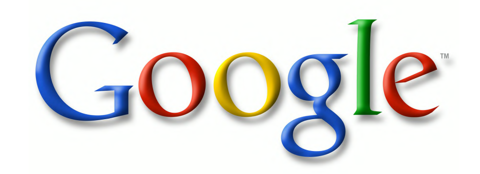
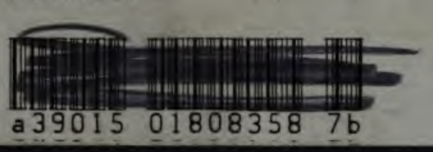



BUHR A
a39015 01808358 7b


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN



ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

1156

STATISTIQUE, HISTORIQUE, JUDICIAIRE

ET COMMERCIAL

EURTHE,

LEPAGE,

-partement.

E-GRIMBLOT.

56.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1855.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

STATISTIQUE, HISTORIQUE,

JUDICIAIRE ET COMMERCIAL

DE LA MEURTHE.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

STATISTIQUE, HISTORIQUE,

JUDICIAIRE ET COMMERCIAL

DE LA MEURTHE,

PAR HENRI LEPAGE,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT,

ET C.-A. GEORGE-GRIMBLOT.

1856.

NANCY,

CHEZ GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS,

Libraires-Editeurs, Place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1856.

Janvier.

N.L. le 7 à 11 h. 26 m. du s.
P.Q. le 14 à 3 h. 52 m. du s.
P.L. le 22 à 3 h. 38 m. du m.
D.Q. le 30 à 8 h. 44 m. du m.

1 mar. CIRCONCISION.
2 mer. s. Fulgence, évêque.
3 jeu. ste. Geneviève, vier.
4 ven. s. Tite, évêque.
5 sam. ste. Emilienne.
6 Dim. L'Epiphanie.
7 lun. s. Théodore, moine.
8 mar. ste. Gudule, relig.
9 mer. s. Severin, évêque.
10 jeu. s. Petrone, évêque.
11 ven. s. Palémon, abbé.
12 sam. s. Alcas, év. de Toul.
13 Dim. ste. Véronique.
14 lun. s. Hilaire, évêque.
15 mar. s. Maur, abbé.
16 mer. s. Antoine, abbé.
17 jeu. Chaire de s. Pierre.
18 ven. s. Siméon, stylite.
19 sam. s. Fabien, s. Sébast.
20 Dim. Sept. Sacré-Coeur.
21 *lun.* ste. Agnès, v. et mar.
22 *mar.* s. Vincent, dia. et m.
23 mer. s. Alphonse.
24 jeu. s. Thimothée, évêq.
25 ven. Conversion de s. Paul
26 sam. ste. Paule, veuve.
27 Dim. *Sex.* Fête de St-Sigis.
28 lun. s. Cyrille, docteur.
29 mar. s. François de Sales.
30 mer. s. Bathilde, reine.
31 jeu. *Gr.* ste. Marcelle, ve.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 7 h. 56 m.—à 4 h. 11.
le 10 à 7 h. 54 m.—à 4 h. 22.
le 20 à 7 h. 47 m.—à 4 h. 36.

Février.

N.L. le 6 à 10 h. 45 m. du m.
P.Q. le 13 à 2 h. 21 m. du m.
P.L. le 20 à 9 h. 50 m. du s.
D.Q. le 29 à 1 h. 51 m. du m.

1 ven. s. Ignace, év. et mar.
2 sam. La Purification.
3 Dim. *Quinq.* s. Blaise, év.
4 lun. *Gr.* s. Isidore, prêt.
5 mar. *Gr.* ste Agathe, v.
6 mer. *Cend.* ste Dorothée, v.
7 jeu. s. Richard, roi.
8 ven. s. Jean de Matha.
9 sam. ste. Apolline, v. et m.
10 Dim. ste. Scholastique, v.
11 lun. s. Adolphe, évêque.
12 mar. s. Ursin, évêque.
13 mer. *Q-T.* s. Polyeucte, m.
14 jeu. s. Valentin, prêt., m.
15 ven. *Q.-T.* s. Faustin, m.
16 sam. *Q-T.* ste Julienne, v.
17 Dim. s. Evremode, évêq.
18 lun. s. Flavien, évêque.
19 mar. s. Bessarion, soldat.
20 mer. ste. Gunthilde, v.
21 jeu. s. Gundelbert, év.
22 ven. ste. Isabelle, v.
23 sam. ste. Milburge, v.
24 Dim. s. Mathias, apôtre.
25 lun. s. Victorin, martyr.
26 mar. s. Nestor, évê. et m.
27 mer. s. Jean de Gorze.
28 jeu. s. Léandre, évêque.
29 ven. s. Romain, abbé.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 7 h. 34 m.—à 4 h. 55.
le 10 à 7 h. 20 m.—à 5 h. 10.
le 20 à 7 h. 3 m.—à 5 h. 26.

Mars.

N. L. le [illegible] m. du s.
P. Q. le [illegible] m. du s.
P. L. le [illegible] 15 m. du s.
D. Q. le [illegible] 41 m. du s.

1 sam. ste. Eudoxie, mart.
2 Dim. ste. Astère, m.
3 lun. ste. Camille, vierge.
4 mar. s. Casimir, p. de P.
5 mer. s. Théophile, évêq.
6 jeu. ste. Colette, vierge.
7 ven. ste Perpétue.
8 sam. s. Jean de Dieu, prêt.
9 Dim. *Pas.* ste. Françoise.
10 lun. Les 40 soldats mart.
11 mar. s. Constantin, mart.
12 mer. s. Théophane, abbé.
13 jeu. ste. Euphrasie.
14 ven. ste Mathilde, reine.
15 sam. [illegible]
16 Dim. [illegible]
17 [illegible]
18 [illegible] roi.
19 [illegible]
20 [illegible]
21 [illegible] m.
22 [illegible] m.
23 [illegible]
24 [illegible] v.
25 [illegible]
26 [illegible] m.
27 [illegible] évêque.
28 [illegible] abbé.
29 [illegible] abbé.
30 [illegible] *R. V. M.*
31 [illegible] Cornélie.

Avril.

N. L. le 5 à 6 h. 2 m. du m.
P. Q. le 12 à 5 h. 4 m. du m.
P. L. le 20 à 9 h. 23 m. du m.
D. Q. le 27 à 11 h. 35 m. du s.

1 mar. s. Hugues, évê.
2 mer. s. François de Paule.
3 jeu. s. Nicétas, ab.
4 ven. s. Isidore, év.
5 sam. *S.* s. Vincent Ferrier.
6 Dim. s. Prudence, év.
7 lun. s. Hégésippe.
8 mar. s. Herman.
9 mer. ste. Ursule, vierge.
10 jeu. s. Fulbert, évêque.
11 ven. ste. Lidvine, vierge.
12 sam. s. Jules, pape.
13 Dim. s. Justin, martyr.
14 lun. s. Tiburce.
15 mar. ste. Basilisse, m.
16 mer. le vén. J.-B. Labre.
17 jeu. s. Anicet, pape.
18 ven. s. Apollonius, sén.
19 sam. s. Léon, év. de Toul.
20 Dim. s. Théotyme, évêq.
21 lun. s. Anselme, archev.
22 mar. s. Léonide, martyr.
23 mer. s. Georges, m.
24 jeu. s. Gérard, évê. de T.
25 ven. s. Marc, évangéliste.
26 sam. s. Clet, pape.
27 Dim. ste. Zitte, servante.
28 lun. *Rog.* s. Didyme, m.
29 mar. s. Hugues, abbé.
30 mer. ste. Catherine de S.

Mars: [illegible]

Avril: (*se lève*) Le Soleil (*se couche*)
le 1 à 5 h. 39 m.—à 6 h. 29.
le 10 à 5 h. 21 m.—à 6 h. 45.
le 20 à 5 h. 1 m.—à 6 h. 57.

Mai.	**Juin.**
N.L. le 4 à 2 h. 52 m. du s.	N.L. le 2 à 11 h. 49 m. du s.
P.Q. le 11 à 8 h. 55 m. du s.	P.Q. le 10 à 1 h. 59 m. du s.
P.L. le 20 à 0 h. 6 m. du m.	P.L. le 18 à 0 h. 1 m. du s.
D.Q. le 27 à 5 h. 43 m. du m.	D.Q. le 25 à 10 h. 26 m. du m.
1 jeu. ASCENSION.	1 DIM. ste Laure, m.
2 ven. s. Athanase, doct.	2 lun. s. Marcellin, m.
3 sam. Invention de la S.-C.	3 mar. ste. Clotilde, reine.
4 DIM. ST-COEUR DE MARIE.	4 mer. s. Quirin, martyr.
5 lun. ste. Serène.	5 jeu. s. Boniface, év. et m.
6 mar. s. Jean Porte-Latine.	6 ven. s. Claude. s. Norbert.
7 mer. ste Domitille, v. et m.	7 sam. s. Eustache, évêque.
8 jeu. s. Stanislas, év.	8 DIM. s. Médard, évêque.
9 ven. Transl. de s. Nicolas.	9 lun. ste. Pélagie, vierge.
10 sam. s. Grégoire de Nazia.	10 mar. s. Diomède, martyr.
11 DIM. PENTECOTE.	11 mer. s. Barnabé, apôtre.
12 lun. s. Epiphane, évêque.	12 jeu. s. Onufre, solitaire.
13 mar. s. Mammert, évêque.	13 ven. s. Antoine de Pad.
14 mer. *Q.-T.* ste. Aglaé, m.	14 sam. Tr. de s. Mansuy.
15 jeu. s. Hermas, disciple.	15 DIM. s. Basile-le-Grand.
16 ven. *Q.-T.* s. J. Népomuc.	16 lun. s. François Régis.
17 sam. *Q.-T.* s. Pascal.	17 mar. s. Marcien, m.
18 DIM. TRINITE.	18 mer. s. Fortuné, évêque.
19 lun. s. Yves, prêtre.	19 jeu. s. Dié, évêque.
20 mar. s. Bernardin de S.	20 ven. ste. Florentine, v.
21 mer. ste. Estelle, vierge.	21 sam. s. Louis de Gonzag.
22 jeu. FÊTE-DIEU.	22 DIM. s. Paulin, évêque.
23 ven. s. Didier, évêque.	23 lun. s. Jacob, évê. de T.
24 sam. ste. Jeanne.	24 mar. s. *Jean-Baptiste.*
25 DIM. s. Urbain, pape.	25 mer. s. Prosper, docteur.
26 lun. s. Philippe de Néri.	26 jeu. s. Jean et s. Paul, m.
27 mar. s. Jean, pape et m.	27 ven. s. Adelin, juste.
28 mer. s. Germain, év.	28 sam. s. Irénée, évê. et m.
29 jeu. s. Maximin, évêque.	29 DIM. s. *Pierre et s. Paul.*
30 ven. s. Félix, pape et m.	30 lun. s. Lucide, disciple.
31 sam. ste. Pétronille, vier.	
se lève) Le Soleil (*se couche*	*se lève*) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 4 h. 41 m.—à 7 h. 13.	le 1 à 4 h. 3 m.—à 7 h. 53.
le 10 à 4 h. 27 m.—à 7 h. 26.	le 10 à 3 h. 59 m.—à 8 h. 0.
le 20 à 4 h. 14 m.—à 7 h. 40.	le 20 à 3 h. 58 m.—à 8 h. 5.

N. m.
P. m.
s.
m.

L. ori.
prêtre
Neiges.
de N.-S.
prêtre.
martyr.
soldat, m.
martyr.
vierge.
vierge.
p. et m.
vier.
MPTION.
martyr.
mpera.
martyr.
doct.
antal.
m.
évêque.
apôt.
et m.

Septembre.

P.Q. le 7 à 4 h. 6 m. du s.
P.L. le 14 à 2 h. 17 m. du s.
D.Q. le 21 à 5 h. 57 m. du m.
N.L. le 29 à 5 h. 57 m. du m.

1	lun.	s. Grégoire-le-Grand
2	*mar.*	s. Marcel, s. Valérien.
3	*mer.*	s. Mansuy, év. de T.
4	jeu.	ste. Rosalie, vierge.
5	ven.	s. Bertin, abbé.
6	sam.	s. Cloud, prêtre.
7	Dim.	ste. Reine, v. et m.
8	lun.	LA NATIVITÉ.
9	mar.	s. Gorgon, martyr.
10	mer.	ste. Pulchérie, imp.
11	jeu.	s. Bodon, évê. de T.
12	ven.	ste. Bone, vierge.
13	sam.	s. Aimé, abbé.
14	Dim.	Exalta. de la Ste-Cr.
15	lun.	s. Epvre, évê. de T.
16	mar.	s. Cyprien, évêque.
17	mer.	*Q.-T.* s. Lambert, év.
18	jeu.	ste. Stéphanie, v.
19	ven.	*Q.-T.* ste. Constance.
20	sam.	*Q.-T.* s. Eustache, m.
21	Dim.	s. Mathieu, apôtre.
22	*lun.*	*s. Maurice et ces com.*
23	*mar.*	*ste. Thècle, v.*
24	mer.	ste. Salaberge.
25	jeu.	s. Firmin, évêque.
26	ven.	ste. Justine, vierge.
27	sam.	s. Côme, s. Damien.
28	Dim.	s. Venceslas, martyr
29	lun.	s. Michel, s. Gabriel.
30	mar.	s. Jérôme, docteur.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 5 h. 18 m.—à 6 h. 40.
le 10 à 5 h. 31 m.—à 6 h. 22.
le 20 à 5 h. 45 m.—à 6 h. 0.

Octobre.

P.Q. le 7 à 5 h. 47 m. du m.
P.L. le 13 à 11 h. 8 m. du s.
D.Q. le 20 à 6 h. 15 m. du s.
N.L. le 28 à 10 h. 4 m. du s.

1	mer.	s. Remy, évêque.
2	jeu.	s. Léger, év. et mar.
3	ven.	ste. Candide, m.
4	sam.	s. François d'Assise.
5	Dim.	s. Denis l'aréopagiste
6	lun.	s. Bruno, moine.
7	mar.	s. Serge, martyr.
8	mer.	ste. Brigitte, veuve.
9	jeu.	s. Denis et ses comp.
10	ven.	s. Andronic, m.
11	sam.	ste. Placide, vierge.
12	Dim.	Les anges gardiens.
13	lun.	s. Ludolf, évêque.
14	mar.	s. Calixte, pape.
15	mer.	ste. Thérèse, vierge.
16	jeu.	s. Elophe, martyr.
17	ven.	ste. Hedwige, v.
18	sam.	s. Luc, évangéliste.
19	Dim.	s. Ptolomée, martyr.
20	lun.	s. Euchaire, martyr.
21	mar.	s. Hilarion, abbé.
22	mer.	ste. Ursule et ses c.
23	jeu.	s. Amon, év. de Toul
24	ven.	s. Florentin, laïc.
25	sam.	ss. Crépin, Crépinien
26	Dim.	s. Amand, évêque.
27	lun.	s. Salvien, prêtre.
28	mar.	s. Simon, s. Jude.
29	mer.	s. Maxe, prêtre.
30	jeu.	s. Léon-le-Grand.
31	ven.	*Vig. et j.* ste. Lucille.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 6 h. 1 m.—à 5 h. 37.
le 10 à 6 h. 15 m.—à 5 h. 19.
le 20 à 6 h. 30 m.—à 4 h. 59.

Décembre.

... 5 h. 53 m. du m.
... 8 h. 22 m. du s.
... le 19 à 6 h. 53 m. du m.
... N. L. le 27 à 8 h. 54 m. du m.

---

1 lun. s. Eloy, évêque.
2 mar. s. Chrysologue, év.
3 mer. s. François-Xavier.
4 jeu. ste. Barbe, v. et m.
5 ven. s. Sabas, abbé.
6 sam. s. *Nicolas, évêque.*
7 Dim. s. Ambroise.
8 lun. LA CONCEPTION.
9 mar. s. Romaric.
10 mer. ste. Eulalie, v. et m.
11 jeu. s. Damase, pape.
12 ven. ste. Denise, mar.
13 sam. ste. Luce, v. et m.
14 Dim. s. Nicaise, év. et m.
15 lun. s. Eusèbe, év.
16 mar. ste. Adélaïde, reine.
17 mer. *Q.-T.* ste. Colombe.
18 jeu. s. Gatien, évê.
19 ven. *Q.-T.* s. Timoléon.
20 sam. *Q.-T.* s. Philogone.
21 Dim. s. Thomas, apôtre.
22 lun. s. Chérémon, év.
23 mar. ste. Victoire, v.
24 mer. ste Tharsille.
25 jeu. NOEL.
26 ven. s. Etienne, 1[er] mar.
27 sam. s. Jean l'évangeliste.
28 Dim. les saints Innocents.
29 lun. s. Thomas de Canto.
30 mar. s. Roger, evêque.
31 mer. s. Sylvestre, pape.

... le Soleil *se couche*
... h. 30 m. — à 4 h. 4.
... h. 40 m. — à 4 h. 4.
... h. 50 m. — à 4 h. 5.

PREMIÈRE PARTIE.

Notice historique sur les voitures publiques en Lorraine. — Inventaire des Archives départementales. — Statistique météorologique. — Statistique de la vaccine. — Statistique de la population. — Statistique bibliographique. — Statistique nécrologique. — Analyse des travaux du Conseil général.

CHAPITRE PREMIER.

Notice historique sur les voitures publiques en Lorraine.

I.

Aujourd'hui que de magnifiques voies de communication, que des chemins de toute espèce, relient entre elles non seulement les villes, mais encore jusqu'aux moindres localités de notre pays ; aujourd'hui, que la vapeur a rapproché et presque effacé les distances, on se fait difficilement une idée de ce qu'étaient autrefois les routes et les moyens de transport. Lorsqu'on nous parle de ces voyages qui jadis demandaient des semaines, et qui maintenant s'accomplissent en quelques heures, nous sommes tentés de reléguer ces récits dans le domaine des contes avec *lesquels on amuse* les enfants.

Pourtant rien n'est plus vrai, et il suffirait, pour s'en assurer, d'ouvrir un almanach du siècle dernier. On serait étonné, en lisant le chapitre des voitures publiques, des merveilleux progrès qui, depuis moins d'un siècle, se sont réalisés sous ce rapport, et on se demanderait involontairement ce qui doit arriver dans l'avenir si l'esprit d'invention continue à se développer comme il l'a fait sous les yeux de nos pères et sous les nôtres.

En attendant, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un regard en arrière, afin d'étudier la naissance, la marche et les progrès d'une institution qui reflète, à certains égards, la marche et les progrès de la civilisation elle-même. Quoique peu sérieuse en apparence, l'histoire des voitures publiques n'est-elle pas, en effet, celle des transactions commerciales et industrielles ; ne se lie-t-elle pas intimement à l'histoire des relations d'individu à individu, de province à province, de peuple à peuple, relations

[illegible] ments,
[illegible] lancer l
[illegible] suggér
[illegible] dans les Archives,
[illegible] dans les Almanac
[illegible] une notice sur
[illegible] le travail de
[illegible] ma rout
[illegible] C'est ce que j
[illegible] a recueillis.

[illegible] parfait toujours dix
[illegible] de citer, fut étab
[illegible] décorés du tit
[illegible] à cette épo
[illegible] première de ce
[illegible] La vie avait à se
[illegible] les uns
[illegible] dépenses et servaien
[illegible] Quelquefo
[illegible] assez riches pou
[illegible] 1620, Perrette Baudoche
[illegible]
[illegible] à Paris
[illegible] XVI[e]

L'établissement des postes aux chevaux en Lorraine paraît dater de plus loin, et pour celui des messagers, tant à pied qu'à cheval, il est certain qu'il eut lieu à une époque beaucoup plus reculée que chez nos voisins. Je n'entends pas parler, bien entendu, de ceux qui étaient attachés à la maison de nos ducs, et qu'on désignait également sous le nom de chevaucheurs d'écurie, mais seulement des individus chargés d'un service public.

Dès l'année 1471, on trouve un messager de la ville de Nancy mentionné dans les comptes du receveur général de Lorraine. En 1504, René II établit dans sa capitale deux messagers *ordinaires* à cheval, « pour porter lettres hastivement où que mestier et necessaire sera. » En 1517, ils furent élevés au nombre de cinq. C'était de véritables fonctionnaires; ils occupaient un certain rang dans la hiérarchie administrative et prenaient place, lors des grandes cérémonies, immédiatement après le lieutenant du prévôt; les échevins et gens de justice. C'est ainsi qu'ils figurent, en 1544 et en 1608, dans la pompe funèbre des ducs Antoine et Charles III.

Il y avait de semblables messagers, désignés alors sous le nom de messagers du domaine, dans chaque chef-lieu de prévôté et dans quelques autres localités importantes. De 1510 à 1514, il en fut créé un grand nombre, soit à pied, soit à cheval, ainsi que l'atteste le registre des lettres patentes qui embrasse cette période de quatre années, notamment à Neufchâteau, St.-Mihiel, Condé, Bar, Chatillon-sur-Saône, Varennes, Amance et Rosières. Ils portaient, comme marque de leurs fonctions, « une boyette » ou petite boîte ornée du « blason des armes » du prince.

A Sarrebourg, où ils avaient été établis en 1589, ces messagers assermentés s'appelaient « post à pieds. »

Le privilége d'en avoir était attaché à certaines seigneuries, comme à celle de Bayon, et s'appelait le droit de messagerie. Dans d'autres endroits, à Torcheville, par exemple, le port des lettres du seigneur faisait partie des corvées auxquelles les habitants étaient attenus.

Je m'en tiens à ces renseignements sommaires sur les messagers à pied et à cheval, dont l'histoire se rattache bien plutôt à celle des postes aux lettres qu'à l'histoire des voitures publiques.

Quant aux postes aux chevaux, elles semblent, ainsi que je l'ai dit, remonter plus haut en Lorraine que dans le Pays-Messin, bien qu'on ne connaisse pas la date précise de leur établissement. On lit, en effet, dans une requête présentée, en 1611, au duc Henri II, par Laurent d'Auzecourt, que les grand-père, père et frère de cet individu avaient exercé l'état de maître des postes. Ce qui est certain, c'est qu'en 1553, un François d'Auzecourt exerçait déjà cet office à Nancy. En 1611, Abraham Richard, de

2

[illegible] remplaça Laurent, que des pertes [illegible] à se démettre.

[illegible] Brunesseau était maître de la poste à [illegible] descendait de Gérard Brunesseau qui, dès [illegible] été « institué *de nouveau* en la maîtrise des [illegible]

[illegible] patentes du dernier avril 1578, Henri de Lorraine, [illegible] du Pont, lieutenant-général du duché en l'absence de [illegible] III, informé « de la nécessité qu'il y a de messagers à [illegible] au lieu de Lunéville, tant pour le bien du service du duc, [illegible] pour le bien et soulagement de ses sujets d'illec, » y établit [illegible] messagerie et en donne l'office à Claude Gesenel ou Geneval, « afin d'être employé audit état, mêmement de pouvoir accommoder en partie de bons chevaux ceux qui passent et repassent en poste audit lieu. » En 1625, l'office de maître de la poste de Lunéville fut donné à François Geneval, après le décès de Colin Geneval, son père.

Ces quelques indications constatent l'existence, dès le XVI[e] siècle, de postes aux chevaux dans les principales villes de la Lorraine, et font voir que la direction de ces établissements, conférée par le prince, se perpétuait dans certaines familles comme un véritable héritage.

Je vais parler maintenant des voitures publiques, auxquelles cette notice est spécialement consacrée. Mais, auparavant, je signalerai une particularité qui est généralement peu connue et qui, comme on le verra plus loin, se rattache d'une manière assez directe à une partie de mon travail.

Tout le monde sait qu'avant la création des voitures, les princes et les seigneurs, les dames surtout, se servaient, dans leurs voyages, de litières portées par des mules ou des chevaux, lorsqu'elles n'allaient pas à cheval comme les hommes ou en croupe avec eux. Nos ducs usaient d'un autre moyen de transport quand ils avaient à se rendre dans celles des localités de leurs états qui se trouvaient situées à portée des rivières navigables, comme, par exemple, Condé-sur-Moselle et Pont-à-Mousson. Ils employaient alors des bateaux sur lesquels se trouvaient établis des appartements où ils pouvaient se mettre à l'abri des intempéries de l'air. Ce fait est consigné pour la première fois dans des comptes de l'année 1488, mais il est plus que probable qu'on le trouverait rappelé dans des documents antérieurs, si l'on en possédait.

Lorsqu'en 1497, Yolande de Lorraine, sœur de René II, alla se marier avec Guillaume, landgrave de Hesse, elle s'embarqua sur la Moselle à Pont-à-Mousson, « avec plusieurs dames du pays et grande compagnie de noblesse, » et gagna ainsi Metz et Thionville.

Ce fut encore par la Moselle et la Meurthe qu'en 1541 le duc

François fit le trajet de Pont-à-Mousson à Nancy, conduisant triomphalement sa nouvelle épouse, Christine de Danemark.

On verra plus loin que la navigation sur ces deux rivières fut utilisée, dans la suite, pour l'organisation d'un service à l'instar des voitures publiques, auxquelles me voici enfin arrivé.

Pour rendre ma notice plus claire, je l'ai divisée presque en autant de chapitres qu'il y eut, en Lorraine, jusqu'à la fin du siècle dernier, d'entreprises diverses de voitures publiques. J'y ai fait entrer, comme offrant des rapprochements et des termes de comparaison curieux, ce qu'a dit M. de Mardigny des voitures de Metz à Paris. Cette monographie ne se lie pas à mon sujet d'une manière inséparable, mais, en lui servant d'introduction, elle vient tout naturellement le compléter.

III.

Les premières voitures publiques de Metz à Paris datent de 1613. Par une délibération en date du 7 janvier de cette année, le grand Conseil autorisa l'établissement du coche ordinaire de Metz à Paris, en laissant aux habitants la liberté de choisir la voie de Sedan ou de Nancy.

L'entrepreneur n'ayant pas rempli son traité à la satisfaction du public, il lui en fut substitué deux autres auxquels on imposa les clauses et conditions suivantes : « Seront tenus et se sont obligés de fournir et entretenir quatre coches bien équippées, pour en faire partir l'une par chacune sepmaine, à jour du mardy, et une à l'extraordinaire, s'ils en sont recherchez en la necessité.

» Leur sera donné pour gaige et salaire de chacune personne qu'ils conduiront de Metz à Paris, douze livres de roy faisant vingt cinq francs messin, et de toutes hardes dont ils seront chargez deux solz de roy par livre, deduction faicte au prealable de dix livres pour les mesnues hardes de chacune personne, dont ils ne pourront rien prendre.

» Payeront par chacun an à la recepte de la cité, en faveur de cette permission et establissement, la somme de vingt cinq escuz, à raison de soixante solz de roy piece, moyennant quoy seront faictes deffences à tous cochers estrangers, chartiers, voituriers et autres, de s'en entremettre à peine d'amande arbitraire... »

Les coches, dont il vient d'être parlé, étaient, suivant les anciennes définitions qui nous en sont données, « des chariots couverts dont le corps n'était pas suspendu, » ou « des voitures montées sur quatre roues, en forme de carrosse (1), mais plus grandes. »

(1) Les carrosses étaient des « espèces de voitures à quatre roues, suspendues et couvertes. » Les diligences, dont on trou-

L'établissement des coches de Paris à Metz, subit de nombreuses vicissitudes : les nouveaux entrepreneurs n'ayant pas été plus heureux que le premier, ou plutôt ayant négligé d'apporter à leur entreprise tous les soins nécessaires, le grand Conseil la leur retira, ensuite d'une délibération du dernier avril 1624, et ordonna que le privilége des coches serait mis aux enchères et laissé au plus offrant.

L'adjudication en fut passée, le 7 mai, au profit d'un sieur Nicolas Bryon, l'un des capitaines du charroi de l'artillerie de France, pour six années consécutives, aux charges, conditions et modifications ci-après :

« Que ledit Bryon payera par chacun an, à la recepte publicque de la cité, la somme de neuf vingt (180) livres messin, faisant cent quatorze livres de roy.

» Establira à la conduicte des coches personnes capables et fideles desquelles il sera tenu de respondre ; à l'effet de quoy il fera election de domicile en ce lieu de Metz, s'obligera d'y subir jurisdiction en ce qui touchera la conduicte desdites coches, circonstances et dependance d'icelles.

» Fera de jour à autre restablir en bon et suffisant estat trois coches attellés de bons chevaulx, pour les faire partir aux jours ordinaires, ainsy que du passé, moyennant le prix et taxe à luy cy devant accordé, qui est de douze livres de roy faisant vingt cinq francs messins pour chacune personne, et deux sols de roy pour livre de toutes hardes dont il sera chargé au dessus de dix livres qu'il sera tenu de se charger, pour les menues hardes de chacune personne dont il ne doibt rien pretendre ; de tout quoy il baillera bonne et suffisante caution residante dans la ville.

» Establira un bureau et homme capable en ladite ville pour recepvoir lesdits coches et ce que luy sera mis en main, pour en rendre fidel compte dont il tiendra registre, comme des personnes qui voudront entrer aux dits coches selon leur ordre, pour eviter querellement et confusions, apres qu'ils auront baillé des ars suffisans, ainsi qu'il est d'usage, moyennant quoy seront faictes deffenses à tous autres de faire rouller aucun coche pour en tirer proficl, ny de s'en entremettre à peine d'amande arbitraire. »

Les cahiers des charges des 20 août 1619 et 7 mai 1624, fixent

vera bientôt le nom, étaient tout simplement des « carrosses allant plus vite que les voitures ordinaires. »

C'est de l'Italie que nous sont venus les carrosses. La reine Marie de Médicis est, dit-on, la première princesse, et Christophe de Thou, président du Parlement de Paris, et père du célèbre historien, le premier particulier qui aient eu des carrosses en France.

bien les jours de départ des coches de Metz pour Paris, mais ils ne font pas mention des jours d'arrivée. On peut, néanmoins, se faire une idée de la durée des voyages de l'une de ces villes à l'autre d'après le nombre des départs qui devaient être effectués par semaine, et le nombre des coches que l'entrepreneur était tenu d'entretenir pour le service.

Ainsi, les départs pour Paris avaient lieu, en 1619 et 1624, tous les mardis, une fois par semaine. En 1619, il y avait quatre coches pour faire le service ; ils étaient toujours en marche ; il fallait quatre semaines pour l'aller et le retour de chacun d'eux, c'est-à-dire quinze jours pour le trajet simple. En 1624, il n'y avait plus que trois coches, qui mettaient chacun trois semaines pour l'aller et le retour, ou une semaine et demie pour le trajet simple.

On trouve encore un renseignement assez curieux sur le peu de célérité des voitures au commencement du XVIIe siècle, dans le récit que nous a laissé Abraham Fabert du voyage de Henri IV à Metz : le roi partit de Verdun le mardi 11 mars 1603, et vint coucher à Fresnes (à 21 kilomètres de Verdun) ; le lendemain il passa à Mars-la-Tour (à 19 kilomètres de Fresnes et 25 de Metz), et le jeudi alla coucher au château de Moulin, à une lieue de Metz, pour y passer la Moselle. Il n'arriva dans cette dernière ville que le quatrième jour. Le mardi 1er avril, il partit de Metz environ les huit heures du matin, coucha à Nomeny et se rendit à Nancy le lendemain.

Je ne veux pas suivre dans tous ses détails l'histoire des voitures publiques de Metz à Paris ; je me bornerai à présenter quelques indications sommaires, propres à faire apprécier les améliorations qui s'introduisirent successivement dans ce service.

A partir de 1634, Louis XIII avait enlevé à la cité et s'était *réservé le privilége* des voitures publiques partant de Metz. En *1647, il* autorisa la demoiselle Catherine Louise de Villers à établir à ses frais des coches et carrosses dans les villes de Metz, Toul et Verdun, « pour la commodité du public, avec faculté de faire faire le trait et voitures desdites villes à Paris. »

En 1699, les carrosses et coches pour Metz, Toul, Verdun et autres villes des Trois-Evêchés, partaient de Paris les lundis et vendredis. Le bureau était, dans cette dernière ville, rue de la Verrerie, « hôtel de Pomponne. »

En 1706, ces voitures partaient de Paris tous les vendredis. En 1714, le départ n'eut plus lieu que le samedi, à six heures du matin ; le retour à Paris le dimanche, en été, et le jeudi seulement, en hiver. L'année suivante, le départ recommença à se faire le vendredi, à six heures du matin, et le retour le samedi, en été, et en hiver, le dimanche. L'Almanach royal, plus explicite en 1759 que précédemment, nous apprend que les voitures

repartaient de Metz pour Paris le samedi. En rapprochant cette indication de celle donnée dans l'Almanach de 1738, qui fixe le retour à Paris le samedi, on voit que le trajet s'opérait dans huit jours, et que la durée du voyage n'était plus, comme précédemment, subordonnée aux saisons.

A dater du 1er janvier 1758, le sieur Dumaine, directeur-général des messageries royales du département de Metz, fit partir de cette ville, les lundis, « une voiture de messagerie pour Paris, contenant trois places. » Elle arrivait à sa destination les dimanches au soir, en été, et en hiver, les lundis matin.

Deux ans après, la voiture des messageries contenait huit, douze et quatorze places et était surmontée d'un panier à six places. Elle partait, comme sa devancière, les lundis de chaque semaine, à dix heures du matin, et faisait le trajet de Paris en huit jours.

A la même époque (1760), le carrosse de Metz à Nancy partait les mercredis et samedis à porte ouvrante, pendant l'été, et arrivait le même jour dans la dernière de ces villes. Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, il ne partait qu'une fois par semaine, les vendredis, et n'arrivait que le lendemain à Nancy. Les voyageurs couchaient à Pont-à-Mousson.

A partir de 1768, la voiture de Metz à Paris ne mit plus que six jours pour faire la route ; elle sortait de Metz à porte ouvrante, tous les dimanches et mercredis. Le service se faisait avec de bonnes berlines à six places. Il n'y avait point de paniers, mais un cabriolet à deux places, qui était suspendu et aussi bon que la berline ; « il était fait pour les personnes qui n'aimaient pas à être si renfermées. »

Malgré la commodité qu'elles offraient au public, ces berlines étaient peu courues, et, en 1776, faute d'un nombre suffisant de voyageurs, elles ne partaient plus qu'une fois par semaine, les dimanches, à cinq heures du matin. L'année suivante, « la *diligence* des messageries, bien douce, bien fermée et bien suspendue, » faisait le trajet de Paris à Metz en quatre jours. Elle le fit en trois jours à dater de 1779 ; « toutes les nuits du voyage on se couchait, ce qui, dit l'Almanach royal, était très-commode pour les voyageurs. »

Je viens de dire, en passant, quelques mots du service de Metz à Nancy ; c'est peut-être ici le lieu de compléter cet article, en parlant des voitures de Nancy à Metz.

En 1767, le *carrosse*, qui « logeait » rue du Manége, 5, partait les lundis et vendredis, à quatre heures du matin, en été, et le lundi, à dix heures, en hiver ; on ne dit pas combien il mettait de temps pour faire le trajet (1).

(1) Un avis au public imprimé en 1757, avait annoncé qu'on

En 1777, la *diligence* partait de Nancy pour Metz le lundi et le jeudi.

L'année suivante, il y avait des départs les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis, à huit heures du matin. Une autre diligence, partant de Metz, arrivait les mêmes jours, le soir. Il y avait, en outre, une *guimbarde* partant et arrivant le dimanche.

En 1784, la diligence partait et arrivait tous les jours, excepté le lundi. En 1792, elle partait tous les jours, excepté le dimanche, savoir : les six mois d'été à cinq heures du matin, pour arriver à une heure après midi ; et à sept heures du matin les six mois d'hiver, pour arriver à cinq heures du soir. Cette diligence chargeait tous les lundis les voyageurs pour Sedan (1), en prenant à Metz, le mardi, un carrosse passant par Etain, Verdun et Stenay.

En 1797, la diligence ne partait plus que les lundis, mercredis et samedis et arrivait (à Nancy) les mardis, jeudis et dimanches. Le bureau était rue Descartes (ci-devant faubourg Saint-Nicolas).

En 1799, la diligence de Nancy à Metz et Pont-à-Mousson partait et arrivait tous les jours.

En l'an X, le prix des places, de Nancy à Metz, était de 6 fr. 50 c. dans l'intérieur, et de 6 fr. dans le cabriolet.

En l'an XII, une diligence « en poste » allait de Nancy à Metz.

En 1819, il y avait des cabriolets allant à Paris, Strasbourg et Metz tous les deux jours....

Trop de personnes connaissent, pour que je croie nécessaire de les indiquer ici, les transformations qui se sont opérées dans le service des voitures publiques entre Nancy et Metz, depuis une trentaine d'années, jusqu'au moment où le chemin de fer est revenu rapprocher l'une de l'autre ces deux villes que tant d'intérêts communs, tant de motifs de sympathie doivent intimement unir.

venait d'établir un carrosse nouveau, bien suspendu, pour faire le service de Nancy à Metz, dans un jour. C'est probablement le même que celui dont il est question en 1767.

(1) En 1797, il y avait un *carrosse* de Nancy à Sedan, passant par Saint-Mihiel, Verdun, Stenay et Mouzon ; il partait tous les quinze jours, le dimanche, et arrivait le second mercredi après son départ. Il chargeait pour toute la Flandre. En 1799, un *fourgon* partait pour Sedan et route tous les huit jours. En l'an VIII, chaque fourgon, partant « chaque ci-devant jour de dimanche, » arrivait à Sedan le quatrième jour. En l'an XII, il y avait, pour cette destination, une « voiture conduite en poste. » En 1827, la voiture pour Sedan partait tous les jours. En 1828, il s'établit une entreprise spéciale pour Verdun par Saint-Mihiel

IV.

On a vu précédemment que la création des messagers et celle des postes aux chevaux avait eu lieu dans notre province plus tôt que dans le Pays-Messin ; il en fut encore de même pour les voitures publiques.

Nous trouvons, en effet, à la date du 17 décembre 1607, des lettres patentes du duc Charles III, conférant à un nommé Jean Bourbonnois la charge de « carrossier ordinaire, » et l'autorisant à établir un service de carrosses de Nancy pour Paris et autres villes. Ces lettres, que je reproduis en entier, contiennent des renseignements intéressants et forment, si je puis m'exprimer ainsi, la base de la législation sur la matière en Lorraine :

« Charles, etc. Nostre cher et bien aymé Jean Bourbonnois, dict le Roussin, nous a faict treshumblement remonstrer que depuis quelques mois ença, il a mis peine de s'accommoder de trois carosses garnis comme il appartient, et d'aultant de chevaulx qu'il en fault pour voyager en iceulx commodement d'icy en telz lieux et villes que l'on vouldra, mais principallement d'ordinaire à Paris, *de dix, douze ou quinze jours en quinze jours*, selon que les voyageurs se rencontreront en nombre ou qualité suffisante pour chacune voiture, le tout en intention d'en servir le public et ceulx qui de ce lieu vouldront aller esdits lieux et villes et d'icelles retourner par deça ; et qu'ayant employé la plus part et plus clair de ses moyens à l'achapt desdicts carosses et chevaulx et de leurs equipages, comme aussy luy convenant encor journellement supporter de grands frais à l'entretenement d'iceulx et des serviteurs et carossiers requis pour leur conduicte, il seroit bien tost en voye de ruyne totale s'il ne nous plaisoit, comme il nous en a supplié treshumblement, pour luy donner moyen, tant de retirer les sommes par luy advancées à l'achapt susdict, que pour pouvoir subsister en l'entretenement desdicts carossiers, carosses et chevaulx, luy accorder la charge de carossier ordinaire de ce lieu, avec semblables droictz et privileges que peuvent avoir les cochers et carossiers ordinaires de plusieurs villes de France et d'ailleurs, et deffences à tous aultres de s'ingerer à faire la mesme charge et function pendant que ledict remonstrant l'exercera, en lui ordonnant ung pris et taxe raisonnable pour la voicture de chacune personne, principallement d'icy audict Paris, et du port des hardes et marchandises que l'on vouldra faire conduire par la commodité desdicts carosses d'icy audict Paris et aultres villes voysines.

» A laquelle remonstrance et supplication inclinans benignement, pour l'esperance que nous avons du bien et commodité qu'en reviendra au public, à nostre service et à ceulx de noz subjectz et aultres, qui auront affaires particulieres esdictes villes,

sçavoir faisons que... nous... avons ledict Jean Bourbonnois institué et estably, instituons et establissons par cestes en la charge de cocher et carossier ordinaire de ceste nostre ville de Nancy, aux droictz, faveurs et privileges y appartenantz et semblables à ceulx dont jouyssent les cochers et carossiers ordinaires de pareille creation d'aultres villes, et particulierement de la France, selon qu'aux occurrences et le cas et besoing y escheant lesdictz droictz pourront estre plus particulierement par nous declarez, avec pouvoir et permission de prendre, charger et conduire en sesdicts carosses d'icy à Paris, et dudict Paris ramener et conduire par deça toutes personnes, tant noz subjectz qu'aultres, qui vouldront y voyager par la commodité desdicts carosses, et de prendre, pour chacune personne d'icy à Paris, quatre escus pistoletz, revenans à dixhuict frans monnoye de noz pays ; et pour les hardes qu'il ou ses commis chargeront sur lesdicts carosses, à raison d'un sol de chacune libvre pesant, pour celles qui peseront plus de huict libvres ; voulans qu'il soit loysible à chacun desdicts voyageurs qui yra esdicts carosses, de porter ung pacquet et valisin de ses hardes et besongnes jusques à la pesanteur desdictes huict libvres et au dessoubz sans en rien payer, ains seulement se payera ledict sol par libvre de celles qui peseront davantage.

« Sera tenu ledict Bourbonnois de faire partir de ce lieu pour aller à Paris l'ung desdicts carosses à tour, *du moings de quinze en quinze jours,* ung jour de lundy ou mardy, affin que tel jour de son partement estant certain et sceu de chacun, les voyageurs s'y puissent attendre et preparer ; deffendans tres-expressement à tous aultres noz subjectz ou forains, de quelque qualité qu'ilz soient, de s'ingerer à faire ny exercer ladicte charge de carossier ordinaire de ceste nostre ville de Nancy pendant qu'iceluy Bourbonnois l'exercera et s'en acquictera deument, ny de luy soubstraire ny desbaucher les personnes qui auront à s'acheminer es carosses dudict Bourbonnois d'icy à Paris, en les accommodant sur leurs chars et charettes, en fraude dudict Bourbonnois, soubz pretexte de se contenter de quelque moindre pris que luy, à peine d'amende arbitraire, le tout neantmoings par provision et tant qu'il nous plaira.

« Sy donnons en mandement à noz baillifz, gouverneurs, cappitaines, prevostz, procureurs generaulx, mayeurs, leurs lieutenantz et substitutz et aultres noz officiers et justiciers qu'il appartiendra, que de l'effect de cestes noz lettres d'establissement de carossier, ilz facent et souffrent jouyr ledict Bourbonnois plainement et paisiblement ; prions et requerons tous princes, mareschaulx, seigneurs, gouverneurs de provinces et places, maistres de camp, chefz et conducteurs de gens de guerre, tant de pied que de cheval, prevostz, mayeurs, leurs lieutenantz, of-

ficiers de bureaux, gardes de portes, pontz, peages et passages, et à tous aultres noz amis et bienveuillans, de laisser passer et repasser, aller, venir, sejourner et retourner ledict Bourbonnois, ses gens et voictures avec ceulx qui voyageront esdicts carosses et leurs bardes et equipages librement et franchement en et par tous les lieux, endroictz et destroictz de leurs jurisdictions et pouvoirs, sans leur mectre ou donner ny souffrir leur estre mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire, ains si mestier en a et il le requiert, toute ayde et confort... (1) »

Les lettres patentes qui précèdent ne nomment pas les villes, autres que Paris, pour lesquelles se faisait le service créé par Jean Bourbonnois; mais des documents postérieurs nous apprennent qu'il s'agissait, notamment, de Pont-à-Mousson, Metz et Bar.

A la mort de son père, Marie Bourbonnois obtint la « permission de tenir les coches ordinaires de voiture » allant de Nancy à Paris, Metz et ailleurs.

Celle-ci étant décédée peu de temps après l'obtention de ce privilége, le duc Charles IV et la duchesse Nicole le conférèrent, par lettres patentes du 3 août 1625, à Louis Urbain, « marit de ladicte deffuncte, lequel, du vivant et en compagnie d'icelle, auroit aussy tenu lesditz coches. » Savoir faisons, est-il dit dans ces lettres, que... « nous avons... audit Louys Urbain cedé, laissé et admodié..., pour lesditz quinze ans..., le pouvoir et permission de tenir les coches de voiture pour Paris, Metz et ailleurs, privativement de tous aultres dans nos pays, à ses fraiz, peril et fortune... soubz les mesmes authoritez, droictz, proffictz, emoluments, libertez, franchizes et immunitez avec lesquelz deffunct Jean Bourbonnois... et depuis luy ladicte Marie, sa fille, les ont tenuz..., *en nous rendant toutefois par chacun an... la somme de unze cent frans...* Et à l'esgard des cas de guerre et de contagion, nous promettons audit Louys Urbain que s'il arrivoit de malheur (ce que Dieu ne veule) que par guerre ouverte ou contagion de peste, les allées et venues dudit Paris et de Metz fussent entierement empeschées, de sorte que lesditz coches ne feissent aulcun proffict, nous luy rabbattrons pour le temps qu'ilz auront ainsy chomé, et à proportion d'iceluy, nostre part du prix de ladicte admodiation... (2) »

Le passage que j'ai souligné prouve que l'entreprise créée par Jean Bourbonnois avait rapidement prospéré puisque, dix-huit ans après son établissement, les concessionnaires réalisaient déjà des bénéfices assez considérables pour payer au domaine ducal un canon annuel de 1,100 francs. Malheureusement, les circonstances fâcheuses que prévoyaient les lettres patentes de 1625, ne

(1) Archives de la Meurthe, registre coté B. 76.
(2) Archives, reg. B. 93.

devaient pas tarder à se présenter et allaient, non pas seulement ralentir, mais renverser complétement une institution qui offrait de si grands avantages et promettait de si féconds résultats.

Le 24 décembre 1628, et à la suite d'une requête présentée par Louis Urbain, Charles IV rend une ordonnance portant : « Voulantz maintenir le suppliant en tous les droitz et privileges qui peuvent et doibvent luy competer et appartenir, nous deffendons à toutes personnes, de quelle qualité et condition elles soient, de destourner ou deffrauder directement ou indirectement l'usage des coches ou carosses dudit suppliant, et nommement à ceulx qui en ont, de voitturer en nos villes de Nancy, Pont-à-Mousson et Bar, ny de favoriser en sorte et façon que ce soit les abus qui se commettent par ceulx qui à desseing sortent d'icy pour aller ez villes voysines prendre la commodité des coches estrangers au moyen des chevaulx de selle dont ilz se servent pour aller rencontrer lesditz coches, au prejudice dudit suppliant et de suitte aussy à l'interest public et nostre.... (1) »

Un compte rendu, en 1649, par le receveur des rentes de la ville de Nancy, commis à la levée de l'impôt de 3 francs par chaque ménage, nous apprend que la veuve de François Farcy était exempte de cet impôt, comme fermière des coches de Paris.

Ce service avait-il continué à avoir lieu pendant l'intervalle qui s'était écoulé de 1628 à 1649, c'est-à dire durant la période la plus calamiteuse que la Lorraine ait eu à traverser ? Il est permis d'en douter : comment, en effet, les voitures publiques auraient-elles pu parcourir des routes sans cesse traversées par des bandes de Croates, de Suédois, de brigands de diverses nations dont la seule occupation était le pillage, le meurtre et l'incendie ? De quelle utilité pouvaient-elles être pour un pays dont le commerce et l'industrie étaient anéantis, dont les relations *avec la capitale* de la France étaient à peu près nulles, et qui, *d'ailleurs*, avait perdu par la famine et la guerre les trois quarts *peut-être* de sa population ?

Aussi ne voyons-nous plus, dans tout le courant du XVIIe siècle, se créer de service de messagerie de Nancy à Paris ; c'est cette dernière ville qui devient le siége d'un établissement de ce genre. Un nommé Pierre Romain en avait obtenu d'abord le privilége, sans doute du roi de France. On ne sait combien de temps dura cette exploitation, ni sous quelles clauses elle fut concédée à l'entrepreneur. Celui-ci fut remplacé, en 1660, par Perette du Four, dont il a déjà été parlé, et à laquelle le duc Charles IV, probablement pour faire une chose agréable à la cour, accorda les lettres patentes ci-après :

« Charles, etc. Voulans favorablement traiter notre chere et

(1) Archives, reg. B. 100.

[illegible] au Roy tres crestien, femme [illegible] sieur Amelin, conseiller et [illegible] par la consideration desdites [illegible] en toutes les occasions qui pou- [illegible] nous que... nous luy avons ac- [illegible] frais et depens des coches, car- [illegible] de Paris en notre ville de Nancy et [illegible] Allemagne, ensemble des messagers [illegible], avec pouvoir de mener et conduire, [illegible] chevaliers ou plus si elle trouvoit à pro- [illegible] messageries dans toute l'eteudue de notre [illegible] faculté de faire faire le traité de voiturer [illegible] de meme coches, carosses, chariots et cha- [illegible] de Bar-le-Duc, Ligny et autres dependances [illegible] de Bar, en la ville de Paris, et dudit Paris es- [illegible] porter, voiturer toutes sortes de personnes, [illegible] choses qui luy seront confiées, pour partir à jours [illegible] qu'elle aviseroit bon estre, avec deffences à toutes [illegible] quelque qualité et condition qu'elles soient, de [illegible] les fonctions et exercices desdits coches, ca- [illegible], charettes, chevaux et messagerie, sur peine de [illegible] l'amende et de confiscation de leurs chevaux, chariots [illegible], lettres, paquets et hardes qu'elles porteroient ou [illegible] porter, pour en jouyr par ladite du Four, ses hoirs et [illegible] ainsi qu'en a jouy cy devant Pierre Romain ; [illegible] auxdits messagers et cochers de porter, si bon leur [illegible], des casaques de nos livrées, aux honneurs, franchises, [illegible] exemptions, privileges et droicts tels et semblables que [illegible] et peuvent avoir les autres coches, carosses, chariots et [illegible] de nos Estats... A Paris, le premier jour d'octobre [illegible] cens soixante... (1) »

On ignore completement ce que devint l'entreprise de Perette [illegible] à partir de l'epoque où elle fut organisée, les docu- [illegible] nous manquent absolument, et il faut, pour continuer à [illegible] l'histoire des voitures publiques de Paris à Nancy et de Nancy à Paris, recourir à l'Almanach royal et aux Almanachs de Lorraine. Voici les renseignements très-sommaires qu'ils nous fournissent.

En 1699, des carosses et coches, dont le bureau était rue de la Verrerie, à l'hotel de Pomponne, partaient, le vendredi en hiver, et le samedi en été, de Paris « pour la Lorraine haute et basse, Bar le Duc, Ligny (2), Commercy, Pont-à-Mousson, Nancy,

(1) Archives, reg. 110, f° 14.

(2) En 1692, François Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, comte de Ligny, etc., voulant, « autant que possible,

Toul, Lunéville, Sarrebourg, etc. » A partir de 1707, le départ eut lieu tous les samedis, à sept heures du matin. On ne dit rien de l'arrivée.

A la même époque, il y avait, pour la Lorraine, des rouliers qui partaient le mardi et quelquefois le mercredi. Les bureaux étaient « rue Greneta, au *Charriot d'or*. »

En 1724, la destination de ces rouliers, indiquée d'une manière plus explicite, était « la Lorraine, Metz, Nancy, Saint-Nicolas, Toul, Verdun, Thionville, Lunéville, Longwy, etc. »

En 1738, il y avait, au même bureau de l'hôtel Pomponne, un carrosse de « Paris à Toul, Nancy, Bar-le-Duc et route, » et un autre « de Paris à Nancy et route. » Le premier partait de Paris tous les samedis à sept heures et arrivait également dans cette ville le samedi ; d'où il paraît résulter qu'il mettait huit jours à faire le trajet. C'est, du reste, ce qui est positivement indiqué pour le carrosse de Paris à Nancy et route : il part, « dit l'Almanach royal de 1740, de Paris, le samedi à sept heures, et repart de Nancy le samedi pour arriver à Paris le samedi. »

Il existait aussi, à cette époque, un carrosse pour «Bar-le-Duc et route et Saint-Dizier, » et des carrosses et coches de Paris pour Maizières, Charleville « et autres villes de la Meuse. »

En interrogeant maintenant les Almanachs de Lorraine et de la Meurthe, nous trouverons des détails plus complets, non seulement sur les jours de départ et d'arrivée, mais encore sur les différentes espèces de voitures qui faisaient le service de Nancy à Paris.

1767. *Carrosse*. Départ de Nancy le samedi, à quatre heures du matin ; arrivée (ou retour) à Nancy le samedi. Bureau, rue du Manége, 5.

1771. Départ les mêmes jour et heure ; arrivée le samedi, à six heures du soir.

1775. Départ le mardi à quatre heures du matin, en hiver et à cinq en été ; arrivée le vendredi au soir.

1777. *Diligence*. Départs les dimanches, à dix heures du soir,

pourvoir à l'utilité publique et faciliter les moyens du commerce, ci-devant interrompu par le malheur des guerres, » avait jugé nécessaire de rétablir un messager ordinaire pour amener et conduire les personnes et marchandises de ses ville et comté de Ligny à Paris et de Paris audit Ligny et en tous les autres endroits où elles auraient besoin. En conséquence il avait institué un nommé Michel Bryot « messager ordinaire des ville et comté de Ligny, » lui permettant « d'établir bureaux où besoin serait, cochers, charriots et charrettes, tant pour la conduite desdites personnes et marchandises. » (Trésor des Chartes, lay. Ligny 3, n° 26.

et mercredi, à neuf heures du matin ; arrivées les jeudi et samedi, à sept heures du soir.

Guimbarde. Départ le mardi, à quatre heures du matin ; arrivée le dimanche au soir.

1778. Outre la diligence partant et arrivant comme l'année précédente (moins le mercredi, jour où le départ a lieu à huit heures), il y a un *carrosse ordinaire* partant le mercredi, à quatre heures (on ne dit pas si c'est le matin ou le soir), et arrivant le samedi soir.

1779. Le bureau est transféré rue de la Poissonnerie, près l'Université, 590, chez le sieur Froment, directeur général des diligences et messageries.

1784. Départs de la diligence le lundi, à neuf heures 3/4 du soir, et le vendredi ; arrivées le mercredi, à midi, et le samedi, à sept heures du soir. — Départ et arrivée du carrosse comme ci-dessus.

1786. Les lundis de chaque semaine il part de Nancy pour Paris une diligence ; le prix des places est de 66 livres 8 sols dans la berline, et de 41 livres 10 sols dans le cabriolet ; le tout à raison de 16 s. par lieue dans la berline, et de 10 s. au cabriolet (En 1792, le prix des places n'était plus que de 49 livres 16 sols dans la berline, et de 33 livres 4 sols dans le cabriolet ; le tout à raison de 12 s. par lieue dans la berline, et de 8 s. au cabriolet.)

Les mercredis, vendredis et dimanches, il part trois autres diligences pour Paris, venant de Strasbourg.

Ces quatre diligences partent entre onze heures et midi et vont, le même jour, coucher à Ligny, dîner le lendemain à Saint-Dizier et coucher à Châlons ; le troisième jour, dîner à Epernay et coucher à Château-Thiéry ; le quatrième jour, dîner à Meaux, et arrivent à Paris dans l'après-dîner.

Le *fourgon* pour Paris part de Nancy le mercredi, à quatre heures du matin.

1787. Le *fourgon* de Strasbourg pour Paris arrive à Nancy le mercredi, à dix heures du matin, et repart pour Paris trois heures après son arrivée. Le même fourgon de Paris pour Strasbourg arrive à Nancy le lundi, à midi, et repart trois heures après pour cette dernière ville.

1793. Tous les jours, à six heures du matin, il part de Nancy pour Paris une diligence à six places, sans cabriolet ; le prix est de 80 livres 2 sols.

Trois autres diligences à six places passent également à Nancy venant de Strasbourg, allant à Paris, et en repartent les dimanches, mardis et vendredis, à quatre heures du matin.

Il passe aussi à Nancy, venant de Paris, trois diligences par

semaine, qui partent pour Strasbourg, à huit heures du matin, les dimanches, mardis et vendredis.

1797. La diligence de Paris pour Nancy arrive chaque *primedi* de décade, à midi ; a séjour et repart les *tridis*, à quatre heures du matin.

La diligence de Paris pour Strasbourg et celle de Strasbourg pour Paris arrivent à Nancy chaque *quintidi* de décade, à midi, et repart le lundi, à quatre heures du matin.

1798. La diligence de Nancy pour Paris part les 2, 4 et 8 de chaque décade, à quatre heures du matin. La diligence de Paris arrive à Nancy les 3, 5 et 9 de chaque décade, le soir ; celle de Strasbourg les 1, 3 et 7 de chaque décade, après midi.

Le *fourgon* part de Nancy les 5 et 20 de chaque mois ; celui de Paris arrive à Nancy les 8 et 23.

1799. La diligence de Nancy pour Paris part les 2, 4, 5, 6, 8 et 10 de chaque décade. Bureau, rue des Etats-Unis (ci-devant de la Congrégation), au Petit-Paris. La diligence de Paris pour Nancy, partant les 2, 4, 5, 6, 8 et 10 de chaque décade, arrive à Nancy les 1, 3, 5, 7, 8 et 9.

An VIII. La diligence de Nancy pour Paris part les jours pairs et arrive le troisième jour. Le prix des places est de 73 fr. 75 c. dans l'intérieur, et de 60 fr. 75 c. dans le cabriolet.

An IX. Outre la diligence ci-dessus, il y a : 1° deux diligences à onze places (appelées *les Vigilantes* en l'an XI), « très-commodes et bien suspendues, » partant à volonté de huit jours en jours ; l'une va dans cinq jours et l'autre revient également dans *cinq jours*, nuits franches ; 2° une diligence à six places dans l'intérieur et trois dans le cabriolet, à différents prix ; chez le citoyen Reitz, place des Vétérans, ci-devant des Dames ; 3° une diligence à trois différents prix, partant tous les mois ; 4° enfin, un voiturier fait le voyage de Nancy à Paris et conduit les personnes en cinq jours et demi.

An XII. La diligence de Nancy à Paris et retour fait le trajet en *deux jours et demi*, en couchant une nuit. D'autres mettaient encore trois jours.

1807. Il part tous les jours une *patache* pour Paris.

1810. A dater du 2 janvier, *le Vélocifer* part pour Paris et pour Strasbourg tous les quatre jours.

1813. Il part trois *cabriolets* pour Paris et pour Strasbourg.

1819. Les voitures du sieur Thirion-Reitz, rue Saint-Nicolas, au Petit-Saint-Martin, à Nancy, partent tous les jours pour Paris, en *cinquante-six heures*, en couchant une nuit, pendant l'hiver ; et au mois de mars, sans coucher, en *quarante-six heures*, et retour de même.

1821. Les messageries, dites les grandes diligences à quatre

[illegible] e trajet de Nancy à Pa-

[illegible] par les Messageries du Com- [illegible] les Messageries Lafitte, qui par- [illegible] Nancy à Paris en *trente-six heures*. [illegible] que *vingt-quatre*.

[illegible] de la vitesse obtenue : qu'est- [illegible] les chemins de fer ?...

[illegible] précédent font mention de voitures allant [illegible] mais ils ne disent rien de celles qui al- [illegible] de Nancy à la dernière de ces villes ; je crois [illegible] compléter cette partie de mon travail, en donner [illegible] chronologique, qui n'est pas tout à fait sans intérêt.

17[illegible]. [illegible]. Départ de Nancy le dimanche, arrivée (à [illegible]) le vendredi. Bureau, rue du Manége, 5.

17[illegible]. Départ le samedi, à quatre heures du matin en hiver, à [illegible] été ; arrivée le lundi au soir.

17[illegible]. *Diligence*. Departs les dimanches et vendredis, à cinq [illegible] du matin ; arrivées les dimanches et mercredis, à neuf heures du matin

Guimbarde. Départ le lundi, à quatre heures du matin ; arrivée le lundi au soir.

1778. *Diligence*. Départ le vendredi, à quatre heures du matin ; arrivée le mercredi, à huit heures du matin.

Carosse ordinaire. Départ le dimanche, à quatre heures du matin ; arrivée le mardi soir. En 1780, il arrivait à midi, et la diligence à sept heures du matin.

1786. Il part de Nancy pour Strasbourg trois diligences par semaine, les mardis, jeudis et samedis, sur les deux heures et demie après-midi ; le prix des places dans la berline est de 18 livres et de 17 livres au cabriolet. Ces trois diligences viennent de Paris.

Le *fourgon* pour Strasbourg part de Nancy le dimanche, à quatre heures du matin.

1799. La diligence de Strasbourg pour Nancy, partant de Strasbourg les 2, 3, 4, 6, 8 et 10 de chaque décade, arrive à Nancy les 1, 3, 4, 5, 7 et 9. Départs de Nancy les 2, 4, 6, 8, 9 et 10 de chaque décade.

An IX. La diligence de nuit de Nancy à Strasbourg part à quatre heures du matin les jours pairs, couche à Phalsbourg, arrive à Strasbourg entre huit et neuf heures du matin et en repart de même. Prix des places : 31 fr. 93 c. dans l'intérieur, 26 fr. 35 c. au cabriolet.

1806. Il part tous les jours de Nancy pour Strasbourg, à cinq heures du matin, une *patache* qui se rend dans le jour à Sarrebourg, où elle couche, et arrive le lendemain à Strasbourg. Ce

service se prolonge de Strasbourg à Mayence en passant par Spire, où elle arrive le second jour.

Je m'arrête à cette époque ; les renseignements postérieurs sont de l'histoire moderne que chacun sait et pour laquelle on n'a qu'à interroger ses souvenirs.

V.

J'ai dit plus haut qu'au milieu des calamités qui désolèrent la Lorraine durant la première moitié du XVII[e] siècle, le service des voitures publiques dans cette province avait dû, sinon cesser complétement, du moins considérablement se ralentir. Dès l'année 1659, Charles IV s'efforça de remédier à cet état de choses, et, par lettres patentes du 7 décembre, il conféra le privilége des carrosses, coches et cariolles, dans toute l'étendue de ses états, à la veuve d'un de ses anciens serviteurs :

« Désirant, dit-il, recompenser en quelque façon la demoiselle Nicolle Sallet, veufve de feu noble homme Melchior Diez, vivant seigneur de Forcelle Saint-Gergonne, et l'indemniser des pertes qu'elle a faites à notre sujet et pendant notre prison en Espagne, et considerant d'ailleurs qu'il est important à notre service et utile au bien publique de *retablir* les carosses, coches et cariolles par tous les lieux propres et necessaires dans toute l'estendue de nos duchez de Lorraine et de Bar, pays barrois et autres terres de notre domaine, pour, par ce moyen, faciliter le port des bardes et marchandises qui y peuvent venir des pays étrangers, nous... avons, tant par forme de donation gratuite... que par recompense, desdommagement et indemnité, donné... à ladite demoiselle Nicolle Sallet, pour elle, ses hoirs et ayans cause, le droit d'établir des carosses, coches et cariolles par tous nos duchez de Lorraine et Barrois, terres et seigneuries de notre domaine, pour en jouyr sa vie naturelle durante et celle de notre trescher et feal le sieur François Labbé, notre conseiller d'Etat et maistre des requestes ordinaire de notre hostel, son gendre, avec pouvoir de tirer et recevoir par telles personnes qu'ils y voudront commettre, tous les droits, proffits, revenus et emolumens dependans dudit establissement desdits carosses, coches et cariolles, tout ainsy et de même que nous en avons deub et peu jouyr ; revoquans tous autres dons que nous pourions avoir faits cy devant dudit droit à quelque personne que ce puisse estre et pour quelque cause que ce soit.... Donné à Blois le septiesme decembre mil six cens cinquante neuf.... (1) »

Dans les circonstances où eut lieu cette concession, il n'est pas probable que les privilégiés aient dû en retirer un grand profit. La Lorraine, en effet, se trouvait encore dans la situation

(1) Archives, reg. B. 110, f° 9.

la plus précaire, occupée qu'elle était par les troupes françaises, et le duc lui-même, bien qu'il fît acte de souveraineté, pour constater son droit, n'était souverain que de nom. Aussi est-il permis de supposer que les lettres patentes obtenues par Nicolle Sallet demeurèrent à peu près comme une lettre morte. Toujours est-il qu'on ne voit aucun service s'organiser en vertu de la concession qui lui avait été faite.

Il est présumable, d'ailleurs, que si elle essaya d'en profiter, elle trouva des concurrents redoutables dans les fermiers des carrosses et messageries royales, qui déjà peut-être, vers ce temps, exploitaient la Champagne, la Lorraine, la généralité de Metz et l'Alsace.

Je ne sais pas au juste à quelle époque cette grande entreprise fut créée, mais il est certain qu'elle était en pleine activité dès les premières années du XVIIIe siècle. En effet, en 1719, un nommé Nicolas Doyen, se qualifiant de fermier général des carrosses et messageries royales des provinces que je viens de nommer, adressa à la Chambre des Comptes de Lorraine une requête à l'effet d'ordonner l'exécution du bail à lui passé, le 20 février 1704, « en conséquence des règlements faits au conseil du roi, au sujet des messageries, ensemble l'ordonnance de l'intendant de Metz, portant règlement et tarif des droits payables au bureau des messageries, pour la permission de l'usage des chaises, berlines, carrosses et charettes sur les grandes routes où il y a établissement de coches. »

La Chambre, faisant droit sur la demande de Nicolas Doyen, « a fait défenses à tous loueurs de carosses, chaises et autres voituriers, de charger et conduire avec carosses, chaises ou voitures couvertes, aucunes personnes, ballots, malles et paquets au-dessous du poids de 50 livres, dans les lieux de chargements et d'entrepôts des routes des messageries du suppliant, que de sa permission ou de celle de ses commis, et par écrit ; laquelle il ne pourra néanmoins refuser, en payant les droits tels qu'ils seront ci-après fixés, le tout à peine de 500 francs d'amende, dépens, dommages et intérêts ; pour sûreté de quoi lui a permis de faire saisir et arrêter les chevaux, harnois et équipages de ceux qui seront trouvés en contravention.

» Ordonne que ceux desdits loueurs de carosses, chaises ou voitures couvertes qui chargeront des personnes pour les conduire ailleurs qu'ès lieux de gîtes et d'entrepôts des carosses et messageries du suppliant, pourront le faire en toute sûreté, encore bien qu'ils suivroient les routes de la messagerie, pour le tout ou partie, à charge par eux d'en faire la déclaration au bureau du suppliant, le plus prochain du lieu du chargement....

» Tarif.

» Pour un carosse ou berline de Nancy à Metz, 6 livres ;

« Pour une chaise, 3 livres ;
« Pour une charette couverte, 2 livres ;
« Pour pareilles voitures de Nancy à Pont-à-Mousson, moitié desdits droits ;
« De Nancy à Bar-le-Duc avec carosse ou berline, 6 livres ;
« Pour chaise, 3 livres ;
« Pour charette couverte, 2 livres ;
« Pour pareilles voitures de Nancy à Toul, moitié desdits droits ;
« Pour carosse ou berline de Nancy à Strasbourg, 15 livres ;
« Pour chaise, 7 livres 10 sols ;
« Pour charette couverte, 5 livres (1). »

VI.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la concession faite à Nicolle Sallet et l'enregistrement du bail de Nicolas Doyen, on avait vu se rétablir une entreprise à laquelle j'ai déjà fait allusion en commençant : je veux parler du mode de transport par bateaux, sur la Meurthe et la Moselle, de Nancy à Metz.

L'entreprise des *coches d'eau*, pour faire le service entre ces deux villes, paraît avoir été organisée sur la fin du XVII[e] siècle ; c'est, du moins, ce qui résulte d'une requête adressée à la Chambre des Comptes, et à la suite de laquelle intervint un arrêt daté du 13 juin 1698. En l'absence d'autre document, je crois devoir reproduire ces deux pièces, qui contiennent tout ce qu'on sait de l'histoire des coches d'eau :

« Supplient humblement Claude Vaultrin et Claude Jacquinot, fermiers du domaine de Nancy, disant que dudit domaine dépend la ferme du coche d'eau dudit Nancy à Metz, de laquelle il est permis aux suppliants de faire profit, suivant l'arrêt de la Chambre, du 24 mai dernier. Mais comme cette ferme a été discontinuée pendant quelques années, et que les droits en ont été contestés au précédent fermier, il importe aux suppliants de les faire renouveler par la Chambre, et d'en faire établir de nouveaux, pour qu'ils puissent une fois savoir à quoi s'en tenir et sur quel pied laisser ladite ferme.

« Ce considéré, Nosseigneurs, vu l'ordonnance du 15 mai 1682, des sieurs Henry et Philippin, ci-devant receveur et contrôleur du domaine de Nancy, ensemble celle du sieur Permillac, maître des eaux et forêts, du 17 octobre dernier, par lesquelles il paraît que le fermier dudit coche d'eau a droit de recevoir et charger seul sur ses bateaux, privativement à tous autres, toutes les personnes, marchandises et denrées qui se présenteront, de-

(1) Recueil des Edits et Ordonnances, t. 2, p. 290.

[illegible] carrosses [illegible]

VII.

[illegible] avant, [illegible] premières années de son règne. [illegible] ses États, [illegible] des services [illegible] de voitures [illegible]

[illegible] 26.

ques entre les principales localités de la Lorraine. Le premier paraît avoir été celui de Nancy à Lunéville. Ces deux villes, qui servaient alternativement de résidence au souverain, avaient besoin d'être reliées l'une à l'autre par des moyens de communication prompts et faciles.

Un décret du 18 avril 1705, confirmé et amplifié par lettres patentes du 10 septembre 1710, concéda le privilége des carrosses de Nancy à Lunéville à un nommé Claude Barthélemy, en lui accordant différents priviléges, ainsi mentionnés dans les lettres dont il vient d'être question :

« Léopold, etc. Notre sujet naturel Claude Barthelemy nous a fait très-humblement représenter que depuis quelques années il entretient et fournit des carosses pour la commodité de ceux qui veulent aller et venir de Nancy à Lunéville et de Lunéville à Nancy, sur le privilége que nous lui en aurions donné par notre decret du 28 avril 1705, avec l'exemption de logement de gens de guerre chez lui, pour plus grande sûreté des hardes et paquets des personnes qu'il voiture, mais que, quoiqu'il eût soutenu jusqu'à présent cette entreprise à grands frais, que d'ailleurs, outre ses deux carosses qu'il fait rouler exactement tous les jours, vuides ou pleins, il ait depuis quelque temps encore une chaise pour les besoins du public, cependant certains particuliers, notamment le nommé Charles Deschamps, bourgeois dudit Nancy, se seroient ingéré, non seulement sans être munis d'aucune permission, mais même contre les défenses à eux faites ci-devant de notre ordre, par l'un de nos premiers écuyers, de mettre sur pied des chaises et carosses, dans lesquels ils mènent et ramènent hardiment d'une de nos petites villes à l'autre, toutes sortes de personnes ; ce qui porteroit un préjudice considérable audit Barthelemy, et causeroit même bientôt sa ruine, entière s'il n'y *étoit pourvu*... ; nous avons audit Claude Barthelemy accordé.. *le droit et privilége* de fournir seul lesdites voitures de chaises et carosses de Nancy à Lunéville et de Lunéville à Nancy, à charge par lui d'en faire partir tous les jours sans distinction, pour lesdites deux villes, en suffisance pour toutes les personnes qui se présenteront à l'heure ordinaire pour aller ou retourner d'un lieu à l'autre, en sorte qu'aucun n'y soit retenu faute de voiture, à peine, envers ceux qui seroient retardez par son fait, de tous dépens, dommages et intérêts, et de plus, en cas de juste plainte, d'être privé du présent privilége, avec défense à tous autres, et nomméement audit Deschamps, sous peine de 30 francs d'amende pour la première fois, et de tous dépens, dommages et intérêts envers ledit Barthelemy, de voiturer èsdites villes aucunes personnes avec chaises et carosses... » (1).

(1) Edit et ord., t. 3, p. 455.

Il paraît que l'entreprise « de la conduite des carosses et messageries de Nancy à Lunéville et de Lunéville à Nancy » prospéra rapidement, car en 1737, René Faciot l'ayant pris à bail d'un sous-fermier du domaine, s'obligea à lui rendre un canon annuel de 3,000 livres, c'est-à-dire, cinq fois plus que ne payait Henri Legros en 1730.

Le nouvel entrepreneur organisa son service sur un grand pied : il ajouta à son coche, comme il le dit lui-même dans une requête adressée à la Chambre des Comptes « des chaises à deux roues et des berlines à quatre personnes, pour aller de Nancy à Lunéville à telle heure que l'on souhaiterait. » A cet effet, il n'entretenait pas moins de trente-deux chevaux et avait huit domestiques à ses gages (1).

Malgré le privilége exclusif qu'il avait obtenu et en dépit des défenses précédemment faites, il avait beaucoup à souffrir dans ses intérêts, de la concurrence des voituriers publics qui parcouraient continuellement sa route, transportant des voyageurs et des bagages.

René Faciot avait adressé, à ce sujet, de premières plaintes à la Chambre en 1738. Il fut obligé de les renouveler plus vivement en 1741, et il obtint, le 4 septembre, du Conseil des Finances, l'arrêt suivant, ayant pour but, non-seulement de prévenir les fraudes dont se plaignait l'entrepreneur, mais de déterminer ses obligations envers les voyageurs et celles des voyageurs envers lui. Cet arrêt, rappelé dans un grand nombre de documents postérieurs, fait connaître quelle était, en Lorraine, la législation en matière de voitures publiques; c'est pourquoi je crois devoir le reproduire malgré son étendue :

« Le Roy en son Conseil..., ordonne que, pendant la durée du bail actuel de ses fermes, le suppliant entretiendra comme *ci-devant la messagerie* de Nancy à Lunéville et de Lunéville à Nancy, *de carosses* bien fermés, suspendus et suffisans en places, chevaux et équipages, de manière que le public en soit bien servi journellement et sans aucun retard; pour raison de quoi, Sa Majesté l'autorise à percevoir par place dans lesdits carosses, 30 sols, argent, valeur et au cours de France, par tête, des personnes qu'il conduira de l'une desdites villes à l'autre; 15 sols de ceux qui, desdites villes, seront seulement conduits à St-Nicolas et Dombasle, ou desdits St-Nicolas et Dombasle auxdits lieux; et moitié desdites sommes de ceux qui seront dans les paniers desdits carosses, le tout sous les conditions suivantes :

» 1º Qu'il partira de chacune desdites villes à dix heures du matin.

» 2º Qu'il sera libre à chacune desdites personnes d'avoir un

(1) Archives, reg. B. 242, fº 113.

[illegible]

des titres et papiers, qui seront rendus aux propriétaires ou à leurs familles, en payant lesdits frais.

» Fait défenses Sa Majesté, à peine de cent livres d'amende contre chacun contrevenant, à tous voituriers, loueurs de chevaux et autres personnes, de louer des carosses, berlines, chaises, ni des chevaux d'attelage pour conduire et reconduire qui que ce soit d'une desdites villes à l'autre, sans permission par écrit du suppliant, ses commis ou préposés, qui ne pourront la refuser quand il y aura des places vides dans ses voitures, en payant le prix fixé pour lesdites places dans le présent arrêt.

» Fait pareillement défenses Sa Majesté à tous voituriers de conduire sur leurs chariots ou charettes aucune personne, et de se charger d'aucun paquet ou ballot du poids de cinquante livres et au-dessous, pour remettre de l'un desdits lieux à l'autre, à peine de 50 livres d'amende pour chaque contravention, et sans qu'ils puissent mettre dans un sac ou sous une même enveloppe plusieurs petits paquets pour en former un au-dessus dudit poids de 50 livres, à peine d'être punis comme contrevenans à la présente défense pour chacun desdits paquets, à l'effet de quoi permet Sa Majesté au suppliant, ses commis ou préposés, d'en faire sans retard, à ses frais et sauf à recouvrer s'il échet, la reconnaissance par le premier huissier requis, et à charge de retablir les choses après la visite.

» Ordonne enfin Sa Majesté que le suppliant fera imprimer et afficher à ses frais le présent arrêt, par lequel il n'est aucunement dérogé aux priviléges, droits et règlements concernant les carosses et messageries de Paris, de Strasbourg et de Nancy à St-Dié, soit pour l'allée, soit pour le retour, et sans que, par réciprocité, les priviléges desdits carosses et messageries puissent déroger au présent arrêt (1)... »

Un arrêt du Conseil des Finances, du 11 septembre 1742, *ampliatif* de celui qui précède, ordonne : « que les voituriers, loueurs de chevaux ou autres personnes qui louent des carosses, berlines, chaises ou chevaux d'attelage à des voyageurs qui traverseront les villes de Nancy et de Lunéville dans le dessein d'aller plus loin, seront tenus, à peine de cent livres d'amende contre chacun contrevenant, d'en faire, auparavant le départ de l'une desdites villes à l'autre, leur déclaration à l'entrepreneur des carosses et messageries, ou à ses commis, qui leur en donneront *gratis* un acte par écrit portant permission de passer. Et pour l'exécution de l'arrêt du 4 septembre 1741 et du présent, Sa Majesté autorise tous huissiers ou sergents sur ce requis, et les commis, gardes ou préposés de l'entrepreneur, à faire la visite et

(1) Edits et Ordonnances, t. 6, p. 295.

... carrosse ...

... Lunéville

... en 176
... ville qui e
... résidence or
... nombreuses
... voitures pu
... carrosse de Nanc
... semaine, le mardi
... vendredi et diman

... A cette époque, l
... rue de la Hache, 186
... la semaine, mais
... qui allait bien
... dont l
... de la *Paix*, ru
... elle partait d
... de Lunéville les jour
... la semaine.
... le carrosse, en
... on vit partir d
... *Providence*, rue de l
... reprenant les ba-
... à faire un servic

... qu'il fût, ne suffi
... grand nombre des voya
... par jour. Malgré cett
... laquelle s'opérait l

trajet, la diligence devait être aussi détrônée par la vapeur, ce concurrent jusqu'à présent invincible, mais qui, par le temps où nous vivons, finira peut-être aussi par trouver un maître.

VIII.

Vers l'année 1731, on voit s'établir de nouveaux « carosses et messageries » partant de Nancy pour Mirecourt, Epinal, St-Dié, Dieuze (1), St-Mihiel et Neufchâteau. L'entrepreneur de ces différents services était un nommé Pierre Hugues, marchand à Nancy. Sur sa demande, le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes rendirent, les 18 avril et 1er juin 1731, des arrêts analogues à celui qu'avait précédemment obtenu René Faciot :

« Le Conseil des Finances, est-il dit, permet au demandeur de faire payer, au cours de Lorraine, par chacune place du carosse de Nancy à Mirecourt, 4 livres,

» De Nancy à Epinal, 5 livres 10 sols;

» De Nancy à St-Dié (2), 7 livres 10 sols;

» De Nancy à Dieuze, 4 livres;

» De Nancy à St-Mihiel, 5 livres;

» Et enfin de Nancy à Neufchâteau, 4 livres 10 sols.

» Il percevra les mêmes droits pour le retour à Nancy, et moitié seulement de ces différents prix pour chaque place dans les paniers desdites voitures. (Suit le tarif des droits pour les paquets et ballots, et un article portant que chacun peut,

(1) En 1767, le carrosse de Dieuze, Vic, Marsal et Moyenvic, partait de Nancy seulement une fois par semaine, le mardi, et y revenait le jeudi. En l'an VIII, il était remplacé par une diligence qui partait tous les jours impairs et arrivait à Dieuze *le même jour*, après midi. En 1788, il y avait une messagerie de *Dieuze* à Bouzonville par Fénétrange, partant de la première de ces villes le mardi et y revenant coucher le jeudi pour reprendre la voiture de Nancy. Le carrosse de Sarreguemines, par Dieuze, Altroff et Puttelange partait de Nancy tous les lundis. Il y avait aussi un carrosse pour St-Avold, par Morhange et Faulquemont, partant le dimanche.

En 1813, il partait tous les jours un cabriolet pour Dieuze. Enfin, en 1818, la veuve Saugnier établit, sur cette route, sa *patache*, qui lutta si longtemps et si victorieusement contre les concurrences qui lui furent faites.

(2) En 1736, un nommé Georges Héry tenait, à titre de bail, de Pierre Lasserre, « fermier des carosses et messageries royales de Lorraine, » les messageries et carrosses de Nancy à St-Dié, moyennant un canon annuel de 300 livres. (Archives, reg. B. 253.)

reconnaissance des
cès-verbaux (l

Ces défens
si sévères, fu
1763, Henri
Nancy à Lu
ment; ce q
mai de cett.

Un des d
devront pa
1er octob
attelés de
seule trait
sur la ro
de Lunév

Après
les relat
était en
dinaire
et on ju
bliques
à Lunév
jeudi et
che. Le

Cet
carross
continu
venait d
tôt le d
siége ét
de la P
Nancy
impairs

En l
à lutter
chez le
Consti
bitudes
quotidi

Plus
sant pas
geurs
amé

« De Nancy à St-Dié avec mêmes voitures, 7 l. 10 s.; — pour une chaise, 3 l. 15 s.; — pour une charette, 2 l. 10 s.;

« Pour pareilles voitures de cette ville à Dieuze, 4 l.; — pour une chaise, 2 l.; — pour une charette, 1 l. 6 s. 8 d.

« De cette ville à celle de St-Michel, pour pareilles voitures, 5 l.; — pour une chaise 2 l. 10 s.; — pour une charette, 1 l. 15 s. 4 d.

« Et enfin, de cette ville à Neufchâteau, pour pareilles voitures, 4 l. 10 s.; — pour une chaise, 2 l. 5 s.; — pour une charette, 1 l. 10 s. »

Extrait de l'article VII du bail d'Accurse Thiéry, concernant les franchises et exemptions.

Ledit preneur, ses commis, facteurs, courriers ou piétons et préposés à la perception des droits de ladite ferme, service et exercice des postes, coches, carosses et messageries, seront exempts de toutes charges publiques, tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, de passage de gens de guet (guerre), levée des dîmes, taille, ustensiles militaires, guet et garde des portes, tant de jour que de nuit, subventions et impositions généralement quelconques, imposées ou qui pourraient être imposées par la suite, nonobstant que par les mandemens, édits, arrêts ou déclarations, ils soient dits exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés.

On lit à la suite de cet extrait :

« Le carosse de Mirecourt part de ladite ville, depuis Pâques jusqu'à la Toussaints, deux fois la semaine, sçavoir : tous les lundis à cinq heures du matin, et arrive à Nancy le même jour. Part de Nancy ledit carosse pour Mirecourt tous les mercredis, aussi à cinq heures du matin, et repart de Mirecourt pour Nancy tous les vendredis, et repart de Nancy pour Mirecourt le samedi à pareille heure.

« Depuis la Toussaints jusqu'à Pâques, ledit carosse de Mirecourt ne part qu'une fois la semaine, qui est le mardi à cinq heures du matin, et arrive le même jour à Nancy; repart de Nancy ledit carosse le jeudi, aussi à cinq heures du matin, et se rend à Mirecourt aussi le même jour (1). »

En 1767, le carrosse de Nancy à Mirecourt partait de Nancy le mercredi et le samedi de chaque semaine et y revenait les lundi et jeudi. En 1781, ce carrosse, qui contenait six places et était « l'un des plus doux et des mieux montés de la province, » ne partait néanmoins plus qu'une fois par semaine, le jeudi, concurremment avec une *guimbarde*, dont le départ avait lieu

(1) Edits et ord., t. 4, p. 143.

en même temps, pour la nouvelle entreprise, des règlements dont voici les principales dispositions :

« Le sieur Thomas partira pour les villes de Rambervillers et Bruyères..., quand bien même il n'y auroit personne ni balot à voiturer, tous les lundis de chacune semaine, depuis le mois de novembre jusqu'au lundi de Quasimodo, avec un carosse bien suspendu, bien fermé et attelé de bons chevaux, à six heures du matin, pour raison de quoi il percevra par chacune place 6 livres, et pareille somme pour le retour dudit Bruyères à Naucy, et moitié par place au panier; de Nancy à Rembervillers 5 livres, et de Nancy à Gerbéviller 3 livres, et autant pour le retour des dits lieux, et aussi moitié pour les places au panier. Ledit Thomas partira de Nancy pour lesdits lieux, depuis le lundi de Quasimodo jusqu'au 1er novembre, à quatre heures du matin, les lundis de chacune semaine, pour, en tout temps, partir de Bruyères les mercredis aussi de chacune semaine, en sorte qu'li puisse arriver d'une ville à l'autre de jour, à moins qu'il ne survienne quelque cas fortuit ou imprévu qui l'en empèche... (1). »

Le 10 juillet 1742, et sur la requête de Joseph Henri, « messager de Nancy à Bruyères, » il intervint un nouvel arrêt qui, tout en renouvelant les dispositions de celui du 2 décembre 1739, apporta quelques modifications au tarif du prix des places, lequel fut fixé seulement à 40 sous pour Gerbéviller et 4 livres pour Rambervillers (2). Il n'y eut rien de changé pour Bruyères.

En 1768, le directeur « des carosses et messageries royales de Lorraine » laissa à bail pour deux années, moyennant la somme de 87 livres, à Nicolas Sambeuf. négociant à Nancy, « la messagerie de cette ville à Bruyères passant par Gerbéviller et Rambervillers (3). »

Deux ans après, ce service subit de notables modifications; tant dans le mode de transport que dans le prix des places. Ces modifications sont indiquées dans l'arrêt ci-après, rendu sur la demande des nouveaux adjudicataires, Louis Mengin, marchand coquetier, et Françoise Husson, sa femme, demeurant à Nancy :

« La Chambre, dit cet arrêt, a déchargé les suppliants de la fourniture et entretien d'un carosse pour les routes de Nancy à Gerbévillers, Rambervillers et Bruyères, à la charge néanmoins d'avoir, pour le service public, un chariot couvert bien fermé et muni de souspentes de bon cuir; et contiendra huit places, avec un panier sur le derrière pour les balots, denrées et marchandises, dont il sera séparé, de façon que les personnes qui se trouveront dans la voiture n'en soient point gênées; pour raison de

(1) Edits et Ord. t. 7, supplément, p. 82.
(2) Edits et Ord., t. 6, p. 325.
(3) Archives, reg. B. 260.

quoi il sera payé par chacune personne, savoir : de Nancy à Gerbéviller, 25 sols; de Nancy à Rambervillers, 50 sols; et de cette première ville à Bruyères, 3 livres 10 sols...

« Fait défenses aux fermiers de la messagerie dont il s'agit, ses commis et préposés, de rien exiger pour permission d'aller dans les lieux avant dits, soit en carosse, chaise ou cabriolet.

« La voiture partira de Nancy pour les lieux ci-dessus énoncés, depuis le lendemain de Quasimodo jusqu'au 1er novembre, tous les lundis de chaque semaine, à quatre heures du matin; et pendant le reste de l'année, à cinq heures précises; et partira pareillement de la ville de Bruyères aux heures ci-dessus, de façon qu'elle arrive en tout temps avant la nuit dans toutes les mêmes villes... (1). »

Le service de Nancy à Bruyères cessa d'avoir lieu en 1781; du moins l'Almanach de cette année n'en parle plus, et c'est seulement en 1823 qu'on retrouve un messager de Nancy à Rambervillers.

La capitale de la Lorraine était mise en communication avec d'autres villes des Vosges par un service de voitures publiques. Dès l'année 1750, il existait un carosse allant de Nancy à Remiremont et Plombières. Il avait été probablement monté avant cette époque (2), mais aucun document ne me permet de déterminer

(1) Edits et Ord. t. 12, p. 281.

(2) Voici les documents postérieurs relatifs au service de Nancy à Remiremont et autres villes des Vosges : en 1767, le « carrosse de Remiremont, Plombières, Epinal, Charmes et Chatel, » logé rue Ste-Anne, partait de Nancy le dimanche et y revenait le jeudi. Il allait à Plombières en deux jours, mais seulement, à ce qu'il paraît, dans la saison des eaux. A partir de 1786, une communication fut établie de Remiremont jusqu'en Suisse, pour les effets et marchandises. L'annee suivante, le carrosse dont il vient d'être parlé, et qui était « à six et huit places avec un fourgon, » faisait le trajet de Nancy à Remiremont en un jour et demi. En 1788, il partait pour Plombières, « en droiture, » le dimanche, depuis Epinal, et arrivait à Plombières et Bains le lundi et revenait le jeudi à Nancy. En 1797 le carrosse était remplacé par une berline. En 1808, une voiture, dont le bureau était au *Petit-Paris*, partait tous les trois jours pour Epinal et Plombières, pendant la durée des eaux. En 1820, le trajet de Nancy à la première de ces villes commença à s'effectuer en sept heures; on en mettait trois d'Epinal à Plombières, et on venait directement de Paris à Epinal en cinquante heures, c'est-à-dire, à peu près dans le même espace de temps qu'il fallait, en 1767, pour aller de Nancy à Plombières. Que sera-ce lorsque le chemin de fer de Nancy à Strasbourg sera mis en communication avec celui qui doit nous relier au chef-lieu du département des Vosges!

la date précise de son établissement. Jean Ler, maître de carrosses, adressa à la Chambre des Comptes une requête dans laquelle, se plaignant de ce que les règlements relatifs aux messageries, ne recevaient pas leur exécution en ce qui concernait les défenses faites aux loueurs de voitures de conduire des personnes et de transporter des paquets sans la permission des maîtres de carosses, il demandait la permission de placer dans la ville de Charmes, un individu assermenté devant la Chambre, et chargé de veiller à la conservation de ses droits; ce qui lui fut accordé (1).

Une demande analogue avait été faite, la même année, par René Faciot, sous-adjudicataire du carrosse de Nancy à Lunéville, et la Chambre l'avait également accueillie (2).

Les employés placés ainsi sur la route que parcouraient les voitures publiques, pour lesquelles un privilége avait été concédé, prenaient le titre, tantôt de préposés aux carrosses et messageries, tantôt de commis surveillants ou simplement de commis. Ils devaient être acceptés par la Chambre des Comptes, qui recevait leur serment. Nous trouvons, plus tard (1784), des contrôleurs des diligences et messageries établis sur toutes les routes du « département de Nancy. »

On voit, par ce qui précède, que le service des voitures publiques avait déjà pris, au milieu du siècle dernier, des développements assez considérables : à cette époque, la ferme des postes et messageries de Lorraine et Barrois était laissée à bail pour la somme annuelle de 20,000 livres (3).

X.

Vers 1751, un nommé Jean Baron, bourgeois de Langres, *obtint* de Pierre Lasserre, fermier général des carrosses et messa*geries royales* de Lorraine, Champagne, Alsace, etc., le bail des messageries de Nancy à Langres, passant par Colombey et Neufchâteau, moyennant un canon annuel de 400 livres au cours de France. Jean Baron s'adressa à la Chambre des Comptes afin d'en obtenir l'enregistrement de son bail et la fixation des droits à percevoir sur les voyageurs et marchandises, s'appuyant sur le motif que c'était lui qui avait entrepris le premier la messagerie en question et créé ainsi un nouvel établissement. La Chambre

(1) Archives, reg. B. 194. — En 1767, Joseph Guilgot, « maître des carosses et voitures publiques de Nancy à Remiremont, » obtint également l'autorisation de placer un commis à Epinal. (Archives, reg. B. 202.)

(2) Archives, reg. B. 194.

(3) Archives, reg. B. 250 et 253.

[illegible] droit à sa requête, rendit, le 3 mai 1731, un arrêt contenant, entre autres dispositions, celles ci-après :

« Il est enjoint audit Jean Baron 1° d'avoir un carosse bien conditionné, fermé, suspendu et bien attelé, de façon qu'il n'y ait point de sujets de plainte et que le public soit bien servi.

« 2° Ledit Jean Baron ou ses préposés tiendront des registres en bonne forme, [illegible] par les juges des lieux, pour y registrer les noms des personnes, ainsi que les balots et paquets qui devront être chargés dans leur carosse...

« 3° Ledit Jean Baron sera tenu de partir de Nancy tous les [illegible] de chaque [illegible], de sorte qu'il ne puisse marcher, tant [illegible] que [illegible], qu'entre deux soleils, pour raison de [illegible] la Chambre l'autorise à percevoir de chacune personne [illegible] dans ledit carosse, savoir :

« De Nancy à St-Thiébaut, 5 livres;
« De Nancy à Neufchâteau, 3 livres;
« De Nancy à Colombey, 3 livres 10 sols;
« De Colombey à Neufchâteau, 2 livres;
« De Neufchâteau à St-Thiébaut, 2 livres;
« [illegible] le retour desdits lieux, et moitié desdites sommes [illegible] qui seront dans le panier dudit carosse... »

Les autres dispositions sont, à peu de chose près, les mêmes que [illegible] l'arrêt du 4 septembre 1711, mentionné précédemment.

[illegible] Dans les cas où il sera nécessaire de prendre des billets [illegible], la Chambre autorise le sieur Baron à percevoir, [illegible]

Pour un carosse ou berline de Nancy à Neufchâteau, 6 [illegible] pour une chaise, 3 livres; — pour une chaise couverte, [illegible] et pour les autres lieux de la route à proportion.

En [illegible] le carrosse de Langres partait de Nancy le samedi, à quatre heures du matin, arrivait le même jour à Neufchâteau, en repartait le dimanche et arrivait le lundi à Langres, d'où il repartait le mardi pour revenir le jeudi soir.

L'Almanach de 1782 ne parle plus de cette entreprise.

Il y avait eu aussi, de [illegible] à 1780, un carrosse qui faisait le service entre Nancy et Neufchâteau et partait une fois par semaine. On ne le trouve plus mentionné dans l'Almanach de 1781.

XI.

Un document daté de l'année 1731, nous apprend, et cela dans

(1) [illegible], t. 8, p. 246.

une circonstance qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler, qu'il existait un service de messagerie de Nancy à Toul.

Un individu ayant déposé au bureau du carrosse de Nancy à Toul un paquet qui ne fut pas remis à son adresse, porta plainte devant les officiers du bailliage de Nancy, et ceux-ci, se fondant sur la qualité de juges domaniaux, condamnèrent au paiement d'une somme de 25 francs le préposé au bureau du carrosse. Ce dernier en appela à la Chambre des Comptes. L'avocat-général porta la parole; il soutint que les officiers du bailliage avaient outrepassé leur juridiction et demanda que la procédure et la sentence qui l'avait suivie fussent déclarées nulles. La Chambre rendit un arrêt dans ce sens et évoqua l'affaire par-devant elle, comme étant seule compétente, en vertu des ordonnances, arrêts, de l'usage constant, voire même par l'établissement et les priviléges des voitures publiques (1).

Le 12 mai 1758, Marie-Anne Chaudron, veuve de Joseph Brichard, afferma du fermier général des postes et messageries les coches, carrosses et messageries de Nancy à Toul et Commercy, et, le 21 février 1760, elle céda son bail, moyennant 200 livres par an, à Nicolas Berga, bourgeois de Nancy, et Jeanne Sanbeuf, sa femme. Sur la requête de ces derniers, la Chambre des Comptes régla, de la manière suivante, les heures de départ de leurs voitures, le prix des places pour les voyageurs et le tarif des permissions :

« Ledit Berga ou ses préposés seront tenus de partir tous les lundis de chaque semaine pour Commercy, de grand matin, de sorte que le carosse puisse arriver ou revenir entre deux soleils. Pour raison de quoi, la Chambre l'autorise à percevoir de chacune personne par place dans ledit carosse, savoir :

» De Nancy à Toul, 2 livres 10 sols, et autant de Toul à Commercy;

» De Nancy à Commercy, 5 livres, et autant pour le retour desdits lieux;

» Et moitié desdites sommes pour chaque personne qui sera dans le panier...

» Les personnes qui auront des voyages à faire au-delà des villes de Toul ou de Commercy, ou dans les lieux de traverse sur ladite route, ne seront point obligées de se servir du carosse public ni de payer aucun droit pour avoir la permission de se servir d'autres voitures; à la charge, par les loueurs et conducteurs, d'en faire leur déclaration au bureau le plus prochain; laquelle sera reçue par ledit Berga, ses commis et préposés, et sans frais...

» Dans les cas où il sera nécessaire de prendre des permis-

(1) Archives, reg. B. 250.

sions, ce que ledit Berga ne pourra refuser que la veille, le jour ou le lendemain du départ du carosse, la Chambre l'a autorisé à percevoir, savoir :

« Pour un carosse ou berline de Nancy à Commercy, 6 livres, et moitié pour la ville de Toul;

» Pour une chaise de Nancy à Commercy, 3 livres, et moitié pour la ville de Toul... (1) »

En 1766, Joseph Maret, demeurant à Nancy, ayant obtenu de Joseph-André Grelet, fermier général des postes et messageries, les carrosses et messageries de Nancy à Toul et Commercy, moyennant un canon de 250 livres par an, demanda et obtint de la Chambre l'enregistrement de son bail et la permission de faire réimprimer le règlement précédemment donné à Nicolas Berga (2).

En 1767, le carrosse de Nancy à Toul, dont le bureau était rue St-Nicolas, partait les mardi et samedi, à sept heures du matin, et de Toul pour Commercy seulement une fois par semaine, le mercredi; il revenait à Nancy le vendredi et le lundi.

Des départs continuèrent à avoir lieu de la même manière, sauf les jours et les heures qui furent changés, jusqu'en 1798. A cette époque, le citoyen Baillot, établi rue de la Fédération, à Toul, commença à partir pour Nancy chaque deux jours, avec fourgon et cabriolet. Il avait aussi un fourgon pour Metz.

En l'an VIII, une diligence, nommée *l'Espérance*, partait tous les jours de Nancy pour Toul et en revenait de même.

L'année suivante, deux voitures à huit places partaient tous les matins pour Toul et revenaient à Nancy l'après-midi.

De l'an XI date l'établissement de *l'Hirondelle*, dont l'allée et le retour s'effectuaient comme il vient d'être dit; le prix des places était de 2 fr. 50 c. Il y avait, en même temps, un fourgon qui partait trois fois par semaine, et où les places ne se payaient que 30 sous.

La diligence de Toul, plus heureuse que beaucoup d'autres, a survécu à la création du chemin de fer; elle lutte encore aujourd'hui contre lui, et parcourt fièrement sa route, autrefois si vivante, maintenant presque déserte.

XI.

On a vu précédemment qu'il existait un service de voitures publiques de Nancy à Plombières. Cette entreprise, qui devait surtout pendant une saison de l'année, réaliser de beaux bénéfices, donna sans doute l'idée à un sieur Charles Malard de créer

(1) Archives, reg. B. 254.
(2) Archives, reg. B. 259.

un service analogue, passant par Mirecourt et allant jusqu'à Bains, dont les eaux thermales jouissaient d'une grande réputation. C'est en 1751 que cette nouvelle messagerie fut organisée, et l'entrepreneur s'adressa, comme le voulaient les ordonnances, à la Chambre des Comptes pour en obtenir un tarif et un règlement. L'arrêt, rendu le 1er juillet est ainsi conçu :

« La Chambre enjoint à Charles Malard d'entretenir la messagerie de Nancy à Bains, et de Bains à Nancy, de carosses bien fermés, suspendus et suffisants en place, chevaux et équipages de manière que le public en soit bien servi, sans aucun retard, pendant le cours des deux saisons, c'est-à-dire, depuis le 1er Mai jusqu'au dernier jour d'octobre de chaque année...

» Il sera tenu de partir de Nancy tous les mardis, pour arriver à Bains les mercredis; et du lieu de Bains tous les jeudis de grand matin, de sorte qu'il ne puisse marcher, tant en allant qu'en venant, qu'entre deux soleils; pour raison de quoi la Chambre l'autorise à percevoir par place dans ledit carosse, 9 livres par personne qu'il conduira de Nancy à Bains ou de Bains à Nancy, et moitié pour celles qui seront dans le panier du carosse.

» Ceux des voyageurs qui se présenteront pour aller de Nancy à Bains seront préférés à ceux qui n'iront qu'à Mirecourt, attendu que ledit Malard est chargé d'entretenir la messagerie particulière pour ladite ville seulement.

» S'il y a des personnes qui se présentent au-delà de ce que *lesdits* carosse et panier peuvent contenir, suivant l'état et conditions des mêmes personnes, ledit Malard sera obligé, à l'heure du départ, de leur fournir d'autres voitures commodes, aux prix fixés ci-dessus, sinon de leur donner gratis un billet de permission pour se pourvoir, dans le jour, de telles autres voitures que bon leur semblera...

» *Dans* le cas où il sera nécessaire de prendre des permissions, la *Chambre* l'autorise à percevoir : Pour un carosse ou berline de Nancy à Bains, 9 livres; pour une chaise, 4 livres 10 sols; pour une charette, 3 livres, et autant pour le retour.

» En ce qui concerne la messagerie de Nancy à Mirecourt, la Chambre ordonne que les arrêts de règlement du 28 avril et 1er juin 1751, concernant les droits de ladite messagerie et les tarifs pour les permissions, seront exécutés suivant leur forme et teneur; ce faisant, ledit Malard continuera de percevoir, par chacune place dans le carosse de Nancy à Mirecourt, 4 livres, et autant pour le retour; de Mirecourt à Bains, 5 livres, et moitié desdites places dans le panier.

» Dans le cas des permissions, il continuera également de percevoir : — Pour un carosse ou berline de Nancy à Mirecourt, 4 livres; — Pour une chaise, 2 livres; — Pour une charette, 1 livre 6 sols 5 deniers, et autant pour le retour. — Pour un ca-

rosse ou une berline de Mirecourt à Bains, 5 livres; — Pour une chaise, 2 livres 10 sols; — Pour une charette, 1 livre 5 sols, et autant pour le retour. (1) »

XII.

Tels sont les renseiguements que j'ai pu découvrir, soit dans les Archives, soit dans le Recueil des Edits et Ordonnnances; je vais essayer de les compléter à l'aide des documents, malheureu-reusement très-sommaires, que nous fournissent les Almanachs de la province.

Dès l'année 1771, on trouve un carrosse partant tous les quinze jours, le dimanche, de Nancy pour Besançon, et revenant le jeudi. Le bureau était à l'hôtel des Halles.

En 1788, il essaya de rendre ses départs hebdomadaires; mais il paraît que cette amélioration ne lui fut pas profitable, car, en 1792, il ne partait plus qu'une fois chaque quinzaine. Il en était encore de même en l'an XIII.

En 1784, M[me] Fromeut, directrice générale des messageries, place d'Alliance, avait établi un carrosse de Nancy à Francfort-sur-le-Mein. La durée de cette entreprise ne fut qu'éphémère, puisque l'Almanach de 1785 n'en fait plus mention.

Quelques années plus tard, en 1792, on voit s'établir un service hebdomadaire de Nancy à Dijon. De même que le précédent, il ne subsista d'abord que peu de temps, mais il se releva bientôt après, et on le trouve ainsi indiqué dans l'Almanach de l'an VIII : « Le carrosse de Dijon, voiture bien suspendue, passant par Neufchâteau et Langres, part de Nancy le quartidi de chaque décade. Il correspond avec les diligences de Châlon-sur-Saône, qui elles-mêmes correspondent avec les diligences de Lyon. »

En l'an XI, il y avait un carrosse de Nancy à Châlon-sur-Saône, passant par Neufchâteau, Langres et Dijon, et partant trois fois par mois.

En 1806, il s'établit une patache de Nancy à Bar-sur-Ornain, où elle arrivait le jour de son départ.

En 1823, il se monte une diligence pour Lyon par Dijon, partant les lundi, mercredi et vendredi;

En 1825, une voiture de Nancy à St-Dizier par Châlons;

En 1827, deux voitures par semaine sur Commercy et route, et sur Bayon chaque semaine;

En 1834, un service sur Troyes par Vaucouleurs, tous les deux jours, et un sur Blâmont tous les huit jours.

Enfin, en 1836, on voit se créer un service spécial de Nancy à St-Nicolas, avant-coureur des nombreux omnibus qui font à peu

(1) Archives, reg. B. 250.

près continuellement le trajet entre ces deux villes, qui furent presque rivales autrefois, lorsque la seconde possédait ses fameuses foires franches qui y attiraient de si nombreux étrangers.

XIII.

Cette notice sur les voitures publiques serait incomplète si je ne disais, en terminant, quelques mots des voitures de place de Nancy. Cette institution, en effet, n'est pas tout-à-fait aussi nouvelle que plus d'une personne le croit : ce n'est pas nous qui en sommes les inventeurs, et ce que nous voyons aujourd'hui, ce dont nous nous attribuons peut-être l'honneur, est vieux de plus d'un siècle. Je n'entends pas, bien entendu, parler des fiacres ni des carrosses de louage, mais des voitures stationnant sur les places, comme on en voit tant à Paris, comme Nancy en possède maintenant. On lit ce qui suit dans des lettres patentes données par le duc Léopold, le 29 août 1721 :

« Léopold, etc.... Notre amé et féal le sieur Descorbiat, l'un de nos gentilshommns ordinaires, nous a... fait remontrer que le nombre des porteurs de chaises qui sont à la suite de notre cour, tant à Nancy qu'à Lunéville, n'est pas assez considérable pour le service du public, et des étrangers; que les chaises dont ils se servent actuellement ne sont ni propres ni commodes; que les porteurs sont mal habillés, peu exacts, et commettent des exactions envers les particuliers qui les emploient et qu'ils mettent à contribution parce qu'ils n'ont ni règles, ni taxes, ni supérieurs pour les contenir et les punir lorsqu'ils l'ont mérité, et qu'ils s'éloignent du respect qu'ils doivent aux personnes de qualité qui les emploient; que, pour faire cesser tous ces inconvénients et mettre les choses en règle pour la plus grande commodité du public, il seroit dans la résolution, à l'exemple de ce qui se pratique à Vienne et dans d'autres endroits, d'établir dans chacune de nos villes de Nancy et de Lunéville vingt-cinq chaises à porteurs uniformes, aux armes d'une croix de Lorraine, et numérotées, dont les porteurs seront habillés d'un habit gris à parement jaune, si notre bon plaisir étoit de lui en accorder le privilége pendant sa vie, et de l'autoriser à régler le prix des courses et toutes les difficultés qui pourroient survenir entre lesdits porteurs et ceux qui les emploient, sous l'autorité supérieure de notre grand écuyer... Nous avons donné, concédé et octroyé... audit sieur Descorbiat le privilége de fournir seul, à l'exclusion de tous autres, pendant sa vie, cinquante chaises à porteurs dans nos villes de Nancy et de Lunéville, qui seront uniformes, aux armes d'une croix de Lorraine, et numérotées, dont les porteurs seront habillés de gris à parement jaune, sur lesquels il aura toute autorité, soit pour régler le prix des courses, soit pour

décider toutes les difficultés qui pourront survenir entre lesdits porteurs et le public, et le tout sous l'autorité supérieure de notre grand écuyer. Faisons défenses à tous autres particuliers qu'à ceux qui seront employés par ledit sieur Desourbiel, d'avoir des chaises à eux pour porter le monde en ville ou ailleurs, à peine de [illegible] francs d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts. Permettons néanmoins à toutes personnes d'avoir des porteurs à gages portant leurs livrées, sans cependant que lesdits porteurs des particuliers ou seigneurs de la suite de notre cour puissent servir au public par rétribution sous les mêmes peines (1)... »

Il n'est encore question ici que de chaises à porteurs; mais l'établissement des voitures publiques suivit de bien près la concession faite au sieur Desourbiel, puisqu'un autre document, daté du 26 décembre [illegible], nous apprend qu'il en existait déjà à cette époque. C'est un règlement fait par les officiers de l'hôtel-de-ville de Nancy, et qui contient plusieurs dispositions curieuses :

« Sur les remontrances faites par le Procureur syndic, que... l'ordre public exige que la Chambre porte son attention à prévenir, par un règlement convenable, les difficultés qui surviennent journellement à l'occasion des porteurs de chaises, qui, par leurs états et fonctions, sont soumis à l'autorité de la police. Qu'outre cela, *les carosses publics étant nouvellement établis à Nancy*, il importe de faire connaître le prix que les cochers pourront exiger, et de régler pareillement l'ordre de leur service. A ces causes..., la Chambre a ordonné ce qui suit :

« *Carosses publics.*

« Article I. En conséquence du privilége exclusif qu'il a plu au Roi d'accorder au sieur de Brie, d'avoir et tenir à Nancy, sous l'autorité et inspection de la police, six carosses pour le service du public, il en tiendra journellement trois à la Vieille-Ville, proche le château de la Cour..., et trois à la Ville-Neuve, entre les deux villes...

« II. Les cochers seront habillés de drap de couleur jaune, et les manches à la matelotte, de drap noir.

« III. Ils auront, pour le service qu'ils rendront dans l'intérieur de la ville, 25 sols pour la première heure, et 20 sols pour chacune des heures qu'ils seront employés au-delà de la première.

« IV. Lorsqu'il sera question de sortir de la ville au-delà d'une demi-lieue, il sera convenu de gré à gré avec eux, eu égard à la distance des lieux où l'on voudra aller, et la durée du temps qu'on voudra les garder.

« V. Il sera établi entre eux un chef qui sera tenu de veiller à ce qu'aucun desdits cochers ne se présente au service du public étant yvre et hors d'état de conduire avec sûreté; auquel cas il

(1) Archives, reg. B. 152, f° 166.

le fera retirer, et en cas de désobéissance, il en donnera avis au sieur lieutenant-général de police, de même que des difficultés, querelles ou batteries qui pourroient survenir au sujet de leurs salaires, pour y être par lui pourvu.

» *Porteurs de chaises.*

» VI. Les carosses devant partager le service du public, les chaises à porteurs seront réduites au nombre de quatorze, pour assurer aux porteurs une occupation qui les engage à se trouver avec plus d'assiduité dans les quartiers qui leur seront assignés ci-après.

» VII. Lesdits porteurs de chaises seront vêtus d'une casaque uniforme, qui sera d'étoffe jaune, et dont la manche sera à la matelotte, de couleur noire.

» VIII. Les chaises seront aussi uniformes, d'une couleur olive, avec les moulures jaunes, doublées en dedans de bonne étoffe, de couleur au moins de gris cendré, ainsi que les coussins. Elles seront numérotées devant avec une double S (initiale du nom de Stanislas), et les armes du Roi derrière.

» IX. Sept chaises... seront cantonnées à la Vieille-Ville, autour du château de la Cour; quatre autres... le seront à la Ville-Neuve, proche le Pont Moujeat, et trois... se rendront sur la place de la Ville-Neuve, devant le Palais.

» X. Les porteurs de chaises seront tenus de se faire inscrire chez le sieur lieutenant-général de police, avec déclaration du numéro de la chaise à laquelle ils seront destinés. Ils ne pourront passer d'un numéro à un autre sans une nouvelle déclaration, pour qu'en cas de plaintes ou de difficultés, ledit sieur lieutenant général de police puisse, par la seule indication du numéro, connaître les porteurs qui y auront donné lieu.

» XI. Il sera établi, par ledit sieur lieutenant-général de police, *un chef aux* porteurs de chaises de la Vieille-Ville, et un autre dans chacun des quartiers de la Ville-Neuve ci-devant marqués; lesquels chefs seront tenus de veiller, comme il a été dit en l'article V au sujet des cochers des carosses publics, à ce qu'aucun desdits porteurs de chaises ne se présente à son quartier étant yvre et hors d'état de servir; auquel cas ils le feront retirer; et en cas de désobéissance, ils en donneront pareillement avis au lieutenant-général de police, de même que des difficultés, injures, querelles ou batteries qui pourroient survenir entre lesdits porteurs de chaises ou autres, au sujet de leurs salaires, pour y être pourvu par ledit sieur lieutenant-général de police, ainsi qu'au cas appartiendra.

(Les articles suivants sont relatifs au tarif des courses pour les porteurs de chaises, tant à l'intérieur que hors de la ville, soit de jour, soit de nuit, à l'ordre dans lequel elles devront faire le service, etc.)

» XVIII. Les porteurs de la Ville-Vieille auront en commun une chaise séparée pour les malades, de même que ceux de la Ville-Neuve, sans que les uns ni les autres puissent faire servir les chaises du commun pour les personnes suspectes de mauvais air.

» XIX. En cas de contravention à aucun des articles ci-dessus, et notamment aux XII XIII et XIV, portant fixation du prix, les contrevenants seront punis par emprisonnement de leur personne et la restitution du double, dont la moitié sera appliquée aux pauvres; et en cas de récidive, seront rayés du nombre des porteurs, avec défenses de plus servir.

» XX. Et pour assurer d'autant mieux le public contre les infidélités dans lesquelles les cochers et porteurs de chaises pourraient tomber en alléguant une taxe plus forte qu'elle n'est, ils seront obligés d'avoir et tenir sur eux une feuille imprimée du présent Règlement pour, en cas de doute ou de contestation, en être par eux donné lecture aux parties intéressées, à peine, à défaut de représentation dudit Règlement, de perdre entièrement leur dû (1) ».

Ainsi, en 1737, il y avait à Nancy, sans compter les chaises à porteurs, six voitures de place stationnant tant à la Ville-Vieille qu'à la Ville-Neuve, et les entrepreneurs et conducteurs étaient soumis à un règlement qui sauvegardait leurs intérêts et ceux du public.

Un arrêt de la Cour Souveraine, du 8 avril 1743, complète, en quelque sorte, ce règlement, et nous fait voir jusqu'où s'étendaient les mesures de police prises à l'égard des voitures de place; il est ainsi conçu : « Vu par la Cour la procédure extraordinairement instruite au bailliage de Nancy, à la requête du substitut du procureur général audit bailliage, à l'encontre de Jean Henry, l'un des conducteurs des carosses de louage de cette ville, et autres, tous accusés; la sentence intervenue sur cette procédure, en date du 9 mars dernier, par laquelle, entre autres choses, en ce qui concerne ledit Jean Henry, il est ordonné que la prison qu'il a subie lui tiendra lieu de peine, en conséquence, on a converti la main-levée provisionnelle de sa personne, à lui accordée par la sentence du 5 janvier dernier, en diffinitive, et on l'a condamné aux dépens, liquidés à son égard à 50 francs....

» La Cour, faisant droit sur les réquisitions du procureur général, fait défense tant audit Henry qu'aux autres conducteurs des carosses de louage et remise de Nancy, *de déclarer que les personnes qu'ils conduisent sont mariées, lorsqu'ils auront connaissance du contraire*, à peine de punition exemplaire; leur fait pareillement défense de sortir de la banlieue de ladite ville avec leurs voitures et carosses, sans la permission expresse

(1) Edits et Ord., t. 6, p. 96.

des entrepreneurs des coches et messageries, conformément aux lettres patentes du 9 juillet 1737.... (1)

Un nouveau règlement de police, du 30 octobre 1754, ordonne l'exécution de celui du 28 décembre 1737, et y ajoute quelques nouvelles dispositions, une, entre autres, qui défend aux cochers des carrosses et aux porteurs de chaises de s'enivrer, sous peine d'une amende de 10 francs.

Un dernier règlement, du 21 janvier 1761, contient encore des articles additionnels aux précédents, mais de peu d'importance; seulement, il fixe à seize le nombre des chaises à porteurs, qui n'était auparavant que de quatorze (2).

Jusqu'à quelle époque les chaises à porteurs et les voitures de place continuèrent-elles à subsister? C'est ce qu'aucun document ne nous apprend. Lorsqu'après la mort de Stanislas, la Lorraine fut définitivement réunie à la France; lorsque Nancy fut déchu de son rang de capitale d'une sorte de petit royaume indépendant, toutes les institutions qui rappelaient son ancien état de ville souveraine, disparurent successivement l'une après l'autre, jusqu'au moment où la révolution vint l'annihiler plus encore en en faisant le simple chef-lieu d'un département.

Les chaises à porteurs et les voitures de place, création aristocratique, privilége de quelques cités de premier ordre (3), furent, sans doute, emportées dans ce double naufrage de la vieille nationalité lorraine. Plus tard, on essaya de les remplacer par une institution toute bourgeoise, par les *omnibus* de ville. Mais ceux-ci ne fonctionnèrent que peu de temps et c'est seulement en 1854 que Nancy a revu, stationnant dans ses rues, comme au temps de sa splendeur, ces voitures de place qui donnent encore à la pauvre capitale déchue un certain air de grandeur, bien pâle reflet de ce qu'elle fut autrefois.

HENRI LEPAGE.

(1) Edits et Ord., t. 7, p. 19.

(2) Edits et Ord., t. 10, p. 103.

(3) Les carrosses de louage et de remise, dit Stemer (*Traité du département de Metz*), furent établis à Metz en vertu d'une ordonnance de police du 21 novembre 1733, rendue en exécution de l'article 52 de l'arrêt de police générale, du 10 septembre précédent.

« Les propriétaires de ces carrosses sont soumis, pour l'intérieur de la ville, à cette ordonnance, et quant à l'extérieur, ils ne peuvent louer ni conduire leurs voitures sans avoir pris une permission à la direction des carrosses ou voitures publiques, établies en 1754, à laquelle ils sont encore obligés de payer le tiers du prix de la place, fixé par chaque personne pour les voitures publiques. »

CHAPITRE II.

[illegible] des Archives de la Meurthe.

[illegible] du rapport présenté à M. A. Lenglé, [illegible] du département, le 25 juin 1855.

[illegible] du Ministère [illegible] d'inventaires som[illegible] départementales.

[illegible] ordonnant ce travail, [illegible] les études histo[illegible] dépôts précieux trop peu [illegible] faire connaître « les [illegible] les traditions [illegible] les annales, et [illegible] des provinces, [illegible] de la propriété fon[illegible] des sciences, des [illegible] usages et des mœurs. »

[illegible] ressortir l'importance d'une [illegible] ni de signaler les féconds résul[illegible] d'en attendre, tant pour le public [illegible] auxquels elle est consacrée.

Rien, [illegible], n'est si peu connu que les archives dé[illegible] : les uns se les représentent comme de [illegible] où sont entassés de vieux dossiers admi[illegible]; d'autres, comme des collections purement scien[illegible] dont les parchemins, couverts d'hiéroglyphes [illegible], n'ont un langage que pour les érudits ; les [illegible], enfin, et le nombre en est malheureusement [illegible], n'y voient que des amas coûteux de paperasses [illegible].

Le moment est venu de dissiper ces préventions et ces [illegible], nées du dédain, propagées par l'ignorance ; le moment est venu de faire voir que les archives, composées de pièces de toute nature, n'offrent pas seulement des matériaux à ceux qui étudient les annales du passé, mais aussi des documents précieux pour l'État, les communes et les particuliers, dans une foule de circonstances où il s'agit d'établir des droits contestés.

Combien de procès ruineux on aurait pu éviter si l'on s'était donné la peine de consulter ces documents ! Que d'assertions erronées certains historiens se seraient épargnées s'ils avaient pris soin de recourir aux titres originaux !

L'expérience a déjà démontré quelles richesses inestimables renferment des séries de pièces négligées par les écrivains des siècles derniers, et que notre époque, plus patiente ou plus avide de découvertes, n'a pas craint de dépouiller. Tout le monde sait, par exemple, combien l'examen des anciens registres de comptes a permis de mettre au jour de faits neufs et piquants, de particularités intéressantes au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie.

L'opération prescrite par le Gouvernement, en faisant connaître les documents divers dont se composent les archives, donnera une idée exacte de ce que sont ces dépôts, lesquels, classés désormais avec soin, ouvriront une source inépuisable aux investigations de la science.

Mais, pour que cette opération soit aussi profitable que possible, il est peut-être essentiel de la populariser, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire, d'ajouter aux inventaires et aux rapports officiels, des sortes de notices descriptives, plus courtes et moins arides, que chacun pourra lire et qui, de cette manière, fixeront l'attention publique (1).

C'est ce que j'ai déjà essayé de faire en plaçant en tête du *Journal historique des Communes de la Meurthe* (2) une espèce de tableau de nos Archives départementales. Les dépouillements auxquels je me suis livré depuis la publication de ce dernier travail, me permettent, dès à présent, d'en compléter plusieurs parties ; les autres auront successivement leur tour, et j'espère, Dieu aidant, parvenir ainsi à tracer une monographie détaillée du dépôt précieux dont notre département est possesseur, et que plus d'une province lui envie.

L'ordre à suivre m'est tout naturellement marqué par

(1) Cette idée, soumise à M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe, a reçu son approbation, et c'est d'après son autorisation qu'a été rédigée cette notice, première partie d'un travail dont les autres chapitres paraîtront successivement chaque année.

(2) Cet ouvrage n'est lui-même que la mise au jour d'une partie de nos Archives : j'y ai fait connaître, en effet, soit en substance, soit intégralement, tous ou presque tous les titres de ce dépôt qui concernent les localités du département de la Meurthe.

les instructions ministérielles, qui prescrivent les divisions suivantes :

Série A.

Actes du pouvoir souverain et domaine ducal.

Série B.

Cours et juridictions.

Série C.

Administrations provinciales : états provinciaux.

Série D.

Instruction publique, sciences et arts.

Série E.

Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.

Série F.

Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

Série G.

Clergé séculier.

Série H.

Clergé régulier.

1re PARTIE. — SÉRIE A.

Les [illegible] de la Meurthe renferment un grand nombre [illegible] du pouvoir souverain, beaucoup de titres [illegible] le domaine ducal ; mais comme les uns et les autres proviennent d'un même fonds : la Chambre des Comptes de Lorraine, ils ont dû être classés dans la série B.

2e PARTIE. — SÉRIE B.

CHAMBRE DES COMPTES DE LORRAINE.

Je [illegible] en commençant l'examen de cette [illegible] historique de la collection si riche [illegible] quoique malheureusement [illegible] de la Chambre des Comptes de Lorraine. [illegible] un travail étendu, qui ne [illegible] m'en occuper quelque [illegible] d'introduction aux inventaires [illegible] et à la présente notice, dont la rédac-

tion de ces derniers m'a suggéré la pensée. En attendant, je me contenterai de reproduire, à titre de renseignement préliminaire, les trop courtes indications consignées par Durival dans sa *Description de la Lorraine*, imprimée dans la seconde moitié du siècle dernier :

« Le Trésor des Chartes, dit cet historien, était autrefois dans le palais même des ducs à Nancy, et fut un temps confié au prévôt de la collégiale Saint-Georges (1). Charles IV l'avait fait mettre à La Mothe. Après la reddition de cette forteresse, les titres furent transportés en France et ensuite rendus. Le maréchal de Créqui les fit conduire à Metz en 1670 : il y en a encore une partie. Ce qui fut rapporté était sous la garde de M. Maillard. Le sieur Nicolas Boudot fut sous-garde par brevet du 16 août 1740.

» M. Lancelot, depuis la prise de possession jusqu'en 1740, travailla à la vérification des inventaires, remit les archives en ordre, et envoya à Paris les layettes comprises sous les cotes : Anjou et Aragon ; Bagues unies à la couronne ; Bourgogne ; Chini ; Choiseul ; Duc des Monts ou de Berg ; Empire ; Flandres et Arschot ; France ; Gorze ; Grandpré ; Gueldres ; Harbonnières (dans le Boulonnois) ; Longwy ; Luxembourg ; Mariages ; Mémoires et récépissez ; Mercœur ; Metz ; Neutralités ; Nomeny, conférence ; Partages ; Pays-Bas ; Péreuse (dans le Nivernois) ; Phalsbourg ; Rançon du roi René ; Sicile, Naples et Provence ; Subsides du clergé ; Testaments ; Traités ; Vaudémont (tutèle de Charles III) ; Verdun et Toul (2).

» On eut soin de retirer de ces différentes layettes les titres et pièces qui pouvoient intéresser le domaine ou les

(1) Du temps de René II, le Trésor des Chartes fermait à trois clés, qui furent confiées par ce prince, lors de son départ pour Venise, en 1486, à Jean Lud, son secrétaire, au prévôt de la collégiale Saint-Georges et au receveur général de Lorraine.

(2) Une partie de ces layettes ne sont plus effectivement au Trésor des Chartes, mais la plupart d'entre elles sont suppléées par des cartulaires où se trouve la copie, sinon de toutes les pièces, du moins d'une portion des pièces qu'elles renfermaient. Je dois ajouter ici que Durival se trompe au sujet de quelques-unes de ces layettes, lesquelles, comme on le verra dans la seconde partie de ce travail, n'ont pas entièrement disparu de nos Archives ; je citerai notamment, celle qui est intitulée : *Nomeny, conférences*, qui semble être restée intacte, mais dont l'analyse n'est pas dans l'inventaire.

communautés et particuliers de Lorraine et Barrois, et on les laissa dans ces mêmes layettes, sous le numéro qu'elles avoient dans l'inventaire.

» On envoya encore à Paris les pièces qui, n'ayant pas été inventoriées par M. Dufourny, parce qu'elles ne lui étoient point connues et qu'elles n'existoient point encore, concernoient uniquement l'histoire et la généalogie de la Maison de Lorraine. Ces pièces formoient plus de cent portefeuilles.

» En 1747, les archives du Trésor des Chartes furent commises aux soins du procureur général de la Chambre des Comptes de Lorraine, et transportées sur la Carrière, près du Palais. Par arrêt du Conseil, du 7 octobre 1758, et lettres patentes du 9, la garde en fut remise à la Chambre des Comptes. Dès le 25 du même mois se fit la translation des papiers de la salle où ils étoient dans une autre à côté. La Chambre nomma, le 4 novembre, deux de ses membres commissaires aux Archives et un sous-garde. Le Trésor des Chartes est depuis 1773 dans le rez-de-chaussée, au palais de la Chambre des Comptes, rue de la Monnoye. »

Tels sont les renseignements, très-succincts et passablement obscurs (1), que nous fournit Durival ; je les compléterai plus tard. Le Trésor des Chartes, cette collection précieuse, à laquelle nos ducs accordaient une place dans l'enceinte de leur palais, dont ils confiaient la garde aux personnages les plus éminents, qu'ils mettaient, plus tard, à l'abri des murailles de la meilleure forteresse de leurs Etats ; ce Trésor des Chartes mérite bien, en effet, d'avoir son histoire à côté de celle des hommes et des institutions des siècles passés.

Pour être examinées avec méthode, les archives de la Chambre des Comptes doivent être subdivisées en différentes séries, dont chacune fera l'objet d'une étude spéciale.

1re *Subdivision. — Lettres patentes.*

Cette importante série, que la plupart de nos historiens ont négligée, se compose de 170 registres qui commencent à l'année 1473 et se continuent, sauf quelques lacunes regrettables, jusqu'en 1737 inclusivement. Elles sont analysées dans cinq registres de tables.

(1) On y remarque même, ainsi que je viens de le dire, différentes erreurs, que j'aurai occasion de rectifier plus tard.

Il suffirait presque, pour faire apprécier cette collection, d'indiquer les matières diverses qui y sont traitées ; je ne me bornerai pas toutefois à cette sèche nomenclature, et je m'en servirai seulement comme de point de départ pour les détails dans lesquels je crois devoir entrer.

Voici donc, d'après les principales divisions adoptées dans les tables dont je viens de parler, les divers sujets auxquels les lettres patentes ont rapport :

1° Acensements et amodiations ;
2° Affranchissements et exemptions ;
3° Anoblissements ;
4° Chartes, érections, priviléges, permissions ;
5° Offices et bénéfices ;
6° Ordonnances, édits, déclarations ;
7° Rémissions, grâces et pardons ; confiscations et mains-levées ;
8° Reprises ;
9° Divers.

1° Les acensements et les amodiations occupent une large place dans les lettres patentes. Ces actes, les premiers surtout, ont une double importance, car ils intéressent la fortune privée, en même temps qu'ils fournissent de précieux renseignements pour les études historiques.

La plupart des usines existantes aujourd'hui, et principalement celles qui sont établies sur des cours d'eau, se sont créées à une époque plus ou moins éloignée, en vertu de concessions dans lesquelles sont stipulés les droits et les obligations des individus en faveur de qui elles ont été *faites*. C'est par de semblables transactions qu'on a formé des *étangs* ; que des communautés ont obtenu des paquis et usuaires, qu'on leur a abandonné des bois pour les défricher, ou bien pour y jouir de certains usages. Les forges, les fonderies, les papeteries, les verreries, les scieries, les moulins, etc., n'ont pas d'autre origine qu'un acte de concession octroyé à charge de payer un cens ou une redevance au domaine. C'est donc à ces titres qu'il faut recourir lorsque surgissent des contestations au sujet de la jouissance d'un cours d'eau qui fait mouvoir une usine, de la possession des terrains avoisinant cette dernière, des droits accordés aux premiers concessionnaires pour les engager à fonder cette même usine, etc.

D'où il suit que les actes d'acensement, si utiles à consulter pour les particuliers, renferment encore toute l'histoire industrielle de notre pays ; histoire bien plus curieuse

... étangs
... d'a
...
... nota
... Jezai
... la tradition ...

... particulières, ...
... affermées. ...
... revenus ...
... renseign...
... puiser ...
... sur la val...
... Vosges, ...
... salines ...
... des ...
...
...
... genre avai...
... autre espèce, ...
... messageries, ...
... domaine (2).
... les servitudes ...
... sous le ...
... des villages ...
... et forma...
... moulins ...
... garde au ...
... obligation ...
... de ...
... habitants ...
... ou par la ...
...
...
...
... les ...
... des ...

... les Mémoires ...
... 1850 et 1851, ...
... verrerie, des ...
... et des population ...
... 830.

simples modérations, soit enfin ce qu'on appelait un abonnement, c'est-à-dire une fixation normale des impôts et redevances, pour qu'ils ne fussent pas exposés à être taillés haut et bas ni livrés aux caprices et aux exigences de leurs seigneurs. Il en était de même lorsqu'on voulait encourager une industrie utile, favoriser, ou des associations qui, comme celles des arbalétriers, par exemple, servaient à la défense du pays; ou des corporations d'arts et de métiers, ou enfin des établissements religieux possesseurs de terres dont on désirait faciliter la culture, etc., etc. Tels sont les objets des affranchissements et des exemptions, et il n'est pas besoin d'insister pour faire sentir combien ces actes renferment de renseignements précieux sur le régime féodal et la condition des personnes.

3° Le chapitre des anoblissements n'est pas moins curieux que le précédent. C'est là que Dom Pelletier a puisé les éléments de son Nobiliaire ; mais ce livre, si utile qu'il soit à consulter, n'est, en quelque sorte, qu'une table des pièces transcrites dans le recueil des lettres patentes. En recourant au texte même de ces dernières, on trouve une foule de documents dont on ne soupçonnait pas l'existence. Parmi les anoblis figurent, en effet, des artistes en tout genre : peintres, musiciens, architectes, et, à côté d'eux, des médecins, des chirurgiens et apothicaires, des marchands et industriels, des magistrats et des avocats, des soldats, des chroniqueurs, des historiens et des poètes, etc. Les actes d'anoblissement ne fournissent pas seulement des renseignements sur ces personnages eux-mêmes, mais quelquefois encore sur leur famille, dont ils rappellent la généalogie ; ils sont donc indispensables à interroger pour écrire la biographie des hommes marquants de notre province, et j'ajouterais presque pour écrire son histoire générale, en raison des particularités qui s'y rencontrent et qui jettent souvent du jour sur des événements auxquels ont été mêlés les personnages à qui la noblesse a été octroyée en récompense de services.

4° Les chartes, érections, priviléges, permissions, forment une série de titres de la plus haute importance pour l'histoire communale, pour celle de la bourgeoisie et des familles, du commerce et de l'industrie, de l'instruction publique, des établissements religieux, etc., etc. On y trouve des érections de foires et de marchés, des statuts de corporations et de confréries d'arts et de métiers, des érections de terres en fiefs, baronnies, comtés, marquisats,

des établissements de signes patibulaires, colombiers et garennes, des fondations de maisons religieuses, d'écoles, de colléges, d'Universités même, car la Lorraine, on le sait, fut dotée jadis d'une institution de ce genre, assez longtemps célèbre. On y rencontre encore des pièces relatives à la création de nouveaux villages et à la fortification de quelques autres ; des permissions de construire des ponts et d'y établir des péages, d'élever des forts près des églises, de bâtir des usines ; des concessions de gabelles, de droits d'usage, vaine pâture, chasse et pêche, troupeau à part, etc., faites à des communautés ou à des particuliers ; des priviléges pour l'exploitation de certaines branches d'industrie ou de commerce ; des permis de résidence accordés à des juifs ou à des étrangers ; des autorisations octroyées aux habitants d'une seigneurie de se marier et de demeurer dans une autre ; etc., etc.

3° Les chapitres des offices et bénéfices fournissent beaucoup de renseignements pour l'histoire des familles et pour celles de l'organisation civile, militaire et religieuse de notre pays. De Bermann a ébauché une partie de cette histoire en donnant, à la suite de sa *Dissertation sur l'ancienne chevalerie*, une liste de quelques hauts dignitaires, tels que les lieutenants généraux des duchés de Lorraine et de Bar, les maréchaux, les sénéchaux, les grands-maîtres de l'artillerie, etc. Mais, à côté de ces fonctionnaires, tirés des rangs de l'ancienne chevalerie, combien n'y en avait-il pas d'autres qu'il est curieux de connaître : ici, ce sont les magistrats, parmi lesquels on rencontre des noms comme ceux des Alix, des Bournon, des Le Febvre, des Rennel, des Gondrecourt, des Fabvier, des Fourier ; noms de familles éteintes ou de familles encore subsistantes ; là, ce sont des dignitaires dont les titres rappellent la splendeur de la cour de nos ducs : des grands veneurs, des grands fauconniers, des hérauts et des poursuivants d'armes, au nombre desquels on trouve des poètes, des historiens et surtout des peintres : Pierre Gringore et Emond du Boullay, Herbel, Claude Charles et Jacquard. Plus loin, ce sont les secrétaires de nos ducs, presque tous personnages historiques, tels que Jean Lud, Chrétien de Chastenoy, Pierre de Blarru, Georges Aulbéry. Puis viennent enfin une foule de fonctionnaires de tout rang dont il est intéressant d'étudier les noms ou les attributions : maîtres des courtiers du duché de Lorraine, professeurs de l'Université de Pont-à-Mousson, gardes du

Trésor des Chartes, ambassadeurs, médecins et chirurgiens, intendants des fortifications, ingénieurs, géographes, mathématiciens, conseillers de guerre, architectes, peintres, historiographes, machinistes, rois des ribauds, officiers des salines et des mines, maîtres charriers et maîtres châtreux des duchés de Lorraine et de Bar, messagers, nappiers, gardes des garennes ducales, maîtres des postes, grands voyers, etc. Il n'est pas jusqu'à la nomenclature des simples tabellions, dans laquelle on ne rencontre des noms dignes de fixer l'attention, comme ceux des Bexon, des Chevrier, des Bresson, des Luxer, des Lacretelle, etc.

La liste des bénéfices présente, dans l'ordre religieux, des renseignements analogues à ceux qu'offrent les offices dans l'ordre civil : elle fait connaître par qui furent occupées les hautes dignités ecclésiastiques, les canonicats, les chapellenies et les autres bénéfices qui étaient à la collation du souverain.

6° Il est presque superflu de signaler le chapitre qui contient les ordonnances, édits et déclarations ; son importance, en effet, ne saurait échapper à personne, puisqu'il s'agit des actes s'appliquant à toutes les branches de l'administration, de la justice, de la police : règlements pour certaines branches d'industrie, sur les bois communaux, les eaux et forêts, les chaises à porteurs et les carrosses publics, sur la chasse et la pêche ; déclarations au sujet de la dîme des pommes de terre, sur la plantation du tabac et des mûriers ; édits relatifs à l'exercice de la médecine et de la chirurgie, à la police des vivres et des grains, à l'établissement des greniers à blé ; ordonnances touchant les juifs, les pauvres, les femmes de mauvaise vie, le droit de main-morte, l'administration de la justice, les coutumes locales et générales, etc., etc. Je m'arrête, car il suffit, pour avoir une idée des matières diverses contenues dans ce chapitre, de jeter un coup-d'œil sur les recueils imprimés des anciennes ordonnances de Lorraine, ouvrages trop négligés et cependant les plus riches peut-être en renseignements de toute nature.

7° Les rémissions, grâces, pardons, confiscations et mains-levées sont utiles à consulter pour l'histoire de la justice criminelle et pour celle de l'organisation féodale. On y voit quelles peines entraînaient les différents crimes, à quelles conditions et dans quels cas s'obtenaient les commutations ou grâces entières ; quelles étaient, enfin,

les circonstances où le suzerain prononçait la confiscation des fiefs de ses vassaux, confiscation qu'il annulait souvent en accordant la main-levée des biens qu'il avait fait saisir.

8° Les reprises sont du plus haut intérêt pour la généalogie des anciennes maisons et pour l'histoire des domaines seigneuriaux; elles nous apprennent par qui et à quel titre ces domaines ont été successivement possédés. Il est peu de familles lorraines qui ne puissent y découvrir d'utiles renseignements, car il n'y en a presque pas dont les noms ne s'y trouvent rappelés : les Beauvau, les Raigecourt, les Gournay, les Haraucourt, les Fiquémont, les Ludres, les d'Ourches, les Ligniville, les Bassompierre, et tant d'autres que je ne puis nommer, y occupent une place à côté d'autres familles moins vieilles ou moins illustres.

9° En dehors de ces séries principales, les lettres patentes contiennent une foule de documents curieux, mais qu'il serait trop long de classer par catégories distinctes : tels sont, entr'autres, les lettres de sauvegarde, les lettres de naturalité, les légitimations, les alliances, les mariages et douaires, les amortissements, les assignations de rentes à des maisons religieuses, à des hôpitaux, ou bien à des particuliers en récompensé de services; les cessions, ventes, transports, échanges; les mandements et commissions adressés aux officiers du prince; les dons et pensions, accordés souvent à des artistes, parmi lesquels, entr'autres, j'ai rencontré les noms de Callot et de Deruet; les fondations de couvents, hospices, chapelles, ou de services religieux dans les églises; des lettres de convocaion des Etats géneraux, etc., etc.

Comme on le voit, les lettres patentes renferment des matériaux qui peuvent servir à l'histoire générale ou particulière; c'est un immense et riche répertoire de documents de toute espèce, et d'autant plus curieux que, comme je l'ai dit en commençant, les écrivains des siècles derniers ont généralement négligé ou dédaigné d'y recourir.

2e *Subdivision. — Livres de Hérauderie.*

Trois registres seulement forment cette seconde subdivision; mais, malgré leur très-petit nombre, j'ai cru devoir en faire une catégorie séparée, en raison de leur nature toute spéciale. Leur simple intitulé remplacera une analyse qui me semble superflue :

« Registre des lettres de noblesse entérinées en la Chambre des Comptes de Lorraine depuis l'an 1573 jus-

qu'en 1592; — Des nobles déclarés gentilshommes; déclarations de marquis, comtes et barons; érections de terres en marquisats, comtés et baronnies, de 1698 à 1724; — Livre de Hérauderie contenant les lettres d'érection de terres en marquisats, comtés et baronnies, de 1719 à 1736. »

La plupart des titres contenus dans ces registres se trouvent également dans les lettres patentes; mais ce qu'ils offrent ici de plus curieux, c'est que les armoiries des personnages qu'elles concernent y sont peintes.

On ne sait pas au juste de qui est le premier registre; toutefois, je serais disposé à l'attribuer à Didier Richier, dit de Vic, qui fut nommé poursuivant d'armes en 1576, après avoir précédemment rempli, par ordre du duc Charles III, une mission héraldique dans le duché de Lorraine. Les deux autres sont de la main du célèbre Claude Charles, héraut d'armes et premier peintre de Léopold; c'est dire quel prix ont ces registres.

3e *Subdivision. — Provisions d'offices et réceptions d'officiers.*

J'ai fait remarquer, en analysant le chapitre des offices, aux lettres patentes, combien, sous divers rapports, les documents de cette espèce offrent d'intérêt. Les 24 registres de provisions d'offices et réceptions d'officiers, qui vont de 1698 à 1789, c'est-à-dire beaucoup plus loin que les lettres patentes, lesquelles s'arrêtent à 1738, servent de complément à ces dernières. On y trouve même un assez grand nombre de pièces que celles-ci ne renferment pas, et, en dehors des offices, des privilèges d'imprimer, des amodiations de droits domaniaux, voire même une confirmation de droits d'usage pour les habitants de Ramonchamp et une concession de terrain aux arquebusiers de Nancy; titres qu'on n'aurait pas la pensée de chercher là.

Les noms historiques abondent dans cette série; noms de familles illustres, noms de personnages marquants dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans la magistrature, dans les armes, dans l'administration publique, etc. Je n'en citerai aucun, car il faudrait trop en laisser dans l'oubli; je me borne à recommander les précieux registres qui les renferment, et dont j'ai dressé une table alphabétique, aux personnes qui voudraient corriger et compléter les biographies lorraines; double travail qui reste à faire, et dont il n'est pas besoin de signaler l'importance.

4e *Subdivision. — Entérinement de lettres patentes à la Chambre des Comptes.*

Cette subdivision comprend 76 registres, qui vont de 1698 à 1790. Les trois premiers (de 1698 à 1729 inclusivement) forment une sorte de catégorie à part et sont spécialement consacrés à l'entérinement ou à l'enregistrement par la Chambre des Comptes de lettres de noblesse et de gentillesse obtenues, à différentes époques, soit des ducs de Lorraine, soit d'autres princes souverains.

Les autres registres, pour lesquels j'ai rédigé une table aussi bien que pour les premiers, contiennent, rassemblés sans aucun ordre méthodique, des lettres patentes de toute sorte : amortissements, affranchissements, statuts (en très-grand nombre) de corporations d'arts et métiers, parmi lesquels il faut citer ceux de l'Académie de Peinture et de Sculpture de Nancy et ceux de l'Académie fondée par Stanislas, celle-ci vivante encore, l'autre appelée à renaître, il faut bien l'espérer ; — donations et pensions ; établissements de manufactures et d'usines, priviléges pour certaines industries ; érections de terres en marquisats, comtés et baronnies ou en simples fiefs ; brevets d'emplois ; exemptions d'impôts pour des communautés, des associations ou des particuliers ; fondations de maisons religieuses ; concessions de droits d'enseigne et de bouchon ; lettres de noblesse, de gentillesse ou d'autres distinctions nobiliaires ; permissions d'exploiter des mines et des carrières ; pieds-terriers de quelques villages ; règlements pour des délivrances de bois à des localités usagères ; actes de reprises pour des terres seigneuriales ; priviléges de certains ordres religieux ; érections de foires et de marchés ; lettres de naturalité ; baux d'usines domaniales ; permis de résidence pour des juifs ; statuts de confréries, d'associations charitables ; rémissions, grâces et pardons ; établissements d'écoles, d'hôpitaux et même d'ouvroirs ; confirmations de droits d'usage et de coutumes locales à des communautés ; fermes des carrosses publics et messageries ; nominations de maîtres des hautes œuvres ; donations de bénéfices ecclésiastiques ; règlements concernant les moulins, les droits de passage et de vente ; concessions d'octrois à des villes ; etc., etc.

J'indique confusément et de la manière dont ils s'y présentent, les documents contenus dans les registres d'entérinements ; j'en passe aussi beaucoup sous silence, de même que je ne m'attache à signaler aucune particularité ;

des pages entières n'y suffiraient pas, et je m'écarterais de mon but, qui est seulement d'indiquer les sources où l'on peut puiser. Celle dont je parle en ce moment est, à coup sûr, une des plus riches que nous possédions, surtout au point de vue de l'infinie variété de documents qu'elle renferme.

5e *Subdivision. — Registres des insinuations; enregistrements d'édits et ordonnances.*

Cette subdivision comprend seulement dix registres et deux portefeuilles. Je ne m'y arrêterai pas, la presque totalité des pièces qui y sont contenues se trouvant dans le Recueil imprimé des édits et ordonnances. Il ne s'agit ici que de leur enregistrement par la Chambre des Comptes, de 1698 à 1790.

6e *Subdivision. — Bénéfices des duchés de Lorraine et de Bar; Etat du temporel des paroisses.*

J'ai réuni dans cette catégorie tous les registres relatifs à la statistique ecclésiastique de notre province. Ils sont au nombre de 16; les 5 premiers datent de la fin du XVIe siècle et ont été rédigés, soit par Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes et auteur d'un Dénombrement du duché de Lorraine en 1594, soit sous la dictée de ce magistrat; les 11 derniers registres forment, sous le titre d'Etat du temporel des paroisses, un corps d'ouvrage qui mérite une mention spéciale.

Voici l'intitulé des cinq premiers, qui n'ont pas besoin d'être analysés: Recueil des bénéfices qui sont ès duchés de Lorraine et de Bar et terres y annexées; — Registre des rentes et revenus des abbayes, prieurés, chapitres, cures et chapelles dans les bailliages de Nancy, Vaudémont, Epinal et Châtel-sur-Moselle;— id., dans les bailliages de Vosge et Bassigny;— id., dans les bailliages d'Allemagne, Westerreich et pays du Saulnois (Trèves et Metz); — Déclaration des rentes que les ecclésiastiques ont sous les prévôté et recette de Nancy.

L'Etat du temporel des paroisses, bien que moins ancien, offre plus d'intérêt encore que les registres précédents. Voici à quelle occasion il fut composé. Le duc Léopold voulant rétablir dans ses Etats l'ordre que les guerres avaient si longtemps troublé, et se rendre compte de la situation du pays, chargea le sieur Antoine Rice, prêtre, de visiter les villes et les villages et de dresser des dénombrements exacts et spécifiques du temporel des paroisses et

[illegible] lettres de commission sont datées du [illegible] 703. [illegible] lettres du 7 août 1703. Léo- [illegible] visiter les hôpitaux, hôtels- [illegible] de dresser pareillement des [illegible] administration.

[illegible] occupé pendant plus de dix [illegible] manuscrit était encore d'environ [illegible] en 1737, lorsque M. Jamet, premier [illegible] Intendance, sauva ce qui restait. Il le déposa [illegible] au Trésor des Chartes de Lorraine, le [illegible] novembre 1759. Ce fut le savant Lancelot, son ami, qui remit en ordre les cahiers, suppléa les lacunes et y fit des tables très-amples. »

Cette sorte de *Pouillé*, bien autrement complet que celui du P. Benoît Picart et que le *Polium* de Bugnon, comprend toutes les paroisses de la Lorraine, qu'elles dépendissent du diocèse de Toul ou de ceux de Metz, Verdun, Besançon, Châlons, Langres et Strasbourg ; il s'étend même aux terres qui prétendaient ne relever d'aucun diocèse, comme la principauté de Lixheim, le Val de Saint-Dié, les districts d'Etival, Senones et Moyenmoutier. Cet ouvrage est extrêmement précieux au double point de vue ecclésiastique et civil : on y trouve, en effet, avec le chiffre de la population des villes et des villages, avec les noms des seigneurs auxquels ces derniers appartenaient, beaucoup de notes historiques recueillies sur les lieux ; la date de l'érection des cures, des chapelles, des ermitages et des autres établissements religieux que notre pays comptait en si grand nombre.

7e *Subdivision.*

Vingt registres ou liasses de nature diverse, et se rattachant plus ou moins à d'autres catégories, sont groupés dans cette subdivision, où on pourrait peut-être encore les classer par séries, qui seraient composées de la manière suivante :

1° Registre du tabellionnage de Lunéville, de 1488 à 1504 ; — Registre du tabellionnage de Choiseul, de 1518 à 1524.

2° Rôles des conduits des prévôtés de Nancy et de Bruyères, pour l'aide d'un écu par feu, levé en 1538 ; — Dénombrement du bailliage d'Allemagne pour la contribution impériale en 1567 ; — Distribution de l'aide ordinaire Saint-Remy dans les quatre bailliages du duché de Bar, en 1580 ; — Levée de l'aide général de dix gros par

mois sur chaque conduit des villes et bourgs des duchés de Lorraine et de Bar, de 1596 à 1602 ; — Rôle général des conduits de la ville de Pont-à-Mousson et des seigneuries et villages de la prévôté, en 1602 ; — Arrêts et jugements des députés aux aides généraux, de 1615 à 1634 ; — Compte de l'aide de 8 gros par conduit levé dans les villages de l'office de Sierck, en 1623 et 1624.

Voilà pour les documents relatifs aux finances et à la population ; en voici maintenant un qui n'est pas sans intérêt sous le rapport de la statistique agricole ;

3° Rôle de tous les chevaux, roussins, juments, bœufs, vaches, moutons, brebis et porcs qui se sont trouvés au bailliage de Saint-Mihiel en l'année 1600.

Viennent ensuite trois registres de pièces relatives à l'histoire politique et judiciaire :

4° Etats généraux et convocation des Etats ; lettres de non-préjudice et confirmation des priviléges de la noblesse ; prestation de serment des ducs de Lorraine à leur entrée à Nancy ; — Registre des causes dépendantes des Assises de Nancy, de 1517 à 1620; — Inventaire et recueil ancien des droits de succession au duché de Lorraine, d'entérinements, fiefs et autres choses.

5° Enfin, les sept derniers registres sont des cartulaires ou inventaires de titres concernant les seigneuries de Trognon et Bourmont, le comté de Ligny, la terre de Bouconville, la baronnie d'Apremont, les seigneuries de Briey, l'Avantgarde, Sampigny, Boulay, Pont-sur-Meuse, Preny, Neufchâteau, Chatenois, Phalsbourg, Hombourg et Saint-Avold.

8e *Subdivision. — Cartulaire de Lorraine.*

On désigne sous le nom de Cartulaire de Lorraine une série de 90 registres in-folio, contenant la copie d'un grand nombre de titres du Trésor des Chartes. Ces registres, qui se trouvent analysés dans une table en 8 volumes, sont reliés en basane et décorés d'alérions, de doubles C et d'un magnifique écusson aux armes de Lorraine, avec la devise : *Et adhuc spes durat avorum.* Audessous on lit : *Labore et opera Theod. Alix, cam. Lothor. præsidis.* C'est, en effet, par les soins et sous la direction de Thierry Alix de Veroncourt, président de la Chambre des Comptes, qu'ont été composés ces Cartulaires ; collection d'autant plus précieuse qu'elle supplée aux lacunes qui existent dans la série des layettes du Trésor des Chartes, dont plusieurs, ainsi que le dit Durival, ont été enlevées

de ce dépôt à l'époque de l'occupation de la Lorraine par la France.

Le Cartulaire doit, d'après la nature des pièces qui y sont contenues, être divisé en deux catégories : 1° les registres ayant des layettes correspondantes ; 2° les registres remplaçant des layettes qui n'existent plus.

Je n'analyserai pas, même d'une manière sommaire, la première catégorie ; son examen trouvera naturellement sa place dans la seconde partie de mon travail, lorsque je parlerai du Trésor des Chartes.

Quant à la seconde, quelques détails, destinés à la faire connaître et apprécier, doivent, je crois, lui être consacrés.

Voici d'abord l'intitulé des registres qui composent l'une et l'autre de ces séries :

I.

Ancerville, Esclairon, Montier-sur-Saulx.
Apremont pour le domaine ; — id. pour les fiefs.
Bar (4 registres) ; — Bar, Ligny, Moignéville.
Blâmont pour le domaine ; — id. pour les fiefs.
Bouconville pour le domaine et pour les fiefs.
Bourmont, Gondrecourt, Lamarche et Conflans-en-Bassigny.
Briey pour le domaine ; — id. pour les fiefs.
Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs.
Châtillon-sur-Saône.
La Chaussée pour le domaine ; — id. pour les fiefs.
Choiseul, Colombey. — Choiseul, Grand.
Commercy, Pierrepont.
Conflans-en-Bassigny
Conflans-en-Jarnisy
Epinal.
Etain, Moranville.
Fondations.
Foug pour le domaine ; — id. pour les fiefs.
Gondrecourt.
Hattonchâtel.
Lamarche.
La Mothe. — La Mothe et Bourmont.
Ligny.
Longuyon, fieffés.
Louppy.
Mandres pour le domaine et pour les fiefs.

Metz (évêques, chapitre et cité de)* (1).
Morley.
Nancy (bailliage de) pour le domaine (2 reg.). — Fieffés des bailliages de Nancy et Vosge (3 reg.).
Vosge (bailliage de) pour le domaine (2 reg.).
Allemagne (bailliage d') pour le domaine (2 reg.). — Fiefs d'Allemagne.
Pierrefitte.
Pont-à-Mousson (marquisat de) pour le domaine; — id. pour les fiefs.
Rambercourt-aux-Pots.
Saint-Mihiel;— id. pour le domaine;— id. pour les fiefs.
Salines (2 reg.).
Sampigny, Norroy, Trognon, Kœur.
Sancy pour le domaine; — id. pour les fiefs.
Souilliers.
Toul (évêques et cité de).*
Trèves (archevêques, chapitre et cité de).*
Trognon, Sampigny, Longuyon, Beaufremont.
Vaudémont (comté de) pour le domaine; — id. pour les fiefs.
Verdun (évêques, chapitre et cité de).*

II.

France pour les régales du Barrois; — France, rentes à Paris, foraines; — France, répits (pour les foi et hommage des ducs de Lorraine), hommes de pied.
Empire.
Bourgogne, Autriche.
Luxembourg, Chiny.
Maison de Guise, Joinville, Harcourt.
Gueldres, Arschot, Bierbec, Virtemberg, Deux-Ponts, Nassau, Ribaupierre, Endingen.
Mercœur.
Sicile, Naples.
Provence, Anjou.
Flandres, Normes, Florines, Rumigny, duc des Monts.
Mariages et testaments.
Liber omnium.
Lettres communes et diverses.

(1) Les registres à la suite de l'intitulé desquels se trouve le signe *, ont bien des layettes correspondantes au Trésor des Chartes, mais ces dernières ne renferment plus que très-peu de pièces.

Chartes et privilèges.
[illegible]
M[illegible]
[illegible]
B[illegible] des bois [illegible].
B[illegible] des bois de Lorraine et Barrois.
[illegible] ordonnances, déclara-[illegible]

L[illegible] suffit pour faire voir que [illegible] documents sur [illegible] des petites [illegible] que compre-[illegible] à toutes [illegible] organisation féo-[illegible] des terres, [illegible] et le com-[illegible] de Saint-[illegible] de Saint-Antoine, [illegible] depuis le [illegible].

L[illegible] que dans [illegible] à composer un re-[illegible] rencontrer [illegible] pas été si-[illegible] passés sous silence. C'est [illegible] des anciennes institu-[illegible] de la condition des personnes, que [illegible] Sous ce [illegible] les documents abondent. Je ne parle pas [illegible] des chartes d'affranchissement accordées

(1) [illegible] registre ne [illegible] pas, [illegible]ement, être classé avec [illegible] j'ai cru devoir le laisser à [illegible] depuis [illegible]. Son véritable [illegible] : « Code [illegible] de divers édicts, ordonnances, décrets, [illegible] de nos souverains [illegible] de Lorraine, marchis, [illegible], Bar, marquis [illegible] par Mr Georges Habillon, [illegible] de la ville et cité, [illegible] l'an mil six cents vingt septz. » [illegible], escrits d'une autre main, indiquent à qui a [illegible] le nom de Code Guinet : « *D.* [illegible] *D. Franc*[illegible] GUINET 1651 *fratri abbati com-*[illegible] *Sancta Mariæ Majoris Mussiponti.* »

aux habitants des villes et des villages, mais des titres qui nous font connaître quelle était la nature de toutes les redevances et servitudes féodales, dans quelles circonstances et sous quelles obligations les communautés ou les particuliers en obtenaient l'exemption, etc. J'aurai occasion, je le répète, d'insister plus longuement sur ce point lorsque j'examinerai le Trésor des Chartes, où se trouvent en originaux des pièces de la nature de celles que je viens de mentionner.

Les registres du Cartulaire, compris dans la seconde catégorie, présentent un intérêt tout spécial ; on en jugera suffisamment par le sommaire de quelques-uns des documents qu'ils contiennent :

Serments des ducs Nicolas, René II, Antoine, François Ier et Charles III à leur entrée à Nancy ;

Discours sur la souveraineté du duché de Lorraine ;

Dialogue de Johannes Lud, où est fait ample discours de ce qui se passa durant la guerre de Bourgogne ;

Question d'honneur en cas de gage de bataille jeté entre Richard des Armoises et Hues d'Ornes ;

Baptême de Nicolas de Lorraine, depuis comte de Vaudémont, duc de Mercœur, comte de Chaligny ;

Tournoi fait à Nancy le 7 octobre 1517 ;

Discours des cérémonies et autres choses qui se passèrent à la conduite de madame Yolande de Lorraine et au festin des noces d'elle et de Guillaume, landgrave de Hesse ;

Erection de chancellerie du temps de René II ;

L'état de procureur-général de Lorraine ;

Cérémonies observées à l'enterrement de Philibert de *Châlons*, prince d'Orange, inhumé en l'église Saint-François à Lons-le-Saunier ;

Articles présentés au roi Henri II de la part des huguenots de France ;

Réponse du roi auxdits articles ;

Discours sur le procès et exécution de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre ;

Arrêt donné au conseil privé du roi, le 29 janvier 1565, à la poursuite de la maison de Guise, pour l'assassinat commis en la personne de monseigneur le duc de Guise, François de Lorraine ;

Confessions de Poltrot sur l'assassinat que dessus ;

Chartes de Laneuveville-devant-Nancy, de Bouxières-aux-Chênes, de Saint-Nicolas, de Custines, de Vandières, Norroy, Villers, Bayonville, Vandelainville, Chatenois,

Rollainville, Mirecourt, Charmes, Bruyères, Châtel-sur-Moselle, Vitrey et Goviller, Epinal, Blâmont, Pont-Saint-Vincent, Sarreguemines, Sarrebourg, Bar, etc., etc.;

Rapport et procès-verbal de monsieur Bournon, président en la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, fait et représenté à Son Altesse (le duc Charles III), en conseil, au mois de juin 1601, de ce qui s'est passé en l'an 1570 touchant les régales du Barrois;

Traité entre Ferdinand I[er], roi des Romains, et les Etats de l'Empire, par lequel le duché de Lorraine est reconnu principauté souveraine, non juridiciable à l'Empire;

Lettres de naturalité données par le roi Louis XII à Philippe de Gueldres, femme du duc René II;

Acte contenant la demande des envoyés de Lorraine aux Etats de Gueldres de reconnaître le duc Antoine pour leur souverain;

Discours sur le droit qu'a René d'Anjou au royaume de Sicile contre le roi d'Aragon;

Forme de serment que prêtent les hommes de Provence lorsqu'ils sont admis à faire hommage.

Je pourrais multiplier les citations à l'infini; mais celles qui précèdent suffisent, ce me semble, pour faire comprendre l'intérêt de la série que je viens d'examiner; intérêt immense pour l'histoire locale, et qui, comme on vient de le voir, s'étend même au-delà de celle-ci.

Le Cartulaire de Lorraine clôt la première partie de mon travail sur l'Inventaire des Archives. Le dépouillement des titres qui composent le Trésor des Chartes proprement dit est maintenant terminé (1); mais cette collection ne doit être examinée que dans son ensemble.

Les différentes séries dont je viens d'essayer de présenter l'analyse, comprennent seulement 414 articles; ce n'est là qu'une très-faible portion, non pas de nos Archives, mais seulement de celle du fonds de la Chambre des Comptes.

Cet aperçu, si rapide, si incomplet qu'il soit, peut déjà donner une idée de l'importance du dépôt que nous possédons; véritable trésor, comme on le qualifiait, et où se trouvent rassemblés, à côté de documents sur toutes les branches de l'histoire, des titres non moins utiles

(1) Il embrasse 449 layettes qui renferment 50,351 pièces. Le reste de l'Inventaire comprend, en outre, 469 registres.

qui peuvent servir à constater des droits, à sauvegarder la fortune publique et privée.

Après avoir, trop longtemps, été méconnue et oubliée, cette collection précieuse, qui n'intéresse pas seulement la Meurthe, mais encore les autres départements compris dans l'ancienne Lorraine, et où se rencontrent même des documents relatifs à d'autres provinces; cette collection commence à être appréciée comme elle le mérite; à mesure que le goût des études historiques se propage, on sent mieux le prix des documents originaux; on comprend que si leur voix est moins poétique que celle des traditions, elle est plus vraie et plus digne de foi. Aussi a-t-on, de toutes parts, secoué la poussière séculaire des parchemins pour demander à ceux-ci la vérité sur les hommes et sur les événements; on a vu ainsi se dissiper une foule d'erreurs qui s'étaient transmises de génération en génération, et qu'on avait aveuglément admises.

Ce mouvement intellectuel, ce besoin d'interroger les monuments authentiques, de remonter aux sources primitives, ont produit les plus heureux résultats. On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les travaux qui ont vu le jour au milieu de nous depuis quelques années.

C'est à ceux à qui est confiée la garde des Archives à seconder, à développer ce mouvement; c'est à eux à faire rayonner la lumière en révélant les richesses dont ils sont dépositaires. Leur mission, quoique bien modeste, peut ainsi devenir utile; elle leur est tracée d'ailleurs par le sentiment du devoir et par le patriotisme.

CHAPITRE III.

Statistique Météorologique.

Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy, pendant l'année 1854, par M. le docteur Simonin père.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas.)

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.—Le vent dominant a été le sud-ouest, qui a soufflé 82 fois : D'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le nord-est 80 fois; l'ouest 63 ; le sud 54; le nord 48; le nord-ouest 20; l'est 11 ; le sud-est, le sud-sud-ouest chacun 4; l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 3 ; le sud-sud-est 2; le nord-nord-est, l'est-nord-est, l'est-sud-est et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 50 fois, presque pur 19, nuageux 238, et couvert 58. Les autres qualités des jours ont été 89 de brouillard ; 4 de bruine ; 160 de pluie ; 12 de grêle ; 32 de neige ; 22 de gelée blanche ; 82 de gelée ; 1 de verglas ; 17 de tonnerre et 15 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 27 janvier, de......... 757mm,»»

Le plus grand abaissement, le 5 janvier, de......................... 712 »»

Hauteur moyenne................. 738 93

La quantité moyenne annuelle d'ozone contenu dans l'air atmosphérique a été de 5° 30 pour la nuit, et de 5° 86 pour le jour. (Echelle de M. Schönbein.)

Le maximum de la température a été, les 23, 24 et 25 juillet, de...................... + 25° 1/2

Le minimum, le 15 février, de...... — 8°

Température moyenne du 1er trimestre............................ + 2° 21

Du second........................ + 10° 47

Du troisième........................	+ 13° 40
Enfin du 4e........................	+ 4° 79
Température moyenne de l'année....	+ 7° 72

(*Réaumur.*)

L'hygromètre, à l'intérieur, a varié de 43 à 53°; mais à l'extérieur sa variation a été de 35° à 60. C'est pendant les mois d'avril et de septembre que la plus grande sécheresse a été observée, et c'est pendant les mois de janvier, juin et décembre, que la plus grande humidité a eu lieu.

Le vent a soufflé avec violence les 7 et 8 février, 13, 23, 24 avril et 4 septembre. Il y a eu des tempêtes les 2 et 7 janvier, 17 février, 25 avril, 3 juin, 24, 25 et 26 octobre, 22 et 29 novembre, 1er, 16, 18 et 22 décembre.

Le 15 juillet à 5 heures et demie du soir, un coup de vent violent a couché le blé dans un assez grand nombre de lieux, et la tourmente du mois d'octobre a dépouillé les arbres d'une partie de leurs feuilles.

Les brouillards du 11 janvier et du 9 août ont été remarquables par leur épaisseur et leur mauvaise odeur; ceux des 16, 17 et 18 du même mois par leur densité et par leur prolongation. Le 19 mai, on a vu un brouillard d'une nature peu commune dans le département de la Meurthe, et qui, par cela même, mérite une courte description.

Ce jour, les habitants de notre ville se frottaient les yeux ou essuyaient les verres de leurs lunettes pour s'assurer si ce qu'ils voyaient était une réalité ou une illusion d'optique. En effet, les objets, même rapprochés n'étaient aperçus que d'une manière confuse et comme à travers de la fumée, et cependant la vapeur qui les masquait ne produisait pas sur les individus la sensation que fait éprouver le brouillard; elle n'humectait ni les plantes, ni la poussière des routes, elle ne faisait pas varier l'hygromètre à cheveu de de Saussure, qui, ce jour, marquait 49°. On était donc plongé dans un brouillard sec. Visible dès 10 heures du matin, le brouillard dont il est question avait acquis à midi, sa plus grande densité, et son épaisseur diminua à mesure

que le soleil descendit vers l'horizon. Cet astre projetait une lumière assez pâle, et son rayonnement était faible ; le ciel était nuageux, un vent froid du nord soufflait avec assez de force ; le baromètre marquait au maximum 740 millimètres et le thermomètre + 16° Réaumur. L'atmosphère contenait de l'ozone en abondance. Le brouillard dont il est question répandait une odeur très-désagréable.

Il est tombé pendant l'année 0m820 d'eau. La journé du 29 novembre est une de celles qui en ont fourni davantage. Le 23 mai, une trombe a dévasté la commune de Pulligny.

M. Marchal, docteur en médecine, à Lorquin, m'ayant communiqué ses observations météorologiques pour 1854, j'y ai trouvé la relation d'un fait trop curieux pour ne pas lui donner place ici. Le 4 août, une pluie d'orage tomba sur Fraquelfing, village de l'arrondissement de Sarrebourg, à 75 kilomètres de Nancy ; des témoins dignes de confiance, au nombre desquels se trouvait l'instituteur, crurent voir de la neige à moitié fondue, mêlée à cette pluie dont elle se distinguait par sa blancheur et par sa manière de tomber. La surprise de ces personnes fut grande lorsque par un examen plus attentif, elles eurent constaté que cette prétendue neige était du sel. En effet, la matière de ce météore se desséchait au lieu de se fondre, elle était cristallisée, elle croquait sous les dents, enfin elle avait une saveur salée très-vive. Elles en amassèrent une certaine quantité, dont une fut destinée à à M. le docteur Marchal, qui regretta de ne l'avoir pas reçue et de n'avoir pu la soumettre à l'analyse chimique. Mon confrère trouvant avec raison de l'analogie entre cette chute de sel et les pluies de sable, de pierre, de sauterelles, de crapauds, etc., décrites par quelques auteurs, pense pouvoir en trouver la cause dans une trombe qui aurait enlevé de l'eau de l'Océan, eau qui se serait vaporisée dans la partie élevée de l'atmosphère, alors le sel marin, cristallisé et transporté dans nos régions serait tombé sur Fraquelfing, mêlé avec la pluie fournie par la nuée orageuse.

Pendant les trois premiers jours de janvier, la neige n'a pas cessé de tomber ; elle a augmenté l'épaisseur très-considérable de celle qui couvrait déjà la terre. Cette masse n'était pas encore complétement fondue le 31 dudit mois, quoique depuis plusieurs jours la température fût élevée et qu'il plût. Le 8 février, il a neigé de nouveau, surtout pendant la journée du 15 où la Meurthe a été gelée. Le 28, la terre était presque complétement débarrassée de cette neige.

Par suite de pluies abondantes en été, de la fonte de la neige et de la glace en hiver, les rivières ont débordé les 4, 17 et 29 juin, 26 octobre, 23 novembre, 3 et 24 décembre. Les inondations ont été peu étendues et n'ont causé aucun dégât.

La grêle qui a frappé plusieurs fois Nancy et son territoire n'a pas été nuisible ; de courte durée, elle était d'un petit volume et mêlée à une grande quantité de pluie.

Douze communes du département ont été maltraitées par le météore dont il vient d'être fait mention. Voici leurs noms et l'estimation de leurs pertes.

Arrondissement de Château-Salins. — Ajoncourt, 4,842 fr.; Aulnois, 2,239 fr.; Fossieux, 2,899 fr.; Lucy, 2,650 fr.; Malaucourt, 1,847 fr.

Arrondissement de Nancy. — Arraye-et-Han, 3,864 fr.; Belleau, 19,239 fr.; Eply, 4,858 fr.; Jezainville, 14,440 fr., Lesménils, 30,394 fr.; Létricourt, 1,077 fr.; Pulligny, 3,231 fr. — Total, 91,580 fr.

Le tonnerre a grondé moins souvent que les années précédentes, et un seul météore igné a été aperçu. Le 26 janvier à 6 heures environ du matin, la dame Catherine ***, commissionnaire d'Aingeray venait à Nancy, lorsqu'une lueur rouge éclaira tout à coup le ciel ; ce fut comme une barre de feu qui traversa l'air et produisit une immense gerbe d'étincelles. Effrayée au dernier point, la dame Catherine demeura quelque temps avant de pouvoir se remettre en route.

L'hiver de 1853 à 1854 a été rigoureux et prolongé. La gelée a commencé le 25 novembre, et à deux jours

près d'interruption elle a duré jusqu'au 3 janvier, puis elle a repris à diverses époques et pendant un temps souvent assez long jusqu'au 24 mars. L'été, à l'exception de quelques jours d'une chaleur élevée, a été pluvieux et froid. On a eu du froid et de la sécheresse lorsqu'il fallait de la chaleur et de l'humidité, et réciproquement, ce qui explique l'absence ou la pénurie de quelques productions de la terre, la difficulté de la récolte du plus grand nombre d'entre elles et leur avarie.

OBSERVATIONS MÉDICALES. — Presque toutes les maladies ont été observées pendant le cours de l'année 1834 ; les unes n'ont atteint qu'un petit nombre d'individus, les autres ont sévi sur une partie de la population, il ne sera question, ici, que des dernières.

Fièvres. — La fièvre typhoïde s'est montrée dès le mois de février, elle a pris de l'extension en août et en septembre, puis elle a diminué de fréquence ; le nombre de ses victimes a été de 71.

On a vu des fièvres intermittentes pendant les mois de juin et de juillet ; ces fièvres affectaient généralement les types quotidien et tierce ; elles étaient bénignes ; cependant elles ont parfois revêtu la forme percieuse et emporté un malade seulement.

Fièvres éruptives et maladies de la peau. — La rougeole a régné depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin d'octobre ; la scarlatine, pendant presque toute l'année ; la variole, depuis mars jusqu'à la fin de décembre ; enfin l'urticaire en août. La rougeole a causé 12 décès ; la scarlatine 10, et la variole 13 ; la suette miliaire et l'érysipèle ont été communs ; la suette en septembre et l'érysipèle vers la fin de l'année.

Maladies des organes de la digestion. — Les oreillons ont été fréquents en janvier, février, mars, avril et mai ; l'orchite leur a souvent succédé ; des pharyngites gutturales et tonsillaires ont pris naissance en janvier, en février, en juillet, mais en avril surtout, les irrigations gastro-intestinales, avec vomissements bilieux, et l'entérite avec diarrhée, ont régné épidémiquement pendant toute l'année ; l'entérite seule a

causé 100 décès. On a vu en septembre l'hépathie et la dyssenterie.

Maladies des organes de la respiration. — La pneumonie, qui a fait 95 victimes, a paru en toute saison. Les mois d'avril et de décembre ont été fertiles en bronchites ; cette maladie, à l'état aigu, a déterminé 36 décès.

Maladies des centres nerveux, des organes des sens et de la locomotion. — 30 décès dus à la méningite et 55 à l'apoplexie attestent la fréquence de ces maladies. En mars, les paupières ont été le siége d'inflammations phlegmoneuses ; le rhumatisme a sévi en avril et en décembre et les névralgies pendant ce dernier mois seulement.

Maladies chroniques. — Les maladies chroniques ont été fatales pour beaucoup d'individus, ainsi 166 ont succombé à la phthisie pulmonaire, 59 à des maladies organiques de cœur, 53 au cancer et 35 au rachitisme.

Aux maux qui viennent d'être indiqués est venue s'ajouter une épidémie étendue et meurtrière, qui les a tous dominés ; nous voulons parler du choléra morbus asiatique, qui mérite une mention plus étendue.

Le choléra à Nancy. — Le 20 août 1853, le choléra morbus asiatique fit irruption en Angleterre et occasionna une grande mortalité dans les villes de Newcastle et de Gastesheat. Il sévit sur le Havre depuis le 15 septembre jusqu'au 15 novembre et parut à Paris vers le 11 de ce dernier mois ; Metz et Nancy n'échappèrent pas à la maladie qui pénétra le 16 décembre 1853, dans l'ancienne capitale de la Lorraine où elle ne fit d'abord qu'un très-petit nombre de victimes.

Du 16 décembre 1853 au 18 mars 1854, le choléra a donc frappé 13 individus, sur lesquels 7 ont succombé. Du 18 mars au 23 juillet, il n'y a eu que 2 décès cholériques, et on pouvait espérer que la maladie ne se propagerait pas. Il en fut autrement ; car, vers la fin de juillet, le choléra fit plusieurs victimes. En août, il redoubla ses coups, et en septembre, l'épi-

démie acquit sa plus grande extension. A dater du mois d'octobre elle diminua graduellement, mais ce ne fut qu'à la fin de décembre qu'elle se termina. Il est à remarquer que pendant les mois de septembre et d'octobre, où le fléau asiatique sévit avec le plus d'intensité, on constata dans l'atmosphère une faible quantité d'ozone.

Le fléau asiatique s'est montré en 1854 avec les symptômes qui le caractérisaient en 1832 et 1849 : prostration des forces, vomissements, déjections alvines semblables à une décoction de riz, refroidissement des extrémités et même de tout le corps, cyanose des pieds, des mains, pouls faible et déprimé, anxiété épigastrique, suppression de la sécrétion urinaire, voix éteinte, yeux ternes et enfoncés dans les orbites, autour desquels existait un cercle bleuâtre, etc.; mais les crampes ont manqué dans quelques cas et généralement elles ont été faibles.

L'ouverture des corps, si la mort avait rapidement frappé les malades, ne faisait reconnaître aucune lésion organique propre au choléra, seulement les corps était émacié, les organes digestifs contenaient encore des matières semblables à celles des évacuations, et les vaisseaux un sang noir analogue par sa consistance à de la gelée de groseille; il en était autrement quand le mal avait duré plusieurs jours, on rencontrait alors des congestions sanguines dans les principaux viscères, dans les poumons surtout la surface libre des membranes séreuses était couverte d'un enduit visqueux et transparent, les intestins étaient ecchymosés et leur muqueuse couverte de psorenterie.

L'observation des règles de l'hygiène, lorsqu'elle était possible, et le traitement de la diarrhée, qui a précédé le choléra dans la majorité des cas, ont prévenu bien des malheurs. Les traitements les plus rationnels, l'administration des remèdes les plus vantés, quand le choléra était confirmé n'ont pu arracher à la mort qu'un petit nombre d'individus. Il serait utile d'établir ici la proportion des décès aux guérisons, mais pour Nancy, cela est impossible. L'administration

municipale n'a pas invité les médecins à déclarer les cas de choléra qu'ils étaient appelés à soigner et qui sont restés inconnus. Cette déclaration eût-elle été faite, les chiffres qui en seraient résultés seraient d'ailleurs peu dignes de confiance des médecins, en temps d'épidémie, donnant le nom de choléra à la diarrhée et à la cholérine, tandis que d'autres le réservent pour cette maladie lorsqu'elle présente déjà de l'algidité et de la cyanose.

Pendant son cours, l'épidémie a emporté 401 individus, 187 du sexe masculin et 214 du sexe féminin. Ce nombre de décès, quoique considérable, est inférieur à la réalité, le choléra ayant fatalement terminé un grand nombre de maladies, qui seules ont été inscrites sur les registres de l'état civil.

Suivant les âges, les décès ont été répartis de la manière suivante :

AGES.	DÉCÈS		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
De la naissance à 1 an........	7	15	22
D'un an à 5 ans.............	14	15	29
De 5 ans à 10 ans..........	7	11	18
De 10 — 20 ans..........	11	10	21
De 20 — 30 ans..........	24	28	52
De 30 — 40 ans..........	9	24	33
De 40 — 50 ans..........	31	22	53
De 50 — 60 ans..........	40	35	75
De 60 — 70 ans..........	28	26	54
De 70 — 80 ans..........	15	20	35
De 80 — 90 ans et au-delà.	»	8	8
Age inconnu...............	1	»	1
	187	214	401

Ce tableau fait voir que l'âge de 30 à 40 ans est celui qui oppose le plus de résistance au développement du choléra.

Le choléra s'est montré sur presque tous les points de la ville, mais, dans quelques quartiers, ses attaques ont été rares, tandis que dans d'autres elles ont été nombreuses, ainsi que le prouve le relevé suivant des décès cholériques par rues, places, etc. :

DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE de décès.
Artisans (rue des).....	14
Auxonne (rue d').....	1
Boucherie (rue de la)..	5
Boudonville (rue de)...	3
Boudonville (faub. de)..	1
Boulevard de la Pépinière	4
Canal (impasse du)....	1
Carrière (place).......	2
Carmes (rue des)......	1
Charité (rue de la).....	7
Cheval Blanc (rue du)..	1
Cimetière (rue du)....	11
Cimetière des Trois-Maisons (rue du)....	4
Citadelle (rue de la)...	3
Colline de Boudonville (rue de la).........	1
Crosne (rue du).......	5
Dames (rue des)......	1
Dépôt de Mendicité....	8
Derrière (rue)........	2
Derrière les Tanneries (rue).............	1
Didion (rue)....... .	1
Dominicains (rue des)..	3
Dronot (rue).........	2
Equitation (rue de l')..	11
Etang (rue de l')......	5
Fabriques (rue des)....	2
Grande-Rue..........	11
A reporter....	109

DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE de décès.
Report....	109
	1
Grève (rue de)........	
Hache (rue de la).....	2
Haut-Bourgeois (rue du)	1
Hôpital militaire......	12
Hôpital militaire (r. de l')	2
Hospice (rue de l').....	1
Jardiniers (rue des)....	1
Jardins (rue des)......	1
Jeannot (rue).........	2
Latrie (rue de)........	4
Maison de Justice.....	1
Maison de Secours.....	1
Malzéville (rue de)....	6
Maréchaux (rue des)...	4
Maure qui Trompe (rue du)...............	2
Metz (faubourg de)....	5
Metz (rue de).........	2
Monnaie (rue de la)....	1
Montesquieu (rue).....	1
Montet (rue du).......	10
Morts (rue des).......	1
Moulin (rue du).......	1
Moulin de Boudonville (rue du)..........	7
Nabécor (rue de)......	8
Notre-Dame (rue).....	7
Opéra (rue de l')......	12
A reporter....	203

DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE de décès.	DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE de décès.
Report....	203	*Report*....	291
Opéra (impasse de l') ..	4	Sainte-Anne (rue).....	4
Pépinière (rue de la)...	1	Sainte-Catherine (rue)..	2
Petit-Boulevard (rue du)	1	Sainte-Catherine (faub.)	7
Pichon (rue)	1	Stanislas (faubourg)....	5
Prés (chemin des).....	1	Stanislas (place).......	1
Prés (rue des)........	6	Stanislas (rue)........	2
Ruisseau (rue du).....	26	Source (rue de la).....	2
Saint-Dizier (rue).....	2	Tiercelins (rue des)....	1
Saint-Epvre (place)	2	Toul (rue de).........	6
Saint-Epvre (rue)......	1	Trois-Maisons (faub. des)	19
Saint-Fiacre (rue)	1	Trois-Maisons (rue du faubourg des)	1
Saint-Georges (rue)....	1	Trottoir Stanislas	2
Saint-Jean (impasse) ...	2	Visitation (rue de la)...	2
Saint-Joseph (rue).....	1	Cholériques résidant dans les communes autres que Nancy, mais décédés dans cette ville	9
Saint-Julien (hospice)..	5	Cholériques dont le domicile est resté inconnu.............	47
Saint-Michel (rue).....	2		
Saint-Nicolas (faubourg)	1		
Saint-Nicolas (rue).....	3		
Saint-Pierre (rue)	1		
Saint-Pierre (petite rue)	1		
Saint-Pierre (faubourg).	23		
A reporter....	291	Total....	401

De ces 401 décès, 138 ont eu lieu à l'hôpital Saint-Charles.

Ce relevé confirme les observations faites pendant les épidémies précédentes; il rend évident que les quartiers de la ville populeux et pauvres, ainsi que les faubourgs, ont été les plus maltraités, le faubourg des Trois-Maisons surtout, qui renferme plus de causes d'insalubrité que les autres.

En 1832, le chiffre des décès cholériques, à Nancy, a été de 186 ; en 1849, il s'est élevé à 206. Ce dernier nombre a été presque doublé en 1854. L'extension de

[illegible] année qui vient de finir, et la [illegible] sont faciles à expliquer ; [illegible] que peu de résistance [illegible] encore inconnue, s'est [illegible] déjà affaiblies et prédis- [illegible] mauvaise qualité des [illegible]

[illegible] le nombre des naissances a [illegible] du sexe masculin et 652 du sexe [illegible]

[illegible]

[illegible] du sexe masculin et [illegible]

[illegible] des naissances de 127.

[illegible] Meurthe. — [illegible] parlé, [illegible] communes. [illegible] âmes. De ces 715 [illegible] leurs noms, leur [illegible] le nombre des décès qui les ont [illegible]

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.
[illegible]	368	23	Ansauville.....	340	8
[illegible]	321	24	Arracourt......	895	71
[illegible]-B...	601	43	Arschviller....	741	6
Amance.......	322	2	Atton..........	518	14
Ancerviller....	789	48	Avrainville	470	8
Audilly	380	21	Avricourt	700	23

(1) Celle de Lorrey ne figure pas dans le tableau ci-après, parce qu'il n'y a pas eu de décès.

(2) M. le docteur Simonin fait également connaître la date de l'invasion de l'épidémie et celle du dernier cas de choléra ; mais nous avons cru pouvoir supprimer ces détails.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.
Baccarat......	3,320	4	Dieulouard....	1,601	42
Bagneux......	390	37	Dieuze........	3,978	33
Bainville-aux-M.	444	7	Dolving.......	470	19
Barbonville....	445	50	Domgermain...	1,203	89
Bayon........	924	11	Dommarie-Eul..	279	8
Bébing.......	256	4	Eply.........	733	18
Benney.......	707	37	Favières......	1,109	49
Bernécourt	298	3	Fécocourt.....	620	40
Berthelming ...	770	31	Flavigny......	1,432	5
Bezange-la-Gr..	346	45	Forcelles-sous-		
Bezaumont....	220	2	Gugney.....	338	8
Bicqueley.....	260	34	Foug.........	1,527	55
Blainville......	1,009	1	Fraisnes-en-S..	348	22
Blâmont......	2,751	3	Francheville...	417	6
Blénod-lès-Toul	1,562	105	Frouard......	886	51
Boucq........	1,036	92	Gerbéviller....	2,266	3
Bouillonville...	289	25	Gibeaumeix....	404	33
Bouvron......	325	43	Gondreville....	1,658	49
Bouxières-aux-			Gondrexange...	1,045	51
Chênes.....	1,125	6	Gripport......	506	25
Bouzanville....	235	24	Guebestroff....	102	6
Brémoncourt...	298	5	Guénestroff....	340	25
Bruley.......	608	12	Guermange....	635	19
Bühl........	812	2	Gugney.......	222	17
Bulligny......	815	31	Gye..........	241	5
Champenoux...	664	50	Haroué.......	604	15
Champigneules.	965	9	Haussonville...	600	10
Charmes-la-Côte	360	49	Héming.......	470	5
Choloy.......	352	23	Hommarting...	797	25
Cirey.........	2,321	1	Housséville....	410	38
Colombey.....	1,037	24	Imling........	697	4
Crépey.......	955	43	Insviller......	631	8
Crévéchamps...	564	2	Jezainville.....	673	17
Crézilles......	387	32	Kerprich-aux-B.	371	5
Custines......	752	2	Lagney.......	778	9
Damelevières...	479	4	Lalœuf.......	560	49
Desseling.....	323	11	Laneuvelotte...	261	18
Deuxville.....	371	18	Laneuveville-de-		
Diarville.....	668	55	Foug.......	402	7

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.
[illegible]			Puiney	285	32
[illegible] ..	[illegible]	17	Puinoy	125	1
[illegible]	1,6[illegible]2	31	Precy	356	21
[illegible]	333	13	Reclicourt-le-		
[illegible]	[illegible]	31	Château	1,070	2
[illegible]	[illegible]	2	Regniéville	333	14
[illegible]	471	40	Rembercourt...	451	25
[illegible]-Basse...	482	10	Remoncourt ...	196	4
[illegible]-Haute ..	474	1	Repaix	244	7
[illegible]	1,120	8	Rhodes	350	2
[illegible]	401	14	Richardménil ..	204	11
[illegible]	913	32	Romelfing	668	21
[illegible]	13,6[illegible]	13	Roselieures	648	6
[illegible] ...	663	2	Rosièr.-en-Haye	322	22
[illegible] -			Roville	330	10
[illegible]	338	2	Royaumeix	454	57
[illegible] ...	2[illegible]7	7	Saint-Baussant .	251	1
[illegible]	702	18	Ste.-Geneviève.	641	11
[illegible]-la-Tour .	332	33	Saint-Firmin...	322	17
[illegible]	339	16	Saint Nicolas ..	3,289	13
[illegible]	369	4	Saint Quirin...	1,806	1
[illegible]	243	21	Sazerais	907	87
[illegible]-lès-Vic.	302	30	Saizey	270	36
[illegible]	618	9	Sarrebourg	2,517	49
[illegible]	1,230	16	Sauxerotte	284	7
[illegible]	811	4	Saulxures-lès-		
[illegible] sur-			Vannes	420	22
[illegible]	620	4	Schneckenbusch	328	1
[illegible]	327	2	Seichamps	393	48
[illegible]	502	60	Selaincourt....	386	7
[illegible]	273	11	Sornéville.....	321	13
[illegible]			Thelod	301	21
[illegible]	627	38	They	263	1
[illegible]			Thiaucourt	1,706	63
[illegible]	1,062	53	Thorey	346	19
[illegible]	3,075	3	Thuilley-aux-		
[illegible]	515	31	Groseilles ...	336	26
[illegible]	450	2	Tomblaine.....	631	11
[illegible]	517	27	Tonnoy	732	18

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.	NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE des décès.
Toul.........	7,882	110	Velle-sur-Moselle.......	290	1
Tramont-Lassus	250	11	Vergaville.....	1,289	35
Tremblecourt..	320	13	Villacourt.....	1,017	7
Trondes.......	824	21	Villey-Saint-Etienne.....	784	14
Uruffe........	888	5	Vitrey........	432	20
Vandières.....	746	3	Xirocourt.....	800	10
Vaudeville....	478	59			
Velaine-s.-Am.	365	19			

De ces 172 communes, 24 sont situées sur des côtes, des hauteurs ou des plateaux élevés ; 32 dans des plaines, des vallées, des gorges, et plus ou moins entourées par des forêts; 116 enfin sont bâties près des rivières, des ruisseaux ou au voisinage des étangs.

Ces mêmes communes prises collectivement renferment 144,460 individus, parmi lesquels on a compté 13,043 cas de choléra et 3,763 décès, savoir : 1,375 survenus sur des hommes, 1,734 sur des femmes, et 654 sur des enfants. La proportion des décès aux cas de maladie confirme ce qui a été dit plus haut, que les *déclarations* des cas ne donnent que des chiffres *mensongers* et trompeurs.

En 1832, le choléra a pénétré dans 73 communes ; il a atteint 3,945 individus, sur lesquels 1,476 ont succombé.

En 1849, l'épidémie s'est étendue à 45 communes seulement, 2,462 cas et 1,056 décès ont été déclarés.

L'épidémie de 1854 a donc pris une extension beaucoup plus grande que celles de 1832 et de 1849, non-seulement à Nancy, mais encore dans le département.

Le Gouvernement n'avait pas attendu que le choléra eût pénétré en France, pour prendre des précautions, et le Comité consultatif d'hygiène avait été chargé de rédiger des instructions sanitaires pour les départements. Le 12 novembre 1853, M. le Préfet de la

Meurthe les communiqua au Conseil central d'hygiène publique et de salubrité, en l'invitant à pourvoir immédiatement à l'indication des mesures auxquelles il serait opportun de recourir en cas d'invasion d'une épidémie. Le Conseil s'acquitta de la tâche qui lui était confiée, et il rédigea un mémoire qui fut inséré dans le compte-rendu des travaux des conseils d'hygiène. L'événement ne tarda pas à montrer l'utilité de ces mesures que, M. Albert Lenglé, Préfet de la Meurthe, fit exécuter avec un zèle et une vigilance dignes des plus grands éloges.

Dans ces jours de calamité, les fonctionnaires civils et militaires, les membres du clergé, les religieuses hospitalières, les associations de bienfaisance et les médecins surtout ont acquis des droits à la reconnaissance publique. Les étudiants de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy, à l'exemple de leurs maîtres, ont fait preuve de zèle et de dévouement. Cette jeunesse intrépide, répondant à l'appel de son directeur et munie de ses instructions, a porté les secours de la médecine et les consolations partout où il en était besoin et s'est acquittée dignement de sa noble, mais périlleuse mission.

CHAPITRE IV.

Statistique de la vaccine pour 1854.

(Extrait du rapport de M. le docteur Edmond Simonin.)

NOMS des vaccinateurs.	CANTONS.	Naissances.	Vaccinations opérées.
	Arrondissement de Nancy.		
Nicolas.	Nancy (nord).	145	95
Poincarré.	Nancy (est).	226	151
Chobaut.	Nancy (ouest).	125	155
Joly.	Haroué.	247	210
Barrey.	Saint-Nicolas.	403	305
Gény.	Nomeny.	120	159
Claude.		173	147
Donoux.	Pont-à-Mousson.	438	303
Cugnien.	Vézelise.	268	211
	Totaux...	2,145	1,736
	Arrondissement de Toul.		
Bancel.	Toul (nord).	438	248
Toussaint.	Toul (sud).	241	270
Gimé.	Domèvre.	246	75
Lebert.	Colombey.	347	216
Valentin.	Thiaucourt.	219	157
	Totaux...	1,491	966
	Arrondissement de Lunéville.		
Gœury.	Lunéville (sud).	364	328
Eby.	Lunéville (nord).	316	249
Mangin.	Baccarat.	238	240
Grandys.	Badonviller.	199	179
Mergaut	Bayon.	205	205
Hovasse.	Blâmont.	292	265
Lotz.	Gerbéviller.	100	190
	Totaux...	1,714	1,656

NOMS des vaccinateurs.	CANTONS.	Naissances.	Vaccinations opérées.
	Arrondissement de Château-Salins.		
[illegible]	Château-Salins.	295	264
[illegible]	[illegible]al.	258	256
[illegible]	[illegible]	284	238
[illegible]	[illegible]	249	182
[illegible]	[illegible]	262	250
	Totaux...	1,348	1,170
	Arrondissement de Sarrebourg.		
[illegible]	[illegible]	469	450
[illegible]	[illegible]	306	429
[illegible]	[illegible]	[illegible]	124
[illegible]	[illegible]	[illegible]	551
[illegible]	[illegible]	307	146
	Totaux...	1,939	1,460
	[illegible] de Nancy.		
[illegible]	[illegible]	125	105
[illegible]	[illegible]	125	391
[illegible]	[illegible]	125	255
[illegible] dans la pratique des cinq [illegible]			570
[illegible] dans les régiments (Nancy).			51
Totaux pour tout le département...		9,926	8,558

CHAPITRE V.

Statistique de la population.

Mouvement en 1854.

ARRONDISSEMENS	NAISSANCES.		MARIAGES	DÉCÈS.		
Château-Salins.	Garçons	738	358	Mascul.	765	1574
	Filles	603		Féminin	809	
Lunéville......	Garçons	922	522	Mascul.	1105	2206
	Filles	880		Féminin	1101	
Nancy........	Garçons	1717	1103	Mascul.	2402	5199
	Filles	1661		Féminin	2797	
Sarrebourg....	Garçons	1026	426	Mascul.	1052	2037
	Filles	924		Féminin	985	
Toul.........	Garçons	719	529	Mascul.	1510	3226
	Filles	738		Féminin	1746	
TOTAUX...		9928	2938			14242

Récapitulation des naissances.			Récapitulation des décès.		
	Garçons	5122		Mascul.	6834
	Filles	4806		Féminin	7408

y compris 4142 décès du choléra.

Dont.. 1513 hommes.
1905 femmes.
724 enfants.

CHAPITRE VI.

Statistique Bibliographique.

Liste des principaux ouvrages imprimés dans le département, du 15 novembre 1854 au 1er novembre 1855.

Discours d'ouverture du cours de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Nancy, par M. Mézières. In-8°. A. Lepage.

Epître à Pauline, par le colonel Perrin. In-8°. *Idem.*

Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, t. IV, 2e partie. In-8°. *Idem.*

Poésies populaires de la Lorraine (publication de la Société d'Archéologie). In-8°. *Idem.*

Leçon d'ouverture du cours de philosophie à la Faculté des Lettres, par M. Albert Lemoine. In-8°. *Idem.*

Statuts de la Société anonyme des Mines et Salines de Rosières et Varangéville. In-8°. *Idem.*

Translation des restes de Charles-le-Téméraire de Nancy à Luxembourg, par M. Ch. de Linas. In-8°. *Idem.*

Inventaire des Archives de la Meurthe, par M. Henri Lepage. In-8°. *Idem.*

Compte-rendu de la fête annuelle de la Société des Familles. In-8°. *Idem.*

Catalogue des objets d'art et d'antiquité exposés au Musée lorrain. In-8°. *Idem.*

Une Héroïne oubliée des biographes lorrains (Marguerite d'Anjou-Lorraine), par M. Louis Lallement. In-8°. *Idem.*

Histoire populaire et anecdotique de Napoléon III, empereur des Français. In-8°. Nicolas.

Société de Prévoyance et de Secours mutuels de Nancy (assemblée générale du 22 avril 1855). In-8°. *Idem.*

Des Pneumonies anormales, par le docteur Lhuillier. In-8°. *Idem.*

Examen critique des Considérations sur les origines de la Maison de Lorraine (de M. l'abbé Marchal), par M. Noël. In-8°. Dard.

Conseils à un juré pour la cour d'assises, par M. Dumont, juge à Saint-Mihiel. In-8°. *Idem.*

Notice biographique sur M. Bertier, de Roville. In-8°. Trenel.

Notice sur les produits typographiques de l'imprimerie Trenel. In-8°. *Idem.*

Discours prononcé à Saint-Nicolas, au service des victimes de Sébastopol, par l'abbé Husson. In-8°. *Idem.*

Règlement pour le service intérieur de l'hospice de Saint-Nicolas. In-4°. *Idem.*

Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy, par M. Saudbreuil. In-8°. Hinzelin.

Discours d'ouverture du cours de littérature ancienne à la Faculté des Lettres, par M. Burnouf. In-8°. *Idem.*

Notice biographique de Joseph Gautherot, hydroscope. In-12. *Idem.*

Inauguration de la statue du général Drouot, et notice historique sur le sage de la Grande-Armée. In-plano. *Idem.*

Grande cantate ou dithyrambe lyrique, pour la fête d'inauguration de la statue du général Drouot, par M. de Dumast. In-4°. *Idem.*

Petit diurnal à l'usage des Sœurs hospitalières de Saint-Charles de Nancy. In-18. *Idem.*

Notice biographique sur M. de Caumont. In-8°. *Idem.*

Aux mânes des Lorrains morts devant Sébastopol, ode patriotique. In-8°. *Idem.*

Sébastopol, cantate. In-8°. *Idem.*

Vie de M. l'abbé Poirot, vicaire-général, curé de la cathédrale de Nancy. In-12. Vagner.

L'OEuvre de patronage des ouvrières brodeuses. In-8°. *Idem.*

Société de Saint-Vincent de Paul (conférences de Blâmont). Séance générale du 14 décembre 1854. In-8°. *Idem.*

Relation du pieux pèlerinage de la paroisse de Flavigny à Notre-Dame de Sion-Vaudémont. In-18. *Idem.*

… de Nancy.

… réville, le

… ancs, à l'occasion
… In-8°. Idem.
… ure à la Faculté

… Régis de Nancy.
… en 1854. In-8°.

… (conférences de
… 8°. *Idem.*
… In-4°. *Idem.*
… de charité du diocèse

… rences rurales de la
… 12. *Idem.*
… uvres. In-12. *Idem.*
… In-4°. *Idem.*
… In 8°. *Idem.*
… Saint Maur de Lu-
… 8°. *Idem.*
… Paul (comité central de
… juillet 1855. In-8°.

… In 18. *Idem.*
… In 4°. *Idem.*
… Saint Rosaire.

… de Notre Dame de

… du Bureau de
… Reybers.
… Nancy et de Toul.

… Lepage et C.-A.

… et des Lettres
… Académie de Nancy.

Des distributions d'aliments cuits opérées en divers temps chez les différents peuples du monde, par M. P. G. de Dumast. In-8°. *Idem.*

Rapport de M. Mathieu-Pernet au Comité des Ecoles chrétiennes. In-8°. *Idem.*

Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par M. Beaupré. In-8°. *Idem.*

Jeanne Darc est-elle lorraine ? seconde dissertation, par M. Henri Lepage. In-8°. *Idem.*

Recherches sur la digestion des matières grasses, par M. Blondlot. In-8°. *Idem.*

Société régionale d'acclimatation pour le nord-est de la France, fondée à Nancy. In-8°. *Idem.*

De la fécondation naturelle et artificielle des *Ægilops* par les *Triticum*, par M. Godron. In-8°. *Idem.*

Description des bois des essences forestières les plus importantes, par M. Mathieu. In-8°. *Idem.*

Leçons sur l'Histoire de France pendant les temps modernes, par M. Foulon. In-8°. *Idem.*

Compte-rendu de la Maison des Apprentis de Nancy. In-8°. *Idem.*

Indicateur des chemins de fer de l'Est. In-12. *Idem.*

Rapport sur la culture et l'emploi du topinambour, par M. Binger. In-8°. *Idem.*

Compte-rendu de la Société de Médecine de Nancy, par M. A. Simonin. In-8°. *Idem.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas. In-8°. *Idem.*

Résumé des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1854, et statistique du choléra, par M. le docteur Simonin père. In-8°. *Idem.*

Séance publique de l'Académie de Stanislas, discours de réception de MM. Faye, Benoit et Burnouf. In-8°. *Id.*

Etudes littéraires. L'Orient et la Bible, par M. l'abbé Vuillaume. In-8°. *Idem.*

Catéchisme du diocèse de Nancy et de Toul. In-18. *Idem.*

Inauguration de la statue du général Drouot à Nancy. In-8°. *Idem.*

Prise de Sébastopol, chants, par J. Fidèle. In-8°. Prévôt, lithographe.

Statuts et Règlement des sœurs de la Sainte-Enfance de Marie, instituée à Dommartin-la-Chaussée. In-12. Toussaint, à Pont-à-Mousson.

Compte-rendu des travaux du Comice agricole de l'arrondissement de Toul. In-8°. Bastien, à Toul.

Publications périodiques.

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain. In-8°. Lepage.

Bulletin académique de la Meurthe. In-8°. Ve Raybois.

Le Bon cultivateur, journal de la Société d'Agriculture de Nancy. In-8°. *Idem.*

Le Chœur, société et publication de musique religieuse, par M. Régnier. In-16. Trenel.

Gravures et Lithographies.

Carte postale du département de la Meurthe. Drouin.

Positions des armées alliées devant Sébastopol. Christophe.

Portrait de M. de Landrian. *Idem.*

Triomphe du B. Père. Prévôt.

Le général Drouot, Statue inaugurée sur le cours Léopold. Christophe.

Statue du lieutenant-général comte Drouot. *Idem.*

Portrait de l'abbé Bermann. *Idem.*

Portail du Palais ducal de Nancy. Nicolas-Digout.

CHAPITRE VII.

Statistique nécrologique.

Novembre 1854. — GENET (André), 76 ans, lieutenant en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur ; mort à Nancy.

CHAUVET, ancien conservateur des forêts à Nancy ; mort à Nantes.

FALENTIN, de Lagarde, sous-lieutenant au 2e cuirassiers, aide-de-camp du général Jussuf, assassiné en Orient.

BERTIER (de Roville), doyen de l'agriculture lorraine, membre de la Société d'Agriculture de Nancy (1), mort à Roville, à l'âge de 92 ans.

Décembre. — BOULANGÉ (Mathias-Louis), 77 ans, conservateur des hypothèques en retraite ; mort à Nancy.

Janvier 1855. — BRACONNOT (Henri), 72 ans, chimiste, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), membre de l'Académie de Stanislas, ancien directeur du Jardin Botanique de Nancy, chevalier de la Légion-d'Honneur ; mort à Nancy.

CROTEL (Charles), 71 ans, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne ; mort à Lunéville.

THIBAULT D'HABAUMONT (Henri-Charles), 81 ans, ancien officier au régiment de Navarre ; mort à Nancy.

MESSEIN (Balthasard), 80 ans, chevalier de Saint-

(1) Un des anciens membres de la Société d'Agriculture, et qui avait rempli pendant longtemps les fonctions de secrétaire, M. CHRÉTIEN (de Roville), est mort aussi dans le courant de l'année 1854.

[illegible] garde général des eaux et forêts en retraite ; mort à Nancy.

[illegible] LALLEMENT (Nicolas-Marie-Joseph-Jean-[illegible]), [illegible] ans, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion d'Honneur ; mort à Nancy.

[illegible] (Nicolas-Benoit), [illegible] ans, ancien payeur de la [illegible] mort à Nancy.

[illegible] Marie-Pierre, [illegible] ans, chanoine de la [illegible] de Nancy [illegible] honoraire, premier [illegible] de la congrégation du Saint-Cœur de [illegible]

[illegible] ans, chevalier de Légion-[illegible] corps des zouaves, en retraite ; [illegible]

[illegible] Nicolas, [illegible] ans, capitaine en re-[illegible] Nancy.

[illegible] (Jean-Nicolas), [illegible] ans, [illegible] la Légion-d'Honneur et [illegible] Nancy.

[illegible] de Mersiler, sœur de [illegible] Saint-Charles, [illegible] ans ; morte à [illegible] dévouement héroïque [illegible] depuis 25 ans.

[illegible] (Jean-Charles-Auguste), [illegible] ans. [illegible] Nancy.

[illegible] LAMBERT (Anne-Char-[illegible] Sébastien de [illegible], officier su-[illegible] ; mort à Nancy.

[illegible] ans, ancien officier supé-[illegible] ancien adjoint au maire de Nancy, [illegible] de la Légion-d'Honneur ; mort à Nancy.

[illegible] (Adrienne-Béatrix-Françoise), [illegible] de Choiseul-Meuse, 83 ans, ancienne chanoi-[illegible] du chapitre royal de Saint-Louis de Metz, pen-[illegible] de la Légion-d'Honneur ; morte à Nancy.

Gritte (Pierre), 89 ans, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

Dorey (le R. P. Marie-Jules-Artus-Eugène), 33 ans, supérieur de la communauté des Oblats; mort à Nancy.

Thiéry de Saint-Baussant (Marie-Jeanne-Charlotte), 69 ans, veuve de M. le baron de Ravinel; morte à Nancy.

Huyn de Raville (Marie-Anne-Victoire), 88 ans; morte à Nancy.

Poincaré (Amé-François-Louis), 76 ans, commissaire des guerres en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur; mort à Lunéville.

Avril. — Puissant (Charles-Christophe), 76 ans, capitaine en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

Psaume de Rosselange (Jules-Antoine), major de cavalerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis; mort à Nancy.

Isabey (Jean-Baptiste), peintre, né à Nancy, le 11 avril 1767, décédé à Paris, le 18 avril, à l'âge de 88 ans.

Le Goueslier d'Argence (Armand-Charles-Théodore), 59 ans, chef d'escadron en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

Roussel, colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

Masson, de Toul, commandant du génie; tué devant Sébastopol.

Mai. — Ladret (Jean-Baptiste), 63 ans, capitaine d'infanterie de marine en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur; mort à Lunéville.

Nollet-Fabert (Jules), 31 ans, auteur de la *Lorraine militaire* et de plusieurs autres ouvrages estimables; mort à Nancy.

Lulé Desjardin (Gabriel), de Lunéville, 23 ans, capitaine du génie; tué devant Sébastopol.

Guissain le Lymonier de la Marche (Jean-Baptiste-

Armand), 66 ans, lieutenant-colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, officier de la Legion-d'Honneur; mort à Toul.

Juin. — De Caumont (Pierre-Henri), né à Toul en 1780, recteur honoraire de l'Académie de Nancy, membre honoraire de l'académie de Stanislas, officier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

D'Oldennet (Marie-Isabelle-Electe-Adelaïde, baronne), 75 ans, veuve de Louis-Antoine, comte de Bourcier, lieutenant-général en retraite; morte à Nancy.

Racenet (Georges-Alexis), 94 ans, capitaine de cavalerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis; mort à Nancy.

Lantis (François), sous-lieutenant en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur; mort à Nancy.

Husson (Anne-Henri), de Nancy, ancien professeur de botanique à l'école de médecine de Casr-el-Aïn (Egypte); mort au Caire, à l'âge de 41 ans.

Séligman-Lui (Gustave), de Nancy, lieutenant aux chasseurs de la garde; tué devant Sébastopol.

Collet (Nicolas), d'Arracourt, sous-lieutenant aux zouaves; tué devant Sébastopol.

Guerrier de Dumast (François-Maurice-Léopold), de Nancy, sous-officier aux zouaves; tué devant Sébastopol.

Klein (Alphonse), de Phalsbourg, chef de bataillon; tué devant Sébastopol.

Cromer, de Phalsbourg, capitaine adjudant-major; tué devant Sebastopol.

Conigliano, de Lunéville, lieutenant; tué devant Sébastopol.

Botta, de Nancy, capitaine au 7[e] léger; tué devant Sébastopol.

Brancion (Ernest de), colonel du 50[e] de ligne, tué à l'attaque du Mamelon-Vert, appelé depuis Redoute Brancion. On lit ce qui suit dans le rapport du général en chef, sur ce brillant fait d'armes :

« Le colonel de Brancion, au centre avec le 50e, et le colonel » de Polhès, à la gauche avec le 3e de zouaves, abordent résolu- » ment la redoute elle-même, se jettent dans le fossé, escaladent » le parapet et frappent les canonniers russes sur leurs pièces.

« Le colonel de Brancion, qui a eu l'honneur de planter le pre- » mier son aigle sur la redoute, est tombé dans cette attaque » sous la mitraille ennemie, glorieusement enseveli dans son » triomphe. »

Le colonel de Brancion appartenait à notre département par sa famille; il était petit-neveu du comte de Raguet-Brancion, dernier seigneur de Royaumeix, dont les ancêtres possédaient cette terre depuis le commencement du XVIe siècle.

Juillet. — De Villeneuve-Trans (le marquis Hélion), de Nancy, volontaire à l'armée d'Orient; tué devant Sébastopol.

Belleville (Philippe), de Nancy, 21 ans, sous-lieutenant au 19e de ligne; tué devant Sébastopol.

Août. — Charles (François), 40 ans, agent-général des écoles municipales de Nancy, officier de l'Université; mort à Boulay (Moselle).

Septembre. — Guérin (Eustache-Eugène), de Nancy, ingénieur des ponts et chaussées à Draguignan; mort dans cette ville.

Goutt (Nicolas-François), 69 ans, ancien avocat, juge de paix du canton-Est de Nancy.

Fabvier (le baron), de Pont-à-Mousson, général de division, ancien pair de France, ancien membre de l'Assemblée législative; mort à Paris,

Chenut, de Nancy, lieutenant à l'armée d'Orient; tué devant Sébastopol.

De Ligniville (Henri), de Nancy, capitaine au 1er régiment de zouaves; tué devant Sébastopol.

Maxan, de Nancy, lieutenant, chevalier de la Légion-d'Honneur; tué devant Sébastopol.

Winter (Pierre-Amand-Théophile), de Nancy, 23

[illegible] devant Sébastopol.

[illegible] ière ; [illegible]

[illegible] sous-officier à [illegible]

[illegible] sergent-major au [illegible] Sébastopol.

[illegible] chasseurs [illegible]

[illegible] Sébastopol.

[illegible] ans, [illegible] Saint-Charles de Nancy.

[illegible] ans, officier supé[illegible] Légion-d'Honneur, [illegible] Nancy.

[illegible] 63 ans, colonel d'artil[illegible] commandeur de la Légion-d'Honneur ; [illegible]

[illegible] Jean-Baptiste-Alexandre, 73 [illegible] la famille de Jeanne Darc ; [illegible]

[illegible] 58 ans, conseiller [illegible] de Nancy, chevalier de la Légion-[illegible]

CHAPITRE VIII.

Analyse des travaux du Conseil général.

Académie de Stanislas. — Augmentation d'allocation en faveur de cette institution.

Bâtiments départementaux. — Reconstruction de la maison d'arrêt et de la maison de justice de Nancy sur la partie du jardin de la Maison de Secours attenante à la Maison de Correction.

Canal de la Marne au Rhin. — Vœu pour que l'administration du canal reste entre les mains de l'Etat.

Canal des houillères de Sarrebruck. — Vœu pour son exécution.

Carte géologique-agronomique. — Allocation de 600 fr. pour la continuation de cette carte.

Chambre de commerce de Nancy. — Vœu pour l'établissement de cette chambre.

Chemins de fer. — Embranchement de Nancy à Gray. — Vœu pour l'établissement d'un agent responsable dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Chiens. — Avis du Conseil au sujet de la fixation de la taxe municipale sur les chiens.

Conservation et ensilotage des grains. — Vœu pour que les questions qui se rattachent à la conservation et à l'ensilotage des grains soient étudiées

Crédit foncier de France. — Le conseil fait des vœux pour le succès de cette institution.

Curage de la seille. — Vœu pour l'entretien des parties curées dans la Meurthe et la Moselle.

Echardonnage. — Vœu pour que cette mesure soit appliquée aux dépendances du canal et aux talus et fossés des forêts.

Ecole de droit. — Vœu renouvelé pour la création d'une école de droit à Nancy.

Ecole forestière. — Vœu pour que les fils de propriétaires de bois et les jeunes gens qui se proposent de gérer les forêts particulières, soient admis à suivre les cours de cette école.

Etalons. — Vœu pour l'augmentation du nombre des étalons et la suppression des étalons rouleurs.

Evêché de Nancy. — Renouvellement du vœu pour son érection en archevêché.

Flottage. — Vœu pour que le passage des flottes par le per-

tuis des usines soit réglementé. — Vœu pour que le crédit ouvert aux rivières navigables et flottables soit augmenté.

Fonds commun. — Vœu pour l'augmentation du fonds commun.

Imposition extraordinaire. — Vote d'une imposition extraordinaire de 3 centimes pour les travaux d'art et de rectification des routes départementales.

Institution des jeunes aveugles. — Création d'une quatrième bourse.

Institut des sourds-muets. — Vœu pour l'érection de cet institut en école impériale.

Instruction primaire. — Vœu pour que des institutrices soient chargées des écoles pour les enfants des deux sexes dans les petites communes.

Jeanne d'Arc. — Vote d'une somme pour contribuer à l'érection d'un monument à Neufchâteau.

Libre-échange. — Renouvellement du vœu pour que les prohibitions actuelles soient maintenues.

Livrets de domestiques. — Renouvellement du vœu pour que le livret soit rendu obligatoire pour les domestiques et les aides ruraux.

Lycée de Nancy. — Entretien de cinq demi-bourses départementales.

Maison des apprentis de Nancy. — Le Conseil la recommande à la bienveillance du gouvernement.

Médecins cantonaux. — Allocation d'une somme de 3,000 fr. pour ce service.

Monuments historiques. — Allocation de 1,500 fr. à l'église de Saint-Nicolas. — Vœu pour la restauration de la cathédrale de Toul.

Musée historique lorrain. — Allocation de 500 fr. à ce musée. — Le Conseil le recommande de nouveau à la bienveillance du gouvernement.

Postes. — Demande d'un service quotidien dans les communes.

Prestations en nature. — Vœu pour la suppression de la remise des percepteurs sur les prestations en nature.

Propriétés forestières. — Renouvellement des vœux émis dans la précédente session au sujet de ces propriétés.

SECONDE PARTIE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

FAMILLE IMPÉRIALE. — COMPOSITION DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE. — MINISTÈRES.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853 à :

EUGÉNIE, impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

FAMILLE IMPÉRIALE.

JÉRÔME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 novembre 1784; roi de Westphalie, du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage :

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820; mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822.

STÉPHANIE-LOUISE-ADRIENNE NAPOLÉON, tante de l'Empereur, née le 28 août 1789, grande duchesse douairière de Baden.

MAISON CIVILE DE S. M. L'EMPEREUR.

Ministre de la maison de S. M.

M. Ach. Fould, G. O. ✱.

Clergé. — Grande aumônerie.

M......., grand aumônier.

MM. Menjaud, ✱, évêque de Nancy, premier aumônier (chargé du service).

Tirmarche, évêque d'Adras, ✱, second aumônier.

l'abbé Mullois, premier chapelain.

l'abbé Versini, chapelain ordinaire.

l'abbé Liabeuf, *idem.*

l'abbé Laine, *idem.*

l'abbé Ouin-Lacroix, secrétaire général.

l'abbé Devaise, maître des cérémonies.

Grand maréchal du palais.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant, G. C. ✱, sénateur, Ministre de la Guerre.

Adjudant général du palais.

M. le général Rolin, C. ✱.

Préfets du palais.

MM. le général baron de Béville, O. ✱, premier préfet;
le baron de Meneval, ✱, préfet ordinaire;
Merle, *idem*;
de Montbrun, *idem*;
de Varaigne, ✱, *idem*.

Maréchaux des logis.

MM. le comte Lepic, ✱, premier maréchal des logis;
Morio de l'Ile, maréchal des logis ordinaire;
le baron Emile de Tascher de la Pagerie, *idem*.

Gouvernement des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée.

M. le général Vaudrey, G. O. ✱, sénateur, gouverneur.

Palais de Saint-Cloud.

M. le colonel comte Thiérion, G. ✱, député, gouverneur.

Grand chambellan.

S. Exc. M. le duc de Bassano, C. ✱, sénateur.

Premier chambellan.

M. le comte Baciocchi, O. ✱, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.

Chambellans ordinaires.

MM. le duc de Tarente, ✱, député;
le marquis de Belmont, ✱;
le marquis de Chaumont-Quitry, ✱;
le marquis de Gricourt, ✱;
le comte d'Arjuzon, ✱, député;
le comte Olivier de Walsh;
le vicomte Rodolphe d'Ornano, ✱;
le chevalier de Fondville;
le comte de Labédoyère;
le marquis de Conegliano.

Cabinet particulier de l'Empereur.

MM. Moquart, O. ✱, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet;
de Dalmas, ✱, sous-chef du cabinet.

Grand écuyer.

M.....

Premier écuyer.

M. le colonel Fleury, O. ✱, aide-de-camp de l'Empereur.

Écuyer commandant.

M. de Valabrègue, ✱, lieutenant-colonel.

Écuyers ordinaires.

MM. Bachon, ✱;
le baron Bourgoing;
le marquis de la Grange;
le comte d'Aiguesvives;
de Grammont;
le comte Roger de Riaucour.

Écuyer honoraire.

M. de Bergh.

Grand veneur.

S. Exc. M. le maréchal Magnan, G. ✱, sénateur.

Premier veneur.

M. le comte Ney, O. ✱, aide-de-camp de l'Empereur.

Commandant des chasses à tir.

M. le marquis de Toulongeon, ✱.

Lieutenants de vénerie.

MM. le baron Lambert;
le marquis de Latour-Maubourg, ✱.

Lieutenant des chasses à tir.

MM. le baron Delage, O. ✱.

Grand maître des cérémonies.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès, C. ✱, sénateur.

Introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

MM. Feuillet de Conches, O. ✱.
le baron de Châteaubourg, O. ✱.

Aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

MM. le baron de Lajus;
Jules Lecoq.

Trésorier général de la couronne.

M. Bure, ✱.

Trésorier de la cassette particulière de S. M.

M. Charles Thélin, ✱.

Musique de la chapelle et de la chambre.

MM. Aubert, C. ✱, membre de l'Institut, directeur.
Alary et Labarre, pianistes accompagnateurs.

Service de santé près LL. MM.

M. le docteur Conneau, O. ✱, premier médecin de l'Empereur.

Médecins et chirurgiens ordinaires.

MM. Andral, O. ✱.
Rayer, C. ✱.
Darralde, O. ✱.

MM. Jobert de Lamballe, C. ✱.
le baron Hippolyte Larrey, O. ✱.

Chirurgien-accoucheur.

M. le baron Paul Dubois, O. ✱.

Médecins et chirurgiens consultants.

MM. Lévy, O. ✱;
Bouillaud, O. ✱;
Gaultier de Claubry, ✱;
Berard, O. ✱;

MM. Cloquet, O. ✱;
Bégin, C. ✱;
Velpeau, O. ✱;
Vernois, ✱.

Médecins et chirurgiens par quartier.

MM. Delaroque fils, ✱;
Corvisart;
Fleury, ✱;
Tenain;
Longuet, ✱;

MM. Vernois, ✱;
Boulu, ✱;
Arnal, ✱;
Piètra Santa.

Chirurgien dentiste.

M. Evans.

Premier pharmacien.

M. Acar, ✱.

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. le maréchal comte Vaillant, G. ✱, sénateur, *grand maréchal du palais*, commandant de la maison militaire.
M. Rolin, ✱, général de division, adjudant général du palais.

Aides-de-camp de l'Empereur.

MM. le comte Roguet, C. ✱, sénateur, général de division;
Canrobert, C. ✱, général de division, sénateur;
Niel, G. O. ✱, général de division;
le comte de Goyon, C. ✱, général de division;
de Cotte, C. ✱, général de division;

le comte de Montebello, C. ✱, général de brigade;
Espinasse, O. ✱, général de brigade;
Vaudrey, G. O. ✱, sénateur, général de brigade;
le baron de Béville, O. ✱, colonel;
le comte Ney, C. ✱, colonel;
Fleury, O. ✱, colonel.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur.

MM. le baron Excelmans, O. ✱, commandant le yacht de S. M.;
le marquis de Toulongeon, ✱, chef d'escadron;
le comte Lepie, ✱ chef d'escadron;
Favé, ✱, chef d'escadron;
le baron de Meneval, ✱, chef d'escadron d'artillerie;
le baron Petit, capitaine;
Merle, capitaine d'infanterie;
Tascher de la Pagerie, capitaine;
le prince de la Tour d'Auvergne, capitaine;
le baron Morand, capitaine;
Davillier, ✱, capitaine;
de Chastenal, ✱, capitaine.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande maîtresse de la maison de S. M.

Mme la princesse d'Esseling.

Dame d'honneur.

Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais.

Mmes la comtesse de Montebello;
la vicomtesse Lezay-Marnezia;
la baronne de Pierres;
la baronne de Malaret;
la marquise de Las-Marismas;
la marquise de Latour-Maubourg;
la comtesse de Labédoyère;
la comtesse de la Poèze;
la comtesse de Renneval;
de Sancy;
de Saulcy.

Dame lectrice.

Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Grand maître de la maison.

M. le comte de Tascher de la Pagerie, G. ✱, sénateur.

— Le baron Es-

MM. le général

meux. — Hé-

ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT.



Organisation administrative. — Organisation judiciaire. — Organisation religieuse. — Instruction publique. — Organisation militaire. — Travaux publics, routes et chemins. — Industrie, agriculture et commerce. — Organisation financière. — Etablissements de bienfaisance. — Industrie commerciale et manufacturière. — Renseignements divers.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation administrative.

Députés au Corps législatif. — Préfecture de la Meurthe. — Conseil de préfecture. — Bureaux de la préfecture. — Conseil général du département, Conseils d'arrondissements. — Sous-Préfectures. — Police générale. — Mairies, Conseils municipaux, Commissaires de police. — Tableau des communes, avec l'indication du nom des maires et de la population.

§ 1er. Corps législatif.

1re *Circonscription* électorale (cantons de Toul-nord, Toul-sud, Colombey, Domêvre-en-Haye, Thiaucourt, Nancy-nord, Nancy-ouest, Haroué et Vézelise). ***Député :*** A. Drouot, ✱, propriétaire à Nancy.

2e Circonscription électorale (cantons de Nancy-est, Saint-Nicolas, Lunéville-nord, Lunéville-sud-est, Baccarat, Bayon, Blâmont, Gerbéviller, Réchicourt et Lorquin), ***Député :*** le baron Buquet, ✱, maire de Nancy.

3e Circonscription électorale (cantons de Fénétrange, Phalsbourg, Sarrebourg, Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze, Vic, Nomeny et Pont-à-Mousson). ***Député :*** le baron Viard, ✱, maire à Pont-à-Mousson.

§ 2. Préfecture de la Meurthe.

Préfet, Albert Lenglé, O ✱.

Secrétaire-général, Vicomte de la Bouillerie, place Carrière, 36.

Etat nominatif de MM. les Préfets du département de la Meurthe depuis la création des Préfectures.

Noms des Préfets.	Date de leur nomination.	Date de leur installation.
Marquis,	11 ventôse an VIII,	—
Riouffe,	29 octobre 1808,	—
Fréville,	15 décembre 1813,	—
Mique,	2 mai 1814,	—
Bouvier Dumolart,	25 mars 1815,	—
Bouthillier,	12 juillet 1815,	14 août 1815.
de Kersaint,	15 août 1815,	1er octobre 1815.
Séguier,	14 septembre 1816,	22 septembre 1816.
de Villeneuve-Bargemont,	25 avril 1820,	21 mai 1820.
de Foresta,	22 septembre 1824,	21 octobre 1824.
de Casteja,	27 janvier 1828,	décédé le 11 mars 1828, à Paris, sans avoir été installé.
d'Allonville,	30 mars 1828,	21 avril 1828.
Vallet de Merville.	5 août 1830,	9 août 1830.
Arnault (Lucien),	22 janvier 1831,	1er février 1831.
Commissaires du Gouvernement, au département de la Meurthe.		
Léoutre et de Ludre,	28 février 1848,	1er mars 1848.
Lorentz,	7 mars 1848,	8 mars 1848.
Préfets.		
Lorentz (Eugène),	2 juin 1848,	7 juin 1848.
Brun (Jean-Adrien),	31 décembre 1848,	5 janvier 1849.
de Sivry (Alphonse),	11 mai 1850,	2 juin 1850.
Lenglé (Albert),	21 juin 1854,	7 juillet 1854.

§ 3. Conseil de préfecture.

Conseillers. — Mamelle, Cours Léopold, 26. — Poirel, ✻, rue des Carmes, 40. — Boidin, place Carrière, 22.

Attributions. — Contentieux des contributions foncière, mobilière, personnelle, portes et fenêtres et des patentes. — Contentieux des communes, des établissements publics et des particuliers. — Apurement des comptes des receveurs municipaux, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des fabriques et de l'école normale. — Décision sur la validité des élections des conseillers de département et des conseillers municipaux. — Décisions sur les contraventions en

matière de grande voirie, de police du roulage et de voirie vicinale. — Décisions sur les réclamations en matière d'affouage et d'allotissement de biens communaux. — Décisions sur les contestations relatives à l'exécution des travaux publics et des travaux communaux. — Décisions sur l'exercice du droit de pâturage dans les forêts impériales. — Avis sur les réclamations en matière d'inscriptions sur les listes électorales. — Avis sur les acquisitions et les aliénations faites par les communes. — Avis sur la validité des cautionnements fournis par les entrepreneurs des travaux militaires. — Avis sur les adjudications des travaux publics. — Décisions sur l'interprétation des ventes domaniales et des actes administratifs. — Avis sur les demandes en établissement d'ateliers incommodes ou insalubres. — Décisions sur les autorisations d'ester en justice faites par les communes, les établissements de charité et de bienfaisance, les fabriques des églises et les particuliers contre les communes, les hospices, les bureaux de bienfaisance et les fabriques. — Avis sur les transactions entre les communes, les établissements publics et les particuliers. — Décisions sur le règlement des indemnités en matière de voirie vicinale. — Décisions sur les réclamations en matière de curage des rivières non navigables et des ruisseaux. — Décisions en main-levée d'inscriptions prises au profit des hospices, des bureaux de bienfaisance et des fabriques. — Enfin, avis sur toutes les questions que le gouvernement et les préfets peuvent soumettre aux conseils de préfecture.

§ 4. Bureaux de la préfecture.

Cabinet du Préfet.

Chef. Liégeois, chef de bureau, rue Saint-Dizier, 138.
Secrétaire particulier. Paul Lenglé, hôtel de la Préfecture.

Attributions. — Ouverture et classement de la correspondance. — Personnel de l'administration départementale et des autres administrations publiques. — Personnel des bureaux de la Préfecture. — Nominations des percepteurs et des percepteurs-surnuméraires, des directeurs et facteurs des postes, des débitants de tabac et de poudre. — Personnel des commissaires de police. — Affaires confidentielles. — Télégraphie. — Imprimerie et librairie : concessions de brevets, dépôt légal. — Presse : autorisation et surveillance des journaux. — Demandes de secours par la voie gracieuse. — Demandes de places et recommandations. — Police politique, autorisation et surveillance des associations. — Légion d'honneur, demandes de décorations. — Récompenses pour belles actions. — Cérémonies publiques, honneurs et préséances. — Loteries. — Théâtres. — Beaux-Arts. — Musées et Sociétés savantes. — Affaires que le Préfet se réserve.

1re DIVISION. *Administration générale, militaire et de police.*

Chef de division. Bourgeois, rue la Pépinière, 5.
Sous-chef. N.

Attributions. — Recrutement, affaires militaires, colonisation de l'Algérie. — Marine, école navale, invalides et militaires de la marine. — Légion d'honneur, états de décès des légionnaires. — Demandes de secours des anciens militaires de la République et de l'Empire. — Police générale, municipale et rurale — Prisons. — Colporteurs, musiciens ambulants et saltimbanques — Passeports. — Etat civil, transmission des actes de décès — Réfugiés étrangers. — Gendarmerie, répartition des brigades. — Chasse et pêche. — Sociétés de secours mutuels. — Election des députés, des membres des Conseils général et d'arrondissement. — Douanes, transit, saisies dans l'intérieur, réclamations. — Sociétés anonymes d'industrie, d'assurance, et autres. — Naturalisations. — Jury. — Chambres et tribunaux de commerce. — Police médicale. — Santé publique : service des épidémies, vaccine, cours d'accouchement. — Subsistances : réglementation et production de renseignements. — Chambres et Sociétés d'agriculture. — Haras — Commissions hippiques. — Chambre consultative des arts et manufactures. — Conseils des Prud'hommes. — Brevets d'invention. — Exposition des produits de l'industrie. — Examens pour les Ecoles Impériales polytechnique, de Saint-Cyr, etc. — Bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et colléges. — Statistique territoriale et industrielle. — Renseignements dans l'interêt des familles. — Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux. — Envoi du Recueil des actes administratifs. — Police de la ville de Nancy : passeports à l'intérieur, — Livrets, — Cartes de sûreté, — Lieux publics.

2e DIVISION. *Administration départementale et travaux publics.*

Chef de division. Jambois, rue Saint-Nicolas, 37.
Sous-chef. Aubry, place Carrière, 11.

Attributions. — Administration départementale, acquisitions, aliénations, échanges des propriétés départementales, travaux départementaux, emprunts, impositions extraordinaires, etc. — Archives. — Comptabilité départementale et de tous les ministères. — Contributions directes, répartement de l'impôt, réclamations. — Cadastre. — Contributions indirectes, réclamations, droits sur les sels, sur le sucre indigène, droits de navigation, bacs et passages d'eau. — Percepteurs, congés ; secours aux anciens percepteurs. — Porteurs de contraintes.

— Caisses publiques. — Dette publique. — Récépissés. — Crédit foncier. — Caisse de retraites départementale. — Pertes et secours par suite d'incendies, grêle, inondations, etc. — Travaux publics : chemins de fer, canaux et rivières navigables, routes impériales et départementales ; personnel, nominations des agents inférieurs, travaux, dépenses, acquisitions de terrain, alignements, plantations, etc. — Service hydraulique, réglementation des usines hydrauliques, curage des cours d'eau navigables, irrigations, desséchements, marais, drainage, — Service des mines, concessions, exploitations. — Police du roulage, de la navigation, de la grande voirie et des chemins de fer. — Aliénés. — Enfants trouvés. — Maison de secours. — Sourds-muets. — Aveugles. — Caisse de retraites pour la vieillesse. — Poids et mesures.

3e DIVISION. *Administration communale, hospitalière et des domaines.*

Chef de division. Duhaut, place des Dames, 19.
Chef de bureau. Liégeois, rue Saint-Dizier, 138.
Sous-chef. Pèlerin, à Laneuveville.

Attributions. — Organisation municipale : nomination, suspension et révocation des Maires et Adjoints ; suspension et dissolution des Conseils municipaux. — Administration communale. — Formations, divisions et réunions des communes ; revenus communaux, octrois, droits de toute nature, acquisitions, aliénations, échanges, travaux communaux, cimetières, etc. — Budgets et comptes des communes, impositions et emprunts. — Cotisations municipales et particulières. — Répartition du fonds des amendes de police correctionnelle ; attribution aux communes de la part leur revenant dans les amendes de police municipale, de chasse, etc. — Taxe municipale sur les chiens. — Dépenses des commissariats de police. — Placements de fonds disponibles. — Contentieux des communes, actions judiciaires, transactions, dons et legs. — Gardes champêtres communaux et particuliers, parcours, vaine-pâture, troupeaux communs, bans de récolte. — Voirie urbaine, plans d'alignements des villes et communes, droits de voirie. — Chemins vicinaux, personnel des agents voyers, classement, direction, construction et rectification des chemins, alignements, fixation des contingents des communes, répartition de la subvention départementale, prestations en nature, approbation des rôles, états de cotes irrécouvrables, etc. — Domaine de l'Etat, acquisitions, aliénations, échanges, actions judiciaires, domaines engagés, etc. — Remise au domaine des parcelles non employées pour les travaux publics et aliénation de ces parcelles. — Forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics ; personnel des gardes forestiers communaux ; délimitations, aménagements, exploitation des forêts, droits d'usage, cantonnements,

affouages ; constructions à distance prohibée des forêts ; défrichements des bois particuliers. — Cultes : Cultes catholique. — Fabriques. — Congrégations religieuses — Création des cures, succursales, chapelles simples, chapelles vicariales et chapelles de secours. — Cultes non catholiques. — Instruction primaire, maison d'école communales, salles d'asile, ouvroirs, secours du département et de l'Etat, règlement des dépenses, rétribution scolaire, etc. — Lycées et colléges communaux, budgets et comptes. — Hospices et bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, caisses d'épargnes et dépôts de mendicité communaux ; administration, comptabilité, régime intérieur, nomination des commissions administratives, travaux, budgets et comptes, etc. — Admission des malades indigents dans les hospices communaux. — Monuments historiques.

Bureau de l'Instruction publique.

(Ce bureau est sous la direction de M. l'Inspecteur d'Académie.)

Attributions. — Personnel de l'instruction primaire : nominations, avancements, suspensions et révocations des instituteurs primaires et des institutrices. — Salles d'asile, ouvroirs. — Plaintes et réclamations contre le personnel. — Mouvement général de l'instruction primaire. — Enseignement secondaire : lycées et colléges communaux. — Enseignement supérieur : facultés, écoles préparatoires. — Conseil départemental de l'instruction publique.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Archiviste. Henri Lepage, à l'hôtel de la Monnaie.

Attributions. — Classement et conservation des titres et des papiers qui ne sont pas nécessaires au travail journalier des bureaux ; délivrance des expéditions de ces pièces. — Le bureau des Archives est ouvert tous les jours non fériés, savoir : Pour les fonctionnaires et employés des administrations publiques, *depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi;* pour le public, *depuis onze heures jusqu'à deux heures.*

Jours d'audiences et heures d'ouverture des bureaux.

Le Préfet reçoit le *mardi*, le *jeudi* et le *samedi*, de midi à deux heures : il reçoit également les autres jours, sur une demande écrite, motivant l'objet de la conférence et indiquant le lieu où la réponse doit être adressée.

Le Secrétaire général reçoit tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à midi et demi.

Les Conseillers de préfecture tiennent leurs séances ordinaires le *mardi* et le *vendredi* à midi.

Les bureaux sont ouverts au public tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure : il n'y a d'exception

à cette règle que pour les chefs ou premières autorités des administrations.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Président. Vionnois, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Membres. Grillot, Thiébert, Mars, architectes.
Secrétaire. Chatelain, architecte.

§ 5. CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement de Château-Salins.

Albestroff. Thiébaut, à Insming. — *Château-Salins.* Dufays, O ✱, à Château-Salins. — *Delme.* Comte de Riocour, ✱, à Aulnois. — *Dieuze.* Baron du Prel, ✱, à Dieuze. — *Vic.* Bagré, à Vic.

Arrondissement de Lunéville.

Baccarat. Brice, à Baccarat. — *Bayon.* Débuisson, à Nancy. — *Blâmont.* Vaultrin, ✱, à Blâmont. — *Gerbéviller.* Drouot, ✱, député, à Nancy. — *Lunéville* (nord). Guérard, à Lunéville. — *Lunéville* (sud-est). Michaut, à Nancy.

Arrondissement de Nancy.

Haroué. Le Prince de Beauvau, ✱, Sénateur, à Haroué. — *Nancy* (est). Blaise, à Nancy. — *Nancy* (nord). Monnier, à Nancy. — *Nancy* (ouest). Volland, à Nancy. — *Nomeny.* Baron de Mahuet, ✱, à Létricourt. — *Pont-à-Mousson.* Magot, à Pont-à-Mousson. — *Saint-Nicolas.* Comte de Lambel, à Fléville. — *Vézelise.* Rollin, à Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

Fénétrange. Hertz, à Sarrebourg. — *Lorquin.* Chevandier, ✱, à Cirey. — *Phalsbourg.* Comte Villatte, à Hellocourt. — *Réchicourt.* Collignon de Videlange, à Rhodes. — *Sarrebourg.* Garnier, ✱, à Nancy.

Arrondissement de Toul.

Colombey. Baron de Prailly, ✱, à Nancy. — *Domèvre.* Thibault, ✱, à Villey-Saint-Etienne. — *Thiaucourt.* Forel, à Thiaucourt. — *Toul* (nord). Douzain, à Bruley. — *Toul* (sud). Didelot, à Toul.

Mirecourt.

[illegible] notaire à Cirey [illegible]

[illegible] — Généra [illegible]

[illegible] Réchicourt.

[illegible] maire

[illegible] — Mény, notaire [illegible]

Domèvre-en-Haie. — Poirson, juge de paix à Domèvre. — Urion, propriétaire à Villers-en-Haye.

Thiaucourt. — Pierre, maire à Viéville-en-Haye.

Toul (nord). — Saunier, maire à Lucey. — Collin, propriétaire à Ménil-la-Tour.

Toul (sud). — Bancel, ✻, médecin à Toul. — Aubry, manufacturier, adjoint à Toul.

§ 6. Sous-Préfectures.

Château-Salins. — Sous-Préfet, Mazerat. — Chef des bureaux, Duhaut, jeune.

Lunéville. — Sous-Préfet, Génin, ✻, — Chef des bureaux, Gérardin.

Nancy. — (La préfecture est chargée de l'administration des communes de cet arrondissement.)

Sarrebourg. — Sous-Préfet, Dausse. — Chef des bureaux, N.

Toul. — Sous-Préfet, Lambert, ✻. — Chef des bureaux, Dedenon.

§ 7. Police générale.

Commissaire central de police à Nancy, Henry, ✻, place Stanislas 3.

Commissaires de police cantonaux :

Nancy (*est*), Meyrel.
Nancy (*ouest*), Gontard.
Nancy (*nord*), de Mauclerc.
Haroué, Saintlot.
Nomeny, Masson.
Pont-à-Mousson, Munier.
Saint-Nicolas, Bourgeois.
Vézelise, Lambert, ✻.
Toul, Nicolas.
Thiaucourt, Schleiter.
Lunéville, Bigeard.
Baccarat, Loutre, ✻.
Blâmont, Vincent, ✻.
Vic, Gasz.
Dieuze, Knaff.
Sarrebourg, Duhoux.
Phalsbourg, Baüer.

Police de la ville de Nancy.

Commissaire central, Henry, ✻, place Stanislas, 3.
Commissaires de police : — canton de Nancy est, Meyrel, rue des Tiercelins, 28.
— canton de Nancy ouest, Gontard, rue de la Visitation, 19.
— canton de Nancy nord, de Mauclerc, place de l'Arsenal, 12.
Inspecteur de police, Meunier.

Nicolas, 27 bis.

Stanislas,

rue Notre-Dame,

Tie

Sain

cains, 3. — Bernard, avocat et adjoint, rue Saint-Nicolas, 27. — Parisot (Victor), médecin, rue Saint-Julien, 37. — Boulet, ✱, officier en retraite, rue Montesquieu, 21. — Brice, ✱, officier en retraite, rue des Ponts, 8. — De Jeandin, ancien négociant, rue Montesquieu, 16. — Gény (Alexandre), propriétaire, rue de la Poissonnerie, 26. — Renaux-Didion, négociant, place du Marché, 7. — Drouot, ✱, député, rue des Quatre-Eglises, 50. — De Vienne, propriétaire, place Saint-Georges, 97. — Petnot-Dubreuil, ✱, propriétaire, rue des Jardins, 11. — Molitor (comte), propriétaire, rue du Petit-Boulevard, 4. — Boppe-Cabocel, négociant, rue des Ponts, 25. — Barbas, aîné, négociant, faubourg St-Georges. — Béchet, fils, médecin, rue Stanislas, 34. — Parade, ✱, directeur de l'Ecole impériale forestière, rue Girardet, 12. — Akermann, receveur général, place des Dames, 11. — Hainglaise, ancien notaire, rue Stanislas, 57. — Lévylier (Salmon), propriétaire, rue des Dominicains, 46.

Receveur municipal. Berlet, rue de la Hache, 23.

Bureaux de la Mairie. Secrétaire en chef de la Mairie, Gérard-Grandville, à l'Hôtel-de-Ville.

Chef des bureaux : Aimé Grandcolas, bureau général, rue des Ponts, 22. — Laguerre, administration et comptabilité, place Stanislas, 3. — Beaucourt, actes de l'état civil, rue Saint-Nicolas, 13. — Pitat, bureau des renseignements et contributions, rue Sainte-Catherine, 21. — Diot, bureau militaire, Hôtel-de-Ville, rue des Dominicains.

Médecins vaccinateurs. Lévylier, rue Saint-Dizier, 102 (1re, 2e et 3e sections). — Winter, rue Saint-Nicolas, 2 (4e, 5e et 6e sections). — Grandjean, rue des Carmes, 31 (7e et 8e sections).

Médecins chargés de constater les décès à domicile. 1re et 8e sections, Winter, rue Saint-Nicolas, 2. — 2e et 6e sections, Contal, rue des Ponts, 24. — 3e et 7e sections, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102. — 4e et 5e sections, Chatelain, rue Saint-Dizier, 138.

Commissaires répartiteurs : Lambert, petite rue des Carmes, 1; Gérardin-Hermite, rue de la Salpétrière, 4; Desfossez, rue Saint-Jean, 38; Brouillon rue des Dominicains, 14; Lorta, rue Sainte-Catherine, 15.

Commissaires répartiteurs suppléants : Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117; Henry, rue Montesquieu, 18; Remy, rue Saint-Nicolas, 18; N. N.

Employés aux renseignements et au recensement de la population : Thirion, rue de la Pépinière, 34 (1re et 2e sections). — Perroux,

[illegible] Dr. [illegible]

[illegible], [illegible]

[illegible] — [illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible] heures

[illegible]

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]
[illegible] — [illegible]

[illegible] — [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible]
[illegible] — [illegible] —
[illegible] — Hayer
[illegible] —
[illegible]

VILLE DE SAINT-NICOLAS.

Maire, Marchal. — *Adjoints*, 1er Durnesse. — 2e Laurent.

Conseil municipal. Marchal. — Laurent. — J. Bertrand. — Badel. — V. Bertrand. — Richelet. — Barrey. — E. Bertrand. — Suisse. — Kleine. — Quintard. — Richard. — Mathieu. — Comparet. — Danis. — Vaudeville. — Durnesse. — Hocquard. — Thiriot. — Barthèlemy. — Viriot.

Arrondissement de Château-Salins.

VILLE DE CHATEAU-SALINS.

Maire, de Schacken. — *Adjoint*, Darius.

Conseil municipal. Baudinet. — Duhaut. — Darius. — Chardin. — Majorelle. — Claude. — Ris. — De Schacken. — Scheffler. — Blahay. — Menuisier. — Bizet. — Cugnin. — Bernard. — Salomon. — Bailly.

VILLE DE DIEUZE.

Maire, baron du Prel, ✻. — *Adjoints*, 1er Buquet. — 2e Humbert.

Conseil municipal. Fauconnier. — Moye. — Humbert. — Bossu. — Buquet. — Guyon. — Lhuillier. — Toublant. — Delaunay. — Renaut. — Denis. — Baudot. — Riess. — Hans. — Pichon. — Veille. — Muller. — Milier. — Lefevre. — Encillon. — Blahay. — Simoutre. — Clément.

VILLE DE VIC.

Maire, Mayeur. — *Adjoints*, 1er Mesny. — 2e Grody.

Conseil municipal. Bailly. — Tholer. — Vallet. — Bizet. — Arnoux. — Grody. — Bar. — Jardin. — Thouvenin. — Bagré. — Marchal. — Mesnil. — Thiriet. — Gazin. — Chardot.

Arrondissement de Lunéville.

VILLE DE BACCARAT.

Maire, Grégoire. — *Adjoints*, 1er Douvier. — 2e Guébourg.

Conseil municipal. Brice. — Toussaint. — Perrottey. — Bannewarth. — Mougin. — Tisserand. — Grégoire. — Vuillaume. —

[illegible] — De Fontenay. — [illegible]. — Duflan. — [illegible] Martin. — Guébourg. — [illegible]. — [illegible]. — [illegible] Voins. — Pitoux. — [illegible]. — Pellion. — [illegible].

VILLE DE [illegible].

Maire, Parmentier.—*Adjoints*, 1er Maire.—2e Henry.

Conseil municipal. Parmentier. — Maire. — Henry. — Guérin. — Cobus. — Hamelin. — [illegible] — Demange. — Pierret. — [illegible] — Evrat. — Ancel. — De Brisac. — Déperonne. — [illegible] — Ramonot. — Monnier. — Pierre. — Delcominète. — [illegible] — Travailleur. — Boulangier. — Chalot. — Resniu. — [illegible] — Claude. — Suncerotte. — [illegible].

Receveur municipal. [illegible]

Arrondissement de Sarrebourg.

VILLE DE PHALSBOURG.

Maire, W[illegible] — *Adjoints*, 1er Weiss-Erckmann. — 2e Ben[illegible]

Conseil municipal. [illegible] Weiss. — H. Weiss. — Weyd. — Reed. — [illegible] Sommelet. — Weill. — Schweyer. — Bend[illegible] — Louis. — Walter. — Chevreux. — Magin. — [illegible] Kleinhants. — Wittman. — Antoni. — [illegible] Machris.

VILLE DE SARREBOURG.

Maire, [illegible] — *Adjoint*, Lippmann.

Conseil municipal. Richard. — Hertz. — Ferbus. — Colle. — [illegible]barre. — Marsal. — Haumont. — Burckardt fils. — [illegible] Lippmann. — Heitz. — Heuriet. — Bastien.

Arrondissement de Toul.

VILLE DE TOUL.

Maire, Drouard, O ✻. — *Adjoints*, 1er Aubry. — [illegible].

Conseil municipal. Husson. — Bancel. — Aubry. — Balland. — [illegible]. — Drouard, O ✻. — Dieu. — Drouard-Dollot. — [illegible] — Trouanet. — Collin. — Husseuet. — Delannay. — Lestamy. — [illegible] — Voirin. — Deligny. — Variot. — De la Hausse. — Sollier.

(Voir le tableau ci-après, 8e colonne, pour les maires des autres communes du département.)

La distance est calculée de chaque commune de cet arrondissement à Vic.

COMMUNES ET POPULATION.		DISTANCE du chef-lieu.	Arrondissement	DISTANCE.	CHEF-LIEU de CANTON.	DISTANCE.	BUREAU DE POSTE.	MAIRES.	CURÉS OU ANNEXES.	INSTITUTEURS. — Un astérisque (*) précède le nom des instituteurs suppl. de 1re et de 2e classe.
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Abaucourt	672	28	N	28	Nomeny	3	Nomeny.	Brice	Malhache	Schm'tt
Aboncourt	368	56	T	43	Colombey	23	Colombey.	Mougenot	Thomassin	Bausson
Aboncourt	186	21	V	16	Château-S.	14	Château-S.	Mathieu	(*Manhoué*)	Riot
Abreschwiller	1867	86	S	13	Lorquin	10	Lorquin.	Wagner	Morize	Kipper. Duchâteau
Achain	271	44	V	18	Château-S.	14	Château-S.	Broquard	Paris	Cézard
Affracourt	318	51	N	51	Haroué	1	Haroué.	Marchal	(*Haroué*)	Breton
Agincourt	220	7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy.	Drouville	Simonin	*Comte
Aingeray	690	6	T	12	Toul (n.)	12	Toul.	Pierson	Stique	Jacquemin
Ajoncourt	247	21	V	24	Delme	11	Delme.	Xardel	(*Arraye*)	Canette
Alaincourt-la-Côte	249	33	V	24	*Idem*	5	Delme.	Bastien	(*Liocourt*)	*Jacquemin
ALBESTROFF	858	65	V	15	Albestroff	» »	Albestroff.	Briot	Pfeiffer	Maldidier
Allain-aux-Bœufs	613	29	T	37	Colombey	3	Colombey.	Moudin	Français	Olry
Allamps	522	57	T	18	*Idem*	8	Colombey.	Didier	Blanc	Bastien
Altroff	1067	65	V	34	Albestroff	6	Altroff.	Févier	Britsch	Guerber
Amance	534	5	N	13	Nancy (e.)	13	Nancy.	Collenot	André	Didelot
Amelécourt	221	52	V	8	Château-S.	12	Château-S.	Bonnet	Caye	Robert
Amenoncourt	309	58	L	28	Blâmont	7	Blâmont.	Geoffroy	Delarue	Cherrier
Ancerviller	796	60	L	30	*Idem*	7	Blâmont.	Fiel	Mengin	Desserin
Andilly	380	36	T	12	Domèvre	8	Toul.	Clément	Gabriel	*Catrain
Angomont	387	77	L	40	Baccarat	22	Badonviller.	Valentin	N.	Boquel
Angviller	260	60	S	18	Fénétrange	13	Fénétrange.	Foulle	(*Bisping*)	*Magnus
sauville	347	36	T	17	Domèvre	8	Noviant.	Salhorgne	Royer	Lalance
helupt	315	24	L	7	Lunév. (n.)	6	Lunéville.	Thiriet	N.	Barottin

		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Be	25..	4..	T	45	Thiaucourt	17	Pont-à-Mous.	De Valhausen	Viard	Grégoire
..ater	572	31	V	8	Vic	8	Moyenvic	De Monturcux	Yalanta	Michel
..rraye-et-Hai.	507	20	N	20	Nomeny	10	Nomeny.	Grillet	Gauzelin	Montré. Be
..schvilier	652	97	S	11	Phalsbourg	10	Phalsbourg.	Guerlner	Griser	Schuffler
Art-sur-Meurthe	598	8	N	8	Saint-Nicolas	6	St-Nicolas.	Lambin	Pixot	André
Aspach	245	75	S	14	Lorquin	4	Lorquin.	Callas	(Landange,	Florentin
Assenoncourt	544	54	S	25	Rechicourt	15	Bourdonnay.	Sonnette	Antoine	Bridey
Athienville	406	29	V	10	Vic	10	Moyenvic.	Villemin	Gonne..	*Louyot
Atilloncourt	210	22	V	15	Château-S.	12	Château-S.	Pardie..	(Moncourt,	Marchal
Atton	540	28	N	28	Pont-à-M.	4	Pont-à-M.	Thouvenin	Vonner	Darmois
Aulnois	590	24	V	25	Delme	8	Delme.	De Ricouyer	(Craincourt,	Vincent
Autrepierre	555	60	L	50	Blamont	5	Blâmont.	Dedenon	Bons	Guisse
Autreville	562	19	N	19	Pont-à-M.	12	Pont-à-M.	Vannesson	(Millery)	Perrin
Autrey	202	25	N	25	Vézelise	7	Vézelise.	Bagard	Duprey	*Aubry
Avrainville	454	50	T	2	Domèvre	6	Noviant.	Gauvillez	Guyot	Poignant
Avricourt	701	66	S	24	Réchicourt	4	Réchicourt.	Cuny	Gérard	Mazal
Azelot	214	7	N	7	Saint-Nicolas	9	St-Nicolas.	Colin	(Burth.-a.-C.)	Michel
Azerailles	827	32	L	22	Baccarat	6	Baccarat.	Nicolas	Boulard	Gérardin
Azoudange	529	54	S	2	Réchicourt	10	Bourdonnay.	Laurent	Mathias	Parmentier
Baccarat	3320	58	L	28	Baccarat	..	Baccarat.	Grégoire	Jacques	Perrin. *Duvic
Bacourt	557	57	V	25	Delme	5	Delme.	Bouchy	Girard	Robin
Badonviller	2356	66	L	56	Baccarat	15	Badonviller.	Perret	Robin	Benoit. Marchal
Bagneux	313	32	T	15	Colombey	5	Colombey.	Michel	(Allain-a.-B.)	Coffigny
Bainville-aux-Mir.	425	37	N	37	Haroué	10	Neuviller.	Moine	Jeanmaire	Denis
Bainville-sur-Mad.	385	6	T	21	Toul (s.)	12	Pont-St-V.	Viard	(Maizières)	Gerdol
Barbas	380	60	L	50	Blâmont	3	Blâmont	Gérard	Beau	Gravier
Barbonville	445	23	L	15	Bayon	11	St-Nicolas.	Pellet	Dumas	Huart
Barchain	206	77	S	10	Sarrebourg	10	Sarrebourg.	Tétard	(Héming)	Renaud
Barisey-au-Plain	302	37	T	20	Colombey	5	Colombey.	Charbonnier	Hassard	Collin

Bassing	325	54	V	28	Dieuze	10	Dieuze.	Mouchot	Girard	[illegible]
Bathelémont-Bauz.	270	51	V	15	Vic	13	Moyenvic.	Renaud	(*Beauzemont*)	Thouvenot
Battigny	354	40	T	30	Colombey	12	Colombey.	Pernot	Fuchs	Pilon
Baudrecourt	347	44	V	26	Delme	12	Delme.	Go	Casse	Pêcheur
Bauzemont	599	55	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville.	George	Simonin	Grenier
Bayon	924	52	L	22	Bayon	» »	Bayon.	Mergaud	Robin	Cunin
Bayonville	411	47	T	45	Thiaucourt	14	Pont-à-M.	Rollin	Caresme	Gruyer
Beaumont	194	41	T	25	Domèvre	13	Noviant.	Harmand	(*Mandres*)	*Claudon
Bébing	256	80	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg.	Fortier	(*Xouaxange*)	Gomm
Bellange	253	45	V	17	Château-S.	13	Château-S.	Leroy	Robinet	*Boulanger
Belleau	320	19	N	19	Nomeny	9	Nomeny.	Mangeot	Bovée	Claudon
Belleville	516	17	N	17	Pont-à-M.	13	Pont-à-M.	Millot	Fagot	Henrion
Bénaménil	670	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville.	Mangin	Renaux	Adam
Bénestroff	360	57	V	28	Albestroff	10	Altroff.	Zingerlé	Brice	Jacob
Benney	707	25	N	25	Haroué	8	Neuviller.	Ducrot	Pagel	Antoine
Berlingen	285	105	S	20	Phalsbourg	5	Phalsbourg.	Wéber	(*Metting*)	Will
Bermering	516	60	V	30	Albestroff	13	Altroff.	Kalbfeist	Renaudin	Ravold
Bernécourt	310	55	T	20	Domèvre	7	Noviant.	Chouvert	Lacaille	René
Berthelming	762	72	S	11	Fénétrange	5	Fénétrange.	Wies	Nisse	Stein
Bertrambois	1252	75	S	19	Lorquin	9	Lorquin.	Poirot	Bourson	Marchal
Bertrichamps	1069	65	L	53	Baccarat	7	Baccarat.	Charier	Zabel	Tihay
Bettborn	455	74	S	9	Fénétrange	7	Fénétrange.	Hoesch	Weber	Baumgarten
Beuvezin	354	46	T	40	Colombey	20	Colombey.	Thirion	Garo	L'homme
Bey	265	21	N	21	Nomeny	15	Nancy.	Lecaque	(*Lanfroicourt*)	Peignier
Bezange-la-grande	577	26	V	7	Vic	7	Moyenvic.	Zabel	Bailly	Jespérier
Bezange-la-petite	587	39	V	10	*Idem*	10	Moyenvic.	Demange	Grandmougin	Robinet
Bezaumont	224	23	N	23	Pont-à-M.	9	Pont-à-M.	Dalbin	(*Loisy*)	René
Bickenholtz	262	100	S	14	Phalsbourg	14	Phalsbourg.	Dimmert	(*Flesheim*)	Thoni
Biqueley	660	31	T	7	Toul (s.)	7	Toul.	Antoine	Loué	Sidan
Bistroff	409	53	V	23	Dieuze	8	Dieuze.	Hounert	Parvillez	Saffroy

2 5 [illegible]

[illegible]										
Brehain	[illegible]	[illegible]			[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bréménil	[illegible]	[illegible]			[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brémoncourt	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Bayon	4	Bayon.	Flamant	Jeandidier	Collin
Rein	[illegible]	20	[illegible]	[illegible]	Nomeny	18	Nancy.	Digot	Picard	Thirion

Brouville	511	54	L	24	Baccarat	7	Baccarat.	Gridel	Colin	Michel
Brouviller	576	96	S	11	Phalsbourg	8	Phalsbourg.	Marbler	Iung	*Lahaxe
Bruley	604	29	T	5	Toul (n.)	5	Toul.	Jacquot	Larcher	Mangin
Buhl	737	88	S	5	Sarrebourg	3	Sarrebourg.	Geoffroy	Diviné	Kern
Buissoncourt	392	15	N	15	St-Nicolas	7	St-Nicolas.	Coqueron	Gérard	Boullin
Bulligny	829	57	T	15	Toul. (s.)	15	Toul.	Piérot	Morel	Dieudonné
Bures	218	56	V	13	Vic	13	Moyenvic.	Barthélemy	(*Coincourt*)	*Coffe
Buriville	176	49	L	19	Blâmont	13	Blâmont.	Dumas	(*Ogéviller*)	*Richy
Burlioncourt	475	59	V	12	Château-S.	9	Château-S.	Mouchot	Antoine	Pierron
Burthecourt-a.-C.	278	16	N	16	St-Nicolas	7	St.-Nicolas.	Colin	Bernard	Salzard
Ceintrey	799	22	N	22	Haroué	9	Haroué.	Soyer	Barthélemy	Prud'homme
Cercueil	505	15	N	15	St-Nicolas	9	St.-Nicolas.	Vigneron	(*Velaine-s-Am*)	Bourdon
Chaligny	852	13	N	13	Nancy (n.)	13	Pont-S.-V.	Joly	Mansuy	Marchal
Chambrey	766	24	V	6	Château-S.	7	Château-S.	Saffroy	Barbaut	Coiseur
Champenoux	664	15	N	15	Nancy (e.)	15	Nancy.	Démoyen	Séverin	Collin. Humbert
Champey	251	56	N	36	Pont-à-M.	6	Pont-à-M.	D'Autrecourt	(*Vittonville*)	Louis
Champigneules	1049	5	N	5	Nancy (e.)	5	Nancy.	Galas	Sandré	Raison
Chanteheux	334	55	L	5	Lun. (s.-e.)	3	Lunéville.	Admant	Ancillon	Alexandre
Chaouilley	304	34	N	34	Vézelise	6	Vézelise.	Munier	Nicolas	Gème
Charey	390	53	T	41	Thiaucourt	6	Thiaucourt.	Fercot	Daunot	Hémonet
Charmes-la-Côte	568	51	T	7	Toul (s.)	7	Toul.	Jacques	Saunier	Villaume
Charmois	144	27	L	12	Bayon	10	Lunéville.	Cunin	(*Damelevières*)	*David
Château-Brehain	374	42	V	18	Delme	13	Delme.	Stémar	(*Brehain*)	*Jacquemin
CHATEAU-SALINS	2424	30	V	6	Château-S.	»	Château-S.	de Schaken	Fénal	Jacquemin
Château-Voué	302	42	V	13	*Idem*	13	Château-S.	Barbier	Petitjean	Guillaume
Chaudeney	444	26	T	4	Toul (s.)	4	Toul.	Roussel	Bigel	Henriet
havigny	446	10	N	10	Nancy (o.)	10	Pont-St-V.	Voirand	Prévost	Jandel
azelles	152	56	L	26	Blâmont	6	Blâmont.	Breton	Bausson	Homant
nevières	387	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville.	Antoine	Belloy	Renaud

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chenos	220	47	V	25	Delme	14	Delme.	Vidémont	(*Lesse*)	Saunier
Chicourt	331	43	V	19	*Idem*	11	Delme.	Matte	(*Brehain*)	Petitjean
Choloy	338	29	T	5	Toul (s.)	8	Toul.	Brunet	Barbier	Michel
Cirey	2321	69	S	21	Lorquin	11	Blâmont.	Chartreux	Trévillot	Marchal. Cadiot
Clayeures	494	33	L	17	Bayon	7	Bayon.	Rouyer	Georges	*Didot*
Clémery	368	29	N	29	Nomeny	4	Nomeny.	Franiatte	Cuny	Thiébaut
Clérey	141	23	N	25	Vézelise	5	Vézelise.	Deville	Abrant	Laroche
Coincourt	486	4[illegible]	V	13	Vic	13	Moyenvic	Masson	Mathis	Fauconnier
Coiviller	193	[illegible]7	N	17	St-Nicolas	7	St-Nicolas.	Chrétien	(*Manoncourt*)	Vuillaume
Colombey	1086	32	T	20	Colombey	..	Colombey.	Panin	Cauzier	Richard
Conthil	467	47	V	19	Château-S.	17	Château-S.	Rodhain	Godot	Criplot
Courbessaux	327	22		13	Lun. (n.)	18	Lunéville.	Geoffroy	(*Hémdréville*)	Vongin
Courcelles	291	43	T	44	Colombey	24	Colombey.	Thiéry	Thomassin	Bottin
Coutures	300	30	V	8	Château-S.	2	Château-S.	Bernard	(*Amelecourt*)	Boileau
Craincourt	302	26	V	24	Delme	7	Delme.	Bastien	Gerdolle	René
Crantenoy	198	3[illegible]	N	31	Haroué	6	Haroué.	Gérard	(*Vaudeville*)	Legras
Crépey	981	30	T	20	Colombey	7	Colombey.	Jénin	Cherier	Lhomme
Crévéchamps	353	26	N	26	Haroué	12	Neuviller.	Barbier	Dorget	Biguet
Crévic	756	22	L	10	Lunév. (n.)	10	Lunéville.	Humbert	Aubert	Bérard
Crézilles	382	34	T	12	Toul (s.)	12	Toul.	Fournier	(*Bulligny*)	Colombey
Crion	296	36	L	8	Lun. (s.-e.)	8	Lunéville.	Malgras	Deranton	Bernard
Croismare	934	37	L	7	*Idem*	7	Lunéville.	Calais	Harmand	Chardot
Custines	772	[illegible]	N	11	Nancy (e.)	11	Nancy.	Lamy	Brunet	Floquet
Cutting	445	53	V	26	Dieuze	11	Dieuze.	Démange	Friant	Richard
Dabo	2382	103	S	20	Phalsbourg	18	Phalsbourg.	Ruffenach	Klein	Letscher
Dalhain	331	41	V	17	Château-S.	11	Château-S.	Butin	Messager	Francomme
Damelevières	320	23	L	11	Bayon	13	Lunéville.	Bagard	Cremel	Duval
Danne-et-4-Vents	887	106	S	21	Phalsbourg	3	Phalsbourg.	Violland	Engel	Violland
Dannelbourg	370	101	S	16	*Idem*	6	Phalsbourg.	Martin	(*Henridorff*)	Muller

1										10
Delme	721	52	V	19	Delme	» »	Delme.	Bastien	Forêt	Thirobois
Deneuvre	1058	58	L	28	Baccarat	1	Baccarat.	Virriat	Christophe	Boyer
Desseling	330	55	S	24	Réchicourt	16	Bourdonnay.	Girard	Chrisment	Godfrin
Deuxville	560	28	L	4	Lunév. (n.)	4	Lunéville.	Gérard	Lachambre	Drouin
Dianne-Capelle	509	63	S	12	Phalsbourg	12	Sarrebourg.	Baccus	Claudon	Jacquot
Diarville	668	39	N	39	Haroué	11	Haroné.	Colnot	Simonin	Collin
Dieulouard	1601	21	N	21	Pont-à-M.	9	Pont-à-M.	Urion	Gascard	Vinot
Dieuze	3996	45	V	15	Dieuze	» »	Dieuze.	Du Prel, *	Cherrier	Jacquemin. Morize
Dolcourt	249	33	T	25	Colombey	9	Colombey.	Huin	(*Selaincourt*)	*Benoit
Dolving	499	78	S	6	Fénétrange	10	Sarrebourg.	Ohmer	Klein	Muller
Dombasle	1336	18	N	18	St-Nicolas	5	St-Nicolas.	Gérardin	Collot	Colbert
Domèvre-s.-Vez.	1079	55	L	25	Blâmont	5	Blâmont.	Colin	Gérard	Simon
Domèvre-en-Haye	395	28	T	18	Dom.-en-Haye	» »	Noviant.	Petit	Bazin	Dufourt
Domgermain	1205	30	T	6	Toul (s.)	6	Toul.	Thouvenin	L'huillier	Banvoy
Domjevin	548	49	L	19	Blâmont	15	Lunéville.	Dulcy	Claude	Thiaucourt
Dommarie-Eulmont	270	37	N	37	Vézelise	9	Vézelise.	Houbaut	Eustache	*Royer *Bauquel
Dommartemont	199	4	N	4	Nancy (e.)	4	Nancy.	Poirier	Collin	Harmand
Dommartin-la-Ch.	140	51	T	42	Thiaucourt	7	Thiaucourt.	Labriet	(*Charey*)	Mlle E Louis
Dommartin-l.-Toul	609	22	T	2	Toul (n.)	2	Toul.	Henriet	Deblaye	Froment
Dommartin-s.-Am.	109	9	N	9	Nancy (e.)	9	Nancy.	Florentin	(*Lattre-s.-Am.*)	*Martel
Domnom	348	56	V	26	Dieuze	11	Dieuze.	Becker	Bernard	Richelet
Domptail	88	27	L	18	Bayon	5	Bayon.	Mougeot	(*Haussonville*)	*Marchal
Doujeux	211	31	V	17	Delme	2	Delme.	Blanpied	(*Delme*)	Gonet
Donnelay	803	43	V	14	Vic	14	Moyenvic.	Leclerc	Gossel	Breton
Drouville	447	24	L	14	Lunév. (n.)	14	Lunéville.	Vuillemin	Bervillé	Garo
Erouves	674	29	T	5	Toul (n.)	5	Toul.	Tacaille	Colas	Richard
1x	364	34	L	15	Bayon	7	Bayon.	Raimbault	Déprez	Antoine
,	1140	52	L	7	Lunév. (n.)	7	Lunéville.	Durand	Martin	Jacob
ménil	362	49	L	19	Blâmont	15	Blâmont.	Poirson	Erard	Aubin

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
…er	150	18	N	18	Saint-Nicolas	15	Saint-Nicolas.	Janot	(*Champenoux*)	*Lamy
…ey-et-Maizerais	845	45	T	31	Thiaucourt	7	Thiaucourt.	Remy	Gerdolle	Prétot
Essey-les-Nancy	726	4	N	4	Nancy (e.)	4	Nancy.	Munier	Phulpin	Godfroy
Essey-la-Côte	563	46	L	23	Gerbéviller	10	Gerbéviller.	Martin	Roussel	*Thiriat
Etreval	200	33	N	33	Vézelise	5	Vézelise.	Christophe	(*Thorey*)	Guiot
Eulmont	378	9	N	9	Nancy (e.)	9	Nancy.	Martin	Thellot	Georges
Euvezin	407	45	T	31	Thiaucourt	5	Thiaucourt.	Udot	Moitrier	Gillet
Faulx	893	14	N	14	Nomeny	14	Nancy.	Cuisset	Thirion	Marchal
Favières	1148	35	T	28	Colombey	10	Colombey.	Thiballier	Petit	Gold
Faxe	135	39	V	17	Delme	7	Delme.	Jeanpierre	(*Fonteny*)	(*Fonteny*)
Fécocourt	598	37	T	38	Colombey	20	Colombey.	Deleau	Clément	Denis
Fénétrange	1469	75	S	16	Fénétrange	» »	Fénétrange.	Westermann	Thisse	Griner. Lix
Fenneviller	266	66	L	36	Baccarat	14	Badonviller.	Duvic	(*Pexonne*)	Aubry
Ferrières	260	21	N	21	Saint-Nicolas	11	Saint-Nicolas.	Collenot	Florentin	Jean
Fey-en-Haye	234	38	T	35	Thiaucourt	10	Thiaucourt.	Charlemagne	Peltier	Jacquière
Flainval	168	23	L	9	Lunéville (n.)	9	Lunéville.	Monin	(*Hudiviller*)	Breton
Flavigny-sur-Mos.	1452	16	N	16	Saint-Nicolas	14	Nancy.	Prétot	Vincent	Brunn
Flesheim	232	98	S	12	Fénétrange	15	Phalsbourg.	Munier	Krommenacker	*Muller
Fléville	333	9	N	9	Saint-Nicolas	9	Nancy.	De Lambel	Bastien	Michel
Flin	690	49	L	19	Gerbéviller	12	Lunéville.	Simon	Barbier	Georges. Chardot
Flirey	481	38	T	25	Thiaucourt	13	Noviant.	Marchal	Klein	Cary
Fontenoy-la-Joute	723	35	N	25	Baccarat	7	Baccarat.	Villaume	Michel	Thiébaut
Fontenoy-s.-Moselle	420	18	T	10	Toul (n.)	10	Toul.	Geoffroy	(*Gondreville*)	Gruyer
Fonteny	453	37	V	17	Delme	7	Delme.	Sarazin	Xardel	Steph
Forcelle-St-Gorgon	285	32	N	32	Vézelise	4	Vézelise.	Parisot	Simon	Pierson
Forcelle-s.-Gugney	340	40	N	40	*Idem*	12	Vézelise.	Florentin	Camus	Morizot
Fossieux	341	25	V	19	Delme	7	Delme.	Jardin	Gény	Guerchin
Foug	1527	32	T	8	Toul (n.)	8	Toul.	Serrière	Claude	Botte
Foulcrey	795	66	S	22	Réchicourt	4	Réchicourt.	Muller	Poirine	Lavalaka

1		2	3	4	5	6	7	8	9	
Fraines-en-Saint.	348	42	N	42	Vézelise	14	Vézelise.	Lahaye	Vautard	Gratel
Francheville	455	22	T	8	Domèvre	10	Toul.	Thiébault	Seadot	Laviol
Franconville	134	43	L	13	Gerbéviller	5	Gerbéviller.	Fleurence	(*Moriviller*)	Mercier
Fraquelfing	245	75	S	14	Lorquin	4	Lorquin.	Bénad	(*Hattigny*)	Démonet
Fréménil	298	48	L	18	Blâmont	15	Blâmont.	Grandclaude	(*Domjevin*)	Manonviller
Frémery	292	41	V	20	Delme	9	Delme.	Lavieille	(*Oron*)	*Basseling
Frémonville	730	64	L	34	Blâmont	4	Blâmont.	Legrand	Gascon	Vouaux
Fresnes-en-Saulnois	562	30	V	2	Château-S.	7	Château-S.	Rousselot	Lebon	Boura
Fribourg	540	59	S	20	Réchicourt	14	Bourdonnay.	Dieudonné	Parisot	Batho
Frolois	786	20	N	20	Vézelise	12	Vézelise.	Lallemand	Mathieu	Mienville
Frouard	1105	10	N	0	Nancy (n.)	10	Nancy.	Courtois	Duvic	Martin
Froville	261	36	L	22	Bayon	4	Bayon.	Genay	Gérard	Mater
Garrebourg	747	01	S	5	Phalsbourg	8	Phalsbourg.	Stiltz	Frédéric	Gassmann
Gélacourt	237	53	L	25	Baccarat	4	Baccarat.	Lambert	Marsal	*Pillot
Gélaucourt	137	34	T	30	Colombey	12	Colombey.	Recotte	(*Battigny*)	Rozet
Gellenoncourt	87	18	N	8	Saint-Nicolas	10	Saint-Nicolas.	Geoffroy	(*Drouville*)	Besson
Gelucourt	747	46	V	17	Dieuze	7	Dieuze.	Marchal	Georges	*Jeanpierre
Gémonville	530	48	T	55	Colombey	15	Colombey.	Roussel	Poirot	Richet
Gerbécourt	300	54	V	0	Château-S.	4	Château-S.	Véron	(*Vaxy*)	*Renard
Gerbécourt-Hapl.	251	26	N	26	Haroué	5	Haroué.	Gaspard	(*Tantonville*)	Jullier
GERBÉVILLER	2293	40	L	13	Gerbéviller	» »	Gerbéviller.	Christophe	Adam	Morel
Germiny	618	26	T	19	Colombey	10	Colombey.	Déthorey	Contaux	Colin
Germonville	287	39	N	39	Haroué	9	Haroué.	Georgin	Bagard	Lacaille
Gézoncourt	261	26	T	22	Domèvre	6	Noviant.	Grandpierre	Pinoit	Clochette
Gibeaumeix	404	41	T	17	Colombey	15	Colombey.	Georgin	Villaume	Laurent
Giriviller	317	47	L	20	Gerbéviller	7	Gerbéviller.	Simon	Royer	Marchand
...vrecourt	257	65	V	36	Albestroff	5	Albestroff.	Laquit	(*Munster*)	Resche
...onville	709	52	L	22	Baccarat	7	Baccarat.	Magnier	Mangenot	Georgel
...	288	64	L	34	Blâmont	4	Blâmont.	Petit	Mugnier-Pugin	Cézar

	2	3	4	5	6	7	8	9	10
[illegible]	1040	72	S	12	Réchicourt	6	Lorquin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	137	57	L	26	Blamont	6	Blamont	[illegible]	[illegible]	*David
[illegible]	680	72	S	9	Fenétrange	7	Fenétrange	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	814	50	N	50	Vézelise	7	Vézelise	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grémecey	220	25	V	11	Château-S.	9	Château-S.	[illegible]	*Pettoncourt,*	Masson
Grimonviller	293	44	T	42	Colombey	22	Colombey	[illegible]	[illegible]	Guy
Grippert	306	40	N	40	Haroué	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Pierson
Griscourt	173	23	T	23	Domèvre	7	Noviant	[illegible]	*Gezoncourt,*	Perrin
Grosrouvre	190	33	T	18	*Idem*	7	Noviant	[illegible]	*Bernécourt;*	*Bernard
Guébestroff	92	48	V	18	Dieuze	3	Dieuze	[illegible]	*Kerpr.-les-D.)*	Louyot
Guéblange	349	44	V	15	*Idem*	5	Dieuze	[illegible]	[illegible]	Aubertin
Guébling	407	52	V	23	*Idem*	7	Dieuze	[illegible]	Marchal	Trottmann
Guénestroff	360	47	V	17	*Idem*	2	Dieuze	[illegible]	*(Kerpr.-les-D.)*	Maugard
Guermange	617	53	S	27	Réchicourt	19	Bourdonnay	[illegible]	Louis	Petvrel
Gugney-s.-Vaudém.	222	40	N	40	Vézelise	12	Vézelise.	Florentin	Clément	Berry
Guinzeling	218	59	V	29	Albestroff	9	Albestroff.	[illegible]	Desalm	Dessey
Guntzviller	465	96	S	11	Phalsbourg	11	Phalsbourg.	Hickenbick	Faust	Nusang
Gye	241	51	T	7	Toul (s.)	7	Toul.	Ledur	*(Moutrot)*	*Raison
Hablainville	313	54	L	24	Baccarat	10	Baccarat.	Bastien	Boudot	Gaudé
Haboudange	506	43	V	16	Château-S.	13	Château-S.	Guingrich	N.	Francomme
Haigneville	134	32	L	19	Bayon	2	Bayon.	Louviot	*(Brémoncourt)*	*Chardard
Halloville	180	59	L	29	Blâmont	5	Blâmont.	Bridey	*(Ancerviller)*	Dieudonné
Hammeville	217	31	N	31	Vézelise	3	Vézelise.	Laurent	Petitpoisson	Cunin
Hamonville	134	38	T	19	Domèvre	10	Noviant.	Gardeur	*(Ansauville)*	Jeanpierre
Hampont	485	37	V	8	Château-S.	7	Château-S.	Thiriet	Houpert	Pardieu
Hangviller	405	105	S	20	Phalsbourg	6	Phalsbourg.	Rœser	*(Lutzelbourg)*	Will
Hannocourt	57	39	V	18	Delme	7	Delme.	Conter	*(Prévocourt)*	*Nicolas
Haraucourt	894	18	N	18	Saint-Nicolas	7	St-Nicolas.	Burtin	Anselme	Finance
Haraucourt-s.-Seille	400	[illegible]	V	7	Château-S.	10	Château-S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Haroué	578	50	N	50	Haroué	« »	Haroué.	Lhuillier	Finck	Vosgin
Harreberg	329	94	S	4	Sarrebourg	14	Sarrebourg.	Schwaller	(*Hommert*)	Sr Xavier
Hartzviller	751	85	S	10	*Idem*	10	Sarrebourg.	Schmitt	Betting	Firtion
Hattigny	543	75	S	16	Lorquin	6	Lorquin.	Cuny	Franiatte	Munier
Haudonville	140	40	L	5	Gerbéviller	1	Gerbéviller.	Aubry	(*Gerbéviller*)	Marin
Haussonville	602	25	L	8	Bayon	7	Bayon.	Pierson	Lacasse	Husson
Haut-Clocher	523	86	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg.	Loux	Klein	Guth
Haie-des-Allemands	123	66	S	8	Réchicourt	10	Réchicourt.	Georges	(*Saint-Georges*)	Ferry
Hazelbourg	604	98	S	4	Phalsbourg	12	Phalsbourg.	Fiack	Dillenschneider	Zimmermann
Heillecourt	311	5	N	5	Nancy (o.)	5	Nancy.	Husson	Charpentier	Bagard
Hellering	415	76	S	0	Fénétrange	7	Sarrebourg.	Fichter	Nisse	*Mutz
Hellocourt	35	51	V	22	Vic	22	Bourdonnay.	de Villatte	(*Maizières*)	N.
Héming	476	96	S	9	Lorquin	5	Sarrebourg.	Cherrier	Demonet	Conrard
Hénaménil	640	37	L	2	Lun. (s.-e.)	12	Lunéville.	Busselot	Pierron	Lejeune
Henridorff	713	99	S	4	Phalsbourg	7	Phalsbourg.	Mathis	Unterreiner	Desprez
Hérange	218	98	S	12	*Idem*	6	Phalsbourg.	Matt	Dille	Wagner
Herbéviller	626	51	L	21	Blâmont	9	Blâmont.	Toulon	Mangin	Aubry
Hériménil	528	34	L	4	Gerbéviller	10	Lunéville.	Winger	Mathieu	Huin
Hermelange	265	80	S	12	Lorquin	2	Lorquin.	Voinçon	(*Héming*)	Bouillon
Hertzing	255	75	S	11	Réchicourt	0	Lorquin.	Raccadot	(*Nitting*)	Falentin
Hesse	645	84	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg.	Gérardin	Lapierre	Jacquot
Hilbesheim	574	86	S	7	Fénétrange	5	Sarrebourg.	Règle	Chable	Rauch
Hoéville	380	26	L	15	Lunév. (n.)	5	Lunéville.	Voirin	Miller	Bonnechoux
Hoff	552	87	S	2	Sarrebourg	2	Sarrebourg.	Poirot	Benjamin	Arnetz
Hommarting	797	94	S	9	*Idem*	9	Sarrebourg.	Kougler	Bénard	Wechter
Hommert	631	94	S	14	*Idem*	14	Sarrebourg.	Schmitt	Anstett	Gœster
Houdelmont	245	23	N	23	Vézelise	7	Vézelise.	Georges	Cabocel	Grandury
Houdemont	304	6	N	6	Nancy (o.)	6	Nancy.	Colin	Petitpoisson	Corriger
[illegible]ville	753	25	N	25	Vézelise	5	Vézelise.	Vincent	Humbert	Poirson

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	680	82	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	62	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	982	65	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jaillon	[illegible]	22	T	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jallaucourt	322	26	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Grez[illegible]
Jarville	755	3	N	3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jacques
Jaulny	475	47	T	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Château
Jeandelaincourt	4[illegible]	22	N	22	Nomeny	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cremel
Jevoncourt	161	37	N	37	Haroué	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Barbier
Jezainville	671	25	N	25	Pont-à-M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Simonin	Duval
Jolivet	556	32	L	2	Lunéville	2	Lunéville	Vincent	Chappé	Guittin
Juvelize	442	40	V	11	Vic	11	Moyenvic	Lézard	Capitaine	Clabeaux
Juville	328	39	V	26	Delme	7	Delme	Grandidier	Cherrier	Jolivad
Juvrecourt	258	33	V	6	Vic	6	Moyenvic.	Suisse	Husson	Lacroix
Kerprick-aux-Bois	370	82	S	8	Sarrebourg	8	Sarrebourg.	Germain	Marchal	Mansuy
Kerprick-l.-Dieuze	462	45	V	15	Dieuze	5	Dieuze.	Conraux	Mathieu	Maugard
La Chapelle	314	65	L	33	Baccarat	7	Baccarat.	Cuny	Morlot	Roch
Lafrimbolle	758	74	S	20	Lorquin	10	Lorquin.	Léonard	Laurent	Paris
Lagarde	758	49	V	20	Vic	20	Bourdonnay.	Lebœuf	Lorrain	About
Lagney	763	34	T	10	Toul (n.)	10	Toul.	Boussard	Perrin	Maguyon
Laître-s.-Amance	351	12	N	12	Nancy (e.)	12	Nancy.	Voinier	Bégel	Lacour
Lalœuf	560	38	N	38	Vézelise	7	Vézelise.	Vigneron	N.	*Florentin *Chaulassel

Landécourt	250	55	L	15	Bayon	9	Bayon.	Noël	(Etnvaux)	Michel
Landremont	308	22	N	22	Pont- à-M	10	Pont-à-M.	Favier	(Ville-au-Val)	Rigard
La Neuvelotte	258	11	N	11	Nancy (e.)	11	Nancy.	Deranton	Lhuillier	Barbe
Laneuveville-a.-B.	566	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville.	Gadel	Bar	Harmand
Laneuveville-der.-F.	402	34	T	10	Toul (n.)	10	Toul.	Batail	Caré	Laurent
Laneuveville-d.-B.	349	32	N	32	Haroué	9	Neuviller.	Masson	Saucerotte	Bastien
Laneuveville-d.-N.	885	7	N	7	Saint-Nicolas	6	Nancy.	Mailfert	Benoît	Mayeur
Laneuveville-en-S.	412	32	V	14	Delme	5	Delme.	Girard	Lambert	Niclausse
Laneuveville-l.-L.	183	75	S	12	Lorquin	2	Lorquin.	Thomasset	(Lorquin)	Henry
Lanfroicourt	301	21	N	21	Nomeny	14	Nancy.	Gérardin	Simonin	Grandemange
Langatte	756	85	S	7	Sarrebourg	7	Sarrebourg.	Hœsch	Schleininger	Papegay
Languimbert	718	59	S	18	Réchicourt	13	Bourdonnay.	Verdun	About	Cadiot
Laronxe	627	41	L	11	Lun. (s.-e)	11	Lunéville.	Gerbé	Litaise	Villaume
Laxou	1915	4	N	4	Nancy (n.)	4	Nancy.	Ferry	Georges	Duluc
Lay-St-Christophe	1063	8	N	8	Nancy (e.)	8	Nancy.	Gillant	Bernel	Janin
Lay-Saint-Remy	445	34	T	10	Toul (n.)	10	Toul.	De Lasalle	Pinoit	Richet
Lebeuville	334	38	N	38	Haroué	8	Neuviller.	Gletz	Calot	Bergé
Leintrey	650	54	L	25	Blâmont	10	Blâmont.	Masson	Boulanger	Finance
Lemainville	406	24	N	24	Haroué	6	Haroué.	Renard	Coqueron	Fourrier
Lemoncourt	204	29	V	17	Delme	4	Delme.	Marsal	Bérot	Parmentier
Lening	462	62	V	33	Albestroff	5	Altroff.	Hazotte	Stenger	Becker
Lenoncourt	555	11	N	11	St-Nicolas	5	St-Nicolas.	Jeanmaire	Gérard	Ducloux
Les-Ménils	511	35	N	35	Pont-à-M.	5	Pont-à-M.	Boqué	Antoine	Mathieu
Lesse	408	47	V	27	Delme	15	Delme.	Pierson	Leroy	Antoine
Létricourt	434	23	N	23	Nomeny	6	Nomeny.	De Mahuet, ✠	Robin	Noirel
Ley	317	41	V	12	Vic	12	Moyenvic.	Louis	(Lezey)	Godard
…yr	869	14	N	14	Nomeny	14	Nancy.	Racadot	Thiriot	Noel
…ey	311	39	V	9	Vic	9	Moyenvic.	Gadel	Noirclaude	Maugard
[illegible]	470	61	V	31	Albestroff	7	Albestroff.	Reff	Renaudin	Pfend

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Morel
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Madiesse
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Didry
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Henry Parmentier
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	*Ory
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Bermau	Kuntz
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	(Amelicourt)	*Dardaine
Lucey	904	31	T	7	Toul (n.)	7	Toul.	Saunier	Barroyer	Duponcel
Lucy	600	41	V	22	Delme	9	Delme.	Xardel	Verdun	Maujean
Ludres	510	9	N	9	Nancy (s.)	9	Nancy.	Thiery	Aubert	Lesperlette
Lunéville	15607	30	L	..	Lunéville	..	Lunéville.	Parmentier	Renard. Trouillet	Carême Franc Valentin
Lupcourt	300	12	N	12	St-Nicolas	6	St-Nicolas.	Vincent	Grevier	Simon
Lutzelbourg	625	104	S	19	Phalsbourg	4	Phalsbourg.	Hoffel	Dannemarck	*Eschenbrenner
Magnières	776	60	L	25	Gerbeviller	10	Gerbeviller.	Henry	François	Marchal
Maidières	368	32	N	32	Pont-à-M.	2	Pont-à-M.	Messuin	Lenternier	Mangenot
Mailly	522	32	N	32	Nomeny	4	Nomeny.	De Morville	Béham	Lavallée
Maixe	510	25	L	7	Lunév. (n.)	7	Lunéville.	Liégey	Gazin	Tavard
Maizières	1420	51	V	22	Vic	22	Bourdonnay.	Clément	Galland	Dieudonné
Maizières-les-Toul	885	18	T	18	Toul (s.)	18	Pont-St-V.	Debrod	Chéry	Hénard
[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	[illegible]	Delme	8	Delme.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Malzéville	1788	2	N	2	Nancy (e.)	2	Nancy.	Mathieu	Charpentier	Pompey
Mamey	391	50	T	26	Domèvre	8	Noviant.	Doyotte	Berseaux	Attenot
Mandres-aux-4-T.	442	40	T	24	*Idem*	12	Noviant.	Charlemagne	Munier	Thouvenin
Mangonville	297	35	N	35	Haroué	10	Neuviller.	Petitdidier	(*Roville*)	Ferry
Manhoué	391	22	V	17	Château-S.	14	Château-S	Badelot	Martin	Merle
Manoncourt-en-Ver.	283	15	N	15	St-Nicolas	5	St.-Nicolas.	Colin	Masson	Vuillaume
Manoncourt-en-Voi.	300	32	T	14	Domèvre	4	Noviant.	Loppinet	(*Avrainville*)	Godfroy
Manoncourt-s.-S.	298	25	N	25	Nomeny	5	Nomeny.	Colson	(*Clémery*)	Jacquemin
Manonville	298	50	T	20	Domèvre	2	Noviant.	Jollain	Igier	Rouyer
Manonviller	407	43	L	13	Lunév. (s. e.)	13	Lunéville.	François	Friant	Poirine
Marainviller	741	39	L	9	*Idem*	9	Lunéville.	Legrand	Bresse	Leclerc
Marbache	739	15	N	15	Nancy (n.)	15	Nancy.	Hermite, ✱	Michel	Boulin
Marimont	164	55	V	26	Albestroff	9	Dieuze.	Launoy	N.	*Ferry
Maron	678	15	N	15	Nancy (n.)	15	Pont-St-V.	Urion	Roget	Gany
Marsal	1292	36	V	7	Vic	7	Moyenvic.	Rifau	Baudoin	Christophe
Marthemont	83	22	N	22	Vézelise	12	Vézelise.	Bernardin	(*Thélod*)	Poirson
Marthille	621	44	V	20	Delme	16	Delme.	Barbier	Boquel	Marchand
Martincourt	296	29	T	24	Domèvre	6	Noviant.	Petit	Aubriot	Minot
Mattexey	197	47	L	20	Gerbéviller	7	Gerbéviller.	André	(*Seranville*)	Perrin
Maxéville	523	2	N	2	Nancy (n.)	2	Nancy.	Dubois de Méharicourt	Barbier	Larivière
Mazerulles	401	18	V	13	Château-S.	14	Château-S.	Simonin	Lallement	Grosset
Méhoncourt	372	31	L	16	Bayon	6	Bayon.	Renault	Humbert	Guillaume
Ménil-la-Tour	334	35	T	11	Toul (n.)	11	Toul.	Salzard	Martin	Souron
Ménil-Mitry (le)	67	36	N	36	Haroué	7	Neuviller.	Royer	(*Lebeuville*)	(*Lebeuville*)
Ménillot	508	30	T	6	Toul (s.)	6	Toul.	François	(*Choloy*)	Mangenot
Méréville	296	14	N	14	Nancy (o.)	14	Nancy.	Marchand	Grandjacquot	Bérot
Merviller	767	39	L	29	Baccarat	7	Baccarat.	Bayard	Bonnabé	Mosiman
Messein	234	12	N	12	Nancy (o.)	12	Pont-St-V.	Baraban	(*Ludres*)	Denis
Métairies-St-Quir.	404	85	S	17	Lorquin	10	Lorquin.	Kepplinger	(*St-Quirin*)	Jeune

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Mignéville	511	55	L	25	Baccarat	12	Blâmont.	Masson	Pierre	Viry
Millery	502	18	N	18	Pont-à-M.	15	Pont-à-M.	Beuvelot	Crousse	Jacquot
Minorville	384	5	T	18	Domèvre	3	Noviant.	Blaise	Contal	Maujean
Mittelbronn	851	102	S	17	Phalsbourg	2	Phalsbourg.	Chable	Jacob	Mutz
Mittersheim	1032	67	S	25	Fénétrange	8	Fénétrange.	Grosse	Becker	Eschenbrener. Klein
Moivron	514	20	N	20	Nomeny	9	Nancy.	Rousselot	Feyen	Lacour
Molring	94	58	V	28	Albestroff	8	Albestroff.	Vébert	(*Guinzeling*)	*Picard
Moncel	706	19	V	10	Château-S.	11	Château-S.	Grandidier	Hazotte	Royer
Moncel-l.-Lunéville	352	34	L	4	Lunév. (s.-e.)	4	Lunéville.	Suisse	(*Lunéville*)	*Colette
Moncourt	293	42	V	13	Vic	13	Bourdonnay.	Poirel	Venner	Pidolot
Mont	417	29	L	7	Gerbéviller	10	Lunéville.	Genay	Bailly	Digout
Montauville	594	34	N	34	Pont-à-M.	4	Pont-à-Mous.	Laviole	N.	Charlemagne
Montdidier	186	61	V	30	Albestroff	5	Albestroff.	Barbier	N. *Chap. vic.*	Prudhomme
Montenoy	268	15	N	15	Nomeny	14	Nancy.	Servais	Duponcel	Collin
Montigny	297	57	L	27	Baccarat	11	Blâmont.	Vigneron	(*Mignéville*)	Ganot
Mont-l'Etroit	259	45	T	25	Colombey	11	Colombey.	Girot	Rayer	Durouaux
Mont-le-Vignoble	442	34	T	10	Toul (s.)	10	Toul.	Simonin	Rolle	*Mayeur
Montreux	252	6	L	31	Blâmont	7	Blâmont.	Gondrexon	(*Nonhigny*)	*Colin
Morey	245	9	N	19	Nomeny	10	Nomeny.	Arnould	Carmentrez	Mathieu
Moriviller	551	37	L	6	Gerbéviller	6	Gerbéviller.	Déroche	Gadel	Génin
Morville-les-Vic	549	34	V	5	Château-S.	4	Château-S.	Riboulot	Harrouard	Collin
Morville-sur-Nied	482	42	V	25	Delme	10	Delme.	Houzelle	Gauvillé	Marange
Morville-sur-Seille	363	32	N	32	Pont-à-M.	8	Pont-à-M.	Bour	Davion	Marcus
Mouacourt	508	45	L	18	Lunév. (s.-e).	18	Lunéville.	Paquot	(*Parroy*)	Thomas
Moussey	624	62	S	25	Réchicourt	5	Réchicourt.	Camon	Cholin	About
Mousson	220	32	N	32	Pont-à-M.	2	Pont-à-Mous.	Lucot	(*Pont-à-M.*)	*Gérard
Moutrot	253	35	T	9	Toul (s.)	9	Toul.	Henry	Chapelier	*Henrion
Moyen	1207	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller.	Guillaume	Poirel	Kin

Munster	656	64	V	35	Albestroff	5	Albestroff.	Kœnig	Gouy	Vagner
Nancy	45129		N	» »	Nancy	» »	Nancy.	Le b[on] Buquet, ✱	(V. page 184)	(V. page 200)
Nébing	387	58	V	29	Albestroff	6	Albestroff.	Maurice	Perrin	Vagner
Neuf-Maisons	670	62	L	52	Baccarat	10	Baccarat.	Humbert	Gadat	Louis
Neuf-Moulins	61	74	S	12	Lorquin	3	Lorquin.	Jeanmaire	(*Landange*)	(*Landange*)
Neuf-Village	176	6	V	32	Albestroff	6	Altroff.	Chateaux	(*Vahl*)	Saffroy
Neuves-Maisons	858	2	N	12	Nancy (o.)	12	Pont-St-V.	Petitjean	Gérardin	Bacourt. Collin
Neuviller-l.-Bad.	306	61	L	51	Baccarat	15	Badonviller.	Didierjean	Mouscet	Plaisance
Neuviller-sur-Mos.	612	29	N	29	Haroué	11	Neuviller.	N.	Frocot	Vigneron
Niderhoff	656	76	S	15	Lorquin	5	Lorquin.	Haumant	Jacques	Humbert
Niderstinzel	891	78	S	19	Fénétrange	3	Fénétrange.	Zengerlé	Vitters	*Rœser
Niderviller	838	90	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg.	Deblaye	Thiebaut	Duchêne
Nitting	502	81	S	10	Lorquin	3	Lorquin.	Rittner	Aubry	Parmentier
Nomeny	1400	28	N	28	Nomeny	« «	Nomeny.	Dalbin	De Pardieu	Jacquemin
Nonhigny	328	60	L	30	Blâmont	7	Blâmont.	Marchal	Galland	George
Norroy	541	35	N	35	Pont-à-M.	5	Pont-à-M.	Remy	Jalle	Jacquelet
Noviant-aux-prés	435	35	T	22	Domèvre	5	Noviant.	Robert	Gimé	Thouvenin
Oberstinzel	292	75	S	7	Fénétrange	8	Sarrebourg.	Nouffert	Bader	Daubinet
Obreck	189	38	V	10	Château-S.	8	Château-S	Beaudoin	(*Hampont*)	*Georges
Ochey	5[illegible]0	26	T	14	Toul (s.)	14	Colombey.	Crouzier	Dessez	Marchand
Ogéviller	575	49	L	19	Blâmont	11	Blâmont.	Roussel	Crouvezier	Jolé
Ognéville	273	30	N	30	Vézelise	2	Vézelise.	Vigneron	Gondrexon	Richelet
Omelmont	214	26	N	26	*Idem*	2	Vézelise.	Florentin	Calot	Gérardin
Ommeray	453	44	V	15	Vic	5	Bourdonnay.	Mangenot	Picard	Godard
Oriocourt	153	30	V	16	Delme	4	Delme.	Fasné	(*Laneuveville*)	Kill
Ormes-et-Ville	450	25	N	25	Haroué	5	Haroué.	Mathieu	Colle	Dehan
Oron	495	41	V	19	Delme	9	Delme.	Barbier	Henry	Maillard
Pagney-der.-Barine	609	28	T	4	Toul (n.)	4	Toul.	Raison	Didermann	Plumet
Pagny-s.-Moselle	1062	41	N	41	Pont-à-M.	11	Pont-à-M.	Thiébaut	Dalançon	Bourbon

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Parey-St-Césaire	596	24	N	24	Vézelise	7	Vézelise.	Royer	Claudel	Bernard
Parroy	751	45	L	8	Lun. (s.-e.)	18	Lunéville.	Manneville	Pillot	Demange
Parux	421	68	S	27	Lorquin	17	Blâmont.	Georges	Colin	Pierron
Petit-Mont	895	69	S	24	*Idem*	14	Blâmont.	Thomassin	Barbier	Siette
Pettoncourt	266	22	V	12	Château-S.	10	Château-S.	Fagant	Tribout	Jullier
Pettonville	215	55	L	25	Baccarat	11	Baccarat.	Vouaux	(*Hablainville*)	Paquotte
Pévange	99	46	V	7	Château-S.	16	Château-S.	Morifin	(*Achain*)	*Robert
Pexonne	754	71	L	55	Baccarat	13	Badonviller.	Maley	Gérard	Florentin
Phalsbourg	5192	104	S	9	Phalsbourg	« «	Phalsbourg.	Lelein	Heim	Vasserau, *Aubry
Phlin	163	53	N	53	Nomeny	6	Nomeny.	De Domgermain	(*Thézey*)	Perrin
Pierre	515	26	T	6	Toul (s.)	6	Toul.	Davrainville	Bitsch	Poirson
Pierre-Percée	467	69	L	59	Baccarat	17	Allarmont.	Caro	Henry	Marc
Pierreville	144	22	N	22	Vézelise	9	Vézelise.	Bernardin	(*Autrey*)	Michel
Pixerécourt	77	6	N	6	Nancy (e.)	6	Nancy.	Viriot	(*Lay-St-Christ.*)	Beauzemont
Plaine-de-Valsch	456	91	S	9	Sarrebourg	9	Sarrebourg.	Bénard	Muts	Brutto
Pompey	603	11	N	1	Nancy (o.)	11	Nancy.	Maguin	Dagatte	Jacquot
Pont-à-Mousson	7843	30	N	30	Pont-à-M.	« «	Pont-à-M.	Le bon Viard ❋	Duval. Bastien	Claudon, Boubel
Pont-St-Vincent	863	4	N	14	Nancy (o.)	14	Pont-St-V.	Gérardin	Claude	Mairet
Port-sur-Seille	432	31	N	5	Pont-à-M.	8	Pont-à-M.	Marcus	Fèvre	Lahaye
Postroff	470	80	S	17	Fénétrange	5	Fénétrange.	Strifler	Kuhn	*Will *Beauvais
Praye	584	54	N	54	Vézelise	6	Vézelise.	Breton	Noel	Tronquart
Preny	556	41	N	41	Pont-à-M.	11	Pont-à-M.	Moncé	Petitmangin	Robert
Prévocourt	308	58	V	25	Delme	6	Delme.	Petit	Brogard	Didillon
Pulligny	770	22	N	22	Vézelise	9	Vézelise.	Bassinot	Clément	Crépey
Pulney	255	47	T	59	Colombey	21	Colombey.	Thomassin	Thiéry	*Rozet
Pulnoy	125	7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy.	Beau	(*Seichamps*)	*Bertrand
Puttigny	277	36	V	1	Château-S.	6	Château-S.	Mélard	Henriot	Jacob
Puzieux	383	54	V	21	Delme	2	Delme.	Sognet	Thiéry	Huaux
Ouevilloncourt	101	30	N	50	Vézelise	2	Vézelise.	Richard	(*Forcelles-St-G.*)	Mazelin

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Raucourt	395	33	N	33	Nomeny	6	Nomeny.	Marsal	Génois	Lavallée
Raville	174	33	L	7	Lunéville	7	Lunéville.	Marchal	(*Einville*)	Schmitt
Réchicourt-la-Pet.	1177	39	V	10	Vic	10	Moyenvic.	Victorien	(*Bezange-la-P.*)	*Vérelle
Réchicourt-le-C.	1060	68	S	20	Réchicourt	» »	Réchicourt.	Germain	Dauphin	Georges
Reclonville	215	50	L	20	Blâmont	11	Blâmont.	Marlier	(*Ogéviller*)	Plaisance
Reding	946	90	S	5	Sarrebourg	5	Sarrebourg.	Régall	Christmann	Kolopp
Régnéville	324	38	T	33	Thiaucourt	8	Thiaucourt.	Guérard	Laurent	Cayet
Rehainviller	535	33	L	3	Gerbéviller	10	Lunéville.	Perrin	Piot	Thiéry
Réherrey	330	55	L	25	Baccarat	9	Baccarat.	Michel	Voisin	Finot
Reillon	171	53	L	23	Blâmont	9	Blâmont.	Maire	(*Blémerey*)	Bonhomme
Rembercourt	431	50	T	41	Thiaucourt	6	Thiaucourt.	Robert	(*Jaulny*)	Maussée
Rémenauville	223	38	T	32	*Idem*	8	Thiaucourt.	Lallement	Perrin	Deschiens
Réménoville	324	45	L	18	Gerbéviller	5	Gerbéviller.	Bailly	Juville	Rolle
Réméréville	528	19	N	19	Saint-Nicolas	11	Saint-Nicolas.	Geoffroy	Miller	Corigeux
Remoncourt	196	55	L	25	Blâmont	12	Blâmont.	Barthélemy	(*Xousse*)	*Picard
Rening	274	68	V	39	Albestroff	3	Albestroff.	Rapp	Haman	*Biache
Repaix	244	63	L	33	Blâmont	3	Blâmont.	Bastien	Rolle	Parmentier
Rhodes	350	63	S	16	Sarrebourg	16	Sarrebourg.	C. de Videlange	Simonin	Venel
Richardménil	321	13	N	13	Saint-Nicolas	13	Nancy.	Choné	(*Flavigny*)	Ury
Riche	312	44	V	17	Château-S.	14	Château-S.	Demange	(*Haboudange*)	Gérardin
Richeval	311	67	S	19	Réchicourt	7	Réchicourt.	Jacquot	(*St-Georges*)	Parmentier
Rodalbe	430	54	V	24	Albestroff	14	Dieuze.	Haman	Iunker	Grégoire
Rogéville	250	24	T	20	Domèvre	4	Noviant.	Noel	(*Villers-en-H.*)	Laurent
Romain	93	29	L	16	Bayon	6	Bayon	Pernin	(*Méhoncourt*)	(*Méhoncourt*)
Romécourt	47	55	S	20	Réchicourt	7	Bourdonnay.	de Martinprey	(*Azoudange*)	N.
Romelfing	685	78	S	13	Fénétrange	3	Fénétrange.	Van-Deik	Nicot	Godel
Rorbach	208	55	V	26	Dieuze	11	Dieuze.	Leblanc	(*Zommange*)	Sr Demeusy
…ières-aux-Sal.	2359	21	N	21	Saint-Nicolas	8	Saint-Nicolas.	Grandjean	Rochefort	Vautrin
…ières-en-Haie	322	21	N	17	Domèvre	7	Noviant.	Husson	Harrouard	Pierson

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Roville	525	52	N	52	Haroué	11	Neuviller.	Louis	Grillot	Cardot
Royaumeix	454	56	T	12	Domèvre	9	Toul.	Tivital	Doyotte	Pierron
Rozelieures	637	43	L	21	Bayon	11	Gerbéviller.	Marchal	Vincent	Vaché
Saffais	181	22	N	22	Saint-Nicolas	9	St.-Nicolas.	Bailly	(*Ferrières*)	Ponce
Saint-Baussant	254	44	T	27	Thiaucourt	10	Thiaucourt.	Bouton	Mellé	Bernage
Saint-Boing	313	44	L	25	Bayon	12	Bayon.	Gillot	Bainville	Denis
Saint-Clément	882	42	L	12	Lunév. (s. e.)	12	Lunéville.	Rovel	Claude	Régnier
Saint-Epvre	209	46	V	29	Delme	14	Delme.	Lagrange	Brice	*Marlet
Saint-Firmin	490	56	N	56	Haroué	8	Haroué.	Haye	Thiriet	*Lobé
Saint-Georges	481	70	S	15	Réchicourt	7	Lorquin.	Batelot	Poirat	Pauly
Saint-Germain	436	59	L	28	Bayon	7	Bayon.	André	Guyot	Pélerin
St-J.Kourtzerode	192	99	S	14	Phalsbourg	5	Phalsbourg.	Tromp	Hœffel	*Kalch
St-Jean-de-Bassel	298	75	S	10	Fénétrange	6	Fénétrange.	Hœsch	Larvette	Mombert
Saint-Louis	865	97	S	12	Phalsbourg	12	Phalsbourg.	Hegelbacker	Kœnig	*Mayer
Saint-Mard	118	27	L	20	Bayon	5	Bayon.	Cardot	(*Lorey*)	Pierron
Saint-Martin	283	52	L	22	Blâmont	10	Blâmont.	Masson	Aubert	Persy
Saint-Maurice	222	59	L	29	Baccarat	13	Badonviller.	Marsal	(*Sainte-Pôle*)	Barbier
Saint-Max	585	5	N	5	Nancy (e.)	3	Nancy.	Gaucelle	Royer	Deschiens
Saint-Médard	457	58	V	9	Dieuze	6	Dieuze.	de Bourcier	Houzelot	Chaudeur
SAINT-NICOLAS	3422	15	N	15	Saint-Nicolas	« «	St.-Nicolas.	Marchal	de Girmont	Merlot
Saint-Quirin	1806	85	S	17	Lorquin	10	Lorquin.	Auting	Jacquin	Auting père et fils
Saint-Remimont	464	27	N	27	Haroué	10	Neuviller.	Perrin	N.	Ruche
St-Remy-aux-Bois	483	44	L	27	Bayon	12	Bayon.	Simon	Petitmangin	Banneraut
Saint-Sauveur	245	72	S	27	Lorquin	17	Blâmont.	Thirion	(*Petit-Mont*)	Didry
Sainte-Geneviève	609	25	N	25	Pont-à-M.	6	Pont-à-Mous.	Renaud	Beugnet	Jacob
Sainte-Pôle	439	58	L	28	Baccarat	12	Badonviller.	Paul	Colon	Guise
Saizerais	907	7	T	21	Domèvre	11	Nancy.	Thomas	Boiteux	Aubry, Morel
Salival	66	55	V	5	Château-S.	4	Château-S.	Pargon	(*Morville-l.-V.*)	(*Morville-l.-V.*)
Salonnes	458	27	V	4	*Idem*	3	Château-S.	Thouvenel, ✱	N.	Jobert
Sanzey	270	56	T	12	Toul (n.	12	Toul.	Husson	Odinot	*Blaison

Sarraltroff	676	82	S	5	Fénétrange	12	Sarrebourg.	Loux	Aubry	Saint-Eve
SARREBOURG	2551	85	S	« «	Sarrebourg	« «	Sarrebourg.	Haumant	Griser	Simon
Sauxerotte	249	55	T	28	Colombey	10	Colombey.	Bonet	Gavard	*Potier
Saulxures-l.-Nancy	595	6	N	6	Nancy (e.)	6	Nancy.	Renauld	Vulmont	Rigard
Saulxures-l.-Vannes	885	59	T	21	Colombey	8	Colombey.	Bonin	Bigeard	Jérome
Saxon-Sion	283	34	N	34	Vézelise	6	Vézelise.	Jannot	Conrard	*Collin
Schalbach	888	02	S	16	Fénétrange	15	Phalsbourg.	Molia	Balèvre	Hechel. Faust
Schneckenbuch	274	87	S	5	Sarrebourg	5	Sarrebourg.	Kœstler	(*Bühl*)	Manquin
Séchamp	408	7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy.	Perrin	Rougieux	Perrin
Seicheprey	317	42	T	26	Thiaucourt	13	Noviant.	Blaise	N.	Etienne
Selaincourt	579	55	T	27	Colombey	7	Colombey.	Simonet	Houbault	Henry
Seranville	274	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller.	Raidot	Travailleur	Boulanger
Serres	604	29	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville.	Pierson	Royer	Mailland
Serrières	163	21	N	21	Nomeny	7	Nomeny.	Ferry	Phulpin	Codoré
Sexey-aux-Forges	480	16	T	17	Toul (s.)	17	Pont-St.-V.	Duprey	N.	Pierron
Sexey-les-Bois	478	14	T	14	Toul (n.)	14	Toul.	Davrainville	Mathieu	*Bidu
Sionviller	136	57	L	7	Lun. (s.-e.)	7	Lunéville.	Ory	(*Crion*)	*Gauthier
Sivry	305	20	N	20	Nomeny	8	Nomeny.	Picard	(*Bratte*)	Blanchard
Sommerviller	624	20	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville.	Mercier	Rochefort	Munier
Sornéville	526	19	V	15	Château-S.	14	Château-S.	Deloche	Humbert	Marchand
Sotzeling	148	44	V	14	*Idem*	14	Château-S.	Labroise	(*Château-Voué*)	Pierson
Tanconville	403	69	S	19	Lorquin	9	Blâmont.	Marchal	Bridey	Petitnicolas
Tantonville	534	28	N	28	Haroué	4	Haroué.	Vigneron	Simonin	Cottel
Tarquimpol	175	50	V	21	Dieuze	7	Dieuze.	de Goëta	Bigot	*Abont
Thelod	509	24	N	24	Vézelise	11	Vézelise.	Berbain	Clément	Noel
They	65	59	N	59	*Idem*	11	Vézelise.	Liégerot	(*Gugney*)	(*Gugney*)
Thézey-St-Martin	530	52	N	52	Nomeny	6	Nomeny.	François	Chambille	Mangeot
THIAUCOURT	1873	44	T	55	Thiaucourt	« «	Thiaucourt.	Steff	Humbert	Maire. Loritz. S.
Thiaville	588	65	L	55	Baccarat	7	Baccarat.	Michel	(*Lachapelle*)	Ferry

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
y	360	35	N	35	Vézelise	7	Vézelise.	Moine	Gillard	Vougien
…uey-aux-Gros.	418	25	T	15	Colombey	10	Colombey.	Mougenot	Chénot	Pothier
Tincry	366	35	V	22	Delme	5	Delme.	Bergery, *	Poirel	Marange
Tomblaine	670	5	N	5	Nancy (o.)	5	Nancy.	Hanzel	Collin	Gillet
Tonnoy	732	21	N	21	St-Nicolas	9	St.-Nicolas.	Jacquemin	Pernin	Duquesnoy
Torcheville	482	60	V	31	Albestroff	4	Albestroff.	Humpert	Gérard	César
Toul	8506	24	T	..	Toul	..	Toul.	Drouard, (), *	Georges. Hugard	Maire
Tramont-Emy	130	39	T	34	Colombey	16	Colombey.	Kolin	(Tra.-St-André)	Charrée
Tramont-Lassus	249	39	T	35	Colombey	17	Colombey.	Regin	(Houvezin)	Huel
Tramont-S.-André	314	39	T	33	Colombey	15	Colombey.	Poirson	André	Braux
Tremblecourt	314	27	T	17	Domèvre	2	Noviant.	Malet	Kraus	Humbert
Trois-Fontaines	793	88	S	10	Sarrebourg	10	Sarrebourg.	Chrétien	(Bieberskirch)	Schlosser
Trondes	824	36	T	12	Toul (n.)	12	Toul.	Demange	Hector	Maire
Turquestein	150	79	S	25	Lorquin	13	Lorquin.	Sommert	(Saint-Quirin)	(St-Quirin)
Urufle	880	42	T	18	Colombey	13	Colombey.	Viard	Petitgand	Jancenelle
Vacqueville	698	59	L	29	Baccarat	8	Badonviller.	Bertrand	Corriger	Didier
Vahl	564	58	V	29	Albestroff	6	Albestroff.	Peltre	Marsal	Francomme
Val-de-B.-Moutier	1051	60	S	24	Lorquin	14	Blâmont.	De Klopstein	Huber	Richard
Valhey	317	33	L	11	Lunév. (n.)	11	Lunéville.	Malgras	(Kinville)	Dieudonné
Vallois	477	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller.	Croizier	Frocot	Léger
Valtembourg	149	99	S	14	Phalsbourg	6	Phalsbourg.	Boff	(Bourscheid)	*Beauvais
Vandelainville	171	47	T	45	Thiaucourt	13	Pont-à-M.	Labriet	Dony	*Bel
Vandeléville	561	40	T	54	Colombey	16	Colombey.	Pierre	Rouyer	Husson
Vandières	746	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	Munier	Bar	Hérard
Vandœuvre	976	6	N	6	Nancy (n.)	6	Nancy.	Bastien	Poirot	Marchal
Vannecourt	481	40	V	16	Château-S.	10	Château-S.	Gossel	Vanneson	Grattelet
Vannes	508	30	T	20	Colombey	9	Colombey.	Derupt	Bannewarth	Didelot
Varangéville	715	15	N	15	St-Nicolas	2	St-Nicolas.	Colson	Christophe	Vaimbois
…er	402	29	S	15	Lorquin	7	Lorquin.	Poucher	(Saint-Quirin)	Bernard

Vaucourt	345	52	L	22	Blâmont	18	Blâmont.	Poirson	Dieulin	Brancard
Vaudémont	253	36	N	36	Vézelise	8	Vézelise.	Gabriel	Pierron	Chatin
Vaudeville	475	32	N	32	Haroué	2	Haroué.	Thomassin	Jeanseing	Rittier
Vaudigny	493	34	N	34	*Idem*	4	Haroué.	Eury	(*Vaudeville*)	Voiriot
Vaxainville	191	54	L	24	Baccarat	10	Baccarat.	Alison	(*Reherrey*)	Guise
Vaxy	466	35	V	11	Château-S.	5	Château-S.	Préel	Gandard	Stofflet
Veckersviller	435	103	S	19	Fénétrange	18	Phalsbourg.	Berdel	Pfeiffer	Hoffmann
Vého	339	51	L	21	Blâmont	15	Blâmont.	Liotté	N.	Bridey
Velaine-en-Haye	473	13	N	13	Nancy (n.)	13	Toul.	Davrainville	(*Sexey-les-Bois*)	Drouot
Velaine-s.-Amance	367	13	N	13	Nancy (e.)	13	Nancy.	Hurcy	Hachotte	*Parisot
Velle-sur-Moselle	303	25	L	20	Bayon	8	Bayon.	Josset	Rousselot	Collin
Veney	215	58	L	28	Baccarat	6	Baccarat.	Cuny	(*Vacqueville*)	Goré
Vennezey	126	48	L	21	Gerbéviller	8	Gerbéviller.	Robert	(*Essey-la-Côte*)	*Pêcheur
Verdenal	375	58	L	28	Blâmont	3	Blâmont.	Houillon	Claude	Eulriet
Vergaville	1291	48	V	18	Dieuze	3	Dieuze.	Coulle	Catrain	Babel
Vescheim	249	104	S	19	Phalsbourg	4	Phalsbourg.	Schneider	(*Metting*)	Friang
VÉZELISE	1767	28	N	28	Vézelise	» »	Vézelise.	Rollin	Klein	Pierson
Vibersviller	633	69	V	40	Albestroff	7	Albestroff.	Verklé	Hœsch	*Bertrand-*Schœffer
VIC	2884	29	V	» »	Vic	» »	Vic.	Mayeur	Millot	Christophe
Vieux-Lixheim	417	96	S	11	Fénétrange	14	Sarrebourg.	Klein	Dill	Hœffel
Viéville-en-Haie	306	39	T	35	Thiaucourt	6	Noviant.	Pierre	Barthélemy	Raison
Vigneules	366	22	L	16	Bayon	12	St-Nicolas.	Collet	(*Barbonville*)	Guédon
Vilcey-sur-Trey	333	36	T	35	Thiaucourt	10	Thiaucourt.	Gaillemin	Xardel	Carel
Villacourt	1022	37	L	24	Bayon	5	Bayon.	Fruminet	Gérard	Breton
Ville-au-Val	305	22	N	22	Pont-à-M.	10	Pont-à-M.	Ragué	De Graffar	Mathieu
Ville-en-Vermois	329	13	N	13	Saint-Nicolas	5	St-Nicolas.	Bastien	(*Lupcourt*)	Florentin
Villers-aux-Oies	260	43	V	19	Delme	14	Delme.	Antoine	(*Marthil*)	Maire
Villers-en-Haie	288	24	T	23	Domèvre	7	Noviant.	Urion	Thirobois	Richy
Villers-les-Moivron	146	19	N	19	Nomeny	10	Nancy.	Hautoy	(*Moivron*)	*Jacquot
[illegible]	626	5	N	5	Nancy (n.)	5	Nancy.	Pierson	Aubry	Antoine

1		2	3	4	5	6	7	8	9	.
s-sous-Prény	446	57	N	57	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	Serrurier	Madiesse	[illegible]
y-le-Sec	428	20	T	7	Toul (s.)	7	Toul.	Peltier	Bègue	Michel
ey-St-Etienne	805	17	T	9	Domèvre	12	Toul.	Thibault	Maxé	Louv[illegible]
Vilsberg	628	107	S	22	Phalsbourg	2	Phalsbourg.	Diedrich	Walter	*Hector
Vintersbourg	301	100	S	15	*Idem*	6	Phalsbourg.	Burr	(*Metting*)	Bach
Virming	627	62	V	33	Albestroff	8	Altroff.	Hensienne	Stock	Barbieux. [illegible]
Virecourt	287	34	L	24	Bayon	2	Bayon.	Martinet	(*Bayon*)	Jeanpert
Viterne	1112	20	N	20	Vézelise	16	Pont-St-V.	Burnot	Claude	Pierson
Vitrey	428	32	N	32	*Idem*	4	Vézelise.	Vigneron	Rollin	Blausey
Vitrimont	384	26	L	4	Lunév. (n.)	4	Lunéville.	Blaise	Jacques	Roch
Vittersbourg	559	71	V	41	Albestroff	6	Albestroff.	Rafflaud	Bier	Vinckel
Vittonville	174	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	De Fréhaut	Rolin	Prétot
Viviers	275	36	V	16	Delme	4	Delme.	Munier	(*Chap. vic.* N.)	Chaligny
Voinémont	278	25	N	23	Haroué	8	Haroué.	Duval	Thomassin	Nicolas
Voyer	632	85	S	12	Lorquin	8	Lorquin.	Haffmayer	Gomien	Demorieux
Vroncourt	204	30	N	30	Vézelise	2	Vézelise.	Najean	(*Forcelles-S.-G.*)	Brussaud
Vuisse	279	45	V	14	Château-S.	14	Château-S.	Gaitz	Hovasse	Déchez
Walscheid	1958	94	S	14	Sarrebourg	14	Sarrebourg.	Chrétien	Bückel	Becker. Schwartz
Xammes	369	47	T	38	Thiaucourt	3	Thiaucourt.	Fouillot	(*Thiaucourt*)	Georges
Xanrey	409	34	V	6	Vic	6	Moyenvic.	Fauconnier	(*Juvricourt*)	Richard
Xermaménil	464	33	L	7	Gerbéviller	6	Lunéville.	Ducret	Masson	Vauthier
Xeuilley	301	19	N	19	Vézelise	12	Vézelise.	Peignier	Carel	Oudin
Xirocourt	785	35	N	35	Haroué	5	Haroué.	Regnault-Bertier	Colin	Joly
Xocourt	209	56	V	23	Delme	4	Delme.	Sornette	Rouyer	Bruson
Xouaxange	279	78	S	7	Sarrebourg	7	Sarrebourg.	Marchal	Humbert	Demange
Xousse	370	52	L	22	Blâmont	15	Blâmont.	Bernard	Marcel	Cuny
Xures	300	46	V	17	Vic	17	Bourdonnay.	Barbier	Mathieu	Goudrexon
Zarbeling	205	47	V	20	Dieuze	10	Dieuze.	Champenois	(*Lidrezing*)	*Richard
Zilling	320	102	S	17	Phalsbourg	4	Phalsbourg.	Büchi	(*Mittelbronn*)	Rédig

CHAPITRE II.

—

Organisation judiciaire.

Cour impériale de Nancy. — Tribunaux de première instance; Tribunaux de commerce; Conseil des Prud'hommes; Bureaux d'assistance judiciaire; Avocats; Avoués; Huissiers; Notaires; Commissaires-priseurs; Justices de paix. — Tribunaux du ressort de la cour impériale. — Prisons civiles. — Dépôt de mendicité.

§ 1er. Cour impériale de Nancy (*).

Premier président, Quenoble, O ✻, rue de la Constitution, 1.

Présidents de chambre : Riston, ✻, rue du Manége, 7. — Masson, ✻, à Auxonne, 10, faub. de Boudonville. — Garnier, ✻, rue de la Source, 8.

Conseillers : Collignon (*doyen*), ✻, rue Saint-Michel, 26. — Collinet de Lasalle, O ✻, à Malzéville. — Pierson, ✻, cours Léopold, 3. — Blaize, ✻, rue Mably, 3. — De Bouvier, place Carrière, 24. — De Roguier, rue des Loups, 4. — Liouville, ✻, rue Sainte-Catherine, 5. — Corrard des Essards, ✻, rue Lafayette, 13. — Jullien, ✻, place de Grève, 9. — Charlot, rue des Dominicains, 5. — Fabvier, rue d'Alliance, 8. — Maurice, rue Saint-Dizier, 10. — Beaupré, rue du faubourg Stanislas, 2. — Pierrot, rue Stanislas, 57. — Laurent, place Carrière, 18. — Lacroix, ✻, place des Dames, 8. — De Saint-Vincent, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis. — Jeanpierre, place des Dames, 19. — Briard, cours Léopold, 17. — Houdaille, rue du Haut-Bourgeois, 29.

(*) Tous les membres de la magistrature sont inscrits suivant l'ordre de leur réception.

Premier président honoraire, Paillard, O ✻, rue du Manége, 11. — *Conseillers honoraires*, d'Arbois de Jubainville, ✻, place de Grève, 16 ; de Comeau, rue de la Source, 6.

PARQUET.

Procureur général impérial, Lezaud, ✻, cours Léopold, 9.

1er *Avocat général* : Alexandre, rue des Loups, 4. — *Avocat général* : Olivier.

Substituts : Simonin, faubourg Saint-Georges, 10. — Granié.

Greffe. — *Greffier en chef*, Regnault, place Carrière, 13. — *Commis-Greffiers* : Gouvernel, rue de Metz, 40. — Simon, rue des Quatre-Eglises, 9. — Nollet, rue du faubourg des Trois-Maisons, 29. — Bourgon, rue Sainte-Catherine, 25.

Secrétaire du parquet, Maxant, rue Saint-Dizier, 161.

COMPOSITION DES CHAMBRES DE LA COUR IMPÉRIALE.

CHAMBRE CIVILE. — (Audiences les jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.) Quenoble, premier président. — Garnier, président. — Conseillers : Collignon (*doyen*).— Blaize. — De Bouvier. — de Roguier. — Fabvier. — Beaupré. — Pierrot. — Lacroix. — Jeanpierre. — Houdaille. — Greffier, Simon.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE. — (Audiences à 11 heures : les mardi et mercredi, affaires civiles; le lundi, affaires correctionnelles.) — Masson, président. —Conseillers : Collinet de la Salle. — Pierson. — Liouville. — Corrard des Essarts. — Jullien. — Charlot. — Maurice. — Laurent. — De Saint-Vincent. — Briard. — Greffier, Bourgon.

CHAMBRE D'ACCUSATION. — (Audiences les mercredi et samedi à 11 heures.) — Riston, président. — Conseillers : Collinet de la Salle. — Jullien. — Laurent. — Briard. Greffier, Nollet.

ASSISES.— Greffier, Gouvernel.

Bureau d'assistance judiciaire près la cour impériale. **(La loi sur l'assistance judiciaire est du 22 janvier 1850.—Le greffier en chef près la cour impériale et les greffiers près les tribunaux sont secrétaires-nés des bureaux d'assistance.)**

Président, **Ladrague, directeur des domaines. — Volland, avocat. — La Flize, avocat. — Xardel, ancien avoué. — Denis, ancien notaire. — De Metz-Noblat, ancien avocat. — Poirel, avoué près la cour.**

TABLEAU DE L'ORDRE DES AVOCATS PRÈS LA COUR IMPÉRIALE.

Avocats. — Braux, *doyen*, rue des Carmes, 30. — La Flize, rue des Quatre-Eglises, 83. — Mamelet, rue des Quatre-Eglises, 9. — De Landrian, rue Saint-Dizier, 21. —D'Arbois de Jubainville, cours Léopold, 20.—Volland, rue Montesquieu, 8. — Najotte, rue Callot, 9. — Catabelle, rue des Quatre-Eglises, 47. — Louis, rue des Quatre-Eglises, 48. — Meaume, ✱, rue Saint-Dizier, 1. —Mengin, rue des Quatre-Eglises, 65. — Guiot de Saint-Remy, rue des Loups, 5.—Gaillard, rue Girardet, 7. — Bonnaire, rue du Four, 1. — Collard, rue Stanislas, 27. — Noël, rue de la Salpétrière, 6. — Foblant, rue du Manége, 13. — Besval, place Carrière, 39. — Charon, place Carrière, 41. — Doyen, rue de la Visitation, 25.— Bougarre, rue du Pont-Mouja, 5. — Pattin, place Carrière, 14. — Bernard, rue Saint-Nicolas, 27. — Claude, place Carrière, 43. — Costé, rue de la Monnaie, 4. — Lombard, rue des Ponts, 46. — Depéronne, rue des Quatre-Eglises, 44. — Romer aîné, rue des Tiercelins, 11. — Lafrogne aîné, à Boudonville. — Riston, rue des Tiercelins, 11. — Gorius-Mézière, à Boudonville. — Sarazin, place Carrière, 29. — Gasse, rue du Pont-Mouja, 24. — Sacquin, rue des Ponts, 2. — Lafrogne jeune, à Boudonville. — Romer jeune, rue Stanislas, 78. — Poirson, faubourg Saint-Pierre, 21. — Mélin, rue des Dominicains, 46. — Charlot, rue des Dominicains, 5. — Bouchon, place Carrière, 22. — Bastien, rue des Michottes, 1. — Thouvenin, faubourg Saint-Pierre, 36. — Laurent, place Lafayette, 13. — Lallement, cours Léopold, 34. — Antoine, rue des Quatre-Eglises, 44.—Roquin, rue Saint-Dizier, 137. — Perrin,

rue de la Pépinière, 14. — Nathan, rue de la Hache, 64. — Lalande, rue Saint-Dizier, 138. — Ravel, rue Saint-Dizier, 17. — Parisot, route de Toul.

Avoués stagiaires. — Bastien, rue Saint-Michel, 25. — Welche, place Carrière, 30. — Tulpain, rue Saint-Dizier, 10. — Tisserand, place du Marché, 9. — Collinet de Lasalle, rue des Ponts, 48. — Claude, rue St-Dizier, 14. — Masson, cours Léopold, 7. — Michaut, rue Saint-Dizier, 138. — Marcot, Grande-Rue (Ville-Vieille), 43. — Pierrot, rue Stanislas, 37. — Poirel (Paul-Emile), rue des Quatre Eglises, 52. — Adam, rue des Tiercelins, 14. — Poirel (René Anatole), rue des Carmes, 40.

Conseil de l'ordre. — Volland, *Bâtonnier.* — La Flize. — [illegible]. — Guiot de Saint-Remy. — D'Arbois de Jubainville. — Mamelet. — Besval, *Secrétaire.*

Bibliothèque. — Bibliothécaire, Bert, rue Notre-Dame, 13.

Règlement. — « La Bibliothèque de l'ordre des avocats près la Cour impériale de Nancy est ouverte chaque jour, [illegible] les dimanches, fêtes et vacances du palais, depuis [illegible] heures du matin à quatre heures de l'après-midi. Les livres resteront à la Bibliothèque et ne pourront en être enlevés sous aucun prétexte. »

Avoués près la Cour impériale (*). — Bert, rue Callot, [illegible] [illegible] 1828. Prédécesseurs : Lelièvre, Philbert). — Vaudel, [illegible] rue du Pont Mouja, 30 (2 janvier 1840. Prédécesseurs : Vaudel, Jacquinet). — Poirel (*), rue des Carmes, 34 ([illegible] juin 1841. Prédécesseurs : Poirel, Lessard, Barbier). — Thouvenel, rue de l'Equitation, 42 (26 juin 1847. Prédécesseurs : Danis, Dufour). — Mengin, rue des Quatre Eglises, 65 (29 avril 1850. Prédécesseurs : Hilbert, Gérardy). — Cornefert (*), rue de la [illegible], 4 ([illegible] septembre 1851. Prédécesseurs : Cabasse, Poirel, Bresson). — Tisserant (*), rue de la Pépinière, 40

(*) L'astérisque qui suit le nom d'un avoué indique que cet officier est licencié en droit.

(23 septembre 1851. Prédécesseurs : Legros, Pariset, Hallé, Boulay). — Hébert, rue Saint-Dizier, 130 (21 août 1852. Prédécesseurs : Quillen, Bertrand, Guibal, Perrin, Lallemand). — Thiry (*), rue des Quatre-Eglises, 53 (8 décembre 1852. Prédécesseurs : Antoine, Simonin). — Claude, Alphonse (*), place Carrière, 45 (12 janvier 1853). Prédécesseurs : Lombard, Collardez, Cossin, Tisserand, Patin). — Chollet, rue des Quatre-Eglises, 28 (4 septembre 1853. Prédécesseurs : George, Ducret fils, Ducret père). — Grillot (*), terrasse de la Pépinière, 38 (22 septembre 1354. Prédécesseurs : Claude, Cuny, André, Platel, Contal frères).

Chambre des avoués. — Poirel, président. — Cornefert, syndic. — Tisserant, rapporteur. — Claude, secrétaire-trésorier.

Huissiers audienciers. — Ducret, ✻, rue Saint-Dizier, 127. — Drone, rue St-Gerges, 21.—Becker, rue des Quatre-Eglises, 38 ½.—Collin, rue St-Dizier, 46.—Jacques, rue des 4 Eglises, 24.

Distance légale des communes à leurs chefs-lieux.

Pour la distance légale de chaque commune au chef-lieu de la cour impériale, au chef-lieu de l'arrondissement judiciaire et au chef-lieu de canton, voir le tableau des communes, page 129, colonnes 2, 4 et 6.

§ 2. Tribunaux de 1re instance ; tribunaux de commerce ; justices de paix, etc.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE NANCY.

(*Rue et Hôtel de la Monnaie.*)

Président, Husson de Prailly, ✻, rue du Manége, 9. — *Vice-Président*, Berlet, rue d'Alliance, 6. — *Juge d'instruction*, Gillet, place Carrière, 30. — *Juges*, Maffioli, place des Dames, 7. — Paullet, rue des Quatre-Eglises, 38. — De Luxer, place de Grève, 2. — Noel, rue des Carmes, 33. — *Juges suppléants*, Meaume, ✻, rue Saint-Dizier, 1. — Cuny, place de l'Arsenal, 12. —

... Saint Remy, rue des Loups, 6. — Costé, rue de la Monnaie, ...

... Lamoureux, place de l'Arsenal, 10.

... Bompard, ..., rue Lafayette, 15.

... d'Alliance, 8. — Riston, ...

... rue des Dominicains, 37.

... Bisson, rue du Haut-

... Ville-Vieille, 24.

... — 1re

... Madion. — Gillet. —

... juges sup-

... affaires ordi-

... expropriations,

... rapports du

... serment

... Berlet,

... Meaume. —

... heures : jeudi,

... affaires correction-

... affaires forestières.)

... — Pre-

... Bernard, avocat.

... Marchal.

... rue des Quatre-

... — De

... — Prefou-

... Barthelemy, rue des

... rue Callot, 9. —

... Eglises, 67. ... Muette ..., rue

... Montesquieu, 1. — Re-

... des Quatre Églises, 50. ... Cave, rue des Mi-

... place Carrière, 39.

... De Beaumont, président. — Mu-

... Prefontaine, rapporteur. — Barthélemy,

...

Huissiers audienciers : Jeannoël, rue Saint-Dizier, 91. — Drouot, rue des Quatre-Eglises, 55. — Royer, rue des Quatre-Eglises, 3. — Saunier, rue Saint-Dizier, 114.

Chambre de discipline. — Ducret, syndic. — Becker, trésorier. — Roubalet père, rapporteur. — Soyer à Pont-à-Mousson, Royer, Saunier, membres. — Drouot, secrétaire.

Huissiers non audienciers. — *A Nancy :* Ducret, ✱, rue Saint-Dizier, 127. — Drone, rue Saint-Georges, 21. — Becker, rue des Quatre-Eglises, 71. — Roubalet père, rue des Dominicains, 31-33. — Lemoine, rue Raugraff, 3. — Saunier, rue Saint-Dizier, 114. — Leclerc, rue Saint-Dizier, 90. — Roubalet fils, rue des Dominicains, 31-33. — Collin, rue Saint-Dizier, 46. — Lagrange, rue Saint-Dizier, 87. — Jacques, rue des Quatre-Eglises, 24. — Liborom, rue Saint-Dizier, 94. — Dron, rue Stanislas, 32.

A Haroué, Mazelin. — Poirson. — *Nomeny,* Laurent. — Florentin. — *Moivron,* Gérardin. — *Pont-à-Mousson,* Soyer. — Claudon. — Erard. — *Saint-Nicolas,* Bussy. — Mathieu. — Mienville. — *Vézelise,* Maucotel. — Henry. — Rouyer. — Vermandé.

Notaires à Nancy. — Bastien (1843), rue des Dominicains, 42. — Besval (1838), place Carrière, 27. — Blaise (1832), rue des Ponts, 16. — Blancheur fils (1845), rue des Quatre-Eglises, 57.—Brunement (1846), rue Saint-Georges, 26.—Drouet (1842), rue de la Poissonnerie, 25. — Fèvre (1841), rue des Quatre-Eglises, 2. — François (1841), rue des Dominicains, 3.—Goury (1843), rue Saint-Dizier, 51.—De Lallemant de Liocourt (1845), rue Saint-Dizier, 85. — Lotz (1853), rue Saint-Georges, 79. — Michel fils (1845), Petite rue des Carmes, 1. — Poirot (1838), rue de la Poissonnerie, 34.—Vergne (1847), rue St-Georges, 13.

Chambre : Blaise, président. — Bastien, syndic. — Poirot, rapporteur. — Michel, trésorier. — Blancheur, secrétaire. — Cuisset, à Faulx, Dieudonné, à Pont-Mousson, membres.

Notaires de l'arrondissement. — *A Haroué :* Maire. — Moine, *Ceintrey,* Soyer. — *Diarville,* Gérard. — *Neuviller-sur-Moselle,* Berment. — *Nomeny,* Prud'homme. — Montignault. — *Faulx,* Cuisset. — *Pont-à-Mousson,* Cabaret. — Stique. — Dieudonné. — Chardard. — N. — *Saint-Nicolas,* Barthélemy. — Viriot. — Keller. — *Rosières-aux-Salines,* Habert. — Génin. — *Vézelise,* Lhuiller. — Fleur. — Maillard. — Tribout.

Notaires honoraires. — *Nancy,* Noël. — Thiriot. — *Pont-à-Mousson,* Lacretelle.

Commissaires-priseurs de l'arrondissement. — Nancy,

Collignon, place de Grève, 2. — Guibal, rue d'Amerval, 8. — Bontoux, rue Saint-Georges, 50. — *Pont-à-Mousson*, Brunel.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY.

(*Place Carrière*, 5.)

Président, Duroselle, ✻, place des Dames, 14. — *Juges :* Gebhart, rue Saint-Dizier, 108.—Noël-Noël, rue d'Amerval, 6. — De Jeandin, rue Montesquieu, 16. — Lecomte, à Malzéville. — *Juges suppléants :* Wehrle, rue des Chanoines, 1. —Brouillon, rue des Dominicains, 14. — George-Grimblot, place Stanislas, 7. — Huron, rue du Pont-Mouja, 23.

Greffier, May, place Carrière, 5. —*Commis-Greffier*, N.

Les membres sortants pour l'élection de 1856, sont MM. Gebhart et Noël-Noël (rééligibles), *Wehrle* et *Brouillon*, juges suppléants (rééligibles.)

Huissiers audienciers : Roubalet père, rue des Dominicains, 31-33. —Leclerc, rue Saint-Dizier, 90. — (Audiences : le mercredi et le samedi, à 2 heures de relevée.)

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Patrons.

Président, Noël, vermicellier, rue Stanislas, 64. — *Vice-Président*, Barbe-Schmitz, fabricant de broderies, rue Saint-Julien, 1. — Clément, ferblantier, rue Saint-Michel, 27. — Mathieu, aîné, menuisier, place des Dames, 13. — Olry-Joly, fabricant de broderies, rue Notre-Dame, 21. — Cerfon, fabricant de drap, rue du faubourg Saint-Pierre, 152. — Charmois, entrepreneur, rue du Tapis-Vert. — Tévanne, fabricant de broderies, rue des Carmes, 9. — Fournier aîné, fabricant de broderies, rue de la Visitation. — Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3. — Vagner-Remy, tapissier, rue Saint-Georges, 18.

Ouvriers.

Lhuillier, ouvrier vermicellier. — Rousselot, ouvrier serrurier.—Monta, jeune, ouvrier drapier.—Lacour, ouvrier en broderies.—Simon, ouvrier drapier.—Vatin, dessinateur en broderies. — Kiffer, ouvrier tailleur d'habits.

Secrétaire, Renard, rue Saint-Dizier, 142.—*Huissier*, Lemoine, rue Raugraff, 3.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Nancy (*Est*). — Agincourt, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-aux-Dames, Champenoux, Champigneules, Custines, Dommartemont, Dommartin-sous-Amance, Essey-les-Nancy, Eulmont, Laître-sous-Amance, Laneuvelotte, Lay-saint-Christophe, Malzéville, NANCY, Pixerécourt, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-les-Nancy, Seichamps, Velaine-sous-Amance.

Juge de paix, N. — Suppléants, Drouet, rue de la Poissonnerie, 25.—Munier, rue des Quatre-Eglises, 65. — Greffier, Peignier, rue Saint-Dizier, 5. — Huissiers audienciers, Drone, rue Saint-Georges, 21. —Lagrange, rue Saint-Dizier, 87. — (Audiences, au Palais de Justice, les lundi et jeudi.)

Canton de Nancy (*Nord*).—Chaligny, Frouard, Laxou, Marbache, Maron, Maxéville, NANCY, Pompey, Velaine-en-Haye, Villers-les-Nancy.

Juge de paix, Maire, rue Stanislas, 78. — Suppléants, Glaudel, place de Grève, 7.—De Beauminy, Grande-Rue (Ville-Vieille), 28. — Greffier, Boulay, rue de la Pépinière, 33. — Huissiers audienciers, Leclerc, rue Saint-Dizier, 90.— Liborom, rue St-Dizier, 94. — (Audiences, au Palais de Justice, le mardi et le vendredi.)

Canton de Nancy (*Ouest*). — Chavigny, Heillecourt, Houdémont, Jarville, Ludre, Méréville, Messein, NANCY, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Tomblaine, Vandœuvre.

Juge de paix, N. — Suppléants, Mengin, rue des Quatre-Eglises, 65. — Catabelle, rue des Quatre-Eglises, 47. — Greffier, Raybois, rue des Quatre-Eglises, 13.

— Huissiers audienciers, Roubalet, rue des Dominicains, 31-33. — Collin, rue Saint-Dizier, 16. — Audiences au Palais de Justice : civiles, le samedi ; de police, le mercredi.

Service des Présidents du tribunal de police de Nancy. — Le juge de paix du canton de Nancy *Est* présidera les audiences de police du 1er et du 4e trimestre de 1856; celui de l'*Ouest* présidera pendant le 2e trimestre; et celui du *Nord* pendant le 3e trimestre de 1856. — Greffier, Germain, rue Saint-Pierre, 13.

Canton de Haroué. — Affracourt, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Bralleville, Ceintrey, Crantenoy, Crévéchamps, Diarville, Gerbécourt-Haplemont, Germonville, Gripport, Haroué, Housséville, Jevoncourt, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuviller-sur-Moselle, Ormes-et-Ville, Roville, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Tantonville, Vaudeville, Vaudigny, Voinémont, Xirocourt.

Juge de paix, Renard. — Suppléants, Regnault. — Soyer. — Greffier, Can. — (Audiences, mercredi et jeudi.)

Canton de Nomeny. — Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey, Bratte, Brin, Chenicourt, Clémery, Eply, Faulx, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Livières, Mailly, Malleloy, Manoncourt-sur-Seille, Moivron, Montenoy, Morey, Nomeny, Phlin, Raucourt, Rouves, Serrières, Sivry, Thézey-Saint-Martin, Villers-les-Moivrons.

Juge de paix, Antoine. — Suppléants, Dauphin. — Prud'homme. — Greffier, Fourrier. — (Audiences, vendredi et samedi.)

Canton de Pont-à-Mousson. — Atton, Autreville, Belleville, Bezaumont, Blénod-les-Pont-à-Mousson, Bouxières-sous-Froidmont, Champey, Dieulouard, Jezainville, Landremont, Les Mesnil, Loisy, Maidières, Millery, Montauville, Morville-sur-Seille, Mousson, Norroy, Pagny-sur-Moselle, Pont-à-Mousson, Port-sur-Seille, Preny, Sainte-Geneviève, Vandières, Ville-au-Val, Villers-sous-Preny, Vittonville.

Juge de paix, Joly Lehérard. — Suppléants, Mougin. — Vaudel. — Greffier, Colombé. — (Audiences, vendredi et samedi.)

Canton de Saint-Nicolas.— Art-sur-Meurthe, Azelot, Buissoncourt, Burthecourt-aux-Chênes, Cercueil, Coiviller, Dombasle, Erbéviller, Ferrières, Flavigny, Fléville, Gellenoncourt, Haraucourt, Laneuveville-devant-Nancy, Lenoncourt, Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois, Réméréville, Richardménil, Rosières-aux-Salines, Saffais, SAINT-NICOLAS, Tonnoy, Varangéville, Ville-en-Vermois.

Juge de paix, Quintard. — Suppléants, Génin. — N. — Greffier, Mienville. — (Audiences civiles, le vendredi ; de police et de conciliation, le 1er et le 3e jeudi de chaque mois.)

Canton de Vézelise. — Autrey, Chaouilley, Clérey, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraisnes-en-Saintois, Frolois, Goviller, Gugney, Hammeville, Houdelmont, Houdreville, Lalœuf, Marthemont, Ognéville, Omelmont, Parey-Saint-Césaire, Pierreville, Praye, Pulligny, Quevilloncourt, Saxon-Sion, Thelod, They, Thorey, Vaudémont, VÉZELISE, Viterne, Vitrey, Vroncourt, Xeuilley.

Juge de paix d'Arbois. — Suppléants, Contal. — Félix. — Greffier, Carbon. — (Audiences, samedi et mercredi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE TOUL.

Président, De la Hausse. — *Juge d'instruction,* Anthoine. — *Juge,* Naquard. — *Juges suppléants,* Trousset. — N. — *Procureur impérial,* Lestamy. — *Substitut,* Audiat. — *Greffier,* Mathieu. — *Commis-Greffiers,* François. — Weber.

(Audiences : mardi, affaires ordinaires et de discussion ; mercredi, affaires de police correctionnelle, et jeudi, affaires commerciales, sommaires, licitations, expropriations.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Collin, notaire. — Deligny, avocat. — Croissant, avoué. — Renaud, conservateur des hypothèques. — Drouard, officier en retraite.

Avocats, Deligny. — De Tinseau, bâtonnier. —*Avocats stagiaires.* — Claude. — Denis.

Avoués, Croissant*. — Chappuy. — Rampont. — Claude fils. — Latour*.

Huissiers à Toul, Pesman-Cahen.— Moureau aîné. —Vailly. — Waltersperger. — Simon. — Borice-Lévy. — Gaudin. — Bertrand. — Michel. — *Vandeléville,* Canet. — *Colombey,* Moureau jeune. — Boileau. — *Domèvre-en-Haye,* Barry. — *Minorville,* Champvoux. — *Thiaucourt,* Charlemagne. — Fromage.

Notaires de l'arrondissement. — *Toul,* Jordy. — Gallot.— Daulnoy. — Ferry. — Latour. — Hausard. — *Foug,* Batail.— *Blénod-les-Toul,* Villard. — *Colombey,* Meny. — Vagnair. — *Vandeléville,* Fontaine. — *Beaumont,* François. — *Noviant,* Mari. — *Rosières-en-Haye,* Jeanson. — *Thiaucourt,* Stef fils. — Jacques. — François. — *Notaire honoraire,* Stef père.

Commissaire-Priseur de l'arrondissement. — *Toul,* Dieu.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Toul (Nord).—Aingeray, Boucq, Bouvron, Bruley, Dommartin-les-Toul, Ecrouves, Fontenoy, Foug, Gondreville, Lagney, Laneuveville-derrière-Foug, Lay-saint-Remy, Lucey, Ménil-la-Tour, Pagny-derrière-Barine, Sansey, Sexey-les-Bois, Toul, Trondes.

Juge de paix, Balland. — Suppléants, Croissant. — Rampont. — Greffier, Cahen. — (Audiences, lundi.)

Canton de Toul (Sud). - Bainville-sur-Madon, Bicqueley, Blénod-les-Toul, Bulligny, Charmes-la-Côte, Chaudeney, Choloy, Crézilles, Domgermain, Gye, Maizières, Menillot, Mont-le-Vignoble, Moutrot, Ochey, Pierre, Sexey-aux-Forges, Toul, Villey-le-Sec.

Juge de paix, Lachasse.—Suppléants, Humbert. — De Tinseau. — Greffier, Anthoine. — (Audiences, samedi.)

Service des Présidents du Tribunal de police de Toul. Le juge de paix de Toul (Nord) préside les audiences du 2e et du 4e trimestre, et celui du Sud, celles du 1er et du 3e. — Greffier, Lemaire.

Canton de Colombey. — Aboncourt, Allain-aux-Bœufs, Allamps, Bagneux, Barizey-au-Plain, Barizey-la-Côte, Battigny, Beuvezin, Colombey, Courcelles, Crépey, Dol-

court, Favières, Fécocourt, Gélacourt, Gémonville, Germiny, Gibeaumeix, Grimonviller, Housselmont, Mont-l'Etroit, Pulney, Saulxerotte, Saulxures-les-Vannes, Selaincourt, Thuilley-aux-Groseilles, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-saint-André, Uruffe, Vandeléville, Vannes.

Juge de paix, Humbert. — Suppléants, Rouyer. — Vagnair. — Greffier, Marchal. — (Audiences, samedi.)

Canton de Domêvre-en-Haye. — Andilly, Ansauville, Avrainville, Beaumont, Bernécourt, DOMÊVRE-EN-HAYE, Francheville, Gézoncourt, Griscourt, Grosrouve, Hamonville, Jaillon, Les Saizerais, Liverdun, Mamey, Mandres-aux-Quatre-Tours, Manoncourt-en-Vermois, Manonville, Martincourt, Minorville, Noviant-aux-Prés, Rogéville, Rosières-en-Haye, Royaumeix, Tremblecourt, Villers-en-Haye, Villers-Saint-Etienne.

Juge de paix, Poirson. — Suppléants, Jollain. —Mari. — Greffier, Louis. — (Audiences, mardi et lundi.)

Canton de Thiaucourt. — Arnaville, Bayonville, Bouillonville, Charey, Dommartin-la-Chaussée, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Fey-en-Haye, Flirey, Jaulny, Limey, Lironville, Pannes, Regnéville, Rembercourt, Remenauville, Saint-Beaussant, Seicheprey, THIAUCOURT, Vandelainville, Viéville-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Xammes.

Juge de paix, Didelot. — Suppléants, Remy. — De Chardin. — Greffier, Pardieu. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE VIC.

Président, de Flers, ✱. —*Juge d'instruction*, Degoutin. —*Juge*, Lejeune. —*Juges suppléants*, Mayeur. —Mesny. —N. —*Procureur impérial*, Lemarquis. —*Substitut*, Lefebvre. —*Greffier*, Saunier. —*Commis-Greffier*, Feyler.

(Audiences à neuf heures du matin; mardi, rapports du juge d'instruction; mercredi, affaires sommaires et de commerce; jeudi, affaires de discussion; vendredi, affaires correctionnelles et rurales, et le premier samedi de chaque mois, affaires forestières.)

[illegible] *Président*. Bagré, conseiller général [illegible] Poinsignon, avoué. — Gerboin [illegible] hypothèques.

[illegible]

[illegible] Poinsignon [illegible] Geoffroy*. — Lambert. —

[illegible]

[illegible] Nicolas. — Laviron. — Hanriot.

[illegible] Grandjean. — Comès. — *Châ-*

[illegible] Maré. — *Dieuze*. Lange. —

[illegible] ut. — Poinsignon fils.

[illegible] *Vic*. Gerboin. — Messein. —

[illegible] N. — *Altroff*. Mayer. — *Bion*

[illegible] Saunier. — *Château-Salins*,

[illegible] Didier. — *Dieuze*. Denis. — Guil-

[illegible] Brice. — *Lucy*. Petit. — *Moyenvic*,

[illegible]

[illegible] *Château-Salins*. Melin. — *Moyenvic*,

[illegible] *de l'arrondissement*.

[illegible] Assenoncourt, Athienville, Bathelémont-[illegible] Besange-la-Grande, Besange-la-Petite, [illegible] Donnelay, Hellocourt, Ju-[illegible] Lagarde, Ley, Lezey, Maizières, Mar-[illegible] Moyenvic, Ommerey, Réchicourt-la-Petite, [illegible]

[illegible] Thouet. — Suppléants, Arnoux. — Sal-[illegible] George. — (Audiences, lundi et mardi.)

[illegible] *Albestroff*. — ALBESTROFF, Altroff, Bénes-[illegible] Givrecourt, Guinzeling, Hunskirich, [illegible] Lening, Lhor, Lostroff, Loudrefing, [illegible] Molring, Montdidier, Munster, Nebing, Neuf-[illegible] Rodalbe, Torcheville, Valh, Vibersviller, [illegible] Vittersbourg.

[illegible] Liver. — Suppléants, Thiébaut. — N. — [illegible] Piffert. — (Audiences, lundi.)

[illegible] *Château-Salins*. — Aboncourt, Achain, Ame-[illegible] Attilloncourt, Bellange, Bioncourt, Burlioncourt, [illegible] CHATEAU-SALINS, Château-Voué, Conthil, Cou-[illegible] Dalhain, Dédeling, Fresnes-en-Saulnois, Gerbé-[illegible] court, Grémecey, Haboudange, Hampont, Haraucourt-

sur-Seille, Lidrequin, Lubécourt, Manhoué, Mazerulles, Moncel, Morville-les-Vic, Obreck, Pettoncourt, Pévange, Puttigny, Riche, Salival, Salonnes, Sornéville, Sotzeling, Vannecourt, Vaxy, Vuisse.

Juge de paix, Michaut. — Suppléants, Chardin. — Maniguet. — Greffier, Guérard. — (Audiences, lundi et samedi.)

Canton de Delme. — Ajoncourt, Alaincourt, Aulnois, Bacourt, Baudrecourt, Bréhain, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Craincourt, DELME, Donjeux, Faxe, Fonteny, Fossieux, Frémery, Hannocourt, Jallaucourt, Juville, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Lesse, Liocourt, Lucy, Malaucourt, Marthil, Morville-sur-Nied, Oriocourt, Oron, Prévocourt, Puzieux, Saint-Epvre, Tincry, Villers-aux-Oies, Viviers, Xocourt.

Juge de paix, Joly. — Suppléants, Fasné. — Petit, jeune. — Greffier, Blambois. — (Audiences civiles, jeudi, de police, 1er et 3e jeudi de chaque mois.)

Canton de Dieuze. — Bassing, Bidestroff, Blanche-Eglise, Bourgaltroff, Cutting, DIEUZE, Domnom, Gelucourt, Guébestroff, Guéblange, Guébling, Guénestroff, Kerprick-les-Dieuze, Lidrezing, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Mulcey, Rorbach, Saint-Médard, Tarquimpol, Vergaville, Zarbeling, Zommange.

Juge de paix, Pichon. — Suppléants, Grandjean. — N. — Greffier, Boulay. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SARREBOURG.

Président, Bossu. — *Juge d'instruction*, Mariatte. — *Juge*, Gadel. — *Juges suppléants*, Germain. — Ferbus. — *Procureur impérial*, Dumont. — *Substitut*, Gérardin. — *Greffier*, Gandon. — *Commis-Greffier*, Thomas.

(Audiences : mercredi, affaires de commerce et civiles sommaires ; jeudi, affaires de discussion ; vendredi, affaires correctionnelles ; le 2e et le 4e samedi de chaque mois, affaires forestières).

Bureau d'assistance judiciaire. — ***Président***, Colle père,

avocat. — Rennel, avoué. — C. Colle. — Debay, conservateur des hypothèques.

Avocats. — Colle, père. — Germain (Désiré). — Gasse.

Avocats stagiaires. — Haumant. — Germain (Charles). — Colle, jeune.

Avoués. — Richard*. — Colle*. — Haumant*. — Reimel*. — [illegible]. — Jacquot*.

Huissiers. — *Sarrebourg.* — Coutret. — Ott. — Heinrich. — Schmidt. — [illegible] Kahn. — *Fénétrange.* — Frédérick. — [illegible] — [illegible]. — Jacquot. — *Phalsbourg*, Violand. [illegible] — *[illegible]-Château*, Voirin. — Virion.

[illegible] de l'arrondissement. — *Sarrebourg*, Hertz. — Limon. — [illegible] Mena. — *Fénétrange*, Hubert. — Bruch. [illegible] Schott. — Ancel. — *Phalsbourg*, Weiss. — [illegible] — *Lorheim*, Limon. — *Réchicourt-le-Château*, [illegible].

[illegible] de paix de l'arrondissement.

Canton de Sarrebourg. — Barchain, Bébing, Biebersquick, Brouderdorff, Buhl, Dianne-Capelle, Harreberg, [illegible], Haut-Clocher, Hesse, Hoff, Hommarting, [illegible], Imling, Kerprick-aux-Bois, Langatte, Niderviller, Plaine-de-Valsch, Reding, Rhodes, SARREBOURG, [illegible]-Acenbuch, Trois-Fontaines, Walscheid, Xouaxange.

Juge de paix, Colle. — Suppléants, Hertz. — Haumant. Greffier, Grosse. — (Audiences, mardi et vendredi.)

Canton de Fénétrange. — Angviller, Berthelming, Bettborn, Bickenholtz, Bisping, Dolving, FÉNÉTRANGE, Fleisheim, Gosselming, Hellering, Hilbesheim, Mittersheim, Niederstinzel, Oberstinzel, Postroff, Romelfing, Saint-Jean-de-Bassel, Sarraltroff, Schalbach, Verckersviller, Vieux-Lixheim.

Juge de paix, Petit. — Suppléants, Faigle. — Trionville. — Greffier, Houpert. — (Audiences, vendredi.)

Canton de Lorquin. — Abreschviller, Aspach, Bertrambois, Cirey, Fraquelfing, Hattigny, Héming, Hermelange, Lafrimbolle, Landange, Lanouveville-les-Lorquin, LORQUIN, Métairies-de-Saint-Quirin, Neuf-Moulin, Niderhoff, Nitting, Parux, Petit-Mont, Raon-les-Leau, Saint-Quirin,

Saint-Sauveur, Tanconville, Turquestein, Val-de-Bon-Moutier, Wasperviller, Voyer.

Juge de paix, Jeanmaire. — Suppléants, Lhuillier. — Ména. — Greffier, Girard. — (Audiences, lundi et mardi.)

Canton de Phalsbourg. — Arschviller, Berlingen, Bourscheid, Brouviller, Dabo, Danne-et-Quatre-Vents, Dannelbourg, Garrebourg, Guntzviller, Hangviller, Hazelbourg, Henridorff, Hérange, Hultenhausen, Lixheim, Lutzelbourg, Metting, Mittelbronn, PHALSBOURG, Saint-Jean-Kourtzerode, Saint-Louis, Valtembourg, Vescheim, Vilsberg, Vintersbourg, Zilling.

Juge de paix, Schauffler. — Suppléants, Hoffmann. — Weiss. — Greffier, Müller (Audiences, vendredi.)

Canton de Réchicourt-le-Château. — Assenoncourt, Avricourt, Azoudange, Desseling, Foulcrey, Fribourg, Gondrexange, Guermange, Haye-des-Allemands, Herzing, Ibigny, Igney, Languimbert, Moussey, RÉCHICOURT-LE-CHATEAU, Richeval, Romécourt, Saint-Georges.

Juge de paix, Germain. — Suppléants, Germain. — Verdun. — Greffier, Lhuillier. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE LUNÉVILLE.

Président, Thomas. — *Juge d'instruction*, de Praneuf. *Juges*, Ayet. — Mangin. — *Juges suppléants*, Lalande. — Antoine. — N. — *Procureur impérial*, Lelong. — *Substitut*, Hannezo. — *Greffier*, Aviat. — *Commis-Greffier*, Pierre. — Persil.

(Audiences : mercredi, affaires ordinaires : jeudi, affaires sommaires et commerciales ; vendredi, affaires correctionnelles ; et le premier mardi de chaque mois, affaires forestières.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Perrin, ancien juge de paix. — Maldémé, ancien notaire. — Hasselot, avocat. — Michaut, avocat. — Depéronne, conservateur des hypothèques.

Avocats. — Antoine (bâtonnier). — Lalande. — Hamelin. — Basset. — Hasselot. — Muet. — Poirine. — *Avocat stagiaire*, Martin.

Avoués. — Becker*. — Aubry. — Houillon. — Ambroise*. — Lhuillier. — Simon.

Huissiers à Lunéville. — Thellot. — Demangel. — Friet. — Poirot. — Bidot. — Lallemand. — Humbert. — Dussoul. — Lévy. — *Baccarat,* Combeau. — Gehin. — *Badonviller,* Michel. — *Bayon,* Gaye. — Prétot. — *Blâmont,* Marande. — Godchot. — *Gerbéviller.* Roville. — Bernard.

Notaires de l'arrondissement. — *Lunéville,* Ferry. — George. — Leclère. — Spire. — Ancel. — Hannezo. — Alizon. — *Einville,* Demange. — *Baccarat,* Martin. — Fasné. — *Badonviller,* Gérard. — Mangeon. — *Bayon,* Brionval. — Carnet. — *Blainville-sur-l'Eau,* Motillard. — *Blâmont,* Thouvenel. — Dedenon. — Stingre. — *Gerbéviller,* Marcel. — Ferry. — Gaillot.

Commissaires-priseurs de l'arrondissement. — *Lunéville,* Jeanneney. — Chatelain.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Lunéville (nord). — Anthelupt, Beauzemont, Bienville-la-Petite, Bonviller, Courbesseaux, Crévic, Deuxville, Drouville, Einville, Flainval, Hoéville, Hudiviller, LUNÉVILLE, Maixe, Raville, Serres, Sommerviller, Valhey, Vitrimont.

Juge de paix, Muel. — Suppléants, Guibaut. — Hasselot. — Greffier, Lecomte. — (Audiences, mercredi.)

Canton de Lunéville (sud-est). — Bénaménil, Chanteheux, Chènevières, Crion, Croismare, Hénaménil, Jolivet, Laneuveville-aux-Bois, Laronxe, LUNÉVILLE, Manonviller, Marainviller, Moncel-les-Lunéville, Mouacourt, Parroy, Saint-Clément, Sionviller, Thiébauménil.

Juge de paix, Gerbaut. — Suppléants, Ballet dit Chevalier. — Maire. — Greffier, Aubry. — (Audiences, vendredi.)

Service des Présidents du tribunal de police de Lunéville.

Le juge de paix de Lunéville-Nord, préside les audiences du 1er et du 3e trimestre, et celui du Sud-est, du 3e et du 4e. — Greffier, Munier.

Canton de Baccarat. — Angomont, Azerailles, BACCARAT, Badonviller, Bertrichamp, Bionville, Bréménil, Brouville, Deneuvre, Fenneviller, Fontenoy-la-Joûte, Gélacourt, Glonville, Hablainville, Lachapelle, Merviller, Mignéville, Montigny, Neuf-Maisons, Neuviller-

les-Badonviller, Pettonville, Pexonne, Pierre-Percée, Reherrey, Sainte-Pôle, Saint-Maurice, Thiaville, Vacqueville, Vaxainville, Veney.

Juge de paix, Pitoux-Masson. — Suppléants, Rozier. — Brice. — Greffier, Carier. — (Audiences, lundi.)

Canton de Bayon. — Barbonville, BAYON, Blainville-sur-l'Eau, Borville, Brémoncourt, Charmois, Clayeures, Damelevières, Domptail, Einvaux, Froville, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Méhoncourt, Romain, Roselieures, Saint-Boing, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Remy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Vigneules, Villacourt, Virecourt.

Juge de paix, Teinturier. — Suppléants, Martinet. — De L'Espée. — Greffier, Canouel. — (Audiences, lundi.)

Canton de Blâmont. — Amenoncourt, Ancerviller, Autrepierre, Barbas, BLAMONT, Blémerey, Buriville, Chazelles, Domêvre-sur-Vezouse, Emberménil, Fréménil, Frémonville, Gogney, Gondrexon, Halloville, Harboué, Herbéviller, Leintrey, Montreux, Nonhigny, Ogéviller, Réclonville, Reillon, Remoncourt, Repaix, Saint-Martin, Vaucourt, Vého, Verdenal, Xousse.

Juge de paix, Régnier. — Suppléants, De Grandseille. — Stingre. — Greffier, Charpentier. — (Audiences, vendredi.)

Canton de Gerbéviller. — Essey-la-Côte, Flin, Fraimbois, Franconville, GERBÉVILLER, Giriviller, Haudonville, Hériménil, Lamath, Magnières, Mattexey, Mont, Moriviller, Moyen, Rehainviller, Remenoville, Seranville, Vallois, Vathiménil, Vennezey, Xermaménil.

Juge de paix, Jacquot. — Suppléants, Mangin. — Christophe. — Greffier, Rose. — (Audiences, vendredi.)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE BAR-LE-DUC.

Président, Gillon, ✻. — *Juge d'instruction*, de l'Escale. — *Juges*, Henriot. — Brion. — *Juges suppléants*,

Vaaché fils. — Lescalle. — *Procureur impérial*, Hussenot. — *Substitut*, N. — *Greffier*, Brichart fils. — *Commis-Greffiers*, Mairel. — Levent.

(Audiences : mercredi, jeudi et vendredi, affaires civiles; lundi et mardi, affaires correctionnelles; samedi, affaires domaniales et rapports.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Maupoil, notaire. — Barrat, avoué. — Henry, avocat. — Champeau, conseiller de préfecture. — N.

Avocats. — Vaaché. — Lombard. — F. Desaux. — Gillon (bâtonnier). — Parisot. — Mayeur. — Henry. — Houzelot. — *Avocats stagiaires.* — Millon. — Develle. — Ulry. — Miller. — Varin. — Salleron.

Avoués. — Chastel. — Salleron. — Remy. — Mayeur. — Flot. — Villeroy. — Bonne. — Barrat.

Huissiers à Bar-le-Duc. — Burnet. — Besville. — Joyeux. — Labrosse. — Drouet. — Collard. — Parisot. — Levant. — Billet. — Claudat. — *Ancerville*, H. Hurbal. — Gillet. — *Ligny*, Garrez. — Chastel. — *Montiers-sur-Saulx*, Chastel. — *Revigny*, Regnault. — Aubertin. — *Stainville*, Lapique. — *Triaucourt*, Saguet. — *Vaubécourt*, Thenot. — Petiot. — *Varincourt*, Demangeot.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Varin-Bernier. — *Juges*, Picquot. — Herment-Steinhoff. — Lepage. — Herment. — *Juges suppléants*, Villeroy. — Magron. — Bertrand. — *Greffier*, Deforge.

(Audiences : lundi.)

Notaires de l'arrondissement. — *Bar-le-Duc*, Dumesnil. — Chastel. — Morel. — Demange. — Colin. — *Ancerville*, Petitjean. — *Condé*, Estienne. — *Dommarie*, Godin. — *Lahayecourt*, Balthasar. — *Ligny*, Mécusson. — Gauthier. — Caurier. — *Loisey*, Guinard. — *Montiers-sur-Saulx*, Harlin. — *Nubécourt*, Mouchot. — *Rembercourt*, Drouet. — *Revigny*, Jacquot. — Bouchenot. — *Saudrupt*, Parisot. — *Stainville*, Martin. — *Triaucourt*, Gaillet. — *Vaubécourt*, Garnier. — *Vavincourt*, Bridart.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Bar-le-Duc*, Mercier.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Bar-le-Duc*, Juge de paix, Henriot. — Greffier, Vivenot. — *Ancerville*, J. Michel.

— *G.* Magnier. — *Ligny, J.* Boucher. — *G.* Nivard. — *Montiers-sur-Saulx, J.* Simonet. — *G.* Henrion. — *Revigny, J.* Delapierre. — *G.* Petit. — *Triaucourt, J.* George. — *G.* Dorin. — *Vaubécourt, J.* Humblot. — *G.* Dida. — *Vavincourt, J.* Etienne. — *G.* Lecocq.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SAINT-MIHIEL.

(*Chef-lieu de la Cour d'assises de la Meuse.*)

Président, Hémelot, ✻. — *Vice-Président,* Esnard. — *Juge d'instruction,* Denys. — *Juges,* Sauce. — Labouille. — Moreau. — Hast. — Ragon. — Dumont. — *Juge honoraire,* de Miscault. — *Juges suppléants,* Larzillière. — Connard. — Leblan. — Brion. — *Procureur impérial,* Haba. — *Substituts,* Mathieu. — Châtillon. — *Greffier,* Ligier. — *Commis-Greffiers,* Mangeot. — Hentz. — Baudot.

(Audiences : lundi, rapports du juge d'instruction ; mardi, affaires de commerce et sommaires ; mercredi, affaires ordinaires, du domaine et des ordres ; jeudi, référés et affaires d'appels de police correctionnelle ; vendredi, affaires correctionnelles ; samedi, affaires forestières, adjudications et licitations, etc.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Louis, avoué. — C. Larzillière, E. Larzillière, avocats. — Le conservateur des hypothèques. — Bazoche, avocat.

Avocats. — Brion (bâtonnier). — Planté. — Collignon. — Hutin. — Leblan (Charles). — Faucher. — Rénel. — Viller. — Larzillière (Ernest). — Hémelot. — Larzillière (Charles). — Paquy. — *Avocat stagiaire.* — Connard.

Avoués. — Larzillière-Beudent. — Rouyer. — Mercier. — Louis*. — Vicq fils. — Toussaint. — Charles. — Bazoche.

Huissiers à Saint-Mihiel. — Lapoulle. — Pernet. — Rouyer. — Henry. — Collignon. — Pichon. — Bichebois. — *Commercy,* Maujean. — Gérard. — Brochain. — *Gondrecourt,* Mourot. — Leclerc. — Ferise. — *Pierrefitte,* Mansuy. — *Vaucouleurs,* Chartreux. — Etienne. — *Vigneules,* Galtier. — Jacquemot. — *Void,* Charles. — Charoy.

Notaires de l'arrondissement. — *Saint-Mihiel,* Monbled. — Hallot. — Damin. — *Apremont,* Vincenot. — *Commercy,* Hocmelle. — Dumont. — Bazoche. — *Dagonville,* Michel. — *Gondrecourt,* Olry. — Voivret. — *Heudicourt,* N. — *Houdelaincourt,* Maréchal. — *Lacroix,* Franquin. — *Maxey-*

sur-Vaize, Pelletier. — *Pierrefitte*, Lebègue. — *Reffroy*, Giraudot. — *Saint-Aubin*, Liouville fils. — *Saint-Maurice*, Harriot. — *Sampigny*, Meunier. — *Sorcy*, Moutillard. — *Vaucouleurs*, Braulot. — Dislaire. — Jénin. — *Villotte*, Brouchot. — *Vigneules*, Gasson. — *Void*, Rousseau.

Commissaires-priseurs de l'arrondissement.—*Saint-Mihiel*, Marbotte. — *Commercy*, Haudot.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Saint-Mihiel*, Juge de paix, Letixerant. — Greffier, Joba. — *Commercy*, *J.* Bazoche. — *G.* Davion. — *Gondrecourt*, *J.* Ardouin. — *G.* Langlois. — *Pierrefitte*, *J.* Bardin. — *G.* Geoffroy. — *Vaucouleurs*, *J.* Arnould. — *G.* Bigeon. — *Vigneules*, *J.* Legagneur. — *G.* Person. — *Void*, *J.* Carmouche. — *G.* Paris.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE MONTMÉDY.

Président, Jeantin, ✻. — *Juge d'instruction*, De Lachapelle. — *Juge*, E.-A. Offenstein.— *Juges suppléants*, Jeantin. — Villeroi. — *Procureur impérial*, Henrion. — *Substitut*, N. — *Greffier*, Thieriet. — *Commis-Greffiers*, Grandjean. — Hingot. — Jacquet.

(Audiences : lundi, rapport du juge d'instruction ; mardi, affaires correctionnelles et rurales ; mercredi, affaires commerciales, sommaires, expropriations forcées et licitations ; jeudi, affaires civiles : samedi, référés.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Guiot, avoué. — Chazal, avoué. — Paradis, notaire. — Le receveur de l'enregistrement. — N.

Avocats. — Jeantin. — Lallemand.

Avoués. Guiot fils*. — Chazal*. —Dubois*. —Jacquemaire*. — Itasse. — Maudoux.

Huissiers à Montmédy. — Goffinet. — Laurent. — Rouyer. — Gabriel. — *Billy*, Wagnon. — *Damvillers*, Allin. — Rogie. — *Dun*, Thiébaut. —Richard. — *Montfaucon*, Lescuyer. — Julion. — *Spincourt*, De Laneuvais. — Michel. — *Stenay*, Guillaume. — Gillet. — Léonard.

Notaires de l'arrondissement. —*Montmédy*, Paradis.—Delaval. — *Billy*, Verdun. — *Damvillers*, Liégeois. — *Dannevoux*, Godard. — *Dun*, Vincent. — Rossignon. — *Ecurey*, Péchenard. — *Halles*, Evrard. — *Jametz*, Jobert. — *Marville*, Gérard. — *Merles*, Cailleteau. —*Montfaucon*, Colas-Paris. —Colas-Trucy.

—*Montigny*, Villemet. — *Pillon*, Bastien. — *Sivry-sur-Meuse*, Licourt. — *Spincourt*, Siterlet. — *Stenay*, Thiébault. — Bosson. — Lambert.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Montmédy*, Clément.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Montmédy*, Juge de paix, Walter. — Greffier, Chenet. — *Damvillers*, *J.* Louis. — *G.* Buzy. — *Dun*, *J.* Offenstein. — *G.* Didot. — *Montfaucon*, *J.* Colas-Gatelot. — *G.* Leblan. — *Spincourt*, *J.* Chaudoye. — *G.* Royer. — *Stenay*, *J.* Drappier. — *G.* Grurin.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE VERDUN.

Président, Colin de Barisien. — *Juge d'instruction*, Geminel. — *Juge*, Hannequin. — *Juges suppléants*, Benoît. — E. Chadenet. — N. — *Procureur impérial*, May. — *Substitut*, Morin. — *Greffier*, Thierry. — *Commis-Greffiers*, Remy. — Tumerel.

(Audiences : mardi et mercredi, affaires civiles ; vendredi, expropriations forcées et affaires correctionnelles ; samedi, affaires correctionnelles et forestières ; lundi, rapports à la chambre du Conseil et référés.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Barrault, ancien notaire. — Dresch, avocat. — Bancelin, avoué. — Le conservateur des domaines. — N.

Avocats. — Benoît (bâtonnier). — Chadenet. — Morin. — Dresch.

Avoués. — Baudot*. — Mondon fils*. — Laurent*. — Pein*. — Bancelin*. — Cain dit Lajeunesse.

Huissiers à Verdun. — Brandeis. — Hottelet. — Collardelle. — Antoine. - Chouilly. — Villard. — De Boulard. — *Charny*, Lefebvre. — Dupuy. — *Clermont*, Labrosse. — Bertrand. — *Etain*, Arnould. — Demassieux. — *Fresnes*, Crucy. - Marchal. Lefebvre. — *Souilly*, Bernard. — Thiébaut. — *Varennes*, Souillier. — Guérard.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Gérard. — *Juges*, Neucourt. — Blaise. — *Juges suppléants*, Dommartin. — Cécile fils aîné. — Beaudot-Mabile. — *Greffier*, Dresch.

(Audiences : jeudi.)

Notaires de l'arrondissement. — *Verdun*, Perroux. — Mauvais. — Chadenet. — Menut. — *Charny*, Grillot. — Lebrun. —

Clermont, Contant. — Godfrin. — Collot. — *Esnes.* Brabant. — *Etain,* Baudot. — Vincent. — Huvelin. — Renard. — *Dieue,* Thiébaut. — *Fresnes-en-Voëvre.* Lefebvre. — Bohin. — *Harville,* Hautdidier. — *Hannoville,* Prevel. — *Souilly,* Monier. — Gauvain. — *Varennes,* Chanzy. — Person.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Verdun,* Collet.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Verdun,* Juge de paix, Drouet. — Greffier. — Vallet. — (Audiences, samedi). — *Charny, J.* Poriquet. — *G.* Tripied. — (Audiences, mardi). — *Clermont, J.* Franquin. — *G.* Fiaux. — (Audiences, mercredi). — *Etain, J.* Jacqueminot. — *G.* N. — (Audiences, mercredi). — *Fresnes-en-Voëvre, J.* Macquard. — *G.* Toussaint. — (Audiences, mardi). — *Souilly, J.* Adnot. — *G.* Géminel. — (Audiences, mardi). — *Varennes, J.* Franquin. — *G.* Robin. — (Audiences, jeudi).

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE NEUFCHATEAU.

Président, Lagabbe. — *Juge d'instruction,* Tulpain. — *Juge,* Deguerre. — *Juges suppléants,* Henrys. — Martin. — Edme. — *Procureur impérial,* Klecker. — *Substitut,* Ponton. — *Greffier,* Mélin. — *Commis-Greffiers,* Galtier. — Ternet.

(Audiences ; mercredi, affaires correctionnelles ; vendredi et samedi, affaires civiles et autres.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Miquelard, conservateur des hypothèques. — Houbaut. — Fleurey. — Décosse. — Edme. — Masson.

Avocats. — Henrys (bâtonnier). — Martin. — Cherpitel. — Delamontagne. — Masson. — Najean jeune. — *Avocats stagiaires,* Lagabbe. — Henrys fils. — Millot. — Bossu.

Avoués. — Masson fils. — Millot. — Génin. — Chéron. — Chaffaut. — Collignon.

Huissiers à Neufchâteau. — Deleau. — Vouillemont. — Piedminot. — Deny. — Breton. — Fellmann. — Morlon. — Gérard. — *Bulgnéville,* Rochat. — Gaudé. — Thirion. — *Châtenois,* Bazelaire. — François. — *Coussey,* Thirion. — Etienne. — Hovasse. — *Lamarche,* Dufey. — Thomas. — Poirson. — Durand. — Décosse.

Notaires de l'arrondissement. — *Neufchâteau,* Décosse. — Pougny. — N. — *Bulgnéville,* Thiéry. — *Châtenois,* Alisant. —

Coussey, Clément de Grandpré. -- *Damblin,* Arragon. -- *Houécourt,* Monchablon. -- *Isches,* Clément. -- *Lamarche,* Loisant. -- Mousseau. -- *Liffol-le-Grand,* Antoine. -- *Maxey-sur-Meuse,* Bernard. -- N. — *Pompierre,* Maget. -- *Punerot,* Level. -- *Removille,* Martin. -- *Saint-Remimont,* Maillet. -- *Saint-Ouen,* Antoine. -- *Vicherey,* Leclaire. -- *Vrécourt,* Dauvoin.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. -- *Neufchâteau,* Vaconnot.

Justices de paix de l'arrondissement. -- *Neufchâteau,* Juge de paix, Martin. -- Greffier, Roussel. -- *Bulgnéville, J.* Roussel. -- *G.* Sacquin. -- *Châtenois, J.* -- Derise. -- *G.* N. -- *Coussey, J.* Clément de Grandpré, ✱. -- *G.* Bouchon. -- *Lamarche, J.* Chantret. -- *G.* Silvestre.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE MIRECOURT.

Président, Bastien. — *Juge d'instruction,* Tassard. — *Juge,* Laprevotte. — *Juges suppléants,* Aubry. — N. — N. *Procureur impérial,* Poirel. — *Substitut,* Labouille. — *Greffier,* Bastien. — *Commis-Greffier,* Levolay.

(Audiences : jeudi, affaires correctionnelles et forestières ; lundi et vendredi, affaires civiles.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Laprevotte, ancien notaire. — Perrin, avocat. — Derise, avoué. — N. — N.

Avocats. — Limouse. — Chappuy. — Aubry. — Fremiot. — — Laurent (bâtonnier). — Perrin.

Avoués. — Derise. — Thouvenel. — Le Barbey de Beaumont. — Nicolas. — Coffe.

Huissiers à Mirecourt. — Etienne. — Mathieu. — Jacquin. — Simette. — *Charmes,* Jacquemard. — Vuillaume. — *Darney,* Gérard. — Fourier. — *Dompaire,* Demengel. — Alexandre. — *Monthureux,* Cherrière. — Henry. — *Vittel,* Rennepont. — Gérard.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Catel. — *Juges,* Renaud-Beurnel. — Aubry-Deleau. – Thomassin-Aubel. — *Juges suppléants,* Evrard-Perquin. — Harmand-Thomas. — *Greffier,* Rossignol.

(Audiences : mercredi, à 2 heures de relevée.)

Notaires de l'arrondissement. — *Mirecourt,* Gaspard. —

Tassard. — Hougues. — Aubry. — *Charmes*, Albert. — Grandjean. — Tanant. — *Darney*, Clément. — Gillet. — Martin, fils. — *Dompaire*, Grandgeorge. — George. — *Monthureux*, Dufès. — Labrosse. — *Remoncourt*, Bonnet. — *Ville-sur-Illon*, Jacquot. — *Vittel*, Briquet. — Gérard.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — Mirecourt, Arnould.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Mirecourt*, Juge de paix, Lenfant. — *Greffier*, Saunier. — *Charmes*, *J.* Comte. — *G.* Munier. — *Darney*, *J.* Barjonet. — *G.* Bigot. — *Dompaire*, *J.* Legras. — *G.* Ferry. — *Monthureux-sur-Saône*, *J.* Noël. — *G.* Radez. — *Vittel*, *J.* Demangeon. — *G.* Richard.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ÉPINAL.

(*Chef-lieu de Cour d'Assises des Vosges.*)

Président, Leclerc. — *Vice-Président*, Perrin. — *Juge d'instruction*, Boulay. — *Juges*, Derazey. — Conigliano. — Gazin. — Cuny. — De Roton. — Mouton. — *Juges suppléants*, Maud'heux. — Débuisson. — Hannequin. — *Procureur impérial*, Duplessis. — *Substituts*, Thiriot. — Forjonnel. — *Greffier*, Depéronne. — *Commis-Greffiers*, De Condé. — Resal. — Sibieu.

(Audiences : lundi et mardi et jours suivants, affaires civiles, vendredi, affaires correctionnelles ; le 1er et le 4e samedi de chaque mois, affaires forestières ; le 2e et le 4e samedi, affaires d'appel.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Leroy, avocat. — Pensée, avoué. — Didot, ancien avoué. — Merlin, conseiller de préfecture. — Le receveur de l'enregistrement.

Avocats. — Colin (bâtonnier). — Jeanmaire. — Cuny. — C.-L. Bannerot. — Maud'heux. — Leroy. — Jean-Claude. — Lhuillier. — Rambaud. — Merlin. — *Avocats stagiaires*, Charton. — Maud'heux fils.

Avoués. — Pensée. — De Condé. — Rullier. — Foquet. — Drahon.

Huissiers à Epinal. — Jacquot (syndic). — Ballon. — Pilon. — Simus. — Aubry. — Bernard. — Humbert. — *Bains*, Daubie. — Choffé, — *Bruyères*, Ganaye. — Mathieu. — Henry. — *Châtel*, Marienne. — Philippe. — *Rambervillers*, Bédel. — Henrion. — Bannerot. — Antoine. — *Xertigny*, Carette. — Charton.

Notaires de l'arrondissement. — *Epinal*, Chevreuse. —

Charotte. — Méline. — Payrou. — Prugnot. — *Bains,* Laillet. — *Bruyères,* Didier-Georges. — Petitjean. — Lacour. — *Châtel,* Pernot. — Parisot. — Mengin. — Raguel. — *Fontenoy-le-Châtenois,* Vuillaume. — *Rambervillers,* Triboulot. — Voignier. — Balland. — Grandvallet. — *Xertigny,* Parisot. — Peutot.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Epinal,* Lesongeur.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Epinal,* Juge de paix, Honoré. — Greffier, Urguette. — *Bains, J.* Denis. — *G.* Benoît. — *Bruyères, J.* Lahache. — *G.* Constant. — *Châtel, J.* Gérard. — *G.* Masson. — *Rambervillers, J.* Conigliano. — *G.* Rouyer. — *Xertigny, J.* Mantrand. — *G.* Lecomte.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SAINT-DIÉ.

Président, Febvrel. — *Juge d'instruction,* de Golbéry, — *Juges,* Chanzy. — Adam. — *Juges suppléants,* Toussaint. — Collombier. — *Procureur impérial,* Benoît. — *Substitut,* Hoffmann. — *Greffier,* Frische. — *Commis-Greffiers,* Toussaint. — Claudel.

(Audiences : lundi, affaires forestières : jeudi, affaires correctionnelles ; vendredi, affaires civiles ; samedi, affaires sommaires et commerciales.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Blondin, avoué. — Thurin. — Sieg, notaire. — N. — N.

Avocats. — Toussaint (bâtonnier). — Apté. — Ferry. — Romary. — Matelet. — Adam fils. — Tisserand. — *Avocats stagiaires,* Queuche. — Richard. — Barbier. — Simon. — Lung. — Poupar. — Ferry.

Avoués. — Blondin. — Peccate. — Ferry. — Bazin. — Arragain. — Legros. — Thiriot.

Huissiers à Saint-Dié. — Streicher. — Deflin. — Masson. — Marchand. — Colnat. — Gérardin. — *Brouvelieures,* Valentin. — *Corcieux,* Lecomte. — *Granges* (canton de Corcieux), Cugnot. — *Fraize,* Léonard. — Begel. — *Gérardmer.* Aubert. — *Raon-l'Étape.* Didion. — Aubrun. — *Saales,* Apté fils. — Comond. *Schirmeck,* Georgel. — Bastien. — *Senones,* Quinet. — Thouvenin.

Notaires de l'arrondissement. — *Saint-Dié,* Sieg. — Poupar. — Henry. — Didierjean. - Gérard. — *Brouvelieures,* Demange. — Lamet. — *Corcieux,* Quillot. — Mougeolle. — *Granges* (canton de Corcieux), Aubert. — *Fraize,* Mengin. — Batremeix. — *Gé-*

rardmer, Delang. — Marion. — *Raon-l'Etape*, Ferry. — Choub. — *Saales*, Gley. — Vauvray. — *Schirmeck*, Laurent. — Cament. *Senones*, Perrin. — Quinet.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Saint-Dié*, Dieudonné.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Saint-Dié*, Juge de paix, Chevressin. — Greffier, Bedo. — *Brouvelieures*, *J.* Badra. — *G.* Guyot. — *Corcieux*, *J.* Letresche. — *G.* Ory. — *Fraize*, *J.* Gubal. — *G.* Bastien. — *Gérardmer*, *J.* Noël. — *G.* Martin. — *Raon-l'Étape*, *J.* Antoine. — *G.* Gérardin. — *Saales*, *J.* Barret. — *G.* Chemitlin. — *Schirmeck*, *J.* Billot. — *G.* Calmet. — *Senones*, *J.* Laheye. — *G.* Poirot.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE REMIREMONT.

Président, Thouvenel. — *Juge d'instruction*, Fachot. — *Juge*, Moreau. — *Juges suppléants*, Noël. — De Bruyères. — N. — *Procureur impérial*, Joly. — *Substitut*, Félix. — *Greffier*, David. — *Commis-Greffiers*, Gérard. — Pahin.

(Audiences : jeudi et vendredi, affaires civiles ; samedi, affaires correctionnelles ; lundi, affaires forestières.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Thouvenel, avocat. — Judlin, avocat. — Henry, notaire. — Laüer, conservateur des hypothèques. — N.

Avocats. — Thouvenel (bâtonnier). — L. de Bruyères. — Hubert. — C. de Bruyères. — Friry. — Barbillat. — Fleury. — Judlin. — *Avocat stagiaire*, Thomas.

Avoués.—Balon.—Danis.—Mareine.—Hanus.—Louis.

Huissiers à Remiremont. — Boubel. — Mourot. — Vairel. — Pant.— Houel. – *Plombières*, Bernard.—Reiber.—*Saulxures*, Lambert.—*Le Thillot*, Didier. — Bichoff.—Houssemand.— *Vagney*, Thomas.

Notaires de l'arrondissement.—*Remiremont*, De Bruyères, — Richard. — Henry. — Lambert. — Magnien. — *Cornimont*, Georgel. — *Plombières*, Parisot. — *Rupt*, Génin. — *Le Thillot*, Legros. — *Vagney*, Martin. — *Le Val d'Ajol*, Hérisé.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Remiremont*. Tisserand.

Justices de paix de l'arrondissement.—*Remiremont*, Juge de paix, Boulangier. — Greffier, Meline. — *Plombières*, *J.* Bar-
y.— *G.* Duroch.— *Ramonchamp*, *J.* Rollin.— *G.* Remy.
lxures, *J.* Gerbaut. — *G.* Saint-Dizier.

§ 3. PRISONS CIVILES.

Ces prisons sont :

La Maison de Justice (place Carrière). — Gardien-chef, Panon.

La Maison de Correction (rue du Rempart). — Gardien-chef, Bastien.

La Maison d'Arrêt (hôtel de la Monnaie). — Gardien-chef, Desloy.

Commission de surveillance des prisons de Nancy.

Président-né, le Préfet.

Membres : Le premier président de la Cour impériale. — Le procureur général. — Mamelle, conseiller de Préfecture. — Baron Buquet, maire de Nancy. — Brice, conseiller municipal. — Le curé de Saint-Epvre. — Pierson, conseiller à la cour. — Serra, ancien officier supérieur. — Comte Molitor.

Aumônier, l'abbé Jeanmaire.

Médecins attachés à ces prisons. — Lemoine, *médecin titulaire.* — Grandjean, *adjoint.*

Il y a aussi une Commission de surveillance près des maisons d'arrêt de *Lunéville, Toul, Vic* et *Sarrebourg*, formée chacune du président du tribunal, du procureur impérial, du maire et du curé de la ville, et d'autres membres, savoir :

A Lunéville. Benoît, propriétaire. — Aymé, avocat. — Michaut, avocat. — Guérin, propriétaire. — Muel, juge de paix.

A Toul, Colin, propriétaire. — Benoît, avocat. — Antoine, juge. — Chappuy, avoué. — Desloges, officier en retraite.

A Vic, Picard, propriétaire. — Gazin, propriétaire. — Comte, propriétaire. — Arnoux, licencié en droit.

A Sarrebourg, C. Colle, avocat. — Mariatte, pharmacien. — Burckhardt, médecin. — Richard, avocat.

§ 4. DÉPOT DE MENDICITÉ, *rue du Château-Carré, à Nancy.*

Membres : Hainglaise. — De Jandin. — Boppe-Cabocel. — Lombard. — Pitoy, conseillers municipaux.

Directeur du Dépôt, Petitcolas, à l'établissement.

Sœur (de Saint-Charles.) Libaire Godard, à l'établissement.

Médecin, Parisot (Léon), rue des Quatre-Eglises, 6.

Le Dépôt de mendicité est destiné à recevoir les mendiants invalides des deux sexes ayant leur domicile de secours à Nancy. L'admission est prononcée par l'autorité municipale. Des mendiants valides sont aussi reçus au Dépôt, lorsque, domiciliés à Nancy depuis au moins un an, ils ont été traduits devant les tribunaux qui ont ordonné leur admission.

...du département
... — Culte israélit

BESANÇON.

... à Besançon.

... premier au
... chanoine honorair
... de Saint-Deni
... IX Assist.
... 1856).
... ouvernement,
... 26.—Gén

... chanoine

... chanoine honor

... Marg... — Ferry.—Ric

... de 2 heures à 2 heure

... rue de la Constit
... 19. — Ferry, rue
... 93. — Thouv
... Chanoines, 6. —
... de la Fayencerie

... à Nancy.

... rue des Champs,
... Mougenot, rue de G
... place de la Cathéd

54.—Miller, rue Saint-Nicolas, 26.—Barthélemy, rue des Ponts, 27. — Simon, rue Saint-Michel, 21. —Lange, rue de Grève, 26. —Blanc, au Lycée.—Maslats, rue des Artisans, 1 bis.—Mangin, rue de la Source. —Marchal, faubourg Saint-Pierre, 92. — Guillaume, Grande rue ville-vieille, 35. — Gomien, rue des Quatre-Eglises, 87. —Simonin, faubourg des Trois-Maisons.— Bridey, au Séminaire. — Firbach, rue Callot, 11. — Adrian, au Séminaire. — Poirine, rue de Belle-Vue.

Chanoines honoraires non résidants.

Chanoines d'honneur, Mgr. de Salinis, évêque d'Amiens. — Mgr. Delalle, évêque de Rodez. — Mgr. Lacroix, à Rome.

Bagard. — Baracand. — Barthélemy. — Bastien. — Beaudoin. — Bour. — Boussinet. — Cherrier. — Claude. — Corrieux. — Daille.—Daunot.—Duvalpoutrel.—Fénal.—Forêt.—Frédéric. — Fressencourt. — Georges. — Georges. — Gondrexon. — Griser. — Guyot.—Heim.—Henry.—Humbert.— Jager.—Jandel.—Klein. —Lamblin. —Larvette.—Lebègue de Girmont.—Marsal.—Martin.—Mengin.— Michel.—De Pardieu. — Pfeiffer.—Pierson.— Polge.—Renard.—Renaudin— Rohrbacher. — Thiriet. — Thouvenin.—Tolier.—Trancard.—Trouillet.—Weiss.

MAISON DE RETRAITE DE BON-SECOURS, FAUBOURG SAINT-PIERRE.

Lebon (doyen).—Benoît.—Jacquin.—Drouin.—Rolin.—Marchal.—Jacquemin.—Loutre.—Oms.—Thomassin.

Succursale à Saint-Ulrich. — Clasquin. — Ferry.

SÉMINAIRE DE NANCY, FAUBOURG SAINT-PIERRE.

Supérieur, Adrian. —*Econome*, Jeanpert.

Professeurs : Théologie dogmatique, Bridey. — Théologie morale, Boulenger. — Philosophie, Prévot.— Histoire ecclésiastique, Barnage. — Sciences physiques, Simoutre. — Ecriture sainte, Barbier.

PETIT SÉMINAIRE DE PONT-A-MOUSSON.

Supérieur, Richard. — *Censeur*, Michel. — *Sous-Censeur*, Lorrain.

Professeurs : Rhétorique, Claude. — Seconde, Thiriet; suppléant, Briel.— Troisième, Gombervaux.— Quatrième, Vaté. — Cinquième, Pardieu. —Sixième, Molard.—Septième, Simon.— Huitième, Christophe.—Histoire, Hans.—Mathématiques, Guyot. —Histoire naturelle, Populus. — Physique et chimie, Henry. — Langue allemande, Michel.

CURES DES PRINCIPALES VILLES.

Arrondissement de Nancy.

NANCY. — *Cure Notre-Dame.* — Curé, Gridel, rue des Chanoines, 6. — Vicaires, Harmand, Noël, Limon, Bailly. — Anciens Vicaires, Thiebeult, rue Primatiale, 26. — Blanc à Tomblaine. — Prêtres habitués : Mathieu. — Didelot. — Lecœur. — *Cure de Saint-Epvre.* — Curé, Simon, rue Saint-Michel, 21. — Vicaires, Grand'Eury, Muths, Blau. — Prêtre habitué : Lahaye. — Chapelle ducale et église des Cordeliers, Aumônier, Guillaume, rue du Haut-Bourgeois, 9. — *Cure de Saint-Sébastien.* — Curé, Barthélemy, rue des Ponts, 27. — Vicaires, Desalme, Lacaille, Vauthier. — *Cure de Saint-Nicolas.* — Curé, Lange, rue de Grève, 26. — Vicaires, Ricatte, Charlemagne. — *Succursale de Saint-Pierre.* — Curé, Marchal, faubourg Saint-Pierre, 92. — Vicaires, Heymès, Marchal. — Prêtre habitué : Picard, rue du Montet. — *Succursale de Saint-Vincent et Saint-Fiacre.* — Curé, Simonin, faubourg des Trois-Maisons. — Vicaires, M. Simonin, S. Simonin. — *Succursale de Notre-Dame-de-Bonsecours.* — Curé, Morel, rue du faubourg Saint-Pierre. — Vicaire, Vanson. — *Succursale de Saint-Georges.* — Curé, Harmand.

PONT-A-MOUSSON. — *Paroisse Saint-Martin.* — Curé, Bastien. — Vicaires, Michel, Georges. — *Paroisse Saint-Laurent.* — Curé, Duvalpoutrel. — Vicaires, Henry, Missenard, Melnotte.

Arrondissement de Lunéville.

LUNÉVILLE. — *Paroisse Saint-Jacques.* — Curé, Renard, ✱, — Vicaires, Huraux. — Martin. — Pierre. — Moraux. — Pernin. — Prêtre habitué : Digout. — *Succursale Saint-Maur.* — Curé, Trouillet. — Vicaire, Demnise.

Arrondissement de Toul.

TOUL. — *Paroisse Saint-Etienne.* — Curé, Georges. — Vicaires, Mathieu, Grandjacquot. — *Paroisse Saint-Gengoult.* — Curé, Bagard. — Vicaire, Gérard.

Arrondissement de Château-Salins.

CHATEAU-SALINS. — Curé, Fénal. — Vicaire, Demange.
DIEUZE. — Curé, Cherrier. — Vicaires, Masson, Thiéry.
VIC. — Curé, Millot. — Vicaire, N.

Arrondissement de Sarrebourg.

SARREBOURG. — Curé, Griser. — Vicaire, Stricher.
PHALSBOURG. — Curé, Heim. — Vicaires, Ehalt, Wagner.
FÉNÉTRANGE. — Curé, Thisse. — Vicaire, Martin.

CURES DES AUTRES PAROISSES.

(Voir le tableau, page 129, 9e colonne, pour les Curés du département.)

VICAIRES.

Abreschwiller, Gaie. -- *Altroff*, Steibel. -- *Baccarat*, Genevrier. — N. -- *Badonviller*, Parisot. -- *Bayon*, N. — *Blâmont*, Voinot. -- *Blénod-les-Toul*, N. — *Bouxières-aux-Chênes*, Jacquot. -- *Cirey*, Bassinot. -- *Custines*, Laumont. -- *Dabo*, Kœnig. -- *Einville*, Jacquière. -- *Favières*, N. -- *Flavigny*, N. — *Foug*, Suisse. -- *Gerbéviller*, Augustin. -- *Gondreville*, Vermion. -- *Haroué*, N. -- *Lorquin*, N. -- *Malzéville*, N. — *Marsal*, N. -- *Montdidier*, N. -- *Nomeny*, Cuny. -- *Ogéviller*, N. — *Rosières-aux-Salines*, Husson. — *Saint-Nicolas*, N. — *Saint-Quirin*, Mienville. — *Thiaucourt*, Deny. — *Vézelise*, Doyotte. — *Viviers*, N. — *Walscheid*, N.

AUMONIERS. — PROFESSEURS.

(Voir aux hôpitaux, hospices, etc., au Lycée, aux colléges, aux pensionnats, etc.)

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Chartreux, à Bosserville. — Prieur, Dom Rouvier.
Dominicains, à Nancy, rue Jeannot, 4. — Prieur, P. Melot.
Oblats, rue du Montet, 19. — Supérieur, P. Soullier.
Rédemptoristes, à Saint-Nicolas. — Recteur, P. Ottmann.
Dames bénédictines, à Saint-Nicolas. — Aumônier, Steiner.
Dames bénédictines, à Flavigny. — Aumônier, Genet.
Dames de la Congrégation, à Lunéville. — Aumônier, Berseaux.
Dames de la Nativité, à Pont-à-Mousson. — Aumônier, Alix.
Dames de la Visitation, à Nancy. — Aumônier, Mangin.
Dames Dominicaines, à Nancy. — Aumônier, Heymès.
Dames du Bon Pasteur, à Nancy. — Aumônier, Husson.

ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

Architecte institué par le Ministre des Cultes, Chatelain, rue de la Pépinière, 7.

COMMISSION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

Instituée par ordonnance de Mgr. l'Evêque, du 14 novembre 1845, pour la conservation, la restauration, la construction, l'ornementation et l'ameublement des édifices religieux.

Président, Gérard, vicaire général, à l'Evêché.
Vice-Président, Chatelain, architecte, rue de la Pépinière, 7.
Secrétaire, A. Digot, rue des Tiercelins, 30.
Membres, Alexandre Gény, rue de la Poissonnerie, 26. —

Bonnaire, avocat, rue du Four, 1. — Morey, architecte, place Carrière, 18. — De Saint-Germain, rue du Haut-Bourgeois, 6. — Barbier, professeur au séminaire.

COMITÉ DIOCÉSAIN DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

Président, Mirguet, vicaire général, rue de la Faïencerie, 23. — *Vice-Président*, Dollard de Myon, rue Mably, 7. — *Trésorier*, le Procureur du Séminaire. — *Secrétaire*, de Montangon, cours Léopold, 22. — *Membres*, Rolland de Malleloy, cours Léopold, 38. — D'Arbois de Jubainville, père, place de Grève, 16; Molitor, au Crosne; Manse, rue de la Constitution, 19; Jandel, faubourg Saint-Pierre, 35; le Foliant, rue du Manège, 15.

CONSEIL DIOCÉSAIN DE L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

Président, Gomien, chanoine honoraire. — *Trésorier*, Rosières. — *Secrétaire*, Desalme. — *Membres* : Poirine, aumônier au Sacré-Cœur; Hesmes, aumônier; Noël, vicaire de la Cathédrale; Grandeury, vicaire de Saint-Epvre; Charlemagne, vicaire de Saint-Nicolas; Simonin, vicaire de Saint-Vincent et Saint-Fiacre; le Directeur des Frères des écoles chrétiennes.

COMITÉ D'INSPECTION.

Pour les établissements libres d'instruction secondaire, institué par ordonnance de Monseigneur l'Evêque, du 12 août 1853.

Président, Bureaux, chanoine honoraire.
Secrétaire, Gomien, chanoine honoraire.
Membres : Garot, chanoine; Lallement, chanoine honoraire; Barnage, professeur.

CONSEILS DE FABRIQUE DES PAROISSES DE NANCY.

PAROISSE NOTRE-DAME, CATHÉDRALE. — *Président*, Monseigneur l'Evêque de Nancy. — *Secrétaire*, de Myon, rue Mably, 7. — *Trésorier*, Rosières, place de la Cathédrale, 54. — *Membres :* Gridel, archiprêtre, curé de la Cathédrale. — Mirguet, vicaire-général. — De Fontenelle, rue Primatiale, 26. — Manse, chanoine, rue de la Constitution, 19. — Alexandre Gény, rue de la Poissonnerie, 26. — De Marchis, rue Saint-Dizier, 14. — Aug. Digot, rue des Tiercelins, 30. — Briaude-Lamarche, rue Saint-Georges, 49.

PAROISSE SAINT-SÉBASTIEN. — *Président*, Pitt, ✱, inspecteur honoraire, rue des Ponts, 30. — *Secrétaire*, J. Madelin, rue Stanislas, 49. — *Trésorier*, Prosper Digot, rue des Ponts, 76. — *Membres :* Barthélemy, curé de la paroisse. — Renaux-Didion, place du Marché, 7. — Fabin, ancien consul, faubourg Saint-Jean. — Préfontaine, avoué, rue des Quatre-Eglises, 28.

— Marmod, avocat, rue des Ponts, 8. — Chautard, professeur à la Faculté des sciences, impasse du Lycée, 4.

Paroisse saint-epvre. — *Président,* Pierson, cours Léopold, 3. — *Secrétaire,* Roxard de la Salle, rue du Haut-Bourgeois, 6. — *Trésorier,* Petitjean, rue de la Salpétrière. — *Membres :* Simon, curé de la paroisse. — Boulard, place de Grève. — Quintard, rue Saint-Michel, 30. — Garnier, ✱, rue de la Source, 8. — Dunquer de T'séréoloff, cours Léopold, 18. — De Saint-Germain, rue du Haut-Bourgeois, 6.

Paroisse saint-nicolas. — *Président,* Elie père, rue Saint-Dizier, 121. — *Secrétaire,* Dusserre, rue Saint-Dizier, 114. — *Trésorier,* Mengin père, rue des Quatre-Eglises, 65. — *Membres :* Lange, curé de la paroisse. — Martin-Dugard, rue de la Salpétrière, 2. — Thomas, rue Saint-Dizier, 133.

Paroisse saint-pierre. — *Président,* Charles Gérardin, faubourg Saint-Pierre, 160. — *Secrétaire,* Collin fils, petite rue St-Pierre, 22. — *Trésorier,* Vanson, faubourg Saint-Pierre, 21. — *Membres :* Marchal, curé de la paroisse. — Blau, faubourg Saint-Pierre, 33. — Travailleur, faubourg Saint-Pierre, 45.

Paroisse saint-fiacre. — *Président,* Du Prel. — *Secrétaire,* Pays, rue Lafayette, 5. — *Trésorier,* Arnout, pépiniériste, rue de Metz, 4. — *Membres :* Simonin, curé de la paroisse. — Vulmont. — Bernard. — Gouvernel.

Paroisse notre-dame de bonsecours. — *Président,* Jules Gouy, château de Renémont, à Jarville. — *Secrétaire,* Henrion, secrétaire de l'Académie, faubourg Saint-Pierre, 151. — *Trésorier,* Genet, faubourg Saint-Pierre, 171. — *Membres :* Morel, curé de la paroisse. — Lebon, chanoine de la Maison de retraite de Bon-Secours. — Leclerc, propriétaire à Jarville.

Paroisse saint-georges. — *Président,* Blaisse, Pont-d'Essey, 49. — *Secrétaire,* Burtin, faubourg Saint-Georges, 3. — *Trésorier,* Reitz, faubourg Saint-Georges, 23. — *Membres :* Harmand, curé de la paroisse. — Barbas aîné, Pont-d'Essey. — Thiry-Cousins, faubourg Saint-Georges, 28.

§ 2. CULTE ÉVANGÉLIQUE.

Eglise consistoriale de Nancy (Meurthe, Meuse, Moselle).

Le Consistoire se compose des Pasteurs et de notables laïques.

Pasteurs :

A Nancy, C. Schmidt, Président du Consistoire, rue Stanislas, 66. — Candidus, pour les arrondissements de Toul et de Lunéville, place Saint-Jean, 2.

A Sarrebourg, Hoffmann. — *A Mellering*, Huter. — *A Lixheim*, Krieger. — *A Metz*, O. Cuvier. — *A Courcelles-Chaussy*, Eberhardt.

Membres laïques du Consistoire, *à Nancy*, G. Muller, *Trésorier*, rue Saint-Jean, 18. — N. — Liebing, rue des Dominicains, 22. — Binet, rue Stanislas, 74. — Karcher, rue Saint-Dizier, 140. — *A Boudonville*, O. d'Adelswærd. — *Côte de Toul*, Gœtzmann. — Schoen, rue St-Dizier, 104. — Woley, rue Saint-Nicolas, 13. — Miette, *Secrétaire*, rue des Ponts, 28. — Stieler, rue de la Source, 5.

A Lunéville, Bamès. — *A Sarraltroff*, J.-J. Muller. — *A Lixheim*, Lantz père. — *A Sarrebourg*, Geminder. — *A Metz*, Grégoire. — *A Boulay*, Somborn.

Chaque Eglise particulière est administrée par un Conseil presbytéral, sous la surveillance du Consistoire.

Eglises de la confession d'Augsbourg.

Pasteurs. — *Phalsbourg*, Huter jeune. — *Fénétrange*, Bicksenchütz. — *Hangviller*, Jaggé. — *Postroff*, Günther. — *Viberswiller*, Bayer. — *Wintersbourg*, Zwilling.

§ 3. CULTE ISRAÉLITE.

Consistoire de la circonscription, à Nancy.

Président, Lévylier (Joseph), rue Mably, 9.

Vice-Président et Grand-Rabbin de la circonscription, membre-né du Consistoire, Libermann, rue de l'Equitation, 18.

Membres laïques. — *A Nancy*, Pierre Lévy. — Sylvain May. — Moïse Abraham. — *A Pont-à-Mousson*, Seizler Aron-Caen. — *A Toul*, Abraham Block.

Directeur du cours d'instruction religieuse, Halfen, rue de l'Equitation, 18.

Rabbins. — *A Lunéville*, Lévy. — *A Phalsbourg*, Lippman. — *A Epinal*, Durckheim. — *A Verdun*, N.

Ministres officiants. — *A Nancy*, Moïse. — *A Toul*, Beer. — *A Lixheim*, Coblentz. — *A Blâmont*, Lévy. — *A Sarrebourg*, Jacob. — *A Pont-à-Mousson*, Cournicky — *A Besançon*, Vertheimer.

CHAPITRE IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Nancy. — Instruction supérieure : Faculté des sciences, Faculté des lettres, Ecole de médecine et de pharmacie, Enseignement supérieur. — Instruction secondaire : Lycées, colléges et institutions du ressort de l'Académie. — Instruction primaire : Ecoles communales mutuelles et d'adultes de Nancy. — Salles d'asile. — Maîtres et maîtresses de pensions et d'externats. — Société des sciences, lettres et arts. — Société de médecine de Nancy. — Société archéologique lorraine. — Bibliothèque publique, Cabinet d'histoire naturelle, Jardin botanique et Musée. — Société des Amis des Arts. — Monuments publics.

§ 1er. ACADÉMIE UNIVERSITAIRE DE NANCY.

(*Meurthe, Meuse, Moselle et Vosges.*)

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, Faye, ✻, membre de l'Institut, place Carrière, 4.

Inspecteurs d'Académie : A Nancy, Percin, rue de la Constitution, 2. — *A Bar-le-Duc*, La Bastide, ✻. — *A Metz*, Hanriot. — *A Epinal*, Malgras.

Secrétaire d'académie, Henrion, faub. St.-Pierre, 151.
Commis d'académie, Millot, rue Montesquieu, 9.

Inspecteurs honoraires, Pitt, ✻, rue des Ponts, 30. — Hanriot, ✻, rue de la Poissonnerie, 13.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Président, le Recteur. — *Membres du Conseil*, les Inspecteurs d'Académie. — Les doyens des Facultés. — Le directeur de l'Ecole de médecine. — A. Lenglé, préfet. — Le prince de Beauvau. — Lezaud, procureur général. — Garnier, président de chambre. — L'abbé Bureaux.

Conseil départemental de l'instruction publique.

MEURTHE.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil :* l'Evêque

de Nancy ou son délégué; le Procureur général près la Cour impériale; l'Inspecteur de l'Académie; Schmidt, Pasteur; Libermann, Grand-Rabbin; Garnier, président de chambre; Pierson, Conseiller à la Cour impériale, Magot, à Pont-à-Mousson, Blaise, notaire à Nancy, Guérard, ancien notaire à Lunéville, tous quatre membres du Conseil général. — *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire appelé au chef-lieu pour seconder l'Inspecteur d'Académie.

MEUSE.

Président, le Préfet.—*Membres du Conseil* : l'Evêque de Verdun ou son délégué ; le Procureur impérial à Bar-le-Duc; l'Inspecteur d'Académie ; Henriot, juge à Bar-le-Duc; Bazoche, Brichard, Etienne, de Benoist, membres du Conseil général ; l'abbé Leroi, l'abbé Gallet, curé à Bar-le-Duc.— *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

MOSELLE.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil* : l'Evêque de Metz ou son délégué; le Procureur général près la Cour impériale de Metz; l'Inspecteur d'Académie; Cuvier, Pasteur protestant à Metz; Aaron Cahen, Président du Consistoire israélite à Metz ; Woirhaye, Président à la Cour impériale à Metz; Goulon, Hennaque, Jaunez, L. Marchal, membres du Conseil général. —*Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

VOSGES.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil* : l'Evêque de Saint-Dié ou son délégué; le Procureur impérial à Epinal; l'Inspecteur d'Académie; Wilt, Pasteur protestant à Epinal ; Leclerc, Président du tribunal à Epinal ; Bresson, Resal, Robillot, Mougeot, membres du Conseil général. —*Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

§ 2. INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

I. *Faculté des Sciences.*

Doyen, Godron, ✻, rue de la Monnaie, 4.

Professeurs : Mathématiques pures et appliquées, Faye, ✻, Recteur, place Carrière, 4.

Chimie, Nicklès, rue de la Vénerie, 11.

Physique, Chautard, impasse du Lycée, 4.
Histoire naturelle, Godron, ✻, rue de la Monnaie, 4.

Distribution des Cours (1er semestre).

Lundi, à 3 heures, physique. — *Mardi*, à 3 heures, chimie. — *Mercredi*, à 3 heures, histoire naturelle. — *Jeudi*, à 3 heures, chimie. — *Vendredi*, à 3 heures, physique. — *Samedi*, à 2 heures, mathématiques pures et appliquées ; à 3 heures, histoire naturelle.

II. *Faculté des Lettres.*

Doyen, Benoit, rue d'Amerval, 12.

Professeurs : Philosophie, Levêque (en Sorbonne à Paris) ; *professeur suppléant*, Lemoine, rue de la Monnaie, 4.

Littérature ancienne, Burnouf, rue Saint-Joseph, 11.
Littérature française, Benoit, rue d'Amerval, 12.
Histoire, Lacroix, faubourg Saint-Georges, 5.
Littérature étrangère, Mezières, chargé du cours, place de Grève, 3.

Distribution des cours (1er semestre.)

Lundi, à 2 heures, littérature ancienne ; à 4 heures, littérature étrangère. — *Mardi*, à 2 heures, littérature française ; à 4 heures, histoire. — *Mercredi*, à 2 heures, littérature étrangère ; à 4 heures, philosophie. — *Jeudi*, à 4 heures, littérature ancienne. — *Vendredi*, à 2 heures, histoire. — *Samedi*, à 2 heures, philosophie ; à 4 heures, littérature française.

Les cours des Facultés de Nancy sont publics.

Les candidats à la licence soit ès sciences, soit ès lettres, doivent suivre trois cours, pour lesquels ils prendront quatre inscriptions, et se pourvoir de certificats d'assiduité.

Les cours se font à l'Université, rue Stanislas.

Secrétaire, agent-comptable des Facultés, Gengembre, à l'Université, rue Stanislas.

III. *Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nancy.*

Directeur, Edmond Simonin, ✻, rue des Carmes, 29. — *Professeurs titulaires :* Ed. Simonin, ✻, rue des Carmes, 29. — Blondlot, ruelle Saint-Antoine. — Roussel, rue des Carmes, 7. — Victor Parisot, rue Saint-Julien, 37,

— Léon Parisot, rue des Quatre-Eglises, 6. — Laurens, rue de la Pépinière, 37.

Professeurs adjoints : Demange, petite rue des Carmes, 6. — Béchet, rue Stanislas, 34.

Professeurs suppléants. Grandjean, rue des Carmes, 31. — Dehomminée, rue des Quatre-Eglises, 2.

Chef des Travaux anatomiques, Poincarré, rue Saint-Pierre, 2.

Directeur et professeur honoraire. Simonin père, ✻, rue Saint-Jean, 17.

Distribution des Cours.

1° Cours officiels.

Cours permanents à l'hôpital Saint-Charles.—Tous les jours, entrée des élèves à l'hôpital, à 8 heures du matin, pour la visite des blessés et des malades.

Clinique médicale. V. Parisot, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Charles.

Clinique générale et clinique chirurgicale. Ed. Simonin, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Charles.

Cours du semestre d'hiver à l'Université. — Anatomie, L. Parisot, tous les jours à 11 heures.—Travaux anatomiques, Poincarré, tous les jours de midi et demi à 2 heures. — Pharmacie, Blondlot, lundi, jeudi, à 2 heures et demie.—Médecine opératoire, Béchet, mardi, jeudi, à 4 heures. —Pathologie interne, Demange, lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures.—Répétitions d'anatomie, Poincarré, lundi, mercredi, vendredi, à 6 heures et demie.

Cours du semestre d'été. — Toxicologie, Blondlot, lundi, mercredi et vendredi, à 11 heures. — Physiologie, L. Parisot, Mardi, jeudi, samedi, 11 heures. —Cours et clinique d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants, Roussel, tous les jours à midi et un quart. - Matière médicale et thérapeutique, tous les jours, jeudi excepté, à 1 heure et demie.—Pathologie interne, Demange, lundi, mercredi et vendredi à 4 heures. — Pathologie externe, Béchet, mardi, jeudi et samedi à 4 heures.

Le cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle, les manipulations chimiques et les herborisations sont faits à la Faculté des sciences. Le programme de la Faculté et celui de l'Ecole de médecine sont composés de manière qu'ils n'en forment qu'un seul pour les élèves de l'Ecole de médecine.

Par décret du 22 août 1854, l'Ecole est investie du droit de réception des officiers de santé, des pharmaciens de 2e classe, des sages-femmes et des herboristes de 2e classe.

2° *Enseignement auxiliaire.*

Hôpital Saint-Charles. — Service médical du docteur de Schaeken.
Maison départementale de secours. — Service du docteur Béchet. (Affections chirurgicales, affections cutanées, scrofuleuses, affections contagieuses). — Service du docteur Roussel (Femmes enceintes, femmes en couches, maladies des enfants nouveau-nés).
Hôpital militaire. — Service médical du docteur Chatelain. — Service chirurgical du docteur N.
Hospice Saint-Stanislas. — Service médical du docteur L. Parisot. — Service chirurgical du docteur E. Simonin.
Hospice Saint-Julien. — Service médical du docteur Grandjean. — Service chirurgical du docteur E. Simonin.

Prix de chaque inscription prise par un élève en médecine et par un élève en pharmacie, 30 fr. — Les inscriptions se prennent du 1er au 8 novembre, du 1er au 8 janvier, du 1er au 8 avril, du 1er au 8 juillet.

Les huit premières inscriptions prises à l'école préparatoire valent huit inscriptions de facultés. Celles qui suivent comptent comme inscription d'école secondaire.

IV. *Enseignement supérieur des sciences appliquées.*

Le cours entier des études comprend 2 années. — Les candidats au *Brevet de Capacité pour les Sciences appliquées* sont tenus de prendre, au commencement de chaque trimestre, une inscription dont le prix est de 22 fr. 50 c. — Les rétributions obligatoires sont, pour la 1re année, de 150 fr. (4 inscriptions, 90 fr.; examen de fin d'année, 60 fr.); et pour la 2e année de 250 fr. (4 inscriptions, 90 fr.; examen final, 60 fr.; droits de diplôme et de visa, 100 fr.). — Pour les rétributions facultatives, les aspirants qui suivent les exercices pratiques et les manipulations, auront à verser 45 fr. pour chacun des trois premiers trimestres, et 15 fr. pour le 4e. — Avant d'être admis à prendre leur première inscription, les candidats devront subir d'une manière satisfaisante un examen sur l'orthographe et la langue française, — l'arithmétique usuelle, — la géométrie élémentaire.

Cours publics.

Géométrie descriptive : M. *Faye*, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, expose la géométrie descriptive et ses applications à la perspective, les ombres, la coupe des pierres, la charpente, l'arpentage, le nivellement et la topographie, les mercredis à sept heures du soir.

Physique appliquée : M. *Chautard*, professeur à la Faculté des sciences, expose l'hydrostatique et l'électro-magnétisme (cours

de la Faculté) les lundis et vendredis à trois heures; il fait en outre des leçons spéciales sur les usages industriels de la chaleur, les mardis à sept heures du soir.

Chimie appliquée : M. *Nicklès*, professeur à la Faculté des sciences, traite de la chimie minérale (cours de la Faculté) les mardis et les jeudis à trois heures; il expose en outre la technologie des combustibles (éclairage au gaz, fabrication du coke et du charbon), des alcalis et des silicates (arts du potier et du verrier, etc.), les samedis à sept heures du soir.

Histoire naturelle : M. *Godron*, professeur à la Faculté des sciences, fait l'histoire des oiseaux, etc. (cours de la Faculté) les mercredis et les samedis à trois heures; il expose en outre la structure et les fonctions organiques des animaux supérieurs, les lundis à 7 heures du soir.

Littérature française : M. *Benoit*, professeur à la Faculté des lettres, enseigne les principes généraux de l'art d'écrire, les mercredis à deux heures.

Histoire : M. *Lacroix*, professeur à la Faculté des lettres, enseigne l'histoire de France, les vendredis à deux heures; l'histoire des Découvertes et des Établissements des Européens dans l'Asie depuis le XV[e] siècle (cours de la Faculté), les mardis à [illegible] heures.

Exercices pratiques.

Travaux graphiques : Ils ont lieu, sous la direction de M. *Faye*, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, et de M. *Voirin*, maître des travaux graphiques au Lycée de Nancy, les mardis et jeudis à deux heures.

Manipulations de physique : Elles ont lieu, sous la direction de M. *Chautard*, professeur à la Faculté des sciences, et de M. *[illegible]*, préparateur de la Faculté, deux fois par mois, les samedis à huit heures du matin.

Manipulations de chimie : Elles ont lieu, sous la direction de M. *Nicklès*, professeur à la Faculté des sciences, et de M. *Bonfils*, préparateur de la Faculté, les mercredis à huit heures du matin.

Préparation de Zoologie : Elles ont lieu, sous la direction de M. *Godron*, professeur à la Faculté des sciences, et de M. le docteur *Vincent*, préparateur de la Faculté, deux fois par mois, le jeudi, à huit heures du matin.

§ 3. INSTRUCTION SECONDAIRE.

Lycées impériaux.

LYCÉE IMPÉRIAL DE NANCY.

Administration. — Proviseur, Davau. — Censeur, Feuillâtre. Aumônier, abbé Blanc. — Économie, Biget. — 1er Commis

d'économat, Charé. — Médecin-chirurgien, Simonin père, *, rue Saint-Jean, 17.

Professeurs. — Mathématiques spéciales, Waille, rue Saint-Dizier, 10. — Sciences physiques, Forthomme, place Carrière, 24. — Mathématiques pures et appliquées, Munier fils, cours Léopold, 10. — Logique, Dupont, rue de la Pépinière, 38. — Histoire, Duvernoy, rue Saint-Dizier, 40. — Rhétorique, Hémardinquer, rue des Quatre-Eglises, 23. — Seconde, Duchesne, rue des Ponts, 24. — Troisième, Mazuel, rue de Metz, 5.

Professeurs-adjoints pour les sciences physiques et naturelles, Vaultrin, rue des Dominicains, 20. — Legrand, rue Raugraff, 15.

Professeurs-adjoints, pour les mathématiques, Vignal, faubourg de Metz, 44. — Husson, faubourg Stanislas, 14.

Professeurs. — Quatrième, Duvaux, rue des Quatre-Eglises, 87. — Cinquième, Thouvenin, rue Saint-Dizier, 56. — Sixième, Blau, faubourg Saint-Pierre, 53. — Septième, Georgel, au Lycée. — Huitième, Camus, au Lycée. — Cours préparatoire à la division élémentaire, Lefumeur, au Lycée. — Langue anglaise, Réthoré, trottoirs Stanislas, 23. — Allemande, Riemann, place Mengin, 22.

Professeurs. — Travaux graphiques, Melin, rue du Château-Carré, 6. — Chant, N. -- Dessin, Casse, rue Stanislas, 20. — Ecriture, Tilliard, au Lycée. -- Gymnastique, N.

Maîtres répétiteurs. — Garrez (chargé de la surveillance générale). — Vouaux. -- Jacoulet. — Bazard. -- Loyson. — Bodemer. — Daniel. — Thouvenot. -- *Aspirants répétiteurs.* -- Caré. -- Buvignier. -- Gœury. -- Jacquot. -- Fouraignan.

Ecole préparatoire à l'industrie et au commerce annexée au Lycée.

1re Année. -- *Professeurs.* -- Mathématiques, Garrez. -- Physique, chimie, histoire naturelle, Vaultrin. -- Comptabilité, Husson. — Littérature française, Mazuel. — Grammaire française, Thouvenot. -- Allemand, Riemann. -- Anglais, Rhétoré. -- Histoire et géographie de la France, Jacoulet.

2e Année. -- *Professeurs.* -- Mathématiques, Husson. -- Physique et chimie, Legrand. -- Droit commercial, May, avocat et greffier du tribunal de commerce. — Comptabilité, Husson. -- Littérature française, Duchesne. -- Grammaire française, Vouaux. — Allemand, Riemann. -- Anglais, Rhétoré. -- Histoire et géographie de la France, Jacoulet.

LYCÉE IMPÉRIAL DE METZ.

Administration : Proviseur N. — Censeur, Morand. — Aumônier, l'abbé Pierre. — Econome, Delannoy. — Commis d'économat, 1er Marchand ; 2e Gand.

Professeurs. — Mathématiques spéciales, Blavette. — Physique, Wolff.

Professeurs-adjoints, Vincenot et Rochefort.

Professeurs. — Logique, Bourgeois. — Rhétorique, Gandard. — Salomon, suppléant. — Histoire, Monty. — Mathématiques élémentaires, Forestier et Mauduit.

Professeur-adjoint, Bonnhiol.

Professeurs. — Seconde, Chéron, suppléant. — Troisième, Jouette. — Quatrième, Etienne. — Cinquième, Cattant. — Sixième, Rochas.

Professeurs adjoints de littérature, Mailfait, Charaux.

Professeurs. — Langue allemande, Borner. — Langue anglaise, Baar.

Surveillants généraux, Sylvain, Leclerc.

Colléges communaux.

MEURTHE.

Dieuze. — Principal, Agosse. — Régent de 4e et 5e, Roger ; de 6e et 7e, Agosse. — Maître de français, Prud'homme.

Lunéville. — Principal, Lemaire. — Régents : Logique, Saucerotte. — Mathématiques supérieures, Idoux. — Physique, Humbert. — Rhétorique, Brave. — 2e Mather. — 3e Bagard. — 4e Persil. — 5e Vaincker. — 6e Hergué. — Mathématiques, 3e chaire, Cosserat. — 7e Rouénel. — 8e Duprat.

Phalsbourg. — Principal, Titercher. — Régents : Mathématiques, Combeau. — 4e et 5e, Meizenq. — 6e et 7e, Klein. — Maîtres d'allemand, Klein et Baur. — Aumônier protestant, Hüter.

Pont-à-Mousson. — Principal, Morel. — Régents : Mathématiques, Léré. — Grandjean. — Logique et 2e chaire, Romand. — Rhétorique, 2e et 3e Barbier. — 4e Clauda. — 5e Vincenot. — 6e et maître d'allemand, Volck. — 7e et 8e Ladret.

Toul. — Principal et régent de rhétorique, Grébus. — Mathématiques, Martin. — Physique, Jeanjean. — Logique, Garnier. — 2e et maître d'allemand, Legoullon. — 3e Lacour aîné. — 4e Gaudeaux. — 5e Lacour jeune. — 6e Dassonville. — 7e Lacour (François). — 8e Combeau.

MEUSE.

Bar. — Principal, Saint-Joire. — Logique, Mennchand. — Physique, Dusouich. — Rhétorique, Deblaise. — Mathématiques élémentaires, Larombardière jeune. — 2e Vaultrin. — 3e Putz. — 4e Fransquin. — 5e Gouvenot. — 6e Rousselot. — 7e Gigleux. — 8e Chéry. — Maître d'allemand, Rauch.

Commercy. — Principal, Jannin. — Régents : 3e et 4e Gille. — 5e et 6e, Charles. — Classes élémentaires, Berthod.

Etain. — Principal, Dermier. — Régents : 2e et 3e et maître d'allemand, Moschenros. — 4e et 5e, Guerre. — 6e et 7e, Lambert.

Saint-Mihiel. — Principal, Duporcq. — Régents : Logique et Rhétorique, Hennequin. — Mathématiques, 1re chaire, Leroy. — 2e chaire, Duporcq. — 2e et 3e, Morin. — 4e, 5e et allemand, Tisserand. — 6e et 7e, Collin.

Verdun. — Principal, Collignon. — Régents : Mathématiques supérieures et physique. - Mathis. — Logique, Clouët. — Mathématiques élémentaires, Lambert. — Rhétorique, Janin. — 2e et histoire, Aubert aîné. — 3e et histoire, Sarazin. — 4e Fauconnier. — 5e Dubreuil. — 6e et allemand, Rebstock. — 7e Beauchet. — 8e Chaux.

MOSELLE.

Sarreguemines. — Principal, Box. — Régents : Logique et sciences physiques, le principal. — Mathématiques, Duranton, suppléant. — Rhétorique et 2e, Chevallier. — 3e et 4e, Brulfer. — 5e et 6e, Lundy. — 7e et 8e, Lamy.

Thionville. — Principal, Depardieu. — Régents : Mathématiques, Jennesson. — 2e chaire, Creton. — Rhétorique et 2e, Husson. — 3e et 4e, André. — 5e Boul. — 6e Vuillermé. — 7e Bouvard. — Cours spéciaux : Thill et Calice.

VOSGES.

Epinal. — Principal, Joubin. — Régents : Logique, Simonnet. — Physique, Petitnicolas. — Rhétorique, Dion. — Mathématiques élémentaires, Maugey. — 2e Petit. — 3e L. Joubin. — 4e Gley. — 5e Laurent. — 6e Barroué. — 7e Guyot. — 8e Louis. — Maître d'allemand, Dusiewiez.

Mirecourt. — Principal, Pidoux. — Régents : Mathématiques, Treuvey. — 2e et 3e, Lépine. — 4e, Meizinq. — 5e et 6e, Jacquot. — 7e et 8e, George.

Neufchâteau. — Principal, Gallien. — Régents : Mathématiques supérieures, Bruley. — Rhétorique et 2e, Cerquand. — Mathématiques élémentaires, Valroff. — 3e, Nicot. — 4e, Petitdidier. —

5e, Feunette. -- 6e, Fénal. -- 7e, le principal. -- 8e, Grandjean. -- Maître d'allemand, Petitdidier.

Remiremont. -- Principal, Sonrel. -- Régents : Logique, Hemmerlé. -- Mathématiques 1re chaire, Biche. — 2e chaire, Boudey. — Rhétorique, Pavillon. — 2e, Conus. — 3e, Petitmengin. — 4e, Duprat. -- 5e, Mougey. -- 6e, Muller. — 7e, Mougeot.

Saint-Dié. — Principal, Collin. — Régents : Rhétorique et 2e, Volfrom. — Mathématiques, Sirguey. — Physique et chimie, Raoult. — 3e et 4e, Vouaux. — 5e et 6e, Paulin. — 7e et 8e, Gille. — Maître d'allemand, Imbs.

Etablissements libres d'instruction secondaire.

MEURTHE.

Nancy. — L'abbé Henn, à Saint-Léopold; professeurs. Abbés Hoffer, Soulier. — Simon, pensionnat Drouot, rue Mably, 1.

Blâmont. L'abbé Marsal; prof. Abbés Guyot, Gérard. — *Château-Salins.* Mienville. — *Fénétrange.* L'abbé Lhuillier ; prof. Abbé Martin. — *Jarville.* L'abbé Lamblin, pensionnat de la Malgrange ; prof. Abbés Noel, Krempf, Aubert, Cayet, Husson, Gérardin, Albert, Schœffer, Doyotte, Villemet, André, Blau; économe, abbé Potier. — *Sarrebourg.* L'abbé Bénard; prof. abbé Picard. — *Vic.* L'abbé Petitcolas; prof. Abbés Ferry, Prétot.

MEUSE.

Clermont. Henry. — *Commercy.* Paquel. — *Vaucouleurs.* Defoug.

MOSELLE.

A Metz, l'abbé Bach; — Goujon; — Lecomte; — Lang; — De Gaudel; — L'abbé Ledain.

Longwy. Dupont. — *Bitche.* L'abbé Hardy. — *Sierck.* Médinger.

VOSGES.

Lamarche. — L'abbé Henry.

JURY POUR L'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Président, Percin, inspecteur. -- *Membres,* Abbé Lamblin, à la Malgrange. — Pitt, inspecteur honoraire de l'Académie. -- Davau, proviseur au Lycée. — N.

§ 4. INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Voir le tableau, page 129, dernière colonne, pour les instituteurs communaux.)

La loi du 14 juin 1854 a placé l'instruction primaire publique ou libre dans les attributions de l'autorité préfectorale, chargée de tout ce qui est relatif au personnel et à l'enseignement, sur les rapports et propositions de l'Inspecteur d'Académie.

Inspecteur d'Académie. Percin, r. de la Constitution, 2.

Inspection des écoles primaires de la Meurthe.

Arrondissement de Nancy. L'inspection de cet arrondissement est répartie comme suit. Les cantons de Saint-Nicolas, de Haroué, et dans le canton de Nancy-Ouest les communes d'Heillecourt, Houdemont, Jarville, Tomblaine et Vandœuvre sont réunies à l'*inspection de Lunéville.*— Les cantons de Nomeny, de Nancy-Est et la partie du canton de Pont-à-Mousson située sur la rive droite de la Moselle appartiennent à l'*inspection de Château-Salins.* — Le reste du canton de Pont-à-Mousson, les cantons de Vézelise, de Nancy-Nord, et le reste du canton de Nancy-Ouest font partie de l'*inspection de Toul.*

Arrondissement de Château-Salins. Henn (4e classe), à Château-Salins.

Arrondissement de Lunéville. Jacquet (1re classe), rue des Carmes, 23, à Nancy.

Arrondissement de Sarrebourg. Défaux (5e classe), à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. Gérard (5e classe), à Toul.

Ecole normale primaire de la Meurthe.

Commission de surveillance. — *Président,* Pitt, ✱, inspecteur honoraire de l'Académie. — *Membres,* Garnier, ✱, président à la Cour. — Charlot, conseiller à la Cour. — Mehl, percepteur. — N. — *Secrétaire,* Millot, directeur de l'Ecole.

Directeur, Millot.

Aumônier, Connard.

Premier maître adjoint, Huguet.
Deuxième maître adjoint, Barbier.
Maître de musique et de plain chant, Bousquier.
Maître auxiliaire, Kelle.

Ecole Lhomond, annexe de l'Ecole normale, Grande-Rue (Ville-Vieille), 66.

Cette école, destinée aux enfants de 6 à 12 ans, est fondée pour servir à l'application des meilleures méthodes d'enseignement et d'éducation; elle est ouverte en été de 8 heures du matin à 6 heures du soir, et en hiver, de 8 heures du matin à 4 et demie du soir.

Maître spécial, Hasse.

§ 5. ÉCOLES COMMUNALES DE NANCY.

Comité des délégués communaux pour la surveillance des écoles primaires de la ville de Nancy.

Président, le Maire.
Secrétaire, Lévylier (Prosper), ancien officier.
Membres : Les curés des paroisses. — Le pasteur protestant. --Le grand rabbin.--Bastien, notaire.--Bureaux, chanoine honoraire.--Catabelle, avocat.--Contal, docteur médecin.--Forthomme, professeur au Lycée. -- Fricotel, ancien principal. — Henriot, ancien inspecteur d'Académie.--Hinzelin, agent général des écoles. --- Maire, juge de de paix. -- De Marchis, ancien professeur. — Mathieu, professeur à l'école forestière. ---Mathieu-Pernet, ancien négociant. — Mazuel, professeur au Lycée. -- Meaume, professeur à l'école forestière. -- Mehl, percepteur. --- De Metz-Noblat, propriétaire. -- Miette, avoué.-- Regnault, colonel en retraite.-- Simonin, substitut du procureur général impérial. -- Vergne, notaire. --- De Vienne, propriétaire.

Agent général, Hinzelin, rue Saint-Pierre, 2.

Le bureau de l'agence générale des écoles est à la mairie. Il est ouvert tous les jours, de onze heures à une heure.

Ecole primaire supérieure, rue Callot, 2.

Directeur, Fourche, rue du Pont-Mouja, 7.
Professeurs adjoints, l'abbé Grand'Eury, vicaire à la paroisse Saint-Epvre. --- Crémel, rue Stanislas, 23. --- Sesselmann, rue Notre-Dame, 10. -- Mélin, rue du Château-Carré, 6. -- Gérolt, rue Bailly, 9. --- Maître d'études, Bertinet, à l'établissement.

(Voir pour le but de cette école, le mode et les conditions d'admission, et les bourses ou places gratuites, l'Annuaire de 1849, page 252.)

Ecoles d'adultes.

Ecole supérieure du soir, tenue à la porte Saint-Georges. Professeur de français, Crémel. -- Professeur de mathématiques, Landreville. -- Professeur de dessin, Mélin.

Ecoles élémentaires du soir. --Ecole Saint-Nicolas, Directeur, Petit.-- Ecole des Cordeliers, Directeur, Marchal.

Cours de dessin et de peinture.

Professeur, Leborne, au Musée. Cours tous les jours, le jeudi et le dimanche exceptés, de midi à deux heures en hiver, et de six à huit heures du matin en été.

Ecoles élémentaires de garçons.

Ecole mutuelle de la porte Saint-Georges, Directeur, Landreville. -- Médecin inspecteur, Winter, rue Saint-Nicolas, 2.

Ecole mutuelle de la rue de l'Equitation, Directeur, Pierron.-- Médecin inspecteur, A. Simonin, rue des Dominicains, 8.

Ecole mutuelle Saint-Nicolas, Directeur, Petit. -- Médecin inspecteur, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.

Ecole mutuelle du faubourg Saint-Pierre. Directeur, Lemoine. —Médecin inspecteur, N.

Ecole mutuelle des Cordeliers. Directeur, Marchal. -- Médecin inspecteur, Demange, petite rue des Carmes, 6.

Ecole de l'hospice des enfants trouvés. Instituteur, Masson.

Ecole protestante, place Saint-Jean. Instituteur, Zimmermann.

Un cours de musique est fait aux élèves des écoles mutuelles, d'après la méthode Wilhem.—Professeur, Gérold, rue Bailly, 9.

Ecoles élémentaires de jeunes filles.

Ecole Didion, rue de l'Equitation, 19. — Institutrice, Mlle Lacomme.

Ecole Roberty, place de l'Arsenal.—Institutrice, Mlle Deriez.

Ecole Sainte-Anne, rue Jeannot, 8.—Institutrice, Mlle Feillu,

INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Voir le tableau, page 129, dernière colonne.

Instituteurs adjoints dont les nominations ont été approuvées par M. le Préfet.

Arrondissement de Château-Salins. -- A Château-Salins, Grosmaire. -- A Fonteny, Legros. -- A Kerprich, Manginot.-- A Maizières-les-Vic, Brancard. -- A Vaxy, Morifin. — A Vergaville, Nicolas.

Arrondissement de Lunéville. — A Baccarat, Boquel. --

A Baccarat (Badménil), Duvic. — A Badonviller, Vouaux. — A Bayon, David. — A Blâmont, Pierron. — A Croismare, Enel.— A Gerbéviller, Gutty. — A Lunéville, Geoffroy, Menet. — A Moyen, Royer, Millot. — A Villacourt, Perette.

Arrondissement de Nancy. — A Bouxières-aux-Chênes, Viriot. — A Ceintrey, Poirel. — A Frolois, Doron, Lombard. — A Han, Coqueron. — A Lay-Saint-Christophe, Grandsire. — A Nancy (école Saint-Pierre), Barbe. — A Neuves-Maisons, François. — A Nomeny, Lahaxe. — A Pont-à-Mousson, Vigneron.— A Rosières-aux-Salines, Beaudoin. — A Saint-Nicolas, Stoffel.— A Vézelise, Pernot. — A Viterne, Mansuy. — A Xirocourt, Lœuillet.

Arrondissement de Sarrebourg. — A Bertrambois, Thirion, — A Cirey, Bauquel, Bertrand, Guerpont, Souhait. — A Phalsbourg (école supérieure), Dubois, Digout. — A Sarrebourg, Ory, Robert, Thouvenin.

Arrondissement de Toul. — A Aingeray, Béjot. — A Barisey-au-Plain, Brillot. — A Blénod-les-Toul, Maire. — A Crépey, Mayeur. — A Favières, Blaise. — A Gondreville, Simon. — A Liverdun, Mangenot. — A Thiaucourt, Gérardin. — A Toul, Bijeard.

§ 6. SALLES D'ASILE.

A NANCY.

Commission d'examen pour les aspirantes à la direction de salles d'Asile.

Membres : Mme Elise Voïart, rue Montesquieu, 9. — Mlle Henrion-Bertier, rue Saint-Georges, 13. — Abbé Bureaux, rue de la Poissonnerie, 13. — Millot, Directeur de l'Ecole Normale. — *Secrétaire,* Jacquet, rue des Carmes, 23.

Comité de patronage.

Président, le Maire.

Membres : Les curés des paroisses. — Mmes Blaise, rue des Ponts, 16. — Blondlot, ruelle Saint-Antoine. — La baronne Buquet, rue Saint-Pierre, 18. — Conseil, rue Saint-Georges, 13. — Drouot, rue des Quatre-Eglises, 50. — Faye, place Carrière, 4. — Garnier, rue de la Source, 8. — Gagnon, faubourg Saint-Pierre, 65. — Genay, terrasse de la Pépinière. — Gény, petite rue des Carmes, 1. — Godron, rue de la Monnaie, 4. — Guerre de Saint-Odille, place Carrière. — Guerrier de Dumast, place Carrière, 38. — Henrion Berthier, rue Saint-Georges, 13. — Lenglé, à la Préfecture. — Lévylier, rue Mably, 9. — Maggiolo, faubourg Saint-Pierre, 107. — Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117. — La comtesse Molitor, au Crosne. — Navatelle, rue de Metz,

33. — Percin, rue de la Constitution, 2. — Quenoble, rue de la Constitution, 1. — Simonin, rue des Carmes, 29. — Voïart, rue Montesquieu, 9. — Volland, rue Montesquieu, 8. — De Zincourt, rue de la Source, 10.

Secrétaire, Hinzelin, agent général des écoles.

Conditions d'admission des enfants (*art.* 44. *du règlement.*)

Pour être admis à l'asile, les enfants devront faire partie de la population de Nancy, être âgés de deux ans au moins et avoir moins de six ans accomplis. Les enfants ne pourront être conservés après cet âge, à moins d'une décision particulière et motivée du Comité de patronage.

Asile des Trois-Maisons, faubourg des Trois-Maisons, près l'église Saint-Fiacre

Directrice, Mlle Sirejean (jeune), demeurant dans l'établissement.

Médecin, Grandjean, rue des Carmes, 31.

Population que cet asile peut recevoir : 150 enfants.

Asile Sainte-Anne, rue Sainte-Anne, au coin de la rue Didion.

Directrice, Sœur Zozime (Doct. Chrét.), à l'établissement.

Médecin, Winter, rue Saint-Nicolas, 2.

Population que peut recevoir cet asile, 300 enfants.

Asile Didion, rue de l'Equitation, 22.

Directrice, Mlle Barbier, à l'établissement.

Médecin, A. Simonin, rue des Dominicains, 8.

Cet asile est destiné à recevoir 180 enfants.

Asile Saint-Pierre, rue du faubourg Saint-Pierre.

Directrice, Mlle Despaze, à l'établissement.

Médecin, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.

Cet asile peut recevoir 150 enfants.

Asile Roberty, place de l'Arsenal.

Directrice, Mlle Sirejean aînée, à l'établissement.

Médecin, Demange, petite rue des Carmes, 6.

Cet asile peut recevoir 220 enfants.

Les personnes qui désirent faire admettre leurs enfants aux écoles communales et aux salles d'asile de Nancy, doivent les présenter à l'Agence générale des écoles.

DANS LE DÉPARTEMENT.

Il y a en outre dans le département 47 salles d'asile, savoir : Arracourt. -- Baccarat. — Blâmont. -- Bourdonnay. — Bourgaltroff. — Chaligny. -- Champigneules. -- Château-Salins. — Custines. -- Delme. — Diarville. — Dieuze. -- Dombasle. — Domèvre-sur-Vezouse. — Einville. -- Essey-les-Nancy. — Fénétrange. -- Frouard. — Gerbéviller. — Gosselming. -- Guénestroff. — Insming. — Lagarde. -- Langatte. -- Laxou. — Loudrefing. — Lunéville. -- Malzéville. -- Marbache. -- Marsal.— Neuviller-sur-Moselle. -- Nomeny. -- Norroy. -- Pagny-sur-Moselle. -- Phalsbourg. — Pompey. -- Pont-à-Mousson. -- Rehainviller. -- Rosières-aux-Salines. -- Salonnes. -- Thiaucourt. -- Tomblaine. -- Toul. -- Trois-Fontaines. -- Vandières. — Vandœuvre. -- Villers-les-Nancy.

Salles d'asile libres.

A Nancy, Mlle Warain, rue Notre-Dame, 66.

§ 7. INSTITUTEURS PRIVÉS.

Ecoles chrétiennes, dirigées par 15 Frères, dits des Ecoles chrétiennes.

Ces écoles fréquentées par mille élèves, sont au nombre de cinq, dont quatre de jour pour les enfants, savoir : rue Callot, 10; place de la Cathédrale; faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-Pierre; faubourg de Boudonville, rue de Metz; et rue Callot, 10, école du soir pour les adultes. -- Des cours particuliers ont lieu tous les jours de 11 heures à midi, et de 5 à 7 heures du soir pour les élèves les plus avancés. -- Ces écoles sont gratuites et soutenues par une subvention de 3,000 fr. de la caisse municipale, et par des souscriptions particulières.

Les comités des écoles chrétiennes de Nancy sont ainsi composés :

Membres du bureau. -- *Président,* Monseigneur l'Evèque de Nancy et de Toul. -- *Vice-Président,* Gérard, vicaire général du Diocèse. -- *Trésorier général,* Firbach, chanoine, rue Callot, 11. -- *Secrétaire général,* Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117.

Comités paroissiaux, dont les membres reçoivent les dons des souscripteurs, pour les verser à la caisse centrale à l'Evêché.

Paroisse de la Cathédrale. -- Gridel, curé, rue des Chanoines, 6, *Président.* -- De Jandin, rue Montesquieu, 16. *Trésorier.* -- Alfred de Morville, rue Girardet, 10. -- De Fontenelle, rue Primatiale, 14. -- De Marchis, rue Saint-Dizier, 14. -- De Rozières, rue des Jardins, 18. -- Louis-Dupont de Romémont, rue des Carmes, 24. -- Caye, rue de la Constitution, 9. -- Charles Wehrle, rue des Chanoines, 1.

Paroisse Saint-Epvre. -- Simon, curé, rue Saint-Michel, 21, *Président.* -- Roxard de la Salle (Aug.), place Carrière, 36, *Secrétaire.* -- De Ravinel, cours Léopold, 6, *Trésorier.* -- De T'Séréoloff, cours Léopold, 18. -- De Landreville, cours Léopold, 8. -- Rolland de Malleloy, rue de la Monnaie, 4. -- D'Ubexi (Ernest), cours Léopold, 8.

Paroisse Saint-Sébastien. -- Barthélemy, curé, rue des Ponts, 27, *Président.* -- N. *Secrétaire.* -- Renaux-Didion, place du Marché, 9. -- Madelin (Jules), rue Stanislas, 56.

Paroisse Saint-Nicolas. -- Lange, curé, rue de Grève, 36, *Président.* -- Martin Dugard, rue de la Salpétrière, 2, *Secrétaire.* -- Elie, père, rue Saint-Dizier, 121, *Trésorier.* -- Mengin, père, avocat, rue des Quatre-Eglises, 65. -- Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117.

Paroisse Saint-Vincent-Saint-Fiacre. -- Simonin, curé, route de Metz, *Président.* -- G. Molitor, au Crosne, *Secrétaire et Trésorier.* -- Du Prel, au Crosne. -- Bernard-Renaux, rue de Boudonville. -- Moisson, rentier, rue de Boudonville.

Paroisse Saint-Pierre. -- Marchal, curé, faubourg St-Pierre, 92, *Président.* -- Briaude-Lamarche, rue Saint-Georges, 49, *Secrétaire.* -- Jandel, faubourg Saint-Pierre, 53, *Trésorier.* -- Heymès (l'abbé), faubourg Saint-Pierre, 92.

Ecole professionnelle Callot, rue du Tapis-Vert, faub. Saint-Georges.

Directeur-fondateur, *Loritz*, à l'établissement.—Cours d'instruction morale et religieuse, abbé *Blanc* (*Et.*), professeur.

Le but de cette école est de préparer les fils de la classe laborieuse aux professions commerciales, industrielles, agricoles et artistiques ; on y fait marcher de front l'instruction et l'éducation,

la culture de l'esprit et la culture du cœur, les mathématiques et la littérature, les arts manuels et les arts libéraux, les sciences et la religion.

L'Ecole professionnelle Callot, fondée depuis douze ans, a déjà fourni un grand nombre de sujets distingués aux écoles spéciales, au service des ponts et chaussées, aux ateliers du chemin de fer, à des usines et établissements industriels, et à de grands chantiers de construction.

Clément, rue Saint-Julien, 20. — Leupol, rue Sainte-Catherine, 17. — Mangin, rue de la Visitation, 25. — Morin, rue des Ponts, 4.

Dans le département.

Baccarat, Villaume, à la cristallerie. — *Badonviller*, Berson. — *Blâmont*, Chappet (Frère Théodore de la Doctrine chrétienne). — *Delme* (école israélite), Wolff. — *Dieuze*, Morize. — Voinot. — Evrard. — *Flavigny*, l'abbé Vincent. — *Gerbéviller*, Pierrot. — *Languimbert*, About. — *Lunéville*, Franc. — Derque. — Harchoux. — *Pont-à-Mousson*, Boucher. — Deppig père. — Lironville. — Boubel. — *Saint-Nicolas*, Carmentrez. — *Thuilley-aux-Groseilles*, Latarche. — *Toul*, Michel. — Lécrivain (Nicolas). — Lécrivain (Hippolite). — *Vézelise*, Maison-mère de la Congrégation des Frères de la doctrine Chrétienne du diocèse de Nancy. — Supérieur, abbé J.-P. Gondrexon. — Directeur, abbé Georges. — Professeur : abbé C. Gondrexon.

MAITRESSES DE PENSIONS ET D'EXTERNATS PRIVÉS.

Nancy. — Mme Antoine, rue de Grève, 15. — Mlle Aubertin, faubourg Saint-Pierre, 77. — Mlle Blau, rue des Ponts, 22. — Mlle Clouqueur, rue Saint-Dizier, 51. — Les Dames de la Visitation, rue des Ponts : Aumônier, abbé Mangin. — Les Dames du Sacré-Cœur, à Nabécor : Aumônier, abbé Poirine. — Les Dames Dominicaines, faubourg Saint-Pierre, 109 : Directeur, père Hue ; aumônier, abbé Heymès. — Mlle de Lasalle, rue des Dominicains, 2. — Mlle Ebert, rue du Haut-Bourgeois, 31. — Mlle Georgeot, rue de la Constitution, 8. — Mlle Husson, faubourg Saint-Pierre, 92. — Mme Imbard, rue de la Monnaie, 7. — Mlle Jacquot, place Carrière, 29. — Mlle Kolh,

rue Saint-Dizier, 21. — Mlle Marcel, place Stanislas, 2. — Mlle Laurent, faubourg des Trois-Maisons, 28. — Mme Lepage, rue Drouot, 1. — Mme Mangin-Sizaret, rue des Ponts, 26. — Mlle Mersey, rue des Chanoines, 3. — Mme Michel, rue Saint-Julien, 31. — Mlle Nollet, rue Bailly, 3. — Mlle Oster, rue de la Fayencerie, 10. — Mlle Réber, rue du Château-Carré, 6. — Mme Sesselmann, rue Notre-Dame, 10. — Mlle Tanneur, faubourg Stanislas, 32. — Mme Toussaint, rue des Dominicains, 24. —Mlle Valentin, rue des Quatre-Eglises, 9. — Mlle Wanham, rue des Chanoines, 7.

Maison-mère des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, rue Saint-Dizier, 149.

Supérieure générale, Sœur Joséphine Cloutier. -- Supérieure honoraire, Sœur Pauline de Faillonnet. -- Première assistante, Sœur Mélanie Chapleur. -- Seconde assistante et économe, Sœur Basile Barret. -- Supérieur général, abbé Mougenot, chanoine honoraire. -- Aumônier de la maison de retraite, dite de Saint-Joseph, faubourg Saint-Pierre, 115, abbé Bazin.

Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, rue Saint-Dizier, 147 et 149 et aux Orphelines, rue Jeannot.

Les Sœurs de Saint-Charles, à l'hôpital, rue St-Jean; au faubourg Saint-Pierre et à Saint-Fiacre, faubourg des Trois-Maisons.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue de la Charité.

Dans le département.

Benney. Mlle Forfillier. — *Blâmont.* Mlle Tanche. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Dieuze.* Les Sœurs de Saint-Charles. — *Dommartin-la-Chaussée.* Les Sœurs de la Sainte enfance de Marie, Supérieur, abbé Daunot. — *Fénétrange.* Les Sœurs de Saint-Charles. — *Flavigny.* Les Dames Bénédictines : Aumônier, abbé Genet. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Lafrimbolle.* Mlle Jusnel.—*Laronxe,* Mlle Pierrot.—*Lunéville.* Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — Mlle Desgranges. — Mlle Doutreligne. —Mlle Yung, directrice de la salle d'asile. — Mlle Travailleur. — Mlle Hoffstesser. — Mlle Barbier. — Mlle Bercand. — Mlle Tanette. — Ve Rémont.— Les Dames de la Congrégation, Aumônier, abbé Berseaux. — *Neuviller-sur-Moselle.* Mlle Guérin.

— *Nomeny*. Mlle Guillaumin. — *Phalsbourg*. Mlle Diesdon. — Mlle Scherer. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Pont-à-Mousson*. Mlle Jeanjean. — Mlle Lathelize. — Les Dames de la Nativité; Aumônier, abbé Alix. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — Les Sœurs de Saint-Charles. — *Saint-Jean-deBassel*. Les Sœurs de la Providence : Supérieur, abbé Larvette. — *Saint-Nicolas*. Les Dames Bénédictines : Aumônier, abbé Steiner. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Sarrebourg*. Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Thiaucourt*. Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Thuilley-aux-Groseilles*. Mlle Vaillant. — *Toul*. Mlles Colin. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Vézelise*. Les Dames de la Congrégation de Notre-Dame. — Les Sœurs de Saint-Charles. — *Vic*. Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Mlle Léger. — Mlle Vannier.

§ 8. SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie de Stanislas, Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Membres titulaires, par ordre de réception :

Lamoureux (Justin), ancien juge, pl. de l'Arsenal, 10.

Soyer-Willemet, ✻, bibliothécaire en chef de la ville, bibliothécaire-archiviste, rue des Dominicains, 39.

Baillard, ancien professeur, rue du Point-du-Jour, 7.

Guerrier de Dumast (P.), ancien sous-intendant militaire, place Carrière, 38.

Paul Laurent, inspecteur des forêts, rue Sainte-Catherine, 26.

Gérard-Grandville, secrétaire en chef de la mairie, à l'Hôtel-de-Ville.

Monnier, memb. du Cons. gén., à la petite Malgrange.

Piroux, directeur de l'institution des sourds-muets, faubourg Stanislas, 12.

Guibal, ancien juge de paix, rue Mazagran, 1.

Regneault, professeur à l'Ecole forestière, rue Saint-Dizier, 138.

Simonin père, ✻, doct. en méd., rue St.-Jean, 17.

Godron, ✳, doyen de la Faculté des sciences, rue de la Monnaie, 4.

Beaupré, conseiller à la Cour impériale, rue du faubourg Stanislas, 2.

Schütz, professeur d'humanités, rue de la Monnaie, 2.

Simonin (Edmond), ✳, secrétaire perpétuel, directeur de l'Ecole de médecine, rue des Carmes, 29.

Blondlot, professeur à l'Ecole de médecine, ruelle St.-Antoine.

Digot (Aug.), docteur en droit, rue des Tiercelins, 30.

Lepage (Henri), archiviste du département, rue et hôtel de la Monnaie.

Warren (comte de), propriétaire, rue du Haut-Bourgeois, 6.

Morey, architecte de la ville, place Carrière, 18.

Marchal, curé de la paroisse St-Pierre, f. St-Pierre, 92.

Meaume, ✳, prof. à l'Ecole forestière, rue St.-Dizier, 1.

Paillart, O ✳, premier président honoraire près la Cour impériale, rue du Manége, 11.

Metz-Noblat (A. de), ancien avocat, rue du Manége, 11.

Saint-Vincent (baron de), conseiller à la Cour impériale, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.

Parisot (Léon), doct. méd., Secrétaire annuel, rue des Quatre-Eglises, 6.

Faye, ✳, membre de l'Institut (Acad. des sciences), Recteur de l'Académie de la Meurthe, place Carrière, 4.

Benoit, doyen de la Faculté des lettres, r. d'Amerval, 12.

Nicklès, professeur à la Faculté des sciences, rue de la Vénerie, 11.

Burnouf, professeur à la Faculté des lettres, rue St.-Joseph, 41.

Mezières, professeur à la Faculté des lettres, place de Grève, 3.

Lacroix, professeur à la Faculté des lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

Lemoine, professeur à la Faculté des lettres, rue de la Monnaie, 4.

Chautard, professeur à la Faculté des sciences, impasse du Lycée, 4.

N.

Associés correspondants, domiciliés à Nancy :

Roguier (de), conseiller à la Cour impériale, rue des Loups, 4.

Chatelain, architecte, rue de la Pépinière, 7.

Noël, ancien notaire, rue de la Salpétrière, 6.

Elise Voïart (Mme), rue Montesquieu, 9.

Wagner, imprimeur, rue du Manége, 3.

Grillot, architecte, terrasse de la Pépinière, 38.

Bonnaire, avocat, rue du Four, 1.

Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale, grande rue ville-vieille, 35.

Gillet, juge d'instruction au Tribunal de 1re instance, place Carrière, 30.

Mathieu, professeur à l'Ecole impériale forestière, rue Stanislas, 46.

Denys, ancien notaire, rue Saint-Jean, 8.

Saint-Germain (comte de), rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.

Geny, propriétaire, rue de la Poissonnerie, 26.

Morel, médecin en chef de l'Asile de Maréville.

Charpillet, rue St.-Michel, 25.

Correspondants du ministère de l'instruction publique.

Soyer-Willemet, ✱, bibliothécaire de la ville de Nancy. — Henri Lepage, archiviste du département.

Société de médecine de Nancy.

Bureau de la dixième année, 1855-1856.

Président, Xardel. — *Vice-Président*, Ad. Simonin. —*Secrétaire de correspondance*, Poincarré.—*Trésorier-Archiviste*, Demange. —*Secrétaire de bureau*, Bertrand.

Société d'Archéologie lorraine.

Bureau pour 1855-1856 : ***Président***, Henri Lepage. -- ***Vice-Président***, Alex. Gény.--***Secrétaire perpétuel***, P. Guerrier de Dumast.--- ***Secrétaire annuel***, Charles de Rosières. -- ***Secrétaires-adjoints***, Wiener fils; Bourgon.--***Trésorier***, J. Renauld. -- ***Bibliothécaire***, abbé Marchal. -- ***Secrétaire honoraire***, abbé Guillaume.

Comité du Musée historique lorrain, institué par arrêté préfectoral du 30 mars 1850.

Président-né, le Préfet de la Meurthe.-- *Vice-Président-né,* le Maire de Nancy. -- *Bureau pour 1855-1856.* -- *Président,* Henri Lepage.-- *Vice-Président,* Alexandre Gény.-- *Secrétaire,* Comte de Saint-Germain.-- *Trésorier,* abbé Guillaume.

§ 9. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, ETC.

Bibliothèque publique, à l'Université.

Commission de surveillance.

Président, le Maire de Nancy.

Vice-président, Simonin père, ✱, docteur en médecine.

Membres, Beaupré, conseiller à la cour impériale.--Gillet, juge d'instruction. -- Thiriot, ancien notaire. -- Meaumé, ✱, professeur à l'Ecole forestière. -- Lamoureux, ancien juge. -- Digot, docteur en droit

Secrétaire, Charon, ancien notaire.

Bibliothécaire, Soyer-Willemet, ✱, rue des Dominicains, 39.

Sous-bibliothécaires, Mehl.—Lafrance.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Cabinet d'histoire naturelle, à l'Université.

Conservateur, Godron, ✱, doyen de la Faculté des sciences, rue de la Monnaie, 4.

Jardin botanique, rue des Champs.

Un cours de botanique y est ouvert, dans la saison convenable, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures du soir.

Directeur, Godron, ✱, doyen de la Faculté des sciences, rue de la Monnaie, 4.

Directeur-adjoint, Laurens, rue de la Pépinière, 37.

Jardinier en chef, Ingelrelst.

Commission de surveillance du cabinet et du jardin des plantes.

Président, le Maire de Nancy.

Vice-président, Simonin père.

Membres, Grillot.—Guibal.—Mathieu.—Monnier.—De Saint-Florent.—Soyer-Willemet.—Henriot, architecte.—L. Parisot.—Laurens.—Simonin, ancien pharmacien.—Vincent.

Secrétaire, Hinzelin, rue Saint-Pierre, 2.

Musée des tableaux à l'Hôtel-de-Ville, place Stanislas.

Commission du Musée.

Président, le maire de Nancy.

Membres, Balbâtre aîné.—Châtelain.—A. Gény.—De Saint-Germain.—De Prailly.—Meaume.

Secrétaire, Jules Renauld, avoué, rue Callot, 9.

Conservateur, Leborne, au Musée.

Le musée est ouvert au public les dimanches et jeudis, de 11 heures du matin à 4 heures du soir. — Pour les étrangers, le musée est ouvert tous les jours et à toutes les heures de la journée.—Pour les artistes et étudiants, le musée est ouvert, l'été, tous les jours, de 6 h. du matin à 6 heures du soir, excepté les jeudis et les dimanches.

Société des Amis des Arts.

Président, Ch. de Saint-Germain, propriétaire. — *Vice-Président*, Louis Mengin, avocat.—*Secrétaire*, J. Renauld, avoué.—*Trésorier*, A. Daubrée, négociant.— *Membres* : A. Gény, propriétaire. — De Prailly, président du tribunal.—Chatelain, architecte. — Guibal, juge de paix. — Leborne, directeur du musée.

§ 10. Monuments publics.

Inspection des monuments.

Inspecteur, Jean Cayon, rue Stanislas, 10.

Conservation des édifices diocésains.

16e Circonscription. — Diocèses de Nancy et de Saint-Dié.

Conservateur, Chatelain, architecte, rue de la Pépinière, 7.

CHAPITRE V.

ORGANISATION MILITAIRE.

Autorités militaires. — Places du département; intendance militaire, génie militaire; hôpitaux militaires, poudres et salpêtres, subsistances militaires; recrutement. — Gendarmerie départementale. — Gîtes d'étapes.

§ 1er. 5e DIVISION MILITAIRE.

ÉTAT MAJOR DE LA DIVISION, A METZ.

Général de division, Marey-Monge, G. O ✱.

Capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp, Lonclas.

Lieutenant-colonel chef d'état-major, Pissis, ✱. — *Chef d'escadron d'état-major*, Malot, ✱. — *Capitaine de 1re classe*, de Bonnefoux. — *Capitaine de 1re classe*, Maguin. — *Capitaine de 2e classe*, Grandjean. — *Capitaine archiviste*, Guénard.

Intendant militaire, Marchand-Martellière, O ✱.

Général commandant l'artillerie, Beuret, O ✱.

Capitaine aide-de-camp, Deville.

Général commandant l'école d'application d'artillerie et du génie, Le Puillon de Boblaye, O ✱.

Capitaine aide-de-camp, N.

Colonel du génie, directeur des fortifications, Le Baron, O ✱.

Colonel directeur d'artillerie, de Lamothe, ✱.

2e SUBDIVISION (*Meurthe et Vosges*).

Général de brigade, commandant à Nancy. — Du Poilloüe de Saint-Mars, C ✱, place Carrière, 6.

Capitaine aide-de-camp, Gérardin, capitaine au 4e cuirassiers, officier d'ordonnance.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à 2 heures du soir.

PLACE DE NANCY.

Commandant de place. — Un des lieutenants-colonels de la garnison ou chefs de bataillon.

Garnison, 38ᵉ régiment de ligne, colonel, Lardier, ✳; dépôt du 33ᵉ de ligne, major, Fournier, ✳. — Dépôt du 7ᵉ lanciers, major, Delagoutte.

Sous-Intendance militaire. — Dupré, sous-intendant de 2ᵉ classe, rue St-Joseph, 4. — Adjudant en 1ᵉʳ, Derdaine. — Chef des bureaux, adjudant en 2ᵉ, Montigny.

Les bureaux de l'intendance militaire sont ouverts de 8 heures à 4 heures.

Recrutement. —Pastol de Kéramelin, chef d'escadron, rue de la Source, 37. — Daniel, ✳, capitaine, rue du Point-du-Jour, 9.

Génie. — Daulnoy, ✳, chef de bataillon, à la Citadelle. — Garde du Génie, Mutelé, ✳ (1ʳᵉ classe). — Muon (2ᵉ classe).

Hôpital militaire (place Saint-Jean.) — *Service de santé.*—Médecin-principal, Chatelain, ✳, rue des Dames, 6. — Pharmacien en chef, Thomas dit Collignon. — *Service administratif.* — Officier comptable, Robert (1ʳᵉ classe). — Adjudants d'administration, Pinguenet. — Aumônier, Jambois, rue Montesquieu, 5.

Poudres et salpêtres, à la raffinerie, rue de la Salpétrière, 3. — Commissaire, Mayer, rue Montesquieu, 16. — Capitaine d'artillerie inspecteur, Chappuy, ✳, rue des Carmes, 31.

Subsistances militaires, — Vivres, Floquet, officier comptable de 1ʳᵉ classe (à la Manutention). — Fourrages, Lévylier, entrepreneur, Lippmann préposé.

PLACE DE LUNÉVILLE.

Général de division commandant la division de cavalerie, comte de Goyon, C ✳, aide-de-camp de l'Empereur.

Capitaine aide-de-camp, Mojon.

Sous-intendant, Charlot (2ᵉ classe). — Adjudant en 2ᵉ de l'intendance, Clausener.—Chef du génie, Humbert, ✳, chef de bataillon. — Garde principal du génie, Urbain.— Gardes du génie, Champion, Pfeiffer, 2ᵉ classe.

Garnison, 9ᵉ dragons, colonel, Nazon, O ✳. — 10ᵉ dragons, colonel, de Montrond, O ✳. — 5ᵉ lanciers, colonel, Odille, ✳. — 7ᵉ lanciers, colonel, Legrand, ✳.

Subsistances militaires. —d'Avout, officier comptable de 1ʳᵉ classe.

PLACE DE TOUL.

Commandant de place, Marinier, O ✻, chef de bataillon. — Capitaine commandant l'artillerie, N. — Capitaine d'artillerie en résidence fixe, Chollier, ✻. — Chef d'escadron commandant le génie, Michon, ✻. — Garde principal du génie, Lesueur.—Garde du génie, Villebonnet, ✻. — Garde d'artillerie, François.

Garnison, 4e cuirassiers, colonel, Faras, C ✻.

PLACE DE PHALSBOURG.

Commandant de place, Dubost. — Chef d'escadron commandant l'artillerie, N. — Capitaine d'artillerie en résidence fixe, Lauvray. — Garde du génie, Pantzer. — Garde d'artillerie, Demarcy.

Garnison, 3e bataillon du 78e de ligne.

Hôpital militaire. — Médecin-major, Schwing. — Pharmacien major, Lévy. — Officier comptable, Drouart. — Aumônier, Ehalt.

PLACE DE PONT-A-MOUSSON.

Garnison, dépôt du 10e dragons, major, Villemain.

Subsistances militaires. — Vivres et fourrages. Mme veuve André, entrepreneur.

PLACE DE MARSAL.

Capitaine commandant, Santelli, ✻. — Capitaine d'artillerie, Echert. — Garde d'artillerie, Gardet.—Capitaine commandant du génie, Mosbach. — Garde du génie, Michaux ; Humbert.

Garnison, école de dressage, chef d'escadron commandant, Lefèvre.

PLACE DE SARREBOURG.

Garnison, détachement du 8e chasseurs.

§ 2. GENDARMERIE IMPÉRIALE.

22e LÉGION.

La 22e légion est formée de trois compagnies stationnées dans les départements de la Meurthe, des Vosges et de la Haute-Marne. Toutes les brigades du département de la Meurthe sont à cheval, excepté celles de *Badonviller*, *Walscheid*, et *Cirey*.

... de la légion. — A Nancy, Renard, O ✱, ... Lafayette, 15.

COMPAGNIE DE LA MEURTHE.

Nancy. — Chef d'escadron commandant, Toucas, ✱, à l'hôtel de la Gendarmerie,

Capitaine trésorier, Ducrey, à la Gendarmerie.

Capitaine, Cartry, à la Gendarmerie.

Adjoint au trésorier, Payan, maréchal-des-logis.

Secrétaire du chef de légion, Sauvage, brigadier.

Adjudant, Henry. — Brigadier, Parent, N.

Lunéville. Capitaine, Schwartz.

Toul. Capitaine, Boiteux, ✱.

Château-Salins. Lieutenant, Mézin, ✱.

Sarrebourg. Lieutenant, Barbier.

Brigades de la compagnie de la Meurthe.

Nota. L'astérisque * indique les maréchaux-des-logis.

Arrondissement de Nancy. -- *Flavigny*, Vaché. — *Nancy*, *Henry (Médaille militaire), Parent, N. — *Nomeny*, Royer. -- *Pont-à-Mousson*, *Cabossel. — *Saint-Nicolas*, Mirgon. — *Vézelise*, Varnerot. -- *Haroué*, Lange.

Arrondissement de Lunéville. — *Bayon*, Duffort. — *Baccarat*, *Colin. -- *Badonviller*, Claudel. — *Blâmont*, *Salducci. -- *Gerbéviller*, Hanriot. -- *Lunéville*, Mordaing.

Arrondissement de Toul. — *Bernécourt*, Florentin. -- *Colombey*, Durand. — *Thiaucourt*, N. — *Toul*, *Antoine (Médaille militaire), Carette.

Arrondissement de Château-Salins. -- *Albestroff*, Bader. -- *Château-Salins*, *Bruyer (Médaille militaire). — *Delme*, Bouchy. -- *Dieuze*, Jacmin. -- *Vic*, *Masson (Médaille militaire).

Arrondissement de Sarrebourg. -- *Azoudange*, Hatton. -- *Fénétrange*, Wagner. -- *Phalsbourg*, *Bader (Médaille militaire). -- *Cirey*, *Rousse. -*Sarrebourg*, *Lorentz, ✱. — *Walscheid*, *Muller (Médaille militaire).

§ 3. LIEUX D'ÉTAPES, GITES, CONVOIS.

Arrondissement de Nancy.--Nancy, Pont-à-Mousson, Vézelise.

Arrondissement de Lunéville.—Baccarat, Blâmont, Lunéville.

Arrondissement de Toul. -- Bernécourt, Colombey, Toul.

Arrondissement de Château-Salins. — Altroff, Dieuze, Maizières, Marsal, Vic.

Arrondissement de Sarrebourg. -- Fénétrange, Phalsbourg, Sarrebourg.

CHAPITRE VI.

TRAVAUX PUBLICS, ROUTES ET CHEMINS.

Ponts et chaussées; routes impériales et départementales. -- Service hydraulique. -- Chemin de fer de Paris à Strasbourg. -- Canal de la Marne au Rhin. -- Service du flottage. -- Chemins vicinaux. -- Architectes et arpenteurs. -- Jury d'expropriation pour cause d'utilité publique.

§ 1er. PONTS ET CHAUSSÉES.

4e *Inspection divisionnaire.*

Cette inspection comprend le *Bas-Rhin*, le *Haut-Rhin*, la *Meurthe*, la *Moselle* et les *Vosges*.

Service ordinaire.

Ingénieur en chef, Vionnois, ✻, place Carrière, 12.
Chef des bureaux, Royer, faub. des Trois-Maisons.

Les bureaux sont ouvert tous les jours, de 8 à 3 heures.

Ingénieurs ordinaires, à Nancy : Volmerange (1re classe), chargé de l'arrondissement du Midi, rue de la Poissonnerie, 38.

Dilschneider (2e classe), chargé de l'arrondissement de l'Ouest, place Carrière, 18.

Bizaillon (2e classe), chargé de l'arrondissement de l'Est, rue de la Pépinière, 15.

Conducteurs embrigadés. **— *Nancy*, Brulfer (2e classe). — Houard (2e classe). — Châtelain (3e classe). — Dutel (3e classe). — Royer (3e classe). -- Mathieu (4e classe). -- Cheronnet (4e classe). -- Gerbaut (4e classe). -- *Baccarat*, Lallemant (2e classe). — *Dieuze*, Massenet (4e classe). — *Toul*, Loué (4e classe). — *Sarrebourg*, Henry (4e classe).**

Conducteurs auxiliaires. **— *Nancy*, Griffel. — Viriot. — Mienville. -- Minguin. -- *Vic*, Denape. -- *Lunéville*, Bouttet. -- *Vézelise*, d'Herbel.**

[illegible]

[illegible] Strasbourg.

Conducteurs dans le département de la Meurthe.

Conducteurs embrigadés. Denaulet, à *Moussey.*—Letellier, à *Héming.*— Etienne, Léal, à *Nancy.* — Hoffmann, à *Toul.*—Mathieu, à *Nancy.* -Meusy, à *Einville.*

Conducteurs auxiliaires. Herry, à *Héming.* — Arnould, à *Nancy.*—Marchal, à *Saverne.*

Le canal de la Marne au Rhin s'étend de Vitry à Strasbourg, sa longueur totale jusqu'à son entrée dans l'Ill, à 2 kil. en aval de Strasbourg, est de 315 kil. Il est livré sur toute sa longueur depuis le 10 octobre 1853. Il comprend 180 écluses, dont 73 sur le versant de la Marne, 30 sur le versant de la Moselle, 26 sur le versant de la Meurthe, 51 sur le versant du Rhin. — Les distances principales de son parcours sur toute son étendue sont : de Vitry à Bar-le-Duc, 51 kil.—De Bar-le-Duc à Ligny, 15 kil.—De Ligny à Demange-aux-Eaux, 22 kil. — De Demange-aux-Eaux à Toul. 47 kil.—De Toul à Nancy, 32 kil.—De Nancy à Hesse, 78 kil.—De Hesse à Lutzelbourg, 16 kil. — De Lutzelbourg à Strasbourg, 54 kil.—L'embranchement de Demange-aux-Eaux à Houdelaincourt, a une longueur de 3250 mètres.

III. *Service du flottage.*

Ingénieurs ordinaires : Malézieux à Bar-le-Duc, 1re subdivision, comprenant la rivière de Moselle dans toute la traversée du département de la Meurthe et celle de Meurthe depuis la tête aval du pont de Malzéville jusqu'à son confluent avec la Moselle à Frouard.

Lyautey, ✻, à Nancy, rue Girardet, 10, 2e subdivision comprenant la rivière de Meurthe, depuis la limite du département des Vosges jusqu'à la tête aval du pont de Malzéville et la rivière de Vezouze et ses affluents ;

Græff, ✻, à Saverne, 3e subdivision comprenant la rivière de Sarre et ses affluents jusqu'à l'entrée de cette rivière dans le département du Bas-Rhin, et le canal des salines de l'Est.

Conducteurs : Cuquenelle, conducteur embrigadé de 2e classe, à *Toul,* pour le service de la 1re subdivision. — Léal, conducteur embrigadé de 3e classe, à *Nancy,* pour la rivière de Meurthe, depuis Vigneules, jusqu'à la tête aval du pont de Malzéville, et Monin, conducteur auxiliaire, à *Lunéville,* pour l'autre partie du service de la 2e subdivision. — Bleichner, conducteur embrigadé de 3e classe, à *Sarrebourg,* pour le service de la 3e subdivision.

[illegible]

[illegible] de page 244.

L'entretien des bâtiments départementaux est en outre confiée pour le département à l'agent-voyer en chef, rue Saint-Michel, 22. --- A *Nancy*, Bottelin, rue de Malzéville, 19. — A *Lunéville*, Gérard, agent voyer.--A *Toul*, Polguère, agent-voyer.—. A *Château-Salins*, Bizet, agent-voyer. — A *Sarrebourg*, Villemette, agent-voyer.

§ 4. ARCHITECTES ET ARPENTEURS.

ARCHITECTES.

Architecte des édifices diocésains, Châtelain, rue de la Pépinière, 7.

Edifices départementaux.

Architectes des prisons départementales, Corrard des Essarts, terrasse de la Pépinière, 38.—*Lunéville*, Cuny. — *Toul*, Antoine. — *Château-Salins*, Remy. — *Sarrebourg*, Boudot.

Architectes des communes et des établissements publics reconnus par l'administration.

Architecte de la ville de Nancy. Morey, place Carrière, 18.

Architectes-conducteurs des travaux. Lapierre, rue de Metz, 10.--Ancelon, r. Saint-Georges, 64. -- Châtelain, architecte de la gare, rue de la Pépinière, 7. — Corrard des Essarts, architecte de la Préfecture, terrasse de la Pépinière, 38.

Descombes, rue Ste.-Anne, 29.
Fondesthenne, rue Saint-Pierre (ville vieille), 14.
Genay, terrasse de la Pépinière, 38.
Grillot, terrasse de la Pépinière, 38.
Humbert, rue de Grève, 30.
Jean, rue de la Fayencerie, 16.
Mars, rue Saint-Dizier, 80.
Mélin, rue du Château-Carré, 6.
Thiébert, r. de la Constitution, 1.
Thiéry-Desvarennes, cours Léopold, 29.
Vautrin, rue Saint-Dizier, 91.
Vivenot, rue des Ponts, 28.

Houdemont, Chatelain. — *Pont-à-Mousson*, architecte de la ville, Nicolas; Parisot.---*Vézelise*, Picard; Lamorre.

Arrondissement de Château-Salins.

Château-Salins, Berthel.---*Dieuze*, Baudot-Millier.---*Moyenvic*, Thouvenin.---*Vic*, Remy, Grody, Thomassin.

Arrondissement de Lunéville.

Lunéville, architecte de la ville, Cuny, Jeanmaire, Piersca fils, Joly, Antoine.

[illegible] Sarreguemines.

[illegible] Rouuin. [illegible] Pélissier.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	Blaupied, [illegible]
[illegible] Albesdroff.	Aurian, prop. à [illegible]
[illegible] Albesdroff.	Thiriet, prop. à [illegible]
[illegible] Albesdroff.	Poncin, [illegible]
[illegible]	Lemoine, [illegible]
[illegible] à Albesdroff.	Rousselot, [illegible]
[illegible] à Albesdroff.	Deroche, [illegible]
[illegible] à Benesdroff.	Xardel, [illegible]
[illegible] à Guinzeling.	Pilion, [illegible]
[illegible] à Honskirch.	Xardel, [illegible] prop. à [illegible]court.
[illegible] à Insming.	Jeannaire, prop. à Bacourt.
[illegible] maire de Chât.-S.	Didier, notaire à Delme.
[illegible] à Puttigny.	Bastien, maire à Delme.
[illegible] d'Amelécourt.	Bastien, propriétaire à Delme.
[illegible] prop. à Aulloncourt.	Melard, propriétaire à Delme.

Mathieu, rentier à Fossieux.
Jardin, maire à Fossieux.
Michel, cultiv. à Jallaucourt.
Girard, maire à Laneuveville.
Petit, notaire à Lucy.
Bergery, ancien capitaine d'artillerie à Tincry.
Comte de Riocour, propriétaire et maire à Aulnois.
Buquet, rentier à Dieuze.
Bossu, directeur-adjoint de la saline de Dieuze.
Humbert, négociant à Dieuze.
Denis, notaire à Dieuze.
Débuisson, prop. à Dieuze.
Muller, propriétaire à Dieuze.
Schlœsser, rentier à Dieuze.
Guillemin, notaire à Dieuze.
Salmon, commerçant à Dieuze.
Grandjean, prop. à Tarquimpol.
Boulangier, prop. à Bourgaltroff.
Gaillot, maire de Vergaville.
Bailly, géomètre à Vic.
Bizet, rentier à Vic.
Grody, géomètre à Vic.
Remy, Architecte à Vic.
Salmon, not. hon. à Moyenvic.
Démoyen, maître de poste à Moyenvic.
Comte Boursier de Montureux, propriétaire à Arracourt.
Arnoux, cultivateur à Vic.
Poirel, cultivateur à Athienville.
Butin, cultiv. à Bathelémont.
Dieudonné, cult. à Bourdonnay.
Masson, fils, cultiv. à Coincourt.
Lévy, père, nég. à Donnelay.
Suisse, cultiv. à Juvrecourt.
Lebœuf, propriétaire à Lagarde.
Mayeur, avoué à Vic.

Arrondissement de Lunéville.

Bastien, rentier à Azerailles.
Didierjean, cultiv. à Azerailles.
Douvier, rentier à Baccarat.
Guébourg, nég. à Baccarat.
Fasné, notaire à Baccarat.
Godard-Desmarest, sous-directeur des cristal. à Baccarat.
Hasselot, prop. à Baccarat.
Trompette, prop. à Baccarat.
Jaquel, aubergiste à Badonviller.
Charrier, prop. à Bertrichamp.
Lambert, prop. à Gelacourt.
Barbier, cultivateur à Glonville.
Bastien, rentier à Hablainville.
Hasselot, rentier à St-Maurice.
Alison, cultiv. à Vaxainville.
Dedenon, prop. à Autrepierre.
Colin, cultivateur à Barbas.
Vuillaume, prop. à Bayon.
Heitz, percepteur à Bayon.
Huraut, cultivateur à Domèvre.
Lalitte, prop. à Domjevin.
Marchal, not. à Blainville-s.-l'E.
Phulpin, prop. à Saint-Maurice.
Mezières, négociant à Blâmont.
Leroy, cultivateur à Blâmont.
Dubois, prop. à Blâmont.
Colle, offi. en ret. à Blâmont.
Lafrogne, avocat à Blâmont.
Limon, régisseur à Blâmont.
Stingre, notaire à Blâmont.
Legrand, prop. à Marainviller.
Suisse, fermier à Moncel.
Lebœuf, rentier à Parroy.
Ory, cultivateur à Sionviller.
Babon, cultiv. à Barbonville.
Carnet, notaire à Bayon.
Baron de l'Espée, propriétaire à Froville.
Georges, cultiv. à Beauzemont.
Mengin, prop. à Bénaménil.
Collombier, prop. à Einville.
Colin, maire et cultivateur à Domèvre-sur-Vezouse.
Houillon, père, maire à Verdenal.
Toulon, maire à Herbéviller.
Verckler, cultiv. à Herbéviller.
Mathis de Grandseille, propriétaire à Verdenal.
Gadel, prop. à Ogéviller.

Feyen, anc. not. à Pont-à-Mouss.
Poinsignon, cultiv. à Blénod-les-Pont-à-Mousson.
Renaud, prop. et cultivateur à Sainte-Geneviève.
Messin, prop. à Maidières.
André, fabric. de sucre à Pont-à Mousson.
Quisard, chef d'escadron en retraite à Pont-Mousson.
Jandel, cultivateur à Flavigny.
Viriot, prop. à Laneuveville-devant-Nancy.
De Gauvain, prop. à Laneuveville-devant-Nancy.
Olry, propriétaire à Laneuveville-devant-Nancy.
Poirel, secrétaire de la mairie de Saint-Nicolas.
Vicomte de Lambel, propriétaire à Fléville.
Grandeau-Lacretelle, rentier à Pont-à-Mousson.
Méline, propriétaire à Lay-Saint-Christophe.
Martin, anc. maire à Malzéville.
Bouxirot, tuilier à Richardménil.
Maillard, notaire à Vézelise.
Jacquot, anc. not. à Vézelise.
Contal, propriétaire à Vézelise.
Florentin, rentier à Omelmont.
Pariset, prop. à Forcelles-Saint-Gorgon.
Saulnier, rentier à Thorey.
Carbon, greffier de la justice de paix à Vézelise.
Simoutre, marc. cir. à Vézelise.
Thiébaut, fils, prop. à Goviller.

Arrondissement de Sarrebourg.

Fortier, propriétaire à Bébing.
Colin, cultivateur à Bisping.
Petitjean, rentier à Bisping.
Sonnette, cultiv. à Assenoncourt.
Verdun, propriétaire et maire à Languimbert.
Bricka, cultiv. à Fénétrange.
Licourt, négociant à Lorquin.
Cosson, fils, cultiv. à Avricourt.
Gadel, cultivateur à Avricourt.
Ménn, négociant à Bertrambois.
Cherrière, maître de poste à Héming.
Bastien, cultiv. à Réchicourt.
Fourmann, cultiv. à Kerprick-aux-Bois.
Noblet, maire à Bickenholtz.
Guerre, anc. cultiv. à Languimberg.
Karleskind, prop. à Hilbesheim.
Grosse, maire à Mittersheim.
Matz, prop. à Niderstinzel.
Nouffert, prop. à Oberstinzel.
Striffler, prop. à Postroff.
Brodck, notaire à Fénétrange.
Hubert, notaire à Fénétrange.
Triouville, notaire à Fénétrange.
Gérard, père, maire à Desseling.
Breton, anc. m. à Gondrexange.
Petitjean, maire à Guermange.
Comte de Martimprey, propriétaire à Romécourt.
Theuret, marchand à Imling.
Ristroff, prop. à Abreschwiller.
Chevandier, prop. à Cirey.
Germain, propriétaire à Héming.
Tonnaire, brasseur à Héming.
Thiry, brasseur à Lorquin.
Marbler, maire à Brouviller.
Nicolini, cap. en r. à Phalsbourg.
Weiss, notaire à Phalsbourg.
Limon, notaire à Lixheim.
Hegelbacher, maire à St-Louis.
Laurent, maire à Azoudange.
Calais, cultiv. à Hertzing.
Colle, avocat à Sarrebourg.
Schott, notaire à Lorquin.
Steibelt, fils, meun. à Oberstinzel.
Kintzel, négociant à Saint-Jean-Kourtzerode.
Clausse, banq. à Sarrebourg.
Kribs, maire à Walscheid.

Barté, prop. à Ecrouves.
Albert, cultivateur à Foug.
Frimont, prop. à Gondreville.
Drouard, major en ret., maire de Toul.
Variot, propriétaire à Toul.
Aubry, manufacturier à Toul.
Latour, notaire à Toul.
Jolliot, propriétaire à Bruley.
Dollot, entrepreneur à Toul.
Bovée, propriétaire à Lagney.
Prugneaux, prop. à Bicqueley.
Bouchon, secrétaire de la mairie à Blénod.
Thouvenin, anc. maire à Domgermain.
Maîtrepierre, cultiv. à Crésilles.
Daulnoy, notaire à Toul.
Maîtrehanche, cultiv. à Gye.
Blocq, propriétaire à Toul.
Guion de Saint-Victor, prop. à Sexey-aux-Forges.

CHAPITRE VII.

INDUSTRIE, AGRICULTURE ET COMMERCE.

Chambre de commerce. — Chambre syndicale de la fabrique de broderies. — Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. — Chambre d'agriculture du département. — Société d'agriculture de Nancy et Comices agricoles. — Haras, dépôt et stations d'étalons, etc. — Société d'acclimatation. — Vétérinaires. — Poids et mesures. — Foires et marchés.

§ 1. CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de commerce de Nancy a été instituée par décret impérial du 21 novembre 1853; elle sera composée de neuf membres, choisis par l'élection, à laquelle concourent les commerçants notables.

§ 2. CHAMBRE SYNDICALE DE LA FABRIQUE DE BRODERIES DE NANCY.

Président, Barbe-Schmitz, rue Saint-Julien, 1.
Membres, Bourcier, rue de la Visitation, 12.—Briquel-Prinsler, rue de la Poissonnerie, 24.—Fournier aîné, rue de la Visitation, 12,—Tévane, rue des Carmes, 5.

§ 3. COMMISSIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

Arrondissement de Nancy.

Pour Nancy et Tomblaine.—Balbâtre aîné, ancien fabricant de broderies, *vice-président.*—Goudchaux-Picard fils, ancien fabricant. — E. Denys, ancien notaire. — Henriot, agent voyer en chef. — Boiselle, vérificateur des poids et mesures. -- Demange, médecin, *secrétaire.*

Pour Chavigny.--de Bonfils, officier en retraite à Pont-Saint-Vincent; N.

Pour Dieulouard. -- Urion, maire de Dieulouard. -- Millot, propriétaire à Belleville.

Pour l'usine de Phlin. — Le comte de Morville, maire de ·François, maire de Rouves,

Pour Saint-Nicolas. -- Barrey, docteur médecin; -- Henry, capitaine en retraite; -- Gérardin, chirurgien-major en retraite, à Saint-Nicolas.

Arrondissement de Château-Salins.---Mélin, ancien notaire; -- De Schacken, docteur en médecine; --- Zugmayer, docteur en médecine; --- Henn, inspecteur des écoles; -- Royer, vérificateur des poids et mesures; -- Varaigne, inspecteur des contributions indirectes, à Château-Salins.--- Baron Du Prel, maire;---Ancelon, docteur médecin, à Dieuze.

Arrondissement de Lunéville. -- Guérin, receveur de l'enregistrement; -- Galland, propriétaire; --Belly, propriétaire, à Baccarat.---Jacques, adjoint; --- Licourt, ancien adjoint; ---Grandys, docteur médecin, à Badonviller. -- Mathis de Grandseille, maire; —Pierre, adjoint;---Stingre, notaire à Blâmont.— Henry, adjoint à Lunéville.--Déperonne, conservateur des hypothèques; — Simon, docteur médecin; — Braulot, vérificateur des poids et mesures; — Gérard, agent voyer à Lunéville.

Arrondissement de Sarrebourg.—De Klopstein, maire à Val-et-Châtillon.—Gasse, percepteur à Cirey.--Burckardt, docteur médecin; — Trescazes, contrôleur des contributions directes; — Defaux, inspecteur des écoles;—Grosse, vérificateur des poids et mesures; --Vilmette, agent voyer à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.--Henry, docteur en médecine; --e Le général Duchemin, à Arnaville. --Rouyer (Emile), propriétair, à Colombey. -- Bastien (Gabriel), marchand de bois; — Latour-propriétaire; — Gérard, inspecteur des écoles;--Polguère, agent voyer de 1re classe; — Génot, vérificateur des poids et mesures à Toul.

§ 4. CHAMBRE D'AGRICULTURE.

Une chambre d'Agriculture a été créée, par arrêté de M. le Préfet du 6 avril 1852, dans chacun des arrondissements de Château-Salins, Lunéville, Nancy, Sarrebourg et Toul.

Chambre d'Agriculture de Château-Salins.

Borner, pour le canton d'Albestroff. --- De Schacken, pour le canton de Château-Salins.--Fasné, à Oriocourt, pour le canton de Delme.—Renaud, cultivateur à Dieuze, pour le canton de Dieuze. —Arnoux, à Vic, et de Monthureux, à Arracourt, pour le canton de Vic.

Chambre d'Agriculture de Lunéville.

Vigneron, à Montigny, pour le canton de Baccarat.—Martinet, à Vircecourt, pour le canton de Bayon. -- Mathis de Grandseille,

... — Ducret, à Xermaménil, pour le canton ... Noël, à Sommerviller, pour le canton de ... pour le canton de Lunéville (Sud).

Chambre d'Agriculture de Nancy.

... canton de Haroué. — Turck, à Sainte-Geneviève, ... canton de Nancy (Est). — Drouot, pour le canton de Nancy (Nord). — Monnier, pour le canton de Nancy (Ouest). — Brice, à ... pour le canton de Nomeny. — Baron Viard, pour le canton de Pont-à-Mousson. — Viriot, à Laneuveville, pour le canton de Saint-Nicolas. — Vigneron, à Vitrey, pour le canton de Vézelise.

Chambre d'Agriculture de Sarrebourg.

Hertz, à Sarrebourg, pour le canton de Fénétrange. — Cherrier, pour le canton de Lorquin. — Mangenot-Touche, pour le canton de Phalsbourg. — J. Germain, pour le canton de Réchicourt-le-Château. — Baron de Klinglin, à Valérysthal et Eugène Chevandier, à Cirey, pour le canton de Sarrebourg.

Chambre d'Agriculture de Toul.

Panin, pour le canton de Colombey. — A. Mahalin, Douzain, à Bruley, pour le canton de Domèvre-en-Haye. — Rollet, pour le canton de Thiaucourt. — Variot fils, pour le canton de Toul (Nord). — Aubry, adjoint, à Toul, pour le canton de Toul (Sud).

§ 5. SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE NANCY ET COMICES AGRICOLES.

SOCIÉTÉ CENTRALE.

Réunions : Les séances ordinaires ont lieu le 1er jeudi de chaque mois. Les conférences agricoles se tiennent le 3e jeudi pour les trois premières sections, et le dernier jeudi de chaque mois pour la section d'horticulture. La Société publie un journal ayant pour titre : le Bon Cultivateur, recueil agronomique, in-8°. Par année : 6 francs.

Expositions :

D'animaux domestiques des races bovines et ovines, le jour de la séance publique.

De juments poulinières et distribution des primes départementales lors de l'exposition automnale d'horticulture.

D'instruments d'agriculture et d'horticulture, et des produits de l'horticulture (vernale), le jour de la séance publique (le dimanche après la saint Stanislas).

Des produits de l'horticulture (automnale), à la fin de septembre ou au commencement d'octobre

BUREAU.

Président-né, le Préfet.— *Président*, Monnier, membre du Conseil général, à la Malgrange.— *Vice-président*, de Scitivaux de Greische, ☀, propriétaire à Nancy. — *Secrétaire-archiviste-trésorier*, Soyer-Willemet, ☀, bibliothécaire de la ville.—*Secrétaire-adjoint*, Drouot, ☀, député de la Meurthe.

Commissions administratives : Commission des fonds, Monnier, *président*.-- De Myon.--Regneault.--De Taillasson.

Commission des candidats, Gouy, *président*. — Arnaud. — Bécus.—Lecomte--Vincent.

Commission des sujets de prix, Binger, *président*. —·Bert-Mique.—-Gœtzmann.—-Martin.--Masson.

Commission des concurrents, de Scitivaux, *président*. -- Brice.-•-Collard.---Henriet.---Turck.

Commission du journal, Soyer-Willemet, *rédacteur principal*. —Drouot.--Monnier.

Sections : — 1re. — Section de culture.-- *Président*, Amédée Turck, à Sainte-Geneviève.---*Secrétaire*, Colin-Saint-Michel fils.

2e.—Section d'amélioration des animaux domestiques .— *Président*, de Scitivaux.--*Secrétaire*, Jacob.

3e. — Section d'industrie, de statistique et de législation agricole. – *Président*, Regneault. — *Secrétaire* Lepage (Henri).

Commission de mécanique agricole. -- *Président*, Bert-Mique.
— des arts agricoles.--*Président*, Blondlot.
— de Statistique agricole. -- *Président*, Soyer-Willemet.
— de législation agricole.-- *Président*, Volland.

4e. — Section d'horticulture et de viticulture. —*Président*, de Schacken. --- *Vice-président*, de Taillasson. -- *Secrétaire*, Lecomte. — *Secrétaire-adjoint*, Vincent.

Commission des jardins potagers.—*Président*, de Lépinau.
— des pépinières et des arbres fruitiers.–*Président*, Gérardin-Hermite.
— des vignes et d'œnologie. ---*Président*, Thomas.
— des serres et des jardins d'agrément.--*Président*, Martin.

5e. — Section des forêts et des plantations agricoles. --- *Président*, Fliche.- *Secrétaire*, Gouy.

AGRICULTURE ET COMMERCE.

Sommerviller, Dumast.

Sommerviller

Sous-Pr

Arracourt, Sommerviller

Chavigne. —

... du Haras de Rosières ... chaque année, ... ci-après : à Nancy ... 10 étalons. — Vézelise, 6 étalons ... 3 étalons. — Château-Salins ... — Toul, 3 étalons.

... de 1857, chez les ... Robin, à Deux ... Haussonville, 2 étalons ; E. Malgras ... à Blainville-sur-l'Eau ; Rappe, à Rho... Vermois.

COMMISSION HIPPIQUE.

... de Château-Salins. — Fasne, cultivateur ... court. — De Schacken, docteur-médecin à Château-Salins ... chef d'escadron en retraite. — Remy-Bailly, maître ... à Château-Salins. — Desmoyens, vétérinaire à Moyenvic ... ancien officier de cavalerie, à Bourgaltroff.

Arrondissement de Lunéville. — Gusler, général en retraite. — Lhote, capitaine de cavalerie en retraite. — Dehan, vétérinaire à Lunéville. — Husson, propriétaire à Haussonville. — Collet fils aîné, à Vigneules. — Suisse, cultivateur à Moncel.

Arrondissement de Nancy. — Bocheron, directeur du dépôt de Rosières. — Turck, propriétaire à Sainte-Geneviève. — Le comte Vilatte, à Nancy. — Gœtzmann, propriétaire à Nancy. — A. Viriot, propriétaire à Laneuveville. — Henriet, vétérinaire à Nancy.

Arrondissement de Sarrebourg. — E. Chevandier, directeur à Cirey. — G. Chevandier, à Saint-Quirin. — Touche, propriétaire à Sarrebourg. — N. Mangenot, propriétaire à Sarrebourg. — Mangenot, vétérinaire à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. — Desloges, capitaine de cavalerie en retraite. — Quinson, id. à Toul. — Régnier, vétérinaire. — Potier, id, à Toul. — Robert père, ancien maître de poste. — Robert fils, maître de poste à Toul.

§ 7. SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'ACCLIMATATION.

Une Société régionale, qui se propose pour but l'acclimatation des animaux et végétaux utiles, s'est fondée à Nancy. Sa circonscription, que l'on nomme *Zône du Nord-Est*, se compose des départements suivants :

Ardennes, — Bas-Rhin, — Haute-Marne, — Haut-Rhin, — Haute-Saône, — Meurthe, — Meuse, — Moselle, — Vosges.

Si d'autres départements veulent se réunir à la Société, elle s'empressera, pour les admettre, d'élargir son cercle territorial. Dès à présent, elle compte des membres dans la Marne, et le Comité central d'Agriculture de la Côte-d'Or vient de s'affilier à elle.

Le minimum de sa cotisation annuelle est de 7 fr., dont 2 fr. représentent le prix d'abonnement à son *Bulletin* trimestriel. Ses membres titulaires et payants sont déjà au-dessus de deux cents.

S'occupant de choses plus hardiment nouvelles, et faisant des expériences plus avancées, que celles qui sont du domaine des cultivateurs proprement dits, elle n'en donne pas moins impulsion à des travaux analogues aux leurs. Aussi regarde-t-elle comme ses auxiliaires naturels les Sociétés d'Agriculture et les Comices agricoles de la zône, lesquels, au reste, s'empressent de se placer à son égard en état d'affiliation.

Pour imprimer à sa direction un caractère vraiment large, et empêcher que jamais, dans l'intervalle que laissent entre elles les assemblées générales, l'action de son centre ne vienne à tenir trop de place aux dépens des extrémités de la Région, la Société

[illegible] conseillers ordinaires, autant de [illegible] département, dans la zône en de- [illegible] représentans élus spéciaux de leur contrée, [illegible] de se rendre aux séances [illegible] assister, de la pleine [illegible]

[illegible] universitaire, rue Stanislas [illegible] réunent à midi, les pre- [illegible] novembre. Il se réunit aussi [illegible] lieu à 2 heures, [illegible] pour 1856, il est composé [illegible]

[illegible] l'Académie des Sciences.

[illegible] de la Société d'agri- [illegible]

[illegible] honoraire. — Lepinau [illegible] de l'École impériale [illegible] — Suivaux de [illegible] Auguste, à la [illegible]

[illegible] professeur de bota- [illegible] docteur ès sciences, [illegible] ancien de- [illegible] et marquis d'[illegible] — *Moselle.* [illegible] docteur, [illegible]

[illegible] ancien sous- [illegible]

[illegible] de la Société d'a- [illegible]

[illegible] de la ville de [illegible]

[illegible] nommément au [illegible] (1).

[illegible]

[illegible] rue d'Amerval, 8. [illegible] Saile, rue Bailly, 19.

[illegible] — *Hamont.* Mangenot.—

---

(1) A l'exception de ceux des Ardennes, ils sont déjà nommés, [illegible] être appelés à exercer leurs fonctions.

Massot. -- *Delme,* Mouchot. -- *Dieulouard,* Mansuy. -- *Dieuze,* V. Mangenot. -- *Lunéville,* Dehan. -- Gadel. -- Poirson. -- *Moyenvic,* Demoyen. -- *Pont-à-Mousson,* Bernard. -- Thouvenin. -- Virlet. -- *Rosières-aux-Salines,* Laroque. -- Rougieux. -- *Sarrebourg,* J. Mangenot. -- M. J. L. Mangenot. -- *Sornéville,* Deloche. -- *Toul,* Regnier. -- Potier. -- *Vézelise,* Samson. -- Perrin.

§ 9. POIDS ET MESURES.

Vérificateurs. -- *Nancy,* Boiselle, rue des Maréchaux, 37.

Lunéville, Braulot. -- *Toul,* Génot. -- *Château-Salins,* Royer. -- *Sarrebourg,* Grosse.

§ 10. MARCHÉS ET FOIRES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Château-Salins.

Marchés. Château-Salins. — Vendredi.
Delme. — Vendredi.
Dieuze. — Mardi, vendredi ; aux grains, lundi.
Marsal. — Jeudi.
Vic. — Vendredi ; aux grains, jeudi.

Foires. Albestroff. — 26 juillet.
Altroff. — 3 novembre ou lundi suivant.
Château-Salins. — Lundi avant ou après le 24 juin.
Delme. — Aux bestiaux, 3e mardi d'avril et 2e mardi d'octobre.
Dieuze. — Le 1er lundi de chaque mois.
Insming. — Mardi après Pâques ; mardi après la Pentecôte ; 14 septembre.
Héming. — 25 août ou le lundi suivant.
Munster. — 9 mai ; 6 décembre.
Vergaville. — Jeudi avant les Rameaux ; jeudi après la Pentecôte ; 12 septembre.
Vic. — Jeudi de la Saint-Christophe ; jeudi gras ; 25 juillet ; 3e vendredi de septembre ; jeudi après la Toussaint.

Arrondissement de Lunéville.

Marchés. Baccarat. -- Vendredi.
Badonviller. -- Lundi, jeudi ; aux grains, jeudi.
Blâmont. -- Vendredi.
Lunéville. -- Lundi, mercredi, vendredi ; aux grains, mercredi.

Foires. Baccarat. — Dimanche le plus rapproché du 17 juillet ; le 25 juillet.
Badonviller. — Lundi de la Pentecôte ; 1er lundi de septembre ; lundi de la mi-carême ; dernier lundi d'octobre.
Bayon. — Surlendemain de la Toussaint ; lendemain de la Saint-Marc ; aux bestiaux, le 2e lundi de février et le 2e lundi d'août.
Bertrichamps. — 24 juin.

Blainville-sur-l'Eau. — Le 3e lundi de mai et le 2e lundi d'octobre.

Blâmont. — Lendemain de la Saint-Mathias, de la Saint-Jean et de la Saint-Michel.

Einville. — 1er lundi de mai; 1er lundi de septembre.

Fontenoy-la-Joute. — 25 juin ou le dimanche suivant.

Gerbéviller. — 13 février; 15 mai; 29 septembre; 18 octobre.

Lunéville. — Jeudi gras, jour de la Saint-Georges, de la Saint-Jean et de la Saint-Remy.

Méhoncourt. — Jour de la Saint-Barthélemy.

Villacourt. — 1er lundi de février, de mai et d'août; 2e lundi de novembre.

Arrondissement de Nancy.

Marchés. Haroué. -- Jeudi.

Nancy.--Tous les jours, au Marché couvert. -- Lundi, mercredi, vendredi, place Saint-Epvre.

Pont-à-Mousson. -- Vendredi, samedi.

Saint-Nicolas. - Vendredi.

Vézelise. -- Vendredi; aux grains, samedi.

Foires. -- Custines. -- Le dernier lundi d'août.

Diarville. -- 24 mai; 22 octobre.

Dieulouard. -- 2e lundi de juillet.

Flavigny. -- 2e lundi d'avril; 2e lundi de décembre.

Frouard. -- 1er lundi de Pâques; 3e lundi d'octobre. •

Haroué. -- 18 mai; 30 août; 8 novembre.

Nancy. -- 20 mai; 2e lundi de février; laines, le 2e et le 3e samedi de juin; 2e lundi de novembre.

Nomeny. -- 3e lundi de février; 1er lundi de juin; 1er lundi d'octobre.

Pagny-sur-Moselle. -- Dernier mardi de février; 26 mars; 2e lundi d'août; dernier mardi de septembre.

Pont-à-Mousson. -- 3e jeudi d'avril; 2e jeudi de septembre.

Pont-Saint-Vincent. -- 1er lundi d'avril; dernier lundi de septembre.

Rosières-aux-Salines. -- 9 mai; 1er septembre.

Saint-Nicolas. - Dernier vendredi de mars; samedi avant la Pentecôte; dernier vendredi de septembre.

Vézelise. -- 22 janvier; 25 juin; 1er octobre; 1er mercredi de carême; 30 novembre; mardi après la Saint-Remy; mardi de la mi-carême; 2 mai.

Arrondissement de Sarrebourg.

Marchés. Cirey. — Jeudi; aux grains, jeudi.

Lorquin. Lundi; aux bestiaux, lundi de chaque quinzaine.

Phalsbourg. — Lundi; aux grains, mercredi.

Sarrebourg. — Mardi, vendredi.

Foires. Cirey. — Dimanche après le 29 janvier; 4e dimanche de carême; 20 août.
Dolving. — 4 juillet.
Fénétrange. — Lendemain de la Saint-Nicolas; mardi après la Pentecôte.
Lixheim. — Lendemain de la Saint-Simon ou le lundi suivant; le lundi après le 13 juin, jour de Saint-Antoine de Padoue, fête patronale.
Lorquin. — Jour de la Saint-Luc; le lundi avant Noël; le 4e lundi de février; le 1er lundi de mai; le 3e lundi de septembre.
Phalsbourg. — Jour de Saint-Joseph; lundi après l'Assomption.
Réchicourt-le-Château. — 3 février; 1er mardi de septembre.
Sarrebourg. — Lundi de la Pentecôte; dimanche après la Saint-Barthélemy, fête patronale de la ville; aux bestiaux, le 1er mardi de chaque mois.

Arrondissement de Toul.

Marchés. Blénod. — Jeudi.
Colombey. — Jeudi.
Foug. — Jeudi.
Thiaucourt. — Vendredi.
Toul. — Mercredi, vendredi.

Foires. Arnaville. — 3e dimanche de juillet.
Blénod-les-Toul. — 4e lundi de carême, 30 mai et 26 novembre.
Colombey. — 2e lundi de carême, mardi après la Pentecôte; 25 juillet; 25 octobre.
Domêvre-en-Haye. — Aux bestiaux, le lundi de Pâques et le 1er lundi d'octobre.
Essey-et-Maizerais. — 7 mai; 1er juin; 1er décembre.
Favières. — Lundi gras; 10 septembre.
Foug. — Jeudi gras; 25 novembre.
Liverdun. — 1er lundi de carême; 1er lundi après Noël.
Mandres-aux-Quatre-Tours. — 20 juillet.
Noviant-aux-Prés. — Lundi après la Saint-Jean; lundi après la Saint-Martin; 11 novembre.
Saiserais. — Le 1er lundi de mai.
Thiaucourt. — Lundi de la Pentecôte; 29 octobre.
Toul. — 3 septembre, jour de la Saint-Mansuy, fête patronale de la ville; vendredi suivant; dimanche de Quasimodo; 3e lundi de juillet; 2e lundi de novembre.
Vandeléville. — Le 1er lundi de juillet et 1er septembre.
Uruffe. — 10 avril; 18 novembre.

CHAPITRE VIII.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Recettes générale et particulières des finances : Percepteurs. — Payeur du département. — Enregistrement et domaines. — Contributions directes. — Contributions indirectes : Garantie et monnaies : Entrepôt des tabacs : Octroi : École impériale forestière ; Conservation forestière. — Administration des postes : Taxes. — Relais de postes. — Télégraphie électrique. — Banque de France.

§ 1er. RECETTE GÉNÉRALE.

(A Nancy, *ancien hôtel de Custines, place des Dames, 11.*)

Receveur général du département. — Akermann, ✻, place des Dames, 11.

Escalier, rue des Quatre-Eglises, 12. } Fondés de pouvoirs.
Chef de comptabilité. Slawinski, cours Léopold, 15. }
Chargé de correspondance, Lamy. }

Caissier, Germon, à la recette générale.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 3 heures.

Arrondissement de Château-Salins.

Receveur particulier des finances.—A Château-Salins, Blahay.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Albestroff, Melbech, fils. — (Albestroff, Altroff, Givrecourt, Hunskirich, Insming, Insviller, Léning, Lhor, Munster, Réning, Torcheville, Vibersviller, Vittersbourg.)

A Arracourt, Vachier de Greze. — (Arracourt, Athienville, Bathelémont, Bezange-la-Grande, Bezange-la-Petite, Bures, Coincourt, Juvrecourt, Réchicourt-la-Petite, Xanrey.)

A Bourdonnay, Collet.—(Bourdonnay, Donnelay, Hellocourt, Juvelize, Lagarde, Ley, Lezey, Maizières, Moncourt, Ommerey, Xures).

A Château-Salins, Briot.—(Château-Salins, Amelécourt, Coutures, Fresnes, Gerbécourt, Hampont, Haraucourt, Lubécourt, Morville-les-Vic, Puttigny, Salival, Vaxy.)

A Delme, Gérard fils. — (Delme, Alaincourt, Bacourt, Faxe, Fonteny, Hannocourt, Juville, Liocourt, Puzieux, Tincry, Viviers, Xocourt.)

A Dieuze, De Marthes. — (Dieuze, Blanche-Eglise, Gélucourt, Guéblange, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Mulcey, Rorbach, Tarquimpol, Zommange.)

A Haboudange, About. — (Haboudange, Achain, Bellange, Burlioncourt, Château-Voué, Conthil, Dalhain, Dédeling, Lidrequin, Obreck, Pévange, Riche, Sotzeling, Vannecourt, Vuisse).

A Jallaucourt, Mathieu. — (Jallaucourt, Ajoncourt, Aulnois, Craincourt, Donjeux, Fossieux, Lancuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Mallaucourt, Oriocourt).

A Lucy, Richard. — (Lucy, Baudrecourt, Bréhain, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Frémery, Lesse, Marthille, Morville-sur-Nied, Oron, Prévocourt, Saint-Epvre, Villers-aux-Oies.)

A Moncel, Remy. — (Moncel, Aboncourt, Attilloncourt, Bioncourt, Chambrey, Grémeccy, Manhoué, Mazerulles, Pettoncourt, Salonne, Sornéville.)

A Nébing, Collesson. —(Nébing, Bénestroff, Bermering, Guinzeling, Lostroff, Loudrefing, Marimont, Molring, Montdidier, Neufvillage, Rodalbe, Vahl, Virming.)

A Vergaville, Durand de Lonçon. — (Vergaville, Bassing, Bidestroff, Bourgaltroff, Cutting, Domnom, Guébestroff, Guébling, Guénestroff, Kerprich-les-Dieuze, Lidrezing, Saint-Médard, Zarbeling.)

A Vic, Collot. — (Vic, Marsal, Moyenvic.)

Arrondissement de Lunéville.

Receveur particulier des finances. — *A Lunéville*, Monnoyeur.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Anthelupt, Ducret. —(Anthelupt, Crévic, Deuxville, Flainval, Hudiviller, Maixe, Sommerviller, Vitrimont.)

A Azerailles, Carrière. — (Azerailles, Brouville, Gélacourt, Hablainville, Mignéville, Montigny, Pettonville, Réherrey, Sainte-Pôle, Vacqueville, Vaxainville, Veney.)

A Baccarat, Chatelain (Fr.-René). — (Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Fontenoy, Glonville, Lachapelle, Merviller, Thiaville.)

A Badonviller, Jacquel. — (Badonviller, Angomont, Bionville, Bréménil, Fenneviller, Neuf-Maisons, Neuviller, Pexonne, Pierre-Percée, Saint-Maurice.)

A Bayon, Heitz. — (Bayon, Brémoncourt, Froville, Haigneville, Lorey, Saint-Germain, Saint-Mard, Villacourt, Virecourt.)

A Bénaménil, Poirel. — (Bénaménil, Chenevières, Laneuveville-aux-Bois, Laronxe, Manonviller, Marainviller, Saint-Clément, Thiébauménil.)

A Blainville, Chatelain (Joseph). -- (Blainville-sur-l'Eau, Barbonville, Charmois, Damelevières, Domptail, Einvaux, Haussonville, Landécourt, Méhoncourt, Romain, Velle-sur-Moselle, Vigneulles.)

A Blâmont, Robin. — (Blâmont, Ancerviller, Barbas, Frémonville, Gogney, Halloville, Harbouey, Montreux, Nonhigny, Repaix, Verdenal.)

A Chanteheux, Mengin. — (Chanteheux, Crion, Croismare, Hénaménil, Jolivet, Moncel, Mouacourt, Parroy, Sionviller.)

A Einville, Bierry. -- (Einville, Bauzemont, Bienville-la-Petite, Bonviller, Courbessaux, Drouville, Hoéville, Raville, Serres, Valhey.)

A Emberménil, Champeaux. — (Emberménil, Amenoncourt, Autrepierre, Gondrexon, Leintrey, Reillon, Remoncourt, Vaucourt, Vého, Xousse.)

A Gerbéviller, Stael de Holstein. — (Gerbéviller, Fraimbois, Franconville, Haudonville, Hériménil, Lamath, Mont, Moriviller, Rehainviller, Xermaménil.)

A Herbéviller. Lallement de Liocourt (Herbéviller, Blémerey, Buriville, Chazelles, Domèvre, Domjevin, Fréménil, Ogéviller, Reclonville, Saint-Martin.)

A Lunéville, Becker.

A Moyen, Gigleux. -- (Moyen, Essey-la-Côte, Flin, Giriviller, Magnières, Mattexey, Réménoville, Séranville, Vallois, Vathiménil, Vénezey.)

A Rozelieures, Collignon-Anguenot. — (Rozelieures, Borville, Clayeures, Laromontzey, Saint-Boingt, Saint-Remy-aux-Bois.)

Arrondissement de Nancy.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Atton, Oudot. — (Atton, Autreville, Bezaumont, Landremont, Les Ménils, Loisy, Millery, Morville-sur-Seille, Port-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Ville-au-Val.)

A Essey-les-Nancy, Lafrance. — (Essey, Agincourt, Champenoux, Dommartemont, Laneuvelotte, Malzéville, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-les-Nancy, Seichamps, Velaine-sous-Amance.)

A Faulx, Rambois. — (Faulx, Belleau, Bratte, Chenicourt, Jeandelaincourt, Létricourt, Lixières, Malleloy, Morey, Serrières, Sivry.)

A Haroué, Jacquet. — (Haroué, Affracourt, Ceintrey, Crantenoy, Gerbécourt et Haplemont, Lemainville, Ormes-et-Ville, Tantonville, Vaudeville, Vaudigny, Voinémont.)

A Laneuveville, Delapisse. — (Laneuveville-devant-Nancy, Azelot, Burthecourt-aux-Chênes, Coiviller, Ferrières, Flavigny, Fléville, Lupcourt, Richardménil, Saffais, Tonnoy, Ville-en-Vermois).

A Lay-Saint-Christophe, Gervaize.—(Lay-Saint-Christophe, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-aux-Dames, Champigneules, Custines, Dommartin-sous-Amance, Eulmont, Laître-sous-Amance, Pixerécourt.)

A Lenoncourt, Demange. — (Lenoncourt, Art-sur-Meurthe, Buissoncourt, Cercueil, Erbéviller, Gellenoncourt, Haraucourt, Réméréville.)

A Leyr, Girard. — (Leyr, Armaucourt, Arraye-et-Han, Bey, Brin, Lanfroicourt, Moivrons, Montenoy, Villers-les-Moivrons.)

A Maxéville, Parisot. — (Maxéville, Chaligny, Frouard, Laxou, Marbache, Maron, Pompey, Velaine-en-Haye, Villers-les-Nancy.)

A Nancy, Mehl, place de Grève, 8.

A Neuviller-sur-Moselle, Didelot. — (Neuviller-sur-Moselle, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Crévéchamps, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Leménil-Mitry, Mangonville, Roville, Saint-Remimont.)

A Nomeny, Marin. — (Nomeny, Abaucourt, Clémery, Eply, Mailly, Manoncourt-sur-Seille, Phlin, Raucourt, Rouves, Thézey-Saint-Martin.)

A Pont-à-Mousson, Salle. — (Pont-à-Mousson, Belleville, Blénod-les-Pont-à-Mousson, Dieulouard, Maidières, Mousson.)

A Praye, Lhéritier de Chezelles. — (Praye, Chaouilley, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-sous-Gugney, Forcelles-Saint-Gorgon, Fraisnes, Gugney, Saxon, They, Thorey, Vaudémont.)

A Pulligny, Botta.—(Pulligny, Autrey, Frolois, Houdelmont, Marthemont, Parey-Saint-Césaire, Pierreville, Thelod, Viterne, Xeuilley.)

A Saint-Nicolas, Stainville. — (Saint-Nicolas, Dombasle, Manoncourt-en-Vermois, Rosières-aux-Salines, Varangéville.)

A Vandières, Janin. — (Vandières, Bouxières-sous-Froid-

mont, Champey, Jezainville, Montauville, Norroy, Pagny-sur-Moselle, Prény, Villers-sous-Prény, Vittonville.)

A Vandœuvre, Feyen. — (Vandœuvre, Chavigny, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Ludres, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Tomblaine.)

A Vézelise, Bègue. — (Vézelise, Clérey, Goviller, Hammeville, Houdreville, Lalœuf, Ognéville, Omelmont, Quevilloncourt, Vitrey, Vroncourt.)

A Xirocourt, Grandjean. — (Xirocourt, Bouzanville, Bralleville, Diarville, Germonville, Gripport, Housséville, Jevoncourt, Saint-Firmin.)

Arrondissement de Sarrebourg.

Receveur particulier des finances. — A Sarrebourg, Thirion.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Azoudange, Marthelot. — (Azoudange, Assenoncourt, Desseling, Fribourg, Guermange, Languimbert, Romécourt.)

A Cirey, Gasse. — (Cirey, Bertrambois, Lafrimbolle, Métairies-de-Saint-Quirin, Parux, Petit-Mont, Raon-les-Leau, Saint-Quirin, Saint-Sauveur, Tanconville, Turquestein, Val-et-Châtillon.)

A Fénétrange, Gand. — (Fénétrange, Angviller, Berthelming, Bisping, Mittersheim, Niederstinzel, Postroff, Romelfing, Saint-Jean-de-Bassel.)

A Lorquin, Gerl. — (Lorquin, Abreschviller, Aspach, Fraquelfing, Hattigny, Héming, Hermelange, Landange, Laneuveville-les-Lorquin, Neufmoulins, Niderhoff, Nitting, Vasperviller, Voyer.)

A Niederviller, Lagarde (Charles-Marie-Louis). — (Niederviller, Bieberskirch, Brouderdorff, Buhl, Harreberg, Hartzviller, Hommarting, Hommert, Plaine-de-Valsch, Réding, Schneckenbusch, Trois-Fontaines, Walscheid.)

A Phalsbourg, Singerlet. — (Phalsbourg, Berlingen, Bourscheid, Danne, Hangviller, Herange, Metting, Mittelbronn, Veischeim, Vilsberg, Vintersbourg, Zilling.)

A Réchicourt, Hemmerlé. — (Réchicourt-le-Château, Avricourt, Foulcrey, Gondrexange, Haie-des-Allemands, Hertzing, Ibigny, Igney, Moussey, Richeval, Saint-Georges.)

A Saint-Jean-Kourtzerode, Briot. — (Saint-Jean-Kourtzerode, Arschwiller, Brouviller, Dabo, Dannelbourg, Garrebourg, Guntzviller, Hazelbourg, Henridorff, Hultenhausen, Lixheim, Lutzelbourg, Saint-Louis, Valtembourg.)

A Sarraltroff, Babillon.—(Sarraltroff, Bettborn, Bickenholtz, Dolving, Fleisheim, Gosselming, Hellering, Hilbesheim, Oberstinzel, Schalbach, Veckersviller, Vieux-Lixheim.)

A Sarrebourg, Marchal. — (Sarrebourg, Barchain, Bébing, Dianne-Capelle, Haut-Clocher, Hesse, Hoff, Imling, Kerprich-aux-Bois, Langatte, Rhodes, Xouaxange.)

PERCEPTEURS-SURNUMÉRAIRES.

Baraban ; Rayel, à Nancy.—Grillot, à Château-Salins.—Serva, à Sarrebourg.—Sabotier, à Lunéville.

Arrondissement de Toul.

Receveur particulier des finances. — A Toul, Aude.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Blénod-les-Toul, Poirson. — (Blénod-les-Toul, Balligny, Charmes-la-Côte, Choloy-et-Val-de-Passey, Crézilles, Domgermain, Ménillot, Mont-le-Vignoble.)

A Colombey, Jacquet (Joseph). — (Colombey-les-Belles, Allain-aux-Bœufs, Crépey, Dolcourt, Favières, Germiny, Saulxerotte, Selaincourt, Thuilley-aux-Groseilles.)

A Euvezin Prétavoine. — (Euvezin, Essey-et-Maizerais, Fey-en-Haye, Flirey, Limey, Lironville, Pannes, Régniéville, Remenauville, Saint-Beaussant, Seicheprey.)

A Foug, Clément.— (Foug, Boucq, Bruley, Ecrouves-et-Grand-Ménil, Lagney, Lay-Saint-Remy, Lancuveville-derrière-Foug, Lucey, Pagney-derrière-Barine, Sansey, Trondes).

A Gondreville, Deville. — (Gondreville, Aingeray, Bouvron, Dommartin-les-Toul, Montenoy, Ménil-la-Tour, Sexey-les-Bois.)

A Maizières, Bouchon. -- (Maizières, Bainville, Bicqueley, Chaudeney, Gye, Moutrot, Ochey, Pierre, Sexey-aux-Forges, Villey-le-Sec.)

A Rosières-en-Haye, Rosaire.—(Rosières, Avrainville, Francheville, Gezoncourt, Griscourt, Jaillon, Liverdun, Manoncourt, Rogéville, Saizerais, Villers-en-Haye, Villey-Saint-Etienne.)

A Royaumeix, Pellissier. — (Royaumeix, Andilly, Ansauville, Beaumont, Bernécourt, Domêvre, Grosrouvre, Hamonville, Mamey, Mandres-aux-quatre-Tours, Manonville, Martincourt, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt.)

A Thiaucourt, Lequeux.— (Thiaucourt, Arnaville, Bayonville, Bouillonville, Charey, Dommartin-la-Chaussée, Jaulny, Rember-

Vandelainville, Vieville-en-Haye, Viéville-sur-Trey, Xammes.

Husson.

Vaimer.—Vandeléville. Aboncourt. Battigny, Fécocourt, Gelaucourt, Gémonville, Grimonviller, Tramont Emy, Tramont-Lassus, Tramont-Saint-

Vannes-le-Châtel. Allamps, Bagneux, Colombey-la-Côte, Gibeaumeix, Housselmont, Vannes, Uruffe.

[illegible] DU DÉPARTEMENT.

[illegible] Alliance, 6.

[illegible] petite rue St-Pierre, 22.

[illegible] faubourg Saint-Pierre, 47.

[illegible] rue des Champs, 17.

[illegible] heures à heures, mais la caisse [illegible]

ENREGISTREMENT, TIMBRE, HYPOTHÈQUES ET DOMAINES.

[illegible] rue du Manége, 13.

[illegible] rue de la Pépinière, 42.

[illegible] cours Léopold, 3; Tho- [illegible] Olivo. — Lu- [illegible] rue Saint-Pierre, [illegible]

[illegible] rue des Champs, 3.

[illegible] cours Léopold, 17.

[illegible] Pierre, rue Montes- [illegible]

[illegible] rue Saint-Georges, 71.

[illegible] sont ouverts de 9 à 4 heures; ils sont situés rue [illegible]

Arrondissement de Château-Salins.

Conservateur des hypothèques. Delavaud, à Vic.

[illegible] — *Enregistrement et domaines, actes judiciaires,* [illegible], à Vic.

Enregistrement *et domaines :* — *Guerrand*, à Albestroff. — Demonchaux, à Château-Salins. — Sauzay, à Delme. — Simoutre, à Dieuze.

Arrondissement de Lunéville.

Conservateur des hypothèques. Depéronne, à Lunéville.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils, Georges, à Lunéville. — Domaines et actes judiciaires, Henrion. — Enregistrement et domaines : — Guérin, à Baccarat. — Poignée, à Bayon. — Boisleux, à Blâmont. — Thiriet, à Gerbéviller.

Arrondissement de Nancy.

Conservateur des hypothèques. Bonnejoye, place de Grève, 5.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils. Brisson, rue Stanislas, 55. — Enregistrement des actes judiciaires, Couvreur, rue des Michottes, 11.—Domaines, Carmouche, rue Raugraff, 19.

Enregistrement et domaines : — Massonnet, à Nomeny. — Baudesson, à Pont-à-Mousson. — Delpech, à Haroué. —Merle, à Saint-Nicolas. — Grimardias, à Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

Conservateur des hypothèques et domaines. Marchal, à Sarrebourg.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils et judiciaires, Debay, à Sarrebourg.

Enregistrement et domaines : — Moine, à Fénétrange. — Maynier, à Lorquin. — Carré, à Phalsbourg. — Droin, à Réchicourt-le-Château.

Arrondissement de Toul.

Conservateur des hypothèques. Noiret, à Toul.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils, Ris, à Toul.— Enregistrement des actes judiciaires, Vincent, à Toul.

Enregistrement et domaines : — Foissey, à Colombey. — Husson, à Noviant. — Latour, à Thiaucourt.

§ 4. CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Directeur du département, Guillot, rue St-Dizier, 127.
Inspecteur, Carpentier, rue Montesquieu, 8.
1er *Commis,* Jacquemin, rue Saint-Dizier, 127.

Les bureaux s'ouvrent à 8 heures et se ferment à 3.

Contrôleurs.

A Nancy, contrôleur principal, Lagarde, rue des Ponts, 56.

Denizot (1re classe), rue de la Constitution, 3.

Doucet (1re classe), rue Saint-Georges, 59.

A Pont-à-Mousson, Fleuret, contrôleur (1re classe).

Lunéville, Bernard (1re classe). — Menusier (2e classe).

Toul, Butin (1re classe).

Château-Salins, Varaigne (2e classe).

Dieuze, Keller (3e classe).

Sarrebourg, Trescase (3e classe).

Surnuméraires à Nancy, Diot, Jacquemin.

§ 5. CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET TABACS.

Directeur du département, de Gérando, ✻, rue de la Source, 10, à Nancy.

1er *Commis de direction,* Lecouteux, trottoirs Stanislas, 18. — 2e *Commis,* Michelin, place Carrière, 39.

Surnuméraire de direction, Auburtin, Grande-Rue (Ville-Vieille), 71.

Les bureaux de la direction dont l'entrée est rue du Cheval-Blanc, sont ouverts de 9 heures à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Arrondissement de Nancy et Toul.

Inspecteur divisionnaire, Reiter, rue St-Nicolas, 31, à Nancy.

Sous-inspecteur actif, Léonard, rue St-Dizier, 148, à Nancy.

Recette principale.

Receveur-principal, Dupuich, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.

1er *Commis de recette principale,* Wollbrette, rue de la Pépinière, 42.—2e *Commis,* Grillot, rue St-Dizier, 83, à Nancy.

Surnuméraire de recette principale, Thomas, rue Drouot, 2, à Nancy.

Recette particulière et buraliste.

Receveur particulier, Jambois, Grande-Rue (Ville-Vieille), 43, à Nancy.

Les bureaux sont ouverts, pour la recette principale et particulière, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, et pour la recette buraliste et de navigation du 1er avril au 1er octobre, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, et du 1er octobre au 1er avril, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Entreposeur des tabacs, Chollat, rue de la Charité, 23, à Nancy.

Contrôleurs, Cuénat, rue Saint-Julien, 23, à Nancy. —Lavault, rue de la Hache, 40, à Nancy.

Contrôleur à Pont-à-Mousson, Mayerhoffen.

Receveur particulier sédentaire à Pont-à-Mousson, Vaulot.

Recettes ambulantes. Neuves-Maisons, Receveur, Le Barbey de Beaumont. Commis principal, Brégeot. — *Champigneules,* Receveur, Martin, C. Spite.—*Saint-Nicolas,* Receveur, Moussu, C. Moreau. — *Nomeny,* Receveur, Saint, C. Cardot. — *Vézelise,* Receveur, Marchal, C. Davin.

Salines de Varangéville. Receveur particulier sédentaire, Serciron. Chef de service, Munetrez.

Contrôleur, à Toul, Prissette.

Receveur particulier entreposeur, à Toul, Dantessanty.

Recettes ambulantes. — *Colombey,* Receveur, Lauer. *Commis principal,* Prost. — *Ecrouves,* R. Bernardin. C. Noël. — *Thiaucourt,* R. François. C. Sallou.

Arrondissement de Château-Salins.

Inspecteur divisionnaire, Varaigne, à Château-Salins.

Receveur principal entreposeur, Chaboz.

Commis de recette principale, Ris.

Recettes ambulantes. — *Dieuze,* Receveur, Marin. Commis principal, Poinsignon jeune. — *Vic,* R. Parmentier, C. Sabotier. — *Albestroff,* R. Poinsignon aîné, C. Broquard. — *Delme,* R. Prost, C. Vitry.

Salines de Dieuze. — *Contrôleur,* Bailly. — *Receveur particulier,* Binger.

Salines de Moyenvic, Saléaux et Vic. — *Contrôleur,* Tincelin, à Moyenvic.—*Receveurs particuliers,* Réaut, à Moyenvic, Ricoux, à Saléaux.

Arrondissement de Lunéville.

Sous-inspecteur divisionnaire, Honnoré, à Lunéville.

Receveur principal entreposeur, Moussu-Belcour, à Lunéville.

Commis de la recette principale, Mansart, à Lunéville.
Contrôleur, Detz, à Lunéville.

Recettes ambulantes. — *Lunéville* (banlieue), Receveur, Petitmengin. Commis principal, Cyvoct. — *Baccarat*, R. de Bigault du Granrut, C. Dufau. — *Blâmont*, R. Matton, C. Courrier. — *Gerbéviller*, R. Lecomte, C. Munier.

Arrondissement de Sarrebourg,

Sous-inspecteur divisionnaire, Jouin, à Sarrebourg.
Receveur principal, Bérard, à Sarrebourg. Commis principal, Barruot.
Commis près la recette principale, Joublin.

Recettes ambulantes. — *Phalsbourg*, Receveur, Metzigner. Commis principal, Martinot. — *Fénétrange*, R. Melchior, C. Chassignet. — *Lorquin*, R. Rappard, C. Bastier. — *Héming*, R. Santaella, C. Bert.

Bureau de garantie.

Contrôleur, Beaufils, place d'Alliance, 4.
Essayeur, Mayeu, rue du Point-du-Jour, 7.

Le bureau, placé à la Mairie, entrée par la rue des Dominicains, est ouvert les mardi, jeudi et samedi, de 11 heures du matin à 1 heure après midi.

§ 6. OCTROI.

Nancy (régie simple), Bureau central, rue St-Jean, 54.
Préposé en chef, Breffort, rue Saint-Jean, 54.
Contrôleur, Coste, rue Saint-Dizier, 96.
Sous-contrôleur, Jeanson, rue de l'Hospice, 11.
Receveur du bureau central, Lécrivain, rue de la Hache, 39.

Brigadier, Thoni, rue Notre-Dame, 52.
Commis aux écritures, Cochin, rue Saint-Nicolas, 31.
Le bureau central est ouvert, l'été de 7 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, l'hiver de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

Receveurs aux bureaux d'entrée.—Guérillot, rue du Montet, 44. — Haye, rue du faubourg Saint-Pierre, 135. — Varenne,

rue de Metz, 80. — Thomas, rue de Malzéville, 30. — Colin, rue du faubourg Sainte-Catherine, 2. — Louis, rue du faubourg Stanislas, 27. — Frachet, rue du faubourg Saint-Georges, 18. — Lorrain, rue du faubourg Stanislas, 27. — Bedon, rue du faubourg Saint-Jean, 2. — Marchal, rue Saint-Epvre, 8.

Commis-ambulants. — Lestrehan, rue de Metz, 1.—Hedrich, rue de Malzéville, 1. — Boulanger, rue Sainte-Catherine, 3. — Munier, rue de la Source, 1. — Morlot, rue Stanislas, 63. — Lespiandel, rue Saint-Dizier, 152. — Marchand, rue Ste-Anne, 16. — Fruitier, rue Stanislas, 6. — Blanchard, rue du Montet, 32. — Kœssler, rue Stanislas, 32.—Beaujard, rue de la Hache, 78. — Bouteille, rue des Jardins, 1. — Breffort, rue Saint-Jean, 54. — Bourgeois, rue Saint-Thiébaut, 19. — Louviot, rue du faubourg Saint-Pierre, 216. — Henrion, rue Saint-Nicolas, 57. — Prevot, rue du faubourg Saint-Pierre, 60. — Grandjean, rue Montesquieu, 12.

§ 7. POSTES (ADMINISTRATION DES).

TAXE DES LETTRES ET AVIS IMPORTANTS.

France, Corse et Algérie. — Les lettres échangées entre les bureaux de poste de France, de Corse et d'Algérie sont considérées comme lettres *simples*, lorsque leur poids ne dépasse pas 7 gr. 1|2, et alors la taxe est réglée à 20 cent. pour les lettres affranchies, et à 30 c. pour les lettres non affranchies. — La lettre dont le poids dépasse 7 gr. 1|2 est réputée *pesante*, et la taxe en est fixée suivant la progression ci-après déterminée, savoir : au-dessus du poids de 7 gr. 1|2 jusqu'à 15 gr. inclusivement, 40 cent. pour les lettres affranchies, et 60 cent. pour celles qui ne le sont pas; au-dessus de 15 gr. jusqu'à 100 gr. inclusivement, 80 cent. pour les lettres affranchies, et 1 fr. 20 cent. pour celles qui ne le sont pas; au-dessus de 100 gr., pour chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. pour les lettres et paquets affranchis, et 1 fr. 20 cent. pour les lettres et les paquets qui ne sont pas affranchis.

Pays étrangers. — La taxe et les conditions d'envoi des correspondances de ou pour l'étranger varient tant en raison des lieux d'origine ou de destination des correspondances que des voies par lesquelles les correspondances sont acheminées, et résultent d'arrangements faits entre l'Administration des Postes françaises et les Offices de poste étrangers. Toutes les indications relatives aux taxes d'affranchissement et aux conditions d'envoi des correspondances de toute nature à destination de l'étranger sont affichées dans les bureaux de poste, ou doivent être fournies au public par les agents de ces bureaux; ces renseignements se trou-

vent aussi dans l'Annuaire des Postes. — Toutes les lettres de ou pour l'étranger sont considérées comme *simples* jusqu'à 7 grammes 1/2 inclusivement. — La progression de la taxe des lettres pour l'étranger est réglée ainsi qu'il suit, savoir : Les lettres pesant de 7 gr. 1/2 à 15 gr. inclusivement supportent deux fois le port de la lettre simple ; celles de 15 à 22 gr. 1/2 inclusivement, trois fois le port de la lettre simple, et ainsi de suite, en ajoutant, de 7 gr. 1/2 en 7 gr. 1/2, un port simple en sus. — Les lettres pour l'Espagne, le Portugal, Gibraltar, les duchés de Parme, Plaisance et Modène doivent être expédiées non affranchies. Toutefois, celles pour l'Espagne que les envoyeurs font charger moyennant le prix de 1 fr. 50 cent par port simple ne supportent aucune taxe à la charge des destinataires.

Armées. — Les lettres de l'intérieur pour les armées et des armées pour l'intérieur ne supportent que la taxe à raison du parcours de ces lettres en France, sans supplément pour le parcours à l'étranger.

Colonies françaises. — Les lettres peuvent être expédiées non affranchies ou affranchies jusqu'à destination par les navires du commerce partant des ports de France. Ces lettres supportent, indépendamment de la taxe intérieure française, un droit fixe de 10 cent. pour port de voie de mer. — Les lettres pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, Saint-Pierre et Miquelon et le Sénégal peuvent être expédiées non affranchies ou affranchies par la voie anglaise. Ces lettres doivent porter alors sur l'adresse ces mots : *Voie d'Angleterre;* elles supportent une taxe de 1 fr. 20 cent. par 7 grammes 1/2.

Billets de faire part. — Sont reçus aux prix de 5 cent. pour le bureau, et de 10 cent. hors du bureau, les billets de faire part de mariage, naissance et décès, pliés sous forme de lettres ouvertes par les deux bouts.

Cartes de visite. — Sont reçues aux mêmes prix de 5 cent. pour le bureau et de 10 cent. pour la France et l'Algérie, une ou deux cartes de visite sous enveloppes *non fermées;* au-dessus de 2 cartes il est perçu un port en sus pour chaque carte, sans que la taxe puisse excéder celle d'une lettre du même poids.

Timbres-postes. — L'affranchissement des lettres a lieu au moyen de timbres-postes ou figurines de cinq couleurs différentes : couleur verte, valeur 5 cent.; couleur bistre, valeur 10 cent.; couleur bleue, valeur 20 cent.; couleur orange, valeur 40 cent.; couleur rouge, valeur 80 cent. — Les timbres-postes sont vendus dans les bureaux de poste; chez les débitants de tabac, chez les boîtiers et par les facteurs en cours de distribution. — L'emploi fait sciemment d'un timbre-poste ayant déjà servi est puni d'une amende de 50 francs à 100 francs. (*Loi du 16 octobre 1849.*)

Articles d'argent.—Tout envoi d'argent par la poste doit être remis à découvert dans les bureaux. Les sommes ainsi déposées sont échangées contre des mandats payables dans tous les bureaux de poste de France, de Corse, et d'Algérie, moyennant un droit de 2 p. 0|0. Au-dessus de 10 francs, il est dû 35 cent. pour le timbre du mandat.

Lettres chargées. — Les lettres auxquelles le public attache une importance particulière peuvent être *chargées*. Ces lettres doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. Elles payent, outre la taxe ordinaire déterminée par le poids, une surtaxe fixe de vingt centimes.—Les lettres chargées doivent être placées sous enveloppe, et cachetées au moins de deux cachets en cire fine; ces cachets doivent être placés de manière à retenir tous les plis de la lettre; ils doivent tous porter une même empreinte particulière à l'envoyeur. — Un bulletin d'enregistrement est remis au déposant d'une lettre ou d'un paquet chargé, pour le cas où il y aurait une réclamation à faire.—Les chargements sont remis aux destinataires sur leur récépissé.

Courriers.—Les heures de la levée des boîtes et de la distribution des lettres varient deux fois par année, en novembre et en avril.

Avertissements divers. — Il est interdit à toute personne étrangère au service des postes de transporter des lettres cachetées ou non cachetées.—Toute lettre revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre (Loi du 20 mai 1854). — Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 7 gr. 1|2 est affranchie avec un timbre *bleu*, valeur 20 centimes, elle est considérée comme non affranchie, elle doit 60 centimes. En déduisant 20 centimes, que représente le timbre bleu insuffisant, il reste à payer 40 centimes.

Les lettres à destination de l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire au guichet des bureaux; celles qui sont affranchies au moyen de timbres-postes par les envoyeurs peuvent être jetées à la boîte un quart d'heure plus tard que celles qui sont remises au guichet.

INSPECTION DE LA MEURTHE.

Inspecteur chef de service. A Nancy, d'Hautefort, rue de la Constitution, 2.

Directeur comptable des postes du département, à Nancy, Bernard, rue Saint-Nicolas, 2.

Sous-Inspecteur, Cerquand, rue Saint-Dizier, 56.

Contrôleur, Wegelin, rue de l'Hospice,

Commis de la direction. — 1. Bayue. — 2. Bichebois. — 3. Lévêque. — 4. Pernet. — 5. Bertrand. — 6. Ulry père. — 7. Martin. — 8. Andre. — 9. Ulry fils. — 10. Collenot.

Brigadier-facteur. Quinet.

Facteurs de ville.

1. Rouy, facteur chef, r. Ste-Catherine, 37.
2. Pelletier, f. St-Pierre, 92.
3. Antoine, r. de la Pépinière, 29.
4. Pelletier, r. de Grève, 33.
5. Ferry, r. de la Hache, 1.
6. Thouvenin, r. du Montet, 28.
7. Fiatte, r. Saint-Nicolas, 80.
8. Collignon, r. St-Joseph, 13.
9. Jackell, à Jarville.
10. Jacquet, r. du Sapin-Sainte-Catherine, 10.
11. Simonin, faub. Stanislas, 26.
12. Pilon, r des Maréchaux, 10.

Garçons de bureau. 1. Mathis ; — 2. Ferry, à la direction.
Leveur de boîtes. Wolff.

Les bureaux sont ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir en été, et de 8 heures du matin à 7 heures du soir en hiver.

Boîte des postes aux lettres.

A la direction, r. Saint-Nicolas, 2.
A l'Hôtel-de-Ville.
Sur la place Saint-Epvre.
Au grand Séminaire.
Au faubourg de Metz.
A la porte Sainte-Catherine.
A la Porte-Neuve.
Rue Saint-Dizier, au Marché couvert.
Au faubourg Saint-Georges, 52.
Rue Saint-Jean, 56.
A la porte Stanislas.
A la Gare du Chemin de fer.

Les boîtes aux lettres supplémentaires placées dans les différents quartiers de la ville se lèvent une heure avant celle du bureau. — La boîte placée à la gare du chemin de fer est levée 10 minutes avant le départ de chaque train ; le public doit éviter d'y jeter la correspondance pour Nancy et la banlieue.

DIRECTEURS ET DIRECTRICES.

Arrondissement de Château-Salins.

A Albestroff. Mlle Curely.
Château-Salins. Silice.
Moyenvic. Mme Collin.
Dieuze. Gougé.
A Vic. Mlle Schœrer.
Delme. Mme Karquel.
Bourdonnay. Mme David.
Altroff. Mlle Lejeune.

Arrondissement de Lunéville.

A Lunéville. Carant.
Baccarat. Mlle Voisin.
Blâmont. Mme Villermain.
A Gerbéviller. Mme Dolinski.
Bayon. Mme Demange.
Badonviller. Mlle Jeanpierre.

Arrondissement de Nancy.

A Pont-à-Mousson. Mayer.
Vézelise. Dlle Gillon.
Haroué. Dlle Barrey.
Neuviller. Mme Labrosse.
St-Nicolas. Mme Cyszkiewicz.
A Nomeny. Mme Pelgrin.
Pont-Saint-Vincent. Mme Grasse.
Flavigny. Bureau de distrib.

Arrondissement de Sarrebourg.

A Sarrebourg. Mme ve Flammand.
Phalsbourg. Mme Neuville.
A Lorquin. Mme Sicard.
Fénétrange. Mlle Baumann.
Réchicourt. Mlle Lavillatte.

Arrondissement de Toul.

A Toul. N.
Colombey. Maubon.
A Thiaucourt. Gallot.
Noviant. Rouyer.

(La septième colonne du tableau, page 129, indique le bureau de poste par lequel chaque commune est desservie.)

§ 8. EAUX ET FORÊTS.

Ecole impériale forestière.

Directeur, Parade, ✻, rue Girardet, 12.

Inspecteurs des études, Lanier, faubourg St-Pierre, 47. — Nanquette, rue Girardet, 10.

Professeurs.—Culture forestière, Lanier.—Aménagements, Nanquette. — Mathématiques, Regneault, rue Saint-Dizier, 138. — Histoire naturelle, Mathieu, rue Stanislas, 46.—Jurisprudence et législation, Meaume, ✻, rue Saint-Dizier, 1. — Travaux topographiques, Barré, rue de Metz, 4.

30e *Promotion.* — 1853. — *Gardes généraux en application.*

Stages.

Chitier, à Haguenau.
De Venel, à Grenoble.
Sée, à Colmar.
De Lamirault, à Epinal.
Grosjean, à Vesoul.
De Farcy, à Nantes.
De Sainte-Fare, à Lons-le-Saulnier.
De Courtivron, à Beauvais.
Delorme, à Strasbourg.
Cousin, à Besançon
Gruyer, à Limoux.

Forstall, à Blois.
Emmery, à Chateauroux.
Abord, à Commercy.
Savin, à Tours.
Marchal, à Saint-Dié.
Bellaud, à Villers-Cotterets.
Lecoq, à Pau.
Frochot, à Dreux.
De Trégomain, au Mans.

31e *Promotion.*— 1854. —*Elèves à l'Ecole forestière.*

1re DIVISION.

Poupault.
Devillers.
Vouzeau.
Charlemagne.
Le Père.
Bourdin.
Niéger.
Foncin.
Jacques.
Bazin.
Baut.
Malle.
Boppe.
De Preux.
De Saint-Paul.
De Touzalin.
Marmin.
Thomas.
Arbeltier.
Pinguet.
Mourgeon.
Hossard.
George.
Millière.
Bellier.
Du Chatelle.
Ducros.
Estingoy.
De Drême.
Leguay.

32e *Promotion.* — 1855.—*Elèves à l'Ecole forestière.*

2e DIVISION.

Cavaroz.
Desjobert.
Cabarrus.
Berdellé.
Petit.
Bertrand.
Baucheron.
Barbier de la Serre.
Jolivet.
D'Arbois.
Guy.
Caussé.
Noël.
Poulmaire.
Cézard.
Dubois.
Huriot.
Thomas.
D'Uzer.
Maréchal.
De Monteil.
Beths.
Frogier de Pontlevoy.
Noisette.
Liébaut.

Elèves de la Couronne :

De Maisonneuve. — Des Gardes.

§ 9. CONSERVATION FORESTIÈRE.

Conservateur, Fliche, ✻, rue de la Visitation, vis-à-vis l'Université.

Sous-Inspecteur sédentaire. Defaut, rue du faubourg Saint-Georges.

Les bureaux sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

INSPECTION DE LUNÉVILLE.

Inspecteur, Meslier de Rocan.
Sous-Inspecteur, Daubrive, à Lunéville.
Gardes généraux, Bammès, ✻, à Lunéville. — Robillard, à Badonviller. — Clopin, à Baccarat.

INSPECTION DE NANCY.

Inspecteur, De Frawemberg, cours Léopold, 36.
Sous-Inspecteur, Bresson, rue de l'Hospice, 12.
Gardes généraux, à Nancy, Gromand, rue de la Pépinière, 15. — *Pont-à-Mousson*, Lahalle. — *Vézelise*, Boppe.

INSPECTION DE SARREBOURG.

Inspecteur, Rolland.
Sous-Inspecteur, Marin.
Gardes généraux, Maguin, à Phalsbourg.—Prouvé, à Cirey.
Garde à cheval, Dhallet, à Sarrebourg.
Inspecteur, Caille, à Abreschwiller.
Sous-Inspecteur, Vulpilat, à Abreschwiller.
Garde général, Betting de Lancastel, à Valscheid.

INSPECTION DE TOUL.

Inspecteur, Micard.
Sous-Inspecteur, Mangin.
Gardes généraux, Charlot, à Colombey. — De Ladonchamp, à Noviant. — De Dumast, à Toul.

INSPECTION DE VIC.

Inspecteur, Vautier.
Sous-Inspecteur, Boiselle.
Gardes généraux, de Clinchamps, à Dieuze.—Schwab, à Albestroff.
Garde à cheval, Petitdidier, à Vic.

SERVICE DES TRAVAUX D'ART.

Gardes généraux, Morel, rue d'Alliance, 1.—Jeandel, rue Saint-Julien, 88.

§ 9. LOUVETERIE (LIEUTENANTS DE).

Arrondissement de Château-Salins.

Cantonnement de Château-Salins. — De Boursier, à Bathelémont.

Arrondissement de Lunéville.

Cantonnements de Lunéville, nord et sud. — De Lambertye, à Gerbéviller.

Cantonnements de Baccarat et de Badonviller. — Eugène Chevandier, ✱, à Cirey.

Arrondissement de Nancy.

Cantonnements de Nancy, est et ouest. — Lezay de Marnézia, à Nancy.

Cantonnements de Vézelise et de Colombey. — Rollin, de Vézelise.

Cantonnements de Pont-à-Mousson et de Noviant. — De Fréhaut, de Vittonville.

Arrondissement de Sarrebourg.

Cantonnements de Phalsbourg, Abreschviller et Valscheid. — Georges Chevandier, à Saint-Quirin.

Cantonnements de Sarrebourg et de Cirey. — Eugène Chevandier, ✱, à Cirey.

Arrondissement de Toul.

Cantonnement de Toul, nord et sud. — Desloges, à Toul.

§ 10. RELAIS DE POSTE AUX CHEVAUX.

Arrondissement de Château-Salins.

A *Château-Salins*, Bailly.
Dieuze, Lorrain.
Altroff, Février.
Bourdonnay, Dieudonné.
A *Delme*, Bastien.
Loudrefing, Parentin.
Moyenvic, Démoyen.

Arrondissement de Lunéville.

A *Lunéville*, Burtin, fils.
Bénaménil, Mangin.
Blâmont, Helluy.
A *Ménil-Flin*, Demange.
Moyen, Choux.

Arrondissement de Nancy.

A Nancy. Ottenheimer, rue des Tiercelins, 42.
Pont-à-Mousson, Heymonet.
Belleville, Colson.
Champenoux, Demoyen.
A Dombasle, Gérardin.
Flavigny, Hergué.
Neuviller, N.
Velaine-en-Haye, Ottenheimer.

Arrondissement de Sarrebourg.

A Sarrebourg, Gasse.
Phalsbourg, Moye.
Fénétrange, Müller.
A Héming, Cherrière.
Hommarting, Touche.

Arrondissement de Toul.

A Toul, Robert, fils.
Bainville-sur-Madon, Bazin.
Beaumont, Grandidier.
A Colombey, Baudot.
Lay-St-Remy, De La Salle.
Rosières-en-Haye, Husson.

§ 11. TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Inspection de Nancy.

L'inspection de Nancy s'étend sur les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Inspecteur des lignes télégraphiques, Blavier, rue Callot, 6.

Direction de Nancy.

La direction et les bureaux du télégraphe électrique sont installés à Nancy, hôtel de la Préfecture (côté de la Pépinière). — Un service de nuit étant établi, les bureaux sont constamment ouverts au public, jour et nuit.

Directeurs et chefs de station.

Rubichon, directeur à Nancy, hôtel de la Préfecture.
Du Colombier, directeur à Metz, au Palais de Justice.
Bar, chef de station à Epinal, rue des Forts.
Monbrun, chef de station à Thionville.
Faure, chef de station à Bar-le-Duc.

Stationnaires de la direction de Nancy. — Baunard. — Georges. — Lebon. – Chatras. — Pajot. — Clouqueur. — Tribout. – Lhaumet. — Beilstein.

Stationnaires détachés à la gare du chemin de fer de Nancy — Warin. — Picard. — Sartelet.

[illegible] *les lignes télégraphiques du dé*[illegible] [illegible]. — Philipot. — Feuillâtre. — Barthé[illegible] [illegible].

[illegible] Warin, père.

[illegible] *de Nancy pour Paris*. Pour 1 à 25 mots, [illegible] [illegible] mots, [illegible] — 36 à 45 mots, 8 fr. [illegible] — Partie additionnelle, 1 fr. [illegible] pour toute la France.

[illegible] depuis 9 heures [illegible] heures du matin [illegible] 8 heures du matin [illegible] pour la France. Il [illegible] dépêches de nuit à [illegible].

[illegible] de la direction de Nancy communi[illegible] de France et de l'Europe pourvues [illegible].

§ 2. BANQUE DE FRANCE.

[illegible] *autorisée par décret du 18 avril* [illegible] *de l'ordonnance du 25 mars* [illegible] *ordonnance*, 2.

[illegible] ppermann, hôtel de la Banque, place [illegible].

[illegible] ermann, ✻, receveur général, place des [illegible] (Nicolas), rue Girardet, 4. — Elie[illegible] Drouot, 1.

[illegible], Boppe-Cabocel, rue des Ponts, 25. [illegible], rue de la Constitution, 9. — Burtin [illegible] faubourg Saint-Georges, 24. — Delange, place [illegible]. Favier-Gervais, rue Sainte-Catherine, 3. [illegible], rue Saint-Dizier, 108. — Lamoureux, rue des [illegible], 2. — Madelin (Jules), rue Stanislas, 49. — [illegible] Saint-Cyr, rue Saint-Pierre, 10.

[illegible], Guerin, hôtel de la Banque.

1er *Employé*, N.

2e *Employé*, Boucher, rue de la Poissonnerie, 4.

Garçons de recette, Talard, rue des Quatre-Eglises, 73. — [illegible], rue des Quatre-Eglises, 65. — Oliot, rue Drouot, 6.

Caisses. — Elles sont ouvertes de 9 heures du matin à 3 [illegible] du soir (dimanches et fêtes exceptés).

[illegible] *d'escompte.* — Les lundis, mercredis et vendredis.

Les opérations de la succursale, comme celle de la banque de France, consistent à :

1° Escompter, à un taux déterminé par la banque, les effets de commerce timbrés, à 3 signatures et à échéance, dont le délai est fixée par elle, sur Paris et villes où la banque a des succursales. Elle admet à 2 signatures, moyennant un transfert d'actions de banque ou effets publics français pour valeurs créées pour fait de marchandises ;

2° Faire avance sur effets publics français à échéance déterminée ;

3° Id. — Id. Non déterminée ;

4° Id. Sur actions et obligations des compagnies de chemins de fer français ;

5° Id. Sur obligations de la ville de Paris ;

6° Id. Sur lingots et monnaies or et argent (l'intérêt de ces avances (jamais au-dessous de 10,000 fr.) est de 2 p. 0/0 l'an) ;

7° Emettre billets à vue et au porteur ;

8° Délivrer billets à ordre, à vue ou à jour de vue transmissibles par endos et payables à Paris ou dans les succursales ;

9° Recevoir en compte courant les sommes versées et effets sur Paris à encaisser, et payer dispositions faites sur la banque jusqu'à concurrence des sommes encaissées ;

10° Délivrer récépissés nominatifs remboursables à vue, payables sur acquit du titulaire ;

11° Recevoir en garde titres, effets publics français ou étrangers, au porteur ou nominatifs, diamans.

La banque ne reçoit pas d'argenterie en garde.—L'admission à l'escompte et au compte courant doit être demandée par lettre au directeur, accompagnée d'un certificat de 3 personnes connues qui déclarent connaître parfaitement le demandeur et sa signature, et qu'il fait honneur à ses engagements. — La banque ne reçoit pas d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte. — On peut céder l'usufruit des actions de la banque et disposer séparément de la nue-propriété ; elles peuvent être immobilisées par déclaration du propriétaire, devenant sujettes aux lois qui régissent les immeubles ; les actions immobilisées peuvent être remboursées.

La Banque de France a des succursales dans les villes de : Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Avignon, Besançon, Bordeaux, Caen, Chateauroux, Clermont-Ferrand, Dijon, Dunkerque, Grenoble, La Rochelle, Le Hâvre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nevers, Nîmes, Orléans, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Troyes, Valenciennes.

CHAPITRE IX.

AGENTS SANITAIRES ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Docteurs en médecine ; Officiers de Santé ; Pharmaciens, etc.— Jury de médecine. — Médecins des épidémies. — Médecins cantonaux. — Conseils d'hygiène publique et de salubrité. — Comité central de vaccine et vaccinateurs. — Cours d'accouchement. — Etablissements départementaux ; Hospices ; Maisons de charité et Bureaux de bienfaisance. — Etablissements particuliers. — Monts-de-Piété. — Caisses dé'pargne, de retraite et sociétés de prévoyance. — Sociétés charitables.

§ 1er. MÉDECINS ET CHIRURGIENS, ETC.

Arrondissement de Nancy.

A Nancy :

On a indiqué, après le nom des docteurs, les heures auxquelles ils donnent audience chez eux.

Béchet, rue Stanislas, 34. (Tous les jours de 2 à 3 heures.)—Bertin, rue Saint-Dizier, 89. (Tous les jours, de 2 à 3 heures, les dimanches exceptés.) — Bertrand, rue Saint-Georges, 63.—Blondlot, ruelle Saint-Antoine. — Boppe, faubourg Saint-Pierre. — Castel, rue Saint-Dizier, 24. — V. Chatelain, ✻, rue Lafayette, 6. (Tous les jours de midi à 2 heures 1[2.) — Ch. Chatelain, rue Saint-Dizier, 138. —Colin, chemin de la Garenne, 17.— Colin-Bouligny, rue de Grève, 32.—Contal, rue de la Visitation, 6. — Dalien, rue St-Dizier, 36. (De 2 à 3 heures, dimanches exceptés.) — Demange, petite rue des Carmes, 6.—Deroche, faubourg Stanislas, 15. — Grandjean, rue des Carmes, 31. (Tous les jours, de 1 à 2 heures.) — Laurens, rue de la Pépinière, 37. — Lemoine père, ✻, rue Saint-Dizier, 17. — Lemoine fils, rue Saint-Dizier, 17.—Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.—Parisot aîné, rue St-Julien, 37.—Parisot jeune, rue des Quatre-Eglises, 6.

—Poincarré, rue St-Pierre (Ville-Vieille, 2. (De 1 h. à 2 heures). — Roussel, rue des Carmes, 7. (De 3 à 4 heures.) —De Schacken, rue des Michottes, 3.—Simonin père, ✻, rue Saint-Jean, 17.—Edmond Simonin, ✻, rue des Carmes, 29. (Tous les jours de 1 à 2 heures, les dimanches exceptés.) — Adolphe Simonin, rue des Dominicains, 8. — Xardel, rue Saint-Dizier, 20.

A Diarville, Regnault.—*Haroué*, Rouyer. — *Laxou, à Maréville*, Morel. —Renaudin. — *Lay-Saint-Christophe*, Vallois.—*Pont-à-Mousson*, Andreux.—Marchal. — Variot.— Siméon. —Zurkowski. — *Pont-Saint-Vincent*, Liébaut.— *Saint-Nicolas*, Danis. — Barrey. — *Vézelise*, Borom. — Cugnien. — Perot. — Reber. — *Xirocourt*, Regnault.

OFFICIERS DE SANTÉ.

A Nancy.—Courtaillon de Mondoré, petite rue Saint-Pierre, 20. — Godfroy, rue de la Monnaie, 5.— Lesaing fils (dentiste), rue Montesquieu, 7. —Nollet, rue Saint-Georges, 14. (Tous les jours, de 3 à 4 heures.)—Scheffer (dentiste), rue de l'hôpital St-Julien, 14.—Torio (dentiste), rue Sainte-Catherine, 23. — Winter, rue St-Nicolas, 2. (Tous les jours, de 2 à 3 heures, les dimanches exceptés.)

A Custines, Camatte. — *Diarville*, Colnot. — *Dieulouard*, Bernard.— *Flavigny*, Joly. — *Fresnes-en-Saintois*, Clément. —*Jarville*, Brasseur, à la Petite-Malgrange. —*Leyr*, Grandeury.—*Nomeny*, Gény. — *Pompey*, Golzard.—*Pont-à-Mousson*, Donoux.—Gabriel. —*Pont-St-Vincent*, Chobaut. — *Rosières-aux-Salines*, Taillard.

PHARMACIENS.

Arnaud, rue des Michottes, 1. — Barbaut, rue Saint-Georges, 61. — Berteuil, faubourg Saint-Pierre, 16. — Chesney, rue St-Dizier, 35. — Claude, rue des Quatre-Eglises, 2. — Demangeot, rue des Dominicains, 8. — Dreyfus, rue des Carmes, 27.—Ferry, trottoirs Stanislas, 21.—Gœury, rue Saint-Dizier, 21.—Latasse, rue Saint-Dizier, 46.—Leclerc, Grande-Rue (Ville-Vieille), 38.— Magnien, rue Saint-Dizier, 91. — Martin, rue St-Dizier,

65.—Thiébaut, rue Saint-Dizier, 102. — Spurzem, place Lafayette, 6.—Vesque, place Carrière, 29.

A Laxou, Goury, à l'hospice de Maréville.—*Nomeny*, Knecht.—*Pont-à-Mousson*, Lambert.—Duron.—Masson. —Thiry.— *St-Nicolas*, Muraille.— Fraisse.— *Vézelise*, Michel.—Salle.

Herboristes.

A Nancy, Mentré, rue St-Dizier, 35.—Caveneget et compagnie, rue de la Charité, 23.—Pierrot, rue de la Faïencerie, 23.

Sages-femmes.

A Nancy, MMes Blaise, rue Saint-Georges, 2. — Collignon, Grande-Rue (Ville-Vieille), 31. — Dropsy, rue Mazagran. — Dautrey, rue des Ponts 29. — Etienne, rue des Dames, 23. — Faure, Grande Rue (Ville-Vieille), 96. — Husson, rue de Grève, 6. — Mlle Jackel, à la Maison de secours. --Jullié, rue Stanislas, 80. — Legros, faub. Saint-Pierre, 45. -- Liégaut, faubourg Saint-Pierre, 232. — Linge, faubourg Saint-Pierre, 73. — Marchand, faubourg Saint-Pierre, 149. -- Martin, rue des Quatre-Eglises, 75. —Maige, rue de la Hache, 73.-- Morel, rue Notre-Dame, 27. — Muller, rue St-Dizier, 141. —Bourgeois, rue des Quatre-Eglises, 77. -- Mlle Richardin, rue Saint-Dizier, 90. — Veuve Simon, faubourg des Trois-Maisons, 1.—Mlle Simon, faub. des Trois-Maisons, 1.

A Haroué, Femme Gérard. -- *Nomeny*, F. Darbelet. -- F. Carlier. —*Pont-à-Mousson*, Weckenmann. -- F. Beaucourt. — *Rosières-aux-Salines*, F. Fachat. -- *Saint-Nicolas*, Veuve Clausse. — F. Marchal.-- *Vézelise*, Conrad.

Arrondissement de Château-Salins.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Château-Salins*, Zugmayer. — De Schacken.—De Schacken, fils. — *Albestroff*, Duvivier. — *Beaudrecourt*, Staub. — *Dieuze*, Ancelon.—Lorain.—Moye. — *Jallaucourt*, Sulikowski.—*Tincry*, Remy.— Grosieux. — *Vic*, Bagré. — Leclerc.

Officiers de santé. — *Altroff*, Brouland. — *Delme*, Foissey.—*Dieuze*, Pichon.—Josset.—*Maizières*, Aymès. —Grillet.—*Lagarde*, Mangenot.

Pharmaciens. — *Château-Salins*, Evrard. — *Dieuze*, Leprieur.—Parisot.—Berga.— *Vic*, Munier.

Sages-femmes.--*Château-Salins,* F. Berthel.-- F. Philippe. --Anne-Marie Berthel.--Marguerite Berthel.--*Dieuze,* Masson. --Michel.--Laval.--*Marsal,* F. Chalot.--*Moyenvic,* F. Jacquot. ---Picard.--*Vic,*F. Guillaume. -- Picard.

Arrondissement de Lunéville.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Lunéville,* Castara. — Thomassin. — Saucerotte. — Putegnat. — Benoist.— Gueury. — Simon. — Monginot.— Saucerotte, fils. — *Baccarat,* Mangin. — *Badonviller,* Grandys.— Lamblé.—*Bayon,* Bastien. — Mergaut, fils. — *Blâmont,* Mayeur.—Poirson.—*Einville,* Eby.—*Gerbéviller,* Lotz. —Labrevoit.

Officiers de santé. — *Lunéville,* Didot. — De Tadini (pour les maladies des yeux.)—*Azerailles,* Thiriet.—*Baccarat,* Saucerotte.—*Blâmont,* Hovasse.

Pharmaciens. -- *Lunéville,* Richard. — Demange. — Joly. — Delcominète. — Gauché-Chaumont. — Vazy.— Maire. — *Baccarat,* Blavier. — Mangin. — *Badonviller,* Chardin.—*Blâmont,* Mijeot.

Sages-Femmes. -- *Lunéville.* F. Haberer. -- F. Chavelle. -- F. Boucaud.--F. Richard.--Vuillaume.---*Baccarat,* Delond. -- Arnauld. -- *Badonviller,* F. Vigneron. -- F. Jacquemin. -- F. Mangin -- *Bayon,* Pierre. -- Tabourat. --- *Blâmonl,* Romer. -- Pagny.--*Einville,* F. Vaimbois.--*Gerbéviller,* F. Hocquard.--- F. Barbier.

Arrondissement de Sarrebourg.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Sarrebourg.* Burckhardt, père.—Burckhardt, fils.—Piel. —Weiss.— *Fénétrange,* Michaux-Bellaire. — *Lorquin,* Marchal.— Grillet.—*Phalsbourg,* Vuillomenet.— Leman.—Schving. —*Réchicourt,* Bortkiewiez.

Officiers de santé.—*Abreschwiller,* Laurent.—*Cirey,* Claude.—*Lorquin,* Lallemand.—*Petitmont,* Catrain.

Pharmaciens. — *Sarrebourg,* Mariatte, fils aîné. — Mariatte, jeune. — *Fénétrange,* Lindner. — *Lorquin,* Lhuillier.—*Phalsbourg,* Réeb.—Barwich.

Sages-femmes. --- *Sarrebourg,* F. Varlet. — F. Miller. -- *Cirey,* Charpentier. -- Krémer. -- *Fénétrange,* F. Wahart. --

Lorquin, F. Haberer.-- Lhospitalier.-- *Phalsbourg*, Ehrard. -- Boudinet.--*Réchicourt*, Héric.

Arrondissement de Toul.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Toul*, Verger, ✱.— Eve. — Bancel, ✱.— Denys. — Naquard. — Bancel, fils. — Petitmangin.—*Arnaville*, Henry.— *Bernécourt*, Gimé. — *Blénod-les-Toul*, Toussaint, père. — *Colombey*, Leber. — *Foug*, Martel.—*Noviant-aux-Prés*, Lhuillier.—*Thiaucourt*, Valentin, fils.

Officiers de santé. — *Beaumont*, Hériot. — *Blénod-les-Toul*, Toussaint, fils.— *Colombey*, Didelon. — *Essey et Maizerais*, Hanus. — *Favières*, Magnien. — *Gibaumeix*, Alliot.—*Liverdun*, Nicolas.—*Noviant*, Georges.

Pharmaciens. — *Toul*, Blanchard. — Dubois. — Husson. — Toussaint. — *Thiaucourt*, Laval. — *Colombey*, François.

Sages-femmes. -- *Toul*, F. Pernot.-- Marchal -- *Colombey*, Martin.---*Thiaucourt*, F. Gaillard.--Josten.

JURY DE MÉDECINE DE NANCY.

Membres du jury, Simonin, père, ✱; Blondlot, médecins. — Membres adjoints, Simonin, ancien pharmacien; Claude, Spurzem, pharmaciens; Nicklès, professeur à la Faculté des Sciences.

Médecins des épidémies dans les arrondissements.

Château-Salins, de Schacken. — Lunéville, Gueury. — Nancy, Victor Parisot.—Sarrebourg, Burckhardt, fils.—Toul, Bancel, ✱.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

Conseil d'hygiène du département et de l'arrondissement de Nancy.

Président. Le Préfet.

Membres. Simonin, père, ✱, membre du jury de médecine, vice-président. — Edmond Simonin, ✱, directeur de l'école de médecine. — Demange, fils, docteur en médecine, professeur.— De Schacken, docteur en médecine. — Grandjean, docteur en médecine. — Barbaut, pharmacien. — Claude, pharmacien. — Blondlot, chimiste. — Nicklès, professeur à la Faculté des sciences. — François Simonin, ancien pharmacien. — Jacob, médecin-vétérinaire. — *Secrétaire*, Léon Parisot, docteur en médecine.

Membres adjoints. V. Parisot, médecin des épidémies. — Vionnois, ✱, ingénieur en chef. — Henriot, architecte du département. — Daulnoy, ✱, chef de bataillon du génie.

Conseils d'hygiène d'arrondissement.

Arrondissement de Château-Salins. — Le sous-préfet, président.—De Schacken, médecin des épidémies, à Château-Salins. — Zugmayer, docteur en médecine, à Château-Salins. — Bagré, *id.* à Vic. — Evrard, pharmacien, à Château-Salins.—Demoyen, vétérinaire, à Moyenvic.— Dufays, O ✱, membre du Conseil général, à Château-Salins.—Majorelle, fabricant de verre, à Château-Salins. — Blahay, receveur particulier des finances, à Château-Salins.—Remy, docteur en médecine, à Tincry.—Bossu, directeur de la Saline de Dieuze.

Arrondissement de Lunéville.—Le sous-préfet, président.— Gueury, médecin des épidémies, à Lunéville. — Castara, docteur en médecine, à Lunéville.—Saucerotte, père, *id.*—Thomassin, *id* — Delcominète, pharmacien, *id.*—Demange, pharmacien, *id.*— Dehan, vétérinaire, *id.* — Parmentier, maire, *id.* — Guérard, membre du Conseil général, *id.* — Charles Guérin, membre du Conseil municipal de Lunéville.

Arrondissement de Sarrebourg.—Le sous-préfet, président. — Burckhardt, fils, médecin des épidémies, à Sarrebourg. — Burckhardt, père, docteur en médecine, *id.* — Marchal, *id.*, à Lorquin. — Colle, juge de paix, à Sarrebourg. — Villemette, chimiste *id.* — Mangenot, Léon, vétérinaire, *id.* — De Klinglin, propriétaire de la verrerie de Vallérysthal. — Hertz, membre du Conseil général à Sarrebourg.—Hermann, docteur en médecine, à Fénétrange. — Mariatte, pharmacien, à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. — Le sous-préfet, président. — Bancel, père, médecin des épidémies, à Toul. — Bancel, fils, docteur médecin, *id.* — Blanchard, pharmacien, *id.* — Husson, pharmacien, *id.*—Potier, vétérinaire, *id.*— Mangeot, architecte, *id.* — Aubry, fabricant de fayence, *id.* — Dollot, entrepreneur de travaux publics, *id.* — Clément, docteur en médecine, *id.* — Petitmangin, docteur en médecine, *id.*

MÉDECINS CANTONAUX POUR LE TRAITEMENT DES INDIGENTS DES CAMPAGNES.

Arrondissement de Château-Salins.

1re Circonscription d'Albestroff. Duvivier, docteur en médecine, à Albestroff. — 2e Brouland, officier de santé, à Altroff.

1re Circonscription de Château-Salins. Zugmayer, docteur en médecine, à Château-Salins. — 2e De Schacken (G.), docteur en

médecine, à Château-Salins. — 3e De Schacken (Edmond), docteur en médecine, à Château-Salins.

1re Circonscription de Delme. Foissey, officier de santé, à Delme. — 2e Sulikowski, docteur en médecine, à Jallaucourt.

1re Circonscription de Dieuze. Pichon, officier de santé, à Dieuze. — 2e Josset, officier de santé, à Dieuze.

1re Circonscription de Vic. Bagré, docteur en médecine, à Vic. — 2e Leclercq, docteur en médecine, à Vic.

Arrondissement de Lunéville.

1re Circonscription de Baccarat. Mangin, docteur en médecine, à Baccarat. — 2e Grandys, docteur en médecine, à Badonviller.

1re Circonscription de Bayon. Mergaut, docteur en médecine, à Bayon. — 2e Bastien, docteur en médecine, à Bayon.

1re Circonscription de Blâmont. Hovasse, officier de santé, à Blâmont. — 2e Mayeur, docteur en médecine, à Blâmont.

Circonscription de Gerbéviller. Lotz, docteur en médecine, à Gerbéviller.

Circonscription de Lunéville Nord. Eby, docteur en médecine, à Einville.

1re Circonscription de Lunéville Sud-Est. Gueury, docteur en médecine, à Lunéville.— 2e Saucerotte, fils, docteur en médecine, à Lunéville.

Arrondissement de Nancy.

1re Circonscription de Haroué. Rouyer, docteur en médecine, à Haroué. — 2e Colnot, officier de santé, à Diarville.

1re Circonscription de Nancy Est. Bertrand, docteur en médecine, à Nancy. — 2e Vallois, docteur en médecine, à Lay-Saint-Christophe.

Circonscription de Nancy Nord. Nollet, officier de santé, à Nancy.

Circonscription de Nancy Ouest. Boppe, docteur en médecine, à Nancy.

1re et 2e Circonscription de Nomeny. Gény, officier de santé, à Nomeny.

1re Circonscription de Pont-à-Mousson. Donoux, officier de santé, à Pont-à-Mousson. — 2e Bernard, officier de santé, à Dieulouard.

1re Circonscription de Saint-Nicolas. Barrey, docteur en médecine, à Saint-Nicolas.—2e Joly, officier de santé, à Flavigny.

1re Circonscription de Vézelise. Cugnien, docteur en médecine, à Vézelise.—2e Clément, officier de santé, à Fresnes-en-Saintois.

Arrondissement de Sarrebourg.

1re et 2e Circonscription de Fénétrange. Michaux-Bellaire, docteur en médecine, à Fénétrange.

1re Circonscription de Lorquin. Marchal, docteur en médecine, à Lorquin.—2e Grillet, docteur en médecine, à Lorquin.

1re et 2e Circonscription de Phalsbourg. Vuillomenet, docteur en médecine, à Phalsbourg.

1re Circonscription de Réchicourt. Bortkiewiez, docteur en médecine, à Réchicourt. — 2e N.

1re et 2e Circonscription de Sarrebourg. Weiss, docteur en médecine, à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.

1re Circonscription de Colombey. Toussaint, officier de santé, à Blénod-lès-Toul. — 2e Magnien, officier de santé, à Favières.

1re Circonscription de Domèvre. N. — 2e Nicolas, officier de santé, à Liverdun.

Circonscription de Thiaucourt. Valentin, docteur en médecine, à Thiaucourt.

1re Circonscription de Toul-Nord. Bancel, fils, docteur en médecine, à Toul. — 2e Martel, docteur en médecine, à Foug.

1re Circonscription de Toul-Sud. Toussaint, officier de santé, à Blénod-les-Toul. — 2e Petitmengin, docteur en médecine, à Toul.

COMITÉ CENTRAL DE VACCINE.

Président, le Préfet. — *Vice-président,* l'Evêque.— *Secrétaire, et conservateur du dépôt de vaccin,* Simonin (Edmond).

Membres titulaires.— Le premier président. — Général commandant. — Procureur général impérial. — Président du tribunal civil. — Procureur impérial. — Maire de Nancy. — Recteur de l'Académie. - Curé de Notre-Dame. - Curé de Saint-Sébastien. — Curé de Saint-Epvre. — Proviseur du Lycée. — Pasteur du culte réformé. — Grand Rabbin. — Un juge de paix. — Un administrateur des hospices et les docteurs en médecine : Simonin, père, *, Lemoine, père, *, Simonin (Edmond), *, de Schacken.

Vaccinateurs gratuits, à Nancy.

1re, 2e, 3e sections, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.—4e, 5e, 6e. Winter, rue Saint-Nicolas, 2.— 7e et 8e, Grandjean, rue des Carmes, 31.

Vaccinateurs dans le département.

Arrondissement de Nancy.—Nancy (nord), Nicolas, à Liverdun. — Nancy (est), Poincarré. — Nancy (ouest), Chobaut, à Pont-Saint-Vincent. — Haroué, Joly. — Saint-Nicolas, Barrey. — Nomeny, Gény. — Pont-à-Mousson, Donoux. — Vézelise, Cugnien.

Arrondissement de Toul.—Toul (nord), Bancel.—Toul (sud),

Toussaint. — Domèvre, Gimé. — Colombey, Lebert. — Thiaucourt, Valentin.

Arrondissement de Lunéville.— Lunéville (sud), Gueury. — Lunéville (nord), Eby. — Baccarat, Mangin. — Badonviller, Grandys.— Bayon, Mergaut.— Blâmont, Hovasse.—Gerbéviller, Lotz.

Arrondissement de Château-Salins. — Château-Salins, de Schacken. — Albestroff, Duvivier. — Delme, Foissey. —Dieuze, Pichon. — Vic, Bagré.

Arrondissement de Sarrebourg.—Sarrebourg, Burckardt.— Phalsbourg, Vuillomenet. —Réchicourt, Bortkiewiez. —Lorquin, Marchal. — Fénétrange, Hermann.

Cours théorique et pratique d'accouchement pour les sages-femmes du département, à la Maison-de-Secours de Nancy.

Professeur, Roussel. — Professeur-adjoint, Bertin.

Gardes-malades à Nancy.

Mmes Antoine, rue Saint-Jean, 48. — Berre, faubourg Saint-Pierre, 14. – Delgréco, rue Saint-Pierre, Ville-Vieille. — François, rue des Ponts, 46. — Larminat, rue de la Hache, 41. — Nicolas, rue Stanislas, 50. — Parisot, rue des Fabriques, 2. — Ragon, rue Saint-Georges. — Simon, rue Primatiale, 16. — Sœurs de l'Espérance, place de la Cathédrale. — Thalevin, rue de la Hache, 13. — Mlle Victoire, rue de la Source, 29.

§ 2. ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE MARÉVILLE.

Cet établissement devenu aujourd'hui l'une des principales institutions de ce genre en France, reçoit les aliénés de la Meurthe, des Vosges, de la Moselle, des Ardennes, de la Haute-Saône et de la Seine. Il admet en outre des pensionnaires placés par les familles aux prix de journée de 1 fr. 10 c., 1 fr. 45 c., 2 fr. et 2 fr. 75 c.

Dans son rapport au Conseil général, en 1855, M. le Préfet s'exprime ainsi au sujet de l'Asile :

« L'œuvre de réorganisation morale et matérielle de Maréville, entreprise depuis quelques années seulement, est en bonne voie, et l'on peut dire aujourd'hui que l'établissement est un des premiers de l'Empire, non-seulement par l'importance numérique de sa population, mais aussi et surtout par l'impulsion qui lui a été imprimée. Le compte administratif de 1854 nous révèle une situation financière satisfaisante, et après la liquidation de travaux aussi considérables que ceux exécutés, il existe encore dans le règlement des prévisions toutes les garanties d'une prudente

réserve. Ces conditions avantageuses sont la conséquence des mesures qui ont été prises pour conserver et accroître la confiance des familles et des départements voisins, qui voient avec la plus vive sollicitude coïncider avec de notables améliorations au point de vue moral et matériel, des prix de pension moins élevés que dans les autres asiles de cette région de la France. »

Conformément à l'ordonnance du 18 décembre 1839 la surveillance de cet établissement est confiée à une commission de cinq membres.

Commission de surveillance.

Président, Leclerc, ancien notaire à Nancy.
Secrétaire, Glaudel, ancien notaire à Nancy.
Membres : Balbâtre aîné ; Béchet, docteur en médecine ; Drouot, ✻, député, à Nancy.

Direction.

Directeur, Renaudin, docteur ès sciences et en médecine.

Service administratif.

Receveur, Briquel. — *Econome*, Limon. — *Chef de bureau*, Tapin.
Architectes, Genay ; Corrard des Essarts à Nancy.

Service médical.

Médecin en chef, le docteur Morel.
Pharmacien, Goury.
Internes, Guillermin, Cotte, Lachaux, Sizaret.

Service religieux.

Aumônier, abbé Dieulin.
Desservant, abbé Clément.

Les Sœurs de Saint-Charles, au nombre de 17, sont attachées au service des femmes, à celui des infirmeries et de la lingerie.
Supérieure de la communauté, Sœur Euphrasie Hussenet.
Infirmier en chef, Mariotte.

§ 3. HOPITAUX CIVILS, MAISONS DE CHARITÉ ET BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Maison départementale de Secours,
rue des Quatre-Églises, à Nancy.

Econome, sœur (de St-Charles) Joséphine Toussaint.
Aumônier, Gomien.
Médecin, Béchet.—*Médecin adjoint*, Bertin.
Médecins chargés du cours d'accouchement, Roussel: Bertin.

HÔPITAUX CIVILS, MAISONS DE CHARITÉ ET BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Arrondissement de Nancy.

Commission administrative des hospices de Nancy.

Président, le Maire.
Membres : Garnier, ✱, président de chambre à la cour impériale, rue de la Source, 8.—Leclerc, ancien notaire, rue des Carmes, 44.—De Marchis, rue Saint-Dizier, 14. — De Saint-Vincent, conseiller à la Cour impériale, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.
Secrétaire, Desfossez, père, rue Callot, 13.
Secrétaire-adjoint, Schœn, ✱, rue Saint-Dizer, 104.
Receveur, Gény, petite rue des Carmes, 1.
Econome, Guiard, rue de la Salpétrière, 2.

Hospice Saint-Charles (*rue Saint-Jean*).

On y reçoit les hommes, femmes et enfants, au-dessus de 6 ans, atteints de maladies aiguës ou blessés accidentellement. On n'y admet aucun individu ayant une maladie contagieuse. Les admissions sont prononcées par l'administrateur surveillant; il prend, autant que possible, l'avis du médecin ou du chirurgien de l'établissement. La production d'un certificat d'indigence est nécessaire, excepté pour les cas fortuits de blessures graves, résultant de chutes, etc.—Cet établissement renferme 134 lits.

Les parents ou amis des malades ne sont admis à les visiter à l'hôpital Saint-Charles que les lundis et les jeudis, pour les quartiers des hommes, et les mardis et les vendredis pour les quartiers des femmes, de trois heures à quatre heures.

Supérieure générale de la Congrégation de St-Charles, Sœur Mecthilde de Rosières.

1re *Assistante,* Sœur Liduvine Barre.

2e *Assistante,* Sœur Euphémie Febvrel.

Sœur économe, Sœur Delphine Dupont.

Directeur de la Congrégation, Maslats.

Aumônier, Wassereau.

Médecin, De Schacken.

Médecin suppléant, Demange.

Chirurgien chef, Simonin (Edmond), ✻.

Chirurgien en chef honoraire et consultant, Simonin, père, ✻.

Chirurgien-dentiste, Lesaing, fils.

Hospice Saint-Julien) *rue de l'Hôpital-Saint-Julien*).

On y reçoit : 1° Les vieillards indigents, valides ou infirmes, des deux sexes ;— 2° Les incurables indigents des deux sexes;— 3° Des personnes valides ou infirmes, à titre de pensionnaires ; — 4° Provisoirement et dans un local particulier, les individus qui sont adressés à l'hospice, en vertu des art. 8, 19 et 24 de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés.

Conditions d'admission à l'hospice Saint-Julien.

Cet hospice ne peut admettre que jusqu'à concurrence du nombre des lits affectés à chaque catégorie de vieillards et d'incurables.

Pour être admis, il faut faire les justifications suivantes : — 1° Etre né à Nancy, ou y résider depuis au moins 20 années ; — 2° Avoir atteint l'âge de 70 ans ;— 3° Etre indigent ;— 4° Etre célibataire, veuf ou veuve, ou étant marié, que le mari ou la femme, par son âge et ses infirmités, soit dans l'impuissance absolue de procurer aucun secours à son conjoint;— 5° Ne point avoir d'enfants; ou, s'il y en a, que ceux-ci soient eux-mêmes dans l'indigence.

150 lits existent à l'hospice Saint-Julien.

Supérieure, Sœur (de St-Charles), Julie Petitpoisson.

Aumônier, Guyot.

Médecin, Grandjean.

Médecin suppléant, Demange.

Chirurgien en chef, Simonin (Edmond), ✻.

Chirurgien-dentiste, Lesaing, fils.

Hospice des Orphelins *sous l'invocation de* **Saint-Stanislas** (*Rue Saint-Dizier*).

Cet hospice reçoit 109 orphelins des deux sexes, et sert, aux termes du décret du 19 janvier 1811, de dépôt aux enfants trouvés et abandonnés pour tout le département. -- L'admission gratuite a lieu, par délibération de la Commission des hospices, en faveur d'orphelins indigents appartenant exclusivement à la ville de Nancy. On reçoit aussi dans cet hospice, à titre de pensionnaires, des enfants des deux sexes, même étrangers au département, en payant le taux fixé par le règlement.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Adélaïde Sommerfogel.
Aumônier, Gouvernel, rue Saint-Nicolas, 31.
Médecin, Parisot (Léon).
Médecin suppléant, Demange.
Chirurgien en chef, Simonin (Edmond), ✻.
Chirurgien-dentiste, Lesaing, fils.

Inspection du service des enfants trouvés.

Gabriel, inspecteur, rue Saint-Pierre, 16.

Maison des Orphelines (Rue Jannot).

Commission administrative.-- *Président,* le Maire. -- *Membres :* Glaudel fils, ancien notaire.—Meaume, ✻, avocat. -- Pernot-Dubreuil, ✻. -- Gridel, curé de la Cathédrale. —Drouot, père. — *Receveur,* Laguerre.

Supérieure-Econome, Sœur (de la Doctrine chrétienne) Emélie Houttement.
Aumônier, Gobin.
Médecin, Demange.
Chirurgien, Blondlot.
Médecin consultant, Simonin père, ✻.
Chirurgien-dentiste, Lesaing fils.

Maisons de charité (*Secours et remèdes distribués à domicile*).

A Nancy : MAISON DE SAINT-EPVRE (*Rue de la Charité*).— *Econome,* Sœur (de St-Vincent-de-Paul) Marthe Pradine.

MAISON DE SAINT-FIACRE (*A Boudonville*). -- *Econome,* Sœur (de Saint-Charles) Victoire Thouvenot.

MAISON DE SAINT-MATHIEU (*Au faubourg Saint-Pierre*).--*Econome,* Sœur (de Saint-Charles) Delphine Melot.

Hospice de Lay-Saint-Christophe.

Commission administrative.—*Président*, le Maire.

Membres : Vincent.— Bernel. — Sibille.— Mourot.— Descrion.

Receveur, Gervaize.

Hospice Saint-Joseph et Sainte-Thérèse, à Ludres.

Econome, Sœur (de Saint-Charles) Louise Liénard.

Aumônier, Pierre.

Hospice Saint-Charles, à Pont-à-Mousson.

Commission administrative.—*Président*, le Maire.

Membres : Colombé.— Grandeau-Lacretelle. — Salle. —Tondon.—Vandel.

Receveur, Salle.

Médecin, Marchal.

Chirurgien, Variot.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Dorothée Jacquemin.

Aumônier, Gerdolle.

Bureau de bienfaisance.— Casiot. –Magot.—Mougin. Longuet.—Collin.

Hospice Saint-Odile, à Rosières-aux-Salines.

Commission administrative.—*Président*, le Maire.

Membres : Genay.— Parisot.— Poirel.— Chrétien.— Habert.

Receveur, Stainville.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Euphrasie Vermillet.

Bureau de bienfaisance.—Poirel. —Perrot.—Habert. —Parisot.—Schwab.

Hospice Saint-François, à Saint-Nicolas.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.

Membres : Lebègue de Girmont. — Laurent. — Girardin. — Bertrand. — Durnesse.

Receveur, Remy, ancien notaire.

Econome, de Villers.

Secrétaire, Barthélemy, ancien notaire.

Supérieure, Sœur (de St-Charles), Véronique Petitjean.

Aumônier, Guyot.

Médecin, N.

Médecin-adjoint, Danis.

Hospice Saint-Charles, à Vézelise.

Commission administrative. — *Président,* le Maire.

Membres : Carbon. — Contal. — Deparis. — Simoutre. — Olry.

Receveur. Bègue.

Econome. Poirson.

Supérieure. Sœur (de St-Charles), Bathilde Delorme.

Aumônier. Daille. — *Directeur,* Friant.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE NANCY.

Président-né, le Maire.

Membres : le comte Molitor, O. ✠, au Crosne. — Renaux-Didion, place du Marché, 9. — Hainglaise, ancien notaire, rue Stanislas, 57. — Prosper Lévylier, rue Mably, 9. — Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117.

Receveur. Mathieu, au bureau de bienfaisance.

Secrétaire, Zablot, rue Saint-Jean, 56.

Le bureau, situé impasse des Ecoles, est ouvert tous les jours, de 1 heure à 4 heures.

Comités de bienfaisance de Nancy.

PRÉSIDENTS DES HUIT COMITÉS.

Paroisse Saint-Sébastien, Brice, ✠, rue des Ponts, 8.
— *Saint-Epvre,* Boulard, place de Grève, 12.
— *Saint-Nicolas,* Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117.
— *Saint-Pierre et Bonsecours,* Sommeillier-Carré, faubourg Saint-Pierre, 155.
— *Saint-Fiacre,* Bernard-Renaux, rue de Boudonville.
— *Cathédrale,* Remy-Voirin, rue Saint-Nicolas, 18.
Protestants, Schœn, ✠, rue Saint-Dizier, 104.
Israélites, I.-G. Picard, rue Drouot, 5.

Service médical du bureau de bienfaisance et traitement gratuit à domicile.

Ce service est confié aux docteurs en médecine ci-après indiqués :

Winter, rue St-Nicolas, 2, pour les 1re et 8e sections. — Contal, rue de la Visitation, 6, pour les 2e et 6e sections. — Lévylier, rue Saint-Dizier, 102, pour les 3e et 7e sections. — Chatelain, rue Saint-Dizier, 138, pour les 4e et 5e sections.

Lesaing fils (officier de santé), chargé des maladies de la bouche et des dents, rue Montesquieu, 7.

Les consultations ont lieu au bureau de bienfaisance : les lundis, mercredis et vendredis à midi, pour la 1re et la 8e section; -- les mêmes jours à une heure, pour la 2e et la 6e section; — les mardis, jeudis et samedis, à midi, pour la 3e et la 7e section; — les mêmes jours, à une heure, pour la 4e et la 5e section.

Les chefs de service de chirurgie et de médecine de l'hôpital St-Charles sont médecins consultants du bureau de bienfaisance.

Œuvre du patronage des apprentis du bureau de bienfaisance.

Les administrateurs choisissent tous les 3 ans, au sein des 3,500 familles indigentes que le bureau assiste, 80 enfants pour les placer en apprentissage. Ces enfants, tant qu'ils restent apprentis reçoivent un demi-kilo de pain par jour et sont soumis à la surveillance morale d'une commission prise parmi les administrateurs et les membres des Comités. Les membres de la commission font tous les mois une visite dans les ateliers pour stimuler le zèle des apprentis et prendre des notes spéciales sur leur travail, ainsi que sur leur conduite. Les dimanches, il y a dans la salle de l'école Saint-Nicolas une réunion de tous les apprentis, présidée par les membres de la Commission; cette réunion est consacrée à l'examen des notes transmises par les chefs d'ateliers, par les instituteurs communaux et par les Frères, car les apprentis sont tenus de suivre les classes du soir; la réunion se termine par une instruction morale et religieuse, sur les devoirs du bon apprenti et du bon ouvrier.

A la fin de chaque année scolaire des livrets de caisses d'épargne et des livres sont accordés en prix aux plus méritants.

Membres de la commission du patronage : Prosper Lévylier, ***Président***. -- Mathieu-Pernet, ***Vice-Président***. -- Alf. Digot, ***Secrétaire***. -- Renaux-Didion et l'abbé Etienne Blanc.

Fourneaux économiques du Bureau de bienfaisance.

Les deux fourneaux qui fonctionnent pendant l'hiver tous les jours, le dimanche excepté, l'un dans le couvent de la Visitation, impasse Notre-Dame, et l'autre dans la maison de Saint-Epvre, rue de la Source, servent : 1° à des distributions gratuites faites aux indigents, sur la présentation d'une carte délivrée par les membres des comités ; 2° à la vente de portions à prix réduits aux ouvriers nécessiteux, à raison de 5 centimes la portion.

Les portions se composent de légumes cuits de première qualité, qui forment une nourriture saine et substantielle.

Des soupes grasses avec de la viande sont délivrées les mercredis et les samedis, moyennant dix centimes (deux sous) pour chaque portion.

Près de chaque fourneau est un réfectoire où sont admises les personnes qui désirent consommer sur place. Ces réfectoires servent aussi de chauffoirs publics.

Les distributions se font par les soins des membres du bureau, des Sœurs de la Visitation et des Sœurs de la Maison de Saint-Epvre.

Les fourneaux fonctionnent tous les jours, de 11 heures à midi. — La portion est de 50 centilitres.

Les personnes charitables font leurs aumônes avec des cartes de portions; on s'en procure à la Mairie et au Bureau de bienfaisance, le cent se vend 5 fr.

COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE DE L'ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Membres titulaires. — *Président,* Doyen, avocat, rue de la Visitation, 25. — Cuny, avocat, place de l'Arsenal. — D'Arbois de Jubainville, avocat, cours Léopold, 20.

Membres suppléants : La Flize, avocat, rue des Quatre-Eglises, 83. — Volland, avocat, rue Montesquieu, 8. — Catabelle, avocat, rue des Quatre-Eglises, 47.

Arrondissement de Château-Salins.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE CHATEAU-SALINS.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Blahay. — Duhaut. — Darius. — Fénal. — Dufays.

Hospice Saint-Jacques. à Dieuze.

Commission administrative. — *Président-né,* le Maire. — *Membres :* Cherrier. — Riess. — Humbert. — Guillemin. — N.

Receveur, de Marthes.

Médecin en chef, Ancelon. — *Médecin-adjoint,* Josset.

Econome, Sœur (de St-Charles) Thérèse Dardare.

Hospice Saint-Charles (*Hôtel-Dieu*).

Econome, Sœur (de St-Charles) Hippolyte Drouin.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE DIEUZE.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Renault. — Richer. — Bossu. — Guyon. — Millier.

Hospice Sainte-Marie, à Vic.

Commission administrative.—*Président-né,* le Maire. — *Membres :* Thiriet. — Leclercq. — Saunier. — Arnoux. — Bailly.

Receveur, Collot. — *Econome,* Sœur Bresson. — *Aumônier,* Ferry.

Médecin, Bagré.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE VIC.

Président-né, le Maire.—*Membres :* Bagré.—Mayeur. —Grody.—Gazin.—N.

Hospice Saint-Augustin, à Marsal.

Commission administrative.—*Président-né,* le Maire. —*Membres :* Adam.—Barbier.—Beaudoin.— Gourieux. —Noirel.

Receveur, Melbeck. —*Econome,* Sœur (de St-Charles) Pélagie Baudot.

Hospice Saint-Charles, à Saint-Epvre.

Commission administrative.—*Président-né,* le Maire. —*Membres :* Messinger.—Lagrange.— Champigneul. — Collin.—Leroy.

Receveur, Richard. —*Econome,* Sœur (de St-Charles) Eléonore Colin.

Arrondissement de Lunéville.

Commission administrative des hospices de Lunéville.

Président-né, le Maire. — *Vice-président,* Thomas.— *Membres,* Henry. — Thomas. — Guérin. — Depéronne. — Mangin. — *Secrétaire,* Vautrin.

Receveur-économe, Peitz. — *Architecte,* Jeanmaire.

Hospice Saint-Jacques, à Lunéville.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Cécile Vauthier.

Aumônier, N.

Médecin, Saucerotte. —*Médecin-adjoint,* Thomassin. — *Chirurgiens-lythotomistes,* Castara. — Gueury.

Hospice des Vieillards et des Orphelins.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Colombe Ger[illegible].
Aumônier, N.

BUREAU DE BIENFAISANCE ET DE CHARITÉ.

Président-né, le Maire. — *Membres* : Brisac. — Muel. — Guérin. — Claude. — Roussel. — *Secrétaire*, Vautrin. — *Receveur*, Peitz. — *Médecin*, Gueury.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Thérèse Adnesse.

Hospice Saint-Jean, à Blâmont.

Commission administrative. — *Président-né*, le Maire. — *Membres* : Marin. — Vautrin. — Pierre. — Mezière. — Spire. — *Receveur*, Robin.
Econome, Sœur (de St-Charles) Denise Granier.

MAISON DE CHARITÉ DE GERBÉVILLER.

Commission administrative. — *Président-né*, le Maire. — *Membres* : Vautrin. — Ferry. — Renaux. — Adam. — Galland.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Madeleine Barthélemy.

Hospice Saint-Antoine, à Moyen.

Econome supérieure, Sœur (de St-Charles), Arsène Defer.
Bureau de bienfaisance. — *Président*, le Maire. — *Membres* : Poirel. — D. Ga. — J. Ga. — Quinher. — Briquet.

Arrondissement de Sarrebourg.

Hospice Saint-Nicolas, à Sarrebourg.

Commission administrative. — *Président-né*, le Maire. — *Membres* : J. Colle. — Thirion. — Schœbel. — Griser. — Houppert.
Receveur, Marchal.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Ambroise Jacquinot.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE FÉNÉTRANGE.

Président-né, le Maire. — *Membres* : Carra. — Tisse. — ionville. — Vilhelm. — Hœchly.

Maison de charité, à Fénétrange.

Econome, Sœur (de Saint-Charles) Gonzague Starck.

Arrondissement de Toul.

Hospice Saint-Charles, à Toul.

Commission administrative.—Président-né, le Maire. — *Membres :* Gallot. — Ferry. — Hussenet. — Dieu. — Lestamy.

Receveur, Durand. — *Aumônier,* Schneider.

Médecin en chef, Denis. —*Médecin-adjoint,* Prud'hon.

Chirurgien en chef, Bancel. — *Chirurgien adjoint,* Bancel fils.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Josèphe Robbé.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE TOUL.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Trousset. — Bouquero. — Lachasse. — Collin. — Georges.

MAISON DE CHARITÉ, *Maison-Dieu.*

Econome, Sœur (de St-Charles) Stanislas Lecomte.

§ 4. ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Institution des Sourds-Muets, des Sourds-Parlants, des Entendants-Muets et des Enfants Arriérés des deux sexes, pour les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, de la Moselle, de la Haute-Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Côte-d'Or, sous l'invocation de Saint Gauzelin et sous la surveillance d'une Commission.

A Nancy, rue du Faubourg Stanislas, 12.

On enseigne à tous les élèves la religion, la langue écrite et une profession, et on rend de plus la parole à ceux qui en sont susceptibles.— Le nombre des bourses entretenues par lesdits départements, l'Etat et la ville de Metz, est de 60 bourses entières et 6 demi-bourses. -- La ville de Nancy accorde une subvention annuelle pour indemnité de logement et pour l'instruction gratuite des externes indigents.--La commission des hospices dispose d'une

[illegible] 1. Roberty. -Le bureau de bien-[illegible] de 270 francs, fondée par le [illegible] départements et plusieurs communes [illegible] des parties de trousseaux aux élèves in-[illegible] annuellement à l'établisse-[illegible] espérer qu'il y entretiendra bientôt [illegible] nombre des élèves est actuellement de 105, [illegible] filles. — Le directeur donne tous les ren-seignements qui lui sont demandés sur la manière de faire admet-[illegible] commencer leur éducation dans les familles [illegible] primaires.

[illegible]-*Fondateur*, Piroux. — *Econome*, Mme Pi-[illegible] *Aumônier honoraire*, abbé Simonin (Marin).—*Aumônier*, abbé Husson.—*Médecin*, Demange.

Maison des Garçons.

Surveillant général, N.

Instituteur, Richard[illegible].

1er répétiteur, Ackermann.

2e répétiteur, Bezelin.

Professeur de dessin, Ryan.

Maître d'étude et de parole, Gaudard.

Professeur des enfants arriérés, Larcelet.

Chefs d'atelier, 2 à l'établissement; 3 en ville.

Maison des Demoiselles.

Surveillante générale et maîtresse de parole, Mlle Gondrat.

Institutrice, Mlle Ackermann.

1re répétitrice, Mlle Grenu.

2e *Id.*, Mlle Mousson.

Maîtres. de dess., Mlle Jeandidier.

Id. de l'atelier, Mlle Leloup.

Institution des jeunes Aveugles.

Le projet d'une institution de jeunes aveugles à Nancy a été préparé et mis au jour en 1852 par la Société de patronage. L'œuvre a reçu son commencement d'exécution sur la fin de cette même année, et l'établissement s'est ouvert aux premiers élèves le 1er janvier 1853. Il est situé côte de Toul, 15, dans une belle et vaste campagne, à 1 kilomètre de la porte Stanislas.

Arracher les aveugles aux dangers qui les menacent, aux désordres, aux vices, aux délaissements, à la misère; rendre par conséquent à l'aveugle et à son guide malheureux comme lui, à leur famille, à la société le plus signalé service : tel est le motif, tel est le but, telle est l'utilité de l'œuvre. A une époque plus ou moins prochaine, ce but, cette utilité deviendront nécessairement plus pratiques. Nous savons trop que les aveugles, au sortir d'une institution où ils ont reçu les connaissances appropriées à leur position exceptionnelle, se voient néanmoins dans l'impossibilité de trouver un avenir. Sans fortune, sans protection, peut-être sans asile et sans famille, ils n'ont d'autre perspective qu'une honteuse et pénible mendicité, que le vagabondage. L'instruction qu'ils ont laborieusement acquise devenue inutile, leurs espérances si cruel-

lement déçues, le vide affreux où ils sont jetés, tout concourt à les rendre doublement malheureux. Pour soustraire nos élèves à un sort si déplorable, et correspondre aux intentions toutes chrétiennes et toutes paternelles qui ont présidé à la création de l'œuvre, nous avons formé un projet qui en est le complément nécessaire. Après les huit années d'études, ou plus, passées dans l'Institution, les élèves seront jugés capables d'utiliser par eux-mêmes leurs connaissances, et leurs talents; ou bien ils seront reconnus inhabiles à exercer convenablement une profession quelconque.

Nous aiderons les premiers à se placer honorablement; nous subviendrons dans les limites de nos ressources, aux frais de leur établissement, et nous continuerons à les protéger.

Si la divine Providence daigne bénir nos efforts en donnant à notre entreprise un large développement et en suscitant des âmes charitables pour nous venir en aide, nous annexerons à l'Institut un asile où nous conserverons les élèves de la seconde catégorie, si, par une application soutenue et une conduite irréprochable, ils ont mérité cette faveur. Soumis au même régime et toujours sous l'égide de la religion, ils travailleront en commun, chacun dans la faible spécialité qui, dans le monde, n'aurait pu être pour lui d'aucune utilité. Ce sera l'œuvre des *aveugles travailleurs*.

Les départements et les administrations qui envoient des boursiers à l'Institution de Nancy, sont : la Meurthe, la Meuse, la Moselle, les Vosges, les Ardennes, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, le Rhône; les villes de Nancy et de Metz, la Société de Patronage. Le nombre des élèves est actuellement de 32, dont 22 garçons et 10 jeunes filles. Le directeur donne tous les renseignements qui lui sont demandés sur la marche à suivre pour l'admission des élèves, et sur la manière de commencer leur éducation dans les familles et les écoles primaires. (*Communiqué.*)

Directeur et Econome, abbé Maxé. — *Sous-Directeur*, abbé Renauld.—*Médecin*, R. Xardel.

Quartier des garçons.

Surveillant général, abbé Renauld.

Professeur de l'enseignement intellectuel, abbé Renauld.

Professeur de l'enseignement musical, E. Blanchet, lauréat du Conservatoire.

Professeurs de l'enseignement industriel, A. Coquet. — Michel.

Quartier des demoiselles.

Sous-Directrice, Sœur Alphonse Pinoit (de la Doctrine chrétienne).

Professeurs, Mlles Mathieu.—Berta.

Conseil d'administration : Gridel, curé de la Cathédrale.—Morel, médecin en chef de l'asile de Maréville.—Gérard, caissier de la Caisse d'épargne,—Maxé, directeur de l'Institution.

Maison des Apprentis (à Nancy, rue des Tiercelins, 36).

Les apprentis admis dans la maison y sont entretenus aux frais de l'établissement ou des personnes qui y ont demandé l'entrée des enfants. Ils sont placés en apprentissage chez des maîtres ouvriers de différentes professions ; ils reçoivent l'instruction aux écoles du soir, et sont entourés de tous les soins désirables, tant sous le rapport hygiénique que sous le rapport moral.—L'Œuvre des apprentis n'a de ressources que les dons qui lui sont faits, soit en argent, soit en nature. — Le Conseil général, dans sa session de 1855, a continué le vote d'une subvention pour l'entretien de cinq bourses qui sont distribuées entre les cinq arrondissements du département.

Directeur, abbé Boulanger, à l'établissement. —*Sous-Directeur*, Gaillemin.

Sœur supérieure (de St-Charles), Marie-Anne Bourdon.

Conseil d'administration.—*Président*, Elie-Baille, ✱, négociant.— *Vice-président et Trésorier*, Werhle, ancien négociant. — *Secrétaire*, Guérard, directeur de la caisse d'épargne. — *Membres* : abbé Harmand, vicaire. — Claude-Elie, ancien négociant. — De Meixmoron-Dombasle, fabricant d'instruments aratoires. — Alexandre Gény, propriétaire. — Burtin, négociant. — Abbé Boulanger.

Maison des Apprenties (rue des Chanoines, 10).

Les petites filles admises dans la maison y sont entièrement aux frais de l'établissement. Cette maison, fondée à l'imitation de celle des apprentis, n'a, comme celle-ci, d'autre ressource que les dons qui lui sont faits, soit en argent, soit en nature.—L'établissement est administré par un comité de dames, qui surveillent tout ce qui s'y fait.

Maison Ste-Marie des Allemandes (rue des Chanoines).

Supérieure, Sr Marie-Anselme Behra.

Cet asile reçoit momentanément les domestiques de la Lorraine allemande et de l'Alsace, qui se trouvent sans emploi à Nancy.

Œuvre du patronage des jeunes ouvrières.

Le but de cette œuvre est de moraliser par la religion, le patronage et le travail, les jeunes filles nées au sein de l'indigence, et d'en faire des ouvrières honnêtes et laborieuses, qui puissent se suffire à elles-mêmes, et devenir par la suite de bonnes mères de famille. Son caractère spécial est de ne pas se borner à secourir la misère, mais de la prévenir.

L'organisation de l'œuvre répond à son but, elle se compose d'un ouvroir où l'on fait de la broderie, ainsi que de la couture, et de deux maisons achetées dès l'origine par la fondatrice de l'œuvre pour y loger gratuitement les jeunes filles qu'elle patrone.

Dans l'ouvroir travaillent en commun des brodeuses, des couturières, au nombre de 45, depuis 12 ans jusqu'à 25 ans ; plusieurs sont des orphelines auxquelles le patronage a donné une mère. On a soin de procurer constamment de l'ouvrage aux ouvrières, l'ouvrage leur venant directement du fabricant ou des dames de la ville, elles sont mieux payées, et comme elles apprennent la broderie fine, c'est une raison de plus pour que leur salaire s'élève ; enfin, une direction religieuse et une surveillance maternelle de tous les instants leur font contracter de sérieuses habitudes de travail et de moralité, qui les préserveront de la misère et du vice à leur sortie de l'ouvroir, et les mettront à même de vivre honorablement de leur état.

Chaque jour à midi on leur donne des aliments chauds, et le dimanche après vêpres, l'ouvroir se transforme en une salle d'école.

Le patronage ainsi organisé est l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe des ouvrières.

On ne prélève jamais rien sur leur salaire pour les dépenses de l'établissement, qui sont payées moitié par une loterie annuelle, moitié par la fondatrice de l'œuvre.

Siége de l'ouvroir, faubourg des Trois-Maisons, rue de Malzéville, n° 30 et 33.

Fondatrice et directrice, Mme la Comtesse Molitor, petite rue du Boulevard, 4, au Crosne.

Monastère du Bon-Pasteur (à Turique).

L'établissement du Bon-Pasteur, œuvre éminemment charitable, a pour but d'offrir un asile aux jeunes filles qui désirent se retirer des séductions du monde pour contracter, sous les salutaires influences de la religion, des habitudes d'ordre, de travail et de bonne conduite. Une fois entrées dans l'établissement, elles peuvent y rester toute leur vie.

A la maison du Bon-Pasteur, dans un local entièrement séparé, est annexé, sous le vocable de l'*Immaculée Conception,*

asile [illegible] jeunes personnes que les parents confient aux [illegible] religieuses, pour diriger leur esprit et former leur cœur [illegible] des vertus chrétiennes.

L'établissement du Bon-Pasteur est autorisé au Gouvernement, [illegible] décret impérial du 22 novembre 1854.

Supérieure, Sœur Marie de Saint-Léon.

Supérieur, Bourgeois, chanoine, rue de la Constitution, [illegible].

Aumônier, Husson.

Asile des pauvres vieillards.

Cet asile est tenu par les *Petites Sœurs des Pauvres*, faubourg Saint-Pierre, 111.

Par un dévouement que la religion seule peut inspirer, ces saintes filles reçoivent les vieillards les plus abandonnés, les nourrissent et les entretiennent, sans avoir elles-mêmes d'autres ressources que les dons de la charité des fidèles, qu'elles vont solliciter, et recueillir chaque jour à domicile.

Supérieure, Sœur Françoise.

Maison des Sœurs de l'Espérance (pl. de la Cathédrale).

Cet établissement envoie, sur demande, des Sœurs pour prendre soin des malades, et reçoit aussi des pensionnaires.

Supérieure, Sœur Saint-François Régis.

Maison du Très-Saint-Cœur de Marie.

A Nancy, rue du Haut-Bourgeois. Supérieure, Sœur Clara-Marie de Gondrecourt. — Supérieur général, Chevallier, chanoine.

Cet établissement reçoit comme pensionnaires de jeunes personnes qui désirent apprendre différents états.

A Vic, supérieure, Sœur Marie-Madeleine Duon. — Aumônier, N.

Maisons de santé.

A Saint-Nicolas, **Hospice Saint-François**, quartier des aliénés.

Cet hospice reçoit, dans un quartier particulier, des aliénés des deux sexes, à leurs frais.

Préposé responsable, Barthélemy.

(Voir pour le personnel de l'administration : hospice Saint-François à Saint-Nicolas.)

A la Haute-Malgrange, **Maison de santé** particulière **de la Haute-Malgrange,** près Nancy, établie avec autorisation spéciale du Gouvernement. — Elle reçoit des pensionnaires des deux sexes, atteints d'aliénation mentale. Le prix des pensions varie de 600 à 1,200 fr. par an.

Directeur, Brasseur, médecin.
Médecin spécial, Bertin.
Médecin consultant, Simonin père, ✱.
Aumônier, Charpentier.

§ 4. MONTS DE PIÉTÉ.

Mont de piété de Nancy (rue de l'Hôpital militaire, 7).

Conseil d'administration. — Président-né, le Maire.
Membres : Le comte Molitor, O ✱, membre du conseil municipal.—Hainglaise, membre du conseil municipal.—Garnier, ✱, membre de la commission des hospices. — Lévylier (Prosper), membre du bureau de bienfaisance. —Xardel, ancien avoué.—De Saint-Vincent, conseiller à la Cour.

L'intérêt des sommes prêtées sur nantissement par le mont de piété a été réduit à 6 p. 0|0 depuis le 1er janvier 1854.

Guérard, *directeur*. — Gérard, *caissier*. — Thirion, *garde-magasin*.

Mont de piété de Lunéville.

La commission des hospices et du bureau de charité contrôlent les opérations du Mont de Piété.
Directeur-caissier, Mangin.

§ 5. CAISSES D'ÉPARGNE, DE RETRAITE ET SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE.

Caisse d'épargne de Nancy (rue de l'Hôpital militaire, 7).

On peut y placer depuis 1 franc jusqu'à 300 francs par semaine, et chaque compte peut s'élever à 950 francs et arriver à 1,000 fr. par l'accumulation des intérêts qui sont servis à 3 1|2 p. 100. Ces intérêts courent pour les sommes versées dans la semaine, à partir du dimanche suivant, et ils ne cessent d'être comptés pour les remboursements, que du dimanche qui les précède.--Les sommes inscrites sur les comptes sont retirées en tout ou en partie à la volonté des titulaires.

Directeur, Guérard, rue de l'Hôpital militaire, 7.
Trésorier, Gérard, rue de l'Hôpital militaire, 7.

La surveillance de la caisse d'épargne est exercée par le Conseil d'administration du Mont de piété.

Caisses d'épargne dans le département.

Pont-à-Mousson. Caissier, Charaux.
Toul. Président, Drouard.—*Caissier*, Caro.
Lunéville. Président, Jeannequin.—*Caissier*, Mangin.
Baccarat. Directeur, Toussaint.—*Caissier*, Brice.

Caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

(Voir pour les renseignements sur l'objet de cette caisse, l'Annuaire de 1852, page 205.)

Depuis le 1er octobre 1853, la Caisse d'épargne de Nancy a ouvert dans ses bureaux une caisse intermédiaire pour recevoir les dépôts destinés à être versés dans la caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.—Les versements peuvent être faits aussi pour l'arrondissement de Nancy, chez le receveur général, et pour les autres arrondissements, chez les receveurs particuliers.

Société de prévoyance et de secours mutuels.

Cette société est pour la classe ouvrière une véritable assurance contre la maladie, l'infirmité et la vieillesse, et par conséquent constitue un excellent préservatif contre la misère. Elle est fondée sur le double principe de la prévoyance et de la bienfaisance. Son personnel se compose de sociétaires et d'associés libres ou membres honoraires. Les sociétaires sont des ouvriers et des ouvrières qui, au moyen d'une cotisation de 2 fr. 25 ou de 1.50, dont le paiement régulier leur fait contracter l'habitude du travail, de l'économie, de la tempérance et de l'ordre, ont droit à des secours médicaux et pharmaceutiques, ainsi qu'à une indemnité de 1 fr. 25 par jour quand ils sont malades, et à une pension de retraite quand l'âge les rend incapables de travailler ; à cet effet, le dividende de chaque exercice est versé en leur nom à la caisse des retraites de la vieillesse.

La Société pour rendre son œuvre plus efficace appelle à y concourir, sous le nom d'associés libres, tous les amis de l'humanité qui, sans prendre part aux secours, veulent contribuer par leurs souscriptions, leurs soins et leurs conseils, au succès et à la prospérité de l'institution.

Le personnel de la société s'élève déjà au chiffre de 450 sociétaires et de 225 associés libres. La gestion des affaires de la Société est confiée à un conseil d'administration. Le Président est nommé par l'empereur, tous les autres membres du Conseil, sauf le Maire et le délégué de l'autorité épiscopale, sont élus par les sociétaires et les associés libres.

Conseil d'administration. — *Président,* le comte Molitor, O ✱, rue du Petit Boulevard, 4. — Le baron Buquet, député au Corps législatif, ✱, maire de Nancy.

Vice-Président, Vatin, dessinateur en broderies, membre du Conseil des prud'hommes.

Secrétaire, Le baron de Saint-Vincent, conseiller à la Cour impériale.

Notaire, Besval, notaire.

Trésorier, Gilbert, comptable.

Administrateurs.

Associés libres. — Collenot, ✱, maire de Ferrières, —Fabvier, conseiller à la Cour impériale. — Grandjean, docteur en médecine. — Blaise, notaire, membre du Conseil général et du Conseil municipal. — Michel fils, notaire.

Sociétaires, Jacquet, comptable. — Mathis, marchand-tailleur. — Prévot, lithographe. —Quillé, cordonnier. — Birck, comptable. — Benoist, facteur de pianos.

L'organisation de la Société s'est complétée par une bibliothèque qui a été fondée il y a deux ans par son président le comte Molitor; elle est ouverte tous les dimanches de 1 à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, angle de la rue des Dominicains.

Bibliothécaires — L'abbé Et. Blanc, professeur de morale chrétienne à l'école professionnelle Callot, et membre des Comités du Bureau de bienfaisance. — Duchesne, professeur au Lycée impérial de Nancy.

Société des familles.

La société assure des secours durant leurs maladies aux sociétaires, lesquels versent chaque mois : 1 fr. pour les hommes, 0,40 c. pour les femmes, et 0,20 c. pour les enfants.

Président, De Saint-Vincent, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.

Vice-Président, Tonichon, rue Saint-Michel, 5.

Secrétaire, le Comte de Saint-Germain, rue du Haut-Bourgeois, 6.

Trésorier, Lintermans, rue Saint-Pierre, 21.

Le bureau de l'Agent général est situé place de Grève, 8.

§ 6. SOCIÉTÉS CHARITABLES.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Cette société a fondé des bibliothèques, dans lesquelles, le dimanche et le jeudi, à une heure, on donne en lecture des livres aux porteurs d'une carte délivrée sur la demande d'un patron ou d'une personne connue. Les bibliothèques sont situées place de la Cathédrale; place Saint-Epvre, et au faubourg Saint-Pierre, près l'église.

La société de Saint Vincent de Paul visite pendant l'hiver 500 familles pauvres, et s'occupe en outre de plusieurs autres œuvres intéressantes, telles que œuvres des militaires, des apprentis, des ouvriers, des écoles, des loyers, fourneaux économiques, etc.

Conseil central de l'Œuvre pour les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges.

Président, comte de Lambel, membre du Conseil général, à Fléville.

Vice-Président, Wehrle, membre du tribunal de commerce, rue des Chanoines, 3.

Secrétaire général, Vagner, imp., rue du Manége, 3.

Trésorier, Cauzier, négociant, rue Saint-Nicolas, 31.

Conseillers, Gridel, curé de la Cathédrale. — De Foblant, rue du Manége, 13. — Drouet, notaire, rue de la Poissonnerie, 25. — Digot, rue des Tiercelins, 30.

Conférence de Saint-Nicolas.—Président, de Panisse, rue d'Alliance, 9.

Conférence de Saint-Epvre. — Président, Gény, rue de la Poissonnerie, 26.

Conférence de Saint-Sébastien.—Président; Wehrle, rue des Chanoines, 3.

Conférence de Saint-Pierre. — Président, Briaude-Lamarche, rue Saint-Georges, 49.

Conférence de Saint-Fiacre. — Président, Wehrle, rue des Chanoines, 3.

La société a établi il y a deux ans, rue Saint-Nicolas, au coin

de la rue des Tiercelins et rue de l'Opéra, deux *Fourneaux* délivrant des rations de pois ou de pommes de terre, de haricots ou de riz, de bouillon ou de viande, pour 5 c.—Les bons se vendent 5 c., chez M. Vagner, rue du Manége, 3; chez M. Cauzier, rue Saint-Nicolas, 31, et chez les présidents des conférences; c'est un moyen nouveau et excellent de faire la charité, et d'être assuré du bon usage qui sera fait de l'aumône donnée.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS RÉGIS.

Pour favoriser le mariage civil et religieux des pauvres et la légitimation des enfants naturels.

(*Autorisée pour la Meurthe, la Meuse et les Vosges, le 19 février 1839.*)

Président, Dollard de Myon, rue Mably, 7.

Vice-prés., De Raigecourt, place St-Georges, 78.

Conseillers : Gridel, curé de la Cathédrale. — P. G. de Dumast, ancien sous-intendant, place Carrière, 38.

Secrétaire-trésorier-archiviste, Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3.

Secrétaire adjoint, Vincent, ancien directeur du Jardin botanique, rue Saint-Nicolas, 5.

La société a terminé jusqu'à ce jour plus de 2,500 mariages et fait légitimer plus de 2,000 enfants.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE EN FAVEUR DES ALIÉNÉS INDIGENTS SORTIS GUÉRIS DE MARÉVILLE, DES SOURDS-MUETS, AVEUGLES ET JEUNES ORPHELINS.

Président, comte de Lambel, à Fléville.

Vice-Président, comte de Panisse-Passis.

Secrétaire général, abbé Gridel, curé de la Cathédrale.

Secrétaire-adjoint : abbé Barnage, professeur au Séminaire.

Secrétaire de la section des aliénés, Morel, médecin en chef de l'asile de Maréville.

Secrétaire de la section des sourds-muets : Piroux, directeur de l'Institut des sourds-muets.

Secrétaire de la section des enfants trouvés : Gouvernel, aumônier, rue Saint-Nicolas, 31.

Secrétaire de la section des jeunes aveugles : abbé Maxé, à l'établissement, côte de Toul.

Administrateurs : de Marchis, rue Saint-Dizier, 14. — Jambois, chef de division à la Préfecture. — Xardel, docteur médecin, rue St-Dizier, 20, médecin de l'établissement des aveugles.

— Morel, médecin en chef de l'Asile de Maréville. — Vaultrin, architecte pour l'établissement des aveugles. — Gérard, caissier de la caisse d'Épargne.

Trésorier. Mathieu, receveur du bureau de bienfaisance, maire de Malzéville.

ŒUVRES DES BIBLIOTHÈQUES CANTONALES.

[illegible] œuvre a [illegible] [illegible] par mandement de Monseigneur Évêque de Nancy [illegible].

[illegible]

[illegible] et Laminé.

[illegible]

[illegible]

[illegible] — Doiard de M[illegible]. — A. de [illegible]

[illegible] SAINTE-CATHERINE.

[illegible] gratuit des enfants pauvres. [illegible] confectionnent elles-mêmes une partie [illegible]. Des cotisations annuelles, fixées [illegible] par semaine, et le produit d'une [illegible] œuvre, constituent ses ressources.

[illegible] *d'administration*, Mlle A. Cu[illegible] Mlle Félicie Hilbert. — *Trésorière*, [illegible], à la Mairie.

[illegible]IATION DES DAMES DE LA PROVIDENCE.

[illegible] des dames de la Providence consiste à recueillir de [illegible] orphelines ou appartenant à des familles pauvres ; à [illegible] aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; et, après leur [illegible] professionnelle terminée, à s'occuper de leur établissement. [illegible] L'association compte plus de 200 associés, dont la cotisation [illegible] de 10 fr. par an.

Conseil d'administration.

Présidente. Mme la comtesse de Ludre, rue du Haut-Bourgeois, 1[illegible].

Vice-Présidente. Mme la comtesse de Vaugiraud, rue de Saint-Julien, 17.

[illegible]aire. Mme Prosper Rolland de Malleloy, rue de la [illegible], 4.

Trésorière. Mme de Vaudechamps (Auguste), rue de la Source,

1re *Assistante,* Mme Gouy (Jules), place d'Alliance, 5.
2e *Assistante,* Mme Gény (Alexandre), rue de la Poissonnerie, 26.
3e *Assistante,* Mme de Bouvier, place Carrière, 26.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES DE LA PROVIDENCE.

Cette association a pour but de placer en apprentissage de jeunes filles pauvres, après leur première communion. Depuis 1825, époque de la fondation de cette œuvre, près de 600 jeunes filles ont été secondées dans leur apprentissage.

Conseil d'administration.

Présidente, Mlle Natalie de Chevilly, cours Léopold, 2.
Vice-Présidente, Mlle Héléna de Gondrecourt, cours Léopold, 6.
Assistante, Mlle Justine Collenot, rue de la Constitution, 5.— Mlle Stanie de Ravinel, place de Grève, 7.
Trésorière, Mlle Eugénie de Mont, rue de la Pépinière, 33.
Secrétaire, Mlle Franceline Marin, faubourg Saint-Jean.
Directeur, Abbé Gérard, vicaire-général.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Fondée en janvier 1843, par M. le baron Taylor, membre de l'Institut.

Le but de l'association est de donner des secours et des pensions aux artistes qui sont dans le besoin; — de soutenir leurs droits toutes les fois qu'ils sont méconnus; — enfin de propager l'art musical et donner des concerts, festivals, messes en musique, etc. — La cotisation annuelle pour les artistes et pour les amateurs est de six francs. — Toutes les demandes doivent être adressées au trésorier-secrétaire, place Carrière, 41, ou à M. *Bolle-Lasalle,* agent général de la Société, rue de Bondy, 68, à Paris.

Président, de Taillasson. — *Vice-président,* Kuschnick aîné. — *Trésorier-Secrétaire,* Charon. — *Membres :* Hormille; — d'Hennezel; — Moulins; — Gérolt; — Claudon; — Bousquier; — Hesse; — Drouet; — Mangeot, père; — Barbey; — Pernot-Dubreuil; — Kohler.



CHAPITRE X.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

§ 1er. ABATTOIR PUBLIC. (*Faubourg Sainte-Catherine.*)

Inspecteur. Gérard, à l'abattoir. — *Vétérinaire inspecteur des boucheries et marchés.* Henriet, impasse du Lycée, 2. — *Adjudicataire du droit d'abatage des porcs,* Gouttière, brossier.

§ 2. ASSURANCES.

SERVICE MILITAIRE.

Assurances avant le tirage au sort, pour l'exonération du service militaire, avec garantie du montant de la prestation.

Directeur, Salomon, de Phalsbourg, rue Stanislas, 68, à Nancy.

Assurances diverses contre l'incendie, sur la vie et contre la grêle.

INCENDIE.

Compagnie d'ass. générales autorisée le 14 février 1819.

A Nancy, Haudeville et Langlard, agents principaux, rue du Pont-Mouja, 29.—Agent percepteur, J. Langlard jeune, rue de la Constitution, 17.

Les agents d'arrondissements et de canton sont :

A Baccarat, Blâmont et *Lunéville.* Crépin frères.
Château-Salins. Duhaut.
Dieuze. Gomien.
Jévoncourt. Nicolle.
Nomeny. Fort et Pierron.
Phalsbourg. Bender.
A Pont-à-Mousson. Maire.
Sarrebourg. Mangenot.
Thiaucourt. Fouquet.
Toul. Fisson.
Vézelise. Poirson, secrétaire de la mairie.

Compagnie du Phénix autorisée le 1er septembre 1819.

Les agents principaux de cette compagnie sont :

A Nancy. Eury, r. de la Hache, 6.
Agent comptable, Gobert.
Lunéville. Ladet.
Pont-à-Mousson, Guaye.
A Sarrebourg. Grosse,
Toul. Lardenois.
Vic. Grody.

La Nationale, autorisée le 11 février 1820.

A Nancy. Darnois, agent général, r. des Quatre-Eglises, 65. Agent percepteur, Leblanc.
Château-Salins. Mélin, agent d'arrondissement.
Haroué. Génin, propriétaire.
Lunéville. Saignes de la Combe, agent d'arrondissement.
Nomeny. Florentin, huissier, agent particulier.
Toul. Cloquin, agent particulier.
Vézelise. Jonveaux, agent particulier.

L'Union, autorisée le 5 octobre 1828.

A Nancy. Agents principaux, d'Halle-Eloy et Roch, rue Stanislas, 51 bis ; Agent comptable, Jacob, rue du Point-du-Jour, 1. — Agent percepteur, Pierron, r. des Champs. — *Pont-à-Mousson*. Dupont, agent particulier. — *Saint-Nicolas*. Poirel, secrétaire de la Mairie. — *Rosières-aux-Salines*. Mathieu. — *Landremont*. Chéry père. — *Diarville*. Drouot, à Houdreville.
Vic. Gaillard, agent particulier.
Lunéville. Brisac, ag. principal.
Sarrebourg. Tisserand, à Dianne-Capelle, ag. principal.
Toul. Royer, agent principal.

Le Soleil, autorisée le 16 décembre 1829.

Les agents principaux de cette compagnie sont :
A Nancy. Cornet, impasse du Lycée, 2.
Pont-à-Mousson. N.
Saint-Nicolas. Barbe.
Château-Salins. Marchal.
Lunéville. Duhaut.
Toul. Mangin.

La France, autorisée le 27 février 1837, et la Sécurité.

A Nancy, Agent général, Médard, rue Saint-Dizier, 138. — Agent percepteur, Delize, aîné.

Agents d'arrondissement et de canton ; A Lunéville, Monin, greffier ; à Bayon, Florentin ; à Baccarat, Mathieu ; à Toul, Pierrot ; à Colombey, Hette ; à Vézelise, Millaire ; à Château-Salins, Philippé ; à Dieuze, Henrion ; à Pont-à-Mousson, Delize ; à Thiaucourt, Chauler.

L'Urbaine, autorisée le 4 mars 1838, l'Indemnité et la Bienfaisance.

A Nancy, Parisot, agent principal, place de Grève, 1.
A Toul, Lécrivain-Dinvaux.

La Providence, autorisée le 18 septembre 1838.

A Nancy, Directeur pour le département, Ferdinand Mourot, rue Saint-Dizier, 85.

Sous-directeur, Nippert.

Tous les arrondissements sont pourvus d'agents.

L'Aigle, autorisée, le 8 mai 1843 et le 18 septembre 1849.

A Nancy, André-Pierron, rue Saint-Dizier, 4.

Tous les cantons sont pourvus d'agents.

La Paternelle, autorisée le 2 octobre 1843, et le Sauveur.

A Nancy, Du Moulin et Renauld, Grande-Rue (V.-V.), 92.

Il y a des agents dans les principaux chefs-lieux de canton.

SUR LA VIE.

Les quatre premières compagnies d'assurances contre l'incendie dont les noms suivent ont aussi une assurance sur la vie :

La Compagnie d'assurances générales. — Le Phénix. — La Nationale. — L'Union.

Elles ont pour objet d'assurer en cas de vie, des rentes viagères immédiates ou différées.

En cas de décès, des capitaux à des tiers désignés.

Ensemble (assurance mixte), pour soi-même en cas de vie et à des tiers en cas de décès.

Aussi les assurances tontinières, et contre-assurances.

GRÊLE.

Compagnie d'assurances générales à primes fixes, autorisée par décret impérial du 25 octobre 1854.

La même déjà indiquée pour l'assurance contre l'incendie et représentée par les mêmes agents principaux, rue du Pont-Mouja, 29, à Nancy, et pour les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, page 292.

La Providence agricole, société d'Assurances mutuelles (à cotisations fixes), autorisée par ordonnance royale du 24 mai 1847, et par décret impérial du 29 août 1855, pour toute la France, établie à Paris, rue Jacob, 11.

Directions particulières. — *A Nancy*, d'Halle-Eloy et Roch,

rue Stanislas, 51 bis.—*A Lunéville*, Brisac, négociant.—*A Toul*, Victorion.

Agences principales :

A Pont-à-Mousson, Dupont. — *A Château-Salins*, Gaillard. — *A Favières*, Poirson. — *A Dianne-Capelle*, Tisserand. — *A Houdreville près Vézelise*, Millaire.—*A Diarville*, Drouot.

COMMERCE.

Sécurité commerciale, assurance contre les faillites.

La sécurité commerciale est une assurance mutuelle, mais à prime fixe, contre les faillites. Elle rembourse à ses assurés les sinistres qu'ils peuvent éprouver, et ainsi, elle les préserve de pertes qui pourraient quelquefois entraîner leur ruine, ou au moins les gêner considérablement. Le siége de cette assurance est à Paris, rue Richelieu, 92.

Directeur de l'arrondissement de Nancy, Vaultrin, rue des Tiercelins, 34.

§ 3. BEFFROI. (V. SECTIONS DE NANCY.)

§ 4. CABINETS DE LECTURE.

A Nancy, Mlle Gonet, rue des Dominicains, 14.
A Lunéville, Mme veuve Simon Delcominète.

§ 5. CAISSE DE REMBOURSEMENT DES DETTES HYPOTHÉCAIRES.

A Nancy. — *Agent-Général*, Bert, ✱, place d'Alliance, 4.

§ 6. CERCLES.

Cercle de l'ancienne Préfecture, place Stanislas, 2. Président, de Bauchamp.
Cercle du Commerce, place Stanislas, 3. Président, N.
Cercle Parisien, rue des Dominicains, 47. Président, Lhuillier.
Cercle Stanislas, place Stanislas, 9. Président, Rouballet, fils.
Casino Stanislas, place Stanislas, 1. Président, Barberot.

§ 7. CHEMINS DE FER DE L'EST.

Siége de l'administration à Paris, à la Gare, rue de Strasbourg (faubourg Saint-Denis).

Chef de l'Exploitation. Hallopeau, ✱, à Paris.
Chef du Mouvement. Lamoninari, à Paris.
Ingénieur en Chef. Sauvage, à Paris.
Chef de l'Agence commerciale. Van de Winckèle, à Paris.

A Nancy.

MOUVEMENT.

Bureaux à la Gare.

Sous-chef. De Laborie.
Inspecteur. Henry.

Matériel et Traction.

Chef de Dépôt. Priqueler.
Sous-chef de Dépôt. Bonnet.

Voie et Travaux.

Chef d'Arrondissement. De Bausobre.
Chef de Section. Xénard.

Les bureaux sont situés rue du faubourg Stanislas.

Contrôle et Surveillance.

Commissaires de Surveillance administrative. Lécuyer; Vertel, à la Gare.

Conducteur des Ponts et Chaussées. Maucolin, à Nancy.

EXPLOITATION.

Service des Voyageurs et des Marchandises.

Inspecteurs à Nancy. Kiener, Comptabilité.

Gare de Nancy.

Chef de Gare. Maupetit, à la Gare.

Grande vitesse. (*Voyageurs et articles de Messagerie.*)

Sous-chef de Gare. Vicomte Grabeuil de Quiarde.
Facteur-chef. Pitoux.
Surveillant-Chef. Desprez.
Receveuses aux billets. Mmes Husson. — Démaret.
Bureau succursale, rue des Carmes. Directeur, Gatouillat.

Petite vitesse. (*Marchandises, Bestiaux, etc.*)

Sous-chef de Gare. Coqueron.

Les bureaux sont ouverts au public du 1er avril au 1er octobre, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, et du 1er octobre au 1er avril de 7 heures du matin à 5 heures du soir. Les dimanches et jours fériés, ils sont fermés à midi.

Gares et Stations du département.

Frouard. Chef de Gare. Boudrey. — Sous-chef, Dérozier. — n. Chef de Station. Rancy. — *Fontenoy*. Perrine.

Toul. Chef de Gare. Lodoyer. — Sous-chef. Martin. — Receveuse aux billets, M[lle] Lodoyer. — *Foug.* Chef de Station. Paillon. — *Marbache.* Lebon. — *Dieulouard.* Languin.

Pont-à-Mousson. Chef de Gare. Bulard. — *Pagny-sur-Moselle.* Chef de Station. Péranson. — *Varangéville-Saint-Nicolas.* Pinet. — *Rosières-aux-Salines.* Richaux. — *Blainville.* Mazel.

Lunéville. Chef de Gare. Venturaux. — Sous-chef aux Marchandises. Thomas. — Sous-chef aux Voyageurs. Diehl. — *Marainviller.* Chef de Station. Bethune. — *Emberménil.* Baudouin. — *Avricourt.* Chapron. — *Réchicourt-le-Château.* Dédelet.

Sarrebourg. Chef de Gare, Lefrançais. — Sous-chef. Fritsch. — *Lutzelbourg.* Chef de Station. Metzinger.

Embranchement de Nancy à Gray.

Cette ligne, dont l'exécution est autorisée par le Gouvernement, a été concédée à la Compagnie du chemin de fer de l'Est, et les travaux sont commencés à la station de Blainville, où l'embranchement se détache de la ligne principale.

§ 8. COMMISSIONNAIRES A NANCY (*Voir* § 17. *Roulage*).

Commissionnaires (dans le département).

Abaucourt, Lami, chez Riethmuller, faub. St-Georges, 26. Arrivée vendredi, départ samedi.

Abreschwiller, Cuny, chez Fenal, rue St-Thiébault, 12. Arr. et dép. mercredi.

Alaincourt, Buchot, chez Riethmuller, faub. St-Georges, 26. Arr. et dép. irréguliers.

Albestroff, Bitner, frères, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Altroff, Bitner, chez Ravailler-Vulmont, pl. du Marché, 7. Arr. et dép. irréguliers.

Baccarat, Maubrée, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. et dép. jeudi.—Millot, chez Matthieu, r. de la Hache, 45. Arr. et dép. mercredi.—Spire, au Faisan, r. des Quatre-Églises, 18. Arr. mardi et dép. mercredi.

Badonviller, Aubry, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercredi.

Barbonville, Lelièvre, chez Ravaillier-Vulmont, pl. du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Bayon, Darnoy, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi et samedi.

Bernécourt, Bonnet, à la Galerie, faub. des Trois-Maisons, 35. Arr. et dép. irréguliers.

Blâmont, Melnotte, à l'Arbre-Vert, rue St-Dizier, 150. Arr. et dép. mercredi. — Storhay, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. samedi.

Bourdonnay, Chardin, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. mercredi et dép. jeudi.

[illegible], à la Charrue, place St-Georges, 101. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi. — Louis, chez Louis, place St-Georges. Arr. et dép. deux fois par jour. — [illegible], rue [illegible], 28, chez [illegible]. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi. — A. [illegible], faub. St-Georges, [illegible]. Arr. mercredi et dép. jeudi.
[illegible], chez [illegible], rue [illegible]. Arr. et dép. mercredi.
[illegible], chez [illegible], rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. jeudi, et chez Ravailler-Vulmont, pl. du Marché, 7.
[illegible], au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84, et chez Renaud-Didion, pl. du Marché, 9. Arr. et dép. samedi.
[illegible], Maret, chez Louis, place St-Georges. Arr. mercredi et dép. jeudi.
Darnville, Colson, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mercredi et dép. jeudi.
Dieuze, Brandebourg, chez Gudin, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31, Arr. et dép. mercredi.—Michel, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. tous les deux jours. — Bitner, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi, dép. jeudi.
Dombasle, Poirel, chez Gudin, r. Notre-Dame, 12. Arr. et dép. trois fois par semaine.
Domèvre, Saunier, chez Renaud-Didion, place du Marché, 9. Arr. et dép. samedi. — Henry, chez Devaux, r. des Ponts, 35. Arr. vendredi et dép. samedi.
Favières, Pernot, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. et dép. jeudi. — Picard, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. mercredi.— Mourant, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. et dép. mardi.
Fécocourt, Erhard, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.
Fénétrange, Zutter, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irreguliers.
Flavigny, Villaume, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi. — Tabourin, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. et dép. trois fois par semaine.—Dégle. à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi.
Fraisnes, Renard, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.
Frolois, Bras, chez Renaud-Didion, place du Marché. 9. Arr. et dép. mercredi et samedi.
Gerbéviller, Richard, à la Poire d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. mardi et dép. mercredi.
Germiny, André, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.
Haroué, Tabourin, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. et dép. deux fois par semaine.
Haussonville, Courrier, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. samedi. — Marchal à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et départ samedi.
Insming, Thil, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. jeudi et dép. vendredi.
Languimberg, Mangin, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr.

mercredi et dép. jeudi.

Lemainville et lieux voisins, Berson, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. 3 fois par semaine. — Latray, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Liverdun, Quiot, chez Jadelot, faub. des Trois-Maisons. Arr. et dép. tous les 15 jours.

Lorquin, Cuny, chez Fenal, rue St-Thiébaut, 12. Arr. et départ mercredi.

Lucy, Adam, chez Riethmuller, faub. St-Georges, 26. Arr. vendredi et dép. samedi.

Lunéville, Poirel, chez Gudin, r. Notre-Dame, 12. Arr. et dép. 3 fois par semaine.—Péronnet, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 16. Arr. et dép. mardi, jeudi, samedi. — Ferry, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. mardi, jeudi, samedi.

Malleloy, Godfroy, chez Jadelot, faub. des Trois-Maisons, 38. Arr. et dép. samedi.

Manonville, Gérard-Ostin, à la Galerie, f. des Trois-Maisons, 35. Arr. et dép. 2 fois par semaine, en été, et une fois en hiver, irrégulièrement.

Marsal et *Moyenvic*. Voy. Vic.

Nomeny, Vincent, chez Claudon, rue Bailly, 23, Arr. lundi, mercredi, vendredi; départ mardi, jeudi, samedi, en hiver, et tous les jours en été.

Noviant, Gérard-Ostin, à la Galerie, faub. des Trois-Maisons, 45. Arr. et dép. comme pour Manonville.

Ormes, Latray, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Pont-à-Mousson, Golzard, rue Notre-Dame, 14. Arr. et dép. tous les jours.—Jourdeuille, r. Notre-Dame, 8. Arr. et dép. tous les jours.—Lemoine, chez Riot aîné, rue des Carmes, 12. Arr. et dép. tous les jours.

Pont-Saint-Vincent, Dardigny, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. et dép. mardi, jeudi, samedi.—Caye, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. les mardi, jeudi et samedi.

Praye, Arnould, à l'Arbre-Vert, rue Saint-Dizier, 150. Arr. 2 fois par semaine.

Pulligny, Gérard, à la Couronne, r. des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. trois fois par semaine.

Pulnoy, Fournier, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. irréguliers.

Rosières, Poirot, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. mercredi et samedi. — Chrétien, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. mercredi et samedi.

Saint-Nicolas. (Voyez § 9, diligences et omnibus).—Maurivat, chez Thiéry, rue des Quatre-Eglises, 85. Arr. et dép. tous les jours, le dimanche excepté. —Péronnet, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 16. Arr. et départ mardi, jeudi et samedi. — Poirel, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. 3 fois par semaine.

Saint-Quirin, Cuny, chez Fenal, rue St-Thiébaut, 12. Arr. et dép. mercredi.

Saizerais, Joseph François, chez Martin, à la ville de Luxembourg, grande Rue (v. v.) et rue de l'Opéra. Arr. et dép. irrégulièrement une fois par semaine.

[illegible] Royer, chez [illegible] ... 1. Arr. [illegible]

[illegible]

[illegible] à l'Etie-[illegible] 3. Arr. [illegible] samedi. [illegible] rue [illegible] 11. Arr. et [illegible] samedi. — [illegible] Grand-Cerf, rue St-[illegible] dép. mardi, [illegible]

[illegible], Erhard, chez [illegible], rue de la Hache, 45. [illegible] dép. jeudi.—Royer, chez [illegible]-Didion, pl. du Marché, [illegible] mercredi et dép. jeudi.

[illegible] *et les environs*, [illegible], chez Martin, à la ville [illegible] Luxembourg, grande rue (v.-[illegible]) rue de l'Opéra. Arr. vendredi et dép. samedi.

[illegible], Couroux, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

[illegible], Perrin, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr, et dép. tous les jours.

Vic, Mathis, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et sa[illegible] —Meunier, chez Louis, pl. [illegible]ges. Arr. mardi et dép. mercredi.

Wirming. Mme Bourillon, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. une fois par semaine.

Wirey. Duval, chez Matthieu, r. de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

[illegible]. Thomassin, chez Malgras-[illegible], r. Saint-Nicolas, 1. Arr. vendredi, dép. samedi à [illegible].—Vautrin, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. vendredi, dép. samedi.

Commissionnaires (hors du département).

Arroff, Lefèvre jeune, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84, et chez Ravailler-Vulmont, pl. du Marché, 7. Arr. et dép. jeudi. — Rollin, même adresse. Arr. et dép. jeudi.

Avouze, Rosalie Gingembre, chez Ravailler-Vulmont, place du Marché. 7. Arr. et dép. jeudi.

Ayenville, Brod, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. samedi.

Bains, Pernot, à l'Arbre-Vert, r. St-Dizier, 150. Arr. et dép. 2 fois par semaine.

Besançon, Parmentier, à la ville de Lyon, faub. St-Pierre, 22. Arr. et dép. irréguliers.

Biécourt, N. Mangenot, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Bitche, Zutter, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irréguliers.

Bourbonne, Champion, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mardi et dép. mercredi, tous les 15 jours.

Bourmont, Couterey et Foucault,

chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi.

Bouxières-aux-Bois, Godet, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. vendredi et dép. samedi.

Bruyères, Toussaint, rue Sainte-Anne, 21. Arr. jeudi et dép. dimanche.—Victor Barthélemy, r. de la Hache. 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Bulgnéville, Picard, à la ville de Colmar, faub. St-Pierre, 25. Arr. mercredi, dép. jeudi. — Villaume, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Charmes, Durand, au Grand-Cerf, r. St-Dizier, 84. Arr. et dép. mardi et vendredi.

Chatel-sur-Moselle, Hennequel, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. mardi, dép. merc.

Chatenois, Tacaille et Dautrey, à la Tête-d'Or, r. des Ponts, 12. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Chaumont, Couterey et Foucault, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. mardi et vendredi et dép. mercredi et samedi.

Corcieux, V. Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Darney, Georgeot, au Faisan, r. des Quatre-Eglises, 16. Arr. mardi et dép. mercredi.

Damblin, Bernard, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mercr. et dép. jeudi.

Dompaire, Chatel, au Faisan, r. des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. irrég.

Druling, Zutter, chez Walh, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irrég.

Epinal, Plumet, à la Ville de Lyon, faubourg St-Pierre, 22. Arr. mardi, dép. jeudi.

Fougerolles, Parmentier, à la Ville de Lyon, faub. St-Pierre, 22. Arr. et dép. irréguliers.

Gérardmer, Simonin, à la Croix-d'Or, faub. St-Pierre. 33. Arr. et dép. irrég., chaque semaine. —Victor Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Gircourt, Mme Henry, à la Ville-de-Colmar, faub. Saint-Pierre, 25. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Girencourt, Marc, au Grand-Cerf, rue Saint-Dizier, 84, et chez Renaud-Didion, pl. du Marché, 9. Arr. et dép. jeudi.

Gondrecourt, Sollier, au Grand-Cerf, rue Saint-Dizier, 84. Arr. mardi et dép. mercredi.

Granges, V. Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Houécourt, Bastien, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Lamarche, Champion, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mardi et dép. mercredi, tous les 15 jours.

Langres, Couterey et Foucault, chez Matthieu, rue de la Hache, 45. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi.

Lures (Voyez Fougerolles.)

Luxeuil (Voyez Fougerolles.)

Maxey-sur-Vaise, Mazelin, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. et dép. irrég.

Metz, Golzard, rue Notre-Dame, 14. Arr. et dép. tous les jours. —Jourdeuille, r. Notre-Dame, 8. Arr. et dép. tous les jours.

Mirecourt.—Dubessey, à la Tête-d'Or, r. des Ponts, 12. Arr. mercr. dép. jeudi. - René, à la

Croix-d'Or, faub. Saint-Pierre, 33. Arr. lundi et vendredi, dép. mardi et samedi.

Morel-Maison. Bastien, chez Ravailler-Vuimont, place du Marché 7, et chez Matthieu, rue de la Hache, 43. Arr. et dép. jeudi.

Morhange. Thil, chez Wahl, f. St-Georges, 11. Arr. jeudi et départ vendredi. — A. Dinner, frères, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Neufchâteau. Couturey et Foucault, chez Matthieu, rue de la Hache, 43. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi.

Plombières (Voyez Fougerolles).

Puttelange. Lhuillier, faub. St.-Georges, 11. Arr. mardi, dép. mercredi.

Rainville. Bogard, chez Ravailler-Vuimont, pl. du Marché, 7, et à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arrivée et départ jeudi.

Raon-l'Étape. Mauberey, à la Poire d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. et dép. jeudi. — Pierrot, chez Matthieu, r. de la Hache, 43. Arr. et dép. samedi.

Rambervillers. François, chez Laurent, rue Notre-Dame, 10. Arr. et dép. irrég. une fois par semaine. — Tassin, au Faisan, r. des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. 3 fois en 15 jours. — Toussaint, rue Sainte-Anne, 21. Arr. jeudi et dép. dimanche. — V. Barthélemy, r. de la Hache. 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Rehaincourt. Leclerc, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. samedi.

Remiremont. P. Blaise, à la ville de Colmar, faub. Saint-Pierre, 23. Arr. mardi, vendredi, dép. mercredi, samedi. — Herrey, à la Croix-d'Or, Grande-Rue, f. Saint-Pierre, 33. Arr. lundi et vendredi, départ mardi et samedi.

Rorbach. Zutter, chez Walh, faub. Saint-Georges, 11. Arr. et dép. irréguliers.

Saare-Union, Zutter, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irrég.

Saint-Dié et environs, Jacquel, petite rue Saint-Pierre, faub. St-Pierre, 1 bis. Arr. mercredi et dép. dimanche matin. — —Pierrot-Renard, r. Ste-Anne, 26. Arr. mercredi et dép. dimanche.

Saint-Loup. Villemin, à la Ville de Lyon, faub. St-Pierre. Arr. et dép. irrég.

Saint-Mihiel, Henry, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. jeudi et dép. vendredi.

Sandaucourt. Gardeur, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84 et chez Ravailler-Vuimont, place du Marché, 7. Arr. et dép. jeudi. — Martin, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. lundi, mercredi, vendredi ; dép. mardi, jeudi, samedi.

Saralbe, Mme Hector, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. irrég.

Sarreguemines, Lhuillier, faub. St-Georges, 11. Arr. mardi et dép. mercredi.

Saverne (Voir Sarrebourg).

Schirmeck, Demange, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercredi.

Senones. Valentin, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. et dép. jeudi.

Strasbourg (Voir Sarrebourg).

Val-d'Ajol (Voir Fougerolles).

Vaucouleurs, Harmand, au Grand

Cerf, rue Saint-Dizier, 84. Arr. mardi et dép. mercredi. — Vautrin, chez Thiéry, r. des Quatre-Eglises, 85. Arr, et dép. 2 fois par semaine.
Vesoul (Voir Fougerolles).
Vicherey, N. Lefèvre, au Grand-Cerf, r. St-Dizier, 84, et chez Ravailler-Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. jeudi.
Void, Mme Blaise, chez Matthieu. rue de la Hache, 45. Arr. mardi et dép. mercredi. — Tallotte, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. irrég.
Xertigny (Voir Fougerolles).

§ 9. DILIGENCES.

	Départ.	*Arrivée.*
BESANÇON, CHARMES, EPINAL et PLOMBIÈRES, hôtels des Halles et de l'Europe............	midi.	5 h. matin.
CHARMES, rue des Carmes, 6...	3 h. 1/2 soir.	11 h. matin.
DELME, rue Saint-Georges, tous les deux jours.............	3 h. soir.	10 h. matin.
DIEUZE, CHATEAU-SALINS, VIC, MOYENVIC et MARSAL, hôtel du Nord..................	6 h. m. 2 h. s.	10 h. m. 7 h. s.
DIJON, CHALONS-SUR-SAÔNE, LYON et MARSEILLE, hôtels des Halles et de l'Europe......	8 h. soir.	5 h. soir.
DIJON (dépêches), hôtels des Halles et de l'Europe......	6 h. matin.	5 h. soir.
LUNÉVILLE, hôtel de l'Europe..	9 h. matin.	4 h. soir.
MIRECOURT, hôtels des Halles et de l'Europe..............	10 h. matin.	4 h. soir.
NOMENY, rue Bailly, 23, tous les deux jours...............	3 h. soir.	9 h. matin.
PONT-A-MOUSSON, r. des Carmes, 12....................	4 h. soir.	9 h. matin.
REMIREMONT, CHARMES et EPINAL, h. des Halles et de l'Europe.	9 h. soir.	5 h. soir.
TOUL, hôtel de l'Europe......	4 h. soir.	8 h. matin.
VÉZELISE, hôtel du Grand-Cerf.	3 h. soir.	8 h. matin.

Omnibus de la Vierge pour Saint-Nicolas, chez Barbier, cafetier, rue Saint-Dizier, 54. Départ à 10 h. du matin, 2 h., 4 h. et 3 h. du soir; arrivée à 8 h. et 10 h. du matin; 1 h. et 4 h. du soir.

§ 10. ÉCLAIRAGE AU GAZ.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE NANCY.

Directeurs-Gérants, Constantin frères.
Usine, bureau et magasins de houille et de coke, faubourg Saint-Georges, rue de l'Ile-de-Corse, 2.

Poste des allumeurs, rue de la Pépinière, touchant le magasin de décors du théâtre.

Le poste des allumeurs est ouvert tous les jours depuis la nuit jusqu'au matin, et les employés du gaz y stationnent dans les intervalles de leur service pour répondre à toutes les observations des consommateurs relativement à l'éclairage.

§ 11. JOURNAUX.

L'Ami du Peuple. — Gérant, Vagner, rue du Manége, 3. — (Paraît le vendredi, 5 fr. par an.)

Le Bon Cultivateur. — Ce recueil est publié par la Société d'Agriculture de Nancy, imprimerie de Grimblot et veuve Raybois. Il paraît tous les mois. Prix de l'abonnement, 6 fr. par an.

Bulletin de l'Instruction primaire de la Meurthe. — Gérants Grimblot et veuve Raybois, place Stanislas, 7. Ce Bulletin paraît tous les mois et contient : 1° Les actes officiels de l'autorité supérieure ; 2° les décisions du Conseil départemental et de l'Administration ; 3° des Instructions concernant la direction des Ecoles primaires ; 4° les nominations, changement et révocation des Instituteurs. Prix de l'abonnement, 3 fr. par an.

Bulletin de la Société d'Acclimatation, paraissant trimestriellement, au prix de 2 fr. par an. — Agent financier, Puel, rue des Quatre-Eglises, 51.

L'Echo de la Seille, feuille d'annonces.—Gérant, Mme veuve Ancillon. (Cette feuille paraît une fois par semaine.)

L'Espérance, courrier de Nancy.— Gérant, Vagner, rue du Manége, 3. (Cette feuille paraît tous les deux jours.)

L'Impartial.—Gérant, Hinzelin, rue Saint-Dizier, 67. (Paraît trois fois par semaine.)

Journal de la Meurthe.— Gérant, Lemachois, à Nancy. Bureaux, Grande-Rue, Ville-Vieille, 14.—(Paraît tous les 2 jours; prix de l'abonnement, 24 fr. par an.)

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée Lorrain. —(Paraît tous les mois.) Imp. Lepage. Président de la commission de rédaction, H. Lepage.

Le Moniteur de la Meurthe.— Gérant, Hayen, à Nancy, rue Saint-Dizier, 67. (Paraît quatre fois par semaine ; prix de l'abonnement, 12 fr. par an.)

Le Mussipontain, feuille d'annonces. — Gérant, Toussaint. — (Ce journal paraît une fois par semaine.)

Petites Affiches de Lunéville. —Editeur, Pignatel.—(Paraît le samedi ; prix de l'abonnement, 6 fr. par an.)

§ 12. CABINET D'AFFAIRES.

Dormechville, ancien Conseiller de préfecture et ancien Sous-Préfet, rue Saint-Dizier, 46, au premier étage, sur le derrière.

§ 13. ROULAGE ET TRANSPORT PAR EAU.

Commissionnaires de roulage.

Demangeot aîné, rue Saint-Nicolas, 55. — Accéléré et ordinaire pour tous pays. — Banque et recouvrements.

Golzard aîné, rue Notre-Dame, 14. — Accéléré et ordinaire pour tous pays. — Dépôt de ciment romain de Pouilly. — Dépôts de glucose ou sucre de pommes de terre.

Favier-Gervais-Voinier, rue Saint-Jean, 41. — Accéléré et ordinaire pour tous pays. — Banque et recouvrements. — Achats et vente à la commission. — Dépôt de laine. — Entrepôt des sels des salines de Dieuze.

Entrepreneurs de transports par eau.

Lacombe fils, à Vitry-le-Français, et Lacombe aîné, à Saint-Dizier et Paris. — Correspondant, *Blaise*, faubourg Sainte-Catherine.

Matthiss, Ulrich, Hoffet et Cie, à Paris, Châlons-sur-Marne et Strasbourg. — Correspondant, Hoffet, rue du Tapis-Vert.

Emile Corbie, à Châlons. — Correspondant, *Pierre*, sur le port.

Outre le transport sur le canal et ses aboutissants, ces maisons font la consignation et la commission par toute voie, ayant des correspondants sur les places principales.

§ 14. SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET SECTIONS DE NANCY.

L'administration municipale a décidé qu'une plaque portant *sapeur-pompier* serait placée au-dessus de la porte d'entrée de la demeure de tous les sapeurs-pompiers. Cette indication permet de recourir, en cas d'incendie, au pompier le plus voisin.

La division de la ville en sections est faite, comme suit, pour chacun des cantons de Nancy, savoir :

Nancy-Est, qui comprend la 1re, la 2e et la 3e sections. — La 1re commence par la Pépinière, suit l'Evêché, la gauche des rues de la Constitution et Montesquieu, rejoint la gauche de la rue Saint-Nicolas, les faubourgs Saint-Georges, Sainte-Catherine, et se termine par la rue de ce nom. — La 2e comprend l'Hôtel-

de-Ville, la droite des rues de la Constitution, Montesquieu et de la Hache; prend la droite de la rue Saint-Dizier et de la rue de la Pépinière, depuis la rue d'Amerval. Enfin la 3e renferme le faubourg Saint-Pierre, les rues et propriétés y aboutissant.

Nancy-Ouest se compose de la 4e, de la 5e et de la 6e sections : — La 4e prend à la rue de la Hache, la droite de la rue Saint-Nicolas, la rue de la Salpêtrière, celle de l'Equitation, en descendant à droite de la rue de la Hache, jusqu'au point de départ. — La 5e commence par la droite de la rue Saint-Dizier, en face de Saint-Roch, jusqu'à la rue de la Hache, monte cette rue à droite, la rue de l'Equitation, jusqu'à la porte Saint-Jean, la droite de la place et de la rue de ce nom, jusqu'au point de départ. — La 6e comprend les deux côtés de la rue Stanislas, depuis la rue Saint-Dizier, la gauche des rues d'Amerval, de la Pépinière et de la place de Grève, la rue de la Vénerie, la rue du Faubourg-Stanislas et le faubourg de ce nom, le faubourg Saint-Jean, la rue Saint-Joseph, la gauche de la place Saint-Jean et de la rue de ce nom jusqu'au coin de Saint-Roch, la gauche de la rue Saint-Dizier jusqu'à la rue Stanislas.

Nancy-Nord est formé de la 7e et de la 8e sections : — La 7e comprend la rue des Maréchaux, la place Lafayette, la droite de la rue de la Pépinière, les deux côtés de la place de Grève et du cours Léopold jusqu'à la rue Saint-Michel, la droite de cette rue, la gauche de la Grande-Rue (Ville-Vieille) et toute la place Carrière jusqu'à l'Arc-de-Triomphe; et la 8e renferme la droite de la rue Saint-Michel, en montant les deux côtés du cours Léopold, Boudonville et sa gorge, le faubourg de Metz, les Trois-Maisons jusqu'au Crône, la rue de l'Opéra et la droite de la Grande-Rue (Ville-Vieille) jusqu'à la rencontre de la rue Saint-Michel.

Beffroi pour les incendies, à Nancy. — La sonnerie est d'un coup pour la première section, *de deux* pour la seconde, de *trois*, pour la troisième, etc. — Un tintement de coups ralentis indique un feu de cheminée; les volées de coups tintés précipitamment annoncent un incendie. Lorsque ces volées se suivent sans indication de section, c'est que l'incendie a éclaté dans une commune voisine.

§ 15. SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE NANCY.

Commission administrative pour 1856.

Président, E. Barbey, ancien attaché aux affaires étrangères, rue Sainte-Catherine, 3.

Vice-Président, E. De Vienne, proprétaire, place Saint-Georges, 97.

Secrétaires, Vaultrin, professeur, rue des Dominicains, 20. — *H.* Costé, avocat, rue de la Monnaie, 2.

Trésorier, F. Guibal, rue d'Amerval, 8.

Commissaires d'orchestre. De Vienne, Comte Molitor, Costé, Guibal, Drouet, E. Simonin et Chatelain.

Commissaires des chœurs, E. Barbey, De Vienne et Costé.

Administrateurs, Blaise, Pene, De Taillasson, Comte d'Hennezel, Lyautey, Alexandre et Dilschneider.

Les souscripteurs seuls sont admis aux concerts donnés par la Société ; cependant sur la demande des Membres de la Société, il pourra leur être délivré une ou plusieurs cartes d'invitation en faveur des personnes étrangères à la ville. (*Art. 26 du règlement.*)

§ 16. THÉATRE DE NANCY.

Opéra comique, Traduction, Comédie Vaudeville. — *Directeur-gérant privilégié*, Bessières.— *Régisseur général chargé de parler au public*, Philippe Mutée. — *Second régisseur*, Ducos.—1er *Chef d'orchestre*, Moulins.—2e *Chef d'orchestre*, Klotz. — *Souffleur*, Burlet. — *Peintre décorateur*, Jacolot. — *Buraliste*, Mlle Rubin. — *Chef machiniste*, Carlier.

ARTS LIBÉRAUX.

Marchands d'... Rivière ... 13.

... place

... 52.

... 47.

... 21.

Assurances P. 292.

Aubergistes.

... Saint-Pierre. 75. Bernier-Brenet Vve Gril-St-Lau-

faub. Saint-Pierre, 44.
:habot (Croix-d'Or), faub. Pierre, 29.
(à l'Arbre-Vert), Saint-, 150.
Poire-d'Or), Saint-Dizier,

né (à la Galerie), faub. rois-Maisons, 45.
(à la Rose), faub. Saint-, 86.
ı (à la ville de Colmar), urg Saint-Pierre, 25.
la Croix-Blanche), Dames,

ı la ville d'Epinal), faub. Pierre, 250.
t (au Mouton-Blanc), d'Essey.
f. des Trois-Maisons, 38.
(à la Couronne), Vénerie.
Chariot-d'Or), rue et place -Georges.
à la ville de Luxembourg), Rue V.-Vieille et de l'O-2.
, Hache, 45.
ier (à la ville de Lyon), Saint-Pierre, 22.
t (au Faisan), 4 Eglises, 18.
ller (Cheval-Blanc), faub. -Georges, 26.
u Faisan), faubourg Saint-ges, 11.
(à la ville de Gray), Mon-5.

ıs (Etablissements de).

re, Saint-Dizier, 21 (bains ısino).
r, Hôpital Saint-Julien, 16 ı du Petit-Paris).
ger, Tapis-Vert, 3 (bains voli).

ains à domicile.

aint-Jean, 46.
y, Hôpital-Saint-Julien, 16.

Bandagistes.

Muller, Saint-Dizier, 141.
Muller, Saint-Jean, 20.

Banquiers.

Banque de France (succursale de la), (p. 258).
Demangeot aîné, Saint-Nicolas, 55.
Jambois-Husson et Cie, Tiercelins, 4.
Lévy-Bing et Cie, St-Nicolas, 27.
V. Lorrain, Noel-Noel et Cie, St-Nicolas, 31.
Wolff et Cie, Dominicains, 46.

Bas à façon (Fab. de).

Husson, Pont-Mouja, 10.
Mangin, Quatre-Eglises, 41.
Monchablon, Raugraff, 27.
Prinsler, Maréchaux, 31.
Riot, Pont-Mouja, 35.
Simon, pl. de l'Arsenal.

Bazar du Commerce.

Le bazar est ouvert, rue des Dominicains, 46.

Bestiaux (Marchands de).

Manassès, Fabriques, 28.
Manassès, Saint-Nicolas, 77.

Bijoutiers (V. Orfèvres).

Billards (Fab. de).

Dufour, rue Saint-Dizier, 130.

Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Buinaut, Stanislas, 36.
Desfossés, Saint-Dizier, 3.
Fawtier, Ponts, 28 (en gros).
Guillaumé (Mlle) Saint-Dizier, 68.
Guyot, Saint-Dizier, 92.
Mansuret, Hache, 59.
Mathieu, Pont-Mouja, 5.
Mathis, pl. du Marché, 12.
Sibien, Dominicains, 6.

Bleu (Fab. de)

Bouillet, Drouot, 5.

Blondes et Dentelles.

Boppe-Hermite, Saint-Jean, 2.
Décisy, Saint-Dizier, 38.
Gueth et Drouin, Saint-Dizier, 20.
Lahaye, Saint-Georges, 4.

Toussaint-Jullien, Michottes, 4.

[illegible]

Kr[illegible], pl. de la Cathédrale.
W[illegible], Carmes, 33. Confection et posage de garnitures de [illegible].

Bois à brûler.

[illegible], Equitation, 42.
[illegible], porte St-Georges.
Pagnot, Mme, à Boudonville.
Pierre, faub. Ste-Catherine, 1.
Renaud, p. rue des Carmes, 3.
[illegible], r. de Malzéville, 39.

Bonneterie.

Andreux-Schmit, Vve, St-Dizier, 135 en gros.
Barbier, faub. St-Pierre, 3 (fab.).
Brown, Poissonnerie, 1 (march.).
Darbois, St-Nicolas, 20 (en gros).
Desfossés-Collenot, Saint-Dizier, 3 (march.).
Ducret-Feven, Saint-Georges, 26 (march.).
Eblin, Dominicains, 57 (march.).
Esselin, pl. St-Epvre, 2 (march.).
Guyot, St-Dizier, 92 (march.).
Martin, Poissonnerie, 11 (march.).
Meffe, St-Dizier, 76 (march.).
E.-I. Picard et Ch. Nathan, Saint-Nicolas, 44 (en gros). Maison à Paris, rue du Temple, 48.
Renaud, St-Dizier, 98 (en gros).
Riot, Raugraff, 29 (march.).
Schmitz, St-Dizier, 145 (march.).

Bouchers.

Aaron, Saint-Joseph, 7.
Bernheim, Quatre-Eglises, 15.
Block, faub. des Trois-Maisons, 7.
Caen, St-Nicolas, 15.
Eustache, Source, 39.
Finot, Grève, 5 (au marché couv.).
Grosset, faub. Saint-Pierre, 216.
Guillaumé, Saint-Dizier, 134.
Jacob (David), Saint-Thiébaut, 6.
Jacob, faub. Saint-Pierre, 80.
Jacob, r. des Dames, 32.
[illegible]ob, St-Thiébaut, 24.
Jacob, Raugraff, 4.
Jacob (Léon), Saint-Dizier, 56.
Jacob (Mathias), Dominicains, 51.
Juillen, Stanislas, 26.
Juillen, Hache, 69.
Kirfer (Georges), St-Dizier, 60.
Lamesse, Saint-Jean, 47.
Lamesse fils, Saint-Georges, 66.
[illegible], Ponts, 38.
[illegible], Hache, 32.
[illegible], Saint-Michel, 11.
Perrin, Pont-Mouja, 19.
Perrin, Gr.-Rue-V.-Vieille, 105.
Petit, pl. Saint-Epvre, 3.
Salmon, faub. Stanislas, 9.
Saucerotte, Stanislas, 30.
Stimbach, Maréchaux, 29.
Thiéry, ruelle Saint-Antoine.
Thouvenin, faub. St-Georges, 10.

Boulangers.

Bailly jeune, faub. Saint-Pierre, 4.
Bapst, Gr.-Rue-V.-Vieille, 82.
Barbier, Maréchaux, 17.
Bastien, Montet, 32.
Bastien, Haut-Bourgeois, 2.
Bodard, Saint-Georges, 42.
Bayler, Sainte-Anne, 3.
Boulangé, Poissonnerie, 22.
Bourlier, Dominicains, 13.
Caillon, Poissonnerie, 8.
Campagne, f. des 3 Maisons, 26.
Cave, Source, 19.
Colin, Saint-Dizier, 104.
Dalbain, Saint-Georges, 74.
Dirninger, Saint-Michel, 29.
Dratz, Saint-Nicolas, 74.
Ertel, faubourg Stanislas, 7.
Ferry, Quatre-Eglises, 20.
Floquet, Hache, 59.
Forh, pl. du Marché, 3.
Fristot, f. des Trois-Maisons, 63.
Froment, Saint-Dizier, 134.
Garner, Pont-Mouja, 17.
Gouy, Raugraff, 25.
Heckler, Hache, 67.
Heim, faub. Saint-Pierre, 48.
Henriot, Tiercelins, 7.

Holtzmuller, Saint-Dizier, 62.
Humbert, St-Michel, 5.
Isaïe, Hache, 79.
Jacques, Maréchaux, 10.
Janot, Equitation, 55.
Joly, faub. Saint-Pierre, 206.
Joublin, Hache, 54.
Joublin, faub. Saint-Pierre, 28.
Koster, Saint-Georges, 2.
Lajoux, Sainte-Catherine, 24.
Laurent, Gr.-Rue-V.-Vieille, 37.
Laurent, Stanislas, 35.
Leclerc, faub. Saint-Pierre, 178.
Loeffer, Saint-Thiébaut, 11.
Maguiot, Saint-Dizier, 147.
Maîtredhôtel, f. Saint-Pierre, 78.
Martin, pl. Saint-Jean, 4.
Masson, Saint-Thiébaut, 16.
Mangus, Grève, 27.
Missenard, f. des 3 Maisons, 34.
Moro, f. des Trois-Maisons, 4.
Munschina, Saint-Dizier, 106.
Patenotte, f. des 3 Maisons, 57.
Perrin, Saint-Jean, 53.
Pierson, Pont-Mouja, 17.
Poirel, Saint-Jean, 26.
Rayer, Primatiale, 14.
Rolland, Gr.-Rue-V.-Vieille, 31.
Thiébaut, f. Saint-Pierre, 16.
Thirion, Sainte-Anne, 7.
Thouvenin, Metz, 38.
Touchot, Stanislas, 13.
Trutcher, Saint-Georges, 28.
Valser, Dominicains, 27.
Vaudré, faub. Saint-Georges, 5.
Vautrin, faub. Saint-Pierre, 216.
Villemin, Hache, 128.
Vienney (système Rolland), Saint-Dizier, 94.
Voinier, pl. Saint-Epvre, 6.
Vuillaume, Stanislas, 72.
Wurth, Ponts, 4.
Wurtz, Gr.-Rue-V.,Vieille, 78.
Zieber, Stanislas, 16.

Bourreliers.

Perrin, faub. Saint-Pierre, 45, et faub. Saint-Georges, 91.
Salagnat, Saint-Georges, 45.

Brasseurs.

Betting, route du Montet, 25.
Corrigeux, Grève, 24.
Detroys, Metz, 24.
Hamant, Gr.-Rue-V.-Vieille, 74.
Poirot (Mlle), Equitation, 50.
Schacken (de), Boulev. Pépinière.
Waywada, faub. Saint-Pierre, 27.

Broderies (Fabricants de).

Alerme (Mme), Pont-Mouja, 9.
Aroza (Mlle), Saint-Dizier, 15.
Aubry et de Mages, Stanislas, 46.
Balthazard, Carmes, 22.
Bapst, Poissonnerie, 11.
Barbe-Schmit, St-Julien, 1.
Berr, Poissonnerie, 7.
Bern, Pépinière, 31.
Berment (Mme), Poissonnerie, 15.
Bert (Mlle), Notre-Dame, 13.
Bertrand, Ponts, 52.
Boirayon, place Stanislas, 2.
Barthélemy, place Carrière, 20.
Barba, place Saint-Evre, 4.
Bertin (Mme Vve), St-Dizier, 14.
Bidot (Mme), f. Trois-Maisons, 20.
Boiselle, Maréchaux, 37.
Boeglin, Ponts, 58.
Bouchot, Opéra, 17.
Bourgon, place Carrière, 3.
Bonnefoi, Pépinière, 32.
Black, Saint-Nicolas, 35, bis.
Boulard, place de Grève, 12.
Blanchemain, Stanislas, 50.
Bouhon (Mme Vve), Carmes, 22.
Brisac, rue Sainte-Catherine, 8.
Briquel-Prinsler, Poissonnerie, 24.
Brisac-Berr (Vve), p. r. Carmes, 5.
Bordier (Mme), Poissonnerie, 20.
Boulangeot (Mmes), Pépinière, 32.
Breffort (Mlle), St-Dizier, 96.
Boyer-Eloi, Carmes, 1.
Blum-Franck, Saint-Dizier, 16.
Béraud, Stanislas, 46.
Besson (Mme, née Pellet), Saint-Georges, 48.
Block, Hache, 11.

[illegible] Mme . Glaris. 6.
[illegible] Pepinière. 5.
[illegible] du Labonté. Stanislas. 88.
[illegible] Mme., imp. du Lycée, 5.
[illegible] Lonternier. St-Dizier. 21.
[illegible] jeune. St-Jean. 4.
[illegible] Michottes. 1.
[illegible] Vve., G.-R.-V.-V.25.
[illegible] 35.
[illegible] Mme , Stanis-
[illegible]
[illegible] Carmes, 5.
[illegible] Stanislas, 42.
[illegible] Carmes, 13.
[illegible] 9.
[illegible] 13.
[illegible] Domini-
[illegible]
[illegible] Moaja, 27.
[illegible] Stanislas, 50.
[illegible] 8.
[illegible] 39.
[illegible] Quatre-Eglises, 69.
[illegible]uatre-Eglises, 43.
[illegible] Vve., f. St-Pierre, 148.
[illegible] Saint-Dizier, 15.
[illegible]-Mayer, Stanislas, 52.
[illegible]ier, Raugraff, 29.
[illegible] Mlle), Carmes, 34.
[illegible]-Bangofsky, pl. de Grève, 4.
[illegible]ureau, d'Alliance, 8.
[illegible]-Gudin, St-Thiébaut, 34.
[illegible]rme, p. r. des Carmes, 7.
[illegible]apre, Carmes, 32.
[illegible]ucrol, Stanislas, 39.
[illegible]elaunay, Visitation, 12.
[illegible]Halle-Eloy (Mlle), Stanis., 51 bis.
Desgranges, cours Léopold, 30.
[illegible]urbec, Pépinière, 21.
Daumal, Dominicains, 41.
Dalancourt, Raugraff, 16.
Durand, f. St-Pierre, 93.
Delorme, Michottes, 1.
Didier (Vve), Pépinière, 15.
David, Stanislas, 31.
Durand, Carmes, 22.
Darcy, Carmes, 40.
Dombrowsky, Saint-Nicolas, 73.
Duprey, Stanislas, 2.
Dardaine (Vve), Ponts, 44.
Davion (Vve), Stanislas.
Desgrandchamps, d'Amerval, 4.
Deperrier (Mme), Carmes, 34.
Fournier jeune, Poissonnerie, 47
Fastinger, Carmes, 34.
Fraisse, Cours Léopold, 37.
Francfort, Equitation, 9.
Franck, Stanislas, 29.
Frénot, Stanislas, 25.
François, Equitation, 2.
Fidrit, place de Grève, 7.
Godard, Charité, 11.
Guillaume-Febvrel, place de la Carrière, 36.
Geisler, place Dombasle, 47.
Gerdolle, Stanislas, 7.
Gérardin-Mary, Stanislas, 31.
Georges (Mlle), Dominicains, 20.
Gilbert (Mme), Saint-Jean, 34.
Galland (Mme), Saint-Nicolas, 19.
Gudin, Hache, 98.
Guichard (Mme), cours Léop., 11.
Grisard (Mme), Raugraff, 6.
Guyon, faubourg Stanislas, 8.
Gouthière (Mme), Ste-Cather., 39.
Gastaldy, Equitation, 58.
Grosjean, Pépinière, 32.
Gantz, Saint-Michel, 17.
Germain, f. Trois-Maisons, 88.
Hauck, Stanislas, 1.
Held, Quatre-Eglises, 58.
Henry, Stanislas, 52.
Herbser, Carmes, 17.
Hermardinquer, Dominicains, 16.
Huin (Mlle), Quatre-Eglises, 11.
Horrer, Constitution, 4.
Hourdin, p. r. Carmes, 7.
Hanset, Saint-Dizier, 38.
Henry (Mme), Montet, 12.
Hetzel, f. Sainte-Catherine, 37.
Hauser, Equitation, 49.
Houbre, Carmes, 20.
Idoux (Mlle), Stanislas, 33.
Joly, Carmes, 33.

Jacob (Mme), Carmes, 34.
Jacquemin (Mlle), Alliance, 11.
Jacquemin, Haut-Bourgeois, 5.
Jacques (Mlle), Notre-Dame, 98.
Jacob (Mlle), Quatre-Eglises, 33.
Jacob (Alexandre), Ponts, 58.
Kauffer (Mlle), St-Georges, 7 bis.
Kesseler, Maréchaux, 25.
Kunkel, pl. de Grève, 17.
Lambert (Mme), Raugraff, 23.
Léonard-Ducret, Stanislas, 6.
Leclerc, Stanislas, 80.
Lejeune, pl. Stanislas, 2.
Lintermans (Mlle), au Casino.
Lemaire (Mme Vve), Carmes, 1.
Lemaire-Renold, p. r. Carmes, 5.
Latourette (Mme), Pépinière, 37.
Lapierre, Source, 33.
Lanio, Sainte-Catherine, 11.
Lint, pl. Dombasle, 47.
Ley (Mme), f. Saint-Pierre, 200.
Leterhos, place Carrière, 1.
Legros, place du Marché, 30.
Lesnard (Mlles), Poissonnerie, 21.
Léveil, Stanislas, 13.
Liot, Dominicains, 41.
Lhuillier, faubourg St-Jean.
Lafleur, Saint-Jean, 11.
Lhuillier, Carmes, 5.
Lamontagne, Hache, 61.
Lejeune (Mme), r. de Malzéville, 37.
Meunier, Stanislas, 39.
Moat-Motel, Ste-Catherine, 35.
Moland-Mougeot et A. Wantelet, Michottes, 11.
Masson, cours Léopold, 19.
Muhlfeld, Carmes, 42.
Marpon (Mlle), Poissonnerie, 6.
Mathieu (Mme), cours Léop., 1.
Maurice (Mlle), Saint-Dizier, 15.
Marchant (Mme), Constitution, 11.
Maguin, Stanislas, 6.
Mirguet, Stanislas, 34.
Monville, Dominicains, 33.
Mienville, f. Saint-Pierre, 170.
Monin, Carmes, 32.
Merdier, Ste-Catherine, 16.
Max, Saint-Dizier, 110.
Mathiot, Ponts, 59.
Noël-Noël (Mme), Amerval, 6.
Nave-Husson (Mme), St-Dizier, 24.
Noël (Mme), Stanislas, 46.
Nathan, Saint-Georges, 6.
Noblet (Mlle), Stanislas, 21.
Olry, Notre-Dame, 21.
Perrel, Hache, 25.
Parisot (Mme), pl. de Grève, 1.
Pascal (Mme), pl. Stanislas, 5.
Prévost, pl. Stanislas, 8.
Pierrot (Mlle), Ponts, 4.
Peiffer, Amerval, 2.
Pitay, Stanislas, 33.
Prézantoine, Carmes, 20.
Pellerin (Mme Vve), Visitation, 25.
Ponceblanc, pl. de Grève, 1.
Pallarès (Mlle), Poissonnerie, 4.
Payen, Michottes, 5.
Petitjean (Mme), Stanislas, 49.
Pilon, Poissonnerie, 3.
Poirson-Génin, Raugraff, 17.
Parmentier, Stanislas, 19.
Payen, Saint-Georges, 59.
Paoli (Mme Vve), Hache, 31.
Pfister (Mme), Ruisseau, 93.
Perilhoux (Vve), Opéra, 29.
Perny (Mme), Cheval Blanc, 12.
Rieff, Carmes, 16 bis.
Ruffi (Mme Vve), Stanislas, 82.
Régis, Stanislas, 60.
Royer (Mlle), Amerval, 2.
Renard, Stanislas, 20.
Risquet, Carmes, 22.
Rinck, terr. de la Pépinière, 3.
Rollot-Salle, Carmes, 19.
Rollet, Poissonnerie, 9.
Ramat, Pépinière, 42.
Roubalet, Saint-Georges, 12.
Simonin (Mlle), pl. Carrière, 7.
Senef (Mlle), Quatre-Eglises, 23.
Savard, faubourg Saint-Jean, 7.
Salmon-Salmon, Ste-Cath., 26 bis.
Sobiratz, Saint-Jean, 27.
Sonrier, f. Saint-Pierre, 161.
Sanson, Carmes, 42.

Stern, Notre-Dame, 19.
Sabrier, Pepinière, 11.
Sard, Grève, 17.
Schnetzer (Mme), G.-R., 119.
Thomassin (Mme Vve), Constit., 3.
Tévanne, Carmes, 7.
Thirion (Mme), Pépinière, 22.
Vinandy, Ponts, 31.
Villaume, Carmes, 34.
Vincent dit St-Dizier, Carmes, 21.
Voillard, Sainte-Anne, 14.
Vivier, rue d'Alliance, 13.
Vincent (Vve), Haut-Bourgeois, 7.
Vaultrin (Mlle), Dominicains, 20.
Venon (Mlle), Fayencerie, 16.
Vincent-Weick (Mme), Pépin., 12.
Virion (Mme), Source.
Weber, Poissonnerie, 2.
Weil, Ponts, 41.
Weiller (Mme), St-Dizier, 5.
Westermann (Vve), Stanislas, 31.
Weissembach, pl. des Dames, 12.
Wisnick, Vénerie, 9.
Wolff, Stanislas, 70.
Yung, Source, 39.

Broderies (Dessinateurs).

Barthelémy, imp. du Lycée, 11.
Bourgon, Sainte-Catherine, 24.
Bourgon (Mme Vve), Stanislas, 46.
Blampain, Saint-Georges, 7.
Billa dit Chambéry, pl. de Grève, 14.
Bailly, Notre-Dame, 7.
Brunet, passage du Casino.
Collot, Pont-Mouja, 10.
Colin, Ponts, 100.
Compagnos, Poissonnerie, 24.
Couraud, Pont-Mouja, 9.
Deniau, Carmes, 35.
Flambeau, Poissonnerie, 11.
Friou, Saint-Julien, 1.
Gérardin, imp. du Lycée, 5.
Grand-Bar, Hache, 21.
Klein, Maréchaux, 2.
Lallemand, Saint-Julien, 33.
Lhuillier, Saint-Dizier, 113.
Lamblot, Pépinière, 35.
Lint, Stanislas, 45.
Mansuy, Vénerie, 11.
Montcourant, Poissonnerie, 45.
Mathieu, Dominicains, 3.
Mézin, Equitation, 33.
Olry (Mme Vve), Stanislas, 46.
Panisset, p. r. Carmes, 3.
Pellerin, Fayencerie, 9.
Piget, Ponts, 31.
Prouvé, Ponts, 4.
Robinet (Mme Vve), petite rue des Carmes, 3.
Riche, Dominicains, 31.
Souron, Hache, 48.
Schérer, Pépinière, 9.
Stezle, Equitation.
Serrier, Hache.
Telle, Constitution, 13.
Thiriot, trottoirs Stanislas, 15.
Tort, Grève, 8.
Thierry, Pépinière, 21.
Vatin, Pépinière, 36.

Broderies (Blanchisseurs).

Barthelet (Mme), imp. du Lycée, 5.
Brunet, passage du Cassino.
Bouret (Mlle), Pépinière, 9.
Bœs (Mme), imp. St-Julien, 3.
Berviller-Henry (Mme), Stanislas, 96.
Chatelain (Mme), Stanislas, 50.
Chevry (Mme), rue du Lycée.
Degoin (Mlle), hop. St-Julien, 3.
Fedenheim (Mme), Pépinière, 30.
Geisberger (Mme), Raugraff, 7.
Gandoin (Mme), St-Dizier, 16.
Henry, Pépinière, 31.
Jolivet (Mlle), Pépinière, 25.
Kromberger (Mme), Stanislas, 37.
Lacour-Griffon, Ste-Catherine, 41.
Lenoir (Mme), St-Georges.
Lhuillier (Mlle) St-Dizier, 21.
Mallézieux (Mlle), Visitation, 8.
Mollière (Mme), p. r. Carmes.
Mougeot (Mlle), Pont-Moujà, 13.
Maillard (Mlle), St-Thiébaut, 37.
Poirson, Pépinière, 23.
Sabriet, Maréchaux, 4.

Venel (Mme), Constitution, 5.
Zubert (Mme), Stanislas, 37.

Brosses (fab. de).

Conrad, St-Dizier, 45.
Raybois-Gillant, St-Georges, 19.

Brosses (bois de (fab. de).

Cordier, rue du Ruisseau, 91. (Machine à vapeur).

Cafetiers.

Bajot (café du Port), faub. Saint-Georges, 15.
Barbara (c. Belle-Vue), Saint-Georges, 25.
Barbier, pl. du Marché, 1.
Barthelémy, (c. de Lunéville), f. St-Pierre, 3.
Bazoche (c. de l'Abattoir), faub. Ste-Catherine, 1.
Beaucourt (c. St-Nicolas), f. St-Nicolas, 51.
Berthaut (c. de la Paix), Stanislas, 4.
Biqueron (c. de Foix), pl. Stanislas, 1.
Brutz (c. du Canal), rue de Malzéville, 34.
Burgaux et Michel (c. des Messageries), Carmes, 1.
Camon, trot. Stanislas, 22.
Carpentier, f. Stanislas, 5.
Crépin, f. St-Georges, 7.
Delval (c. de la Seille), St-Georges, 60.
Despierres (c. de Paris), Poissonnerie, 27.
Dufour, Saint-Dizier, 132.
Génin, f. Saint-Pierre, 42.
Geoffroy (c. de la Brasserie), pl. Carrière, 1.
George (c. de Metz), r. Metz, 28.
Gérard, faub. Stanislas, 3.
Gérard (c. National), place Saint-Epvre, 4.
Henriet (c. de la Brasserie Stanislas), Pépinière, 34.
Houssard (c. François), Ponts, 9.
Hudelot (c. du Chalet), boulevard de la Pépinière.
Humbert, Saint-Michel, 5.
Kraff (c. de la Comédie), place Stanislas, 3.
Lahaxe (c. Charles), Stanislas, 2.
Lajoux, faub. Stanislas, 6.
Larousse, place du Marché, 30.
Lenoir (c. du Rocher de Cancale), Carmes, 11.
Magniette (c. du Débarcadère), f. Saint-Jean, 6.
Marbach (c. de France), f. Saint-Jean, 14.
Maucolin (c. de l'Opéra), place Stanislas, 6.
Mercier (c. Saint-Dizier), Saint-Dizier, 128.
Meunier (c. Jaquot), St-Dizier, 113.
Mosbach (c. de la Citadelle), imp. de la Citadelle, 5.
Nicolas (c. du Commerce), place Stanislas, 1.
Ott (c. du Bas-Rhin), Grande Rue Ville Vieille, 104.
Pardieu, faubourg Stanislas, 16.
Patenotte (c. de la Croix), faub. des Trois-Maisons.
Renaut (c. Laurent), St-Dizier, 80.
Richard (c. des Halles), Stanislas, 37.
Richomme (c. Stanislas), place Stanislas, 11.
Roussel (c. de la Douane), Saint Jean, 36.
Roy (c. des 3 Maisons), f. des Trois-Maisons, 84.
Saunier (c. Parisien), Dominicains, 47.
Simonin, Saint-Dizier, 143.
Tard (c. Nancy), Pont-Mouja, 13.
Terreux (c. du Canal), rue de Malzéville, 31.
Thiéry, Stanislas, 32.
Thiriet, Saint-Jean, 39.
Voignier, Stanislas, 3.

Calorifères (Constructeur de).

Husson, Stanislas, 15.

Camionnage (Entrep. de).
Vuillaume, Hache, 10.

Caoutchouc (Articles de).
Marx-Picard, Saint-Dizier, 32 (habillements).
Sibien, Dominicains, 6.

Cartes à Jouer (Fab. de).
Boucher, Poissonnerie, 4.

Carton (Fab. de).
Crémel, aux Grands-Moulins.

Cartonniers.
Breucourt, Visitation, 3.
Cayon jeune, Stanislas, 26 (cartons de broderies).
Christophe, place Carrière, 7.
Humblot, trottoir d'Amerval, 9.
Lamaille, Gr.-Rue-Ville-Vieille, 123.
Mayer, Hache, 124.
Pierre, [illegible], 3.
Thorelle, Quatre-Eglises, 27.

Casquettes (Fab. et march. de).
Houpert, Fayencerie, 4.
Valdenaire, f. des 3 Maisons, 17.
Vittel, Hache, 34.

Chamoiseurs (V. Tanneurs).

Chandelles (Fab. de).
Ames, Saint-Dizier, 88.
Baradez frères, Montet, 6.
Chrétien, Saint-Julien, 13.
Jeandel, Hache, 43.
Lenoble, Saint-Dizier, 122.

Chapeaux de Paille (March. de).
Babin, Gr.-Rue Ville-Vieille, 81.
Caderlet, Saint-Dizier, 73.
Connet jeune, Hache, 23 (en gros).
Picot (Mlle) Saint-Dizier, 63.
Remy frères, Saint-Dizier, 23 (en demi-gros).
Spelty, Saint-Dizier, 90.
L. U. Wild, Saint-Nicolas, 41 (en demi-gros).

Chapeliers.
Alexandre-Kamuf, St-Dizier, 107.
Babin, place Stanislas, 14 (passementerie, fourbisserie).
Beaux, Saint-Georges, 18.
Bour, Raugraff, 25.
Bureau fils, Dominicains, 10 (passementerie, fourbisserie).
Deichard, place des Dames, 19.
Gérard, Saint-Jean, 1.
Lafontaine, Quatre-Eglises, 23.
Liégey, Ch. Sables, 10 (fabric.).
Mangeot (Mme), d'Amerval, 2.
Munier, St-Nicolas, 39 (fabricant).
Musy, Saint-Dizier, 115.
Olry, Dominicains, 39.
Reinaud, Saint-Jean, 12.

Charbon (march. de).
Crey (Vve), Pont-Mouja, 18.
Contal, Notre-Dame, 88.
Duron, faub. Saint-Jean, 8.
Houdot, Saint-Thiébaut, 43.
Loquier, Maure-qui-Trompe, 29.
Louis, f. Saint-Nicolas, 46 et Manège, 6.
Morgard, Dauphine, 23.

Charcutiers.
Barthelemy, pl. Saint-Epvre, 7.
Breton, Gr.-Rue Ville-Vieille, 127.
Buisson, f. des Trois-Maisons, 16.
Charbonnier, Saint-Georges, 34.
Chrétien, Poissonnerie, 16.
Doucet, Hache, 77.
Gaudel, Gr.-Rue Ville-Vieille, 64.
Geoffroy, rue deMalzéville, 7.
Guironnet, Saint-Thiébaut, 7.
Jambille, Hache, 21.
Jourdain, Hache, 79.
Lamasse, Maréchaux, 9.
Leroy, Notre-Dame, 64.
Liégey, Dames, 23.
Maillot, faub. Saint-Pierre, 60.
Manquat, faub. Stanislas, 8.
Martinoty, pl. Saint-Epvre, 13.
Masson, Gr.-Rue Ville-Vieille, 93.
Moriviller, f. Saint-Pierre, 68.
Prevot, Saint-Jean, 31.
Rappold, Fayencerie, 3.

Charpentiers.
Bouff, Montet, 94 (menuis.)
Charles, Grève, 48.

Darbelet, faub. Saint-Jean, 2.
Fort, Saint-Nicolas, 12.
Franck-Fidel, rue de Metz, 42.
Gérardin, rue Ruisseau de Boud.
Gracieux, Metz, 1.
Harmant, Metz, 1 (menuisier).
Laurette, Fabriques, 35.
Meunier, Fabriques, 21 (men.).
Patenotte, Equitation, 46.
Prudhomme, Sainte-Anne, 11.
Roussel, Hôpital-Militaire, 7.
Sidrot, Metz, 12 (menuisier).
Thomen, Gr.-Rue Ville-Vieille, 15.

Charrons.

Bernard, f. des Trois-Maisons, 7.
Birck, Visitation, 27.
Bouvard, Saint-Nicolas, 26.
Colin, Notre-Dame, 44.
Corberon, pl. Saint-Georges, 91.
Dupays, Hache, 5.
Gilles, Fabriques, 22.
Marchal, Jeannot, 15.
Marchal, Sainte-Anne, 10.
Valentin, Montesquieu, 25.
Valotte, Charité.

Chaudronniers.

Bertrand, Pont-Mouja, 26.
Faverotte, Saint-Dizier, 14.
Grégoire, Saint-Georges, 38.
Huin, aîné, f. Saint-Pierre, 15.
Humbert, Saint-Dizier, 58.
Poirson, Raugraff, 17.

Chaussures confectionnées.

Ancelin, St-Dizier, 72 (fab.).
Bienfait (Mlle), Dominicains, 20.
Bouyer, Saint-Dizier, 65.
Feyen (Mlle) (spécialité), Saint-Georges, 21.
Guyot, St-Dizier, 92.
Hardouin, Saint-Dizier, 129.
Maire, Saint-Nicolas, 66 bis.
Picot (Mlle), Saint-Dizier, 65.
Sordoillet (spéc.), Dominicains, 43.

Chemisiers (et march.).

Batelot, Saint-Dizier, 77.
Brouas, Poissonnerie, 1.
Martin, Poissonnerie, 11.

Chevaux (march. de).

Godchaux, faub. Saint-Pierre, 36.
Nathan, Sainte-Anne, 1.
Weiller, Ponts, 37.

Chiffons en gros, Ferrailles, etc. (march. de).

Dureau, Fabriques, 10.
Lévy, Sainte-Anne, 40.
Mandre et Cie, f. St-Pierre, 2.
Ponel, Montet, 9.

Chocolat (fab. de).

Gardeil-Didelot, Lafayette, 1.
Manrique, Saint-Jean, 8.
Queruel, de Paris, *dépôt* pl. Stanislas, 7, et r. St-Dizier, 125.
Vatelle, Poissonnerie, 3.
Venazzi, Dominicains, 34.

Cirier.

Mougenot, Saint-Dizier, 49.

Cloutiers.

Chauvain, Artisans, 34.
Frideling, Boucherie, 10.
Kany, fils, Cimetière, 3.
Moraine, faub. Saint-Pierre, 1.

Coiffeurs et parfumeurs.

Alexandre-Morand, Dominic., 9.
Aubry, Stanislas, 50.
Baillon, Dominicains, 37.
Benoiton, Poissonnerie, 32.
Bideaux, Saint-Georges, 36.
Brod, Dames, 28.
Corberon, pl. Saint-Georges, 87.
Creusot, Fayencerie, 25.
Delaval, Lafayette, 4.
Desloy, Saint-Georges, 37.
Garceaux, Saint-Jean, 19.
Gédéon, Quatre-Eglises, 19.
Laurent, Poissonnerie, 22.
Marlet, Raugraff, 14.
Montigny, Stanislas, 27 (parfumerie en gros et en détail).
Morand, trottoir d'Amerval, 13.
Morand, Stanislas, 6.
Poyer, Stanislas, 42.
Prévot, Saint-Dizier, 5.
Protte, Saint-Dizier, 103.
Sublime, Saint-Jean, 10.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Commissionnaires en marchandises.

[illegible], 1.
[illegible], Notre-Dame, [illegible].
[illegible], Ste-Catherine, 57.
[illegible], Dominicains, 5.
[illegible], Stanislas, 2.
[illegible], faub. Saint-Georges, 25.
[illegible], St-Jean, 51.
[illegible], Bailly, 3.

Confiseurs.

Bachner, St-Dizier, 64 (et en gros).
Cartry, Dominicains, 39.
Cartry, trottoirs Stanislas, 24.
Colin, St-Dizier, 65 (et en gros).
Gehin, pl. Stanislas, 9.
Lebègue, Dominicains, 4.
Lefevre-Denise, Saint-Dizier, 33 (spécialité de pains d'épices).
Virte, Fayencerie, 19.
Watelle, Poissonnerie, 3.
Warsthorn, Saint-Georges, 29.

Cordiers.

Dronin, f. des Trois-Maisons, 32.
Dumontin, Dominicains, 17.
Jacquemin, faub. St-Pierre, 18.
Petitdidier, boulev. Pépinière, 16.
Richard, Manége, 6.
Terlin, Saint-Dizier, 86.
Thiery, Gr.-Rue Ville-Vieille, 113.

Cordonniers.

André, Poissonnerie, 32.
Anthoine, Saint-Dizier, 118.
Aubertin, Saint-Georges, 53.
[illegible], Saint-Julien, 33.
[illegible], Hache, 58.
[illegible], Pont-Mouja, 10.
[illegible], Fayencerie, 18.
[illegible], faub. Saint-Pierre, 125.
[illegible], Pépinière, 31.
[illegible], pl. du Marché, 6.
[illegible], 3.
[illegible], Ponts, 1.
[illegible], Gr.-Rue Ville-Vieille, 33.
[illegible], Fayencerie, 11.
[illegible], Stanislas, 9.
[illegible], Saint-Julien, 54.
[illegible], imp. Saint-Jean, 16.
[illegible], Saint-Michel, 36.
[illegible], Stanislas, 13.
[illegible], Pont-Mouja, 50.
Dauphin, Stanislas, 40.
Dieudonné, Ste-Catherine, 12.
Dieudonné, Trois-Maisons, 25.
Dieudonné, Gr.-Rue-V.-V., 32.
Eve, Mazagran, 6.
Fernbach, Pont-Mouja, 4.
Frichement, Saint-Nicolas, 4.
Gény, Hache, 27.
Georges, Saint-Georges, 17.
Gobelet, faub. Saint-Pierre, 131.
Guillaume, faub. St-Pierre, 64.
Guillaume-Waechter, Artisans, 13.
Harmand, Saint-Dizier, 73.
Heitz, Cimetière, 1.
Henry, Dames, 24.
Hiltz, Notre-Dame, 88.
Hirt, Stanislas, 22.
Hugolin, f. Trois-Maisons, 40.
Huin, Malzéville, 26.
Jambille, Saint-Dizier, 143.
Koehler, trot. d'Amerval, 6.
Landauer, Notre-Dame, 28.
Lebrette dit Latour, Grève, 5.
Leblanc, Ponts, 29.
Lhuilier, Bailly, 6.
Maltaner père, St-Georges, 10.
Maltaner, Poissonnerie, 2.
Marc, Pépinière, 14.
Marin, Charité, 9.
Martin, Saint-Jean, 23.
Mouxou, Tiercelins, 1.

Navé, faub. Saint-Pierre, 30.
Noel, Saint-Jean, 14.
Pauvert, Poissonnerie, 13.
Picard, Maréchaux, 8.
Quillé, Pont-Mouja, 14-16.
Rouyer, Saint-Jean, 13.
Soquet, Stanislas, 44.
Thiéry, Notre-Dame, 18.
Thiriet, Source, 49.
Thiriot, Hache, 28.
Thomas, Fayencerie, 8.
Thomas, Quatre-Eglises, 8.
Utz, Carmes, 11.
Vannière, Saint-Dizier, 11.
Weill, Hache, 81.
Weiss, Primatiale, 11.

Corroyeurs et cuirs (Marchands de).

Blondeau, Ile-de-Corse.
Don, Saint-Sébastien, 3.
Gérard, Ponts, 45.
Husson, Gr.-Rue Ville-Vieille, 77.
Paquet, Visitation, 25.
Pierron, Saint-Julien, 25.
Pitoy, Saint-Nicolas, 34.
Regnaut, Quatre-Eglises, 4.
Rollot-Salle, Carmes, 19.

Corsets (March. de).

Blanpain (Mlle), Carmes, 14.

Coton (March. de).

Boppe, Ponts, 25 (teinture).
Elie-Baille, Drouot, 4 (teinture).
Monet, Chanoines, 5.
Mosbach, Ponts, 20.
Paillot-Virlet (Vve), St-Jos., 41.
Wunstel et Kerner, Prairie, 3.

Cotonnades (Fab. de).

Guérin-Fillemin, Grève, 22.
Guérin père, f. St-Pierre, 117.
Karcher-Luty, Saint-Dizier, 140.
Lamblin, Artisans, 76.
Metzner, Saint-Nicolas, 105.

Couleurs (March. de).

Budin, Saint-Jean, 37.
Grillon (Vve), Saint-Dizier, 125.
Laval-Perken, Saint-Dizier, 99.
Leclerc-Pays (Vve). Raugraff, 15.
Vodey et Gédéon, St-Nicolas, 13.

Courtiers de commerce.

Balme, ruelle du chem. de fer, 2.
Delcominète, Saint-Dizier, 99.
Duressy, pl. Carrière, 25.
Guariépuy, Dominicains, 7.
Levasseur, terrasse Pépinière, 38.
Noakowski, Dominicains, 6.
Olry-Bompard, Saint-Georges, 9.

Couteliers.

Chevalier, Saint-Georges, 11.
Duprey, Saint-Dizier, 39.
Gratian, Dames, 34.
Larivière, Saint-Dizier, 119.
Larivière aîné, Saint-Dizier, 78.
Larivière, sous la porte St-Nicolas.
Larivière, tr. d'Amerval, 9.
Louis, Hache, 82.

Couvreurs.

Rernet, Saint-Anne, 15.
Blaën, Saint-Julien, 33.
Cousin, Equitation, 47.
Dure, Boucherie, V.-V., 9.
Georges, Notre-Dame, 39.
Georges dit Colin, Fabriques, 28.
Mangin, Primatiale, 4.
Mangin, Pépinière, 24.
Mourquin, Pépinière, 24.
Royer, Oratoire, 37.
Rozène, Saint-Julien, 3.
Virte, Saint-Joseph, 29.

Cribles (Fab. de).

Wéber, Carmes, 35.

Crins et Duvets (March. de).

Ravailler, Saint-Dizier, 101.
Richard, Saint-Dizier, 86.
Richard, Saint-Dizier, 68.

Voir tapissiers.

Cristaux, Porcelaine et Fayence (March. de).

Alexandre-Hottinger, place du Marché, 16.
Colle, Raugraff, 14.
Copin, pl. du Marché, 14.
Paquis (Vve), Stanislas, 3.
Gallé-Reinemer, Fayencerie, 1 et Primatiale, 1.

ats, 24 (en gros).
vre, St-Dizier, 159.
du Marché, 28-59.
minicains, 3.
e la Cour, 1.
té.
che, 114.
Saint-Dizier, 144.
e, Saint-Nicolas, 12
-Georges, 7 bis (se-

échaux, 14.
sans, 56.
Pont-Meuja, 24. (en
ions).
orte Saint-Jean.
Georges, 77 (sabots).
slas, 88.
Nicolas, 55.
s, 56.
e, 116.
t-Jean, 24.
riques, 37.
, f. St-Pierre, 50.
oissonnerie, 19.
Saint-Pierre, 62.
ot, Lafayette, 1.
tin, Faïencerie, 16.
Dizier 108 (en gros).
, 1.
s, 10.
et Anselme, Carmes,
, huiles et colle forte).
nt-Thiébaut, 26.
mes, 8.
, 98.
Stanislas, 8.
r.-Rue-V.-Vieille, 2.
). Saint-Pierre, 56.
t-Thiébaut, 9.
cains, 21.
-Rue-V.-Vieille, 94.
e, Saint-Dizier, 126.
ub. Saint-Pierre, 66.
e du Marché, 8.
nislas, 21.
che, 100.

Lafleur, Hache, 24.
Lambert, Metz, 40.
Laval, Saint-Dizier, 90.
Leclér-Pays (Vᵉ), Raugraff, 15 (couleurs).
Lemoine, r. des Trois-Maisons, 19.
Leurteau, Artisans, 65.
Liégey-Bocquel, pl. St-Epvre, 10 (en gros, pipes).
Loppinet-Boulay, Pont-Mouja, 7 (en gros).
Luchini, Saint-Joseph, 49.
Maginel, Gr.-Rue-V.-Vieille, 92.
Malgras, Saint-Georges, 49.
Malgras, St-Nicolas, 1 (fromages).
Marc, Pont-Mouja, 6.
Masson, Gr.-Rue-V.-Vieille, 42.
Michel, pl. St-Epvre, 5.
Miller, Gr.-Rue-V.-Vieille, 4.
Miller, Grève, 54.
Millot-Vincent, Saint-Dizier, 151 (en gros).
Millot, Quatre-Eglises, 18.
Millot, faub. Saint-Pierre, 4.
Monet, f. Saint-Pierre, 166.
Monta, Saint-Nicolas, 70.
Parage, Saint-Georges, 44.
Papelier, Saint-Dizier, 109.
Parisot, Gr.-Rue-V.-Vieille, 109.
Parmentier, Carmes, 9.
Peiffer, Hache, 94.
Peignier, Saint-Dizier, 57.
Pernet, Saint-Georges, 50.
Pierre-Pelloree, Saint-Nicolas, 82.
Poignié, Sainte-Catherine, 5.
Prud'homme, Ponts, 82.
Racadot, Gr.-Rue-V.-Vieille, 74.
Ravailler-Vulmont, pl. du Marché, 7.
Raybois, St-Georges, 61 (sabots).
Raymond, f. Saint-Pierre, 228.
Renaud-Didion, pl. du Marché, 2.
Richarmé, Saint-Anne, 14.
Robinet, Ponts, 17.
Robinet, Quatre-Eglises, 25.
Rode, Ponts, 39.
Rogé, nouvelle route de Toul, 2

Stockham (Mlle), St-Dizier, 17, (Cristaux de Baccarat).

Daguerréotype (Portraits au).

Candidus, place Saint-Jean, 2.
Chatelain (Mlle), Stanislas, 102.
Demange, Dominicains, 12.
Gesnel (Mlle), Poissonnerie, 5.

Danse (Maîtres de).

Gillot, Callot, 5.
Maré, Dominicains, 6.
Maré (Mlle), Dominicains, 6.

Déménagements (Entrep. de).

Vuillaume, d'Amerval, 11.

Dentistes.

Gesnel, Poissonnerie, 5.
Lesaing, Montesquieu, 7.
Pitoy-Millot, f. St-Pierre, 14.
Schaeffer, hôpital St-Julien, 14.
Torio, Ste-Catherine, 23.

Doreurs.

Fischer, Saint-Dizier, 133.
Grandjean, Stanislas, 12.
Harfort, Stanislas, 38. (Verres opales et cadres pour miniatures.)
Marc-Pierron, pl. Lafayette, 17.
Paulus, Saint-Michel, 33.
Platard, Saint-Dizier, 43.
Postel, Dominicains, 3.

Drapiers.

Brice, f. des Trois-Maisons, 39.
Dorr et Lecomte, Tapis-Vert, 18.
Drouot, Jardins, 7.
Goudchaux, rue du Montet, 3.
Nathan, Nabécor, 6.
Olry, f. Saint-Pierre, 160.
Toussaint et Lenormand, Tapis-Vert, 9.

Droguistes.

Streff, Saint-Dizier, 61.
Vodey et Gédéon, St-Nicolas, 13.

Ébénistes.

Baure, Tiercelins, 8.
Cobé, Quatre-Eglises, 60.
Cropsal, Hache, 25.
Cuny, Hache, 68.
Georges, Stanislas, 90.
Gottwallès, Saint-Michel, 19.
Gouvernel, Saint-Dizier, 68.
Humbert, Haut-Bourgeois, 25.
Humbert fils, des Ponts, 4.
Kappe, Hache, 27.
Lamour, Saint-Georges, 51.
Lazard dit Michel, impasse du Lycée, 5.
Pérard, Pépinière, 28.
Rouff, Raugraff, 12.
Sommier, Saint-Dizier, 9.
Staab, Fabriques, 14.
Strazer, place des Dames.
Vincée, Saint-Nicolas, 24.
Wolf, Artisans, 38.

Embaleurs et Layetiers.

Colin, Hache, 42.
Letertre, Pépinière, 20.
Mougenot, p. r. des Carmes, 6.

Entrepr. de bâtiments.

André, Alliance, 10.
Charmois, Tapis-Vert, 10.
Chrétien, f, Saint-Pierre, 120.
Descombes, Sainte-Anne. 29.
Gracieux frères, Metz, 1.
Pillot, g. r. Ville-Vieille, 76.
Saincère, Fabriques, 12.
Simette frères, f. St-Pierre, 5 bis.
Simonin, f. Saint-Jean, 8.
Tierce, rue Bellevue, 2.
Thiéry, Quatre-Eglises, 79.
Thiéry-Desvarennes, c. Léopold, 29.
Vivenot, f. Saint-Pierre, 48.

Épiciers.

Adam, Artisants, 2.
Aimé-Mougenot, St-Dizier, 44.
Anthoine, Hache, 92.
Antoine, Quatre-Eglises, 75.
Bagard, f. Saint-Pierre, 202.
Balland, Primatiale, 9.
Balland, f. des Trois-Maisons, 42.
Beau, Raugraff, 16.
Belharte, G. R. Ville-Vieille, 97.
Bouchon, f. Saint-Pierre, 112.
Cabuche, Orphelins, 4.
Chambry, Metz, 42.
Chanoy, Opéra, 13.

323

[illegible]

Royé, Dominicains, 26 (comestibles).
Serrière, Hache, 29.
Serrière, Quatre-Eglises, 77.
Simon, Montet, 58.
Streffe, Saint-Dizier, 61.
Thiéry et Vuébat, St-Dizier, 34 (en gros, eaux minérales).
Thiéry, faub. Saint-Pierre, 226.
Torlotin, Stanislas, 27 (semences).
Thoubhans, Carmes, 14.
Valot, pl. du Marché, 11.
Welsch, imp. de la Citadelle, 13.

Epingliers.

Serrière, rue de la Hache, 43.
Vincent, Lafayette, 3.

Estampes, tableaux et articles de dessein et peinture, etc.

Drouin, Dominicains, 24.
Grandjean, Stanislas, 12.
Marc-Pierron, pl. Lafayette, 17.
Peultier, Poissonnerie, 5.

Etoffes (March. d').

Baugé, Gr.-Rue-V.-Vieille, 93.
Bentz-Pernet, pl. du Marché, 26 (en gros).
Bernet, Hache, 55.
Boppe-Hermite, Saint-Jean, 2 (blanc, dentelles, toiles).
Bossu, St-Nic., 3 (blanc en gros).
Cerf et Isaïe, à la Ville de Paris, Dominicains, 49 (nouveautés, toiles, confections pour dames).
Croquetaine, Saint-Thiébaut, 12.
Décisy, Saint-Dizier, 38 (blanc, dentelles, toiles).
Dubost, pl. de Grève, 1 (mousselines).
Ducret (Mme), Stanislas, 33.
Dusserre, St-Dizier, 114 (en gros).
Eicher, Rinck et Blaise, St-Dizier, 85 bis (nouveautés).
Fèvre (Mlle), Saint-Dizier, 159.
Gaignière et Rollot, St-Dizier, 1. (schals, soieries, nouveautés, confections pour dames).
Gailemain, St-Dizier, 69 (toiles).
Génie, Michottes, 11 (mousselines).
Gueth et Drouin, Saint-Dizier, 20 (blanc, dentelles, toiles).
Guyot, Fayencerie, 5.
Hainaud, Raugraff, 19 (draperie, toiles).
Huron, Pont-Mouja, 23 (nouveautés confectionnées pour dames, toiles, toiles blanches).
Joachim-Cochin (au bon Pasteur), Saint-Dizier, 109 (draperie, toiles).
Joseph, f. St-Pierre, 82, (cotonnades).
Klein-Simonet (Ve), Fayencerie, 3 (cotonnades, toiles).
Lambert et Cie, (Saint-Nicolas, 30 (en gros).
Langlet-Husson, Saint-Nicolas, 22 (blanc en gros, toiles).
Margo et Lagresile, Tiercelins, 16 (en gros).
Marx-Picard fils, Saint-Dizier, 32 (nouveautés, confections pour dames, toiles, tapis).
Mathieu frères, Saint-Nicolas, 11 (en gros).
Parisot-Lhuillière, pl. de Grève, 1 (mousselines).
Peraux et Colson, Saint-Dizier, 83 (nouveautés).
Petitdidier, Hache, 90.
Seligman frères, Saint-Nicolas, 4 (en gros).
Sienne-Barry, Saint-Georges, 27.
Sommeillier frères, Saint-Nicolas, 38 (en gros).
Tachon, Carmes, 20 (tissus de Saint-Quentin).
Tourtel-Julliac, Michottes, 4 (blanc, dentelles, toiles blanches).
Vidu, Fayencerie, 18 (draperie).

Escrime Professeurs d').

Crosse, Dominicains, 20.
Gitarcau, Sainte-Catherine.

Extrait pectoral.
Guérison infaillible des rhumes.
Ferry, pharmac., tr. Stanislas, 21.

Farines, semoules, etc. (March. de).
Blaise, faub. Saint-Georges, 10.
Claude (Mlle), Saint-Dizier, 153.
Hanus, Gr.-Rue-V.-Vieille, 133.
Louis, Saint-Jean, 52.
Masson, Gr.-Rue-V.-Vieille, 90.
Mienville, Saint-Dizier, 154.
Ravé, Saint-Dizier, 151.
Stroecker, St-Joseph, 51 (en gros).

Fer (March. de).
Demange, Gr.-Rue-V.-Vieille, 89.
Gérardin, Saint-Dizier, 121.
Gomien-Cabocel, Stanislas, 46.
Olry, Saint-Dizier, 157.
Richier-Raison, St-Georges, 81.
Schwartz, Saint-Georges, 83.

Ferblantiers.
Bala, Saint-Georges, 40.
Barachain, Point-du-Jour, 1.
Carlier, Gr.-Rue-V.-V., 4 (lamp.).
Caye, Ponts, 34.
Clément, Saint-Michel, 27.
Cuny, Gr.-Rue-Ville-Vieille, 63.
Cuny, Notre-Dame, 1.
Didier, Notre-Dame, 24.
Farnier, Stanislas, 24 bis (lamp.).
Faure, tr. d'Amerval, 13 (lamp.).
Fosse, Saint-Dizier, 141.
Fosse, Tiercelins, 6.
Gardel, Gr.-Rue-V.-Vieille, 21.
Gilbert, Montesquieu, 10.
Gille, Dames, 22.
Guinet, Dominicains, 16.
Liégey, Ponts, 5.
Logier dit Morin, Dominicains, 1.
Mercier, Saint-Dizier, 26.
Naudin, Gr.-Rue-Ville-Vieille, 12.
Notaire, Poissonnerie, 16.
Picot, Primatiale, 5.
Richy, Carmes, 20.
Schmitt, faub. Saint-Pierre, 61.
Tonnelier, Stanislas, 92.
Vincent-Noël, St-Diz., 72 (lamp.).

Fleuristes (Fleurs artificielles).
Broquette, Dominicains, 38.
Grandjean (Mme), St-Dizier, 115.
Lorrain (Mlle), Hache, 28.
Schmidt, Saint-Georges, 26.

Fondeurs en cuivre.
Bailly, Ponts, 61.
Cotton, Pont-Mouja, 31.
Déniau, Saint-Dizier, 124.
Drouot, faub. Saint-Pierre, 83.
Gouttière, Saint-Georges, 33.
Lucien, Jardins, 7.
Poupard, Saint-Nicolas, 18.

Fonderie en caractères d'imprimerie.
Constantin aîné, rue de l'Ile-de-Corse, 4. Médailles d'argent et de bronze et Mentions honorables.

Fontainiers.
Babillon, r. du Ruisseau, 95.
Boulard, imp. du Lycée, 2.
Schusler, Pépinière, 35.
Thiéry, Quatre-Eglises, 79.

Forgerons.
Boulogne, Saint-Nicolas, 79.
Cropsal, Artisans, 66.
Dupont, pl. St-Georges, 89 (en équipages).
Henry, faub. St-Georges, 19.
Humbert, Gr.-Rue V.-Vieille, 133.
Melnotte, Hache, 15 (en équipages).
Valentin, Montesquieu, 25 (*idem*).

Formiers.
Bourgeois, Pépinière, 5.
Vidard, Artisans, 77.

Fruits secs (Prunes de Lorraine).
Reitz, f. St-Georges, 23 (en gros).

Gants (Fab. de).
Blaise, Stanislas, 9.
Blum et Berr, Dominicains, 55.
Coanet, Dominicains, 61.
Marchand, Dominicains, 28.
Salomon, Equitation, 23.

Gants (March. de).
Voir bonnetiers, chemisiers.

Glaces (March. de).
Harfort, Stanislas, 38.

Wagner-Remy, Saint-Georges, 24. *Voir tapissiers.*

Grainetiers.

Aimez, Saint-Dizier, 88.
Dechevrand, Saint-Dizier, 24.
Dermier, Montet (graines forestières).
Jeanmaire, pl. du Marché, 2.
Pierrot, Fayencerie, 25.

Grains (March. de).

Bouffin, faub. Saint-Georges, 23.
Grillot-Pierson, rue St-Jean, 56.
Reitz, faub. Saint-Georges, 23 (semences pour grosse culture).
Thiéry et comp., Tapis-Vert, 3.

Graveurs.

Canivet, G.-R.-V.-V., 37 (sur bois).
Ducret, Stanislas, 55.
Lapaix aîné, Saint-Dizier, 25.
Marc, Pont-Mouja, 13.
Roch, Stanislas, 11.
Voiart (Mlle), Montesquieu, 9 (sur bois).

Horlogers.

Barthélemy, Stanislas, 8.
Bouchy, Raugraff, 21.
Claude, Saint-Jean, 16.
Cuny, Dominicains, 11.
Duron, Ponts, 15.
Gresset, Dominicains, 25.
Hémardinquer, St-Dizier, 95.
Hæner, Dominicains, 35.
Liégey, Dominicains, 46.
Maxant, Saint-Jean, 25.
Mellingre, gr. R. V.-V., 65.
Mienville, faub. Saint-Pierre, 170.
Schmitt, St-Georges, 1-3.
Steffen, tr. Stanislas, 18.
Thiébaut, St-Dizier, 109.

Horticulteurs.

Colin, ruelle de Latrie.
Crousse, Champ-d'Asile, 1.
Husson, Jardiniers, 7.
Legrand, ruelle Saint-Antoine, 10.
Lemoine, chemin de l'Etang, aux Vagnaux.
Munier, Jardiniers, 13.
Rendatler, Hospice, 25.
Wirthe, faub. Stanislas, 70.

Hôteliers.

Auburtin (hôtel du Commerce), Carmes, 4.
Bouché (hôtel du Grand-Cerf), Saint-Dizier, 84.
Carême-Simonin (hôtel de la Ville-de-Paris), faub. Stanislas, 6.
Georges (hôtel des halles), Stanislas, 52.
Girard et Maginel (hôt. de la Chartreuse), pl. St-Georges, 101.
Hocquard et Petit (hôtel de Paris), Saint-Dizier, 10 (et hôtel de France), Poissonnerie, 40.
Keller (hôtel d'Angleterre), faub. Stanislas, 1.
Leclerc (hôtel de la Tête-d'Or), Ponts, 12.
Lenoir (hôtel du Rocher de Cancale), Carmes, 11.
Léopold (hôtel de Francfort), imp. du Lycée, 1.
Mathis (veuve) (hôtel de l'Europe), Carmes, 1.
Porte (hôtel du Nord, Poissonrie, 15.

Houblons (March. de).

Margo, G. R. V.-V., 11.
Thiriet, Tiercelins, 5.

Houille (March. de).

Constantin, Ile-de-Corse, 2.
Haldy et Comp., faub. St-Jean, 8.
Lamarche et Schwartz, f. St-Jean.
Porta, f. St-Georges, 14.
Quennec, St-Nicolas, 38.
Richier-Raison, St-Georges, 81.

Huile (Fabr. et march).

André, Equitation, 10.
André, Malzéville, 1.
Colson, Ponts, 8.
Dusseaux, Equitation, 9.
Gérardin (Veuve), Equitation, 44.
Masson, G. R. V.-V., 92.
Vlaine et Anthoine, St-Julien, 17 (huiles animales).

Hydroscope.

Gautherot, Metz, 24.

Imprimeries en caractères.

Dard, Ponts, 4.
Grimblot et veuve Raybois, Saint-Dizier, 125.
Hinzelin et comp., St-Dizier, 67.
Lepage, G. R. V.-V., 14.
Nicolas, Dominicains, 42.
Vagner, Manège, 3.

Imprimeries en taille douce.

Christophe, Dominicains, 42.
Drouin, Dominicains, 24.
Hinzelin, Saint-Dizier, 67.

Instruments aratoires (Fab. de).

C. de Meixmoron-Dombasle et N. Noël, Prairie, 4.

Jouets (V. Bimbeloterie).

Lampistes (V. Ferblantiers).

Libraires.

Cayon, Stanislas, 10.
Charpin (Mlle), Saint-Dizier, 11.
Contal, Saint-Dizier, 53.
Gonet (Mlle), Dominicains, 14.
Grimblot et Raybois (Vve), place Stanislas, 7, et r. St-Dizier, 125.
Gudin (Mme), née Philbert, Saint-Dizier, 45 (mercerie).
Hinzelin, St-Dizier, 67.
Peiffer, tr. Stanislas, 16.
Thomas, Saint-Dizier, 131.
Vagner, Manège, 3.
Vernier, Amerval, 4.

Légumes secs.

Reitz, f. St-Georges, 23 (en gros).

Lingeries (Marc. de).

Berthaux (Mme), Pont-Mouja, 14.
Couchot (Mme), Saint-Nicolas, 6.
Couchot (Mlle), Poissonnerie, 21.
Ducoucher (Veuve), Equitation, 5.
Esselin, pl. St-Evre, 2.
Gouet (Mlle), faub. St-Pierre, 12.
Hamant, pl. des Dames, 19.
Huraux (Mme), (Deuil), Carmes, 3.
Mayeur (Mme), Raugraff, 2.
Puel (Mme), Quatre-Eglises, 51.
Royal (Mme), Poissonnerie, 12.
Spiegel (Mme), Saint-Dizier, 42.
Thiébaut (Mme), Saint-Dizier, 2.

Lithographes.

Caye, Saint-Georges, 6.
Christophe, Dominicains, 42.
Drouin, Dominicains, 24.
Nicolas-Digout, Stanislas, 20.
Nicolas, Dominicains, 42.
Prévot, Saint-Georges, 30.

Loueurs de chevaux et voitures.

Claude, Raugraff, 9.
Défaut, Hôp. Saint-Julien, 14.
Défaut (Pierre), Bon-Pays, 2.
Elie-Manuel, Visitation, 6.
Lhuillier, Gr.-Rue (V.-V.), 29.
Mairemengin (Vve), dite Antoine, Bailly, 8.
Marchal, Saint-Nicolas, 69.
Mathieu, pl. des Dames, 20.
Moreau, Visitation, 3.
Nicolas, Visitation, 13.
Simonin, Source, 41.

Luthiers.

Colin, Stanislas, 15.
Jacquot, Poissonnerie, 19.

Machines à battre les grains.

Négler, faub. Saint-Georges, 12.

Marbriers.

Brunel, Ponts, 43.
Genet, Notre-Dame, 80.
Levasseur, Drouot, 5.
Huyau dit Bosquet, 4 Eglises, 57.
Michel, Quatre-Eglises, 36.
Miller-Thiéry, faub. Stanislas, 29.
Martin, faub. Stanislas, 60.

Maréchaux-Ferrants.

Beauzelaire, f. St-Pierre, 32 bis.
Bezombe, faub. Saint-Pierre, 9.
Blahay, Tiercelins, 20.
Blahay, Saint-Nicolas, 46.
Brod, faub. Saint-Georges.
Charles-Klibestein, Notre-Dame, 12.

Couchot, Saint-Jean, 44.
Ferriet, faub. Stanislas.
Georges-Arnoldy, f. 3 Maisons, 21.
Henry, faub. Saint-Georges.
Melnotte, Bailly, 21.
Renaud, faub. Saint-Pierre, 25.
Stutel, Vénerie, 16.

Marée (March. de).

Ducret (Mlle), Callot, 3.
Goulon, Marché Couvert, 224.
Lenoir, Carmes, 11.
Maillon, faub. Stanislas, 6.

Malletiers (V. Emballeurs).

Mécaniciens.

Georgel, au Tapis-Vert.
Hoffmann, Stanislas, 55.
Maire, Hache, 18.

Mégissiers (V. Tanneurs).

Menuisiers.

Alerme, Cathédrale, 36.
Baudra, Pépinière, 13.
Bicheler, Gr.-R. V.-Vieille, 33.
Bramé, Saint-Nicolas, 24.
Breton, Montet, 64.
Cachelin, Hosp.-Saint-Julien, 6.
Chateau, Poissonnerie, 10.
Claudot, Jeannot, 7.
Clausse, faub. Saint-Pierre, 18.
Clément, f. Saint-Pierre, 63 bis.
Comès, Saint-Georges, 8.
Couchot, Saint-Nicolas, 6.
Courteaux, Gr.-R. V.-Vieille, 46.
Esselin, faub. Saint-Pierre, 39.
Ferry, Sainte-Catherine, 18.
Ferry, Saint-Nicolas, 84.
Friderit, pl. de Grève, 7.
Gérard, Saint-Nicolas, 33 bis.
Gillet, Saint-Pierre, 4.
Grandœury, G.-R. V.-Vieille, 30.
Guériot, Pépinière, 17.
Guillaume, f. Trois-Maisons, 52.
Guinet, Bailly, 8.
Guinet, Saint-Julien, 21.
Guyot, Montesquieu, 14.
Houdelot, Quatre-Eglises, 33.
Husson, faub. Saint-Pierre, 148.
Journal, Cheval-Blanc, 9.
Journée, Grève, 33.
Kauffmann, Hache, 13.
Lambert, faub. Stanislas, 13.
Leblanc, Quatre-Eglises, 1.
Leblanc, Montet, 17.
Lecarme, p. r. Carmes, 11.
Leclerc, Jardiniers, 25.
Maire, Notre-Dame, 92.
Mangin, Quatre-Eglises, 26.
Marchal, Drouot, 8.
Mathieu, Gr.-Rue Ville-Vieille, 45.
Mathieu, pl. des Dames, 13.
Mayer, Pépinière, 5.
Meunier, Jardins, 9.
Meunier, Manége, 6.
Mosmann, Saint-Nicolas, 57.
Négler, f. Saint-Georges, 12.
Nocus, Bailly, 8.
Nocus, Tapis-Vert, 6.
Parmentier, Quatre-Eglises, 26.
Pellet, Saint-Nicolas, 76.
Rivière, Pichon, 4.
Rospert, Hache, 13.
Roussel, pl. Saint-Georges, 99.
Sevelle, Hache, 42.
Tarillon, Hache, 93.
Thiébaut, Montet, 24.
Thouvenin, Primatiale, 8.
Vinchenard, Michottes, 1.

Merciers.

Albert-Albert, St-Nic., 31 (en gros).
Antoine, f. Saint-Pierre, 188.
Batelot, Saint-Dizier, 77.
Bienfait (Mlle), Dominicains, 20.
Borom (Mlle), Saint-Nicolas, 7 (demi-gros).
Bourgon (Vve), Gr.-R. V.-V., 6.
Brogard, Ponts, 4.
Buineau, Stanislas, 36 (quincaillerie).
Desfossés-Collenot, St-Dizier, 3.
Donnat, Saint-Dizier, 48.
Ducret, Stanislas, 33 (et blanc).
Durand (Vve), f. St-Pierre, 144.
E. Elie, Saint-Dizier, 18 (en gros et quincaillerie).
Favier, Pont-Mouja, 1.

Fèvre et Demange, St-Nicolas, 9 (en gros).
Gaiffe (Mmes), Gr.-Rue V.-V., 76.
Georgé-Welter, Dominicains, 15.
Grosdemange (Mlles), St-Diz., 40.
Gudin (Mme), Saint-Dizier, 45.
Guyot, Saint-Dizier, 92.
Jacques, Fayencerie, 15.
Kraut, Saint-Evre, 8.
Labonté (Mlles), Stanislas, 14.
Mathis, pl. du Marché, 12.
Maupin, Raugraff, 3.
Maxant, Dames, 23.
Maxant, Saint-Jean, 25.
Meyer, Saint-Dizier, 127 (en gros et quincaillerie).
Nicolas-Mathieu, Pont-Mouja, 5 (quincaillerie).
Philbert (Mme), St-Dizier, 109.
Pierre (Mme Vve), St-Georges, 8.
Pierron, Gr.-Rue Ville-Vieille, 68.
Racadot, Pont-Mouja, 8.
Richelet, pl. du Marché, 22.
Sabde (Mme), rue St-Dizier, 138 (broderies sur étoffes et canevas, en tous genres).
Sommeillier frères, St-Nicolas, 38 (en gros et quincaillerie).
Valentin, St-Diz., 28 (quincaillerie).

Meuniers.

Belz, moulin Didion.
Burtin, Saint-Georges, 24.
Franc, Moulin-Neuf, f. St-Georges.
Grégoire frères et Cie, aux Grands-Moulins.
Isaïc père et fils, moulin de la Poudrerie, f. Saint-Georges.
Munich et fils, aux Grands-Moul.
Zirker, Saint-Thiébaut, 39.

Modes (March. de).

Cayon (Mlles), Dominicains, 35.
Chrétien (Mlle), Saint-Dizier, 97.
Demange, Saint-Dizier, 58.
Dudebout, pl. Lafayette, 15.
Jacques (Mlle), Stanislas, 19.
Lang-Roger (Mme), St-Dizier, 1.
Mercier (Mlles), St-Georges, 13.
Mézin (Mme), Stanislas, 5.
Morcel, Poissonnerie, 14.
Navarre et Soyer (Mlle), pl. Stan., 1.
Odille (Mlles), Saint-Jean, 3.
Philippe (Mlles), Pont-Mouja, 27.
Poirier (Mme), Stanislas, 17.
Rolin (Mme) Saint-Dizier, 46.
Rouballet-Backes (Mme), Saint-Georges, 12.

Musique (Maîtresses de).

Mesdames :

Antoine, Grève, 15 (piano).
Barthélemy, St-Geor., 26 (piano).
Chardard, p. r. des Carmes, 13 (piano).
Dieudonné, Poissonn., 49 (chant).
Francard, St-Georges, 25 (piano).
Gilbert, Ste-Catherine, 37 (piano).
Henderson, pl. Carr., 39 (piano).
Hesse, Sainte-Anne, 3 (piano).
Lallemant, Salpêtrière, 4 (piano).
Lebrun, Saint-Georges, 5 (piano).
Levis, Lafayette, 4 (piano, chant).
Legros, Saint-Pierre, 4 (piano).
Mathis, Carmes, 11 (piano).
Millet, Carmes, 20 (chant).
Stezle, St-Julien, 1 (piano).

Musique (Marchande de).

Vve Arnould, tr. Stanislas, 23 (Location et vente).

Musique (Professeurs de).

Batta, pl. d'Alliance, 10 (piano).
Bousquier, Stanislas, 19 (piano).
Buroc, Saint-Nicolas, 24 (cor).
Chardard, imp. du Lycée, 7 (flûte).
Claudon, Stanislas, 60 (violon).
Fidèle, Dominicains, 6 (violon).
Gérold, Bailly, 9 (flûte).
Hesse, Sainte-Anne, 3 (piano).
Humbert, G.-R. V.-V. 33 (piston).
Kœnig, Callot, 5 (piano).
Kohler, Pépinière, 4 (violoncelle et harmonie).
Kuschnick, Pépinière, 27 (piano et haut-bois).
Kuschnick jeune, Pépinière, 4 (basson).

Legros, St-Pierre, 4 (violoncelle).
Mainoy, Stan., 24 (contre-basse).
Mangin, Ponts, 26 (violon).
Maurice, Drouot, 6 (piano).
Moulins, Maréchaux, 2 (violon).
Nicolaï, pl. St-Epvre, 7 (cor).
Riesam, Stanislas, 9 (piston).
Ruben, Notre-Dame, 52 (chant).
Sturny, pl. St-Epvre, 5 (piano et violon).
Thomy, pl. Stanislas, 3 (violon).
Thouvenot dit Mathieu, Dames, 23 (flûte).

Naturalistes-Empailleurs.

Desfoudais, Saint-Dizier, 15.
Gustave-Mayer, pl. de Grève, 7.

Opticiens et fab. d'instruments de précision, etc.

Bruislé aîné, Saint-Dizier, 93.
Deschiens, Domicains, 35.
Gaiffe, Stanislas, 18.
Humblot, tr. d'Amerval, 9.
Lapaix, Saint-Dizier, 28.

Orfèvres.

Alexandre, Fayencerie, 28.
Blondin, Fayencerie, 17.
Butte, St-Georg., 26 (bronzes d'art).
Daubrée, St-Diz., 2 (bronzes d'art).
Elophe, tr. Stanislas, 15.
Georges, Saint-Sébastien, 7.
Hoff, Hache, 80.
Kauffer, Saint-Nicolas, 10.
Krantz, Saint-[illegible]
[illegible]

Maurice, Drouot, 6.

Orgues (Facteur d').

Cuvillier, Quatre-Eglises, 49.

Orges de brasseurs (M. d').

Parroy, Lorentz et Bonnette, St-Dizier, 142.

Ornements d'Eglise (M. d').

Bernard-Jandin, St-Dizier, 59.
Cauzier, Saint-Nicolas, 31.
Thomas, Saint-Dizier, 131.
Wolfrom, Saint-Dizier, 117.

Papiers (March. de).

Bichelberger, Saint-Dizier, 114 (en gros).
Contal, Saint-Dizier, 53.
Drouin, Dominicains, 24.
Ravailler, St-Dizier, 101 (en gros).
Serrière, Fayencerie, 18.
Valentin, Carmes, 31 (en gros).
Wiener aîné et fils, Domin., 55.
Wiener jeune, Saint-Dizier, 33.

Papiers peints (Fab. de).

Huin, chemin de Saurupt, 3 (papiers marbrés).
Wintrick, S-Thiébaut, 55 (tentures).

Papiers peints (March. de).

Adam, Quatre-Eglises, 21.
Briand, Saint-Georges, 52.
Michy, Stanislas, 19.
[illegible], Saint-Dizier, 1.
[illegible] Point-du-Jour, 2.
[illegible] (Fab. et M. de).
[illegible], 11.
[illegible]cains, 25.
[illegible]-Dizier, 41.
[illegible], 31.
[illegible] Dominicains, 45.
[illegible] d'Amerval, 1.
[illegible] Fayencerie, 14.
[illegible] Dames, 25.
[illegible] Saint-Dizier, 71.
[illegible], 14 (cannes).
[illegible], 20.
[illegible]
[illegible], 25.
[illegible], 1.
[illegible], 20.

Patissiers.

Adam, f. St-Pierre, 26.
Bellot, St-Epvre, 4.
Blaise, Saint-Jean, 22.
Briam, f. Saint-Pierre, 32.
Bruant, pl. Saint-Epvre, 12.
Charles, Saint-Georges, 11.
Colin, Saint-Dizier, 79.
Froment, Saint-Dizier, 27.
Géhin, pl. Stanislas, 9.
Gouy, pl. du Marché, 22.
Jacques Eblin, Stanislas, 7.
Louis, Dominicains, 36.
Muller (sœurs macaron), Hache, 10.
Munschina, Saint-Dizier, 106.
Pierrot, Carmes, 2.
Reuter, Drouot, 1.
Scherbeck, Saint-Epvre, 3.
Svheninger, Dominicains, 1 bis.
Tassin, G. R. Ville-Vieille, 76.
Vancaster, tr. Stanislas, 17.
Wursthorn, Saint-Georges, 29.

Pédicure.

Eblin, Carmes, 16.

Peignes (Fab. de).

Finot, Saint-Nicolas, 85.
Grocaut, faub. Saint-Pierre, 142. (réparation : peignes d'écaille).

Peintres décorateurs et en bâtiments.

Balthazard, pl. Saint-Georges.
Balthazard, fils, Jeannot, 15.
Beauzelaire, Quatre-Eglises, 75.
Bertaut, Derrière, 31.
Carlier (vitrerie et fabrique de stores), Salpêtrière, 1.
Carro, Pont-Mouja, 18.
Charbonnier, Quatre-Eglises, 7.
Colombey, Saint-Nicolas, 96.
Demouzon-Panon, Pépinière, 17.
Gény, Carmes, 28.
Gilté, Hache, 18.
Henry, Hache, 17 (stores).
Isaïe, père et fils, Drouot, 8.
Jeandelize, Pépinière, 35.
Laquemer et Gilté, Ste-Anne, 18.
Laurent, Grève, 5.
Limont, Gr.-Rue-Ville-Vieille, 37.
Martin, Hache, 29.
Martin, Quatre-Eglises, 75.
Mathis, Saint-Nicolas, 72.
Parpaite, Cathédrale, 56.
Petitmengin, Janot, 4.
Ricard frères, Stanislas, 29.
Sabry, Source, 15.
Schmitt, faub, Saint-Pierre, 84.
Weissembach, Boucherie, 7.
Weissembach fils, pl. des Dames.

Peintres en équipages.

Balthazard, f. Stanislas, 24.
Laurent, Fabriques, 26.
Petitmengin, Janot, 14.

Peintres sur verre.

Harfort, Stanislas, 38.
Remy, Saint-Dizier, 140.
Rives, p. r. Saint-Pierre, 25.

Pelletiers-Fourreurs.

Dechevrand, Saint-Dizier, 24.
Haas, Carmes, 19.
Hoffmann, Saint-Dizier, 14.
Liebing, Dominicains, 22.

Pépiniéristes.

Dermier, Montet (Dessinateur de jardins).
Arnoud, route de Metz.
Husson, rue des Jardiniers.

Pianos (Facteurs de).

Folz, Pépinière, 26.
Mangeot, Constitution, 9.
Staub-Warneck, St-Nicolas, 37.
Stezle, Stanislas, 41 (marchand).

Pipes (March. de).

Lapaix (Veuve), Carmes, 1.

Placement de domestiques.

Jeandel, Quatre-Eglises, 15.
Sevé (Mme), Source, 15.

Planches et Bois (March. de).

Barbas, Pont-d'Essey, 35.
Barbas, Pont-d'Essey, 37.
Blaisse, Pont-d'Essey, 49.
Claude, Equitation, 60.
Delsop, Bord-de-l'Eau.
Fournel (chaux), f. St-Pierre, 31.
Julien-Deschiens, Poissonn., 36.

Mangeot, nouv. route de Toul, 12.
Moine, f. Saint-Georges, 6.
Poirier, Pont-d'Essey.

Plâtres (Fab. de).

Fournel, f. St-Pierre, 31 (plâtre pour constructions et pour engrais. — Tuiles mécaniques).

Plâtriers.

Canaux, Quatre-Eglises, 34.
Canaux fils, Equitation, 6.
Cheminade, Notre-Dame, 5.
Félix, Hache, 60.
Flageollet, pl. des Dames, 15.
Gillet, Gr. Rue Ville-Vieille, 24.
Laurent-Guillaume, St-Nicolas, 97.
Lhuillière, imp. Lycée, 19.
Marc, Charité, 12.
Martin, Ponts, 63.
Morius, f. des Trois-Maisons, 23.
Petit, faub. Saint-Georges, 71.
Poirel, f. des Trois-Maisons, 42.
Tonichon, Saint-Michel, 5.

Poêliers.

Bouret, Pépinière, 1.
Bouret, Raugraff, 11.
Courcelles, Raugraff, 27.
Husson, Stanislas, 15.
Martin, Saint-Thiébaut, 12.
Pizzala, pl. Lafayette, 24.

Poterie (Fabr. de).

Weissemburger, Fabriques, 2.

Potier d'étain.

Martin, Dominicains, 40.

Produits chimiques et couleurs.

A. Marcot, Gr. Rue V.-Vieille, 11.
Budin, Saint-Jean, 37.
Grillon (veuve), Saint-Dizier, 125.
Patin, rue de Malzéville.
Wodey et Gédéon, St-Nicolas, 13.

Professeurs et répétiteurs.

Barthélemy, Quatre-Eglises, 6 (littérature).
Benoit (Mlle), place des Dames, 14 (littérature).
Cornet, imp. du Lycée, 2 (comptabilité).
Decombejean (Mlle), Jeannot, 1 (littérature).
Faye, Dominicains, 2 (mathém.)
Forfillier, Opéra, 15 (latinité).
Garine (Mme), r. de l'Hospice, 13 (anglais).
Henderson, place Carrière, 39 (anglais).
Jeandidier (Mlle), Point-du-Jour, 4 (littér., angl., dess. et peint.)
Libermann, cours Léopold, 25 (lang. étrangères).
Martin (Mme), Pont-Mouja, 7 (anglais).
Nollet (Mlle), Bailly, 3 (littérature et dessin).
Réthoré, trottoirs Stanislas, 23 (anglais).
Riemann, pl. Mengin, 22 (allem.)
Rolle, Haut-Bourgeois, 21 (allem.)
Sesselmann, Notre-Dame, 10 (all.)
Vidard (Mlle), Saint-Nicolas, 3 (allemand et littérature).

Quincailliers.

Barthélemy, Dominicains, 18.
Botta, St-Georges, 7.
Fèvre (Mme), Saint-Nicolas, 9 (demi-gros).
Lacour-Beurné, Saint-Dizier, 1 (fine et objets d'art).
Leclerc, Gr. Rue V.-Vieille, 80.
Travers-Jansen, Dominicains, 49 (réchauds à réserv. et fourn.)
Vaxelaire, Fayencerie, 21.

Rampiste.

Sibille, Four, 35.

Relieurs.

Antoine, St-Nicolas, 75 (cartonnage et brochage).
Alizon, Quatre-Eglises, 41 (régl.)
Cayon (jeune), Stanislas, 26 (spécialité de cartons p. broderies).
Contal, Saint-Dizier, 53.
Danzeisen (Louis), Drouot, 7.
Drouin, Dominic., 24 (registres).
Grandjean, Artisans, 21.
Herbé, Saint-Dizier, 75.

Pierre, rue de la Cour, 3.
Senef, Grève, 30 bis.
Serrière, Fayencerie, 18 (registr.)
Vernier, Amerval, 2.
Wiener, aîné et fils, Dominic., 53.
Wiener, jeune, Saint-Dizier, 33.
Uriet, frères, Notre-Dame, 62.

Restaurateurs.

Banna, Hospice Saint-Julien, 1.
Barbier, Gr. Rue V.-Vieille, 59.
Génin, Source, 5.
Heuluy, Quatre-Eglises, 5.
Joly, Poissonnerie, 30.
Lairitz, Constitution, 19.
Lenoir, Carmes, 11.
Schweininger, Saint-Jean, 42.

Savons (Fab. de).

Baradez, frères, Montet, 6.

Sculpteurs.

Lépy, Haut-Bourgeois, 2.
Laurent, Montet, 19.
Paulus, Saint-Michel, 33.

Selliers-Carossiers.

Benzenger, Amerval, 6.
Boor, Saint-Nicolas, 23.
Grandpierre, Saint-Dizier, 147.
Heim, Poissonnerie, 23.
Henry, Pépinière, 33.
Jacquemin, Saint-Jean, 40.
Ledez, Gr. Rue V.-Vieille, 91.
Liégey, Stanislas, 52.
Walter, Constitution, 7.
Walter, Visitation, 12 bis.

Serruriers.

Allard, Saint-Thiébaut, 25.
Bassinot, Notre-Dame, 36.
Benoit, (Poissonnerie, 15 (ornements en fonte.)
Bettinger, Saint-Nicolas, 40.
Blouet, Michottes, 5.
Boillet, Pont-Mouja, 2.
Bonabel, Gr. Rue V.-V., 95.
Buisson, Saint-Michel, 2.
Choumack, Vénérie, 4.
Claudot, Jeannot, 7.
Cornibé, Ponts, 24.
Courbe, Montesquieu, 2.
Cuinat, Visitation, 31.
Dégu, Point-du-Jour, 3.
Goulette, f. des Trois-Maisons, 46.
Grignon, Grève, 7.
Hailecourt, Saint-Jean, 30.
Henry, Bailly, 19.
Henry, Saint-Julien, 21.
Janin, Source, 9.
Journal, Visitation, 4.
Kuntz, Saint-Julien, 29.
Lacroix, Montet, 1.
Lallemand, Saint-Dizier, 128.
Larivière, Montet, 12.
Lehrun, Hôpital-Saint-Julien, 5.
Leclerc, Gr. Rue V.-Vieille, 80.
Lefèvre, Tiercelins, 4.
Lepant, dit Dauphin, G. R. V.-V., 30.
Lestaudin, Saint-Dizier, 143.
Liégey, Malzéville, 5.
Maihbourg, St-Thiébaut, 33.
Malgras, Haut-Bourgeois, 11.
Marotte, faub. Saint-Pierre, 120.
Mangin, Toul, 4.
Munier, faub. Saint-Pierre, 30.
Perrin, Hôpital Saint-Julien, 4.
Picard, Ponts, 10.
Poirel-Kuntz, Pépinière, 19.
Renaud, Hache, 55.
Richard, Maréchaux, 13.
Rolland, Derrière, 37.
Thiébaut, faub. Sainte-Catherine.
Thierry, Cours Léopold, 25.
Tisserant, pet. rue des Carmes, 11.
Wainker, Quatre-Eglises, 22.
Weber, dit Simon, G. R. V.-V., 129.

Soieries, rubaneries et articles de modes (March. de).

André-Pierron, Saint-Dizier, 4.
Belleville, Tiercelins, 24 (en gros).
Grosdemange, Saint-Dizier, 40.
Joannès et Lhuillier, St-Georges, 7 bis (en gros).
Labonté (Mlles), Stanislas, 14.
Lahaye, Saint-Georges, 4.
Lévy, Saint-Nicolas, 4 (en gros).

Prax, trottoir d'Amerval, 4.

Voir Marchands d'Étoffes.

Taillandiers.

Duhant, faub. Ste-Catherine, 29.

Tailleurs.

André, Primatiale, 1.
Rappert, Gr.-Rue V.-V., 79.
Barthelme, Fayencerie, 18.
Baumann frères, au Prince-Eugène, St-Jean, 1 (habillem. confect.).
Beauguillaume, Saint-Dizier, 77.
Bec, Saint-Georges, 73.
Bentz, Fayencerie, 9.
Bossert, Ponts, 72.
Bernauer, Saint-Dizier, 15.
Charles, Ponts, 39.
Chrétien, Saint-Dizier, 97.
Dalmas, Stanislas, 28.
Demange, Saint-Dizier, 119.
Dick, Stanislas, 48.
Dron, Haut-Bourgeois, 35.
Félix-Mardochée, à la Belle Jardinière, St-Diz., 32 (habillem. conf.).
Franck, Dominicains, 2 (habillements confectionnés).
Frantz Schneider, Carmes, 11.
Gaillot, faub. Saint-Pierre, 117.
Gantz, Saint-Michel, 17.
Garceaux, Saint-Dizier, 47.
Gauthier, Saint-Dizier, 29.
Gobert, faub. Stanislas.
Gobert, Saint-Georges, 19.
Grignon, tr. Stanislas, 28.
Grosse, Gr.-Rue V.-Vieille, 101.
Hamser, Saint-Dizier, 73.
Heidmann, Drouot, 8.
Henry-Garceaux, Dominic., 25.
Helt, Source, 39.
Hess, Stanislas, 24.
Houillon, Maréchaux, 18.
Jacquet, G.-R. Ville-Vieille, 76.
Jandel, Gr.-Rue V.-Vieille, 98.
Jenger-Jeanvidier, trottoirs Stanislas, 20.
Kany, Saint-Georges, 3 (habillements confectionnés).
Laurent, Gr.-Rue V.-Vieille, 16.
Leclerc, pl. Saint-Epvre, 14.
Lennert, Saint-Georges, 46.
Malette, Fayencerie, 2.
Martin, Metz, 36.
Martin (Mayer dit), St-Dizier, 95 (habillements confectionnés).
Martin (Mayer dit), Dominicains, 41 (habillements confectionnés).
Massenet, Gr.-R. V.-Vieille, 57.
Mathis, Pont-Mouja, 9.
Mayer, Saint-Dizier, 8.
Meyer, Saint-Dizier, 112.
Mortimer, Saint-Nicolas, .
Mosbach, pl. Stanislas, 5 (uniformes civils et militaires).
Pape, Saint-Dizier, 17.
Parisot, Poissonnerie, 7.
Pompey, Primatiale, 18.
Rignon, Saint-Georges, 25.
Rolland, Pont-Mouja, 28.
Rougel, Saint-Georges, 14.
Roussel, St-Jean, 16.
Schmitt-Valentin, St-Nicolas, 29.
Schmitt, Grève, 25.
Schmitt, Saint-Jean, 15.
Schneider, p. r. Carmes, 11.
Sagnies, Saint-Georges, 46.
Thomas, Saint-Dizier, 8.
Varangeot, Stanislas, 28.
Vincent, Metz, 22.

Tailleuses en robes.

Mesdames :

André-Schemack, Visitation, 25.
Antoine, Pépinière, 25.
Barateau, Dominicains, 57.
Beaurey, Saint-Nicolas, 18.
Bossu, Saint-Thiébaut, 9.
Briot, Carmes, 2.
Daguet, Pépinière, 8.
Didion, Saint-Nicolas, 24.
Dolot, St-Georges, 17 (en chem.).
François, cours Léopold, 26.
François, Saint-Georges, 29.
François, Pont-Mouja, 14.
Fremeau, Stanislas, 24.
Gauthier, Saint-Dizier, 29.

Gérard, Saint-Georges, 10 (en chemises.)
Gennetiot, pl. Cathédrale, 67.
Georges, f. Saint-Pierre, 56.
Gigout, pl. Cathédrale, 54.
Grandgeot, Stanislas, 20.
Grignon (Vve), tr. Stanislas, 28.
Gruyère, Stanislas, 20.
Guérillot, Saint-Nicolas, 17.
Guinet, Saint-Julien, 25.
Henriot, Dominicains, 2.
Herman, pl. Carrière, 25.
Jacquot, Poissonnerie, 19.
Jean, Dominicains, 1.
Manvuisse, St-Dizier, 46 (en chemises).
Margonnet, pl. du Marché, 3.
Montardier, rue Saint-Georges, 19 (en chemises).
Neumayer, r. du Ruisseau.
Nicolas, Monnaie, 6.
Noé, Saint-Nicolas, 3.
Paquotte, Stanislas.
Philinière, Fabriques.
Richard, Saint-Nicolas, 12.
Salhorgne, Saint-Dizier, 51.
Schwartz, Visitation, 12.
Tonnelier, Ponts, 74.
Viriot, Fayencerie, 16.

Tamisiers.

Kramer, pl. de la Cathédrale.
Milicher, Saint-Nicolas, 5.
Wéber, Carmes, 35.

Tanneurs.

Don père, Ste-Catherine.
Gerbaut, à l'île Ste-Hélène (cuirs en poil).
Legrand, f. Ste-Catherine (mégissier et cuirs en poil en gr.).
Lejeune, à l'île Sainte-Hélène (mégissier).
Lejeune, faub. Sa'nte-Catherine, 9 (mégissier).
Lejeune, f. Ste-Catherine (mégissier et cuirs en poil en gros).
Maubon, faubourg Sainte-Catherine, 25.
Picard, faub. Sainte-Catherine, 19 (mégisserie).

Tapissiers (Ameublement).

Carrière, pl. Stanislas, 10.
Letourneur-Dubreuil, St-Dizier, 36 (étoffes, fournitures, lits en fer).
Montigny, Stanislas, 46.
Morot, Pépinière, 6.
Petihan, pl. Lafayette, 13.
Picot-Huin, Saint-Dizier, 75.
Richard, Dominicains, 20.
Sommier, Saint-Dizier, 9.
Thiéry (veuve), Saint-Dizier, 50 (étoffes, fournitures, lits en fer).
Verner-Stevenel, St-Dizier, 42.
Wagner-Remy, St-Georges, 16.

Teinturiers - Dégraisseurs.

Cordès, Gr.-Rue-V.-Vieille, 139.
Delor, Saint-Georges, 69.
Desnoës, imp. Saint-Julien, 3.
Gourieux, Pont-Mouja, 20.
Guilleminot, St-Dizier, 118.
Jacquot, Hache, 48.
Klein, faub. Saint-Pierre, 175.
Serrières, Fayencerie, 12.
Thiéry-Beausamis, Cours Léopold, 25.
Voignier, Saint-Georges, 85.
Zambaut, Pont-Mouja, 30.

Teneurs de Livres.

Boucher, St-Georges, 53.
Bour, Saint-Nicolas, 13.
Debraux, Haut-Bourgeois, 27.
Dieudonné, pl. du Marché, 30.
Harmand, Prairie, 5.

Tissus, façon tapisserie (Fabr. de).

Schmitt, Fabriques, 18.

Toile (March. de).

Barthélemy, Hache, 30.
Barthélemy, pl. Saint-Epvre, 7.
George, Hache.
Houlé, faub. Saint-Pierre, 45.
Salmon frères, Hache, 11.
Toussaint, Sainte-Anne, 21.
Voir étoffes (*March. de*).

Toiles métalliques.

Weber, Carmes, 35 (tamis, et grillages, gazes, bluteries, etc.)

Tonneliers.

Arnould, f. Saint-Pierre, 114.
Bickel, Fabriques, 12.
Didier, Notre-Dame, 92.
François, Hache, 130.
Grandjean, Dauphine, 3.
Hild, f. Saint-Pierre, 244.
Jacob, Morts, 5.
Jeanpert, Bailly, 13.
Joly, Saint-Michel, 7.
Laurent, Morts, 11.
Laurent, Source, 29.
Lémann, pl. Saint-Epvre, 17.
Linder, Equitation, 6.
Mangin, Ruisseau, f. 3 Maisons.
Marchal, Primatiale, 15.
Marchal, Grève, 19.
Maubré, Saint-Julien, 23.
Morlot, Hache, 87.
Paul, f. Stanislas.
Pointe, Saint-Thiébaut, 1.
Quenelle, Montesquieu, 14.
Roos, Hache, 83.
Siffert aîné, Maréchaux, 15.
Siffert jeune, Haut-Bourgeois, 15.
Stocky, Fabriques, 12.
Thirion, pl. St-Georges, 99.
Virion, Citadelle, 11.
Vouaux, Saint-Julien, 8.
Yung, Hache, 39.
Zambeau, Ponts, 66.

Tourneurs et fabricants de Chaises.

Adinque, Notre-Dame, 32.
Barthelémy, Ponts, 42.
Biernet, Visitation, 2.
Blouet, Ponts, 10.
Collot, f. Saint-Pierre, 146.
Collot, Pont-Mouja, 12.
Darbelet, Drouot 1.
Deltry, Saint-Nicolas, 32.
Fidrit, Quatre-Eglises, 11.
Gauthier, Sainte-Anne, 48.
Joasem, Pépinière, 16.
Odendalle, Saint-Thiébaut, 17.
Pidolot, Quatre-Eglises, 53.
Sibille, Four, 35.
Sibille jeune, Grève, 14.
Wolff, Stanislas, 70.

Traiteurs (voy. restaurateurs).

Tripiers.

Bastien Haas, Ponts, 55.
Cousin, Sainte-Catherine, 37.
Hinzelin, Notre-Dame, 47.
Hotz, Hache, 91.
Krempf père, Charité, 25.
Krempf, f. Sainte-Catherine.
Krempf, Boucherie V.V., 10.
Laharotte, Notre-Dame, 53.
L'huillier (Vve), Notre-Dame, 110.
Litalie, f. Sainte-Catherine.
Martin, f. Sainte-Catherine.
Philbert, f. Sainte-Catherine.

Vanniers et Boisseliers.

Babillon, Hache, 45.
François, Saint-Dizier, 75.
Fourny, Saint-Dizier, 51.
Karche (Vve), Saint-Michel, 8.
Lamontagne, Hache, 45 (fabric.).
Lehalle (Vve), Gr.-R. V.-V., 87.
Morlet, Quatre-Eglises, 35.
Morlet, Visitation, 3.
Pierson, Jardins, 9 (fabricant).
Roch, pl. du Marché, 10.
Virion, Citadelle, 7.

Vermicellier.

Noel, Stanislas, 64.

Vidanges (Entrepreneur de).

Kraut, Tapis-Vert, 14.

Vins (Marchands en gros) **et liqueurs.**

Brieuselle et Chouleur, Lafayette, 3.
Didelot, Saint-Georges, 7 bis.
Gebhart-Voirin, Stanislas, 50.
Gille-Thérel, pl. des Dames, 14.
Henrion-Barbezan, faubourg St-Georges.
Lhuillier, Saint-Dizier, 21.
Lhuillier, Visitation, 10.
Marchal et George, Hache, 2.
Marchal, Grève, 19.

Marchand, Saint-Julien, 8.
Oudot et Simonin, St-Nicolas, 40.
Papelier, Hache, 50.
Pierre, Quatre-Eglises, 63.
Rebstock, Stanislas, 89.
Stezle, représentant Maurice Fabre, de Bordeaux, Saint-Julien, 1.
Thiry-Cousin, f. St-Georges, 28.
Voirin, Michottes, 3.
Wolff, Saint-Jean, 51.

Verre à vitre (Marchand de).
André-Kœpner, St-Dizier, 110.

Vitriers.
Caron, pet. pl. Carrière, 61.
Harfort, Stanislas, 38.
Kœpner, Hache, 34.
Manvuisse, Saint-Dizier, 46.
Mourot, Charité, 14.
Netzmayer, Saint-Epvre, 2.
Netzmayer, Saint-Julien, 9.
Stocquard, Saint-Thiébaut, 14.
Thiébaut, Quatre-Eglises, 61.

Voitures de louage.
Voir loueurs de chevaux.

Volailles (Marchandes de).
Marchais (Mme), Raugraff, 13.
Sommer dite La Gotte (Mme), pl. Mangin.

Voyages, chasse, etc. (Articles de).
Caye, Georges, 9.
Sibien, Dominicains, 6.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.

Ville de Château-Salins. Armurier, Sensier. — Bijoutier-horloger, Marchal. — Bois, Boppe jeune. Chardin. Mathis. — Boulanger, Desnon. — Chapeaux (fab.), Blampied.—Draps (fab.) et filat. de laine, Dorr jeune. — Draps et nouv. (mds), Bonneaux. Brille frères, Carlier. Munier. Poncet. Protch (Mlle). Rolin. — Epiciers, Baudinet. Bailly. Dauphin. Jeanpert. Lion Lévi. Schaff. — Fers (mds), Spitz père. — Ferblantiers, Salin. Tournaire. — Fondeur en cuivre, Robillard. — Grains en gros (mds), Cerf Lévi. Desnon. — Horlogers, Marchal. Sensier. — Hôtels, Couronne. Petite-Croix-d'Or. — Houblon (culture), Mathis, Victor. Mathis, François. Cugnin. Poncet. Fischer. Jannequin (Ve). Baudinet père. Simonet fils aîné. Mathieu, Marsal. Michel. — Huile (fab.), Victorion. — Libraires, Bailly. Baudinet père. Menuisier. Vallière. — Menuisier, Salin. — Plâtre, (fab.), Hadot. Mathis. Seichepine. — Quincall., Spite (E.). — Sel (entrep.), Victorion. — Tanneurs, Hamant. Scheffler. — Teinturiers, Carlier. Perette. — Tuillerie, fours à chaux, Mathis (V.)—Verrerie à vitres et à cylindre, Majorelle et Cie.—Vins, Desnon. Menuisier.
Château-Voué. Epicerie, etc., Petitétienne. Sémer.
Delme. Bois et planches, Bastien. — Boulangers, Bastien. Cahen. — Brasseur, Schæffer. — Draperie, rouennerie, Léveillé. Munier. — Entrepôt de sel, Klein. — Epicerie mercerie, Abraham (Ve). Cahen. Désinde. Lapointe. Larivière. Munier. — Fer, Bastien. — Ferblant., Stoffels. — Pharmacien, Bérard. — Tourneurs en bois, Becker. Petitdidier.

Dieuze. Banquier, Les filsMayer et Cie. — Bois, Fauconnier. Frécot et Cie. Pierron. — Broderies, Culté, Victor. Idatte. Jacquin. Louis. — Cafés, Camon. Charpentier. Groseilles. Hubert. Idatte. Lapied. Stely. — Confiseurs et Pâtisiers, Calba. Gangloff. — Colle forte et gélatine (fab. de), Humbert et Cie. Riess. — Dessinateurs en broderies, Fuihrer (Mlle), Gance. — Draperies, rouenn., toiles, Abel frères. Aron. Humbert. Moye-Guillaume. Parisot-Koun. Reynier-Crousse. — Epicerie merc., Adam. Baumgarten (Mlles). Brogard. Broquard. Bastien. Clément. Demange (Mlles). Dinquer (Mlle). Fix. Gaillot. Grémel. Güillemin. Hans. Humbert-Gaurius. Hund. Idatte. Jacquin. Karst. Lana (Vve). Lescar-Grégoire. Marchal. Massonnier (Vve). Mathieu. Picard. Pillard (Mlles). — Fer, fonte, et quincaill., Homo. Soudieux. Tremblaire et Cie. — Ferblantiers, Benoît. Pierre. Poupart. Salin. — Grains et farines, Baillet. Broquart. Fix. Husson. Lyon Joseph. Mélard. Nicolas. Salmon. Salvator Lévy. Schvab jeune. — Horlogers-orfèvres, Georges. Poupart. — Hôtels, le Lion-d'Or; la Tête-d'Or. — Huilier, Lorrain. — Imprimeur, Maimbourg. — Libraires, Idatte. Mainbourg. — Roulage, Hans (C.) ag. des entrepositaires de la Saline et expéd. de ses produits. Muller et Cie. — Salines, Société anonyme, fab. de produits. chim. et sel raffiné, etc., Bossu, directeur. — Selliers, Lejeune. Levasseur. Pierret. Thiriet. — Tanneurs-corroy., Henning. Scheffler. — Teinturiers, Hanzo. Henrion. — Vins, eaux-de-vie, Amtmann. Bastien. Guillemin.

Loudrefing. Aubergistes, Anchling (Mme). Antoine. Anthoine. Fimayer. Puny. — Boulang. et farines, Blaising. Thoni. — Epiceries, Wahl (Mlle). — Epiceries et mercerie, Mathieu.

Maizières. Meuniers, Hannezo frères.

Moyenvic. Boulangers, Chardot. Grillot. Gauchier. Viette. — Fers et quincaill., Lhôte. — Fontainier et fabr. de pompes à incendie portatives, Laballe. — Horloger, Viette. — Mercerie, Hanriot. — Plâtre (fab.), Favier. Carbonne (Ve). — Vins, Gomien.

Salonnes. Meunier nég., Rivoiret.

Vergaville. Boulanger, Pothier. — Filat. de laine à la méc., Albert. — Poële en fonte (md), Kools. - Poterie en terre (fab.), Dieudonné. — Plâtre blanc et gris (fab.), Lefebvre. — Tanneur et corroyeur, Albert. — Tuiles et chaux (fab.), Gaillot.

Vic. Bois, Evrard. Gazin. Scheller. — Bonneterie de laine (fab.), Mayer. Mayer-Salmon. — Broderies, Aubertin. Veil. — Cafés, Bazaille. Conrard. Charles Schmitt. Scheffer. — Chandelles (fab.), Spite. — Char éboueur, machine adoptée par le génie des ponts et chaussées, de la force de 100 ouvr., ébouant 1 kilom. de route par demi-heure, J. Chardot, inv. et const. — Draps, Brouard. Godchaud. Poirson. — Epiceries. mercerie, quincaillerie, Chardot, Chardot-Bailly. Collard. Lecœur. Vallet. — Fers, Kelle.

— Grains, Jacob-Lévy. Marange aîné. — Horlog., Champion. Rénac. — Hôtels, Couronne. Grand-Saint-Christophe. — Imprimerie, Ancillon (Ve). — Libr., Baudot. Brouard. — Miroitier et quincaillier, Joly. — Orfèvre, Renac. — Parapluies (fab.), Bourguet. — Pipes et tabletterie, Mengin. — Tanneurs, Paté. Vallet. Veber. — Tuiles (fab.), Grandjean. — Vinaigrier, Jacquot. — Vins en gros, Gazin. Jacquot. Marchal. Scheffler.

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

Ville de Lunéville. Assur. mut., à cotisations fixes, contre la grêle, la Providence agricole, ag., Brisac. — Bains publics, Bigarré. Fiel. Prevost. — Balances, bascules, chaînes, étrilles et clous à marteau (fabr.), Brionval. — Banque et recouvrements, Jambois-Husson et compagnie, maison à Nancy, Traxel (N.). — Blanc (article de), Rebouché fils. Cailleau. — Bois de construction (négociants), Briot. Martin-Leroy. Villemette, * — de chauffage, Dussaux. Adam. Lemaire. Keller et Guérin. Robars. — Bonneterie (fab.), coton, soie, fils, Guyot (F.-J.-H.) fils. — laine, Briel. Richard. — Brasseurs, Dubois. Paulin. Thoret. Weyer père. Aimé. Leyder. Nicolas. — Broderies en t. g. (fab.), Berr (Ve) et co., Berr (A.) et co., à Paris, r. Cléry, 42, Berr (D.) et fr., ganterie; Caen (S.), à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, 24. Grand-Georges (V.), maison à Paris, rue des Jeûneurs, 23. Thirion et fils. Emmanuel (L.) et co., à Paris, r. du Sentier, 12. Brosse (fab.), Krentz. Mme Mathieu, Winter. — Cafés : Audricourt. Comédie. Gazel je., de l'Europe. Henry. du Commerce. de France. Joseph. des Vosges. de l'Est. du Midi. de la Place-Neuve. — Calicots (fab.), Parmentier (F.), filature et tissage à Domêvre. — Cartes (fab. de), Bony. Pierret. — Chamoiseur, Perken. — Chandelles (fab.), Barbier. Cadiot-Hellé, et cirier. — Chandeliers. Decker. Simon-Chaubert. — Chapeliers. Bapst. Laurent. Merciol. Michel-Kosel. Weil (S.). Cahen-Michel. — Chapeaux de paille (fab.), Lerat. Lacour-Pompel. Noël fr. — Ciriers, fab. de bougies, Cadiot-Hellé. Charpentier. Jeanjean. — Coiffeurs-parfum., Rideau. Travailleur. Adam. Lamour. Serpe. Simon. — Confiseurs, Bedel. Dumont. Mathieu. Venner. Terver. Ruelle. — Cordages, Prinsen. François. — Cristaux et porcelaine, Seyer et Fondrevaye. — Draperie, soirie, rouennerie, Boulangier. Clerc-Armbruster. Ficher. Grandbarre. Liégey. Maréchal. Massé et nouveautés. Verdelet. François. Lambert. — Entrep. de bâtim., Bernard. Cuinat. Florent. Masson-Masson. Reinstalder. Jardel. — Epicerie et merc., Antoine-Magron. Briot. Cherrier, fr. Roche. Chrétien. Liégey. Baltazard. Thuot. Decker-Durand. Stutel. Ducret. Genay et Rouyer, en gros. Guérard. Joly

fils. [illegible] Rouyer. — Faïence (commune), [illegible]. Evrat. Keller et Guérin. — Farines, Clément. Duchêne. Vériet. — Ferblantiers, Parmentier. — Fer et quincaillerie (magas.), Brionval, fabrique de clous. Ferry-Michelet. Lasalle. Legros. Virtheau. Didier. — Fondeurs en métaux, Boulanger fils. Bathongois. Fondeur de cloches, Courteaux. Voirin. — Gants de peau (fab.), Kosei fr. Moïse fils. Nathan Berr. fr. Berr. Trefouss et May, maison à Paris. — Habits confectionnés, Francfort. — Horlogers, Deny. Dedy. Feuillet. George (Ve). Rallès. — Huilliers, Chrétien. Chrétien-Bailly. Ducret. — Hôtels : Faisan. Tête-d'Or. Vosges. — Houblon, Erard. Gazel. Joly fils. Laloy. Parmentier. Paulin. — Imprimeur, Pignatel. -- Lithogr., Rolin. — Laine (filat.) et fab. de gants en laine pour fourrures, Briel. Richard. Fritz-Zilberzahn, et tissage. — Libraires, Chenoux. George (Ve). Lemoine. Simon-Delcominète (Ve). Waltrin. — Mécaniciens, Molard fr. — Mégissiers, Jacquot-Salomon. Husson. — Modes, Marquet. Saimpy. Vitel (Mme), Evon. Hypolite (Mlle). — Mercerie, Denis. Genay et Rouyer. Lacour-Pompel. Noël. fr., jouets d'enfants et saboterie. Vautrin, successeur de Benoist Kesseler, rubann., soier. et art. de Paris. — Meuniers, Virlet, aux Grands-Moulins. Clément. Royer. — Musique et instruments, Waltrin. Vautrin. — Orfèvres, Cousseaux. Mathieu. Passerel. Roussille. Chénoux. — Papiers de toutes couleurs (fab.), Bony. Pierret. — Parapluies. Ambroise. Caze-Castillon. Cany. — Peignes (fab.), Irmann. Michelet. — Plâtre et chaux, usines, Chrétien. — Poêlier, Evrat. — Quincaillerie, Brionval. Didier. Ersefvre. Ferry-Michelet. Legros. Lebœuf. — Tanneurs, Briel. Mercier. — Teinturiers, Kesseler. Kleinmann. Klesse. — Toiles du pays, Gaspard. Jambel. Lacour. — de coton (fab.), Kesseler. — Vins, Bourgeois. Joseph. Breitmoser. Simonin.

Azerailles. Aubergiste, Mourot. — Boulangers, Renaux. Guilleré. — Blatiers, Legrand. Boulanger (Mme). — Bourrelier, Parmentier. — Charrons, Aubertin. Martin. Servauton. — Cordonniers, George. Lemoine. — Epiciers, Noir-Claude. Renaux. Rolle. Voinot. -- Gants (fab. de), Brocard. -- Maréchaux-ferrants, Close fils. Marchal. Philippe Nicolas. — Marchand de fer, Close père. -- Menuisier, Huin. — Meunier, Masson. -- Serruriers, Drouot. Regnier. — Tonneliers, Potier. Labouret. -- Tourneur, Aubertin. — Tuiles, briques et chaux blanche (fab. de), Grelot, Parmentel. — Vanniers, Nicolas. Marchal.

Baccarat. Bains, Louis. — Bois en gros, Guébourg. -- Brasseurs, Bannvarth. Joly. Louis. Staemmel. — Cristalleries, Toussaint, administrateur ; Fontenay (de), directeur ; Paquet, agent à Paris, Faubourg Poissonnière, 12 (seul dépôt). — Etoffes, Galland. Mangin (Mlle). Bonnabelle (Mlle). -- Épicerie-Mercerie, Haumant. -- Libraire, André. -- Tanneurs, Louis. -- Vins en gros, Boquel. Fischer. Guébourg. Louis.

Badonviller. Draperie, Muller. Crouzier. Grilliet. — Fab. bas de laine, Gérard. Marchal. Pierron. — Fabrique de toiles de coton, Perret fr. et Cie. — Brasseurs, Geoffroy. Gérard. -- Epicerie, etc., Grilliet. Vigneron. Simon. Clavé. Jacquemin. Sidel. -- Faïence (fab.), Mathis (Vve). -- Fondeurs de métaux, Aubry fr. — Horloges en bois (fab.), Aubry. -- Huiles (fab). Jacquel. -- Laine (filat.), et fab. de bas, Jacquel et Cie. Mangin. Renesson. Siatte. --Limes (fab.), Prichler et Cie. -- Mégissier, Ferry fils. --Tannerie, Saunier. -- Vins en gros, Mayer. Perret-Helluy.

Bayon. Broderie (entrepr. de), Meyer fils. Mmes Paul. Hergott. Dehan et Dorion. --Clouterie au marteau, Mathieu André. —Epicerie, Dorion fils. Janot (Mme). Lagrésille. Saunier. Xoual. -- Hôtel, Peultier fils, au Cheval de bronze. — Pisciculture, Thouvenin et Hochard.

Blâmont. Banquier, Mézière et Cie. --- Brasseurs, Gogelein fr. Gogelein. Mansuy. -- Calicots, Lemant fr. et Cie. ---Chapeliers, Debrie, Yannier. — Draperies, toiles. Birié. Bregeard (Vve). J. N. Claudel. Cloud et Jacques. --Epicerie, Bar. Breton. Charron. Colin. Hennequin. Poignon. Diter. - -Fers, Bentz fr. --Hôtel, Brice. ---Libraires, Bar. Rousselot (Vve), Vernier. -- Quincaillerie (grosse), manuf., Batelot (Vve), médaille 1844. --- Tailleurs (mds), Chambrey. Lambert. — Tanneurs, Delarue. Friant. Gogelein. Hertz. Marin fils aîné. Marin fils jeune. Pierre. Ad. Spire fr. --Vins en gros, Dagatte. Mézière. Poignon fils.

Chanteheux. Distillateur, Collombier.

Crévic. Boulangers, Liégey, Laurençon. — Charrons, Boulanger. Hanné. Thomas. — Cordonniers, Labourel. Petit. Potier. — Cordiers, Gobert. François. — Etoffes (md d'), Labrevoit. — Epicerie, mercerie, Laurençon. Liégey. Labrevoit. --Maréchaux-ferrants, Thiriet. Quillé. —Meuniers, Royer. Barbelin. Clochette.

Deneuvre. Fab. d'huile, Blaise. — Moulin ordinaire à deux tournants, meunier, Krop.

Domèvre-sur-Vezouse. Bois (md), Fleurent. — Calicots (fab.), et filat. de cotons et cotons pour broderies, Parmentier, et maison à Lunéville. — Laines et ouates (filat. et foulon.), Fournie.

Einville. Brasseurs, L'huillier. Martin. Perken. — Epicerie, étoffes, mercerie, Larcher. — Fabricant d'huile, L'huillier. — Fers, épicerie, mercerie, Gauçon-Morcel. —Fers (md.), L'huillier.

Frémonville. Faïencerie, Pacotte frères.

Gerbéviller. Bois, Blaise. — — Bonneterie (fab.), André. Barbier. Gaté. Rochefort. Xaillé. — Droguets (fab.), Harnichard. Mangin. — Cordier, Brisson-Bajot. — Eaux-de-vie (fab.), Bernard. Blaise. Remy. — Etoffes et merciers, Cl. Demange. Creuzat - Didillon. Demange, père. Renaud. — Houblons, Barthélemy. Sechehaye, fils. — Huiles (fab.), Gonthier. — Libraire, Mme Piérot. — Pierres de taille, Collin. Dombrot. Dubois frères. Holtz. Margo. Martin. Piercy. Virion. — Tanneurs, Henry - Planté. Henry

(Victor). — Vannerie, Roch.

Jolivet. Entrepreneuses de broderies, Mathieu (Mme). Maire (Mme). Martin (Mme). — Moulin et commerce de farine, moulin à éc‹or›ce, Clément.

Merviller. Extraction de carrières de pierres de taille à ciel ouvert, Beujot. Demange. Finance. Houillon. Moinaux fils. Moinaux. La pierre de Merviller est de très-bonne qualité, elle est employée pour les bâtiments civils et militaires et pour les édifices, et s'extrait à grands blocs, ainsi que des pavés et des pierres à aiguiser très-renommées. — Tuiles, briques et chaux blanche, Voignier.

Moncel-les-Lunéville. Tuiles (fab.), Gérard. Suisse.

Moriviller. Marchande épicière, Mlle Gérard.

Moyen. Aubergistes, Gaspard. Gérard. Maire. — Blatier, Pierron. — Boulangers, Gaspard. Lévêque. Poinsard. Bernier. — Entrepôt de broderies, Renard. Boulanger. — Buraliste, Maxant. — Cafetier, Adam. — Charons, Gadel. Icard. Poirine. Guillaume. — Cordonniers, Balte, Poirine. Vigneron. Simonin. — Epiciers, Prud'homme. Gaspard. Gérard. Lévêque. Humbert — Fers (march. de), Poinsard. — Huile (fab. d'), Gaspard. — Maréch.-ferrants, Poinsard. Beuvelot. Thiébert. — Mécanique à battre le grain (fab. de), Déchoux. — Menuisiers, Goutier. Lamy. Beuvelot frères. Renard. Didier. Gilot. — Selliers-bourreliers, Volff père et fils. — Serrurier, André. — Tannerie, Rochotte. — Teinturiers, Maxant. Creusat. — Toiles en fil et coton blanc (march.), Martin. — Tonneliers, Boulanger. Prud'homme père et fils. — Tourneur en bois, Thomas. — Tuiles ordinaires et sous la forme de Deyviller (fab.), Boiseaux.

Saint-Clément. Etoffes et merc., Dlles Durandelle. Croizier. Magnière. Frémiot. — Faïence de terre de Cologne (manufact.), une société, Thomas, direct. — Gants de peau mécan., Purel, Thiéry. Smouts (Mlle).

ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Champigneules. Bois (mds), Claude. Mortal. — Brasserie, Claude. — Fabrique et raffinerie de sucre de betteraves, et distillerie de la même substance, Brice. — Fabricant de limes et fabrique de colle forte, Bouzonviller. — Meunier, Driand. — Scierie mécanique, Robert. — Taillandier, Lavocat. — Tuilerie, Roche. — Usine à fer, hauts fourneaux, briquerie et chaux noire et blanche cuite au gaz, Vivenot-Lamy, père, fils et Cie.

Chavigny. Haut fourneau, Harmand.

Dieulouard. Epiciers, Bil. Lucot. Picard. Poirson. — Féculerie, Jeanclaude et Cie. — Huile, Dalbin. — Laine, filature, Bussienne. — Munier. Chouvert (Ve).

Flavigny-sur-Moselle. Etoffes et merc., Gerdolle. Miller. — Fabricant de pointes par procédé mécanique, Noël. — Huiliers, Aubert. Husson.

Frolois. Distillateur, Mangin. — Quincailler, Claudel.

Frouard. Bois à brûler (mds), Augustin. — Bois et planches, Rouyer. — Briquerie, Enclin. — Café restaurant, Voignier. Houilles (sur le port du canal), Haldy et Cie. Lamarche et Schwartz. Schmitbornn et Quennec. — Moulin à l'anglaise et à façon, Courtois.

Goviller. Mds de grains, Thiébaut (J.). Thiébaut (N.).

Jarville. Cardes, Wehrlin, et féculerie. — Chaux (fab. .de), Hachotte. — Potasse (fab. de), Cotel. — Vinaigrier, Delagarde.

Laxou. Aubergistes, Pierron. Schmitt. — Boulanger, Pierron. — Cafetiers, Mme Ve Thomassin, Rougieux. — Cordonniers, Petit. Vagner. — Epiciers, Mme Ve Thomassin. Rougieux. Mansuy. Ve Bravard. — Maîtres carriers, Nicolas. Stener. — Menuisiers, Grosjean. Claude. Gauvin. — Vinaigre (fabr. de), Ranzenberger, à Sainte-Anne.

Lay-Saint-Christophe. Scierie mécanique, Parraux.

Létricourt. Huile (fab.), Brice.

Loisy. Huile (fab.), Robert.

Malzéville. Bois, Leclerc. — Bleu de prusse et noir d'ivoire, Xardel. — Brasseur, Munich. — Broderies, Boursier. — Filature de laine, Vermandé. — Taillanderie, Serrière.

Maxéville. Brosses (fab.), Henry.

Montauville. Brosses (f.), Thirion.

Nomeny. Brasseur, Greff. — Brosses (f. de), Puissant. — Etoffes et merc., Lallement. Borom. Mauljean. — Huile (f.), Benoît (Vve). Laurent. — Mécaniciens, Houpin. Samson.

Pagny-sur-Moselle. Arpenteur, Courouve. — Fabricant de clefs pour serrures, de tendeurs pour l'échalassement des vignes, en fil de fer, et de pompes hidrauliques en tous genres, Nauroy. — Huilier, Thiéry.

Phlin. Aiguilles à coudre. Manufacture à l'anglaise, L. Durand O. ✱ et Cie, M. 2me classe 1855, Paris. Directeur, Flamm de Rebay. — Encres à copier et autres, P. Flamm; fabrique à Paris, 54, f. du Temple. — Fromages à la crême, Johannes.

Pompey. Aubergistes, Croissant. Humbert. — Aubergiste et M. de bois de chauffage, Paillier. — Epiciers, François. Harmand. Humbert. — March. ambulant, Thiaffey. Bencorel. — Vins en gros, Maguin. — Vins en gros, et distilateurs d'eaux-de-vie, Martel. Paillier.

Pont-à-Mousson. Bains publics, Vve Colin. — Banque et recouvrements, V. Dieudonné. C. Husson. — Bois à brûler de toutes essences et de service en chêne, Chalin, fils. = de construction et de planches de sapin, Brocard. Cartry. Lacaille. Mayeur. Cosserat. — Cabinets de lecture et librairies, Donoux, fils, Brocard. — Cafés, Margalet. Horne. Bové. Vve Lombard. Janin. Rauch-Courte. Loison. Georgel. — Chandelles (fab.), Dedelot. Husson. — Chapeliers, Butte. Franquin. Jourdan. Laurence. Lorrain. Naudin. — Charbon de terre, Brocard. Cartry. Cosserat. — Ciriers, Thomas. Didelot. Husson. — Cordage, J. Milet, fils aîné. Milet, jeune. — Couteliers, Royer, père et fils. André. Piraux. — Distillateurs, Oger-Gauthier. Oger-Munier. C. Oger. Thouvenot, jeune. Génin. —

Draperie, rouennerie, Benoit-Lallement. Copigneaux. Lamaille. Bazin. Rouyer-Voignier. Voignier-Gauthier. Vve Pariselle-Remy. Mehl-Gaudron. Laboutelay. Chéry. — Encre en tablettes (fab. d'), Simon. — Epiciers, vins, eaux-de-vie, Aubry. Bouchy. Empereur. Robert-Nicolas. Rimbaut. Laharotte. Gimé. Vve Dupont. Vve Robert-Perrin. Pierré-Oger. Oger-Gauthier. Bram dit Saint-Amand. Groseille. — Farines, Mariatte. Simon. Philippe. -- Fabrique de sucre de betteraves, André-Baudot. - Fabrique d'eaux-de-vie de betteraves, Clochette et Mettavent. -- Fer et quincaillerie, Mlle Fristo. Blanc. Remy-Noisette. Huyn. Leguy. Thiébaut. — Grains. Bernette, aîné. Bonnette. Potdevin. Mettavent. Orbillon. — Horlogers, Roob, père et fils. Legrand. -- Hôtels du Cygne. National. de France. de la Poste. -- Huiliers, Messain. Lafleurs. — Impr. lith., Toussaint. Haguenthal. -- Libr. et relieurs, Brocard. Huraux. Maugard. -- Mécanicien, Neveu. -- Mercerie, Marion. Dardard. Mme Hoffmann. -- Meubles, Perrin. Penilon. Viriot. Hoff. Oger-Gauthier. - Moulin à vapeur, Neveu. -- Orfèvres, Duron. Laviolle. Vve Salmon. --Pierres factices pour conduite d'eau, Tournois. --Pipes (fab.), Testevuide. -- Poterie (fab.) et de poëles, Kœnig dit Leroy. Robinet. Débard. Forestier. Vve Hohn. -- Roulage, Boisseau. -- Commission et service de diligence tous les jours de Pont-à-Mousson à Nancy. J. Lemoine. -- Même service quotidien de Pont-à-Mousson à Metz, Becker. -- Serrurier-mécanicien, Lestaudin. (Serre-vis à filets carrés, pour enrayoirs ou freins de voitures). David. Tort.--Tailleurs et nouveautés, Heymann. Roman. Laharotte. -- Tanneurs. Bédin. Charreau. Lemaire. Miquel. Perrin. Pierson. Pierron. -- Teinturiers, Dillon - Morizot. Dillon - Régnier. Dillon-Thouveny. Robert. Samson. — Vins et eaux-de-vies, Bram dit Saint-Amand et Thouvenot aîné. -- Vinaigre (fab.), Borel-Rouge. Florange.

Rosières-aux-Salines. Etoffes et mercerie, Blancheville. Collon. Courrier. -- Fabricant de bas à métier, Berger. -- Fabricant de tissus de coton à métier sur commande, Bernard. -- Four à chaux, Thouvenin. -- Four à plâtre, Braquier. -- Ouate (fab.), en laine et coton, mèches pour lampes, effilochures et bouts en laine, Ancel, jeune.-- Effilochage de chiffons de drap, Gerbrand.

Saint-Nicolas. Bois et planches, Levert. Villemin. Courtois. — Bonnet. de coton (fab.), Claude (C.). Claude aîné. Reffort-Quentin. — Brasseurs, Bertrand. Courtois frères. — Couteliers, Croisier. Herpêche. — Eaux-de-vie (fab.), Harmand. Suisse. Etoffes et merc. Barbier. Bully-Beauregard. — Fers et quincaill., Valentin. — Foulon, Lenormand. — Huile (fab.), Richelet. — Imprimerie et libr., Trenel. — Laine (filat. hydr.), Ancel et Cie. — Meunier et md. de farine, Brunner (E.). — Ouate, laine glacée (fab.), Ancel jeune. — Plâtre (fab.), Ancel

aîné. — Tanneurs, Hocquard (A.). Hocquard-Guérin. Hocquard (J.). Stique.

Tantonville. Brasserie, Tourtel frères.

Tomblaine. Fab. de draps, Hanset. — Féculerie, et fab. de glucose et d'amidon. Leféburc. — Filat. de coton, Paillot-Virlet (Ve). = de laine, Jandel (Mlle). — Meunier, Burtin. — Tuilerie, Caron.

Vandœuvre. Commerce et germinaison de grains préparés pour les brasseurs, Lorentz et Cie. — Au Charmois, fabr. de tuiles et briques réfractaires, propriétaire, Antoine; exploitant, Gobert. Cette tuilerie se recommande par ses produits, la bonté et la beauté résultant du mélange des terres employées. On y fabrique notamment des briques ayant un grand degré de réfraction, supportant une vive chaleur et faites pour toutes les conditions d'emploi. — Fabrique de poëles en faïence ingersable, J. Croué. — Fabrique de tuyaux de conduite, de drainage, briques creuses, cheminées, poteries, etc., en terre cuite, Neukomm. — Fabrique de vinaigres, Claudin. — Teinture en coton, Paillot-Virlet (Ve).

Varangéville. Huile (fab.), Dussaux-Méline, Dussaux. (N.). — Saline, directeur, Jobert. — Usine d'effilochage, directeur, Thomassin.

Vézelise. Architecte, Lamorre. — Aubergistes, Laurent. Pillot. Thirion. Violon. — Bouchers, Carel (Ve). Carel (je). Gaudel (H.). Gaudel (F.). Thouvenin. — Boulangers, Carel. Didon. Dufour. Humbert (J.). Humbert (J.-B.). Trévillot. — Cafetiers, Jouvaux. Thirion. Toussaint. Vincent. — Charcutiers, Violon. Ferry. — Charrons, Villemin. Saint-Dizier. — Cloutiers (fab.), Durupt, Guilleray, Simonin. — Draps et étoffes (mds), Bailly. Noviant. — Epiciers, Borom (Ve). Contal (Mlles). Gegout (Mlle). Gérardin. Hogard. Lachasse. Pernot. — Fer (md.), Auting. — Ferblantier, Motteley. — Filature de laine, Salvin. — Fonderie de suif et blanchisserie de cire, Simoutre. — Grains (md.), Billoret. — Huile (fab), Perrin. — Libraire, Gegout (Mlle). — Maréchaux--ferrants, Florentin, Thomas. — Menuisiers, Bettenot. Curin. Fremy. Grillot. Munier. Pernot. Vinot. — Moulin à farine, Chatel. — Parapluies (fab.), Vialette. — Peintre en bâtiment, Palme. — Pharmaciens, Michel. Salle. — Planches (md.), Thouvenin. — Plâtre, Salvin. Toussaint. — Serruriers, Girot. Rollin. — Tailleurs de pierre, Eauclaire père et fils. Floupail. Lervat. Thirion. — Tanneurs et corroyeurs, Gegout. Voiriot. — Tuiles (fab.), Toussaint. — Voitures publiques, Perrin.

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG.

Ville de Sarrebourg. Banque et recouvr., Clause fils aîné. Lipmann (L.) caisse de commerce. — Bois, Bonnet. Jehl. Reimel. Schneider. — Bonneterie (f.), Pierron. — Brasseurs, Chély.

Maurice. Pierron. Rossel. Seltzer. — Broderie, Vilain (Vve). Lazard (Mlle). — Cafés, Bastien. Bergmann. Henry. Kintzel. Vestermann. — Cafés restaurants, Amberger. Kahn. Thouplet. Veutsch. — Chamoiseur, Sambœuf. — Cuirs et corroyeurs, Pouret (L.). Uttenheim (Vve). Metz. — Draps et étoffes div., Berr-Berr. Blum-Michel. Elias. Jacob Lévy. Lévy. Lièvre. Philippe Lévy. Salomon (A.). Sudic-Deuch. Vautier (Ch.). — Droguistes, Kintzel. Ziegler. — Epiciers et quinc., Anthoni (Mlle). Colle. Jeanmaire (Mlle). Mathieu fils. Mordas. Pierron. Sins. — Fer, Heinrich, et quincaill., Abraham Lévy. Lazard Lévy. Klein. Westermann. — Grains et farines, Stenger-Hamant. — Hôtel, Abondance. — Imprimeur et libraire, Gabriel. — Meunier, Faul. — Modes, Léthe (Mlle). Birck. — Sculpteur et ornem. d'église, Lintz. — Tanneurs, Ott. Hutenheim (Vve. — Teinturiers, Bodrié (Vve). Guth. Hubert. — Tuilliers, Lévy à Maladry. Mathias. — Verres de montre (f.), Lévy et Cie. — Vins, Kintzel, Larbalétrier. Pierron. Ruty.

Abreschwiller. Brasserie, Aimé. Limon. — Draperie, étoffes, épicerie, fer, Gasse-Machet. Friant, Victor. — Epicerie et mercerie, Arnould. Labre (Ve). Lang. Wincent. - Fer affin. Mathis de Grandseille. - 2 polissoirs appartenant à la Compagnie de la manufacture de glaces, à Cirey. — 11 scieries situées dans la forêt de l'ancien comté de Dabo, ban d'Abreschwiller, à divers.

Cirey. Arpenteur, Aubry. — Brasseur, Delor. — Glaces coulées de la plus grande dimension (manuf.), la Compagnie des manufactures de glaces et de verres de St-Quirin, Cirey et Monthermé, propriétaires : direct., Chevandier, ✱; entrepôt à Paris, r. St-Denis, 313. — Epiciers, Aubry (Auguste). Boulanger. Dilenseger. Egresteffer. Lempereur. Mathieu. — Exploitants de carrières, Cambas. Denis. — Ferblantier, Poignon. Gaillard. — Horloger, Berga. — Hôteliers, Haumant. Masson. - Négociants, Aubry (Antoine). Chartreux-Colin. Chartreux p. Dron. Egrest-Schœffer. Hauger-Gaillard. — Serrurier-mécanicien, Deveney. -- Tailleur, Feller. — Vins en gros (mds), Bouquet. Demange. Hovasse. Louis.

Dabo. Cuvellerie. Scierie. Fabrication de douves, de sabots, d'échalas, boissellerie, pelles en bois et pétrins.

Fénétrange. Bonneterie, Schild. Wagner. — Yung. — Boulangers, Hérold. Heitz. Lerch. -- Brasser., Lerch. Pettmann (Ve). De Villeneuve. -- Cafés restaurants, Bricka. --- Coutellerie, Vahl. -- Draps (mds), Block-Godchaux. Block. Carra. Matton. Samuel. Dégrainage, G. Bricka. — Epiciers, Caïn-Godchaux. Klein. Matton. Protois. — Fers (md), Klein-Vital. — Huiles (fab.), Bricka frères. -- Planches, Bricka fr. E. Bricka. — Quincailler, Klein-Vital. — Sellier-carrossier, H. Bricka. — Serruriers-mécaniciens, Seel. Tritz. — Taillandier, Beutsch. — Bouchers, Eiseli. L. Bricka. — Cloutiers, Pêcheur. Bachmann. — Blanchisseurs de toile, Klein. -- Tanneurs,

J. Bricka. J. Bricka fils, J. Bricka. E. Bricka. L. Bricka.- Teinturiers, G. Bricka. Freystailter.

Fribourg. Plâtre, Pléneurt.

Ibigny. Avoine (md.), Thiébaut.-- Fayence (fab. de), Boncourt.

Languimbert. Epiciers, Charles. Dieudonné. Bientz (Ve). — Plâtrier, Guerre. --- Vins en gros (md), Michel.

Lixheim. Bonneterie (fab.), Ehalt frères. J. A. Schmidt. L. M. A. Schmidt. -- Brasseurs, J. Block. D. Block. -- Chapelier, Mouzeler. -- Entrepreneur de travaux publics, Jespère. -- Epicerie, Tourneur. Heitz. Volmar. Heck. -- Fer, Lantz. -- Fabrique d'allumettes chimiques, Nassoy. — Gants, Muller. -- Poterie en terre, G. Nesseling. C. Nesseling. -- Tanneur, Danober. — Teinturiers, Brodo. Brener.

Lorquin. Brasseurs, Barrabino. Callais. -- Bois, Didiot.- Fer, Desfrères. -- Marchands et négociants, J. B. Charton. C. Charton. Conraux. (Vve) Evrard et Marchal. (Vve) Geoffroy. Deveney. Vincent. -- Tanneurs, Colin. Friant. Matz. Vallet. -- Vins en gros (march.), Charton. François.

Niderviller. Belle carrière de pierres pour bâtiments et pour les tailleurs sur cristaux, Materne et compagnie. -- Carrière de pierres pour bâtiments, Siegel et compagnie. -- (fab.) de limes, Mansuy.--(fab.) d'orgues, Hesse. -- (fab.) de tuiles, et entrepreneurs de bâtiments, Godfroy. -- Manufacturier de cailloutage et de faïence, Dryander. -- Planches (march.), Messang. -- Entrepreneur de monuments funèbres, sculpteur sur pierres et sur marbre, Siegel.

Phalsbourg. Bois, Lang. --Brasseur, Schwerer. -- Cabinet de lecture, Zaulig (Mme). -- Cafés de la Réunion. Hoffmann (Joseph). Franck. Lienhard. Casino. -- Chapelier, Heyl (Joseph). — Confiseurs, Durr. Volbrett. -- Distillateur-liquoriste, Hoffmann-Forty, maison spéc. d'eaux de noyau et kirsch; expéd. p. t. pays; dépôt à Paris, r. Ne-Bourg-l'Abbé, 11, et f. Saint-Honoré, 122. — Draperie, étoffes, Bender. Hoffer. Lévy fr. Lévy jeune. Samuel. Weiss-Erckmann. Weyd.--Escomptes, recouvr. et sapins Hoffmann, Charles. — Epiciers, Blanchot. Brody. Cholet. Fontaine. Gruber. Weiss-Erckmann. — Horlogers, Bord. Robert. -- Hôtels: la Ville-de-Bâle. — Libraire, Weiss-Erckmann. -- Mercerie, Weiss-Erckmann. — Roulage (comm. de), Surloppe (Vve). — Tuiles (fab.), Chable. Charpentier.--Vins, Wittmann. (Joseph).

Plaine-de-Walsch et Vallérysthal. Cristalleries, cristaux coloriés, Klinglin (de), entrepôt à Paris, f. Poissonnière, 2, chez Toutain.

Saint-Quirin. Epicier merc., Bocquel. Duchâteau. — Laval. Perche. Piant. -- Bois et planches (march. de), Chevandier (Georges). Auting et Bennerotte. Duhaut frères.

Val-de-bon-Moutier. Calicots (fab.), Lémann fr. et compagnie. --Scierie hydraulique, de Klopstein.

ARRONDISSEMENT DE TOUL.

Ville de Toul. Abonnement à tous les journaux, Bastien. Lardenois. Luxembourg. — Bains publics, Engel. Laurent. — Banquiers, Boyer. Husson fils. — Bijoutiers-joailliers, Burnot. Longet. Picard. Robinot. Sollier. —Bois (md), Dinvaut. Gravel.— Bonneterie, Borom (Ch.) Muller-Létoile. Oudot. Sérard (Mlles). Bouchon. — Brasseurs, Barthélemy. Haudot. Mosbach. Riggozi.—Broderie (fab.), Beauvalet fils. Henriot. Lambert (Mlles). Marchand. Poulet. Ricard. Thouvenin. Valtersperger. -- Cafés. Agnus. Bentz. Boulot, dit Bastien. Haudot. Palme. Verroux. Morlot.—Cercle Toulois.--Chapellerie, Aaron. Colin. Manginot. Werner. -- Chaux (fab.) Aubry. de Saint-Victor fils. -- Confiseurs, Henry. Manginot. Morlot. Moureaux. Roch. --- Cuirs (mds), Richardin-Leblond. Villaume fils.—Ebénistes, Dardé-Clairier. Masson. — Epicerie, Antoine. Bruxelles. Chailley. Chéry. Colson. Goffin (Vve), Haudot. Henry. Lesdallons. Mercier. Paul. Poirson (Vve). Thomas. Vaudeville (L.) --- Etoffes (mds). Cahen-Olry (Vve). Goujet. Kann. Kahn (Michel). Olivier (Vve). Ory (Mlle). Schleiter. Schubert. Weil (Alex.)--Faïence (manuf.) dite de Bellevue, Aubry aîné. -- Faïence (mds. de), Aubry. Clément. Petitdidier (Vve). --Ferblantiers, Gatot. Husson. Pierre. Roussel. Toussaint. — Fers (mds), Charpy. Nicolas père et fils.--Grains et farines, Feuillet.--Horlogers, Bernard. Burnot. Hacquin. Longet. Robinot. --- Hôtel d'Angleterre. -- Houblon (mds), Bastien. Deligny fr. Gravel. Mangin. -- Imprimeur, Bastien (Aug.)—Libraires, Bastien (Camille). Lamontagne. Luxembourg fils.—Lingerie, Bousanquet (Vve). Clément. Félix. Hans (Vve). Lambert (Mme). Varin. —Lithographe, Worms. —Mégissiers, Lange. Linge.— Mercerie, Best (Vve). Chéry-Bruxelles. Vaudeville (Vve). -- Meubles (mds), Charotte. Dainvaux. Mayer (J.). Royer.—Miroitiers, Dardé. Labbe.—Modes, Bové (Mlle). Christophe (Mlle). Husson (Mlle). Marchal (Mme). —Quincaill. mercerie, Antoine. Chéry. Gérard. Lévy-Moyse. Roch (Ve). — Tailleurs (mds), Bardel. Blatte. --Tanneurs-corroyeurs, Barbillon. Richardin-Leblond. Villaume fils.---Tourneurs, Bouquinet. Briquet. Masson. —Traiteurs, Gérard (Vve). - Husson.—Tuiles (fab.), Aubry aîné. Bataille jeune. Cahen (M.-A.)---Vinaigre (fab.), Adam (Ve). --Vins (mds), Bastien (F.). Bezel. Loiselier jeune.

Beaumont. Aubergiste, Bichebois. — Bourrelier, Villerot. — Charpentier-mécanicien, Henrion.— Charron, Salzard.--Cordonnier, Hache. — Huilier, Thirion. — Maréchal-ferrant, Galilée.—Négociants, Poirot. Thirion aîné. Thiébaut. Varin.

Beuvezin. Fab. d'huile, Thirion.

Bruley. Tuilerie et briquerie, Douzain.

Chaudeney. Moulin à mouture économique, Lippmann (Alfred).

Moulins à écorces, à la ROCHOTTE, Quesnel, prop.

Colombey. Boutons de nacre (f.), Bressant. — Draps, toiles, Chatin-Collin. — Epiciries, (Ve). Banon. Cuny. Gagnier. Moine. Mathieu. Nicolas. Simon. — Horlog.-mécan., Serrière. Bersot. — Plâtriers. Maljean. Marback. — Quincailler, Thivoyons.

Favières. Bois, Carel. Jacquet. Mirguet. de Thiballier. Vetier. — Boutons de nacre (fabr.), N. — Carriers, Mirguet. Pierre. Thomassin. — Chaux, Prunier. — Entr. de trav. publ., Carel. — Epiciers, Convard. Noël. Oudot. Poirson. — Etoffes, Carel. Convard. Denis. Dolot. Marchis. Oudot. Poirson. — Faïence (Mds de), Aubertin. Gougeon. Grosjean. Maucotel. Oudard. Poirson. Royer. Toussaint. — Fabr. d'huile, Husson. Perin (A.). Perin. — Potiers de terre, Convard. Mathis. Pierson. — Saboterie, Convard. Lamiral. Marchand. Pierron-Régent.

Foug. Aubergiste, Nicolas. — Bouchers, Mayer. Vagnier. — Boulangers, Klaub. Rivière. — Charcutier, Picard. — Chaudronnier, Chrétien. — Epicier, Pagel. — Etoffes et mercerie, Botte. — Fab. de chandelles, Gournet. — Fab. d'huile, Braconnot. Vicherat. — Limonadier, Royer. — Peintre en bâtim., Dérident. — Plafonn., Crancier. — Teinturiers, Brèche. Saunier. — Tonneliers-commission., Schneider. Saunier.

Saulxures-les-Vannes. Fromages façon Brie, Mouton. — Epicerie, mercerie, étoffes, Thouvenin.

Sexey-aux-Forges. Chaux (fours à), Guion de St-Victor. — Défilature de chiffons en laine, Guerbrand.

Thiaucourt. Aubergistes, Darnois. Gérardin. Maire. Vernier (Ve). — Epiciciers, Antoine. Artigarède. Barbé. Bouchon. Bouchon. Charbonnier. Claudin. Fiacre. Gallot. Holdrinet. Husson. Naudin. Nivalet. Remy. Richard (Mlle). — Etoffes (mds) Clinchant. Crabos. Lenoir. Person. — Féculerie, Villaumé. — Libraire, Person. — Merciers, Lenoir. Person. — Pharmacien, Laval. — Quincailler, Baurin. — Vins (propr. princ.), Bachellier. Bouchon. Brundsaux. Collot. Forel. Gelhaye. Jacques. Joly (Ve). Latour. Laval. Marquis. Mengin. Picquant. Pirolle. Rollet (successeur de M. Antoine). Stef.

Adresses de quelques Habitants de Nancy.

Propriétaires, Rentiers, anciens Magistrats, anciens Militaires, etc., etc.

Ablaincourt (d'), chef d'esc. ret., place de la Carrière, 18.
André, ancien nég., place Saint-Georges, 93.
Amour, a. not., r. f. St-Pierre, 92.
Ancel, cap. ret., Quatre-Eglises, 8.
Arnaud, a. Pharm., Vénerie, 9.
Alleaume, cap. r., pl. Carrière, 32.
Auger, cap. ret., pl. Carrière, 20.
Argens (d'), offic. ret., Michel, 11.
Arnaud de Praneuf, rentier, cours Léopold, 5.
Audiat, chef d'esc. ret., Sapin, 17.
Ardant, cap. ret., Metz, 17.
Balthazard, cap. ret., Domin, 39.
Barbey, rent., Ste-Catherine, 5.
Brouillon, anc. nég., Dom., 12.
Balbâtre-Verniory, Dom., 46.
Baptiste, cap. ret., St-Georges, 6.
Barbier fils, a. nég., St-Diz., 61.
Binger, anc. not., Source, 4.
Bertrand, rent., Montesquieu, 4.
Briande dit Lamarche, rent., St-Georges, 49.
Baillot, cap. ret., f. St-Pierre, 226.
Baraban, prop., f. St-Pierre, 162.
Bonfils, anc. nég., Montesq., 1.
Blaisse, a. nég., p. d'Essey, 49.
Bangofski, anc. nég., Tap.-V., 1.
Baille, anc. nég., St-Nicolas, 27.
Blancheur, anc. not., Hache, 9.
Butte, prop., Tiercelins, 15.
Bertrand, a. nég., Montesq., 27.
Boullet, cap. ret., Montesq., 21.
Bécus, anc. not., St-Dizier, 137.
Bazin, anc. prof., Maréchaux, 37.
Botta, anc. nég., Constitution, 9.
Bourgeois, cap. ret., Alliance, 6.
Bert, anc. arpent. forest., place d'Alliance, 4.
Bert fils, rent., pl. d'Alliance, 4.
Blachier, anc. offic., Stanislas, 59.
Bisemont (de), rent., Girardet, 8.
Beurnier, cap. ret., Champs, 9.
Bureau, rent., Ste-Catherine, 21.
Burtin, rent., tr. Stanislas, 26.
Bailly, anc. not., Stanislas, 21.
Barbier, anc. nég. Poissonn., 14.
Barberot, rent., pl. de Grève, 6.
Belleville, a. nég., pl. Stan., 1.
Benaville (A. de), Loups, 12.
Berman, cap. ret., Poissonn., 13.
Benoit père, prop., Poissonn., 21.
Babin père, anc. nég., Poiss., 21.
Bacourt (de), rent., pl. Carr., 12.
Bacourt (de) aîné, pl. Carrière, 8.
Bellot, cap. ret., Crosne, 30.
Boursier de Montureux (comte Eug.), St-Pierre, 18.
Bentz, anc. avoué, G. R.V.V., 29.
Botta, anc. nég., St-Dizier, 133.
Brice, command. ret., Ponts, 8.
Balbâtre, rent., Stanislas, 58.
Bizaillon, chef de bat. ret., Pépinière, 15.
Beauchamp (de), rent., Carmes, 4.
Barbier, rent., Carmes, 5.
Bonfils (Paul), rent., St-Diz., 28.
Boppe, rent., Ponts, 25.
Bernard, a. nég., Boudonv., 25.
Beauminy (de), rent., Hache, 27.
Bénit, doct. en méd., Stan., 49.
Barbolin, sous-intend. en ret., pl. de la Carrière, 24.

Beau, rent., G. R. V.-V., 53.
Bonvié, rent., pl. d'Alliance, hôtel d'Alsace.
Cornet, anc. dir. des contr. dir., Ste-Catherine, 7.
Chatel, anc. insp., Tiercelins, 24.
Chardard, a. nég., p.r. Carmes, 13.
Croizier, rent., Constitution, 9.
Cézard, armateur, Girardet, 4.
Cézard, fils, rent., Manége, 1.
Chéry, cap. ret., Girardet, 12.
Chenut, prop., Alliance, 21.
Claude, anc. bij., Jardiniers, 10.
Carré, rent., f. St-Pierre, 159.
Caillard, offic. ret., f. St-P., 134.
Collênot père, rent., Michot., 11.
Cabocel, anc. nég., Stanislas, 46.
Claude, anc. nég., St-Dizier, 18.
Clerc, a. pharm., imp. Lycée, 2.
Cunisset, prop., St-Dizier, 92.
Cunisset, syndic, St-Georges, 83.
Courtois, prop., Ponts, 80.
Cartry père, prop., côte des Chanoines, 10.
Colnot, cap. ret., f. Stanislas, 59.
Crespot, cap. ret., f. Stanislas, 58.
Chardin, anc. not., Stanislas, 80.
Cerf Lajeunesse, pr., Hache, 64.
Cléret, rent., pl. de la Carr., 24.
Charon (Eug.), rent., pl. de la Carrière, 21.
Charon, a. not., pl. de la Carr., 41.
Chonez, chef d'esc., ret., G. R. V.-V., 84.
Charpillet, rent., St-Michel, 25.
Crapier, rent., Alliance, 7.
Cressoles (de), rent., Callot, 8.
Comeau (de), rent., Callot, 6.
Champouillon, cap. ret., Pépin., 4.
Chopinet, O ✱, major ret., sur la Carrière, 24.
Courtois, rent. c. Léopold, 8.
Clément, anc. cond. des ponts et chaussées, Constitution, 9.
Clément, chir.-maj. retr., cours Léopold, 17.
Chardin, rent., Monnaie, 6.
Chauvet (de), anc. contrôl., f. des Trois-Maisons, 20.
Chauvet (de), offic. ret., Trois-Maison, 20.
Christ, cap. ret., Ste-Anne, 2.
Chasseriaux, rent., tr. Stan., 24.
Cartaux, rent., Poissonnerie, 9.
Drouot de St-Mard, Poisson., 21.
Desrivages, a. nég., St-Dizier, 69.
Dubois, prop., St-Julien, 39.
Drouville, rent., f. St-Pierre, 230.
Desvignes, chir. ret., Drouot, 2.
Domergue, rent., rue du Cimetière, 44.
Drouvillle, prop., St-Dizier, 138.
Digot aîné, prop., Ponts, 48.
Digot, rent., Ponts, 76.
Drouot, a. pharm., f. St-Jean, 20.
D'Halle-Eloy, syndic, Stan., 51.
Dupré, chef de bat. retr., pl. Stanislas, 2.
Dupont de Romémont, rentier, Carmes, 24.
Du Montel, cap. ret., Haut-Bourgeois, 21.
Desfossés, rent., Callot, 13.
De Prêle, Callot,
Du Prel, rent., imp. du Canal, 7.
Del, ch. d'esc. ret., c. Léop. 32.
Dufour, cap. ret., r. de Metz, 52.
Desperoux, cap. ret., c. Léop., 37.
Delcominète, anc. nég. St-Diz., 99.
Delange, rent., pl. Carrière, 33.
Dérivaux, chef d'esc., place Lafayette, 12.
Dumaire, a. not., Pépinière, 42.
Dérivaux,, rent., Pépinière, 42.
Dunquer de T'séréoloff, cours Léopold, 18.
Demange, ch. d'esc., retr., pl. de Grève, 8.
D'Hausen, prop., c. Léopold, 9.
Duparge, anc. not., des Quatre-Eglises, 4.
Deranton, garde à cheval, en ret., Jardiniers, 14.
Dolard de Myon, prop., Mably, 7.

Desbuisson, anc. not., Prim., 30.
Desfossés, anc. chef de divis. à la Préfecture, St-Jean.
Dubois, cap. ret., St-Georges, 79.
Dunloy, anc. empl., Ste-Cath., 13.
Dubois, prop., Pépinière, 1.
Elie père, a. nég., St-Diz., 121.
Engellen, cap. ret., Hospice, 13.
Estribaut, cap. ret., Stan., 13.
Fossé, rent., Quatre-Eglises, 6.
Finot, anc. nég., St-Dizier, 25.
Favre, rent., Chemin Blanc, 12.
Franck, anc. pharm., Château-Carré, 14.
Frawemberg (de), rentier, Michottes, 11.
Ferry, anc. not., St-Dizier, 142.
Ferry (Eug.), prop., St-Georg., 26.
Fauvel, cap. ret., St-Dizier, 140.
Febvrel, rent., Hache, 4.
Fevotte, empl. ret., tr. Stan., 13.
Fabert, rent., St-Dizier, 29.
Faye, rent., St-Nicolas, 9.
Faugle, anc. nég., Pichon, 3.
Fromental, cap. ret., p. rue St-Pierre, 12.
Florentin, anc. nég., pl. Car., 49.
Feriet (de), anc. offic., Bailly, 7.
Fraigeville (de), rent., Gr.-Rue Ville-Vieille, 13.
Fèvre, anc. nég., Dames, 36.
Foulon de Douai, gén. ret., Haut-Bourgeois, 29.
Fournier, cap. ret., Metz, 3.
Fassi, cap. ret., Source, 5.
Fontenelle (de), rent., Prim., 14.
Gérardin, cap. ret., aux Grands-Moulins.
Girard, lieut.-col. ret., d'Al., 8.
Gaillard, prop., Girardet, 6.
Guérin fils, anc. not., Ste-Catherine, 7.
Garrigues, adj. ret., Stanislas, 1.
Gresset, anc. nég., Dominic., 23.
Gustave-Mayer, ch. Saurupt, 1.
Gérard, chef de bat. ret., faub. St-Pierre, 36.
Grandidier, cap. ret., Prairie, 3.
Grandeau-Lacretelle, Monnaie, 4.
Grandeau-Drouot, St-Jean, 5.
Gérardin, anc. fab., f. St-P., 31.
Gérardin (Charles), prop., faub. St-Pierre, 160.
Guerrier de Dumast fils, prop., pl. de la Carrière, 38.
Goguillot, cap. ret., pl. de la Carrière, 21.
Georgin, rent., pl. de la Carr., 31.
Gellenoncourt (de), avocat, pl. de la Carrière, 33.
Gény, rent., pl. des Dames, 17.
Gauvain (Charles de), rentier, Gr.-Rue Ville-Vieille, 17.
Germain, rentier, Monnaie, 4.
Gondrecourt (de), rentier, cours Léopold, 6.
Gisancourt (de), of. ret., Hache, 10.
Glaudel, anc. not., cours Léopold, 38.
Gérard, rent., Malzéville, 34.
Goudchaux, a. banq., Hache, 33.
Gérardin-Hermite, r. Salp., 4.
Grillot, cap. ret., cours Léop., 8.
Guérin père, a. not., Carmes, 44.
Gossel, anc. nég., St-Dizier, 12.
Georgeat, prop., Montesq., 13.
Gérard, cap. ret., pl. de la Carrière, 13.
Gonneville (le col. de), pl. de la Carrière, 8.
Gonneville (de), rent., Loups, 1.
Gouy, pl. d'Alliance, 6.
Hauzen (d'), prop., pl. d'All., 13.
H. de Maisonneuve, anc. inspect. des forêts, pl. Stanislas, 12.
Habrant, anc. nég., St-Dizier, 9.
Hoffelise (comte d'), prop., Saint-Dizier, 19.
Hilbert, prop., Dominicains, 29.
Houillon, cap. ret. Pont-M., 19.
Henry, a. not., Montesquieu, 18.
Hermite, anc. nég., Montet, 49.
Husson, prop., f. St-Pierre, 67.
Houbre, prop., f. St-Pierre, 164.

Herpers, cap. ret., Hospice, 67.
Humbert, cap. ret., f. 3 M., 23.
Haldat (de) fils, r., St-Michel, 20.
Hennezel (A. d'), rent., Loups, 1.
Hennezel (Ch. d'), prop., Saint-Pierre.
Hanault, offic. ret., c. Léop., 19.
Henriet, a. nég., lavoir St-Jean, 7.
Hainglaise, a. not., Stanislas, 57.
Harlaut, rent., Dominicains, 5.
Hardouin, rent., St-Dizier, 117.
Jullien, cap. ret., pl. de la Carrière, 28.
Jeannequin, prop., St-Nicol., 29.
Joybert (de), prop., Monnaie, 4.
Jeandin (de), a. nég., Montesq., 18.
Julliac père, anc. nég., Mich., 4.
Jambois, rent., St-Joseph, 39.
Jorant, anc. mag., Carmes, 35.
Jouard (de), rec. des dom., ret., cours Léopold, 18.
Knœrtzer dit Martin, rent., G.-R. Ville-Vieille, 3.
Klein, maj. ret., c. Léopold, 18.
Kæuffer, hom. de let., Const., 15.
Kagnius, prop., Nabécor, 10.
Lafrance, rent., c. Léopold, 14.
Lejeunesse père, pr., Carmes, 38.
Landrian du Montet (René de), prop., St-Dizier, 21.
Lombard, anc. avoué, Dom., 3.
Larose, anc. nég., Dominic., 18.
Lévylier (Eug.), Dominicains, 42.
Lévylier (Lam.), Dominicains, 44.
Lévylier (Sal.), Dominicains, 44.
Lentretien, anc. inst., St-Jul., 25.
Larcher, cap ret., de l'Etang, 2.
Larcher, a. nég., St-Dizier, 92.
Lemarchand de Charmont, prop., faub. St-Pierre, 87.
Lacour, anc. orf., f. St-P., 154.
Lépinau (de), prop., d'Alliance, 4.
Lécolier, anc. nég., Pont-M., 21.
Lallemand, rent., Dames, 14.
Liffort, prop., pl. des Dames, 8.
Lenthéric, cap. ret., Ste-Cath., 39.
Lasalle (de), chef d'escad. ret., Sapin, 3.
Lartigue, anc. nég., Metz, 54.
Lemoine, chef de bataillon retr., Crosne, 11.
Lallemant, rent., c. Léopold, 34.
Lallemant, anc. nég., St-Jean, 39.
Ladouce, cap. ret, Poissonn., 26.
Leclerc, anc. not., Carmes, 44.
Lecomte, rent., Hospice, 7.
Lemachois, homme de lettres, Pépinière, 27.
Lambert, cap. ret., St-Joseph, 49.
Landreville (de), rent., Stan., 51.
Latourette, entrepr., Pépin., 37.
Lachasse, rent., Visitation, 14.
Lambert, contrôl. ret., p. r. des Carmes, 1.
Lachasse, anc. not., Stanislas, 78.
Lepère, rent., cours Léoéold, 28.
Lachasse, lieut.-col. ret., H.-B., 6.
Lebègue de Girmont, rent., Sapin, 29.
Lalliaut, anc. receveur d'enregistrement, Poissonnerie, 4.
Latour (de), pl. de la Carr., 16.
Lacoste (de), prop., Poissonn., 19.
Lalire, anc. offic., pl. Stanislas, 2.
Larguillon, a. nég., p. d'Essey, 41.
Lévylier (Joseph), pr., Mably, 9.
Lévylier (Prosper), anc. officier, Mably, 9.
Lancelot, chef d'esc., ret., Montesquieu, 19.
Lezay de Marnézia (marq. de), pl. St-Georges, 95.
Lallemand de Mont, père, rent., Pépinière, 33.
Lallemand de Mont, anc. offic., rue d'Alliance, 15.
Lamoureux, rent., trot. Stan., 28.
Lamoureux, rent., Michottes, 2.
Landreville (de), rent., c. Léo., 8.
Larchey, chef d'esc. en ret., Opéra.
Lamiraux, rent. tr. Stanislas, 19.
Lajeunesse fils, rent., Carmes, 38.
Lacomme, cap. ret., St-Diz., 54.
Marchal, anc. not., St-Mich., 23.

Marehal fils, d.-méd., St-Mich., 23.
Magnier, rent. G. R. V.-V., 43.
Montigny, cap. ret., pl. St.-Epv, 5.
Montangon (comte de), c. L., 22.
Masson, rent., pl. de Grève, 10,
Masson, insp. des forêts, ret., Stanislas, 49.
Mitry (comte de), pl. Carr., 35.
Mortet, offic. comp. ret., Boud., 26.
Masson, cap. ret., Metz, 52.
Mardigny (de), rent., Source, 4.
Metz-Noblat (A. de), av., Man., 11.
Mathieu de Vienne, avocat, pl. St-Geoges, 97.
Massu, col. ret., Alliance, 2.
Meaume père, rent., St-Dizier, 1.
Mougenot, anc. nég., St-Diz., 9.
Morhange, rent., Dominic., 43.
Moineville, anc. greff., Dom., 12,
Montauban, chef de bataillon ret., Dominicains, 12.
Marchal-Butte, av., St-Nic., 22.
Mathieu, rentier, Hache, 31.
Munier, prop., Drouot, 3.
Mathieu-Pernet, anc., nég., St-Dizier, 117.
Michelin, contro. ret., St-D., 117.
Millot, prop., f. St-Pierre, 91.
Masson, anc., nég., St-Pierre, 92.
Mangin père, a. av., Q.-E., 65.
Martin-Dugarre, rec. r., Salp., 1.
Monnier, prop., Q.-Eglises, 42.
Marx-Picard, a. nég., St-Diz., 32.
Marchal, cap. ret., Q.-Eglises, 3.
Michaux, rent., Vénerie, 7.
Masson, cap. ret., c. Léopold, 19.
May, anc. nég., pl. d'Alliance. 7.
Madelin (Jules), rent., Stan., 49.
Magnienville (de), rent., pl. de la Carrière, 33.
Maguin, rent., Saint-Dizier, 8.
Michel, anc., not., St-Dizier, 12.
Marchis (de), rent., St-Dizier, 14.
Munier, rec. ret., pl. Carrière, 49.
Millot, anc. not., Carmes, 9.
Morville (de), prop., Girardet, 10.
Naas, comm. ret., Salpétrière, 2.
Noel, anc. not., Salpétrière, 2.
Noisette, anc. nég., St-Jean, 2.
Nicolas, cap. ret., St-Dizier, 117.
Noirel, prop., Primatiale, 16.
Nanot, prop., cours Léopold, 17.
Olry, anc. nég., Montesquieu, 18.
Orry, rentier, Sainte-Anne, 1.
Panisse (de), prop., Alliance, 9.
Pons, cap. ret., Pépinière, 3.
Pitat, cap. ret., Stanislas, 16.
Pierson, off. ret., St-Georges, 7 b.
Pernet, cap. ret., St-Georges, 33.
Perquin-Manwuisse, anc. négoc., Montet, 76.
Picard, prop., Montet, 5.
Poirson, avocat, f. St-Pierre, 21.
Prouvé, prop. f. St-Pierre, 57.
Preusse, cap. ret., Champs, 1.
Pillement, chir. m. r., Amerv., 6.
Picard, anc. nég., Drouot, 5.
Perruy, rent., Drouot, 5.
Peiffer, prop., Saint-Dizier, 135.
Poirel, anc. av. Quatre-Egl., 52.
Pene, doc. méd., côte de Toul, 8.
Papert, cap. ret., f. Stanislas, 4.
Prevot, anc. juge de p., Stan., 6.
Poirot père, rent., Poisson., 34.
Pelet de Bonneville, rentier, pl. Cathédrale, 36.
Perardel, prop., Montet, 56.
Perrot (Alex.), rent., Carmes, 9.
Petitdidier, rent., Carmes, 27.
Paquet, marc. de bois, Boud., 33.
Pariset, anc. not., pl. Carr., 23.
Pau, cap., Stanislas, 92.
Pays, rent., rue Lafayette, 5.
Provençal, rent., c. Léopold, 7.
Petit, a. cons. des hyp., c. L., 17.
Perrin, col. ret., c. Léopold, 17.
Poincarré, anc. pharm., Gr.-Rue-Ville-Vieille, 117.
Pinat, anc. chef de divis. à la Préfecture, Haut-Bourgeois, 31.
Parisot (A.), rent., c. Léop., 23.
Perrin, caissier, Montesquieu, 7.
Quintard, anc. s.-préfet, f. Saint-Georges, 1.

Quintard, prop., St-Michel, 30.
Reitz, anc. hôtelier, f. St-G., 23.
Robert, anc. bijout., St-Nicol., 31.
Raigecourt (marquis de), prop., pl. Saint-Georges, 78.
Robert, intend. en ret., f. Saint-Pierre, 65.
Reinharts, chef d'esc. retr., Constitution, 11.
Roussel, anc. nég., t. Stanisl., 25.
Renault., rent., St-Dizier, 71.
Remy, anc. nég., St-Nicolas, 18.
Riocourt (de), rent., pl. Carr., 38.
Riondelet, rent., c. Léopold, 12.
Ravinel (E. de), rent. pl. Grève, 6.
Rondot St-Cyr, prop., St-P., 10.
Roquefeuil (de), rent., pl. Grève, 11.
Roxard de la Salle, rent., pl. Carrière, 36.
Roxard de la Salle (Ludovic), rent., c. Léopold, 40.
Rolland de Malleloy (baron P.), rent., Monnaie, 4.
Rosselange (de), rent., Point-du-Jour, 6.
Riette, cap. ret., G.-R.-V.-V., 76.
Regnault, col. ret., St-Dizier, 98.
Rollot, prop., pl. du Marché, 22.
Rozat de Mandre, col. ret., Hospice, 9.
Robert, rent., pl. Carrière, 37.
Régnier, ex direct. des contribut., pl. des Dames, 18.
Rojweski, officier polonais, Quatre-Eglises, 49.
Saint-Florent (Domèrgue de), r., Sainte-Catherine, 27.
Salabert, rent., St-Dizier, 12.
Saint-Joire, rent., St-Dizier, 25.
Suard, a. pharm., de la Pép., 22.
Simonin, a. pharm., Domin., 8.
Sommeillier-Carré, anc. nég., f. St-Pierre, 159.
Saint-Vincent (de), r., Pichon, 4.
Spire, rent., St-Nicolas, 31.
Souhait, cap. ret., Montesq., 21.
Sonrel, prop., f. St-Pierre, 45.
Sommellier, a. nég., Pichon, 7.
Schoen, cap. ret. St-Dizier, 104.
Simoutre, prop., St-Dizier, 142.
Steinbrenner, chef de bat. ret., Raugraff, 23.
Sucy d'Auteuil (de), cap. ret., Monnaie, 2
Stiller, chef de bat. r., Source, 5
Serra, chef d'esc. r., St-Mich. 22.
Saint-Germain, (comte de), Haut-Bourgeois, 6.
Schippel, avoc., c. Léopold, 14.
Tardieu, rent., Stanislas, 38.
Thierry, anc. not., imp. Lycée, 9.
Thomassin, rent., St-Dizier, 144.
Thonnoy (de), rent., St-Michel, 24.
Tourtel, prop., Q.-Eglises, 87.
Taillasson (de), f. St-Georges, 1.
Thomy, rent., pl. Stanislas, 5.
Thouvenin, anc. nég., St-Diz., 1.
Thomas, anc. horl., Domin., 59.
Thiriet-Gloxin, anc. négoc., Tiercelins, 5.
Thiraut, cap. ret., Montet, 24.
Trottot, prop., p. r. St-Pierre, 27.
Tournier, cons. des hyp. ret., pl. Carrière, 14.
Thibaut de Montbois, cap. ret., rue du Montet.
Thiriot, anc. not., St-Georges, 79.
Ubexy (d'), rent., c. Léopold, 18.
Ubexy (J. d'), rent., Source, 26.
Valdenaire, rent., pl. Dames, 19.
Vilain, rent., Maréchaux, 23.
Vaudechamp (de), rent., Sour., 55.
Vivaux, maître de forges, cours Léopold, 15.
Vuillaume, anc. chef de bureau à la Préfecture, Metz, 5.
Villevieille (Marquis de), rue Saint-Pierre, 17.
Vilatte (Comte), Saint-Michel, 26.
Vasset, cap. ret., Stanislas, 40.
Viller, prop., Stanislas, 51.
Vandernoot, comm. ret., Stan., 19.
Vaugiraud (Marquis de), propr.,

Hospice St-Julien, 7
Vaultrin, propr., Girardet, 4.
Van Dale (de), prop., Girardet, 6.
Viry, anc. fabr., St-Dizier, 71.
Viry fils, prop., St-Dizier, 71.
Vincent, pharm. maj. ret., Saint-Nicolas, 9.
Vanson, rent., f. St-Pierre, 21.
Voirin, prop., St-Dizier, 97.
Vaillant de Meixmoron, propr., f. Saint-Pierre, 19.
Villermain, caissier, Ponts, 6.
Vautrain, anc. juge de paix, Tiercelins, 24.
Vuillaume, anc. nég., pl. Carr., 17.
Wolff, cap. ret., pl. de Grève, 1.
Wistoo, cap. ret., Ruisseau, 84.
Warren (de), rent., Ht-Bourg., 6.
Wolff (Nathan), rent.. St-Diz., 116.
Wehrle, anc. nég., Chanoines, 1.
Winter, chir. maj. en retraite, rue du Pont-Mouja, 3 bis.
Xardel, anc. avoué, pl. Carr., 27.
Zaniowsky, représent. de comm., faubourg Saint-Pierre, 5.
Zuffi, cap. ret., Monnaie, 3.

ERRATA.

Page 134. — M. Edmond Olivier, avocat général près la Cour impériale, *habite*, rue des Ponts, 8.

Page 193. M. Forthomme, professeur de physique au Lycée impérial, *demeure*, rue Bailly, 8.

TABLES.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DE LA SECONDE PARTIE.

Administration générale.

Administration du département.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

STATISTIQUE, HISTORIQUE, JUDICIAIRE

ET COMMERCIAL

DE LA MEURTHE,

Par Henri LEPAGE,

[illegible]

Et C.-E. GEORGE-GRIMBLOT.



1857.

NANCY,

…T., Ve RAYBOIS ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS,

place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

STATISTIQUE, HISTORIQUE,

JUDICIAIRE ET COMMERCIAL

DE LA MEURTHE

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF,

STATISTIQUE, HISTORIQUE,

JUDICIAIRE ET COMMERCIAL

DE LA MEURTHE,

PAR HENRI LEPAGE,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT,

ET C.-A. GEORGE-GRIMBLOT.

1857.

NANCY,

CHEZ GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS,

Libraires-éditeurs, place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1857.

Janvier.

P. Q. le 3 à 0 h. 23 m. du s.
P. L. le 10 à 9 h. 17 m. du m.
D. Q. le 18 à 4 h. 59 m. du m.
N. L. le 25 à 11 h. 35 m. du s.

1	jeu.	CIRCONCISION.
2	ven.	s. Fulgence, évêque.
3	sam.	ste. Geneviève, vier.
4	Dim.	s. Tite, évêque.
5	lun.	ste. Emilienne.
6	mar.	L'Epiphanie.
7	mer.	s. Théodore, moine.
8	jeu.	ste. Gudule, relig.
9	ven.	s. Severin, évêque.
10	sam.	s. Petrone, évêque.
11	Dim.	s. Palémon, abbé.
12	lun.	s. Alcas, év. de Toul.
13	mar.	ste. Véronique.
14	mer.	s. Hilaire, évêque.
15	jeu.	s. Maur, abbé.
16	ven.	s. Antoine, abbé.
17	sam.	Chaire de s. Pierre.
18	Dim.	Sacré-Coeur.
19	lun.	s. Siméon, stylite.
20	mar.	s. Fabien, s. Sébast.
21	mer.	ste. Agnès, v. et mar.
22	jeu.	s. Vincent, dia. et m.
23	ven.	s. Alphonse.
24	sam.	s. Thimothée, évêq.
25	Dim.	Fête de St-Sigisbert.
26	lun.	ste. Paule, veuve.
27	mar.	Jean Chrysostôme.
28	mer.	s. Cyrille, docteur.
29	jeu.	s. François de Sales.
30	ven.	s. Bathilde, reine.
31	sam.	ste. Marcelle, veuve.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 7 h. 56 m.—à 4 h. 12.
le 10 à 7 h. 54 m.—à 4 h. 22.
le 20 à 7 h. 46 m.—à 4 h. 37.

Février.

P. Q. le 1 à 8 h. 29 m. du s.
P. L. le 9 à 0 h. 2 m. du m.
D. Q. le 17 à 2 h. 29 m. du m.
N. L. le 24 à 0 h. 7 m. du s.

1	Dim.	s. Ignace, év. et mar.
2	lun.	La Purification.
3	mar.	s. Blaise, évêque.
4	mer.	s. Isidore, prêtre.
5	jeu.	ste Agathe, v. et m.
6	ven.	ste Dorothée, v. et m.
7	sam.	s. Richard, roi.
8	Dim.	*Sept.* s. J. de Matha.
9	lun.	ste. Apolline, v. et m.
10	mar.	ste. Scholastique, v.
11	mer.	s. Adolphe, évêque.
12	jeu.	s. Ursin, évêque.
13	ven.	s. Polyeucte, mart.
14	sam.	s. Valentin, prêt., m.
15	Dim.	*Sex.* s. Faustin, m.
16	lun.	ste Julienne, vierge.
17	mar.	s. Evremode, évêq.
18	mer.	s. Flavien, évêque.
19	jeu.	*Gr.* s. Bessarion, sol.
20	ven.	ste. Gunthilde, v.
21	sam.	s. Gundelbert, év.
22	Dim.	*Quinq.* ste. Isabelle, v
23	lun.	ste. Milburge, v.
24	mar.	*Gr.* s. Mathias, apôt.
25	mer.	*Cend.* s. Victorin, m.
26	jeu.	s. Nestor, évê. et m.
27	ven.	s. Jean de Gorze.
28	sam.	s. Léandre, évêque.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 7 h. 32 m.—à 4 h. 56.
le 10 à 7 h. 19 m.—à 5 h. 11.
le 20 à 7 h. 1 m.—à 5 h. 27.

Mars.

P.Q. le 3 à 5 h. 40 m. du m.
P.L. le 10 à 4 h. 26 m. du s.
D.Q. le 18 à 9 h. 13 m. du s.
N.L. le 25 à 10 h. 5[illegible] m. du s.

1 Dim. ste Eudoxie, mart.
2 lun. s. Astere, m.
3 mar. ste Camille, vierge.
4 mer. Q.-T. s. Casimir, p.
5 [illegible] s. Théophile, évêq.
6 [illegible] Q.-T. ste [illegible]lette, v.
7 sam. Q.-T. ste Perpétue.
8 Dim. s. Jean de Dieu, prêt.
[illegible] ste [illegible]çoise.
[illegible] les 40 soldats mart.
[illegible]stantin, mart.
[illegible] Théophane, abbé.
[illegible] Euphrasie.
[illegible] Mathilde, reine.
[illegible]obule, m.
[illegible]burge, v.
[illegible]trude, v.
[illegible] Edouard, roi.
[illegible] Joseph.
[illegible] Wulfran, év.
[illegible] ste Photine, m.
[illegible] s. Octavien, m.
[illegible] s. Didier, ste Esther.
[illegible] ste Hildelitte, v.
[illegible] de N.-D.
[illegible] s. Théodose, m.
[illegible] s. Rupert, évêque.
[illegible] s. Lambert, abbé.
[illegible] Pass. s. Eustase, ab.
[illegible] s. Félix, pape.
[illegible] mar. s. Benj. ste Cornelie.

se lève Le Soleil se couche
[illegible] à 5 h. 42.
[illegible] à 5 h. 56.
[illegible] à 6 h. 11.

Avril.

P.Q. le 1 à 1 h. 45 m. du s.
P.L. le 9 à 9 h. 38 m. du m.
D.Q. le 17 à 0 h. 10 m. du s.
N.L. le 24 à 7 h. 25 m. du m.

1 mer. s. Hugues, evê.
2 jeu. s. François de Paule.
3 ven. s. Nicétas, ab.
4 sam. s. Isidore, év.
5 Dim. *Ram.* s. Vinc. Ferrier.
6 lun. s. Prudence, év.
7 mar. s. Hégésippe.
8 mer. s. Herman.
9 jeu. *S.* ste. Ursule, v.
10 ven. *S.* s. Fulbert, évêq.
11 sam. *S.* ste. Lidvine, v.
12 Dim. PAQUES.
13 lun. s. Justin, martyr.
14 mar. s. Tiburce.
15 mer. ste. Basilisse, m.
16 jeu. le vén. J.-B. Labre.
17 ven. s. Anicet, pape.
18 sam. s. Apollonius, sén.
19 Dim. s. Léon, év. de Toul.
20 lun. s. Théotyme, évêq.
21 mar. s. Anselme, archev.
22 mer. s. Léonide, martyr.
23 jeu. s. Georges, m.
24 ven. s. Gérard, évê. de T.
25 sam. s. Marc, évangéliste.
26 Dim. s. Clet, pape.
27 lun. ste. Zitte, servante.
28 mar. s. Didyme, martyr.
29 mer. s. Hugues, abbé.
30 jeu. ste. Catherine de S.

se lève Le Soleil *se couche*
le 1 à 5 h. 40 m.—à 6 h. 29.
le 10 à 5 h. 21 m.—à 6 h. 42.
le 20 à 5 h. 1 m.—à 6 h. 57.

Mai.	**Juin.**
P.Q. le 1 à 0 h. 27 m. du m.	P. L. le 7 à 5 h. 32 m. du s.
P. L. le 9 à 2 h. 20 m. du m.	D.Q. le 15 à 7 h. 19 m. du m.
D.Q. le 16 à 11 h. 19 m. du s.	N. L. le 21 à 10 h. 13 m. du s.
N. L. le 23 à 2 h. 57 m. du s.	P. Q. le 29 à 4 h. 29 m. du m.
P. Q. le 30 à 1 h. 22 m. du s.	
1 ven. ss. Jacques et Philip.	1 lun. ste Laure, m.
2 sam. s. Athanase, doct.	2 mar. s. Marcellin, m.
3 Dim. Invention de la S.-C.	3 mer. *Q.-T.* ste. Clotilde, r.
4 lun. ste. Monique, veuve.	4 jeu. s. Quirin, martyr.
5 mar. ste. Serène.	5 ven. *Q.-T.* s. Boniface, év.
6 mer. s. Jean Porte-Latine.	6 sam. *Q.-T.* s. Claude.
7 jeu. ste Domitille, v. et m.	7 Dim. TRINITE.
8 ven. s. Stanislas, év.	8 lun. s. Médard, évêque.
9 sam. Transl. de s. Nicolas.	9 mar. ste. Pélagie, vierge.
10 Dim. s. Grégoire de Nazia.	10 mer. s. Diomède, martyr.
11 lun. s. Gengoult, mart.	11 jeu. Fête-Dieu.
12 mar. s. Epiphane, évêque.	12 ven. s. Onufre, solitaire.
13 mer. s. Mammert, évêque.	13 sam. s. Antoine de Pad.
14 jeu. ste. Aglaé, martyre.	14 Dim. Tr. de s. Mansuy.
15 ven. s. Hermas, disciple.	15 lun. s. Basile-le-Grand.
16 sam. s. Jean Népomucène.	16 mar. s. François Régis.
17 Dim. s. Pascal.	17 mer. s. Marcien, m.
18 lun. *Rog.* s. Eric, roi.	18 jeu. s. Fortuné, évêque.
19 mar. s. Yves, prêtre.	19 ven. s. Dié, évêque.
20 mer. s. Bernardin de S.	20 sam. ste. Florentine, v.
21 jeu. ASCENSION.	21 Dim. s. Louis de Gonzag.
22 ven. s. Emile et ste Julie.	22 lun. s. Paulin, évêque.
23 sam. s. Didier, évêque.	23 mar. s. Jacob, évê. de T.
24 Dim. ste. Jeanne.	24 mer. s. *Jean-Baptiste.*
25 lun. s. Urbain, pape.	25 jeu. s. Prosper, docteur.
26 mar. s. Philippe de Néri.	26 ven. s. Jean et s. Paul, m.
27 mer. s. Jean, pape et m.	27 sam. s. Adelin, juste.
28 jeu. s. Germain, év.	28 Dim. s. Irénée, évê. et m.
29 ven. s. Maximin, évêque.	29 lun. s. *Pierre et s. Paul.*
30 sam. s. Félix, pape et m.	30 mar. s. Lucide, disciple.
31 Dim. PENTECOTE.	
se lève) Le Soleil (*se couche*	*se lève*) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 4 h. 42 m.—à 7 h. 13.	le 1 à 4 h. 3 m.—à 7 h. 52.
le 10 à 4 h. 27 m.—à 7 h. 26.	le 10 à 3 h. 59 m.—à 8 h. 0.
le 20 à 4 h. 14 m.—à 7 h. 30.	le 20 à 3 h. 58 m.—à 8 h. 5.

Juillet

[illegible]

[illegible]		
28	mar.	s. Lazare. ste Marthe.
29	mer.	s. L[illegible] évêque.
30	jeu.	s. Germain, évêque.
31	ven.	s. Ignace de Loyola.

se lève Le Soleil *se couche*
le 1 à 4 h. 2 m.—à 8 h. 5.
le 10 à 4 h. 9 m.—à 8 h. 0.
le 20 à 4 h. 19 m.—à 7 h. 52.

Août.

P. L. le 5 à 6 h. 38 m. du s.
D. Q. le 12 à 5 h. 50 m. du s.
N. L. le 19 à 4 h. 54 m. du s.
P. Q. le 27 à 5 h. 15 m. du s.

1	sam.	s. Pierre-ès-liens.
2	Dim.	s. Alph. de Liguori.
3	lun.	ste. Lydie, veuve.
4	mar.	s. Dominique, prêtre
5	mer.	N.-D. des Neiges.
6	jeu.	Transfigur. de N.-S.
7	ven.	s. Gaëtan, prêtre.
8	sam.	s. Cyriaque, martyr.
9	Dim.	s. Romain, soldat, m.
10	lun.	s. Laurent, martyr.
11	mar.	ste Suzanne, vierge.
12	mer.	ste. Claire, vierge.
13	jeu.	s. Hippolyte, p. et m.
14	ven.	V. et J. ste Anastasie
15	sam.	ASSOMPTION.
16	Dim.	s. Roch, laïc.
17	lun.	s. Mammès, martyr.
18	mar.	ste. Hélène, impéra.
19	mer.	s. Agapet, martyr.
20	jeu.	s. Bernard, abb. doct.
21	ven.	ste. J.-F.^e Chantal.
22	sam.	s. Symphorien, m.
23	Dim.	s. Théonas, évêque.
24	lun.	s. Barthélemy, apôt.
25	mar.	s. Louis, roi.
26	mer.	s. Zéphirin, p. et m.
27	jeu.	s. Césaire, év. et doc.
28	ven.	s. Augustin, docteur
29	sam.	ste. Sabine, v. et m.
30	Dim.	s. Fiacre, jardinier.
31	lun.	s. Gauzelin, év. de T.

se lève Le Soleil *se couche*
le 1 à 4 h. 34 m.—à 7 h. 37.
le 10 à 4 h. 47 m.—à 7 h. 22.
le 20 à 5 h. 1 m.—à 7 h. 5.

Septembre.

P. L. le 4 à 5 h. 17 m. du m.
D. Q. le 10 à 10 h. 59 m. du s.
N. L. le 18 à 5 h. 47 m. du m.
P. Q. le 26 à 9 h. 9 m. du m.

1 mar. s. Grégoire-le-Grand
2 mer. s. Marcel, s. Valérien.
3 jeu. s. Mansuy, év. de T.
4 ven. ste. Rosalie, vierge.
5 sam. s. Bertin, abbé.
6 Dim. s. Cloud, prêtre.
7 lun. ste. Reine, v. et m.
8 mar. LA NATIVITÉ.
9 mer. s. Gorgon, martyr.
10 jeu. ste. Pulchérie, imp.
11 ven. s. Bodon, évê.
12 sam. ste. Bone, vierge.
13 Dim. s. Aimé, abbé.
14 lun. Exalta. de la Ste-Cr.
15 mar. s. Epvre, évê. de T.
16 mer. *Q.-T.* s. Cyprien, év.
17 jeu. s. Lambert, évêque.
18 ven. *Q.-T.* ste. Stéphanie.
19 sam. *Q.-T.* ste. Constance.
20 Dim. s. Eustache, martyr.
21 lun. s. Mathieu, apôtre.
22 mar. s. Maurice et ces com.
23 mer. ste. Thècle, v. et m.
24 jeu. ste. Salaberge.
25 ven. s. Firmin, évêque.
26 sam. ste. Justine, vierge.
27 Dim. s. Côme, s. Damien.
28 lun. s. Venceslas, martyr
29 mar. s. Michel, s. Gabriel.
30 mer. s. Jérôme, docteur.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 5 h. 18 m.—à 6 h. 41.
le 10 à 5 h. 31 m.—à 6 h. 22.
le 20 à 5 h. 45 m.—à 6 h. 1.

Octobre.

P. L. le 3 à 3 h. 18 m. du s.
D. Q. le 10 à 6 h. 2 m. du m.
N. L. le 17 à 9 h. 47 m. du s.
P. Q. le 26 à 2 h. 17 m. du m.

1 jeu. s. Remy, évêque.
2 ven. s. Léger, év. et mar.
3 sam. ste. Candide, m.
4 Dim. s. François d'Assise.
5 lun. s. Denis l'aréopagite.
6 mar. s. Bruno, moine.
7 mer. s. Serge, martyr.
8 jeu. ste. Brigitte, veuve.
9 ven. s. Denis et ses comp.
10 sam. s. Andronic, m.
11 Dim. ste. Placide, vierge.
12 lun. Les anges gardiens.
13 mar. s. Ludolf, évêque.
14 mer. s. Calixte, pape.
15 jeu. ste. Thérèse, vierge.
16 ven. s. Elophe, martyr.
17 sam. ste. Hedwige, v.
18 Dim. s. Luc, évangéliste.
19 lun. s. Ptolomée, martyr.
20 mar. s. Euchaire, martyr.
21 mer. s. Hilarion, abbé.
22 jeu. ste. Ursule et ses c.
23 ven. s. Amon, év. de Toul
24 sam. s. Florentin, laïc.
25 Dim. ss. Crépin, Crépinien
26 lun. s. Amand, évêque.
27 mar. s. Salvien, prêtre.
28 mer. s. Simon, s. Jude.
29 jeu. s. Maxe, prêtre.
30 ven. s. Léon-le-Grand.
31 sam. *Vig. et j.* ste. Lucille.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 6 h. 1 m.—à 5 h. 38.
le 10 à 6 h. 14 m.—à 5 h. 19.
le 20 à 6 h. 30 m.—à 4 h. 59.

Novembre.

P. L. le 2 à 9 h. 17 m. du m.
D. Q. le 8 à 4 h. 22 m. du s.
N. L. le 16 à 4 h. 3 m. du s.
P. Q. le 24 à 5 h. 45 m. du s.

---

1 Dim. LA TOUSSAINT.
2 lun. Les Trépassés.
3 mar. s. Hubert, évêque.
4 mer. s. Charles Borromée.
5 jeu. ste. Berthilde, v.
6 ven. s. Léonard, abbé.
7 sam. s. Ernest, ab. et m.
8 Dim. Les saintes Reliques.
9 lun. s. Oreste, martyr.
10 mar. s. Triphon, s. Respice
11 mer. s. Martin, év. de T[rs].
12 jeu. s. René, évêque.
13 ven. s. Brice, évêque.
14 sam. s. Théodore, soldat.
15 Dim. LA DÉDICACE.
16 lun. ste. Othilde, relig.
17 mar. s. Grégoire, thaum.
18 mer. s. Odon, abbé.
19 jeu. ste. Elisabeth, reine.
20 ven. s. Edmond, roi.
21 sam. Présent. de la ste. V.
22 Dim. ste. Cécile, vierge.
23 lun. s. Clément, p. et m.
24 mar. ste. Flore, v. et m.
25 mer. ste. Catherine, vier.
26 jeu. ste. Victorine, mart.
27 ven. s. Vital, s. Agricola.
28 sam. s. Sosthènes, discip.
29 Dim. s. Saturnin, évêque.
30 lun. s. André, apôtre.

(se lève) Le Soleil (se couche
le 1 à 6 h. 49 m. — à 4 h. 38.
le 10 à 7 h. 5 m. — à 4 h. 25.
le 20 à 7 h. 19 m. — à 4 h. 13.

Décembre.

P. L. le 1 à 11 h. 6 m. du m.
D. Q. le 8 à 6 h. 46 m. du m.
N. L. le 16 à 11 h. 11 m. du m.
P. Q. le 24 à 4 h. 46 m. du m.
P. L. le 30 à 9 h. 41 m. du s.

---

1 mar. s. Eloy, évêque.
2 mer. s. Chrysologue, év.
3 jeu. s. François-Xavier.
4 ven. ste. Barbe, v. et m.
5 sam. s. Sabas, abbé.
6 Dim. s. Nicolas, évêque.
7 lun. s. Ambroise.
8 mar. LA CONCEPTION.
9 mer. s. Romaric.
10 jeu. ste. Eulalie, v. et m.
11 ven. s. Damase, pape.
12 sam. ste. Denise, vier.
13 Dim. ste. Luce, v. et m.
14 lun. s. Nicaise, év. et m.
15 mar. s. Eusèbe, év.
16 mer. *Q.-T.* ste. Adélaïde.
17 jeu. ste. Colombe, v. et m.
18 ven. *Q.-T.* s. Gatien, évê.
19 sam. *Q.-T.* s. Timoléon.
20 Dim. s. Philogone, évêq.
21 lun. s. Thomas, apôtre.
22 mar. s. Chérémon, év.
23 mer. ste. Victoire, v. et m.
24 jeu. *Vig.* ste Tharsille.
25 ven. NOEL.
26 sam. s. Etienne, 1[er] mar.
27 Dim. s. Jean l'évangéliste.
28 lun. les saints Innocents.
29 mar. s. Thomas de Canto.
30 mer. s. Roger, évêque.
31 jeu. s. Sylvestre, pape.

se lève) Le Soleil (*se couche*
le 1 à 7 h. 34 m. — à 4 h. 4.
le 10 à 7 h. 45 m. — à 4 h. 1.
le 20 à 7 h. 53 m. — à 4 h. 3.

PREMIÈRE PARTIE.

Inventaire des Archives de la Meurthe. — Une procédure de sorciers au XVI[e] siècle. — Statistique météorologique. — Statistique de la vaccine. — Statistique de la population. — Statistique bibliographique. — Statistique nécrologique. — Analyse des travaux du Conseil général.

CHAPITRE PREMIER.

Inventaire des Archives de la Meurthe.

Seconde partie. — Annexe du rapport présenté à M. A. Lenglé, préfet du département, le 7 juillet 1856.

Le travail que j'ai rédigé en 1855, pour être annexé à mon rapport officiel, quoiqu'embrassant huit subdivisions, ne comprenait que 414 articles ; celui que je joins à mon rapport de cette année, en comprend plus de 1,300 et ne s'étend cependant qu'à deux subdivisions : c'est dire combien celles-ci sont considérables. Leur valeur historique n'est pas au-dessous de leur importance matérielle.

La première de ces subdivisions contient ce que j'ai cru devoir appeler le Trésor des Chartes proprement dit ; la seconde renferme les comptes des receveurs généraux des finances, ceux des trésoriers généraux de Lorraine, etc. Je vais les examiner l'une après l'autre.

9[e] *Subdivision. — Trésor des Chartes.*

Cette précieuse collection se compose : 1° de 36 registres in-folio ; 2° de 449 layettes ou boîtes contenant 50,351 pièces, dont 19,678 en parchemin et 30,673 en papier. Aux premières sont appendus 13,485 sceaux : d'empe-

teurs, les rois, les princes souverains, les ducs de Lorraine, les comtes et les ducs de Bar, les comtes de Vaudémont, les évêques, les abbés, les seigneurs particuliers, les prévôtés, les villes, les tabellionnages, etc.

L'étude de cette partie de nos Archives pourrait donc, comme on voit, offrir un vaste champ aux amateurs de la sigillographie : ils y feraient de riches découvertes, au double point de vue de l'art et de l'archéologie, et pourraient combler les lacunes considérables qu'on remarque, sous ce rapport, dans les ouvrages relatifs à la Lorraine.

Je me borne à appeler l'attention sur cette branche, beaucoup trop négligée, de l'histoire locale, et je fais des vœux pour qu'un jour quelqu'un vienne y consacrer le temps et les soins qu'elle mérite. Il serait, je crois, amplement dédommagé de ses peines par l'attrait qu'il trouverait dans un travail de cette nature : telle série de sceaux, qui a été complètement dédaignée et qui est restée absolument inconnue, présente, en effet, les particularités les plus curieuses et pourrait faire l'objet de très-intéressantes monographies.

Des 56 registres du Trésor des Chartes, 53 sont consacrés à l'analyse des pièces renfermées dans les layettes; les trois autres contiennent des tables sommaires des noms de familles, des noms de lieux et des principales matières.

Cette dernière, rédigée à une époque où le Trésor des Chartes n'avait pas encore subi les mutilations que lui réservait la conquête, fait voir combien de documents curieux ont disparu de cette collection pour être transportés loin du dépôt auquel ils appartiennent si légitimement.

L'intitulé des layettes correspond assez généralement aux noms des prévôtés ou des plus importantes seigneuries qui étaient enclavées dans les duchés de Lorraine et de Bar. Quelques-unes seulement ont rapport à des sujets spéciaux : à diverses abbayes, aux commanderies du Temple et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, aux États-généraux, aux fiefs situés dans les deux duchés, aux ordonnances émanées des ducs, aux traités, accords et alliances contractés par eux ou par les princes de leur maison, etc.

Voici, du reste, l'intitulé de ces layettes :

Abbayes de Beaupré, Belchamp, Jendeure, l'Etanche, la Chalade, Saint-Pierre et Sainte-Glossinde de Metz, Vaulx-en-Ornois, Saint-Benoît-en-Voivre, Saint-Sauveur en Vosges.

Abbayes de Clairlieu, Rangéval, Beaulieu, Justemont.

Abbayes de Flabémont, Sainte-Houlde (ou Hoïlde).

Abbayes de Lisle-en-Barrois, Saint-Epvre et Saint-Mansuy de Toul, Monstier-en-Argonne, Salival, Lunéville, Moyenmoutier, Ecurey, Trois-Fontaines, Luxeuil.

Abbayes d'Orval, Saint-Léon de Toul, Poussay, Freistroff, Marienflos, Villers-Betnach, Morimont; chartreuse de Rethel.

Abbayes de Saint-Pierremont, Jovillier, Juvigny, Riéval, Montfaucon, Droiteval, Haute-Seille, Chaumouzey.

Abbaye de Bouzonville.

Abbayes vers la Sarre : Longeville, Tholey, Mettloch, Vadgasse, Frauloutren (2 layettes).

Abbaye de Senones.

Albe, aujourd'hui Sarralbe (3 layettes).

Alsace, fiefs.

Alsace Ribaupierre.

Amance (2 layettes).

Ancerville (2 layettes).

Arrancy, Bouconville et Briey (2 layettes).

Arches (2 layettes).

Apremont (12 layettes).

Bar, Longeville (2 layettes).

Bar mélanges (5 layettes).

Barrois mouvant.

Bar, Nicey (2 layettes).

Bar, Signeulles.

Bar, ville et bailliage, faubourgs et dépendances 7 layettes).

Bar, Chambre des Comptes (5 layettes).

Bar, Erise.

Bar fiefs (6 layettes).

Bérus (2 layettes).

Bitche (5 layettes).

Bitche, Castres, Schambourg (3 layettes).

Bitche, domaine et fiefs (5 layettes).

Bitche, Sultzbach.

Blâmont (7 layettes).

Bouconville (3 layettes).

Boulay, Ottonville et Trois-Fontaines (4 layettes).

Bouzonville (2 layettes).

Briey (8 layettes).

Bruyères.

Chaligny.

Charmes.

Château-Salins (7 layettes).

Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs (3 layettes).
Châtel.
Châtillon (2 layettes).
Châtillon-sur-Saône [illegible].
Chaumes (les prévôtés d'Arches, Bruyères, Saint-Dié et autres du [illegible] Vosges.
Chaumont [illegible] Conflans-en-Bassigny (2 layettes).
Commanderies.
Condé-sur-Moselle (2 layettes).
Confirmations.
Conflans-en-[illegible] (4 layettes).
[illegible] layettes.
[illegible]
[illegible] Arrancy et Fontenoy.
[illegible] (2 layettes).
[illegible]
[illegible] (3 layettes).
[illegible] Vaudrevange (2 layettes).
Einville [illegible] Parroy.
Épinal (4 layettes).
Étain (5 layettes).
États-généraux de Lorraine (2 layettes).
États-généraux de B[illegible].
États-généraux, [illegible] dénombrements (2 layettes).
Fénétrange [illegible] layettes.
Fiefs de Lorraine [illegible] layettes.
Fiefs des bailliages de Nancy et Vosges (2 layettes).
Fiefs allemands.
Fiefs divers ([illegible] layettes).
Fondations (5 layettes).
Forêts et [illegible].
Forges.
Foug et Beaumont [illegible] layettes.
Gondrecourt [illegible] layettes.
Gondreville.
Grand [illegible] de Lorraine.
Guemunde [illegible] Weidesheim (2 layettes).
Hattonchâtel [illegible]
Hattonchâtel [illegible] layettes.
Hesse, Hombourg, Sarrebourg, Zimmerbach, etc. (2 layettes).
Hombourg.
Hesse.
Hombourg et Saint-Avold (2 layettes).
La Chaussée (2 layettes).

La Marche (5 layettes).
La Mothe, Bourmont, Foug, Clinchamps (7 layettes).
L'Avantgarde.
Ligny (15 layettes).
Lixheim (2 layettes).
Longuyon (5 layettes).
Longwy.
Louppy-le-Château (5 layettes).
Lunéville (5 layettes).
Mandres-aux-Quatre-Tours (2 layettes).
Marsal (7 layettes).
Marmoutier.
Metz.
Mirecourt et Remoncourt (3 layettes).
Monthureux-sur-Saône.
Moyenvic (5 layettes).
Nancy (10 layettes).
Neufchâteau et Châtenois (3 layettes).
Nomeny (4 layettes).
Norroy et Amermont (2 layettes).
Ordonnances, édits, déclarations, etc., des ducs de Lorraine (5 layettes).
Passages, ponts et péages.
Passavant (2 layettes).
Pierrefort et Pierrefitte (2 layettes).
Preny (3 layettes).
Puttelange.
Pont-à-Mousson, cité, domaine, Université, ecclésiastiques, fiefs (17 layettes).
Rambercourt-aux-Pots.
Remiremont (2 layettes).
Rosières-aux-Salines (5 layettes).
Ruppes (4 layettes).
Salines.
Salm (5 layettes).
Sampigny.
Sancy et Pierrepont (7 layettes).
Saint-Dié et Raon-l'Etape (3 layettes)
Saint-Hippolyte.
Saint-Martin-devant-Metz.
Saint-Mihiel (7 layettes).
Saint-Nicolas et Varangéville.
Sarbruck et Sarwerden (5 layettes).
Schambourg (3 layettes).
Sierck (3 layettes).

Siersberg (8 layettes).
Souilly (4 layettes).
Steinsel, Sareck, Gondrexange.
Strasbourg.
Suisses.
Traités.
Trèves (2 layettes).
Val-de-Liepvre (4 layettes).
Vaudrevange (2 layettes).
Vaudémont, domaine et fiefs (5 layettes).
Verdun.
Viviers (2 layettes).

Outre les pièces en parchemin et en papier et les plans, en très-petit nombre, que renferment les layettes du Trésor des Chartes, on y trouve encore plusieurs registres dont quelques-uns méritent une mention spéciale; ce sont :

Deux cartulaires de l'abbaye de Rangéval, des XIIIe et XIVe siècles; l'un est écrit sur parchemin.

Cartulaire (en parchemin) de l'abbaye de Jendeure, aussi des XIIIe et XIVe siècles.

Cartulaire (en parchemin) de l'abbaye de Monstier-en-Argonne, du XVe siècle.

Recueil (en parchemin) de titres concernant la seigneurie d'Apremont, et renfermant, entre autres pièces, la mise à la loi de Beaumont des villages de Xivray, Aulnoy, Vertuzey, Rouvres et Lanhères par Geoffroy et Isabelle d'Apremont.

Déclaration sommaire des mairies, sergenteries, villages, conduits, rentes, revenus, poids, mesures, étangs, limites, frontières, droits, lois, usages et coutumes de la terre et seigneurie de Bitche, faite par Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes de Lorraine.

Recueil de titres (de 1096 à 1574) concernant la même seigneurie.

Bon protocole de deux notaires d'Epinal, contenant plusieurs actes notables (relatifs aux franchises et immunités des habitants de cette ville).

Registre des causes tenues par-devant Messeigneurs les députés de l'Etat sur les difficultés des prétendus francs alleus, et de celles résultant de l'exécution de l'ordonnance pour la levée des deniers de l'aide des trente francs accordé par l'Etat tenu à Nancy au mois de novembre 1592.

Registre de lettres patentes et de non préjudice, depuis 1553 jusqu'en 1599 (contenant : promesse d'Evrard de

Wirtemberg, maimbourg du duché de Lorraine, de garder les libertés et franchises des nobles, gens d'église et bourgeois; serments prêtés aux Etats par les ducs François Ier et Charles III, etc.).

Recueil de plusieurs titres (de 1362 à 1527) touchant la nature et qualité des fiefs du duché de Lorraine.

Extraits d'aucuns titres et registres (de 1276 à 1583) par où appert de la nature et qualité des fiefs du duché de Lorraine.

Cartulaire de la fondation de la maison de l'ordre de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des captifs, à La Marche.

Cartulaire de la chapelle Saint-Blaise à Gondrecourt.

Chartes et coutumes municipales qu'il a plu à S. A. (le duc Charles IV) agréer et homologuer aux bourgeois et habitants des ville et prévôté de Marsal.

Comptes des salines de Moyenvic et de Salone.

Déclaration de l'arpentage des héritages, tant des places à bâtir qu'autres, situés et assis dans l'enclos de Nancy la Neuve (1590).

Communication tenue à Nomeny, au mois de décembre 1563, touchant les différends d'entre les procureurs généraux de Lorraine et Barrois et ceux de Metz (au sujet des villages de Corny, Jouy, Louvigny, etc.).

Registre contenant ce qui s'est passé aux Grands-Jours de Saint-Mihiel, où le roi (René Ier) se trouva en personne le 2 mars 1449.

Je voudrais maintenant pouvoir donner une idée, aussi complète que possible, de la nature des titres, si nombreux et si divers, que renferme le Trésor des Chartes; mais il est bien difficile de renfermer un sujet si vaste dans le cadre étroit que j'ai dû me tracer; je vais l'essayer néanmoins, en divisant ces titres par ordre de matières, et en me bornant à des indications succinctes. On remarquera, sans doute, que ces indications portent, en général, sur des localités étrangères à notre département; la raison en est que, pour ce dernier, il me suffit de renvoyer au *Journal historique des Communes de la Meurthe*, où j'ai consigné à peu près tous les documents relatifs aux villes, bourgs, villages, hameaux et censes qui se trouvent compris dans notre circonscription[1].

1. Le second volume de cet ouvrage renferme une table des matières sur laquelle on n'a qu'à jeter les yeux pour trouver des exemples de titres analogues à la plupart de ceux que j'indique ici.

Les pièces du Trésor des Chartes peuvent se partager en deux catégories principales : celles qui ont rapport à l'histoire générale de Lorraine, et celles qui concernent l'histoire des localités. Les premières sont les plus connues ; les écrivains des siècles derniers y ont eu recours, et ils en ont fait imprimer un grand nombre. Les secondes, au contraire, ont été passablement négligées par eux, malgré l'intérêt qu'elles présentent, aujourd'hui surtout que les études historiques ont pris une direction nouvelle, et qu'on s'attache à bien connaître quels étaient, au moyen-âge, l'organisation municipale et communale, la condition des personnes, la situation de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, l'état de la population des villes et des campagnes, etc. ; questions qui n'ont été que très-superficiellement traitées, et que chacun veut maintenant approfondir.

A ces points de vue divers, le Trésor des Chartes offre une mine féconde, inépuisable. La plupart des villes, telles que Bar, Commercy, Sarralbe, Mirecourt, Epinal, Gondrecourt, Châtillon-sur-Saône, Sarreguemines, Saint-Avold, Morhange, Pont-à-Mousson, Conflans-en-Bassigny, Blâmont, etc., avaient obtenu des concessions de chartes où se trouvent indiqués les priviléges des habitants, leur mode d'administration, la manière dont la justice leur était rendue, les noms et les attributions de leurs magistrats. D'autres titres contiennent la fixation des droits de bourgeoisie, comme à Nomeny, par exemple ; des concessions d'un sceau municipal (à Sarralbe, La Marche) ; des octrois des droits de vente, poids et passage, à charge d'entretien ou de rétablissement des ponts, portes et murailles (Châtel-sur-Moselle) ; etc., etc.

Les statuts des corporations ouvrières, ceux des compagnies d'arbalétriers et d'arquebusiers, les règlements de certaines confréries, telles que celle de Saint-Yves pour les avocats de Bar, se rattachent aussi à l'histoire des localités importantes. Les documents de cette espèce sont en trop grand nombre pour qu'il soit même possible de les énumérer ; je citerai seulement les statuts des tanneurs et cordonniers de la prévôté de Briey, des drapiers de Gondrecourt et de Saint-Avold, des chirurgiens et barbiers de Bar, des cordonniers de Bitche, des arbalétriers de Châtel, des arquebusiers de Nancy, [illegible] Dieuze.

Les chartes c[illegible]
encore que les [illegible]

applications de la loi de Beaumont, qui était fort en usage en Lorraine; tantôt, des affranchissements contenant des stipulations différentes, soit plus étendues, soit plus restreintes. Parmi les localités mises à la loi de Beaumont se trouvent Neuville et Deuxnouds, Bouconville, Serrouville, la patrie de Volcyr, historiographe du duc Antoine; Pont-Saint-Vincent, Brabant, Essey et Maizerais, Francheville, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Fléville et Lixières, etc. Parmi celles qui avaient obtenu des affranchissements que l'analyse des titres ne spécifie pas, sont : Montigny (au comté d'Apremont), Brieulles, mis à la franchise de Han; Andernay, Bezonvaux, Beaumont et Douaumont, Saulx, Soyville, Houaville, Puiseux et Batilly, Uruffe, Atton, mis au droit de Stenay; Bazoilles, Courouvre, Bellefontaine, Liffou-le-Grand, Norroy-devant-Metz, Lisle-en-Rigault, Ville-sur-Saulx, Hametel, Chauvoncourt, Huillécourt, etc., etc.

Quelques villages, tels que celui de la Bresse, dans les Vosges, avaient des coutumes particulières qui sont extrêmement curieuses à étudier.

A côté des chartes dont je viens de parler, il est intéressant d'interroger les titres spéciaux relatifs aux servitudes, redevances, corvées, tailles, etc., dues par les habitants des communautés. Les indications suivantes, choisies entre beaucoup d'autres, peuvent donner un aperçu de la nature des obligations auxquelles les sujets étaient attenus envers leurs seigneurs, ecclésiastiques ou laïcs :

Requête des religieuses de Frauloutren au duc Henri II, pour contraindre les habitants de ce lieu à faire guet et garde à l'abbaye en temps de guerre. — Acte portant que les habitants de Mazerules doivent garder la porte d'Amance lorsque la bannière en est dehors. — Déclaration des droits dus aux ducs de Lorraine par les habitants de Revigny pour leurs bêtes tirantes. — Mathieu, prieur du Moniet, donne à Thiébaut de Blâmont la faculté de tailler si haut et si bas qu'il voudra les habitants de Fon- [illegible] Etat des corvées [illegible] au duc de Lorraine par [illegible] de Niedaltroff. [illegible]laration des assises en [illegible] les villages [illegible]eurie de Commercy. [illegible] d'enquête [illegible]iers de Hattonchâ- [illegible] mariage, [illegible] et la poursuite[1]

[illegible] lesquelles [illegible] pouvait aller se [illegible] domai[illegible] [illegible]gneur sans la

des habitants de Creue. — Robert, évêque de Verdun, déclare avoir mis toutes les terres de Tilley à terrage, en telle manière que ces terres lui paieront autant de terrages que de dîmes. — Requête des curés et vicaires du comté de Salm, touchant le refus fait par leurs paroissiens de payer aumônes, mortuaires, délivrances, épousailles et autres droits anciens et accoutumés. — Règlement des corvées dues par les habitants de la terre de Fénétrange. — Reconnaissance faite par la communauté de Rambercourt-aux-Pots du droit de vénerie et de chiennerie dû par les habitants aux ducs de Lorraine. — Etat d'une redevance dite la napperie, due au duc de Lorraine par les habitants de la châtellenie de Hombourg et Saint-Avold. — Contrôles des rentes appelées vaillances, dues par les habitants des villages du comté de Ligny. — Attestation portant que les habitants de Sorcy, près Saint-Mihiel, sont de condition servile et de forfuyance.

Les communautés obtenaient assez aisément, moyennant le paiement d'un cens annuel, soit l'exemption de quelques-unes de ces servitudes, soit des priviléges particuliers qui les assimilaient, à certains égards, aux villages qui avaient été affranchis. Voici quelques exemples de ces concessions :

Modération d'impôts accordée aux habitants de Vagney. — Permission aux habitants de Broussey et Raulecourt de labourer avec six ou sept chevaux et de ne payer que pour quatre. — Permission aux habitants de Gérardmer de chasser aux bêtes sauvages, à condition d'attacher au portail de leur église les têtes des animaux tués à la chasse. — Exemption aux habitants de Behonne du charroi des vins de Bar dans les caves du duc, à Nancy. — Affranchissement de la servitude de morte-main pour les habitants de Hadigny. — Exemption donnée par Geoffroy d'Apremont à ses hommes de Girauvoisin de faire guet et garde à son château d'Apremont. — Exemption aux habitants de Rombay et Villers de la banalité des fours et pressoirs. — Lettres patentes de Charles III, par lesquelles il impose les habitants de Frain à 60 francs par an pour toute taille. — Modération des servitudes des habitants de Dagonville — Exemption donnée aux habitants de Montenoy de l'obligation d'aller pressurer leurs raisins aux pressoirs banaux de Faulx. — Permission aux habitants de Saint-Aignan d'avoir des fours en leurs maisons, moyennant [illegible] vance annuelle d'un setier d'avoine. - [illegible] seigneurs de Commercy, portant que [illegible]

ville ne paieront que moitié de ce à quoi leurs maris étaient taxés. — Exemption aux habitants de Frey-Altroff de la servitude du port des lettres de leur seigneur, moyennant une redevance annuelle. — Regnier de Creue affranchit les habitants dudit lieu de toute morte-main. — Louis, cardinal, duc de Bar, exempte les habitants de Gussainville de la servitude de lever l'échelle (dresser la potence) à la haute justice d'Etain. — Exemption donnée aux habitants de Tignécourt des fournitures d'hommes, corvées et charrois pour la réparation des murailles de La Marche, et des guet et garde audit lieu. — Charles de Luxembourg, comte de Ligny, confirme les habitants de Villotte dans leurs droits d'usage, et, quant aux corvées et charrois, il les abonne à deux muids d'avoine par an. — Exemption des droits de passage et gabelle des vins accordée aux habitants de Corcieux sur ceux qui se distribuent pour leurs noces, confréries, femmes en couches, etc. — Permission aux habitants de Minorville, Bernécourt, Essey-et-Maizerais de clore leurs villages de murailles, tours et fossés. — Permission aux habitants de Saint-Pierreviller, Morlange, Remelange et Fameck d'élire chaque année mayeur et gens de justice.

Les concessions que je viens de mentionner offrent beaucoup d'intérêt sous le rapport historique, mais il en est d'autres d'une importance plus grande, car les privilèges qu'elles conféraient ont survécu à la suppression du régime féodal, et peuvent trouver encore aujourd'hui leur application : il s'agit des droits d'usage dans les forêts, soit du domaine ducal, soit des seigneurs particuliers. Voici, d'après quelques exemples, de quelle nature étaient ces concessions :

Don aux habitants de Velaine-sous-Amance du droit de vaine pâture dans les forêts de la gruerie d'Amance. — Permission aux habitants de Laitre de couper des pesseaux pour leurs vignes dans les mêmes forêts. — Concession du droit de vain paturage en faveur des habitants de Contr[illegible]. — Droit de glandée et vaine pâture accordé [illegible] Holbach. — Procès-verbal de visite des [illegible] communautés de [illegible]t-Aubin, Ville-[illegible]-Rupt, Mél[illegible] Grand, Lérou-[illegible] etc. — Raoul [illegible]cy, évêque de [illegible] habitants de [illegible] d'aller et [illegible] prendre [illegible] pour leur [illegible] des C[illegible] les droits [illegible] de [illegible] et Saint-

Avold, Lixingen, Obersingen, Ebersweiller, Macheren, etc. — Permission accordée par Charles III aux habitants de Liffou-le-Grand de prendre bois mort en leur finage.— Permission aux habitants de Boucq de faire vain pâturer leur bétail au bois du Hazoy.—Permission aux habitants de Ménillot de prendre leur affouage au bois de Choloy.—Concession de droits d'usage aux habitants de Houdelaincourt.

Souvent, les habitants d'un village, les religieux d'une abbaye s'engageaient à payer certaines redevances au prince pour obtenir sa protection; c'est ce qu'on appelait le droit de garde, pour lequel les religieuses de Jovillier, entre autres, devaient aux ducs de Bar, lorsqu'ils étaient en guerre, un bon char attelé de quatre chevaux, deux flèches de lard et douze fromages de presse.

On vient de voir quelles étaient, d'une part, les servitudes auxquelles étaient soumis en masse les habitants des communautés, et, d'autre part, les exemptions qu'ils pouvaient obtenir. Pour compléter le tableau de la société féodale, il faut voir maintenant quelle était la condition des personnes, prises isolément; on s'en formera une idée par l'analyse succincte des titres suivants, où se trouvent consignées des particularités de toute sorte relatives à la position des sujets vis-à-vis de leurs seigneurs:

Partage d'hommes de corps entre Robert, duc de Bar, et l'abbaye de Sainte-Houlde. — Accord entre l'abbaye de Jovillier et Thibaut, comte de Bar, au sujet du droit qu'ils prétendaient sur une femme de corps et sa postérité. — Etienne de Bar, évêque de Metz, confirme l'engagement fait par Simon, duc de Lorraine, à l'abbaye de Bouzonville, de son franc alleu de Lutzweiller et de huit familles du même lieu. — Echange entre Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, et Nicolas, duc de Lorraine, de femmes de corps de la seigneurie d'Ancerville et du duché de Bar. — Jean de Sainte-Marie vend à Henri IV, comte de Bar, une de ses femmes de cor[illegible] Triconville. — Sentence de Robert, duc de Bar, po[illegible] les hommes de corps de Vavincourt qui se ma[illegible] femmes de corps d'un autre lieu, les acquière[illegible]igneur. — Permission donnée par François, duc [illegible] individu de prendre la tonsure, à charge d[illegible]evoir prêtre à 25 ans. — Robert duc de Bar, d[illegible] de Bar, son cousin, une femme de corps de Bra[illegible] faire à sa volonté. — Donation par le duc [illegible] biens à lui acquis [illegible] forfuyance d'une d[illegible] de corps. — Une [illegible] Lignières se ren[illegible]

corps au comte de Sarbruck, seigneur de Commercy, pour elle et sa postérité. — Un homme de Savonnières se donne homme-lige au même comte, à cause du mariage qu'il contracte avec une femme de Vignot. — Le chapitre de Notre-Dame de Verdun promet au duc de Lorraine de lui donner une autre sujette en place d'une femme qui épouse un de ses hommes de Boinville. — Requête d'un habitant de Watronville, évêché de Verdun, à la Chambre des Comptes de Bar, tendant à ce qu'il lui soit permis de se marier avec une femme de Châtillon, sujette du duc, et de demeurer à Watronville sans encourir le danger de formariage. — Henri de Haraucourt, seigneur de Fénétrange, permet à une femme de cette seigneurie de quitter le pays et de suivre son mari. — Acte de notoriété du bailliage de Bar, portant que les femmes de corps roturières mariées à hommes de corps et sujets du duc de Bar ou d'autres seigneurs, ses vassaux, doivent annuellement une poule vive et en plumes pour la reconnaissance qu'elles sont sujettes dudit duc, et conséquemment les enfants qui naissent d'elles. — Obligation de Parisot Lambelot et Jean Lambelot, vignerons à Bar, de 30 francs au roi de Sicile (René II), à cause de la permission donnée à Didier Lambelot, fils dudit Jean, de prendre tonsure de clerc et d'être prêtre à trente ans. — Permission donnée à un individu de Maidières de prendre tonsure de clerc, et, au cas où il se marierait, il s'engage à payer 20 francs d'or. — Permission donnée à un individu de Frémeréville de se marier et aller demeurer ailleurs sans crainte de commise pour les biens qu'il possède à Apremont, en payant une redevance annuelle de 5 gros. — Permission donnée à plusieurs habitants de Liouville et à leurs enfants de se marier à Saint-Julien, moyennant une redevance de 2 sous. — Concession de droit de pêche à des habitants de Bussy. — Une femme d'Euville assigne aux seigneurs [illegible] lieu 5 sous de rente an[illegible]lle, à cause de la permis[illegible]née à sa fille de [illegible] à Sorcy. — Ferry de [illegible] comte de Vaudé[illegible]nchit un individu de [illegible] et sa femme de [illegible]es, corvées, imposi[illegible]tudes, except[illegible] de la garde des [illegible]rteresses, d[illegible] la chevauchée, [illegible] redevance a[illegible] 10 gros. — Dis[illegible] individu d[illegible] de résider audit [illegible]orfuyan[illegible]ariage.

[illegible]igneur[illegible] suzerain et [illegible] sont [illegible] exposés dans

deux registres mentionnés plus haut, et qui traitent de la nature et qualité des fiefs du duché de Lorraine. On trouverait réunis là tous les documents propres à élucider cette question. Les dénombrements, les actes de reprises, etc., fourniraient encore des renseignements, non-seulement sur ce point, mais encore sur l'histoire des familles seigneuriales; histoire à laquelle se rattachent également plusieurs pièces, telles que les suivantes :

Liste des nobles du bailliage de Vosge qui ont tenu les assises à Mirecourt en 1569. — Rôle des vassaux de la seigneurie de Fénétrange. — Arbre de ligne de la maison d'Ourches. — Lettre sur la généalogie de la maison d'Apremont. — Lettre d'Emond du Boullay, dit Vallois, roi d'armes, au sujet des armoiries de la maison d'Apremont. — Déclaration des nobles qui ont donné (en 1505) leur dénombrement pour les fiefs qu'ils tiennent en Lorraine, et de ceux qui ne l'ont donné.

L'agriculture, le commerce et l'industrie occupent une large place parmi les documents que renferme le Trésor des Chartes de Lorraine; il s'y en trouve, pour l'agriculture: sur les haras et les jumenteries; sur la culture des vignes ducales; sur les chaumes ou paturages des Vosges; sur la plantation du tabac; sur les abeilles, etc.

Pour le commerce: sur les halles, foires et marchés; les poids et mesures; sur les monnaies, dont l'étude appartient aussi à la numismatique; sur l'importation de marchandises étrangères par des marchands de Brabant, de Valenciennes, de Florence; sur les tarifs des droits de vente et de péage; sur les établissements des Lombards (banquiers et changeurs), lesquels avaient des comptoirs à Arrancy, Vézelise, Deneuvre, Ormes, Neufchâteau, Saint-Nicolas, La Mothe, La Marche, Bourmont, Conflans-en-Bassigny, Châtillon-sur-Saône, Gondrecourt, Saint-Mihiel, Longwy, etc.; sur la navigation des rivières, comme la Moselle, la Meurthe et la Sarre; enfin, sur quelques corporations marchandes, telles que celle des merciers de Bar.

Pour l'industrie, les renseignements sont plus nombreux encore, tant sur les usines particulières créées à la suite d'acensements, que sur les usines appartenant au domaine ducal.

Avant la période désastreuse du règne de Charles IV la Lorraine possédait de nombreuses et florissant
ches d'industrie; mais la … eurent
des calamités qui affligère

peine si, pour quelques-unes, la tradition en a conservé le souvenir. Il est donc important de pouvoir constater leur existence, car cette partie de notre histoire mérite de faire l'objet d'une étude spéciale.

On trouve, au Trésor des Chartes, des documents sur les salines de Sarralbe, Lindres, Tarquimpol, Moyenvic, Dieuze, Château-Salins, Salone, Rosières; — sur les mines de la Croix, du Val-de-Liepvre, de Saint-Hippolyte, de Lusse, du Thillot, de Bussang, du bailliage d'Apremont, etc.; — sur les forges de Framont, de Hayange, de Burey, de Moyeuvre, de Sexey, de Rupt-aux-Nonains, de Haironville, d'Aubréville, de Gondrecourt; — sur les verreries des Vosges, dont les ouvriers, comme ceux des mines de la même contrée, jouissaient de priviléges particuliers; — sur les papeteries et sur beaucoup d'autres établissements industriels secondaires : la manufacture d'amadou de Bussang, les batteries de poudre de Dommartin-la-Montagne et du comté de Ligny, la fabrication de la bière dans ce même comté, les manufactures de drap de Pont-à-Mousson et de Nancy, la confection des toiles d'Epinal, les forges à canons et à arquebuses de Badonviller, etc., etc.

Outre les documents sur les usines, on en découvre même sur quelques ouvriers qui acquirent, dans leur métier, une renommée à laquelle ils durent l'honneur de travailler pour les princes : tels furent, entre autres, Hennequin de Verdun, orfèvre de la comtesse de Bar, Yolande de Flandre; Hennequin de Metz et Jacquemin de Saint Mihiel, armuriers de Robert Ier, comte de Bar.

Des layettes spéciales du Trésor des Chartes contiennent, ainsi qu'on a pu le voir par la nomenclature que j'ai donnée plus haut, des documents sur l'histoire de plusieurs établissements religieux, de quelques commanderies du Temple et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ailleurs, se trouvent des titres relatifs aux hôpitaux ou mai[illegible] Dieu, aux léproseries, à diverses institutions de charit[illegible] rées au soulagement des pauvres, etc; sur des fo[illegible] pieuses (collégi[illegible] monastères, chapelles, co[illegible] tc.), dont qu[illegible] nes se rattachent à des évé[illegible] toriques, co[illegible] que fit René II, dans la c[illegible] Vaucouleur[illegible] it pour l'âme de [illegible] [illegible] este journ[illegible] éville.

[illegible] maison[illegible] s viennent se [illegible] tion du [illegible] isme en Lor- [illegible] des R[illegible] la condition

des religionnaires et des juifs établis dans ce pays. Voici l'indication de quelques pièces relatives à ces différents sujets :

Difficultés entre les catholiques et les luthériens du village d'Uchtelfange. — Rapport de Christophe de Hauzen, député par le duc Charles III pour le rétablissement de la religion catholique dans le comté de Bitche. — Requête des officiers de Boulay pour obtenir la suppression de la synagogue établie dans ce lieu. — Décret du duc Léopold, qui permet aux juifs de rester à Boulay, à charge de ne pas augmenter leurs habitations, de ne faire aucun exercice de leur religion et de contribuer aux charges publiques. — Jugement rendu contre un ministre luthérien qui voulait établir sa doctrine à Creutzwald. — Pièces relatives à l'établissement de la religion luthérienne dans la seigneurie de Fénétrange. — Lettres patentes du duc Henri II, permettant le libre exercice de la religion réformée dans la terre de Lixheim. — Recès de la journée de Marmoutier, où sont contenus plusieurs règlements, notamment contre ceux qui se conformaient aux luthériens. — Articles que le duc Antoine prétend être observés par ceux de Saint-Hippolyte pour avoir adhéré aux paysans luthériens. — Mémoire des princes et Etats de Lorraine, présenté à la diète d'Augsbourg, au sujet de la religion. — Requête des habitants des comtés de Bouquenom et Sarwerden, faisant profession de la confession d'Augsbourg, au duc Charles IV, pour obtenir que leur ministre puisse résider à Bouquenom.

Le Trésor des Chartes renferme aussi des documents, quoiqu'en assez petit nombre, touchant l'état de l'instruction publique en Lorraine : sur le collége de Ligny, fondé par Marguerite de Savoie ; sur le collége dit de Trèves, à Bar ; sur celui des jésuites de Bouquenom ; sur quelques écoles, notamment celle d'Epinal, dotée par Charles III « pour instruire ès lettres » les enfants pauvres de cette ville ; sur l'Université de Pont-à-Mousson, enfin, qui jouit, pendant plusieurs siècles, d'une si grande, d'une si légitime illustration.

La partie de nos Archives dont je m'occupe en ce moment, a déjà fourni et pourrait peut-être fournir encore de curieux renseignements sur l'histoire de la justice civile et criminelle. Sans entrer, à cet égard, dans des considérations générales, je donnerai le sommaire quelques titres dont l'intitulé suffira pour faire conna[illegible] la nature des documents qu'on peut consulter :

Procès contre la servante du curé de Waldrechen, accusée de sortilége. — Style commun et forme de procéder en justice au bailliage du Bassigny. — Jugement des échevins de Nancy, qui condamne un individu à être battu de verges sous la custode pour avoir forcé la maison du forestier en la gruerie de Condé. — Règlement pour la justice d'Insming. — Style des gens de justice au siége de Gondrecourt. — Procès criminel fait à une femme de Haustatt pour vol et empoisonnement. — Confiscation des biens d'un individu de Crion exécuté pour crime de sortilége. — Sentence de la justice d'Essey-lès-Nancy, qui condamne un individu à être brûlé pour avoir habité charnellement avec des bêtes. — Règlement sur la forme de la plaidoierie dans les justices du chapitre de Saint-Dié. — Sentence rendue par le bailli de Saint-Mihiel contre Jean de Toullon, chevalier, banni à perpétuité des duché de Bar et marquisat de Pont-à-Mousson pour crime de lèse-majesté. — Règlement et style ordonnés d'ancienneté pour tenir les Grands-Jours de Saint-Mihiel. — Procédures instruites contre des individus de Mertzick accusés de sortilége.

Parmi les questions historiques qui méritent de faire l'objet d'études spéciales, il en est une qui se place au premier rang par son importance et son intérêt : je veux parler de l'état de la population de la Lorraine, et au moyen-âge, et au XVIIe siècle, avant la guerre, la peste et la famine qui ravagèrent nos contrées. Les documents sont malheureusement fort peu nombreux quant à la première de ces périodes ; mais, quant à la seconde, il en existe suffisamment, je crois, pour fournir des termes de comparaison entre l'état ancien et l'état actuel de la population de notre pays ; tels sont, entre autres :

Déclaration des feux et conduits des villes et villages du bailliage de Bar, en 1569. — Extrait de l'aide général de 2 francs par conduit levé au bailliage de Vosge ès années 1489, 1526 et 1560. — Rôle des conduits des villages de Besonvaux, Beaumont et Douaumont, de 1580 à 1586. — Comptes des conduits de la sénéchaussée de La Mothe et Bour[illegible] — Liste des conduits du bailliage d'All[illegible] les généraux. — [illegible]les des conduits des [illegible]ck, de 158[illegible] — Etat des condu[illegible]revange, [illegible] Siersberg, etc., [illegible]lt, en 159[illegible] des conduits d[illegible] Jouy [illegible]n 1605. — Rôles [illegible]t vil[illegible]âtelle-

nie de Hombourg et Saint-Avold (1618). — Compte-rendu de la levée de 6 blancs par conduit en la terre de Sareck, pour la guerre contre les paysans luthériens (1525).

Outre ceux que je viens de signaler, le Trésor des Chartes possède des documents relatifs à l'histoire générale de Lorraine et à celle des princes qui ont régné sur ce pays ; à l'administration et à la police de leurs Etats ; aux arts, aux sciences, à l'archéologie, à toutes les questions[1], enfin, sur lesquelles peuvent se porter les investigations. Il ne m'est pas possible de présenter, même des exemples, des sujets divers dont traitent les milliers de pièces que j'ai eu occasion de passer en revue en rédigeant mon inventaire ; je me bornerai à donner, en les séparant par paragraphes, quelques-unes des mentions que j'ai pu grouper dans un certain ordre.

Traité entre Robert, duc de Bar, et Eudes de Grancey au nom des routes et compagnies de Bretons, Gascons et Anglais qu'il avait amenées. (Il existe beaucoup d'autres documents concernant le passage ou le séjour des routiers dans la Lorraine et le Barrois). — Alliance et confédération entre René II et les bourgeois de Soleure. — Capitulation de la ville de Nancy, rendue à René II par Jean de Rubempré, lieutenant du duc de Bourgogne. — Lettres patentes de Charles VIII, qui pourvoient René II, en récompense de ses services, de l'office de grand chambellan de France. — Lettres patentes du roi François Ier, par lesquelles il accorde au duc Antoine et à sa femme le droit de régnicole et leur permet de posséder les biens qu'ils pourraient avoir au royaume, sans être tenus au droit d'aubaine. — Lettres de Louis XII, qui donnent au duc Antoine la conduite de cent lances des ordonnances. — Bref du pape Clément VIII au cardinal de Lorraine, par lequel il se plaint du mariage du duc de Bar avec la sœur du roi (Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV), engagée dans l'hérésie. — Légitimation, par Charles III, de Charles de Lorraine, fils de Henri, duc de Bar. — Négociation du baron du Châtelet, envoyé par Henri II pour

1. Parmi ces questions, il en est une dont l'importance a été signalée par le savant auteur des *Eléments de paléographie* (M. Natalis de Wailly) : c'est celle qui concerne l'étude des anciens titres en langue vulgaire ; le Trésor des Chartes renferme plusieurs qui remontent à la première moitié XIIIe siècle.

moyenner un accord avec les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug.

Ordonnances, édits, déclarations ou règlements touchant la police de la ville de Nancy et les attributions des gouverneur et bailli; — sur les mariages clandestins; — le cours des monnaies; — l'observation des jours de fête; — contre les blasphémateurs et les usuriers, les falsificateurs des actes et contrats publics; — sur la traite des vins hors des pays; — touchant les mesures, les droits d'impôts, entrée et issue foraine; — pour l'établissement d'une milice; — contre les duels, combats, assemblées et infractions de garde; — contre les hérétiques; — touchant les avocats et procureurs, la médecine et la pharmacie; — sur les abus immodérés des secondes noces; — sur l'âge auquel les garçons et filles peuvent se marier sans le consentement de leurs parents; etc. — Règlement portant que les femmes mal famées et chambrières de gens d'armes, résidant à Epinal, sortiront des rues publiques pour demeurer en rues reculées et auront sur leurs habits une marque qui les distingue des bourgeoises; — ordonnance des officiers d'Ancerville « portant défense d'approcher, mettre chapeaux et s'appuyer sur les autels, et aux femmes d'entrer dans les chœurs des églises, de précéder les hommes durant les processions[1] », etc.

Règlement de Henri II pour la collégiale Saint-Maxe de Bar, l'entretien de la musique et des enfants de chœur. — Nomination d'Etienne Grata à l'office de maître maçon (ou architecte) du duché de Bar. — Assignations, par les ducs Antoine et Charles III, de rentes sur les salines à Jean Geoffroy et à Charles Le Pois, leurs médecins. — Fondation par le cardinal Charles de Lorraine, en la Primatiale de Nancy, d'une messe du Saint-Sacrement en musique, orgues et carillon de cloches. — Visite des bâtiments de la saline de Rosières par Florent Drouin, maître maçon (et fameux sculpteur). — Assignations de rentes sur la recette de Marsal en faveur de Claude Deruet et de Jean Le Clerc, p[illegible]

Marc[illegible] la construction du [illegible] de Malzéville, en 1497. [illegible] de la dépense [illegible]r les réparations du [illegible] Ancerville, en [illegible] Compte des [illegible]ation[illegible] château de Béru[illegible] — Mémoire

[1] [illegible] ne font [illegible] les layettes [illegible]ances.

d'ouvriers employés au château de Lunéville, pour les travaux ordonnés par le duc Henri II. — Compte de la Monnaie de Nancy, en 1624. — Inventaire des meubles et munitions de guerre appartenant au duc Charles III au château de Neufchâteau (1605). — Procès-verbal de visite des château et forte maison de Norroy-le-Sec (1588). — Déclaration des pierres précieuses enchassées au bras d'or où est la relique de Saint-Nicolas (dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port). — Inventaire des meubles des châteaux de Bitche et de Lemberg, en 1577 et 1584.

Henri, comte de Bar, donne la dime de Noviant-en-Hey aux religieux de Saint-Benoît-en-Voëvre, en échange de quoi ceux-ci s'engagent à fournir d'hosties les diocèses de Metz, Toul et Verdun. — Don fait (en 1527) par Jacques comte de Manderscheidt, à Anne de Salm, sa femme, pour *morgengab* ou don matutinal à cause de noces, de 25 florins d'or de rente.

J'aurais pu multiplier à l'infini les citations, car il serait facile de composer un volume rien qu'en publiant l'analyse sommaire des documents curieux, sous tous les rapports, que renferme le Trésor des Chartes de Lorraine; mais les détails dans lesquels je suis entré suffiront, je l'espère, pour donner un aperçu des richesses historiques qui forment cette précieuse collection. Je me bornerai à ajouter que l'inventaire qui en a été dressé dans le siècle dernier, et celui que je viens de rédiger, en rendant les recherches extrêmement faciles, permettent d'apprécier cette importante série de nos Archives. Quoique nos historiens y aient largement puisé, il y a encore aujourd'hui d'intéressantes découvertes à y faire, et l'on y trouverait matière à beaucoup de dissertations sur des sujets que l'histoire générale ne peut qu'indiquer en passant. Ces dissertations ont le mérite, à présent bien senti, de mettre en relief des particularités qui, insignifiantes au premier abord, éclaircissent des points restés obscurs et jettent quelquefois un jour tout nouveau sur certains événements et sur les personnages qui y ont pris part.

10e *Subdivision. — Comptes des receveurs généraux de Lorraine, des trésoriers généraux des finances, etc.*

Ce que je disais en terminant l'examen de la subdivision qui précède, peut, à bien plus juste titre encore, s'appliquer à celle dont je vais m'occuper. Voici d'abord sa description au point de vue matériel.

Elle comprend 801 articles qui se décomposent de la manière suivante : 426 registres, 363 liasses de pièces justificatives et 12 plans. Les liasses ne contiennent pas moins de 92,708 pièces en papier et de 141 en parchemin ; en tout 92,849 pièces.

Les comptes des receveurs généraux remontent jusqu'à l'année 1438 et ne s'arrêtent qu'en 1787. Malheureusement, il existe, dans cette longue période de temps, plusieurs lacunes regrettables : ainsi, de 1441 il y a interruption jusqu'en 1462 ; de 1463, on saute à 1470. Depuis cette époque, les registres se suivent d'une manière régulière, et même, à partir de 1480, à côté de ceux des receveurs viennent se placer les comptes des trésoriers généraux, beaucoup plus riches en particularités ; puis ceux des chambres aux deniers ou argentiers des ducs ; quelques comptes particuliers des marquis de Pont-à-Mousson et ducs de Bar, héritiers présomptifs de la couronne ; du comte de Vaudémont, tuteur de Charles III ; du cardinal de Lorraine, fils de ce prince ; de plusieurs duchesses de Lorraine, notamment de Renée et Catherine de Bourbon, de la duchesse Nicole pendant son séjour en France. D'autres registres spéciaux[1], relatifs à la perception et à l'emploi des deniers des aides ; à la levée, à la solde et à l'approvisionnement des troupes, surtout à l'époque de la Ligue ; à l'administration des salines, etc., complètent la longue et importante série des comptes des receveurs et trésoriers généraux.

Cette série présente encore, pour le XVIIe siècle des vides assez considérables : ainsi, de 1634 à 1661, c'est-à-dire, durant l'occupation de la Lorraine par la France, sous le règne de Charles IV, et de 1669 à 1698, les documents font absolument défaut. Ils redeviennent complets à dater du gouvernement de Léopold, ou du moins, si les registres des comptables ne se succèdent pas sans interruption, ils sont remplacés par des pièces justificatives, qui y suppléent suffisamment.

Ces dernières n'existent pas pour les comptes du XVe siècle ; il n'y en a que quelques-unes pour le XVIe ; mais,

1. Je citerai, entre autres, un registre, le seul malheureusement qu'on possède, consacré à la dépense des travaux faits au palais ducal de Nancy dans les premières années du règne du duc Antoine, et où se trouvent, notamment, des mentions relatives à l'érection de la statue de ce prince sur la porterie du palais.

depuis 1600, elles commencent à être jointes invariablement aux registres, venant ainsi ajouter de précieux détails aux mentions, presque toujours assez sommaires, que ceux-ci renferment.

Les pièces justificatives offrent encore un autre genre d'intérêt : composées de mandements ou d'ordonnances de paiements et de quittances des sommes reçues, elles contiennent des autographes d'une foule de personnages dont on est heureux de retrouver l'écriture, ne fût-ce, quelquefois, que pour attester la fausseté de pièces soi-disant authentiques.

Parmi les autographes, en beaucoup trop grand nombre pour être tous cités, que j'ai découverts, je mentionnerai ceux du duc Charles III et de Claude de France, sa femme ; de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont ; de Catherine de Lorraine, duchesse de Mercœur ; de Claude de Lorraine, prince de Joinville ; de Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick ; du duc Henri et de Marguerite de Gonzague, sa seconde femme ; d'Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves ; de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont ; des ducs François II et Charles IV ; de la duchesse Nicole ; de Léopold et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans ; de Charles de Lorraine, prince de Commercy ; d'Emmanuel-Maurice de Lorraine, prince d'Elbeuf ; de François III, de Stanislas, de Marie Leczinska, reine de France, etc.

Les personnages célèbres, en tout genre, qui jetèrent l'éclat de leur talent sur les règnes des princes que je viens de nommer, nous ont laissé aussi des autographes précieux ; tels sont, entre autres : les graveurs de médailles Julien Maire, Demenge Crocx et Ferdinand de Saint-Urbain ; l'immortel calchographe Jacques Callot ; Jean Valdor, enlumineur et graveur ; les peintres Jacques Bellange, Jacques Danglus, Jean de Wayembourg, Jean Bleyer de Bariscord, Charles et Nicolas Chuppin, Rémond Constant, Claude de Bouzey, Claude Deruet, Jean Le Clerc, Claude Charles, Provençal, Guyon, Jacquard ; les sculpteurs Florent et Siméon Drouin, Mesny Bordenave, Bagard, Chassel, Guibal, Renard, Adam ; les architectes Nicolas La Hiere et Boffrand ; les ingénieur, mathématicien et géographe Stabili, Jean Lhoste, Bugnon ; le serrurier-artiste Jean Lamour ; les médecins Charles Le Pois et Leurechon ; le poëte Alphonse de Rambervillers ; Jameray Duval, ence simple pâtre dont la bienveillance de Léopold sut un savant distingué.

J'aurais pu grossir à l'infini cette liste déjà bien longue, car, et qu'il me soit permis de le dire en passant, la Lorraine eut le bonheur de posséder, à toutes les époques, dans les sciences, et dans les arts surtout, une foule d'hommes éminents dont le nom sera l'éternel honneur du pays qui les a vus naître ou qui les a adoptés.

Pour donner une idée bien exacte de l'intérêt qu'offrent les comptes, je suis obligé d'entrer dans quelques détails, pour ainsi dire matériels, mais qu'il est indispensable de faire préalablement connaître. Je prendrai un registre de la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire, de l'époque où le même officier remplit les doubles fonctions de receveur et de trésorier général, auparavant séparées et distinctes, et je présenterai, en le faisant suivre de quelques commentaires, le sommaire des matières diverses qui y sont contenues.

Ces registres sont divisés en deux parties : la première renferme la recette ; la seconde, la dépense, ou l'emploi des sommes perçues par le comptable en tant que receveur des finances.

La recette, qui constitue le revenu du domaine ducal, est partagée en un certain nombre de chapitres dont voici l'indication : Duché de Lorraine : Deniers provenant de l'amodiation ou de l'exploitation des salines ; — du profit de la Monnaie de Nancy ; — du profit ou de l'amodiation des mines (du Val-de-Liepvre, de la Croix, de Bussang, du Thillot, de Vaudrevange (mines d'azur) ; — du profit du sceau des lettres patentes ; — des finances de la taxe des lettres de noblesse ; — deniers reçus des officiers particuliers (receveurs des prévôtés ou châtellenies enclavées dans les différents bailliages), tant du revenu des domaines compris dans leurs offices, que de l'aide ordinaire dû par les habitants des villes et des villages ; — recettes provenant du profit des anciens passages du duché de Lorraine ; — deniers provenant des nouveaux impôts ; — des impôts des verreries ; — du profit des grueries ; — du bois coupé pour la provision des salines ; — de la pêche des étangs de la châtellenie de Dieuze ; — recette en deniers casuels. — Duché de Bar : deniers reçus du receveur général du Barrois, provenant des domaines, grueries et recettes particulières dudit duché ; — deniers provenant des ventes extraordinaires de bois faites dans certaines grueries ; — des grains vendus dans les recettes particulières ; — des nouveaux impôts ; — de l'amodiation des forges de Moyeuvre.

Les autres parties de la recette sont relatives à des circonstances spéciales et ne doivent pas figurer dans l'état des revenus ordinaires du domaine ducal.

La partie des registres qui concerne la dépense, forme, comme la précédente, différents chapitres dont voici l'indication :

Deniers délivrés (chaque mois) par le trésorier général pour la dépense ordinaire de la maison du duc, de son état, suite et train, de ceux des princes et princesses de sa famille.

Deniers fournis (chaque mois) pour les menus plaisirs et jeux du duc, des princes et princesses.

Dépense pour les agents du duc en cour de France et ailleurs.

Deniers fournis pour l'entretenement de la Chambre impériale à Spire.

Deniers fournis pour employer en bâtiments et réparations.

Deniers fournis pour employer au labourage des mines de Bussang, du Thillot et d'azur (de Vaudrevange).

Deniers fournis pour paiement de gages, pensions et assignations des gentilshommes, conseillers, officiers et autres de l'état du duc. — Ce chapitre, qui se subdivise lui-même en beaucoup d'autres, n'est pas seulement curieux en ce qu'il fait connaître la composition de la maison du prince, l'organisation administrative, militaire et judiciaire, mais encore parce qu'il nous apprend les noms de fonctionnaires ou officiers de toute espèce qui étaient investis, soit de charges publiques, soit d'emplois particuliers près de la personne du duc. On y trouve mentionnés : les conseillers; les conseillers de longue robe ; secrétaires des commandements, [illegible]ts, solliciteurs d'[illegible]faires et autres personnes dé[illegible] Conseil ; les g[illegible]tilshommes de la chambre du [illegible]ellans, méde[illegible] chirurgiens et apothicaires, va[illegible]bre ; les ma[illegible] d'hôtel, gentilshommes serva[illegible]aux des l[illegible] contrôleurs, aumôniers et cler[illegible], officier[illegible] panneterie, d'échançonnerie, [illegible] les jo[illegible] d'instruments et les autres do[illegible] l'hôte[illegible] membres de la Chambre des Co[illegible]élie[illegible] régents et professeurs de l'Univers[illegible] M[illegible] les écuyers d'écurie, poursuivants e[illegible] sans [illegible] etc. ; les maréchau[illegible] capi[illegible]s et châteaux e[illegible] pro[illegible]t officiers d[illegible]

desquels les prévôt, maître échevin et échevins de Nancy); les contrôleurs généraux des fortifications, ingénieurs, peintres, sculpteurs et maîtres maçons; les clercs du Trésor (des Chartes) et imprimeurs, etc.

Etat de la maison des princes et princesses; gages des officiers et domestiques.

Deniers fournis pour l'entretenement de la fauconnerie et de la vénerie.

Paiement des archers et des Suisses de la garde du corps du duc.

Dépenses pour dons faits par le duc. — Sommes données en récompense de services rendus; libéralités faites à des artistes, des savants, des écrivains, des ouvriers habiles, etc., pour les retenir dans la capitale; aumônes distribuées à des religieux, soit pour se nourrir pendant le carême, soit pour réparer leur couvent; à des pauvres, notamment à l'occasion de la Cène, le jour du Jeudi-Saint; à des soldats blessés, à des villes et des villages affligés par la peste ou par la guerre, à des écoliers indigents pour payer leur pension; prix offerts à des compagnies d'arquebusiers et d'arbaletriers pour donner à ceux qui auront été les plus adroits au tir; offrandes faites dans les églises à certaines fêtes; etc., etc.

Dons en bagues, joyaux et parties d'orfèvrerie — Cadeaux faits à des princes ou à des ambassadeurs étrangers; aux gentilshommes restés vainqueurs dans les tournois, combats à la barrière, courses de bagues, etc.; bijoux donnés par le duc, soit à ses valentines, à la fête des Brandons, soit à ses commères, lors du baptême d'enfants auxquels il a servi de parrain; aux dames ou aux seigneurs de la cour qui ont eu la royauté le jour des Rois; dons de [illegible]ailles à l'effigie du duc, frappées par des artistes dont [illegible]rouve ainsi les noms, [illegible] sont généralement incon[illegible] etc.

[illegible]es pour voyag[illegible]ssades et messageries; [illegible]chevaux. — [illegible]yées pour les frais [illegible]rs envoyés [illegible]verains, d'ingénieurs [illegible]iter les pl[illegible] pays, de messagers [illegible]ches diplo[illegible]de capitaines faisant [illegible]upes, de [illegible]ires allant approvi[illegible]châteaux[illegible]

[illegible] en [illegible]e, laine et autre[illegible] et [illegible], des princes et [illegible]bill[illegible] la toilette ordi-

naire, pour celles des fêtes, des cérémonies; costumes pour les ballets ou mascarades; etc., etc.

Paiement des artistes et ouvriers employés par le duc : parties de tailleurs, de brodeurs et tapissiers, de pelletiers, lingiers, plumassiers, de paulmiers et pelottiers, d'armuriers et arquebusiers, de fourbisseurs d'épées et d'épieux, de ceinturiers, selliers, éperonniers, serruriers, horlogers et sonnetiers, menuisiers, verriers, peintres, sculpteurs, imprimeurs, apothicaires.

Les comptes ne présentent pas tous invariablement les mêmes divisions; quelques-uns renferment des chapitres particuliers relatifs à des dépenses occasionnées, soit par des événements politiques, soit par le baptême, le mariage, l'entrée solennelle à Nancy ou le décès d'un prince; soit par la venue d'un souverain dans la capitale de la Lorraine; soit par des travaux à exécuter aux places de guerre, aux usines du domaine ou aux résidences ducales; etc., etc.

Les comptes sont donc, si je puis m'exprimer ainsi, le miroir fidèle de ce qui se passe; rien n'arrive sans qu'une mention ne le rappelle et ne vienne fournir de curieux détails à ajouter aux récits des historiens. On peut y lire, presque jour par jour, la vie du prince, dont tous les actes se traduisent par des chiffres; y voir la marche des relations diplomatiques, des guerres, des traités, des alliances; y suivre les progrès des sciences, des arts, de la littérature, de l'industrie; constater enfin, à l'aide des renseignemen qui s'y trouvent, l'état de richesse ou de misère, de prospérité ou de ruine du pays.

Quand on interroge, par exemple, les comptes rendus par le trésorier général sous les règnes de Charles III et de Henri II, on s'étonne, et du luxe qui régnait à la cour de ces princes, et des développements incroyables que l'industrie avait atteints dans la capitale de leurs états : on les voit attirer à Nancy et largement rétribuer pour qu'ils s'y établissent, des ouvriers en draps de soie de Reims, des tapissiers de Flandre, des veloutiers de Tours et de Gênes, des batteurs et tireurs d'or de Ly[illegible], des façonneurs de satin, de toile d'or et d'argent[illegible] lapidaires, des forgeurs de cuivre et de laiton, des arm[illegible], des forgeurs de gardes d'épée, des graveurs sur [illegible], des ouvriers de vaisselle de terre à l'imitation [illegible], des faiseurs de verre de cristal, façon de Venise[illegible] [illegible]bricants de luths et de cordes, venus d'Italie, vriers habiles à faire des saucissons à [illegible]

En même te[illegible] fait des essais p[illegible]

mûrier, du riz et d'autres « plantes utiles » apportées de Provence ou de delà les monts.

Ce n'est pas seulement, du reste, pendant la période dont je viens de parler que nos ducs s'efforcèrent de développer l'industrie et l'agriculture ; les comptes de leurs trésoriers renferment, à cet égard, des détails qui attestent combien ces branches de la prospérité publique avaient fait de progrès dans notre pays. Ainsi, sans compter les grandes usines dont le produit appartenait au domaine, comme les salines et les mines, on trouve des mentions relatives aux papeteries de Frouard et de Bayon ; aux forges de Sexey et de Rouceux ; au moulin à armes de Boudonville ; aux fabriques de draps et de velours de Saint-Nicolas ; aux manufactures de tapisseries de Nancy ; aux forgeurs de canons et d'épieux de Blâmont, Badonviller, Frouard et Champigneules ; aux verreries de Saint-Quirin, Hattigny et Borville ; à l'exploitation des carrières de marbre des environs de Nancy ; aux draperies et teintureries de Neufchâteau ; aux brasseries établies dans les couvents des Cordeliers de Nancy et de Vic ; etc., etc.

Les vignes ducales de Houdreville, de Custines, de Gondreville et de la côte des Chanoines étaient cultivées avec le plus grand soin, et on y apportait des plants de Beaune, d'Aï et d'Avenay. Des poires, dites de Bon-Chrétien, étaient récoltées dans les jardins du prince et envoyées, comme un délicieux cadeau, aux souverains étrangers. On nourrissait des truites dans l'étang Saint-Barthélemy et dans les fossés du château de Saurupt, et l'étang de Saint-Thiébaut produisait des carpes au miroir dont le duc Charles IV faisait présent au mari de la duchesse de Chevreuse. Les haras et les jumenteries étaient en grand nombre : il y en avait notamment à la Malgrange, à Portieux, à Vagney, à Angomont, à Neufchâteau, à Sarralbe, à Rosières et à Einville ; etc., etc.

[illegible], si les comptes sont riches en documents, c'est [illegible]lement en ce qui concerne l'histoire des arts et [illegible]ces ; plusieurs [illegible] ne me suffiraient pas rien [illegible]onner la liste [illegible]es[1], sculpteurs, graveurs, [illegible] fondeurs, [illegible] architectes, ingénieurs, [illegible]ns, fortific[illegible]toriens, poëtes, impri-

[1] [illegible] vol. de[illegible] la Société d'Archéolo- [illegible]il intitulé [illegible] *notes sur des pein-* [illegible] XVIe [illegible]

meurs, musiciens, médecins, chirurgiens, maîtres d'armes et de danse, comédiens, etc., qui s'attachèrent à nos ducs ou eurent part à leurs libéralités.

La vie des artistes se liant étroitement à celle des édifices qu'ils ont élevés ou décorés de leurs chefs-d'œuvre, je n'ai pas besoin de dire combien les registres dont je m'occupe renferment de renseignements sur les châteaux qui servaient de résidence à nos ducs[1] ou aux princes de leur maison, sur les églises et chapelles dont ils furent les fondateurs, ou bien dans lesquelles ils avaient érigé des monuments de leur piété[2] ; sur les villes et les forteresses destinées à défendre leurs états[3], etc., etc[4].

Les chapitres consacrés aux dons et aumônes contiennent souvent des documents relatifs à l'histoire des localités : ainsi, on y trouve des réductions ou quittances d'impôts accordées aux habitants, soit lorsque la peste ou la guerre sont venues les décimer, soit lorsque quelque fléau a ravagé les campagnes et détruit les récoltes[5].

On rencontre, en outre, çà et là, des détails sur des faits particuliers, comme, par exemple, sur des exécutions criminelles dont les victimes ont laissé après elles un souvenir : le curé de Saint-Hippolyte, brûlé comme hérétique ; le médecin Charles Poirot, André des Bordes et Melchior La Vallée, condamnés comme magiciens ou sorciers ; et, à

1. Le palais ducal de Nancy, les châteaux de Lunéville, Commercy, Einville, la Malgrange, Condé (Custines), Saurupt, Viviers, Autrey, Gondreville, Bar, Rosières-aux-Salines, Blâmont Remicourt, Pont-à-Mousson, etc.

2. La cathédrale de Toul, la basilique de Saint-Nicolas-de-Port, la collégiale Saint-Georges, les églises des Cordeliers, d[illegible] Carmes, des Minimes et la Primatiale de Nancy; la chapelle du ch[illegible]teau de Viviers, celle de Saint-Thiébaut près Nancy, la chap[illegible] des Bourguignons, remplacée par l'église de Bon-S[illegible]rs, etc

3. De nombreuses mentions sont relatives [illegible] de [illegible]tification faits à Nancy, Lunéville, La Mothe, S[illegible], C[illegible]mont, Bitche, Marsal, Jametz, etc.

4. Des documents concernent l'érection d[illegible] Saint-Vincent, Pont-à-Mousson, Frouard, etc.

5. Je citerai, entr'autres, Nancy, Lunéville, [illegible] Xirocourt, Houdemont, Laxou, Heillecourt, A[illegible]ville-devant-Nancy, Bouxières-aux-Dames. J'ai [illegible] *Journal histor[illegible] des Communes de la Me[illegible]* de détails sur le[illegible] à diverses époq[illegible] [illegible]cipalement au x[illegible]lèrent nos con[illegible]

une époque plus rapprochée de nous, le malheureux curé de Ludres, Jean-Baptiste Marchal.

Je crains d'être allé au-delà des limites que doit avoir un simple aperçu général ; mais, ainsi que je le disais en commençant, il est bien difficile de présenter dans quelques pages un résumé, même très-sommaire, des sujets de toute nature sur lesquels les comptes des receveurs et des trésoriers généraux peuvent fournir d'utiles renseignements. Aussi, quoiqu'on lui en ait beaucoup emprunté dans ces derniers temps, cette partie de nos Archives renferme encore de nombreux documents dont la mise au jour, en donnant matière à des monographies extrêmement intéressantes, servirait à compléter l'histoire générale de notre pays.

CHAPITRE II.

Une procédure de sorciers au XVIe siècle.

Il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait entendu parler des nombreux procès intentés, en Lorraine, depuis le xve jusque vers la fin de la première moitié du xviie siècle, contre une foule de malheureux accusés du crime de sorcellerie. Nous croyons donc leur être agréable en mettant sous leurs yeux le texte complet d'un de ces curieux documents. Nous ne le ferons précéder ni suivre d'aucun commentaire; il est de ces faits dont l'appréciation est difficile, sinon impossible, et qu'il vaut mieux se borner à exposer simplement, avec toutes les circonstances qui les ont accompagnés. Nous donnerons seulement, sous forme d'introduction, un court aperçu historique, emprunté à un ouvrage publié il y a quelques années[1], et nous renverrons les personnes curieuses de savoir le nombre et les noms des individus exécutés dans notre pays, soit au livre dont nous venons de parler, soit au *Journal historique des communes de la Meurthe*, où l'on trouvera, à l'article de chaque localité, la liste des infortunés mis à mort sous l'accusation de sortilége.

L'époque de l'apparition de la sorcellerie en Lorraine n'est précisée par aucun auteur, et les monuments judiciaires manquent pour le faire avec sûreté. Dom Calmet rapporte bien qu'on l'attribuait au passage des troupes indisciplinées d'Albert de Brandebourg, qui eut lieu en 1552; mais on trouve des sorciers poursuivis en justice plus d'un siècle auparavant.

Les chroniques de Metz signalent, en effet, l'intervention de la justice dans ce genre de crime dès l'année 1372 : On y lit, à cette date, qu'un homme et sa femme et deux autres individus furent brûlés pour avoir usé de certains charmes défendus par l'Eglise. Le cadavre d'un de leurs complices, qui s'était étranglé en prison, fut brûlé avec eux.

En 1437, un fameux bombardier de cette ville, ayant été suspecté de sortilége, fut envoyé à Rome pour demander l'absolution de son péché.

En 1448, on trouve encore une femme à qui l'on fait, à Gorze, la grâce de n'être que marquée en trois places au visage avec un fer chaud, et un homme banni à dix lieues.

1. *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Evêchés*, par M. Dumont. 1848.

Les vignes ayant été gelées au mois d'avril 1456, on l'imputa aux sorciers. Un jeune homme de Pont-à-Mousson vint déclarer qu'il les avait vus pendant leur opération. Quatre hommes de cette ville, un autre et trois femmes de Nomeny, trois femmes de Toul et un homme de Vic furent livrés aux flammes.

En 1488, ne pouvant expliquer pourquoi l'année était si pluvieuse, on en accusa les sorciers : vingt-cinq hommes et trois femmes, tant de Metz que de différents lieux, eurent le même sort que leurs devanciers.

En Lorraine, les poursuites avaient déjà pris de grands développements au commencement du XVI[e] siècle, et, en 1520, le duc Antoine se crut obligé de recommander de n'y procéder qu'avec circonspection et lorsqu'il y aurait partie formelle.

Les accusations se multiplièrent énormément dans le courant et surtout vers la fin de ce siècle, ainsi que l'attestent les documents nombreux qu'on rencontre de toutes parts. Le fameux procureur général Nicolas Remy fut même chargé, à cet effet, d'une mission spéciale, qui eut de *féconds* résultats.

La pièce que nous publions fera connaître, beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire dans des observations générales, quelle était la marche des procédures criminelles en fait de sortilége; sur quel genre de dénonciations étaient basées les poursuites; comment on procédait dans l'interrogatoire des accusés; quels moyens on employait pour tirer de ceux-ci des aveux, etc. Nous avons copié textuellement, nous permettant seulement, pour rendre la lecture de cette pièce plus facile, d'en modifier quelque peu l'orthographe, mais sans changer le style.

Procès extraordinairement fait, à requête de M. le procureur général de Lorraine[1], *par les prevôt et gens de justice d'Amance, contre Jean Bulme et Didière, sa femme, de Mazerculle* (Mazerules), *pour être accusés et soubçonnés d'être sorciers.*

Suivant les requises de M. le procureur général de Lorraine, en vertu de certaines accusations faites contre Jean Bulme et Didière, sa femme..., nous, prévôt et gens de justice d'Amance, avons informé préparatoirement des vies, fames et [illegible]mmées desdits Bulme et sa femme...; le tout des dép[illegible] témoins ouïs en ladite information, fidèlement ré[illegible]rit par moi tabellion et greffier en la justic[illegible] crit, comme ensuit.

1. Georges Maimbourg. Le 21 [illegible] nomination aux fonctions de maître [illegible] remplacé dans son office de procure[illegible]

Ladite information a premièrement été commencée le 22e mai 1591.

Nicolas Parmentier, demeurant audit Mazereulle, âgé d'environ 26 ans, dheument adjuré ainsi qu'en tels cas est requis, a dit et déposé : Que depuis qu'il a congnu ledit Bulme et sa femme, il les a ouï réputer sorciers, pareillement les y appeller par plusieurs de Mazereulle et par lui-même sans qu'ils s'en aient aucunement plaints ni vengés par justice. A dit outre que la nommée Jacquotte Charpentier, aussi puis naguères accusée dudit fait, lui dit un jour : « Que tout le temps que Bulme et sa femme lui seroient voisins, il ne pourroit nourrir des poulles; » dont il les a en très-mauvaise opinion et réputation dudit fait.

Oudille, femme à Claudin Thieriet, demeurant audit Mazereulle, âgée de 45 ans ou environ, a dit : Qu'elle a, par le commun peuple de Mazereulle, ouï toujours réputer ledit Bulme et sa femme sorciers, même les y ont appelés. Pareillement, qu'Antoine Rougieu les y a heus appelés, et que ladite Bulme disoit : « Qu'ils châtieroient ceux qui leur imposoient tel propos ; » et que, toutefois, elle ne sait s'ils s'en ont vengés.

Catherine, veuve de Mengenot Gérard, demeurant audit Mazereulle, âgée de 50 ans ou environ, a dit : Que sont 22 ans qu'elle réside à Mazereulle, et que, depuis ledit temps, elle a ouï réputer et soubçonner ledit Bulme et sa femme être sorciers et mauvaises gens; dont elle-même en a une très-mauvaise opinion, signamment contre ledit Bulme, et qu'elle est en soubçon qu'il a fait mourir Mengenot, son mari, parce qu'ils s'entreprirent un jour de propos par ensemble pour une vache qu'il leur failloit (manquait), et échappa audit défunt de dire audit Bulme : « Méchant sorcier, tu savois bien où étoit ma vache, et ne nous le voulois dire ni faire ton devoir, comme pâtre, de la cercher. » Et environ un mois après, ledit Mengenot vint fort malade, et en mourut en cinq jours.

Barbellon, femme à Nicolas Mulnier, dudit Mazereulle, âgée d'environ 40 ans, a dit : Que sont l'espace de quinze ans qu'elle congnoit ledit Bulme et sa femme, et qu'elle les a, depuis ledit temps, ouï réputer et soubçonner être sorciers, et en a très-mauvaise opinion, signamment contre ledit Bulme, parce que ledit son mari rabaissa de prix une fois la garde du troupeau dudit Mazereulle sur les mains dudit Bulme, et que ledit Bulme dit qu'il le payeroit bien ; dont, quelque peu de temps après, ils eurent une de leurs bêtes à cornes morte et périe. A dit outre avoir aussi mauvaise opinion sur ladite Bulme, parce qu'elle lui porta un jour de la toile pour faire des chemises, lesquelles, pour certains empêchements qu'elle eut, ne pouvoient être si tôt faites, et que ladite Bulme les alloit si souvent requérir, pendant quoi ils eurent aussi un vérat mort.

Catherine, femme à Didier Moitrier, demeurant audit Maze-

reulle, âgée de 40 ans environ, a dit : Que touchant les vies, fames et renommées de Jean Bulme et Didière, sa femme, elle n'en fait autre estime que de sorciers, comme au semblable fait le commun bruit de Mazereulle. L'occasion pourquoi elle les a en cette opinion, est spécialement parce que son mari et la Bulme s'arguèrent (se querellèrent) un jour par ensemble, et par cela ledit son mari, peu de temps après, lui dit que ladite Bulme avoit donné le mal que leur enfant avoit à la jambe, dont il est encor présentement boiteux ; et que, de fait, sondit mari l'a heu reproché à ladite Bulme.

Claude Guérard, jeune fils demeurant audit Mazereulle, âgé d'environ 23 ans, a dit avoir toujours ouï réputer sorciers ledit Bulme et sa femme, et qu'il y peut avoir quelque temps que le fut (feu) père dudit déposant et ledit Bulme, devisant et arguant par ensemble pour la garde du troupeau de Mazereulle, tellement que ledit Bulme, dit audit défunt, son père : « Qu'il étoit toujours contre lui et qu'il s'en donneroit de garde ; » et, peu de temps après, icelui son père fut mort ; et estime, lui déposant, que ce fit ledit Bulme.

Laurent Doullat, demeurant audit Mazereulle, âgé de 50 ans ou environ, a dit : Qu'il y peut avoir quelque temps que ledit Jean Bulme se déporta de garder la herde des bêtes blanches dudit Mazereulle, espérant d'avoir celle des bêtes à cornes ; laquelle garde desdits bêtes blanches fut donnée audit déposant, et néanmoins ledit Bulme n'eut la garde de celles qu'il espéroit ; quoi voyant par ledit Bulme, il s'en fâchoit contre plusieurs ; et, peu de temps après, la femme d'icelui dit audit déposant : « Qu'il pouvoit bien avoir des bons chiens, et qu'elle lui envoyeroit des grimous. » Après lequel temps, ainsi que ledit déposant étoit à la garde dudit troupeau, auquel y avoit une laye appartenante audit Bulme, laquelle revint à la ville avant l'heure accoutumée, sans le sçu dudit déposant ; et étant au logis dudit Bulme, mangeant des fromages à eux appartenants, qui étoient sous un cuveau, en vertu de quoi, la femme dudit Bulme dit à celle dudit déposant : « Qu'ils payeroient lesdits fromages en des lieux qu'ils sauroient bien. » Et venu le lendemain, ainsi que ledit déposant étoit à garder son troupeau, il y eut environ six porcs y étants qui s'échappèrent dans un certain bois ; desquels il y en demeura trois qui furent [illegible] perdus et morts. L'autre lendemain ensuivant, [illegible] déposant aussi garde audit troupeau, il survint [illegible] par plusieurs fois furieusement sur son bétail, [illegible] fit aucuns dommages ; où, à l'instant [illegible] raconta la survenue [illegible] Bulme, telle parole [illegible] dès hier, » A dit [illegible] jour : « [illegible]

la herde, et qu'ils le craindoient trop. » Qu'est la cause qu'il l'a toujours soubçonné être sorcier et sadite femme, et en a très-mauvaise opinion. A dit outre que ledit Bulme étant un certain jour avec lui, et duisoient de certains chevaux que Jean Hanguey, dudit lieu, avoit heus morts, où fut dit par ledit Bulme : « Qu'il n'en falloit être esbahi, et qu'il n'avoit encore heu point de vache morte comme autres dudit Mazereulle. »

Jean Hanguey, laboureur, demeurant à Mazereulle, âgé de 36 ans ou environ, a dit : Que sont grande quantité d'années qu'il a congnu lesdits Bulme et sa femme, et les ouïs réputer et soubçonner être sorciers ; qu'il a heu plusieurs disputes avec eux, les appelant sorciers, sans avoir fait par eux aucune doléance ni plainte ; et, entre autres disputes, parlants et s'arguants par ensemble pour touchant certaines injures du fait de sorcellége faites contre ledit Bulme par Vincent Epvon, marchal demeurant audit Mazereulle, desquelles ledit Bulme avoit accordé et par un sien parent encor payé quelques dépens ; desquels ledit déposant en arguoit, et maintenant contre par ledit Bulme avec grande chollère (colère) ; par après, environ quelques à six jours l'un distant de l'autre, ledit déposant eut jusques à quatres chevaux morts subitement : qu'est la cause spéciale que lui est en orreur contre ledit Bulme et le soubçonne être sorcier. A dit outre avoir ouï dire par un nommé Jean de Moullin que la femme dudit Bulme lui avoit fait mourir un enfant. (Le reste de la déposition est relatif à un vol de warcolles et harnois de chevaux, qui aurait été commis par Bulme au préjudice d'une nommée la Masselinale ou la Masselinade, de Mazerules.)

Dyon, femme à Jean Vosgin, présentement demeurant à Aboncourt, près Manwey (Manhoué), âgée d'environ 39 ans, a dit : Que sont grandes quantités d'années qu'elle a ouï estimer et réputer sorciers lesdits Bulme et sa femme, et que, de fait, elle, déposante, n'en fait aucune estime, spécialement de ladite sa femme, parce qu'elle, déposante, et ladite Bulme, s'entrebattirent par ensemble par plusieurs fois ad cause d'un couvrechef que ladite Bulme lui répétoit (réclamait) et disoit avoir perdu au derrier du logis de ladite déposante ; lequel elle lui alloit si souvent répéter, sans qu'elle sçût si elle l'avoit perdu ou non, ni à quelles intentions elle y alloit si souvent, parce qu'elle la craindoit, suivant le mauvais bruit qu'elle avoit. Et pendant telle querelle, ladite Bulme dit par plusieurs fois à ladite déposante, et par grand chollère : « Tu t'en prendras de garde ! » Sur quoi, et peu de temps après, ladite déposante hurent jusques à quatorzes chevaux morts et autres bétails ; qu'elle estime avoir été des haines de ladite Bulme et de ses œuvres de sorce[illegible] dit outre qu'elle ne fait moins d'estime dudit Bulme [illegible] dite femme, parce que un fils de ladite déposante [illegible] jour d'avoir tué une brebis au troupeau que ledit Bul[illegible]

où, peu de temps après, ledit son fils eut un mal à la jambe, qu'il porta bien loingtemps; même qu'il a heu bien loingtemps gardé le troupeau dudit Mazereulle, parce que les habitans dudit lieu ne lui osoient ôter, pour crainte de perdre de leurs bétails par la mauvaisté (méchanceté) dudit Bulme, et qu'ils le craindoient grandement.

Jean Vosgin, présentement demeurant à Aboncourt, âgé d'environ 60 ans, a dit : Que lui et le commun peuple dudit Mazereulle ne font et n'ont fait depuis grande quantité d'années autre estime desdits Bulme et sa femme que de sorciers; que ledit Bulme l'avoit un jour demandé avec ses cher et chevaux pour lui aller quérir une charrée de bois; de quoi faire il l'en refusa; où, quelque peu de temps après, il a heu beaucoup de bétail perdu, entre autres un cheval qu'il eut mort revenant de Sallonne; duquel ledit déposant en advertit ledit Bulme, disant qu'il l'estimoit sorcier, qu'il avoit fait mourir ledit cheval. Et obstant qu'il y eut plusieurs témoins, ledit Bulme n'en a jamais fait aucune poursuite. Qu'il peut avoir environ un an que ledit déposant détourna ceux dudit Mazereulle de laisser audit Bulme le troupeau dudit lieu, et qu'ils en arguèrent eux deux ledit Bulme, et, peu de temps aprés, ledit déposant eut une de ses bêtes à cornes morte subitement, laquelle étoit à la garde dudit Bulme; qu'il estime être des œuvres d'icelui ou de sa femme, parce qu'ils sont notés en fait de sorcellége. A dit outre avoir aussi soubçon contre lui pour un mal survenu et loingtemps poursuivi à un sien fils, parce qu'il avoit accusé ledit Bulme d'avoir tué une brebis étant à sa garde.

Antoine Rougieu, laboureur, demeurant audit Mazereulle, âgé d'environ 26 ans, a dit : Que depuis qu'il a heu congnoissance desdits Bulme et sa femme, il les a toujours ouï réputer sorciers; ce que de fait lui-même les y a encor depuis peu de temps appelés en une certaine querelle qu'ils ont heue par ensemble, tellement qu'ils s'entrebattirent l'un l'autre pour tels propos; mais ledit Bulme n'en a fait aucune plainte, encor que ladite sa femme l'en requéroit; pendant quoi il fut dit par ladite Bulme à quelques-uns, ainsi qu'il a été récité audit déposant, qu'ils leur montreroient tels propos. Où, à l'effet de quoi, il estime que lesdits Bulme lui firent mourir un cheval et un autre des malades peu de temps après. A dit outre savoir à la vérité qu'un nommé fut (feu) Mengenot Gérard, lui vivant demeurant audit Mazereu[illegible] l'appela [illegible] pour l'aller aider à cercher une bête à [illegible] avoit été à la garde dudit Bulme, et l'[illegible] tout dit, en arguant audit Bulme : « M[illegible] bien que [illegible] hôte étoit ici ! » Tellemen[illegible] l'un l'autre [illegible] s'entrebattre avec ma[illegible] défunt appela par p[illegible] en

prit aucuns témoins. « Bien, lui dit ledit Bulme, tu verras la méchanceté de moi. » Et peu de temps après, ledit fut Mengenot fut mort, environ six semaines après telle querelle, et ne fut malade qu'environ cinq ou six jours. Et a estimé ledit déposant être des mauvaises œuvres dudit Bulme ou de sadite femme ; ce que lui-même en a heu grand peur qu'ils ne le fissent mourir pour cause de leurs querelles susdites.

Claudin Thiriet, autrement Mallenoy, laboureur, demeurant audit Mazereulle, âgé d'environ 50 ans, a dit : Que le commun bruit dudit Mazereulle tient sorciers ledit Bulme et sadite femme.

Mengin Cuysenier, demeurant audit Mazereulle, âgé de 36 ans ou environ, a dit : Que depuis qu'il congnoit lesdits Bulme, il ne les a jamais ouï réputer autres que sorciers, et que lui-même en a une très-mauvaise opinion, parce qu'eux étant pâtres, il y a quelque temps, audit Mazereulle, ladite Bulme fut quérir le grain pour la garde des bétails dudit déposant, lequel elle disoit être incertain et germé ; et au debout de ce, il eut un cheval mort ; pareillement eut-il une vache malade assez loingtemps, laquelle il fallut faire ôter ; et estime aussi être de leurs œuvres, parce que la femme dudit déposant refusa du lait au fils desdits Bulme ; où, à l'instant, ladite vache devint ainsi malade, comme est dit.

Didier Moitrier, demeurant audit Mazereulle, âgé de 40 ans ou environ, a dit : Que lesdits Bulme et sa femme lui devoient quelques deniers, lesquels, obstant plusieurs requêtes à eux faites pour le payer, il n'en est encore totalement payé ; et que, un jour, lui qui dépose en demandoit la paye à ladite Bulme, laquelle, avec chollère, lui en fit dénégation ; et entre autres propos par eux sur ce tenus, ladite Bulme lui dit : « Qu'il s'en donroit de garde et qu'il s'en repentiroit. » Après laquelle querelle et dispute, le jour suivant après, un fils dudit déposant devint fort malade et presque impotent, comme il est encor présentement ; quoi voyant par ledit déposant, il dit par plusieurs fois à ladite Bulme qu'elle avoit donné le mal à son fils, et que c'étoit une sorcière ; et ne lui faisoit autres réponses, sinon qu'elle disoit qu'il n'en étoit rien, mais qu'il sauroit bien un jour qui l'avoit fait. Toutefois, elle ne s'a mehue (émue) aucunement des propos ci-dessus par lui à elle ainsi déclarés. Qu'il a ouï toujours dire et réputer par plusieurs dudit Mazereulle que lesdits Bulme sont sorciers, et n'en font autres estimes. A dit outre qu'il n'a autre opinion de la maladie dudit son fils venir autrement que des œuvres mauvaises d'iceux, pource que, lors de ladite querelle et depuis, il a heu appelé ladite Bulme sorcière et l'a heu battue du paravant par plusieurs fois, estimant qu'elle s'en plaindroit ; ce qu'elle n'a fait aucunement.

Nicolas Munier, dudit Mazereulle, âgé d'environ 60 ans, a dit : Que peut avoir deux ans ou environ qu'il avoit ravallé de grains la garde du troupeau dudit Mazereulle sur les mains du-

dit Bulme, ce néanmoins ledit Bulme la mit encore à plus bas prix ; et voyant que cela provenoit dudit déposant, par la sollicitation de plusieurs dudit Mazereulle qui ne désiroient ledit Bulme être leur herdier (gardien), icelui Bulme et sadite femme dirent un jour audit déposant et à sa femme : « Qu'ils avoient rabaissé de gros la garde dudit troupeau, mais qu'ils l'en y remettroient bien autant. » Où, peu de temps après, il eut une de ses bêtes à cornes morte. A dit outre que lesdits Bulme allèrent un jour en son logis, où illecque ils battirent sadite femme, laquelle, en bien peu de temps, devint fort malade et fut bien loingtemps sans être reguérie ; et estiment que le tout a été fait des œuvres mauvaises desdits Bulme, parce que le peuple dudit Mazereulle n'en fait estime que de sorciers, et les y a, ledit déposant, toujours ouï soubçonner.

(Dépositions des témoins, du 24 mai.)

Demange Rougieu, laboureur, demeurant audit Mazereulle, âgé de 70 ans ou environ, a dit : Que sont grandes quantités d'années qu'il a ouï réputer lesdits Bulme et sa femme être sorciers et mal famés, et que de même ledit déposant les a en telle opinion et soubçon. Qu'environ l'hiver dernier, ainsi qu'il étoit temps et saison de louer des pâtres pour garder les troupeaux d'illecque, et étants tous les habitants dudit lieu assemblés pour en choisir, ledit Bulme désirant avoir la garde d'un desdits troupeaux, poursuivoit toujours lesdits habitants afin de (la) lui laisser (ce qu'ils n'en avoient envie), encor qu'ils ne lui osoient dire et refuser parce qu'ils le craindoient ; tellement que ledit déposant prit la parole et dit audit Bulme que l'on ne le désiroit d'être pâtre, et que chacun le craindoit ; et environ cinq semaines après, lui qui dépose eut une jument des plus belles des siennes qui fut morte. A dit outre avoir ouï dire qu'un nommé fut Simonin Munier, dudit Mazereulle, dit un jour à la femme dudit Bulme, pendant que son mari étoit en prison à Amance, qu'il falloit manger les foies des vaches dudit Bulme, parce qu'il l'estimoit sorcier. Où, à l'instant, prit une soudaine maladie audit Simonin, de laquelle il en fut mort en bref. Que, il y eut dimenche huit jours, survint une certaine querelle entre Antoine Rougieu, fils audit déposant, et ladite Bulme, et, peu de temps après, ledit Antoine eut un des plus beaux de ses chevaux mort de mort incongnue et un autre des malades ; dont ledit déposant croit et estime le tout que dessus avoir été fait par lesdits Bulme ou l'un d'eux, suivant le mauvais bruit qu'ils ont.

Magdelaine, femme à Perrin Cherrier, demeurant à Bioncourt, âgée d'environ 25 ans, a dit : Que peut être environ deux ans qu'un des fils desdits Bulme fréquentoit à l'entour d'elle, espérant l'avoir par mariage ; de quoi elle n'étoit contente et donnoit toute occasion et propos audit jeune fils de soi retirer, parce

que lesdits ses père et mère étoient déjà mal famés ; et, peu de temps après, ladite déposante eut un de ses frères mort de mort soudaine ; que l'on estime être des œuvres dudit Bulme, parce qu'icelui Bulme trouva un jour ledit son frère avec autres, et passa auprès d'eux ; où, à l'instant, ledit son frère devint malade et mourut environ quelque peu de temps après. A dit outre que pendant que le fils dudit Bulme l'alloit voir pour l'avoir en mariage, comme est dit, elle a ouï dire qu'icelui Bulme estimoit que ledit frère d'elle déposante la détournoit de convenir audit mariage, et que, pour récompense de ce, ledit Bulme l'avoit peut-être fait mourir.

Le maire Nicolas Aubert, dudit Mazereulle, âgé d'environ 63 ans, a dit : Qu'est bien loingtemps que lesdits Bulme et sa femme sont soubçonnés sorciers et en très-mauvaise réputation. Qu'il peut avoir quelque temps, comme ledit Bulme étoit herdier, ainsi qu'il failloit (manquait) un certain jour une des bêtes à cornes dudit déposant, et obstant que plusieurs requêtes lui furent faites par ledit déposant de l'aller quérir et cercher, il n'en voulut faire aucun devoir ; dont, le même jour, ladite bête fut étranglée des bêtes et loups ; quoi voyant par ledit déposant, il dit audit Bulme, en présence de plusieurs témoins, comment s'avoit-il fait qu'il l'avoit fait étrangler, et qu'il le savoit bien puisque il ne l'avoit voulu aller cercher, et qu'il faisoit étrangler lesquelles il vouloit, sans qu'il, Bulme, prît témoins ni moins fît aucunes poursuites de tels propos ainsi à lui proférés par ledit déposant ; qu'est la cause qu'il a estimé que ledit Bulme et sadite femme sont sorciers, et qu'autre n'a été cause ni fait mourir et étrangler ladite bête que ledit Bulme.

Barbon, femme de Demange Rougieu, un des précédents témoins, âgée de 55 ans ou environ, a dit : Qu'il y a grande quantité de temps qu'elle a congnoissance auxdits Bulme, et qu'ils sont plus de dix ans qu'elle a souvenance avoir ouï réputer et soubçonner icelui Bulme être sorcier, pareillement la Bulmée, sa femme, être en telle réputation depuis deux ans et plus, et qu'ils sont très-mal renommés et famés ; ce qu'elle, déposante, les a même en tel soubçon parce qu'il y eut dimenche dernier huit jours, comme ladite déposante et ladite Bulmée s'arguoient par ensemble pour avoir à vivre pour certains gens de guerre étants au logis d'elle déposante, desquels lesdits Bulme devoient fournir de quelques vivres et aide ; et ayant entendu par ladite déposante les propos rigoureux à elle tenus par ladite Bulmée, l'appela, par plusieurs et diverses fois, méchante sorcière, sans qu'elle en prît jamais aucune preuve ; bien, dit-elle, que ladite déposante s'en prendroit de garde. A dit outre qu'elle, déposante a entendu d'un sien fils, nommé Demange, âgé d'environ quinze ans, que comme ledit jour susdéclaré ledit Demange gardoit ses chevaux, environ l'heure de vêpre, où survint ledit Bulme, et

obstant que ledit Demange fît tout devoir pour détourner ses chevaux afin que ledit Bulme ne passât auprès, craindant qu'il ne leur donnât quelque mal pour cause de ladite querelle, icelui Bulme fit tant qu'il survint et approcha de trois desdits chevaux, qui étoient ensemble, desquels, comme ladite déposante a affirmé, il en mourut un le lendemain et un autre qui devint fort malade; et que c'est la cause qu'elle a soubçon que lesdits chevaux ont reçu telle pauvreté et qu'elle provient dudit Bulme. Qu'il n'est chose plus véritable que Demange Herdier, demeurant à Brin, puis naguères rendu absent pour être noté sorcier, rapporta un jour à elle, déposante, un franc que ledit son mari lui avoit donné pour un cheval que ledit Demange Herdier leurs avoit vendu, et duquel elle, déposante, entendit et oya (ouït) affirmer que lesdits Bulme étoient sorciers, qu'ils s'en donnassent de garde, et qu'il leur feroit bien du mal et grand dommage. Qu'est encore un soubçon qu'elle a sur iceux, parce que ledit Demange s'est absenté pour ledit fait, comme est dit.

Damien Boullengier, présentement demeurant à Mazereulle, âgé d'environ 27 ans, a dit : Etre bien certain qu'il peut être environ douze ans qu'il requéroit auxdits Bulme d'avoir partage de certaines bêtes à cornes qu'ils tenoient de lui ; ce qu'ils refusoient de faire, encor que le terme de ce fût, et voyant ce par ledit déposant, il alla un jour requérir et ramener lesdites bêtes à la ville pour faire ledit partage, et en interpella encore lesdits Bulme ; mais ils n'en vouloient encor rien faire si ledit déposant ne donnoit à ladite Bulme ou promettoit lui donner un pot de beurre et un couvrechef ; quoi voyant par ledit déposant, il dit qu'il n'en feroit rien et qu'il n'en étoit tenu ; sur quoi lui fut dit et affirmé, par ladite Bulme, qu'il s'en donneroit de garde, et qu'il n'en feroit guère de profit. Et, au debout de quelque peu de temps après, il eut jusques à cinq bêtes à cornes mortes et péries, cinq porcs et dix-sept à dix-huit bêtes blanches ; qu'il estime avoir été des œuvres de ladite Bulme ; et qu'elle lui a tant fait de dommage en ses bétails, qu'il en est pour plus de 300 francs ; qu'il ne estime jamais avoir profit de son bétail le temps qu'elle régnera sur icelui. A de rechef déposé qu'il eut une fois une de ses susdites bêtes morte et périe en un pré qu'il n'y avoit pas deux demi-pieds d'eau ; laquelle étoit à la garde dudit Bulme, et ainsi qu'il, déposant, demandoit comment la mort étoit advevenue, icelui Bulme fit réponse que si il eût voulu et n'eût tant laissé ladite bête en l'eau, elle n'eût été morte et l'eût [illegible]vée. Que sont les causes pourquoi ledit déposant les sou[illegible] sorciers et de mauvaise vie. A dit outre qu'il a beu dit [illegible]sieurs fois à ladite Bulme qu'elle lui avoit fait [illegible]tails, mais elle n'en a jamais fait aucune pla[illegible]

Demange Rougieu, jeune fils demeurant [illegible] d'environ 15 ans a dit : Qu'il a toujours [illegible]

çonner Jean Bulme et Didière, sa femme, être sorciers, et que le commun peuple dudit Mazereulle n'en fait autre estime. Qu'il y eut dimenche dernier huit jours, comme ledit déposant gardoit les chevaux de son père aux champs, survint ledit Bulme avec un sien fils, qui venoient du moulin, et ainsi dès qu'il les aperçut, il fit tout devoir de tirer sesdits chevaux arrière d'où ils devoient passer, parce qu'il craindoit que ledit Jean Bulme ne leur donnât aucun mal, à cause qu'il étoit hors de la sente (sentier) et du côté qu'étoient lesdits chevaux, et qu'il avoit heu querelle contre les père, mère et frère dudit déposant, le même jour; et ainsi que ledit Bulme et sondit fils poursuivoient toujours leur chemin et approchoient, deux ou trois desdits chevaux, qui étoient près ladite sente, où il y avoit un petit fils de Antoine Rougieu, dudit Mazereulle, son frère, craindant même qu'il n'eût quelque mal, il (lui), déposent, quitta lesdits chevaux qu'étoient demeurés sur et auprès de ladite sente, et alla en retirer ledit petit fils. Sur quoi approcha ledit Bulme d'iceux chevaux d'environ quatre pieds; venu le lendemain, il y en eut l'un d'iceux qui fut mort et un autre fort malade; lesquels il estime que ce fit ledit Jean Bulme pour cause de ladite querelle.

Catherine, femme à Collin Douche, demeurant audit Mazereulle, âgée d'environ 35 ans, a dit : Qu'une certaine année puis naguères passée, qu'il y avoit tant de vermines sur les arbres, et ainsi que ledit Douche, son mari, nettoyoit ses arbres, ladite Bulme ayant heu un petit porc mort, lequel elle apporta au logis d'elle, déposante, disant que ledit Douche, son mari, l'avoit tué dès son jardin (ce que toutefois ladite déposante a affirmé n'en rien savoir), et que, depuis, elle, déposante, comme ledit son mari, ayant mal en une jambe, que présentement il ne peut pour ce gaigner sa vie, a ouï dire par ladite Bulme que ledit Douche avoit tué sondit porc, mais qu'il en avoit mal à la jambe; et qu'elle, déposante, a toujours ouï réputer lesdits Bulme et sa femme sorciers.

Jean Simonin, demeurant audit Mazereulle, âgé d'environ 42 ans, a dit : Que touchant les vies, fames et renommées desdits Bulme, il ne les a jamais ouï réputer autres que sorciers. Que peut être environ six à sept ans que ledit déposant et lesdits Bulme eurent querelle par ensemble pour un certain de leurs enfants qui ne l'avoit servi suivant un marché qu'ils avoient pour ce fait, et que, peu de temps après, il, déposant, eut un de ses enfants morts; pour laquelle querelle il estime ladite mort être survenue à sondit enfant; et qu'après incontinent ladite mort, il l'alla dire auxdits Bulme et sa femme, leur disant telles paroles ou semblables en substance : « Méchants sorciers, vous êtes cause de la mort de mon enfant, vous l'avez fait mourir ! » Ce néanmoins ils n'en firent aucune poursuite; qu'il n'estime ladite mort être advenue que des œuvres dudit Bulme ou de sadite

femme, suivant ladite querelle, et parce mêmè qu'ils sont très-mal famés et renommés.

F. MARESCHAL.

(Ces informations communiquées au procureur général de Lorraine, celui-ci ordonne que Bulme et sa femme, qui étaient restés enfermés dans la même prison, seront séparés, qu'on procédera à leur interrogatoire, et, s'ils nient les charges résultant des informations, qu'ils seront confrontés avec les témoins.)

Audition de bouche dudit Bulme après l'information.

Lui a été demandé d'où il est natif, quel âge il peut avoir, etc.? — Dit être âgé de cinquante ans ou environ, être natif dudit Mazereulle (qu'il a successivement servi à Moncel, Bettoncourt, Bezange et Hoéville) qu'il se maria à Hoéville sont environ trente-deux ans, avec Didière, fille de fut Didier Thirion, dudit lieu, et incontinent après s'en vinrent résider audit Mazereulle...

Lui a été demandé s'il savoit l'occasion de sa prise (arrestation)? — A dit présumer être parce que l'on le soubçonne sorcier, et que Jean Hauguey et Antoine Rougieu peuvent être requérants de sa prise ad cause et pour une certaine querelle qu'ils eurent depuis peu de temps contre lui, et que, pendant icelle, ils l'appelèrent sorcier; de quoi il s'était prouveu (pourvu) de lettres de justice pour s'en venger et avoir réparation; mais qu'autres ne lui ont heu dit tels propos qu'il ait ouï; et ne s'est ouï soubçonner ou noter sorcier que depuis qu'il fut accusé tel par Jeannette Bagard et la belle Claude, exécutées au lieu de Brin pour ledit fait; lesquelles, étantes prêtes à endurer la mort, l'en ont heu découlpé (disculpé); et ne fut jamais tel, ainsi qu'il a dit.

Et obstant qu'il ait maintenu qu'autres ne l'aient appelé sorcier, sinon lesdits Hauguey et Rougieu, lui a été demandé si un nommé Nicolas Parmentier l'a pas aussi appelé sorcier, et dont il ne s'est aucunement vengé ni en fait plainte? — A dit que jamais ledit Parmentier ne l'a heu appelé sorcier, et qu'il ne sait rien.

Interrogé s'il est vrai que défunt Mengenot Gérard l'appella un jour méchant sorcier ad cause de la p[illegible] d'une vache appartenante audit défunt, et que, pour tels p[illegible] [illegible]mme audit défunt, a soubçon qu'il le fit mourir [illegible] que non; qu'il n'est du tout rien de ce; [illegible] ladite vache fut quelque peu perdu[illegible] [illegible] jour, retrouvée, et qu'ils n'eur[illegible] ble pour cet effet.

Interrogé s'il est vrai qu'un [illegible] ravallé (surenchéri) de grains [illegible]

avoir dit que, pour ce, ledit Munier le paieroit, et que, suivant lesdits propos, Barbellon, femme audit Munier, soubçonne qu'il leur fit mourir une de leurs bêtes à cornes, ad cause que tous ceux dudit Mazereulle le notent d'être sorcier, ainsi qu'il est même porté par la déposition d'icelle ? — A sur ce répondu qu'il peut bien avoir dit qu'obstant que la garde fût rabaissée de prix, qu'il n'en laisseroit de la garder et en seroit bien payé, mais qu'il n'a usé de tels faits envers ladite vache morte, et que l'on lui a fait grand tort de lui imposer (imputer) tels actes et propos.

Lui a été demandé s'il est vrai qu'étant un certain jour en dispute avec un nommé défunt le Couzat, dudit Mazereulle, pour touchant la garde du troupeau dudit lieu, il dit audit Couzat qu'il étoit toujours contre lui et qu'il s'en donroit de garde ; et que, peu de temps après, ledit Couzat fut mort; pour lesquels propos, Claude Guérard, fils audit défunt, est en doute et soubçon que ledit Bulme fit mourir sondit père, suivant le mauvais bruit qu'il a, et comme il est porté par la déposition dudit Guérard ? — A répondu qu'il n'en est du tout rien; mais il a convenu avoir dit, et sans querelle, audit défunt, qu'il étoit toujours contre les herdiers.

Interrogé si un nommé Laurent Doullat, dudit Mazereulle, à la sollicitation dudit Bulme, eut, une certaine année, la garde des bêtes blanches dudit lieu, et que lui, Bulme, obstant qu'il espéroit avoir celle des bêtes à cornes, en laquelle il pouvoit avoir plus de profit, il ne l'eut. S'il dit une autre fois audit Doullat que ne se falloit ébahir de ce que Jean Hauguey, dudit lieu, avoit heu quatre chevaux morts, et qu'il n'avoit encore des vaches mortes, comme autres dudit Mazereulle. Pareillement, s'il dit une autre fois audit Doullat que les habitants dudit Mazereulle ne lui oseroient ôter la herde, et qu'ils le craindoient par trop. Comment il pouvoit savoir que le loup qui s'avoit jeté par plusieurs fois sur les bêtes dudit Doullat n'avoit été guère loin des jours précédents, que plusieurs porcs d'icelui furent étranglés et perdus, sans que ledit Doullat lui eût raconté la mort desdits porcs ? — A répondu être vrai pour touchant ce qu'il ne put avoir la garde de la herde desdites bêtes à cornes, mais que, du reste, il n'en est du tout rien, sinon qu'il est souvenant avoir dit audit Doullat que ledit loup n'avoit été guère loin, ad cause qu'il lui avoit raconté la mort et perte desdits porcs du jour précédent.

Lui a de rechef été demandé, obstant qu'il ait ci-devant dénié avoir été appelé sorcier, que lors de la querelle dernière dudit Hauguey et Antoine Rougieu, si ledit Hauguey, paravant ladite querelle, lui appela un certain jour qu'ils s'arguoient par ensemble pour touchant autre injure pour ledit fait à lui dite par la femme Vincent Epvon, et que ledit Bulme en avoit encor fait payer par un sien parent certains dépens, et que, peu de temps

après ladite querelle, ledit Hauguey eut quatres de ses chevaux morts ; lesquels il a soubçon être des œuvres dudit Bulme, suivant le mauvais bruit qu'il a, ainsi qu'il est même porté par la déposition dudit Hauguey. — A répondu n'en être du tout rien, et qu'il n'eut jamais dispute avec ledit Hauguey, sinon que lors de celle dudit Antoine Rougieu, ni pareillement ne sait comment la mort est advenue èsdits quatres chevaux, et qu'il ne leur fit jamais mal.

Interrogé s'il est vrai que un fils de Jean Vosgien l'accusa un jour d'avoir tué une brebis aux champs, et que, pour ce, il l'avoit menacé le battre ; où aussitôt survint mal à une jambe dudit enfant ; et que, pour ladite accusation, d'autant qu'il en étoit déplaisant, l'on estime être cause et avoir donné ledit mal audit enfant. — Répond qu'il n'en est du tout rien.

Interrogé s'il est souvenant avoir demandé, un certain jour, ledit Jean Vosgien pour lui aller quérir une cherre de bois, de quoi il l'en refusa, et que, peu de temps après, il eut un cheval mort revenant de Sallonne ; duquel ledit Vosgien est en soubçon être de ses œuvres, et que même il lui reprocha devant plusieurs témoins qu'il avoit fait mourir sondit cheval, et que de ce il ne s'en a vengé. — A répondu que ledit Vosgien lui a bien pu avoir dit qu'il savoit bien comment ledit cheval avoit été mort, et que du reste il n'en est du tout rien.

Interrogé s'il est vrai que défunt Mengenot Gérard ayant une fois une bête perdue, et à la garde dudit Bulme, ledit défunt, ainsi qu'elle fut retrouvée, lui dit : « Méchant homme, sorcier, tu savois bien que ma bête étoit ici ! » Et s'en arguèrent par ensemble ; dont ledit Bulme n'en prit témoins, ains dit seulement : « Tu verras la méchanceté de moi ! » Où, peu de temps après, ledit défunt mourut sans être guère malade ; dont l'on estime être des œuvres dudit Bulme, ad cause de tels propos. — A sur ce répondu ne rien être du tout de la dispute avoir par lui heue contre ledit défunt Mengenot Gérard, et qu'il ne sait d'où la mort lui est survenue ; pareillement, n'a jamais usé de tels propos.

Interrogé si il a pas heu dheu quelques deniers à un nommé Didier Moitrier pour certains bétails qu'il leurs avoit gardé, et que, lorsqu'il en demandoit la paye, la Bulmée, sa femme, dit audit Moitrier qu'il s'en donroit de garde et qu'il s'en repentiroit ; et après quelque peu de temps, il eut un enfant malade, et en est encor présentement impotent ; dont icelui Didier a soubçon être des œuvres desdits Bulme, pour être réputés et soubçonnés sorciers ? — A répondu être bien vrai avoir dheu de l'argent audit Didier, ainsi qu'il est sus-déclaré, dont il est payé, et n'en eurent jamais dispute, lui ni sa femme, qu'il sache ; mais qu'il ne sait du tout rien du reste.

Interrogé si Nicolas Munier rabaissa un jour sur ses mains l

garde des bêtes et troupeau dudit lieu, et que ledit Bulme et sadite femme lui dirent, puisque il avoit rabaissé ainsi ladite garde, qu'il en y mettroit bien autant. Et incontinent après tels propos, ledit Nicolas Munier eut une vache morte; et que, suivant ce, il estime être des œuvres dudit Bulme ou de sa femme? — A répondu qu'il n'en sait du tout rien, sinon qu'il a convenu avoir ouï dire que ledit Munier avoit heu une vache morte, mais il ne sait comment cela lui est advenu.

Sur la déposition de Demange Rougieu, le vieil, par laquelle il est déclaré que ledit Rougieu est en soubçon que ledit Bulme lui a heu fait mourir depuis quelque temps une jument et autres chevaux appartenants à Antoine Rougieu, son fils, pour touchant ce que ledit Demange dit un jour audit Bulme que les habitants dudit Mazereulle ne le désiroient être pâtre, et que chacun le craindoit pour la querelle dernière qu'il eut avec ledit Antoine et autre soubçon mentionné en ladite déposition? — A répondu n'en être du tout rien et qu'il ne fit jamais mal.

Il a pareillement dénié rien savoir de la mort comment elle est advenue à un des frères Magdelaine, femme à Perrin Cherrier, de Bioncourt, même ne l'avoir jamais trouvé au bois, ainsi qu'elle déclare par sa déposition, et qu'il ne lui fit jamais mal.

Sur la déposition du maire Nicolas Aubert, a été interrogé s'il sait comment la vache y mentionnée fut étranglée ou morte, et que, lorsque ledit Aubert lui dit qu'il le savoit bien, et qu'il faisoit étrangler lesquelles il vouloit, pourquoi il n'en prit preuves et (ne) s'en vengea par justice, d'autant qu'il y avoit plusieurs témoins? — A dit être bien vrai que ladite vache fut trouvée morte et par forme d'être étranglée des loups, qu'il fit tout devoir la cercher, obstant que ledit Aubert allègue le contraire par sa déposition; mais qu'il n'en est aucunement cause; pareillement n'être du tout rien de la brebis que ledit Aubert lui impose avoir prise et robée, et qu'il ne la toucha jamais.

Sur la déposition de Barbellon, femme à Demange Rougieu, par laquelle il appert être soubçonné sorcier et avoir fait mourir des certains chevaux appartenants à Antoine Rougieu, son fils, parce qu'il avoit heu querelle contre eux et avoit ledit jour passé auprès desdits chevaux. — Il a totalement dénié avoir fait ni donné aucun mal auxdits chevaux; mais bien a-t-il convenu avoir passé auprès d'iceux, sans penser à leur faire mal, obstant ladite querelle.

Interrogé si, pendant qu'il gardoit le troupeau des bêtes à cornes dudit Mazereulle, Damien Boul[illegible], eut aux champs et à la garde dudit Bulme, une [illegible] ment, s'il dit audit Damien que, si il eût [illegible] morte ni périe? — A répondu qu'il n'en s[illegible]

Il a pareillement disconvenu de la dé[illegible]

Rougieu, le jeune, sinon qu'il a convenu a[illegible]

ses chevaux, mais qu'il ne leur fit aucun mal et n'en avoit intention et n'eut jamais de ce faire envie.

Interrogé s'il sait que un nommé Collin Douche ait heu mal en une jambe et en est encore présentement malade, tellement qu'il ne peut gagner sa vie à travailler, ad cause que la Bulme, sa femme, dit un certain jour à Catherine, femme audit Douche, qu'il avoit tué un sien couchon, mais qu'il en avoit mal à la jambe, et si ladite Bulme l'en a pas heu parlé, ainsi qu'il est plus au loing déclaré en la déposition de ladite Catherine? — A répondu qu'il n'en sçut jamais rien, sinon qu'il a bien ouï dire ladite Bulme, sa femme, que ledit Collin Douche leurs avoit tué ledit couchon, et en sont en grande opinion et soubçon; mais ne sait du tout rien du reste de ladite déposition.

Interrogé s'il est vrai qu'ils convinrent un jour de marché pour louage d'un sien fils avec Jean Simonin, dudit Mazereulle, et si pource qu'il ne le fut servir, ils eurent quelques disputes par ensemble; si, peu de temps après, ledit Simonin eut un de ses enfants morts et estime que, pour ladite querelle, la mort être survenue à sondit enfant par les œuvres mauvaises dudit Bulme ou de sadite femme, et suivant le mauvais bruit qu'ils ont d'être sorciers, ainsi qu'il est porté par la déposition dudit Simonin? — A répondu être bien vrai avoir heu loué sondit fils au service dudit Jean Simonin, et qu'il ne le servit suivant ledit marché; mais qu'ils n'en eurent jamais aucunes disputes ni querelles par ensemble.

De plus, lui a été demandé si ledit Jean Simonin se prit de paroles une autre fois contre eux et en présence de témoins, les appelant: « Méchants sorciers, vous êtes cause de la mort de mon enfant; vous l'avez fait mourir! » Et qu'obstant ce, ils n'en prirent aucunes preuves pour s'en justifier? — A sur ce répondu qu'il n'en sait rien et qu'il lui fait grand tort l'imposer de la mort de son enfant, et qu'il ne lui fit jamais mal ni déplaisir.

Et voyant ses dénégations, même qu'il ne veut aucunement penser à [illegible] conscience, ains être délibéré mourir en son obstination plutôt [illegible] de dire ni convenir d'autre chose que ce qu'il est ci-[illegible] [illegible]voyé èsdites prisons, jusques à autres [illegible] [illegible]ant les requises dudit sieur procureur [illegible]

F. Maresc[illegible]

(Suivent [illegible] [illegible]moins ouïs [illegible]rmation ci-devant [illegible] les récol[illegible] faits à Jean Bulme, [illegible] [illegible]ure ne re[illegible] [illegible]ucun fait nouveau, [illegible] [illegible]eproduire

Audition de bouche de la Bulmée (le 29 mai).

Luï a été demandé d'où elle est native, qui sont ses père et mère et quel âge elle peut avoir ? — Répond être native d'Hoéville, sont environ 60 ans....

Interrogée si elle sait la cause de sa prise ? —Répond qu'elle l'estime, pour être soubçonnée sorcière ; parce que même que le cousson de Mazereulle lui dit que s'il avoit encore des bêtes mortes, qu'il la feroit prendre au corps.

Lui a été demandé pourquoi il lui tenoit tels propos, et qu'il est à présumer qu'il la craint et doute qu'elle soit dudit fait ? — Répond qu'elle ne sait du tout rien, qu'elle ne lui fit jamais mal et qu'elle ne sait que c'est de fait de sorcellége.

Interrogée s'il est vrai que plusieurs dudit Mazereulle l'ont heue par plusieurs fois appelée sorcière, ainsi que ledit Bulme, son mari, de quoi ils ne s'en sont vengés ? — Répond être bien vrai que l'on les y a heus appelés, mais qu'ils s'en sont vengés par justice, sinon que contre Antoine Rougieu, dudit Mazereulle, parce qu'ils furent pris un jour ou deux après qu'il les avoit heus appelés, et que l'on leur fait grand tort de leur imposer tels faits.

Si Nicolas Parmentier, dudit Mazereulle, lui a heue appelée ? — Répond qu'elle n'en est souvenante, mais que, s'il lui a heue appelée, il lui a fait grand tort.

Si elle est souvenante qu'un certain jour qu'elle appeloit un sien fils nommé Urbain, au lieu de la répondre comme sa mère, il dit : « Ecoute la sorcière ! » ainsi que Oudille, femme à Claudin Thieriet, dudit Mazereulle, le dépose, et si a pas heu raconté de la querelle qu'ils avoient heue contre Antoine Rougieu, dudit lieu ? — Répond qu'il n'en est du tout rien.

Interrogée si elle a rien entendu d'une querelle que défunt Mengenot Gérard, dudit Mazereulle, eut contre ledit Bulme, son mari, pour une vache qu'ils avoient perdue, parce qu'après ladite querelle, ledit Mengenot fut mort sans avoir été longtemps malade ? — — Répond rien savoir du tout de ladite querelle ni de la vache, mais qu'elle a ouï dire que ledit défunt ne fut malade qu'environ huit jours, et ne sait d'où lui provient ladite maladie de mort.

Si elle a ouï dire par ledit Bulme que Nicolas Munier, dudit lieu, avoit rabaissé de prix la garde du troupeau dudit lieu, mais qu'il le paieroit. Pareillement, si elle a heu porté de la toile à la femme dudit Munier pour faire des chemises, et si elle ne se fâchoit de ce qu'elles ne furent faites sitôt qu'elle eût voulu ; pour lesquelles causes ils sont soubçonnés avoir fait mourir une bête à cornes et un veau appartenants audit Nicolas Munier, ainsi que Barbellon, sa femme, le dépose ? — Répond que non et qu'il n'en est du tout rien.

A convenu, sur la déposition de Catherine, femme Didier Moitrier, lui avoir reproché (non de chollère) qu'elle avoit donné le mal à la jambe d'un de ses enfants; de quoi elle n'en prit preuves parce que personne n'y étoit qu'eux deux.

Interrogée si ledit Bulme dit audit Couzat, de Mazereulle, en une querelle qu'ils avoient pour la garde du troupeau dudit lieu, qu'il s'en donroit de garde, et que l'on présume être la cause de la mort advenue audit Couzat? — Répond qu'elle n'en sait du tout rien.

Si elle a heu dit à Laurent Doullat qu'il pouvoit bien avoir des bons chiens, et qu'elle lui envoyeroit des grimous, parce qu'il avoit rabaissé de prix sur leurs mains la garde du troupeau dudit lieu; même dit à la femme dudit Doullat qu'ils avoient laissé retourner ses porcs à la ville et qu'ils avoient mangé ses fromages, mais qu'ils les payeroient en des lieux qu'ils sauroient bien? — Répond avoir heu des fromages mangés, mais qu'elle n'en eut jamais querelle ni même n'a usé des propos ci-dessus, et n'eut aucune chose contre eux, sinon pour une chèvre qu'ils avoient laissé retourner a la ville; mais que jamais elle ne fit mal audit Doullat ni en son bien.

Interrogée si elle et ledit Bulme n'ont pas argué contre un nommé Jean Hauguey, avant la dernière querelle d'entre eux et Antoine Rougieu, pour touchant certains dépens que ledit Hauguey leur reprochoit avoir payé en faisant l'accord d'une poursuite qu'ils faisoient, pour le fait de sorcellége, contre Vincent Epvon, et si, pendant ladite querelle, ledit Hauguey les appela tous deux sorciers, comme il est déclaré par la déposition d'icelui? — A répondu que non, et qu'elle n'en sait rien du tout, et a totalement dénié rien savoir du contenu en sadite déposition.

Interrogée si elle a pas heu querelle contre Dyon, femme à Jean Vosgin, présentement demeurant à Aboncourt, témoin neuvième, et s'ayant battu l'une l'autre pour un certain couvrechef qu'elle avoit perdu en une autre querelle qu'elles avoient aussi heue par ensemble; et que, pendant telle chollère, elle dit à ladite Dyon qu'elle s'en prendroit de garde, et que si, pour cause de ce, elle leurs a fait ou donné aucun mal, tant à eux, leurs enfants que bétail, ou bien que s'eut fait ledit Bulme, son mari, en son nom? — A répondu n'avoir jamais usé de tels propos ni fait ou fait faire aucuns torts à personne; mais bien a-t-elle convenu avoir heu querelle contre ladite Dyon, parce que la herde qu'elle gardoit étoit en un pré appartenant audit Vosgin, près le moulin de Mazereulle, et y perdit son couvrechef.

Interrogée si elle a entendu ouï dire que Jean Vosgin, mari à la susdite Dyon, dit un jour, devant le siége de justice dudit Mazereulle, à Jean Bulme, son mari, en s'arguant ensemble: qu'il avoit heu un cheval mort revenant de Sallonne, parce qu'il

ne lui avoit voulu aller quérir une voiture de bois ; et qu'icelui Bulme l'avoit fait mourir. Pareillement, si ils ont heu quelques autres disputes pour touchant ce que ledit Vosgin empêchoit de leur laisser la herde dudit lieu ? — A répondu n'en savoir rien du tout.

Sur la déposition de Antoine Rougieu, elle en a totalement disconvenu, sinon de la querelle dernière qu'ils eurent par ensemble, à laquelle elle fut très-bien battue, comme elle dit.

Elle n'a été interrogée sur la déposition de Claudin Thieriet, parce que sa déposition ne la touche, sinon qu'il a ouï dire le commun bruit, et qu'il y a assez de témoins autres qui en déposent ; dont elle ne disconvient.

Interrogée si, pendant qu'ils étoient pâtres audit Mazereulle, elle heut un jour du blé germé de Mengin Cuysenier pour la garde de ses bêtes, et si elle ne s'en courrouça contre lui sortant de son logis ; si, peu de temps après, il eut un cheval mort et un cheval qu'il falut faire ôter ? — A répondu qu'elle n'eut jamais dispute pour auscun grains avec ledit Cuysenier, qu'elle ne lui a jamais vu point de cheval ; mais qu'elle sait qu'il eut une vache morte, et étoit de pauvreté ; mais ne sait d'où lui procède ladite mort autrement que comme est dit.

Interrogée si, pour quelques deniers qu'ils ont dheus à Didier Moitrier, en disputant de ce elle lui a dit qu'il s'en repentiroit et donneroit de garde. Si, depuis, icelui Didier Moitrier eut un enfant malade, et disoit à ladite Bulme, en s'appelant sorcière en présence de plusieurs témoins, qu'elle lui avoit donné le mal ? — A répondu n'en être du tout rien. Bien a-t-elle convenu lui avoir dheu quelque argent, mais qu'il a été payé sans formalité de querelle ; même qu'il lui a heu dit avoir soubçon sur elle pour le mal dudit enfant, et sans autre propos ; mais qu'il lui fait grant tort.

Interrogée si elle et sondit mari dirent, un certain jour, à Nicolas Munier qu'il avoit rabaissé la herde dudit Mazereulle, mais qu'il en y remettroit bien autant ; et que, peu de temps après, il eut un veau mort subitement. Pareillement, si elle et un sien fils allarent un jour trouver la femme dudit Munier en son logis et la battirent et outragèrent ; dont aussitôt elle devint fort malade ; et que ledit Munier estime avoir été le tout des œuvres tant dudit Bulme que d'elle ? — A répondu n'avoir jamais usé de tels propos et menaces, et qu'il n'en est du tout rien ; moins sait-elle des morts et maladies ci-dessus ; mais elle a convenu qu'elle seule demandoit un jour du galain à la femme dudit Nicolas Munier pour la garde de leurs hêtes, où illecques s'entreprirent de propos audit logis, tellement qu'elles se battirent bien l'une à l'autre, ad cause que la femme dudit Nicolas soit que ladite Bulme avoit dit [illegible] ribaude.

Interrogée si elle á pas ouï dire par défunt Simonin Munier que, pendant la détention dudit Bulme, il falloit manger les foies de leurs vaches, et s'il vécut encor loingtemps après qu'il eut dit ledit propos ? — A répondu, avec jurements du saint nom de Dieu, ne rien savoir du tout de tels propos, moins comment la mort dudit Simonin est survenue. Et combien qu'elle ait dénié tout présentement avoir jamais été, le jour que la maladie prit audit Simonin, vers le logis du maire Pierson, où étoit et fut presque toute la journée ledit Simonin, elle a convenu avoir été au-devant dudit logis, mais qu'elle ne vit ledit défunt Munier.

Ne lui a été demandé aucune chose sur la déposition de Magdelaine, femme à Pierson Cherrier, de Bioncourt, parce qu'elle ne touche en rien contre elle par sadite déposition, sinon que par le commun bruit, d'autant qu'assez d'autres en déposent, et n'en disconvient être soubçonnée sorcière.

Interrogée si elle sait ou a entendu de son mari comment la vache de Nicolas Aubert fut étranglée des loups, parce que ledit Aubert dit un jour audit Bulme qu'il l'avoit fait étrangler et qu'il faisoit étrangler celle que bon lui sembloit et qu'il vouloit ? — A répondu qu'elle n'en sait du tout rien ; bien a-t-elle entendu d'un sien fils que ledit Aubert avoit heu une vache étranglée des loups, et que ledit Aubert disoit qu'il leur feroit payer.

Interrogée si, un certain jour de dimenche peu de temps passé, elle a heu querelle pour du vivre de soldats contre Babon, femme à Demange Rougieu le vieil, et si, pendant cette dispute, ladite Babon l'appela sorcière et par plusieurs fois méchante sorcière sans qu'elle en prît preuve, ains dit à ladite déposante qu'elle s'en prendroit de garde. Pareillement, si elle sait comment les mort et maladie survinrent le lendemain à deux des chevaux desdits Rougieu ? — A répondu être vrai qu'elles eurent dispute pour ledit vivre des soldats, et que ladite Babon dit à sa fille qu'elle étoit une fille de sorciers ; mais qu'elles n'en prirent preuves ad cause qu'il n'y avoit qu'un soldat de présent. Mais elle a totalement dénié que ladite Babon l'appela aucunement sorcière ni qu'elle lui répondit qu'elle s'en donroit de garde ; moins sait-elle aucune chose de tout le reste de la déposition d'icelle.

Interrogée si, lorsque Damien Boullengier la requéroit de partir certaine bête rouge qu'ils tenoient à laix de lui, elle lui differoit [illegible] s'il ne lui donnoit ou promettoit donner un [illegible] couvrechef ; dont il n'en voulut rien faire ; [illegible] affirma et dit [illegible] n'en feroit guère de [illegible] dit Damien [illegible] pour plus de 300 [illegible] re, depuis [illegible] ge, et peu après [illegible] sa dépos[illegible] elles il a soub- [illegible] soient [illegible] des œuvres [illegible] est [illegible] que si elle a

ouï dire que ledit Damien lui a dit qu'elle avoit fait mourir sondit bétail, et en présence de témoins? — A sur ce répondu qu'elle ne lui différa aucunement de partager lesdites bêtes, moins lui en demanda aucune chose de récompense, ni lui dit qu'il n'en feroit guère de profit; mais qu'elle est bien certaine qu'il a beaucoup heu de bétail mort et péri, de quoi elle n'en est cause et ne sait comment les fortunes et maladies leur survenoient. A dit outre que jamais ledit Damien lui dit qu'elle avoit fait mourir sondit bétail, et que si il lui soubçonne, c'est à grand tort, et qu'elle en est totalement innocente.

Quant à la déposition de Demange Rougieu le jeune, elle n'a aucunement été interrogée, pour n'y avoir apparence de charge contre elle, sinon que comme le bruit la soubçonne sorcière, de quoi elle ne disconvient être ainsi soubçonnée.

Interrogée si, une année puis naguère passée, à laquelle les arbres étoient fort chargés de vermines, ladite Bulme eut un couchon tué, qu'elle disoit être des œuvres de Collin Douche, parce qu'il l'avoit trouvé en son jardin lorsqu'il nettoyoit lesdites vermines. Si elle a dit du depuis à Catherine, femme audit Douche, que ledit son mari avoit tué ledit couchon, mais qu'il en avoit mal à la jambe, ainsi que ladite Catherine le déclare par sa déposition; et depuis que ledit couchon fut tué, ledit son mari n'a pu gagner sa vie à travailler et est encor présentement par les champs à mendier des aumônes? — A sur ce répondu que ledit Douche tua ledit couchon, mais qu'elle n'a jamais usé des propos ci-dessus et n'eut envie de leurs en vouloir faire déplaisir, et qu'elle ne sait et n'est cause de la maladie dudit Douche.

Interrogée si elle et ledit Bulme, son mari, ont heu fait ou été en voie de faire quelque marché avec un nommé Jean Simonin pour lui faire service comme serviteur par un de leurs fils; si ils en ont pas heu du depuis quelques disputes par ensemble, et qu'en icelles ledit Simonin leur dit : « Méchants sorciers, vous m'avez fait mourir un enfant; » et obstant qu'il y eût plusieurs témoins, ils n'en firent jamais aucune plainte ni poursuite? — A répondu avoir été en voie de louer leurdit fils audit Simonin, ce que toutefois il ne fut pour lors; mais jamais ils n'en eurent querelles par ensemble, et ne sait du tout rien du reste du contenu en la déposition d'icelui, et qu'elle ne lui fit jamais mal ni déplaisir.

Lui a été demandé si, par vertu et cause de la querelle qu'ils ont heue dernièrement contre le cousson, sa femme, Antoine Rougieu et Jean Hauguey, ses fils et beau-fils, elle a pas heu dit à quelques personnes qu'ils leur montreroient bien et qu'ils s'en repentiroient, ainsi que ledit Antoine déclare en sa déposition l'avoir entendu de quelques-uns? — A répondu avoir dit qu'ils s'en plaindroient dans la huitaine, mais n'en a usé d'autre propos, et n'avoit envie de leur faire déplaisir, sinon que de s'en

venger par justice si ils ne fussent été si tôt constitués prisonniers. F. MARESCHAL.

(Suit la « confrontation faite sur audition de bouche de la Bulmée après les récollements. » Après cette confrontation, qui n'est, à peu de chose près, que la répétition de ce qui précède, vient l'ordonnance du procureur général portant : « que de nouveau ladite Didière sera bien particulièrement enquise et pressée de répondre pertinemment sur ce que la plupart des témoins ouïs contre la Masselinade (aussi prisonnière, chargée du crime de sortilége), disent ladite Didière leur avoir déclaré qu'on faisoit tort à son mari et à elle de les charger de la mort de certains chevaux et autres bétails morts audit Mazereulle ; que ce n'avoient-ils été, ains la Masselinade ; d'où elle l'a appris et par quel moyen sait que telle chose soit advenue par le fait de ladite Masselinade ; puis, cela fait, requiert sondit mari et elle soient appliqués à la question chacun particulièrement et séparément, en commençant à ladite Didière, pour, au détroit, être enquis et interrogés sur les charges contre eux résultantes de ladite procédure.... »)

Audition de la Bulmée (le 26 juin) *faite sur les charges résultantes de l'information de la Masselinade.*

(La première partie de l'interrogatoire ne renferme rien d'intéressant : l'accusée continue à repousser les accusations portées contre elle. Viennent ensuite ses déclarations lorsqu'elle est appliquée à la question.)

Les réponses faites par la Bulmée étant à la question.

A de rechef été bien particulièrement interrogée sur toutes et chacunes les charges contre elles résultantes des procédures faites contre elle, et d'en dire par serment la pure vérité, ou bien, si elle aime mieux, être appliquée à la question par le maître des hautes œuvres ; qu'elle regarde à son salut, et ne se fasse tourmenter par ladite question.

Répond être toute avisée et délibérée d'endurer ce que l'on lui voudra faire, et qu'elle n'est aucunement atteinte ni coupable des faits dont elle est chargée.

Au moyen de quoi, et suivant ses réponses impertinentes, ains plutôt furieuses, avec jurements, qu'amiables, a été mise et appliquée à la question par ledit exécuteur des hautes œuvres, et illecque étant, lui a été remontré d'aviser et répondre par son serment et dire à la vérité ce qu'elle sait de tous et chacun les faits dont elle se trouve chargée, lesquels lui avons pareillement distinctement, séparément, et par interrogate donné à entendre ; sur lesquels elle n'a voulu répondre aucunement, sinon crier qu'elle se meurt, que l'on la mette à délivre et qu'elle déclarera

entièrement la vérité de tout son fait, et qu'elle ne le sauroit déclarer étant en cette peine.

Et suivant les promesses qu'elle nous a sur ce faites, avons requis audit exécuteur des hautes œuvres la mettre à délivre de ladite question ; ce qu'il a fait; et étant ainsi à délivre, lui avons semblablement demandé si elle fit jamais actes dignes de répréhensions? — A répondu que non et qu'elle ne sut jamais que c'est du fait dont elle est présentement notée et accusée, et que c'est folie les requérir davantage, et qu'elle ne sauroit dire une chose qu'elle n'a fait.

Lui a été demané si Urbain, son fils, l'appela jamais sorcière, ainsi qu'il est déclaré par la déposition d'Oudille, femme à Claudin Thieriet? — Répond qu'elle n'en sait rien, et qu'elle n'estime son fils être si mal avisé que d'user de tels propos, et qu'il n'en est du tout rien.

Interrogée si elle a pas été déceupe (déçue) par l'esprit malin? — Répond que non et qu'elle ne sait que c'est.

Interrogée si elle a jamais heu querelle avec quelques personnes dudit Mazereulle, et si elle a pas usé de vengeance contre iceux? — A répondu qu'elle a beaucoup heu de querelles audit Mazereulle, tant pour ce qu'on l'appeloit sorcière qu'autrement, mais jamais n'a usé de propos pour s'en venger, sinon que par la justice ; ce qu'elle a fait contre plusieurs.

Lui a été demandé si ledit Bulme, son mari, lui a heu déclaré quelques choses du fait de sorcellége, parce qu'il en est pareillement noté comme elle? — A répondu que non et que c'est un fort homme de bien.

Interrogée si elle sait quelque chose de la mort advenue à Mengenot Gérard? — Répond que non et qu'elle ne sait comment ce lui est advenu.

Interrogée si elle et sondit mari ont heu en orreur et haine Nicolas Munier parce qu'il avoit ravallé la herde de prix et que, par ce, ils auroient dit qu'il payeroit bien ce qu'il avoit ravallé? — Répond que sondit mari et elle n'usèrent jamais de tels propos et n'en portèrent rancune contre ledit Nicolas Munier.

Et voyant qu'elle ne veut répondre plus pertinemment, ains comme effrontée et délibérée par forme d'obstination, et demeurer en ses mauvaises volontés, *a de rechef été réappliquée à la question et illecque détirée par ledit exécuteur des hautes œuvres*. Obstant tous interrogats et amiables remontrances que lui avons faits, étante ainsi détirée, elle n'a voulu répondre aucunement, sinon que de dire, pour l'honneur de Dieu, que l'on la délivre de cette peine; *qu'elle n'en pouvoit plus et en alloit mourir*. Et sur ce fermé les dents de la bouche, comme faisant de la mort. Quoi voyant, lui avons demandé si elle se vouloit ainsi laisser tourmenter, et qu'elle ne pouvoit ainsi échapper sans nous dire vérité sur tous et chacun les faits dont elle est

chargée ? — A aussitôt dit et répondu : « Je suis morte ; délâchez-moi, pour l'honneur de Dieu, et vous dirai tout ; je vous donnerai vingt francs ! »

Sur quoi lui avons demandé si elle sait comment le mal est survenu à la jambe d'un des enfants de Didier Moitrier ? — Répond que non et qu'elle n'en sait aucune chose.

Lui a aussi été demandé si elle sait comment la mort est advenue à un nommé le Couzat ? — Répond que non.

Interrogée si elle a pas heu dit à Laurent Doullat qu'il pouvoit bien avoir de bons chiens pour garder son troupeau, et qu'elle lui envoyeroit des grimous, et ce qu'elle entend desdits grimous ? — Répond que c'est une chose commune que quand l'on a quelques bons chiens, que l'on les appelle *grimous* au village ; qu'elle peut avoir dit qu'il lui falloit des bons chiens, mais n'a usé dudit propos à cet effet, et ne fit jamais mal audit Laurent Doullat ; disant, avec jurements et grands cris : « Que l'on lui fait grand tort, et qu'elle étoit maintenant sauvée en paradis par le martyre qu'elle enduroit ; et que c'étoit folie la plus importuner ni jehenner (tourmenter) davantage, et qu'elle ne pouvoit plus parler. »

Sur quoi lui avons demandé si elle vouloit promettre de dire vérité, et qu'elle seroit mise à délivre ; mais qu'elle n'use plus de ses abus ? — A répondu que l'on fasse d'elle ce que l'on voudra, et qu'elle ne fit jamais mal, et que c'est une pauvre femme de bien.

Et voyant qu'elle nous avoit tenu jusques à une heure après midi en ses variations et dénégations, l'avons fait mettre à délivre de ladite question et renvoyée en prison jusques à rappel, et qu'elle avise de penser à sa conscience, autrement l'on n'aura plus pitié d'elle.

A sur ce répondu que l'on ne lui saurait faire davantage de mal qu'elle en a enduré, et qu'elle avoit dit tout ce qu'elle sait, disant : « *Voilà un terrible lieu que je deviens*, JE NE SUIS ÉBAHIE SI ON FAIT CONFESSER DES CHOSES DES PERSONNES QU'ILS N'ONT JAMAIS FAIT[1]. »

Confessions faites par ledit Bulme lorsqu'il fut appliqué à la question.

Afin de satisfaire aux requises de M. le procureur général de Lorraine, ensemble à l'avis de MM. les maître échevin et échevins de Nancy, avons fait convenir ledit Bulme pardevant nous et lui avons demandé s'il est d'avis de dire la vérité sur chacunes les charges résultantes contre lui de ladite procédure, ou s'il aime mieux être appliqué et mis au détroit de la question par l'exécuteur des hautes œuvres du duché de Lorraine.

1. Cette exclamation ne donne-t-elle pas le secret des aveux arrachés à tant de malheureux [illegible]

A dit qu'il ne fit jamais mal à personne ni bétail, et que l'on fasse de lui ce que l'on voudra.

Et après qu'il a été mis entre les mains dudit maître des hautes œuvres *et appliqué* BIEN ÉTROITEMENT *à la question pour ce dressée*, il a commencé à crier : « Miséricorde ! l'on me fait grand tort ; je ne fis jamais mal ! »

Sur quoi lui a été demandé s'il avoit entendu tous les interrogates que lui avons présentement faits, résultants desdites procédures ? — A dit qu'oy (que oui) ; mais qu'il n'en est du tout rien des faits que l'on lui impose, et qu'il est fort homme de bien.

Et après ce qu'il a été assez loingtemps à ladite question sans vouloir autrement répondre, *a encor été par ledit exécuteur* DÉTIRÉ BIEN ÉTROITEMENT.

Sur quoi il a dit que l'on le mette à délivre et que, sur sa foi, il diroit la vérité ; ce qui a été fait. Et sur ce, étant interrogé s'il n'a pas été déceup (déçu) par l'esprit malin, et comme ça été ? — Dit que non et qu'il ne le vit jamais, et ne sait ce que c'est d'être sorcier.

Interrogé s'il est souvenant avoir été accusé du fait par quelques personnes qui sont été exécutées pour tel crime ? — Répond qu'oy, mais qu'il en a été descoulpé, et que ce qu'il en avoit été enchargé, a été par une petite haine contre des femmes exécutées au lieu de Brin.

Interrogé comment il le sait et qu'il est à présumer cela être advenu par lui avoir veu faire quelques choses au sabbat diabolique avec elles ? — Répond que non, et qu'il ne sçut jamais ce que c'est, et qu'elles lui faisoient grand tort, comme on fait encor présentement.

Interrogé s'il sait comment la mort est advenue à défunt Mengenot Gérard, de Mazereulle, parce qu'il est noté d'avoir été cause de sa mort, ad cause d'une certaine querelle qu'ils eurent un jour par ensemble pour une vache qu'ils eurent tombée en fousse, comme appert par les dépositions de plusieurs témoins ? — A répondu être vrai avoir heu ladite querelle contre ledit défunt Mengenot, mais qu'il ne sait comme la mort lui est advenue et qu'il ne lui fit jamais mal.

Et voyant que sur tous et chacuns interrogats à [illegible] sur les charges résultantes contre lui èsdites procédures, [illegible] vouloit répondre pertinemment, ains (mais) nous tenant [illegible] dénégations et variations, *il a de rechef été appliqué* [illegible]*tion*, ET Y BIEN ÉTROITEMENT DÉTIRÉ ; laquelle [illegible] loingtemps endurée sans vouloir répondre pertinemm[illegible] interrogats.

***Sur quoi lui a été dit par ledit exécuteur qu'i[illegible] bien dire la vérité, [illegible]rreroit bien dav[illegible] qu'incontinent il a* [illegible] a heu enc[illegible]**

peine, *il a déclaré qu'il n'en pouvoit plus* et qu'il étoit contraint de vérité.

Lui a sur ce été demandé de rechef s'il a été séduit et abusé par le malin esprit, et comment ça été? — A répondu qu'oy, et qu'il est sorcier; et supplie très-humblement et en l'honneur de Dieu qu'il soit délâché des peines qu'il endure, *et qu'il n'en peut plus, et a tous les membres hors des lieux*, et qu'il dira la vérité.

Et avant ce faire, lui a aussi encor été demandé qui est celui qui l'a séduit, et comment ça été; en quel lieu et comment il a congnu être le malin esprit? — A répondu que son maître s'appelle *Persy*, et que, quand il sera à délivre, il déclarera au vrai tout le reste, ensemble le mal qu'il a fait.

Quoi oyant, lui avons dit qu'il ne nous abuse pas, et que, s'il persiste encor en ses dénégations et variations, il sera encor réappliqué plus que devant à ladite question; ce qu'il a promis d'ainsi faire, et qu'il veut sauver son âme, et qu'il voit bien n'en pouvoir échapper par autre moyen.

Au moyen de quoi il a été délivré de ladite question et laissé quelque peu reprendre son esprit afin qu'il n'offense sa conscience.

Et après ce, lui avons de rechef demandé qui étoit son maître, lequel l'avoit trompé et décenp? — Il a dit : Qu'il crie merci à Dieu, à Son Alteze (le duc de Lorraine) et à justice des fautes, offenses et faux serments qu'il a faits et prêtés pardevant nous, par lesquels il pensoit échapper la punition qu'il a desservie pour le mal qu'il a fait.

A dit outre qu'il a été abusé par l'esprit malin sont environ dix ans, et étoit un certain jour qu'il gardoit un des troupeaux dudit Mazereulle en un bois appellé l'Essanchaisne.

Interrogé comment il s'apparut à lui et quel propos il lui tint? — A répondu que, comme lui étoit à la garde de sondit troupeau, au temps des neuf semaines, ses bestails lui faisoient tant de mal à les contregarder de faire dommage à certains chaptez (héritag[illegible] ils (qui) étoient proche dudit bois d'Azeja, il se mit [illegible] le diable et soi désespérer, parce même qu'il craign[illegible]gé, ou que plusieu[illegible] jeunes bêtes étantes audit troup[illegible]dissent parmi le[illegible] disant en soi-même : « Hélas[illegible] si telle chose [illegible]? »

Où, [illegible]rvient ledi[illegible] étoit monté sur un [illegible] de noir; [illegible] : « Mon ami, [illegible] fort con[illegible] fut répondu par [illegible] de ma[illegible] de son bétail

[illegible] Persy [illegible] vouloit servir [illegible] tant de mal

à l'entour de sondit troupeau, et qu'il le rassembleroit quand il voudroit.

Lui fut répondu par ledit Bulme qu'il en étoit content et qu'il feroit ce qu'il voudroit. Et aussitôt ledit Persy le piqua au front ainsi que pourroit faire une mouche à miel, sans qu'il en sentît grande douleur; et lui donna à l'instant ledit Persy une pièce jaune comme or, laquelle il pensoit avoir mise en sa bourse; mais il ne la put jamais recouvrer, et ne sait qu'elle est devenue; et que ledit Persy ne lui fit aucunement renier Dieu, parce que jamais ne l'en oya (ouït) parler; ains lui dit pour lors qu'il n'auroit jamais besoin d'argent.

Interrogé en quelle forme étoit ledit Persy, et s'il étoit semblable à un homme naturel, tant au corps qu'en ses membres? — Répond qu'il étoit en apparence d'un beau jeune brun, mais qu'il aperçut ses pieds être forchus ainsi que des pieds de vache. Et ne firent autre chose pour lors, sinon que ledit Persy lui demanda si il avoit une femme, qu'il fit tant que de l'amener, environ trois sepmaines après, audit boys d'Azeja; qu'il la convertît de le semblablement servir, et qu'il leur feroit du bien; ce que ledit Bulme accorda faire, moyennant que ledit Persy donnât aussi argent à sadite femme.

Interrogé si ledit Persy lui donna quelques poudres vénéfiques pour faire mourir ou languir quelques personnes et bétails? — Dit que ledit Persy lui en donna de la jaune ladite première fois, et qu'il lui dit si il avoit haine contre quelques-uns, qu'il lui en jette sur ses habillements et qu'il verroit bien ce qu'elle sait faire. Et delà se départirent l'un de l'autre, et s'en alla ledit Persy parmi ledit bois où, à l'instant, lesdits bétails, qui étoient égarés, se rassemblèrent sans que ledit Bulme en sçût rien. Et venu sur le soir qu'il s'en retourna à la ville, il montra ladite poudre à sadite femme et lui raconta entièrement comme il l'avoit heue, et qu'il avoit promis la faire servir à celui qui (la) lui avoit donnée, en recevant par elle aussi argent, comme il avoit faict; à de quoi ladite Bulme convint aussitôt, et promit audit son mari aller avec lui trouver ledit Persy lorsqu'il l'en requéreroit.

Interrogé ce qu'il fit de ladite poudre et s'il [illegible]uva (éprouva) ainsi que ledit Persy lui avoit déclaré et [illegible] — A répondu que bien loingtemps après, par le cous[illegible] et aveu de ladite Bulme, sa femme, après qu'elle fut aus[illegible] comme il sera dit ci-après, ledit Bulme en jeta sur [illegible] d'un nommé Nicolas Bazin, dudit Mazereulle, laquell[illegible] rut peu de temps après; et étoit parce que ledit Bazin [illegible] vallé la herde dudit Mazereulle sur ses mains; et le re[illegible] dite poudre il le retint [illegible]: laquelle il n[illegible] l'eau que ledit Persy l[illegible] fois qu'il[illegible] vèrent par ensemble.

A dit outre avoir reçu par plusieurs fois dudit Persy de ladite poudre vénéfique, savoir : de la noire et de la jaune pour faire mourir, de la grise pour faire languir, et de la blanche pour reguérir.

A aussi déclaré être chose véritable que lui et sadite femme allèrent, au bout desdites trois semaines, trouver ledit Persy en un bois appellé Azeja, ainsi qu'il lui avoit dit la première fois ; et illecque étant à la garde de leur troupeau, arriva ledit Persy qui étoit lors tout à pieds, et demanda auditBulme : « As-tu converti ta femme ? » Laquelle repondit qu'elle étoit contente comme lui, mais qu'il lui donnât aussi argent. Où, à l'instant, ledit Persy mena ladite Bulmée un peu plus loin dans ledit bois ; mais ne sait ce qu'ils y firent. Et ainsi que ladite Bulme fut revenue auprès de lui, elle lui donna une grosse pièce d'argent que ledit Persy lui avoit donnée ; laquelle icelui Bulme ne voulut, et dit à sadite femme qu'elle la garde et qu'il la pourroit aussi bien perdre que la première ; mais qu'il ne vit pour lors davantage ledit Persy, et ne reçurent aucunes poudres d'icelui.

A dit outre qu'environ quelque temps après qu'ils avoient heu ladite pièce d'argent, il la demanda à ladite Bulme, sa femme, pour aller acheter des souliers à Saint-Nicolas ; laquelle il ne put jamais mettre (placer), et disoit-on qu'elle était fausse, et le vouloit-on faire mettre en prison. Et ainsi qu'il s'en retournoit, passant sur le pont dudit Saint-Nicolas, il regarda encor sadite pièce, laquelle étoit devenue comme jaune métal, et la jeta de dépit en l'eau sous ledit pont ; auquel lieu il congneut qu'ils étoient déceups et trompés. Mais il ne se put jamais défaire dudit Persy, et falloit qu'il l'obéit toujours quand il le retrouvoit.

Interrogé s'il sait que sadite femme a heu reçu de la poudre dudit Persy aussi bien comme lui ? — Répond qu'il n'en sait rien, mais que quand ils avoient envie de faire quelque chose eux deux sadite femme, icelui Bulme lui en donnoit de la sienne, et qu'il en avoit toujours de réserve.

A convenu avoir, par consentement de sadite femme, fait mourir quatre des chevaux de Jean Hauguey, dudit Mazereulle, pour avoir jeté de la poudre au-devant de l'étable des chevaux d'icelui, pour cause de certaine dispute qu'ils avoient heue par ensemble [illegible] qu'il ne lui fit jamais autre mal.

A [illegible] enu avoir raconté un certain jour audit Persy, son [illegible] querelle qu'il avoit heue contre défunt Mengenot [illegible], [illegible] reulle ; où aussi [illegible] dit Persy lui donna en- [illegible] laquelle il n'est [illegible] de quelle couleur [illegible] qu'il en jet [illegible] habillements dudit [illegible] uroit bien [illegible] ce qu'il fit ; et étoit [illegible] dit Menge [illegible] fogottoient par en- [illegible] après, [illegible] ut.

[illegible] un nommé Jean

Margo, jeune fils natif dudit Mazereulle, et lui avoir jeté de la poudre sur ses habillemenis ; laquelle il avoit en réserve ; et étoit en un bois proche ledit Mazereulle, apellé en Bémont, et ce, pour cause qu'il empêchoit le mariage d'un sien fils et de Magdelaine, sœur audit défunt, présentement femme à Perrin Cherrier, d'Ajoncourt, et qu'il l'en estimoit sorcier.

A dit outre que ladite Bulme étoit toujours consentante à tous les déplaisirs et mal qu'il faisoit tant aux personnes que bétails, et qu'elle est plus mauvaise que lui, et qu'il li veut maintenir jusques à la mort.

Interrogé si il a pas heu querelle contre un nommé Jean Simonin, dudit Mazereulle, pour un certain marché qu'ils vouloient faire par ensemble touchant les loyers d'un sien fils, et que, par cette querelle, il lui a heu fait quelque mal ou déplaisir? — A répondu avoir fait mourir une petite fille dudit Jean Simonin, et lui jeta de la poudre jaune sur son pellisson, audevant du logis dudit Simonin ; laquelle fille étoit sur le giron de sa mère ; et que, précédemment, il avoit raconté ladite querelle audit Persy, en un bois appelé Azeja ; et lui conseilla de faire ledit acte.

Et sur tous autres interrogats à lui faits touchant les morts advenues à autres personnes et bétails dudit Mazereulle, il a dit ne s'en pouvoir présentement ressouvenir jusques ad ce qu'il aura un peu son esprit rassis.

Ce entendu, et voyant que la nuit s'approchoit, l'avons encor de rechef interrogé si il fut jamais au sabbat en quelques lieux par le commandement dudit Persy? — Répond que lui et ladite Bulme, sa femme, étant en un bois appelé le bois Bouzoy, audessus du moulin de Mazereulle, arriva ledit Persy qui leur dit : « Allez-vous-en sur l'étang de Brin pour y faire quelque chose ; vous en y trouverez d'autres. » Ce qu'ils firent, et y allèrent encor à l'instant ; et ainsi qu'ils furent arrivés, y trouvérent deux femmes, dont il en congneut une, nommée Jehenne, femme au gros Joullain, de Brin ; et l'autre il ne la put congnoitre parce qu'il faisoit fort obscur et noir ; dont il demanda aussitôt à ladite Jehenne si elle étoit audit Persy ; dit et répond qu'oy. Et pendant tels, arriva ledit Persy, qui portoit la Masselinade, dudit Mazereulle, sur son col, ainsi que les bouchers portent les veaux ; et la jeta auprès d'eux.

Interrogé comment il la put congnoitre, en tant [illegible] si obscur qu'il dit? — A répondu qu'il la congneu[illegible] et que, par expérience de son dire, il lui (dit) : « B[illegible] Didière (comment) êtes-vous venue ici? » Ce que [illegible] dicte la Masselinade, lui renda le semblable.

Lui a été demandé si ladite Jehenne et Masselin[illegible] présentées, il les recongnoitroit bien et si il leur so[illegible] avoir vues audit sabbat, [illegible] l'a ci-dessus dé[illegible]

répondu ne falloir douter aucunement qu'il ne soit vrai tout ce entièrement qu'il a presentement confessé ; qu'il le veut maintenir, tant à ladite Jehenne qu'à la Masselinade, jusques ad peine d'en endurer la mort.

Interrogé, ainsi qu'ils étoient audit sabbat ce qu'ils y firent ou quels propos leurs y tint ledit Persy? — Répond qu'aussi tôt que ledit Persy et Masselinade furent arrivés, il leur commanda à tous de prendre des entretoises de la chaussée dudit étang de Brin, et les fit battre l'eau dudit étang ; et ainsi qu'ils la battoient, ledit Bulme demanda audit Persy pourquoi c'étoit faire? Dont il lui répondit que c'étoit pour faire de la grêle pour laisser aller tomber où elle pourroit parmi le monde. Et ainsi qu'ils battoient l'eau, s'enleva un grand brouillard en l'air, tellement qu'ils ne voyoient que bien peu. Et delà ledit Persy leur dit : « Retournez-vous chacun d'où vous venez jusques ad ce que je vous manderai. » Reprit incontinent sur son col, ainsi qu'il est dit, ladite Masselinade et l'emporta. Mais il ne sait où il la mit ni ce qu'il en fit.

Dit en outre que lui et ladite Bulme, sa femme, ensemble ladite Jehenne, femme audit Joullain, aussi tôt que ledit Persy et Masselinade furent disparus d'eux, s'en retournèrent par ensemble hors dudit bois dudit étang, avec l'autre femme qu'il ne congnoit ; ladite Jehenne tira droit audit Brin, lui et sadite femme droit audit Mazereulle ; et étoit environ sur le point du jour, et ne voyoit-on guère clair ; et que, par ce jour-là, ils ne virent aucunes grêles, sinon des nuées par tonnerres et pluies douces.

A aussi confessé avoir trouvé une autre fois ledit Persy audit bois, et lui dit qu'ils se trouvent, lui et sadite femme, en un bois appelé le bois de Liocourt, proche ledit Mazereulle ; ce qu'ils firent, et y allèrent par ensemble, se congnoissant l'un l'autre ; mais, quand ils furent arrivés, il n'y put congnoitre personne, ni même y put-il congnoitre sadite femme ; auquel lieu ils étoient beaucoup de gens, et n'y aperçut qu'un seul homme, lequel il ne put congnoitre ad cause qu'ils étoient tous masqués au visage, et ne pouvoient voir que comme parmi (à travers) une estamine (tamis). Mais il sait bien qu'icelui homme frappoit avec un bâton assez gros contre un chêne, et le faisoit sonner en forme d'un tabourin, tant au son duquel que des [illegible] incongnues que tous les autres disoient, ils dansoient les [illegible] tre l'autre, tenant leur [illegible] en derrière de leurs [illegible] mbien de personnes [illegible] parce qu'il faisoit [illegible] entendit aucunement [illegible] edit Persy, sinon [illegible] qu'ils eurent lo[illegible] sé : « Que cha[illegible] est venu. » Et [illegible] us personne. Et [illegible] le, ladite Masse[illegible] manda s'il avoit [illegible] ; dont il lui [illegible] y. Toutesfois [illegible] Je ne t'ai pa[illegible] u. »

Sur quoi il a été renvoyé en prison jusques à demain du matin.

Et venu le lendemain du matin, nous avons fait tirer hors des prisons ledit Jean Bulme, et aussitôt qu'il est arrivé par devant nous, a dit que il n'avoit dormi ni reposé la nuit passée, sinon que de penser à son salut et même si il avoit tout déchargé sa conscience du mal par lui commis, et dit la vérité sur tous et chacun les interrogats que lui avons ci-devant faits, et nous supplie de rechef lui en faire du tout ample lecture; lesquels, après les avoir bien amplement entendus, a dit, sur les serments ci-devant par lui prêtés, être vrai tout ce qu'il a recongnu ci-devant, tant pour les fautes par lui commises à l'assistance de sadite femme que de ses complices, et qu'il le veut maintenir jusques à la mort.

Interrogé si il a pas commis autres actes et faits de sorcellége que ceux qu'il nous a ci-devant déclarés? — Répond que non, et qu'il est aussi bien convaincu d'être châtié pour peu que pour beaucoup, et n'en voudroit rien reseller (recéler).

A dit outre ne savoir comme la mort est survenue à fut Simonin Munier, parce qu'avant sa maladie il étoit la première fois en prison à Amance; mais qu'il a fait mourir le maire Demange Parmentier, de Mazereulle, pource qu'il l'avoit fait gager pour les warcolles de la Masselinade.

Sur les accusations. pour lors de sa prise, contre lui faites par Jeannette Bagard et la belle Claude, de Brin, exécutées audit lieu pour ledit crime, lesquelles l'avoient accusé d'avoir été au sabbat avec elles en Raindebois et en Grenatte, a dit n'avoir jamais été au sabbat qu'ès bois de Liocourt et sur l'étang de Brin, et qu'il ne les y congnut aucunement.

Lui a été demandé s'il est vrai qu'il a pris une brebis au bande Moncel...? — Répond que non; mais qu'il a fait assez d'autre, mal, dont il en crie merci à Dieu, à Son Alteze et à justice, priant lui vouloir être pardonné; et qu'il n'a jamais usé de la poudre grise, bien de la blanche, qu'il pensoit avoir jetée sur Mengenot Gérard pour le reguérir, mais elle n'y fit rien, et mourut incontinent.

Lui a été demandé combien il y avoit, avant sa prise, qu'il ne parlât audit Persy, son maître? — Répond y avoir environ six à sept semaines; que ce fut au bois Bouzoy; mais il ne lui dit rien du tout; dont il congnut bien, ainsi qu'il avoit fait par avant, qu'il étoit grandement abusé, et s'en repentoit en son cœur d'avoir ainsi adhéré au diable.

Sur quoi avons fait convenir pardevant ledit Bulme ladite Didière, sa femme, lequel lui a vivement maintenu les accusations ci-devant par lui contre elle faites; laquelle n'a voulu répondre rien à propos ni pertinemment, sinon qu'elle a dit qu'il étoit ivre et tout éperdu, et qu'il lui faisoit grand tort; et

nus en ces variations et dénégations tout le loing du jour, ainsi qu'elle a toujours accoutumé ; dont elle a été renvoyée jusques à demain du matin pour voir si elle seroit mieux avisée qu'elle n'avoit ci-devant été.

Confessions de la Bulmée.

Suivant ce que Didière la Bulme, de Mazereulle, a été renvoyée ès prisons jusques à ce jourd'hui, 28e du mois de juin 1591, par les variations et dénégations faites ès procédures ci-devant, nous, prévôt et gens de justice dudit Amance, l'avons encor fait tirer desdites prisons et fait prêter le serment de dire vérité ; laquelle, après lui avoir paisiblement remontré qu'elle avise de ne plus varier, ains affirmativement répondre sur chacuns interrogats que lui avons faits lentement des charges et indices contre elle résultants desdites procédures.

A dit et répondu que l'on lui fait grand tort de la remener encor et si souvent pardevant nous, et que, moyennant qu'elle ne soit réappliquée à la question, elle déclarera son fait ; mais qu'elle n'est sorcière et ne fit jamais mourir personne ni bétail.

Ce oyant, lui avons promis qu'elle n'y seroit plus réappliquée. Et obstant les propos qu'elle nous a ci-dessus déclarés, elle n'a rien du tout voulu confesser, persistant toujours en mauvaises variations.

Suivant quoi, l'avons encor confrontée audit Jean Bulme, son mari ; et encor qu'après leurs avoir fait ample lecture et interrogats des charges contre elle ainsi résultantes, comme est dit, elle n'a pareillement voulu répondre honnêtement, se levant par plusieurs fois pour se dresser par force contre ledit Bulme ; ce néanmoins, il lui a toujours vivement maintenu qu'elle avoit adhéré au diable comme lui-même, et qu'elle avoit un même maître que lui, qui se nomme Persy ; qu'elle a été au sabbat diabolique avec lui et ses complices, en deux lieux, l'un sur l'étang de Brin, auquel lieu ils battirent l'eau pour faire de la grêle ; et l'autre au bois de Liocourt, proche ledit Mazereulle ; qu'elle a, ainsi que lui-même, été cause et consentante des morts des chevaux de Jean Hauguey, même de Mengenot Gérard, de l'enfant Jean de Moullin, d'un jeune fils nommé Jean Margo, dudit Mazereulle, et de tous les autres mal et fait de sorcellége qu'il a fait, et qu'il ne faisoit rien sans lui savoir advisé, et qu'elle y [illegible] qu'elle n'a que faire le nier, et qu'elle le [illegible] soit bien renier son fait aussi bien qu'elle [illegible] le déclarer, [illegible] que tels péchés ne peu[illegible]

Quoi oyan[illegible], elle a [illegible] voyoit bien qu'elle [illegible] son [illegible] elle est une pauvre [illegible] ière cause.

Et sur ce convenu avoir été menée par sondit mari, la première fois qu'elle fut déceupe, au bois d'Azeja, proche ledit Mazereulle, et qu'aussitôt que ledit Persy lui eut demandé si elle vouloit faire pour lui, et qu'elle y eut consenti, non que ledit Bulme fût présent, ains étoit un bien peu plus loing dedans ledit bois, ledit Persy l'emmena un peu plus outre et la piqua quelque peu sur le front, encor qu'il ne la blessa guère, et habita de ses œuvres charnelles et méchantes avec elle ; ce fait, lui donna une grosse pièce d'argent qu'elle avoit depuis donnée à sondit mari ; mais il (la) lui rendit jusques à ce qu'il voulut aller à Saint-Nicolas pour acheter des souliers, comme est dit ci-devant.

A dit outre ledit Bulme n'avoir jamais été au sabbat diabolique que deux fois avec sadite femme, l'une sur l'étang de Brin et l'autre au bois de Liocourt ; mais qu'il ne fit rien au bois de Liocourt que danser, comme est dit.

Sur quoi a été ladite Bulme renvoyée en prison jusques à rappel, parce que la nuit commençoit à venir ; et lui a été dit qu'elle pense à sa conscience, qu'elle n'i laisse à déclarer aucunes choses des faits qu'elle a pu commettre, afin de faire le salut de son âme.

Ont dit aussi tous deux l'un devant l'autre que quand ils alloient au sabbat, étoit par un jour de jeudi et non d'autres.

Et après a été ladite Bulme interrogée ce qu'ils firent au sabbat audit étang de Brin, et si elle y cognut quelqu'ungs de ses complices ? — A répondu être chose toute certaine que quand ils furent illecque arrivés eux deux sondit mari, elle n'y cognut autre qu'une nommée Jehenne la rousse, femme au grand Joullain, dudit Brin ; et y étoit déjà premier qu'eux avec une autre femme qu'elle ne put congnoitre ; où, à l'instant, survint ledit Persy, qu'elle congnut à ses habillements noirs ; pareillement y recongnut la Masselinade, aussi par ses habillements ; et qu'elle le veut maintenir ; que, par expérience, elle sait qu'après avoir battu l'eau pour faire de la grêle, et qu'heurent congé de s'en retourner ainsi que ledit Bulme, la ci-devant confesse incontinent sondit mari lui avoir dit : « La Masselinade n'est plus ici ; » et surice s'en retournérent chacun en leur logis.

A dit outre n'y avoir aperçu davantag[illegible]nnes que cinq, et qu'il faisoit assez nuit.

A aussi confessée avoir été menée [illegible] par sondi[illegible] mari au bois de Liocourt, auquel lieu [illegible] quelque p[illegible] avec leurs complices, lesquels elle ne [illegible] ad ca[illegible] qu'ils étoient tous masqués par le visag[illegible] de l'ét[illegible]mine, et que l'on en pouvoit rien apercev[illegible] se souvenir que sondit mari arriva premier q[illegible] audit sabbat.

Lui a été de[illegible]mment elles dansoien[illegible] chansons ou instru[illegible]nt ? — Répond qu[illegible]

dos l'une contre l'autre, tenants leurs mains en derrier; et chantoient une chanson en telle manière ou semblable en substance : *La mal bruslée ; la mal mariée.* Joint aussi qu'obstant lesdites chansons, y avoit un homme, qu'elle ne put aussi congnoitre, qui touchoit avec un bâton gros comme un bras sur un gros chène illecque étant, et le faisoit resonder en forme d'un tambour ; et dansoient toujours à telle chanson et au son dudit chêne, prenants leurs ébattements en cette façon et sorte.

Interrogée si elle aperçut audit sabbat ledit Persy, et ce qu'il disoit ? — Dit qu'elle le vit parmi les petits trous de son masque, même que les autres disoient que c'étoit leur maître.

A dit outre se ressouvenir y avoir oy des voix aussi qui chantoient et ressembloient à celle des hommes, et étoient bien plus grosses que celles des femmes ; mais que jamais elle ne put congnoitre personne.

A aussi dit être souvenante avoir seulement oy dire ledit Persy, étant audit sabbat du bois de Liocourt : « Sur ce il s'en faut aller, les animaux chantent. » Et ne peut présumer que c'étoit qui tabouroit contre ledit chêne, sinon le susdit, qui est le diable, son maître Persy, qui l'a trompée, abusée et déceupe; qu'elle est sorcière et a adhéré au diable ; dont elle en crie merci à Dieu.

A pareillement confessé que ledit Persy la trouva par plusieurs fois et qu'il lui demandoit si elle vouloit de la poudre pour faire déplaisir à quelques-uns ; dont elle lui répondoit que non et que son mari en avoit encor assez.

Elle a aussi confessé qu'entre autres fois que ledit Persy ha heu parlé à elle, a été en un lieu appelé la Haye des Sorbiers ; laquelle revenoit du bois ; auquel lieu il habita pour la seconde fois avec elle ; lui donna de la poudre jaune et lui dit que si elle avoit quelques personnes en inimitié et haine, elle en jette sur leurs habillements ou autrement et qu'elle veoiroit bien si elle étoit bonne.

Interrogée ce qu'elle fit de ladite poudre et dans quoi il (la) lui donna ? — Répond que c'étoit dans un peu de papier, et qu'étant de retour à la ville, elle aperçut la femme Collin Douche, dudit Mazereulle, qui entroit au logis de Didon Charpentier, [illegible] laquelle étoit en dispute contre elle ; et afin d'approu[illegible]) si ladite poudre étoi[illegible]e, elle s'achemina au[illegible]gis et jeta de ladite [illegible] l'entrée de la porte d'i[illegible]ntinent survint le [illegible]itrines de la femme [illegible]is ne sait si lad[illegible] aida ou non, en[illegible] jetée à autre [illegible] lui faire quelque [illegible]la faire mour[illegible]it pareillement [illegible]ie, sinon q[illegible]du que le bar[illegible]ma (brûla) [illegible]rines ; et n'en

sait autre chose ; ce néanmoins sondit mari n'a été averti qu'elle eut ainsi jeté ladite poudre.

Interrogée ce qu'elle fit du reste de ladite poudre ? — Dit qu'elle n'en sait rien, et qu'elle fut perdue en leur logis.

A dit outre qu'elle est aussi coupable tant des morts advenues à défunt Mengenot Gérard, l'enfant de Jean de Moullin, Jean Mengeot, dudit Mazereulle, que des quatres chevaux de Jean Hauguey, dudit lieu, que ledit Bulme, son mari, et que, quand ils vouloient faire telle chose, ils se couchoient par ensemble et s'enseignoient comment il seroit bon de faire pour avoir raison des injures que l'on leur faisoit et querelles qu'ils avoient contre quelques-uns dudit Mazereulle ; dont elle s'en confesse et en crie à Dieu merci.

Outre ce elle a aussi confessé avoir fait mourir une vache appartenant à Henry Thomassin, dudit Mazereulle, avec de la poudre noire que ledit Bulme lui avoit heue donnée, parce que ledit Thomassin ne leur vouloit payer la garde de son bétail.

Elle a aussi confessé avoir fait mourir deux vaches appartenantes à Damien Boullengier, dudit Mazereulle, avec de la poudre noire qu'elle avoit encor réservée, laquelle elle leur jeta sur le dos, parce qu'ils avoient bien souvent querelles par ensemble et qu'il la battoit pendant icelles.

A semblablement confessé avoir fait mourir deux vaches et un veau appartenants au petit Gérard, dudit Mazereulle, savoir : lesdites vaches avec de la poudre noire qu'elle avoit encor heue de sondit mari, et leur jeta sur le dos, revenantes des champs, par deux divers jours, et ledit veau avec de la poudre jaune qu'elle avoit aussi receupe (reçue) de son maître Persy en un bois appelé le bois des Maîtres ; et lui jeta sur le dos en un pré proche ledit Mazereulle, sans le sçu de sondit mari, et parce qu'elle étoit fâchée contre ledit petit Gérard, d'autant qu'il avoit un jardin d'eux et qu'il ne (le) leur vouloit relaisser.

A outre reconfessé librement avoir été consentante et adhérante avec ledit Bulme, son mari, de la mort du maire Parmentier, dudit Mazereulle, parce qu'il les avoit fait gager pour les wercolles de la Masselinade, et qu'il leurs avoit fallu beaucoup payer d'argent pour cela, encor qu'ils ne les eussent robées.

Interrogée si elle a pas heu qu'une fois de la poudre dudit Persy, son maître ? — Dit que non et qu'elle n'en avoit [illegible] parce que ledit Bulme n'en étoit défourny.

Lui a aussi été demandé combien il y peut avoir [illegible] parla audit Persy ? — Dit qu'elle n'en est souvenante [illegible] a tant d'autres choses en la tête, qui l'en empesche [illegible] sauroit dire.

Interrogée si elle a pas fait [illegible] -es person[illegible] tails que celles qu'elle a ci-d[illegible] ns. Bulme, son mari, ou bien en [illegible]

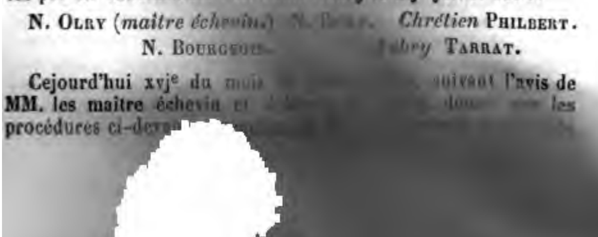
Répond que non, et qu'elle en a par trop fait, même qu'elle nous a fait grand tort de nous donner depuis trois jours la peine d'être à l'entour d'elle, et qu'elle pensoit toujours échapper la mort, et craindoit d'être brûlée ; mais qu'elle ne s'en soucie plus; qu'elle crie à Dieu merci, à Son Alteze et justice, et prie lui vouloir être pardonné, et que Dieu veuille recevoir les âmes de ceux qu'elle est cause de leur mort, et rendre du bien aux autres qu'elle a fait déplaisir, se recommandant à justice et aux prières des bonnes gens.

F. Mareschal.

Vu par le procureur général de Lorraine, souscrit, le procès criminel extraordinairement fait et dressé à sa requête à Jean Bulme et Didière, sa femme, de Mazereulle, prisonniers prévenus de sorcellerie, détenus à Amance, maintient ledit procureur que, tant de la déposition des témoins contre eux ouïs et qui leur ont été accarriz et confrontez, que de leurs confessions réitérées, ils sont tous deux et chacun suffisamment atteints et convaincus d'être sorciers et avoir fait convenance et confédération expresse avec le diable, par l'instigation, moyens et inductions duquel ils ont depuis fait et commis plusieurs maux et vénéfices, desquels sont réussies (résultées) maladies et morts, tant de personnes que bêtes ; pour réparation desquels tend ledit procureur ad ce que tous deux et chacun soient condamnés à être suppliciés et exécutés par le feu après avoir été mis et exposés au carcan à la vue du peuple, leurs biens déclarés acquis et confisqués comme il appertiendra, les frais de justice sur iceux préalablement pris. Avant à l'exécution de quoi néanmoins procéder, requiert que séparément l'un de l'autre ils soient présentés à la Masselinade, autre prisonnière prévenue de crime pareil audit Amance, et par lesdits Bulme et sa femme accusée de leur être complice, pour, ladite confrontation faite et acte en dressé, au procès d'icelle être outre en icelui procédé ainsi que de raison. Fait à Nancy le vj^e juillet 1591.

G. Maimbourg.

Vu la présente procédure par les maître échevin et échevins de Nancy, disent qu'il y a matière d'ouïr de nouveau les y dénommés Bulme et sa femme sur tous les faits résultants contre



eux par ladite procédure, et où ils persisteroient à leurs confessions, les supplicier comme le requiert le sieur procureur général par ses conclusions. Fait audit Nancy le xij^e juillet 1591.

N. Olry (*maître échevin.*) [illegible] *Chrétien* Philbert.
N. Bourgeois [illegible] *Aubry* Tarrat.

Cejourd'hui xvj^e du mois [illegible] suivant l'avis de MM. les maître échevin et [illegible] les procédures ci-dev[illegible]

Lorraine, nous, prévôt et gens de justice d'Amance, avons de rechef fait convenir pardevant nous les y dénommés Jean Bulme et Didière, sa femme, tous deux prévenus de sorcellége, et à iceux bien particulièrement et séparément ensemble fait ample lecture des charges contre eux résultantes desdites procédures, ensemble de leurs confessions volontaires et par plusieurs fois par eux réitérées, comme appert èsdites procédures, en commençant premièrement audit Jean Bulme, qui, après avoir le tout heu entendu de point en point, a dit le vouloir maintenir être véritable, tant des offenses par lui y congnues avoir commises, que de ses complices y mentionnés, savoir : tant de Didière, sadite femme, de la Masselinade, de Mazereulle, et de la femme du gros Joullain, de Brin, nommée la Rousse ; qu'il veut mourir là dessus, et leur veut maintenir qu'elles ont été au sabbat diabolique avec lui sur l'étang dudit Brin, ainsi qu'il est déclaré èsdites procédures ci-devant.

Sur quoi a aussi été ouïe par serment ladite Didière, sa femme, et lui semblablement faite ample lecture de ses confessions faites au présent procès, lesquelles elle a totalement déniées, disant qu'elle est fort femme de bien, et ce qu'elle a confessé ci-devant a été par contrainte, et qu'elle craindoit d'être remise à la question ; que l'on la chasse hors du pays et qu'elle ne fera jamais mal.

Ce voyant, avons encor de rechef à elle confronté ledit Bulme, son mari, lequel lui a vivement maintenu qu'elle est telle que lui ; qu'elle ne le sauroit nier, et que s'il n'eut craint blesser sa conscience, il l'eut volontier déchargée ; mais qu'il tâche de faire son salut aussi bien que le sien propre, lui donnant les enseignes, les lieux et places où ils avoient tous deux été déceups par l'esprit malin ; dont il en crie merci à Dieu. Et obstant plusieurs remontrances à elle faites, n'a voulu répondre à propos ni pertinemment, sinon que persister en ses mauvaises variations et dénégations, disant que ledit Bulme lui fait grand tort, et que c'est un très-mauvais homme.

Lui a encor de rechef été remontré qu'elle se faisoit grand tort de fausser sa foi par les serments qu'elle nous a ci-devant heus prêtés, de dénier ce que, volontairement et étant délivrée de la question, elle a heu confessé. — A répondu être bien vrai avoir été déceupe par l'esprit malin et habité avec lui, même avoir été au sabbat diabolique sur l'étang de Brin avec plusieurs autres qu'elle ne congnoit, sinon ledit Bulme, son mari ; et encor qu'elle eut confessé y avoir congnu la Masselinade, dudit Mazereulle, et la Rousse, dudit Brin, elle a dit n'en être bien certaine, sinon que pour lors ledit son mari lui dit : Voilà la Masselinade que l'on a apportée. » Même lui dit-il que la dite Rousse y étoit ; mais elle ne les put bonnement congnoître ; sur lequel

étang elle a pareillement confessé y avoir battu l'eau, et qu'ils disoient que c'étoit pour faire de la grêle.

A dit outre qu'encor qu'elle ait ci-devant dénié le contenu en ses confessions ci-devant, elle ne le peut présentement cacher, et qu'elle a commis les actes mentionnés en sesdites confessions, sinon qu'elle n'a consenti à la mort d'autre personne, avec sondit mari, que celle de la petite fille Jean du Moullin, dudit Mazereulle, et que sondit mari est cause de tous leur mal et pauvreté.

Et venu sur le vespère (le soir), l'avons encor de rechef interrogée sur ce que ledit Bulme l'accuse et maintient qu'elle est aussi bien cause et consentante que lui des morts advenues tant à défunt Mengenot Gérard, du maire Demange Parmentier, de Jean Margo et de la fille dudit Jean de Moullin, dudit Mazereulle. — A dit qu'elle n'étoit présente lorsqu'il leur jetoit de la poudre pour les faire mourir, mais qu'il lui déclaroit paravant son intention; à quoi elle ne consentoit autrement, sinon que lui dire qu'il fasse ce qu'il voudroit; et qu'il a beaucoup fait de choses sans elle.

Et étant si longtemps en ses propos négatifs, lui a été dit qu'elle dise la vérité *et qu'elle sera hors des prisons avant qu'il soit deux à trois jours.*

Ce entendu par elle, a dit qu'elle voudroit bien être bannie et déchassée hors de Lorraine, qu'elle ne feroit jamais plus de mal et se retourneroit envers Dieu et quiteroit le malin esprit qui l'avoit ainsi abusée, et ne retourneroit jamais audit Mazereulle, sinon qu'en s'en allant elle y iroit quérir une chemise pour la revêtir. Et sur ce, convenu qu'il est chose certaine qu'elle est telle que sondit mari, et ne faisoient guère de choses l'un sans l'autre, et qu'elle a consenti à tout ce entièrement que ledit Bulme l'a ci-devant heu accusée, et par elle ainsi confessé être vrai, obstant qu'elle l'ait cejourd'hui dénié; et puisqu'elle sera tôt dehors, sans autre mal que d'être bannie, elle confesse le contenu en sesdites premières confessions être vrai, sans y rien omettre; dont elle en crie à Dieu merci, lui priant lui vouloir pardonner.

F. Mareschal.

Sentence.

Vue par les maître échevin et échevins en la justice d'. soussignés, les procédures extraordinairement faites, à de M. le procureur genéral de Lorraine, contre Jean I Didière, sa femme, de Mazereulle, tous deux détenus pri audit Amance pour le fait et crime de sorcell procédures appert suffisamment lesdits Bulm confessé, tant en leurs auditions de la que par l'exécuteur des hautes œuvres du duché délivrés d'icelle, avoir adhéré au diable, pa

ils sont commis et perpétré plusieurs mals et sorcelaiges, comme d'avoir, avec poudre vénéfique d'icelui, fait mourir plusieurs personnes et bétails dudit Mazereulle. Vu même les conclusions faites sur lesdites procédures par ledit sieur procureur général de Lorraine, ensemble l'avis de MM. les maître échevin et échevins de Nancy, pareillement et en conformité de quoi ; les confessions réitérées par ledit Bulme et ladite Didière, sa femme, aussi jointes audit procès, conformes à celles que par ci-devant ils ont heu faites obstant leurs variations et dénégations ; pour réparation desquels crimes les avons condamnés et condamnons, eux et chacun d'eux, d'être mis et exposés à la vue du peuple, le col à carcan, l'espace de demi-heure, plus ou moins, par ledit exécuteur des hautes œuvres, de là être conduits et amenés au lieu où l'on a accoutumé supplicier les prisonniers criminels détenus audit Amance, et illecque tous deux attachés chacun à un poitteau pour ce expressément y dressé, puis après et à l'instant leurs ôter le veyd[1], être leurs corps ars, brûlés et rédigés en cendre, leurs biens acquis et confisqués à cui il appartiendra, sur lesquels au préalable se prendront les frais et dépens de justice raisonnables, le tout à l'exemple et terreur d'autres, par notre sentence définitive, jugement et a droit. Fait audit Amance ce seizième jour du mois de juillet 1591.

DIEUDONNÉ. DENIEL.

---

1. On n'a pu trouver ce mot dans aucun ancien glossaire ; mais le sens en est indiqué par ce qui se pratiquait d'habitude envers les criminels condamnés au supplice du feu : ils étaient pendus et étranglés avant d'etre livrés aux flammes.

CHAPITRE III.

Statistique météorologique.

Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant 354 jours de l'année 1855, par M. le docteur Simonin père.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas.)

Observations météorologiques.—Le vent dominant a été le nord-est qui a soufflé 73 fois ; d'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le sud-ouest 65 fois ; l'ouest 58 ; le sud 47 ; le nord 39 ; le nord-ouest 33 ; l'est 20 ; le sud-est 12 ; le sud-sud-est et l'ouest-sud-ouest chacun 5 ; l'ouest-nord-ouest 3 ; le nord-nord-est, le sud-sud-ouest et le nord-nord-ouest chacun 2.

Le ciel a été pur 26 fois, presque pur 8, nuageux 235 et couvert 85. Il y a eu 120 jours de brouillard ; 26 de bruine ; 130 de pluie ; 8 de grêle ; 42 de neige ; 3 de grésil ; 9 de gelée blanche ; 79 de gelée ; 7 de verglas ; 15 de tonnerre et 20 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 7 janvier, de.......		754 »
Le plus grand abaissement, le 14 février et le 23 mars, de...........		710 »
Hauteur moyenne...............		736 52
Le maximum de la température a été, le 7 juin, de.................	+	25° »
Le minimum, le 29 janvier, de....	—	14° 1/2
Température moyenne du 1er trimestre........................	+	» 69
Du [illegible] d.....................	+	10° 79
Du t[illegible] ne.....................	+	14° 50
Enfin [illegible] uatrième..............	+	4° 62
Temp[illegible] moyenne [illegible] 'année.	+	7° 65

([illegible] ur.)

L'hygromètre, à l'intérieur, a varié de 43 à 52°; mais à l'extérieur il a marqué 45° le 19 décembre et 60° les 4 et 26 février et 17 décembre.

Le vent a été violent et souvent froid, les 22 et 23 avril, pendant les 25 premiers jours du mois de mai, les 14 juin, 17 et 20 juillet, 7 septembre.

Il y a eu tempête les 1er janvier, 18 mars, 8 et 27 mai, 10 octobre, 7 et 14 décembre.

Parmi les 120 jours de brouillard déjà indiqués, il convient de mentionner spécialement ceux des 6 février, 21 et 22 octobre, 17 et 31 décembre; brouillards remarquables par leur épaisseur, leur durée et leur odeur désagréable.

La pluie a produit 0m722 d'eau, quantité inférieure à la moyenne annuelle qui est de 0m826.

La neige a commencé à tomber le 14 janvier; elle est restée sur terre jusqu'au 4 février; il en est tombé de nouveau à divers intervalles, depuis le 9 février jusqu'au 23, où elle s'est fondue; enfin, du 9 au 13 mars, la terre a été encore couverte par une petite épaisseur de neige. Ce météore a reparu, non sans interruption, du 2 décembre au 14 du même mois.

Jusqu'au 14 janvier, il a gelé plusieurs fois de nuit et dégelé de jour; mais à dater de cette époque, la gelée est devenue intense et n'a cessé qu'au 22 février. Le 9 décembre, il a gelé avec force jusqu'au 23, avec un intervalle de 6 jours.

Les dégels se sont effectués lentement et n'ont causé qu'un seul débordement des rivières, qui a eu lieu le 27 février.

A l'exception de la foudre et des éclairs, il n'a paru aucun météore igné ou lumineux.

Faits divers.

Juin 5-6. Apparition d'une comète télescopique.

Juillet 25. Secousses de tremblement de terre à midi 45 minutes.

Ce tremblement de terre, dont il y a
cousses très-rapprochées dans la

midi, a été plus fortement senti à Remiremont qu'à Nancy, et son intensité a été croissante dans les départements du Bas et du Haut-Rhin, jusqu'en Suisse. A Viége, où il a occasionné de grands désastres, il s'est renouvelé à plusieurs reprises.

Les météores observés à Nancy éprouvent des modifications dans les parties du département de la Meurthe les plus rapprochées des montagnes, et des phénomènes divers se sont produits dans l'arrondissement de Château-Salins.

Le 12 mars, vers 4 heures 15 minutes du soir, les habitants d'Albestroff ont éprouvé une secousse qui ne s'est pas étendue au-delà de leur commune.

Dans les maisons situées au centre de cette localité, les meubles ont été déplacés, et les personnes qui étaient debout ont failli perdre l'équilibre. Au moment où cette agitation s'est manifestée, un bruit semblable à la décharge d'une pièce de canon s'est fait entendre. On attribue ce phénomène à un tremblement de terre; il est douteux qu'il en ait été ainsi. On pourrait penser, avec plus de raison, qu'il existe en cet endroit de vastes cavités souterraines à une profondeur considérable, et qu'une partie du sol qui en forme la voûte est tombée dans l'abîme. Cette explication paraît d'autant plus probable, qu'environ 12 ans auparavant, pareil fait a eu lieu sur le même point.

M. Ancelon, médecin distingué à Dieuze, décrit dans les termes suivants un météore qu'il a observé dans cette ville, le 11 mai, à 11 heures du matin, temps moyen.

« Une trombe, marchant du nord au sud, enleva dans un jardin, à l'extrémité sud de Dieuze et sur la rive gauche du Verbach, huit vitraux d'un mètre 50 centimètres carrés et du poids de 15 à 20 kilogrammes chaque : ces vitraux, placés horizontalement et qui ne donn[illegible] aucune p[illegible] au vent, transportés à 20 mètres [illegible]tance, fu[illegible] brisés contre un mur de clôture[illegible]

« [illegible] gelé asse[illegible] pour que les [illegible]pérances donné[illegible] compromis[illegible] Le ther-

momètre avait marqué dès le matin 3° ; le ciel était resté couvert, et le baromètre, au moment de l'apparition du météore, était à 748^{mm}94. Un orage lui donna naissance : poussé sans violence par le vent d'ouest, il s'était divisé, comme cela arrive très-fréquemment, à la hauteur de Marsal ; une partie, après en avoir été attirée dans la direction nord-est, par la forêt de Bride, avait bientôt disparu de notre horizon ; l'autre partie, plus étroite, plus concentrée, remontait la vallée de la Seille ; au moment de traverser la rivière, à angle droit, elle rencontra un rideau de peupliers qui lui fit obstacle et qu'elle franchit avec fracas. C'est à ce moment que se forma la trombe.

» La trombe formée abandonna la résultante indiquée par la marche de l'orage et lui devint perpendiculaire en prenant brusquement sa direction du nord au sud. On a comparé le bruit qui accompagnait le météore à celui que ferait, en versant, une voiture chargée de bois de chauffage ; une pluie torrentielle le suivit immédiatement. »

Observations médicales. — Des maladies sporadiques se sont montrées en 1855, à peu près telles qu'on les voit chaque année ; pendant l'hiver et le printemps, les plus fréquentes ont été les oreillons, les pharyngites, les bronchites, les pneumonies et les rhumatismes.

L'entérite avec diarrhée et la dyssenterie ont été très-répandues pendant les mois de juillet et d'août ; enfin, en novembre et en décembre, les phlegmasies thoraciques ont paru de nouveau. Malgré la rigueur de l'hiver, la constitution inflammatoire peu [illegible] cée a rarement nécessité les émissions sang[illegible] dis que l'état bilieux, par sa prédominance [illegible] dans le plus grand nombre des cas l'emploi [illegible] cuants.

Une fièvre grave a sévi épidémiquement su[illegible] tenus dans les prisons de Nancy, où elle a [illegible] sance, le 15 dé[illegible] 1854. Depuis ce[illegible] jusqu'au comm[illegible] mois de mar[illegible]

date de sa terminaison, elle a attaqué 175 prisonniers, dont 21 ont succombé.

Une calamité, plus grande encore que la précédente, est venue inopinément porter le deuil et l'effroi dans notre ville et dans nos campagnes ; nous voulons parler du choléra, qui avait naguère décimé nos populations.

A Nancy, un cas mortel de cette redoutable maladie s'est produit dans les premiers jours de juillet et n'a été suivi par aucun autre jusqu'en septembre. A dater du 5 dudit mois, le fléau asiatique a pénétré presque au même moment dans tous les quartiers de la ville et y a fait de nombreuses victimes. Du 5 septembre au 22 octobre, l'épidémie a sévi avec force ; puis elle a ralenti sa marche, les cas graves sont devenus de moins en moins nombreux jusqu'au 16 décembre, où ils ont cessé de se montrer.

Pendant son cours, l'épidémie a enlevé 256 individus, 103 du sexe masculin et 153 du sexe féminin.

L'épidémie ne s'est pas concentrée dans la ville de Nancy ; 53 autres communes du département ont ressenti sa fatale influence. Voici les noms de ces communes par arrondissement ; le chiffre de leur population et celui de leurs pertes.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE DES DÉCÈS.
[illegible]rondissement de Château-Salins.		
Attil[illegible]	210	15
[illegible]	[illegible]10	25
[illegible]	[illegible]8	15
[illegible]	[illegible]	5
[illegible]	[illegible]	10
	[illegible]	70

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE DES DÉCÈS.
Arrondissement de Lunéville.		
Anthelupt	515	18
Bauzemont	399	32
Blainville-sur-l'Eau	1,249	45
Bonviller	336	7
Saint-Clément	822	8
Crévic	756	11
Damelevières	520	41
Drouville	447	61
Haigneville	134	12
Haussonville	602	25
Hénaménil	640	71
Hudiviller	329	2
Laronxe	627	19
Lunéville	15,607	21
Maixe	510	14
Méhoncourt	372	17
Mont	417	8
Rehainviller	535	22
Vigneulles	366	8
Vitrimont	384	2
	25,567	442
Arrondissement de Nancy.		
Armaucourt	470	50
Arraye-et-Han	507	12
Art-sur-Meurthe	598	15
Bey	265	24
Bouxières-aux-Chênes	1,150	49
Brin	406	25
Buissoncourt	392	23
Cercueil	305	16
Dombasle	1,336	21
Dommartemont	199	2
Essey-les-Nancy	726	14
A reporter	6,354	249

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE DES DÉCÈS.
Report.........	6,154	249
Haraucourt..................	894	33
Lay-Saint-Christophe.........	1,063	74
Lemainville.................	406	15
Lenoncourt..................	555	22
Létricourt..................	434	6
Leyr.......................	869	37
Mailly......................	522	12
Malzéville..................	1,788	13
Saint-Max..................	385	4
Neuves-Maisons.............	858	7
Saint-Nicolas...............	3,422	48
Pulnoy.....................	125	1
Réméréville.................	528	7
Rosières-aux-Salines..........	2,559	25
Varangéville................	715	39
	21,277	592
Arrondissement de Sarrebourg.		
Bainville-sur-Madon.........	385	6
Arrondissement de Toul.		
Saint-Quirin................	1,806	1

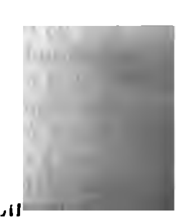
Ces 53 communes, dont la population totale est de 50,805 individus, ont été envahies par le fléau du 15 juin au 9 novembre, et ont perdu 1,111 habitants.

Les espèces ovine et bovine n'ont pas été plus que l'homme à l'abri des maladies. La première de ces espèces a été attaquée par [illegible], et la deuxième par la fièvre aphteuse.

L'épizootie dont il [illegible] en-viron trois mois; elle était de [illegible] a fait peu de victimes ; [illegible]

lait et l'altération de ce liquide ont fait éprouver des pertes considérables aux propriétaires des animaux malades.

Les faits qui précèdent montrent que la constitution médicale de l'année qui fait le sujet de ce résumé n'a pas été favorable à la santé. S'il restait quelque doute à cet égard, le relevé des registres de l'état civil de Nancy suffirait pour le dissiper. En effet, en 1855, le nombre des naissances s'est élevé à 1,098,561 du sexe masculin et 537 du sexe féminin. En éliminant 114 enfants morts-nés, le chiffre des décès a été de 1,642. — 755 du sexe masculin et 889 du sexe féminin. Il y a donc eu 544 décès en plus que de naissances.



CHAPITRE IV.

Statistique de la vaccine pour 1855.

(Extrait du rapport de M. le docteur Edmond Simonin.)

CIRCONSCRIPTIONS RURALES.	MÉDECINS.	Naissances.	Vaccinations gratuites pratiquées.
	Arrondissement de Château-Salins.		
Albestroff (1re).	Duviviers.	124	109
Albestroff (2e).	Brouland.	119	115
Château-Salins (1re).	Zugmayer.	139	97
Château-Salins (2e).	G. de Schacken.	67	107
Château-Salins (3e).	E. de Schacken.	74	80
Delme (1re).	Foissey.	141	156
Delme (2e).	Sullikowski.	103	129
Dieuze (1re).	Pichon.	132	103
Dieuze (2e).	Josset.	103	86
Vic (1re).	Bagré.	137	94
Vic (2e).	Leclercq.	155	120
	TOTAUX. . .	1,312	1,196
	Arrondissement de Lunéville.		
Baccarat (1re).	Mangin.	266	153
Baccarat (2e).	Grandis.	202	170
Bayon (1re).	Mergaut.	109	119
Bayon (2e).	Bastien.	107	150
B[illegible]mont (1re).	Hovasse.	172	141
[illegible]mont (2e).	Mayeur.	110	107
[illegible]viller.	Lotz.	181	186
[illegible]	Eby.	165	155
[illegible]	[illegible]	349	268
[illegible]	[illegible]	89	63
	T[illegible]	[illegible]750	1,492

CIRCONSCRIPTIONS RURALES.	MÉDECINS.	Naissances.	Vaccinations gratuites pratiquées.
Arrondissement de Nancy.			
Haroué (1re).	Rouyer.	139	150
Haroué (2e).	Colnot.	108	115
Nancy est (1re).	Bertrand.	135	130
Nancy est (2e).	Vallois.	545	96
Nancy nord.	Nollet.	388	145
Nancy ouest.	Boppe.	514	•
Nomeny (1re).	Claude.	162	145
Nomeny (2e).	Gény.	144	138
Pont-à-Mousson (1re).	Donoux.	316	221
Pont-à-Mousson (2e).	Bernard.	125	101
Saint-Nicolas (1re).	Barrey.	267	155
Saint-Nicolas (2e).	Joly.	126	101
Vézelise (1re).	Cugnien.	164	255
Vézelise (2e)	Clément.	95	55
	TOTAUX...	3,222	1,759
Arrondissement de Sarrebourg.			
Fénétrange (1re).	Michaux.	268	258
Fénétrange (2e).	Michaux.		
Lorquin (1re).	Marchal.	149	156
Lorquin (2e).	Grillet.	260	257
Phalsbourg (1re)	Wuillomenet.	472	[illegible]
Phalsbourg (2e).	Wuillomenet.		
Réchicourt (1re).	Bortkiewitz.	202	[illegible]
Réchicourt (2e).	Bortkiewitz.		
Sarrebourg (1re).	Burckhardt.	162	[illegible]
Sarrebourg (2e).	Weiss.	250	[illegible]
	TOTAUX...	1,765	[illegible]
Arr… …t de Toul.			
Colombey (1re).		206	
Colombey (2e).		144	
Domèvre (1re).		122	

CIRCONSCRIPTIONS RURALES.	MÉDECINS.	Naissances.	Vaccinations gratuites pratiquées.
Domèvre (2e).	Nicolas.	120	330
Thiaucourt.	Valentin.	195	229
Toul nord (1re).	Bancel.	293	273
Toul nord (2e).	Martel.	162	125
Toul sud (1re).	Toussaint.	143	95
Toul sud (2e).	Toussaint.	101	80
	Totaux...	1,486	1,546

RÉSUMÉ.

Naissances. — Service départemental........... 9,533
Service communal de Nancy...... 1,098

10,631

De ces 10,631 enfants nés en 1855, sont morts avant la vaccination dans le service départemental.......... 990
Dans le service communal..................... 114
Restait donc à vacciner approximativement....... 9,527

Le chiffre des vaccinations a été le suivant :

Service départemental......................... 8,055
Service communal............................ 921
Pratique civile en dehors des services établis par
n.............................. 570
pérées par MM. les chirurgiens mi-
.... 100

.... 9,646

cin n 1855 que de
nt 3,943 sujets
la cause du

CHAPITRE V.

Recensement quinquennal de 1856.

Nombre de communes du département de la Meurthe ayant une population au-dessous de 100 habitants	....	19
— de 100 à 200 habitants	....	80
— de 201 à 300 habitants	....	143
— de 301 à 400 habitants	....	134
— de 401 à 500 habitants	....	104
— de 501 à 1,000 habitants	....	181
— de 1,001 à 1,500 habitants	....	30
— de 1,501 à 2,000 habitants	....	7
— de 2,001 à 3,000 habitants	....	8
— de 3,001 à 4,000 habitants	....	3
— de 4,001 à 5,000 habitants	....	1
— de 5,001 à 10,000 habitants	....	2
— de 10,001 à 20,000 habitants	....	1
— de 20,000 habitants et au-dessus	......	1
Nombre total des communes	....	714

POPULATION DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Ville de Nancy.

Garçons	13,236	[illegible]	48,199 hab[illegible]
Hommes mariés.	8,226		
Veufs	785		
Filles...........	13,089	[illegible]	
Femmes mariées.	8,390		
Veuves........	2,475		

Dans ce chiffre sont com[illegible] habitant[illegible] partenant à la population flo[illegible]crits en [illegible]

L'augmentation totale sur [illegible] 1851 es[illegible] *3,070.*

Ville de Lunéville.

Garçons	5,695	8,336	15,301 habitants, dont 3,322 appartiennent à la population en bloc.
Hommes mariés.	2,342		
Veufs	299		
Filles..........	3,855	6,965	
Femmes mariées.	2,397		
Veuves........	713		

Réduction de 306 sur le chiffre de 1851.

Ville de Toul.

Garçons	2,747	4,349	8,191 habitants, dont 1,332 appartiennent à la population en bloc.
Hommes mariés.	1,455		
Veufs	147		
Filles..........	1,909	3,842	
Femmes mariées.	1,461		
Veuves........	472		

Réduction de 315 sur le chiffre de 1851.

Ville de Pont-à-Mousson.

Garçons	2,717	4,172	7,709 habitants, dont 1,338 appartiennent à la population en bloc.
Hommes mariés.	1,311		
Veufs	144		
Filles..........	1,828	3,537	
Femmes mariées.	1,325		
Veuves........	384		

POPULATION PAR ARRONDISSEMENT.

Château-Salins..	63,083	Déficit sur 1851.	5,551
Lunéville	83,614	— —	5,364
Nancy.........	146,601	— —	1,377
Sarrebourg.....	69,012	— —	7,655
Toul..........	62,096	— —	6,070
		TOTAL.......	26,017

La populati[illegible]artement se décompose de la [illegible]ière suivant[illegible]

[illegible]ns.......		
[illegible] mariés.	[illegible]04,429	424,373 habit.
[illegible]......		
[illegible]...		
[illegible].	[illegible]044	

POPULATION DU DÉPARTEMENT PAR CANTON.

CANTONS.	SEXE masculin	SEXE féminin.	TOTAL.	Population de 1851.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
Arrondissement de Château-Salins.						
Albestroff.....	5033	6159	11192	12302	35	1145
Château-Salins.	6780	7357	14137	15183	47	1093
Delme	5959	6178	12137	12712	43	618
Dieuze.......	5406	5976	11382	12859	»	1477
Vic..........	6802	7400	14202	15578	18	1394
TOTAUX..	29980	35070	65050	68634	143	3727
Arrondissement de Lunéville.						
Baccarat.....	9061	9879	18940	20048	54	1162
Bayon	5028	5421	10449	11285	81	917
Blâmont......	6100	6805	12905	14116	6	1217
Gerbéviller....	4919	5168	10087	10759	47	719
Lunéville (nord)	8378	7038	15416	15918	23	525
Lunéville (sud).	7535	8282	15817	16852	3	1038
TOTAUX..	41021	42593	83614	88978	214	5578
Arrondissement de Nancy.						
Haroué......	5469	6128	11597	12242	47	692
Nancy (est) ...	14926	15958	30884	29676	1779	571
Nancy (nord)..	8026	9834	17860	18202	233	575
Nancy (ouest)..	11256	12721	23977	22718	1616	357
Nomeny.....	6009	6431	12440	13111	56	727
Pont-à-Mousson	10435	9936	20371	21305	50	984
Saint-Nicolas..	7943	8694	16637	17084	310	757
Vézelise......	6206	6629	12835	13640	71	876
TOTAUX..	70270	76331	[illegible]	[illegible]47978	4162	5559
Arrondissement [illegible]						
Fénétrange ...	4976	5988	[illegible]	[illegible]	75	[illegible]
Lorquin......	7682	8817	[illegible]	[illegible]	219	[illegible]
Phalsbourg ...	8363	8780	[illegible]	[illegible]	12	[illegible]
Réchicourt....	5885	4274	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sarrebourg ...	7661	8586	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAUX..	32567	36445	69[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

CANTONS.	SEXE masculin	SEXE féminin.	TOTAL.	Population de 1851.	DIFFÉRENCE en plus,	DIFFÉRENCE en moins.
			Arrondissement de Toul.			
Colombey.....	6659	7197	13856	14979	48	1171
Domèvre	5026	5125	10151	11490	50	1389
Thiaucourt....	4646	4873	9519	10177	51	709
Toul (nord)...	6576	6958	13534	15816	3	2285
Toul (sud)....	7684	7352	15036	15704	291	959
TOTAUX..	30591	31505	62096	68166	443	6513
			Récapitulation par arrondissement.			
Château-Salins.	29980	33070	63050	68634	143	5727
Lunéville.....	41021	42593	83614	88978	214	5578
Nancy	70270	76331	146601	147978	4162	5539
Sarrebourg ...	32567	36445	69012	76667	738	8393
Toul.........	30591	31505	62096	68166	443	6513
TOTAUX..	204429	219944	424373	450423	5700	31750



CHAPITRE VI.

Statistique bibliographique.

Liste des principaux ouvrages imprimés dans le département de la Meurthe, du 1er novembre 1855 au 1er novembre 1856.

Règlement pour les salles d'asile publiques de Nancy. In-4°. Nicolas.

Programme d'enseignement de l'Ecole primaire supérieure de Nancy. In-12. *Idem.*

Instruction pratique sur le lavis et la topographie, par M. Melin. In-8°. *Idem.*

Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy, par M. Dumont (t. 1er). In-8°. Dard.

Notice historique sur la loge Saint-Jean, à l'Orient de Nancy, fondée en janvier 1771 (par M. Marchal fils). In-12. *Idem.*

Discours prononcé, le 28 novembre 1855, par M. l'abbé Blanc, chez les Dominicaines de Nancy, In-8°. Vagner.

Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Faculté des lettres, par M. Lacroix. In-8°. *Idem.*

Société de Saint-Vincent-de-Paul, conférence de Blâmont. Séance du 20 décembre 1855. In-4°. *Idem.*

Paroisse Saint-Epvre de Nancy. Œuvre du Cathéchisme de Persévérance. In-8°. *Idem.*

Association des demoiselles [illegible] Providence de Nancy. Séance annuelle de 18[illegible] *Idem.*

Histoire de Lorraine, par [illegible] Digot In-[illegible] *Idem.*

Société de saint-Vincent-d[illegible]ences [illegible] Nancy. Compte-rendu de 1855. [illegible] 1856

Discours d'ouverture prononc[illegible] à la Faculté des lettres de Nancy [illegible] rie. In-8°. *Idem.*

Petit manuel à l'usage de Bon-Secours. In-18 *Idem.*

Statuts de la Société de Saint-François-Xavier In-8°. *Idem.*

Société des dames de Saint-Joseph. Séance générale du 10 avril 1856. In-8°. *Idem.*

Description de l'ostensoir gothique de la cathédrale de Toul, par M. l'abbé Deblaye. In-8°. *Idem.*

Confrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie In-18. *Idem.*

Confrérie de la Milice angélique. In-18. *Idem.*

Petite notice sur l'église de Bon-Secours. In-1 *Idem.*

Association du sacré Cœur de Jésus. In-18. *Idem*

Le Postillon lorrain, almanach pour 1857. In-8 *Idem.*

Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Histoire de son image miraculeuse à Nancy, par M. l'abbé Guillaum In-18. *Idem.*

Prière à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. In-1 *Idem.*

Œuvres des écoles de l'Orient. Conseil de Nanc In-8°. *Idem.*

Histoire abrégée de l'Eglise catholique, p M. l'abbé Mangenot. In-18. *Idem.*

Soirées chrétiennes ou Théologie du peuple, p M. l'abbé Gridel. In-12. *Idem.*

Pinel et son époque, par M. le docteur Saucerott In-8°. Ve Raybois.

Séance solennelle de rentrée des Facultés de Nanc In-8°. *Idem.*

Sur l'isomorphisme des combinaisons homologue M. Chautard. In-8°. *Idem.*

...lendrier litu... diocèse de Nancy et ...n-18. *Idem*

...re sur l... ...u'il y a d'en arriver ...x nou... , soit acclimatés, s... ...me a... des noms commod... ...de... ...es (par M. de D

Annuaire de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et C.-A. George-Grimblot. In-12. *Idem.*

Nala, épisode du Mahabharata, traduit du sanskrit en français, par M. E. Burnouf. In-8°. *Idem.*

Simplification de l'étude des langues par la philosophie du langage et des signes graphiques, par M. F. Schutz. In-8°. *Idem.*

Etudes sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre, par M. E. Meaume. In-8°. *Idem.*

Note sur un mollusque récemment naturalisé en Lorraine, par M. Godron. In-8°. *Idem.*

Observations sur le *drosera obavata,* par M. Godron. In-8°. *Idem.*

Eloge de M. de Haldat, par M. le docteur Turck. In-8°. *Idem.*

Exercice d'arithmétique à l'usage des sourds-muets, par M. Piroux. In-16. *Idem.*

Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par M. Beaupré. In-8°. *Idem.*

Compte-rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy. In-8°. *Idem.*

Notice biographique sur M. Braconnot, par M. François Simonin. In-8°. *Idem.*

Litanies de saint Nicolas. In-8°. *Idem.*

Notice biographique sur Henrion de Pansey, par M. Paillart. In-8°. *Idem.*

Observations météorologiques et médicales faites à Nancy en 1855, par M. le docteur Simonin père. In-8°. *Idem.*

Mémoires de l'Académie de Stanislas. In-8°. *Idem.*

De la véritable orthographe du nom [illegible] eanne d'Arc, par M. de Dumast. In-8°. *Idem.*

Supplément rectificatif au Mémoire su[illegible] ibutions d'aliments cuits chez les différents [illegible] par M. de Dumast. In-8°. *Idem.*

Préliminaire apologétique sur la forge [illegible] des grilles de Lam[illegible] -plano. *Idem.*

Sati, souvenir[illegible] M. Al[illegible] Noblat. In-8°. *I*[illegible]

Notice sur la vivianité dans les ossements humains, par M. Nicklès. In-8°. *Idem.*

Biographie de M. H. Braconnot, par M. Nicklès. In-8°. *Idem.*

Des inondations et des moyens de les prévenir, par M. Hun. In-8°. *Idem.*

De l'*œgilops titricoïdes* et de ses différentes formes, par M. Godron. In-8°. *Idem.*

Rapport sur le service médical des circonscriptions rurales du département de la Meurthe, par M. le docteur Edmond Simonin. In-8°. *Idem.*

Lettres et sciences. Discours de réception à l'Académie de Stanislas, par M. de Saint-Mauris. In-8°. *Id.*

Protection des animaux (par M. de Dumast). In-8°. *Idem.*

Un mot sur la broderie, par M. Barbe-Schmitz. In-8°. *Idem.*

Catéchisme du diocèse de Nancy et de Toul. In-16. *Idem.*

Principe de lever de plans, par M. Percin. In-12. *Id.*

Leçons graduées de lecture sans épellation, par Mlle Mauvais. In-16. *Idem.*

Mémoire de la ville de Pont-à-Mousson à l'appui de la demande de l'établissement d'un 6e arrondissement dans cette ville. In-4°. Toussaint.

Société de Prévoyance et de Secours mutuels de Toul. Compte-rendu. In-8°. Bastien.

Nouvelles études chimiques, physiologiques et médicales sur l'arrondissement de Toul. In-8°. Bastien.

Statuts de la Société médicale de l'arrondissement de Toul. In-8°. *Idem.*

S[illegible] de bienfaisance pour l'extinction de la mendi[illegible]2. *Idem.*

[illegible] des dames de Sainte-Anne de la ville de [illegible]te-rend[illegible]-12. *Idem.*

C[illegible] des [illegible] du Comice agricole de [illegible]le T[illegible] *Idem.*

[illegible]ques de l'Histoire de [illegible]nzelin.

[illegible]rs prononcé par

9

M. Alexandre, premier avocat général à la Cour impériale de Nancy. In-8°. *Idem.*

Notice biographique sur Joseph Gautherot, hydroscope. In-8°. *Idem.*

Géographie statistique du département de la Meurthe. In-16. *Idem.*

Notice historique sur Notre-Dame de Sion (par M. P. Digot). In-16. *Idem.*

Observations sur quelques nouveaux droits d'octroi proposés par le Conseil municipal de Nancy. In-4°. *Id.*

Pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours. In-16. *Id.*

Discours (en vers) prononcé à la distribution des prix du Lycée de Nancy, par M. J. Duchêne. In-8°. *Id.*

Règlement pour le service intérieur de l'hospice de Saint-Nicolas. In-4°. Trenel.

Chroniques de Saint-Arnou, par M. J. Cayon. In-8°. *Idem.*

Annuaire de 1855, publié par le Cercle des conducteurs des ponts et chaussées et gardes-mines. In-8°. *Idem.*

Saint-Epvre. Eloge historique du Saint, suivi de son office. In-12. A. Lepage.

Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. In-8°. *Idem.*

Discours prononcé à l'ouverture du cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres, par M. Mézières. In-8°. *Idem.*

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine (5e vol.). In-8°. *Idem.*

Lettre sur trois monnaies lorraines inédites, par M. Ch. Laprevote. In-8°. *Idem.*

Reliques de l'église de Moyenmoutier, par M. l'abbé Deblaye. In-8°. *Idem.*

Sur les vraies armoiries de la ville d[illegible]ncy, par M. de Dumast. In-8°. *Idem.*

Un dernier mot sur cette question [illegible] d'Arc est-elle lorraine? par M. Henri Lepage [illegible] *Idem.*

Acte de constitution de la Société [illegible]ique nancéienne. In-4°. *Idem.*

Essai historique sur les reliques et [illegible] Siméon, par M. [illegible]laye. In-8°.

Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy, par M. Henri Lepage. In-8°. *Idem.*

Inventaire des Archives de la Meurthe (2e partie), par M. Henri Lepage. In-8°. *Idem.*

Travaux des Conseils d'hygiène et de salubrité, en 1854 et 1855. Rapport de M. le docteur Léon Parisot. In-8°. *Idem.*

Notice sur le comté de Vaudémont, par M. Salle. In-8°. *Idem.*

Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe, par M. Levallois. In-8°. *Idem.*

Jeune fille et vieille fille, poésie (par M. H. de Saint-Germain). In-8°. Prévot.

Publications périodiques.

Bulletin de l'Instruction primaire de la Meurthe. In-8°. Ve Raybois.

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée historique lorrain. In-8°. A. Lepage.

Le Bon Cultivateur, recueil publié par la Société d'Agriculture de Nancy. In-8°. Ve Raybois.

Bulletin de la Société régionale d'Acclimatation. In-8°. *Idem.*

Le Chœur, journal de la Société de musique religieuse. In-4°. Trenel.

Gravures et lithographies.

Maison de santé de la Malgrange. Drouin.

Place Stanislas de Nancy. Prévot.

Plan de la bataille de Nancy (1477). Nicolas-Digout.

Carte itinéraire des routes et communications ouvertes sur la partie des provinces de Lorraine, du Bar[illegible] des Trois-Evêchés, de Champagne et d'Alsa[illegible]t le département de la Meurthe (1789). Ch[illegible]

[illegible]tre-Dam[illegible]ne-Nouvelle dans l'église [illegible] de Na[illegible]

[illegible] l'abbé[illegible]r. *Idem.*

[illegible] du [illegible]y par Louis XIII.

CHAPITRE VII.

Statistique nécrologique.

1855-1856.

Décembre 1855. — Mme Marguerite Ney, veuve de M. Monnier, ancien receveur général de la Meurthe, âgée de 84 ans.

Le comte de Ligniville, mort à Woinville (Meuse).

Croissant, ancien député, ancien maire de Toul, commandeur de la Légion-d'Honneur, mort à Paris à l'âge de 80 ans.

Bernard-Louis-Joseph comte d'Hozier, chef d'escadron en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne ; 71 ans.

Janvier 1856. — L'abbé Daille, chanoine honoraire de Nancy, aumônier de l'hôpital de Vézelise, doyen d'âge du clergé diocésain ; il était né à Vézelise le 23 février 1765.

L'abbé Rohrbacher, auteur de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique,* chanoine honoraire de Nancy, ancien professeur d'histoire au séminaire de cette ville, membre de plusieurs sociétés savantes ; mort à Paris.

Février. — Le marquis de Frégeville, mort à Pont-à-Mousson.

Henri Cournault, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis ; mort à Toul.

Mars. — Gilbert-François-Félix Dupont [illegible] mémont, âgé de 76 ans.

Claude Adam, officier en retraite, ayant [illegible] campagnes de la Républiq[illegible]'Empi[illegible] Voinémont.

Joseph-François Georgeat, garde-général des forêts en retraite, âgé de 90 ans.

Charles-Pierre Souhait, âgé de 67 ans, capitaine d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur.

François-Jean-Baptiste Noel, avocat, notaire honoraire, âgé de 75 ans. M. Noël, qui avait passé une partie de sa vie à former une riche collection de livres et de manuscrits sur l'histoire de Lorraine, a laissé plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire de ce pays.

Emile Berthemot, de Toul, médecin-major, chevalier de la Légion-d'Honneur; mort à Marseille, à l'âge de 43 ans.

Avril. — Sœur Constance Lahaye, supérieure de la maison de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Laurent au faubourg Saint-Martin; morte à Paris à l'âge de 35 ans.

Le baron Polosson, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, né à Grenoble, mort à Nancy dans sa 91e année.

Goutt, de Nancy, médecin-major de 1re classe, chef de l'ambulance des 1re et 2e divisions du corps de réserve de l'armée de Crimée.

Juin. — Charpentier, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Phalsbourg, mort dans cette ville à l'âge de 76 ans.

Août. — L'abbé Cupers, chanoine honoraire de Nancy, âgé de 71 ans.

Etienne-Louis baron de Ravinel, âgé de 78 ans.

Septembre. — Jean-Jacques-Germain Meaume, inspecteur honoraire de l'Université, chevalier de la Légion-d'Honneur, âgé de 82 ans.

J[illegible]iste Renard, curé de Lunéville, âgé de [illegible]ur de la Mai[illegible] Pauvres dite le [illegible]

[illegible]n-Baptiste-[illegible]aron Jorant, [illegible] roi à Nan[illegible]ier de la Lé[illegible]de 80 ans[illegible]

CHAPITRE VIII.

Analyse des travaux du Conseil général.

Archives communales. — Vote d'une somme de 800 fr. pour leur inspection.

Canal de la Marne au Rhin. — Vœu pour que l'administration du canal reste entre les mains de l'Etat, et pour l'exécution des travaux complémentaires.

Dépôt d'étalons de Rosières. — Vœu pour l'augmentation du nombre des étalons.

Inondations. — Conclusions du rapport de M. Lacroix, ingénieur du service hydraulique : M. l'Ingénieur estime que, pour sauvegarder les intérêts hydrauliques du département de la Meurthe, il convient d'introduire dans la législation des cours d'eau les trois nouvelles dispositions suivantes :

1° Aucun défrichement ne sera autorisé avant que la demande en ait été soumise aux formalités des enquêtes locales et examinée au triple point de vue forestier, agricole et hydraulique ;

2° Les étangs seront assimilés aux biefs des moulins et usines : un règlement d'administration publique désignera ceux qui devront être maintenus ou rétablis comme réservoirs, et fixera pour chacun d'eux les époques des mises en eau et à sec. Le tout sous réserve des indemnités qu'il y aura lieu de payer aux propriétaires et usagers de ces étangs, en cas de trouble nuisible apporté dans le mode actuel de leur jouissance ;

3° Le principe de l'association obligatoire de tous les intéressés sera appliqué en matière d'irrigation, comme il l'est en matière de curage.

Institut des jeunes aveugles. — Création d'une 3e bourse.

Instruction primaire. — Le service de l'instruction primaire est dans une excellente situation [illegible] département est toujours un des mieux pourvus [illegible]port. Il n'y plus aujourd'hui que 14 communes [illegible]teur résidant, mais ces communes, d'une po[illegible]érieu[illegible] 100 âmes, sont réunies à d'autres po[illegible] d[illegible] école.

Les salles d'asile so[illegible]mbre les fréquentent.

Il y a 1,193 écoles, dont 1,088 publiques et 105 libres; parmi les premières, 361 sont spéciales aux garçons, 347 aux filles et 380 réunissent les enfants des deux sexes. Ce dernier nombre peut paraître considérable, mais il convient de remarquer qu'il comprend les écoles les moins nombreuses, car la moyenne des élèves n'y est que de 48, soit 24 pour chaque sexe. Le chiffre des élèves qui fréquentent ces écoles mixtes n'est que le quart du chiffre qui s'applique à tous ces établissements; les trois quarts des enfants des écoles jouissent donc du bienfait de la séparation des sexes, et cet avantage paraît devoir s'étendre de jour en jour aux communes de 400 à 500 âmes.

Les écoles mixtes dirigées par des institutrices sont encore peu nombreuses.

Le nombre des élèves des écoles publiques est de 60,000 environ; les écoles privées n'en comptent que 5,600.

La fréquentation des écoles en été a fait des progrès sensibles, que l'on peut attribuer au système d'abonnement adopté depuis deux ans pour la rétribution scolaire.

Legs de l'empereur Napoléon Ier. — Allocation de 2,100 fr. pour création de lits dans les hospices du département.

Médecins cantonaux. — Extrait du Rapport du Préfet sur ce service : 4,600 malades indigents ont reçu les secours médicaux et ont été l'objet, dans une seule période de six mois, de 15 à 16 mille visites ou consultations qui, dans l'ancien état de choses, eussent probablement manqué à la plupart d'entre eux ; l'ouvrier des campagnes a pu enfin trouver des secours dans la maladie, et plus d'une famille pauvre a dû au nouveau service de conserver son chef et d'être sauvée de la ruine.

Les médecins cantonaux ont généralement fait preuve de beaucoup de zèle et de bonne volonté ; ils n'ont été arrêtés ni par les difficultés de leur service, ni par l'insuffisance de leur traitement, et se sont montrés franchement dévoués au bien. Malgré le nombre souvent considérable des communes à visiter, malgré les distances à parcourir, [illegible]cun d'eux a suffi à sa tâche, même pendant l'épidémie [illegible]éra que no[illegible] eu à traverser. De concert avec [illegible]é central, [illegible]fet décide que des médailles [illegible] en arg[illegible] décernées aux cinq prati[illegible]e sont [illegible]ticulièrement distingués,

[illegible] [illegible]au-Salins;

Bagré, docteur à Vic;
Joly, officier de santé à Flavigny;
Eby, docteur à Einville;
Weiss, docteur à Sarrebourg.

Monuments historiques. — Allocation de 1,500 fr. pour l'église Saint-Nicolas-de-Port, et de 3,000 fr. pour la cathédrale de Toul.

Routes départementales. — Rétablissement de l'institution des commissaires-voyers.

Société régionale d'acclimatation. — Allocation d'une subvention de 200 fr.

Sourds-muets. — Institution de Nancy. Vœu pour son érection en école impériale.

Vœux émis par le Conseil général. — Le Conseil général émet le vœu que la résidence des ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées, au lieu d'être, comme aujourd'hui, au chef-lieu du département, soit fixée au chef-lieu d'arrondissement, de manière à les rapprocher le plus possible des circonscriptions qui leur sont attribuées.

Que le projet de construction d'un canal, se détachant de la Marne à Nogent-l'Artaud, et empruntant le canal de l'Ourcq pour aboutir au bassin de la Villette, soit adopté et mis promptement à exécution.

Que le Gouvernement, s'il croit devoir, contrairement aux vœux déjà exprimés plusieurs fois par le Conseil, supprimer les prohibitions relatives à l'introduction en France des marchandises étrangères, sauvegarde les intérêts du travail départemental, par des droits largement protecteurs.

Qu'il ne soit plus alloué aux percepteurs de remises proportionnelles en recette et en dépense, sur le chiffre d'évaluation des prestations acquittées en nature

Qu'un service postal journalier soit créé dans toutes les communes du département qui en sont encore privées.

Que le livret soit rendu obligatoire pour les domestiques, ainsi que pour les aides agricoles.

Que la culture du tabac soit autorisée dans le d[illegible]ment de la Meurthe comme elle l'a été dans cel[illegible] Moselle. Le tabac a été cultivé pendant longtemps [illegible] profit dans notre département, et cette exploitati[illegible] drait en aide à la petite culture, qui pourrait en t[illegible] profit considérable.

Le Conseil, reconnaissant l'uti[illegible] a appris avec une vive satisfactio[illegible] importante matière était sur le p[illegible]

probation du Corps législatif. Il appelle de tous ses vœux la promulgation de ce nouveau code, destiné à régler des droits nombreux et à mettre fin à beaucoup de contestations.

Le Conseil général émet le vœu qu'à l'avenir les forêts de l'Etat soient assujetties comme les propriétés communales et particulières de même nature, au paiement des centimes additionnels communaux et départementaux, quel qu'en doive être l'emploi.

Que la loi sur le défrichement des forêts, ajournée à la prochaine session de la législature, contienne toutes les restrictions nécessaires pour assurer l'alimentation suffisante du pays en produits ligneux, la conservation du sol, celle des sources, ainsi que de l'égalité et de la salubrité du climat, et pour empêcher des défrichements funestes dans des terrains impropres à une culture fructueuse;

Que l'Etat ne vende plus à l'avenir de forêts, avec faculté de défrichement, dans les localités où, pour des motifs d'intérêt public, le défrichement est refusé ou interdit aux autres propriétaires.

Que, en procédant à la révision de l'article 63 du Code forestier, il y soit inséré une disposition qui, sauf les cas extraordinaires dont les tribunaux seront juges, prescrive de former le capital représentatif du droit d'usage en multipliant par 25 le revenu annuel moyen des délivrances usagères.

1° Que l'égalité dans l'assiette de l'impôt entre les bois et les autres natures de propriété soit rétablie;

2° Qu'une protection plus efficace soit accordée à la propriété forestière, contre les délits qui la dévastent;

3° Que les taxes des octrois sur les bois soient ramenées à des tarifs plus modérés et surtout plus équitablement répartis;

4° Que les règlements et les tarifs des douanes, qui ferment aujourd'hui aux produits des bois français l'accès des marchés étrangers, tandis qu'ils ouvrent librement [illegible]oduits des bois étrangers l'accès des marchés fran-[illegible]t révisés, et que la libre exportation des merrains [illegible]it une des con[illegible]nces de cette révision; [illegible]oulement e[illegible]port des produits ligneux [illegible] davantag[illegible]ant plus en considéra-[illegible] fait jus[illegible] le tracé des canaux, [illegible]hemins [illegible]nvenances des pays [illegible] en ce[illegible]ettre les produits [illegible] des f[illegible]ort, à des condi-

tions plus rigoureuses que les autres matières similaires qui leur font concurrence.

Que, dans l'intérêt de l'Etat et des usagers de l'ancien comté de Dabo, il soit procédé au cantonnement des droits qu'ils exercent dans la forêt domaniale de ce nom.

Réitère le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la proposition insérée au *Moniteur* du 22 août 1856, concernant les enfants confiés à l'assistance publique, en tant qu'elle aurait pour résultat d'accroître les charges du département, sous toute réserve de ses sentiments de sympathie pour tout ce qui pourrait d'ailleurs contribuer à une meilleure et plus large éducation des enfants trouvés et abandonnés.

Le Conseil général appelle de nouveau toute la bienveillance du gouvernement, sur l'utile Maison des apprentis de la ville de Nancy qui, en arrachant au vagabondage et à la misère des jeunes garçons pauvres et abandonnés, pour leur inculquer de bons principes et les mettre à même de gagner honorablement leur vie par le travail, rend un inappréciable service à l'humanité et à la société;

Renouvelle le vœu émis dans ses dernières sessions, pour l'érection de l'Evêché de Nancy en Archevêché.

Sollicite de nouveau le rétablissement de l'Ecole de droit de Nancy, dont l'article 24 du traité de Vienne de 1736 avait consacré l'existence.

Emet de nouveau le vœu que la bienveillance du gouvernement se manifeste d'une manière aussi efficace que possible en faveur de la Commission du Musée historique Lorrain, dont les louables efforts, malheureusement restreints par le manque de ressources, tendent à perpétuer le souvenir d'une ancienne nationalité, en sauvant de la ruine les débris remarquables de cette époque et le monument historique destiné à les renfermer.

Vœux émis par les Conseils d'arrondissement. — Parmi ces vœux, nous remarquons le suivant : « Le Conseil d'arrondissement de Sarrebourg, considérant que les jeux de bourse et les spéculations se font aujourd'hui sur la plus large échelle ; que cette déplorable tendance en[illegible]a-griculture les capitaux qui doivent la féconder [illegible] rant que la propriété en général supporte [illegible] charges et qu'aucun impôt n'incombe sur le sp[illegible] considérant qu'il y a inégalité [redacted]ger imm[illegible] ces deux situations ; appelle d[illegible] cation à cet état de choses. »

SECONDE PARTIE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

FAMILLE IMPÉRIALE. — COMPOSITION DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE. — MINISTÈRES.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853 à :

EUGÉNIE, impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

NAPOLÉON (Eugène-Louis-Jean-Joseph), prince impérial, né à Paris le 16 mars 1856.

FAMILLE IMPÉRIALE.

JÉROME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 novembre 1784; roi de Westphalie, du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage :

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820; mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822.

STÉPHANIE-LOUISE-ADRIENNE NAPOLÉON, tante de l'Empereur, née le 28 août 1789, grande duchesse douairière de Baden.

MAISON CIVILE DE S. M. L'EMPEREUR.

Ministre de la maison de S. M.

ould, G. O. ✻.

Clergé. — ... umônerie.

aumônier.

O. ✻, évê... y, premier aumônier

service).

êque d'A... d aumônier.

MM. l'abbé Mullois, premier chapelain.
l'abbé Versini, chapelain ordinaire.
l'abbé Liabeuf, *idem*.
l'abbé Laine, *idem*.
l'abbé Ouin-Lacroix, secrétaire général.
l'abbé Devaise, maître des cérémonies.

Grand maréchal du palais.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant, G. C. ✻, sénateur, ministre de la guerre.

Adjudant général du palais.

M. le général Rolin, G. O. ✻.

Préfets du palais.

MM. le baron de Montbrun, ✻.
le baron de Maussion, O. ✻.
de Vareigne, ✻.
de Valabrègue de Lavœstine, ✻.

Maréchaux des logis.

MM. le comte Lepic, ✻, premier maréchal des logis;
le baron Morio de l'Isle, maréchal des logis ordinaire;
le baron Emile de Tascher de La Pagerie, *idem*.

Gouvernement des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée.

M. le général Vaudrey, G. O. ✻, sénateur, gouverneur.

Palais de Saint-Cloud.

M. le colonel comte Thiérion, C. ✻, député, gouverneur.

Grand chambellan.

S. Exc. M. le duc de Bassano, G. O. ✻, sénateur.

Premier chambellan.

M. le comte Bacciochi, O. ✻, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.

Chambellans ordinaires.

MM. le duc de Tarente, ✻, député;
le marquis de Belmont, ✻;
le marquis de Chaumont-Quitry, ✻;
le marquis de Gricourt, ✻;
le comte d'Arjuzon, ✻, député;
le comte Olivier de Walsh;
le vicomte Rodolphe d'Ornano, O. ✻;
le comte de Labédoyère, député;
le marquis de Conégliano.



Cabinet particulier de l'Empereur.

MM. Mocquart, O. ✱, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet;
de Dalmas, ✱, sous-chef du cabinet.

Grand écuyer.

M.....

Premier écuyer.

M. le colonel Fleury, C. ✱, aide-de-camp de l'Empereur.

Ecuyers ordinaires.

MM. Bachon, ✱;
le baron Bourgoing;
le marquis de la Grange;
le comte d'Aiguesvives;
de Grammont;
le comte Roger de Riancourt.

Ecuyer honoraire.

M. de Burgh.

Grand veneur.

S. Exc. M. le maréchal Magnan, G. C. ✱, sénateur.

Premier veneur.

M. le comte Ney, C. ✱, aide-de-camp de l'Empereur.

Commandant des chasses à tir.

M. le marquis de Toulongeon, ✱.

Lieutenants de vénerie.

MM. le baron Lambert;
le marquis de Latour-Maubourg, ✱.

Lieutenant des chasses à tir.

M. le baron Delage, O. ✱.

Grand maître des cérémonies.

S. Exc. M. le duc de Cambacérès, G. O. ✱, sénateur.

Introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

MM. Feuillet de Conches, C. ✱.
le baron de Châteaubourg, ✱.

Aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.

[illegible]M. le baron de Laj[illegible]
Jules Lecoq.

Tréso[illegible] *la couronne.*

✱.

10

Trésorier de la cassette particulière de S. M.

M. Charles Thélin, ✱.

Musique de la chapelle et de la chambre.

MM. Aubert, C. ✱, membre de l'Institut, directeur.
Allary et Labarre, pianistes accompagnateurs.

Service de santé près LL. MM.

M. le docteur Conneau, C. ✱, premier médecin de l'Empereur.

Médecins et chirurgiens ordinaires.

MM. Andral, O. ✱.
Rayer, C. ✱.
Jobert de Lamballe, C. ✱.
le baron Hippolyte Larrey, O. ✱

Chirurgien-accoucheur.

M. le baron Paul Dubois, C. ✱.

Médecins et chirurgiens consultants.

MM. Levy, O. ✱;
Bouillaud, O. ✱;
Gaultier de Claubry, ✱;
Bérard, O. ✱;

MM. Cloquet, O. ✱;
Bégin, C. ✱;
Velpeau, O. ✱;
Vernois, ✱.

Médecins et chirurgiens par quartier.

MM. Delaroque fils, ✱;
Corvisart, ✱;
Fleury, ✱;
Tenain;

MM. Longet, O. ✱;
Boulu, ✱;
Arnal, ✱;
Pietra Santa.

Chirurgien dentiste.

M. Evans.

Premier pharmacien.

M. Acar, ✱.

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

S. Exc. le maréchal comte Vaillant, G. C. ✱, sénateur, *grand maréchal du palais*, commandant la maison militaire.
M. Rolin, G. O. ✱, général de division, adjudant général du palais.

Aides-de-camp de l'Empereur.

MM. le comte Roguet, C. ✱, sénateur, ... de division;
Niel, G. O. ✱, général de divis...
le comte de Goyon, C. ✱, géné...
de Cotte, C. ✱, général de divisi...
le comte de Montebello, C. ✱ ...
Espinasse, O. ✱, géné...
de Failly, O. ✱, génér...

Vaudrey, G. O. *, sénateur, général de brigade;
le baron de Béville, O. *, colonel;
Fleury, O. *, colonel de cavalerie.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur.

1. le marquis de Toulongeon, *, lieutenant-colonel d'état-major;
le comte Lepic, *, lieutenant-colonel;
Favé, *, idem;
le baron de Meneval, *, chef d'escadron d'artillerie;
Tascher de la Pagerie, capitaine;
le prince de la Tour d'Auvergne, capitaine;
Lauregois;
le baron Morand, capitaine;
Ed. d'Avillier, *, capitaine;
de Chastenet, *, capitaine.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande maîtresse de la maison de S. M.

ne la princesse d'Essling.

Dame d'honneur.

me la duchesse de Bassano.

Dames du palais.

mes la comtesse de Montebello;
la vicomtesse Lezay-Marnezia;
la baronne de Pierres;
la baronne de Malaret;
la marquise de Las Marismas;
la marquise de Latour-Maubourg;
la comtesse Labédoyère;
la comtesse de la Poëze;
la comtesse de Renneval;
de Sancy née Lefèvre Desnouettes;
de Saulcy;
la comtesse de Lourmel.

Dame lectrice.

lme la comtesse de Pons de Wagner.

Grand maître de la maison.

le comte de Tascher de la Pagerie, G. O. *, sénateur.



P 'mbellan.

mte Charles 'agerie, *.

'ay-L

Écuyer.

M. le baron de Pierres, ✱.

Secrétaire des commandements.

M. Damas-Hinard, ✱.

Bibliothécaire particulier.

M. de Saint-Albin.

MAISON DU PRINCE IMPÉRIAL.

Gouvernante.

Mme l'amiral Bruat.

Sous-gouvernantes.

Mmes Bizot ;
Brancion.

MINISTÈRES.

Ministre d'Etat, M. Fould.
— de l'Intérieur, M. Billault.
— de la Guerre, M. le maréchal comte Vaillant.
— des Travaux publics, M. Rouher.
— de l'Instruction publique et des cultes, M. Rouland.
— de la Marine, M. l'amiral Hamelin.
— de la Justice, M. Abbatucci.
— des Affaires étrangères, M. le comte Walewski.
— des Finances, M. Magne.
M. Baroche, président du Conseil d'Etat, ayant rang de ministre.

SÉNAT.

Bureau.

Président, M. Troplong.
Premier Vice-Président, M. Mesnard.
Vice-Présidents, MM. Drouyn de Lhuys. — Le maréchal Baraguey-d'Hilliers. — Le général comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély.
Grand Référendaire, M. le général marquis d'Hautpoul.
Secrétaire, M. le baron Lacrosse.

CORPS LÉGISLA[illegible]

Bureau.

Président, M. de Morny.
Vice-Présidents, MM. Schneider. — Reveil.
Secrétaires, MM. le co[illegible] rat (Joachim). — (Edouard).—Macdo[illegible]
de
cha[illegible]
Questi[illegible]
ron

ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — ORGANISATION JUDICIAIRE. — ORGANISATION RELIGIEUSE. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — ORGANISATION MILITAIRE. — SERVICE DES BOIS DE LA MARINE. — TRAVAUX PUBLICS, ROUTES ET CHEMINS. — INDUSTRIE, AGRICULTURE ET COMMERCE. — ORGANISATION FINANCIÈRE. — ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE. — INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Députés au Corps législatif. — Préfecture de la Meurthe. — Conseil de préfecture. — Bureaux de la préfecture. — Conseil général du département, Conseils d'arrondissements. — Sous Préfectures. — Police générale. — Mairies, Conseils municipaux, Commissaires de police. — Tableau des communes, avec l'indication du nom des maires et de la population.

§ 1er. CORPS LÉGISLATIF.

1re Circonscription électorale (cantons de Toul-nord, Toul-sud ...y, Domèvre-en-Haye, Thiaucourt, Nancy-nord, Nancy ...oué et Vézelise). *Député :* A. Drouot, ✱, propriétair

...iption électora... de Nancy-est, Sain... ...nord, Luné... ...accarat, Bayon, Bl... Réchicou... *Député :* le baro... ...ancy.

...torale... ...étrange, Phal... ...ff. ...elme, Dieuz... ...n Viard, ...

§ 2. Préfecture de la Meurthe (1).

Préfet, Albert Lenglé, O. ✻.
Secrétaire-général, Vicomte de la Bouillerie, place Carrière, 36.

§ 3. Conseil de préfecture.

Conseillers. — Mamelle, Cours Léopold, 26. — Poirel, ✻, rue des Carmes, 40. — Boidin, place Carrière, 22. — Costé, rue de la Monnaie, 4.

Attributions. — Contentieux des contributions foncière, mobilière, personnelle, portes et fenêtres et des patentes. — Contentieux des communes, des établissements publics et des particuliers. — Apurement des comptes des receveurs municipaux, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des fabriques et de l'école normale. — Décision sur la validité des élections des conseillers de département et des conseillers municipaux. — Décisions sur les contraventions en matière de grande voirie, de police du roulage et de voirie vicinale. — Décisions sur les réclamations en matièrs d'affouage et d'allotissement de biens communaux. — Décisions sur les contestations relatives à l'exécution des travaux publics et des travaux communaux. — Décisions sur l'exercice du droit de pâturage dans les forêts impériales. — Avis sur les réclamations en matière d'inscriptions sur les listes électorales. — Avis sur les acquisitions et les aliénations faites par les communes. — Avis sur la validité des cautionnements fournis par les entrepreneurs des travaux militaires. — Avis sur les adjudications des travaux publics. — Décisions sur l'interprétation des ventes domaniales et des actes administratifs. — Avis sur les demandes en établissement d'ateliers incommodes ou insalubres. — Décisions sur les autorisations d'ester en justice faites par les communes, les établissements de charité et de bienfaisance, les fabriques des églises et les particuliers contre les communes, les hospices, les bureaux de bienfaisance et les fabriques. — Avis sur les transactions entre les communes, les établissements publics et les particuliers. — Décisions sur le règlement des indemnités en matière de voirie vicinale. — Décisions sur les récla[illegible]ns en matière de curage des rivières non navigables et des [illegible]. — Décisions en main-levée d'inscriptions prises au [illegible] hospices, des bureaux de bienfaisance et des fabriques. — [illegible] sur toute

(1) Voir l'Annuaire de 1856, pour la [illegible]
de la Meurthe depuis la création des Préfe[illegible]

les questions que le gouvernement et les préfets peuvent soumettre aux conseils de préfecture.

§ 4. Bureaux de la Préfecture.

Cabinet du Préfet.

Chef. Duhaut jeune, chef de bureau, Grande-Rue (Ville-Vieille), 84.

Secrétaire particulier. Paul Lenglé, hôtel de la Préfecture.

Attaché au cabinet. R. Poirel, avocat, rue des Carmes, 40.

Attributions. — Ouverture et classement de la correspondance. — Personnel de l'administration départementale et des autres administrations publiques. — Personnel des bureaux de la Préfecture. — Nominations des percepteurs et des percepteurs-surnuméraires, des directeurs et facteurs des postes, des débitants de tabac et de poudre. — Personnel des commissaires de police. — Affaires confidentielles. — Télégraphie. — Imprimerie et librairie : concessions de brevets, dépôt légal. — Presse : autorisation et surveillance des journaux. — Demandes de secours par la voie gracieuse. — Demandes de places et recommandations. — Police politique, autorisation et surveillance des associations. — Légion d'honneur, demandes de décorations. — Récompenses pour belles actions. — Cérémonies publiques, honneurs et préséances. — Loteries. — Théâtres. — Beaux-Arts. — Musées et Sociétés savantes. — Affaires que le Préfet se réserve.

1re division. *Administration générale, militaire et de police.*

Chef de division. Bourgeois, rue de la Pépinière, 5.

Sous-chef. Deppig, Grande-Rue (Ville-Vieille), 84.

Attributions. — Recrutement, affaires militaires, colonisation de l'Algérie. — Marine, école navale, invalides et militaires de la marine. — Légion d'honneur, états de décès des légion- [illegible] Demandes de secours des anciens militaires de la [illegible] de l'Empire. — [illegible] générale, municipale et ru- [illegible] — Colport[illegible]ciens ambulants et saltim- [illegible]orts. — [illegible]ansmission des actes de [illegible]trangers [illegible]merie, répartition des [illegible] pêche. [illegible] secours mutuels. — [illegible] membr[illegible] général et des Con- [illegible] dans l'intérieur, [illegible] d'assurance, et

autres. — Naturalisations. — Jury. — Chambres et tribunaux de commerce. — Police médicale. — Santé publique : service des épidémies, médecine cantonale, vaccine, cours d'accouchement. — Subsistances : réglementation et production de renseignements. — Chambres et Sociétés d'agriculture. — Haras. — Commissions hippiques. — Conseils des Prud'hommes. — Brevets d'invention. — Exposition des produits de l'industrie. — Examens pour les Ecoles Impériales polytechnique, de Saint-Cyr, etc. — Bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et colléges. — Statistique agricole et industrielle. — Renseignements dans l'intérêt des familles. — Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux. — Envoi du Recueil des actes administratifs. — Police de la ville de Nancy : passeports à l'intérieur, — Livrets, — Cartes de sûreté, — Lieux publics.

2e DIVISION. *Administration départementale et travaux publics.*

Chef de division. Liégeois, rue Saint-Dizier, 138.
Sous-chef. Aubry, place Carrière, 11.

Attributions. — Administration départementale, acquisitions, aliénations, échanges des propriétés départementales, travaux départementaux, emprunts et impositions extraordinaires du département, etc. — Archives. — Comptabilité départementale et de tous les ministères. — Contributions directes, répartement de l'impôt, réclamations. — Cadastre. — Contributions indirectes, réclamations, droits sur les sels, sur le sucre indigène, droits de navigation, bacs et passages d'eau. — Percepteurs, congés ; secours aux anciens percepteurs. — Porteurs de contraintes. — Caisses publiques. — Dette publique. — Récépissés. — Crédit foncier. — Caisse de retraites départementale. — Pertes et secours par suite d'incendies, grêle, inondations, etc. — Travaux publics : chemins de fer, canaux et rivières navigables, routes impériales et départementales ; personnel, nominations des agents inférieurs, travaux, dépenses, acquisitions de terrain, alignements, plantations, etc. — Service hydraulique, réglementation des usines hydrauliques, curage des cours d'eau navigables, irrigations, desséchements, marais, drainage. — Service des mines, concessions, exploitations, usines métallurgiques, salines. — Police du roulage, de la navigation, de la grande voirie et des chemins de fer. — Aliénés. — Enfants trouvés. — Maison de secours. — Sourds-muets. — Aveugles. — Caisse de retraites pour la vieillesse. — Poids et mesures.

3ᵉ DIVISION. *Administration communale, hospitalière et des domaines.*

Chef de division. Duhaut aîné, place des Dames, 10.
Chef de bureau. Duhaut jeune, Grande-Rue (Ville-Vieille), 84.
Sous-chef. Pèlerin, à Laneuveville.

Attributions. — Organisation municipale : nomination, suspension et révocation des Maires et Adjoints ; suspension et dissolution des Conseils municipaux. — Administration communale. — Formations, divisions et réunions des communes ; revenus communaux, octrois, droits de toute nature, acquisitions, aliénations, échanges, travaux communaux, cimetières, etc. — Budgets et comptes des communes, impositions et emprunts. — Cotisations municipales et particulières. — Répartition du fonds des amendes de police correctionnelle ; attribution aux communes de la part leur revenant dans les amendes de police municipale, de chasse, etc. — Taxe municipale sur les chiens. — Dépenses des commissariats de police. — Placements de fonds disponibles. — Contentieux des communes, actions judiciaires, transactions, dons et legs. — Gardes champêtres communaux et particuliers, parcours, vaine-pâture, troupeaux communs, bans de récolte. — Voirie urbaine, plans d'alignements des villes et communes, droits de voirie. — Chemins vicinaux, personnel des agents voyers, classement, direction, construction et rectification des chemins, alignements, fixation des contingents des communes, répartition de la subvention départementale, prestations en nature, approbation des rôles, états de cotes irrecouvrables, etc. — Domaine de l'Etat, acquisitions, aliénations, échanges, actions judiciaires, domaines engagés, etc. — Remise au domaine des parcelles non employées pour les travaux publics et aliénation de ces parcelles. — Forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics ; personnel des gardes forestiers communaux ; délimitations, aménagements, exploitation des forêts, droits d'usage, cantonnements, affouages ; constructions à distance prohibée des forêts ; défrichements des bois particuliers. — Cultes : Culte catholique. — Fabriques. — Congrégations religieuses. — Création des cures, succursales, chapelles simples, chapelles vicariales et chapelles de secours. — Cultes non catholiques. — Instruction primaire :

sions administratives, travaux, budgets et comptes, etc. — Admission des malades indigents dans les hospices communaux. — Monuments historiques.

Bureau de l'Instruction publique.

(Ce bureau est sous la direction de M. l'Inspecteur d'Académie.)

Attributions. — Personnel de l'instruction primaire : nominations, avancements, suspensions et révocations des instituteurs primaires et des institutrices. — Salles d'asile, ouvroirs. — Plaintes et réclamations contre le personnel. — Mouvement général de l'instruction primaire. — Enseignement secondaire : lycées et collèges communaux. — Enseignement supérieur : facultés, écoles préparatoires. — Conseil départemental de l'instruction publique.

Archives départementales.

Archiviste. Henri Lepage, ✡, à l'hôtel de la Monnaie.

Attributions. — Classement et conservation des titres et des papiers qui ne sont pas nécessaires au travail journalier des bureaux; délivrance des expéditions de ces pièces. — Le bureau des Archives est ouvert tous les jours non fériés, savoir : Pour les fonctionnaires et employés des administrations publiques, *depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi;* pour le public, *depuis onze heures jusqu'à deux heures.*

Jours d'audiences et heures d'ouverture des bureaux.

Le Préfet reçoit le *mardi*, le *jeudi* et le *samedi*, de midi à deux heures : il reçoit également les autres jours, sur une demande écrite, motivant l'objet de la conférence et indiquant le lieu où la réponse doit être adressée.

Le Secrétaire général reçoit tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à midi et demi.

Les Conseillers de préfecture tiennent leurs séances ordinaires le *mardi* et le *vendredi* à midi.

Les bureaux sont ouverts au public tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure : il n'y a d'exception à cette règle que pour les chefs ou premières autorités des administrations.

Commission départementale des batiments civils.

Président. Vionnois, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Membres. Grillot, Thiébert, Mars, architectes.
Secrétaire. Chatelain, architecte.

§ 5. CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement de Château-Salins.

Albestroff. Thiébaut, à Insming. — *Château-Salins.* Comte de Landreville, à Nancy. — *Delme.* Comte de Riocour, ✻, à Aulnois. — *Dieuze.* Baron du Prel, ✻, à Dieuze. — *Vic.* Bagré, à Vic.

Arrondissement de Lunéville.

Baccarat. Brice, à Baccarat. — *Bayon.* Débuisson, à Nancy. — *Blâmont.* Vaultrin, ✻, à Blâmont. — *Gerbéviller.* Drouot, ✻, député, à Nancy. — *Lunéville* (nord). Guérard, ✻, à Lunéville. — *Lunéville* (sud-est). Michaut, à Nancy.

Arrondissement de Nancy.

Haroué. Le Prince de Beauvau, ✻, Sénateur, à Haroué. — *Nancy* (est). Blaise, à Nancy. — *Nancy* (nord). Monnier, ✻, à Nancy. — *Nancy* (ouest). Volland, à Nancy. — *Nomeny.* Baron de Mahuet, ✻, à Létricourt. — *Pont-à-Mousson.* Magot, à Pont-à-Mousson. — *Saint-Nicolas.* Comte de Lambel, à Fléville. — *Vézelise.* Rollin, à Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

Fénétrange. Hertz, à Sarrebourg. — *Lorquin.* Chevandier, ✻, à Cirey. — *Phalsbourg.* Comte Villatte, à Hellocourt. — *Réchicourt.* Collignon de Videlange, à Rhodes. — *Sarrebourg.* Garnier, ✻, à Nancy.

Arrondissement de Toul.

Colombey. Baron de Prailly, ✻, à Nancy. — *Domèvre.* Thibault, ✻, à Villey-Saint-Etienne. — *Thiaucourt.* Forel, à Thiaucourt. — *Toul* (nord). Douzain, à Bruley. — *Toul* (sud). Didelot, à Toul.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.

Arrondissement de Château-Salins.

Albestroff. — Poirel, procureur impérial à Mirecourt.

Château-Salins. — [illegible], médecin à Château-Salins. — Thouvenel, ✻, propri[illegible]court.

Delme. — Basti[illegible] — Didier, notaire à Delme.

Dieuze. — Blahay, [illegible] — Dorsu, directeur des Salines [illegible]

Vi[illegible], ✻, mair[illegible]

Arrondissement de Lunéville.

Baccarat. — Jacquel, propriétaire à Badonviller. — De Fontenay, directeur des cristalleries à Baccarat.

Bayon. — Bagard, maire à Damelevières.

Blâmont. — Colle, ✱, officier en retraite à Blâmont.

Gerbéviller. — Christophe, Maire à Gerbéviller.

Lunéville (nord). — Keller, manufacturier à Lunéville. — Noël, propriétaire à Sommerviller.

Lunéville (sud-est). — Hamelin, avocat à Lunéville. — Guérard, notaire à Lunéville.

Arrondissement de Nancy.

Haroué. — Regnault-Berthier, à Xirocourt.

Nancy (est). — De Lasalle, ✱, conseiller à la Cour. — Hainglaise, ancien notaire.

Nancy (ouest). — Meaume, ✱, professeur à l'Ecole impériale forestière.

Nancy (nord). — Lemoine, ✱, médecin.

Nomeny. — Comte de Morville, maire à Mailly.

Pont-à-Mousson. — Mougin, propriétaire à Pont-à-Mousson.

Saint-Nicolas. — Bertrand, propriétaire à Saint-Nicolas.

Vézelise. — Boileau, propriétaire à Viterne.

Arrondissement de Sarrebourg.

Fénétrange. — Faigle, propriétaire. — Trionville, notaire à Fénétrange.

Lorquin. — Grillet, médecin à Lorquin. — Ména, notaire à Cirey.

Phalsbourg. — Hoffman, banquier à Phalsbourg. — Général Thiéry, C ✱, à Phalsbourg.

Réchicourt-le-Château. — Germain, propriétaire à Réchicourt.

Sarrebourg. — Colle, ancien juge de paix. — Haumant, avoué à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.

Colombey. — Roussel, maire à Gémonville. — Mény, no
Colombey.

Domèvre-en-Haie. — Poirson, juge de paix à Domèv
Urion, propriétaire à Villers-en-Haye.

Thiaucourt. — Pierre, maire à Viéville-en-Haye.

Toul (nord). Saunier, maire à Lucey. — Collin, propri
Ménil-la-Tour.

Toul (sud). — Bancel, père ✱, médecin, à Toul. —
manufacturier, adjoint, à Toul.

§ 6. Sous-Préfectures.

Château-Salins. — Sous-Préfet, Mazerat. — Chef des bureaux, N.

Lunéville. — Sous-Préfet, baron de Vaux. — Chef des bureaux, Gérardin.

Nancy. — (La préfecture est chargée de l'administration des communes de cet arrondissement.)

Sarrebourg. — Sous-Préfet, Dausse. — Chef des bureaux, Poirot.

Toul. — Sous-Préfet, Lambert, ✻. — Chef des bureaux, Dedenon.

§ 7. Police générale.

Commissaire central de police à Nancy, Henry, ✻, place Stanislas, 3.

Commissaires de police cantonaux :

Nancy (*est*), Meyrel.
Nancy (*ouest*), Gontard.
Nancy (*nord*), Rougeuil.
Haroué, Saintlot.
Nomeny, Masson.
Pont-à-Mousson, Munier.
Saint-Nicolas, Bourgeois.
Vézelise, Lambert, ✻.
Toul, Gindre.
Thiaucourt, Loutre, ✻.
Lunéville, Bigeard, Potor.
Baccarat, Schlister.
Blâmont, Vincent, ✻.
Vic, Gasz.
Dieuze, Knaff.
Sarrebourg, Duhoux.
Phalsbourg, Baüer.

Police de la ville de Nancy.

Commissaire central, Henry, ✻, place Stanislas, 3.

Commissaires de police : — canton de Nancy est, Meyrel, rue des Tiercelins, 28.

— canton de Nancy ouest, Gontard, rue de la Visitation, 19.

canton de Nancy nord, Rougeuil, place de [illegible], 12.

[illegible] gue, Grande-Rue [illegible] Vieille), 76.

[illegible] central :

[illegible] -Dizier, 77 [illegible]

[illegible] rue Stanisla[illegible] Schuller,

[illegible]

Sergents de ville, Thiéry (Victor), rue Notre-Dame, 7.
— Humbert, rue Stanislas, 76.
— Thiéry (Jean-Baptiste), Grande-Rue (Ville-Vieille), 115.
— Richard, rue des Jardins, 5.
— Haye, rue du Cloître, 1.

Canton de Nancy est : sous-brigadier, Ségut, faubourg Saint-Pierre, 15.

Sergent de ville : 1er section, Chouleur (Nicolas), rue Saint-Nicolas, 59.

Sergent de ville, 2e section, Guillemette, rue Ste-Catherine, 28.
— 3e section, Jacquot, faub. Saint-Georges, 21.

Brigadier du canton ouest, Metzger, faubourg Stanislas, 32.

Sergent de ville, 4e section, Thiéry (François), rue de la Hache, 84.

Sergent de ville, 5e section, Chouleur (Louis), rue Raugraff, 27.
— 6e section, Bilmayer, rue Saint-Nicolas, 107.

Canton de Nancy nord : sous-brigadier, Noviant, place Carrière, 11.

Sergent de ville, 7e section, Gouthière, rue du Ruisseau, 72.
— 8e section, Colin, rue Saint-Epvre, 4.

§ 8. Mairies.

Arrondissement de Nancy.

VILLE DE NANCY.

Maire. Baron Buquet, ☼, député, rue St-Pierre, 18.
Adjoints. 1er. Paul Collenot, ☼, rue des Michottes, 11. — 2e N. — 3e Comte Molitor, O ☼, petite rue du Boulevard, 4.

Conseil municipal. — Collenot, ☼, adjoint, ru[illegible]ichottes, 11. — Cézard, armateur, rue Girardet, 4. — Gr[illegible]édecin, rue des Carmes, 31. — Pierson, ☼, conseille[illegible] Cours Léopold, 3. - Blaise, notaire, rue des Ponts, 1[illegible]mer, prop., rue des Tiercelins, 42. — Chatelain, ar[illegible] la Pépinière, 7. — Lemoine, père, ☼, médecin, rue [illegible]7. —Elie-Baille, ☼, négociant, rue Drouot, 4. — Vill[illegible] rue Stanislas, 51.—Fabvier, conseiller à la Cour, ru[illegible] — Margo, négociant, rue des Tiercelins, 16.—[illegible] rue Saint-Nicolas, 34.—Lombard, ancien avoué, [illegible]tution, 9. — Bernard, avocat, rue Saint-Nicolas,

(Victor), médecin, rue Saint-Julien, 37. — Boulet, ✱, officier en retraite, rue Montesquieu, 21. — Brice, ✱, officier en retraite, rue des Ponts, 8. — De Jeandin, ancien négociant, rue Montesquieu, 16. — Gény (Alexandre), propriétaire, rue de la Poissonnerie, 26. — Renaux-Didion, négociant, place du Marché, 7. — Drouot, ✱, député, rue des Quatre-Eglises, 50. — De Vienne, juge de paix, place Saint-Georges, 97. — Pernot-Dubreuil, ✱, propriétaire, rue des Jardins, 11. — Molitor (comte), adjoint, O ✱, rue du Petit-Boulevard, 4. — Boppe-Cabocel, négociant, rue des Ponts, 25.— Barbas, aîné, négociant, faubourg Saint-Georges. — Béchet, fils, médecin, rue Stanislas, 34. — Parade, ✱, directeur de l'Ecole impériale forestière, rue Girardet, 12. — Akermann, receveur général, place des Dames, 11. — Hainglaise, ancien notaire, rue Stanislas, 57. — Lévylier (Salmon), propriétaire, rue des Dominicains, 46.

Receveur municipal. Berlet, rue de la Hache, 23.

Bureaux de la Mairie Secrétaire en chef de la Mairie, Gérard-Grandville, à l'Hôtel-de-Ville.

Chef des bureaux : Aimé Grandcolas, bureau général, rue des Ponts, 22. — Laguerre, administration et comptabilité, place Stanislas, 3. — Beaucourt, actes de l'état civil, rue des Tiercelins, 26. — Pitat, bureau des renseignements et contributions, rue Sainte-Catherine, 21. — Diot, bureau militaire, Hôtel-de-Ville, rue des Dominicains.

Médecins vaccinateurs. Lévylier, rue Saint-Dizier, 102 (1re, 2e et 3e sections). — Winter, rue Saint-Nicolas, 2 (4e, 5e et 6e sections). — Grandjean, rue des Carmes, 31 (7e et 8e sections).

Médecins chargés de constater les décès à domicile. 1re et 8e sections, Winter, rue Saint-Nicolas, 2. — 2e et 6e sections, Contal, rue des Ponts, 24. — 3e et 7e sections, Lévylier, rue St-Dizier, 102.—4e et 5e sections, Chatelain, rue St-Nicolas, 44.

Commissaires répartiteurs : Lambert, petite rue des Carmes, 1; Gérardin-Hermite, rue de la Salpétrière, 4; Desfossez, rue Saint-Jean, 38; Brouillon, rue des Dominicains, 14; Lorta, rue Sainte-Catherine, [illegible]

Commiss[illegible]tileurs suppléants [illegible]ieu-Pernet, rue [illegible]t-Dizi[illegible]y, rue Montesquie[illegible]ny, rue Saint-[illegible]las, 18[illegible]

[illegible]*ayés a*[illegible]*nts et au rec*[illegible]*la popula-*[illegible]rion, [illegible]ière, 34 (1[illegible]ions). — [illegible] N[illegible] (3e, 4e et [illegible] — Duré, [illegible] sections).

[illegible]y, arch[illegible] Car-

Lapierre, conducteur des travaux, rue de Metz, 10. — Brunet, place Saint-Epvre, 4 ; Ancelon, rue d'Alliance, 19, agents voyers. (Ce bureau est ouvert de 9 heures à midi.)

Les bureaux de la Mairie sont ouverts de 9 heures à 3 heures 1/2 du 1er octobre au 1er avril, et jusqu'à 4 heures du 1er avril au 1er octobre, excepté le bureau militaire qui ne se ferme qu'à 6 heures.

Octroi municipal. (Voir chapitre VIII, organisation financière.)

Compagnie des Sapeurs-Pompiers de la ville de Nancy composée de 120 hommes en service actif et de 25 vétérans.

Capitaine-Commandant, Pitoy, rue Saint-Nicolas, 34.
Capitaine en 2e, Clément, rue Saint-Michel, 27.
Lieutenant en 1er, Carrière, place Stanislas, 10.
Lieutenant en 2e, Luchini, place Saint-Jean, 49.
Sous-Lieutenant en 1er, Thiéry, cours Léopold, 25.
Sous-Lieutenant en 2e, Riot, rue Saint-Michel. 27.

Gardes champêtres. Pierron, route neuve de Toul, 31. — Jardel, faubourg des Trois-Maisons, 8. — Grandjean, faubourg des Trois-Maisons, 40. — Renard, rue du Montet, 64.

Tambour de ville. — Coquignot, place Saint-Jean, 41.

Afficheur. Figuel, rue de la Faïencerie, 11.

Livreurs de grains. Thiéry, rue Saint-Dizier, 140. — Duval, rue de Metz, 15. — Toussaint, rue du Pont-Mouja, 20. — Thiéry (Auguste), rue de la Hache, 21.

Livreurs de bois. Baptiste, rue de l'hospice. — Mansuy, rue des Ponts, 68. — Grandsir, rue du faubourg Stanislas, 8. — Pernot, rue de la Hache. — Thiébaut, place Saint-Epvre. — Bour, faubourg Saint-Pierre. — Comte, Grande-Rue (Ville-Vieille), 31. — Simonet, faubourg Saint-Pierre, 110. — Dérousse, rue de la Boucherie. — Bastien, faubourg Stanislas.

Service des inhumations. Mairemengin fils et veuve Mairemengin, dite Antoine, rue Bailly, 8.

Commissaires des inhumations, Guilminot, rue St-Dizier, 118. Jeanpierre, rue Notre-Dame, 72.

VILLE DE PONT-A-MOUSSON.

Maire, baron Viard, ❋, député. — *Adj[illegible]* 1er Tondon. — 2e Forquignon.

Conseil municipal. Mougin. — De Lemud. — Vandel[illegible] donné. — Chalin. — Duvidal. — Forquignon. — *Thévenin.* — Thiéry. — Lombard. — Casiot. — Co[illegible] — *Tondon.* — Nantil. — Longuet. — Feyen. — Ch[illegible] *Marmod.* — Caen. — Th[illegible] Vincenot.

VILLE DE SAINT-NICOLAS.

Maire, Marchal. — *Adjoints*, 1er Durnesse. — 2e Laurent.

Conseil municipal. **Marchal. — Laurent. — J. Bertrand. — Badel. — V. Bertrand. — Richelet. — Barrey. — E. Bertrand. — Suisse. — Klein. — Quintard. — Richard. — Mathieu. — Comparet. — Danis. — Vaudeville. — Durnesse. — Hocquard. — Thiriot. — Barthélemy. — Viriot.**

Arrondissement de Château-Salins.

VILLE DE CHATEAU-SALINS.

Maire, de Schacken. — *Adjoint*, Darius.

Conseil municipal. **Baudinet. — Darius. — Chardin. — Majorelle. — Claude. — Ris. — De Schacken. — Scheffler. — Blahay. — Menuisier. — Bizet. — Cugnin. — Bernard. — Salomon. — Bailly. — N.**

VILLE DE DIEUZE.

Maire, baron du Prel, ✻. — *Adjoints*, 1er Buquet. — 2e Humbert.

Conseil municipal. **Fauconnier. — Moye. — Humbert. — Bossu. — Buquet. — Guyon. — Lhuillier. — Toublant. — Delaunay. — Renaut. — Denis. — Baudot. — Riess. — Hans. — Pichon. — Veille. — Muller. — Milier. — Lefevre. — Encillon. — Blahay. — Simoutre. — Clément.**

VILLE DE VIC.

Maire, Mayeur. — *Adjoints*, 1er Mesny. — 2e Grody.

Conseil municipal. **Bailly. — Tholer. — Vallet. — Bizet. — Arnoux. — Grody. — Bar. — Jardin. — Thouvenin. — Bagré. — Marchal. — Mesnil. — Thiriet. — Gazin. — Chardot.**

Arrondissement de Lunéville.

VILLE DE BACC[illegible]AT.

[illegible] re. — *Adjoi*[illegible] Douvier. — 2e [illegible]

[illegible] — Tous[illegible]rottey. — Bann-[illegible]vaud. — [illegible] Vuillaume. — [illegible]ontenay. [illegible] — Dufau. — [illegible] — [illegible] Pierrot. —

Mougin. — Voisin. — Pitoux-Masson. — Legendre. — Peltier. — Hasselot.

VILLE DE LUNÉVILLE.

Maire, Parmentier.—*Adjoints*, 1er Maire.— 2e Henry.

Conseil municipal. **Parmentier. — Maire. — Henry. — Guérin. — Cobus. — Hamelin. — Mangel. — Demange. — Pierret. — Brisac. — Déperonne. — Guérard. — Evrat. — Ancel. — De Pleure. — Delcominète. — Maldémé. — Ramonot. — Monier. — Chalot. — Besoin. — Durand. — Travailleur. — Boulangier. — Claude. — Saucerotte. — Roussel.**

Receveur municipal, **Ferry.**

Arrondissement de Sarrebourg.

VILLE DE PHALSBOURG.

Maire, Weiss. — *Adjoints*, 1er Garbini.— 2e Bender.

Conseil municipal. **G. Weiss. — H. Weiss. — Weyd. — Reed. — Bender. — Elinger. — Sommelet. — Weill. — Schweyer. — Chanoine. — Lang. — Lams. — Walter. — Chevreux. — Magin. — Heitz. — Salomon. — Kleinhants. — Wittman. — Antoni. — Scheffler. — Fouger. — Machris.**

VILLE DE SARREBOURG.

Maire, Ferbus. — *Adjoint*, Lippmann.

Conseil municipal. **Richard. — Hertz. — Ferbus. — Colle. — Mariatte. — Delabarre. — Marsal. — Haumant. — Burckardt fils. — Antoni. — Lippmann. — Heitz. — Henriet. — Bastien.**

Arrondissement de Toul.

VILLE DE TOUL.

Maire, Drouard, O ✻. — *Adjoints*, 1er Aubry. — 2e Trousset.

Conseil municipal. **Husson. — Bancel. — Aubry. — Balland. — Daulnoy. — Drouard, O ✻. — Dieu. — Drouard. — Dollot. — Gallot. — Trousset. — Collin. — [illegible]senet. — Delannay. — Lestamy. — Rampont. — Voirin [illegible]ny. — Variot. — De la Hausse. — Block. — Sollier. — [illegible]**

(***Voir le tableau*** *ci-après, 8e* [illegible] ***communes du département.***)

…ss …ion.		Distance du chef-lieu.	Arrondissement	Distance.	Chef-lieu de canton.	Distance.	Bureau de poste.	Maires.	Curés ou annexes.	Instituteurs. — Un astérisque (*) précède le nom des instituteurs suppl. de 1re et de 2e classe.
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
…rt	614	28	N	28	Nomeny	5	Nomeny	Brice	Malhache	Schmitt
…court	522	56	T	43	Colombey	25	Vandeléville	Mougenot	Thomassin	Bausson
…ncourt	174	21	V	16	Château-S.	14	Château-S.	Mathieu	(*Manhoué*)	Riot
…eschwiller	1659	78	S	16	Lorquin	9	Lorquin	Wagner	Morize	Kipper. Ferry
…hain	270	44	V	18	Château-S.	14	Château-S.	Broquard	Paris	Cézard
	715	31	N	31	Haroué	1	Haroué	Marchal	(*Haroué*)	Laroche
		7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy	Drouville	Simonin	Barthement
		16	T	12	Toul (n.)	12	Toul	Pierson	Stique	Jacquemin
		21	V	24	Delme	11	Aulnois	Xardel	(*Arraye*)	Canette
		33	V	24	*Idem*	5	Delme	Bastien	(*Liocourt*)	*Nicolas
	755	65	V	15	Albestroff	»	Albestroff	Briot	Pfeiffer	Maldidier
…uis	534	29	T	37	Colombey	3	Colombey	Moudin	Français	Olry
	502	57	T	18	*Idem*	8	Colombey	Didier	Blanc	Oudot
[illegible]	1007	63	V	34	Albestroff	6	Altroff	Févier	Britsch	Guerber
Amance	487	13	N	13	Nancy (e.)	13	Nancy.	Collenot	André	Parisot
Amelécourt	205	32	V	8	Château-S.	12	Château-S.	Bonnet	Caye	Robert
Amenoncourt	951	58	L	28	Blâmont	7	Blâmont	Geoffroy	Delarue	Cherrier
Ancerviller	741	60	L	50	*Idem*	7	Blâmont	Fiel	Mengin	*Jeandemange
Andilly	337	36	T	12	Domèvre	8	Toul	Clément	Gabriel	*Catrain
Angomont	358	77	L	40	Baccarat	22	Badonviller	Vernier	Demange	Paquotte
Angeviller	212	60	S	18	Fénétrange	13	Fénétrange	Foulle	(*Bisping*)	*Morville
…sauville	333	36	T	17	Domèvre	8	Noviant	Salhorgne	Royer	Lalance
…unt	445	24	L	7	Lunév. (n.)	6	Lunéville	Thiriet	Houzelot	Barrottin
	407	20	N	20	Nomeny	12	Nancy	Bailly	Vincent.	Guillaume

lle	749	45	T	45	Thiaucourt	17	Pont-à-M.	De Valhausen	Viard	Grégoire
urt	760	31	V	8	Vic	8	Moyenvic	De Montureux ✻,	Valentin	Michel
...ye-et-Han	511	20	N	20	Nomeny	10	Nomeny	Grillet	Gauzelin	Mentré. Bel
Arschwiller	531	90	S	11	Phalsbourg	10	Phalsbourg	Gœrtner	Griser	Schœffler
Art-sur-Meurthe	544	8	N	8	Saint-Nicolas	6	Saint-Nicolas	Lamblin	Picot	André
Aspach	213	67	S	13	Lorquin	3	Lorquin	Callais	(*Landange*)	Florentin
Assenoncourt	499	54	S	23	Réchicourt	15	Bourdonnay	Sonnette	Antoine	Bridey
Athienville	361	29	V	10	Vic	10	Moyenvic	Villemin	Gomien	*Louyot
Attilloncourt	185	22	V	13	Château-S.	12	Château-S.	Pardieu	(*Bioncourt*)	Marchal
Atton	498	28	N	28	Pont-à-M.	4	Pont-à-M.	Thouvenin	Voinier	Darmois
Aulnois	406	24	Y	23	Delme	8	Aulnois	De Riocour	(*Craincourt*)	Vincent
Autrepierre	301	60	L	30	Blâmont	3	Blâmont	Dedenon	Bois	Guisse
Autreville	340	19	N	19	Pont-à-M.	12	Pont-à-M.	Vannesson	(*Millery*)	Basselin
...y	195	23	N	23	Vézelise	7	Vézelise	Bagard	Duprey	*Aubry
...nville	402	30	T	12	Domèvre	6	Noviant	Gauvillez	Guyot	Richard
...ourt	728	66	S	24	Réchicourt	4	Réchicourt	Cuny	Gérard	Mazal
...t	216	17	N	17	Saint-Nicolas	9	St-Nicolas	Colin	(*Burth.-a.-C.*)	Michel
...illes	786	52	L	22	Baccarat	6	Baccarat	Nicolas	Boulanger	Gérardin
...lange	477	54	S	21	Réchicourt	10	Bourdonnay	Laurent	Mathias	Parmentier
...ARAT	3565	58	L	28	Baccarat	» »	Baccarat	Grégoire	Jacques	Perrin. *Duvic
...court	521	37	V	23	Delme	5	Delme	Bouchy	Girard	Robin
Badonviller	2111	66	L	36	Baccarat	15	Badonviller	Perret	Robin	Benoit. Marchal
Bagneux	272	32	T	15	Colombey	5	Colombey	Michel	(*Allain-a.-B.*)	Coffigny
Bainville-aux-Mir.	428	37	N	37	Haroué	10	Neuviller	Moine	Jeanmaire	Didelot
Bainville-sur-Mad.	374	46	T	21	Toul (s.)	12	Pont-St-V.	Viard	(*Maizières*)	Mienville
...rhas	567	60	L	30	Blâmont	3	Blâmont	Gérard	Beau	Gravier
	574	23	L	15	Bayon	11	St-Nicolas	Pellet	Dumas	Huart
	496	77	S	10	Sarrebourg	10	Sarrebourg	Tétard	(*Héming*)	Renaud
	444	37	T	20	Colombey	5	Colombey	Charbonnier	Hassard	Collin
	240	37	T	17	*Idem*	5	Colombey	Joyeux	(*Allamps*)	Prud'homme

[illegible]	[illegible]	54	V	25	Dieuze	10	Dieuze	Mouchot	[illegible]	[illegible]
[illegible]	242	51	V	15	Vic	15	Moyenvic	Renaud	(*Beauzemont*)	Thouvenot
[illegible]	543	40	T	50	Colombey	12	Vandeléville	Pernot	Fuchs	Pilon
[illegible]	328	44	V	26	Delme	12	Delme	Go	Casse	Pécheur
[illegible]	592	55	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville	George	Simonin	Grenier
[illegible]	960	52	L	22	Bayon	» »	Bayon	Mergaud	Robin	Cunin
[illegible]	574	47	T	45	Thiaucourt	14	Pont-à-M.	Rollin	Caresme	Gruyer
[illegible]	178	41	T	25	Domêvre	13	Noviant	François	(*Mandres*)	*Benoît
[illegible]	256	80	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg	Fortier	(*Xouaxange*)	*Morville
[illegible]	242	45	V	17	Château-S.	13	Château-S.	Leroy	Robinet	*Boulanger
[illegible]	505	19	N	19	Nomeny	9	Nomeny	Mangeot	Claude	Claudon
[illegible]	488	17	N	17	Pont-à-M.	13	Pont-à-M.	Millot	Fagot	Comte
…rail	651	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville	Mangin	Renaux	Adam
…troff	545	57	V	28	Albestroff	10	Altroff	Zingerlé	Brice	Jacob
…ney	665	25	N	25	Haroué	8	Neuviller	Ducrot	Pagel	Antoine
Berlingen	258	99	S	20	Phalsbourg	5	Phalsbourg	Wéber	(*Metting*)	Will
Bermering	506	60	V	50	Albestroff	13	Altroff	Kalbfeist	Renaudin	Frœmer
[illegible]	550	55	T	20	Domêvre	7	Noviant	Chouvert	Gavard	René
[illegible]	640	72	S	11	Fénétrange	5	Fénétrange	Wies	Nisse	Stein
[illegible]	1178	75	S	18	Lorquin	4	Cirey	Poirot	Bourson	Pauly
…mps	1001	65	L	53	Baccarat	7	Baccarat	Charier	Zabel	Boulin
…orn	580	74	S	9	Fénétrange	7	Fénétrange	Hoesch	Weber	Baumgarten
Beuvezin	551	46	T	40	Colombey	20	Vandeléville	Thirion	Garo	L'homme
Bey	236	21	N	21	Nomeny	15	Nancy	Lecaque	(*Lanfroicourt*)	Peignier
Bezange-la-Grande	534	26	V	7	Vic	7	Moyenvic	Zabel	Bailly	Jespérier
Bezange-la-Petite	567	59	V	10	*Idem*	10	Moyenvic	Demange	Grandmougin	Marlet
Bezaumont	250	25	N	23	Pont-à-M.	9	Pont-à-M.	Dalbin	(*Loisy*)	Hené
Bickenholtz	262	100	S	14	Phalsbourg	14	Phalsbourg	Dimmert	(*Flesheim*)	Becker
Bicqueley	608	51	T	7	Toul (s.)	7	Toul	Hobin	Loué	Sidan
Bidestroff	410	55	V	23	Dieuze	8	Dieuze	Houpert	Parvillez	Dardaine

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bieberskirch	539	88	S	10	Sarrebourg	10	Sarrebourg	Schlernitzauer	Amereine	Baumgarten
Bienville-la-Petite	92	34	L	6	Lunév. (n.)	6	Lunéville	Simon	(*Bonviller*)	(*Bonviller*)
Bioncourt	467	22	V	14	Château-S.	14	Château-S.	Lemoine	Contal	Didillon
Bionville	584	72	L	42	Baccarat	25	Allarmont	Lalevée	Martin	Volff
Bisping	610	61	S	16	Fénétrange	13	Fénétrange	Collin	Schmitt	Vassereau
Blainville-s.-l'Eau	1107	27	L	9	Bayon	12	Lunéville	Gillet	Charles	Digout
BLAMONT	2404	60	L	30	Blâmont	» »	Blâmont	Spire	Mengin	Barthélemy. Jacquot
Blanche-Eglise	200	43	V	13	Dieuze	4	Dieuze	Bernard	Lhullier	Pidolot
Blémerey	189	52	L	22	Blâmont	12	Blâmont	Carrier	Bassinot	*Brillot
Blénod-les-Toul	1301	36	T	12	Toul (s.)	12	Toul	Bouchon	Breton	Vicherat
Blénod-l.-P.-à-M.	485	27	N	27	Pont-à-M.	3	Pont-à-M.	Blaise	L'hôte	Chevillon
Bonviller	309	35	L	5	Lunév. (n.)	5	Lunéville	Midon	Doué	Bérard
Borville	353	40	L	23	Bayon	8	Bayon	Delapierre	Margalet	Maldémé
Boucq	887	38	T	14	Toul (n.)	14	Toul	Noisette	Lataille	Paris
Bouillonville	374	45	T	35	Thiaucourt	3	Thiaucourt	Morel	(*Pannes*)	Fonde
Bourdonnay	865	47	V	18	Vic	18	Bourdonnay	Lallement	Décrion	Noel
Bourgaltroff	503	53	V	24	Dieuze	8	Dieuze	Boulanger	Klein	Francomme
Bourscheid	225	92	S	13	Phalsbourg	5	Phalsbourg	Griser	Muller	Neurohr
Bouvron	359	28	T	7	Toul (n.)	7	Toul	Marc	Noirier	Jean
Bouxières-aux-Ch.	1040	13	N	13	Nancy (e.)	13	Nancy	Didelon	Cayens	Florentin
Bouxières-aux-D.	509	8	N	8	*Idem*	8	Nancy	Henry	Claude	Vogin
Bouxières-s.-Froid.	602	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	Burtaire	Henry	Collin
Bouzanville	199	43	N	43	Haroué	14	Haroué	Drouot	Bausson	Florentin
Bralleville	261	39	N	39	*Idem*	9	Haroué	Simon	(*Germonville*)	Gerdol
[illegible]	142	18	N	18	Nomeny	11	Nancy	Munier	Cuny	Navé
[illegible]	293	42	V	18	Delme	14	Delme	Matte	Laurent	Saunier
[illegible]	650	67	L	37	Baccarat	19	Badonviller	Verdenal	Mienville	Bastien
[illegible]	[illegible]	[illegible]	L	18	Bayon	4	Bayon	Fleurant	Jeandidier	Collin
[illegible]	[illegible]	[illegible]	N	20	Nomeny	18	Nancy	Digot	Picard	Thirion
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7	[illegible]	7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Bruley	544	29	T	5	Toul (n.)	5	Toul	Jacquot	Larché	Mangin
[illegible]	[illegible]	88	S	5	Sarrebourg	5	Sarrebourg	Geoffroy	Diviné	Kern
[illegible]	[illegible]	15	N	15	Saint-Nicolas	7	Saint-Nicolas	Coqueron	Gérard	Boullin
[illegible]	[illegible]	57	T	15	Toul (s.)	15	Toul	Piérot	Morel	Dieudonné
[illegible]	[illegible]	36	V	15	Vic	15	Moyenvic	Barthélemy	Gérard	*Dubois
[illegible]	[illegible]	49	L	19	Blâmont	15	Blâmont	Dumas	(*Ogéviller*)	*Richy
[illegible]	[illegible]	39	V	12	Château-S.	9	Château-S.	Mouchot	Antoine	Pierron
[illegible]	[illegible]	16	N	16	Saint-Nicolas	7	Saint-Nicolas	Colin	Bernard	Salzard
[illegible]	780	22	N	22	Haroué	9	Haroué	Rochefort	Barthélemy	Prud'homme
[illegible]	260	15	N	15	Saint-Nicolas	9	Saint-Nicolas	Vigneron	(*Velaine-s.-Am*)	Bourdon
[illegible]	794	13	N	13	Nancy (n.)	13	Pont-S.-V.	Joly	Mansuy	Marchal
[illegible]	693	24	V	6	Château-S.	7	Château-S.	Saffroy	Barbaut	Coiseur
[illegible]	582	15	N	15	Nancy (e.)	15	Nancy	Démoyen	Séverin	Collin. Humbert
[illegible]	259	36	N	36	Pont-à-M.	6	Pont-à-M.	D'Autrecourt	(*Vittonville*)	Louis
…pigneules	1062	5	N	5	Nancy (o.)	5	Nancy	Galas	Sandré	Raison
…tcheny	328	55	L	5	Lun. (s.-e.)	5	Lunéville	Admant	Ancillon	Alexandre
[illegible]	292	54	N	54	Vézelise	6	Vandeléville	Munier	Nicolas	Gème
[illegible]	568	55	T	41	Thiaucourt	6	Thiaucourt	Fercot	Daunot	Hémonet
[illegible]	817	51	T	7	Toul (s.)	7	Toul	Jacques	Saunier	Villaume
[illegible]	145	27	L	12	Bayon	10	Lunéville	Cunin	(*Dameleviéres*)	*David
…ain	581	42	V	18	Delme	15	Delme	Stémar	(*Brehain*)	*Lombard
…ALINS	2242	30	V	6	Château-S.	..	Château-S.	De Schaken	Fénal	Jacquemin
…u-Voué	500	42	V	15	*Idem*	15	Château-S.	Barbier	Petitjean	Guillaume
…udeney	415	26	T	4	Toul (s.)	4	Toul	Roussel	Bigel	Henriet
[illegible]	414	10	N	10	Nancy (o.)	10	Pont-St-V.	Voirand	Prévost	Jandel
Chavigny	128	56	L	26	Blâmont	6	Blâmont	Stourm	Henry	Homant
Chazelles	390	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville	Antoine	Belloy	Renaud
Chenevières	270	21	N	21	Nomeny	7	Nomeny	Choné	(*Létricourt*)	Racadot
Chenicourt										

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chénois	189	*47*	V	25	Delme	14	Delme	Vidémont	(*Losse*)	Saunier
Chicourt	522	43	V	19	*Idem*	11	Delme	Matte	(*Brehain*)	Petitjean
Choloy	*475*	29	T	5	Toul (s.)	5	Toul	Brunet	Mathieu	Michel
Cirey	2377	69	S	23	Lorquin	14	Cirey	Chartreux	Trévillot	Marchal. Cadiot
Clayeures	*462*	55	L	17	Bayon	7	Bayon	Rouyer	Georges	Didot
Clémery	567	29	N	29	Nomeny	4	Nomeny	Franiatte	Cuny	Thiébaut
Clérey	132	23	N	23	Vézelise	5	Vézelise	Deville	Barthélemy	Génin
Coincourt	458	*41*	V	15	Vic	15	Moyenvic	Masson	Mathis	Fauconnier
Coiviller	178	17	N	17	Saint-Nicolas	7	Saint-Nicolas	Chrétien	(*Manoncourt*)	Vuillaume
COLOMBEY	1010	32	T	20	Colombey	» »	Colombey	Panin	Cauzier	Richard
Conthil	*417*	*47*	V	19	Château-S.	17	Château-S.	Rodhain	Godot	Criplot
Courbessaux	510	22	L	15	Lunév. (n.)	15	Lunéville	Geoffroy	(*Réméréville*)	Vosgin
Courcelles	285	*45*	T	*44*	Colombey	24	Vandeléville	Thiéry	Thomassin	Bottin
Coutures	259	30	V	8	Château-S.	2	Château-S.	Bernard	(*Amelécourt*)	Boileau
Craincourt	*438*	26	V	*24*	Delme	7	Aulnois	Bastien	Gerdolle	René
Crantenoy	195	31	N	31	Haroué	5	Haroué	Gérard	(*Vaudeville*)	Legras
Crépey	880	30	T	20	Colombey	7	Colombey	Jénin	Cherier	Froment
Crévéchamps	525	26	N	26	Haroué	12	Neuviller	Barbier	Dorget	Biguet
Crévic	696	22	L	10	Lunév. (n.)	10	Lunéville	Humbert	Aubert	Bérard
Crézilles	355	34	T	12	Toul (s.)	12	Toul	Fournier	(*Bulligny*)	Colombey
Crion	260	36	L	8	Lun. (s.-c.)	8	Lunéville	Malgras	Deranton	Bernard
Croismare	866	37	L	7	*Idem*	7	Lunéville	Calais	Harmand	Pécheur
[illegible]	[illegible]	11	N	11	Nancy (c.)	11	Nancy	Thiébault	Brunet	Floquet
[illegible]	[illegible]	55	V	26	Dieuze	11	Dieuze	Demange	Friant	Richard
[illegible]	[illegible]	99	S	20	Phalsbourg	18	Phalsbourg	Ruffenach	Klein	Letscher
[illegible]	[illegible]	41	V	17	Château-S.	11	Château-S.	Butin	Messager	Francomme
[illegible]	[illegible]	25	L	11	Bayon	13	Lunéville	Bagard	Cremel	Duval
[illegible]	[illegible]	98	S	19	Phalsbourg	5	Phalsbourg	Violland	Engel	Violland
[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	16	*Idem*	6	Phalsbourg	Keyser	(*Henridorff*)	Muller (Château-Voué)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	12	Château-S.	[illegible]	Château-S.	[illegible]	(*Château-Voué*)	

[illegible]	1008	38	L	28	Baccarat	1	Baccarat.	Virriat	Buzin	Boyer
[illegible]	271	55	S	24	Réchicourt	16	Bourdonnay.	Girard	Chrisment	Godfrin
[illegible]	808	28	L	4	Lunév. (n.)	4	Lunéville.	Bouvier	Lachambre	Drouin
…ville	404	65	S	12	Phalsbourg	12	Sarrebourg.	Baccus	Claudon	Jacquot
[illegible]	610	59	N	39	Haroué	11	Haroué.	Colnot	Simonin	Collin
…nt	1460	21	N	21	Pont-à-M.	9	Pont-à-M.	Urion	Gascard	Vinot
[illegible]	3696	45	V	5	Dieuze	« «	Dieuze.	Du Prel, ✱	Cherrier	Jacquemin. Morize
[illegible]	257	35	T	25	Colombey	9	Colombey.	Huin	(*Selaincourt*)	*Menet
[illegible]	414	78	S	6	Fénétrange	10	Sarrebourg.	Ohmer	Klein	Kolck
[illegible]	1225	18	N	18	St-Nicolas	5	St-Nicolas.	Gérardin	Collot	Colbert
…-Vez.	937	55	L	25	Blâmont	5	Blâmont.	Colin	Gérard	Simon
…en-Haye	402	28	T	18	Dom.-en-Hay.	« «	Noviant.	Petit	Bazin	Convard
…germain	1093	30	T	6	Toul (s.)	6	Toul.	Thouvenin	L'huillier	Banvoy
…mjevin	558	49	L	19	Blâmont	15	Lunéville.	Dulcy	Claude	Thiaucourt
Dommarie-Eulmont	270	37	N	37	Vézelise	9	Vandeléville.	Houbaut	Coutret	*Beaudoin *Bauquel
Dommartemont	175	4	N	4	Nancy (e.)	4	Nancy.	Poirier	Collin	Harmand
Dom… la-Ch.	166	51	T	42	Thiaucourt	7	Thiaucourt.	Labriet	(*Charrey*)	Mlle E. Louis
…Toul	560	22	T	2	Toul (n.)	2	Toul.	Henriet	Deblaye	Richet
…-Am.	124	9	N	9	Nancy (c.)	9	Nancy.	Florentin	(*Laître-s.-Am.*)	Besson
[illegible]	296	56	V	26	Dieuze	11	Dieuze.	Becker	Bernard	Hautdidier
…ail	92	27	L	18	Bayon	5	Bayon.	Mougeot	(*Haussonville*)	*Marchal
…njeux	200	51	V	17	Delme	2	Delme.	Blanpied	(*Delme*)	Gonet
Donnelay	724	43	V	4	Vic	14	Moyenvic.	Leclerc	Gossel	Breton
Drouville	372	24	L	4	Lunév. (n.)	14	Lunéville.	Vuillemin	Bervillé	Garo
12 Ecrouves	660	29	T	5	Toul (n.)	5	Toul.	Tacaille	Colas	Denis
Einvaux	360	34	L	15	Bayon	7	Bayon.	Rainbeault	Déprez	Antoine
Einville	1155	32	L	7	Lunév. (n.)	7	Lunéville.	Eby	Martin	Jacob
Emberménil	562	49	L	19	Blâmont	15	Blâmont.	Poirson	Erard	Aubin
Eply	656	32	N	32	Nomeny	6	Pont-à-M.	Chéry	Laurent	Lemoine

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Erbéviller	111	18	N	8	Saint-Nicolas	15	Saint-Nicolas	Zabel	(*Champenoux*)	*Lamy
Essey-et-Maizerais	838	45	T	31	Thiaucourt	7	Thiaucourt	Remy	Gerdolle	Prétot
Essey-les-Nancy	655	4	N	4	Nancy (e.)	4	Nancy	Munier	Phulpin	Godfroy
Essey-la-Côte	295	46	L	25	Gerbéviller	10	Gerbéviller	Martin	Roussel	*Thiriat
Etreval	189	35	N	35	Vézelise	5	Vandeléville	Christophe	(*Thorey*)	*Mayeur
Eulmont	557	9	N	9	Nancy (e.)	9	Nancy	Martin	Thellot	Georges
Euvezin	584	45	T	5	Thiaucourt	5	Thiaucourt	Udot	Moitrier	Gillet
Faulx	815	14	N	14	Nomeny	14	Nancy	Cuisset	Thirion	Marchal
Favières	1059	35	T	28	Colombey	10	Colombey	Thiballier	Petit	Golé
Faxe	155	39	V	17	Delme	7	Delme	Jeanpierre	(*Fonteny*)	(*Fonteny*)
[illegible]cocourt	465	37	T	58	Colombey	20	Vandeléville	Deleau	Clément	Louviot
[illegible]NÉTRANGE	1179	75	S	16	Fénétrange	» »	Fénétrange	Westermann	Thisse	Griser. Lix
[illegible]nneviller	257	66	L	56	Baccarat	14	Badonviller	Duvic	(*Pexonne*)	Aubry
[illegible]rrières	257	19	N	9	Saint-Nicolas	11	Saint-Nicolas	Collenot	Florentin	Jean
[illegible]y-en-Haye	204	58	T	55	Thiaucourt	10	Thiaucourt	Charlemagne	Peltier	Jacquière
[illegible]ainval	149	25	L	9	Lunéville (n.)	9	Lunéville	Monin	(*Hudiviller*)	*Digout
Flavigny-sur-Mos.	1487	16	N	16	Saint-Nicolas	14	Flavigny	Prétot	Vincent	Bruant
Flesheim	200	98	S	12	Fénétrange	15	Phalsbourg	Munier	Krommenacker	*Muller
Fléville	259	9	N	9	Saint-Nicolas	9	Nancy	De Lambel	Bastien	Michel
Flin	658	49	L	19	Gerbéviller	12	Lunéville	Simon	Barbier	Georges. Chardot
Flirey	465	58	T	25	Thiaucourt	13	Noviant	Marchal	Klein	Cary
[illegible]	654	55	N	25	Baccarat	7	Baccarat	Villaume	Michel	Thiébaut
[illegible]	[illegible]	48	T	10	Toul (n.)	10	Toul	Geoffroy	(*Gondreville*)	Gruyer
[illegible]	[illegible]	57	V	17	Delme	7	Delme	Sarazin	Abrant	Steph
[illegible]	[illegible]	52	N	52	Vézelise	4	Vézelise	Parisot	Simon	Pierson
[illegible]gney	512	40	N	40	*Idem*	12	Vandeléville	Florentin	Camus	Morizot
[illegible]	557	25	V	19	Delme	7	Aulnois	Jardin	Gény	Querchin
[illegible]	1240	52	T	8	Toul (n.)	8	Toul	Serrière	Claude	Botte

[illegible]	[illegible]07	42	N	42	Vézelise	14	[illegible]éville	La[illegible]ye	[illegible]	[illegible]
[illegible]	421	22	T	8	Domèvre	10	Toul	Thiébault	Scadot	Laviol
[illegible]	122	43	L	13	Gerbéviller	5	Gerbéviller	Fleurence	(*Moriviller*)	Mercier
[illegible]	237	70	S	14	Lorquin	4	Lorquin	Bénad	(*Hattigny*)	Finot
[illegible]	[illegible]78	48	L	18	Blâmont	15	Blâmont	Grandclaude	(*Domjevin*)	Manonviller
[illegible]	[illegible]	41	V	20	Delme	9	Delme	Lavieille	(*Oron*)	*Stoffel
[illegible]	[illegible]	64	L	54	Blâmont	4	Blâmont	Legrand	Gascon	Vouaux
[illegible]	[illegible]25	30	V	12	Château-S.	7	Château-S.	Rousselot	Lebon	Boura
[illegible]	464	59	S	20	Réchicourt	14	Bourdonnay	Dieudonné	Parisot	Marchal
[illegible]	821	20	N	20	Vézelise	12	Vézelise	Lallemand	Mathieu	Colin
[illegible]	984	10	N	10	Nancy (n.)	10	Nancy	Courtois	Duvic	Martin
[illegible]	252	36	L	22	Bayon	4	Bayon	Genay	Gérard	Mater
[illegible]rsbourg	622	95	S	16	Phalsbourg	8	Phalsbourg	Stiltz	Klock	Muller
[illegible]court	225	53	L	25	Baccarat	4	Baccarat	Lambert	N.	*Pillot
[illegible]	110	34	T	30	Colombey	12	Vandeléville	Ruotte	(*Battigny*)	*Blaise
[illegible]	95	18	N	48	Saint-Nicolas	10	Saint-Nicolas	Geoffroy	(*Drouville*)	*Guion
[illegible]	664	46	V	17	Dieuze	7	Dieuze	Marchal	Georges	*Jeanpierre
[illegible]	508	48	T	55	Colombey	15	Colombey	Roussel	Poirot	Richet
[illegible]	267	54	V	10	Château-S.	4	Château-S.	Véron	(*Vaxy*)	*Georges
[illegible]court-Hapl.	229	26	N	26	Haroué	5	Haroué	Gaspard	(*Tantonville*)	Guyot
[illegible]ERBÉVILLER	2120	40	L	13	Gerbéviller	» »	Gerbéviller	Christophe	Adam	Morel
Germiny	572	26	T	19	Colombey	10	Colombey	Déthorey	Contaux	Michel
Germonville	260	59	N	59	Haroué	9	Vandeléville	Welche	Bagard	Lacaille
Gézoncourt	244	26	T	22	Domèvre	6	Noviant	Grandpierre	Pinoit	Clochette
Gibeaumeix	540	41	T	17	Colombey	15	Colombey	Georgin	Villaume	Laurent
Giriviller	284	47	L	20	Gerbéviller	7	Gerbéviller	Simon	Royer	Marchand
Givrecourt	200	65	V	56	Albestroff	5	Albestroff	Laquit	(*Munster*)	Resche
Glonville	627	82	L	22	Baccarat	7	Baccarat	Magnier	Mangenot	Georgel
G[illegible]guey	266	64	L	54	Blâmont	4	Blâmont	Petit	Mugnier-Pugin	Cézar
Gondreville	1442	18	T	6	Toul (n.)	6	Toul	Geoffroy	Vuillaume	Denis

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Gondrexange	1001	72	S	12	Réchicourt	8	Lorquin	Masson	Calot	Henriot
Gondrexon	102	57	L	26	Blâmont	6	Blâmont	Cotel	(*Chazelles*)	*David
Gosselming	599	72	S	9	Fénétrange	7	Fénétrange	Seyer	Magée	*Coffigny
Goviller	736	30	N	30	Vézelise	7	Vézelise	Paulnier	Béguin	Tocquard
Grémecey	228	23	V	1	Château-S.	9	Château-S.	Dalbin	(*Pettoncourt*)	*Verelle
Grimonviller	290	44	T	42	Colombey	22	Vandeléville	Cherpitel	N.	Oudin
Gripport	438	40	N	40	Haroué	10	Neuviller	Rose	Carrier	Pierson
Griscourt	181	25	T	25	Domèvre	7	Noviant	Guérard	(*Gézoncourt*)	Perrin
Grosrouvre	191	35	T	8	*Idem*	7	Noviant	Marchal	(*Bernécourt*)	*Maire
Guébestroff	72	48	V	18	Dieuze	3	Dieuze	Hamant	(*Kerpr.-les-D.*)	Louyot
Guéblange	301	44	V	5	*Idem*	5	Dieuze	Bauqué	Lély	Aubertin
Guébling	352	52	V	25	*Idem*	7	Dieuze	Cointin	Marchal	Trottmann
Guénestroff	505	47	V	7	*Idem*	2	Dieuze	Bentz	(*Kerpr.-les-D.*)	Maugard
Guermange	505	55	S	27	Réchicourt	19	Bourdonnay	Colin	Louis	Petvrel
Gugney-s.-Vaudém.	196	40	N	40	Vézelise	12	Vandeléville	Florentin	Clément	Berry
Guinzeling	207	59	V	29	Albestroff	9	Albestroff	Mélard	Desalm	Dessey
Guntzviller	428	91	S	12	Phalsbourg	11	Phalsbourg	Hickenbick	Faust	Nusang
Gye	228	31	T	7	Toul (s.)	7	Toul	Ledur	(*Moutrot*)	*Raison
Hablainville	505	54	L	24	Baccarat	10	Baccarat	Bastien	Boudot	Gaudé
Haboudange	518	45	V	16	Château-S.	15	Château-S.	Guingrich	Hovasse	Francomme
Haigneville	109	52	L	19	Bayon	2	Bayon	Louviot	(*Brémoncourt*)	*Chardard
Halloville	178	59	L	29	Blâmont	5	Blâmont	Bridey	(*Ancerviller*)	Dieudonné
Hammeville	192	51	N	51	Vézelise	3	Vézelise	Laurent	Petitpoisson	Cunin
[illegible]	122	58	T	19	Domèvre	10	Noviant	Gardeur	(*Ansauville*)	Jeanpierre
[illegible]	473	57	V	8	Château-S.	7	Château-S.	Thiriet	Houpert	Pardieu
[illegible]	371	99	S	20	Phalsbourg	6	Phalsbourg	Rœser	(*Lutzelbourg*)	Will
[illegible]	87	59	V	18	Delme	7	Delme	Conter	(*Prévocourt*)	*Nicolas
[illegible]	856	18	N	18	Saint-Nicolas	7	Saint-Nicolas	Poirel	Anselme	Finance
…-Seille	787	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Château-S.	10	Château-S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	30	N	30	Haroué	»»	Haroué	Lhuillier	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	94	S	14	Sarrebourg	14	Sarrebourg	Schwaller	(*Hommert*)	Sr Xavier
[illegible]	[illegible]	85	S	10	*Idem*	10	Sarrebourg	Schmitt	Betting	Firtion
[illegible]	[illegible]	67	S	15	Lorquin	5	Lorquin	Cuny	Franiatte	Munier
[illegible]	[illegible]	40	L	15	Gerbéviller	1	Gerbéviller	Aubry	(*Gerbéviller*)	*François
[illegible]	[illegible]	25	L	18	Bayon	7	Bayon	Pierson	Lacasse	Husson
[illegible]	437	86	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg	Loux	Klein	Guth
…ands	123	66	S	18	Réchicourt	10	Réchicourt	Georges	(*Saint-Georges*)	Ferry
[illegible]	520	95	S	16	Phalsbourg	12	Phalsbourg	Fiack	Kœnig	Schlosser
[illegible]	276	5	N	5	Nancy (o.)	5	Nancy	Husson	Charpentier	Bagard
[illegible]	578	76	S	10	Fénétrange	7	Sarrebourg	Fichter	Kuhn	*Kuhn
[illegible]	28	51	V	22	Vic	22	Bourdonnay	de Villatte	(*Maizières*)	N.
[illegible]	408	67	S	8	Lorquin	5	Sarrebourg	Cherrier	Démonet	Morizot
[illegible]	532	57	L	12	Lun. (s.-e.)	12	Lunéville	Busselot	Pierron	Lejeune
[illegible]	720	92	S	15	Phalsbourg	7	Phalsbourg	Mathis	Unterreiner	Desprez
[illegible]	179	91	S	12	*Idem*	6	Phalsbourg	Matt	Dille	Wagner
…r	883	51	L	21	Blâmont	9	Blâmont	Toulon	Mangin	Aubry
…uil	841	54	L	4	Gerbéviller	10	Lunéville	Winger	Mathieu	Huin
…lange	227	69	S	7	Lorquin	2	Lorquin	Voinçon	(*Héming*)	Henrion
…ing	817	75	S	11	Réchicourt	10	Lorquin	Raccadot	(*Nitting*)	*Pécheur
Hesse	654	85	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg	Gérardin	Lapierre	Jacquot
Hilbesheim	506	86	S	7	Fénétrange	13	Sarrebourg	Règle	Chable	Gassmann
Hoéville	559	26	L	15	Lunév. (n.)	15	Lunéville	Voirin	Miller	Bonnechoux
Hoff	515	87	S	2	Sarrebourg	2	Sarrebourg	Poirot	Benjamin	Daubinet
Hommarting	640	[illegible]	S	9	*Idem*	9	Sarrebourg	Mangenot-Touche	N.	Wechter
Hommert	612	94	S	14	*Idem*	14	Sarrebourg	Schmitt	Anstett	Gœster
Houdelmont	230	23	N	23	Vézelise	7	Vézelise	Georges	Cabocel	Grandury
Houdemont	278	6	N	6	Nancy (o.)	6	Nancy	Colin	Petitpoisson	*Labriet
Houdreville	745	[illegible]	N	25	Vézelise	3	Vézelise	Vincent	Humbert	Poirson
Housselmont	38	39	T	19	Colombey	7	Colombey	Richard	(*Allamps*)	(*Allamps*)

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Houssévillе	326	58	N	58	Haroué	10	Haroué	Haye	Toussaint	Mengeat
Hudiviller	321	22	L	8	Lunév. (n.)	8	Lunéville	Colin	Thouvenel	Génin
Hultenhausen	472	99	S	20	Phalsbourg	6	Phalsbourg	Kalck	Haman	*Wernert
Hunskirich	441	70	V	41	Albestroff	7	Albestroff	Helleringer	Nisse	Thony
Ibigny	205	68	S	19	Réchicourt	6	Réchicourt	Desfrères	Huber	Marc
Igney	184	65	S	25	*Idem*	5	Réchicourt	Cuny	(*Repaix*)	*Sivadon
Imling	659	82	S	3	Sarrebourg	3	Sarrebourg	Chemidlin	Mangel	Martin
Insming	808	68	V	38	Albestroff	3	Albestroff	Imhoff	Heymes	Lippert
Inswiller	498	65	V	33	*Idem*	8	Albestroff	Fimeyer	Vassereau	Baumgarten
...on	308	22	T	12	Domèvre	9	Toul	Perrin	Noël	René
...ucourt	484	26	V	15	Delme	7	Delme	Mourot	Duvergé	Grosjean
...le	710	5	N	5	Nancy (o.)	3	Nancy	Gouy	(*Bonsecours*)	Jacques
...y	475	47	T	38	Thiaucourt	3	Thiaucourt	Curéli	Onion	Château
...laincourt	396	22	N	22	Nomeny	7	Nomeny	Brice	Saleur	Crémel
...ourt	161	37	N	37	Haroué	7	Haroué	Canel	(*Xirocourt*)	Barbier
...ville	659	25	N	25	Pont-à-M.	5	Pont-à-M.	Parisot	Simonin	Thomas
...ot	498	32	L	2	Lun. (s.-e.)	2	Lunéville	Villemin	Chappé	Guittin
...lize	425	40	V	1	Vic	11	Moyenvic	Cézard	Capitaine	Clabeaux
...ille	336	39	V	26	Delme	7	Delme	Grandidier	Chevrier	Jolivad
Juvrecourt	242	55	V	6	Vic	6	Moyenvic	Suisse	Husson	Lacroix
Kerprich-aux-Bois	520	82	S	8	Sarrebourg	8	Sarrebourg	Germain	Marchal	Mansuy
Kerprich-l.-Dieuze	412	45	V	5	Dieuze	3	Dieuze	Conraux	Mathieu	Maugard
La Chapelle	265	65	L	55	Baccarat	7	Baccarat	Divoux	Morlot	Roch
	[illegible]	75	S	28	Lorquin	12	Cirey	Léonard	Hancet	Paris
	[illegible]	49	V	20	Vic	20	Bourdonnay	Lebœuf	Lorrain	About
	[illegible]	54	T	10	Toul (n.)	10	Toul	Boussard	Perrin	Maguyes
	[illegible]	12	N	12	Nancy (e.)	12	Nancy	Voinier	Bérel	Lacour

[illegible]	[illegible]	38	L	15	Bayon	9	Bayon	[illegible]	([illegible])	[illegible]
[illegible]	300	22	N	22	Pont-à-M.	10	Pont-à-M.	Favier	(Ville-au-Val)	[illegible]
[illegible]	240	11	N	11	Nancy (e.)	11	Nancy	Deranton	Lhuillier	*Clément
[illegible]	[illegible]	45	L	15	Lun. (s.-e.)	15	Lunéville	Gadel	Bar	Harmand
[illegible]	[illegible]	54	T	10	Toul (n.)	10	Toul	Batail	Caré	Laurent
[illegible]	[illegible]	[illegible]	N	32	Haroué	9	Neuviller	Ququ	Saucerotte	Tihay
[illegible]	[illegible]	7	N	7	Saint-Nicolas	6	Nancy	Mailfert	Benoît	Mayeur
[illegible]	[illegible]	32	V	14	Delme	5	Delme	Girard	Lambert	Niclausse
[illegible]	166	69	S	11	Lorquin	2	Lorquin	Thomasset	(Lorquin)	Henry
[illegible]	290	21	N	21	Nomeny	14	Nancy	Gérardin	Simonin	Grandemange
[illegible]	715	85	S	7	Sarrebourg	7	Sarrebourg	Hœsch	Schleininger	Papegay
...court	596	59	S	18	Réchicourt	13	Bourdonnay	Verdun	About	Cadiot
[illegible]	556	41	L	11	Lun. (s.-e.)	11	Lunéville	Gerbé	N.	Villaume
[illegible]	2110	4	N	4	Nancy (n.)	4	Nancy	Ferry	Georges	Dulac
[illegible]	[illegible]	8	N	8	Nancy (e.)	8	Nancy	Gillant	Bernel	Janin
[illegible]	[illegible]	34	T	10	Toul (n.)	10	Toul	De Lasalle	Pinoit	Claudon
[illegible]	550	38	N	38	Haroué	8	Neuviller	Gletz	Calot	Bergé
[illegible]	597	54	T	25	Blâmont	10	Blâmont	Masson	Robinet	Finance
[illegible]	589	24	N	24	Haroué	6	Haroué	Renard	Coqueron	Fourrier
...court	205	29	V	17	Delme	4	Delme	Marsal	Bérot	Parmentier
...ng	468	62	V	55	Albestroff	5	Altroff	Hazotte	Stenger	Becker
Lenoncourt	486	11	N	11	Saint-Nicolas	5	Saint-Nicolas	Jeanmaire	Gérard	Ducloux
Lesménils	506	55	N	55	Pont-à-M.	5	Pont-à-M.	Boqué	Antoine	Mathieu
Lesse	594	47	V	27	Delme	15	Delme	Pierson	Leroy	Antoine
Létricourt	416	25	N	25	Nomeny	6	Nomeny	De Mahuet, *	Robin	Noirel
Ley	326	41	V	12	Vic	12	Moyenvic	Louis	(Lezey)	Godard
Leyr	818	14	N	14	Nomeny	14	Nancy	Racadot	Thiriot	Noel
Lezey	[illegible]	39	V	9	Vic	9	Moyenvic	Gadel	Noirclaude	Maugard
Lhor	410	61	V	31	Albestroff	31	Albestroff	Schmitt	Renaudin	Pfend
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Château-S...	[illegible]	Château-S...	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Lidrezing	251	47	V	20	Dieuze	10	Dieuze	Pinet	Bourdon	Francomme
Limey	306	56	T	28	Thiaucourt	9	Noviant	Thiéry	Bouton	Aubertin
Lindre-Basse	410	48	V	18	Dieuze	3	Dieuze	Vergeront	Robinet	Marchal
Lindre-Haute	131	48	V	18	*Idem*	3	Dieuze	Lallemand	(*Lindre-Basse*)	Bernier
Liocourt	301	34	V	24	Delme	5	Delme	Vuillaume	Lefebvre	Petit
Lironville	316	35	T	25	Thiaucourt	12	Noviant	Marchal	Jacquemin	Idoux
Liverdun	969	16	T	20	Domèvre	13	Nancy	Pierson	Collin	Clochette
Lixheim	840	89	S	10	Phalsbourg	9	Sarrebourg	Limon	Jacques	*Fourlemann. *Bau-
Lixières	318	22	N	22	Nomeny	6	Nomeny	Franiatte	[*Serrières*)	Bouvelot [mann.
Loisy	307	25	N	25	Pont-à-M.	6	Pont-à-M.	Maujean	Crousse	Morel [*Hermann]
Lorrey	280	29	L	22	Bayon	3	Bayon	Lemblin	Baillot	Madiesse
Loromontzey	350	39	L	26	*Idem*	7	Bayon	Roussel	Pultier	Didry
Lorquin	1120	68	S	10	Lorquin	» »	Lorquin	Schott	Pierson	Henry. Parmentier
Lostroff	247	57	V	27	Albestroff	11	Dieuze	Orgel	Guénaire	*Ory
Loudrefing	698	61	V	28	*Idem*	12	Dieuze	Tissier	Berman	Kuntz
Lubécourt	187	33	V	9	Château-S.	3	Château-S.	Hazotte	(*Amelécourt*)	*Lahaxe
Lucey	817	31	T	7	Toul (n.)	7	Toul	Saunier	Barroyer	Duponcel
Lucy	523	41	V	22	Delme	9	Delme	Xardel	Verdun	Maujean
Ludres	510	9	N	9	Nancy (o.)	9	Flavigny	Thiéry	Aubert	Lesperlette
Lunéville	15301	30	L	» »	Lunéville	» »	Lunéville	Parmentier	Duplessy. Trouillet	Carême FrancValen-
Lupcourt	274	12	N	12	St-Nicolas	6	St-Nicolas	Vincent	Grevier	Simon [tin]
Lutzelbourg	429	97	S	18	Phalsbourg	4	Palsbourg	Hœffel	Dannemarck	*Eschenbrenner
Magnières	748	50	L	23	Gerbéviller	10	Gerbéviller	Henry	François	Marchal
Maidières	334	32	N	32	Pont-à-M.	2	Pont-à-M.	Messain	Lenternier	Perrin
Mailly	502	32	N	32	Nomeny	4	Nomeny	De Morville	Béham	Lavallée
Maixe	496	25	L	7	Lunév. (n.)	7	Lunéville	Liégey	Gazin	Tavard
Maizières	1269	51	V	22	Vic	22	Bourdonnay	Clément	Galand	Dieudonné
Maizières-lès-Toul	554	18	T	18	Toul (s.)	18	Pont-St-V.	Debrod	Chéry	Hénard
	414	25	V	17	Delme	8	Delme	Grosjean	Marsal	Masson
	555	14	N	14	Nomeny	14	Nancy	Streff	(*Custines*)	Dongé

Mamey	574	50	T	26	Domèvre	8	Noviant	Deyotte	Berneaux	Attenot
Maudres-aux-4-T.	442	40	T	24	*Idem*	12	Noviant	Charlemagne	Bovée	Thouvenin
Mangonville	508	55	N	55	Haroué	10	Neuviller	Petitdidier	([illegible])	Ferry
Manhoué	556	22	V	17	Château-S.	14	Château-S,	Badelot	Martin	Merle
Manoncourt-en-Ver.	282	15	N	15	St-Nicolas	5	St-Nicolas	Colin	Masson	Vuillaume
Manoncourt-en-Voi.	272	52	T	14	Domèvre	4	Noviant	Loppinet	(*Avrainville*)	Godfroy
Manoncourt-s.-S.	288	25	N	25	Nomeny	3	Nomeny	Colson	(*Clémery*)	Jacquemin
Manonville	297	30	T	20	Domèvre	2	Noviant	Jollain	Igier	Rouyer
Manonviller	506	45	L	13	Lunév. (s.-e.)	13	Lunéville	François	Friant	Poirine
Marainviller	[illegible]	39	L	9	*Idem*	9	Lunéville	Legrand	Bresse	Leclerc
[illegible]	[illegible]	15	N	15	Nancy (n.)	15	Nancy	Hermite, *	Michel	Maucotel
[illegible]	[illegible]	55	V	26	Albestroff	9	Dieuze	Launoy	Carmentrez	*Lambert
[illegible]	[illegible]	15	N	15	Nancy (n.)	15	Pont-St-V.	Urion	Roget	Gany
[illegible]	[illegible]	56	V	7	Vic	7	Moyenvic	Rifau	Baudoin	Christophe
[illegible]	[illegible]	22	N	22	Vézelise	12	Vézelise	Moine	(*Thélod*)	Poirson
[illegible]	[illegible]	44	V	20	Delme	16	Delme	Barbier	Boquel	Marchand
[illegible]	[illegible]	29	T	24	Domèvre	6	Noviant	Petit	N.	Minot
[illegible]	190	47	L	20	Gerbéviller	7	Gerbéviller	Raidot	(*Seranville*)	Perrin
[illegible]	512	2	N	2	Nancy (n.)	2	Nancy	Dubois de Méharicourt	Barbier	Larivière
[illegible]illes	556	18	V	13	Château-S,	14	Château-S.	Simonin	Lallement	Grosset
[illegible]court	541	51	L	16	Bayon	6	Bayon	Renault	Humbert	Guillaume
[illegible]-la-Tour	282	35	T	11	Toul (n.)	11	Toul	Salzard	Martin	Souron
[illegible]-Mitry (le)	68	56	N	56	Haroué	7	Neuviller	Royer	(*Lebeuville*)	(*Lebeuville*)
[illegible]	284	30	T	6	Toul (s.)	6	Toul	François	(*Choloy*)	Mangenot
[illegible]	282	14	N	14	Nancy (o.)	14	Flavigny	Marchand	Grandjacquot	Bérot
[illegible]	704	89	L	29	Baccarat	7	Baccarat	Bayard	Bonnabé	Mosiman
[illegible]	228	12	N	12	Nancy (o.)	12	Pont-St-V.	Colin	(*Ludres*)	Denis
[illegible]arries-St-Quir.	556	74	S	14	Lorquin	6	Lorquin	Kepplinger	(*St-Quirin*)	Jeune
[illegible]tting	428	99	S	20	Phalsbourg	6	Phalsbourg	Bender	Klock	*Metzger

Mignéville	308	55	L	25	Baccarat	12	Blâmont	Masson	Pierre	Viry
Millery	463	18	N	18	Pont-à-M.	12	Pont-à-M.	Beuvelot	Crousse	Jacquot
Minorville	389	31	T	18	Domèvre	3	Noviant	Blaise	Contal	Maujean
Mittelbronn	733	102	S	17	Phalsbourg	2	Phalsbourg	Chable	Jacob	Mutz
Mittersheim	910	67	S	23	Fénétrange	8	Fénétrange	Grosse	Becker	Eschenbrener. Klein
Moivrons	490	20	N	20	Nomeny	9	Nancy	Rousselot	Beurtin	Lacour
Molring	81	58	V	28	Albestroff	8	Albestroff	Vébert	(*Guinzeling*)	*Legros
Moncel	628	19	V	10	Château-S.	11	Château-S.	Grandidier	Hazotte	Dufour
Moncel-l.-Lunéville	341	34	L	4	Lunév. (s.-e.)	4	Lunéville	Suisse	(*Lunéville*)	*Lerat
Moncourt	268	42	V	13	Vic	13	Bourdonnay	Poirel	Venner	Pidolot
Mont	359	29	L	7	Gerbéviller	10	Lunéville	Genay	Bailly	Digout
Montauville	594	34	N	34	Pont-à-M.	4	Pont-à-M.	Laviole	N.	Charlemagne
Montdidier	183	61	V	30	Albestroff	5	Albestroff	Barbier	N. *Chap. vic.*	Prudhomme
Montenoy	265	15	N	15	Nomeny	14	Nancy	Servais	Duponcel	Collin
Montigny	293	57	L	27	Baccarat	11	Blâmont	Vigneron	(*Mignéville*)	Ganot
Mont-l'Etroit	240	43	T	25	Colombey	11	Colombey	Girot	Rayer	Durouaux
Mont-le-Vignoble	431	34	T	10	Toul (s.)	10	Toul	Simonin	Rolle	Mayeur
Montreux	193	61	L	31	Blâmont	7	Blâmont	Gondrexon	(*Nonhigny*)	*Colin
Morey	223	19	N	19	Nomeny	10	Nomeny	Arnould	Dalençon	Mathieu
Moriviller	333	37	L	16	Gerbéviller	6	Gerbéviller	Déroche	Gadel	Marin
Morville-les-Vic	304	34	V	5	Château-S.	4	Château-S.	Riboulot	Harrouard	Collin
Morville-sur-Nied	476	42	V	25	Delme	10	Delme	Houzelle	Gauvillé	Marange
Morville-sur-Seille	352	32	N	32	Pont-à-M.	8	Pont-à-M.	Bour	Davion	Marcus
Mousacourt	271	43	L	18	Lunév. (s.-e.)	18	Lunéville	Michaut	(*Parroy*)	Thomas
Moussey	505	62	S	25	Réchicourt	5	Réchicourt	Camon	Cholin	About
Mousson	190	32	N	32	Pont-à-M.	2	Pont-à-M.	Lucot	(*Pont-à-M.*)	*Gérard
[illegible]ot	205	53	T	9	Toul (s.)	9	Toul	Henry	Chapelier	*Potier
[illegible]	1155	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller	Guillaume	Poirel	Kin
[illegible]	1040	52	V	5	Vic	5	Moyenvic	Salmon	Barthélemy	Voirnot
[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	10	Dieuze	5	Dieuze	Bour	Antoine	Pierre

Neufmaisons	675	62	L	32	Baccarat	10	Baccarat	Humbert	Gadat	Louis
Neufmoulins	55	69	S	11	Lorquin	5	Lorquin	Jeanmaire	(*Landange*)	(*Landange*)
Neufvillage	205	61	V	32	Albestroff	6	Altroff	Chateaux	(*Vahl*)	*Geoffroy
Neuves-[illegible]	800	12	N	12	Nancy (o.)	12	Pont-St-V.	Petitjean	Gérardin	Bacourt, Collin
[illegible]	506	61	L	31	Baccarat	15	Badonviller	Didierjean	Mouscet	Plaisance
[illegible]	559	29	N	29	Haroué	11	Neuviller	Berment	Frocot	Vigneron
[illegible]	588	71	S	14	Lorquin	4	Lorquin	Haumant	Jacques	Humbert
[illegible]	802	78	S	19	Fénétrange	5	Fénétrange	Zengerlé	Vitters	*Rœser
[illegible]	668	90	S	6	Sarrebourg	6	Sarrebourg	Deblaye	Thiébaut	Duchène
[illegible]	421	71	S	8	Lorquin	4	Lorquin	Rittner	Aubry	Parmentier
[illegible]	1291	28	N	28	Nomeny	» »	Nomeny	Dalbin	De Pardieu	Jacquemin
[illegible]	510	60	L	30	Blâmont	7	Blâmont	Marchal	Galland	George
[illegible]	688	35	N	35	Pont-à-M.	5	Pont-à-M	Remy	Jalle	Jacquelet
[illegible]-aux-prés	450	35	T	22	Domèvre	5	Noviant	Robert	Gimé	Thouvenin
[illegible]stel	252	75	S	7	Fénétrange	8	Sarrebourg	Nouffert	Bader	Mombert
[illegible]	158	38	V	10	Château-S.	8	Château-S.	Beaudoin	(*Hampont*)	*Jeanpierre
[illegible]	490	26	T	14	Toul (s.)	14	Colombey	Crouzier	Dessez	Poirson
[illegible]	555	49	L	19	Blâmont	11	Blâmont	Roussel	Crouvezier	Jolé
[illegible]	271	30	N	30	Vézelise	2	Vézelise	Vigneron	Gondrexon	Richelet
[illegible]ont	196	26	N	26	*Idem*	2	Vézelise	Florentin	Calot	Gérardin
[illegible]ray	442	44	V	15	Vic	5	Bourdonnay	Mangenot	Picard	Godard
[illegible]ocourt	157	50	V	16	Delme	4	Delme	Fasné	(*Laneuveville*)	Kill
Ormes-et-Ville	415	25	N	25	Haroué	5	Haroué	Drappier	Colle	Dehan
Oron	478	41	V	10	Delme	9	Delme	Barbier	Henry	Maillard
Pagney-der.-Barine	504	28	T	4	Toul (n.)	4	Toul	Raison	Didermann	Plumet
Pagny-sur-Moselle	1014	41	N	41	Pont-à-M.	11	Pont-à-M.	Thiébaut	Martin	Bourbon
Pannes	598	47	T	51	Thiaucourt	6	Thiaucourt	Lombard	Gimé	Fronde

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Parey-St-Césaire	418	24	N	24	Vézelise	7	Vézelise	Royer	Claudel	Bernard
Parroy	705	45	L	18	Lun. (s.-e.)	18	Lunéville	Manneville	Pillot	Demange
Parux	417	70	S	32	Lorquin	22	Cirey	Georges	Colin	Pierron
Petitmont	892	71	S	27	*Idem*	17	Cirey	Thomassin	Barbier	Siette
Pettoncourt	272	22	V	12	Château-S.	10	Château-S.	Fagant	Tribout	Jullier
Pettonville	205	55	L	25	Baccarat	11	Baccarat	Vouaux	(*Hablainville*)	Robinet
Pévange	97	46	V	7	Château-S.	16	Château-S.	Morifin	(*Achain*)	*Robert
Pexonne	693	71	L	53	Baccarat	13	Badonviller	Maley	Gérard	Florentin
PHALSBOURG	4125	95	S	16	Phalsbourg	» »	Phalsbourg	Lelein	Heim	Vautrin. *Aubry
Phlin	195	55	N	55	Nomeny	6	Nomeny	De Domgermain	(*Thézey*)	Perrin
Pierre	480	26	T	6	Toul (s.)	6	Toul	Davrainville	Bitsch	Bernard
Pierre-Percée	448	69	L	59	Baccarat	17	Allarmont	Caro	Henry	Guise
Pierreville	145	22	N	22	Vézelise	9	Vézelise	Vilmin	(*Autrey*)	*Martel
Pixerécourt	85	6	N	6	Nancy (e)	6	Nancy	Viriot	(*Lay-St-Christ.*)	Beauzemont
Plaine-de-Valsch	410	91	S	9	Sarrebourg	9	Sarrebourg	Baltz	Muts	Brutto
Pompey	554	11	N	1	Nancy (o.)	11	Nancy	Maguin	Dagatte	Jacquot
PONT-A-MOUSSON	7709	30	N	30	Pont-à-M.	» »	Pont-à-M.	Le bon Viard, ✱	Duval. Bastien	Claudon. Boubel
Pont-St-Vincent	822	14	N	14	Nancy (o.)	14	Pont-St-V.	Gérardin	Berseaux	Mairet
Port-sur-Seille	451	51	N	51	Pont-à-M.	8	Pont-à-M.	Marcus	Fèvre	Lahaye
Postroff	461	80	S	17	Fénétrange	5	Fénétrange	Strifler	Marchal	*Neiss. *Beauvais
Praye	487	54	N	54	Vézelise	6	Vézelise	Breton	Noel	Tronquart
Prény	388	41	N	41	Pont-à-M.	11	Pont-à-M.	Moncé	Petitmangin	Robert
Prévocourt	308	58	V	25	Delme	6	Delme	Petit	Brogard	Didillon
Pulligny	769	22	N	22	Vézelise	9	Vézelise	Bassinot	Clément	Crépey
Pulney	214	47	T	59	Colombey	21	Vandeléville	Thomassin	Florentin	*Rozet
Pulnoy	118	7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy	Beau	(*Seichamps*)	*Picard
Puttigny	257	56	V	1	Château-S.	6	Château-S.	Mélard	Henriot	Jacob
Puzieux	368	54	V	21	Delme	2	Delme	Sognet	Thiéry	Huaux
Quevilloncourt	95	30	N	30	Vézelise	2	Vézelise	Richard	(*Forcelles-St-G.*)	*Pernot

[illegible]	[illegible]	[illegible]								
Raville	182	55	L	7	Lunéville	7	Lunéville	Marchal	(*Einville*)	Schmitt
Réchicourt-la-Pet.	186	59	V	10	Vic	10	Moyenvic	Victorien	(*Bezange-la-P.*)	*Boncourt
Réchicourt-le-C.	944	68	S	20	Réchicourt	» »	Réchicourt	Germain	Dauphin	Georges
Reclonville	221	50	L	20	Blâmont	11	Blâmont	Marlier	(*Ogéviller*)	Plaisance
Reding	848	90	S	5	Sarrebourg	5	Sarrebourg	Lévêque	Christmann	Kolopp
Régnéville	514	58	T	55	Thiaucourt	8	Thiaucourt	Guérard	Laurent	Cayet
Rehainviller	492	53	L	5	Gerbéviller	10	Lunéville	Perrin	Piot	Thiéry
Reherrey	501	55	L	25	Baccarat	9	Baccarat	Michel	Voisin	*Falentin
Reillon	169	55	L	25	Blâmont	9	Blâmont	Maire	(*Blémerey*)	Bonhomme
Rembercourt	574	50	T	41	Thiaucourt	6	Thiaucourt	Robert	(*Jaulny*)	Maussée
— Rémenauville	207	38	N	52	*Idem*	8	Thiaucourt	Lallement	Perrin	Deschiens
Réménoville	506	45	L	8	Gerbéviller	5	Gerbéviller	Bailly	Juville	Rolle
Réméréville	534	20	N	20	Saint-Nicolas	11	Saint-Nicolas	Geoffroy	Miller	Corigeux
Remoncourt	185	55	L	25	Blâmont	12	Blâmont	Barthélemy	(*Xousse*)	*Pierron
[illegible]	243	68	V	59	Albestroff	3	Albestroff	Rapp	Haman	*Biache
[illegible]	219	65	L	55	Blâmont	3	Blâmont	Bastien	Rolle	Parmentier
[illegible]	290	65	S	16	Sarrebourg	16	Sarrebourg	C. de Videlange	N.	Venel
[illegible]	514	12	N	2	Saint-Nicolas	15	Flavigny	Choné	(*Flavigny*)	Collette
[illegible]	290	44	V	17	Château-S.	14	Château-S.	Demange	[*Haboudange*)	Gérardin
[illegible]	282	67	S	9	Réchicourt	7	Réchicourt	Jacquot	(*St-Georges*)	Parmentier
[illegible]	580	54	V	24	Albestroff	14	Altroff	Haman	Iunker	Grégoire
[illegible]	[illegible]	24	T	20	Domèvre	4	Noviant	Noel	(*Villers-en-H.*)	Laurent
[illegible]	[illegible]	29	L	6	Bayon	6	Bayon	Pernin	(*Méhoncourt*)	(*Méhoncourt*)
[illegible]	[illegible]	55	S	20	Réchicourt	7	Bourdonay	de Martinprey	(*Azoudange*)	N.
[illegible]	[illegible]	78	S	5	Fénétrange	5	Fénétrange	Van-Deik	Nicot	Godel
[illegible]	182	55	V	26	Dieuze	11	Dieuze	Leblanc	(*Zommange*)	Sr Demeusy
[illegible]	2136	21	N	21	Saint-Nicolas	8	Saint-Nicolas	Grandjean	Rochefort	Thiriet
[illegible]	507	21	T	17	Domèvre	7	Noviant	Husson	Harrouard	Pierson
[illegible]	214	50	N	30	Nomeny	2	Nomeny	François	(*Nomeny*)	Renard

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Roville	315	32	N	32	Haroué	11	Neuviller	Louis	Grillot	Cardot
Royaumeix	408	36	T	12	Domèvre	9	Toul	Tivital	Doyotte	Pierron
Rozelieures	583	43	L	21	Bayon	11	Gerbéviller	Marchal	Vincent	Bastien
Saffais	186	20	N	20	Saint-Nicolas	9	Saint-Nicolas	Bailly	(*Ferrières*)	Ponce
Saint-Baussant	269	44	T	27	Thiaucourt	10	Thiaucourt	Bouton	Mellé	Bernage
Saint-Boing	289	44	L	25	Bayon	12	Bayon	Gillot	Bainville	Denis
Saint-Clément	837	42	L	12	Lunév. (s.-e.)	12	Lunéville	Rovel	Claude	Réguier
Saint-Epvre	194	46	V	29	Delme	14	Delme	Lagrange	Brice	*Bigeard
Saint-F.rmin	463	36	N	36	Haroué	8	Haroué	Haye	Thiriet	*Lobé
Saint-Georges	413	70	S	15	Réchicourt	7	Lorquin	Batelot	Poirat	Breton
Saint-Germain	415	39	L	28	Bayon	7	Bayon	Chatton	Guyot	Denis
St-J.-Kourtzerode	121	90	S	11	Phalsbourg	5	Phalsbourg	Tromp	Hœffel	Wagner
St-Jean-de-Bassel	371	73	S	10	Fénétrange	6	Fénétrange	Hœsch	Larvette	Zimmermann
Saint-Louis	801	92	S	13	Phalsbourg	12	Phalsbourg	Hegelbacker	Kœnig	Mayer
Saint-Mard	106	27	L	20	Bayon	5	Bayon	Cardot	(*Lorey*)	Pierron
Saint-Martin	264	52	L	22	Blâmont	10	Blâmont	Masson	Aubert	Persy
Saint-Maurice	206	59	L	29	Baccarat	13	Badonviller	Marsal	(*Sainte-Pôle*)	Barbier
Saint-Max	392	3	N	3	Nancy (e.)	3	Nancy	Gaucelle	Royer	Deschiens
Saint-Médard	376	38	V	9	Dieuze	6	Dieuze	de Bourcier	Désalme	Chaudeur
SAINT-NICOLAS	3591	13	N	13	Saint-Nicolas	» »	Saint-Nicolas	Marchal	de Girmont	Merlot
Saint-Quirin	1510	77	S	17	Lorquin	10	Lorquin	Auting	Jacquin	Auting père et fils
Saint-Remimont	435	27	N	27	Haroué	10	Neuviller	Perrin	Michel	Ruche
St-Rémy-aux-Bois	426	44	L	27	Bayon	12	Bayon	Villaume	Petitmangin	Banneraut
Saint-Sauveur	210	74	S	30	Lorquin	20	Cirey	Thirion	(*Petit-Mont*)	Guédon
Sainte-Geneviève	547	25	N	25	Pont-à-M.	6	Pont-à-M.	Renaud	Beuguet	Humbert
Sainte-Pôle	397	58	L	28	Baccarat	12	Badonviller	Paul	Colon	Guise
[illegible]	216	17	T	21	Domèvre	11	Nancy	Thomas	Boiteux	Aubry, Morel
[illegible]	66	55	V	5	Château-S.	4	Château-S.	Pargon	(*Morville-l.-V.*)	(*Morville-l.-V.*)
[illegible]	297	27	V	4	*Idem*	5	Château-S.	Thouvenel, ✻	Simonin	Jobert

Sarraltroff	650	82	S	5	Fénétrange	12	Sarrebourg	Stock	Aubry	Saint-Eve
Sarrebourg	2929	85	S	,,	Sarrebourg	,,	Sarrebourg	Haumant	Griser	Simon
Saulxerotte	206	55	T	28	Colombey	10	Colombey	Bonet	N.	*Thouvenin
Saulxures-l.-Nancy	421	6	N	6	Nancy (e.)	6	Nancy	Renauld	Vulmont	Rigard
Saulxures-l.-Vannes	796	59	T	21	Colombey	8	Colombey	Bonin	Bigeard	Jérôme
Saxon-Sion	258	54	N	34	Vézelise	6	Vézelise	Jannot	PP. Oblats	*Collin
Schalbach	840	102	S	16	Fénétrange	15	Phalsbourg	Molia	Balèvre	Hechel. Faust
Schneckenbuch	261	87	S	5	Sarrebourg	5	Sarrebourg	Kœstler	(*Bühl*)	Manquin
Seichamps	570	7	N	7	Nancy (e.)	7	Nancy	Perrin	Rougieux	Perrin
Seicheprey	297	42	T	26	Thiaucourt	13	Noviant	Blaise	Vermion	Etienne
Selaincourt	547	53	T	27	Colombey	7	Colombey	Simonet	Lacaille	Henry
Seranville	258	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller	Raidot	Travailleur	Bernard
Serres	351	29	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville	Pierson	Royer	Mailland
Serrières	180	21	N	21	Nomeny	7	Nomeny	Ferry	Phulpin	Codoré
[illegible]	[illegible]	16	T	17	Toul (s.)	17	Pont-St-V.	Duprey	Thiéry	Pierron
[illegible]	[illegible]	14	T	14	Toul (n.)	14	Toul	Davrainville	Mathieu	Corriger
[illegible]	[illegible]	57	L	7	Lun. (s.-e.)	7	Lunéville	Ory	(*Crion*)	*Mansuy
[illegible]	[illegible]	20	N	20	Nomeny	8	Nomeny	Picard	(*Bratte*)	*Jacquemin
[illegible]	[illegible]	20	L	12	Lunév. (n.)	12	Lunéville	Noël	Rochefort	Munier
[illegible]	312	19	V	13	Château-S.	14	Château-S.	Deloche	Humbert	Marchand
[illegible]	160	44	V	14	*Idem*	14	Château-S.	Labroise	(*Château-Voué*)	Pierson
[illegible]	511	67	S	20	Lorquin	10	Cirey	Marchal	Bridey	Petitnicolas
[illegible]	553	28	N	28	Haroué	4	Haroué	Vigneron	Simonin	Cottel
[illegible]	151	50	V	21	Dieuze	7	Dieuze	Chauffeurt	Bigot	*About
[illegible]	430	24	N	24	Vézelise	11	Vézelise	Berbain	Clément	Noel
[illegible]	66	59	N	59	*Idem*	11	Vézelise	Liégerot	(*Gugney*)	(*Gugney*)
[illegible]rtin	454	32	N	32	Nomeny	6	Nomeny	François	Chambille	Mangeot
[illegible]	1642	44	T	55	Thiaucourt	,,	Thiaucourt	Steff	Humbert	Maire. Duchâteau
[illegible]	570	65	L	55	Baccarat	7	Baccarat	Michel	(*Lachapelle*)	Ferry
[illegible]nil	441	41	L	11	Lun. (s.-e.)	11	Lunéville	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
…rey	549	35	N	35	Vézelise	7	Vandeléville	Moine	Gillard	Vosgien
…illey-aux-Gros.	409	25	T	15	Colombey	10	Colombey	Mougenot	Chénot	Pothier
Tincry	348	35	V	22	Delme	3	Delme	Bergery, ✱	Poirel	Marange
Tomblaine	373	3	N	3	Nancy (o.)	3	Nancy	Hanset	Collin	Gillet
Tonnoy	741	19	N	19	Saint-Nicolas	9	Sa nt-Nicolas	Jacquemin	Pernin	Duquesnoy
Torcheville	412	60	V	51	Albestroff	4	Albestroff	Houpert	Gérard	Cézar
Toul	8191	24	T	» »	Toul	» »	Toul	Drouard, O. ✱	Georges. Bagard	Maire
Tramont-Emy	116	59	T	34	Colombey	16	Vandeléville	Rolin	(*Tra.-St-André*)	Charrée
Tramont-Lassus	236	59	T	35	Colombey	17	Va deléville	Begin	(*Beuvezin*)	*Dardaine
Tramont-St-André	294	59	T	33	Colombey	15	Vandeléville	Poirson	André	Braux
Tremblecourt	502	27	T	17	Domèvre	2	Noviant	Pierre	Eroux	Humbert
Trois-Fontaines	730	88	S	10	Sarrebourg	10	Sarrebourg	Chrétien	(*Bieberskirch*)	*Robert
Trondes	732	36	T	12	Toul (n.)	12	Toul	Demange	Hector	Maire
Turquestein	144	85	S	25	Lorquin	16	Lorquin	Sommert	(*Saint-Quirin*)	(*St-Quirin*)
Uruffe	920	42	T	18	Colombey	13	Colombey	Viard	Petitgand	Jancenelle
Vacqueville	669	59	L	29	Baccarat	8	Badonviller	Bertrand	Corriger	Didier
Vahl	531	58	V	29	Albestroff	6	Albestroff	Peltre	Marsal	Francomme
Val-de-B.-Moutier	1214	71	S	27	Lorquin	17	Circy	De Klopstein	Huber	*Chaudeur
Valhey	286	33	L	11	Lunév. (n.)	11	Lunéville	Malgras	(*Einville*)	Dieudonné
Vallois	437	46	L	19	Gerbéviller	6	Gerbéviller	Croizier	Frocot	Liéger
Valtembourg	129	91	S	12	Phalsbourg	6	Phalsbourg	Boff	(*Bourscheid*)	*Beauvais
Vandelainville	166	47	T	45	Thiaucourt	13	Pont-à-M.	Labriet	Dony	*Bel
Vandeléville	551	40	T	34	Colombey	16	Vandeléville	Pierre	Rouyer	*David
…ières	730	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	Munier	Bar	Bérard
…uvre	953	6	N	6	Nancy (o.)	6	Nancy	Bastien	Poirot .	Marchal
…ourt	420	40	V	16	Château-S.	10	Château-S.	Gossel	Vanneson	Crattelet
	496	30	T	20	Colombey	9	Colombey	Derupt	Bannewarth	Rozet
	771	15	N	15	Saint-Nicolas	2	Saint-Nicolas	Colson	Christophe	Vaimbois
	374	76	S	15	Lorquin	9	Lorquin	Poucher	(*Saint-Quirin*)	*Béiot
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Gerbéviller	10	Gerbéviller	[illegible]		

[illegible]	337	30	N	30	Vézelise	8	**Vandeléville**	**Gabriel**	**Pierron**	**Chatin**
[illegible]deville	420	32	T	32	Haroué	2	**Haroué**	**Thomassin**	**Jeanseing**	**Rittier**
Vaudigny	177	34	N	34	*Idem*	4	**Haroué**	**Eury**	**(*Vaudeville*)**	**Voiriot**
Vaxainville	170	34	L	24	Baccarat	10	**Baccarat**	**Alison**	**(*Reherrey*)**	**Guise**
Vaxy	413	35	V	11	Château-S.	5	**Château-S.**	**Préel**	**Gandard**	**Stofflet**
Veckersviller	290	103	S	19	Fénétrange	18	**Phalsbourg**	**Berdel**	**Pfeiffer**	**Hoffmann**
Vého	514	31	L	21	Blâmont	15	**Blâmont**	**Liotté**	**Lempfritt**	**Bridey**
Velaine-en-Haye	[illegible]	15	N	15	Nancy (n.)	15	**Toul**	**Davrainville**	**(*Sexey-les-Bois*)**	**Bidu**
Velaine-[illegible]	[illegible]	15	N	15	Nancy (e.)	13	**Nancy**	**Hurcy**	**Hachotte**	**Ququ**
Velle[illegible]	276	28	L	20	Bayon	8	**Bayon**	**Josset**	**Rousselot**	**Didry**
[illegible]	197	38	L	28	Baccarat	6	**Baccarat**	**Cuny**	**(*Vacqueville*)**	***Vouaux**
[illegible]	105	48	L	21	Gerbéviller	8	**Gerbéviller**	**Robert**	**(*Essey-la-Côte*)**	***Lallement**
[illegible]	[illegible]	38	L	28	Blâmont	5	**Blâmont**	**Houillon**	**Claude**	***Gutty**
[illegible]	[illegible]	18	V	18	Dieuze	3	**Dieuze**	**Coulle**	**Catrain**	**Babel**
[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	19	Phalsbourg	4	**Phalsbourg**	**Schneider**	**(*Metting*)**	**Friang**
[illegible]	[illegible]	28	N	28	Vézelise	» »	**Vézelise**	**Rollin**	**Klein**	**Pierson**
[illegible]	[illegible]	69	V	40	Albestroff	7	**Albestroff**	**Verklé**	**N.**	***Bertrand. *Schœffer**
[illegible]	2579	29	V	» »	Vic	» »	**Vic**	**Mayeur**	**Millot**	**Christophe**
[illegible]	[illegible]	96	S	11	Fénétrange	14	**Sarrebourg**	**Klein**	**Dill**	**Hœffel**
[illegible]	[illegible]	39	T	35	Thiaucourt	6	**Noviant**	**Pierre**	**Barthélemy**	**Raison**
[illegible]	[illegible]	22	L	16	Bayon	12	**Saint-Nicolas**	**Collet**	**(*Barbonville*)**	**Bel**
[illegible]	[illegible]	36	T	35	Thiaucourt	10	**Thiaucourt**	**Gaillemain**	**N.**	**Carel**
[illegible]	[illegible]	37	L	24	Bayon	5	**Bayon**	**Fruminet**	**Genet**	**Breton**
[illegible]	280	22	N	22	Pont-à-M.	10	**Pont-à-M.**	**Ragué**	**De Graffar**	**Mathieu**
[illegible]	321	15	N	15	Saint-Nicolas	5	**Saint-Nicolas**	**Bastien**	**(*Lupcourt*)**	**Florentin**
[illegible]	250	43	V	19	Delme	14	**Delme**	**Antoine**	**(*Marthil*)**	**Maire**
[illegible]-Haie	297	24	T	23	Domèvre	7	**Noviant**	**Urion**	**Thirobois**	**Richy**
[illegible]-Moivron	159	19	N	19	Nomeny	10	**Nancy**	**Hautoy**	**(*Moivron*)**	***Jacquot**
[illegible]-les-Nancy	666	5	N	5	Nancy (n.)	5	**Nancy**	**Persion**	**Aubry**	**Gauthier**

1		2	3	4	5	6	7	8	9	10
Villers-sous-Prény	394	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	Serrurier	Madiesse	Beauzemont
Villey-le-Sec	401	20	T	7	Toul (s.)	7	Toul	Peltier	Bègue	Michel
Villey-St-Etienne	763	17	T	9	Domèvre	12	Toul	Thibault	Maxé	Poignant
Vilsberg	544	97	S	18	Phalsbourg	2	Phalsbourg	André	Walter	*Hector
Vintersbourg	254	93	S	14	*Idem*	6	Phalsbourg	Burr	(*Metting*)	Bach
Virming	589	62	V	33	Albestroff	8	Altroff	Hensienne	Stock	Saffroy. Hoch
Virecourt	287	34	L	24	Bayon	2	Bayon	Martinet	(*Bayon*)	Jeanpert
Viterne	1100	20	N	20	Vézelise	16	Pont-St-V.	Burnot	Claude	Pierson
Vitrey	404	32	N	32	*Idem*	4	Vézelise	Vigneron	Rollin	Blansey
Vitrimont	375	26	L	4	Lunéville (n.)	4	Lunéville	Blaise	Jacques	Roch
Vittersbourg	502	71	V	41	Albestroff	6	Albestroff	Rafflaud	Bier	Vinckel
Vittonville	142	37	N	37	Pont-à-M.	7	Pont-à-M.	De Fréhaut	Rollin	Prétot
Viviers	274	36	V	16	Delme	4	Delme	Munier	(*Chap. vic.* N.)	Chaligny
Voinémont	277	23	N	23	Haroué	8	Haroué	Duval	Thomassin	Nicolas
Voyer	488	75	S	13	Lorquin	8	Lorquin	Cartiser	Gomien	Demorieux
Vroncourt	206	30	N	30	Vézelise	2	Vézelise	Najean	(*Forcelles-S.-G.*)	Brussaud
Vuisse	264	43	V	14	Château-S.	14	Château-S.	Gaitz	Xardel	Déchez
Walscheid	1841	94	S	14	Sarrebourg	14	Ssrrebourg	Chrétien	Bürkel	Bouillon Schwartz
Xammes	337	47	T	38	Thiaucourt	5	Thiaucourt	Fouillot	(*Thiaucourt*)	Georges
Xaurey	377	34	V	6	Vic	6	Moyenvic	Fauconnier	(*Juvriconrt*)	Richard
Xermaménil	440	33	L	7	Gerbéviller	6	Lunéville	Ducret	Masson	Vauthier
Xeuilley	280	19	N	19	Vézelise	12	Vézelise	Peignier	Eustache	Guy
…ecourt	746	35	N	35	Haroué	5	Haroué	Regnault-Bertier	Colin	Fèvre
…t	195	36	V	23	Delme	4	Delme	Sornette	Rouyer	Bruson
…ge	262	78	S	7	Sarrebourg	7	Sarrebourg	Marchal	Humbert	Demange
[illegible]	318	52	L	22	Blâmont	15	Blâmont	Bernard	Marcel	Cuny
[illegible]	287	46	V	17	Vic	17	Bourdonnay	Barbier	Mathieu	Gondrexon
[illegible]	304	47	V	20	Dieuze	10	Dieuze	Champenois	(*Lidrezing*)	*Richard
[illegible]	[illegible]	95	S	16	Phalsbourg	4	Phalsbourg	Büchi	(*Mittelbronn*)	Rédig

CHAPITRE II.

Organisation judiciaire.

Cour impériale de Nancy. — Tribunaux de première instance; Tribunaux de commerce; Conseil des Prud'hommes; Bureaux d'assistance judiciaire; Avocats; Avoués; Huissiers; Notaires; Commissaires-priseurs; Justices de paix. — Tribunaux du ressort de la cour impériale. — Prisons civiles. — Dépôt de mendicité.



§ 1er. Cour impériale de Nancy. (*)

Premier président, Lezaud, O ✻, place des Dames 8.

Présidents de chambre : Riston, ✻, rue du Manége, 7. — Masson, ✻, à Auxonne, faub. de Boudonville, 10. — Garnier, ✻, rue de la Source, 8.

Conseillers : Collignon (*doyen*), ✻, rue Saint-Michel, 26. — Collinet de Lasalle, O ✻, à Malzéville. — Pierson, ✻, cours Léopold, 3. — Blaize, ✻, rue Mably, 3. — De Bouvier, place de la Carrière, 24. — De Roguier, rue des Loups, 4. — Liouville, ✻, rue Ste-Cathenine, 5. — Corrard des Essards, ✻, rue Lafayette, 13. — Jullien, ✻, place de Grève, 9. — Charlot, rue des Dominicais, 5. — Fabvier, rue d'Alliance, 8. — Maurice, rue Saint-Dizier, 92. — Beaupré, rue du faubourg Stanislas, 2. — Pierrot, rue Stanislas 57. — Laurent, place de la Carrière, 18. — De Saint-Vincent, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis. — Jeanpierre, place des Dames, 19. — Briard, cours Léopold, 17. — Houdaille, rue du Haut-Bourgeois, 2[illegible] rue des Loups, 4.

(*) Tous le[illegible]ls suivant l'ordre de leu[illegible]

Premier président honoraire, Paillard, O ✻, rue du Manége, 11. — *Conseillers honoraires,* d'Arbois de Jubainville, ✻, place de Grève, 16; de Comeau, rue de la Source, 6.

PARQUET.

Procureur général impérial, Millevoye, ✻.

1er *Avocat général :* Alexandre, ✻, rue des Loups, 4. — *Avocat général :* Souëff.

Substituts : Simonin, faubourg Saint-Georges, 10. — Granié, place de la Carrière, 24.

Greffe. — *Greffier en chef,* Regnault, place de la Carrière, 13. — *Commis-Greffiers :* Gouvernel, rue de Metz, 40. — Simon, rue des Quatre-Eglises, 9. — Nollet, rue du faubourg des Trois-Maisons, 29. — Bourgon, rue Callot, 11.

Secrétaire du parquet, Maxant, rue Saint-Dizier, 161.

COMPOSITION DES CHAMBRES DE LA COUR IMPÉRIALE.

CHAMBRE CIVILE. — (Audiences les jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures). Lezaud, premier président. — Riston, président. — Conseillers : Pierson. — Blaize. — de Roguier. — Fabvier. — Maurice. — Beaupré. — Laurent. — de St. Vincent. — Jeanpierre. — Briard. — Greffier, Simon.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE. — (Audiences à 11 heures : les mardi et mercredi, affaires civiles; le lundi, affaires correctionnelles.) — Garnier, président. — Conseillers : — Collignon. — Collinet de la Salle. — de Bouvier. — Liouville. — Corrard des Essarts. — Jullien. — Charlot. — Pierrot. — Houdaille. — Gast. — Greffier, Bourgon.

CHAMBRE D'ACCUSATION. — Audiences les mercredi et samedi à 11 heures). — Masson, président. — Conseillers : Pierson. — Fabvier. — Jeanpierre. — Gast. — Greffier, Nollet.

ASSISES. — Greffier, Gouvernel.

Bureau d'assistance judiciaire près la cour

loi sur l'assistance judiciaire est du 22 janvier 1850. — Le greffier en chef près la cour impériale et les greffiers près les tribunaux sont secrétaires-nés des bureaux d'assistance.)

Président, Volland, avocat. — Ladrague, directeur des domaines. — La Flize, avocat. — Xardel, ancien avoué. — Denis, ancien notaire. — De Metz-Noblat, ancien avocat. — Poirel, avoué près la cour.

TABLEAU DE L'ORDRE DES AVOCATS PRÈS LA COUR IMPÉRIALE.

Avocats. — Braux, *doyen*, rue des Carmes, 30. La Flize, ancien bâtonnier, rue des Quatre-Eglises, 83. — Mamelet, ancien bâtonnier, rue des Quatre-Eglises, 9. — D'Arbois de Jubainville, cours Léopold, 20. — Volland, bâtonnier, rue Montesquieu, 8. — Najotte, rue Callot, 9. — Catabelle, ancien bâtonnier, rue des Quatre-Eglises, 47. — Louis, rue des Quatre-Eglises, 48. — Meaume, ☀, rue Saint-Dizier, 1. — Mengin, rue des Quatre-Eglises, 65. — Guiot de Saint-Remy, rue des Loups, 6, — Gaillard, rue Girardet, 6. — Bonnaire, rue du Four, 1. — Collard, rue Stanislas, 27. — Noël, rue de la Salpétrière, 6. — Foblant, rue du Manége, 13. — Besval, place de la Carrière, 39. — Charon, place de la Carrière, 41. — Doyen, rue de la Visitation, 25. — Bougarre, rue du Pont-Mouja, 5. — Pattin, place de la Carrière, 14. — Bernard, rue Saint-Nicolas, 27. — Claude, place de la Carrière, 43. — Lombard, rue des Ponts, 46. — Depéronne, rue des Quatre-Eglises, 44. — Romer aîné, rue des Tiercelins, 11. — Lafrogne aîné, à Boudonville. — Riston, rue des Tiercelins, 11. — Sarrazin, place de la Carrière, 29. — Gasse, rue du

Tulpain, place Lafayette, 17. — Adam, rue des Ti
lins, 34.

Avocats stagiaires. — Tisserand, place du Marcl
— Claude, rue Saint-Dizier, 34. — Masson, cours
pold, 7. — Michaut, rue du Point du jour, 9. — M
Grande-Rue (Ville-Vieille), 13. — Pierrot, rue Stan
57. — Poirel, rue des Carmes, 40. — Berthe de
mery, rue de la Monnaie, 2. — François, Grande
(Ville-Vieille), 74. — Gosset, place des Dames, 1
Benoist, rue Saint-Dizier, 89. — Lambert, rue
Source.

Conseil de l'ordre. — Volland, *bâtonnier.* — La
— Mamelet. — D'Arbois de Jubainville. — Catal
Guiot de Saint-Remy. — Besval, *Secrétaire.*

Bibliothèque. — Bibliothécaire, Bert, rue Notre-D
13.

Extrait du règlement. — « La Bibliothèque de l'
des avocats près la Cour impériale de Nancy est ou
chaque jour, les dimanches, fêtes et vacances du p
exceptés, de neuf heures du matin à quatre heure
l'après-midi. — Les livres resteront à la Bibliothèq
ne pourront en être enlevés sous aucun prétexte. »

Avoués près la Cour impériale, (*) — Bert, rue C
1 (7 janvier 1828. Prédécesseurs : Lelièvre, Philbert
Xardel (*), rue des Tiercelins, 11, (2 janvier 1840.
décesseurs : Xardel, Jacquinet). — Poirel (*), rue
Carmes, 31. — (5 juin 1841. Prédécesseurs : Poirel,
nard, Barbier). — Thouvenel, rue de l'Equitation
(26 juin 1847. Prédécesseurs : Danis, [illegible]). —
gin, rue des Quatre-Eglises, 65 (29 avril [illegible]. Pré
cesseurs : Hilbert, Gérardy). — Cornefer, rue
Source, 4 (4 septembre 1851. Prédécesseurs [illegible]
Poirel, Bresson). — Tisserant (*), rue de [illegible]

(*) L'astérisqu[illegible] un av
avoué est licenci[illegible]

(23 septembre 1851. Prédécesseurs : Legros, Pariset, Hallé, Boulay). — Thiry (*), rue des Quatre-Eglises, 53 (8 décembre 1852. Prédécesseurs : Antoine, Simonin). — Claude, Alphonse (*) place de la Carrière, 45 (12 janvier 1853). Prédécesseurs : Lombard, Collardez, Cossin, Tisserand, Patin). — Chollet, rue des Quatre-Eglises, 28 (4 septembre 1853. Prédécesseurs : Georges, Ducret fils, Ducret père). — Grillot (*), terrasse de la Pépinière, 38 (22 septembre 1854. Prédécesseurs : Claude, Cuny, André, Platel, Contal frères).

Chambre des avoués. — Cornefert, président. — Xardel, syndic. — Tisserant, rapporteur. — Claude, secrétaire-trésorier.

Huissiers audienciers. — Ducret, ✱, rue Saint-Dizier, 127. — Drone, rue St-Georges, 21. — Becker, rue des Quatre-Eglises, 71. — Collin, rue St-Dizier, 46. — Jacques, rue des 4 Eglises, 24.

Distance légale des communes à leurs chefs-lieux.

Pour la distance légale de chaque commune au chef-lieu de la cour impériale, au chef-lieu de l'arrondissement judiciaire et au chef-lieu de canton, voir le tableau des communes, page 127, colonnes 2, 4 et 6.

§ 2. Tribunaux de 1re instance ; tribunaux de commerce ; justices de paix, etc.

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE NANCY.

(*Rue et Hôtel de la Monnaie.*)

Husson de Prailly, ✱, rue du Manége, 9. [illegible] Berlet, [illegible] d'Alliance, 6. — *Juge* [illegible], place [illegible] rrière, 30. — *Juges*, [illegible] Dumes, 7 [illegible] llet, rue des Quatre- [illegible] Grève, 2. — Noël, [illegible] *Juges* [illegible], Meaume, ✱, [illegible] Arsenal, 12. —

Juge honoraire, Lamoureux, place de l'Arsenal, 10.

Procureur impérial, Bompard, ✱, rue Lafayette, 15. — *Substituts,* Jeannequin, rue d'Alliance, 8. — Riston, place de la Carrière, 14.

Greffier en chef, Simonin, rue des Dominicains, 57. — *Commis-Greffiier assermentés,* Fisson, rue du Haut-Bourgeois, 9. — Marchal, Grande-Rue Ville-Vieille, 21.

Composition des Chambres du Tribunal. — 1re *Chambre :* De Prailly, président. — Paullet. — De Luxer, juges. — De Saint-Remy. — Meaume, juges suppléants. — (Audiences à 11 heures ; lundi, affaires ordinaires; mardi, affaires sommaires ; mercredi, expropriations, adjudications devant les juges-commissaires et rapports du juge d'instruction ; lundi et mardi, prestation de serment de gardes forestiers particuliers, etc.) 2e *Chambre :* Berlet, vice-président. — Maffioli. — Gillet. – Noël, juges. — Cuny, juge suppléant. (Audience à 11 heures : jeudi, affaires civiles, et à 10 heures, vendredi, affaires correctionnelles ; 4e samedi de chaque mois, affaires forestières).

***Bureau d'assistance judiciaire près du tribunal.* — *Président.* De Beauminy, avoué. — *Membres :* D'Arbois de Jubainville, avocat. — Glaudel fils, ancien notaire. — Bernard, avocat. Carmouche, receveur des domaines. — *Secrétaire,* Marchal.**

Avoués près du Tribunal. — Munier, rue des Quatre-Eglises, 75. — Contal, rue des Michottes. 11. — De Beauminy (*), Grande-Rue Ville-Vieille, 54. — Préfontaine, rue des Quatre-Eglises, 28. — Barthelémy, r[illegible] des Maréchaux, 18. — Renauld (*), rue Callot, [illegible] Martz (*), rue des Quatre-Eglises, 67. — Miette [illegible] des Ponts, 28. — Bailly, rue Montesquieu, 4. — [illegible]nard, rue des Quatre-Eglises, 50. — Caye, rue des [illegible]chottes, 7. — Baraban, rue Saint-Georges, 50.

Chambre des avoués. Munier, président. — De Be[illegible]miny, syndic. — Martz, rapporteur. — Ren[illegible] taire-trésorier.

Huissiers audienciers : Jeannoël, rue Saint-Dizier, 91. — Drouot, rue des Quatre-Eglises, 55. — Royer, rue des Quatre-Eglises, 3. — Saunier, place du Marché, 22.

Chambre de discipline. — Ducret, syndic. — Becker, trésorier. — Roubalet père, rapporteur. — Soyer, à Pont-à-Mousson, Drone, Jacques, membres. — Saunier, secrétaire.

Huissiers non audienciers. — *A Nancy :* Ducret, ✱, rue Saint-Dizier, 127. — Drone, rue Saint-Georges, 21. — Becker, rue des Quatre-Eglises, 71. — Roubalet père, rue des Dominicains, 31-33. — Lemoine, place du Marché, 1. — Saunier, place du Marché, 22. — Leclerc, rue de la Hache, 50. — Roubalet fils, rue des Dominicains, 31-33. — Collin, rue Saint-Dizier, 46. — Lagrange, rue Saint-Dizier, 87. — Jacques, rue des Quatre-Eglises, 24. — Liborom, rue ~~Saint-Dizier, 94.~~ — Dron, rue Stanislas, 32.

A Haroué, Mazelin. — Poirson. — *Nomeny*, Florentin. — Fort. — *Moivron*, Gérardin. — *Pont-à-Mousson*, Soyer. — Claudon. — Erard. — *Saint-Nicolas*, Bussy. — Mathieu. — Mienville. — *Vézelise*, Maucotel. — Henry. — Rouyer. — Vermandé.

Notaires à Nancy. — Bastien (1843), rue des Dominicains, 42. — Besval (1838), place Carrière, 27. — Blaise (1832), rue des Ponts, 16. — Blancheur fils (1845), rue des Quatre-Eglises, 57. — Brunement (1846), rue St-Georges, 26. — Drouet (1842), rue de la Poissonnerie, 25. — Fèvre (1841), rue des Quatre-Eglises, 2. — François (1841), rue des Dominicains, 3. — Goury (1843), rue Saint-Dizier, 51. — De Lallemant de Liocourt (1845), rue Saint-Dizier, 85. — Lotz (1855), rue Saint-Georges, 79. — Michel fils (1845), Petite rue des Carmes, 1. — Poirot (1838), rue de la Poissonnerie, 34. — Vergne (1847), rue St-Georges, 13.

Chambre : Blaise, président. — Bastien, syndic. — Poirot, rapporteur. — Michel, trésorier. — Blancheur, secrétaire. — Cuisset, à Faulx, Dieudonné, à Pont-à-Mousson, membres.

Notaires de l'arrondissement. — *A Haroué :* Maire. — Moine. — *Ceintrey*, Soyer. — *Diarville*, Gérard. — *Neuviller-sur-Moselle*, Berment. — *Nomeny*, Prud'homme. — Montignault. — *Faulx*, Cuisset. — *Pont-à-Mousson*, Cabaret. — Stique. — Dieudonné. — Chardard. — N. — *Saint-Nicolas*, Barthélemy. — [illegible]. — [illegible]. — *Rosières-aux-Salines*, Habert. — [illegible]. — [illegible] Mailler. — Fleur. — Maillard. — Tribout.

Notaires [illegible] — [illegible]. — *Pont-à-Mousson*, Lacretelle.

Commissaires-pri[illegible] — *Nancy*, [illegible]

[illegible]

gnon, place de Grève, 2. — Guibal, rue des Quatre-Eglises, 2. — Thouvenin, rue d'Amerval, 6 bis. — *Pont-à-Mousson*, Brunel.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY.

(*Place Carrière*, 5.)

Président, Elie-Baille, ✻, rue Drouot, 4. — *Juges* : De Jeandin, rue Montesquieu, 16. — Lecomte, à Malzéville. — Madelin, rue Stanislas, 49. — Brouillon, rue des Dominicains, 14. — *Juges suppléants* : Wehrle, rue des Chanoines, 1. — George-Grimblot, place Stanislas, 7. — Huron, rue du Pont-Mouja, 23. — Burtin, faubourg Saint-Georges, 24.

Greffier, May, place Carrière, 5. — *Commis-Greffier*, N.

Les membres sortants pour l'élection de 1857, *sont MM. de Jeandin et Lecomte*, juges (rééligibles), *George-Grimblot et Huron*, juges suppléants (rééligibles.)

Huissiers audienciers : Roubalet père, rue des Dominicains, 31-33. — Leclerc, rue de la Hache, 50. — (Audiences : le mercredi et le samedi, à 2 heures de relevée.)

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Patrons.

Président, Noël, vermicellier, rue Stanislas, 64. — *Vice-Président*, Barbe-Schmitz, fabricant de broderies, rue Saint-Julien, 1. — Clément, ferblantier, rue Saint-Michel, 27. — Mathieu, aîné, menuisier, place des Dames, 13. — Olry-Joly, fabricant de broderies, rue Notre-Dame, 21. — Cerfon, fabricant de drap, rue du faubourg Saint-Pierre, 152. — Charmois, entrepreneur, rue du Tapis-Vert. — Tévanne, fabricant de broderies, rue des Carmes, 9. — Fournier aîné, fabricant de broderies, rue de la Visitation. — Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3. — Vagner-Remy, tapissier, rue Saint-Georges, 18.

Ouvriers.

Lhuillier, ouvrier vermicellier. — Rousselot, ouvrier serrurier. — Monta, jeune, ouvrier drapier. — Lacour,

ouvrier en broderies. — Simon, ouvrier drapier. — Vatin, dessinateur en broderies. — Kiffer, ouvrier tailleur d'habits.

Secrétaire, Renard, rue Saint-Dizier, 142. — *Huissier*, Lemoine, rue Raugraff. 3.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Nancy (*Est*). — Agincourt, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-aux-Dames, Champenoux, Champigneules, Custines, Dommartemont, Dommartin-sous-Amance, Essey-les-Nancy, Eulmont, Laître-sous-Amance, Laneuvelotte, Lay-saint-Christophe, Malzéville, NANCY, Pixerécourt, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-les-Nancy, Seichamps, Velaine-sous-Amance.

Juge de paix, Mathieu de Vienne, place St-Georges, 97. — Suppléants, Drouet, rue de la Poissonnerie, 25. — Munier, rue des Quatre-Eglises, 65. — Greffier, Peignier, rue des Dominicains, 37. — Huissiers audienciers, Drone, rue Saint-Georges, 21. — Lagrange, rue Saint-Dizier, 87. — (Audiences, au Palais de Justice, les lundi et jeudi.)

Canton de Nancy (*Nord*). — Chaligny, Frouard, Laxou, Marbache, Maron, Maxéville, NANCY, Pompey, Velaine-en-Haye, Villers-les-Nancy.

Juge de paix, Maire, rue Stanislas, 78. — Suppléants, Glaudel, place de Grève, 7. — De Beauminy, Grande-Rue (Ville-Vieille), 28. — Greffier, Boulay, rue de la Pépinière, 33. — Huissiers audienciers, Leclerc, rue de la Hache, 50. — Liborom, rue St-Dizier, 94. — (Audiences, au Palais de Justice, le mardi et le vendredi.)

Canton de Nancy (*Ouest*). — Chavigny, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Ludres, Méréville, [illegible] NANCY, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, [illegible] Vandœuvre.

Juge de paix, Michaut, rue du Point-[illegible] — Suppléants, Catabelle, rue des Quatre-E[illegible] — Greffier, Raybois, rue des Quatre-[illegible] — Huissiers audienciers, Roubalet, rue de [illegible]

31-33. — Collin, rue Saint-Dizier, 46. — (Audiences au Palais de Justice : civiles, le samedi; de police, le mercredi.)

Service des Présidents du tribunal de police de Nancy. — Le juge de paix du canton de Nancy ouest présidera les audiences de police du 1er et du 4e trimestre de 1857; celui du nord présidera pendant le 2e trimestre; et celui de l'est pendant le 3e trimestre de 1857. — Greffier, Germain, rue Saint-Pierre, 13.

Canton de Haroué. — Affracourt, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouzanville, Bralleville, Ceintrey, Crantenoy, Crévéchamps, Diarville, Gerbécourt-Haplemont, Germonville, Gripport, HAROUÉ, Housséville, Jevoncourt, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuviller-sur-Moselle, Ormes-et-Ville, Roville, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Tantonville, Vaudeville, Vaudigny, Voinémont, Xirocourt.

Juge de paix, Renard. — Suppléants, Regnault. — Soyer. — Greffier, Can. — (Audiences, mercredi et jeudi.)

Canton de Nomeny. — Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey, Bratte, Brin, Chenicourt, Clémery, Eply, Faulx, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létricourt, Leyr, Lixières, Mailly, Malleloy, Manoncourt-sur-Seille, Moivron, Montenoy, Morey, NOMENY, Phlin, Raucourt, Rouves, Serrières, Sivry, Thézey-Saint-Martin, Villers-les-Moivrons.

Juge de paix, Antoine. — Suppléants, Bertrand. — Prud'homme. — Greffier, Fournier. — (Audiences, mercredi et vendredi, consultations sur citations, jeudi.)

Canton de Pont-à-Mousson. — Atton, Autreville, Belleville, Bezaumont, Blénod-les-Pont-à-Mousson, Bouxières-sous-Froidmont, Champey, Dieulouard, Jezainville, Landremont, Les Mesnil, Loisy, Maidières, Millery, Montauville, Morville-sur-Seille, [illegible] Mousson, Norroy, Pagny-sur-Moselle, PONT-A-MOUSSON, [illegible] r-Seill [illegible] Sainte-Geneviève, Vandières, V[illegible] al. [illegible] *Preny*, Vittonville.

Juge de paix, Joly-Lehérard. — Suppléants, Vaudel. — N. — Greffier, Bouchon. — (Audiences, vendredi et samedi.)

Canton de Saint-Nicolas. — Art-sur-Meurthe, Azélot, Buissoncourt, Burthecourt-aux-Chênes, Cercueil, Coiviller, Dombasle, Erbéviller, Ferrières, Flavigny, Fléville, Gellenoncourt, Haraucourt, Laneuveville-devant-Nancy, Lenoncourt, Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois, Réméréville, Richardménil, Rosières-aux-Salines, Saffais, SAINT-NICOLAS, Tonnoy, Varangéville, Ville-en-Vermois.

Juge de paix, Quintard. — Suppléants, Génin. — N. — Greffier, Mienville. — (Audiences civiles, le vendredi; de police et de conciliation, le 1er et le 3e jeudi de chaque mois.)

Canton de Vézelise. — Autrey, Chaouilley, Clérey, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraisnes-en-Saintois, Frolois, Goviller, Gugney, Hammeville, Houdelmont, Houdreville, Lalœuf, Marthemont, Ognéville, Omelmont, Parey-Saint-Césaire, Pierreville, Praye, Pulligny, Quevilloncourt, Saxon-Sion, Thelod, They, Thorey, Vaudémont, VÉZELISE, Viterne, Vitrey, Vroncourt, Xeuilley.

Jugede paix, d'Arbois. — Suppléants, Contal. — Félix. — Greffier, Vernier. — (Audiences, samedi et mercredi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE TOUL.

Président, De la Hausse. — *Juge d'instruction*, Anthoine. — *Juge*, Naquard. — *Juge suppléant*, Trousset. — *Procureur impérial*, Lestamy. — *Substitut*, Audiat. — [illegible] M[illegible]ieu. — *Commis-Greffiers*, François. [illegible]

[illegible] ordinaires [illegible] discussion ; mercredi [illegible] correctionnelle, [illegible], affaires commerc[illegible], expropriat[illegible]

Bur[illegible] — *Prés*[illegible]llin, notaire. — Dél[illegible] avoué [illegible] receveur de l'enregi[illegible]

Avocats, Deligny. — De Tinseau, bâtonnier. — *Avocats stagiaires*. — Claude. — Denis.

Avoués, Croissant*. — Chappuy. — Rampont. — Claude fils. — Latour*.

Huissiers à Toul, Pesman-Cahen. — Moureau aîné. — Vailly. — Simon. — Borice-Lévy. — Gaudin. — Bertrand. — Salles. — *Vandeléville*, Canet. — *Colombey*, Georges. — Boileau. — *Domèvre-en-Haye*, Barry. — *Minorville*, Champvoux. — *Thiaucourt*, Charlemagne. — Fromage.

Notaires de l'arrondissement. — *Toul*, Jordy. — Gallot. — Daulnoy. — Ferry. — Latour. — Dubois. — *Foug*, Batail. — *Blénod-les-Toul*, Villard. — *Colombey*, Meny. — Vagnair. — *Vandeléville*, Fontaine. — *Beaumont*, François. — *Noviant*, Mari. — *Rosières-en-Haye*, Jeanson. — *Thiaucourt*, Stef fils. — Jacques. — François. — *Notaire honoraire*, Stef père.

Commissaire-Priseur de l'arrondissement. — *Toul*, Dieu.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Toul (Nord).—Aingeray, Boucq, Bouvron, Bruley, Dommartin-les-Toul, Ecrouves, Fonteney, Foug, Gondreville, Lagney, Laneuveville-derrière-Foug, Lay-saint-Remy, Lucey, Ménil-la-Tour, Pagny-derrière-Barine, Sansey, Sexey-les-Bois, TOUL, Trondes.

Juge de paix, Balland. — Suppléants, Croissant. — Rampont. — Greffier, Cahen. — (Audiences, lundi.)

Canton de Toul (Sud).—Bainville-sur-Madon, Bicqueley, Blénod-les-Toul, Bulligny, Charmes-la-Côte, Chaudeney, Choloy, Crézilles, Domgermain, Gye, Maizières, Menillot, Mont-le-Vignoble, Moutrot, Ochey, Pierre, Sexey-aux-Forges, TOUL, Villey-le-Sec.

Juge de paix, Lachasse. — Suppléants, De Tinseau. — Ferry. — Greffier, Anthoine. — (Audiences, samedi.)

Service des Présidents du Tribunal de police de Toul. Le juge de paix de Toul (Nord) préside les audiences du 2e et du 4e trimestre, et celui du Sud, celles du 1er et du 3e. — Greffier, Lemaire.

Canton de Colombey.—Aboncourt, Allain-[illegible], Allamps, Bagneux, Barizey-au-Plain, Bari[illegible] *Battigny*, Beuvezin, COLOMBEY, Courcelles, C[illegible]

court, Favières, Fécocourt, Gélacourt, Gémonville, Germiny, Gibeaumeix, Grimonviller, Housselmont, Mont-l'Etroit, Pulney, Saulxerotte, Saulxures-les-Vannes, Selaincourt, Thuilley-aux-Groseilles, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-saint-André, Uruffe, Vandeléville, Vannes.

Juge de paix, Humbert. — Suppléants, Rouyer. — Vagnair. — Greffier, Marchal. — (Audiences, samedi.)

Canton de Domèvre-en-Haye. — Andilly, Ansauville, Avrainville, Beaumont, Bernécourt, DOMÈVRE-EN-HAYE, Francheville, Gézoncourt, Griscourt, Grosrouve, Hamonville, Jaillon, Les-Saizerais, Liverdun, Mamey, Mandres-aux-Quatre-Tours, Manoncourt-en-Vermois, Manonville, Martincourt, Minorville, Noviant-aux-Prés, Rogéville, Rosières-en-Haye, Royaumeix, Tremblecourt, Villers-en-Haye, Villers-Saint-Etienne.

Juge de paix, Poirson. — Suppléants, Jollain.— Mari. — Greffier, Louis. — (Audiences, mardi et lundi.)

Canton de Thiaucourt. — Arnaville, Bayonville, Bouillonville, Charey, Dommartin-la-Chaussée, Essey-et-Maizerais, Euvezin, Fey-en-Haye, Flirey, Jaulny, Limey, Lironville, Pannes, Regnéville, Rembercourt, Remenauville, Saint-Beaussant, Seicheprey, THIAUCOURT, Vandelainville, Viéville-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Xammes.

Juge de paix, Didelot. — Suppléants, Remy. — De Chardin. — Greffier, Pardieu. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE VIC.

Président, de Flers, ✻.—*Juge d'instruction*, Degoutin. —*Juge*, Lejeune.—*Juges suppléants*, Mayeur.—Mesny. —N.—*Procureur impérial*, Lemarquis.—*Substitut*, Lefebvre.—*Greffier*, Saunier.—*Commis-Greffier*, Feyler.

(Audiences à [illegible] heures du matin ; mardi, rapports du juge [illegible], affaires sommaires et de commerce ; jendi, [illegible] vendredi, affaires correctionnelles et rurales, [illegible] chaque mois, affaires forestières.)

[illegible] — [illegible], Bagré, conseiller [illegible] — Poinsi[illegible] avoué. — Gerboin, [illegible]

Avocat : Mesny.

Avoués.—Mayeur*.—Poinsignon*.—Geoffroy*.— Lambert.— Lentheric*.

Huissiers à Vic, Coutret, fils. — Nicolas. — Michel.—Hanriot. —Rudeau.—Berguet.— *Albestroff,* Grandjean.— Comès.—*Château-Salins,* Benoist. — Bregand. — Macé. — *Dieuze,* Lange. — Leclerc. — *Delme,* Tribout. — Poinsignon fils.

Notaires de l'arrondissement. — *Vic,* Gerboin. — Messein. — Sarazin. — *Albestroff,* Thomas. — *Altroff,* Mayer. — *Bioncourt,* Lagrange. — *Bourdonnay,* Saunier. – *Château-Salins,* Gérard. —Broquard. — *Delme,* Didier. — *Dieuze,* Denis. — Guillemin. — Moye. — *Haboudange,* Brice. — *Lucy,* Petit. — *Moyenvic,* Gascard. — *Viviers,* Peupion.

Notaires honoraires : Château-Salins, Melin. — *Moyenvic,* Salmon.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Vic. — Arracourt, Athienville, Bathelémont-les-Bauzemont, Besange-la-Grande, Besange-la-Petite, Bourdonnay, Bures, Coincourt, Donnelay, Hellocourt, Juvelise, Juvrecourt, Lagarde, Ley, Lezey, Maizières, Marsal, Moncourt, Moyenvic, Ommeray, Réchicourt-la-Petite, VIC, Xanrey, Xures.

Juge de paix, Thiriet. — Suppléants, Arnoux. — Salmon. — Greffier, George.—(Audiences, lundi et mardi.)

Canton d'Albestroff. — ALBESTROFF, Altroff, Bénestroff, Bermering, Givrecourt, Guinzeling, Hunskirich, Insming, Inswillers, Lening, Lhor, Lostroff, Loudrefing, Marimont, Molring, Mondidier, Munster, Nebing, Neuf-Village, Rening, Rodalbe, Torcheville, Valh, Vibersviller, Virming, Vitersbourg.

Juge de paix, Thiébaut. — Suppléan[illegible] Thomas. — N. — N. — Greffier, Piffert. — (Audien[illegible]ndi.)

Canton de Château-Salins.—Abonco[illegible], Amelécourt, Atilloncourt, Bellange, Bionco[illegible]court, Chambrey, CHATEAU-SALINS, Château-Vo[illegible], Coutures, Dalhain, Dédeling, Fresnes-en-S[illegible]lécourt, Grémecey, Haboudange, Hampon[illegible]ourt-sur-Seille, Lid[illegible]bécourt, Manho[illegible] Moncel, Mor[illegible]breck, Pettonco[illegible] *Puttigny,* Ric[illegible]nes, Sornévil[illegible] *Vannecourt,* V[illegible]

Juge de paix, Michaut. — Suppléants, Chardin. — Maniguet. — Greffier, Guérard. — (Audiences, lundi et samedi.)

Canton de Delme. — Ajoncourt, Alaincourt, Aulnois, Bacourt, Baudrecourt, Bréhain, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Craincourt, Delme, Donjeux, Faxe, Fonteny, Fossieux, Frémery, Hannocourt, Jallaucourt, Juville, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Lesse, Liocourt, Lucy, Malaucourt, Marthil, Morville-sur-Nied, Oriocourt, Oron, Prévocourt, Puzieux, Saint-Epvre, Tincry, Villers-aux-Oies, Viviers, Xocourt.

Juge de paix, Joly, — Suppléants, Fasné. — Petit, jeune. — Greffier, Blambois. — (Audiences civiles, jeudi, de police, 1er et 3e jeudi de chaque mois.)

Canton de Dieuze. — Bassing, Bidestroff, Blanche-Eglise, Bourgaltroff, Cutting, Dieuze, Domnom, Gelucourt, Guébestroff, Guéblange, Guébling, Guénestroff, Kerprick-les-Dieuze, Lidrezing, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Mulcey, Rorbach, Saint-Médard, Tarquimpol, Vergaville, Zarbeling, Zommange.

Juge de paix, Pichon. — Suppléants, N. — N. — Greffier, Boulay. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SARREBOURG.

Président, Bossu. — *Juge d'instruction*, Germain. — — *Juges*, Gadel. — Mortet. — *Juges suppléants*, Germain. — Ferbus. — *Procureur impérial*, Dumont. — *Substitut*, Gérardin. — *Greffier*, Gandon. — *Commis-G*[illegible] Thomas.

[illegible] mercredi, affai[illegible] commerce et civiles sommaires; [illegible] discussion [illegible]di, affaires correctionnelles ; [illegible]di de chaq[illegible]ffaires forestières.)

[illegible]nce judi[illegible] *Président*, Colle père, [illegible]voué. — [illegible] — Debay, conservateur

[illegible]

[illegible] Désir[illegible]

[illegible] [illegible]main (Charles). —

Avoués. — Richard*. — Colle père*. — Haumant*. — Reimer*. — Ferbus*. — Jacquel*.

Huissiers à Sarrebourg. — Coutret. — Ott. — Heinrich. — Schmidt. — Henry. — Kahn. — *Fénétrange*, Frédérick. — Gide. — *Lorquin*, Benoit. — Jacquot. — *Phalsbourg*, Violand. — *Réchicourt-le-Château*, Voirin. — Virion.

Notaires de l'arrondissement. — *Sarrebourg*, Hertz. — Batho. — Girard. — *Cirey*, Ména. — *Fénétrange*, Hubert. — Bruch. — Ditsch. — *Lorquin*, Schott. — Ancel. — *Phalsbourg*, Weiss. — Antoni. — Hitschler. — *Lixheim*, Limon. — *Réchicourt-le-Château*, Marcel. — Picart.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Sarrebourg. — Barchain, Bébing, Biebers-kirck, Brouderdorff, Buhl, Dianne-Capelle, Harreberg, Hartzwiller, Haut-Clocher, Hesse, Hoff, Hommarting, Hommert, Imling, Kerprick-aux-Bois, Langatte, Niderviller, Plaine-de-Valsch, Reding, Rhodes, SARREBOURG, Schneckenbucsh, Trois-Fontaines, Walscheid, Xouaxange.

Juge de paix, Colle. — Suppléants, Hertz. — Haumant. — Greffier, Grosse. — (Audiences, mardi et vendredi.)

Canton de Fénétrange. — Angviller, Berthelming, Bettborn, Bickenholtz, Bisping, Dolving, FÉNÉTRANGE, Flesheim, Gosselming, Hellering, Hilbesheim, Mittersheim, Niderstinzel, Oberstinzel, Postroff, Romelfing, Saint-Jean-de-Bassel, Sarraltroff, Schalbach, Veckersviller, Vieux-Lixheim.

Juge de paix, Petit. — Suppléants, Striffler. — Trionville. — Greffier, Houpert. — (Audiences, vendredi.)

Canton de Lorquin. — Abreschviller, Aspach, Bertrambois, Cirey, Fraquelfing, Hattigny, Héming, Hermelange, Lafrimbolle, Landange, Laneuveville-les-Lorquin, LORQUIN, Métairies-de-Saint-Quirin, Neuf-Moulin, Niderhoff, Nitting, Parux, Petit-Mont, Raon-les-Leau, [illegible], Saint-Sauveur, Tanconville, Turquestein, Val-[illegible]-Moutier, Wasperviller, Voyer.

Juge de paix, Jeanmaire. — Suppléants, [illegible] — Ména. — Greffier, Girard. — (Audiences, lund[illegible]

Canton de Phalsbourg. — Arschviller, Berling[illegible] scheid, Brouviller, Dabo, [illegible]t-Quatre-Ven[illegible]

nelbourg, Garrebourg, Guntzviller, Hangviller, Hazelbourg, Henridorff, Hérange, Hultenhausen, Lixheim, Lutzelbourg, Metting, Mittelbronn, PHALSBOURG, Saint-Jean-Kourtzerode, Saint-Louis, Valtembourg, Vescheim, Vilsberg, Vintersbourg, Zilling.

Juge de paix, Schauffler. — Suppléants, Hoffmann. — Weiss. — Greffier, Müller. — (Audiences, vendredi.)

Canton de Réchicourt-le-Château. — Assenoncourt, Avricourt, Azoudange, Desseling, Foulcrey, Fribourg, Gondrexange, Guermange, Haye-des-Allemands, Herzing, Ibigny, Igney, Languimbert, Moussey, RÉCHICOURT-LE-CHATEAU, Richeval, Romécourt, Saint-Georges.

Juge de paix, Germain. — Suppléants, Germain. — Verdun. — Greffier, Lhuillier. — (Audiences, lundi.)

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE LUNÉVILLE.

Président, Thomas, ✻, *Juge d'instruction*, de Praneuf. *Juges*, Ayet. — Mangin. — *Juges suppléants*, Lalande. — Antoine. — *Procureur impérial*, Lelong. — *Substitut*, Hannezo. — *Greffier*, Aviat. — *Commis-Greffier*, Pierre. — Persil.

(Audiences : mercredi, affaires ordinaires ; jeudi, affaires sommaires et commerciales ; vendredi, affaires correctionnelles ; et le premier mardi de chaque mois, affaires forestières.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Perrin, ancien juge de paix. — Maldémé, ancien notaire. — Hasselot, avocat. — Michaut, avocat. — Depéronne, conservateur des hypothèques.

Avocats. — Antoine (bâtonnier). — Lalande. — Hamelin. — Basset. — Hasselot. — Muet. — Poirine. — *Avocat stagiaire*, Martin.

Avoués. — Becker*. — Aubry. — Houillon. — Ambroise*. — Lhuillier. — Simon.

Huissiers [illegible] *éville.* — Thellot. — Michel. — Friet. — [illegible] — Lallemand. — Humbert. — Dussoul. — [illegible] — B[illegible]mbeau. — Gehin. — *Badonviller*, Michel. [illegible] aye. — *Bla*[illegible] Marande. — Godchot. [illegible] *ller*, [illegible] Bernard.

[illegible] *ent.* — [illegible] Ferry. — George. [illegible] — H[illegible] Alizon. — *Einville*, [illegible] *lonviller*, Gérard.

— Jacquel. — *Bayon*, Brionval. — Carnet. — *Blainville-sur-l'Eau*, Motillard. — *Blâmont*, Thouvenel. — Dedenon. — Stingre. — *Gerbéviller*, Marcel. — Ferry. — Gaillot.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Lunéville*, Jeanneney.

Justices de paix de l'arrondissement.

Canton de Lunéville (*nord*). — Anthelupt, Beauzemont, Bienville-la-Petite, Bonviller, Courbesseaux, Crévic, Deuxville, Drouville, Einville, Flainval, Hoéville, Hudiviller, LUNÉVILLE, Maixe, Raville, Serres, Sommerviller, Valhey, Vitrimont.

Juge de paix, Muel. — Suppléants, Guibaut. — Hasselot. — Greffier, Lecomte. — (Audiences, mercredi.)

Canton de Lunéville (*sud-est*). — Bénaménil, Chanteheux, Chenevières, Crion, Croismare, Hénaménil, Jolivet, Laneuveville-aux-Bois, Laronxe, LUNÉVILLE, Manonviller, Marainviller, Moncel-les-Lunéville, Mouacourt, Parroy, Saint-Clément, Sionviller, Thiébauménil.

Juge de paix, de Conigliano. — Suppléants, Ballet dit Chevalier. — Maire. — Greffier, Aubry. — (Audiences, vendredi.)

Service des Présidents du tribunal de police de Lunéville.

Le juge de paix de Lunéville-Nord, préside les audiences du 1er et du 3e trimestre, et celui du Sud-est, du 3e et du 4e. — Greffier, Munier.

Canton de Baccarat. — Angomont, Azerailles, BACCARAT, Badonviller, Bertrichamp, Bionville, Bréménil, Brouville, Deneuvre, Fenneviller, Fontenoy-la-Joûte, Gélacourt, Glonville, Hablainville, Lachapelle, Merviller, Mignéville, Montigny, Neuf-Maisons, Neuviller-les-Badonviller, Pettonville, Pexonne, Pierre-Percée, Reherrey, Sainte-Pôle, Saint-Maurice, Thiaville, Vacqueville, Vaxainville, Veney.

Juge de paix, Pitoux-Masson. — Suppléants, [illegible] — Brice. — Greffier, Carier. — (Audiences, lundi.)

Canton de Bayon. — Barbonville, BAYON, Blainville-sur-l'Eau, Borville, Brémoncourt, Charmois, Clay[illegible] Damelevières, Domptail, [illegible] [illegible]ville, Haigneville[illegible]

Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Méhoncourt, Romain, Roselieures, Saint-Boing, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Remy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Vigneules, Villacourt, Virecourt.

Juge de paix, Teinturier.— Suppléants, Martinet. — De l'Espée. — Greffier, Jeandel. —(Audiences, lundi.)

Canton de Blâmont. — Amenoncourt, Ancerviller, Autrepierre, Barbas, Blamont, Blémerey, Buriville, Chazelles, Domêvre-sur-Vezouse, Emberménil, Fréménil, Frémonville, Gogney, Gondrexon, Halloville, Harboué, Herbéviller, Leintrey, Montreux, Nonhigny, Ogéviller, Réclonville, Reillon, Remoncourt, Repaix, Saint-Martin, Vaucourt, Vého, Verdenal, Xousse.

Juge de paix, N. — Suppléants, De Grandseille. — Stingre. — Greffier, Charpentier. — (Audiences, vendredi.)

Canton de Gerbéviller. — Essey-la-Côte, Flin, Fraimbois, Franconville, Gerbéviller, Giriviller, Haudonville, Hériménil, Lamath, Magnières, Mattexey, Mont, Moriviller, Moyen, Rehainviller, Remenoville, Seranville, Vallois, Vathiménil, Vennezey, Xermaménil.

Juge de paix, Jacquot. — Suppléants, Mangin. — Christophe. — Greffier, Rose. — (Audiences, vendredi.)

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE BAR-LE-DUC.

Président, Gillon, ✻. — *Juge d'instruction*, N. — *Juges*, Henriot. — Brion. — *Juges suppléants*, Vaaché fils. — Lescalle. — *Procureur impérial*, Hussenot. — [illegible]*titut*, L[illegible] — *Greffier*, Brichart fils. — *Commis*-[illegible], M[illegible] — Levent.

[illegible], jeudi et vendr[illegible], affaires civiles; lundi [illegible]nnelles; sam[illegible]ires domaniales et

[illegible]. — [illegible] Maupoil, no-[illegible]ry, avou[illegible] [illegible]ampeau, con-[illegible]

Avocats. — Vaaché. — Lombard. — F. Desaux. — Gillon (bâtonnier). — Parisot. — Mayeur. — Henry. — Houzelot. — *Avocats stagiaires.* — Millon. — Develle. — Ulry. — Miller. — Varin. — Salleron.

Avoués. — Chastel.— Salleron.— Develle.— Mayeur. —Flot. — Villeroy. — Bonne. — Barrat.

Huissiers à Bar-le-Duc. — Burnet. — Besville. — Joyeux. — Labrosse. — Drouet. — Thomas. — Parisot. — Levant. — Billet. — Claudat. — *Ancerville*, Trognon. — Gillet. — *Ligny*, Garrez. — Chastel. — *Montiers-sur-Saulx*, Chastel. — *Revigny*, Regnault. — Aubertin. — *Stainville*, Lapique. — *Triaucourt*, Saguet. — *Vaubécourt*, Thenot. — Petiot. — *Varincourt*, Demangeot.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Picquot. — *Juges*, Hardyau. — Jacquot. — Lepage. — Herment. — *Juges suppléants*, Bompard. — Henry. — Bertrand. — *Greffier*, Deforge.

(Audiences : lundi.)

Notaires de l'arrondissement. — *Bar-le-Buc*, Dumesnil. — Chastel.— Morel.— Demange.— Colin. — *Ancerville*, Petitjean. — *Condé*, Estienne. — *Dommarie*, Godin. — *Lahayecourt*, Balthasar. — *Ligny*, Mécusson. — Gauthier. — Caurier. — *Loisey*, Guinard. — *Montiers-sur-Saulx*, Harlin. — *Nubécourt*, Mouchot. — *Rembercourt*, Drouet. — *Revigny*, Jacquot. — Bouchenot. — *Saudrupt*, Parisot. — *Stainville*, Martin. — *Triaucourt*, Gaillet. — *Vaubécourt*, Garnier. — *Vavincourt*, Bridart.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Bar-le-Duc*, Mercier.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Bar-le-Duc*, Juge de paix, Henriot. — Greffier, Ponsignon. — *Ancerville*, *J.* N.— *G* Naudot. — *Ligny*, *J.* Collinet de La Salle. — *G.* N. — *Montiers-sur-Saulx*, *J.* Simonet. — *G.* Henrion. — *Revigny*, *J.* Houzelot. — *G.* Petit. — *Triaucourt*, *J.* George. — *G.* Dorin. — *Vaubécourt*, *J.* Humblot. — *G.* Dida. — *Vavincourt*, *J.* Etienne. — *G.* Lecocq.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SAINT-MIHIEL.

(*Chef-lieu de la Cour d'assises de la Meuse.*)

Président, Hémelot, ✵. — *Vice-Président*, Esnard. — *Juge d'instruction*, Denys. — *Juges*, Sauce. — Labeuille.

— Moreau. — Aast.— Ragon.— Dumont. —*Juge honoraire,* de Miscault. — *Juges suppléants,* Larzillière. — Connard. — Leblan. — Brion. — *Procureur impérial,* Haba. — *Substituts,* Mathieu. — Châtillon. — *Greffier,* Ligier. — *Commis-Greffiers,* Mangeot. — Hentz. — Baudot.

(Audiences : lundi, rapports du juge d'instruction; mardi, affaires de commerce et sommaires; mercredi, affaires ordinaires, du domaine et des ordres; jeudi, référé et affaires d'appels de police correctionnelle; vendredi, affaires correctionnelles; samedi, affaires forestières, adjudications et licitations, etc.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président,* Louis, avoué. — C. Larzillière, E. Larzillière, avocats. — Le conservateur des hypothèques. — Bazoche, avocat.

Avocats. — Brion (bâtonnier). — Planté. — Collignon. — Hutin. — Leblan (Charles). — Faucher. — Rénel. — Viller. — Larzillière (Ernest). — Hémelot. — Larzillière (Charles). — Paquy. — *Avocat stagiaire.* — Connard.

Avoués. — Larzillière-Beudent. — Rouyer. — Mercier. — Louis*. — Vicq fils. — Toussaint. — Charles. — Bazoche.

Huissiers à Saint-Mihiel. — Lapoulle. — Hernet. — Rouyer. — Henry. — Collignon. — Pichon, — Bichebois. — *Commercy,* Maujean. — Gérard. — Brochain. — *Gondrecourt,* Mourot. — Leclerc — Ferise. — *Pierrefitte,* Mansuy. — *Vaucouleurs,* Chartreux. — Etienne. — *Vigneules,* Galtier. — Jacquemot. — *Void,* Charles. — Charoy.

Notaires de l'arrondissement. — *Saint-Mihiel,* Monbled. — Hallot. — Damin. — *Apremont,* Vincenot. — *Commercy,* Hocmelle. — Dumont. — Bazoche. — *Dagonville,* Michel. — *Gondrecourt,* Olry. — Voivret. — *Heudicourt,* Grosdidier. — *Houdelaincourt,* Maréchal. — *Lacroix,* Franquin. — *Maxey-sur-Vaize,* Pelletier. — *Pierrefitte,* Lebègue. — *Reffroy,* Giraudot. — *Saint-Aubin,* Liouville fils. — *Saint-Maurice,* Hanriot. — *Sampigny,* Meunier. — *Sorcy,* Moutillard. — *Vaucouleurs,* Braulot. — Dislaire. — Jénin. — *Villotte,* Brouchot. — *Vigneules,* Gasson. — *Void,* Rousseau.

Commissaires-[illegible] de l'arrondissement. — *Saint-Mihiel,* [illegible] — [illegible], Haudot.

[illegible] *arrondissement.* [illegible] *Saint-Mihiel,* Juge [illegible] ffier, Joba. — [illegible] *rcy,* J. Bazoche. — [illegible] *urt,* J. Ar[illegible] G. Langlois. — [illegible] G. Geoffro[illegible] *couleurs,* J. Ar[illegible] [illegible] neur. — G. Per[illegible] G. Pot[illegible]

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE MONTMÉDY.

Président, Jeantin, ✻. — *Juge d'instruction*, De Lachapelle. — *Juge*, E.-A. Offenstein. — *Juges suppléants*, Jeantin. — Villeroi. — *Procureur impérial*, Henrion. — *Substitut*, Hannequin. — *Greffier*, Thieriet. — *Commis-Greffiers*, Grandjean. — Hingot. — Jacquet.

(Audiences : lundi, rapport du juge d'instruction ; mardi, affaires correctionnelles et rurales ; mercredi, affaires commerciales, sommaires, expropriations forcées et licitations ; jeudi, affaires civiles : samedi, référés.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Guiot, avoué. -- Chazal, avoué. -- Paradis, notaire. — Le receveur de l'enregistrement. — N.

Avocats. — Jeantin. — Lallemand.

Avoués. -- Guiot fils*. -- Chazal*. — Dubois*. — Jacquemaire*. — Itasse. -- Maudoux.

Huissiers à Montmédy. -- Goffinet. -- Laurent. -- Rouyer. -- Gabriel. -- *Billy*, Henry. -- *Damvillers*, Allin. -- Rogie. -- *Dun*, Thiébaut. — Richard. -- *Montfaucon*, Lescuyer. -- Julion. — *Spincourt*, De Laneuvais. -- Michel. — *Stenay*, Guillaume. — Gillet. — *Léonard*.

Notaires de l'arrondissement. — *Montmédy*, Paradis. — Delaval. — *Billy*, Verdun. -- *Damevillers*, Liégeois. — *Dannevoux*, Godard. -- *Dun*, Vincent. -- Rossignon. — *Ecurey*, Péchenard. -- *Halles*, Evrard. -- *Jametz*, Jobert. -- *Marville*, Gérard. -- *Merles*, Cailleteau. -- *Montfaucon*, Colas-Paris. -- Colas-Trucy. — *Montigny*, Villemet. — *Pillon*, Bastien. — *Sivry-sur-Meuse*, Toucheboeuf. -- *Spincourt*, Siterlet. -- *Stenay*, Thiébault. -- Bosson. -- Lambert.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. -- *Montmédy*, Clément.

Justices de paix de l'arrondissement. -- *Montmédy*, Juge de paix, Walter. -- Greffier, Chenet. -- *Damvill[illegible]*, *J.* Louis. --- *G.* Buzy. -- *Dun*, *J.* Offenstein. -- *G.* Ville. — [illegible]*faucon*, *J.* Colas-Gatelot. — *G.* Leblan. -- *Spincourt*, *J.* [illegible]. — *G.* Mangin. -- *Stenay*, *J.* Drappier. — *G.* Grurin[illegible]

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE VERDUN.

Président, Colin [illegible]. — *Juge* [illegible] Geminel. — *Juge*, [illegible] — *Juges* [illegible]

Benoît. — E. Chadenet. — *Procureur impérial*, May. — *Substitut*, Morin. — *Greffier*, Thierry. — *Commis-Greffiers*, Remy. — Tumerel.

(Audiences : mardi et mercredi, affaires civiles ; vendredi, expropriations forcées et affaires correctionnelles ; samedi, affaires correctionnelles et forestières ; lundi, rapports à la chambre du Conseil et référés.)

Bureau d'assistance judiciaire. -- *Président*, Borrault, ancien notaire. -- Dresch, avocat. -- Bancelin, avoué. -- Le conservateur des domaines. -- N.

Avocats.— Benoît (bâtonnier). -- Chadenet. -- Morin. -- Dresch.

Avoués. -- Baudot*. -- Pein*. -- Bancelin*. — Collas. -- Faure. — Beaulieu.

Huissiers à Verdun. -- Brandeis. -- Hottelet. -- Collardelle. -- Antoine. -- Chouilly. — Villard. -- De Boulard. -- *Charny*, Lefebvre. -- Dupuy. -- *Clermont*, Labrosse. — Bertrand. -- *Etain*, Arnould. — Mangeard. -- *Fresnes*, Crucy. -- Marchal. — Lefebvre. -- *Souilly*, Bernard. -- Thiébaut. — *Varennes*, Souillier. -- Guérard.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Tristant. — *Juges*, Calmet-Bancelin. — Blaise. — *Juges suppléants*, Dommartin. — Cécile fils aîné. — Beaudot-Mabile. — *Greffier*, Dresch.

(Audiences : jeudi)

Notaires de l'arrondissement. -- *Verdun*, Perroux. — Mauvais. -- Chadenet. -- Menut. -- *Charny*, Lebrun. -- Fourcard. -- *Clermont*, Contant. -- Godfrin. — Collot. -- *Esnes*, Braibant. -- *Etain*, Baudot. — Vincent. — Huvelin. -- Renard. -- *Dieue*, Thiébaut. -- *Fresnes-en-Voëvre*, Lefebvre. -- Rohin. -- *Harville*, Hautdidier. -- *Hannoville*, Prevel. -- *Souilly*, Monier. -- Gauvain. -- *Varennes*, Chanzy. -- Person.

...re-priseur de l'arrondissement. -- *Verdun*, Collet.

... de l'arrondissement. -- *Verdun*, Juge de paix, ...ffier. -- Vall... ...udiences, samedi). -- -- *G.* Tr... ...diences, mardi). -- -- *G.* ... ...iences, mercredi). -- *G.* ... ...nces, mercredi). Macq... ...ssaint. -- (Au- *V.* ... ...minel. -- (Au- *G.* Robin. --

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE NEUFCHATEAU.

Président, Lagabbe. — *Juge d'instruction*, Tulpain. — *Juge*, Deguerre.— *Juges suppléants*, Henrys.—Martin.— Edme.— *Procureur impérial*, Klecker.—*Substitut*, Ponton. — *Greffier*, Mélin. — *Commis-Greffiers*, Galtier. — Ternet.

(Audiences : mercredi, affaires correctionnelles; vendredi et samedi, affaires civiles et autres.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Miquelard, conservateur des hypothèques. — Houbaut. — Fleurey. — Décosse. — Edme. — Masson.

Avocats. -- Henrys (bâtonnier). — Martin. — Cherpitel. — Delamontagne. — Masson — Najean jeune. — *Avocats stagiaires*, Lagabbe. — Henrys fils. — Millot. — Bessu.

Avoués. — Masson fils. — Millot. — Génin. -- Chéron. — Chaffaut. — Collignon.

Huissiers à Neufchâteau. -- Deleau. — Vouillemont. — Piedminot. -- Deny. — Breton. -- Fellmann.—Morlon.—Gérard. — *Bulgnéville*, Rochat — Gaudé. — Thirion. -- *Châtenois*, Bazelaire. — François. — *Coussey*, Thirion. — Etienne. Wolff. — *Lamarche*, Dufey. -- Simonnet. — Poirson. — Durand. — Décosse.

Notaires de l'arrondissement. -- *Neufchâteau*, Décosse. — Pougny. — Restignat. — *Bulgnéville*, Thiéry. -- *Châtenois*, Alisant. -- *Coussey*, Rouyer. -- *Damblin*, Arragon. — *Houécourt*, Nicolle. — *Isches*, Clément. — *Lamarche*, Loisant. — Mousseau. — *Liffol-le-Grand*, Antoine. — *Maxey-sur-Meuse*, Bernard. -- *Pompierre*, Maget. -- *Punerot*, Level. — *Removille*, Martin. — *Saint-Remimont*, Maillet — *Saint-Ouen*, Bassompierre. — *Vicherey*, Leclaire. -- *Vrécourt*, Dauvoin.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. -- *Neufchâteau*, Vaconnot.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Neufchâteau*, Juge de paix, Carré. -- Greffier, Roussel. -- *Bulgnéville*, *J*. Roussel. -- *G*. Sacquin. -- *Châtenois*, Sacquin. — *G*. Bertrand. -- *Coussey*, *J*. Clément de Grandpré, ✻. -- *G*. [illegible]. — *Lamarche*, *J*. Chantret. — *G*. Silvestre.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE MIRECOURT.

Président, Bastien. — *Juge d'instruction*, Tassard.— *Juge*, Laprevotte. — *Juge suppléant*, Aubry. — *Procureur impérial*, Poirel. — *Substitut*, Labouille. — *Greffier*, Bastien. — *Commis-Greffier*, Levolay.

(Audiences : jeudi, affaires correctionnelles et forestières ; lundi et vendredi, affaires civiles.)

Bureau d'assistance judiciaire. — ***Président***, Laprevotte, ancien notaire. -- Perrin, avocat. -- Derise, avoué. -- N. -- N.

Avocats. -- Limouse. -- Chappuy. -- Aubry. -- Fremiot. -- -- Laurent (bâtonnier). -- Perrin.

Avoués. -- Derise. --- Thouvenel. --Le Barbey de Beaumont. -- Nicolas. --- Coffe.

Huissiers à Mirecourt. --- Etienne. --Mathieu. -- Jacquin.-- Simette. --- ***Charmes***, Jacquemard. --- Vuillaume. -- ***Darney***, Gérard. -- Fourier. --- ***Dompaire***, Demengel. -- Alexandre. --- ***Monthureux***, Cherrière. -- Henry. --- ***Vittel***, Rennepont. -- Gérard.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT.

Président, Catel. — *Juges*, Mastenier. — Aubry-Deleau. — Thomassin-Aubel. — *Juges suppléants*, Pernot. — Harmand-Thomas. — *Greffier*, Rossignol.

(Audiences : mercredi, à 2 heures de relevée.)

Notaires de l'arrondissement. — ***Mirecourt***, Payonne. — Tassard. — Hougues.—Aubry.—***Charmes***, Albert.— Grandjean. —Tanant. — ***Darney***, Clément. —Gillet.—Martin, fils.— ***Dompaire***, Grandgeorge. — George. — ***Monthureux***, Dufès. — Labrosse. — ***Remoncourt***, Bonnet. — ***Ville-sur-Illon***, Jacquot. — ***Vittel***, Briquet. — Gérard.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — ***Mirecourt***, Arnould.

Justices de paix de l'arrondissement. — ***Mirecourt***, Juge de paix, Lenfant. — *Greffier*, Saunier. — ***Charmes***, *J*. Comte. — [illegible] — *Darney*, *J*. Barjonet.— *G*. Bigot.— ***Dompaire***, *J*. [illegible] *G*. Ferry. — *Monthureux-sur-Saône*, *J*. Noël. — *G*. [illegible] *J*. Dema[illegible]n. — *G*. Richard.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE D'ÉPINAL.

(*Chef-lieu de Cour d'Assises des Vosges*)

Président, Leclerc, ✵. — *Vice-Président*, Perrin.— *Juge d'instruction*, Boulay. — *Juges*, Derazey. — Conigliano. — Gazin. — Cuny. — De Roton. — Mouton. — *Juges suppléants*, Maud'heux. — Débuisson. — Hannequin. — *Procureur impérial*, Duplessis. — *Substituts*, Thiriot.—Forjonnel.— *Greffier*, Depéronne.— *Commis-Greffiers*, De Condé. — Resal. — Sibien.

(Audiences : lundi et mardi et jours suivants, affaires civiles; vendredi, affaires correctionnelles ; le 1er et le 4e samedi de chaque mois, affaires forestières ; le 2e et le 4e samedi, affaires d'appel.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Leroy, avocat. — Pensée, avoué. — Didot, ancien avoué. — Merlin, conseiller de préfecture. — Le receveur de l'enregistrement.

Avocats. — Colin (bâtonnier). — Jeanmaire. — Cuny. — C.-L. Bannerot. — Maud'heux — Leroy. — Jean-Claude. — Lhuillier. — Rambaud. — Merlin. — *Avocats stagiaires*, Charton. — Maud'heux fils.

Avoués. — Pensée. — De Condé. — Rullier. — Foquet. — Drahon.

Huissiers à Epinal. — Jacquot (syndic).— Ballon. — Pilon.— Simus. — Aubry. — Bernard. — Humbert. — *Bains*, Daubié.— Barbier. — Choffé. — *Bruyères*, Ganaye. — Mathieu.— Henry. — *Châtel*, Marienne. — Philippe. — *Rambervillers*, Bédel. — Henrion. — Bannerot. — Antoine. — *Xertigny*, Carette. — Charton.

Notaires de l'arrondissement. — *Epinal*, Chevreuse. — Charotte. — Méline. — Payrou. — Prugnot. — *Bains*, Guépet. — *Bruyères*, Didier-Georges. — Petitjean. — Lacour. — *Châtel*, Pernot. — Parisot. — Mengin. — Raguel. — *Fontenoy-le-Châtenois*, Vuillaume. — *Rambervillers*, Triboulot. — Noël. — Balland.—Grandvallet. — *Xertigny*, Parisot. — Peutot.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Epinal*, Lesongeur.

Justices de paix de l'arrondissement. — *E*[illegible] de paix, Honoré. — Greffier, Urguette. — *Bains*, *J.* D[illegible] — *G.* Benoît. — *Bruyères*, *J.* Lahache. — *G.* Constant. — [illegible] *J.* Gérard. — *G.* Masson. — *Rambervillers*, *J.* [illegible] — *G.* Rouyer. — *Xertigny*, *J.* Mantrand. — *G.* Lecon

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE SAINT-DIÉ.

Président, Febvrel, ✻. — *Juge d'instruction*, de Golbéry, — *Juges*, Chanzy. — Adam. — *Juges suppléants*, Toussaint. — Collombier. — *Procureur impérial*, Benoît. — *Substitut*, Hoffmann. — *Greffier*, Frische. — *Commis-Greffiers*, Toussaint. — Claudel.

(Audiences : lundi, affaires forestières : jeudi, affaires correctionnelles ; vendredi, affaires civiles ; samedi, affaires sommaires et commerciales.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Blondin, avoué. — Thurin. — Sieg, notaire. — N. — N.

Avocats. — Toussaint (bâtonnier). — Apté. — Ferry. — Romary. — Matelet. — Adam fils. — Tisserand. — *Avocats stagiaires*, Queuche. — Richard. — Barbier. — Simon. — Lung. — Poupar. — Ferry.

Avoués. — Blondin. — Hovasse. — Ferry. — Bazin. — Arragain. — Legros. — Thiriot.

Huissiers à Saint-Dié. — Streicher. — Deflin. — Masson. — Marchand. — Colnat. — Gérardin. — *Brouvelieures*, Valentin. — *Corcieux*, Lecomte. — *Granges* (canton de Corcieux), Cugnot. — *Fraize*, Léonard. — Begel. — *Gérardmer*, Aubert. — *Raon-l'Étape*, Didion. — Aubrun. — *Saales*, Apté fils. — Comond. — *Schirmeck*, Georgel. — Bastien. — *Senones*, Quinet. — Thouvenin.

Notaires de l'arrondissement. — *Saint-Dié*, Sieg. — Poupar. — Henry. — Didierjean. — Gérard. — *Brouvelieures*, Demange. — Lamet. — *Corcieux*, Quillot. — Mougeolle. — *Granges* (canton de Corcieux), Aubert. — *Fraize*, Mengin. — Batremeix. — *Gérardmer*, Delang. — Marion. — *Raon-l'Etape*, Ferry. — Choub. — *Saales*, Gley. — Vauvray. — *Schirmeck*, Laurent. — Cament. *Senones*, Perrin. — Quinet.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Saint-Dié*, Dieudonné.

...*de paix de l'arrondissement.* — *Saint-Dié*, Juge de
...n. — Greffier, Bedo. — *Brouvelieures*, *J.* Radez.
Corcieux, *J.* L...he. — *G* Ory. — *Fraize*,
...tien. — ... *J.* Noël. — *G.* Martin.
Antoine ... ardin. — *Saales*, *J.*
— S... lot. — *G.* Colnet.
— G...

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE REMIREMONT.

Président, Thouvenel. — *Juge d'instruction*, Fachot. — *Juge*, Moreau. — *Juges suppléants*, Noël. — De Bruyères. — *Procureur impérial*, Joly. — *Substitut*, Félix. — *Greffier*, David. — *Commis-Greffiers*, Gérard. — Padox.

(Audiences : jeudi et vendredi, affaires civiles ; samedi, affaires correctionnelles ; lundi, affaires forestières.)

Bureau d'assistance judiciaire. — *Président*, Thouvenel, avocat. — Judlin, avocat. — Henry, notaire. — Laüer, conservateur des hypothèques. — N.

Avocats. — Thouvenel (bâtonnier). — L de Bruyères. — Habert. — C. de Bruyères. — Friry. — Barbillat. — Fleury. — Judlin. — *Avocat stagiaire*, Thomas.

Avoués. — Balon. — Danis. — Mareine. — Hanus. — Louis.

Huissiers à Remiremont. — Boubel. — Mourot. — Vairel. — Breton. — Houel. — *Plombières*, Bernard. — Reiber. — *Saulxures*, Lambert. — *Le Thillot*, Didier. — Bichoff — Houssemand. — *Vagney*, Thomas.

Notaires de l'arrondissement. — *Remiremont*, De Bruyères. — Richard. — Henry — Pleux. — Magnien — *Cornimont*, Georgel. — *Plombières*, Parisot. — *Rupt*, Génin. — *Le Thillot*, Legros. — *Vagney*, Martin. — *Le Val d'Ajol*, Hérisé.

Commissaire-priseur de l'arrondissement. — *Remiremont*, Tisserand.

Justices de paix de l'arrondissement. — *Remiremont*, Juge de paix, Boulangier. — Greffier, Meline. — *Plombières*, *J.* Berthelémy. — *G.* Duroch — *Ramonchamp*, *J.* Rollin. — *G.* Brallet. — *Saulxures*, *J.* Gerbaut. — *G.* Saint-Dizier.

§ 3. PRISONS CIVILES.

Ces prisons sont à Nancy :

La Maison de Justice (place de la Carrière). — Gardien-chef, Panon.

La Maison de Correction (rue du Rempart). — Gardien-chef, Bastien.

La Maison d'Arrêt (hôtel de la Monnaie). — Gardien-chef, [illegible]

Commission de [illegible] *des prisons de Nancy.*

Président-né, le Préf[illegible]

Membres : Le premier p[illegible] Cour impériale

cureur général. — Le Maire de Nancy. — Simon, curé de Saint-Epvre. — Pierson, conseiller à la cour. — Mamelle, conseiller de Préfecture. — Brice, conseiller municipal. — Molitor, adjoint au Maire de Nancy. — V. Parisot, docteur médecin.

Aumônier, l'abbé Jeanmaire.

Médecins attachés à ces prisons. — Lemoine, *médecin titulaire*. — Grandjean, *adjoint*.

Il y a aussi une Commission de surveillance près des maisons d'arrêt de *Lunéville*, *Toul*, *Vic* et *Sarrebourg*, formée chacune du président du tribunal, du procureur impérial, du maire et du curé de la ville, et d'autres membres, savoir :

A Lunéville. Trouillet, curé de Saint-Maur. — Michaut, avocat. — Muel, juge de paix. — Guérin, propriétaire.

A Toul, Lachasse, juge de paix. — Colin, propriétaire. — Anthoine, juge. — Bagard, curé. — Chappuy, avoué. — Desloges, officier en retraite. — De Tinseau, avocat.

A Vic, Arnoux, licencié en droit. — Gazin, propriétaire. — Proteche, propriétaire.

A Sarrebourg, le chevalier de la Barre. — Hertz, membre du Conseil général. — Jacquel, avoué. — Marsal, propriétaire. — Lippmann, banquier. — Henriet, propriétaire.

§ 4. Dépôt de mendicité, *rue du Château-Carré, à Nancy.*

Membres : Hainglaise. — De Jandin. — Boppe-Cabocel. — Lombard. — Pitoy, conseillers municipaux.

Directeur du Dépôt, Petitcolas, à l'établissement.

Sœur (de Saint-Charles.) Libaire Godard, à l'établissement.

[illegible] isot (Léon), rue des Quatre-Eglises, 6.

[illegible] licité est destiné [illegible] nir les mendiants in- [illegible] ayant leur do[illegible] secours à Nancy. [illegible] par l'autorit[illegible] le. Des mendiants [illegible] au Dépôt, [illegible] miciliés à Nancy [illegible] ont été [illegible] les tribunaux [illegible]

CHAPITRE III.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

Evêché de Nancy-Toul ; Séminaire ; Cures du département ; personnel ecclésiastique. -- Culte protestant. -- Culte Israélite.

§ 1er. CULTE CATHOLIQUE.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Cardinal-Archevêque, MATHIEU, ※, à Besançon.

Evêque, *Alexis-Basile* MENJAUD, O. ※, premier aumônier de la maison de l'Empereur, chanoine honoraire du premier ordre du chapitre impérial de Saint-Denis, à l'Evêché, place Stanislas, 4.

Vicaires généraux agréés par le Gouvernement, Mirguet, ※, archidiacre de Toul, rue Saint-Nicolas, 26. — Gérard, archidiacre de Nancy, à l'Evêché.

Secrétaire général de l'Evêché, Jambois, chanoine honoraire, rue Montesquieu, 5.

Secrétaire particulier, Claude, chanoine honoraire, à l'Evêché.

Vicaires généraux honoraires, Marguet. --- Ferry. -- Richard. -- Gridel.

Jours d'audiences : tous les jours de 9 heures à 2 heures, les jours de dimanches et de fêtes exceptés.

CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE.

Chanoines titulaires. Manse, doyen, rue de [illegible] [illegible]stitution, 19. — Bourgeois, rue de la Constitution, 19. — [illegible] rue des Tiercelins, 31. -- Garot, place Saint-Georges, 9[illegible] [illegible]reau, rue Saint-Nicolas, 26. -- Gridel, rue des Chano[illegible] [illegible] Chevalier, rue des Dames, 32. --- Marguet, rue de [illegible] [illegible], 23. --- Silvain, rue de la Constitution, 2.

Chanoine[illegible] résidants à N[illegible]

Lafflize, rue Mo[illegible] Bureaux, rue de [illegible] nerie, 13. -- Mo[illegible] [illegible]ève, 28. [illegible] *Mably*, 5. -- Rosiè[illegible] [illegible]rale, [illegible]

Saint-Nicolas, 26. -- Barthélemy, rue des Ponts, 27. -- Simon, rue Saint-Michel, 21. -- Lange, rue de Grève, 25. --- Blanc, au Lycée. -- Maslats, rue des Artisans, 1 bis. --- Mangin, rue de la Source. -- Marchal, faubourg Saint-Pierre, 92. --- Guillaume, Grande-Rue (Ville-Vieille), 35. -- Gomien, rue des Quatre-Eglises, 87. -- Simonin, faubourg des Trois-Maisons.--- Bridey, au Séminaire. -- Firbach, rue Callot, 11. --- Adrian, au Séminaire. -- Poirine, rue de Belle-Vue. -- Lallemand, place de Grève, 12. -- Casiot, rue de Grève, 28.

Chanoines honoraires non résidants.

Chanoines d'honneur, Mgr. de Salinis, évêque d'Amiens. — Mgr. Delalle, ✻, évêque de Rodez. — Mgr. Lacroix, à Rome.

Bagard. -- Baracand. -- Barthélemy. -- Bastien. -- Bastien. -- Beaudoin. -- Boussinet. -- Cherrier. --- Claude. -- Corrieux. --- Daunot. -- Duplessy. -- Duvalpoutrel. -- Fénal. -- Forêt.-- Fressencourt -- Georges. -- Georges. -- Gondrexon. -- Griser. -- Guyot. -- Heim.-- Henry.-- Humbert.-- Jager -- Jandel.-- Klein. --Lamblin.--- Larvette -- Lebègue de Girmon.-- Marsal. -- Martin. -- Mengin.-- Michel -- De Pardieu. -- Pfeiffer. -- Pierson. -- Polge.-- Renaudin. -- Thiriet. --- Thouvenin. -- Tolier. -- Trancard. -- Trouillet. -- Weiss.

MAISON DE RETRAITE DE BON-SECOURS, FAUBOURG SAINT-PIERRE.

Lebon (doyen).--Benoît. -- Jacquin --- Drouin. --Rolin.--Marchal. -- Jacquemin. -- Loutre. -- Oms. -- Boulard. --- Gérard.

Succursale à Saint-Ulrich. -- Frédéric. -- Clasquin. -- Ferry.

SÉMINAIRE DE NANCY, FAUBOURG SAINT-PIERRE.

Supérieur, Adrian. -- *Econome*, Jeanpert.

Professeurs : Théologie dogmatique, Bridey. --- Théologie morale, Boulenger. -- Philosophie, Prévot. -- Histoire ecclésiastique, Barnage. -- Ecriture sainte, Barbier. -- Sciences physiques, Simoutre.

SÉMINAIRE DE PONT-A-MOUSSON.

[illegible]. -- *Censeur*, Michel. -- *Sous-Censeur*, [illegible]

[illegible]ue, Gomber[illegible] Seconde, Thiriet; [illegible]ième, Val[illegible]trième, Pardieu. [illegible] -- Sixièm[illegible]. -- Septième, [illegible] -- Hist[illegible] -- Mathéma- [illegible] Langu[illegible], Michel. --

CURES DES PRINCIPALES VILLES.

Arrondissement de Nancy.

NANCY.— *Cure Notre-Dame.*—Curé, Gridel, rue des Chanoines, 6 — Vicaires, Harmand, Noël, Bailly, Masson. — Anciens Vicaires, Thiébeult, rue Primatiale, 26. —Blanc, rue Saint-Nicolas, 16. — Prêtres habitués : Mathieu — Didelot. — *Cure de Saint-Epvre.* — Curé, Simon, rue Saint-Michel, 21. — Vicaires, Grand'Eury, Muths, Oms. — Prêtre habitué : Lahaye. — Chapelle ducale et église des Cordeliers, Aumônier, Guillaume, *, rue du Haut-Bourgeois, 9. — *Cure de Saint-Sébastien.* — Curé, Barthélemy, rue des Ponts, 27. — Vicaires, Lacaille, Vauthier, Kauff. — *Cure de Saint-Nicolas.* Curé, Lange, rue de Grève, 26. — Vicaires, Charlemagne, Ricatte. — *Succursale de St-Pierre.* —Curé, Marchal, faubourg Saint-Pierre, 92.— Vicaires, Heymès, Marchal.— Prêtre habitué : Picard, rue du Montet. — *Succursale de Saint-Vincent et Saint-Fiacre.* — Curé, Simonin, faubourg des Trois-Maisons. — Vicaires, M. Simonin, G. Simonin. — *Succursale de Notre Dame-de-Bonsecours.* — Curé, Morel, rue du faubourg Saint-Pierre. — Vicaire, Vanson. — *Succursale de Saint-Georges.* — Curé, Harmand.

PONT-à-MOUSSON.— *Paroisse Saint-Martin.*— Curé, Bastien. — Vicaires, Georges, Christophe. — *Paroisse Saint-Laurent.*— Curé, Duvalpoutrel. — Vicaires, Missenard, Melnotte, Picard.

Arrondissement de Lunéville.

LUNÉVILLE. — *Paroisse Saint-Jacques.* — Curé, Duplessy — Vicaires, Martin. — Pierre. — Moreaux. — Pernin. — Briel, Prêtre habitué : Digout. — *Succursale Saint-Maur.* — Curé, Trouillet. — Vicaire, Demnise.

Arrondissement de Toul.

TOUL. — *Paroisse Saint-Etienne.* — Curé, Georges. — Vicaires, Grandjacquot, Jacquot. — *Paroisse Saint-Gengoult.* — Curé, Bagard. — Vicaire, Blau.

Arrondissement de Château-Salins.

CHATEAU-SALINS. — Curé, Fénal. — Vicaire, Dem[illegible]

DIEUZE. — Curé, Cherrier. — Vicaires, Mas[illegible] — Prêtre habitué : Petitbon.

VIC. — Curé, Millot. — Vicaire, Hovasse.

Arrondissement de Sarrebourg.

SARREBOURG. — Curé, Griser. — Vicaire, Strich[illegible] habitué, Oubert.

PHALSBOURG. — Cur[illegible] — Vicaires, Ehalt, Wa[illegible]

FÉNÉTRANGE — Cur[illegible] Vicaire, Martin.

CURÉS DES AUTRES PAROISSES.

(*Voir le tableau, page 127, 9e colonne, pour les Curés du département.*)

VICAIRES.

Abreschwiller, Gaie. — *Altroff*, Steibel. — *Baccarat*, Génévrier. — Perrin. — *Badonviller*, Parisot. — *Bayon*, N. — *Blâmont*, Voinot. — *Blénod-les-Toul*, N. — *Bouxières-aux-Chênes*, Garo. — *Cirey*, François. — *Custines*, Laumont. — *Dabo*, Bordonné. — *Danne*, Haman, chapelain à Bonne-Fontaine. — *Einville*, Barthélemy. — *Favières*, Ancet. — *Flavigny*, N. — *Foug*, Suisse. — *Gerbéviller*, Augustin. — *Gondreville*, N. — *Haroué*, Doyotte. — *Lorquin*, N. — *Malzéville*, Mangin. — *Marsal*, N. — *Montdidier*, N. — *Nomeny*, N. — *Ogéviller*, N. — *Rosières-aux-Salines*, Husson. — *Saint-Nicolas*, Harmand. — Bassinot. — *Saint-Quirin*, Français. — *Thiaucourt*, Deny. — *Vézelise*, N. — *Viviers*, N. — *Walscheid*, N.

AUMONIERS. — PROFESSEURS.

(*Voir aux hôpitaux, hospices, etc., au Lycée, aux colléges, aux pensionnats, etc.*)

PRÊTRES HABITUÉS.

Bouxières-aux-Dames, Philippe. — *Cutting*, Gomien. — *Dabo*, Dillenschneider, — *Houssévllle*, Calot. — *Insming*, Thiébaut. — *Jesainville*, Maxé. — *Laxou*, Clément. — *Moivron*, Feyen. — *Oberstinzel*, Steibel. — *Saint-Firmin*, Henry. — *Saint-Nicolas*, Dory. Steiner. — *Salonnes*, Mathis. — *Verdenal*, Houillon. — *Vézelise*, Malglaive. Muller.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Chartreux, à Bosserville. — Prieur, Dom Rouvier.

Dominicains, à Nancy, rue Jeannot, 4. — Prieur, P. Melot.

Jésuites, à Nancy, Cours Léopold, 27. — Supérieur, P. Boulanger.

Oblats, rue du Montet, 19. — Supérieur, P. Soullier.

Rédemptoristes, à Saint-Nicolas. — Recteur, P. Ottmann.

Dames [illegible]dictines, à Saint-Nicolas. — Aumônier, N.

[illegible]ines, à Flavigny. — Aumônier, Guyot.

[illegible]grégation, à Lunéville. — Aumônier, Litaize.

[illegible]té, à Pont-[illegible]son. — Aumônier, Alix.

[illegible], à Nan[illegible]mônier, Mangin.

[illegible] Nancy[illegible]nier, Heymès.

[illegible] à Nan[illegible]nier, Husson.

[illegible]

[illegible]hatelain, rue de

COMMISSION DES ÉDIFICES RELIGIEUX,

Instituée par ordonnance de Mgr. l'Evêque, du 14 novembre 1845, pour la conservation, la restauration, la construction, l'ornementation et l'ameublement des édifices religieux.

Président, Gérard, vicaire général, à l'Evêché.
Vice-Président, Chatelain, architecte, rue de la Pépinière, 7.
Secrétaire, A Digot, rue des Tiercelins, 30.
Membres, Alexandre Gény, rue des Chanoines, 3. — Bonnaire, avocat, rue du Four, 1. — Morey, architecte, place Carrière, 18. — Barbier, professeur au Séminaire. — N.

CONSEIL DIOCÉSAIN DE L'OEUVRE DE LA SAINTE ENFANCE.

Président, Gomien, chanoine honoraire. — *Trésorier*, Rosières, chanoine honoraire. — *Secrétaire*, Noël, vicaire. — *Membres :* Poirine, aumônier au Sacré-Cœur; Heymes, aumônier; Lacaille, vicaire de Saint-Sébastien; Grand'Eury, vicaire de Saint-Epvre; Charlemagne, vicaire de Saint-Nicolas; Simonin, vicaire de Saint-Vincent et Saint-Fiacre; le Directeur des Frères des écoles chrétiennes; Hinzelin, agent général des écoles.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OEUVRE DES BIBLIOTHÈQUES CANTONALES.

Cette œuvre a été instituée par mandement de Monseigneur l'Evêque de Nancy et de Toul.
Président, abbé Casiot, chanoine honoraire, rue de Grève, 28.
Vice-président, comte Alexandre de Lambel.
Secrétaire, abbé Guyot.
Trésorier, Vagner, rue du Manége, 3.

COMITÉ D'INSPECTION,

Pour les établissements libres d'instruction secondaire, institué par ordonnance de Monseigneur l'Evêque, du 12 août 1853.

Président, Garot, chanoine.
Secrétaire, Lallemand, chanoine honoraire.
Membres : Gomien, chanoine honoraire; Barnage, professeur; Claude, chanoine honoraire, secrét. particulier de Monseigneur.

CONSEILS DE FABRIQUE DES PAROISSES DE NANCY.

PAROISSE NOTRE-DAME, CATHÉDRALE — *Président*, Monseigneur l'Evêque de Nancy. — *Secrétaire*, de Myon, rue Mably, [illegible] *Trésorier*, Rosières, place de la Cathédrale, 54. — [illegible] Gridel, archiprêtre, curé de la Cathédrale. — Mirguet, [illegible] général. — De Fontenelle, rue Primatiale, 26. — Manse, [illegible]noine, rue de la Constitution, 19. — Alexandre Gény, rue [illegible] Chanoines, 3. — De [illegible] rue Saint-Dizier, 14. [illegible] Digot, rue des Tierce[illegible] [illegible]aude-Lamarche, rue [illegible] Georges, 49.

PAROISSE SAINT-SÉBASTIEN. — *Président*, Pitt, ✻, inspecteur honoraire, rue des Ponts, 30. — *Secrétaire*, J. Madelin, rue Stanislas, 49. — *Trésorier*, Prosper Digot, rue des Ponts, 76. — *Membres :* Barthélemy, curé de la paroisse. — Renaux-Didion, place du Marché, 7. — Préfontaine, avoué, rue des Quatre-Eglises, 28. — Chautard, professeur à la Faculté des sciences, impasse du Lycée, 4. — D'Arbois de Jubainville, père, cours Léopold, 20. — Contal, docteur en médecine, rue de la Visitation, 6. — Jacquemin, carrossier, rue St-Jean, 40.

PAROISSE SAINT-EPVRE. — *Président*, Pierson, cours Léopold, 3. — *Secrétaire*, Roxard de la Salle, rue du Haut-Bourgeois, 6. — *Trésorier*, Petitjean, rue de la Salpétrière. — *Membres :* Simon, curé de la paroisse. — Boulard, place de Grève. — Quintard, rue Saint-Michel, 30 — Garnier ✻, rue de la Source, 8. — Doncquer de T'serroeloffs, cours Léopold, 18.

PAROISSE SAINT-NICOLAS. — *Président*, Elie père, rue Saint-Dizier, 121. — *Secrétaire*, Dusserre, rue Saint-Dizier, 114. — *Trésorier*, N.— *Membres :* Lange, curé de la paroisse. — Martin-Dugard, rue de la Salpétrière, 2.—Thomas, rue Saint-Dizier, 133.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — *Président*, Charles Gérardin, faubourg Saint-Pierre, 160. — *Secrétaire*, Kagnius, rue de Nabécor, 10. — *Trésorier*, Vanson, faubourg Saint-Pierre, 21. — *Membres :* Marchal, curé de la paroisse. — Blau, faubourg Saint-Pierre, 33. — Travailleur, faubourg Saint-Pierre, 45.

PAROISSE SAINT-FIACRE. — *Président*, Du Prel. — *Secrétaire*, Pays, rue Lafayette, 5. — *Trésorier*, Arnout, pépiniériste, rue de Metz, 4. — *Membres :* Simonin, curé de la paroisse. — Vulmont. — Bernard.

PAROISSE NOTRE-DAME DE BONSECOURS. — *Président*, Jules Gouy, château de Renémont, à Jarville. — *Secrétaire*, Henrion, secrétaire de l'Académie, faubourg Saint-Pierre, 151. — *Trésorier*, Genet, faubourg Saint-Pierre, 171. — *Membres :* Morel, curé de la paroisse. — Lebon, chanoine à la Maison de retraite de Bon-Secours. — Leclerc, propriétaire à Jarville.

PAROISSE SAINT-GEORGES. — *Président*, Blaisse, Pont-d'Essey, — *Secrétaire*, [illegible], faubourg Saint-Georges, 3. — *Trésorier*, [illegible], [illegible]int-Georges, 23. — *Membres :* Harmand, [illegible] Barbas aîné, Pont-d'Essey. — Thiry-[illegible] [illegible]orges, 28.

§ 2. CULTE ÉVANGÉLIQUE.

Eglise consistoriale de Nancy (Meurthe, Meuse, Moselle).

Le Consistoire se compose des Pasteurs et de membres laïques.

Pasteurs :

A Nancy, C. Schmidt, Président du Consistoire, rue Stanislas, 66. — Candidus, pour les arrondissements de Toul et de Lunéville, place Saint-Jean, 2.

A Sarrebourg, Schadé. — *A Hellering*, Huter. — *A Lixheim*, Krieger. — *A Metz*, O. Cuvier. — *A Courcelles-Chaussy*, Eberhardt.

Membres laïques du Consistoire, à Nancy, G. Muller, *Trésorier*, rue Saint-Jean, 18. — N. — Liébing, rue des Dominicains, 22. — Binet, rue Stanislas, 74. — Karcher, rue Saint-Dizier, 140. — O. d'Adelswærd, à Boudonville. — Gœtzmann, à la Côte de Toul. — Schoen, rue Saint-Dizier, 104. — Wodey, rue Saint-Nicolas, 15. — Miette, *Secrétaire*, rue des Ponts, 28. — Stieler, rue de la Source, 5

A Lunéville, Bamès. — *A Sarraltroff*, J.-J. Muller. — *A Lixheim*, Lantz père. — *A Sarrebourg*, Geminder. — *A Metz*, Ackermann. — *A Boulay*, Somborn.

Chaque Eglise particulière est administrée par un Conseil presbytéral, sous la surveillance du Consistoire.

Eglises de la confession d'Augsbourg.

PASTEURS. — *Phalsbourg*, Huter jeune. — *Fénétrange*, Bücksenchütz. — *Hangviller*, Jaggé — *Postroff*, Günther. — *Vibersviller*, Bayer. — *Wintersbourg*, Zwilling.

§ 3. CULTE ISRAÉLITE.

Consistoire de la Circonscription, à Nancy.

Président, Lévylier (Joseph), rue Mably, 9.

Vice-Président et Grand-Rabbin de la circonscription, membre né du Consistoire, Libermann, rue de l'Equitation, 18.

Membres laïques. — *A Nancy*, Pierre Lévy. — Sylvain [illegible] — Moïse Abraham. — *A Lunéville*, Lazard, dit Adolphe Tr[illegible] — *A Toul*, Abraham Block.

Directeur du cours d'instruction religieuse, Halfen, rue [illegible] l'Equitation, 18.

Rabbins. — *A Lunéville*, Lévy. — *A Phalsbourg*, Lipp[illegible] — *A Epinal*, Durckheim [illegible] *A Verdun*, N.

Ministres officiants. — [illegible] Moïse. — *A Toul*, [illegible] *A Lixheim*, Coblentz. — [illegible]évy. — *A S*[illegible] Jacob. — *A Pont-à-*[illegible] — *A* [illegible] Vertheimer.

CHAPITRE IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Nancy. — Instruction supérieure : Faculté des sciences, Faculté des lettres, Ecole de médecine et de pharmacie, Enseignement supérieur. — Instruction secondaire : Lycées, colléges et institutions du ressort de l'Académie. — Instruction primaire : Ecoles communales mutuelles et d'adultes de Nancy. — Salles d'asile. — Maîtres et maîtresses de pensions et d'externats. — Société des sciences, lettres et arts. — Société de médecine de Nancy. — Société archéologique lorraine. — Bibliothèque publique, Cabinet d'histoire naturelle, Jardin botanique, Musées, etc. — Société des Amis des Arts. — Monuments publics.

§ 1er. ACADÉMIE UNIVERSITAIRE DE NANCY.

(*Meurthe; Meuse, Moselle et Vosges.*)

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, Faye, O. ✻, membre de l'Institut, place Carrière, 4.

Inspecteurs d'Académie : A Nancy, Percin, rue de la Constitution, 2. — *A Bar-le-Duc,* Maggiolo. — *A Metz,* Hanriot. — *A Epinal,* Malgras.

Secrétaire d'académie, Henrion, faub. St-Pierre, 151.

Commis d'académie, Millot, rue Montesquieu, 9.

Inspecteurs honoraires, Pitt, ✻, rue des Ponts, 30.— Hanriot, ✻, rue de la Poissonnerie, 13.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Président, le Recteur. — *Membres du Conseil,* les Inspecteurs d'Académie. — Les Doyens des Facultés. — Le Directeur de l'Ecole de médecine. - A. Lenglé, préfet. — L'Evêque de Nancy. — Lezaud, premier président. — Le prince de [illegible] — [illegible]rnier, président de chambre. — L'abbé [illegible]

Conseil départemen[illegible] *publique.*

Président, le Préfet. — [illegible] d'Aca-

démie. — *Membres du Conseil :* l'Evêque de Nancy ou son délégué; le Procureur général près la Cour impériale; Schmidt, Pasteur; Libermann, Grand-Rabbin; Garnier, président de chambre; Pierson, Conseiller à la Cour impériale, Magot, à Pont-à-Mousson, Blaise, notaire à Nancy, Guérard, ancien notaire à Lunéville, tous quatre membres du Conseil général. — *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire appelé au chef-lieu pour seconder l'Inspecteur d'Académie.

MEUSE.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil :* l'Evêque de Verdun ou son délégué; le Procureur impérial à Bar-le-Duc; l'Inspecteur d'Académie; Henriot, juge à Bar-le-Duc; Bazoche, Brichard, Etienne, de Benoist, membres du Conseil général; l'abbé Leroi, l'abbé Gallet, curé à Bar-le-Duc. — *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

MOSELLE.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil :* l'Evêque de Metz ou son délégué; le Procureur général près la Cour impériale de Metz; l'Inspecteur d'Académie; Cuvier, Pasteur protestant à Metz; Aaron Cahen, Président du Consistoire israélite à Metz; Woirhaye, Président à la Cour impériale à Metz; Goulon, Hennaque, Jaunez, L. Marchal, membre du Conseil général. — *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

VOSGES.

Président, le Préfet. — *Membres du Conseil :* l'Evêque de Saint-Dié ou son délégué; le Procureur impérial à Epinal; l'Inspecteur d'Académie; Wilt, Pasteur protestant à Epinal; Leclerc, Président du tribunal à Epinal; Bresson, Resal, Robillot, Mougeot, membres du Conseil général. — *Secrétaire*, l'Inspecteur primaire.

§ 2. INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

I. *Faculté des Sciences.*

Doyen, Godron, ✱, rue de la Monnaie, 4.

Professeurs : Mathématiques pures et appliquées, Faye, O. ✱, Recteur, place Carrière, 4. — *Professeurs suppléants :* N. — N.

Chimie, Nicklès, rue Saint-Pierre, 10.

Physique, Chautard, impasse du Lycée, 4.

Histoire naturelle, Godron, ✱, rue de la Monnaie, 4.

Préparateur du cours de chimie, Schœnderffer, rue Stanislas, 48.

Préparateur du cours de physique, Guineau, r. des Carmes, 18.

Préparateur du cours d'histoire naturelle, Vincent, r. St-Nicolas, 5.

Distribution des Cours (1er semestre).

Lundi, à 3 heures, physique. — *Mardi*, à 2 heures, mathématiques (2e chaire) ; à 3 heures, chimie. — *Mercredi*, à 2 heures, mathématiques (1re chaire) ; à 3 heures, histoire naturelle. — *Jeudi*, à 1 heure et demie, physique; à 3 heures, chimie. — *Samedi*, à 3 heures, histoire naturelle.

II. *Faculté des Lettres.*

Doyen, Benoit, rue Lafayette, 6.

Professeurs : Philosophie, Levêque (en Sorbonne à Paris) ; *professeur suppléant*, de Margerie, rue du Haut-Bourgeois, 2.

Littérature ancienne, Burnouf, rue Saint-Joseph, 41.

Littérature française, Benoit, rue Lafayette, 6.

Histoire, Lacroix, faubourg Saint-Georges, 5.

Littérature étrangère, Mezières, place de Grève, 3.

Distribution des cours (1er semestre.)

Lundi, à 2 heures un quart, littérature ancienne ; à 4 heures, littérature étrangère. — *Mardi*, à 4 heures, histoire ; à 6 heures, littérature française. — *Mercredi*, à 4 heures, philosophie. — *Jeudi*, à 2 heures, littérature étrangère ; à 4 heures, littérature ancienne ; à 6 heures, histoire. — *Vendredi*, à 2 heures, philosophie. — *Samedi*, à 4 heures, littérature française.

Les cours des Facultés de Nancy sont publics.

Les candidats à la licence soit ès sciences, soit ès lettres, doivent suivre trois cours, pour lesquels ils prendront quatre inscriptions, et se pourvoir de certificats d'assiduité.

Les cours se font à l'Université, rue Stanislas.

Secrétaire, agent-comptable des Facultés, Servan, rue de l'Hospice, 13.

III. *Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nancy.*

Directeur, Edmond Simonin, ✱, rue des Carmes, 29. — *Secrétaire*, Demange, petite rue des Carmes, 6. — *Agent comptable*, Servan, à l'Ecole de Médecine.

Professeurs [illegible] Edmond Simonin, ✱, rue des Carmes, 29. — [illegible] Saint-Antoine. — Roussel, rue des [illegible] Victor Parisot, rue Saint-Julien, 37. — [illegible] des Quatre-[illegible], 6. — Laurens, rue [illegible] 37. — [illegible] Stanislas, 34. — [illegible] des Carmes [illegible]

Professeurs suppléants, Grandjean, rue des Carmes, 31. — Delcominète, rue des Quatre-Eglises, 2. — Bastien. — Nardel, rue Saint-Dizier, 20.

Chef des Travaux anatomiques, Poincarré, rue Saint-Pierre, 2.

Directeur et professeur honoraire, Simonin père, ✱, rue Saint-Jean, 17.

Distribution des Cours.

1° *Cours officiels.*

Cours permanents à l'hôpital Saint-Charles. — Tous les jours, entrée des élèves à l'hôpital, à 8 heures du matin, pour la visite des blessés et des malades.

Clinique médicale. V. Parisot, lundi, mercredi, vendredi, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Charles.

Clinique générale et clinique chirurgicale. Ed. Simonin, mardi, jeudi, samedi, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Charles.

Cours du semestre d'hiver à l'Université, à l'Ecole de Médecine. — Anatomie, L. Parisot, tous les jours à 11 heures. — Travaux anatomiques, Poincarré, tous les jours de midi un quart à 2 heures.— Cours d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, Roussel, tous les jours, jeudi excepté à midi et demie. — Chimie médicale, Blondlot, lundi, mercredi, vendredi, samedi à 2 heures. — Médecine opératoire, Béchet, mardi, jeudi à 4 heures. — Pathologie interne, Demange, lundi, mercredi, vendredi, samedi à 4 heures.

Cours du semestre d'été. — Pharmacie. Delcominète, lundi, mercredi et vendredi, à 11 heures. — Physiologie, L. Parisot. Mardi, jeudi, samedi, à 11 heures.— Clinique d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants, Roussel, à la Maison de Secours. — Matière médicale et thérapeutique, Laurens, tous les jours, jeudi excepté, à 1 heure et demie. — Pathologie interne, Demange, lundi, mercredi et vendredi à 4 heures. — Pathologie externe, Béchet, mardi, jeudi et samedi à 4 heures.

Le cours de chimie, de physique, de zoologie, de botanique, les manipulations chimiques et les herborisations sont faits à la Faculté des sciences. Le programme de la Faculté et celui de l'Ecole de médecine sont composés de manière qu'ils n'en forment qu'un seul pour les élèves de l'Ecole de médecine.

Par décret du 22 août 1854, l'Ecole est inv[illegible]ception des officiers de santé, des pharmaciens sages-femmes et des herboristes de 2e classe.

2° *Enseignement auxiliaire.*

Hôpital Saint-Charles. — Service médical du docteur de Schacken.

Maison départementale de secours. — Service du docteur Béchet. (Affections chirurgicales, affections cutanées, scrofuleuses, affections contagieuses). — Service du docteur Roussel (Femmes enceintes, femmes en couches, maladies des enfants nouveau-nés).

Hôpital militaire. — Service médical du docteur Chatelain. — Service chirurgical du docteur Capron.

Hospice Saint-Stanislas. — Service médico-chirurgical du docteur L. Parisot (Enfants).

Hospice Saint-Julien. — Service médico-chirurgical du docteur Grandjean (Vieillards).

Prix de chaque inscription prise par un élève en médecine ou par un élève en pharmacie, 30 fr. – Les inscriptions se prennent du 1er au 8 novembre, du 1er au 8 janvier, du 1er au 8 avril, du 1er au 8 juillet.

Les huit premières inscriptions prises à l'école préparatoire valent huit inscriptions de facultés. Celles qui suivent comptent comme inscription secondaire.

IV. *Enseignement supérieur des sciences appliquées.*

Le cours entier des études comprend 2 années. — Les candidats au *Brevet de capacité pour les Sciences appliquées* sont tenus de prendre, au commencement de chaque trimestre, une inscription dont le prix est de 22 fr. 50 c. — Les rétributions obligatoires sont, pour la 1re année, de 150 fr. (4 inscriptions, 90 fr.; examen de fin d'année, 60 fr.); et pour la 2e année de 250 fr. (4 inscriptions, 90 fr.; examen final, 60 fr.; droits de diplôme et de visa, 100 fr.). — Pour les rétributions facultatives, les aspirants qui suivent les exercices pratiques et les manipulations, auront à verser 45 fr. pour chacun des trois premiers trimestres, et 15 fr. pour le 4e. — Avant d'être admis à prendre leur première inscription, les candidats devront subir d'une manière satisfaisante un examen sur l'orthographe et la langue française, — l'arithmétique usuelle, — la géométrie élémentaire.

COURS PUBLICS. — PREMIÈRE ANNÉE.

1° *Cours permanents.* — *Géométrie descriptive, topographie* : [illegible] N.; les mercredis et les vendredis, à 7 heures du soir. [illegible] (Cours de la [illegible]té) Professeur, Chautard; les [illegible]es, les jeudis [illegible]ure et demie. — *Physique* [illegible]seur, Chaut[illegible] mardis, à 7 heures du soir. [illegible] de la Facul[illegible]eur Nicklès; les mardis [illegible] — *Mé*[illegible]fesseur, Nicklès; les [illegible] — [illegible]nçaise : Professeur,

Benoit; les mardis, à 6 heures du soir. — *Histoire :* Professeur, Lacroix; les jeudis, à 6 heures du soir.

2° *Cours spéciaux au premier semestre.* — *Zoologie :* (Cours de la Faculté) Professeur, Godron; les mercredis et samedis, à 3 heures. — *Zoologie appliquée :* Professeur, Godron; les lundis à 7 heures du soir.

3° *Cours spéciaux au second semestre.* — *Architecture :* Professeur, Morey. Le jour où ce cours aura lieu sera ultérieurement indiqué. — *Botanique :* (Cours de la Faculté) Professeur, Godron; les mercredis et les samedis, à 3 heures. — *Hygiène :* Professeur, L. Parisot; les lundis, à 7 heures du soir.

COURS DE DEUXIÈME ANNÉE.

1° *Cours permanents.* — *Mécanique :* Professeur, Faye; les mercredis et les vendredis, à 7 heures du soir. — *Physique* (Cours de la Faculté) Professeur, Chautard; les lundis, à 3 heures, les jeudis, à une heure et demie. — *Physique appliquée :* Professeur, Chautard; les mardis, à 7 heures du soir. — *Chimie :* (Cours de la Faculté) Professeur, Nicklès; les mardis et les jeudis, à 3 heures. — *Métallurgie :* Professeur, Nicklès; les samedis, à 7 heures du soir. — *Littérature française :* Professeur, Benoit; les mardis, à 6 heures du soir. — *Histoire :* Professeur, Lacroix; les jeudis, à 6 heures du soir.

2° *Cours spéciaux au premier semestre.* — *Zoologie :* (Cours de la Faculté) Professeur, Godron; les mercredis et les samedis, à 3 heures. — *Zoologie appliquée :* Professeur, Godron; les lundis, à 7 heures du soir.

3° *Cours spéciaux au second semestre.* — *Cours de constructions :* Professeur, Volmerange; les mercredis, à 7 heures du soir. — *Agriculture :* Professeur, Monnier; les samedis, à 6 heures du soir. — *Botanique :* (Cours de la Faculté) Professeur, Godron; les mercredis et les samedis, à 3 heures.

EXERCICES PRATIQUES. — ENSEIGNEMENT DE PREMIÈRE ANNÉE.

1° *Exercices permanents.* — *Travaux graphiques* comprenant les épures de géométrie descriptive, de coupe des pierres, le lavis, l'architecture et le dessin topographique, N. et Mélin; les jeudis, à 7 heures du soir. — *Manipulations de physique,* Chautard et Guineau; deux fois par mois, les samedis, à 8 heures du matin. — *Manipulations de chimie,* Nicklès et Schœndœrffer; les mercredis, à 8 heures du matin.

2° *Exercices spéciaux au premier semestre.* — *Démonstrations de Zoologie,* Godron et Vincent; deux fois par mois, les jeudis, à 8 heures du matin.

3° *Exercices spéciaux au deuxième semestre.* — *Opérations topographiques* sur le terrain, N. et Mélin; les jour et heure qui seront indiqués pour chaque excursion. — *Herborisations*, Godron et Vincent; les jeudis, à l'heure qui sera indiquée pour chaque excursion.

ENSEIGNEMENT DE DEUXIÈME ANNÉE.

1° *Exercices permanents.* — *Travaux graphiques* comprenant le dessin des machines, Faye et Mélin; les jeudis, à 7 heures du soir. — *Manipulations de physique*, Chautard et Guineau; deux fois par mois, les samedis, à 8 heures du matin. — *Manipulations de chimie*, Nicklès et Schœndœrffer; les mercredis, à 8 heures du matin.

2° *Exercices spéciaux au premier semestre.* — *Démonstrations de zoologie*, Godron et Vincent; deux fois par mois, les jeudis, à 8 heures du matin.

3° *Exercices spéciaux au deuxième semestre.* — *Visites aux usines et manufactures*, Faye et Mélin; les jour et heure qui seront indiqués pour chaque excursion. — *Visites aux chantiers de constructions*, aux jours indiqués par le Professeur, Volmerange. — *Herborisations*, Godron et Vincent; les jeudis, à l'heure qui sera indiquée pour chaque excursion.

§ 3. INSTRUCTION SECONDAIRE.

Lycées impériaux.

LYCÉE IMPÉRIAL DE NANCY.

Administration. — Proviseur, Davau. — Censeur, Feuillâtre. — Aumônier, abbé Blanc. — Econome, Delannoy. — 1er Commis d'économat, Charé. — Médecin-chirurgien, Simonin père, ✻, rue Saint-Jean, 17. — Chirurgien-dentiste, Lesaing, rue Montesquieu, 7.

Professeurs. — Mathématiques spéciales, Waille, rue Saint-Dizier, 10. — Sciences physiques, Forthomme, rue Bailly, 8. — Mathématiques pures et appliquées, Munier, cours Léopold, 10. — Logique, Dupont, rue de la Pépinière, 38. — Histoire, Duvernoy, rue Saint-Dizier, 40. — Rhétorique, Hémardinquer, rue des Quatre-Eglises, 53. — Seconde, Duchesne, rue des Ponts, 24. — Troisième, Fialon, rue de Metz, 1.

Professeurs-adjoints, [illegible] physiques et naturelles, Vaultrin, rue des Dom[illegible] rue de Metz, 5.

Professeurs-adjoints, [illegible], Reynaud, hôtel de France. — Husson, [illegible]

Professeurs. — Qual[illegible] Quatre-[illegible]

87. — Cinquième, Thouvenin, rue Saint-Dizier, 89. — Sixième (1re division), Blau, faubourg Saint-Pierre, 33. — Sixième (2e division), Georgel, au Lycée. — Septième, Camus, au Lycée. — Huitième, Jacoulet, au Lycée. — Cours préparatoire à la division élémentaire, Vouaux, au Lycée. — Langue anglaise, Réthoré, rue Saint-Dizier, 56.—Allemande, Riemann, rue de l'Hospice, 15.

Professeurs. — Travaux graphiques, Mélin, rue du Château-Carré, 6. — Chant, Vital, rue Saint-Julien, 40. — Dessin, Casse, rue Stanislas, 20. — Ecriture, Tilliard, au Lycée. — Gymnastique, N.

Maîtres répétiteurs. — Garrez (chargé de la surveillance générale). — Loyson. — Caré. — Joly. — Panay. — Levallois. — Thouvenot.

Aspirants-répétiteurs. — Jacquot. — Bur. — Bignon. — Duffour. — Mosle. — Legrand.

Ecole préparatoire à l'industrie et au commerce annexée au Lycée.

1re Année. — *Professeurs.* — Mathématiques, Garrez. — Physique, chimie, histoire naturelle, Vaultrin. — Comptabilité, Husson. — Littérature française, Fialon. — Grammaire française, Thouvenot. — Allemand, Riemann. — Anglais, Réthoré. — Histoire et géographie de la France, Panay.

2e Année. — *Professeurs.* — Mathématiques, Husson. — Physique et chimie, Husson. — Droit commercial, May, avocat et greffier du tribunal de commerce. — Comptabilité, Jacquot. — Littérature française, Duchesne. — Grammaire française, Bur. — Allemand, Riemann. — Anglais, Réthoré. — Histoire et géographie de la France, Panay.

LYCÉE IMPÉRIAL DE METZ.

Administration : Proviseur, Blavette. — Censeur, Gallerand. — Aumônier, l'abbé Pierre. — Econome, Bigel. — Commis d'économat, 1er Marchand; 2e Buvignier.

Professeurs. — Mathématiques spéciales, Leyritz. — Physique, Wolff.

Professeurs-adjoints, Vincenot et Rochefort.

Professeurs. — Logique, Bourgeois. — Rhétorique, Delacoulonche. — Histoire, Klipffel. — Mathématiques élémentaires, Forestier et Mauduit.

Professeur-adjoint, Bonnhiol.

Professeurs. — Seconde, Salomon. — Troisième, Jonette. — — Quatrième, Etienne. — Cinquième, Rochas. — Sixième, Texte.

Professeurs adjoints de littérature, Mailfait, Charaux.

Professeurs. — Langue allemande, Borner. — Langue anglaise, Baar.

Surveillants généraux, Sylvain, Leclerc. — Suppléant, Maréchal.

Colléges communaux.

MEURTHE.

Dieuze. — Principal, Agosse. — Régent de 4e et 5e, Gœury; chargé de 6e et 7e, Agosse. — Maître de français, Prud'homme.

Lunéville. — Principal, Lemaire. — Régents : Logique, Saucerotte. — Mathématiques supérieures, Idoux. — Physique, Humbert. — Rhétorique, Brave. — 2e Mather. — 3e Bagard. — 4e Persil. — 5e Vaincker. — 6e Hergué. — Mathématiques, 3e chaire, Cosserat. — 7e Rouénel. — 8e Duprat.

Phalsbourg. — Principal, Sonrel. — Régents : Mathématiques, Combeau. — Klein, 3e et 4e. — Hüter, 5e et 6e. — Maîtres d'allemand, Klein et Baur. — Aumônier protestant, Hüter.

Pont-à-Mousson. — Principal, Morel. — Régents : Mathématiques, Léré. — Grandjean. — Logique et rhétorique, 2e et 3e Barbier. — 4e Clauda. — 5e Vincenot. — 6e et maître d'allemand, Volck. — 7e et 8e Ladret.

Toul. — Principal et régent de rhétorique, Grébus. — Mathématiques, Martin. — Physique, Jeanjean. — Logique, Garnier. — 2e et maître d'allemand, Legoullon. — 3e Lacour aîné. — 4e Gaudeaux. — 5e Lacour jeune. — 6e Dassonville. — 7e Hautdebout. — 8e Barette.

MEUSE.

Bar. — Principal, Saint-Joire. — Logique, Mennehand. — Physique, Dusouich. — Rhétorique, Deblaise. — Mathématiques élémentaires, Larombardière jeune. — 2e Vaultrin. — 3e Chevallier. — 4e Fransquin. — 5e Gouvenot. — 6e Rousselot. — 7e Gigleux. — 8e Chéry. — Maître d'allemand, Rauch.

Commercy. — Principal, Jannin. — Régents : 3e et 4e Gille. — 5e et 6e, Charles. — Classes élémentaires, Berthod.

Etain. — Principal, Dermier. — Régents : 2e et 3e et maître d'allemand, Moschenros. — 4e et 5e, Guerre. — 6e et 7e, Mougeot.

Saint-Mihiel. — Principal, Duporcq. — Régents : Logique et Rhétorique, Hennequin. — Mathématiques, 1re chaire, Leroy. — 2e chaire, Duporcq. — 2e et 3e, Morin. — 4e, 5e et allemand, Tisserand. — 6e et 7e, Collin.

Verdun. — Principal, Collignon. — Régents : Mathématiques supérieures et physique, Mathis. — Logique, Clouët. — Ma-

thématiques élémentaires, Lambert. — Rhétorique, Janin. — 2e et histoire, Aubert aîné. — 3e et histoire, Sarazin. — 4e Fauconnier. — 5e Dubreuil. — 6e et allemand, Rebstock. — 7e Chaux. — 8e Henry.

MOSELLE.

Sarreguemines. — Principal, Box. — Régents : Logique et sciences physiques, le principal. — Mathématiques, Tremeau, suppléant. — Rhétorique et 2e, Brulfer. — 3e et 4e, Lambert. — 5e et 6e, Lundy. — 7e et 8, Lamy.

Thionville. — Principal, Depardieu. — Régents : Mathématiques, Jennesson. — 2e chaire, Creton. — Rhétorique et 2e, Husson. — 3e et 4e, André. — 5e Boul. — 6e Vuillermé. — 7e Bouvard. — Cours spéciaux : Thill et Calice.

VOSGES.

Epinal. — Principal, Joubin. — Régents : Logique, Jacquet. — Physique, Petitnicolas. — Rhétorique, Dion. — Mathématiques élémentaires, Maugey. — 2e Petit. — 3e Conus, suppléant. — 4e Gley. — 5e Laurent. — 6e Barroné. — 7e Guyot. — 8e Louis. — Maître d'allemand, Dusiewiez.

Mirecourt. — Principal, Pidoux. — Régents : Mathématiques, Reuss. — 2e et 3e, Lépine. — 4e, Meizinq. — 5e et 6e, Jacquot. — 7e et 8e, George.

Neufchâteau. — Principal, Sirguey. — Régents : Mathématiques supérieures, le principal. — Rhétorique et 2e, Petitdidier. — Mathématiques élémentaires, Valroff. — 3e, Nicot. — 4e, Fenal. — 5e, Feunette. — 6e, Marne. — 7e et 8e, Vicq. — Maître d'allemand, Petitdidier.

Remiremont. — Principal, Groc. — Régents : Logique, Hemmerlé. — Mathématiques 1re chaire, Biche. — 2e chaire, Treuvay. — Rhétorique, Boudey. — 2e Beauchet. — 3e, Petitmengin. — 4e, Duprat. — 5e, Mougey. — 6e, Muller. — 7e, Lambert.

Saint-Dié. — Principal, Cottin. — Régents : Rhétorique et 2e, Volfrom. — Mathématiques, Bruley. — Physique et chimie, Joffrès. — 3e et 4e, Vouaux. — 5e et 6e, Paulin. — 7e et 8e, Gille. — Maître d'allemand, Imbs.

Etablissements libres d'instruction secondaire.

MEURTHE.

Nancy. — L'abbé Henn, à Saint-Léopold ; professeurs, Abbés Hoffer, Soulier, Thiébaut. — Abbé Limon, pensionnat Drouot, rue Mably, 1.

Blâmont. L'abbé Marsal ; professeurs, Abbés Gérard, Odinot. — *Château-Salins.* Mienville. — *Fénétrange.* L'abbé Lhuillier ;

professeur, Abbé Martin. — *Jarville.* L'abbé Lamblin, pensionnat de la Malgrange ; professeurs, Abbés Noel, Krempf, Aubert, Cayet, Husson, Gérardin, Albert, Schœffer, Doyotte, Villemet, André, Blau, Bertrand, Florentin; économe, abbé Potier. — *Sarrebourg.* L'abbé Bénard; professeur, abbé Bénard. — *Vic.* L'abbé Petitcolas; professeurs, Abbés Ferry, Prétot.

MEUSE.

Clermont. Henry. — *Commercy.* Paquel. — *Vaucouleurs.* Defoug.

MOSELLE.

A Metz, l'abbé Bach; — Goujon; — Lecomte; — Lang; — De Gaudel; — L'abbé Ledain.

Longwy. Dupont.—*Bitche.* L'abbé Hardy.—*Sierck.* Médinger.

VOSGES.

Lamarche. — L'abbé Henry.

JURY POUR L'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Président, Percin, inspecteur. — *Membres*, Abbé Lamblin, à la Malgrange. — Pitt, inspecteur honoraire de l'Académie. — Davau, proviseur au Lycée. — N.

§ 4. INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Voir le tableau, page 127, dernière colonne, pour les instituteurs communaux.)

La loi du 14 juin 1854 a placé l'instruction primaire publique ou libre dans les attributions de l'autorité préfectorale, chargée de tout ce qui est relatif au personnel et à l'enseignement, sur les rapports et propositions de l'Inspecteur d'Académie.

Inspecteur d'Académie. Percin, r. de la Constitution, 2.

INSPECTION DES ÉCOLES PU[illegible] LA MEURTHE.

Arrondissement de Nancy. L'i[illegible] cet arrondissement est répartie comme suit. Les can[illegible]colas, de Haroué, et dans le canton de Nancy-Oue[illegible] d'Heillecourt, Houdemont, Jarville, Tomblaine [illegible]ont réunies à l'*inspection de Lu*[illegible] — Le[illegible] de Nancy-Est et la partie [illegible] de N[illegible] sur la rive droite de la M[illegible] Château-*Salins.* — Le c[illegible] cantons de Vézelise, de Na[illegible] font partie de l'in[illegible]

Arrondissement de Château-Salins. Henn (4e classe), à Château-Salins.

Arrondissement de Lunéville. Jacquet (1re classe), rue Drouot, 2, à Nancy.

Arrondissement de Sarrebourg. Guy (5e classe), à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. Gérard (5e classe), à Toul.

DÉLÉGUÉS POUR LA SURVEILLANCE DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.

Arrondissement de Château-Salins.

Canton d'Albestroff. — A Albestroff : Liver, juge de paix, *président ;* Briot, maire ; Thomas, notaire ; Pfeiffer, curé. — Altroff, Britsch, curé ; Fevier, maire. — Bénestroff, Zinguerlé, maire. — Insming, Heymès, curé ; Thiébaut, membre du Conseil général. — Léning, Hazotte, maire. — Munster, Gouy, curé.

Canton de Château-Salins. — A Château-Salins : De Schaken, *président ;* Michaud, juge de paix ; Chardin, maire ; Majorel, directeur de la verrerie ; Fénal, curé ; Maniguet ; Zugmayer, médecin. — Abaucourt, Mathieu, maire. — Achain, Paris, curé. — Chambrey, Barbeau, curé. — Fresnes-en-Saulnois, Lebon, curé. — Vuisse, Gaitz, maire.

Canton de Delme. — A Aulnois : De Riocour, maire, *président.* — Craincourt, Gerdolle, curé. — Delme, Bastien, maire ; Didier, notaire ; Forêt, curé. — Fonteny, Xardel, curé. — Fossieux, Jardin, maire. — Lesse, de Vincent, propriétaire. — Lucy, Xardel, maire. — Marthille, Boquel, curé. — Pusieux, Thiéry, curé. — Tincry, Bozon, propriétaire.

Canton de Dieuze. — A Dieuze : Guyon, *président ;* Pichon, médecin ; Bossu (Eugène) ; Bossu, aîné, directeur de la saline ; Binger, receveur des contributions ; Masson, vicaire ; Blabaye ; Du Prel, maire ; Renaut (Félix), ancien notaire. — Bourgaltroff, Boulangier, maire. — Vergaville, Catrain, curé.

Canton de Vic. — A Vic : Thiriet, juge de paix, *président ;* Bagré, membre du Conseil général ; Lemarquis, procureur impérial. — Arracourt, de Montureux, maire. — Bourdonnay, Décrion, curé. — Lagarde, Lebeuf, maire. — Moyenvic, Salmon, maire.

Arrondissement de Lunéville.

Canton de Baccarat. — A Baccarat : Pitoux-Masson, juge de paix, *président ;* Saulxerotte, médecin ; Brice, caissier de la cristallerie ; Prévost, propriétaire ; Toussaint, directeur de [illegible] tallerie ; Hasselot, propriétaire. — Azerailles, [illegible]prien

teur. — Badonviller, Robin, curé. — Bertrichamp, Gerdolle, curé. — Brémenil, Coutret, curé. — Merviller, Ferry, propriétaire. — Vacqueville, Corriger, curé.

Canton de Bayon. — A Clayeures : Teinturier, juge de paix, *président.* — Bayon, Heitz, percepteur; Robin, curé. — Blainville, Charles, curé; Chatelain, percepteur. — Damelevières, Bagard, maire. — Froville, Gérard, curé. — Haussonville, Lacasse, curé. — Loromontzey, Joly, ancien militaire. — Rozelieures, Vincent, curé. — Villacourt, Barbier, maire.

Canton de Blâmont. — A Blâmont : Vaultrin, membre du Conseil général, *président;* Colle, capitaine en retraite; Mathis de Grandseille (Gust.), propriétaire; Mathis de Grandseille, maire; Lafrogne, avocat; Gorius-Mezières, négociant; Barthélemy, aîné. — Domêvre, Gérard, curé. — Frémonville, Gascon, curé. — Xousse, Aubry, curé.

Canton de Gerbéviller. — A Gerbéviller : Jacquot, juge de paix, *président;* Lotz, médecin; Adam, curé; Rose, greffier du juge de paix; Labrevoit. — Moyen, Poirel, curé.

Canton de Lunéville-Nord. — A Lunéville : Muel, juge de paix, *président;* Michaut, ancien avoué. — Beauzemont, Simonin, curé. — Einville, Colombier, propriétaire; Martin, curé. — Sommerviller, Noël, propriétaire.

Canton de Lunéville Sud-Est. — A Lunéville : Hannezo, substitut, *président;* Lelong, procureur impérial; Lalande, avocat; Guérard, membre du Conseil général. — Bénaménil, Renault, curé. — Hénaménil, Garo, curé.

Arrondissement de Nancy.

Canton de Haroué. — A Haroué : Renard, juge de paix, *président;* Gentilhomme, ancien instituteur; Finck, curé. — Bainville-aux-Miroirs, Binger. — Gripport, Carrier, curé. — Roville, Petitjean, ancien greffier. — Saint-Firmin, Thiriet, curé. — Vaudeville, Jeansing, curé. — Xirocourt, Colin, curé; Regnault-Bertier.

Canton [illegible] — A Nancy : Le maire de Nancy, *président;* D[illegible] la Cour; Mathieu-Pernet; Lombard, avocat. — [illegible], Cayens, curé. — Bouxières-aux-Dam[illegible], Mansuy, curé. — Champenoux, Se[illegible] Lepetit. — Mér[illegible], Simoutre. — Poup[illegible] Renau[illegible] cultivateur; Vulmont, [illegible]

Canton de [illegible] *président;* Bertrand [illegible]

court, Vincent, curé. — Faulx, Cuisset, maire; Thirion, curé. — Lanfroicourt, Gérardin, maire. — Mailly, de Morville, maire. — Moivrons, Feyen, curé. — Rouvres, François, maire.

Canton de Pont-à-Mousson. — Pont-à-Mousson : Magot, membre du Conseil général, *président;* Mougin, propriétaire; Bastien, curé; Duval-Poutrel, curé; Longuet, officier en retraite; Réné-Vaudel, officier en retraite; Collin, propriétaire. — Bouxières-sous-Froidmont, Dieudé, officier en retraite. — Dieulouard, Gascard, curé. — Morville-sur-Seille, Bour, maire. — Vandières, Bar, curé.

Canton de Saint-Nicolas. — Saint-Nicolas : Quintard, juge de paix, *président;* de Girmont, curé; Barrey, médecin; Mienville, greffier du juge de paix. — Burthecourt-aux-Chênes, Bernard, curé. — Fléville, Bastien, curé; Paul de Lambel. — Haraucourt, Anselme, curé; Hœner, propriétaire. — Laneuveville-devant-Nancy, Olry, prop.; Benoît, curé. — Richardménil, Tribout, prop.

Canton de Vézelise. — Vézelise : Klein, curé, *président;* Rollin, membre du Conseil général; d'Arbois, juge de paix; Carbon, greffier du juge de paix; Jacquot, ancien notaire; Nicolas, capitaine en retraite; Cugnin, médecin. — Gugney, Clément, curé. — Houdreville, Humbert, curé. — Praye, Noël, curé. — Viterne, Boileau, ancien maire.

Arrondissement de Sarrebourg.

Canton de Fénétrange. — A Fénétrange : Petit, juge de paix, *président;* Faigle, propriétaire; Thisse, curé; Muller, maître de postes; Trionville, notaire; Le Pasteur protestant. — Berthelming, Faigle, officier retraité. — Bisping, Schmitt, curé. — Romelfing, Nicod, curé.

Canton de Lorquin. — A Lorquin : Pierson, curé, *président;* Parmentier, propriétaire; Menier, receveur des domaines; Gérard, greffier du juge de paix; Georges, agent voyer. — Cirey, Pacotte, propriétaire. — Saint-Quirin, Chevandier, Georges; Bannerotte. — Val-et-Chatillon, de Klopstein, propriétaire; Louis de Klopstein, maire. — Voyer, Gomien, curé.

Canton de Phalsbourg. — A Phalsbourg : Schauffler, juge de paix, *président;* Heim, curé; Hoffmann, banquier; Weiss-Erkmann, négociant, Maguin, garde général; Antony, notaire; L[illegible], rabbin. — Dabo, Klein, curé. — Garrebourg, Frédérick, [illegible] Mittelbronn, Jacob, curé. — Wintersbourg, Zwiling, pa[illegible]

Canton de Réchicourt. — A Réchicourt : Germai[illegible] paix, *président;* Germain (Justin), maire; Dauphin. cur[illegible] receveur des domaines. — Azoudange, Mathias-[illegible] crey, Müller, maire. — Guermange, Louis, cu[illegible] berg, Verdun, maire.

Canton de Sarrebourg. — A Sarrebourg : Griser, curé, *président ;* Bossu, président du tribunal ; Gérardin, substitut ; Ferbus, maire ; Henriet ; Hertz, notaire ; Colle, juge de paix ; Haumant, avoué. — Bühl, Diviné, curé. — Langatte, Schleininger, curé. — Valérysthal, de Klingling.

Arrondissement de Toul.

Canton de Colombey. — A Colombey : Cauzier, curé, *président ;* Rouyer fils, propriétaire ; Lebert, médecin ; Mény, notaire. — Allamps, Blanc, curé. — Beuvezin, Garo, curé. — Favières, Magnien, médecin ; Petit, curé ; Thiballier, maire. — Gémonville, Roussel, maire. — Vandeléville, Rouyer, curé.

Canton de Domèvre. — A Beaumont : François, notaire, *président.* — Bernécourt, Chouvert, propriétaire ; Lacaille, curé. — Noviant, Marie, notaire ; George, fils, propriétaire. — Royaumeix, Doyotte, curé. — Toul, Comte de Brancion. — Villey-Saint-Etienne, Thiébaut, maire.

Canton de Thiaucourt. — A Thiaucourt : Humbert, curé, *président ;* Lequeux, percepteur ; Chardin, suppléant du juge de paix ; Mangin, propriétaire. — Bayonville, Caresme, curé ; Rollin, maire. — Essey et Maizerais, Richard, jeune. — Flirey, Claude (Justin), propriétaire.

Canton de Toul-Nord. — A Toul : Daulnoy, notaire, *président ;* Nacquard, juge ; Georges, curé ; de Tinseau, avocat ; Anthoine, juge. — Boucq, Lataille, curé. — Foug, Batail, notaire. — Gondreville, Duprey (Alphonse), propriétaire. — Ménil-la-Tour, Salzard, propriétaire.

Canton de Toul-Sud. — A Toul : Husson, pharmacien, *président ;* Bagard, curé ; De Lahausse, président du tribunal ; Audiat, substitut du procureur impérial ; Aude, receveur particulier ; Cournault, ancien sous-préfet ; Desloges, officier retraité. — Briqueley, Georges, ancien avoué.

Ecole normale primaire de la Meurthe.

Commission de surveillance. — *Président*, Pitt, ❋, inspecteur [illegible] de l'Académie. — *Membres*, Garnier, ❋, [illegible]. — Charlot, conseiller à la Cour. — [illegible] — Forthomme, professeur. — *Secrétaire* [illegible] de l'Ecole.

Directeur, [illegible]

Aumônier, [illegible]

Premier [illegible]

Deuxième [illegible]

Maitre de [illegible] Vital.

Maitre auxili[illegible]

Ecole Lhomond, annexe de l'Ecole normale, Grande-Rue (Ville-Vieille), 66.

Cette école, destinée aux enfants de 6 à 12 ans, est fondée pour servir à l'application des meilleures méthodes d'enseignement et d'éducation; elle est ouverte en été de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et en hiver, de 8 heures du matin à 4 et demie du soir.

Maître spécial, Hasse.

COMMISSION D'EXAMEN POUR LES BREVETS DE CAPACITÉ, POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Vaultrin, *président*.—Abbé Blanc, aumônier du Lycée. — Schmitt, Pasteur. — Le Grand Rabbin. — Jacquet, inspecteur. — Gérard, inspecteur. — Henry, ancien inspecteur. — Hinzelin, agent général. — Georget, professeur.

§ 5. ÉCOLES COMMUNALES.

VILLE DE NANCY.

Comité des délégués communaux pour la surveillance des écoles primaires.

Président, le Maire.
Secrétaire, Lévylier (Prosper), ancien officier.

Membres : Les curés des paroisses. — Le pasteur protestant. — Le grand rabbin. — Bastien, notaire. — Bureaux, chanoine honoraire. — Catabelle, avocat. — Contal, docteur médecin. — Forthomme, professeur au Lycée.— Fricotel, ancien principal. — Henriot, ancien inspecteur d'Académie. — Hinzelin, agent général des écoles. — Maire, juge de paix.— De Marchis, ancien professeur. — Mathieu, professeur à l'école forestière. — Mathieu-Pernet, ancien négociant. —Meaume, professeur à l'école forestière — Mehl, percepteur. — De Metz-Noblat, propriétaire. — Miette, avoué. — Regnault, colonel en retraite. — Simonin, substitut du procureur général. — Vergne, notaire. — De Vienne, juge de paix.

Agent général, A. Hinzelin, Grande-Rue (V.-V.), 85.

Le bureau de l'agence générale des écoles est à la mairie. Il est ouvert tous les jours, de onze heures à une heure.

Ecole primaire supérieure, rue Callot, 2.

Directeur, Fourche, rue du Pont-Monja, 7.
Professeurs adjoints, l'abbé Grand'Eury, vicaire à la paroisse

Saint-Epvre. — Crémel, rue Stanislas, 23. — Sesselmann, rue Notre-Dame, 7. — Mélin, rue du Château-Carré, 6. — Gérolt, rue Bailly, 9. — Maître d'études, Bertinet, rue Bailly, .

(Voir pour le but de cette école, le mode et les conditions d'admission, et les bourses ou places gratuites, l'Annuaire de 1849, page 252.)

Ecoles d'adultes.

Ecole supérieure du soir, tenue à la porte Saint-Georges. Professeur de français, Crémel. — Professeur de mathématiques, Landreville. — Professeur de dessin, Mélin.

Ecoles élémentaires du soir. — Ecole Saint-Nicolas, Directeur, Petit. — Ecole des Cordeliers, Directeur, Marchal. — Ecole Didion, Directeur, Pierron, le cours est spécialement destiné aux apprentis du Bureau de bienfaisance.

Cours de dessin et de peinture.

Professeur, Leborne, au Musée. Cours tous les jours, le jeudi et le dimanche exceptés, de midi à deux heures en hiver, et de six à huit heures du matin en été.

Ecoles élémentaires de garçons.

Ecole mutuelle de la porte Saint-Georges, Directeur, Landreville. — Médecin inspecteur, Winter, rue Saint-Nicolas, 2.

Ecole mutuelle de la rue de l'Equitation, Directeur, Pierron. — Médecin inspecteur, A. Simonin, rue des Dominicains; 8.

Ecole mutuelle Saint-Nicolas, Directeur, Petit. — Médecin inspecteur, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.

Ecole mutuelle du faubourg Saint-Pierre, Directeur, Lemoine. — Médecin inspecteur, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.

Ecole mutuelle des Cordeliers, Directeur, Marchal. — Médecin inspecteur, Demange, petite rue des Carmes, 6.

Ecole de l'hospice des enfants trouvés, Instituteur, Masson.

Ecole protestante, place Saint-Jean, Instituteur, Zimmermann. — Médecin inspecteur, Winter, rue Saint-Nicolas, 2.

Un cours de musique est fait aux élèves des écoles mutuelles, d'après la méthode Wilhem. – Professeur, Gérold, rue Bailly, 9.

Ecoles élémentaires de jeunes filles.

Ecole Didion, rue de l'Equitation, 19. — Institutrice, Mlle Louise Feillu.

Ecole Roberty, place de l'Arsenal. — Institutrice, Mlle

Ecole Sainte-Anne, rue Jeannot, 8. — Institutrice, Mlle Feillu.

Les personnes qui désirent faire admettre les écoles communales, soit aux salles d'asile de présenter à l'Agence générale des écoles, de heure.

VILLE DE TOUL.

Ecole d'adultes.

Directeur : Maire. — Le cours est ouvert de 7 à 9 heures du soir, les dimanches et jeudis exceptés.

Cours industriel de dessin.

Directeur : Goblet, professeur de dessin. — Le cours est ouvert de 7 heures à 9 heures du soir. Les dimanches et jeudis exceptés.

INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Voir le tableau, page 127, dernière colonne.

§ 6. SALLES D'ASILE.

A NANCY.

Commission d'examen pour les aspirantes à la direction de salles d'asile.

Président, l'Inspecteur d'Académie.

Membres : Mme Elise Voïart, rue Montesquieu, 9. — Mlle Henrion-Bertier, rue Saint-Georges, 13. — Abbé Bureaux, rue de la Poissonnerie, 13. — Millot, Directeur de l'Ecole normale. — *Secrétaire*, Jacquet, rue Drouot, 2.

Comité de patronage.

Président, le Maire.

Membres : Les curés des paroisses. — Mmes Blaise, rue des Ponts, 16. — Blondlot, ruelle Saint-Antoine. — La baronne Buquet, rue Saint-Pierre, 18. — Conseil, rue Saint-Georges, 13. — Drouot, rue des Quatre-Eglises, 50. — Faye, place Carrière, 4. — Gagnon, faubourg Saint-Pierre, 65. — Genay, terrasse de la Pépinière. — Gény, petite rue des Carmes, 1. — Godron, rue de la Monnaie, 4.—Guerrier de Dumast, place de la Carrière, 38. —Henrion Berthier, rue Saint-Georges, 13.—Lenglé, à la Préfecture. — Maggiolo, faubourg Saint-Pierre, 107. — Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117. — Navatelle, rue de Metz, 33. — Percin, rue de la Constitution, 2. — Simonin, rue des Carmes, 29. — Voïart, rue Montesquieu, 9. — Volland, rue Montesquieu, 8. — N. — N. — N. — N.

Secrétaire, A. Hinzelin, agent général des écoles.

Conditions d'admission des enfants (art. 44 du règlement.)

Pour être admis dans les salles d'asile, les enfants devront faire partie de la population de Nancy, être âgés de deux ans au moins et avoir moins de six ans accomplis. Les enfants ne pourront être conservés après cet âge sans une décision particulière et motivée du Comité de patronage.

Asile des Trois-Maisons, faubourg des Trois-Maisons, près l'église Saint-Fiacre.

Directrice, Mlle Sirejean (jeune), demeurant dans l'établissement.
Médecin, Grandjean, rue des Carmes, 31.

Asile Sainte-Anne, rue Sainte-Anne, au coin de la rue Didion.

Directrice, Sœur Zozime (Doct. Chrét.), à l'établissement.
Médecin, Winter, rue Saint-Nicolas, 2.

Asile Didion, rue de l'Equitation, 22.

Directrice, Mlle Barbier, à l'établissement.
Médecin, Simonin (Adolphe), rue des Dominicains, 8.

Asile Saint-Pierre, rue du faubourg Saint-Pierre.

Directrice, Mlle Despaze, à l'établissement.
Médecin, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102.

Asile Roberty, place de l'Arsenal.

Directrice, Mlle Sirejean (aînée), à l'établissement.
Médecin, Demange, petite rue des Carmes, 6.

A TOUL.

Salle d'asile de Toul.

Comité de patronage : Le maire, *Président;* les curés des deux paroisses; Mmes Aude, Balland, Comtesse de Brancion, Daulnoy, Drouard, Desloges, de la Hausse, Lhuillier, Husson, Ferry, Guerre, Trousset.

DANS LE DÉPARTEMENT.

Il y a en outre dans le département 58 salles d'asile, à Arnaville. — Arracourt. — Atton. — Baccarat. — Benney. — Blâmont. — Blénod. — Bourdonnay. — Bourgaltroff. — Bouxières. — Chaligny. — Champigneules. — Château-Salins. — Cirey. — Custines. — Delme. — Diarville. — Dieulouard. — Dieuze. — Dombasle. — Domèvre-sur-Vezouse. — Einville. — Essey-les-Nancy. — Fénétrange. — Frouard. — Gerbéviller. — Gondreville. — Gosselming. — Guénestroff. — Haussonville. — Insming. — Lagarde. — Langatte. — Laxou. — Liverdun. — Loudrefing. — Lucey. — Lunéville (3). — Malzéville. — Marbache. Marsal. — Moyen. — Neuviller-sur-Moselle. — Nomeny. — Norroy. — Pagny-sur-Moselle. — Phalsbourg. — Pompey. — Pont-à-Mousson (2). — Pont-Saint-Vincent. — Pulligny. — Rehainviller. — Rosières-aux-Salines. — Sarrebourg. — Saint-Nicolas. — Thiaucourt. — Tomblaine. — Trois-Fontaines. — Vandières. — Vandœuvre. — Vic. — Villers-les-Nancy.

Salle d'asile libre.

A Nancy, Mlle Warain, rue Notre-Dame, 66.

§ 7. INSTITUTEURS PRIVÉS.

Ecoles chrétiennes, dirigées par 15 Frères, dits des Ecoles chrétiennes.

Ces écoles fréquentées par 950 élèves, sont au nombre de cinq, dont quatre de jour pour les enfants, savoir : rue Callot, 10: place de la Cathédrale; faubourg Saint-Pierre, près de l'église Saint-Pierre; faubourg de Boudonville, rue de Metz; et rue Callot, 10, école du soir pour les adultes. — Des cours particuliers ont lieu tous les jours de 11 heures à midi, et de 4 à 6 heures du soir pour les élèves les plus avancés. — Ces écoles sont gratuites et soutenues par une subvention de 3,000 fr. de la caisse municipale, et par des souscriptions particulières.

Les comités des écoles chrétiennes de Nancy sont ainsi composés:

Membres du bureau. -- *Président*, Monseigneur l'Evêque de Nancy et de Toul. — *Vice-Président*, Mirguet, vicaire général du Diocèse. — *Trésorier général*, Firbach, chanoine, rue Callot, 11. — *Secrétaire général*, Lallement (Louis), cours Léopold, 34.

Outre la quête qui se fait annuellement à domicile, les offrandes sont reçues à tout époque par les personnes désignées ci-dessous:

Paroisse de la Cathédrale. -- Gridel, curé, rue des Chanoines, 6. -- Caye, rue de la Constitution, 9.

Paroisse Saint-Epvre. -- Simon, curé, rue Saint-Michel, 21. -- D'Arbois de Jubainville, cours Léopold, 20.

Paroisse Saint-Sébastien. -- Barthélemy, curé, rue des Ponts, 27. -- Renaux-Didion, place du Marché, 9.

Paroisse Saint-Nicolas. — Lange, curé, rue de Grève, 36. -- Elie, père, rue Saint-Dizier, 121.

Paroisse Saint-Vincent-Saint-Fiacre. -- Simonin, curé, route de Metz. -- Gouvernel, rue de Metz, 40.

Paroisse Saint-Pierre. -- Heymès, vicaire, faubourg Saint-Pierre, 92. -- Blau, faubourg Saint-Pierre, 33.

Paroisse Notre-Dame-de-Bon-Secours. -- Morel, curé. — Genet, faubourg Saint-Pierre, 175.

Paroisse Saint-Georges. -- Harmand, curé. -- Barbas (Achille), au Pont-d'Essey.

COMITÉ DE COMPTABILITÉ ET D'ADMINISTRATION.

D'Arbois de Jubainville, *Président*. -- Firbach, Rolland de Malleloy, rue de la Monnaie, 4. -- Rey.

COMITÉ DE SURVEILLANCE ET D'EXAMEN :

Les curés des 8 paroisses. — Boiselle, rue des Maréchaux, 37. — Briaude-Lamarche, rue Saint-Georges, 49. — Carré, rue Saint-Georges. — Claude-Elie, rue Saint-Dizier, 18. — Digot (Auguste), rue des Tiercelins, 30. — Gény (Alexandre), rue des Chanoines, 3. — Lallement (Louis). — Lesaing, rue Montesquieu, 7. — Madelin (Jules), rue Stanislas, 49. — De Marchis, rue Saint-Dizier, 14. — Ory, rue du Tapis-Vert. Vagner, rue du Manége, 3. — Vanson, rue du faubourg Saint-Pierre, 21. — Vichard, rue du Haut-Bourgeois, 10. — Wehrle, (Alexandre). — Wehrle, (Charles), rue des Chanoines, 1.

Ecole professionnelle Callot, rue du Tapis-Vert, faub. Saint-Georges.

Directeur-fondateur, *Loritz*, à l'établissement. — Cours d'instruction morale et religieuse, abbé *Blanc* (*Et.*), professeur.

Le but de cette école est de préparer les fils de la classe laborieuse aux professions commerciales, industrielles, agricoles et artistiques ; on y fait marcher de front l'instruction et l'éducation, la culture de l'esprit et la culture du cœur, les mathématiques et la littérature, les arts manuels et les arts libéraux, les sciences et la religion.

L'école professionnelle Callot a déjà fourni un grand nombre de sujets distingués aux écoles spéciales, au service des ponts et chaussées, aux ateliers du chemin de fer, à des usines et établissements industriels, et à de grands chantiers de construction.

Clément, rue Saint-Julien, 20. — Lefumeur, rue du Four, 1. — Leupol, rue Sainte-Catherine, 17. — Morin, rue des Ponts, 4.

Dans le département.

Baccarat, Villaume, à la cristallerie. — ***Blâmont***, Chappet (Frère Théodore de la Doctrine chrétienne). — ***Delme***, (école israélite), Wolff. — ***Dieuze***, Morize. — Voinot. — Evrard. — ***Flavigny***, l'abbé Vincent. — ***Lunéville***, Franc. — Derque. — Harchoux. — ***Pont-à-Mousson***, Boucher. — Lironville. — ***Toul***, Lécrivain [illegible] — Lécrivain (Hippolyte). — ***Vézelise***, Maison-mère [illegible] Frères de la doctrine chrétienne du diocèse [illegible] ur, abbé J.-P. Gondrexon. — Directeur, [illegible] seur, abbé C. Gondrexon.

[illegible] D'EXTERNATS [illegible]

Nancy. — [illegible] 15. — [illegible] llau, rue [illegible] Ponts, [illegible] rrière, 7. [illegible]

queur, rue du Pont-Mouja, 19. — Mlle Cunisset, rue Drouot, 1. — Les Dames de la Visitation, rue des Ponts : Aumônier, abbé Mangin. — Les Dames du Sacré-Cœur, à Nabécor : Aumônier, abbé Poirine. — Les Dames du Sacré-Cœur, rue St-Joseph, 45. — Les Dames Dominicaines, faubourg Saint-Pierre, 109 : Directeur, père Hue ; Aumônier, abbé Heymès. — Mlle de Lasalle, rue des Dominicains, 2. — Mlle Ebert, rue du Haut-Bourgeois, 31. — Mlle Georgeot, rue du Pont-Mouja, 11. — Mlle Gondrat, Maison des Sœurs de l'Espérance. — Mlle Husson, faubourg Saint-Pierre, 92. — Mlle Jacquot, rue de la Monnaie, 7. — Mlle Kolh, rue Saint-Dizier, 21.— Mlle Laurent, Faubourg des Trois-Maisons, 28. — Mme Mangin-Sizaret, rue des Ponts, 26. — Mlle Marcel, place Stanislas, 2. — Mlle Mersey, rue du Manége, 11. — Mme Michel, rue Saint-Jullien, 31. — Mlle Nollet, rue Bailly, 3. — Mlle Oster, rue de la Hache, 28. — Mlle Réber, rue du Château-Carré, 6. — Mme Sesselmann, rue Notre-Dame. 7. — Mme Toussaint, rue des Dominicains, 24. — Mlle Valentin, rue des Quatre-Eglises, 9. — Mlle Wanham, rue des Chanoines, 7.

Maison-mère des Sœurs de la Doctrine Chrétienne, rue Saint-Dizier, 149.

Supérieure générale, Sœur Joséphine Cloutier. — Supérieure honoraire, Sœur Pauline de Faillonet. — Première assistante, Sœur Mélanie Chapleur. — Seconde assistante et économe, Sœur Basile Barret. — Supérieur général, abbé Mougenot, chanoine honoraire. — Aumônier de la maison de retraite, dite de Saint-Joseph, faubourg Saint-Pierre, 115, abbé Bazin.

Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, rue Saint-Dizier, 147 et 149 et aux Orphelines, rue Jeannot.

Les Sœurs de Saint-Charles, à l'hôpital, rue Saint-Jean; au faubourg Saint-Pierre et à Saint-Fiacre, faubourg des Trois-Maisons.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue de la Charité.

Dans le département.

Blâmont. — Mlle Tanche. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Dieuze.* Les Sœurs de Saint-Charles. — *Dommartin-la-Chaussée.* Les Sœurs de la Sainte enfance de Marie, Supérieur, abbé Daunot. — *Fénétrange.* Les Sœurs de Saint-Charles. — *Flavigny.* Les Dames Bénédictines : Aumônier, abbé Guyot. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Lafrimbolle.* Mlle Jusnel. — *Lunéville.* Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — Mlle Desgranges. — Mlle Doutreligne. — Mlle Travailleur. — Mlle Bercand. — Ve Raimont. — Les dames de la Congrégation, Aumônier, abbé Litaise. — *Nomeny.* Mlle Guillaumin

Phalsbourg. Mlle Diesdon. — Mlle Scherer. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Pont-à-Mousson.* Mlle Jeanjean. — Les Dames de la Nativité : Aumônier, abbé Alix. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — Les Sœurs de Saint-Charles. — *Saint-Jean-de-Bassel.* Les Sœurs de la Providence : Supérieur, abbé Larvette. — *Saint-Nicolas.* Les Dames Bénédictines : Aumônier, abbé N. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Sarrebourg.* Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Thiaucourt.* Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Toul.* Mlles Colin. — Les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. — *Vézelise.* Les Dames de la Congrégation de Notre-Dame. — Les Sœurs de Saint-Charles. — *Vic.* Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Mlle Léger. — Mlle Vannier.

§ 8. SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie de Stanislas, Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Membres titulaires, par ordre de réception :

Lamoureux (Justin), ancien juge, pl. de l'Arsenal, 10.

Soyer-Willemet, ✻, bibliothécaire en chef de la ville, bibliothécaire-archiviste, rue des Dominicains, 29.

Baillard, ancien professeur, rue du Point-du-Jour, 7.

Guerrier de Dumast (P.), ancien sous-intendant militaire, place de la Carrière, 38.

Paul Laurent, ancien inspecteur des forêts.

Gérard-Grandville, secrétaire en chef de la mairie, à l'Hôtel-de-Ville.

Monnier ✻, membre du Conseil général, à la petite Malgrange.

Piroux, [illegible] directeur de l'institution des sourds-muets, faubourg [illegible], 12.

Guibal, [illegible] aix, rue Mazagran, 1.

Regnault [illegible] l'École forestière, rue Saint-Dizier, [illegible]

Simonin [illegible] méd., rue [illegible] Jean, 17.

Godron, [illegible] ulté des sci[illegible] rue de la Monnaie, [illegible]

Beaupré, [illegible] impériale, [illegible] fau-bourg Stan[illegible]

Schütz, pro[illegible] 2.

Simonin (Edmond), ✻, secrétaire perpétuel, directeur de l'Ecole de médecine, rue des Carmes, 29.

Blondlot, professeur à l'Ecole de médecine, ruelle St-Antoine.

Digot (Aug.), docteur en droit, rue des Tiercelins, 30.

Lepage (Henri), ✻, archiviste du département, rue et hôtel de la Monnaie.

Warren (comte de), propriétaire, rue du Haut-Bourgeois, 6.

Morey, architecte de la ville, place Carrière, 18.

Marchal, curé de la paroisse St-Pierre, f. St-Pierre, 92.

Meaume, ✻, prof. à l'Ecole forestière, rue St-Dizier, 1.

Paillart, O. ✻, premier président honoraire près la Cour impériale, rue du Manége, 11.

Metz-Noblat (A. de), ancien avocat, rue de l'hôpital St-Julien, 17.

Saint-Vincent (baron de), conseiller à la Cour impériale, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.

Parisot (Léon), docteur en médecine, rue des Quatre-Eglises, 6.

Faye, O. ✻, membre de l'Institut (Acad. des sciences), Recteur de l'Académie de la Meurthe, pl. de la Carrière, 4.

Benoit, doyen de la Faculté des lettres, r. Lafayette, 6.

Nicklès, professeur à la Faculté des sciences, rue St-Pierre, 10.

Burnouf, professeur à la Faculté des lettres, rue St-Joseph, 41.

Mezières, professeur à la Faculté des lettres, secrétaire annuel, place de Grève, 3.

Lacroix, professeur à la Faculté des lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

Chautard, professeur à la Faculté des scien[illegible]impasse du Lycée, 4.

Lemachois, homme de lettres, rue de la [illegible], 27.

Saint-Mauris (comte de), place St-Georges, [illegible]

Associés correspondants, domiciliés à Nancy :

Roguier (de), conseiller à la Cour impériale, rue d[illegible]
Chatelain, archit[illegible] Pépinière, 7.
Elise Voïart (M[illegible] [illegible], 9.

Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3.
Grillot, architecte, terrasse de la Pépinière, 38.
Bonnaire, avocat, rue du Four, 1.
Guillaume, ✱, aumônier de la Chapelle ducale, Grande-Rue Ville-Vieille, 35.
Gillet, juge d'instruction au Tribunal de 1re instance, place de la Carrière, 30.
Mathieu, professeur à l'Ecole impériale forestière, rue Stanislas, 46.
Denys, ancien notaire, rue Saint-Jean, 8.
Saint-Germain (comte de), rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.
Gény, propriétaire, rue de la Poissonnerie, 26.
Charpillet, rentier, rue Saint-Michel, 25.

Correspondants du ministère de l'instruction publique.

Soyer-Willemet, ✱, bibliothécaire de la ville de Nancy. — Henri Lepage, ✱, archiviste du département.—Lacroix, professeur d'Histoire à la Faculté des lettres.

Société de médecine de Nancy.

Bureau de la dixième année, **1856-1857.**

Président, Ad. Simonin. — *Vice-Président*, Béchet. — *Secrétaire de correspondance*, Bertrand. — *Trésorier-Archiviste*, Demange. — *Secrétaire de bureau*, E. Bertin, fils.

§ 9. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, ETC., MUSÉES, ETC.

Bibliothèque publique, à l'Université.

Commission de surveillance.

Président, le Maire de Nancy.
-Président, Simonin père, ✱, docteur en médecine.
Beaupré, conseiller à la cour impériale.—Gillet, juge
Thiriot, ancien notaire.— Meaume, ✱, professeur
e. — Lamoureux, ancien juge. —Digot, docteur
e.
t, ✱, rue des Domini-
rance.
vendredi et samedi,

Cabinet d'histoire naturelle, à l'Université.

Conservateur, Godron, ☼, doyen de la Faculté des sciences, rue de la Monnaie, 4.

Le cabinet d'histoire naturelle, placé dans le bâtiment de l'Université, est ouvert au public les jeudis de chaque semaine, de midi à 2 heures.

Cet établissement s'est enrichi, pendant le cours de l'année dernière, d'une collection précieuse d'animaux d'Egypte donnée par M. Husson-Hachot, et d'une collection géologique donnée par M. Grandeau.

Jardin botanique, rue Sainte-Catherine.

Un cours de botanique y est ouvert, dans la saison convenable, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures du soir.

Directeur, Godron, ☼, doyen de la Faculté des sciences, rue de la Monnaie, 4.

Directeur-Adjoint, Laurens, rue de la Pépinière, 37.

Jardinier en chef, Ingelrelst, au jardin botanique.

Commission de surveillance du jardin botanique.

Président, le Maire de Nancy.

Vice-président, Simonin, père.

Membres, Grillot. — Guibal. — Mathieu. — Monnier. — De Saint-Florent. — Soyer-Willemet. — Henriot, architecte. — L. Parisot. — Laurens. — Simonin, ancien pharmacien. — Vincent.

Secrétaire, A. Hinzelin, Grande-Rue Ville-Vieille, 85.

Musée de peinture et de sculpture.

(A l'Hôtel de Ville, place Stanislas.)

Commission administrative du musée de peinture et de l'école de dessin et de peinture de la ville de Nancy.

Président, le maire de la ville de Nancy.

Vice-Président, Alex. Gény.

Secrétaire, Jules Renauld, avoué.

Membres, Balbâtre aîné. — Chatelain, architecte. — De Prailly, ☼, président du tribunal. — Comte de Saint-Germain. — Meaume, ☼, professeur à l'Ecole forestière.

Conservateur du Musée, Leborne.

Le musée est ouvert au public les dimanches et jeudis, de 11 heures du matin à 4 heures du soir. — Pour les étrangers, le musée est ouvert tous les jours et à toutes les heures de la journée. — Pour les artistes et étudiants, le musée est ouvert, l'été, tous les jours, de 6 h. du matin à 6 heures du soir, excepté les jeudis et les dimanches.

Musée historique Lorrain.

(Au palais Ducal, Grande-Rue Ville-Vieille.)

Entrée publique le jeudi de midi à 1 heure.

Comité du Musée historique institué par décisions ministérielles des 5 avril 1849 et 30 janvier 1850.

Président-né, le Préfet de la Meurthe. — *Vice-Président-né*, le Maire de Nancy. — *Président*, Henry Lepage, *, archiviste du département. — *Vice-Président*, Alex. Gény. — *Secrétaire*, Jules Renauld, avoué. — *Trésorier*, abbé Guillaume, *.

Membres titulaires, Guerrier de Dumast, *. — Auguste Digot. — Chatelain, architecte. — Meaume, *, professeur à l'Ecole forestière. — Leborne, direct. du musée de peinture. — Morey, architecte. — Alex. De Metz-Noblat. — Beaupré, conseiller à la Cour. — Balbâtre aîné. — Vivenot, architecte. — Comte de Landreville, membre du Conseil général. — Docteur Simonin père, *.

Société d'archéologie Lorraine.

Président, Lepage, *. — *Vice-Président*, Alex. Gény. — *Secrétaire-archiviste*, Guerrier de Dumast, *. — *Trésorier*, abbé Guillaume, *. — *Secrétaires-adjoints*, Bourgon et Wiéner fils.

Société des amis des arts.

Président, Comte de St-Germain. — *Vice-Président*, L. Mengin, avocat. — *Secrétaire*, J. Renauld, avoué. — *Trésorier*, A. Daubré, négociant.

Membres, De Prailly, *, président du Tribunal. — Chatelain, architecte. — Morey, architecte. — Guibal, ancien juge de paix. — Alex. De Metz-Noblat. — Leborne, directeur du musée.

§ 10. MONUMENTS PUBLICS.

Inspection des monuments.

Inspecteur, Jean Cayon, rue Stanislas, 10.

Conservation des édifices diocésains

16[e] *Ciconscription*. — Diocèses de Nancy et de S

Conservateur, Chatelain, architecte, rue de la Pé

CHAPITRE V.

ORGANISATION MILITAIRE.

Autorités militaires. — Places du département; intendance militaire, génie militaire; hôpitaux militaires, poudres et salpêtres, subsistances militaires; recrutement. — Gendarmerie départementale. — Gîtes d'étapes.

§ 1er. 5e DIVISION MILITAIRE.

ÉTAT MAJOR DE DIVISION, A METZ.

Général de division, Marey-Monge, G. O ☼.

Capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp, Lonclas.

Lieutenant-colonel chef d'état-major, Pissis, ☼. — *Chef d'escadron d'état-major*, Malot, ☼. — *Capitaine de 1re classe*, de Bonnefoux. — *Capitaine de 1re classe*, Maguin. — *Capitaine de 2e classe*, Grandjean. — *Capitaine archiviste*, Guénard.

Intendant militaire, Marchand-Martellière, O ☼.

Général commandant l'artillerie, Beuret, O ☼.

Capitaine aide-de-camp, Deville.

Général commandant l'école d'application d'artillerie et du génie. Le Puillon de Boblaye, O ☼.

Capitaine aide-de-camp, N.

Général commandant la brigade de la garde, composée des 3e et 4e régiments de voltigeurs, Decaen, O ☼.

Capitaine aide-de-camp, Wachter, ☼.

Colonel du génie, directeur des fortifications, Le Baron, O ☼.

Colonel directeur d'artillerie, de Lamothe, ☼.

2e SUBDIVISION (*Meurthe et Vosges*).

Général de brigade, commandant à Nancy. — Du Poilloüe de Saint-Mars, C ☼, place Carrière, 6.

Lieutenant aide-de-camp, Brulin, du 3e de lanciers.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures du matin à 2 heures du soir.

PLACE DE NANCY.

Commandant de place. — Un des lieutenants-colonels de la garnison ou chefs de bataillon.

Garnison, 4e voltigeur de la garde, colonel, de Montaudon, O ✻. — Dépôt du 7e lanciers, major, Delagoutte.

Sous-Intendance militaire. — Dupré, ✻, sous-intendant de 1re classe, rue Saint-Joseph, 4. — Adjudant en 1er, Derdaine, chef des bureaux; adjudant en 2e, Montigny.

Sous-intendant de 2e classe, de Maigret, ✻, place Carrière, 38. — Chef des bureaux, Compaire, adjudant en 1er; adjudant en 2e, Berge.

Les bureaux de l'intendance militaire sont ouverts de 8 heures à 4 heures.

Recrutement. — Pastol de Kéramelin, chef d'escadron, rue de la Source, 37. — Daniel, ✻, capitaine, rue du Point-du-Jour, 9.

Génie. — Daulnoy, ✻, chef de bataillon, à la Citadelle. — Garde du Génie, Mutelé, ✻ (1re classe). — Muon (2e classe).

Hôpital militaire (*place Saint-Jean.*) — *Service de santé.* — Médecin principal, Chalelain, ✻, rue Lafayette, 6. — Médecin major de 1re classe, Capron, ✻, rue des Ponts, 6. — Médecin aide-major de 1re classe, Hestaust, rue de la Poissonnerie, 45. — Pharmacien principal en chef, Thomas dit Collignon, ✻, faubourg Stanislas, 19. — Pharmaciens sous-aides, David, rue de la Pépinière, 16; Kublé, rue Stanislas, 68; Villedon, rue Saint-Jean, 47; Küss, rue de la Pépinière, 16. — *Service administratif.* — Officier comptable de 1re classe, Robert, à l'hôpital. — Adjudant (2e classe), Klauer, rue Saint-Jean.

Poudres et salpêtres, à la raffinerie, rue de la Salpêtrière, 3. — Commissaire, Rihouet. — Capitaine d'artillerie inspecteur, Chappuy, ✻, rue des Carmes, 31.

Subsistances militaires. — Vivres, Lemelle, officier comptable de 1re classe (à la Manutention). — Fourrages, Husson, entrepreneur, à Toul.

PLACE DE LUNÉVILLE.

Général de division commandant la division de cavalerie, d'Allonville, G. O. ✻.

Capitaine aide-de-camp, N.

Sous-intendant, Charlot (2e classe). — Adjudant en 2e de l'intendance, Clausener. — Chef du génie, Martin, chef de bataillon. — Garde principal du génie, Urbain. — Gardes du génie, Champion, Pfeiffer, 2e classe.

Garnison, 3e chasseurs, colonel, d'Epinassy de Venel, O ✻. — 11e chasseurs, colonel, Grandvallet, O ✻. — 5e lanciers, colonel, Odille, ✻. — [illegible] colonel, Marquet, ✻.

Subsistances [illegible], officier comptable de 1re classe. — Carre [illegible]

[illegible]

Commandant [illegible] de bataillon. — Marteau [illegible] lerie. — Capitaine d'artille [illegible] Chef

d'escadron commandant le génie, Michon, ✱. — Garde principal du génie, Sueur. — Garde du génie, Villebonnet, ✱. — Garde d'artillerie, François.

Garnison, 2e cuirassiers, colonel, de Tassin.

PLACE DE PHALSBOURG.

Commandant de place, Dubost. — Chef d'escadron commandant l'artillerie, N. — Capitaine d'artillerie en résidence fixe, Lauvray. — Garde du génie, Pantzer. — Garde d'artillerie, Demarcy.

Garnison, 3e bataillon du 64e de ligne et dépôt.

Hôpital militaire. — Médecin aide-major de 1re classe, en chef, Hanès, ✱. — Pharmacien aide-major de 1re classe, Quatrefages. — Officier d'administration comptable, Drouard. — Mestres, adjudant en 1er. — Aumônier, Ehalt.

Subsistances militaires. — Govand, comptable de 2e classe.

PLACE DE PONT-A-MOUSSON.

Garnison, 3e lanciers, colonel, baron d'André, ✱.

Subsistances militaires. — Vivres, Davion, entrepreneur, à Saint-Mihiel. — Fourrages, Husson, entreprneur, à Toul.

PLACE DE MARSAL.

Capitaine commandant, Santelli, ✱. — Capitaine d'artillerie, Crosse. — Garde d'artillerie, Gardet. — Capitaine commandant du génie, N. — Garde du génie, de 2e classe, Visse.

Garnison, école de dressage, chef d'escadron commandant, Lefèvre. — Lescot, vétérinaire.

PLACE DE SARREBOURG.

Garnison, détachement du 8e chasseurs.

§ 2, GENDARMERIE IMPÉRIALE.

22e LÉGION.

La 22e légion est formée de trois compagnies stationnées dans les départements de la Meurthe, des Vosges et de la Haute-Marne. Toutes les brigades du département de la Meurthe sont à cheval, excepté celles de *Badonviller*, *Walscheid*, et *Cirey*.

Colonel, chef de la légion. — A Nancy, Renard, O ✱, place Lafayette, 15.

COMPAGNIE DE LA MEURTHE.

Nancy. — Chef d'escadron commandant, Toucas, ✱, à l'hôtel de la Gendarmerie.

Capitaine trésorier, Ducrey, à la Gendarmerie.

Capitaine, Flambart, ✱, à la Gendarmerie.

Adjoint au trésorier, Payan, Maréchal-des-logis.

Secrétaire du chef de légion, Sauvage, brigadier.

Adjudant, Henry. — Brigadiers, Parent, Ferrand (médaille militaire).

Lunéville. Capitaine, Schwartz.

Toul. Capitaine, Sangline, ✱.

Château-Salins. Lieutenant, Mézin, ✱.

Sarrebourg. Lieutenant, Barbier.

Brigades de la compagnie de la Meurthe.

Nota. L'astérisque * indique les maréchaux-des-logis.

Arrondissement de Nancy. — *Flavigny*, Hatton. — *Nancy*, *Henry (Médaille militaire), Parent, Ferrand. — *Nomeny*, Gérard. — *Pont-à-Mousson*, *Cabossel. — *Saint-Nicolas*, Mirgon. — *Vézelise*, Parmentier. — *Haroué*, Frionnet.

Arrondissement de Lunéville. — *Bayon*, Vannerot. — *Baccarat*, *Colin. — *Badonviller*, Claudel. — *Blâmont*, *Gy. — *Gerbéviller*, Hanriot. — *Lunéville*, *Mordaing.

Arrondissement de Toul. — *Bernécourt*, Florentin. — *Colombey*, *Royer. — *Thiaucourt*, Léal. — *Toul*, *Carette, Durand.

Arrondissement de Château-Salins. — *Albestroff*, Morien. — *Château-Salins*, *Bruyer (Médaille militaire). — *Delme*, Bouchy. — *Dieuze*, *Jacmin. — *Vic*, *Masson (Médaille militaire).

Arrondissement de Sarrebourg, — *Azoudange*, Vaché. — *Fénétrange*, Wagner. — *Phalsbourg*, *Duffort. — *Cirey*, *Rousse. — *Sarrebourg*, *Bader. — *Walscheid*, *Muller (Médaille militaire).

§ 3. LIEUX D'ÉTAPES, GITES, CONVOIS.

Arrondissement de Nancy. — Nancy, Pont-à-Mousson, Vézelise.

Arrondissement de Lunéville. — Baccarat, Blâmont, Lunéville.

Arrondissement de Toul — Bernécourt, Colombey, Toul.

Arrondissement de Château-Salins. — Altroff, Dieuze, Maizières, Marsal, Vic.

Arrondissement de Sarrebourg. — Fénétrange, Phalsbourg, Sarrebourg.

CHAPITRE VI.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Service des bois de la marine.

Ingénieur en chef, Sanial-Dufay, à Lyon.

Ingénieur en second, Schlumberger (Charl[illegible] [illegible]nislas, 49, à Nancy.

Cet ingénieur a pour mission la surveil[illegible] bois de la marine.

CHAPITRE VII.

TRAVAUX PUBLICS, ROUTES ET CHEMINS.

Ponts et chaussées ; routes impériales et départementales. — Surveillance des travaux d'entretien. — Service hydraulique. — Chemin de fer de Paris à Strasbourg. — Canal de la Marne au Rhin. — Service du flottage. — Chemins vicinaux. — Architectes et arpenteurs. — Jury d'expropriation pour cause d'utilité publique.

§ 1er. PONTS ET CHAUSSÉES.

4e *Inspection divisionnaire.*

Cette inspection comprend le *Bas-Rhin*, le *Haut-Rhin*, la *Meurthe*, la *Moselle* et les *Vosges*.

Service ordinaire.

Ingénieur en chef, Vionnois, ✵, place Carrière, 12.
Chef des bureaux, Mienville, rue du Montet, 6.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, de 8 à 3 heures.

Ingénieurs ordinaires, à Nancy : Volmerange (1re classe), chargé de l'arrondissement du Centre, rue Primatiale, 30.

Dilschneider (1re classe), chargé de l'arrondissement de l'Ouest, cours Léopold, 9.

A Lunéville : Bizalion (2e classe), chargé de l'arrondissement de l'Est, rue des Bosquets.

Conducteurs embrigadés. — *Nancy*, Houard (2e classe). — Chatelain (3e classe). — Mathieu (3e classe). — Chéronnet (3e classe). — Gerbaut (4e classe). — Viriot (4e classe). — *Baccarat*, Lallemand (2e classe). — *Dieuze*, Massenet (3e classe). — *Toul*, Loué (3e classe). — *Sarrebourg*, Henry (4e classe). — *Lunéville*, Brulfer (1re classe). — Bouttet (4e classe).

Conducteurs auxiliaires. — *Nancy*, Mienville. — Minguin. — Mosbach. — *Vic*, Denape. — *Lunéville*, Griffel. — *Vézelise*, d'Herbel. — *Pont-à-Mousson*, Papillier.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES.

Les commissaires voyers dont les noms suivent sont chargés d'exercer cette surveillance par arrêté préfectoral du ... novembre 1856.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.

Routes impériales : Comte de Riocour, à Aulnois, et Bailly, à Vic, pour la route n° 55, de Metz à Strasbourg. — Maniguet, à Château-Salins, pour celle 74, de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines.

Routes départementales : Baron du Prel, à Dieuze, pour la route n° 1, de Nancy à Landau. — Thouvenin, à Moyenvic, pour celle 7, de Lunéville à Moyenvic. — Guyon, à Dieuze, pour celle 10, de Dieuze à Saint-Avold. — Cugnin, à Château-Salins, pour celle 11, communication pour Vic. — Mangenot, à Ommeray, pour celle 13, de Bourdonnay à Rambervillers.

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

Routes impériales : Guérard, à Lunéville, et Vaultrin, à Blâmont, pour la route n° 4, de Paris à Strasbourg. — Brice, à Baccarat, pour celle 59, de Nancy à Schelestadt.

Routes départementales : Eby, à Einville, pour la route n° 7, de Lunéville à Moyenvic. — Christophe, à Gerbéviller, pour celle 8, de Lunéville à Rambervillers. — Bagard, à Damelevières, pour celle 9, de Lunéville à Charmes. — Colle, à Blâmont, et de Fontenay, à Baccarat, pour celle 13, de Bourdonnay à Rambervillers. — Jacquel, à Badonviller, pour celle 16, d'Ogéviller à Allarmont.

ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Routes impériales : Débuisson, à Nancy, pour la route n° 4, de Paris à Strasbourg.—Magot, à Pont-à-Mousson, Monnier à Nancy, et Rollin, à Vézelise, pour celle 57, de Metz à Besançon. — Comte de Morville, à Mailly, pour celle 74, de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines.

Routes départementales : Regnault-Berthier, à Xirocourt, pour la route n° 3, de Verdun à Epinal. — Boileau, à Viterne, pour celle 6, de Nancy à Mirecourt. — Rollin, à Vézelise, pour celle 12, de Nancy à Vézelise. — Comte de Riocour, à Aulnois, pour celle 14, de Nancy à Metz (par Nomeny). — Débuisson, à Nancy, pour celle 19, de Bayon à Vézelise.

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG.

Routes imp[illegible] E. Chevandier, à Cirey, et Colle, à Sarrebourg, pour la route [illegible] Paris à Strasbourg. — Collignon de Videlange, à Rhode[illegible] 55 [illegible] Metz à Strasbourg. — Hoffmann, à Phalsb[illegible] Strasbourg à Sarrebrück.

Routes dépa[illegible] à Fénétrange, pour les routes n° 1, de [illegible] 5, de Fén[illegible] à Phalsbourg ; Hoff[illegible] cette dernière [illegible]. — Justin-Germain, [illegible] 13, de Bou[illegible] à Rambervillers.— [illegible] celle 17 [illegible] bourg à Fénétrange.

ARRONDISSEMENT DE TOUL.

Routes impériales. — Aubry, à Toul, et Duprey, à Gondreville, pour la route n° 4, de Paris à Strasbourg. — Thiéry, à Lixey, pour celle 58, de Metz à Saint-Dizier. — Barbelin, à Toul, pour celle 60, de Nancy à Orléans. — Mény, à Colombey, et Debrod, à Maizières, pour celle 74, de Châlons-sur-Saône à Sarreguemines.

Routes départementales : Thibault, à Villey-Saint-Etienne, pour la route n° 2, de Toul à Pont-à-Mousson. — Chouvert, à Bernécourt, et Prugneaux, à Bicqueley, pour celle 3, de Verdun à Epinal. — Graindépice, à Noviant, pour celle 4, de Nancy à Verdun par Saint-Mihiel.— Didelot, à Thiaucourt, pour celle 15, de Nancy à Verdun par Thiaucourt. — Panin, à Colombey, pour celle 18, de Vézelise à Vaucouleurs.

Service hydraulique dans le département de la Meurthe, comprenant les usines, irrigations, dessèchements et curages, drainages.

Ingénieur en chef, Vionnois, ✻, place Carrière, 12.

Ingénieur ordinaire (1re classe), Lacroix, rue du Haut-Bourgeois, 31.

Conducteurs auxiliaires. — Ogé. — Harbulot. — Scordel, à Nancy.

§ 2. TRAVAUX EXTRAORDINAIRES (*4e Inspection*).

Chemins de fer de Paris à Strasbourg (4e Section). — Canal de la Marne au Rhin. — Service du flottage dans le département de la Meurthe.

Ingénieur en chef, Jaquiné, O ✻, à Nancy, place Carrière, 10.

Chef des bureaux, Mathieu, r. du faub. Stanislas, 26.

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8 à 4 heures, à l'exception du dimanche.

I. *Chemin de fer de Paris à Strasbourg (4e section).*

Ingénieur ordinaire, Lyautey, ✻ (2e classe), à Nancy, rue Girardet, 10, section comprise entre la limite des départements de la Meuse et de la Meurthe, et celle de la Meurthe et du Bas-Rhin, à l'exception des travaux de la station de Nancy.

Architecte faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, Châ-

telain, rue de la Pépinière, 7, chargé des travaux de la station de Nancy.

Conducteurs auxiliaires. — Lhuillier, Geoffroy (Joseph-Adolphe), Bic, André, à *Nancy*.

II. *Canal de la Marne au Rhin.*

Ingénieurs ordinaires, Malézieux, ❋, à Bar-le-Duc, 1re subdivision : entre Vitry et le pont fixe de Maxéville. — Lyautey, ❋, à Nancy, rue Girardet, 10, 2e subdivision : entre le pont fixe de Maxéville et l'entrée du canal dans l'Ill, à Strasbourg.

Conducteurs dans le département de la Meurthe.

Conducteurs embrigadés. Van-Rompa, à *Nancy*. — Denaulet, *Moussey*. — Letellier, à *Héming*. — Etienne, Léal, Mathieu, *Nancy*— Hoffmann, à *Toul*. — Meusy, à *Einville*.

Conducteurs auxiliaires. Herry, à *Héming*. — Arnould, à *Nancy*. — Marchal, à *Sarrebourg*. — Noël, à *Nancy*.

Le canal de la Marne au Rhin s'étend de Vitry à Strasbourg, sa longueur totale jusqu'à son entrée dans l'Ill, à 2 kil. en aval de Strasbourg, est de 315 kil. Il est livré sur toute sa longueur depuis le 10 octobre 1853. Il comprend 180 écluses, dont 73 sur le versant de la Marne, 30 sur le versant de la Moselle, 26 sur le versant de la Meurthe, 51 sur le versant du Rhin. — Les distances principales de son parcours sur toute son étendue sont : de Vitry à Bar-le-Duc, 51 kil. — De Bar-le-Duc à Ligny, 15 kil. — De Ligny à Demange-aux-Eaux, 22 kil. — De Demange-aux-Eaux à Toul, 47 kil. — De Toul à Nancy, 32 kil. — De Nancy à Hesse, 8 kil. — De Hesse à Lutzelbourg, 16 kil. — De Lutzelbourg à Strasbourg, 54 kil. — L'embranchement de Demange-aux-Eaux à Houdelaincourt a une longueur de 3250 mètres.

III. *Service du flottage.*

Ingénieurs ordinaires : Malézieux, ❋, à Bar-le-Duc, 1re subdivision, comprenant la [illegible] Moselle dans toute la traversée du départem[illegible] [illegible]the et celle de Meurthe depuis la tête [illegible] Malzéville jusqu'à son confluent avec la M[illegible]
Lyautey, ❋, à Nancy, rue Gi[illegible] comprenant la rivière de [illegible] département des [illegible] Malzéville, la rivi[illegible]

vière de Sarre et ses affluents jusqu'à l'entrée de cett vière dans le département du Bas-Rhin, et le canal salines de l'Est.

Conducteurs : Cuquenelle, conducteur embrigadé de 2e cl à *Toul*, pour le service de la 1re subdivision. — Léal, condu embrigadé de 3e classe, à *Nancy*, pour la rivière de Meu depuis Vigneules, jusqu'à la tête aval du pont de Malzévil Monin, conducteur auxiliaire, à *Lunéville*, pour l'autre part service de la 2e subdivision. — Bleichner, conducteur embri de 3e classe, à *Sarrebourg*, pour le service de la rivière de S et ses affluents jusqu'à l'entrée de cette rivière dans le dép ment du Bas-Rhin et le canal des salines de l'Est.

§ 3. SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

Service central.

Agent voyer en chef, Henriot, à Nancy, rue S Michel, 22.

Agent voyer ordinaire : Bottelin, rue de Malzéville, — Hurcy (cantonal), place Saint-Epvre, 5.

Les bureaux sont ouverts de 8 heures à 5 heures.

AGENTS VOYERS DANS LE DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Château-Salins.

Agent voyer principal, à Château-Salins, Bizet. — Ag voyers ordinaires : à Delme, Picart; à Château-Salins, Rem à Albestroff, Thomas; à Dieuze, Maxant. — Agents voyers tonaux : à Vic, Leclère ; à Delme Pierson; à Château-Sa Mathieu.

Arrondissement de Lunéville.

Agent voyer principal, à Lunéville, Gérard. — Agents vo ordinaires : à Lunéville, Croizier; à Bayon, Florentin. — Ag voyers cantonaux : à Lunéville, Drouard; à Baccarat, Ga à Blâmont, Boris; à Gerbéviller, Creusat.

Arrondissement de Nancy.

L'agent voyer en chef est chargé du service de l'arrondi ment de Nancy. — Agents voyers ordinaires : à Nancy, Anto Grande-Rue ville-vieille, 76; à Saint-Nicolas, Jacquot; à Nomé Courtois. — Agents voyers cantonaux : à Nancy, Louis, Gran Rue ville-vieille, 135; à Pont-à-Mousson, Ruche; à Haroué, Lall à Vézelise, Mangeot.

Arrondissement de Sarrebourg.

Agent voyer principal, à Sarrebourg, Vilmette. — Agents voyers ordinaires : à Lorquin, George ; à Sarrebourg, Hinzelin. — Agents voyers cantonaux : à Sarrebourg, Fréyermouth ; à Réchicourt, Admant ; à Phalsbourg, Collot ; à Sarrebourg, Rolle.

Arrondissement de Toul.

Agent voyer principal, à Toul, Polguère. — Agents voyers ordinaires : à Colombey, Montignault ; à Thiaucourt, Wannesson. — Agents voyers cantonaux : à Toul, Conrard ; à Noviant, Claude ; à Favières, Leroy.

Pour les listes des chemins de grande communication et des chemins vicinaux d'intérêt commun, voir l'Annuaire de 1851, page 244.

L'entretien des bâtiments départementaux est en outre confié pour le département à l'agent voyer en chef, rue Saint-Michel, 22. — A *Nancy*, Bottelin, rue de Malzéville, 19. — A *Lunéville*, Gérard, agent voyer. — A *Toul*, Polguère, agent voyer. — A *Château-Salins*, Bizet, agent voyer. — A *Sarrebourg*, Vilmette, agent voyer.

§ 4. ARCHITECTES ET ARPENTEURS.

ARCHITECTES.

Architecte des édifices diocésains, Chatelain, rue de la Pépinière, 7.

Edifices départementaux.

Architectes des prisons départementales, Corrard des Essarts, terrasse de la Pépinière, 38. — *Lunéville*, Cuny. — *Toul*, Antoine. — *Château-Salins*, Remy. — *Sarrebourg*, Boudot.

Architectes des [illegible] des établissements publics reco[illegible]stration.

Architecte de la [illegible] place Carrière, 18.

Architectes-[illegible] Metz, 10. — Ancelon, [illegible] la gare, rue de [illegible] de la P[illegible]

Descombes, rue Ste-Anne, 29.
Fondesthenne, rue Saint-Pierre (Ville-Vieille), 14.
Genay, terrasse de la Pépinière, 38.
Grillot, terrasse de la Pépinière, 38.
Humbert, rue de Grève, 30.
Jean, rue de la Fayencerie, 16.
Mars, rue Saint-Dizier, 89.
Mélin, rue du Château-Carré, 6.
Mosbach, rue Ste-Catherine, 23.
Raison, rue Stanislas, 46.
Thiébert, r. de la Constitution, 1.
Thiéry-Desvarennes, cours Léopold, 29.
Vautrin, rue Saint-Dizier, 91.
Vivenot, rue des Ponts, 28.

Houdemont, Chatelain. -- *Pont-à-Mousson*, architecte de la ville, Nicolas; Parisot. -- *Vézelise*, Picard; Lamorre.

Arrondissement de Château-Salins.

Château-Salins, Berthel. -- *Dieuze*, Baudot-Millier. -- *Moyenvic*, Thouvenin. -- *Vic*, Remy, Grody, Thomassin.

Arrondissement de Lunéville.

Lunéville, architecte de la ville, Cuny, Jeanmaire, Pierson fils, Joly, Antoine.

Arrondissement de Sarrebourg.

Sarrebourg, architecte de la ville, Boudot, L'Etang, Pélissier. -- *Lorquin*, Marchal.

Arrondissement de Toul.

Toul, architecte de la ville, Mangeot, Arnould, ✱, Bastien-Olrion, Saint-Omer. -- *Favières*, L. Michel.

ARPENTEURS.

Nancy, Fondesthenne, rue Saint-Pierre, V.-V., 14. -- Nollet, rue Bailly, 3. -- Laurent, rue du Montet, 19. — Barthelet, ruelle de la Rame, 11. — Can, ruelle de la Rame, 30. -- *Gerbéviller*, Pfister. -- *Lunéville*, Etienne-Prugneaux. -- Lafleur. -- *Château-Salins*, Klopstein. -- *Nomeny*, Lallement. -- *Hoff*, Engel. — *Phalsbourg*, Singuerlet. -- *Rosières-aux-Salines*, Lachot. -- *Sarrebourg*, Brulfer. -- *Vic*, Grody. -- Remy. -- Bailly. -- Monnier. — *Xirocourt*, Can.

§ 5. JURY D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Liste arrêtée par le Conseil général (session de 1856) des électeurs, parmi lesquels pourront être choisis jusqu'à la session de 1857, les membres du jury d'expropriation.

Arrondissement de Château-Salins.

Abel, négociant à Dieuze.
Badelot, cultivateur à Manhoué.
Bastien, march. de fer à Delme.
Bernard, prop. à Blanche-Eglise.
Bigaré, cultivateur à Fossieux.
Bizet, propriétaire à Vic.
Blahay, propriétaire à Dieuze.
Blahay, receveur particulier des finances à Château-Salins.
Bour, propriétaire à Mulcey.
De Bourcier (comte de), prop. à Saint-Médard.
Briot, marchand à Albestroff.
Demange, propriétaire et maire à Bezange-la-Petite.
Denis, notaire à Dieuze.
Didier, notaire à Delme.
Dieulin, cultivateur à Xures.
Fasné, maire à Oriocourt.
Fauconnier, prop. à St-Médard.
Gadel, maire à Lezey.
Guérard, greffier de justice de paix à Château-Salins.
Guillemin, notaire à Dieuze.
Guingrick, maire à Haboudange.
Harmand, marchand de bois à Albestroff.
Herbuveaux, cult. à Albestroff.
Humbert, ancien nég. à Dieuze.
Janin, rentier à Albestroff.
Jardin, rentier à Vic.
Labroise, rentier à Sotzeling.
Lallemand, maire à Bourdonnay.
Lebœuf, maire à Lagarde.
Lefebvre, maire à Lidrequin.
Mangenot, maire à Ommeray.
Marin, cultivateur à Inswillers.
Mathieu, propriétaire à Fossieux.
Mayette, meunier à Insming.
Mélard, rentier à Delme.
Munier, cultivateur à Fresnes-en-Saulnois.
Pardieu, propr. à Aboncourt.
Poncin, rentier à Harraucourt.
Protche, propriétaire à Vic.
Reff, propriétaire à Lhor.
Remy, médecin à Tincry.
Remy, meunier à Altroff.
Remy, propriétaire à Insming.
Xardel, propr. à Ajoncourt.

Arrondissement de Lunéville.

Alison, maire à Vaxainville.
Ambroise, avoué à Lunéville.
André, propr. à Xermaménil.
Bell[illegible], propriétaire à Baccarat.
Bis[illegible] à Vého.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Burtin, maître de poste à Lunév.
Chanal, rentier à St-Germain.
Charpentier, cultiv. à Deuxville.
Charrier, maire à Bertrichamps.
Chaton, cultivateur à Ogéviller.
Chaton, propriétaire à Blâmont.
[illegible], cultivateur à Xousse.
[illegible]teur à Barbas.
[illegible] Hudiviller.

Collet, rentier à Vigneulles.
Collombié, cultiv. à Chanteheux.
Croisier, maire à Vallois.
Dedenon, maire à Autrepierre.
Dron, rentier à Lunéville.
Fénal, propriétaire à Pexonne.
Ferry, notaire à Lunéville.
Ferry, notaire à Gerbéviller.
François, cultiv. à Amenoncourt.
Gadel, rentier à Blainville.
Gauçon-Gellenoncourt, propriétaire à Maixe
Gérardin, meunier à Flin.
Gilet, propriétaire à Blainville.
Grangé, propriétaire à Flin.
Grégoire, maire à Baccarat.
Gridel, propriétaire à Baccarat.
Guérin, propriétaire à Lunéville.
Guérin, propriétaire à Lunéville.
Hannezo, notaire à Lunéville.
Jacquel, propr. à Badonviller.
Keller, propriétaire à Lunéville.
Klein, propriétaire à Lunéville.
Marcel, notaire à Gerbéviller.
Nicolas, commerç. à Blainville.
Peultier, rentier à Virecourt.
Thouvenel, notaire à Blâmont.
Toussaint, administrateur des cristalleries à Baccarat.
Villaume, adjoint à Saint-Remy.

Arrondissement de Nancy.

André, fabricant de sucre à Pont-à-Mousson.
Bailly, cultivateur à Armaucourt.
Bailly, négociant à Vézelise.
Barbas, marchand de planches à Nancy.
Benoît, cultivateur à Rouves.
Berment, maire à Neuviller-sur-Moselle.
Berthier, propriétaire à Roville.
Bertrand, propr. à St-Nicolas.
Bertrand, marchand épicier à Flavigny.
Besval, notaire à Nancy.
Blaise, notaire à Nancy.
Boileau, rentier à Viterne.
Boppe-Hermite, négoc. à Nancy.
Bour, chapelier à Nancy.
Brandon, pr. à Dommartemont.
Bréviller, inspecteur de l'enregistrem. en retraite, à Nancy.
Brice, propriétaire à Abaucourt
Chamagne, propr. à Dombasle.
Chatelain, architecte à Nancy.
Choné, cultivateur à Ludres.
Clément, prop. à Forcelles-St-G.
Colin-St-Michel, pr. à Malzéville.
Collet, cultiv. à Art-sur-Meurthe.
Colnot, jeune, propr. à Diarville.
Contal, rentier à Vézelise.
Courtois, maire à Frouard.
Cuisset, notaire à Faulx.
Dalbin, cultivateur à Nomeny.
Dard, anc. imprimeur à Nancy.
Davrainville, cultivateur à Velaine-en-Haye.
Doyen, avocat à Nancy.
Drouville, maire à Agincourt.
Dumaire, anc. notaire à Nancy.
Duvidal de Monferrier, marquis, à Pont-à-Mousson.
Elie-Baille, négociant à Nancy.
Feyen, anc. not. à Pont-à-Mous.
Florentin, propr. à Omelmont.
Gény, propriétaire à Nancy.
Glaudel, ancien notaire à Nancy.
Gomien, négociant à Nancy.
Grillot, propr. à Lemainville.
Hermite, ancien capitaine du génie à Marbache.
Husson, cultivateur à Ognéville.
Jeandidier, propriét. à Maron.
Lallemant de Liocourt, notaire à Nancy.
Lamblin, pr. à Art-s.-Meurthe.
Lhuillier, cultivateur à Sivry.
Maisonneuve (de), colonel en retraite à Saint-Nicolas.

Marc, cultivat. à Port-sur-Seille.
Martin, rentier à Etreval.
Mayeur, propriétaire à Leyr.
Moine, cultivat. à Marthemont.
Poinsignon, cultivateur à Jeandelaincourt.
Poinsignon, cultivateur à Blénod-les-Pont-à-Mousson.
Quillé, propriétaire à Haroué.
Remy, propr. à Saint-Nicolas.
Renaud, maire à Ste-Geneviève.
Rouyer, négoc. à Pont-à-Mous.
Saladin, manufacturier à Nancy.
Sarrazin, cultivateur à Clémery.
Thiébaut, maire à Pagny-sur-M.
Thouvenot, cult. à Montauville.
Villers (de), propr. à St-Nicolas.
Vincent, cultivateur à Eply.
Viriot, pr. à Laneuveville-d.-N.
Xardel, ancien avoué à Nancy.

Arrondissement de Sarrebourg.

Baccus, maire à Diane-Capelle.
Benjamin, propr. à Arschwiller.
Bricka, négociant à Fénétrange.
Bricka, rentier à Fénétrange.
Bricka, négociant à Fénétrange.
Brusch, notaire à Fénétrange.
Callais, rentier à Landange.
Callais, propriét. à Xouaxange.
Callais, cultivateur à Hertzing.
Cherrière, maître de poste à Héming.
Cherrière, propriét. à Hattigny
Chevandier, propr. à St-Quirin.
Collin, propriétaire à Hattigny.
Dieudonné, marchand épicier à Gondrexange.
Dumont, propriétaire à Hesse.
Engel, arpenteur à Hoff.
Faye, propriétaire à Lorquin.
François, propr. à Xouaxange.
Gérardin, maire à Hesse.
Germain, propr. à Phalsbourg.
Germain, ancien notaire à Hommarting.
Gide, rentier à Sarrebourg.
Gœury, propriétaire à Héming.
Hamant, marchand de grains à Sarrebourg.
Hanzo, propriétaire à Héming.
Hœsch, maire à St-Jean-de-Bas.
Hoffmann, cafetier à Phalsbourg.
Huber, notaire à Fénétrange.
Kintzel, pr. à St-Jean-Kourtz
Kugler, sculpteur à Hommarting.
Lalbalétrier, marchand de vins à Sarrebourg.
Marcel, notaire à Réchicourt.
Ména, notaire à Cirey.
Pélissier, archit. à Sarrebourg.
Pierron, boulang. à Sarrebourg.
Ristroph, prop. à Abreschwiller.
Thiébaut, propr. à Sarrebourg.
Thirion, marchand de bois à Avricourt.
Tonnaire, brasseur à Héming.
Vandeick, maire à Romelfing.

Arrondissement de Toul.

Barry, propriét. à Bernécourt.
Bastien, prop. à Saulxures-[illegible]
Bastien, rentier à Toul.
Bataille, propriétaire à Toul.
Bazin, maître de poste à [illegible]ville-sur-Madon.
Bernard, rentier [illegible]
Blaise, maire [illegible]
[illegible] propr. à Thiaucourt.
[illegible]taire à Trondes.
[illegible] de), proprié-
[illegible]
[illegible] Villey-Saint-[illegible]

Burnod, horloger à Toul.
Carel, march. de bois, à Favières.
Caro, propriétaire à Toul.
Chaux, cultivat. à Francheville.
Clairier, rentier à Toul.
Claude, rentier à Colombey.
Connard, propr. à Bernécourt.
Croissant, avoué à Toul.
Dégoutain, pr. à Vandelainville.
Douzain, propriétaire à Bruley.
Fontaine, not. à Vandeléville.
François, notaire à Beaumont.
Génot, propriétaire à Pulney.
Grosdidier, propr. à Bulligny.
Husson, propriétaire à Sanzey.
Jacques, notaire à Thiaucourt.
Janson, not. à Rosières-en-Haye.
Lhuillier, rent. à Noviant-a.-Prés.
Liébaut, rentier à Crépey.
Louis, propriétaire à Bruley.
Mahalain, propr. à Bernécourt.
Maitresse, prop. à Domgermain.
Mangeot, rentier à Vannes.
Perrin, cultivateur à Jaillon.
Remy, propriétaire à Charrey.
Remy, prop. à Essey-en-Voivre.
Salzard, propr. à Ménil-la-Tour.
Stef, maire à Thaiucourt.
Thibault, maire à Villey-Saint-Etienne.
Thierry, march. de bois à Limey.
Tinseau (de), avocat à Toul.
Vincent, propr. à Fey-en-Haye.

CHAPITRE VIII.

INDUSTRIE, AGRICULTURE ET COMMERCE.

Chambre de commerce. — Chambre syndicale de la fabrique de broderies. — Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. — Chambres d'agriculture du département.—Société d'agriculture de Nancy et Comices agricoles. — Haras, dépôt et stations d'étalons, commissions hippiques. — Commissions de statistique cantonale. — Société d'acclimatation. — Vétérinaires. — Poids et mesures. — Foires et marchés.

§ 1. CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de commerce de Nancy, instituée par décret impérial du 21 novembre 1855, est composée de neuf membres, choisis par l'élection, à laquelle concourent les commerçants notables.

Président, **Elie-Baille, ✱, négociant, rue Drouot, 4.**

Membres, **Noël, fabricant, rue Stanislas, 64; — Marcot, négociant, Grande-Rue Ville-Vieille, 13, à Nancy; — Toussaint, administrateur de la cristallerie, à Baccarat; — Tévanne, fabricant, rue des Carmes, 5, à Nancy; — Saladin, fils, manufacturier, foubourg Saint-Pierre; — Picard, fabricant de draps, rue du Montet, 3; — Gébhart, ancien négociant, rue Saint-Dizier, 108; — Julien, marchand de bois, rue de la Poissonnerie, 36.**

§ 2. CHAMBRE SYNDICALE DE LA FABRIQUE DE BRODERIES DE NANCY.

Président, Barbe-Schmitz, rue Saint-Julien, 1.

Membres, Moat-Motel, rue Sainte-Catherine, 25. — L. Clau[illegible], rue de la Poissonnerie, 26. — Vatin, rue des Ponts, 52.

[illegible] D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS [illegible] LES MANUFACTURES.

[illegible] Nancy.

[illegible] aîné, propriétaire, [illegible] fabricant. — E. [illegible] en chef. — Jacques [illegible] vérificateur des [illegible]

Pour Chavigny. -- De Bonfils, officier en retraite à Pont-Saint-Vincent; N.

Pour Dieulouard. -- Urion, maire de Dieulouard. -- Millot, propriétaire à Belleville.

Pour l'usine de Phlin. — Le comte de Morville, maire de Mailly. -- François, maire de Rouves.

Pour Saint-Nicolas. -- Barrey, docteur médecin; -- Henry, capitaine en retraite; — Gérardin, *, chirurgien-major en retraite, à Saint-Nicolas.

Arrondissement de Château-Salins.--Mélin, ancien notaire; De Schacken, docteur en médecine; Zugmayer, docteur en médecine; Henn, inspecteur des écoles; Royer, vérificateur des poids et mesures; Varaigne, inspecteur des contributions indirectes, à Château-Salins; Baron du Prel, maire; Ancelon, docteur médecin, à Dieuze.

Arrondissement de Lunéville. — Grégoire-Guérin, rentier; Galland, propriétaire; Belly, propriétaire, à Baccarat, -- Jacques, adjoint; Licourt, ancien adjoint; Grandys, docteur médecin, à Badonviller. -- Mathis de Grandseille, maire; Gorius-Mezières, banquier; Stingre, notaire à Blâmont. -- Henry, adjoint; Claude, rentier; Simon, docteur médecin; N.; Gérard, agent voyer à Lunéville.

Arrondissement de Sarrebourg.--De Klopstein, maire à Val-et-Châtillon. -- Gasse, percepteur à Cirey. -- Burckardt, docteur médecin; Trescases, contrôleur des contributions directes; N.; Grosse, vérificateur des poids et mesures; Vilmette, agent-voyer à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. -- Henry, docteur en médecine; le général Duchemin, à Arnaville. --Rouyer (Émile), propriétaire à Colombey.-- Bastien (Gabriel), marchand de bois; Latour, propriétaire; Gérard, inspecteur des écoles; Polguère, agent voyer principal; Génot, vérificateur des poids et mesures à Toul.

§ 4. CHAMBRES D'AGRICULTURE.

Arrondissement de Château-Salins.

Borner, pour le canton d'Albestroff. -- De Schacken, pour le canton de Château-Salins.--Fasné, à Oriocourt pour le canton de Delme.--Renaud, cultivateur à Dieuze, pour le canton de Dieuze. --Arnoux, à Vic, et de Montureux, à Arracourt, pour le canton de Vic.

Arrondissement de Lunéville,

Vigneron, à Montigny, pour le canton de Baccarat.--Martinet,

à Virecourt, pour le canton de Bayon. -- Mathis de Grandseille, pour le canton de Blâmont.--Ducret, à Xermaménil, pour le canton de Gerbéviller. --- Noël, à Sommerviller, pour le canton de Lunéville (Nord). — Guérard, pour le canton de Lunéville (Sud-Est).

Arrondissement de Nancy.

Comte de Mitry, à Leménil-Mitry, pour le canton de Haroué. -- Turck, à Sainte-Geneviève, pour le canton de Nancy (Est). -- Drouot, pour le canton de Nancy (Nord). — Monnier, pour le canton de Nancy (Ouest). — Brice, à Abaucourt, pour le canton de Nomeny. — Baron Viard, pour le canton de Pont-à-Mousson. --- Viriot, à Laneuveville, pour le canton de Saint-Nicolas. -- Vigneron, à Vitrey, pour le canton de Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

Hertz, à Sarrebourg, pour le canton de Fénétrange.—Cherrier, pour le canton de Lorquin.—Mangenot-Touche, pour le canton de Phalsbourg. -- J. Germain, pour le canton de Réchicourt-le-Château.—Baron de Klinglin, à Valérystal, et Eugène Chevandier, à Cirey, pour le canton de Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.

Panin, pour le canton de Colombey.--A. Mahalin; Douzain, à Bruley, pour le canton de Domèvre-en-Haye. — Rollet, pour le canton de Thiaucourt.—Variot fils, pour le canton de Toul (Nord). — Aubry, adjoint à Toul, pour le canton de Toul (Sud).

§ 5. SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DE NANCY ET COMICES AGRICOLES.

SOCIÉTÉ CENTRALE.

Réunions : Les séances ordinaires ont lieu le 1er jeudi de chaque mois. Les conférences agricoles se tiennent le 3e jeudi pour les trois premières sections, et le dernier jeudi de chaque mois pour la section d'horticulture. La Société publie un journal ayant pour titre : le Bon Cultivateur, recueil agronomique, in-8°. Par année : 6 francs.

Expositions :

D'animaux domestiques des races bovines et ovines [illegible] de la séance publique.

De juments poulinières et distribution des pri[illegible] tales, dans le mois d'août.

D'instruments d'agriculture et d'horticult[illegible] l'horticulture (vernale), le jour de la séanc[illegible] après la saint Stanislas).

Des produits de l'horticulture (automnale), à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

Président-né, le Préfet. — *Président*, Monnier, ✻, membre du Conseil général, à la Malgrange. — *Vice-président*, de Scitivaux de Greische, ✻, propriétaire à Nancy. — *Secrétaire-archiviste-trésorier*, Soyer-Willemet, ✻, bibliothécaire de la ville. — *Secrétaire-adjoint*, Drouot, ✻, député de la Meurthe.

Commissions administratives : Commission des fonds, Monnier, *président*. — Blondlot. — De Myon. — Regneault. — De Taillasson.

Commission des candidats, Gouy, *président*. — Arnaud. — Bécus. — Lecomte. — Vincent.

Commission des sujets de prix, Binger, *président*. — Bert-Mique. — Gœtzmann. — Martin. — Masson.

Commission des concurrents, de Scitivaux, *président*. — Brice. — Collard. — Henriet. — Turck.

Commission du journal, Soyer-Willemet, *rédacteur principal*. — Drouot. — Monnier.

Sections : — 1re. — Section de culture. — *Président*, Amédée Turck, à Sainte-Geneviève. — *Secrétaire*, Colin-Saint-Michel.

2e. — Section d'amélioration des animaux domestiques. — *Président*, de Scitivaux. — *Secrétaire*, Jacob.

3e. — Section d'industrie, de statistique et de législation agricole. — *Président*, Regneault. — *Secrétaire*, Lepage (Henri).

Commission de mécanique agricole. — *Président*, Bert-Mique.
— des arts agricoles. — *Président*, Blondlot.
— de Statistique agricole. — *Président*, Soyer-Willemet.
— de législation agricole. — *Président*, Volland.

4e. — Section d'horticulture et de viticulture. — *Président*, Barbey. — *Vice-président*, Lemachois. — *Secrétaire*, Vincent. — *Secrétaire-adjoint*, Elie-Baille fils.

Commission des jardins potagers. — *Président*, de Lépinau.
— des pépinières et des arbres fruitiers. — *Président*, Gérardin-Hermite.
— des vignes et d'œnologie. — *Président*, Thomas.
— des serres et des jardins d'agrément. — *Président*, Martin.

5e. — Section des forêts et des plantations agricoles. — *Président*, Fliche. — *Secrétaire*, Gouy.

COMICES AGRICOLES.

Comice agricole de Nancy. — Ce comice est divisé en trois sections : la section nord, qui comprend les cantons de Pont-à-Mousson et de Nomeny ; la section centre les cantons de Nancy et de Saint-Nicolas ; la section sud, les cantons de Vézelise et de Haroué. *Président*, Monnier ; *vice-président*, de Scitivaux ; *secrétaire*, Soyer-Willemet ; *secrétaire-adjoint*, Drouot.

Comice agricole de Château-Salins. — *Président-né*, le Sous-Préfet ; *président*, de Schacken ; *secrétaire*, N.

Comice agricole de Lunéville. — *Président-né*, le Sous-Préfet ; *président*, Guérard ; *secrétaire*, Noël, de Sommerviller.

Comice agricole de Sarrebourg. — *Président-né*, le Sous-Préfet ; *président*, E. Chevandier, de Cirey ; *vice-président*, Jules Colle ; *secrétaire*, Désiré Henriet.

Comice agricole de Toul. — *Président-né*, le Sous-Préfet ; *président*, Drouot, député ; *vice-président*, Albert ; *secrétaire*, Aubry.

§ 6. HARAS, DÉPOT ET STATIONS D'ÉTALONS, ETC.

HARAS.

Inspection générale du premier arrondissement. — *Inspecteur divisionnaire*, Des Mazis, à Abbeville (Somme).

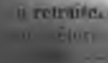
Dépôt d'étalons de Rosières-aux-Salines. — *Directeur*, Bocheron. — *Agent spécial*, Davy de Chavigné. — *Artiste vétérinaire*, Rougieux.

Stations d'étalons. — Des dépôts d'étalons du Haras de Rosières, pour le service de la monte, sont établis chaque année, du 1er janvier au 15 juillet, dans les localités ci-après : à Nancy, 5 étalons. — Rosières-aux-Salines, 10 étalons. — Vézelise, 6 étalons. — Nomeny, 3 étalons. — Dieuze, 3 étalons. — Château-Salins, 3 étalons. — Domèvre, 3 étalons. — Toul, 3 étalons.

COMMISSIONS HIPPIQUES.

Arrondissement de Château-Salins. — Fasné, cultivateur à Oriocourt. — De Schacken, docteur-médecin à Château-Salins. — Ancelon, chef d'escadron en retraite. — [illegible]-Bailly, maître de poste à Château-Salins. — Boulangier, an[illegible] de cavalerie, à Bourgaltroff. — N.

Arrondissement de Lunéville. [illegible] retraite. — Lhote, capitaine de caval[illegible] naire à Lunéville. — Huss[illegible] Collet fils aîné, à Vigneules.



Arrondissement de Nancy. -- Bocheron, directeur du dépôt de Rosières. -- Turck, propriétaire à Sainte-Geneviève. -- Le comte Vilatte, à Nancy. -- Gœtzmann, propriétaire à Nancy. -- A. Viriot, propriétaire à Laneuveville. -- Henriet, vétérinaire à Nancy.

Arrondissement de Sarrebourg. -- E. Chevandier, directeur à Cirey. -- G. Chevandier, à Saint-Quirin. -- Touche, propriétaire à Sarrebourg. -- N. Mangenot, propriétaire à Sarrebourg. -- Mangenot, vétérinaire à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul. -- Desloges, capitaine de cavalerie en retraite. -- Quinson, id. à Toul. -- Régnier, vétérinaire. -- Potier, id. à Toul. -- Robert père, ancien maître de poste. -- Robert fils, maître de poste à Toul.

§ 7. COMMISSIONS DE STATISTIQUE CANTONALES.

Les commissions de statistique cantonales ont été instituées par le décret du 1er juillet 1852, et M. le préfet de la Meurthe, conformément à l'article 2, a composé ces commissions ainsi qu'il suit :

(*Les maires des communes sont de droit membres des commissions.*)

Arrondissement de Château-Salins.

CANTON D'ALBESTROFF. — *Président*, Briot, maire d'Albestroff.

Membres : Albestroff, Borner, cultivateur; Duvivier, docteur-médecin; Melbeck, percepteur; Poinsignon, receveur des contributions indirectes; Thomas, notaire; Thomas, agent voyer. Bénestroff, Lallement, régisseur. Bermering, Jager, adjoint. Givrecourt, Christmann, cultivateur. Insming, Thiébaut, propriétaire; Arnould, secrétaire de la mairie; Lippert, instituteur. Inswillers, Marin, cultivateur. Léning, Becker, instituteur. Loudrefing, Kuntz, instituteur. Nébing, Collesson, percepteur. Rodalbe, Grégoire, instituteur.

CANTON DE CHATEAU-SALINS. — *Président*, de Schacken, maire à Château-Salins.

Membres : Achain, César, instituteur. Bellange, About, percepteur. Bioncourt, Rougieux jeune, cultivateur. Château-Salins, Bizet, agent voyer; Blahay, receveur particulier; Boiselle, sous-inspecteur forestier; Henn, inspecteur primaire; Klopstein, arpenteur-géomètre; Majorelle, directeur de la verrerie; Royer, vérificateur des poids et mesures; Vallet, secrétaire de la mairie; Zugmayer, docteur-médecin. Fresnes-en-Saulnois, Cornet, commerçant. Hampont, Hugy, cultivateur. Lidrequin, Cantener, adjoint. Moncel, Remy, percepteur. Vaxy, Stoffel, instituteur.

Canton de Delme. — *Président*, Bastien, maire de Delme.

Membres : Aulnois, baron de Ravinel, rentier ; Vincent, instituteur. Bacourt, Robin, instituteur. Craincourt, Michel, cultivateur. Delme, Didier, notaire ; Gabel, arpenteur ; Girard, percepteur ; Joly, juge de paix ; Thirobois, instituteur. Jallaucourt, Mathieu, percepteur. Lesse, de Vincent, rentier ; Antoine, instituteur. Lucy, Petit, notaire ; Richard, percepteur. Viviers, Pépion, notaire.

Canton de Dieuze. — *Président*, baron du Prel, membre du conseil général.

Membres : Bourgaltroff, Huin, brasseur ; Francomme, instituteur. Dieuze, Blahay, propriétaire ; Bossu, directeur de la saline ; de Marthes, percepteur ; Guyon, propriétaire ; Humbert, fabricant ; Marin, receveur des contributions indirectes ; Pichon, juge de paix ; Renaut, ancien notaire ; Renaut, secrétaire de la mairie ; Riess, négociant. Kerprich-les-Dieuze, Maugard, instituteur ; Lidrezing, Francomme, instituteur. Lindre-Basse, Desfrères, régisseur de l'étang. Vergaville, Durand de Lançon, percepteur.

Canton de Vic. — *Président*, Bagré, membre du Conseil général, à Vic.

Membres : Arracourt, Vachier de Gris, percepteur. Bourdonnay, Dieudonné, maître de poste ; Collet, percepteur. Donnelay, Breton, instituteur. Maizières, Grillet, docteur-médecin. Marsal, Bastien, propriétaire ; Vaussons, secrétaire de la mairie ; Moyenvic, Gascard, notaire ; Gazin, propriétaire. Vic, Arnoux, cultivateur ; Collot, percepteur ; Gazin, marchand de bois ; Gerboin, notaire ; Hinal, secrétaire de la mairie ; Leclerc, docteur-médecin ; Thiriet, juge de paix ; Vauthier, inspecteur des forêts.

Arrondissement de Lunéville.

Canton de Baccarat. — *Président*, Pitoux-Masson, juge de paix à Baccarat.

Membres : Azerailles, Carrière, percepteur. Baccarat, Brice, membre du conseil général ; Guébourg, adjoint ; Dufau, propriétaire ; Trompette, propriétaire ; Gand, agent voyer. Bertrichamp, Charier, propriétaire. Bréménil, Susier, propriétaire, tuilier. Hablainville, Goudé, instituteur. Pettonville, Paquotte, instituteur. Sainte-Pôle, [illegible] instituteur. Saint-Maurice, Phulpin, propriétaire.

Canton [illegible], Débuisson, maire à Bayon.

Memb[illegible] juge de paix ; Jeandel, greffier ;

[illegible] ville, Nicolas,

[illegible] Hausson-

[illegible] cultivateur ;

[illegible]

Canton de Blamont. — *Président*, Mathis de Grandseille, maire, à Blâmont.

Membres : Blâmont, Choley, propriétaire; Mézières, banquier; Robin, percepteur; Brice, cultivateur; Spire, négociant; Barthélemy, ancien instituteur; Boris, agent voyer. Domèvre, Huraux, propriétaire. Emberménil, Aubin, instituteur. Fréménil, Manonviller, instituteur. Gogney, César, instituteur. Herbéviller, Aubry, instituteur. Ogéviller, Jolé, instituteur. Vaucourt, Brancart, instituteur. Verdenal. Mathis de Grandseille, propriétaire.

Canton de Gerbéviller. — *Président*, Christophe, maire à Gerbéviller.

Membres : Flin, Demange, adjoint. Fraimbois, Grandjacquot, instituteur. Franconville, Mercier, instituteur. Gerbéviller, Creuzat, agent voyer; Gaillot, notaire; Ferry, notaire; Lotz, docteur-médecin; Bernard, propriétaire. Haudonville, Marin, instituteur. Magnières, Marchal, instituteur. Rehainviller, Marchal, instituteur. Vathiménil, Vaché, instituteur. Xermaménil, Mangin, adjoint; Vauthier, instituteur.

Cantons de Lunéville (nord et sud). — *Président*, Guérard, membre du conseil général, à Lunéville.

Membres : Laronxe, Vuillaume, instituteur. Laneuveville-aux-Bois, Harmand, instituteur. Lunéville, Roussel, adjoint; Huel, juge de paix; Meslier de Rocan, inspecteur des forêts; de Pleurre, propriétaire; Dehan, vétérinaire; Claude, propriétaire: Bruneau, vérificateur des poids et mesures; Gérard, agent voyer; Parroy, Demange, instituteur. Sommerviller, Munier, instituteur.

Arrondissement de Nancy.

Canton d'Haroué. — *Président*, Renard, juge de paix, à Haroué.

Membres : Affracourt, Laroche, instituteur. Crévéchamps, Biguet, instituteur. Diarville, Gérard, notaire. Haroué, Jacquel, percepteur; Lalloy, agent voyer; Maire, notaire; Vosgien, instituteur. Leménil-Mitry, de Mitry, propriétaire. Neuviller-sur-Moselle, Didelot, percepteur; Vigneron, instituteur. Tantonville, Tourtel, brasseur; Cottel, instituteur. Vaudeville, Eury, propriétaire; Rittier, instituteur. Xirocourt, Grandjean, propriétaire.

Cantons de Nancy (est, nord, ouest). — *Président*, baron Buquet, maire, à Nancy; *vice-président*, Michaut, juge de paix, à Nancy.

Membres : Champigneules, Brice, fabricant de sucre. Dommartemont, Turck, agriculteur, à Ste-Geneviève. Essey, Lafrance, percepteur. Laxou, Duluc, instituteur. Lay-Saint-Christophe, Gervaize, percepteur. Malzéville [illegible] ancien maire. Maxéville, Parisot, percepteur. Mess[illegible] adjoint

Maisons, Bacourt, instituteur. Pont-Saint-Vincent, Mairet, instituteur. Tomblaine, Gillet, instituteur. Vandœuvre, Feyen, percepteur.

Canton de Nomeny. — *Président*, Bertrand, maire, à Nomeny.

Membres : Arraye-et-Han, Mentré, instituteur. Faulx, Rambois, percepteur. Létricourt, Grison, adjoint. Leyr, Girard, percepteur. Nomeny, Antoine, juge de paix; Marin, percepteur; Prud'homme, notaire; Masson, commissaire de police; Courtois, agent voyer; Dalbin, cultivateur; Massonet, receveur de l'enregistrement. Thézey-Saint-Martin, Mangeot, instituteur.

Canton de Pont-a-Mousson. — *Président,* Baron Viard, député, à Pont-à-Mousson; *vice-président,* Joly-Lahérard, juge de paix à Pont-à-Mousson.

Membres : Atton, Oudot, percepteur. Bezaumont, René, instituteur. Blénod, Chevillan, instituteur. Dieulouard, Mansuy, vétérinaire. Jezainville, Thomas, instituteur. Lesménil, Mathieu, instituteur. Pagny-sur-Moselle, Bourbon, instituteur. Pont-à-Mousson, Magot, propriétaire; Tondon, adjoint; Baudesson, receveur des domaines; Salle, percepteur; Lahalle, garde général des forêts; Feyen, ancien notaire; Collin, bibliothécaire de la ville; Polguère-Thiery, propriétaire, Thouvenin, vétérinaire. Vandières, Janin, percepteur.

Canton de Saint-Nicolas. — *Président,* Marchal, maire à Saint-Nicolas.

Membres : Burthecourt-aux-Chênes, Salzard, instituteur. Flavigny, Bruant, instituteur. Laneuveville-devant-Nancy, Viriot, propriétaire; de Lapisse, percepteur. Lenoncourt, Demange, percepteur. Réméréville, Corrigeux, instituteur. Rosières-aux-Salines, Bocheron, directeur du dépôt d'étalons; Dron, secrétaire de la mairie; Génin, notaire. Saint-Nicolas, Durnesse, adjoint; Quintard, juge de paix; Stainville, percepteur; Barrey, docteur médecin; Barthélemy, notaire; Bourgeois, commissaire de police; Moussu, receveur des contributions indirectes; Jacquot, agent voyer; Poirel, secrétaire de la mairie.

[illegible] — *Président,* Rollin, maire et membre [illegible] Vézelise.

[illegible] Petit, institut[illegible] Omelmont, Gérardin, [illegible] juge de [illegible] imardias, receveur [illegible] percep[illegible] garde général [illegible] illard, [illegible] on, secrétaire [illegible] memb[illegible] d'arrondis-[illegible]

Arrondissement de Sarrebourg.

Canton de Fénétrange. — *Président*, Petit, juge de paix, à Fénétrange.

Membres : Berthelming, Collignon, cultivateur; Benoît, cultivateur. Bisping, Vassereau, instituteur. Fénétrange, Westermann, propriétaire ; Faigle, propriétaire ; Michaux-Bellaire, docteur médecin ; Triouville, propriétaire. Gosselming, Coffigny, instituteur. Hellering, Bertschy, fils, cultivateur ; Hilbesheim, Griser, propriétaire ; Mittersheim, Schmitt, cultivateur. Niderstinzel, Ehly, instituteur. Romelfing, Prud'homme, cultivateur ; Bader, ancien munier. Saint-Jean-de-Bassel, Zimmermann, instituteur. Schalbach, Faust, instituteur.

Canton de Lorquin. — *Président*, de Klopstein, ancien inspecteur des forêts, à Val-et-Châtillon.

Membres : Abreschwiller, Aimé, brasseur ; Duchateau, adjoint ; Prantois, jeune, sous-directeur de forges. Bertrambois, Ména, propriétaire. Cirey, E. Chevandier, directeur des verreries ; Bauquel, cultivateur. Hattigny, Marchal, cultivateur ; Munier, instituteur. Héming, Tonnaire, brasseur. Hermelange, Cabocel, cultivateur. Landange, Schwœr, instituteur. Lorquin, Jeanmaire, juge de paix ; Grillot, médecin ; Gerl, percepteur ; Henry, instituteur ; Thiry, propriétaire. Niderhoff, Humbert, secrétaire de la mairie. Petitmont, Siette, secrétaire de la mairie. Saint-Quirin, G. Chevandier, propriétaire. Val-et-Chatillon, Cayet, adjoint ; Masson, secrétaire de la mairie.

Canton de Phalsbourg. — *Président*, Weisse, maire de Phalsbourg.

Membres : Arschwiller, Benjamin, cultivateur. Brouviller, Hauser, secrétaire de la mairie. Dabo, Klein, propriétaire ; Letscher, instituteur. Danne-et-Quatre-Vents, Violland, secrétaire de la mairie. Henridorff, Deprey, instituteur. Hérange, Holtz, cultivateur. Lixheim, Jespère, propriétaire. Bloch, brasseur. Lutzelbourg, Veckel, propriétaire. Metting, Werhung, marchand de planches ; Louis, instituteur. Mittelbronn, Lelein, propriétaire. Phalsbourg, Germain, propriétaire ; Hoffmann, banquier ; Maguin, garde général forestier ; Schæffler, juge de paix. Saint-Jean-Kourtzerode, Kintzel, cultivateur. Saint-Louis, Mayer, instituteur. Vintersbourg, Gerber, cultivateur.

Canton de Réchicourt. — *Président*, Germain, juge de paix à Réchicourt.

Membres : Assenoncourt, Clément, cultivateur. Avricourt, Gadel, cultivateur ; Marchal, aubergiste ; Marchal, instituteur. Azoudange, Valten, cultivateur ; Clément, ancien brigadier fores- . Desseling, Godfrin, instituteur. Foulcrey, Jambois, cultiva-

teur. Fribourg, Arnette, propriétaire; Courbon, rentier. Gondrexange, Henriot, instituteur; Dieudonné, négociant. Hertzing, Callais, cultivateur. Igney, Oury, cultivateur. Laguimberg, Barbier, cultivateur; Cadiot, instituteur. Moussey, Houillon, cultivateur. Réchicourt, Picart, notaire; Germain, propriétaire; Marcel, propriétaire; Georges, instituteur. Saint-Georges, Renac, propriétaire.

Canton de Sarrebourg. — *Président*, Colle, juge de paix à Sarrebourg.

Membres : Barchain, Perrin, colonel en retraite. Bébing, Callais, cultivateur. Bieberskirch, Didat, maréchal ferrant. Brouderdoff, Schneider, instituteur. Dianne-Capelle, Traiteur, tuilier. Harreberg, Barabino, manufacturier. Hartzviller, Bournique, cultivateur. Hesse, Jacquot, instituteur. Hoff, Engel, arpenteur. Hommarting, Mangenot-Touche, propriétaire; Germain, propriétaire. Hommert, Gœster, instituteur. Imling, Chély, cultivateur; Martin, instituteur. Kerprick-aux-Bois, Fourmann, cultivateur. Langatte, Grosse, sellier. Niderviller, Job-Bourgon, tuilier; Driander, manufacturier. Reding, Loutre, cultivateur; Naglé, garde particulier; Royer, tuilier; Rhodes, Feltin, agent d'assurance. Sarrebourg, Vilmette, architecte; Boudot, architecte; Thirion, receveur particulier; Henriet, propriétaire; Simon, instituteur; Pélissier, architecte. Trois-Fontaines, Duponchel, directeur de verrerie; baron de Klinglin, manufacturier. Walscheid, Iung, cultivateur; Bouillon, instituteur. Xouaxange, Jeanmaire, charron; Demange, instituteur.

Arrondissement de Toul.

Canton de Colombey. — *Président*, Panin, maire à Colombey.

Membres : Allamps, Bidot, instituteur. Colombey, Humbert, juge de paix; Mény, notaire; Rouyer, adjoint; Maubon, directeur de la poste; Foissey, receveur de l'enregistrement; Charlot, garde général des forêts; Montignault, agent voyer; Marchal, greffier du juge de paix. Favières, Jacquet, percepteur. Germiny, Rouyer propriétaire. Thuilley-aux-Groseilles, Latarche, adjoint. Vandeléville, Fontaine, notaire; Delunet, ancien maire.

Canton de Domèvre. — *Président*, Poirson, juge de paix à Tremblecourt.

Membres : Bernécourt, Mahalin, propriétaire. Manoncourt, Rouyer, fils, cultivateur. Manonville, Rouyer, instituteur; Noviant-aux-Prés, Graind'épice, ancien notaire; Claude, agent voyer; Rosières-en-Haye, Jeanson, notaire.

Canton de Thiaucourt. — *Président*, Didelot, juge de paix à Thiaucourt.

Membres : Arnaville, Henry, docteur médecin. Essey-et-Mai-

zerais, Rouyer, propriétaire. Fey-en-Haye, Jacquières, instituteur. Flirey, Varin, cultivateur. Pannes, Fondes, instituteur. Remenauville, Deschiens, instituteur; Aubriot, propriétaire. Thiaucourt, Forel, propriétaire, membre du conseil général; Pardieu, greffier du juge de paix; Jacques, notaire; Latour, receveur de l'enregistrement; Lequeux, percepteur; Rollet, propriétaire; Heymonet, négociant; Vannesson, agent voyer; Bouchon, propriétaire. Vilcey-sur-Trey, Duhamel, cultivateur.

CANTONS DE TOUL (NORD ET SUD). — *Président*, Drouard, maire à Toul.

Membres : Bicqueley, Prugneaux, propriétaire. Blénod-les-Toul, Vicherat, instituteur. Boucq, Merdier, propriétaire. Bruley, Douzain membre du conseil général; Mangin, instituteur. Ecrouves, Naudin, cultivateur. Foug, Botte, instituteur. Lagney, Magnion, instituteur. Ménil-la-Tour, Collin, membre du conseil d'arrondissement. Toul, Aubry, manufacturier; Balland, juge de paix; Lachasse, juge de paix; Bataille, jeune, propriétaire; Collin, notaire-honoraire; Grébus, principal du collége; Husson, pharmacien; Potier, vétérinaire; Chaucouillon, cultivateur au Libdo; François dit Albert, propriétaire; Variot, propriétaire; Briot, meunier.

§ 8. SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'ACCLIMATATION.

Il s'est fondé à Nancy une Société régionale, qui se propose pour but l'acclimatation des animaux et végétaux utiles. Sa circonscription, que l'on nomme *Zône du Nord-Est*, se compose des neufs départements suivants :

Ardennes, — Bas-Rhin, — Haute-Marne, — Haut-Rhin, — Haute-Saône, — Meurthe, — Meuse, — Moselle, — Vosges.

Si d'autres départements veulent se réunir à la Société, elle s'empressera, pour les admettre, d'élargir son cercle territorial. Dès à présent, elle possède des membres dans la Marne, et compte même déjà au nombre de ses affiliés le Comité central d'Agriculture de la Côte-d'Or.

Le minimum de sa cotisation annuelle est de 7 fr., dont 2 fr. représentent le prix d'abonnement à son *Bulletin* trimestriel. Ses membres titulaires et payants sont aujourd'hui au-dessus de deux cent trente.

S'occupant de choses plus hardiment nouvell[illegible] expériences plus avancées que celles qui sont [illegible] cultivateurs proprement dits, elle n'en donne pas [illegible] à des travaux analogues aux leurs. Aussi regarde-[illegible] ses auxiliaires [illegible] Sociétés d'Agriculture agricoles de la Z[illegible] peuvent d'ailleurs égard en état d'a[illegible] alors

Pour imprimer à sa direction un caractère vraiment large, et empêcher que jamais, dans l'intervalle que laissent entre elles les assemblées générales, l'action de son centre ne vienne à tenir trop de place aux dépens des extrémités de la Région, la Société a décidé qu'elle ajoutait à ses six conseillers ordinaires, autant de *conseillers libres* qu'il y a de départements, dans la Zône, en dehors de la Meurthe. Représentants plus spéciaux de leur contrée, ces administrateurs, quoique non tenus de se rendre aux séances du Conseil, jouissent, quand ils veulent y assister, de la pleine voix délibérative.

Le siége de la société est le palais universitaire, rue Stanislas, à Nancy. Les assemblées générales s'y tiennent le premier jeudi de février et le premier jeudi d'août, à midi. Là se réunit aussi le Conseil d'administration, dont les séances ont lieu le premier lundi de chaque mois, à 2 heures. Pour 1857, il est composé comme il suit :

Président, Godron, ✻, doyen de la Faculté des Sciences.

Vice-président, Aug. Monnier, ✻, président de la Société d'agriculture.

Conseillers ordinaires. — Binger, ancien notaire. — Lépinau (E. de), horticulteur. — Parade, ✻, directeur de l'Ecole impériale forestière, à Nancy. — Parmentier, à Lunéville. — Scitivaux de Greische (T. de), ✻, à Remicourt. — Viriot (Auguste), à la Neuveville.

Conseillers libres. — *Ardennes*, Oger, à la Grange-aux-Bois, près Mézières. — *Bas-Rhin*, Fée, professeur de botanique, à Strasbourg. — *Haut-Rhin*, Sacc, docteur ès sciences, à Wesserling. — *Haute-Marne*, Renard (Athanase), ancien député, à Bourbonne. — *Haute-Saône*, Andelarre (le marquis d'), à Andelarre. *Meuse*, Germay (A. de), à Ligny. — *Moselle*, Wendel (de), député, à Hayange. — *Vosges*, Paul Lormont, propriétaire, à Epinal.

Secrétaire général, Dumast (le baron P. G.), ancien sous-intendant militaire.

Secrétaires, Gauvain (Charles de), membre de la Société d'agriculture. — Du Pont de Romémont (Louis).

Trésorier, Soyer-Willemet, ✻, bibliothécaire de la ville de Nancy.

Agent [illegible] Société, pour les cotisations, l'abonnement au *Bull*[illegible], rue des Quatre-Eglises, 51.

Il [illegible] deux sociétés d'acclimatation (celle de la *Z*[illegible] *des Alpes*) qui soient [illegible] sont qu'*agrégées* (1);

---

(1) [illegible] impériale de Paris [illegible] elle se sert [illegible]

et de ces deux, il n'y a que celle de Nancy qui publie un recueil périodique.

Elle a le projet de former, dans l'ancienne Pépinière, un *jardin de naturalisation* pour les arbres étrangers, et un *jardin zoologique*. Elle commence une oisellerie, prélude de la ménagerie future.

§ 9. VÉTÉRINAIRES.

Nancy, Werner, rue St-Jean, 1. — Jacob, rue d'Amerval, 8. — Henriet fils, impasse du Lycée, 2. — Salle, rue Bailly, 19.

Bayon, Joly. — *Bernécourt*, Voirin. — *Blâmont*, Mangenot. — Massot. — *Delme*, Mouchot. — *Dieulouard*, Mansuy. — *Dieuze*, V. Mangenot. — *Lunéville*, Dehan. - Gadel. — Poirson. — *Pont-à-Mousson*, Bernard. — Thouvenin. — Virlet. — *Rosières-aux-Salines*, Laroque. — Rougieux. — *Sarrebourg*, J. Mangenot. — M.-J.-L. Mangenot. — *Sornéville*, Deloche. — *Toul*, Regnier. — Potier. — *Vézelise*, Samson. — Perrin.

§ 10. POIDS ET MESURES.

Vérificateurs. — *Nancy*, Braulot, rue Lafayette, 3.

Lunéville, Bruneau. — *Toul*, Génot. — *Château-Salins*, Royer. — *Sarrebourg*. Grosse.

§ 11. MARCHÉS ET FOIRES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Château-Salins.

Marchés. Chateau-Salins. — Vendredi.
Delme. — Vendredi.
Dieuze. — Mardi, vendredi; aux grains, lundi.
Marsal. — Jeudi.
Vic. — Vendredi; aux grains, jeudi.
Foires. Albestroff. — 26 juillet
Altroff. — 3 novembre ou lundi suivant.
Château-Salins. — Lundi avant ou après le 24 juin.
Delme. — Aux bestiaux, 3e mardi d'avril et 2e mardi d'octobre.
Dieuze. — Le 1er lundi de chaque mois.
Insming. — Mardi après Pâques; mardi après la Pentecôte; 14 septembre.
Héming. — 25 août ou le lundi suivant.
Munster. — 9 mai; 6 décembre.
Vergaville. — Jeudi avant les Rameaux; jeudi après la Pentecôte; 12 septembre.
Vic. — Jeudi de la Saint-Christophe; jeudi gras; 25 ju[illegible] vendredi de septembre; jeudi après la Toussaint.

Arrondissement de Lunéville.

Marchés. Baccarat. — Vendredi.
Badonviller. — Lundi, jeudi; aux grains, lundi.
Blâmont. — Vendredi.

Lunéville. — Lundi, mercredi, vendredi ; aux grains, mercredi.

Foires. Baccarat. — Dimanche le plus rapproché du 17 juillet ; le 25 juillet.

Badonviller. — Lundi de la Pentecôte ; 1er lundi de septembre ; lundi de la mi-carême ; dernier lundi d'octobre.

Bayon. — Surlendemain de la Toussaint ; lendemain de la Saint-Marc ; aux bestiaux, le 2e lundi de février et le 2e lundi d'août.

Bertrichamps. — 24 juin.

Blainville-sur-l'Eau. — Le 3e lundi de mai et le 2e lundi d'octobre.

Blâmont. — Lendemain de la Saint-Mathias, de la Saint-Jean et de la Saint-Michel.

Einville. — 1er lundi de mai ; 1er lundi de septembre.

Fontenoy-la-Joute. — 25 juin ou le dimanche suivant.

Gerbéviller. — 15 février ; 15 mai ; 29 septembre ; 18 octobre.

Lunéville. — Jeudi gras, jour de la Saint-Georges, de la Saint-Jean et de la Saint-Remy.

Méhoncourt — Jour de la Saint-Barthélemy.

Villacourt. — 1er lundi de février, de mai et d'août ; 2e lundi de novembre.

Arrondissement de Nancy.

Marchés. Haroué. — Jeudi.

Nancy. — Tous les jours, au Marché couvert. — Lundi, mercredi, vendredi, place Saint-Epvre.

Pont-à-Mousson. — Vendredi, samedi.

Saint-Nicolas. — Vendredi.

Vézelise. — Vendredi ; aux grains, samedi.

Foires. Custines. — Le dernier lundi d'août.

Diarville. — 24 mai ; 22 octobre.

Dieulouard. — 2e lundi de juillet.

Flavigny. — 2e lundi d'avril ; 2e lundi de décembre.

Frouard. — 1er lundi de Pâques ; 3e lundi d'octobre.

Haroué. — 18 mai ; 30 août ; 8 novembre.

Nancy. — 20 mai ; 2e lundi de février ; laines, le 2e et le 3e samedi de juin ; 2e lundi de novembre.

Nomeny. — 3e lundi de février ; 1er lundi de juin ; 1er lundi d'octobre.

Pagny-sur-Moselle. — Dernier mardi de février ; 26 mars ; 2e lundi d'août ; [illegible] di de septembre.

Pont-à-Mousson [illegible] d'avril ; 2e jeudi de septembre.

Pont-Saint-V[illegible] di d'avril ; dernier lundi de septembre.

Rosières-[illegible]

Saint-Nicolas [illegible] samedi avant la Pentecôte [illegible]

Vézelise — [illegible] mercredi de [illegible] ; mardi de la [illegible]

Arrondissement de Sarrebourg.

Marchés. Cirey. — Jeudi; aux grains, jeudi.
Lorquin. — Lundi; aux bestiaux, lundi de chaque quinzaine.
Phalsbourg. — Lundi; aux grains, mercredi.
Sarrebourg. — Mardi, vendredi.

Foires. Cirey. — Dimanche après le 29 janvier; 4e dimanche de carême; 20 août.
Dolving. — 4 juillet.
Fénétrange. — Lendemain de la Saint-Nicolas; mardi après la Pentecôte.
Lixheim — Lendemain de la Saint-Simon ou le lundi suivant; le lundi après le 13 juin, jour de Saint-Antoine de Padoue, fête patronale.
Lorquin. — Jour de la Saint-Luc; le lundi avant Noël; le 4e lundi de février; le 1er lundi de mai; le 3e lundi de septembre.
Phalsbourg. — Jour de Saint-Joseph; lundi après l'Assomption.
Réchicourt-le-Château. — 3 février; 1er mardi de septembre.
Sarrebourg. — Lundi de la Pentecôte; dimanche après la Saint-Barthélemy, fête patronale de la ville; aux bestiaux, le 1er mardi de chaque mois.

Arrondissement de Toul.

Marchés. Blénod. — Jeudi.
Colombey. Jeudi.
Foug — Jeudi.
Thiaucourt. — Vendredi.
Toul. — Mercredi, vendredi.

Foires. Arnaville. — 3e dimanche de juillet.
Blénod-les-Toul. — 4e lundi de carême, 30 mai et 26 novembre.
Colombey. — 2e lundi de carême, mardi après la Pentecôte; 25 juillet; 25 octobre.
Domêvre-en-Haye. — Aux bestiaux, le lundi de Pâques et le 1er lundi d'octobre.
Essey-et-Maizerais. — 7 mai; 1er juin; 1er décembre.
Favières. — Lundi gras; 10 septembre.
Foug. — Jeudi gras; 25 novembre.
Liverdun. — 1er lundi de carême; 1er lundi après Noël.
Mandres-aux-Quatre-Tours. — 20 juillet.
Noviant-aux-Prés. — Lundi après la Saint-Jean; lundi après la Saint-Martin; 11 novembre.
Saiserais. — Le 1er lundi de mai.
Thiaucourt. — Lundi de la Pentecôte; 29 octobre.
Toul. — 3 septembre, jour de la Saint-Mansuy, fête patronale de la ville; vendredi suivant; dimanche de Quasimodo; 3e lundi de juillet; 2e lundi de novembre.
Vandeléville. — Le 1er lundi de juillet et 1er septembre.
Uruffe. — 10 avril; 18 novembre.

lle, Haigne-
Virecourt.)
., Laneuve-
nt-Clément,

l'Eau, Bar-
. Hausson-
oselle, Vi-

., Frémon-
y, Repaix,

Croismare,
ller.)
-la-Petite,
. Serres,

ourt, Au-
'aucourt,

aimbois,
oriviller,

uriville,
onville,

iviller,
himé-

-ville,
-s.)

A Delme, Gérard fils. — (Delme, Alaincourt, Bacourt, Faxe, Fonteny, Hannoncourt, Juville, Liocourt, Puzieux, Tincry, Viviers, Xocourt.)

A Dieuze, De Marthes. — (Dieuze, Blanche-Eglise, Gélucour Guéblange, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Mulcey, Rorbach, Tarquimpol, Zommange.)

A Haboudange, About. — (Haboudange, Achain, Bellange, Burlioncourt, Château-Voué, Conthil, Dalhain, Dédeling, Lidrequin, Obreck, Pévange, Riche, Sotzeling, Vannecourt, Vuisse).

A Jallaucourt, Mathieu. — (Jallaucourt, Ajoncourt, Aulnois, Craincourt, Donjeux, Fossieux, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Mallaucourt, Oriocourt).

A Lucy, Richard. — (Lucy, Baudrecourt, Bréhain, Château-Bréhain, Chenois, Chicourt, Frémery, Lesse, Marthille, Morville-sur-Nied, Oron, Prévocourt, Saint-Epvre, Villers-aux-Oies.)

A Moncel, Remy. — (Moncel, Aboncourt, Atilloncourt, Bioncourt, Chambrey, Grémecey, Manhoué, Mazerulles, Pettoncourt, Salonne, Sornéville.)

A Nébing, Collesson. — (Nébing, Bénestroff, Bermering, Guinzeling, Lostroff, Loudrefing, Marimont, Molring, Montdidier, Neufvillage, Rodalbe, Vahl, Virming.)

A Vergaville, Durand de Lançon. — (Vergaville, Bassing, Bidestroff, Bourgaltroff, Cutting, Domnom, Guébestroff, Guébling, Guénestroff, Kerprich-les-Dieuze, Lidrezing, Saint-Médard, Zarbeling.)

A Vic, Collot. — (Vic, Marsal, Moyenvic.)

Arrondissement de Lunéville.

Receveur particulier des finances. — A *Lunéville*, Monnayeur.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Anthelupt, Ducret. — (Anthelupt, Crévic, Deuxville, Flainval, Hudiviller Maixe, Sommerviller, Vitrimont.)

A Azerailles, Carrière. — (Azerailles, Brouville, Gélacourt, Hablainville, Mignéville, Montigny, Pettonville, Réherrey, Sainte-Pôle, Vacqueville, Vaxainville, Veney.)

A Baccarat, Chatelain (Fr.-René). — (Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Fontenoy, Glonville, Lachapelle, Merviller, Thiaville.)

A Badonviller, Jacquel. — (Badonviller, Angomont, Bionville, Bréménil, Fenneviller, Neuf-Maisons, Neuviller, Pexonne, Pierre-Percée, Saint-Maurice.)

A Bayon, Heitz. — (Bayon, Brémoncourt, Froville, Haigneville, Lorey, Saint-Germain, Saint-Mard, Villacourt, Virecourt.)

A Bénaménil, Poirel. — (Bénaménil, Chenevières, Laneuveville-aux-Bois, Laronxe, Manonviller, Marainviller, Saint-Clément, Thiébauménil.)

A Blainville, Chatelain (Joseph). — Blainville-sur-l'Eau, Barbonville, Charmois, Damelevières, Domptail, Einvaux, Haussonville, Landécourt, Méhoncourt, Romain, Velle-sur-Moselle, Vigneulles.)

A Blâmont, Robin. — (Blâmont, Ancerviller, Barbas, Frémonville, Gogney, Halloville, Harboney, Montreux, Nonhigny, Repaix, Verdenal.)

A Chanteheux, Mengin. — (Chanteheux, Crion, Croismare, Hénaménil, Jolivet, Moncel, Mouacourt, Parroy, Sionviller.)

A Einville, Bierry. — (Einville, Bauzemont, Bienville-la-Petite, Bonviller, Courbesseaux, Drouville, Hoéville, Raville, Serres, Valhey.)

A Emberménil, Marthelot. — (Emberménil, Amenoncourt, Autrepierre, Gondrexon, Leintrey, Reillon, Remoncourt, Vaucourt, Vého, Xousse.)

A Gerbéviller, Stael de Holstein. — (Gerbéviller, Fraimbois, Franconville, Haudonville, Hériménil, Lamath, Mont, Moriviller, Rehainviller, Xermaménil.)

A Herbéviller, Champeaux. — (Herbéviller, Blémerey, Buriville, Chazelles, Domèvre, Domjevin, Fréménil, Ogéviller, Reclonville, Saint-Martin.)

A Lunéville, Lallement de Liocourt.

A Moyen, Gigleux. — (Moyen, Essey-la-Côte, Flin, Giriviller, Magnières, Mattexey, Réménoville, Séranville, Vallois, Vathiménil, Vénezey.)

A Rozelieures, Collignon-Anguenot. — (Rozelieures, Borville, Clayeures, Loromontzey, Saint-Boingt, Saint-Remy-aux-Bois.)

Arrondissement de Nancy.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Atton, Oudot. — (Atton, Autreville, Bezaum[illegible] Landremont, Les-Ménils, Loisy, Millery, Morville-[illegible] [illegible]-sur-Seille, Sainte-Geneviève, Ville-au-Val.)

A Essey-les-Nancy. Lafrance. — [illegible] penoux, Dommartemont, Laneuvelotte [illegible] Max, Saulxures-les-Nancy, Seichamps [illegible]

A Faulx, Rambois. — (Faulx, Belleau, Bratte, Chenicourt, Jeandelaincourt, Létricourt, Lixières, Malleloy, Morey, Serrières, Sivry)

A Haroué, Jacquet. — (Haroué, Affracourt, Ceintrey, Crantenoy, Gerbécourt et Haplemont, Lemainville, Ormes-et-Ville, Tantonville, Vaudeville, Vaudigny, Voinémont.)

A Laneuveville, Delapisse. — (Laneuveville-devant-Nancy, Azelot, Burthecourt-aux-Chênes, Coiviller, Ferrières, Flavigny, Fléville, Lupcourt, Richardménil, Saffais, Tonnoy, Ville-en-Vermois).

A Lay-Saint-Christophe, Gervaize. — (Lay-Saint-Christophe, Amance, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Dommartin-sous-Amance, Eulmont, Laître-sous-Amance, Pixerécourt.)

A Lenoncourt, Demange. — (Lenoncourt, Art-sur-Meurthe, Buissoncourt, Cercueil, Erbéviller, Gellenoncourt, Haraucourt, Réméréville.)

A Leyr, Girard. — (Leyr, Armaucourt, Arraye-et-Han, Bey, Brin, Lanfroicourt, Moivrons, Montenoy, Villers-les-Moivrons.)

A Maxéville, Parisot. — (Maxéville, Chaligny, Frouard, Laxou, Marbache, Maron, Pompey, Velaine-en-Haye, Villers-les-Nancy.)

A Nancy, Mehl, place de Grève, 8.

A Neuviller sur-Moselle, Didelot — (Neuviller-sur-Moselle, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Crévéchamps, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Leménil-Mitry, Mangonville, Roville, Saint-Remimont.)

A Nomeny, Marin. — (Nomeny, Abaucourt, Clémery, Eply, Mailly, Manoncourt-sur-Seille, Phlin, Raucourt, Rouves, Thézey-Saint-Martin.)

A Pont-à-Mousson, Salle. — (Pont-à-Mousson, Belleville, Blénod-les-Pont-à-Mousson, Dieulouard, Maidières, Mousson.)

A Praye, de Flers. — (Praye, Chaouilley, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-sous-Gugney, Forcelles-Saint-Gorgon, Fraisnes, Gugney, Saxon, They, Thorey, Vaudémont.)

A Pulligny, Botta. — (Pulligny, Autrey, Frolois, Houdelmont, Marthemont, Parey-Saint-Césaire, Pierreville, Thelod, Viterne, Xeuilley.)

A Saint-Nicolas, Stainville. — (Saint-Nicolas, [illegible] noncourt-en-Vermois, Rosières-aux-Salines, V[illegible]

A Vandières, Janin. — (Vandières, Bouxières [illegible] mont, Champey, Jezainville, Montauville, Norroy, [illegible] Moselle, Prény, Villers-sous-Prény, Vittonville.)

A Vandœuvre, Feyen. — (Vandœuvre, Chavigny, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Ludres, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Tomblaine.)

A Vézelise, Bègue. — (Vézelise, Clérey, Goviller, Hammeville, Houdreville, Lalœuf, Ognéville, Omelmont, Quevilloncourt, Vitrey, Vroncourt.)

A Xirocourt, Grandjean. — (Xirocourt, Bouzanville, Bralleville, Diarville, Germonville, Gripport, Housséville, Jevoncourt, Saint-Firmin.)

Arrondissement de Sarrebourg.

Receveur particulier des finances. — A Sarrebourg, Thirion.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Azoudange, Sabotier. — (Azoudange. Assenoncourt, Desseling, Fribourg, Guermange, Languimberg, Romécourt.)

A Cirey, Gasse. — (Cirey, Bertrambois, Lafrimbolle, Métairies-de-Saint-Quirin, Parux, Petit-Mont, Raon-les-Leau, Saint-Quirin, Saint-Sauveur, Tanconville, Turquestein, Val-et-Châtillon.)

A Fénétrange, Gand. — (Fénétrange, Angviller, Berthelming, Bisping, Mittersheim, Niederstinzel, Postroff, Romelfing, Saint-Jean-de-Bassel.)

A Lorquin, Gerl. — (Lorquin, Abreschviller, Aspach, Fraquelfing, Hattigny, Héming, Hermelange, Landange, Laneuveville-les-Lorquin, Neufmoulins, Niderhoff, Nitting, Vasperviller, Voyer.)

A Niederviller, Lagarde (Charles-Marie-Louis). — (Niederviller, Bieberskirch, Brouderdorff, Buhl, Harreberg, Hartzviller, Hommarting, Hommert, Plaine-de-Valsch, Réding, Schneckenbusch, Trois-Fontaines, Walscheid.)

A Phalsbourg, Singerlet. — (Phalsbourg, Berlingen, Bourscheid, Danne, Hangviller, Herange, Metting, Mittelbronn, Weischeim, Vilsberg, Vintersbourg, Zilling.)

A Réchicourt, Hemmerlé. — (Réchicourt-le-Château, Avricourt, Foulcrey, Gondrexange, Haie-des-Allemands, Hertzing, Ibigny, Igney, [illegible] Richeval, Saint-Georges.)

A S[illegible], Briot. — (Saint-Jean-Kourtzerode, Arschw[illegible] Dannelbourg, Garrebourg, Guntzviller, [illegible]sen, Lixheim, Lutzelbour[illegible]

[illegible], Bickenholtz, [illegible]heim, Obers-

A Sarrebourg, Marchal. — (Sarrebourg, Barchain, Bébing, Dianne-Capelle, Haut-Clocher, Hesse, Hoff, Imling, Kerprich-aux-Bois, Langatte, Rhodes, Xouaxange.)

Arrondissement de Toul.

Receveur particulier des finances. — *A Toul*, Aude.

RECEVEURS-PERCEPTEURS.

A Blénod-les-Toul, Poirson. — (Blénod-les-Toul, Bulligny, Charmes-la-Côte, Choloy-et-Val-de-Passey, Crézilles, Domgermain, Ménillot, Mont-le-Vignoble)

A Colombey, Jacquet (Joseph). — Colombey-les Belles, Allain-aux-Bœufs, Crépey, Dolcourt, Favières, Germiny, Saulxerotte, Selaincourt, Thuilley-aux-Groseilles.)

A Euvezin, Prétavoine. — (Euvezin, Essey-et-Maizerais, Fey-en-Haye, Flirey, Limey, Lironville, Pannes, Régniéville, Remenauville, Saint-Beaussant, Seicheprey.)

A Foug, Clément.—(Foug, Boucq, Bruley, Ecrouves-et-Grand-Ménil, Lagney, Lay-Saint-Remy, Laneuveville-derrière-Foug, Lucey, Pagney-derrière-Barine, Sansey, Trondes.)

A Gondreville, Deville. — (Gondreville, Aingeray, Bouvron, Dommartin-les-Toul, Montenoy, Ménil-la-Tour, Sexey-les-Bois.)

A Maizières, Bouchon. — (Maizières, Bainville, Bicqueley, Chaudeney, Gye, Moutrot, Ochey, Pierre, Sexey-aux-Forges, Villey-le-Sec.)

A Rosières-en-Haye, Rosaire.—(Rosières, Avrainville, Francheville, Gezoncourt, Griscourt, Jaillon, Liverdun, Manoncourt, Rogéville, Saizerais, Villers-en-Haye, Villey-Saint-Etienne.)

A Royaumeix, Pellissier. — (Royaumeix, Andilly, Ansauville, Beaumont, Bernécourt, Domèvre, Grosrouvre, Hamonville, Mamey, Mandres-aux-Quatre-Tours, Manonville, Martincourt, Minorville, Noviant-aux-Prés, Tremblecourt.)

A Thiaucourt, Lequeux.— (Thiaucourt, Arnaville, Bayonville, Bouillonville, Charey, Dommartin-la-Chaussée, Jaulny, Rembercourt, Vandelainville, Viéville-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Xammes.)

A Toul, Husson.

A Vandeléville, Vanier. — (Vandeléville, Ahoncourt, Battigny, Beuvezin, Courcelles, Fécocourt, Gélaucourt, Gémonville, Grimonviller, Pulney, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-Saint-André.)

A Vannes, Dolot. — (Vannes-le-Châtel, Allamps, Bagneux,

Barizey-au-Plain, Barizey-la-Côte, Gibeaumeix, Housselmont, Mont-l'Etroit, Saulxures-les-Vannes, Uruffe.)

PERCEPTEURS-SURNUMÉRAIRES.

Baraban, à Nancy. — Grandjean, à Château-Salins. — Bastien, à Sarrebourg. — Grillot, à Lunéville. — Rayel, à Toul.

§ 2. PAYEUR DU DÉPARTEMENT.

Payeur, Génin, ✱, rue d'Alliance, 6.
Chef de comptabilité, Gassendi, r. Ste-Catherine, 23.
Caissier, Poirson, rue du faub. Sain-Pierre, 106.
Vérificateur, Mangin, rue des Champs, 17.

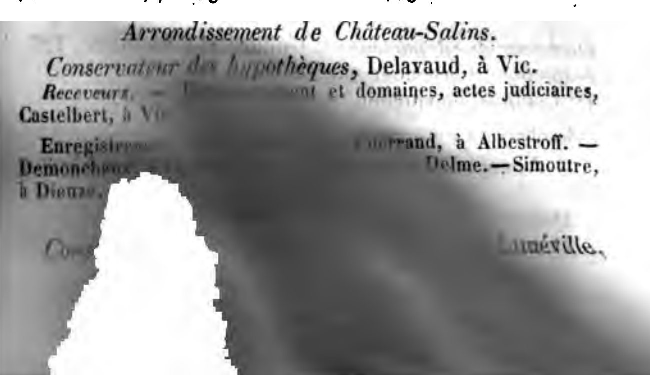
Les bureaux sont ouverts de 9 heures à 4 heures, mais la caisse se ferme à 3 heures.

§ 3. ENREGISTREMENT, TIMBRE, HYPOTHÈQUES ET DOMAINES.

Directeur du département, Ladrague, rue du Manége, 13.
Inspecteur, Perrin (1re classe), rue de la Pépinière, 42.
Vérificateurs, à Nancy : Thomas, place de Grève, 4. — *Sarrebourg et Nancy*, Olivo, rue de la Monnaie, 2. — *Lunéville*, Gombault. — *Vic*, Dumaine, rue Saint-Pierre, 12, à Nancy. — *Toul*, Mangeot.

A Nancy. *Premier commis*, Pillon, place Carrière, 3.
Garde-magasin contrôleur, Bernard, cours Léopold, 17.
Receveur du timbre à l'extraordinaire, Picard, rue Montesquieu, 21 bis.
Commis d'ordre. Tollin, rue Saint-Georges, 70.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 4 heures; ils sont situés rue des Tiercelins, à l'angle de la rue du Manége.



Arrondissement de Château-Salins.

Conservat[illegible] hypothèques, Delavaud, à Vic.
Receveurs. — [illegible] et domaines, actes judiciaires, Castelbert, à Vi[illegible]

Enregis[illegible]rand, à Albestroff. — Demonch[illegible] Delme. — Simoutre, à Dieuze.

Co[illegible] Lunéville.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils, Georges, à Lunéville. — Domaines et actes judiciaires, Henrion. — Enregistrement et domaines : — Guérin, à Baccarat. — Poignée, à Bayon. — Boisleux, à Blâmont. — Vuillemin, à Gerbéviller.

Arrondissement de Nancy.

Conservateur des hypothèques. Bonnejoye, place de Grève, 5.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils, Brisson, rue Stanislas, 55. — Enregistrement des actes judiciaires, Couvreur, rue des Michottes, 11.—Domaines, Carmouche, rue Raugraff, 19.

Enregistrement et domaines : — Massonnet, à Nomeny. — Baudesson, à Pont-à-Mousson. — Delafournière, à Haroué. — Merle, à Saint-Nicolas. — Grimardias, à Vézelise.

Arrondissement de Sarrebourg.

Conservateur des hypothèques et domaines. Marchal, à Sarrebourg.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils et judiciaires, Debay, à Sarrebourg.

Enregistrement et domaines : — Karcher, à Fénétrange. — Jeanbille, à Lorquin. — Carré, à Phalsbourg. — Salomon, à Réchicourt-le-Château.

Arrondissement de Toul.

Conservateur des hypothèques. Noiret, à Toul.

Receveurs. — Enregistrement des actes civils, Ris, à Toul. — Enregistrement des actes judiciaires, Lemonnier de la Haitrée.

Enregistrement et domaines : — Foissey, à Colombey. — Husson, à Noviant. — Latour, à Thiaucourt.

§ 4. CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Directeur du département, Guillot, rue St-Dizier, 127.
Inspecteur, Carpentier, rue Montesquieu, 8.
1er *Commis*, Jacquemin, rue Saint-Dizier, 127.

Les bureaux s'ouvrent à 8 heures et se ferment à 3.

A Nancy, contrôleur principal, Lagarde, rue des Ponts, 56.

Denizot (1re classe), rue de la Constitution, 3.
Doucet (1re classe), rue Saint-Georges, 59.

A Pont-à-Mousson, Fleuret, contrôleur (1re classe).
Lunéville, Bernard (1re classe). — Menusier (2e classe).
Toul, Jacquemin (Camille) (3e classe).
Château-Salins, Varaigne (2e classe).
Dieuze, Keller (3e classe).
Sarrebourg, Lorin (3e classe).
Surnuméraires à Nancy, Diot, Denizot (Henri).

§ 5. CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET TABACS.

Directeur du département, de Gérando, ✱, rue de la Source, 10, à Nancy.

1er *Commis de direction*, Lecouteux, trottoirs Stanislas, 18. — 2e *Commis*, Michelin, place Carrière, 39.

Surnuméraire de direction, Collin, rue des Carmes, 18.

Les bureaux de la direction, dont l'entrée est rue du Cheval-Blanc, sont ouverts de 9 heures à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Arrondissement de Nancy et de Toul.

Inspecteur divisionnaire, Reiter, rue St-Nicolas, 31, à Nancy.

Sous-inspecteur actif, Bresson, rue Raugraff, 23, à Nancy.

Recette principale.

Receveur principal, Dupuich, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.

1er *Commis de recette principale*, Wollbrett, cours Léopold, 24, à Nancy. — 2e *Commis*, Grillot, rue Saint-Dizier, 83, à Nancy.

Surnuméraire de recette principale, Thomas, rue Drouot, 2, à Nancy.

Recette particulière et buraliste.

Receveur particulier, Jambois, Grande-Rue (Ville-Vieille, 43, à Nancy.

Les bureaux sont ouverts, pour la recette principale et particulière, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, et pour [illegible] buraliste et de navigation du 1er avril au 1er octobre, [illegible] du matin à 6 heures du soir, et du 1er octobre au [illegible] heures du matin à 6 heures du soir.

Entreposeur des tabacs, Chollat, [illegible] 23, à Nancy.

Contrôleurs, Cuénat, rue Saint-Julien, 23, à Nancy. — Lavault, rue de la Hache, 40, à Nancy.

Contrôleur à Pont-à-Mousson, Mayerhoffen.

Receveur particulier sédentaire à Pont-à-Mousson, Vaulot.

Recettes ambulantes. Neuves-Maisons, Receveur, Demongeot. Commis principal, Brégeot. *Champigneules*, Receveur, Martin, C. Spite. — *Saint-Nicolas*, Receveur, Moussu, C. Moreau. — *Nomeny*, Receveur, Saint, C. Cardot. — *Vézelise*, Receveur, Marchal, C. Davin.

Salines de Varangéville. Receveur particulier sédentaire, Amédée. Chef de service, Munetrez.

Salines de Saint-Nicolas-Varangéville. Contrôleur pour les deux salines, Lecocq. Receveur particulier sédentaire, Réant.

Contrôleur, à Toul, Crampon.

Receveur particulier entreposeur, à Toul, Dantessanty.

Recettes ambulantes. — *Colombey*, Receveur, Le Barbey de Beaumont. Commis principal, Prost. — *Ecrouves*, R. Bernardin. C. Etienne. — *Thiaucourt*, R. François. C. Sallon.

Arrondissement de Château-Salins.

Inspecteur divisionnaire, Varaigne, à Château-Salins.

Receveur principal entreposeur, Chaboz.

Commis de recette principale, Ris.

Recettes ambulantes. — *Dieuze*, Receveur, Marin. Commis principal, Poinsignon jeune. — *Vic*, R. Parmentier, C. Sabotier. — *Albestroff*, R. Poinsignon aîné, C. Broquard. — *Delme*, R. Prost, C. Vitry.

Salines de Dieuze. — *Contrôleur*, Bailly. — *Receveur particulier*, Binger.

Salines de Moyenvic, Saléaux et Vic. — *Contrôleur*, Tincelin, à Moyenvic. — *Receveurs particuliers*, de Gisors, à Moyenvic; Barry, à Saléaux.

Arrondissement de Lunéville.

Sous-inspecteur divisionnaire, Honnoré, à Lunéville.

Receveur principal entreposeur, Moussu-Belcour, à Lunéville.

Commis de la recette principale, Bresson, à Lunéville.

Contrôleur, Detz, à Lunéville.

Recettes ambulantes. — *Lunéville* (banlieue), Receveur, Petitmengin. Commis principal, Cyvoct, — *Baccarat*, R. de Bigault du Granrut, C. Dufau. — Blâmont, R. Matton, C. Collas. — *Gerbéviller*, R. Lecomte, C. Munier.

Arrondissement de Sarrebourg.

Sous-inspecteur divisionnaire, Jouin, à Sarrebourg.
Receveur principal, Bérard, à Sarrebourg.

Commis près la recette principale, Joublin.
Recettes ambulantes. — *Phalsbourg*, Receveur, Metzigner. Commis principal, Martinot. — *Fénétrange*, R. Melchior, C. Chassignet. — *Lorquin*, R. Courier, C. Marquier. — *Héming*, R. Santaella, C. Bert.

Bureau de garantie.

Contrôleur, Beaufils, place d'Alliance, 4.
Essayeur, Mayeu, rue du Point-du-Jour, 7.

Le bureau, placé à la Mairie, entrée par la rue des Dominicains, est ouvert les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures du matin à midi.

§ 6. OCTROI.

Nancy (régie simple), Bureau central, rue St-Jean, 54.
Préposé en chef, Breffort, rue Saint-Jean, 54.
Contrôleur, Coste, rue Saint-Dizier, 96.
Sous-contrôleur, Jeanson, rue de l'Hospice, 11.
Receveur du bureau central, Lécrivain, rue de la Hache, 39.

Brigadier, Thoni, rue Notre-Dame, 52.
Commis aux écritures, Cochin, rue Saint-Nicolas, 31.
Le bureau central est ouvert, l'été de 7 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, l'hiver de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

Receveurs aux bureaux d'entrée. — Haye, rue du faubourg Saint-Georges, 18. — Frachet, rue du Montet, 44. — Colin, rue du faubourg Sainte-Catherine, 2. — Varenne, rue de Metz, 80. — Thomas, rue de Malzéville, 51. — Louis, rue du faubourg Stanislas, 27. — Lorrain, rue du faubourg Saint-Pierre, 135. — Bedon, rue du faubourg Stanislas, 2. — Marchal, rue du faubourg Saint-Jean, 2. — Blanchard, rue du Tapis-Vert, 10.

Commis-ambulants. — Lestrehan, rue de [illegible] Boulanger, rue Sainte-Catherine, 5. — Munier, [illegible] 1. — Hedrich, rue de Malzéville, 1. — Morlot, [illegible] — Lespiandel, rue Saint-Dizier, 152. — [illegible] 16. — Fruitier, rue Stanislas, 7. — [illegible] Stanislas, 42. — Beaujard, rue du [illegible] — Bouteille, rue des Jardins, 1. — [illegible] — Bourgeois, rue Saint-Thiébaut, [illegible]

bourg Saint-Pierre, 216.—Prevot, rue du faubourg Saint-Pierre, 60. — Petit, rue du faubourg des Trois-Maisons, 44. — Gallot, rue Saint-Jean, 50.—Fournier, rue Saint-Nicolas, 59.— Picard, rue Primatiale, 18.

Commis surnuméraires. — Buclier, rue des Quatre-Eglises, 89. — Maiaux, rue Saint-Nicolas. — Fiessler, rue de la Pépinière, 28.

§ 7. POSTES (ADMINISTRATION DES).

Notions générales sur le service des postes.

Les lettres pour les colonies françaises peuvent être expédiées affranchies ou non affranchies par les navires de commerce français partant des ports de France ; la taxe est celle des lettres échangées entre les bureaux de poste de l'Empire, plus un droit fixe de 10 centimes pour voie de mer. Les lettres des ou pour les militaires et marins sont exemptes de ce droit.

Les lettres pour les colonies françaises de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyanne française, du Sénégal et des îles Saint-Pierre et Miquelon peuvent aussi être expédiées par la voie anglaise, avec ou sans affranchissement ; à partir de 1857, elles payeront, jusqu'à 7 grammes 1/2 inclusivement : les lettres affranchies, 50 centimes ; celles non affranchies, 60 c. ; elles doivent porter sur l'adresse les mots : *voie d'Angleterre.* Les lettres pour les établissements français dans l'Inde peuvent être expédiées par la voie de Suez, avec ou sans affranchissement ; elles payeront : les lettres affranchies, 60 c. ; celles non affranchies, 70 c. ; elles doivent porter sur l'adresse : *voie de Suez.*

La taxe et les conditions d'envoi *des lettres et des imprimés pour l'étranger* sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des postes.*

TIMBRES-POSTES. — DE LEUR VALEUR. — DE LEUR EMPLOI.

Les timbres-postes sont de cinq couleurs différentes : couleur verte, valeur 5 centimes ; couleur bistre, valeur 10 c. ; couleur bleue, valeur 20 c. ; couleur orange, valeur 40 c. ; couleur rouge, valeur 80 c. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boîtiers des postes.

Les lettres échangées entre les bureaux de poste de l'intérieur de l'Empire, de la Corse et de l'Algérie, et les lettres des et pour les militaires et marins en garnison ou en station dans les colonies françaises, ou présents sous les drapeaux ou pavillons à l'étranger, demandent suivant leurs poids, les affranchissements suivants : jusqu'à 7 grammes 1/2 inclus 20 c., non affranchies 30 c. ; au-dessus de 7 gr. 1/2 jusqu'à 15 gr. inclus 40 c., non affranchies 60 c. ; au-dessus de 15 gr. jusqu'à 100 gr. inclus

80 c., non affranchies 1 fr. 20 c.; au-dessus de 100 gr. jusqu'à 200 gr. inclus 1 fr. 60, non affranchies 2 fr. 40 c.; au-dessus de 200 gr. jusqu'à 300 gr. inclus 2 fr. 40 c., non affranchies 3 fr. 60 c.; et ainsi de suite, en ajoutant par 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Les lettres de la ville pour la même ville affranchies ou non payent suivant leur poids, jusqu'à 15 gr. exclus 10 c.; de 15 gr. à 30 gr. 20 c.; de 30 gr. à 60 gr. 30 c.; de 60 gr. à 90 gr. 40 c.; de 90 gr. à 120 gr. 50 c.; et ainsi de suite, en ajoutant 10 c. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr.

Les lettres de la ville siége du bureau, pour les autres localités de l'arrondissement postal; les lettres d'un bureau de poste pour une distribution dépendant de ce bureau, et réciproquement, affranchies ou non payent suivant leur poids, jusqu'à 7 gr. 1/2 exclus 10 c.; de 7 gr. 1/2 à 15 gr. 20 c.; de 15 gr. à 30 gr. 30 c ; de 30 gr. à 60 gr. 40 c.; de 60 gr. à 90 gr. 50 c.; et ainsi de suite, en ajoutant 10 c. par 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les lettres.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 7 grammes 1/2 est affranchie avec un timbre bleu, valeur 20 centimes, elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 centimes : en déduisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 c.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte; ou bien en numéraire, au guichet des bureaux, et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbre insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

L'emploi fait sciemment d'un timbre-poste ayant déjà servi est puni d'une amende de 50 francs à 1,000 francs. (Loi du 16 octobre 1849.)

TAXE DES IMPRIMÉS, ÉCHANTILLONS, PAPIERS DE COMMERCE OU D'AFFAIRES.

(*Loi du 25 juin 1856.*)

La taxe de ces objets est réglée [illegible] af-
franchissement en numéraire ou en [illegible]
doit pas dépasser 3 kilogrammes, [illegible]
mètres. Ils ne doivent renfermer [illegible]

crite pouvant tenir lieu de correspondance, sous peine d'une amende de 150 francs à 300 francs, et, en cas de récidive, de 300 fr. à 3,000 francs.

Les imprimes sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface. Ils sont de trois classes :

1° *Les journaux politiques*, taxe 4 centimes par exemplaire de 40 grammes et au-dessous; au-dessus de 40 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant; moitié des prix ci-dessus, lorsque le journal est pour l'intérieur du département où il est publié, ou pour les départements limitrophes.

2° *Les publications périodiques uniquement consacrées aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie*, taxe 2 centimes par exemplaire de 20 grammes et au-dessous; au-dessus de 20 grammes, augmentation de 1 centime par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr. excédant; moitié de ces prix dans les cas indiqués au paragraphe ci-dessus.

3° *Les circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés*, taxe 1 centime par paquet ou exemplaire isolé de 5 grammes et au-dessous, pour tout l'Empire; un centime en sus par chaque 5 gr. ou fraction de 5 gr. excédant jusqu'à 50 gr.; de 50 gr. à 100 gr. 10 centimes, uniformément; au-dessus de 100 g., 1 centime en sus par chaque 10 gr. ou fraction de 10 grammes.

Les avis de naissance, mariage et décès, les prospectus, catalogues, circulaires, prix courants et avis divers sont reçus sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes d'un côté : taxe 5 centimes par exemplaire de 10 grammes et au-dessous, pour l'arrondissement du bureau, et 10 cent. pour le reste de l'Empire; augmentation : 5 centimes ou 10 centimes par chaque 10 grammes ou fraction de 10 grammes excédant.

Les cartes de visite sont reçues sous enveloppes non fermées, aux conditions ci-dessus. La même enveloppe peu renfermer deux cartes sans augmentation de prix.

Les échantillons sont affranchis au prix des imprimés de la 3e classe. Sont reçus comme échantillons tous objets du poids de 3 kilogrammes et au-dessous, qui ne sont pas de nature à détériorer ou à salir les correspondances. Modes facultatifs d'expédition : bandes mobiles, sacs en toile ou en papier, boîtes, caisses, étuis fermés avec de simples ficelles faciles à dénouer, fioles transparentes assujetties convenablement dans des caisses solides.

Le port des papiers de commerce ou d'affaires est de 50 cent. par paquet de 500 gr. et au-dessous. Au-dessus de 500 gr., un centime en sus par chaque 10 gr. ou fraction de 10 gr.

Les objets qui précèdent sont taxés comme lettres s'ils ont été expédiés sans affranchissement; s'ils ont été affranchis en timbres-postes et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés

en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de payement.

Articles d'argent. — La poste se charge, moyennant un droit de 2 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans les bureaux. Il est remis aux déposants, en échange, des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Le minimum des dépôts est fixé à 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent un droit de 35 centimes pour timbre.

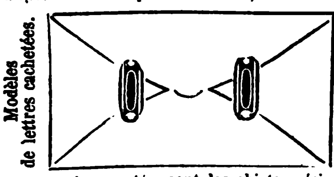
Transport illicite des correspondances. — La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes, des lettres *cachetées ou non cachetées* circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis, des journaux, ouvrages périodiques, circulaires, prospectus, catalogues et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 francs, et, en cas de récidive, d'une amende de 300 francs à 3,000 francs (Arrêté du 27 prairial an IX et loi du 22 juin 1854).

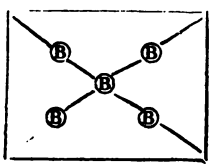
De la suscription des lettres. — Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français; par exemple : Valence (Espagne), Valence (Drôme); Grenade (Espagne), Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Lettres chargées et chargements de valeurs cotées. — Les lettres auxquelles le public attache une importance particulière peuvent être chargées. Ces lettres doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles payent, outre la taxe ordinaire, une surtaxe de 20 c.

Les lettres chargées doivent être placées sous enveloppe et cachetées au moins de deux cachets en cire fine; ces cachets doivent être placés de manière à retenir tous les plis de la lettre; ils doivent tous porter la même empreinte.

Modèles de lettres cachetées.





Les *valeurs cotées* sont des objets précieux de petite dimension qui payent 2 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimèt. d'épaisseur. Poids maximum : 300 gr.



Modèle de la suscription d'une lettre.

INSPECTION DE LA MEURTHE.

Inspecteur chef de service. A Nancy, d'Hautefort, rue de la Constitution, 2.
Directeur comptable des postes du département, à Nancy, Bernard, rue Saint-Nicolas, 2.
Sous-Inspecteur, Cerquand, rue de la Poissonnerie, 45.
Contrôleur, Wegelin, rue de l'Hospice.

Commis de la direction. — 1. Rayne. — 2. Bichebois. — 3. Fourie. — 4. Poirier. — 5. Perinet. — 6. Ulry père. — 7. Ulry fils. — 8. A. Quinet. — 9. Boullais. — 10. Collenot.
Brigadier-facteur. Quinet.

Facteurs de ville.

1. Remy, facteur chef, r. Ste-Catherine, 37.
2. Antoine, r. de la Pépinière, 21.
3. Pelletier, r. de Grève, 35.
4. Ferry, r. de la Hache, 1.
5. Thouvenin, r. du Montet, 28.
6. Fiatte, r. Saint-Nicolas, 89.
7. Jackell, r. de la Hache, 47.
8. Jacquet, r. du Sapin-Sainte-Catherine, 10.
9. Simonin, faub. Stanislas, 26.
10. Pillon, r. des Maréchaux, 10.
11. Wolff, r. St-Nicolas, 73.
12. Valentin, r. du Montet.

Garçons de bureau. 1. Mathis; — 2. Jeansin, à la direction.
Leveur de boîtes. Ferry jeune.

Les bureaux sont ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir en été, et de 8 heures du matin à 7 heures du soir en hiver.

Boîtes des postes aux lettres.

A la direction, r. St-Nicolas, 2.
A l'Hôtel-de-Ville.
Sur la place Saint-Epvre.
Au grand Séminaire.
Au faubourg de Metz.
A la porte Sainte-Catherine.
A la Porte-Neuve.
Rue Saint-Dizier, au Marché couvert.
Au faubourg Saint-Georges, 32.
Rue Saint-Jean, 56.
A la porte Stanislas.
A la Gare du Chemin de fer.

Les boîtes aux lettres supplémentaires placées dans les différents quartiers de la ville se lèvent une heure avant celle du bureau. — La boîte placée à la gare du chemin de fer est levée 10 minutes avant le départ de chaque train; le public doit éviter d'y jeter la correspondance pour Nancy et la banlieue.

DIRECTEURS ET DIRECTRICES.

Arrondissement de Château-Salins.

A Albestroff. Mlle Curely.
Château-Salins. Silice.
Moyenvic. Mme Collin.
Dieuze, N.
Vic. Mlle Schœrer.
A Delme. Mme Vve Grasse.
Bourdonnay. Mme David.
Altroff. Mlle Lejeune.
Aulnois. (Distribution) Mme Vincent.

Arrondissement de Lunéville.

A Lunéville. Carant.
Baccarat. Mlle Voisin.
Blamont. Mme Villermain.
A Gerbéviller. Mme Dolinski.
Bayon. Mme Demange.
Badonviller. Mlle Jeanpierre.

Arrondissement de Nancy

A Pont-à-Mousson. Mayer.
Vézelise. Mlle Gillon.
Haroué. Mlle Barrey.
Neuviller. Mme Labrosse.
St-Nicolas. Mme Tyszkiewicz.
Nomeny. Mme Pelgrin.
A Pont-Saint-Vincent. Mme de Saint-Martin.
Flavigny. (Distribution) Vuillaume.
Vandeléville. (Distribution) Husson.

Arrondissement de Sarrebourg.

A Sarrebourg. Sido.
Phalsbourg. Mme Neuville.
Lorquin. Mme Sicard.
A Fénétrange. Mlle Baumann.
Réchicourt. Mlle Lavillatte.

Arrondissement de Toul.

A Toul. Baltzer.
Colombey. Maubon.
A Thiaucourt. Gallot.
Noviant. Rouyer.

(La septième colonne du tableau, page 127, indique le bureau de poste par lequel chaque commune est desservie.)

§ 8. EAUX ET FORÊTS.

Ecole impériale forestière.

Directeur, Parade, ✳, rue Girardet, 12.

Inspecteurs des études, Lanier, faubourg St-Pierre, 47. — Nanquette, rue Girard[illegible]

Professeurs. — Cult[illegible], Lanier.— Aménagements, Nanquette, — [illegible] Regneault, rue Saint-Dizier, 138. — [illegible], rue Stanislas, 46. [illegible] ✳, rue Saint-D[illegible]
rue de Metz, [illegible]

31e *Promotion. — Gardes généraux en application.*

Poupault, à Dreux.
Devillers, à Strasbourg.
Vouzeau, à Epinal.
Charlemagne, à Vesoul.
Le Père, au Mans.
Bourdin, à Pontarlier.
Niéger, à Colmar.
Foncin, à Besançon.
Jacques, à Verdun.
Bazin, à Commercy.
Baut, à Autun.
Malle, à Villers-Cotterets.
Boppe, à Saint-Dié.
De Preux, à Avallon.
De Saint-Paul, à Limoux.
De Touzalin, à Orléans.
Marmin, à Orléans.
Thomas, à Blois.
Arbeltier, à Langres.
Pinguet, à Clermont-Ferrand.
Mourgeon, à Colmar.
Hossard, à Moulins.
George, à Wissembourg.
Millière, à Chateauroux.
Bellier, à Schelestadt.
Du Chatelle, à Lunéville.
Ducros, à Beaune.
Estingoy, à Grenoble.
De Drème, à Pau.
Leguay, à Beauvais.

32e *Promotion.* — 1855. — *Elèves à l'école forestière.*

Cavaroz.
Desjobert.
Cabarrus.
Berdellé.
Petit.
Bertrand.
Baucheron.
Barbier de la Serre.
Jolivet.
D'Arbois de Jubainville.
Guy.
Caussé.
Noël.
Poulmaire.
Cézard.
Dubois.
Huriot.
Thomas.
D'Uzer.
Maréchal.
De Monteil.
Beths.
Noisette.
Liébaut.

Elèves de la couronne :

De Maisonneuve. — Des Gardes.

33e *Promotion.* — 1856. — *Elèves à l'école forestière.*

De la Berge.
De la Morinerie.
Ernst.
Crousse.
Lartigue.
Gomien.
Combrau.
Chatelain.
Chapelain.
Vanhoucke.
Sédillot.
Vernin.
Morel.
Champenois.
De Saint-Paul.
Vasselot de Regné.
Delaporte.
De Villeneuve.
Castel.
Duchalais.
De Douhet d'Auzers.
Prudot.
Ballin.
Deplais.
Mathieu Saint-Laurent.
Reculé.
Beaumont.
Dincher.
De Gibon.
De Lamothe.
Biarnois.

Elèves de la couronne :

Le Gros Saint-Ange. — Odent.

§ 9. CONSERVATION FORESTIÈRE.

Conservateur, Fliche, ✻, rue de la Visitation, vis-à-vis la chapelle du Lycée.

Sous-Inspecteur sédentaire. Defaut, rue du faubourg Saint-Georges.

Les bureaux sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

INSPECTION DE LUNÉVILLE.

Inspecteur, Meslier de Rocan.
Sous-Inspecteur, Daubrive, à Lunéville.
Gardes généraux, Darantière, à Lunéville. — Robillard, à Badonviller. — Clopin, à Baccarat.

INSPECTION DE NANCY.

Inspecteur, De Frawemberg, cours Léopold, 36.
Sous-Inspecteur, Bresson, rue de l'Hospice, 12.
Gardes généraux, à Nancy, Gromand, rue de la Pépinière, 15. — *Pont-à-Mousson*, Lahalle. — *Vézelise*, Boppe.

INSPECTION DE SARREBOURG.

Inspecteur, Rolland.
Sous-Inspecteur, Mangin.
Gardes généraux, Maguin, à Phalsbourg. — Prouvé, à Cirey.
Garde à cheval, Dhallet, à Sarrebourg.
Inspecteur, Caille, à Abreschwiller.
Sous-Inspecteur, Vulpilat, à Abreschwiller.
Garde général, Betting de Lancastel, à Valscheid.

INSPECTION DE TOUL.

Inspecteur, Micard.
Sous-Inspecteur, Mangin.
Gardes généraux, Charlot, à Colombey. — De Ladonchamp, à Noviant. — De Dumast, à Toul.

INSPECTION DE VIC.

Inspecteur, Vautier [illegible]
Sous-Inspecteur, [illegible]-Salins.
Gardes généraux, [illegible]uze. — Foissey, à Albestroff.

[illegible]

Gardes généraux, [illegible] — [illegible] Saint-Julien, 88.

§ 10. LOUVETERIE (LIEUTENANTS DE).

Arrondissement de Château-Salins.

Cantonnement de Château-Salins. — De Boursier, à Bathelémont.

Arrondissement de Lunéville.

Cantonnements de Lunéville, nord et sud. — De Lambertye, à Gerbéviller.

Cantonnements de Baccarat et de Badonviller. — Eugène Chevandier, ✻, à Cirey.

Arrondissement de Nancy.

Cantonnements de Nancy, est et ouest. — Lezay de Marnézia, à Nancy.

Cantonnements de Vézelise et de Colombey. — Rollin, de Vézelise.

Cantonnements de Pont-à-Mousson et de Noviant. — De Fréhaut, de Vittonville.

Arrondissement de Sarrebourg.

Cantonnements de Phalsbourg, Abreschwiller et Valscheid. — Georges Chevandier, à Saint-Quirin.

Cantonnements de Sarrebourg et de Cirey. — Eugène Chevandier, ✻, à Cirey.

Arrondissement de Toul.

Cantonnements de Toul, nord et sud. — Desloges, à Toul.

§ 11. RELAIS DE POSTE AUX CHEVAUX.

Arrondissement de Château-Salins.

A Château-Salins, Bailly.
Dieuze, Lorrain.
Altroff, Février.
Bourdonnay, Dieudonné.
A Delme, Bastien.
Loudrefing, Parentin.
Moyenvic, Démoyen.

Arrondissement de Lunéville.

A Lunéville, Burtin, fils.
Bénaménil, Mangin.
Blâmont, Helluy.
A Ménil-Flin, Demange.
Moyen, Choux.

Arrondissement de Nancy.

A Nancy, Ottenheimer, rue des Tiercelins, 42.
Pont-à-Mousson, Heymonet,
Belleville, Colson.
Champenoux, Demoyen.
A Dombasle, Gérardin.
Flavigny, Hergué.
Neuviller, N.
Velaine-en-Haye, Ottenheimer.

Arrondissement de Sarrebourg.

A Sarrebourg, Gasse.
Phalsbourg, Moye.
Fénétrange, Müller.
A Héming, Cherrière.
Hommarting, Touche.

Arrondissement de Toul.

A Toul, Robert, fils.
Bainville-sur-Madon, Bazin.
Beaumont, Grandidier.
A Colombey, Baudot.
Lay-St-Remy, De La Salle.
Rosières-en-Haye, Husson.

§ 12. TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

INSPECTION DE NANCY.

L'inspection de Nancy s'étend sur les départements de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle.

Inspecteur des lignes télégraphiques, Blavier, rue Callot, 6.

DIRECTION DE NANCY.

La direction et les bureaux du télégraphe électrique sont installés à Nancy, hôtel de la Préfecture (côté de la Pépinière).

Du 1er avril au 30 septembre les bureaux sont ouverts au public de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Un service de nuit étant établi pendant la saison d'hiver, ils sont ouverts, jour et nuit, du 1er octobre au 31 mars.

Directeurs et chefs de station.

Rubichon, directeur à Nancy, hôtel de la Préfecture.
Du Colombier, directeur à Metz, au Palais de Justice.
Mombrun, chef de station à Thionville.

Stationnaires de la direction de Nancy. — Georges. — Clouqueur. — Besnard. — Desvigne. — De Linières. — Lambrigot. — Cuper. — Leclerc. — Hénoque.

Surnuméraires. — Evrard. — Chapy. — Welche.

Stationnaires détachés à la gare du chemin de fer de Nancy. — Varin. — Picard. — Caudey.

Surveillants des sections [illegible] de l'inspection. — Defrance. — Josan. — [illegible] — Brion. — Mamias. — Demenu.

Piéton de la direction [illegible]

Les dépêches [illegible]
suivante, perçue au [illegible]

Pour une dépêche [illegible]
de deux francs, plus [illegible]

Au-dessus de 15 mots la taxe précédente est augmentée (dixième pour chaque série de cinq mots ou fraction de série e: dant.

Il est accordé, pour l'adresse de chaque dépêche de un à mots qui ne sont pas comptés.

Au dessus de cinq mots, l'excédant est compté et taxé ave corps de la dépêche.

La date et le lieu de départ sont transmis d'office.

Prix d'une dépêche simple de Nancy à Paris 4 fr. 90.

Prix d'une dépêche de 20 mots de Nancy à Paris 5 fr. 39.

Pour chaque série de cinq mots en plus 49 c.

Les postes télégraphiques de la direction de Nancy comm quent avec toutes les villes de France et de l'Europe pourvue bureaux électriques,

§ 13. BANQUE DE FRANCE.

Succursale de Nancy (Autorisée par décret du 18 a 1853, en conformité de l'ordonnance du 25 m 1841), place d'Alliance, 2.

Directeur, Blondin, hôtel de la Banque, place d' liance, 2.

Censeurs, Ackermann, ✻, receveur général, place Dames, 1. — Cézard (Nicolas), rue Girardet, 4. — J Baille, ✻, rue Drouot, 4.

Administrateurs, Boppe-Cabocel, rue des Ponts — Botta (Georges), rue de la Constitution, 9. — B (Nicolas), faubourg Saint-Georges, 24. — Delange, Carrière, 33. — Edouard Noël, rue Stanislas, 6 — Gebhart, rue Saint-Dizier, 108. — Lamoure[illegible] des Michottes, 2. — Madelin (Jules), rue Stani[illegible] — Rondot-Saint-Cyr, rue Saint-Pierre, 10.

Caissier, Guérin, hôtel de la Banque.

1er *Employé,* A. Boucher, rue de la Poissonnerie.

2e *Employé,* Gabriel, rue Saint-Pierre, 16.

Garçons de recette, — Talard, rue Saint-Geor[illegible] Chovin, rue Saint-George [illegible] — Oliot, rue Drouot, [illegible]

Caisses. — Elles son[illegible] de 9 heures du heures du soir (dimanch[illegible]eptés).

Jours d'escompte. - [illegible]ercredis et [illegible]

Les opérations de la [illegible] celles de France, consistent à :

1° Escompter, à un tau[illegible]

de commerce timbrés, à 3 signatures et à échéance, dont le délai est fixé par elle, sur Paris et villes où la banque a des succursales. Elle admet à 2 signatures, moyennant un transfert d'actions de banque ou effets publics français pour valeurs crées pour fait de marchandises ;

2° Faire avance sur effets publics français à échéance déterminée ;

3° Id. — Id. Non déterminée ;

4° Id. Sur actions et obligations des compagnies de chemins de fer francais ;

5° Id. Sur obligations de la ville de Paris ;

6° Id. Sur lingots et monnaies or et argent (l'intérêt de ces avances (jamais au-dessous de 10,000 fr.) est de 2 p. 0/0 l'an) ;

7° Emettre billets à vue et au porteur ;

8° Délivrer billets à ordre, à vue ou à jour de vue transmissibles par endos et payables à Paris ou dans les succursales ;

9° Recevoir en compte courant les sommes versées et effets sur Paris à encaisser, et payer dispositions faites sur la banque jusqu'à concurrence des sommes encaissées ;

10° Délivrer récépissés nominatifs remboursables à vue, payables sur acquit du titulaire ;

11° Recevoir en garde titres, effets publics français ou étrangers, au porteur ou nominatifs, diamans.

La banque ne reçoit pas d'argenterie en garde.— L'admission à l'escompte et au compte courant doit être demandée par lettre au directeur, accompagnée d'un certificat de 3 personnes connues qui déclarent connaître parfaitement le demandeur et sa signature, et qu'il fait honneur à ses engagements. — La banque ne reçoit pas d'opposition sur les sommes qu'elle a en compte. — On peut céder l'usufruit des actions de la banque et disposer séparément de la nue-propriété ; elles peuvent être immobilisées par déclaration du propriétaire, devenant sujettes aux lois qui régissent les *immeubles* ; les actions immobilisées peuvent être [illegible]

[illegible] **France** a des succursales dans les villes de : [illegible] **Angoulême**, Arras, [illegible] non, Besançon, Bor- [illegible] **roux**, Clermont [illegible] Dijon, Dunkerque, [illegible] **Le** Hâvre, Le [illegible] Limoges, Lyon, [illegible] **llier**, Mulhou [illegible] Nantes, Nevers, [illegible] **Rennes**, [illegible] Etienne, Saint- [illegible] Toulous [illegible] Valenciennes.

CHAPITRE X.

AGENTS SANITAIRES ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Docteurs en médecine ; Officiers de Santé ; Pharmaciens, etc Jury de médecine. — Médecins des épidémies. — Méd cantonaux. — Conseils d'hygiène publique et de salubrité Comité central de vaccine et vaccinateurs. — Cours d'accou ment. — Etablissements départementaux ; Hospices ; Ma de charité et Bureaux de bienfaisance. — Etablissements ticuliers. — Monts-de-Piété. — Caisses d'épargne, de ret et sociétés de prévoyance. — Sociétés charitables.

§ 1er. AGENTS SANITAIRES.

Arrondissement de Nancy.

DOCTEURS EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE, A NANC

(On a indiqué, après le nom des docteurs, les heures auxqu ils donnent audience chez eux.)

Béchet, rue Stanislas, 34. (Tous les jours de 2 heures.) — Bertin, rue Saint-Dizier, 89. (Tous les jou de 2 à 3 heures, les dimanches exceptés.) — E. Bert fils, rue Saint-Dizier, 89. — Bertrand, rue St-Georg 63. — Blondlot, ruelle Saint-Antoine. — Boppe, faubou Saint-Pierre. — Castel, rue Saint-Di... — V. Cha telain, ✱, rue Lafayette, 6. (Tous ... de midi à heures 1/2.) — Ch. Chatelain, rue ... Colin, chemin de la Garenne, 17. ... rue de Grève, 32. — Contal, rue de ... Dalien, rue Saint-Dizier, 53. (De 2 à ... exceptés.) — Demange, petite rue ... De Roche, faubourg Stanislas, 15. — ... Carmes, 3... jours, de 1 à 2 ... rens, rue ... 37. — Le... Saint-Dizi... ne, fils, ... Lévylier, r... 02. — ... St-Julien, 3... — Poincarré, ...

heures).—Roussel, rue des Carmes, 7. (De 3 à 4 heures.) — De Schacken, rue des Michottes, 3.—Simonin père, ✻, rue Saint-Jean, 17. — Edmond Simonin, ✻, rue des Carmes, 29. (Tous les jours de 1 à 2 heures, les dimanches exceptés.) — Adolphe Simonin, rue des Dominicains, 8. — Xardel, rue Saint-Dizier, 20.

A Diarville, Regnault.— *Haroué*, Rouyer.— *Laxou, à Maréville*, Mérier. — Renaudin. — *Lay-Saint-Christophe*, Vallois. — *Pont-à-Mousson*, Andreux. — Marchal. — Variot. — Sergent. — Zulkowski. — *Pont-Saint-Vincent*, Liébaut. — *Saint-Nicolas*, Danis. — Barrey. — *Vézelise*, Borom.— Cugnien.— Perot. — *Xirocourt*, Regnault.

OFFICIERS DE SANTÉ.

A Nancy.—Courtaillon de Mondoré, petite rue Saint-Pierre, 20.— Lesaing fils (dentiste), rue Montesquieu, 7. — Nollet, rue Saint-Georges, 14. (Tous les jours, de 3 à 4 heures.) — Scheffer (dentiste), rue de l'hôpital Saint-Julien, 14.— Torio (dentiste), rue Sainte-Catherine, 23. — Winter, rue Saint-Nicolas, 2. (Tous les jours, de 2 à 4 heures, les dimanches exceptés.)

A Custines, Camatte. — *Diarville*, Colnot. — *Dieulouard*, Bernard.— *Flavigny*, Joly. — *Fresnes-en-Saintois*, Clément.—*Jarville*, Brasseur, à la Petite-Malgrange. — *Leyr*, Grandeury. — *Nomeny*, Claude, Gény. — *Pompey*, Golzard. — *Pont-à-Mousson*, Donoux. — *P[illegible] Saint-Vincent*, Chobaut. — *Rosières-aux-Salines*, [illegible]

[illegible]CIENS.

[illegible]e des M[illegible] — Barbaut, rue Saint-
[illegible] - Bert[illegible]rg Saint-Pierre, 16. —
[illegible] Delcominète, rue des
[illegible]ue des Dominicains,
[illegible] — Ferry, trottoirs
[illegible]ier, 21. — La-
[illegible], Grande-Rue
[illegible]Dizier, 91. —
[illegible] rue Saint-

Dizier, 102. — Spurzem, place Lafayette, 6. — Vesque, place Carrière, 29.

A Laxou, Goury, à l'hospice de Maréville.— *Haroué*, Contal. — *Nomeny*, Knecht. — *Pont-à-Mousson*, Lambert. — Duron. — Masson. — Thiry.— *Saint-Nicolas*, Muraille. — Fraisse. — *Vézelise*, Michel. — Salle.

Herboristes.

A Nancy, Mentré, rue Saint-Dizier, 55. — Pierrot, rue de la Faïencerie, 25.

Sages-femmes.

A Nancy, MMes Blaise, rue Saint-Georges, 2. — Dautrey, rue des Ponts, 29. — Etienne, rue des Dames, 23. — Faure, Grande-Rue (Ville-Vieille), 96. — Husson, rue de Grève, 6. — Mlle Jackel, à la Maison de secours. — Jacquet, rue de la Fayencerie. — Jullié, rue Stanislas, 80. — Legros, faubourg Saint-Pierre, 45. — Liégaut, faubourg Saint-Pierre, 232. — Linge, faubourg Saint-Pierre, 73. — Marchand, faubourg Saint-Pierre, 149. — Martin, rue des Quatre-Eglises, 75. — Maige, rue de la Hache, 73.— Morel, rue Notre-Dame, 27. — Muller, rue St-Dizier, 141. — Bourgeois, rue des Quatre-Eglises, 77. — Mlle Richardin, rue Saint-Dizier, 90. — Veuve Simon, faubourg des Trois-Maisons, 1. — Mlle Simon, faubourg des Trois-Maisons, 1.

A Haroué, Femme Gérard. — *Nomeny*, F. Darbelet. — F. Carlier. — *Pont-à-Mousson*, Bérot. — F. Beaucourt. — Veuve Cardot. — Cordier. — *Rosières-aux-Salines*, F. Fachat. — *Saint-Nicolas*, Veuve Clausse. — F. Marchal. — *Vézelise*, F. Chaton.

Arrondissement de Château-Salins.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Château-Salins*, Zugmayer. — De Schack[illegible] De Schacken, fils. — *Albestroff*, Duvivier. — [illegible] celon. — Mo[illegible]. — *Jallaucourt*, Sulikowski. — [illegible] Remy. — Gr[illegible] sieux. — *Vic*, Bagré. — Lecler[illegible]

Officiers de santé. — *Altroff*, [illegible] — *Delm*[illegible] Foissey. — *Dieuze*, Pichon.—Josse[illegible] Aym[illegible] — Grillet. — *Ommeray*, Mangenot[illegible]

Pharm[illegible] *Château-Salins*, [illegible] Bérard. — [illegible]ur. — Par[illegible] *Vic*, Mun[illegible]

Sages-femmes. — *Château-Salins*, F. Berthel. — Anne-Mélanie Berthel. — *Delme*, F. Biou. — *Dieuze*, Michel. — Laval. — Croisé. — Reitz. — *Marsal*, F. Chalot. — *Moyenvic*, F. Jacquot. — *Vic*, F. Guillaume. — Picard.

Arrondissement de Lunéville.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Lunéville*, Castara. — Thomassin. — Saucerotte. — Putegnat. — Benoist. — Gueury. — Simon. — Monginot. — Saucerotte, fils. — *Baccarat*, Mangin. — *Badonviller*, Grandys. — *Bayon*, Bastien. — Mergaut, fils. — *Blâmont*, Mayeur. — Virlet. — *Einville*, Eby. — *Gerbéviller*, Lotz. — Labrevoit.

Officiers de santé. — *Lunéville*, Didot. — De Tadini (pour les maladies des yeux.) — *Azerailles*, Thiriet. — *Baccarat*, Saucerotte. — *Blâmont*, Hovasse. — *Saint-Clément*, Paulin.

Pharmaciens. — *Lunéville*, Demange. — Joly. — Delcominète. — Gauché-Chaumont. — Vazy. — Maire. — *Baccarat*, Blavier. — Mangin. — *Badonviller*, Chardin. — *Blâmont*, Mijeot.

Sages-femmes. — *Lunéville*, F. Haberer. — F. Chaxel. — F. Husson. — F. Boucant. — F. Richard. — Vuillaume. — *Baccarat*, Delond. — Arnould. — *Badonviller*, F. Devinez. — F. Jacquemin. — F. Mangin. — *Bayon*, Veuve Royer. — F. Didier. — *Blâmont*, Romer. — Pagny. — *Einville*, F. Vaimbois. — *Gerbéviller*, F. Hocquard. — F. Barbier.

Arrondissement de Sarrebourg.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Sarrebourg*, Burckhardt, père. — Burckhardt, fils. — Piel de Zabern. — Weiss. — *Fénétrange*, Michaux-Bellaire. — *Lorquin*, [illegible]bal. — Grillet. — [illegible]*lsbourg*, Leman. — Neubauer. [illegible]*icourt*, Bort[illegible]

[illegible] *de santé.* — [illegible] Claude.

[illegible]*s.* — [illegible] Mariatte, fils aîné. — [illegible] — [illegible] Linder. — *Lorquin*, [illegible] Quirin.

[illegible] — F. Miller. — [illegible] — Fénétrange,

F. Wahart. — *Lorquin*, F. Haberer. — Lhospitalier. — *Phalsbourg*, Ehrard. — Boudinet. — *Réchicourt*, Halard.

Arrondissement de Toul.

Docteurs en médecine et en chirurgie. — *Toul*, Verger, ☼. — Bancel, ☼. — Denys. — Naquard. — Naquard, jeune. — Bancel, fils. — Petitmangin. — *Arnaville*, Henry. — *Bernécourt*, Baundsaux. — *Blénod-les-Toul*, Toussaint, père. — *Colombey*, Leber. — *Foug*, Martel. — *Noviant-aux-Prés*, Lhuillier. — *Thiaucourt*, Valentin, fils. — *Vandeléville*, Cadiot.

Officiers de santé. — *Blénod-les-Toul*, Toussaint, fils. — *Colombey*, Didelon. — *Essey et Maizerais*, Hanus. — *Favières*, Magnien. — *Gibaumeix*, Alliot. — *Liverdun*, Nicolas. — *Noviant*, Georges.

Pharmaciens. — *Toul*, Blanchard. — Dubois. — Husson. — Toussaint. — *Thiaucourt*, Laval. — *Colombey*, François.

Sages-femmes. — *Toul*, F. Marchal. — Vandeléville. — *Colombey*, Nagot. — *Thiaucourt*, F. Gaillard. — Josten.

JURY DE MÉDECINE DE NANCY.

Membres du jury, Simonin, père, ☼; Blondlot, médecins. — *Membres adjoints*, Simonin, ancien pharmacien; Claude, Spurzem, pharmaciens; Nicklès, professeur à la Faculté des Sciences.

Médecins des épidémies dans les arrondissements.

Château-Salins, de Schacken. — [illegible]ville, Gueury. — Nancy, Victor Parisot. — Sarrebourg, B[illegible] fils. — Toul, Bancel, ☼.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE E[illegible]TÉ DU DÉPARTE[illegible]

Conseil d'hygiène du départe[illegible] l'arrondissem[illegible]
Na[illegible]

Président. Le Préfet.

Membres. Simonin, père, ☼, [illegible] jury de méd[illegible] vice-président. — Edmond Simon[illegible] de l'éc[illegible] médecine. — De Schacken, docteur [illegible] — Grand[illegible] docteur en médecine. — Barbaut, ph[illegible] macien. — Blondlot, professeur de ch[illegible] — Nicklès, professeur à la Faculté [illegible] Simonin, ancien pharmacien. — Jacob[illegible]

Léon Parisot, docteur en médecine. — *Secrétaire*, Demange, fils, docteur en médecine, professeur.

Membres adjoints. V. Parisot, médecin des épidémies. — Vionnois, ✱, ingénieur en chef. — Henriot, architecte du département. — Daulnoy, ✱, chef de bataillon du génie.

Conseils d'hygiène d'arrondissement.

Arrondissement de Château-Salins. — Le sous-préfet, président. — De Schacken, médecin des épidémies, à Château-Salins. — Zugmayer, docteur en médecine, à Château-Salins. — Bagré, *id.*, à Vic. — Evrard, pharmacien, à Château-Salins. — Majorelle, fabricant de verre, à Château-Salins. — Blahay, receveur particulier des finances, à Château-Salins. — Remy, docteur en médecine, à Tincry. — Bossu, directeur de la Saline de Dieuze. — Michaut, juge de paix à Château-Salins

Arrondissement de Lunéville. — Le sous-préfet, président. — Gueury, médecin des épidémies, à Lunéville. — Castara, docteur en médecine, à Lunéville. — Saucerotte, père, *id.* — Thomassin, *id.* — Delcominète, pharmacien, *id.* — Demange, pharmacien, *id.* — Dehan, vétérinaire, *id.* — Parmentier, maire, *id.* — Guérard, membre du Conseil général, *id.*— Charles Guérin, membre du Conseil municipal de Lunéville.

Arrondissement de Sarrebourg. — Le sous-préfet, président. — Burckhardt, fils, médecin des épidémies, à Sarrebourg. — Burckhardt, père, docteur en médecine, *id.* — Marchal, *id.*, à Lorquin. — Colle, juge de paix, à Sarrebourg. — Villemette, chimiste, *id.* — Mangenot, Léon, vétérinaire, *id.* — De Klinglin, propriétaire de la verrerie de Valérysthal. — Hertz, membre du Conseil général à Sarrebourg. — Mariatte, pharmacien, à Sarrebourg. — Michaux-Bellaire, docteur médecin, à Fénétrange.

Arrondissement de Toul. — Le sous-préfet, président. — Bancel, fils, médecin des épidémies, à Toul. — Bancel, père, docteur médecin, *id.* — Blanchard, pharmacien, *id.* — Husson, pharmacien, *id.* — Potier, vétérinaire, *id.* — Mangeot, architecte, *id.* — Aubry, fabricant de fayence, *id.* — Dollot, entrepreneur [illegible]ravaux publics, *id.* — [illegible] docteur en médecine, *id.* — [illegible]ngin, docteur en m[illegible] *id.*

[illegible] CANTONAUX POU[illegible]MENT DES INDIGENTS DES

Arrondisseme[illegible]u-Salins.

[illegible]ion d'Albes[illegible]r, docteur en méde-
[illegible] 2e Bron[illegible]le santé, à Altroff.
[illegible] Châte[illegible]mayer, docteur en
[illegible] (G.), docteur en

médecine, à Château-Salins. — 3e De Schacken (Edmond), docteur en médecine, à Château-Salins.

1re Circonscription de Delme. Foissey, officier de santé, à Delme. — 2e Sulikowski, docteur en médecine, à Jallaucourt.

1re Circonscription de Dieuze. Pichon, officier de santé, à Dieuze. — 2e Josset, officier de santé, à Dieuze.

1re Circonscription de Vic. Bagré, docteur en médecine, à Vic. — 2e Leclercq, docteur en médecine, à Vic.

Arrondissement de Lunéville.

1re Circonscription de Baccarat. Mangin, docteur en médecine, à Baccarat. — 2e Grandys, docteur en médecine, à Badonviller.

1re Circonscription de Bayon. Mergaut, docteur en médecine, à Bayon. — 2e Bastien, docteur en médecine, à Bayon.

1re Circonscription de Blâmont. Hovasse, officier de santé, à Blâmont. — 2e Mayeur, docteur en médecine, à Blâmont.

Circonscription de Gerbéviller. Lotz, docteur en médecine, à Gerbéviller.

Circonscription de Lunéville Nord. Eby, docteur en médecine, à Einville.

1re Circonscription de Lunéville Sud-Est. Simon, docteur en médecine, à Lunéville. — 2e Saucerotte, fils, docteur en médecine, à Lunéville.

Arrondissement de Nancy.

1re Circonscription de Haroué. Rouyer, docteur en médecine, à Haroué. — 2e Colnot, officier de santé, à Diarville.

1re Circonscription de Nancy Est. Bertrand, docteur en médecine, à Nancy. — 2e Vallois, docteur en médecine, à Lay-Saint-Christophe.

Circonscription de Nancy Nord. Nollet, officier de santé, à Nancy.

Circonscription de Nancy Ouest. Boppe, docteur en médecine, à Nancy.

1re et 2e Circonscription de Nomeny. Gény, officier de santé, à Nomeny.

1re Circonscription de Pont-à-Mousson. Donoux, officier de santé, à Pont-à-Mousson. — 2e Bernard, officier de [illegible] à Dieulouard.

1re Circonscription de Saint-Nicolas. Barrey, docteur en médecine, à Saint-Nicolas. — 2e Joly, officier de santé, à [illegible]

1re Circonscription de Vézelise. Cugnien, docteur en [illegible] à Vézelise. — 2e Clément, officier de santé, à Fresnes-en-[illegible]

Arrondissement de Sarrebourg.

1re et 2e Circonscription de Fénétrange. Michaux, docteur en médecine, à Fénétrange.

1re Circonscription de Lorquin. Marchal, docteur en médecine, à Lorquin. — 2e Grillet, docteur en médecine, à Lorquin.

1re et 2e Circonscription de Phalsbourg. N.

1re Circonscription de Réchicourt. Borlkiewicz, docteur en médecine, à Réchicourt. — 2e N.

1re et 2e Circonscription de Sarrebourg. Weiss, docteur en médecine, à Sarrebourg.

Arrondissement de Toul.

1re Circonscription de Colombey. Toussaint, officier de santé, à Blénod-les-Toul. — 2e Magnien, officier de santé, à Favières.

1re Circonscription de Domêvre. Brundsaux, docteur en médecine, à Bernécourt. — 2e Nicolas, officier de santé, à Liverdun.

Circonscription de Thiaucourt. Valentin, docteur en médeine, à Thiaucourt.

1re Circonscription de Toul-Nord, Bancel, fils, docteur en médecine, à Toul. — 2e — Martel, docteur en médecine, à Foug.

1re Circonscription de Toul-Sud. Toussaint, officier de santé, à Blénod-les-Toul. — 2e Petitmengin, docteur en médecine, à Toul.

COMITÉ CENTRAL DE VACCINE.

Président, le Préfet. — *Vice-Président,* l'Evêque. — *Secrétaire et conservateur du dépôt de vaccin,* Simonin (Edmond).

Membres titulaires. — Le premier président. — Général commandant. — Procureur général impérial. — Président du tribunal civil. — Procureur impérial. — Maire de Nancy. — Recteur de l'Académie. — Curé de Notre-Dame. — Curé de Saint-Sébastien. — Curé de Saint-Epvre. — Proviseur du Lycée. — Pasteur du culte réformé. — Grand Rabbin. — Un juge de paix. — Un administrateur des hospices et les docteurs en médecine : Simonin, père, ✱, Lemoine, père, ✱, Simonin (Edmond), ✱, de Schacken.

Vaccinateurs gratuits, à Nancy.

1re, 2e, 3e sections, Lévylier, rue Saint-Dizier, 102. — 4e, 5e, 6e, Winter, rue Saint-Nicolas, 2. — 7e et 8e, Grandjean, rue des Carmes, 51.

Vaccinateurs dans le département.

Arrond[illegible]nt de Nancy. — Nancy (nord), Nicolas, à Liver[illegible] — [illegible]), Poincarré. — Nancy (ouest), Chobaut, à [illegible] — Haroué, J[illegible] Saint-Nicolas, Barrey. — [illegible] Pont-à-Mo[illegible]onoux. — Vézelise, [illegible]

[illegible] — T[illegible]el. — Toul (sud), [illegible] — [illegible]ebert. — Thiau-

Arrondissement de Lunéville. — Lunéville (sud), Gueury. — Lunéville (nord), Eby. — Baccarat, Mangin. — Badonviller, Grandys. — Bayon, Mergaut. — Blâmont, Hovasse. — Gerbéviller, Lotz.

Arrondissement de Château-Salins. — Château-Salins, de Schacken. — Albestroff, Duvivier. — Delme, Foissey. — Dieuze, Pichon. — Vic, Bagré.

Arrondissement de Sarrebourg. — Sarrebourg, Burckardt. — Phalsbourg, N. — Réchicourt, Bortkiewicz. — Lorquin, Marchal. — Fénétrange, Hermann.

Cours théorique et pratique d'accouchement pour les sages-femmes du département, à la Maison de Secours de Nancy.

Professeur, Roussel. — Professeur adjoint, Bertin.

Gardes-malades à Nancy.

Mmes Antoine, rue Saint-Jean, 48. — Berre, faubourg Saint-Pierre, 14. — Daunot, faubourg Saint-Pierre. — François, rue des Ponts, 46. — Larminat, rue de la Hache, 41. — Nicolas, rue Stanislas, 50. — Parisot, rue des Fabriques, 2. — Ragon, rue Saint-Georges. — Simon, rue Primatiale, 16. — Sœurs de l'Espérance, place de la Cathédrale. — Thalevin, rue de la Hache, 13. — Mlle Victoire, rue de la Source, 29.

§ 2. ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE MARÉVILLE.

Cet établissement devenu aujourd'hui l'une des principales institutions de ce genre en France, reçoit les aliénés de la Meurthe, des Vosges, de la Moselle, des Ardennes, de la Haute-Saône et de la Seine. Il admet en outre des pensionnaires placés par les familles aux prix de journée de 1 fr. 10 c., 1 fr. 45 c., 2 fr. et 2 fr. 75 c.

L'importance de cet établissement s'accroît chaque année, tant pour les améliorations de t[illegible] res qui y sont introduites que par l'énergique impulsion [illegible] née à son administration. On constate avec int[illegible] la régularité qui règnent dans une population aus[illegible] le chiffre [illegible] élevé jusqu'à 1075 malades, et [illegible] surveillance permanente active [illegible] coercition irritante.

Conformément à l'ordonnance [illegible] veillance de cet établissement est [illegible] cinq membres.

Commission de surveillance. [illegible] ancien [illegible] oire à Nancy. — Secr[illegible]

notaire à Nancy. — *Membres :* Balbâtre aîné ; Béchet, docteur en médecine ; Drouot, ✻, député, à Nancy.

Direction : Directeur, Renaudin, docteur ès sciences et en médecine.

Service administratif : Receveur, Briquel. — *Econome,* Limon. — *Chef de bureau,* Tapin. — *Surveillant en chef,* Mariotte.

Architectes, Genay ; Corrard des Essarts à Nancy.

Service médical : Médecin en chef, le docteur Mérier. — *Médecin adjoint,* le docteur Réber. — *Pharmacien,* Goury. — *Internes,* Lachaux, Sizaret, Aubert.

Service religieux : Aumônier, abbé Dieulin. — *Desservant,* abbé Clément.

Les Sœurs de Saint-Charles, au nombre de 17, sont attachées au service des femmes, à celui des infirmeries et de la lingerie. Supérieure de la communauté, Sœur Euphrasie Hussenet.

§ 3. HOPITAUX CIVILS, MAISONS DE CHARITÉ ET BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Maison départementale de Secours.

rue de Quatre-Eglises, à Nancy.

Econome, sœur (de St-Charles) Joséphine Toussaint.
Aumônier, Gomien.
Médecin, Béchet. — *Médecin adjoint,* Bertin.
Médecins chargés du cours d'accouchement, Roussel, Bertin.

HÔPITAUX CIVILS, MAISONS DE CHARITÉ ET BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Arrondissement de Nancy.

Commission administrative des hospices de Nancy.

Président, le Maire.

Membres : Garnier, ✻, président de chambre à la cour imp[illegible]le, rue de la Source, 8.—Leclerc, ancien notaire, [illegible]rmes, 44. — D[illegible]rchis, rue Saint-Dizier, 14. [illegible] Vincent, [illegible] à la cour impériale, rue [illegible]ois, 6 bi[illegible]lel, place Carrière, 27. [illegible], pèr[illegible] 15. [illegible] Dizier, 104.

Hospice Saint-Charles (*rue Saint-Jean*).

On y reçoit les hommes, femmes et enfants, au-dessus de 6 ans, atteints de maladies aiguës ou blessés accidentellement. On n'y admet aucun individu ayant une maladie contagieuse. Les admissions sont prononcées par l'administrateur surveillant; il prend, autant que possible, l'avis du médecin ou du chirurgien de l'établissement. La production d'un certificat d'indigence est nécessaire, excepté pour les cas fortuits de blessures graves, résultant de chutes, etc. — Cet établissement renferme 134 lits.

Les parents ou amis des malades ne sont admis à les visiter à l'hôpital Saint-Charles que les lundis et les jeudis, pour les quartiers des hommes, et les mardis et les vendredis pour les quartiers des femmes, de trois heures à quatre heures.

Supérieure générale de la Congrégation de St-Charles,

Sœur Mecthilde de Rozières.

1re *Assistante,* Sœur Liduvine Barre.
2e *Assistante,* Sœur Euphémie Fervel.
Sœur économe, Sœur Delphine Dupont.
Sœur directrice des prisons, Thérèse Munier.
Directeur de la Congrégation, Maslats.
Aumônier, Wassereau.
Médecin, De Schacken.
Médecin suppléant, Demange.
Chirurgien chef, Simonin (Edmond), ✱.
Chirurgien en chef honoraire et consultant, Simonin, père, ✱.
Chirurgien-dentiste, Lesaing, fils.

Hospice Saint-Julien (*rue de l'Hôpital Saint-Julien*).

On y reçoit : 1° Les vieillards indigents, valides ou infirmes, des deux sexes; — 2° Les incurables indigents des deux sexes; — 3° Des personnes valides ou infirmes, à titre de pensionnaires; — 4° Provisoirement et dans un local particulier, les individus qui sont adressés à l'hospice, en vertu des art. 8, 19 et 24 de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés.

Conditions d'admission è l'hospice Saint-Julien.

Cet hospice ne peut admettre que jusqu'à concurrence du nombre de lits affectés à chaque catégorie de vieillards et d'incurables.

Pour être admis, il faut faire les justifications suivantes : — 1° Etre né à Nancy, ou y résider depuis au moins 20 années ; — 2° Avoir atteint l'âge de 70 ans ; — 3° Etre indigent ; — Etre célibataire, veuf ou veuve, ou étant marié, que le mari ou la femme, par son âge et ses infirmités, soit dans l'impuissance absolue de procurer aucun secours à son conjoint; — 5° Ne point avoir d'enfants; ou, s'il y en a, que ceux-ci soient eux-mêmes dans l'indigence.

150 lits existent à l'hospice Saint-Julien.

Supérieure, Sœur (de St-Charles), Julie Petitpoisson.
Aumônier, Guyot.
Médecin, Grandjean.
Médecin suppléant, Demange.
Chirurgien en chef, Simonin (Edmond), ☼.
Chirurgien dentiste, Lesaing, fils.

Hospice des Orphelins *sous l'invocation de* **Saint-Stanislas** (*Rue Saint-Dizier*).

Cet hospice reçoit 109 orphelins des deux sexes, et sert, aux termes du décret du 19 janvier 1811, de dépôt aux enfants trouvés et abandonnés pour tout le département. — L'admission gratuite a lieu, par délibération de la Commission des hospices, en faveur d'orphelins indigents appartenant exclusivement à la ville de Nancy. On reçoit aussi dans cet hospice, à titre de pensionnaires, des enfants des deux sexes, même étrangers au département, en payant le taux fixé par le règlement.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Adélaïde Sommerfogel.
Aumônier, Gouvernel, rue Saint-Nicolas, 31.
Médecin, Parisot (Léon).
Médecin suppléant, Demange.
Chirurgien en chef, Simonin (Edmond), ☼.
Chirurgien-dentiste, Lesaing, fils.

Maison des Orphelines (*rue Jannot*).

Commission administrative. — *Président*, le Maire. — *Membres :* Glaudel fils, ancien notaire. — Meaume, ☼, avocat. — Pernot-Dubreuil, ☼. — Gridel, curé de la Cathédrale. — Denys. — *Receveur*, Laguerre.

Supérieure-Econome, Sœur (de la Doctrine chrétienne) Emélie Houttement.
Aumônier, Gobin.
Médecin, Demange.
Chirurgien, Blondlot.
Médecin consultant, Simonin père, ☼.
Chirurgien-dentiste, Lesaing fils.

Maisons de charité (*S[illegible] et remèdes distribués à domicile*).

A N[illegible] : MAISON [illegible]-EPVRE (*Rue de la Charité*). — *Econom*[illegible] Sœur (de St-Vi[illegible]-Paul) Marthe [illegible].

MAISON [illegible] ([illegible]*ville*). — [illegible], Sœur (de Sain[illegible] Victoi[illegible]

MAISON DE SAINT-MATHIEU (*Au faubourg Saint-Pierre*). — *Econome*, Sœur (de Saint-Charles) Thérèse Petit.

Hospice de Lay-Saint-Christophe.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.
Membres : Vincent. — Bernel. — Sibille. — Mourot. — Descrion.
Receveur, Gervaize.

Hospice Saint-Joseph et Sainte-Thérèse, à Ludres.

Econome, Sœur (de Saint-Charles) Louise Liénard.
Aumônier, Pierre.

Hospice Saint-Charles, à Pont-à-Mousson.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.
Membres : Colombé. — Grandeau-Lacretelle. — Salle. — Tondon. — G. De Lemud.
Receveur, Salle.
Médecin, Marchal.
Chirurgien, Variot.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Dorothée Jacquemin.
Aumônier, Gerdolle.
Bureau de bienfaisance. — Casiot. — Magot. — Longuet. — Collin. — Duvidal de Montferrier.

Hospice Saint-Odile, à Rosières-aux-Salines.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.
Membres : Genay. — Parisot. — Poirel. — Chrétien. — Habert.
Receveur, Stainville.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Euphrasie Vermillet.
Bureau de bienfaisance. — Poirel. — Perrot. — Habert. — Parisot. — Schwab.

Hospice Saint-François, à Saint-Nicolas.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.
Membres : Lebègue de Girmont. — Laurent. — Girardin. — Bertrand. — Remy.
Receveur, Durnesse, fils. — *Econome*, de Villers.
Secrétaire, Barthélemy, ancien notaire.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Véronique Petitjean.
Aumônier, Guyot.
Médecin, Danis.
Médecin-adjoint, Barrey.

Hospice Saint-Charles, à Vézelise.

Commission administrative. — *Président*, le Maire.
Membres : Carbon.— Contal. — Deparis.— Simoutre. — Olry.

Receveur, Bègue. — *Econome*, Poirson.
Supérieure, Sœur (de St-Charles), Bathilde Delorme.
Aumônier, Daille. — *Directeur*, Friant.

INSPECTION DES ENFANTS ASSISTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE DU DÉPARTEMENT.

Inspecteur, baron Henry, Grande-Rue (Ville-Vieille), 75, à Nancy.

BUREAU DU BIENFAISANCE DE NANCY.

Président-né, le Maire.
Membres : Renaux-Didion, place du Marché, 9. — Hainglaise, ancien notaire, rue Stanislas, 67. — Prosper Lévylier, rue Mably, 9. — Pierson, Conseiller à la Cour impériale. — Mathieu-Pernet, rue Saint-Dizier, 117.

Receveur, Mathieu, au bureau de bienfaisance.
Secrétaire, Zablot, rue Saint-Jean, 56.

Le bureau, située impasse des Ecoles, est ouvert tous les jours, de 1 heure à 4 heures.

Comités de bienfaisance de Nancy.

PRÉSIDENTS DES HUIT COMITÉS.

Paroisse Saint-Sébastien, Brice, ✱, rue des Ponts, 8.
— *Saint-Epvre*, Boulard, rue de la Pépinière, 42.
— *Saint-Nicolas*, Nicolas, ✱, capitaine, retraité, secrétaire faisant fonctions de président, rue Saint-Dizier, 117.
— *Saint-Pierre et Bonsecours*, Sommeillier-Carré, faubourg Saint-Pierre, 159.
— *Saint-Fiacre*, Blondin, rue de Malzéville.
— *Cathédrale*, Remy-Voirin, rue Saint-Nicolas, 18.
Protestants, Schœen, ✱, rue Saint-Dizier, 104.
Israélites, Joseph Lévy, rue des Quatre-Eglises, 6.

Service médical du bureau de bienfaisance et traitement gratuit à domicile.

[illegible] aux docteurs [illegible] ci-après indiqu[illegible]

[illegible] pour les [illegible]tions.—Contal[illegible]

rue de la Visitation, 6, pour les 2e et 6e sections. — Lévylier, rue Saint-Dizier, 102, pour les 3e et 7e sections. — Chatelain, rue Saint-Nicolas, 44, pour les 4e et 5e sections. — Bertin, rue Saint-Dizier, 80. — Bertrand, rue Saint-Georges, 83. — Lesaing, dentiste, rue Montesquieu, 7.

Les consultations ont lieu au bureau de bienfaisance : les lundis, mercredis et vendredis à midi, pour la 1re et la 8e section ; — les mêmes jours à une heure, pour la 2e et la 6e section ; — les mardis, jeudis et samedis, à midi, pour la 3e et la 7e section ; — les mêmes jours, à une heure, pour la 4e et la 5e section.

Les chefs de service de chirurgie et de médecine de l'hôpital St-Charles sont médecins consultants du bureau de bienfaisance.

Œuvre du patronage des apprentis du bureau de bienfaisance.

Les administrateurs choisissent tous les 3 ans, au sein des 3,500 familles indigentes que le bureau assiste, 80 enfants pour les placer en apprentissage. Ces enfants, tant qu'ils restent apprentis reçoivent un demi-kilo de pain par jour et sont soumis à la surveillance morale d'une commission prise parmi les administrateurs et les membres des Comités. Les membres de la commission font tous les mois une visite dans les ateliers pour stimuler le zèle des apprentis et prendre des notes spéciales sur leur travail, ainsi que sur leur conduite. Les dimanches, il y a dans la salle de l'école Saint-Nicolas une réunion de tous les apprentis, présidée par les membres de la Commission ; cette réunion est consacrée à l'examen des notes transmises par les chefs d'ateliers, et par les instituteurs ; la réunion se termine par une instruction morale et religieuse, sur les devoirs du bon apprenti et du bon ouvrier.

A la fin de chaque année scolaire des livrets de caisses d'épargne et des livres sont accordés en prix aux plus méritants.

Membres de la commission du patronage : Prosper Lévylier, *Président* — Mathieu-Pernet, *Vice-Président*. — Alf. Digot, *Secrétaire*. — Renaux-Didion et l'abbé Etienne Blanc.

Fourneaux économiques du Bureau de bienfaisance.

Les deux fourneaux qui fonctionnent tous les jours, le di-
manche excepté, l'un dans la ... de la Visitation, impasse
Notre-Dame, et l'autre dans l... de Saint-Epvre, rue de la
Source, servent : 1° à des ... [illegible] gratuites faites aux
indigents, sur la présentation d'... [illegible]
bres des comités ; 2° à la vente ...
ouvriers nécessiteux, à raison de 3 ...

Les portions se composent de légumes cuits de première qualité, qui forment une nourriture saine et substantielle.

Des soupes grasses avec de la viande sont délivrées les mercredis et les samedis, moyennant dix centimes (deux sous) pour chaque portion.

Près de chaque fourneau est un réfectoire où sont admises les personnes qui désirent consommer sur place. Ces réfectoires servent aussi de chauffoirs publics.

Les distributions se font par les soins des membres du bureau, des Sœurs de la Visitation et des Sœurs de la Maison de Saint-Epvre.

Les fourneaux fonctionnent tous les jours, de 11 heures à midi. — La portion est de 50 centilitres.

Les personnes charitables font leurs aumônes avec des cartes de portions; on s'en procure à la Mairie et au Bureau de bienfaisance, le cent se vend 5 fr.

COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE DE L'ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Membres titulaires. — *Président,* Doyen, avocat rue de la Visitation, 25. — Cuny, avocat, place de l'Arsenal. — D'Arbois de Jubainville, avocat, cours Léopold, 20.

Membres suppléants : Laflize, avocat, rue des Quatre-Eglises, 83. — Volland, avocat, rue Montesquieu, 8. — Catabelle, avocat, rue des Quatre-Eglises, 47.

Arrondissement de Château-Salins.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE CHATEAU-SALINS.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Blahay. — Darius. — Fénal. — Dufays. — N.

Hospice Saint-Jacques à Dieuze.

[illegible]*mmission administrative.*—*Président-né,* le Maire. — [illegible]rier. — Riess. — Humbert. — Guil-[illegible]

[illegible] — *Mé*[illegible]*oint,* Moye.

[illegible]

[illegible]

Hospice Sainte-Marie, à Vic.

Commission administrative— *Président-né*, le Maire. — *Membres :* Thiriet. — Leclercq. — Saunier. — Arnoux. — Bailly.

Receveur, Collot. — *Econome*, Sœur Bresson. — *Aumônier*, Ferry.

Médecin, Bagré.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE VIC.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Bagré. — Mayeur. — Grody. — Gazin. — Millot.

Hospice Saint-Augustin, à Marsal.

Commission administrative.— *Président-né*, le Maire. —*Membres:* Adam.— Beaudoin.— Gourieux.— Noirel. — Barthélemy.

Receveur, Melbeck.— *Econome*, Sœur (de St-Charles), Pélagie Baudot.

Hospice Saint-Charles, à Saint-Epvre.

Commission administrative. — *Président-né*, le Maire. —*Membres :* Messinger.— Lagrange.— Champigneul.— Collin. — Leroy.

Receveur, Richard. — *Econome*, Sœur (de St-Charles), Eléonore Colin.

Arrondissement de Lunéville.

Commission administrative des hospices de Lunéville.

Président-né, le Maire. — *Vice-président*, Thomas. — *Membres*. Henry. — Thomas. — Guérin. — Depéronne. — Mangin. — *Secrétaire*, Vautrin.

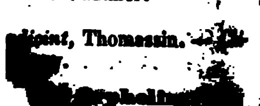
Receveur-économe, Peitz. — *Architecte*, Jeanmaire.

Hospice Saint-Jacques, à Lunéville.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Cécile Vauthier.

Aumônier, N.

Médecin, Saucerotte. — ...joint, Thomassin. —
rurgiens-lythotomistes, Cast...



Hospice des Vieil...

Supérieure. Sœur (de St-Ch...

Aumônier, N.

BUREAU DE BIENFAISANCE ET DE CHARITÉ.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Brisac. — Muel. — Guérin. — Claude. — Roussel. — *Secrétaire*, Vautrin. — *Receveur*, Peitz. — *Médecin*, Gueury.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Thérèse Adnesse.

BUREAU DE BIENFAISANCE A BACCARAT.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Hasselot. — Toussaint. — Douvier. — Jacques. — Belly.

BUREAU DE BIENFAISANCE A BAYON.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Brionval. — Quillé. — Gerdolle. — Lagrésille. — Carnet.

Hospice Saint-Jean, à Blâmont.

Commission administrative.— *Président-né*, le Maire. — *Membres :* Marin. — Vautrin. — Pierre. — Mezière. — Spire. — *Receveur*, Robin.

Econome, Sœur (de St-Charles) Denise Granier.

MAISON DE CHARITÉ DE GERBÉVILLER.

Commission administrative. — *Président-né*, le Maire. — *Membres :* Vautrin. — Ferry. — Renaux. — Adam. — Galland.

Supérieure, Sœur (de St-Charles) Madeleine Barthélemy.

Hospice Saint-Antoine, à Moyen.

Econome supérieure, Sœur (de St-Charles) Arsène Defer.

Bureau de bienfaisance. — *Président*, le Maire. — *Membres :* Poirel. — D. Ga. — J. Ga. — Quinher. — André.

Arr[illegible]issement de Sarrebourg.

[illegible]-Nicolas, à Sarr[illegible]bourg.

[illegible]*tive.*— *Pr*[illegible]*é*, le Maire. — [illegible] Thirion. — [illegible] — Houp-per[illegible]

[illegible] Ambe[illegible]

[illegible]

Haler. — [illegible]

BUREAU DE BIENFAISANCE DE FÉNÉTRANGE.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Carra. — Tisse. — Trionville. — Vilhelm. — Hœchly.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE PHALSBOURG.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Heim. — Lippmann. —

Arrondissement de Toul.

Hospice Saint-Charles, à Toul.

Commission administrative. - *Président-né*, le Maire. — *Membres :* Gallot. — Ferry. — Hussenot. — Dieu. — Lestamy.

Receveur, Durand. — *Aumônier*, Schneider.
Médecin en chef, Denis. — *Médecin-adjoint*, Prud'hon.
Chirurgien en chef, Bancel. — *Chirurgien adjoint*, Bancel fils.
Supérieure, Sœur (de St-Charles) Joseph Robbé.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE TOUL.

Président-né, le Maire. — *Membres :* Trousset. — Bouquero. — Lachasse. — Collin. — Georges.

MAISON DE CHARITÉ, — *Maison-Dieu.*

Econome, Sœur (de St.-Charles) Stanislas Lecomte.

§ 4. ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Institution des Sourds-Muets, des Sourds-Parlants, des Entendants-Muets et des Enfants Arriérés des deux sexes, fondé le 1er février 1828, pour les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, de la Moselle, de la Haute-Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Côte-d'Or, sous l'invocation de Saint Gauzelin et sous la surveillance d'une Commission.

A Nancy, rue du Faubourg [illegible], 12.

On enseigne à tous les élèves la rel[illegible] langue écrite et une profession, et on rend de plus la p[illegible] qui en [illegible] susceptibles. — Le nombre des bourse[illegible] par les départements, l'Etat et la ville de Metz, [illegible] et 6 demi-bourses. — La ville de Nancy [illegible] annuelle pour indemnité de logement et p[illegible] des externes indigents. — La commission [illegible] d'une rente de 509 francs, fondée par M. Robe[illegible]

de bienfaisance dispose aussi d'une rente de 270 francs, fondée par le général Drouot. — Plusieurs départements et plusieurs communes paient des trousseaux ou des parties de trousseaux aux élèves indigents. — Le gouvernement accorde annuellement à l'établissement un secours. On a même lieu d'espérer qu'il y entretiendra bientôt des bourses et l'érigera en école impériale d'après 80 vœux déjà émis par huit Conseils généraux. — Le nombre des élèves est actuellement de 110, dont 70 garçons et 40 filles. — Le directeur donne tous les renseignements qui lui sont demandés sur la manière de faire admettre les élèves, et de commencer leur éducation dans les familles et les écoles primaires.

Directeur-Fondateur, Piroux. — *Econome*. Mme Piroux. — *Aumônier honoraire*, abbé Simonin (Marin), — *Aumônier*, abbé Husson. — *Médecin*, Demange.

Maison des Garçons.

Surveillant général, N.
Instituteur. Richardin.
1er répétiteur, Ackermann.
2e répétiteur, Bézelin.
Professeur de dessin, Ryan.
Maître d'étude et de parole, Gaudard.
Professeur des enfants arriérés, Larcelet.
Répétiteur, Olry.
Chefs d'atelier, 2 à l'établissement; 3 en ville.

Maison des Demoiselles.

Surveilante générale et maîtresse de parole, Mlle Drouard.
Institutrice, Mlle Ackermann.
1re répétitrice, Mlle Grenu.
2e répétitrice, Mlle Mousson.
Maîtres de dess., Mlle Jeandidier.
— de l'atelier, Mlle Leloup.

Institution des jeunes aveugles.

Le projet d'une institution de jeunes aveugles à Nancy a été préparé et mis au jour en 1852 par la Société de patronage. L'œuvre a reçu son commencement d'exécution sur la fin de cette même année, et l'établissement s'est ouvert aux premiers élèves le 1er janvier 1853. Il est situé côte de Toul, 15, dans une belle et vaste campagne, à 1 kilomètre de la porte Stanislas.

Les départements et les administrations qui envoient des boursiers à l'Institution de Nancy, sont : la Meurthe, la Meuse, la [illegible]selle, les Vosges, les A[illegible], la Haute-Marne, la Mayenne, [illegible]-d'Or, le Rhône ; le[illegible] Nancy et de Metz, la Société [illegible]ge et le Bureau [illegible]ance qui dispose en faveur [illegible]ment d'une re[illegible], fondée par le général [illegible]ecteur donne [illegible]ignements qui lui sont [illegible]marche à su[illegible]mission des élèves, et [illegible]mmencer [illegible] dans les familles et [illegible]

[illegible]hef de l'enseignement [illegible]rdel.

Quartier des garçons.

Surveillant général, abbé Laurent.

Professeur de l'enseignement intellectuel, abbé Laurent.

Professeurs de l'enseignement musical, E. Blanchet, lauréat du Conservatoire. — Carmont, 1[er] prix de cor du Conservatoire.

Professeurs de l'enseignement industriel, A. Coquet, — Michel.

Quartier des demoiselles.

Institutrice, Sœur Sainte-Cécile Hazotte (de la Doctrine chrétienne).

Conseil d'administration : Gridel, curé de la Cathédrale. — Gérard, caissier de la Caisse d'épargne. — Maxé, directeur de l'Institution. — N.

Maison des apprentis (à Nancy, rue des Tiercelins, 36).

Les apprentis admis dans la maison y sont entrenus aux frais de l'établissement ou des personnes qui y ont demandé l'entrée des enfants. Ils sont placés en apprentissage chez des maîtres ouvriers de différentes professions; ils reçoivent l'instruction aux écoles du soir, et sont entourés de tous les soins désirables, tant sous le rapport hygiénique que sous le rapport moral.— L'OEuvre des apprentis n'a de ressources que les dons qui lui sont faits, soit en argent, soit en nature. — Le Conseil général, dans sa session de 1856, a continué le vote d'une subvention pour l'entretien de cinq bourses qui sont distribuées entre les cinq arrondissements du département.

Directeur, abbé Boulanger, à l'établissement.—*Sous-Directeur*, Cunin.

Sœur supérieure (de St-Charles), Marie-Anne Bourdon.

Conseil d'administration.—*Président*, Elie-Baille, ✱, négociant.— *Vice-Président et Trésorier*, Wehrle, ancien négociant. — *Secrétaire*, Guérard, directeur de la caisse d'épargne. — *Membres* : abbé Harmand, vicaire. — Claude-Elie, ancien négociant. — De Meixmoron-Dombasle, fabricant d'instruments aratoires. — Alexandre Gény, propriétaire. — Burtin, négociant. — Abbé Boulanger.

Maison des apprenties (rue des Chanoines, 10).

Les petites filles admises dans la maison y sont entièrement aux frais de l'établissement. Cette maison, fondée à l'imitation de celle des apprentis, n'a, comme celle-ci, d'autre ressource que les dons qui lui sont faits, soit en argent, soit en nature.— L'établissement est administré par un comité de dames, qui surveillent tout ce qui s'y fait.

Maison Ste-Marie des Allemandes (rue des Chanoines).

Supérieure, Sœur (de Saint-Charles) Marie-Anselme Berrha.

Cet asile reçoit momentanément les domestiques de la Lorraine allemande et de l'Alsace, qui se trouvent sans emploi à Nancy.

Ouvroir de Mme Molitor.

Adopter des orphelines et des jeunes filles que leurs mères, forcées d'aller travailler au dehors, laissent toute la journée dans un isolement funeste; les moraliser par la religion et le travail, en faire des ouvrières honnêtes et laborieuses qui deviennent de bonnes femmes de ménage et de vertueuses mères de famille, tel est le but de l'œuvre fondée en 1849 par Mme la comtesse Molitor. Son caractère spécial est de ne pas se borner à secourir la misère, mais de la prévenir.

L'organisation de l'ouvroir répond à son but : 30 ouvrières sont logées gratuitement dans une maison achetée dès l'origine par la fondatrice; elles y travaillent en commun dans un vaste atelier sous les yeux de deux surveillantes qui demeurent à l'établissement. On y fait de la broderie et de la couture.

L'ouvrage venant directement du fabricant ou des Dames de la ville, les ouvrières sont mieux payées, et comme elles reçoivent des leçons d'une habile maîtresse, c'est une raison de plus pour que leur salaire s'élève. Après une ou deux années, elles peuvent gagner suffisamment pour se nourrir, se vêtir, s'entretenir à leur frais et faire encore quelques économies qui sont déposées à la caisse d'épargne.

Enfin une direction religieuse, et l'action tutélaire du patronage leur font contracter de sérieuses habitudes de moralité, de travail et d'économie, qui les préserveront de la misère et du vice à leur [illegible] et les mettront à même de vivre honorabl[illegible]

Le di[illegible] l'atelier se transforme en une salle d'éco[illegible]

Le pa[illegible] intel-lectu[illegible]

On ne prélève jamais rien sur leur salaire pour les dépenses de l'œuvre.

Siége de l'ouvroir faubourg des Trois-Maisons, rue de Malzéville, 30.

Dame patronesse, Mme Genay-Grillot.

Directeur, l'abbé Et. Blanc, membre du Bureau de Bienfaisance.

Monastère du Bon-Pasteur (à Turique).

L'établissement du Bon-Pasteur, œuvre éminemment charitable, a pour but d'offrir un asile aux jeunes filles qui désirent se retirer des séductions du monde pour contracter, sous les salutaires influences de la religion, des habitudes d'ordre, de travail et de bonne conduite. Une fois entrées dans l'établissement, elles peuvent y rester toute leur vie.

A la maison du Bon-Pasteur, dans un local entièrement séparé, est annexé, sous le vocable de l'*Immaculée Conception*, un pensionnat de jeunes personnes que les parents confient aux soins des religieuses, pour diriger leur esprit et former leur cœur à la pratique des vertus chrétiennes.

L'établissement du Bon-Pasteur est autorisé du Gouvernement, par décret impérial du 12 novembre 1854.

Supérieure, Sœur Marie de Saint-Léon.

Supérieur, Bourgeois, chanoine, rue de la Constitution, 19.

Aumônier, Husson.

Médecin, Contal, rue de la Visitation, 6.

Asile des pauvres vieillards.

Cet asile est tenu par les *Petites Sœurs des Pauvres*, faubourg Saint-Pierre, 111.

Par un dévouement que la religion seule peut inspirer, ces saintes filles reçoivent les vieillards les plus abandonnés, les nourrissent et les entretiennent, sans avoir elles-mêmes d'autres ressources que les dons de la charité des fidèles, qu'elles vont solliciter, et recueillir chaque jour à domicile.

Supérieure, Sœur Françoise.

Maison des Sœurs de l'Espérance (pl. de la Cathédrale).

Cet établissement envoie, sur demande, des Sœurs pour prendre soin des malades, et reçoit aussi des pensionnaires.

Supérieure, Sœur Saint-François-Régis.

Maison du Très-Saint-Cœur de Marie.

A Nancy, rue du Haut-Bourgeois. Supérieure, Sœur Clara-Marie de Gondrecourt. — Supérieur général, Chevallier, chanoine.

Cet établissement reçoit comme pensionnaires de jeunes personnes qui désirent apprendre différents états.

A Vic, supérieure, Sœur Marie-Madeleine Duon. — Aumônier, N.

Maisons de santé.

A Saint-Nicolas, **Hospice Saint-François**, quartier des aliénés.

Cet hospice reçoit, dans un quartier particulier, des aliénés des deux sexes, à leurs frais.

(Voir pour le personnel de l'administration : hospice Saint-François à Saint-Nicolas.)

A la Haute-Malgrange, **Maison de santé** particulière **de la Haute-Malgrange**, près Nancy, établie avec autorisation spéciale du Gouvernement. — Elle reçoit des pensionnaires des deux sexes, atteints d'aliénation mentale. Le prix des pensions varie de 600 à 1,200 fr. par an.

Directeur, Brasseur, médecin.
Médecin spécial, Bertin.
Médecin consultant, Simonin père, ✻.
Aumônier, Charpentier.

§ 4. MONTS DE PIÉTÉ.

Mont de piété de Nancy (rue de l'Hôpital militaire, 7).

Conseil d'administration. — Président-né, le Maire.

Membres : Le comte Molitor, O. ✻, membre du conseil municipal. — Hainglaise, membre du conseil municipal. — Garnier, ✻, membre de la commission des hospices. — Lévylier (Prosper), membre du bureau de bienfaisance. — Xardel, ancien avoué. — De Saint-Vincent, conseiller à la Cour.

L'int[illegible] sur nantissement par le mont de piété [illegible] le 1[illegible] 1854.

[illegible] midi et de

1 h. à 3 h., à l'exception du dimanche, des jours fériés et du lundi, jour consacré aux ventes.

Guérard, *directeur*. — Gérard, *caissier*. — Thirion, *garde-magasin*.

Mont de piété de Lunéville.

La commission des hospices et du bureau de charité contrôlent les opérations du Mont de Piété.

Directeur-caissier, Mangin.

§ 5. CAISSES D'ÉPARGNE, DE RETRAITE ET SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE.

Caisse d'épargne de Nancy (rue de l'Hôpital militaire, 7).

On peut y placer depuis 1 franc jusqu'à 300 francs par semaine, et chaque compte peut s'élever à 950 francs et arriver à 1,000 fr. par l'accumulation des intérêts qui sont servis à 3 1/2 p. 100. Ces intérêts courent pour les sommes versées dans la semaine, à partir du dimanche suivant, et ils ne cessent d'être comptés pour les remboursements, que du dimanche qui les précède. — Les sommes inscrites sur les comptes sont retirées en tout ou en partie à la volonté des titulaires.

Directeur, Guérard, rue de l'Hôpital militaire, 7.
Trésorier, Gérard, rue de l'Hôpital militaire, 7.

La surveillance de la caisse d'épargne est exercée par le Conseil d'administration du Mont de piété.

Les bureaux sont ouverts de 9 h. à midi et de 1 h. à 3 h., les dimanches, lundis et jours fériés exceptés.

Caisses d'épargne dans le département.

Succursale de la caisse d'épargnes de Nancy à Château-[illegible]

Commission de surveillance : Président, [illegible] maire; Majorelle, manufacturier; Ris, conseiller municip[illegible] agent voyer; Cugnin, ancien greffier; Klopstein, [illegible] Mélin, rentier.

Caissier, Guérard, greffier du juge de paix.

Succursale de l [illegible] ***anes de Nancy à Di***[illegible]

Commission adm [illegible] ***ent***, bar[illegible] maire; E. Blahay, [illegible] rentier [illegible] teur de la saline; [illegible]

receveur des contributions indirectes; Delaunay, receveur de la saline.

Caissier, Humbert, fabricant de gélatine.

Pont-à-Mousson. Caissier, Charaux.

Toul. Président, Drouard. — *Caissier,* Caro.

Lunéville. Président, Jannequin. — *Caissier,* Mangin.

Baccarat. Directeur, Toussaint. — *Caissier,* Brice.

Caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

(Voir pour les renseignements sur l'objet de cette caisse, l'Annuaire de 1852, page 295.)

Depuis le 1er octobre 1853, la caisse d'épargne de Nancy a ouvert dans ses bureaux une caisse intermédiaire pour recevoir les dépôts destinés à être versés dans la caisse des retraites ou rentes viagères pour la vieillesse. — Les versements peuvent être faits aussi pour l'arrondissement de Nancy, chez le receveur général, et pour les autres arrondissements, chez les receveurs particuliers.

Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy.

Cette société est pour la classe ouvrière une véritable assurance contre la maladie, l'infirmité et la vieillesse, et par conséquent constitue un excellent préservatif contre la misère. Elle est fondée sur le double principe de la prévoyance et de la bienfaisance. Son personnel se compose de sociétaires et d'associés libres ou membres honoraires. Les sociétaires sont des ouvriers et des ouvrières qui, au moyen d'une cotisation mensuelle de 2 fr. 25 ou de 1 fr. 50, dont le payement régulier leur fait contracter l'habitude du travail, de l'économie, de la tempérance et de l'ordre, ont droit à des secours médicaux et pharmaceutiques, ainsi qu'à une indemnité de 1 fr. 25 par jour quand ils sont malades, et à une [illegible]ension de retraite quand l'âge les rend incapables de travailler; [illegible] le dividende de chaque exercice est versé en leur nom [illegible] retraites de la vieillesse.

[illegible] rendre son [illegible] efficace appelle à y con-
[illegible] d'associés [illegible] les amis de l'humanité
[illegible] aux seco[illegible] contribuer par leurs
[illegible] et leurs [illegible] succès et à la pros-

[illegible] de 371 socié-
[illegible] La [illegible] taires de la So-
[illegible] Président est
[illegible] Conseil, sauf
[illegible] par les
soci[illegible]

Conseil d'administration. — *Président*, le comte Molitor, O ✻, adjoint au maire de Nancy, Petite rue du Boulevard, 4. — Le baron Buquet, député au Corps législatif, ✻, maire de Nancy. — *Délégué de l'autorité épiscopale*, Blanc, aumônier du lycée impérial de Nancy.

Vice-Président, Vatin, dessinateur en broderies, membre du Conseil des prud'hommes. — *Sécrétaire*, Le baron de Saint-Vincent, conseiller à la cour impériale. — *Notaire*, Besval, notaire.—*Trésorier*, Gilbert, comptable.

Administrateurs.

Associés libres. Fabvier, conseiller à la Cour impériale. — Grandjean, docteur en médecine. — Michel, notaire. — Lévylier (Prosper) ancien officier, administrateur du bureau de bienfaisance. — Mathieu-Pernet, ancien négociant, administrateur du bureau de bienfaisance.

Sociétaires, Jacquet, comptable. — Benoist, facteur de pianos. — Bertrand, ferblantier. — Bossert, tailleur. — Hottinger, marchand de faïence. — Kind, tapissier.

L'organisation de la Société s'est complétée par une bibliothèque qui a été fondée par son président, le comte Molitor; elle est ouverte tous les dimanches de 1 à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, angle de la rue des Dominicains.

Bibliothécaires. — L'abbé Et. Blanc, professeur de morale chrétienne à l'école professionnelle Callot, et membre des Comités du Bureau de bienfaisance. — Charleville, passementier.

Société de prévoyance de Delme.

Cette société, autorisée par décret du 12 janvier 1856, compte 60 membres participants et 65 membres honoraires.

Président, Bastien, maire.

Vice-Président, Foret, curé.

Trésorier, Thirobois.

Sécrétaires, Mouchot, Blambois.

Administrateurs : Bastien, marchand [illegible] veillé, négociant; Francfort, ministre officiant [illegible], tailleur d'habits.

Société des famill[illegible]

La soci[illegible] des secours durant leur [illegible] taires, [illegible] chaque mois : 1 fr. pour [illegible] pour le[illegible]. pour les enfants, [illegible]

Président, De Saint-Vincent, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.
Vice-Président, Tonichon, place Saint-Epvre.
Trésorier, Lintermans, rue Saint-Pierre, 21.
Le bureau de l'Agent général est situé place de Grève, 8.

§ 6. SOCIÉTÉS CHARITABLES.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Cette société a fondé des bibliothèques, dans lesquelles, le dimanche et le jeudi, à une heure, on donne en lecture des livres aux porteurs d'une carte délivrée sur la demande d'un patron ou d'une personne connue. Les bibliothèques sont situées place de la Cathédrale; place Saint-Epvre, et au faubourg Saint-Pierre, près l'église.

La société de Saint Vincent de Paul visite pendant l'hiver environ 500 familles pauvres auxquelles elle donne du pain, du bois et des légumes, et s'occupe en outre de plusieurs autres œuvres intéressantes, telles que : œuvres des militaires, des apprentis, des ouvriers, des écoles, des loyers, etc.

Conseil central de l'Œuvre pour les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges.

Président, comte de Lambel, membre du Conseil général, à Fléville.

Vice-Président, Wehrle, membre du tribunal de commerce, rue des Chanoines, 1.

Secrétaire général, Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3.

Trésorier, Causier, négociant, rue Saint-Nicolas, 31.

Conseillers, Gridel, curé de la Cathédrale. — De Foblant, rue du Manége, 13. — Drouet, notaire, rue de la Poissonnerie, 25. — Digot, rue des Tiercelins, 30.

Conférence de Saint-Nicolas. — *Président*, Lesaing, rue Montesquieu, 7.

Conférence de Saint-Epvre. — *Président*, Gény, rue des Chanoines, 3.

Conférence de Saint-Sébastien.— *Président*, Wehrle, rue des Chanoines, 1.

Conf[illegible] de Saint-Pierre. — *Président*, Briaude-Lamarche, [illegible]es, 49.

[illegible] *Saint-Fiacre*. — *[illegible]ident*. Wehrle, rue des [illegible]

[illegible] de Nancy a s[illegible]ction une soixantaine [illegible]cent leur [illegible] dans les trois dé-

---

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS RÉGIS,

Pour favoriser le mariage civil et religieux des pauvres et la légitimation des enfants naturels.

(*Autorisée pour la Meurthe, la Meuse et les Vosges, le* 19 *février* 1839.)

Président, Dollard de Myon, rue Mably, 7.

Vice-président, De Raigecourt, place Saint-Georges, 78.

Conseillers : Gridel, curé de la Cathédrale. — P. G. de Dumast, ancien sous-intendant, place de la Carrière, 38.

Secrétaire-trésorier-archiviste, Vagner, imprimeur, rue du Manége, 3.

Secrétaire-adjoint, Vincent, ancien directeur du Jardin botanique, rue Saint-Nicolas, 5.

La société a terminé jusqu'à ce jour près de 3,000 mariages et fait légitimer plus de 2,000 enfants.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE EN FAVEUR DES ALIÉNÉS INDIGENTS SORTIS GUÉRIS DE L'ASILE DE MARÉVILLE, DES SOURDS-MUETS, DES AVEUGLES ET DES JEUNES ORPHELINS.

Président, comte de Lambel, à Fléville.

Vice-Président, de Marchis, rue Saint-Dizier, 14.

Secrétaire général, abbé Gridel, curé de la Cathédrale.

Secrétaire-adjoint, abbé Barnage, professeur au Séminaire.

Secrétaire de la section des aliénés, N.

Secrétaire de la section des sourds-muets, Piroux, directeur de l'Institut des sourds-muets.

Secrétaire de la section des enfants trouvés, Gouvernel, aumônier, rue Saint-Nicolas, 31.

Secrétaire de la section des jeunes aveugles, abbé Maxé, à l'établissement, côte de Toul.

Administrateurs : Baron de Saint-Vincent, rue du Haut-Bourgeois, 6 bis. — Jambois, ancien chef de division à la Préfecture, rue Saint-Nicolas, 37. — Xardel, docteur médecin, rue Saint-Dizier, 20, médecin de l'établissement des aveugles. — Du Pont de Romémont, rue des Carmes, 14. — Vaultrin, architecte pour l'établissement des aveugles. — Gérard, caissier de la caisse d'Epargne.

Trésorier, Mathieu, receveur du bureau de bienfaisance.

SOCIÉTÉ DE SAINTE-CATHERINE.

Cette société a pour but l'habillement gratuit des enfants pauvres. Les membres de la société confectionnent elles-mêmes une partie

des vêtements à distribuer. — Des cotisations annuelles, fixées au minimum de cinq centimes par semaine, et le produit d'une loterie faite au profit de l'œuvre, constituent ses ressources. Elle a distribué, dans sa 13e année d'existence, 1855-1856, des secours en nature à 285 familles, à 160 garçons et à 190 filles.

Présidente de la commission d'administration, Mlle A. Cunisset. — *Vice-présidente*, Mlle Félicie Hilbert. — *Trésorière*, Mlle Félicie Grandville, à la Mairie.

ASSOCIATION DES DAMES DE LA PROVIDENCE.

L'œuvre des dames de la Providence consiste à recueillir de jeunes filles orphelines ou appartenant à des familles pauvres ; à les confier aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; et, après leur éducation professionnelle terminée, à s'occuper de leur établissement. L'association compte plus de 200 associés, dont la cotisation est de 10 fr. par an.

Conseil d'administration.

Présidente, Mme la comtesse de Ludre, rue du Haut-Bourgeois, 16.

Vice-Présidente, Mme la marquise de Vaugiraud, rue de l'hôpital Saint-Julien, 17.

Secrétaire, Mme Prosper Rolland de Malleloy, rue de la Monnaie, 4.

Trésorière, Mme de Vaudechamps (Auguste), rue de la Source, 35.

1re *Assistante*, Mme Gouy (Jules), place d'Alliance, 6.

2e *Assistante*, Mme Gény (Alexandre), rue des Chanoines, 3.

3e *Assistante*, Mme de Bouvier, place de la Carrière, 26.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES DE LA PROVIDENCE.

Cette association a pour but de placer en apprentissage de jeunes filles pauvres, après leur première communion. Depuis 1825, époque de la fondation de cette œuvre, près de 600 jeunes filles ont été secondées dans leur apprentissage.

Conseil d'administration.

Présidente, Mlle [illegible] [illegible]villy, cours Léopold, 2.

Vice-présidente, [illegible] Gondrecourt, cours Léopold, 6.

Assistante, Mlle [illegible] de la Constituti[illegible] — Mlle Stanie de [illegible]

Trésorière, Mlle [illegible] [illegible]irardet, 1.

Secrétaire, Mlle [illegible] [illegible]lliance, 4.

Directeur, M. [illegible]

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Fondée en janvier 1843, par M. le baron Taylor, membre de l'Institut.

Le but de l'association est de donner des secours et des pensions aux artistes qui sont dans le besoin; — de soutenir leurs droits toutes les fois qu'ils sont méconnus; — enfin de propager l'art musical et de donner des concerts, festivals, messes en musique, etc. — La cotisation annuelle pour les artistes et pour les amateurs est de six francs. — Toutes les demandes doivent être adressées au trésorier-secrétaire, place de la Carrière, 41, ou à M. *Bolle-Lasalle*, agent général de la Société, rue de Bondy, 68, à Paris.

Président, de Taillasson, faubourg St-Georges, 1.
Vice-président, Kuschnick aîné, rue de la Pépinière, 27.
Trésorier-Secrétaire, Charon, place de la Carrière, 41.

Membres :

D'Hennezel, rue des Loups, 1.
Moulins, rue des Maréchaux, 2.
Gérolt, rue Bailly, 9.
Claudon, rue Stanislas, 60.
Hesse, rue Primatiale, 19.
Drouet, notaire, rue de la Poissonnerie, 25.
Mangeot père, fabricant de pianos, rue de la Constitution, 9.
Barbey, rue Sainte-Catherine, 5.
Pernot-Dubreuil, ✱, rue des Jardins, 11.
Kohler, rue de la Pépinière, 4.
Guibal, rue Mazagran, 1.
Thomy, place Stanislas, 5.

CHAPITRE XI.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

§ 1er. ABATTOIR PUBLIC. (*Faubourg Sainte-Catherine.*)

Inspecteur, Gérard, à l'abattoir. — *Vétérinaire inspecteur des boucheries et marchés*, Henriet, impasse du Lycée, 2. — *Adjudicataire du droit d'abattage des porcs*, Goutière, brossier.

§ 2. ASSURANCES.

Assurances diverses contre l'incendie, sur la vie et contre la grêle.

INCENDIE.

Compagnie d'ass. générales autorisée le 14 février 1819.

A Nancy, Haudeville et Langlard, agents principaux, rue du Pont-Mouja, 29. — Agent percepteur, J. Langlard, jeune, rue de la Constitution, 17.

Les agents d'arrondissements et de canton sont :

A Baccarat, Blâmont et *Lunéville*. Crépin frères.
Château-Salins. Duhaut.
Dieuze. Gomien.
Jévoncourt. Nicolle.
Nomeny. Fort et Pierron.

A Phalsbourg. Bender.
Pont-à-Mousson. Maire.
Sarrebourg. Mangenot.
Toul. Fisson.
Vézelise. Poirson, secrétaire de la mairie.

[illegible]gnie du Phénix autorisée le 1er septembre 1819.

[illegible]paux de cette compagnie sont :

[illegible] Hache, 6.
[illegible]hert.

A Sarrebourg. Grosse.
Toul. [illegible]euois.
Vic, [illegible]

La Nationale, autorisée le 11 février 1820.

A Nancy. Darnois, agent général, r. des Quatre-Eglises, 65. Agent percepteur, Leblanc.
Château-Salins. Mélin, agent d'arrondissement.
Haroué. Génin, propriétaire.
Lunéville. Saignes de la Combe, agent d'arrondissement.
Nomeny. Florentin, huissier, agent particulier.
Toul. Cloquin, agent particulier.
Vézelise. Jonveaux, agent particulier.

L'Union, autorisée le 5 octobre 1828.

A Nancy. Agents principaux, d'Halle-Eloy et Roch, r. Ste-Catherine, 41; agent comptable, Jacob, rue du Point-du-Jour, 1. — *Pont-à-Mousson*. Dupont, agent particulier. — *Saint-Nicolas*. Poirel, secrétaire de la Mairie. — *Rosières-aux-Salines*. Mathieu. — *Landremont*. Chéry, père. — *Diarville*. Drouot, à Houdreville.
Vic. Gaillard, agent particulier.
Lunéville. Brisac, ag. principal.
Sarrebourg. Tisserand, à Dianne-Capelle, agent principal.
Toul. Royer, agent principal.

Le Soleil, autorisée le 16 décembre 1829.

Les agents principaux de cette compagnie sont :
A Nancy. Cornet, rue Saint-Georges, 7 bis.
Pont-à-Mousson. N.
Saint-Nicolas. Barbe.
Château-Salins. Marchal.
Lunéville. Duhaut.
Toul. Mangin.

La France, autorisée le 27 février 1837, et la Sécurité.

A Nancy, Agent général, Médard, rue Saint-Dizier, 138. — Agent percepteur, Delize, aîné.

Agents d'arrondissement et de canton : A Lunéville, Monin, greffier; à Bayon, Florentin; à Baccarat, Mathieu; à Toul, Pierrot; à Colombey, Hette; à Vézelise, Millaire; à Château-Salins, Philippe; à Dieuze, Henrion; à Pont-à-Mousson, Delize; à Thiaucourt, Chauler.

L'Urbaine, autorisée le 4 mars 1838, l'Indemnité et la Bienfaisance.

A Nancy, Parisot, agent principal, place de Grève, 1,
A Toul, Lécrivain-Dinvaux.

La Providence, autorisé le 18 septembre 1838.

A Nancy, Directeur pour le département, Ferdinand Mourot, rue Saint-Dizier, 85.

Sous-directeur, Nippert.

Tous les arrondissements sont pourvus d'agents.

L'Aigle, autorisée le 8 mai 1843 et le 18 septembre 1849.

A Nancy, André-Pierron, rue Saint-Dizier, 4.

Tous les cantons sont pourvus d'agents.

La Paternelle, autorisée le 2 octobre 1843, et le Sauveur.

A Nancy, Rabin, Grande-Rue V.-V., 8.

Il y a des agents dans les principaux chefs-lieux de canton.

La Confiance, autorisée le 16 septembre 1844.

A Nancy, Pierron, rue des Champs, 2.

SUR LA VIE.

Les quatre premières compagnies d'assurances contre l'incendie dont les noms suivent ont aussi une assurance sur la vie :

La Compagnie d'assurances générales. — Le Phénix. — La Nationale. — L'Union.

Elles ont pour objet d'assurer en cas de vie, des rentes viagères immédiates ou différées.

En cas de décès, des capitaux à des tiers désignés.

Ensemble (assurance mixte), pour soi-même en cas de vie et à des tiers en cas de décès.

Aussi les assurances tontinières, et contre-assurances.

GRÊLE.

Compagnie d'assurances générales à primes fixes, autorisée par décret impérial du [illegible]bre 1854.

La même déjà indiquée pour l'[illegible] l'incendie et représentée par les mêmes agents [illegible] [illegible]ont-Mouja, 29, à Nancy, et pour les chefs-lieux [illegible] canton, page 299.

La Providence agricole, société d'Assurances mutuelles (à cotisations fixes), autorisée par ordonnance royale du 24 mai 1847, et par décret impérial du 29 août 1855, pour toute la France, établie à Paris, rue Jacob, 11.

Directions particulières. — *A Nancy*, d'Halle-Eloy et Roch, rue Sainte-Catherine, 41. — *A Lunéville*, Brisac, négociant. — — *A Toul*, Victorion.

Agences principales : *A Pont-à-Mousson*, Dupont. — *A Château-Salins*, Gaillard. — *A Favières*, Poirson. — *A Dianne-Capelle*, Tisserand. — *A Houdrevilleprès Vézelise*, Millaire. — *A Diarville*, Drouot.

L'Abeille bourguignonne, autorisée par décret impérial du 25 juin 1856.

Agent général à Nancy, Victor Nippert, rue Saint-Dizier, 85.

COMMERCE.

Sécurité commerciale, assurance contre les faillites.

La sécurité commerciale est une assurance mutuelle, mais à prime fixe, contre les faillites. Elle rembourse à ses assurés les sinistres qu'ils peuvent éprouver, et ainsi, elle les préserve de pertes qui pourraient quelquefois entraîner leur ruine, ou au moins les gêner considérablement. Le siége de cette assurance est à Paris, rue Richelieu, 92.

Directeur de l'arrondissement de Nancy, Vaultrin, rue des Tiercelins, 34.

§ 3. BEFFROI. (V. SECTIONS DE NANCY.)

§ 4. CABINETS DE LECTURE.

A Nancy, Mlle Gonet, rue des Dominicains, 14.
A Lunéville, Lhomme, libraire.

§ 5. CAISSE DE REMBOURSEMENT DES DETTES HYPOTHÉCAIRES.

A Nancy. — Agent-Général, Bert, [illegible], place d'Alliance, 4.

§ 6. CERCLES.

Cercle de l'ancienne Préfecture, place Stanislas, 2. Prés[illegible] de Bauchamp.
Cercle du Commerce, place Stanislas, [illegible]
Cercle Stanislas, place Stanislas, 9. P[illegible]
Casino Stanislas, place Stanislas, 1. Pres[illegible]

§ 7. CHEMINS DE FER DE L'EST.

Administration.

Président du comité de direction, comte de Ségur, ✱, à Paris.

Exploitation.

Chef de l'exploitation, Hallopeau, ✱, à Paris.
Chef de mouvement, Lamoninari, à Paris.
Chef de service commercial, Van de Winckèle, à Paris.
Chef du contentieux, Desilles, à Paris.
Ingénieur en chef, Sauvage, ✱, à Paris.

A Nancy. — Service de l'exploitation.

Sous-chef du mouvement, D. de Laborie, bureaux à la gare.
Inspecteur du mouvement, Henry, —
— *de comptabilité*, Kiéner, —
— *du service commercial*, Dessans, hôtel de l'Europe, rue des Carmes.
Chef de gare, Coqueron, à la gare.
Grande vitesse. — (Voyageurs et articles de messagerie.)

Entrée de la gare rue du faubourg Stanislas et rue du faubourg Saint-Jean.

Sous-chefs de gare, vicomte Grabeuil de Quiarde. — Pitoux.
Surveillant-chef, Batancourt.
Receveuses aux billets, Mmes Husson. — Démaret.
Bureau succursale. — Articles de messagerie. — Factage. — Omnibus. — Rue des Carmes, à l'angle de la rue de la Poissonnerie. — Directeur, Gatouillat.

Petite vitesse — (Marchandises, Bestiaux, etc.)

Entrée de la gare rue du faubourg St-Jean, à l'ancienne gare.
Sous-chef de gare, E. Thomas.
Camionnage, Ottenheimer et Vuillaume, bureaux à la gare.
Réexpédition par terre, Aug. Bonnet, —

Matériel et traction.

[illegible] dépôt, Priqueler, bureaux aux rotondes de la gare.
[illegible] *de dépôt*, Bonnet, —

[illegible] *travaux.*

[illegible] re, bur. Cours Léopold, 25.
[illegible] la gare.

Contrôle et surveillance.

Inspecteur particulier de l'exploitation commerciale, Teulon, rue St-Dizier, 138.

Commissaires de surveillance administrative, Lécuyer et Vertel, bureaux à la gare.

Conducteur des ponts et chaussées, Maucolin, à Nancy.

Gares et Stations du département.

Frouard. Chef de Gare. Boudrey. — Sous-chef. Chapel. — *Liverdun*. Chef de Station. Rancy. — *Fontenoy*. Cousin.

Toul. Chef de Gare. Lodoyer. – Sous-chef. Martin de Saint-Riquet. — Receveuses aux billets, Mlle Lodoyer. - *Foug*. Chef de Station, Paillon. – *Marbache*. Bemlin. - *Dieulouard*. Perrine.

Pont-à-Mousson. Chef de Gare. Bullard. — *Pagny sur-Moselle*. — Chef de Station. Bailleul. — *Varangéville-Saint-Nicolas*. . Pinet. — *Rosières-aux-Salines* Richoux. — *Blainville*. Mazelle.

Lunéville. Chef de Gare. Venturaux. — Sous-chef. Meyer. — *Maramviller*. Chef de Station. Bethune. — *Embermênil* Preissac. — *Avricourt* Fristch. — *Réchicourt-le-Château*. Dédelet.

Sarrebourg. Chef de Gare. Lefrançais. — *Lutzelbourg*. Chef de Station. Metzinger.

§ 8. COMMISSIONNAIRES A NANCY (*Voir* § 9 *Diligences et* § 17. *Roulage.*)

Commissionnaires (dans le département).

Abaucourt, Lami, chez Riethmuller, faub St-Georges, 26 Arrivée vendredi, départ samedi

Abreschwiller, Cuny, chez Gudin, rue N.-Dame, 12. Arr. mardi et dép mercredi.

Albestroff, Bitner, frères, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Altroff, Bitner, chez Vulmont, pl. du Marché, 7. Arr. et dép. irréguliers.

Ansauville (Voy. Saizerais).

Baccarat, Maubrée, à la Po[illegible] d'Or, rue St-Dizier, 136. [illegible] et dép. jeudi. — Millot, c[illegible] Mathieu, r. de la Hache, [illegible]. Arr. et dép. mercredi. — Spire, au Faisan, r. des Quatre-Eglises, 18. Arr. mardi et dép. mercredi.

Badonviller, Aubry, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercredi.

Barbonville, Lelièvre, chez Vulmont, pl. du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Bayon, Darnoy, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi et samedi.

Beaumont (Voy. Saizerais).

Bernécourt, Bonnet, à la Galerie, faub. des Trois-Maisons, [illegible]. Arr. et dép. irréguliers. — Gaudiole, à la ville de Luxembourg, rue de l'Opéra, 2. Arr. [illegible]

et dép. mercredi. — Thoubrantz, chez Gudin, r. Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercr.

Château-Salins, Chalot, à la Chartreuse, place St-Georges, 101. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi. — Louis, chez Louis, place St-Georges Arr. et dép. deux fois par sem. —Bernard, rue Bailly, 23, chez Claudon. Arr. mardi et vendredi, dép. mercredi et samedi. — A. Bitner, frères, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Cirey, Storhay, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercredi

Colombey, Rosalie Gingembre, chez Mathieu, r. de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi, et chez Vulmont, pl. du Marché, 7.

Crévic, Laurençon, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. samedi.

Cutting, Maret, chez Louis, place St-Georges. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Diarville, Colson, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Dieuze, Brandebourg, chez Gudin, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. mercredi. Michel, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et [illegible] jours. — [illegible] uller, [illegible] Arr. [illegible]

Dom[illegible] r. [illegible]

Drou[illegible] Didi[illegible] Arr. [illegible] chez D[illegible]

Arr. vendredi et dép. samedi.

Favières, Picard, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. mercredi et dép. jeudi, et chez Vulmont, place du Marché, 7. — Mourant, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. et dép. mardi.

Fécocourt, Erhard, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Fenétrange, Sutter, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irréguliers.

Flavigny, Villaume, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi. — Tabourin, à la Poire-d'Or, rue Saint-Dizier, 136. Arr. et dép. trois fois par semaine. — Dègle, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi.

Fraisnes, Renard, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Frolois, Bras, chez Mathieu, rue de la Hache, 45, et chez Renaud-Didion, place du Marché, 9. Arr. et dép. mardi et samedi.

Gerbéviller, Richard, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. vendredi, dép. samedi.

Germiny, André, chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Grosrouvre (Voy. Saizerais).

Haroué, Tabourin, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. et dép. [illegible] fois par semaine.

Hamon[illegible] Saizerais).

Housson[illegible] ier, chez Mathieu, r[illegible] he, 45. Arr. et dép. [illegible]

[illegible] hl, faub. [illegible] jeudi et

Lalœuf, Colin, chez Renaud-Didion, place du Marché, 9. Arr. et dép. irrég. une fois la sem.

Lemainville et lieux voisins, Latray, chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr et dép. samedi.

Liverdun, Quiot, chez Jadelot, faub des Trois-Maisons. Arr. et dép. tous les 15 jours.

Lorquin, Cuny, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. mardi, départ mercredi.

Lucy, Adam, chez Riethmuller, faub. St-Georges, 26. Arr vendredi et dép. samedi.

Lunéville, Poirel, chez Gudin, r. Notre-Dame, 12 Arr. et dép. 3 fois par semaine — Ferry, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. mardi, jeudi, samedi.

Malleloy, Godfroy, chez Jadelot, faub. des Trois-Maisons, 38. Arr. et dép. samedi.

Mandres - aux - Quatre - Tours, Gaudiole, à la ville de Luxembourg, rue de l'Opéra, 2. Arr. et dép. irrég.

Manonville, Gérard-Ostin, à la Galerie, f. des Trois-Maisons, 35. Arr. et dép. 2 fois par semaine, en été, et une fois en hiver, irrégulièrement. — Gaudiole, à la ville de Luxembourg, rue de l'Opéra, 2. Arr. et dép. irrég.

Marsal et *Moyenvic*. Voy. Vic.

Morey. Beauzemont, chez Jadelot, f. des Trois-Maisons, 38. Arr. et dép. samedi.

Nomeny. Vincent, chez Claudon, rue Bailly, 23. Arr. lundi, mercredi, vendr[illegible] mardi, jeudi, sam[illegible] et tous les jours [illegible]

Noviant Gé[illegible] lerie, faub [illegible]

45. Arr. et dép. irrég. — Gaudiole, à la ville de Luxembourg, rue de l'Opéra, 2. Arr. et dép. irrég.

Ormes, Latray, chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. samedi.

Pont à Mousson, Golzard, rue Notre-Dame, 14. Arr. et dép. tous les jours. — Lemoine, chez Riot aîné, rue des Carmes, 12. Arr. et dép. tous les jours.

Praye, Arnould, à la ville de Colmar, faub. St-Pierre, 25. Arr. et dép. 2 fois par semaine.

Pulnoy, Fournier, chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. irréguliers.

Rosières, Poirot, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. mercredi et samedi. — Chrétien, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. mercredi et samedi.

Saint-Nicolas. (Voyez § 9, diligences et omnibus). George, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. tous les jours. — Péronnet, au Faisan, r. des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi — Poirel, chez Gudin, [illegible]tre-Dame, 12. Arr. [illegible] semaine.

Saint-Q[illegible] chez Gudin, rue No[illegible] 12. Arr. mardi [illegible]

Saizerais, [illegible] chez Ma[illegible] Luxembourg, [illegible] et rue de l'[illegible] dép. irrégu[illegible] par semaine.

Sivry, Julliac, [illegible] des Trois-M[illegible] dép. samedi.

Thiaucourt, Bonnet, à la Galerie, faub. des Trois-Maisons, 45. Arr. et dép. irrég. — Artigarède, au Grand-Cerf, r. Saint-Dizier, 84. Arr. jeudi, dép. vendredi.

Toul, François Flouve, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi —Lartisan, à la Couronne, rue des Quatre-Eglises, 31. Arr. et dép. mardi, jeudi et samedi. —Clément, au Grand-Cerf, r. St-Dizier, 84. Arr. et départ mardi, jeudi et samedi.

Tramont Lassus, Erhard, chez Mathieu, r. de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi. — Royer, chez Renaud-Didion, pl du Marché, 9. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Tremblecourt et les environs, Thirion, chez Martin, à la ville de Luxembourg, Grande-Rue (V.-V.) et r. de l'Opéra, 2. Arrivée vendredi et départ samedi.

Vandelévillé, Erhard, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr et dép. jeudi.

Vézelise, Perrin, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. tous les jours, le dimanche excepté en hiver.

Vi[illegible] [illegible]is, à la Tête-d'Or, rue [illegible] 12. Arr. mardi et [illegible]p. mercredi et [illegible] [illegible]ier, chez Lu[illegible] [illegible] Arr. v[illegible] [illegible]edi [illegible] Mathi[illegible] [illegible] Arr. [illegible] [illegible]

des Quatre-Eglises, 18. Arr. vendredi, dép. samedi.

Xures, Marange, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. mercredi, départ jeudi.

Commissionnaires (hors du département).

Arraincourt, Duchaux, chez Riethmuller, faub. St-Georges, 26 Arr. et dép. irrég.

Arroff, Lefèvre jeune, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84, et chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. jeudi. — Rollin, même adresse. Arr. et dép. jeudi.

Avouze, Rosalie Gingembre, chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr et dép. jeudi.

Ayenville, Brod, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. samedi.

Bains, Pernot, à la ville de Colmar, faub. St-Pierre, 25. —Villemain, à la Croix-d'Or, faub. St-Pierre, 33. Arr. et dép. irrég. une fois par semaine.

Besançon, Parmentier, à la ville de Lyon, faub St-Pierre, 22. Arr. et dép. irréguliers.

Bitche, Sutter, chez Wahl, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irréguliers.

Bouconville, Gaudiole, à la ville [illegible]e Luxembourg, rue de l'O[illegible], 2. Arr. et dép. irrég.

[illegible]*ne*, Champion, à la Tête-[illegible] rue des Ponts, 12. Arr. [illegible] dép. mercredi, tous [illegible]rs.

[illegible]uterey et Foucault, [illegible], rue de la Ha[illegible] [illegible]mardi et vendre[illegible] [illegible]di et samedi.

Bouxières-aux-Bois, Godet, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. vendredi et dép. samedi.

Bruyères, Toussaint, rue Ste-Anne, 21. Arr. jeudi et dép. dimanche. — Victor Barthélemy, rue de la Hache, 30 Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Bulgnéville, Villaume, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Charmes, Durand, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. et dép. mardi et vendredi.

Chatel-sur-Moselle, Hennequel, à la Poire-d'Or, rue St-Dizier, 136. Arr. mardi, dép. merc.

Chatenois, Ve Tacaille, à la Tête-d'Or, r. des Ponts, 12. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Chaumont, Couterey et Foucault, chez Mathieu, r. de la Hache, 45. Arr. mardi et vendredi et dép. merc. et samedi.

Corcieux, V. Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Darney, Bailly, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. irrég., une fois par semaine. — Georgeot, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. mardi et dép. mercredi.

Dompaire, Jeanmaire, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. et dép. irrég.

Druling, Su[illegible] Walh, faub. St-G[illegible] et dép. irrég[illegible]

Epinal, Plu[illegible] Lyon, faubo[illegible] Arr. mardi, [illegible]

Fougerolles, P[illegible]

Ville de Lyon, f. St-Pierre, 22. Arr. et dép. irréguliers.

Gérardmer, Simonin, à la Croix-d'Or, f. St-Pierre, 33 Arr. et dép. irr., chaque semaine. — Victor Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Gircourt, Mme Henry, à la Ville-de-Colmar, faub. St-Pierre, 25. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Gironcourt, Marc, au Grand-Cerf, r. St-Dizier, 84, et chez Renaud-Didion, pl. du Marché, 9. Arr. et dép. jeudi.

Gondrecourt, Sollier, au Grand-Cerf, rue St-Dizier, 84. Arr. mardi et dép. mercredi.

Granges, V. Barthélemy, rue de la Hache, 30. Arr. jeudi et dép. lundi en été, dimanche en hiver.

Hattigny, Noël, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. irrég., 3 fois par mois.

Houécourt, Bastien, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Lamarche, Champion, à la Tête-d'Or, rue des [illegible] Arr. mardi et dép. [illegible] les 15 jours.

Langres, Coute[illegible] chez Mathieu, [illegible] 45. Arr. mar[illegible] dép. mercredi [illegible]

Lures (Voyez Fo[illegible]

Luxeuil (Voyez Fo[illegible]

Metz, Golzard, rue [illegible] 14. Arr. et dép. [illegible]

Mirecourt, Dubesse[illegible] d'Or, r. des Pon[illegible] [illegible]rcredi et [illegible] à la V[illegible]

dép. irr. — René, à la Croix-d'Or, faub. Saint-Pierre, 33. Arr. lundi et vendredi, dép. mardi et samedi.

Morel-Maison, Bastien, chez Vulmont, place du Marché, 7, et chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Morhange, Lhuiller, chez Wahl, f. St-Georges, 11. Arr. jeudi et dép. vendredi. — A. Bitner, frères, faub. St-Georges, 26. Arr. mercredi et dép. jeudi.

Neufchâteau, Couterey et Foucault, chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. mardi et vendredi, dép. mercr. et samedi.

Plombières (Voyez Fougerolles.)

Puttelange, Lhuillier, faub. St-Georges, 11. Arr. mardi et dép. mercredi.

Rainville, Parisot et Bogard, chez Vulmont, pl. du Marché, 7, et chez Mathieu, rue de la Hache, 45. Arr. et dép. jeudi.

Rambercourt, Gandiole, à la ville de Luxembourg, rue de l'Opéra, 2. Arr. et dép. irrég.

Raon-l'Etape, Maubrey, à la Poire-d'Or, r. St-Dizier, 136. Arr. et dép. jeudi. — Pierrot, [illegible]ez Mathieu, r. de la Hache, [illegible] Arr. et [illegible] mercredi.

[illegible] n, au Fai- [illegible] lises, 18. [illegible] jours. [illegible] Anne, [illegible] lim. [illegible] la [illegible]

[illegible] 18 [illegible] d'Or, [illegible] Pierre. [illegible]

dredi, dép. mardi et samedi.

Rorbach, Sutter, chez Walh, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irréguliers.

Saare-Union, Sutter, faub. St-Georges, 11. Arr. et dép. irr.

Saint-Dié et environs, Jacquel, rue St-Dizier, 148. Arr. jeudi et dép. samedi. — Pierrot-Renard, r. Ste-Anne, 26. Arr. mercredi et dép. dimanche.

Saint-Loup, Parmentier, à la Ville de Lyon, f. St-Pierre. Arr. et dép. irrég. — Villemin, à la Croix-d'Or, faub. Saint-Pierre, 33. Arr. et dép. irrég., une fois par semaine.

Saint-Mihiel, Henry, au Faisan, rue des Quatre-Eglises, 18. Arr. jeudi et dép. vendredi.

Sandocourt, Gardeur, au Grand-Cerf, rue Saint-Dizier, 84 et chez Vulmont, place du Marché, 7. Arr. et dép. jeudi.

Sarreguemines, Lhuillier, faub. St-Georges, 11. Arr. mardi et dép. mercredi.

Schirmeck, Demange, chez Gudin, rue Notre-Dame, 12. Arr. et dép. mercredi.

Senones, Valentin, à la Tête-d'Or, rue des Ponts, 12. Arr. et dép. jeudi.

Val-d'Ajol (Voir Fougerolles).

Vaucouleurs, Harmand, au G[illegible]-Cerf, rue St-Dizier, 84. [illegible]rdi et dép. mercredi.

[illegible] r Fougerolles).

[illegible] Lefèvre, chez Vul[illegible] du Marché, 7. [illegible]udi.

[illegible], chez Mathieu, [illegible]he, 45. Arr. [illegible]rdi. — Tal[illegible]rf, rue St-[illegible]p. irrég. [illegible]olles).

§ 9. DILIGENCES.

	Départ.	Arrivée.
BESANÇON, CHARMES, EPINAL et PLOMBIÈRES, hôtels des Halles et de l'Europe............	10 h. matin.	5 h. matin.
CHARMES, rue des Carmes, 6...	3 h. 1/2 soir.	11 h. matin.
DELME, rue Saint-Georges, tous les deux jours............	3 h. soir.	10 h. matin.
DIEUZE, CHATEAU-SALINS, VIC, MOYENVIC et MARSAL, hôtel du NORD..................	6 h. m. 2 h. s.	10 h. m. 7 h. s.
DIJON, CHALONS-SUR-SAÔNE, LYON et MARSEILLE, hôtels des Halles et de l'Europe......	7 h. s.	5 h. soir.
DIJON (dépêches), hôtels des Halles et de l'Europe.......	6 h. matin.	5 h. 1/2 soir.
LUNÉVILLE, hôtel de l'Europe..	9 h. matin.	4 h. soir.
MIRECOURT, hôtels des Halles et de l'Europe..............	10 h. matin.	4 h. soir.
NOMENY, rue Bailly, 23, tous les deux jours...............	3 h. soir.	9 h. matin.
PONT-A-MOUSSON, r. des Carmes, 12....................	4 h. soir.	9 h. matin.
REMIREMONT, CHARMES et EPINAL, h. des Halles et de l'Europe.	9 h. soir.	5 h. soir.
TOUL, hôtel de l'Europe......	4 h soir.	8 h. matin.
VÉZELISE, hôtel du Grand-Cerf.	3 h. soir.	8 h. matin.

Omnibus de la Vierge pour Saint-Nicolas, chez Barbier, cafetier, rue Saint-Dizier, 54. Départ à 10 h. du matin, 2 h., 4 h. et 6 h. du soir; arrivée à 8 h. et 10 h. du matin; 1 h. et 4 h. du soir.

§ 10. ÉCLAIRAGE AU GAZ.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE NANCY.

Directeurs-Gérants, Constantin frères.

Commission de surveillance : Pene, président; Denys, secrétaire; Colin St Michel, Lebègue et A. Perrot, membres.

Usine, bureau et magasins de houille et de coke, faubourg Saint-Georges, rue de l'Ile-de-Corse, 2.

Poste des allumeurs, rue de la Pépinière, touchant le [illegible] de décors du théâtre.

Le poste des allumeurs est ouvert tous les jours dep[illegible] jusqu'au matin, et les employés du gaz y stationne[illegible] intervalles de leur service pour répondre à toutes les [illegible] des consommateurs relativement à l'éclairage.

§ 11. JOURNAUX.

Le Bon Cultivateur. — Ce Recueil est publié par la Société d'Agriculture de Nancy, imprimerie de Grimblot, veuve Raybois et Cie. Il paraît tous les mois. Prix de l'abonnement, 6 fr. par an.

Bulletin de l'Instruction primaire de la Meurthe. – Gérants Grimblot, veuve Raybois et Cie, place Stanislas, 7. Ce Bulletin paraît tous les mois et contient : 1° Les actes officiels de l'autorité supérieure ; 2° les décisions du Conseil départemental et de l'Administration ; 3° des Instructions concernant la direction des Ecoles primaires ; 4° les nominations, changements et révocations des Instituteurs. Prix de l'abonnement, 3 fr. par an.

Bulletin de la Société d'Acclimatation, paraissant trimestriellement, au prix de 2 fr. par an. — Agent financier, Puel, rue des Quatre-Eglises, 51.

L'Echo de la Seille, feuille d'annonces. — Gérant, Mme ve Ancillon, à Vic. (Cette feuille paraît une fois par semaine.)

L'Espérance, courrier de Nancy. — Gérant, Vagner, rue du Manége, 3. — (Cette feuille paraît tous les deux jours.)

L'Impartial. — Gérant, Hinzelin, rue Saint-Dizier, 67. (Paraît trois fois par semaine.)

Journal de la Meurthe. — Gérant, Lemachois, rue de la Pépinière, 27. Bureaux, Grande-Rue, Ville-Vieille, 14. — (Paraît tous les 2 jours ; prix de l'abonnement, 24 fr. par an.)

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée Lorrain. — (Paraît tous les mois.) Imp. Lepage. Président de la commission de rédaction, H. Lepage.

Le Moniteur de la Meurthe. — Gérant, Hayen, rue Saint-Dizier, 67. (Paraît quatre fois par semaine ; prix de l'abonnement, 12 fr. par an.)

Le Mussipontain, feuille d'annonces. — Gérant, Toussaint, à Pont-à-Mousson. — (Ce journal paraît une fois par semaine.)

Petites affiches de Lunéville. — Editeur, Pignatel. — (Paraît le samedi ; prix de l'abonnement, 6 fr. par an.)

§ 12. CABINETS D'AFFAIRES.

Davremon-Collinet, défenseur près les tribunaux de commerce, de paix et [illegible] police, place du Marché couvert, 9.

Dormeuil[illegible] conseiller de préfecture et ancien Sous-Préfet, rue [illegible] premier étage, sur le derrière.

§ [illegible] PAR EAU.

Demangeon, [illegible] ré et ordinaire pour tous [illegible]

Golzard aîné, rue Notre-Dame, 14. — Accéléré et ordinaire pour tous pays. — Dépôt de ciment romain de Pouilly. — Dépôts de glucose ou sucre de pommes de terre.

Favier-Gervais-Voinier, rue Saint-Jean, 41. — Accéléré et ordinaire pour tous pays. — Banque et recouvrements. — Achats et vente à la commission. — Dépôt de laine. — Entrepôt des sels des salines de Dieuze.

Entrepreneurs de transports par eau.

Lacombe fils, à Vitry-le-Français, et Lacombe aîné, à Saint-Dizier et Paris. — Correspondant, *Blaise*, faubourg Sainte-Catherine.

Matthiss, Ulrich, Hoffet et Cie, à Paris, Châlons-sur-Marne et Strasbourg. — Correspondant, *Hoffet*, rue du Tapis-Vert.

Emile Corbie, à Châlons. — Correspondant, *Pierre*, sur le port.

Outre le transport sur le canal et ses aboutissants, ces maisons font la consignation et la commission par toute voie, ayant des correspondants sur les places principales.

§ 14. SECOURS CONTRE L'INCENDIE ET SECTIONS DE NANCY.

L'administration municipale a décidé qu'une plaque portant *sapeur-pompier* serait placée au-dessus de la porte d'entrée de la demeure de tous les sapeurs-pompiers. Cette indication permet de recourir, en cas d'incendie, au pompier le plus voisin.

La division de la ville en sections est faite, comme suit, pour chacun des cantons de Nancy, savoir :

Nancy-Est, qui comprend la 1re, la 2e et la 3e sections. — La 1re commence par la Pépinière, suit l'Evêché, la gauche des rues de la Constitution et Montesquieu, rejoint la gauche de la rue Saint-Nicolas, les faubourgs Saint-Georges, Sainte-Catherine, et se termine par la rue de ce nom. — La 2e comprend l'Hôtel-de-Ville, la droite des rues de la Constitution, Montesquieu et de la Hache; prend la droite de la rue Saint-Dizier et de la rue de la Pépinière, depuis la rue d'Amerval. Enfin la 3e renferme le faubourg Saint-Pierre, les rues et propriétés y aboutissant.

Nancy-Ouest se compose de la 4e, de la 5e et de la 6e sections : — La 4e prend à la rue de la Hache, la droite de la rue Saint-Nicolas, la rue de la Salpétrière, celle de l'Equitation, en descendant à droite de la rue de la Hache, jusqu'au point de départ. — La 5e commence par la droite de la rue Saint-Dizier, en face de Saint-Roch, jusqu'à la rue de la Hache, monte cette rue à droite, la rue de l'Equitation, jusqu'à la porte Saint-Jean, la droite de la place et de la rue de ce nom, jusqu'au point de départ. — La 6e comprend les deux côtés de la rue Stanislas, de la rue Saint-Dizier, la gauche des rues d'Amerval, de la Pépinière et de la place de Grève, la rue de la Vénerie, l

Faubourg-Stanislas et le faubourg de ce nom, le faubourg Saint-Jean, la rue Saint-Joseph, la gauche de la place Saint-Jean et de la rue de ce nom jusqu'au coin de Saint-Roch, la gauche de la rue Saint-Dizier jusqu'à la rue Stanislas.

Nancy-Nord est formé de la 7e et de la 8e sections : — La 7e comprend la rue des Maréchaux, la place Lafayette, la droite de la rue de la Pépinière, les deux côtés de la place de Grève et du cours Léopold jusqu'à la rue Saint-Michel, la droite de cette rue, la gauche de la Grande-Rue (Ville-Vieille) et toute la place Carrière jusqu'à l'Arc-de-Triomphe; et la 8e renferme la droite de la rue Saint-Michel, en montant les deux côtés du cours Léopold, Boudonville et sa gorge, le faubourg de Metz, les Trois-Maisons jusqu'au Crône, la rue de l'Opéra et la droite de la Grande-Rue (Ville-Vieille) jusqu'à la rencontre de la rue Saint-Michel.

Beffroi pour les incendies, à Nancy. — La sonnerie est d'*un* coup pour la première section, de *deux* pour la seconde, de *trois*, pour la troisième, etc. — Un tintement de coups ralentis indique un feu de cheminée; les volées de coups tintés précipitamment annoncent un incendie. Lorsque ces volées se suivent sans indication de section, c'est que l'incendie a éclaté dans une commune voisine.

§ 15. SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE NANCY.

Commission administrative pour 1856.

Président, E. Barbey, ancien attaché aux affaires étrangères, rue Sainte-Catherine, 5.

Vice-Président, E. De Vienne, juge de paix, place Saint-Georges, 97.

Secrétaire archiviste, Vaultrin, prof., r. des Dominicains, 20. — *Secrétaire d'orchestre*, H. Costé, conseiller de préfecture, rue de la Monnaie, 4. — *Trésorier*, F. Guibal, r. des Quatre-Eglises, 2.

Commissaires d'orchestre, De Vienne, Costé, Drouet.

Administrateurs et Commissaires des chœurs, Blaise, Pene, De Taillasson, Comte d'Hennezel, Lyautey, Alexandre, Dilschneider, Comte Molitor. E. Simonin et Chatelain.

Les souscr[illegible] sont admis aux concerts donnés par la Société; [illegible] ande des Membres de la Société, il pourra le [illegible] plusieurs cartes d'invitation, en faveur d[illegible] ville. (*Art.* 26 *du règlement.*)

COMMERCE, INDUSTRIE, ARTS LIBÉRAUX.

VILLE DE NANCY.

Abonnements de Lecture.
Bibliothèque choisie, composée d'un choix de livres dont la lecture n'offre aucun danger et peut être faite par les jeunes personnes et les jeunes gens, r. Saint-Dizier, 125.
Charpin (Mlles), St-Dizier, 11.
Fisson (veuve), Maréchaux, 59.
Gonet (Mlle), Dominicains, 14.
Hinzelin, pl. du Marché, 67.
Perrin, St-Georges, 7 bis.
Thiéry, Pépinière, 23.
Vernier, Stanislas, 17.

Accordeurs de Pianos.
Bardy, de Grève, 34.
Martin, à Sainte-Marie.
Rinclair, Source.
Wlatten, Gr.-Rue V.-Vieille, 76.

Afficheurs.
Bernard (Antoine), N.-Dame, 3.
Figuel, Fayencerie, 11.
Griffet, Stanislas, 28.

Amidon (Fabricants d').
Dury, Saint-Thiébaut, 34.
Genet, faub. Saint-Pierre, 175.
Genaudet (Marchand), de l'hospice, 13.

Antiquités (Marchands d').
Dumont, trottoir Stanislas, 13.
Lazare Lévy père et fils, r. des Dames, 6.
Legay (Gustave), petite place Carrière, 53.

Architectes (V. page [illegible]

Arpenteurs (V. page [illegible]

Arquebusiers.
Bernstheisen, Dominicains, 32.
Duon, Raugraff, 25.
Huyn, Gr.-Rue V.-Vieille, 47.
Olry, Saint-Dizier, 120.
Rollin, Dominicains, 7.

Artistes peintres.
Alnot (restaurateur de tableaux), Dominicains, 1.
Casse, Stanislas, 20.
Dedome, Saint-Julien, 27.
Georges, Saint-Nicolas, 37.
Georges, Notre-Dame, 9.
Jaser (Mlle), place d'Alliance, 4.
Jacolot, d'Amerval, 8.
Leborne, Dominicains, 1.
Loyeux, Saint-Julien, 25 bis.
Paulus, place de Grève, 11.
Thorelle, Ponts, 20.
Voïart (Mlle), Montesquieu, 9.

Assurances (V. page 299).

Aubergistes.
Benier-Brenet (V[e]), (Gril-St-Laurent), faub. Saint-Pierre, 44.
Benier-Chabot (Croix-d'Or), f. Saint-Pierre, 29.
Didelot (Poire-d'Or), St-Dizier, 136.
Dieudonné (à la Galerie), faub. des Trois-Maisons, 45.
Florentin (à la Rose), faub. St-Pierre, 86.
Godin (à la Croix-Blanche), Dames, 26.
Godot (à la ville d'Epinal), faub. St-Pierre, 250.
[illegible]appert (à la ville de Colmar), faub. Saint-Pierre, [illegible].
[illegible] f. des Trois-M[illegible] 58.
[illegible]

Martin (à la ville de Luxembourg), Gr.-Rue V.-Vieille et de l'Opéra, 2.
Mathieu, Hache, 45.
Parmentier (à la ville de Lyon), faub. Saint-Pierre, 22.
Perrozet (au Faisan), 4 Eglises, 18
Riethmuller (Cheval-Blanc), f. Saint-Georges, 26.
Walh (au Faisan), faubourg St-Georges, 11.
Welche (à la ville de Gray), Montet, 15.

Bains (Etablissements de).

Gaignière, Saint-Dizier, 21 (bains du Casino).
Geoffroy, Hôpital St-Julien, 16 (bains du Petit-Paris).
Helminger, Tapis-Vert, 3 (bains du Tivoli).

Bains à domicile.

Bétis, Saint-Jean, 46.
Geoffroy, Hôpital-St-Julien, 16.

Bandagistes.

Muller, Saint-Dizier, 141.
Muller, Saint-Jean, 20.

Banquiers.

Banque de France (succursale de la), (p. 266).
Bourgon et Cie, St-Dizier, 24.
Jambois-Husson et Cie, Tiercelins, 4.
Lenglet et Cie, Montesquieu, 8.
Lévy-Bing et Cie, St-Nicolas, 27.
Vill[illegible] (de) et Cie, Saint-[illegible]
W[illegible], 44.
[illegible]
Ch[illegible]
Hu[illegible]
Mo[illegible]
Prin[illegible]
Riot, [illegible]
Simon, [illegible]

Bate[illegible]

Viciot, [illegible] la gare [illegible]

Bazar du Commerce.

Le bazar est ouvert, rue des Dominicains, 46.

Bestiaux (Marchands de).

Bauer (Léon), St-Nicolas, 77.

Bijoutiers (V. Orfèvres).

Billards (Fab. de).

Dufour, rue St-Dizier, 150.

Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Buinaut, Stanislas, 36.
Desfossés, Saint-Dizier, 3.
Fawtier, Ponts, 28 (en gros).
Guillaume (Mlle), St-Dizier, 68.
Guyot, Saint-Dizier, 92.
Mansuret, 4 Eglises, 77.
Mathieu, Pont-Mouja, 5.
Mathis, pl. du Marché, 12.

Bleu (Fab. de).

Bouillet, Drouot, 5.

Blondes et Dentelles.

Boppe-Hermite, Saint-Jean, 2.
Décisy, Saint-Dizier, 38.
Gueth et Drouin, St-Dizier, 20.
Lahaye, Saint-Georges, 4.
Tourtel-Julliac, Michottes, 4.

Bluteries.

Kramer, pl. de la Cathédrale.
Weber, Visitation, 19, (Confection et posage de garnitures de bluteries).

Bois à brûler.

Bouland, Montesquieu, 8.
Chalin, Equitation, 42.
Grandeury, f. Ste-Catherine.
Grandgeorge, porte St-Georges.
Morlot, Montesquieu, 6.
Paquet (Mme), à Boudonville.
Pierre, [illegible] Ste-Catherine, 1.
Renold, [illegible] les Carmes, 5.
Thine[illegible] Malzéville, 20.

Boîtes [illegible] (Fab. de).

[illegible], St-[illegible]
[illegible]
[illegible], Saint-
[illegible]

Brenas, Poissonnerie, 1 (march.)
Darbois, St-Nicolas, 20 (en gros).
Desfossés-Collenot, St-Dizier, 3 (march).
Ducret-Feyen, Saint-Georges, 26 (march.).
Eblin, Dominicains, 57, (march.).
Esselin, pl. St-Epvre, 2 (march.).
Guyot, St-Dizier, 92 (march.).
Martin, Poissonnerie, 11 (mar.).
Mayer et Ohmer, Pont-Mouja, 21 (en gros).
Meffe, St-Dizier, 76 (march.).
Nathan-Picard, St-Nicolas, 44 (en gros).
Renaud, St-Dizier, 98 (en gros).
Riot, Raugraff, 29 (march.).
Schmitz, St-Dizier, 145 (march.).

Bouchers.

Aaron, Saint-Joseph, 7.
Bernard Dœrflinger, Saint-Georges, 18.
Bernheim, Quatre-Eglises, 15.
Block, f. des Trois-Maisons, 7.
Caen, St-Nicolas, 15.
Collignon, f. Saint-Pierre, 22.
Eustache, Source, 39.
Finot, Grève, 5 (au marché couv.)
Grosset, faub. St-Pierre, 216.
Guillaumé, Saint-Dizier, 134.
Jacob (David), St-Thiébaut, 6.
Jacob, faub. St-Pierre, 80.
Jacob, rue des Dames, 32.
Jacob, St-Thiébaut, 24.
Jacob, Raugraff, 4.
Jacob (Léon), Saint-Dizier, 56.
Jacob (Mathias), Dominicains, 31.
Jaillon, Stanislas, 26.
Jaillon, Hache, 69.
Kieffer (Georges), St.-Dizier, 60.
Latasse, Saint-Jean, 47.
Latasse fils, [illegible] Georges, 66.
Motel, [illegible]
Najean, [illegible] 1.
Netter, [illegible]
Pierron, [illegible]
Pierron, [illegible]

Petit, pl. Saint-Epvre, 3.
Salmon, faub. Stanislas, 9.
Saucerotte, Stanislas, 30.
Stimbach, Maréchaux, 18.
Vve Thiéry, ruelle St-Antoine, 8.
Thouvenin, f. St.-Georges, 10.

Boulangers.

Arnoud, St-Dizier, 106.
Bailly jeune, faub. St-Pierre, 4.
Bapst, Gr.-Rue-V.-Vieille, 82.
Barbier, Maréchaux, 17.
Bastien, Montet, 32.
Bastien, Haut-Bourgeois, 2.
Belher, Sainte-Anne, 5.
Bodard, Saint-Georges, 42.
Boulangé, Poissonnerie, 22.
Bourlier, Dominicains, 13.
Campagne fils, St-Michel, 5.
Campagne, f. des 3 Maisons, 26.
Cardot, Hache, 54.
Caye, Source, 19.
Dalbain, Saint-Georges, 74.
Demange, Poissonnerie, 8.
Drapier, Stanislas, 72.
Dratz, Saint-Nicolas, 74.
Ertel, faubourg Stanislas, 7.
Eulriet, Artisans, 6.
Eulriet, de Metz, 49.
Ferry, Quatre-Eglises, 20.
Floquet, Hache, 59.
Forh, pl. du Marché 3.
Fristot, f. des Trois-Maisons, 65.
From[illegible] Saint-Dizier, 134.
Gou[illegible], 25.
He[illegible] 71.
He[illegible]
He[illegible]
Hol[illegible]
Hube[illegible]
Humb[illegible]
Humbe[illegible]
Jacques [illegible]
Janot, [illegible]
Joly, fa[illegible]
Joublin, [illegible]
Klein, [illegible]
[illegible]oster, [illegible]

Lajoux, Sainte-Catherine, 24.
Laurent, G.-R -V.-Vieille, 37.
Laurent, Stanislas, 35.
Leclerc, f. Saint-Pierre, 178.
Loeffer, Saint-Thiébaut, 11.
Maguiot, Saint-Dizier, 147.
Maîtredhotel, f. St-Pierre, 78.
Mantoue, Hache, 79.
Martin, pl. Saint-Jean, 4.
Masson, St-Thiébaut. 16.
Mangus, Grève, 27.
Missenard, f. des 3 Maisons, 34.
Moreau, Pont-Mouja, 17.
Munier, Primatiale, 14.
Navatelle, rue de Metz.
Nicole, G.-R.-V.-Vieille, 78.
Moro, f. des Trois-Maisons, 4.
Patenotte, faub. des Trois-Maisons, 57.
Perrin, Saint-Jean, 51.
Perrin fils St-Dizier, 94.
Pfeiffer, rue Derrière, 50.
Pierson, Pont-Mouja, 17.
Poirel, des Ponts, 4.
Rogé, f. Stanislas, 30.
Rolland, Gr.-R.-V.-Vieille, 31.
Rougieux, f. Saint-Pierre, 126.
Tacaille, f. Stanislas, 72.
Thiébaut, f. Saint-Pierre, 16.
Thirion, Sainte-Anne, 7.
Touchot, Stanislas, 13.
Touveny, Hache, 17.
Trutcher, Saint-Georges, 28.
Valser, Dominicains, 27.
Vaudré, f. Saint-Georges, 5.
V[illegible]rin, f. Saint-Pierre, 216.
[illegible]n, Hache, 128.
[illegible] pl. Saint-Epvre, 6.
[illegible] rue des Dames, 2[illegible]
[illegible]t-Jean, 25.
[illegible], 16.
[illegible]iers.
[illegible]rre, 43, [illegible]
[illegible], 91.
[illegible] 45.

Corrigeux, Grève, 24.
Klein, G.-R.-V.-Vieille, 74.
Poirot (Mlle), Equitation, 50.
Schacken (de), Boul. Pépinière.
Thouvenin, de Metz, 24.
Waywada, f. Saint-Pierre, 27.

Broderies.

Alerme (Mme), Pont-Mouja, 9.
Aron, Carmes, 34.
Aubry et de Mages, Stanislas, 46.
Aylé, Stanislas, 53.
Balthazard, Carmes, 22.
Bapst, Poissonnerie, 11.
Barba, place Saint-Epvre, 4.
Barbe-Schmitz, St-Julien, 1.
Barthélemy, pl. Carrière, 20.
Benoit (Mme), Glacis, 6.
Béraud, Stanislas, 46.
Berment (Mme), Poissonner., 13.
Bern, Pépinière, 31.
Berr et fils, Poissonnerie, 7.
Bert (Mlle), Notre-Dame, 13.
Berthaut (Mlle), Raugraff, 6.
Bertin (Mme Ve) St-Dizier, 14.
Bertrand, Ponts, 52.
Besson (Mme, née Pellet), Saint-Georges, 48.
Bidot (Mme), f. 3 Maisons, 20.
Billa nièce, Raugraff, 8.
Blanchemain, Stanislas, 50.
Bloch, Hache, 11.
Blum-Frank, St-Dizier, 85.
Boéglin, Ponts, 58.
Boirayon, pl. Stanislas, 2.
Bonnefoi, Pépinière, 32.
Bordier (Mme), Poissonnerie, 20.
Bossener (Mme), imp. du Lyc., 3.
[illegible]chot, Opéra, 17.
[illegible], St-Georges, 3.
[illegible] (Mme Vve), Carmes, 22.
[illegible]t (Mmes), Pépin., 32.
[illegible]épinière, 42.
[illegible] Pépinière, 5.
[illegible] Carrière, 3.
[illegible]rmes, 1.
[illegible]té, Stanislas, 88.
[illegible]int-Dizier, 96.

Briquel-Priasler, Poissonner. 24.
Brisac, Ste-Catherine, 8.
Brisac-Berr, p. r. des Carmes. 5.
Brunet et Lintermans. St-Diz. 21.
Caen dit Lajeunesse, Domin., 15.
Caen (Jonas), Stanislas, 15.
Cahen. p. r. des Carmes, 9.
Chardard aîné, p.r.d.Carmes, 15.
Chardin (Mme). 4 Eglises. 69.
Chatelain. Pont-Mouja. 27.
Chatelain (Mlle) Stanislas, 28.
Chenel (Mme) p.r. d. Carmes, 15.
Chevin jeune, St-Jean. 4.
Chrétien (Vve). f. St-Pierre, 148.
Classe (Vve). G.-R.V.-Vieil., 25.
Claude. Raugraff. 8.
Claudin. Poissonnerie, 26.
Colin-Thierry. Stanislas, 42.
Conrard-Boesner (Mme), Stanislas. 35.
Cornille, Quatre-Eglises. 45.
Coselle. Stanislas. 59.
Dalancourt, Raugraff, 16.
Darcy, Carmes. 40.
Dardaine (Vve). Ponts, 44.
Daumal. Stanislas. 19.
David. Stanislas. 31.
Davion (Vve), Stanislas.
Degran. St-Jean, 25
Delaunay, Visitation, 12.
Delorme. Michottes. 1.
Deperrier (Mme), Carmes. 34.
Desfaudais. St-Dizier. 15.
Desfossez-Mayer. Stanislas. 52.
Desgrandchamps. d'Amerval. 4.
Desgranges, cours Léopold. 30.
Desperrier, Raugraff. 29.
D'Halle-Eloy (Mlle). Ste-Catherine, 41.
Didier. Pépinière. 15.
Dombrovsky. St.-Nicolas. 75.
Drouot (Mlle). Carmes. 34.
Ducourreau, Dominicains. 20.
Dubois-Bangofsky, place de Grève. 4.
Ducrot. p. rue des Carmes, 15.
Dupré, Michottes, 1.
Duprey, Stanislas, 2.
Durand. Carmes, 22.
Durand, faub. St-Pierre, 85.
Durbec, Pépinière, 21.
Dury-Gadin. St-Thiébaut, 34.
Fastinger, Carmes. 34.
Fidrit, place de Grève, 7.
Fournier aîné, Visitation.
Fournier jeune, Poissonnerie, 47.
Fraisse, cours Léopold. 37.
Francfort. Equitation. 9.
Franck. Stanislas. 29.
François, Equitation, 2.
Galand (Mme), St-Nicolas, 19.
Gantz. St.-Michel. 17.
Gastaldy, Equitation. 58.
Georges (Mlle). Dominic., 10.
Gerdolle, Stanislas. 7.
Germain. Source. 39.
Gesler. Stanislas. 49.
Gérardin-Mary. Stanislas. 31.
Gilbert (Mme). St-Jean. 34.
Gouthière (Mme), Sainte-Catherine. 39.
Grisard (Mme) Carmes. 8.
Grosjean. Pépinière. 52.
Guillaume-Febvrel. Stanislas, 31.
Gudin, Hache, 98.
Guichard (Mme). c. Léopold. 11.
Guyon, faub. Stanislas. 8.
Hansel. St-Dizier. 38.
Hauser, Equitation, 49.
Haush. St-Georges, 48.
Held. Quatre-Eglises. 58.
Held fils. St-Jean.
Hemardinquer, Dominicains. 10.
Henry. Stanislas. 52.
Henry (Mme). Montet. 12.
Herbser. p. rue des Carmes. 9
Hetzel, faub. Ste-Catherine. 37.
Horger, Constitution. 4.
Houbre. Ste-Catherine. 28.
Hourdin. Quatre-Eglises. 40.
Huin (Mlle). Quatre-Eglises. 11.
Huin-Martin, St-Georges. 19.
Idoux (Mlle). Stanislas. 33.
Jacob (Alexandre), Ponts. 35.

Jacob (Mme), Carmes, 34.
Jacob (Mlle), Quatre-Eglises, 33.
Jacot (Mlle), pl. Dombasle, 45.
Jacquemin, Charité, 1.
Jacques (Mlle), N.-Dame, 98.
Joly, Carmes, 33.
Kauffer (Mlle), St-Georges, 7 bis
Kesler, Maréchaux, 25.
Kunhel, pl. de Grève, 17.
Lambert (Mme), Raugrafl, 25.
Lamontagne, Hache, 61.
Lamontagne-Gudin, St-Jean, 55.
Lanio, Ste-Catherine, 11.
Lapierre, Source, 33.
Latourette (Mlle), Pépinière, 37.
Legros, pl. du Marché, 30.
Lejeune, place Stanislas, 2.
Lejeune (Mme), de Malzéville, 37.
Lemaire-Renold, p.r d. Carm., 5.
Lemaire (Mme Vve), Carmes, 1.
Léonard-Ducret, Stanislas, 6.
Leclerc, Stanislas, 80.
Lesnard (Mlles), Poissonn., 21.
Leterhos, pl. Carrière, 1.
Leveil, Stanislas, 13.
Ley (Mme), f. St-Pierre, 200.
Lhuillier, faub. St-Jean.
Linck, pl. Dombasle, 47.
Lintermans (Mlle), au Casino.
Liot, St.-Jean.
Maguin, Stanislas, 56.
Marchal-Collot, Carmes, 33.
Marpon (Mlle), Poissonnerie, 6.
Mathieu (Mme), c. Léopold, 1.
Mathiot, Ponts, 59.
Mauchant (Mme) Constitution, 11.
Maurice (Mlle), St-Dizier, 15.
Max, St-Dizier, 110.
[illegible] llot, 1.
[illegible] islas, 39.
[illegible] Pierre, 170.
[illegible] 0.
[illegible] 3.
[illegible] rine, [illegible]
[illegible] W[illegible]

Monville, Dominicains, 33.
Muhlfeld, Carmes, 42.
Nathan, St-Georges, 6.
Nave-Husson (Mme), Pépinière.
Noblet (Mlle), Stanislas, 21.
Noël-Noël (Mme), Amerval, 6.
Noll (Mme), Stanislas, 46.
Olry, Notre-Dame, 21.
Pallarès (Mlle), Poissonnerie, 4.
Paoli (Mme Vve), Stanislas, 18.
Parmentier, Stanislas, 19.
Parisot (Mme), pl. de Grève, 1.
Pascal (Mme), pl. Stanislas, 5.
Payen, Stanislas, 72.
Payen, St-Georges, 59.
Peiffer, Amerval, 2.
Pellerin (Mme Vve) Visitation, 25.
Perilhoux, Opéra, 29.
Perny (Mme), Cheval blanc, 12.
Perrel, Hache, 25.
Petitjean (Mme), Visitation, 29.
Pfister (Mme) Ruisseau, 93.
Pierrot (Mlle), Ponts, 4.
Pitay, Stanislas, 33.
Poirson-Génin, Raugraff, 17.
Presantoine, Carmes, 20.
Prevost, Constitution, 2.
Régis, Stanislas, 60.
Renard, Stanislas, 20.
Rief, Carmes, 16 bis.
Risquet, Carmes, 22.
Rollet, Poissonnerie, 26.
Rollot-Salle, Carmes, 19.
Roubalet, St-Georges, 12.
Royer (Mlle), Amerval, 2.
Ruben, Notre-Dame, 34.
Sabrier, Equitation, 26.
Salmon-Salmon, Sainte-Catherine, 26 bis.
[illegible]mson, Carmes, 42.
[illegible]el-David, Hache, 90.
[illegible] Grève, 17.
[illegible] faub. St-Jean, 7.
[illegible] (Mme), Grande-Rue [illegible]le, 119.
[illegible] Eglises, 23.
[illegible] Carrière, 7.

Sobiratz, Ste-Catherine, 27.
Sonrier, faub. St-Pierre, 161.
Stern, Notre-Dame, 19.
Tévanne, Carmes, 7.
Thirion (Mme) Pépinière, 22.
Thomassin (Vve), Constitution, 5.
Vatelle sœurs et Pilon, Poissonnerie, 3.
Vaultrin (Mlle), Dominicains, 20.
Venon (Mlle), Fayencerie, 16.
Villaume, Carmes, 34.
Vincent dit Saint-Dizier, Carmes, 21.
Vincent (Vve), H.-Bourgeois. 7.
Vincent-Veich, Lafayette.
Vivier, r. d'Alliance, 13.
Vivion (Mme), Source.
Voillard, Ste-Anne, 14.
Wéber, Poissonnerie, 2.
Weil, Ponts, 41.
Weiller (Mme), St-Dizier, 5.
Weissembach, Pépinière, 18.
Wisnich, Vénerie, 9.
Wolff, Stanislas, 70.
Worms, Ponts, 52.
Yung, Pépinière, 21.

Broderies (Dessinateurs).

Bailly, Notre-Dame, 7.
Bardy, Hache, 29.
Barthelémy, imp. du Lycée, 11.
Berrier, Hache, 31.
Billa dit Chambéry, pl. de Grève, 14.
Blampain, Poissonnerie, 9.
Bourgon, Sainte-Catherine, 24.
Bourgon (Mme Vve), Stan., 46.
Brunet, passage du Casino.
Colin, Pont, 100.
Collot, Pont-Mouja, 10.
Compagnot, d'Amerval, 6.
Couraud, Pont-Mouja, 9.
Deniau, Carmes, 35.
Flambeau, Poissonnerie, 11.
Friou, Saint-Julien, 1.
Gérardin, imp. du Lycée, 5.
Grand-Bar, Hache, 21.
Klein, Maréchaux, 2.
Lallemand, Saint-Julien, 33.
Lamblot, Pépinière, 35.
Lhuillier, Saint-Dizier, 113.
Linck, Stanislas, 43.
Mansuy, Vénerie, 11.
Mathieu, Dominicains, 3.
Mézin, Equitation, 33.
Montcourant, Poissonnerie, 45.
Olry (Mme Vve), Stanislas, 46.
Panisset, p. r. Carmes, 3.
Pellerin, Fayencerie, 9.
Pigel, Ponts, 51.
Prouvé, Ponts, 4.
Riche, Dominicains, 31.
Robinet (Mme Vve), petite rue des Carmes, 3.
Schérer, Notre-Dame.
Serrier, Hache.
Souron, Hache, 48.
Stezle, Equitation.
Telle, Constitution, 13.
Thierry, Pépinière, 21.
Thiriot, trottoirs Stanislas, 15.
Tort, Grève, 8.
Vatin, Pépinière, 36.

Broderies (Blanchisseurs).

Barthelet (Mme), imp. du Lycée, 5.
Berviller-Henry (Mme), Stanislas, 96.
Bœs (Mme), imp. St-Julien, 3.
Bouret (Mlle), Pépinière, 9.
Brunet, passage du Casino.
Chatelain (Mme), Stanislas, 30.
Chevry (Mme), rue du Lycée.
Degoin (Mlle), hôp. St-Julien, 3.
Fedenheim (Mme), Pépinière, 50.
Fest (Mlle), Pont-Mouja.
Gandoin (Mme), Poissonnerie [illegible]
Henry, Pépinière, 56.
Jolivet (Mlle), Pépinière [illegible]
Kromberger (Mme), [illegible]
Lacour-Griffon, des [illegible]
Lenoir (Mme), St-Ge[illegible]
L[illegible]r (Mlle) [illegible]
M[illegible] [illegible]
Mu[illegible]

Maillard (Mlle), St-Thiébaut, 37.
Poirson, Pépinière, 23.
Venel (Mme), Constitution, 5.

Brosses (fab. de).

Conrad, St-Dizier, 45.
Gillant et Leheu, Raugraff, 8.

Brosses bois de (fab. de).

Cordier, rue du Ruisseau, 91. (Machine à vapeur).

Cafetiers.

Barbara (c. Belle-vue), Saint-Georges, 83.
Barbier, pl. du Marché, 1.
Barthelémy (c. de Lunéville), f. St-Pierre, 3.
Basoche (c. de l'Opéra), place Stanislas, 6.
Beaucourt (c. St-Nicolas), r. St-Nicolas, 51.
Berthaut (c. de la Paix), Stanislas, 4.
Biqueron (c. de Foix), pl. Stanislas, 1.
Boës (c. du Débarcadère), f. St-Jean, 6.
Burgaux et Michel (c. des Messageries), Carmes, 1.
Camon, trot. Stanislas, 22.
Carpentier, f. Stanislas, 5.
Cécile, f. St-Pierre, 22.
Crépin, f. St-Georges, 7.
Cuny, St-Michel, 5.
Despierres (c. de Paris), Poissonnerie, 27.
Dufour, Saint-Dizier, 128.
Génin, f. Saint-Pierre, 42.
Geoffroy (c. de la Brasserie), pl. Carrière, 1.
[illegible] (c. de Metz), r. Metz,
[illegible]
[illegible]), place Saint-
[illegible]
Kraff (c. de la Comédie), place Stanislas, 3.
Lahaxe (c. Charles), Stanislas, 2.
Lajoux, faub. Stanislas, 6.
Larousse, place du Marché, 30.
Lenoir (c. du Rocher de Cancale), Carmes, 11.
Marbach (c. de France), f. Saint-Jean, 14.
Marc (c. de l'Abattoir), faub. Ste-Catherine. 1.
Mercier, St-Dizier, 126.
Meunier (c. Jaquot), St-Dizier, 113.
Mosbach (c. de la Citadelle), imp. de la Citadelle, 5.
Nicolas (Vve) (c du Commerce), place Stanislas, 1.
Ott (c. du Bas-Rhin), Grande Rue Ville Vieille), 104.
Pardieu, faubourg Stanislas, 16.
Patenotte (c. de la Croix), faub. des Trois-Maisons).
Poitevin, faub. Stanislas, 21.
Renaut (c.Laurent), St-Dizier, 80.
Richard (c. des Halles), Stanislas, 37.
Richomme (c. Stanislas), place Stanislas, 11.
Roussel (c. de la Douane), Saint-Jean, 36.
Roy, faub. Saint-Georges, 7.
Saunier (c. Parisien), Dominicains, 47.
Schneider (c.d'Allemagne), faub. Stanislas, 3.
Schiltz (C. de la Seille), Saint-Georges. 60.
Simonin, Saint-Dizier, 143.
Tard (c. Nancy), Pont-Mouja, 15.
Terreux (c. du Canal), r. de Malzéville, 31.
[illegible], Stanislas, 32.
[illegible] Saint-Jean, 39.

[illegible]res (Constructeur de).

[illegible]yette, 6.

Calicots, cretonnes et percales.
Salmon frères (fab. à Gérardmer et à Granges (Vosges), Hache, 11.
Camionnage (Entrep. de).
Ottenheimer et Vuillaume, Hache, 10.
Caoutchouc (Articles de).
Marx-Picard, Saint-Dizier, 32 (habillements).
(Voy. Tailleurs, habillements confectionnés.)
Cartes à jouer (Fab. de).
Boucher, Poissonnerie, 4.
Carton (Fab. de).
Crémel, aux Grands-Moulins.
Cartonniers.
Beaucourt, Carmes, 9.
Cayon jeune, Stanislas, 26 (cartons de broderies).
Christophe, place Carrière, 7.
Humblot, trottoir d'Amerval, 9.
Lamaille, Gr.-Rue V.-V. 123.
Mayer, Hache, 124.
Pierre, Cour, 3.
Thorelle, Quatre-Eglises, 27.
Casquettes (Fab. et marc. de).
Houpert, Fayencerie, 4.
Rachaque, Hache, 34.
Valdenaire, f. des 3 Maisons, 17.
Chamoiseurs (V. Tanneurs).
Chandelles (Fab. de).
Aimez, Saint-Dizier, 88.
Baradez frères, Montet, 6.
Chrétien, Saint-Julien, 13.
Jeandel, Hache, 43.
Lenoble, Saint-Dizier, 122.
Reichreyder, Saint-Nicolas, 94.
Chapeaux de paille (March. de).
Babin, Gr.-Rue Ville-Vieille, 81.
Coanet jeune, Hache, 23 (en gr.).
Kaderlet, Saint-Dizier, 73.
Picot (Mlle), Saint-Dizier, 63.
Remy frères, Saint-Dizier, 23 (en demi-gros).
Spelty, Saint-Dizier, 90.
I. U. Wild, Saint-Nicolas, 41 (en demi-gros).
Chapeliers.
Alexandre-Kamuf, St-Diz., 107.
Babin, place Stanislas, 14 (passementerie, fourbisserie).
Baup, Saint-Georges, 18.
Bour, Raugraff, 25.
Bureau fils, Dominicains, 10 (passementerie, fourbisserie).
Delchard, place des Dames, 19.
Gérard, Saint-Jean, 1.
Lafontaine, Quatre-Eglises, 23.
Liégey, Ch. Sables, 10 (fabric.).
Luchésy, Fayencerie, 10.
Mangeot (Mme), d'Amerval, 2.
Munier, St-Nicolas, 39 (fabric.).
Musy, Saint-Dizier, 115.
Olry, Dominicains, 39.
Reinaud, Saint-Jean, 12.
Charbon (march. de).
Cirey (Vve), Pont-Mouja, 18.
Duron, faub. Saint-Jean, 8.
Houdot, Saint-Thiébaut, 43.
Loquier, Maure-qui-Trompe, 29.
Louis, f. Saint-Nicolas, 46, et Manége, 6.
Morgard, Dauphine, 25.
Schilaneck, Notre-Dame, 86.
Charcutiers.
Barthélemy, pl. Saint-Epvre, 7.
Breton, Grande-Rue V.-V. 127.
Buisson, f. des 3 Maisons, 16.
Charbonnier, Saint-Georges, 34.
Chrétien, Poissonnerie, 16.
Doucet, Hache, 77.
Geoffroy, rue de Malzéville, 7.
Guironnet, Saint-Thiébaut, 7.
Jambille, Hache, 21.
Jourdain, Hache, 79.
Lamasse, Maréchaux, 9.
Leroy, Notre-Dame, 64.
Liégey, Dames, 25.
Maillot, faub. Saint-Pierre, 60.
Manquat, faub. Stanislas, 8.
Martinoty, Saint-Dizier, 126.

Masson, Grande-Rue V.-V., 93.
Moriviller, f. Saint-Pierre, 68.
Prevot, Saint-Jean, 31.
Rappold, Fayencerie, 3.

Charpentiers.

Bouff, Montet, 94 (menuis.).
Charles, Grève, 48.
Darbelet, faub. Saint-Jeen, 2.
Fort, Saint-Nicolas, 12.
Franck-Fidel, rue de Metz, 42.
Gérardin, rue Ruisseau de Boud.
Gracieux, Metz, 1.
Harmant, Metz, 1 (menuisier).
Laurette, Fabriques, 35.
Meunier, Fabriques, 21 (men.).
Patenotte, Equitation, 46.
Prudhomme, Sainte-Anne, 11.
Roussel, Hôpital-Militaire, 7.
Sidrot, Metz, 12 (menuisier).
Thomen, Opéra, 3.

Charrons.

Bernard, f. des 3 Maisons, 7.
Birck, Visitation, 27.
Bouvard, Saint-Nicolas, 26.
Corberon, pl. Saint-Georges, 91.
Dupays, Hache, 5.
Gilles, Fabriques, 11.
Marchal, Jeannot, 15.
Marchal, Sainte-Anne, 10.
Mouton, Notre-Dame, 25.
Valentin, Jardiniers, 23.

Chaudronniers.

Bertrand, Pont-Mouja, 26.
Faverotte, Saint-Dizier, 14.
Grégoire, Saint-Georges, 38.
Huin, ainé, f. Saint-Pierre, 15.
Humbert, Saint-Dizier, 58.

Chaussures confectionnées.

Bienfait (Mlle), Dominicains, [illegible]
Bouyer, Saint-Dizier, 63.
Feyen (Mlle) (spécialité), S[illegible]
Georges, 21.
Guyot, Saint-Dizi[illegible]
Hardouin, Saint-Di[illegible]
Maire, Saint-Nicol[illegible]
Picot (Mlle), Sai[illegible]

Sordoillet (spéc.), Dominic., 43.

Chemisiers (et march.).

Batelot, Saint-Dizier, 77.
Belin (Vve), Dominicains, 12.
Brenas, Poissonnerie, 1.
Martin, Poissonnerie, 11.

Chevaux (march. de).

Godchaux, faub. St-Pierre, 36.
Lambert, faub. Stanislas, 21.
Nathan, Saint-Anne, 1.
Weiller, Ponts, 37.

Chiffons en gros, Ferrailles, etc. (march. de).

Deschoux, Hache, 89.
Dureau, Fabriques, 10.
Humbert, Saint-Dizier, 58.
Lévy, Sainte-Anne, 40.
Mandre et Cie, f. St-Pierre. 2.
Ponel, Montet, 9.
Richier, Quatre-Eglises, 14.

Chocolat (fab. de).

Gardeil-Didelot, Lafayette, 1.
Manrique, Saint-Jean, 8.
Queruel, de Paris, *dépôt* pl. Stanislas, 7, et r. St-Dizier, 125.
Vatelle, Poissonnerie, 3.
Venazzi, Dominicains, 34.

Cirier.

Mougenot, Saint-Dizier, 49.

Cloutiers.

Chauvain, Artisans, 34.
Fleckinger, Equitation, 54.
Frideling, Boucherie, 10.

Coiffeurs et Parfumeurs.

Alexandre-Morand, Dominic., 9.
Aubry, Stanislas, 50.
Baillon, Dominicains, 37.
Benoiton, Poissonnerie, 32.
[illegible], Saint-Georges, 36.
[illegible]mes, 28.
[illegible] pl. St-Georges, 87.
[illegible]erie, 25.
[illegible]
[illegible] 18.

Lang, pl. du Marché, 1.
Laurent, Poissonnerie, 22.
Maire, St-Georges, 79.
Marlet, Raugraff, 14.
Montigny, Stanislas, 27 (parfumerie en gros et en détail).
Morand, trottoir d'Amerval, 13.
Morand, Stanislas, 6.
Poyer, Stanislas, 42.
Prévot, Saint-Dizier, 5.
Protte, Saint-Dizier, 103.
Sublime, Saint-Jean, 10.
Thouvenin, Saint-Dizier, 135.
Utz, Saint-Dizier, 109.
Vaillant, Dominicains, 10,
Vidal (Vve), Fayencerie, 11.

Colleurs de papier.

Chalvet, Maréchaux, 22.
Daniel, Dominicains, 38.
Kesler, Dominicains, 24.
Jolas, Hache, 68.
Lebel, Saint-Epvre, 10.
Renaud, Source.
Silvestre, Gr.-R. Ville-V. 107.

Commissionnaires en marchandise.

Bouillet, Drouot, 5.
Braun, Ponts, 48.
Georgé et Willard, Saint-Georges, 57.
Gérard, Notre-Dame, 16.
Grandœury, pl. des Dames, 19.
Hœner, Domicains, 47.
Montigny, Stanislas, 27.
Parrois, Saint-Dizier, 142.
Reitz, faub. St-Georges, 23,
Stroecker-Gédéon, pl. St-Jean, 51.
Vescher, Bailly, 3.

Confiseurs.

Barbier, St-Dizier, 64 (et en gros).
Cartry, Dominicains, 59.
Cartry, trottoirs Stanislas, 24.
Colin, St-Dizier, 63 (et en gros).
Culmann, St-Georges, 29.
Géhin, pl. Stanislas, 9.
Lebègue, Dominicains, 4.
Lefèvre-Denise, St-Dizier, 55 (spécialité de pains d'épices).
Madelin, Dominicains, 40.
Virte, Fayencerie, 19.
Watelle, Poissonnerie, 3.
Wursthorn, Fabriques, 4.

Cordiers.

Drouin, f. des Tr.-Maisons, 32.
Dumoulin, Dominicains, 17.
Jacquemin, faub. St-Pierre, 18.
Petitdidier, boul. Pépinière, 16.
Richard, Manége, 6.
Richard, St-Dizier, 68.
Terlin, Saint-Dizier, 86.
Thiéry, Gr. Rue. Ville-V., 115.

Cordonniers.

André, Poissonnerie, 32.
Anthoine, Saint-Dizier, 118.
Aubertin, Saint-Georges, 53.
Banck, Saint-Julien, 35.
Barbotte, Hache, 38-
Bey, Pont-Mouja, 10.
Bloc, Fayencerie, 18.
Boichot, f. Saint-Pierre, 125.
Boulangeot, Pépinière, 31.
Boulanger, Poissonnerie, 14.
Boulogne, pl. du Marché, 6.
Briot, Primatiale, 3.
Brunel, Ponts, 1.
Buttier, Gr.-R. Ville-Vieille, 33.
Caen, Fayencerie, 11.
Carlier, Stanislas, 9.
Castanier, Saint-Julien, 54.
Chambille, imp. Saint-Jean, 16.
Clévert, Saint-Michel, 30.
Courtois, Stanislas, 13.
Daras, Pont-Mouja, 30.
Dauphin, Stanislas, 40.
Dieudonné, Ste-Catherine, 12.
Dieudonné, Trois-Maisons, 25,
Dieudonné, Gr.-R. V.-V., [illegible]
Domergue, Mazagran, 6 [illegible]
Fernbach, Pont-Mouja, 4
Frichement, Saint-Nicol[illegible]
Gény, Hache, 27.
Georges, Saint-Georges

Guillaume, f. Saint-Pierre, 64.
Guillaume-Wæchter, Artisans, 13.
Harmand, Saint-Dizier, 73.
Heitz, Cimetière, 1.
Henry, Dames, 24.
Hilt,, Notre-Dame, 88.
Hirt, Stanislas, 22.
Hugolin, f. Trois-Maisons, 40.
Huin, Malzéville, 26.
Jambille, Saint-Dizier, 143.
Jauneau, Hache, 49.
Koehler, tr. d'Amerval, 6 bis.
Landauer, Notre-Dame, 28.
Lebrette dit Latour, Grève, 5.
Lemoine, Hache, 74.
Leprêtre, Stanislas, 92.
Lhuillier, Bailly, 6.
Maltaner, Poisonnerie, 2.
Marc, Pépinière, 14.
Marin, Charité, 9.
Martin, Raugraff, 2.
Mouxou, Tiercelins, 1.
Noel, Saint-Jean 14.
Picard, Maréchaux, 8.
Quillé, Pont-Mouja, 14-16.
Rayer, Stanislas, 88
Rouyer, Saint-Jean, 13.
Soquet, Stanislas, 44.
Thiéry, Notre-Dame, 18.
Thiriet, Source, 49.
Thiriot, Hache, 28.
Thomas, Fayencerie, 8.
Thomas, Quatre-Eglises, 8.
Utz, Carmes, 11.
Vannière, Saint-Dizier, 11.
Weill, Notre-Dame, 31.
Weis, Primatiale, 11.

Corroyeurs et cuirs.

Blondeau, Ile-de-Corse, ...
Don, St-Je...
Don, Hache ...
Gérard, Pon...
Husson, Gr...
Paquet, Vau...
Pierron, Stan...
Pitoy, Saint-...

Regnaut, Quatre-Eglises, 4.
Rollot-Salle, Carmes, 19.

Corsets (March. de).

Blanpain (Mlle), Carmes, 44.
Laviron, Gr.R. Ville-V.
Noé (Mme), St-Dizier, 6.
Poirson (Mme), Constitution, 17.

Coton (March. de).

Boppe, Ponts, 25 (teinture).
Flie-Baille, Drouot, 4 (teinture).
Monet, Chanoines, 5.
Mosbach, Ponts, 20.
Paillot-Virlet (Vve), St-Jos., 41.
Wunstel et Kerner, Prairie, 5.

Cotonnades (Fab. de).

Guérin-Fillemin, Grève, 22.
Guérin père, f. St-Pierre, 117.
Karcher-Luty, St-Dizier, 140.
Lamblin, Artisans, 76.
Metzner, Saint-Nicolas, 105.

Cotons à broder (Fab. de).

Freys, Gr.-Rue Ville-V., 125.
Schmitt, St-Dizier, 145.

Couleurs (March. de).

Budin, Saint-Jean, 37.
Grillon (Vve), St-Dizier, 125.
Laval-Perken, Saint-Dizier, 99.
Leclec-Pays, Raugraff, 15.

Courtiers de commerce.

Balme, ruelle du chem. de fer, 2.
Braun, Ponts, 48.
Delcominète, Saint-Dizier, 99.
Guariépuy, Dominicains, 7.
Levasseur, Dominicains, 10.
Olry, Saint-Georges, 9.
Schaeck, petite r. St-Pierre, 30.
Tachon, Carmes, 20.

Couteliers.

Duprey, Saint-Dizier, 39.
Gratian, Dames, 34.
Larivière, Saint-Dizier, 119.
Larivière aîné, Saint-Dizier, 78.
Larivière, sous la p. St-Nicolas.
... tr. D'Amerval, 9.
... 82.
...urs.
... 13.

Blaën, Saint-Julien, 33.
Cousin, Equitation, 47.
Dure, Boucherie, V.-V., 9.
Georges, Notre-Dame, 39.
Georges, dit Colin, Fabriques, 28.
Germain, Ponts, 64.
Mangin, Primatiale, 4.
Mourquin, Pépinière, 24.
Royer, Oratoire, 37.
Rozène, Saint-Julien, 3.
Virte, Saint-Joseph, 29.

Cribles (Fab. de).

Wéber, Visitation, 25.

Crins et Duvets (March. de).

Ravaillier, Saint-Dizier, 101.
Richard, Saint-Dizier, 86.
Richard, Saint-Dizier, 68.
Voir tapissiers.

Cristaux, Porcelaine et Fayence (March. de).

Alexandre-Hottinger, place du Marché, 16.
Colle, Raugraff, 14.
Copin, pl. du Marché, 14.
Paquis (Vve), Stanislas, 3.
Gallé-Reinemer, Fayencerie, 1 et Primatiale, 1.

Cuisinières allant en ville.

Chéry (Mme), Monnaie, 7.
Fénal (Mme), St-Thiébaut, 12.
Gérardin (Mme), du Ruisseau.

Daguerréotype (Portraits au).

Chatelain (Mlle), Dominic., 20.
Demange, Dominicains, 12.
Etienne, trottoirs Stanislas, 20.
Gesnel (Mlle), Poissonnerie, 5.
Kraff, trott. Stanislas, 17.

Danse (Maîtres de).

Gillot, Callot, 5.
Maré (Mlle), Dominicains, 6.

Déménagements (Entr. de).

Vuillaume, d'Amerval, 11.

Dentistes.

Gesnel, Poissonnerie, 5.
Lesaing, Montesquieu, 7.
Ninck, Grève, 30 (breveté pour les dentiers en caoutchouc Colin, durci, vulcanisé par la vapeur.)
Pitoy-Millot, f. St-Pierre, 14.
Schaeffer, hôpital St-Julien, 14.
Torio, Ste-Catherine, 23.

Domestiques servant à table (V. Servants de table).

Doreurs.

Fischer, Saint-Dizier, 133.
Grandjean, Stanislas, 12.
Harfort, Stanislas, 38. (Verres opales et cadres pour miniatures (
Paulus, Saint-Michel, 33.
Platard, Saint-Dizier, 43.
Postel, Dominicains, 3.

Drapiers.

Brice, f. des Trois-Maisons, 39.
Dorr et Lecomte, Tapis-Vert, 18.
Drouot, Jardins, 7.
Goudchaux, rue du Montet, 3.
Lenormand et Comp., Tapis-Vert, 9.
Nathan, Nabécor, 6.
Olry, f. Saint-Pierre, 160.

Droguistes.

Streff, Saint-Dizier, 61.

Ebénistes.

Baure, Tiercelins, 8.
Cobé, Quatre-Eglises, 60.
Cropsal, Hache, 25.
Georges, Stanislas, 90.
Gottwallès, Saint-Michel, 19.
Gouvernel, Saint-Dizier, 68.
Humbert, Haut-Bourgeois, 25.
Humbert fils, des Ponts, 4.
Kappe, Hache, 27.
Lamour, Saint-Georges, 51.
Pérard, Pépinière, 28.
Rouff, Raugraff, 12.
Sibille, St-Thiébaut, .
Sommier, Saint-Dizier, 9.
Staub, Fabriques, 14.
Strazer, place des Dam[illegible]
Vincée, Saint-Nicolas, 24.
Wolff, Artisans, 38.

Emballeurs et Layetiers.

Letertre, impasse St-Julien, 3.
Mougenot, p. r. des Carmes, 6.

Entrepr. de bâtiments.

André, Alliance, 10.
Aubertin, Grève, 32.
Charmois, Tapis-Vert, 10.
Chrétien, f. Saint-Pierre, 120.
Descombes, Sainte-Anne, 29.
Gracieux frères, Metz, 1.
Legrand, f. Saint-Pierre, 228.
Pillot, Gr.-R. Ville-Vieille, 76.
Saincère, Fabriques, 12.
Simette frèr., f. St-Pierre, 5 bis,
Simonin, f. Saint-Jean, 8.
Tierce, rue Bellevue, 2.
Thiéry, Quatre-Eglises, 79.
Thiéry-Desvarennes, cours Léopold, 29.
Vivenot, f. Saint-Pierre, 148.

Epiciers.

Aimé-Mougenot, St-Dizier, 44.
Anthoine, Hache, 92.
Antoine, Quatre-Eglises, 75.
Bagard, f. St-Pierre, 202.
Balland, Primatiale, 9.
Balland, f. des Trois-Maisons, 42.
Barthélemy, Artisans, 65.
Beau, Raugraff, 16.
Belharte, Gr.-R. V.-Vieille, 97.
Bernheim, Stanislas, 21.
Bouchon, f. Saint-Pierre, 112.
Brice, f. St-Pierre, 4.
Chambry, Metz, 42.
Chanoy, Opéra, 13.
Charmois, Ponts, 24 (en gros).
Chapentier-Fèvre, St-Dizier, 159.
Clément, pl. du Marché, 28-30.
C[illegible], Dominicains, 3.
[illegible] de la Cour, 1.
C[illegible]
D[illegible]
D[illegible] 144.
D[illegible] 1[illegible]
D[illegible]
[illegible]
D[illegible]
D[illegible]
Didion fils, rue St-Dizier, 108 (en gros).
Dubelloy, St-Georges, 77 (sabots).
Dufour, Stanislas, 88.
Duval, Saint-Nicolas, 35.
Fèvre, Dames, 36.
Fourny, Hache, 116.
François, Saint-Jean, 24.
François, Fabriques, 37.
Frœlicher, Poissonnerie, 19.
Galat, fauf. St-Pierre, 62.
Gardeil-Didelot, Lafayette, 1.
Garo-Constantin, Faïencerie, 16.
Garo, Grande-Rue Ville-V., 74.
Gille, Charité, 1.
Glotz, Artisans, 10.
Gougenheim et Anselme, Carmes, 42 (en gros, huiles et colle forte).
Goulette, Saint-Thiébaut, 26.
Goulette, Carmes, 8.
Guidot, faub. Stanislas, 8.
Guillaume, Gr.-Rue V.-V., 2.
Houssot, faub. St-Pierre, 56.
Hubert, Saint-Thiébaut, 9.
Huel, Dominicains, 21.
Hussenot, Gr.-Rue V.-V., 94.
Jambois-Fosse, St-Dizier, 135.
Jacquinot, faub. St-Pierre, 66.
Jeandel, place du Marché, 8.
Kirchner, Hache, 100.
Lafleur, Hache, 24.
Laval, Saint-Dizier, 99.
Leclerc-Pays, Raugraff, 15 (couleurs).
Lemoine, f. des Trois-Mais., 19.
Liégey-Bocquel, pl. St-Epvre, 10 (en gros, pipes).
Loppinet-Boulay, Pont-Mouja, 7 (en gros).
Luchi[illegible], Saint-Joseph, 49.
M[illegible] Rue V.-Vieille, 92.
[illegible]-Georges, 49.
[illegible]olas, 1 (from.).
[illegible] Pont-Mouja, 6.
[illegible] V.-Vieille, 92.

Miller, Gr.-Rue V.-Vieille, 4.
Miller, Grève, 31.
Millot-Vincenot, St-Dizier, 151 (en gros).
Millot, Quatre-Eglises, 18.
Monet, f. Saint-Pierre, 166.
Monta, Saint-Nicolas, 70.
Parage, Saint-Georges, 44.
Papelier, Saint-Dizier, 109.
Parisot, Gr.-Rue V.-V., 109.
Parmentier, Carmes, 9.
Peiffer, Hache, 94.
Peignier, Saint-Dizier, 57.
Pernet, Saint-Georges, 30.
Pierre-Pellorce, St-Nicolas, 82.
Poignié, Sainte-Catherine, 5.
Prud'homme, Ponts, 82.
Raybois, St-Georges, 61 (sabots).
Raymond, f. Saint-Pierre, 228.
Renaud-Didion, pl. du Marché, 9.
Richarmé, Sainte-Anne, 14.
Robinet, Ponts, 17.
Robinet, Quatre-Eglises, 25.
Rode, Ponts, 39.
Rogé, nouvelle route de Toul, 2.
Royé, Dominicains, 26 (comestibles).
Simon, Montet, 58.
Sizaret, porte St-Jean.
Streffe, Saint-Dizier, 61.
Thiéry et Vuébat, St-Dizier, 34 (en gros, eaux minérales).
Thiéry, faub. Saint-Pierre, 226.
Torlotin, Stanis., 27 (semences).
Thoubhans, St-Dizier, 14.
Valot, pl. du Marché, 11.
Villacrosse, Orphelins, 4.
Vulmont, pl. du Marché, 7.
Welsch, imp. de la Citadelle, 13.

Epingliers.

Serrière, rue de la Hache, 43.
Vincent, Lafayette, 3.

Estampes, tableaux et articles de dessin et peinture, etc.

Drouin, Dominicains, 24.
Grandjean, Stanislas, 12.
Peultier, Poissonnerie, 5.

Etoffes (March. d').

Anthoine, St-Dizier, 59
Baugé, Gr.-Rue V.-Vieille, 95.
Bentz-Pernet, pl. du Marché, 26 (en gros).
Bernet, Hache, 55.
Boppe-Hermite, Saint-Jean, 2 (blanc, dentelles, toiles).
Bossu, St-Nic., 3 (blanc en gros).
Cerf et Isaïe, à la Ville de Paris, Dominicains, 49 (nouveautés, toiles, confec. pour dames).
Crappier, Carmes, 17 (mousselines).
Croquetaine, St-Thiébaut, 12.
Décisy, Saint-Dizier, 38 (blanc, dentelles, toiles).
Dubost, pl. de Grève, 1 (mousselines).
Ducret (Mme), Stanislas, 33.
Dussere, St-Dizier 114 (en gros).
Eicher, Rinck et Blaise, St-Dizier, 85 bis (nouveautés).
Fèvre (Mlle), Saint-Dizier, 159.
Gaignière et Rollot, St-Dizier, 1. (schals, soieries, nouveautés, confections pour dames).
Gailemain, St-Dizier, 69 (toiles).
Génie, Michottes, 11 (mouss.).
Gueth et Drouin, Saint-Dizier, 20 (blanc, dentelles, toiles).
Guyot, Fayencerie, 5.
Hainaud, Raugraff, 19 (draperie, toiles).
Huron, Pont-Mouja, 23 (nouveautés confectionnées pour dames, toiles, toiles blanches).
Joachim-Cochin (au bon Pasteur), Saint-Dizier, 109 (draperie, toiles).
Joseph, f. St-Pierre, 82 (cotonnades).
Klein-Simonet (Ve), Fayencerie, 3 (cotonnades, toiles).
Lambert et Cie (St-Nicolas, 30 (en gros).

Lenglet-Husson, St-Nicolas, 22 (blanc en gros, toiles).
Margo et Lagresille, Tiercelins, 16 (en gros).
Marx-Picard fils, Saint-Dizier, 52 et Saint-Jean, 6 (nouveautés, confections, toiles, tapis).
Mathieu frères, Saint-Nicolas, 11 (en gros).
Parisot-Lhuillière, pl. de Grève, 1 (mousselines).
Peraux et Colson, Saint-Dizier, 83 (nouveautés).
Petitdidier, Hache, 90.
Pierre, pl. de la Carrière, 43 (tissus de Tarare, etc.).
Ruffier-Leuther, Constitution, 17 (mousselines de Tarare).
Seligman frères, Saint-Nicolas, 4 (en gros).
Sienne-Barry, St-Georges, 27.
Sommeillier frères, St-Nicolas. 38 (en gros).
Tachon, Carmes, 20 (tissus de Saint-Quentin).
Tourtel-Julliac, Michottes, 4 (blanc, dentelles, toiles).
Viau, Fayencerie, 18 (draperie).

Escrime (Professeurs d').

Crosse, Dominicains, 20.
Gitareau, Sainte-Catherine.

Extrait pectoral.

Guérison infaillible des rhumes.

Ferry, pharm., tr. Stanislas, 21.

Farines, semoules, etc. (March. de).

Blaise, faub. Saint-Georges, 10.
Claude (Mlle), Saint-Dizier, 153.
Louis, Saint-Jean, 52.
Masson, Gr.-Rue.-V.-Vielle, 90.
Mienville, Saint-Dizier, 134.
Ravé, Saint-Dizier, 151.
Stroecker, Saint-Joseph, 51 (en gros).

Fer (March. de).

Demange, *Gr.-Rue-V.-V.*,
Gérardin, Saint-Dizier, 121.
Gomien-Cabocel, Stanislas, 46.
Olry, Saint-Dizier, 137.
Richier-Raison, St-Georges, 81.
Schwartz, Saint-Georges, 83.

Ferblantiers.

Bala, Saint-Georges, 40.
Barachain, Point-du-Jour, 1.
Carlier, Gr.-R.-V.-V., 4 (lamp.).
Caye, Ponts, 34.
Clément, Saint-Michel, 27.
Cuny, Gr.-Rue-Ville-Vieille, 63.
Dencher, Stanislas, 88.
Didier, Notre-Dame, 24.
Faure, tr. d'Amerval, 13 (lamp.).
Fosse, Saint-Dizier, 141.
Fosse, Tiercelins, 6.
Gardel, Gr.-Rue-V.-Vielle, 21.
Gilbert, Montesquieu, 10.
Gille, Dames, 22.
Guinet, Dominicains, 16,
Liégey, Ponts, 5.
Logier dit Morin, Dominicains, 1.
Mercier, Saint-Dizier, 26.
Naudin, Gr.-Rue-Ville-V., 12.
Notaire, Poissonnerie, 16.
Picot, Primatiale, 5.
Richy; Carmes, 20.
Riot, St-Michel, 27.
Schmitt, faub. Saint-Pierre, 61.
Tonnelier, Stanislas, 92.
Toussaint, St-Dizier, 72 (lamp.).

Fils de lin, de chanvre et d'étoupes.

Salmon frères (fabricants à Gérardmer et à Granges, Vosges), Hache, 11.

Fleuristes (fleurs artificielles).

Broquette, Dominicains, 58.
Grandj[illegible]-Dizier, 115.
Guillo[illegible], 51.
Lorra[illegible]
Se[illegible] 20.

Gouttière, Saint-Georges, 33.
Lucien, Jardins, 7.
Poupart, Saint-Nicolas, 18.

Fonderie en caractères d'imprimerie.

Constantin aîné, rue de l'Ile-de-Corse, 4. Médailles d'argent et de bronze et Mentions honorables.

Fontainiers.

Babillon, r. du Ruisseau, 95.
Boulard, imp. du Lycée, 2.
Schusler, Pépinière, 35.
Thiéry, Quatre-Eglises, 79.

Forgerons.

Boulogne, Saint-Nicolas, 79.
Dupont, pl. St-Georges, 89 (en équipages).
Henry, faub. St-Georges, 19.
Humbert, Gr.-Rue-V.-V., 133.
Melnotte, Hache, 15 (en équip.).
Valentin, rue des Jardiniers (en équipages).

Formiers.

Bourgeois, Pépinière, 5.
Vidard, Artisans, 77.

Fruits secs (Prunes de Lorraine).

Reitz, faub. St-Georges, 23 (en gros).

Gants (Fab. de).

Berr, Stanislas, 15.
Blaise, Stanislas, 9.
Blum, Dominicains, 55.
Coanet, Dominicains, 61.
Marchand, Dominicains, 28.
Salomon, Equitation, 23.

Gants (March. de).

Voir bonnetiers, chemisiers.

Glaces (March. de).

Harfort, Stanislas, 38.
Wagner-Remy, St-Georges, 24.
Voir tapissiers.

Grainetiers.

Aimez, Saint-Dizier, 88.
Dermier, Montet (graines forestières).
Dermier (Mme), f. St-Pierre, 8.
Jeanmaire, pl. du Marché, 2.
Pierrot, Fayencerie, 23.

Grains (March. de).

Bouffin, faub. St-Georges, 45.
Grillot-Pierson, rue St-Jean, 56.
Reitz, faub. St-Georges, 23, (semences pour grosse culture).
Thiéry et comp., Tapis-Vert, 3.
Tirlet, faub. St-Georges, 45.

Graniteur de façades.

Matz, faub. Ste-Catherine, 11.

Graveurs.

Canivet, G.-R.-V.-V., 37 (sur bois).
Ducret, Stanislas, 33.
Lapaix aîné, Saint-Dizier, 25.
Marc, Pont-Mouja, 13.
Roch, Stanislas, 11.
Voiart (Mlle), Montesquieu, 9 (sur bois).

Horlogers.

Bouchy, Raugraff, 21.
Claude, Saint-Jean, 16.
Duron, Ponts, 15.
Gougenheim, Stanislas, 8.
Gresset, Dominicains, 25.
Hémardinquer, St-Dizier, 93.
Hæner, Dominicains, 33.
Liégey, Dominicains, 46.
Maxant, Saint-Jean, 25.
Mellingre, Gr.-R.-V.-V., 65.
Mienville, faub. St-Pierre, 170.
Schmitt, Saint-Georges, 1-3.
Steffen, tr. Stanislas, 18.
Thiébaut, Saint-Dizier, 109.

Horticulteurs.

Colin, ruelle de Latrie.
Croussé, Champ-d'Asile, 1.
Gloriot, ruelle Saint-Antoine, 6.
Husson, Jardiniers, 7.
Lemoine, chemin de l'Etang, aux Vagnaux.
Munier, Jardiniers, 13.
Rendatler, Hospice, 25.
Taillandier, ruelle Jacquinot, 1.
Wirthe, faub. Stanislas, 70.

Hôteliers.

Auburtin (hôtel du Commerce), Carmes, 4.
Bérard (hôtel du Grand-Cerf), Saint-Dizier, 84.
Boyer (hôtel de la Tête-d'Or), Ponts, 12.
Carême-Simonin (hôtel de la Ville-de-Paris), f. Stanislas, 6.
Didelot (hôtel de la Poire-d'Or), Saint-Dizier, 136.
Georges (hôtel des halles), Stanislas, 52.
Girard et Maginel (hôtel de la Chartreuse), pl. St-Georg., 101
Hocquard et Petit (hôtel de Paris), Saint-Dizier, 10 (et hôtel de France), Poissonnerie, 49.
Keller (hôtel d'Angleterre), faubourg Stanislas, 1.
Lensir (hôtel du Rocher de Cancale), Carmes, 11.
Léopold Heydweyer (hôtel de Francfort), imp. du Lycée, 3.
Mathis (veuve) (hôtel de l'Europe), Carmes, 1.
Porte (hôtel du Nord), Poissonnerie, 15.
Schneider (hôtel d'Allemagne), faub. Stanislas, 3.

Houblons (March. de).

Marcot, Gr.-R.-V.-V., 11.
Thiriet, Tiercelins, 5.

Houille et coke (March. de).

Constantin, Ile-de-Corse, 2.
Haldy et Comp., f. St-Jean, 8.
Josset de Saint-Julien, faub. St-Jean, 6.
Lamarche et Schwartz, faub. St-Jean, 2.
Porta, f. St-Georges, 4.
Quennec, St-Nicolas, 38.
Richier-Raison, St-Georges, 81.

Huile (Fabr. et march.).

André, Equitation, 10.
André, Malzéville, 1.
Colson, Ponts, 8.
Dusseaux, Equitation, 9.
Gérardin (veuve), Equitation, 44.
Masson, Gr.-R. V.-V., 92.
Vlaine et Anthoine, St-Julien, 17 (huiles animales).

Imprimeurs.

Dard, Ponts, 4.
Grimblot, veuve Raybois et Comp., St-Dizier, 125.
Hinzelin et Comp., St-Dizier, 67.
Lepage, G.-R. V.-V., 14.
Nicolas, Dominicains, 42.
Vagner, Manège, 3.

Imprimeries en taille douce.

Christophe, Dominicains, 42.
Drouin, Dominicains, 24.
Hinzelin, Saint-Dizier, 67.

Instruments aratoires (Fab. d').

C. de Meixmoron-Dombasle et N. Noël, Prairie, 4.

Jouets (V. Bimbeloterie).

Lampistes (V. Ferblantiers).

Lavoirs publics.

Au Casino, Dominicains, 42.
Clauss-Latasse, f. St-Pierre, 108.
Drouot, aux Grands-Moulins.
Kagnius, Nabécor, 10.
Kraut, rue des Morts.
Mathiot, fossés de la Citadelle.
Sommeillier, pr. de Tomblaine.
Vincent, faub. St-Pierre, 83.

Libraires.

Cayon, Stanislas, 10.
Charpin (Mlle), St-Dizier, 11.
Contal, Saint-Dizier, 53.
Gonet (Mlle), Dominicains, 14.
Grimblot, Ve Raybois et Cie, pl. Stanislas, 7, rue St-D[illegible] [illegible].
Gudin (Mme), St-Di[illegible]
Hinzelin, Saint-[illegible]
Peiffer, [illegible]
Perrin, S[illegible]
Thomas, [illegible]
Vagner, [illegible]
Vernier, [illegible]

Légumes secs.

Reitz, f. Saint-Georges, 23 (en gros).

Lingeries (March. de).

Bardat (Mlle), f. St-Pierre, 12.
Caillot (Mme), Pont-Mouja, 14.
Couchot (Mme), St-Nicolas, 6.
Couchot (Mlle), Stanislas, 37.
Delgréco (Mme), Hache, 24.
Ducoucher (Vve), Equitation, 5.
Esselin, pl. St-Evre, 2.
Hamant, des Dames, 19.
Martin (Mme), St-Georges, 11.
Huraux (Mme) (deuil), Carmes, 1.
Mayeur (Mme), St-Jean, 23.
Puel (Mme), Quatre-Eglises, 51.
Royal (Mme), Poissonnerie, 12.
Spiegel (Mme), St-Dizier, 42.
Thiébaut (Mme), St-Dizier, 2.
Vidal, Fayencerie, 10.

Lithographes.

Christophe, Dominicains, 42.
Drouin, Dominicains, 24.
Nicolas-Digout, Stanislas, 20.
Nicolas, Dominicains, 42.
Prévot, Saint-Georges, 30.
Vicaire, rue de la Hache.

Livreurs de bois.

(Voir page).

Livreurs de grains.

(Voir page).

Loueurs de chevaux et voitures

Claude, Raugraff, 9.
Défaut, hôp. Saint-Julien, 14.
Défaut (Pierre), Bon-Pays, 2.
Elie-Manuel, Visitation, 6.
Lhuillier, Gr.-Rue V.-V., 29.
Mairemengin (Vve), dite Antoine, Bailly, 8.
Marchal, Saint-Nicolas, 69.
Mathieu, pl. des Dames, 20.
Moreau, Visitation, 3.
Nicolas, Visitation, 13.
Simonin, Source, 41.

Luthiers.

Colin, Stanislas, 15.
Jacquot, Poissonnerie, 19.

Machines à battre les grains.

Négler, faub. Saint-Georges. 12.

Marbriers.

Genet, Notre-Dame, 80.
Levasseur, Drouot, 5.
Huyau dit Bosquet, 4 Eglises, 57.
Michel, Quatre-Eglises, 36.
Miller-Thiéry, faub. Stanislas, 29.
Martin, faub. Stanislas, 60.

Maréchaux-Ferrants.

Beauzelaire, f. St-Pierre, 32 bis.
Bezombe, faub. Saint-Pierre, 9.
Blahay, Tiercelins, 20.
Blahay, Saint-Nicolas, 46.
Brod, faub. Saint-Georges.
Charles-Klibestein, N.-Dame, 12.
Couchot, Saint-Jean, 44.
Ferriet, faub. Stanislas.
Georges-Arnoldy, f. 3 Maisons, 21.
Henry, faub. Saint-Georges.
Melnotte, Bailly. 21.
Renaud, faub. Saint-Pierre, 25.
Stutel, Vénerie, 16,

Marée (March. de)

Goulon, Marché Couvert, 224.
Lenoir, Carmes, 11.
Maillon, faub. Stanislas, 6.
Ogier, Callot, 3.

Malletiers (V. Emballeurs).

Mécaniciens.

Georgel, au Tapis-Vert.
Hoffmann, Stanislas, 53
Maire, Hache, 18.

Mégissiers (V. Tanneurs).

Menuisiers.

Alerme, Cathédrale, 56.
Baudra, Pépinière, 13.
Bicheler, Gr,-R. V.-Vielle, 35,
Bramé, Saint-Nicolas, 24.
Braun, f. Stanislas, 24.
Breton, Montet, 64.
Cachelin, Hosp.-St-Julien, 6.
Chateau, Poissonnerie, 10.
Claudot, Jeannot, 7.

se, faub. St-Pierre, 18.
ent, f. St-Pierre, 65 bis.
s, f. Saint-Georges, 8.
e, pl. St-Georges. 99.
iot, Saint-Nicolas, 6.
eaux, Gr.-R, V.-V., 46.
t, Stanislas, 92.
n, f. St-Pierre, 39.
, Sainte-Chtherine, 18.
, Saint-Nicolas, 84.
it, pl. de Grève, 7.
d, St-Nicolas, 35 bis.
, St-Pierre, 4.
œury, Gr.-R. V.-V. 30
ot, Pépinière, 17.
ume f. Trois-Maisons, 52.
t, Bailly, 8.
t, Saint-Julien, 21.
, Montesquieu, 14.
elot, Quatre-Eglises, 33.
n, faub. St-Pierre, 148.
il, Cheval-Blanc. 9.
ée, Grève, 33.
nann, Hache, 13.
off, Michottes, 1.
ert, (faub. Stanislas, 13.
ic, Quatre-Eglises, 1.
ic, Montet, 17.
ne, p.r. Carmes, 11.
c, Jardiniers, 23.
Notre-Dame, 92.
il, Drouot, 8.
u, Gr.-R.V.-V., 43.
u, pl. des Dames, 15.
, Pépinière. 5.
er, Jardins, 9.
er, Manège, 6.
nn, St.-Nicolas, 57.
, f. Saint-Georges, 12.
, Bailly, 8.
, Tapis-Vert, 6.
Saint-Nicolas, 70.
, Pichon, 4.
t, Hache, 13.
ge, Quat[illegible]
, Hach[illegible]
n, Ha[illegible]

Thiébaut, Montet, 24.
Thouvenin, Primatiale, 8.

Merciers.

Abler, St-Georges, 8.
Albert-Albert, St-Nic., 31 (en gros).
Antoine, f. Saint-Pierre, 188.
Batelot, Saint-Dizier, 77.
Bienfait (Mlle), Dominicains, 20.
Borom (Mlle), Saint-Nicolas, 7 (demi-gros).
Bourgon (Vve), G.-R. V.-V., 6.
Brogard, Ponts, 4.
Buineau, Stanislas, 36 (quincaillerie).
Desfossez-Collenot, St-Dizier, 3.
Donnat, Saint-Dizier, 48.
Ducret, Stanislas, 33 (et blanc).
Durand (Vve), f. St-Pierre, 144.
E. Elie, St-Dizier, 18 (en gros et quincaillerie).
Favier, Pont-Mouja, 1.
Fèvre et Demange, St-Nicolas, 9 (en gros).
Gaiffe (Mmes), Gr.-R. V.-V., 76.
Georgé-Welter, Dominic., 13.
Grosdemange (Mlles), St-Dizier, 40.
Gudin (Mme), Saint-Dizier, 43.
Guyot, Saint-Dizier, 92.
Jacques, Fayencerie, 13.
Kraut, Saint-Evre, 8.
Labonté (Mlles), Stanislas, 14.
Mathis, pl. du Marché, 12.
Maupin, Kaugraff, 3.
Maxant, Dames, 23.
Maxant, Saint-Jean, 25.
Meyer, St-Dizier, 127 (en gros et quincaillerie).
[illegible]olas-Mathieu, Pont-Mouja, 5 ([illegible]caillerie).
[illegible] Gr.-Rue-V.-Vieille, 68.
[illegible]ont-Mouja, 8.
[illegible] 22.
[illegible] 138
[illegible]

Sommeillier frères, St-Nicolas, 38 (en gros et quincaillerie).
Valentin, St-Dizier, 28 (quincaillerie).

Meuniers.

Belz, moulin Didion.
Burtin, Saint-Georges, 24.
Franc, Moutin-Neuf, faub. St-Georges.
Grégoire frères et Cie, aux Grands-Moulins.
Isaïe père et fils, moulin de la Poudrerie, f. Saint-Georges.
Munich et fils, aux Grands-Moul.
Zirker, Saint-Thiébaut, 39.

Modes (March. de).

Cayon (Mlles), Dominicains, 35
Mlle A. Chatelain, Constit., 15.
Chrétien (Mlle), Saint-Dizier, 97.
Demange, Saint-Dizier, 38.
Dudebout, pl. Lafayette, 15.
Jacques (Mlle), Stanislas, 19.
Kockler (Mme), St-Dizier, 104.
Lang-Roger (Mme), St-Dizier, 1.
Maire-Dardignier, 4 Eglises, 44.
Mercier (Mlles), St-Georges, 13.
Mézin (Mme), Stanislas, 5.
Moulin (Mlle), Raugraff, 3.
Munier (Mme), St-Dizier, 119.
Navarre et Soyer (Mlle), place Stanislas, 1.
Odille (Mlles), Saint-Jean, 3.
Poirier (Mme), trot. Stanislas, 17.
Rouballet-Bakes (Mme), Saint-Georges, 12.

Musique (Maîtresses de).

Mesdames ;
Antoine, Grève, 15 (piano).
Barthélemy, St-Geor., 26 (piano).
Chardard, p. r. Carmes, 12 (piano).
Colin, p. r. Pichon (piano).
Dieudonné, Poisson., 49 (chant).
Francard, St-Georg., 25 (piano).
Gilbert Ste-Cather., 37 (piano).
Hesse, Primatiale, 19 (piano).
Lallemant, St-Dizier, 96 (piano).
Lebrun, St-Georges, 5 (piano).
Levis, Lafayette, 4 (piano, chant).
Legros, Haut-Bourg., 29 (piano).
Mathis, Carmes, 11 (piano).
Millet, Carmes. 20 (chant).

Musique (Professeurs de).

Batta, Girardet, 10 (piano).
Buroc, Saint-Nicolas, 24 (cor).
Chardard, Visitation, 10 (flûte).
Claudon, Stanislas, 60 (violon).
Gérold, Bailly, 9 (flûte).
Hesse, Primatiale, 19 (piano).
Humbert, Grande-Rue Ville-Vieille, 33 (piston).
Kœnig, Callot, 7 (piano).
Kohler, Pépinière, 4 (violoncelle et harmonie).
Kuschnick, Pépinière. 27 (piano et haut-bois).
Legros, Haut-Bourgeois, 29 (violoncelle).
Malnoy. Stanislas, 24 (contrebasse).
Mangin, Ponts, 26 (violon).
Maurice, Drouot, 6 (piano).
Moulins, Maréchaux, 2 (violon).
Nicolaï, pl. St-Epvre, 7 (cor).
Picoré, Montet, 36 (trompe de chasse)..
Riesam, Stanislas, 9 (piston).
Ruben, N.-Dame, 32 (chant).
Thomy. pl. Stanislas, 5 (violon).
Thouvenot dit Mathieu, Dames, 23 (flûte).
Vital, Stanislas (chant).

Naturalistes-Empaill.

Desfaudais, Saint-Dizier, 15.
Gustave-Mayer, p. de Grève, 7.

Opticiens et fab. d'instruments de précision, etc.

Brutslé aîné, Saint-Dizier, 93.
Deschiens, Dominicains, 35.
Gaiffe, Stanislas, 18.
Humblot, tr. d'Amerval, 9.
Lapaix, St-Dizier, 25.

Orfèvres.

Alexandre, Fayencerie, 25.
Blondin, Fayencerie, 6.

, St.-Georges, 26 (bronzes
art).
rée, St-Dizier, 2 (bronzes
art).
ie, tr. Stanislas, 13.
ges, Saint-Sébastien, 7.
fer, Saint-Nicolas, 10.
tz, St-Georges, 32.
pl. Stanislas, 1.
hal, Saint-Dizier, 45.
n, Saint-Dizier, 37.
Pont-Mouja, 5 bis.
on, Saint-Georges, 25.
, St-Dizier, 25.
l, Poissonnerie, 6.
itt, Saint-Georges, 1-3.

Organistes.

(Mme), Grève, 34.
i, f. St-Pierre, 56.
emin, Charité, 2.
, Primatiale, 19.
ice, Sainte-Anne, 4.

Orgues (Facteur d').

er--Chevalier, 4 Eglises, 49.

es de Brasseurs (M. d').

y, Lorentz et Bonnette,
Dizier, 142.

ements d'Eglise (M. d').

ine, St-Dizier, 59.
er, Saint-Nicolas, 31.
as, Saint-Dizier, 133.
om, Saint-Dizier, 117.

Pains-d'épices.

re-Denise (fab.), Saint-
ier, 55.
-Bouchet, de Dijon, dé-
, St-Dizier, 17.

Papiers (March. de).

ux, Saint-Dizier, 114 (en
s).
l, Saint-Dizier, 53.
n, Dominicains, 24.
ler, St-Diz., 101 (en gros).
re, Fayencerie, 18.
tin, Carmes, 31 (en gros).
er ainé et fils, Domin., 53.
er jeune, St-Dizier, 33.

Papiers peints (Fab. de),

Huin, chemin de Saulrupt, 3
(papiers marbrés).

Papiers peints (March. de).

Adam, Quatre-Eglises, 21.
Friand, St-Georges, 52.
Simonin, St-Dizier, 1.
Sylvestre, Point-du-Jour, 2.

Parapluies (Fab. et M. de).

Berger, St-Jean, 11.
Chassant, Dominicains, 23.
Chassant, St-Dizier, 41.
Couchot, Stanislas, 31.
Faintreny, Dominicains, 45.
Giroudoux, f. des 3 Maisons, 44.
Grafouillère, tr. d'Amerval, 1.
Jeanseing, Fayencerie, 14.
Liberthiot, Dames, 23.
Renauld, St-Dizier, 71.
Schmer, Poissonn., 14 (cannes).
Taisse, St-Dizier, 55.
Thouvenin, St-Georges, 18.

Passementiers.

Charleville, Pont-Mouja, 25.
Claudin, Pépinière, 1.
Naudin (Vve), Dominicains, 20.

Pâtissiers.

Adam, f. St-Pierre, 26.
Bellot, St.Epvre, 4.
Blaise, Saint-Jean, 22.
Briam, f. Saint-Pierre, 52.
Charles, Saint-Georges, 11.
Colin, Saint-Dizier, 79.
Culmann, St-Georges, 29.
Dubut, f. Stanislas, 7.
Froment, Saint-Dizier, 27.
Géhin, pl. Stanislas, 9.
Gouy, pl. du Marché, 22.
Jacques Eblin, Stanislas, 7.
Louis, Dominicains, [illegible]
Madelin, Dominicai[illegible]
Muller (Sœurs ma[illegible]
10 (s[illegible]
Pierrot,
Reuther,
Scherbe[illegible]
Schwen[illegible]

Tassin, Gr.-R. Ville-V., 76.
Vancaster, tr. Stanislas, 17 et place Saint-Epvre, 12.

Pédicures.

Eblin, Carmes, 16.
Weis, Primatiale, 13.

Peignes (Fabr de).

Grocaut, f. Saint-Pierre, 142. (réparat. : peignes d'écaille).

Peintres décorateurs et en bâtiments.

Balthazard, pl. Saint-Georges.
Balthazard, fils, Jeannot, 15.
Beauzelaire, Quatre-Eglises, 75.
Bertaut, Derrière, 31.
Carlier (vitrerie et fabrique de stores), Salpétrière, 1.
Carro, Pont-Mouja, 18.
Chappé, Stanislas, 92.
Charbonnier, Quatre-Eglises, 7.
Colombey, Saint-Nicolas, 96.
Demouzon-Panon, Pépin. 17.
Gény, Carmes, 28.
Gilté, Hache, 18.
Henry, Hache, 17 (stores).
Isaïe, père et fils, Drouot, 8.
Jeandelize, Pépinière, 55.
Laquemer et Gilté, St-Anne, 18.
Laurent, Grève, 3.
Limon, Gr.R. Ville-V., 18.
Mathis, Saint-Nicolas, 72.
Parpaite, Cathédrale, 56.
Paulus, pl. de Grève, 11.
Petitmengin, Jeannot, 4.
Ricard frères, Stanislas, 29.
Sabry, Source, 15.
Schmitt, faub. St-Pierre, 84.
Weissembach, Boucherie, 7.
Weissembach fils, Pépinière.

Peintres en équipages.

Balthazard, f. Stanislas, 24.
Laurent, Fabriques, 26.
Petitmengin, Janot, 14.

Peintres sur verre.

Harfort, Stanislas, 38.
Remy, Saint-Dizier, 140.
Rives, p. r. Saint-Pierre, 25.

Pelletiers-Fourreurs.

Dechevrand, Saint-Jean, 11.
Haas-Chevalier, Raugraff, 6.
Hoffmann, Saint-Dizier, 14.
Liebing, Dominicains, 22.

Pépiniéristes.

Dermier, Montet (Dessinateur de jardins).
Arnoud, route de Metz.
Husson, rue des Jardiniers.

Pianos (Facteurs de).

Folz, Pépinière, 26.
Mangeot, Constitution, 9.
Staub-Warneck, St-Nicolas, 37.
Stezle, Stanislas, 41 (marchand).

Pierres à rasoirs (March. de).

Wagner, faub. St-Pierre, 117.

Pipes (March. de).

Lapaix (Veuve), Carmes, 1.
Liégey-Bocquel, place St-Epvre (gros et détail).
Schmer, Poissonnerie, 14.

Placement de domestiques.

Haroux, Maréchaux, 35.
Jeandel, Quatre-Eglises, 15.
Sevé (Mme), Source, 15.

Planches et bois (March. de).

Barbas, Pont-d'Essey, 35.
Barbas, Pont-d'Essey, 37.
Blaisse, Pont-d'Essey, 49.
Claude, Equitation, 60.
Delsop, Bord-de-l'Eau.
Fournel (chaux), f. St-Pierre, 31.
Julien-Deschiens, Poissonn., 36.
Mangeot, nouv. r. de Toul, 12.
Moine, f. Saint-Georges, 6.
Poirier, Pont-d'Essey.

Plâtres (Fab. de).

Fournel, f. St-Pierre, 31 (plâtre pour constructions et pour engrais. — Tuiles mécaniques).

Plâtriers.

Canaux, Quatre-Eglises, 34.
Canaux fils, Equitation, 6.
Cheminade, Notre-Dame, [illegible]
Félix, Hache, 60.

et, pl. des Dames, 15.
ir.-Rue Ville-Vieille, 24.
ne, Grève, 42.
ne fils, Ponts, 94.
-Guillaume, Saint-Nico-
97.
re, imp. Lycée, 19.
harité, 12.
Ponts, 63.
f. des Trois-Maisons, 23.
aint-Georges, 56.
f. des Trois-Maisons, 42.
n, place St-Epvre.

Poêliers.

Pépinière, 1.
Raugraff, 11.
les, Raugraff, 27.
, Lafayette, 6.
Saint-Thiébaut, 12.
, pl. Lafayette, 24.

oterie (Fabr. de).

mburger, Fabriques, 2.

luits chimiques et couleurs.

cot, Gr.-Rue V.-V., 11.
Saint-Jean, 37.
(veuve), St-Dizier, 125.
rue de Malzéville.

fesseurs et répétiteurs.

emy, Quatre-Eglises, 6
rature).
(Mlle), pl. des Dames, 14.
rature).
ion, Stanislas, 7 (dessin).
, Saint-Georges, 7 bis
mptabilité)
bejean (Mlle), Jeannot, 1
rature).
Dominicains, 2 (mathém.)
er, Opéra, 18 [illegible]
rg (Mlle), [illegible]
and).
(Mme), r. de l'[illegible]
lais).
dier (Mlle), [illegible]
ll., angl., dess. et [illegible]

Libermann, cours Léopold, 25 (langues étrangères).
Nollet (Mlle), Bailly, 3 (littérature et dessin).
Réthoré, Saint-Dizier, 56 (anglais).
Riemann, Hospice, 13 (allem.)
Rolle, H.-Bourgeois, 21 (allem.)
Sesselmann, N-Dame, 10 (all.)
Vidard (Mlle), Saint-Nicolas, 3 (allem., dessin et littérature).

Quincailliers.

Barthélemy, Dominicains, 18.
Botta, Saint-Georges, 7.
Caye, Saint-Georges, 9.
Fèvre (Mme), Saint-Nicolas, 9 (demi-gros).
Lacour-Beurné, Stanislas, 34 (fine et objets d'art).
Leclerc, Grande-Rue V.-V., 80.
Travers-Jansen, Dominicains, 49 (réchauds à réserv. et fourn.).
Vaxelaire, Fayencerie, 21.

Rampiste.

Sibille, Four, 35.

Relieurs.

Antoine, St-Nicolas, 75 (cartonnage et brochage).
Alizon, Quatre-Eglises, 41 (régl.)
Cayon jeune, Stanislas, 26 (spécialité de cartons p. broderies).
Contal, Saint-Dizier, 53.
Danzeisen (Louis), Drouot, 7.
Drouin, Dominic., 24 (registres).
Grandjean, Artisans, 21.
Herbé, Saint-Dizier, 75.
Pierre, rue de la Cour, 5.
Senef, Grève, 30 bis.
Serrière, Fayencerie, 18 (regist.)
Uriet, frères, Notre-Dame, 62.
[illegible]ier, Stanislas, 17.
[illegible] aîné et fils, Dominic., 33,
[illegible], Saint-Dizier, 55.
[illegible]

Génin, Source, 5.
Guiot, au buffet de la gare.
Heuluy, Quatre-Eglises, 5.
Joly, Poissonnerie, 30.
Lairitz, Constitution, 19.
Lenoir, Saint-Nicolas, 14.
Quitteville, Pépinière, 15.
Schweininger, Saint-Jean, 34.

Savons (Fab. de).

Baradez, frères, Montet, 6.

Sculpteurs.

Lépy, Grande-Rue V.-V., 98.
Laurent, Montet, 19.
Paulus, Saint-Michel, 33.

Selliers-Carrossiers.

Benzenger, Amerval, 6.
Fuchs (Laurent), St-Nicolas, 15.
Grandpierre, Saint-Dizier, 147.
Heim, Poissonnerie, 23.
Henry, Pépinière, 33.
Jacquemin, Saint-Jean, 40.
Ledez, Grande-Rue V.-V., 91.
Liégey, Stanislas, 52.
Walter, Constitution, 7.
Walter, Visitation, 12 bis.

Serruriers.

Allard, Saint-Thiébaut, 25.
Bassinot, Notre-Dame, 36.
Benoît, (Poissonnerie, 15 (ornements en fonte).
Bettinger, Saint-Nicolas, 40.
Blouet, Michottes, 5.
Boillet, Pont-Mouja, 2.
Buisson, Saint-Michel, 2.
Choumack, Vénérie, 4.
Claudot, Jeannot, 7.
Cornibé, Ponts, 34.
Courbe, Montesquieu, 2.
Cuinat, Visitation, 31.
Dégu, Point-du-Jour, 3.
Goulette, f. des 3 Maisons, 46.
Grignon, Grève, 7.
Haillecourt, Saint-Jean, 30.
Henry, Bailly, 19.
Henry, Saint-Julien, 21.
Janin, Source, 9.
Journal, Visitation, 4.
Kuntz, Saint-Julien, 29.
Lacroix, Montet, 1.
Lallemand, Saint-Dizier, 128.
Larivière, Montet, 12.
Lebrun, Hôpital-Saint-Julien, 5.
Leclerc, Grande-Rue V.-V., 80.
Lefèvre, Tiercelins, 4.
Lepant, dit Dauphin, Grande-Rue V.-V., 30.
Lestaudin, Saint-Dizier, 143.
Liégey, Malzéville, 5.
Mainbourg, Saint-Thiébaut, 33.
Malgras, Haut-Bourgeois, 11.
Marotte, faub. Saint-Pierre, 120.
Mangin, Toul, 4.
Munier, faub. Saint-Pierre, 7.
Perrin, Hôpital Saint-Julien, 4.
Picard, Ponts, 10.
Poirel-Kuntz, Pépinière, 19.
Renaud, Hache, 55.
Richard, Maréchaux, 13.
Rolland, Derrière, 37.
Thiébaut, faub. Ste-Catherine.
Thierry, Cours Léopold, 25.
Tisserant, pet. r. des Carmes, 11.
Wainker, Quatre-Eglises, 22.
Weber, dit Simon, Grande-Rue V.-V., 129.

Servants de table et de soirées.

Chéry, Monnaie, 7.
Alexandre, f. de Metz.
Pierre, Pépinière, 36.
Pierre, vieille Primatiale, 10.

Soieries, rubanneries et articles de modes (Marchands de).

André-Pierron, Saint-Dizier, 4.
Belleville, Tiercelins, 24 (en gr.).
Grosdemange, Saint-Dizier, 40.
Joannès et Lhuillier, St-Georges, 7 bis (en gros).
Labonté (Mlles), Stanislas, 14.
Lahaye, Saint-Georges, 4.
Lévy, St-Nicolas, 4 (en gros).
Prax, trottoir d'Amerval, 4.

Voir Marchands d'Etoffes.

Taillandiers.

Duhaut, f. Ste-Catherine, 29.

Tailleurs.

André, Ponts, 6.
Bappert, Gr.-Rue V.-V., 79.
Barthelmé, Fayencerie, 18.
Baumann frères, au Prince-Eugène, St-Jean, 10 (habillem. confect.).
Beauguillaume, St-Dizier, 77.
Bée, Saint-Georges, 75.
Bentz, Tiercelins, 5.
Bossert, Ponts, 72.
Bernauer, Saint-Dizier, 15.
Charles, Ponts, 59.
Chrétien, Saint-Dizier, 97.
Dalmais, Saint-Georges, 6.
Demange, Saint-Dizier, 119.
Dick, Stanislas, 48.
Dron, Haut-Bourgeois, 25.
Félix-Mardochée, à la Belle Jardinière, St-Dizier, 52 (habillements confectionnés).
Franck, Dominicains, 2 (habillements confectionnés).
Gaillot, f. Saint-Pierre, 117.
Gantz, Saint-Michel, 17.
Garceaux, Saint-Dizier, 47.
Gauthier, Saint-Dizier, 29.
Gobert, faub. Stanislas.
Gobert, Saint-Georges, 19.
Grignon, tr. Stanislas, 28.
Grosse, Gr.-Rue V.-Vieille, 101.
Hamser, Saint-Dizier, 75.
Heldmann, Drouot, 8.
Henry-Garceaux, Dominic., [illegible]
Helt, Source, 39.
Host, Stanislas, 24.
Houillon, Gr.-Rue V.-V., [illegible]
Jacquet, Gr.-R. Ville-V. 7[illegible]
Jandel, Gr.-Rue Ville-V., [illegible]
Jenger-[illegible] Stanislas, [illegible]
Kany, [illegible] billements [illegible]
Laurent, [illegible]
Leclerc, pl. [illegible]
Lennert, Saint-Georges, 46.
Lescar, Notre-Dame, 54.
Malette, Fayencerie, 2.
Martin, Metz, 36.
Martin (Mayer dit), St-Dizier, 95 (habillem. confectionnés).
Martin (Mayer dit), Fayencerie, 9 (habillem. confectionnés).
Massenet, Gr.-R. V.-Vieille, 37.
Mathis, Pont-Mouja, 9.
Mayer, Saint-Dizier, 8.
Meyer, Saint-Dizier, 112.
Mortimer, Saint-Nicolas.
Papé, Saint-Dizier, 17.
Parisot, Poissonnerie, 7.
Pompey, Primatiale, 18.
Rignon, Saint-Georges, 25.
Rouget, Saint-Georges, 14.
Roussel, Saint-Jean, 16.
Schmitt-Valentin, St-Nicolas, 29.
Schmitt, Grève, 25
Schmitt, Saint-Jesn, 15.
Schmitt (Nicolas), Ponts, 15.
Schneider, p. r. Carmes, 11.
Sognies, Saint-Georges, 46.
Thomas, Saint-Dizier, 8.
Varangot, Stanislas, 28.
Vincent, Metz, 22.
Wanvetter, place Stanislas, 5 (uniformes civils et militaires).

Tailleuses en robes.

Mesdames :

André-Schumack, Visitation, 25.
Antoine, Pépinière, 25.
Barateau, Dominicains, 57.
[illegible] Saint-Nicolas, 18.
[illegible] Thiébaut, 9.
[illegible]

Gérard, St-Georges, 10 (en chemises.)
Gennetiot, pl. Cathédrale, 67.
Georges, faubonrg Saint-Pierre, 56.
Gigout, pl. Cathédrale, 54.
Grandgeot, Stanislas, 20.
Grignon (Vve), tr. Stanislas, 28.
Guérillot, Saint-Nicolas, 17.
Guinet, Saint-Julien, 25.
Henriot, Domincains, 2.
Herman, pl. Carrière, 25.
Jacquot, Poissonnerie, 19.
Jean, Dominicains, 1.
Manvuisse, St-Dizier, 46 (en chemises).
Margonnet, pl. du Marché, 3.
Montardier, rue St-Georges, 19 (en chemises).
Neumayer, rue du Ruisseau.
Nicolas, Monnaie, 6.
Noé (Mlle), Saint-Dizier, 4.
Paquotte, Stanislas.
Philinière, Fabriques.
Richard, Saint-Nicolas, 12.
Salorgne, Saint-Dizier, 51.
Schwartz, Visitation, 12.
Tonnelier, Ponts, 74.
Viriot, Fayencerie, 16.

Tamisiers.

Kramer, pl. de la Cathédrale.
Milicher, Saint-Nicolas, 5.
Wéber, Visitation, 25.

Tanneurs.

Don père, Ste-Catherine.
Gerbaut, à l'île Ste-Hélène (cuirs en poil).
Legrand, f. Ste-Catherine (mégissier et cuirs en poil en gr.).
Lejeune, à l'île Sainte-Hélène (mégissier).
Lejeune, faub. Ste-Catherine, 9 (mégissier).
Lejeune, f. Ste-Catherine (mégissier et cuirs en poil en gros).
Maubon, faubourg Sainte-Catherine, 25.
Picard, faub. Ste-Catherine, 19 (mégisserie).

Tapissiers (Ameublement).

Carrière, pl. Stanislas, 10.
Letourneur-Dubreuil, St-Dizier, 36 (étoffes, fournitures, lits en fer).
Montigny, Stanislas, 46.
Morot, Pépinière, 6.
Petihan, pl Lafayette, 13.
Picot-Huin, Saint-Dizier, 75.
Pidolot, Saint-Dizier, 106.
Richard, Dominicains, 20.
Sommier, Saint-Dizier, 9.
Thiéry (veuve), Saint-Dizier, 50 (étoffes, fournit,, lits en fer).
Verner-Stevenel, St-Dizier, 42.
Vilmin, Hache, 44.
Wagner-Remy, St-Georges, 16.

Teinturiers-Dégraisseurs

Cordès, Gr.-Rue (V.-V.), 139.
Delor, Saint-Georges, 69.
Desnoës, imp. Saint-Julien, 3.
Gourieux, Pont-Mouja, 20.
Guilleminot, St-Dizier, 118.
Jacquot, Hache, 48.
Klein, faub. Saint-Pierre, 173.
Serrières, Fayencerie, 12.
Thiéry-Beausamis, cours Léopold, 25.
Voignier, Saint-Georges, 85.
Zambaut, Pont-Mouja, 30.

Teneurs de livres.

Boucher, St-Georges, 53.
Debraux, Haut-Bourgeois, 25.
Dieudonné, pl. du Marché, 30.
Harmand, Prairie, 5.

Tissus, façon tapisserie (Fabr. de).

Schmitt, Fabriques, 18.

Toile (March. de).

Barthélemy, Hache, 30.
Barthélemy, pl. Saint-Epvre, 7.
Craincelin (Mlle), St-Nicolas, 1
George, Hache.
Houlé, faub. Saint-Pierre, 4
Salmon frères (linge de table

choirs ; fabriques et blan-
ient à Gerardmer et à
nges (Vosges), Hache, 11.
iint, Sainte-Anne, 21.
ir *étoffes* (*March. de*).
oiles métalliques.
r, Visitation, 25 (tamis et
ages, gases, bluteries, etc.
Tonneliers.
ld, Montet.
, Fabriques, 12.
, Notre-Dame, 92.
ois, Hache, 130.
jean, Dauphine, 3.
. Saint-Pierre, 244.
Morts, 5.
ert, Bailly, 13.
Saint-Michel, 7.
it, Morts, 11.
it, Source, 29.
in, pl. Saint-Epvre, 17.
, Equitation, 6.
, Primatiale, 15.
n, Ruisseau, f. 3 Maisons.
nj, Grève, 19.
é, Saint-Julien, 23.
, Hache, 87.
. Stanislas.
, St-Thiébaut, 1.
lle, Montesquieu, 14.
Hache, 83.
aîné, de Metz, 8.
jeune, Haut-Bourgeois, 15.
Maréchaux, 15.
, Fabriques, 12.
i, pl. St-Georges, 99.
, Citadelle, 11.
x, Saint-Julien, 8.
Hache, 39.
au, Ponts, 66.
rneurs et fabricants de Chaises.
ie, [illegible] Dame, 17.
[illegible]

Darbelet, Drouot, 1.
Deltry, Saint-Nicolas, 52.
Fidrit, Quatre-Eglises, 11.
Gauthier, Saint-Anne, 48.
Joasem, Pépinière, 16.
Odendalle, Saint-Thiébaut, 17.
Pidolot, Saint-Dizier, 106.
Quillé, Stanislas, 76.
Traiteurs (V. restaurateurs).
Tripiers.
Bastien Haas, Ponts, 55.
Cousin, Boul. de la Pépin., 24.
Hinzelin, Notre-Dame 47.
Hotz, Hache, 91.
Krempf père, Charité, 25.
Krempf, f. Sainte-Catherine.
Krempf, Boucherie, V.-V., 10.
Laharotte, Notre-Dame, 53.
L'huillier (Vve), N.-Dame, 110.
Martin, f. Sainte-Catherine, 35.
Philbert, f. Sainte-Cathrine.
Vanniers et Boisseliers.
Babillon, Hache, 45.
François, Saint-Dizier, 75.
Fourny, Saint-Dizier, 51.
Karche (Vve), Saint-Michel, 8.
Lamontagne, Hache, 45 (fabric.).
Lehalle (Vve), Gr. R. V.-V., 87.
Morlet, Quatre-Eglises, 33.
Morlet, Visitation, 3.
Pierson, Jardins, 9 (fabricant).
Roch, pl. du Marché, 10.
Virion, Citadelle, 7.
Vermicellier.
Noel, Stanislas, 64.
Vidanges (Entrepreneur de).
Kraut, Tapis-Vert, 14.
Vins (Marchands en gros) et **liqueurs.**
Brieuselle et Chouleur, Lafayette, 3.
Didelot, Saint-Georges, 7 bis.
Gebhart-Voirin, Stanislas, 50.
Gille-Thérel, pl. des Dames, 14.
Hardouin, St-Dizier, 117 (com-
[illegible]
[illegible] St-Georges

Lhuillier, Saint-Dizier, 21.
Lhuillier, Visitation, 10.
Marchal et George, Hache, 2.
Marchal, Grève, 19.
Marchand, Saint-Julien, 8.
Oudot et Simonin, St-Nicolas, 40.
Papelier, Hache, 50.
Pierre, Quatre-Eglises, 63.
Rebstock, Stanislas, 89.
Stezle, représentant Maurice-Fabre, de Bordeaux, St-Julien, 1.
Thiry-Cousin, f. St-Georges, 28.
Voirin, Michottes, 3.
Wolff, Saint-Jean, 51.

Verre à vitre (Marchand de).
André, Saint-Dizier, 110.

Vitriers.
Caron, pet. pl. Carrière, 61.
Demaria, Hache, 34.
Harfort, Stanislas, 38.
Manvuisse, Saint-Dizier, 46.
Mourot, Charité, 14.
Netzmayer, Saint-Epvre, 2.
Netzmayer, Saint-Julien, 9.
Stocquard, Saint-Thiébaut, 14.
Thiébaut, Quatre-Eglises, 61.

Voitures de louage.
(*Voir loueurs de chevaux.*)

Voituriers.
Brassier, Haut-Bourgeois, 19.
Gueudin (Vve), Montet, 28.
Pierre, vieille route de Toul, 62.
Welche, ruelle de la Rame, 14.

Volailles (Marchandes de).
Marchais (Mme), Raugraff, 13.
Sommer dite La Gotte (Mme), place Mangin.

Voyages, chasse, etc.
(Articles de).
Caye, Georges, 9.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.

Ville de Château-Salins. Armurier, Sensier. — Bijoutier-horloger, Marchal. — Bois, Boppe jeune. Chardin. Mathis. — Boulangers, Jeannequin. P. Jeannequin. André. Liégaut. — Chapeaux (fab.), Blampied. — Draps (fab.) et filat. de laine, Dorr jeune. — Draps et nouv. (mds), Bonneaux. Brille frères. Michel. Munier. Poncet. — Epiciers, Baudinet. Bailly. Dauphin. Jeanpert. Salins-Drouin. Schaff. — Fers (mds), Spitz père. — Ferblantiers, Salin. Tournaire. — Fondeur en cuivre, Robillard. — Grains en gros (mds), Cerf Lévi. Desnon. — Horlogers, Marchal. Sensier. — Hôtels, Couronne. Petite-Croix-d'Or. Le Cigne. Le Cheval-Blanc. Chariot d'or. La Providence. — Houblon (culture), Mathis, Victor. Mathis, François. Cugnin. Poncet. Fischer. Jannequin (V^{e}). Baudinet père. Simonet fils aîné. Mathieu. Marsal. — Libraires, Bailly. Baudinet père. Menuisier. Vallière. — Plâtre (fabricants), Hadol. Mathis. Seichepine. — Quincall., Spite (E.). — Sel (entrep.), Victorion. — Tanneurs, Hamant, Scheffler. — Teinturiers, Carlier. Perette. — Tuilerie, fours à chaux, Mathis (V.). — Verrerie à vitres à cylindre, Majorelle et Cie. — Vins, Desnon. Menuisier.

Albestroff. Boulangers, Iuncker. Kœnig. — Epiciers, Briot. Rodhain. — Aubergistes, Jean. Kœnig. Maire. — Cafetier. Bruno. — Charcutier, Rebb. —

Charpentiers, Boyon. Muller. Dorr. — Charrons, Godel, Meunier. — Commissionnaires, Descarmes. Thil. — Cordonniers, Ackermann. Gilquin. Klein. Mathis. Pillot. — Fers (md de), Janin. — Maréchal-ferrant, Rodhain. — Menuisiers, Gilquin, Christophe. Steyer. — Planches et bois (md de), Harman, Aug. — Serrurier, Harman, François. — Tailleurs d'habits, Rodhain, Nicolas. — Stutzmann. — Tonnelier. Rodhain, Augustin.

Chateau-Voué. Epicerie, etc., Petitétienne. Sémer.

Delme. Bois et planches, Bastien. — Boulangers, Bastien. Cahen. — Brasseur, Schaeffer. — Draperie, rouennerie, Léveillé. Munier. — Entrepôt de sel, Klein. — Epicerie, mercerie, Abraham (Ve). Cahen. Désinde. Lapointe. Munier. — Fer, Bastien. — Ferblantier, Stoffels. — Pharmacien, Bérard. — Tourneurs en bois, Becker. Petitdidier.

Dieuze. Allumettes chimiques (fabrique d'), Pierron, Mayer et Grody. — Banquiers, les fils Mayer et Cie. — Bois, Fauconnier. Pierron. — Broderies, Culté. Victor. Idatte. Jacquin. Louis. Donel (dlles). Laurens. Henry. — Cafés, Camon. Charpentier. Groseilles. Hubert. Idatte. Lapied. Stely. — [illegible] seurs et Pâtissiers, C[illegible] gloff. — Colle forte [illegible] (fab. de), Humbert et C[illegible] — Dessinateurs en [illegible] Coiseur. Ganco. [illegible] rouenneries, taille[illegible] res. Aron. Barbi[illegible] Moye-Godi[illegible] Reynier. [illegible] rie-merci[illegible]

demoiselles). Brogard. Broquart. Bastien. Clément. Demange (Mlles). Dinquer (Mlle). Fix. Gaillot. Grémel. Guillemin. Hans. Henry. Humbert-Gaurius. Hund. Idatte. Jacquin. Karst Clément. Lescar-Grégoire. Lescar-Masson. Marchal. Massonnier (Vve). Mathieu. Mouchot. Picard. Pillard (Mlles). Vécho. — Fer, fonte et quincaillerie, Homo. Soudieux. Tremblaire et Cie. — Ferblantiers, Benoît. Pierre. Poupart. Salins. — Grains et farines, Baillet. Broquart. Fix. Husson. Lyon Joseph. Mélard. Nicolas. Salmon. Salvator Lévy. Schvab jeune. — Horlog.-orfèvres, Georges. Poupart. — Hôtels, le Lion-d'Or; la Tête-d'Or. — Huilier, Lorrain. — Imprimeur, Maimbourg. — Libraires, Idatte. Mainbourg. — Roulage, Hans (C.), ag. des entrepositaires de la Saline et expéd. de ses produits. Muller et Cie. — Salines, Société anonyme, fab. de produits chim. et sel raffiné, etc., Bossu, directeur. — Selliers, Lejeune. Levasseur. Pierret. Thiriet. — Tanneurs-corroy., Henning, Scheffler. — Teinturiers, Hanzo. Henrion. Vécho. — Vins, eaux-de-vie, Antmann. Bastien. Guillemin.

Loudrefing. Aubergistes, An[illegible] (Mme). Anthoine. Fi[illegible] — Boulangeries [illegible] Blaising, Thoni. — [illegible] — Epiceries, [illegible] et [illegible]

Grillot. Gauchier. Viette. — Bois, fer et quincail., Lhôte. — Fontainier et fabr. de pompes à incendie portatives, Laballe. — Horloger, Viette. — Mercerie, Hanriot. — Plâtre (fab.), Favier. Carbonne (Ve). — Vins, Gomien.

Salonnes. Meunier nég., Rivoiret. J.-B. Labrevoit, meunier à Seraincourt.

Vergaville. Boulanger, Pothier. — Drains (fab. de), Barbier. — Filat. de laine à la méc., Albert. — Poële en fonte (md), Kools. — Poterie en terre (fab.), Dieudonné. — Plâtre blanc et gris (fab.), Lefebvre. — Tanneur et corroyeur, Albert. — Tuiles et chaux (fab.), Gaillot.

Vic. Bois, Evrard. Gazin. Scheffler. — Bonneterie de laine (fab.), Mayer-Salmon. — Bonneterie, Vve Toussaint. — Broderies, Veil. — Cafés, Bazaille. Conrard. Charles Schmitt. Scheffer. — Chandelles (fab.), Spite. — Char ébouceur, machine adoptée par le génie des ponts et chaussées, de la force de 100 ouvr., ébouant 1 kilom. de route par demi-heure, J. Chardot, inv. et const. — Draps, Godchaud. Iung. Poirson. — Epiceries, mercerie, quincaillerie, Chardot. Collard. Vve Gueret. Lecœur. Vve Toussaint. Vallet. — Fers, Clément Joly. — Grains, Jacob-Lévy. Marange aîné. — Horlog., Champion. — Hôtels, Couronne. Grand-Saint-Christophe. — Imprimerie, Ancillon (Vve). — Libr., Baudot. Brouard. — Miroitier et quincaillier, Joly. — Orfèvre, Champion. — Parapluies (fab.), Bourguet. — Pipes et tabletterie, Mengin. — Tanneurs, Paté. Vallet. Veber. — Tuiles (fab.), Grandjean. — Vinaigrier, Jacquot. — Vins en gros, Gazin. Girard. Jacquot. Marchal. Scheffler.

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

Ville de Lunéville. Assur. mut., à cotisations fixes, contre la grêle, la Providence agricole, ag., Brisac. — Bains publics, Bigarré. Fiel. Prevost. — Balances, bascules, chaînes, étrilles et clous à marteau (fabr.), Brionval. — Banque et recouvrements, Jambois-Husson et compagnie, maison à Nancy, Traxel (N.). — Blanc (articles de), Rebouché fils. Cailleau. — Bois de construction (négociants), Briot. Martin-Leroy. Villemette, * — de chauffage, Dussaux. Lemaire. Keller et Guérin. Robert. — Bonneterie (fab.), coton, soie, fils, Guyot (F.-J.-H.) fils. — Laine, Briel. Richard. — Brasseurs, Dubois. Paulin. Thoret. Weyer père. Aimé. Klein. Leyder. Nicolas. — Broderies en t. g. (fab.), Berr (Vve) et co., Berr (A.) et co., à Paris, r. Cléry, 42, Berr (D.) et fr., ganterie; Caen (S.), à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, 24. Grand-Georges (V.), maison à Paris, rue des Jeûneurs, 23. Thirion et fils. Emmanuel (L.) et co., à Paris, r. du Sentier, 12. Brosse (fab.), Krentz, Mme Mathieu, Winter. — Cafés : Entriet. Comédie.

nbacher, de l'Europe.
y. du Commerce de
e. Joseph. des Vosges.
Est. du Midi. de la Place-
e. Stanislas. — Calicots
, Humbert et Jeanpierre.
re et tissage à Domèvre.
rtes (fab. de), Bony. Pier-
- Chamoiseur, Perken. —
lelles (fab), Cadiot-Hellé,
ier. — Chandeliers, Dec-
Simon-Chaubert. — Cha-
s. Bapst. Laurent. Merciol.
l-Cosel. Weil (S.). Cahen-
l. — Chapeaux de paille
, Lerat. Lacour-Pompel.
fr. — Ciriers, fab. de
ies, Cadiot-Hellé. Charpen-
Jeanjean. — Coiffeurs-par-
Rideau. Travailleur. Adam.
ur. Serpe. Simon.-- Confi-
, Bedel. Dumont. Mathieu.
er. Terver. Ruelle. — Cor-
s, Prinsen. François. —
aux et porcelaine, Seyer et
revaye — Draperie, soirie,
nerie, Boulangier. Clerc-
ruster. Ficher. François.
dbarre. Liégey. Maréchal.
é et nouveautés. Verdelet.
ert. — Entrep. de bâtim.,
ard. Cuinat. Florent. Mas-
Masson. Reinstalder, Jar-
Maillard. — Epicerie et
., Antoine-Magron. Cher-
fr. Roche. Chrétien. Le-
. Liégey. Baltazard. Thuot.
er-Durand. Stutel. Ducret.
y et Rouyer, en gros. Gué-
. Joly fils. Lienhard. Rouyer.
aïence (manuf.), Armbrus-
Evrat. Keller et Guérin.
nes, Clément. Dus[illegible]
et. — Féculerie, Per[illegible]
— Fer et quincaill. [illegible]
nval, fab. de clous. [illegible]
elet. Lasalle. Legros[illegible]

thieu. Didier. — Fondeurs en métaux, Boulanger fils. Lefrançois — Fondeur de cloches, Courteaux, Monin. — Gants de peau (fab.), Kosel fr. Nathan Berr, fr. Berr. Trefouss et May, maison à Paris. — Habits confectionnés, Francfort. — Horlogers, Deny. Dédy. Feuillet. George (V^e). Radès. — Huilliers, Chrétien. Chrétien-Bailly. Ducret. — Hôtels : Faisan. Tête-d'Or. Vosges. — Houblon, Erard. Gazel. Joly fils. Laloy. Parmentier. Paulin. — Imprimeur, Pignatel. — Lithographe, Rolin. — Laine (filat.) et fab de gants en laine pour fourrures, Briel. Richard. Fritz-Zilberzahn, et tissage. — Libraires, Chenoux. George (V^e). Lemoine. Lhomme. Waltrin. — Mécanicien, Molard. — Mégissiers, Jacquot-Salomon. Husson. — Modes, Boulanger (Mlle). Grandbarre (Mlles). Laruelle. Marquet. Vitel (Mme). Evon. Hypolite (Mlle). — Mercerie, Denis. Genay et Rouyer. Lacour-Pompel. Noël fr., jouets d'enfants et saboterie. Vautrin, successeur de Benoist Kesseler, rubann., soier. et art. de Paris. — Meuniers, Virlet, aux Grands-Moulins. Clément. Royer. — Musique et instruments, Waltrin. Vautrin. — Orfèvres, Cousseaux. Mathieu. Passeré. [illegible]ville. Chénoux. — Pap[illegible] couleurs (fab.), [illegible] — Parapluie[illegible]illon. [illegible]

— Tanneurs, Briot. Mercier — Teinturiers, Kesseler. Kleinmann. Klesse. — Toiles du pays, Gaspard. Jambel. Lacour. = de coton (fab.), Kesseler. — Vins, Bourgeois. Joseph. Simonin.

Azeraïlles. Aubergiste, Mourot. — Boulangers, Renaux. Guilleré. — Blatiers, Legrand. Boulanger (Mme). — Bourrelier, Parmentier. — Charrons, Aubertin Martin. Servauton. — Cordonniers, George. Lemoine. — Epiciers, Noir-Claude. Renaux. Rolle. Voinot. — Gants (fab. de), Brocard. — Maréchaux-ferrants, Close fils. Marchal. Philippe Nicolas. — Marchand de fer, Close père. — Menuisiers, Huin. Parmentier. — Meunier, Masson — Serruriers, Drouot. Regnier. — Tonneliers, Potier. Labouret. — Tourneur, Aubertin. — Tuiles, briques et chaux blanche (fab. de), Thomas. Parmentel. — Vanniers, Nicolas. Marchal.

Baccarat. Bains, Louis. — Bois en gros, Guébourg. — Brasseurs, Bannvarth. Louis. Staemmel. — Cristalleries, Toussaint, administrateur; Fontenay (de), directeur; Paquet, agent à Paris, Faubourg Poissonnière, 13 (seul dépôt). — Etoffes, Galland. Mangin (Mlle). Bonnabé (Mlle). Goyer-Mathieu. — Epicerie-merc., Haumant. Mougin (Mlle). Marin. Renaux. Perrin. — Libraire, André. — Tanneurs, Louis. — Vins en gros, Fischer. Guébourg. Louis.

Badonviller. Draperie, Muller. Crouzier. Grilliet — Fab. bas de laine, Gérard. Marchal. Pierron — Fabrique de toiles de coton, Perret fr. et Cie. — Brasseurs,

Geoffroy. Gérard. — Ép
etc., Grilliet. Vigneron. S
Clavé. Jacquemin. Sidel.
ïence (fab.), Mathis (Vv
Fondeurs de métaux, Au
—Horloges en bois (fab
bry. — Huiles (fab.), Jacq
Laine (filat.), et fab. d
Jacquel et Cie. Mangin.
son. Siatte. -- Limes (fab.)
ler et Cie. — Mégissier,
fils. — Tannerie, Saunier.
en gros, Mayer. Perret-l

Bayon. Auberges, Gerdolle
tier fils. Dehan et Qu
Broderie (entrepr. de),
fils. Mmes Paul. Hergot
nois. Dehan. — Clouteri
thieu André. — Epicerie,
Dorion. Janot (Mlle).
sille. Marchal. Xoual. —
cerie, Saunier. — To
mécanicien, Thomas

Blâmont. Banquier, Mézi
Cie. — Brasseurs, Delo
suy. — Calicots, Lema
Cie. — Chapeliers, Debri
nier. — Draperies, toiles
Bregeard (Vve). J. N. C
Cloud et Jacques. — Ep
Bar. Breton. Charon.
Hennequin. Petit. Poign
ter. — Fers, Bentz fr. —
Brice. — Libraires, Bar. R
lot (Vve), Vernier. — Q
lerie (grosse), manuf.,
(Vve), médaille 1844 —
leurs (mds), Chambrey. La
— Tanneurs, Delarue.
Gogelein. Hertz. Marin fil
Marin fils jeune. Pierr
Spire. -- Vins en gros, D
Mézière. Poignon fils.

Chanteheux. Distillateur, C
bier. — Tanneur, Thom

Crévic. Boulangers, Liégey
rençon. — Charrons. Boul

. Thomas.—Cordonniers, rel Petit. Potier. — Cor- Gobert. François — s (md d'), Labrevoit. — ie, mercerie, Laurençon , Labrevoit.--Maréchaux- ts, Thiriet. Quillé.—Meu- Royer. Barbelin. Clo-

e. Fab. d'huile, Blaise. — ue de cristaux sous l'ad- tion de la compagnie des leries de Baccarat. — ordinaire à deux tour- meunier, Krop.

e-sur-Vezouse. Bois (md), nt. — Calicots (fab.), et le cotons et cotons pour ries, Humbert et Jean- , maison à Lunéville. — s et ouates (filat. et fou- , Fournie. — Moulins à , Payeur Scelzer.— Tis- de couleurs (entrepren.), n fils.

Brasseurs, L'huillier. n. — Epicerie, étoffes, rie, Louis-Larcher. — cant d'huile, L'huillier. — épicerie, mercerie, Gauçon- l. — Fers (md), L'huillier.

ville Scierie mécanique uteaux pour la fabrication llumettes. Les bois divisés lumettes brutes sont en- à Paris, au patron N. Ca- , pour y être soufrées, Cet industriel, originaire émonville, médaillé à l'ex- on universelle, a fait con- e cette fabrique pour y er ses parents — i (les deux ues d'une re ; on

Gerbéviller. Bois, Blaise, Borel, Clément. — Bonneterie (fabricants), André. Barbier. Gaté. Rochefort. Xaillé. Xaillé jeune. — Droguets (fabri.), Harnichard. Mangin. — Cordier, Brisson-Bajot. — Eaux-de-vie (fab.), Bernard. Blaise. Remy. Thomassin. — Etoffes et merciers, Cl. Demange. Creuzat - Didillon. Demange, père. Renaud. Vicaire. Choux. Xaillé. — Houblons, Barthélemy. Sechehaye, fils. — Huiles (fab.), Gonthier. — Libraire, Mme Piérot. — Pierres de taille, Collin Dombrot. Dubois frères. Holz. Margo. Martin. Piercy. Virion. Remy — Tanneurs, Henry-Planté. Henry (Victor). — Vannerie, Roch.

Jolivet. Entrepreneuses de broderies, Mathieu (Mme) Maire (Mme). Martin (Mme). — Moulin et commerce de farine, moulin à écorce, Clément. — Moulin à moutures et à écorce, Dancourt.

Merviller. Extraction des carrières de pierres de taille à ciel ouvert, Beujot. Demange. Finance. Houillon. Moinaux fils. Moinaux. La pierre de Merviller est de très-bonne qualité, elle est employée pour les bâtiments civils et militaires et pour les édifices, et s'extrait à grands blocs, ainsi que des pavés et des pierres à éguiser très-renommées. — Tuiles, briques et chaux blanche, Voignier.

Moriviller. Marchande épicière, Génin (Mme).

Aubergistes, Gaspard. Gé- Vannier. — Blatier, Pier- Boucher - Charcutier, rd. Jacquot.

— Boulangers, Gaspard. Lévêque Poinsard. Bernier. — Entrepôt de broderies, Renard. Boulanger. — Buraliste, Maxant. —Cabaretiers, Prud'homme. Lamy. Laurent. Jacquot. Gaillard. Thomassin. Régnier. Gérard. Constant. — Cafetier, Adam. — Charons, Gadel. Icard. Poirine. Guillaume. — Cordonniers, France. Poirine. Vigneron. Simonin. — Distillateurs, Lévèque (Joseph). Lévêque (Augustin). Lévêque-France. — Epiciers, Prud'homme. Gadel. Gaspard. Gérard. Lévêque. Humbert. — Fers (march. de), Poinsard. — Huile (fab. d'), Gaspard. — Maréch.-ferrants, Gérardot. Poinsard. Beuvelot. Thiébert.— Mécanique à battre le grain (fab. de), Gadel dit Boin-Boin — Menuisiers, Gouttier. Lamy. Beuvelot frères. Renard. Didier. Gilot. — Meunier et propriétaire du moulin, march. de farine, Pariset. — Selliers-bourreliers, Volff père et fils. — Serrurier, André. — Tailleurs d'habits, Bontems, Mignel-Bouf. — March. d'étoffes, Bernier. — Tannerie, Rochotte.—Teinturiers, Maxant. Hinzelin. — Toiles en fil et coton blanc (march). Martin. — Tonneliers, Boulanger. Prud'homme père et fils. — Tourneur en bois, Thomas.—Tuiles ordinaires et sous la forme de Deyviller (fab.), Boiseaux.

Saint-Clément. Etoffes et mer., Bregeot. Crouzier J. Crouzier V. Magnière. Frémiot. — Faïence de terre de Cologne (manuf.), une société. Thomas, direct. — Gants de peau méc., Purel, Thiéry. Smouts (Mlle).

ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Champigneules. Bois (md). Bugnel. Mortat. — Brasserie, Claude. — Cartonnerie et papiers de couleurs, Blum. — Distillerie de betteraves, Brice. — Fab. de limes et de colle-forte, Bouzonviller. — Meunier, Zircker. — Scierie mécanique, Robert. — Taillandiers, Lavocat fils, Nimsgeurs. — Tuillerie, (Vve) Roche. — Usine à fer, hauts fourneaux, briquerie et chaux noire et blanche cuite au gaz, Vivenot-Lamy, pére, fils et compagnie.

Chavigny, Haut fourneau. Harmand.

Diarville Aubergistes, Dussard. Evrad. — Boulangers, Bastin. Haye J. — Charron, Berné. — Cordonniers, Tihaye. Jeandel-Xavier. — Dentelles, application et guipures, Colnot aîné (maison spéciale). Florentin fr. — Epiciers, Haye J. Bretonneche. Jeandel F. — Huile (fab.) Trévillot. — Maréchaux-ferrants, Evrard. Evrard E. — Meunier, Canel. — Tailleurs, Bergeron. Canel. Thiéry.

Flavigny-sur-Moselle. Etoffes, Blanc. — Etoffes et mercerie, Gerdolle, Müller. — Huiliers, Aubert. Husson.

Frolois. Distillateur, Mangin. — Quincaillier, Claudel.

Frouard. Bois à brûler (md). Augustin. — Bois et planches, Rouyer. — Briquerie, Enclin. — Café restaurant, Voignier,

Houilles (sur le port du canal), Haldy et Cie. Lamarche et Schwartz. Schmitborn et Quennec. — Moulin à l'anglaise et à façon. Courtois. — Haut-fourneau et usine de fer, Wuilmin et Ciè.

Goviller. Mds de grains, Thiébaut (J.). Thiébaut (N.).

Jarville Cardes, Wehrlin, et féculerie. — Chaux (fab. de), Xachotte. — Potasse (fab. de), Cotel. – Vinaigrier, Delagarde.

Laxou. Aubergistes, Pierron Schmitt — Bois (md de), Colin. — Boulanger, Pierron. — Cafetiers, Dehouve. Rougieux. — Carton (fabr. de), Briot. — Cordonnier, Vagner. — Epiciers, Rougieux. Mansuy Ve Brayard. — Maîtres carriers, Bidot. Nicolas. J.-L. Nicolas. Stener. Thomassin. — Menuisiers, Grosjean. Claude. Gauvin. — Vinaigre (fabr. de), Ranzenberger, à Sainte-Anne.

Lay-Saint-Christophe. Scierie mécanique, Parraux.

Létricourt. Huile (fabr.), Brice.

Loisy. Huile (fabr.), Robert.

Malzéville. Bois, Leclerc.—Bleu de prusse et noir d'ivoire, Xardel. – Boulangers, Millet. Thirion. Husson. Petitjean. Dupré. Chevalier. — Brasseur, Munich. — Broderies, Boursier. Epiciers, Jacquot. Georges. Odinet. — Filature de laine, Vermandé. Taillanderie, Serrière.

Marbache. Extraction de minerai de fer oolitique pour l'usine métallurgique, Mansuy et Cie, à Pont-à-Mousson. — Moulinage de soie, Hermite et Thouvenin.

Maxéville. Brosses (fab.), Henry.

Nomeny. Brasseur, Greff. — Etoffes et merc., Lallement. Borom, Laurent. Mauljean. — Huile (fabr.), Benoît (Ve), Laurent. – Mécaniciens, Houpin, Samson.

Phlin. Aiguilles à coudre. Manufacture à l'anglaise, L. Durand O. ✱ et Cie, M. 2e classe 1855, Paris. Directeur, Flamm de Rebay. — Encres à copier et autres, P. Flamm; fabrique à Paris, 54, f. du Temple. — Fromages à la crême, Johannes.

Pompey. Aubergistes, Croissant. Humbert. — Aubergiste et md de bois de chauffage, Paillier. —Epiciers, François. Harmand. Humbert.

Pont-à-Mousson. Bains publics, Vve Colin. — Banque et recouvrements, V. Dieudonné. C. Husson. — Bois à brûler de toutes essences et de service en chêne, Chalin, fils. — de construction et de planches de sapin, Brocard. Cartry. Lacaille. Mayeur. Cosserat. — Cabinets de lecture et librairies, Donoux, fils. Brocard. — Cafés, Margalet. Horne. Rové. Vve Lombard. Janin. Rauch-Courte. Loison. Georgel. Humbert. Brocart. Prevot. Chandelles (fab.), Dedelot. Husson. — Chapeliers, Butte. Franquin. Jourdan. Laurence. Lorrain. Naudin. — Charbon de terre, Brocard. Cartry. Cosserat. — Ciriers, Thomas Didelot. Husson. — Cordage, J. Milet, fils aîné. Milet, jeune. — Couteliers, Royer, père et fils. André. Piraux — Distillateurs, Oger-Gauthier. Oger-Munier. C. Oger. Thouvenot, jeune. Génin. — Draperie, rouennerie, Benoît-Lallement. Copigneaux. La-

maille. Bazin. Rouyer-Voignier. Voignier-Gauthier. Vve Pariselle-Remy. Mehl-Gaudron. Laboutelay. Chéry. — Epiciers, vins, eaux-de-vie, Aubry. Bouchy. Empereur. Robert-Nicolas. Rimbaut. Laharote. Gimé. Vve Dupont. Vve Robert-Perrin. Pierré-Oger. Oger-Gauthier. Bram dit Saint-Amand Groseille. Génot. Barbé. — Farines, Mariatte. Simon. Philippe. — Fabrique de sucre de betteraves, André-Baudot. — Fabrique d'eaux-de-vie de betteraves, Clochette et Mettavent. — Ferblantiers-lampistes, Dumasse. Maison. Noel. Toussaint. — Fer et quincaillerie, Mlle Fristo. Mahler. Remy-Noisette. Huin. Leguy. Thiébaut. — Forges et hauts fourneaux de la société nancéienne métallurgique, Mansuy et compagnie. — Grains, Bernette, aîné. Bonnette. Mettavent. Orbillon. — Horlogers, Roob père et fils Legrand — Hôtels, du Cygne. National. de France. de la Poste. — Huile en gros, Aubry. — Huiliers, Louyot. Lafleurs. — Impr., lith., Toussaint. Haguenthal — Libr. et relieurs, Huraux. Maugard. — Mécanicien, Neveu. — Mercerie, Marion. Dardard. Mme Hoffmann. — Meubles, Perrin. Penilon. Viriot. Hoff. Oger-Gauthier. — Moulin à vapeur, Neveu. — Orfèvres. Duron. Laviolle. Vve Salmon. — Pierres factices pour conduite d'eau, Tournois. — Pipes (fab.), Testevuide. — Poterie (fab.) et de poëles, Kœnig dit Leroy. Robinet. Débard. Forestier. Vve Hohn. — Roulage, Boisseau. — Commission et service de diligence tous les jours de Pont-à-Mousson à Nancy. J. Lemoine. — Même service quotidien de Pont-à-Mousson à Metz, Brecker. — Selliers, Debordeaux aîné. Debordeaux, jeune. Banchelin, aîné. Banchelin, jeune. — Serrurier-mécanicien, Lestaudin Serre (vis à filets carrés, pour enrayoirs ou freins de voitures). David. Lestaudin, jeune Melène. Tort — Tailleurs et nouveautés, Heymann. Roman. Laharotte. — — Tanneurs. Bédin. Charreau. Lemaire. Miquel. Perrin. Pierson. Pierron. — Teinturiers, Dillon-Régnier. Dillon-Thouveny. Robert. Samson — Vins et eaux-de-vies, Bram dit Saint-Amand et Thouvenot aîné. — Vinaigre (fab.), Borel-Rouge Florange.

Rosières-aux-Salines. Etoffes et mercerie, Blancheville. Collon. Courrier. — Fabricant de tissus de coton à métier sur commande, Bernard. — Four à chaux, Thouvenin. — Four à plâtre, Braquier. — Ouate (fab.), en laine, et coton, mèches pour lampes, effilochures et bouts en laine, Ancel, jeune. — Effilochage de chiffons de drap, Gerbrand. — Sabots (fabr. de), Roussel.

Saint-Max. Grains (Md), Brunner au Pont-d'Essey.

Saint-Nicolas. Bois et planches, Levert. Villemin. Courtois. — Bonnets de coton (fab.), Claude (C.). Claude aîné. Reffort-Quentin. — Brasseurs, Bertrand. Courtois frères. — Couteliers, Croisier. Herpêche. — Eaux-de-vie (fab.), Harmand. Suisse. — Etoffes et merc. Barbier.

Bully-Beauregard. — Fers et quincaill., Valentin. — Foulon, Lenormand. — Huile (fabr.), Richelet. — Imprimerie et libr., Trenel. — Laine (filat. hydr.), Ancel et Cie. — Meunier et march. de farine, Brunner (E.). — Ouate, laine glacée (fab.), Ancel jeune. — Plâtre (fab.), Ancel aîné. — Tanneurs, Hocquard (A.). Hocquard-Guérin. Hocquard (J.). Stique.

Tomblaine. Fab. de draps, Hanset. — Féculerie et fabr. de glucose et d'amidon. Lefébure. — Filat. de coton, Paillot-Virlet (Vve). = de laine, Barbier-Ravez. — Meunier, Burtin. — Tuilerie, Caron.

Vandœuvre. Commerce et germinaison de grains préparés pour les brasseurs, Lorentz et Cie. — Au Charmois, fabr. de tuiles et briques réfractaires, propriétaire, Antoine; exploitant, Gobert. Cette tuilerie se recommande par ses produits la bonté et la beauté résultant du mélange des terres employées. On y fabrique notamment des briques ayant un grand degré de réfraction, supportant une vive chaleur et faites pour toutes les conditions d'emploi. — Fabrique de poëles en faïence ingersable, J. Croué. — Fabrique de tuyau de conduite, de drainage, briques creuses, cheminées, poteries, etc., en terre cuite, Sillé. — Fabrique de vinaigres, Chaudin. — Teinture en coton, Paillot-Virlet (Vve).

Varangéville. Huile (fabr). Dussaux-Meline et Dussaux (Nic.). — Salines, directeur, Jobert. Daguin et Cie, directeur, Raspony. — Uusine d'effilochage, directeur, Thomassin.

Vézelise. Architecte, Lamorre. — Aubergistes, Grandjean. Laurent. Pillot. Thirion. Violon. — Bouchers, Carel (ve). Carel (je). Collin. Gaudel (H.). Gaudel (F.). Thouvenin. — Boulangers, Carel. Didon. Dufour. Humbert (J.). Humbert (J.-B.). Trévillot. — Cafetiers, Jouvaux. Thirion. Toussaint. Vincent. — Charcutiers, Violon. Ferry (ve). — Charrons, Villemin. Saint-Dizier. — Cloutiers (fab.), Durupt. Guilleray. Simonin. — Distillateurs, Grillot. Perrin. — Draps et étoffes (mds), Bailly. Noviant. — Epiciers, Borom (ve). Contal (Mlles). Gegout (Mlle). Gérardin. Hogard. Lachasse. Olry. Pernot. Fer (md), Auting. Ferblantier, Motteley. — Filature de laine, Salvin. — Fonderie de suif et blanchisserie de cire, Simoutre. — Grains (md), Billoret. — Huile (fab.), Perrin. — Libraire, Gegout (Mlle). — Maréchaux-ferrants, Cousin. Florentin. Rognon. — Menuisiers, Bettenot. Curin. Fremy. Grillot. Munier. Pernot. Vinot. — Moulin à farine, Chatel. — Orfèvre. Salle. — Parapluies (fab.), Vialette. — Peintre en bâtiment, Palme. — Pharmaciens, Michel. Salle. — Planches (md), Thouvenin. — Plâtre, Salvin. Toussaint. — Serrurier, Girot. — Tailleurs de pierre, Eauclaire père et fils. Floupail. Lervat. Thirion. — Tanneurs et corroyeurs, Gegout. Voiriot. — Tourneur en bois, Chaumont. — Tourneur sur métaux, Georges. — Tuil (fab.), Toussaint. — Vété naires, Perrin. Samson. — V tures publiques, Manuel. Per

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG.

Ville de Sarrebourg. Banque et recouvr., Clause fils aîné. Lipmann (L.), caisse de commerce. — Bois, Bonnet. Jehl. Reimel. Schneider. — Bonneterie (f.), Pierron. — Brasseurs, Chély. Maurice. Pierron. Rossel. Seltzer. — Broderie, Vilain (ve). Lazard (Mlle). — Cafés, Bastien. Bergmann. Henry. Kintzel. Vestermann. — Cafés restaurants, Amberger. Cahn. Thouplet. Ventsch. — Chamoiseur, Samboeuf. — Cuirs et corroyeurs, Pouret (L.). Uttenheim (ve). Metz. — Draps et étoffes div., Berr-Berr. Blum-Michel. Elias. Jacob Lévy. Lévy. Lièvre. Philippe Lévy. Salomon (A.). Sudic-Deuch. Vautier (Ch.). — Droguistes, Kintzel. Ziegler. — Epiciers et quinc., Anthoni (Mlle). Colle. Jeanmaire (Mlle). Mathieu fils. Mordas. Pierron. Sins. — Fer, Heinrich, et quincaill., Abraham Lévy. Lazard Lévy. Klein. Westermann. — Grains et farines, Stenger. Hamant. — Hôtel, Abondance, — Imprimeur et libraire, Gabriel. — Meunier, Faul. — Modes, Léthe (Mlle). Birck. — Sculpteur et ornem. d'église, Lintz. — Tanneurs. Ott. Hutenheim (ve). — Teinturiers, Bodrié) (ve). Guth. Hubert. — Tuilliers, Lévy à Maladry. Mathias. — Verres de montre (f.), Lévy et Cie. – Vins, Kintzel, Larbalétrier. Pierron. Ruty.

Abreschwiller. Bois en gros (md de), Bournique frères, ayant chantier à Paris. Bouchpach. Ristroph (A.). Ristroph (C.). — Bouchers (mds), Clément. Duchateau. — Brasserie, Aimé. Limon. — Broderie, un atelier de fabrication pour MM. Drap Roch, Louis Lambert. — Entrepreneur de bâtiments, Rossler. Epicerie et mercerie, Arnould. Labre (ve). Lang. Wincent. — Fer affiné, Mathis de Grandseille. — 2 polissoirs appartenant à la Compagnie de la manufacture de glaces, à Cirey. — 11 scieries situées dans la forêt de l'ancien comté de Dabo, ban d'Abreschwiller, à divers.

Cirey. Arpenteur, Aubry. — Brasseur, Delor. — Glaces coulées de la plus grande dimention (manuf.), la Compagnie des manuf. de glace et de verres de St-Quirin, Cirey et Monthermé, propriétaires : direct., Chevandier, * ; entrepôt à Paris, r. St-Denis, 313. — Boulanger, Aubry (A.). — Epiciers, Dilenseger. Egresteffer. Lempereur. Mathieu. – Exploitants de carrières, Cambas. Denis. — Ferblantiers, Poignon. Gaillard. — Horloger, Berga. Hôteliers, Haumant. Masson. — Négociants, Aubry (Ant.). Chartreux-Colin. Chartreux-Delor. Dron. Egrest-Schœffer. Hauger-Gaillard. — Serrurier-mécanicien, Deveney. — Tailleurs, Feller. Colin. — Vins en gros (mds), Bouquet. Demange. Hovasse. Louis.

Dabo. Cuvellerie. Scierie. Fabrication de douves, de sabos, d'échalas, boisselerie, pelles en bois et pétrins, petits bardeaux minces appelés dans la localité :

fletterling, exportés dans la Lorraine et l'Alsace. Tissage de coton d'une trentaine de métiers; on y polit des verres à montre.

Fénétrange. Blanchisseur de toiles, Klein. — Bonneterie, Schild. Wagner. Yung. — Bouchers. Eiseli. L. Bricka. — Boulanger, Hérold. Heitz. Annesser. Lévy. — Brasseur, Pettman (V^{e}). Westerman. — Cafés restaurant, Bricka. — Cloutiers, Pêcheur. Bachman. — Coutellerie, Tahl. — Dégrainage, G. Bricka. — Draps (mds), Block. Godchaux-Block. Matton. Samuel. — Epiciers, Caïen-Godchaux. Klein. Matton. Protois. L. Block. Tonne (V^{e}). — Fers (mds), Klein. Vital. — Huile (f.), Bricka frères. — Planches (m.), Bricka frères. E. Bricka. — Quincailliers, Klein. Vital. — Sellier carrossier, H. Bricka. — Serruriers mécaniciens, Scel. Tritz. — Taillandier, Deutsch. — Tanneurs, J. Bricka. J. Bricka fils. J. Bricka. E. Bricka. L. Bricka. — Teinturiers. G. Bricka. Freystætter.

Fribourg. Plâtre, Pléneurt.

Ibigny. Avoine (march. d'), Thiébaut. — Faïence (fabr. de), Boncourt, propriétaire à Hablutz (Ibigny).

Languimberg. Boulanger, Dieudonné. Mangin. — Cabaretiers, Dieudonné. Mangin. Marchal. Oppé. — Epiciers, Brentz. Dieudonné. Mangin. — March. de bois, Rhode. — Plâtriers, Guerre. Cantin. — Vins en gros (md de), Michel.

Lixheim. Bonneterie (fab.), Ehalt frères. J. A. Schmidt. L. M. A. Schmidt. — Brasseurs, J. Block. D. Block. — Chapelier, Monzeler. — Couteliers, Krepper, Michel, Krepper, Philippe. Buhler. — Entrepreneur de travaux publics, Martin. — Epicerie, Paxion fils. Heitz. Volmar. Heck. — Gants, Muller. — Poterie en terre, G. Nesseling. C. Nesseling. — Tanneur, Danober. — Teinturiers, Broder. Breuer.

Lorquin. Brasseurs, Barrabino. Callais. — Bois, Didiot. — Fer, Desfrères. — Marchands et négociants, J. B. Charton, C. Charton. Conraux. Vve Evrard et Marchal. Vve Geoffroy. Deveney. Vincent. — Tanneurs, Colin. Matz. Valet. — Vins en gros (march.), Charton. Marchal. François.

Niderviller. Belle carrière de pierres pour bâtiments et pour les tailleurs sur cristaux, Siegel. — Carrière de pierres pour bâtiments, Siegel et compagnie. — (fab.) de limes, Mansuy. — (fab.) d'orgues, Hesse. — (fab.) de tuiles; et entrepreneurs de bâtiments. Godfroy. — Manufacturier de cailloutage et de faïence, Driander. — Planches (march.), Messang. — Entrepreneur de monuments funèbres, sculpteur sur pierres et sur marbre. Siegel. - Tuiles méc. et tuyaux de drainage.

Phalsbourg Bois, Lang. — Brasseur, Schwerer. — Cabinet de lecture, Zauli[illegible] — Cafés de la Réunio[illegible] seph). Casin[illegible] Dussot. — C[illegible] seph [illegible] bre [illegible] F. I [illegible] cial[illegible]

breveté de Sa Majesté le Roi des Belges et d'autres maisons princières; renommée surtout pour son eau de noyaux et son kirschenwasser, qui lui ont valu une médaille à l'exposition universelle de 1855. L'eau de noyaux est considérée par tous ceux qui l'ont goûtée comme le complément classique de tout bon dîner. Les dames lui accordent une préférence marquée sur toutes les autres liqueurs. Mêlée à de l'eau, elle remplace avantageusement l'orgeat. Toute demande doit être faite directement à la maison J. Hoffmann-Forty, à Phalsbourg. — Draperie, étoffes, Bender. Hoffer. Lévy fr. Lévy jeune. Samuel. Weiss-Erckmann. Weyd. — Escomptes, recouvr. et sapins, Hoffmann, Charles. — Epiciers, Blanchot, Brody. Cholet Fontaine. Gruber. Weis-Erckmann. — Horlogers, Bord. Robert. — Hôtels, la Ville-de-Bâle. — Libraire, Weiss-Erckmann. — Mercerie, Weiss-Erckmann. — Roulage (comm. de), Surloppe (Vve). — Tuiles (fab.), Chable. Charpentier. — Vins, Wittman (Joseph).

Plaine-de-Valsch et Vallérysthal (Société anonyme des verreries de). Médaille aux expositions de 1839, 1844, 1849 et médaille de 1re classe en 1855. Grande médaille d'or à l'exposition départementale de 1838. Médailles de platine, de bronze et grande médaille d'argent décernées par la Société d'encouragement. Duponchel, directeur. — Cristaux blancs et coloriés. — Maison à Paris, 32, rue de Paradis-Poissonnière, chez Toutain, Guérard et Comp.

Réchicourt-le-Château. Boulanger, Paulé. — Broderies (entrepreneurs de), Bastien (Vve). Louis (Mlle). Marcel aîné. Paulé. Petit (Vve). — Epiciers, Paulé. Bournique. Jacques (Vve). — Sellier, Adrian.

Val-de-Bon-Moutier. Calicots (fab.), Lémann frères et Comp. — Scieries hydrauliques, de Klopstein. Mathis de Grandseille. De Gonneville. Jacquot et Geisler.

ARRONDISSEMENT DE TOUL

Ville de Toul. Abonnement à tous les journaux, Bastien. Lardenois. Luxembourg. — Bains publics, Engel. Laurent. — Banquiers, Boyer. Husson fils. — Bijoutiers-joailliers, Burnot. Longet. Picard. Robinot (Ve). Sollier. — Bois (md), Dinvaut. Gravel. — Bonneterie, Borom (Ch.) Muller. Oudot. Sérard (Mlles). Bouchon. — Brasseurs, Barthélemy. Haudot. Mosbach. Riggozi. — Broderie (fabric.), Beauvalet fils. Marchand. Poulet. Ricard. Thouvenin. Vaftersperger. — Cafés, Agnus. Bentz. Boulot, dit Bastien. Haudot. Palme. Verroux. Jobard. Bach. Morlot. — Cercle Toulois. Chapellerie, Aaron. Cofin. Manginot. Werner. — Chaux (fab.), Aubry de St-Victor fils. — Confiseurs, Henry. Manginot. Morlot. Moureaux. Roch. — Cuirs (mds), Richardin-Leblond. Villaume fils. — Ebénistes, Dardé-Clairier. Masson. — Epicerie, Antoine. Verdun (Ve). Maucorps.

Chailley. Chéry. Colson. Goffin (Ve). Haudot. Henry. Lesdallons. Murcier. Paul. Poirson. Thomas (Ve). Vaudeville (L.) – Etoffes (marchands), Cahen-Olry (Ve). Goujet. Kahn (Michel). Olivier (Ve). Ory (Mlle). Schleiter. Kahy (frères). Schubert. Weil (Alex). – Faïence (manufact.) dite de Bellevue. Aubry aîné Faïence (mds de), Aubry. Clément. Petitdidier (Vve). — Ferblantiers, Gatot. Husson Pierre. Roussel. Toussaint. — Fers (mds), Charpy Nicolas. — Grains et farines, Feuillet. Nicolas. Marchand. Barbillon et Bernheim. — Horlogers, Bernard. Burnot. Hacquin. Longet. Robinot (Vve). — Hôtel d'Angleterre. — Houblons (mds), Bastien. Deligny fils. Gravel. Mangin. — Imprimeur, Bastien (Aug.)—Libraires, Bastien (Camille) Lamontagne. Luxembourg fils.—Lingerie, Bousanquet (Vve). Clément. Félix. Varin. – Lithographe, Worms — Mégissiers, Lange. Linge. — Mercerie, Best (Vve) Chéry. Vaudeville. Verdun (Vve). — Meubles (mds), Charotte. Dainvaux. Mayer (J) Royer — Miroitiers, Dardé. Labbe.--Modes, Bové (Mlle). Christophe (Mlle). Husson (Mlle). Marchal (Mme). — Quincaill. mercerie, Antoine. Chéry. Gérard. Lévy-Moyse, Roch (Vve). — Tailleurs (mds), Bardel. Blatte. Tanneurs-corroyeurs, Barbillon. Richardin-Leblond. Villaume. — Tourneurs, Briquet. Masson. — Traiteurs, Gérard (Vve). Husson. — Tuiles (fab.), Aubry aîné. Bataille jeune. Cahen (M.-A.). — Vinaigre (fab.), Pierron fils. — Vins (mds), Bastien (F.) Bezel. Loiselier jeune. Bruxelles-Haudot. Masseron de Rivières.

Beaumont. Aubergistes, Bichebois. Rouyer. — Bourrelier, Villerot. – Charpentier-mécanicien, Henrion. — Charron, Salzard. — Cordonnier, Hache. — Huilier, Thirion. — Maréchal-ferrant, Galilée. - Négociants, Poirot. Thirion aîné. Thiébaut. Varin.

Beuvezin Huile (fab.), Thirion.

Bruley. Tuiles mécaniques, tuiles creuses, briques ordinaires et à jours, carreaux, tuyaux de drainage et chaux, fabrique très-renommée, Douzain.

Chaudeney Moulin à mouture économique, Lippmann (Alfred).

Colombey. Boutons de nacre (f.), Ganier-Bersot. – Draps, toiles, Chatin-Collin. — Epiceries, (Ve) Banon. Cuny. Moine. Mathieu. Nicolas. Simon. — Horloger-mécan., Serrière. — Plâtriers. Maljean. Marback.

Favières. Bois, Carel. Jacquet. Mirguet de Thiballier. Vetier. — Boutons de nacre (fab.), N. — Carriers, Mirguet. Pierre. Thomassin — Chaux, Prunier. — Entr. de trav. publ., Carel. — Epiciers, Noël. Oudot. Picard. Poirson. – Etoffes, Carel. Convard. Denis. Dolot. Marchis. Oudot. Poirson. — Fayence (mds de), Aubertin. Goujeon. Grosjean. Maucotel. Morlon. Etienne. Oudard. Poirson. Royer. Toussaint. — Fabricant d'huile, Husson. Perin (A.). Perin. — Potiers de terre, Convard. Mathis. Pierson. — Saboterie, Convard. Lamiral. Marchand. Pierron. Régent.

Foug. Aubergiste, Nicolas. —

Bouchers, Mayer. Vagnier. — Boulangers, Klaub. Lafolley. Rivière — Charcutier, Picard. — Chaudronnier, Chrétien. — Epiciers, Mme Mestrand. Pagel. — Etoffes et mercerie, Botte — Fab. de chandelles, Gournet. — Fab. d'huile, Braconnot. Vicherat. — Limonadier, Royer. — Peintre en bâtim., Dérident. — Plafonn., Crancier. — Teinturiers, Brèche. Sommier. — Tonneliers commission., Schneider. Sommier.

Pierre. Moulins à écorces, à la Rochotte, Quesnel, prop.

Sanlxures-les-Vannes. Fromages façon Brie, Mouton. — Epicerie, mercerie, étoffes, Thouvenin.

Sexey-aux-Forges. Chaux (fours à), Guion de St-Victor. — Défilature de chiffons en laine, Guerbrand.

Thiaucourt. Aubergistes, I nois. Gérardin. Maire. (Vve). Vernier (Vve). — ciers, Antoine. Artigar Barbé. Bouchon. Charbon Claudin. Fiacre. Gallot. Ho net Husson. Naudin. Niv Remy. Richard (Melle). — fes (mds) Clinchant. Cr Lenoir. Person. Kemmel Féculerie, Villaume. — Libr Person. — Merciers, De Lenoir. Person. — Pharma Laval. — Quincaillier, Ba — Vins (propr. princ.), Ba lier. Bouchon. Brundsaux. lot. Forel. Gelhaye. Jacq Joly (Vve). Latour. Laval. I quis. Mengin. Picquant. R (successeur de M. Antoi Stef.

Adresses de quelques Habitants de Nancy,

'ropriétaires, Rentiers, anciens Magistrats, anciens Militaires, etc., etc.

MM.

blaincourt (d'), chef d'esc. ret., place de la Carrière, 18.
leaume (d'), cap. ret., pl. de la Carrière, 32.
nour, anc. not., f. St-Pierre, 92.
ıcel, cap. ret., Quatre-Eglises, 8.
ıdré, a. nég., pl. St-Georges, 93.
ınequin, rent., d'Amerval, 61.
ıthoine, nég., Saint-Nicolas.
'dant, cap. ret., Metz, 17.
'naud de Praneuf, rentier, cours Léopold, 5.
'naud, a. Pharm., Vénerie, 9.
ıdiat, chef d'esc. ret., Sapin, 17.
ıger, cap. r., pl. de la Carr., 20
ıbin père, anc. nég., terrasse de la Pépinière.
ıcourt (de) aîné, pl. de la Carr., 8
ıcourt (de), r., pl. de la Carr., 12.
ıille, anc. nég., St-Nicolas, 27.
ıillot, cap. r., f. St-Pierre, 162.
ıilly, anc. not., Stanislas, 21.
ılbâtre, rentier, Stanislas, 58
ılbâtre Verniory, terrasse de la Pépinière, 3.
ılthazard, cap. r., Dominic., 39.
ıngofski, a. nég., Tapis-Vert, 1.
ıptiste, cap. ret., St-Georges, 6.
ırberot, rent., pl. de Grève, 6.
ırbey, rent., Ste-Catherine, 5.
ırbolin, sous-intendant en ret., pl. de la Carrière, 24.
ırbier, a nég., Poissonnerie, 14.
ırbier fils, a. nég., St-Dizier, 61.
ırbier, rentier, Carmes, 5.
ıthelot, rentier, St-Nicolas, 39.
ıusobre (de), ing., St-Dizier, 10.
ızin, anc. prof., Maréchaux, 37.
ɛau, rent., Gr.-Rue (V.-V.), 35.

MM.

Beauchamps (de), r., Carmes, 4.
Beauminy (de), rent., Hache, 25.
Beaupré fils, rent., f. Stanislas, 2.
Bécus, anc. not., St-Dizier, 137.
Belleville, a. nég., pl. Stanislas, 1.
Bellot, cap. ret., Crosne, 30.
Bénaville (A. de), Loups, 12.
Bénit, doct. en méd., Stanislas, 49.
Benoit père, prop., Poissonn., 21.
Bentz, a. avoué, Gr.-R. V.-V., 29.
Berman, cap. r., Poissonnerie, 13.
Bernard, a. nég., Boudonville, 25.
Bert, anc. arp. fores., pl. d'Al., 4.
Bert fils, rent., pl. d'Alliance, 4.
Bertrand, a. avoué, 4 Eglises, 52.
Bertrand, a. nég., Montesq., 27.
Bertrand, rent., Montesquieu, 4.
Beurnier, cap. ret., Champs, 9.
Binger, anc. not., Source, 4.
Bisemont (de), rent., Girardet, 8.
Bizalion, chef de bataillon retraité, Pépinière, 15.
Blachier, chef d'esc. ret., Stanislas, 57.
Blaise-Finot, a. nég., Stanislas.
Blaisse, a. nég., Pont-d'Essey, 49.
B'anc, anc. nég., Stanislas, 43.
Blancheur, anc. not., Hache, 9.
Bonfils, a. nég., Montesquieu, 1.
Bonfils (Paul), rent., St-Dizier, 28.
Bonvié, rent., pl. d'Alliance, hôtel d'Alsace.
Boppe (Jules), Quatre-Eglises, 4.
Boppe, rent., Ponts, 25.
Botta, anc. nég., Constitution, 9.
Botta, anc. nég., St-Dizier, 133.
Bouillet (de), artis., pl. St-Epvre, 1.
Boullet, cap. r., Montesquieu, 21.
Bourgeois, cap. ret., Alliance, 6.

Bourgon, père, pl. de la Carrière, 3.
Bourgon (Jules), pl. de la Carr., 3.
Bourgon (Léonce), pl. de la Carr., 3
Boursier de Montureux (comte Eug.), St-Pierre, 18
Bouvier (de), r., pl. de la Carr, 28.
Boutret, rent., f. St-Pierre, 101.
Briaude dit Lamarche, rentier, Saint-Georges, 49.
Brice, command., ret, Ponts, 8.
Brouillon, a. nég., Dominic., 14.
Bureau, rent., Ste-Catherine, 21.
Burtin, rent., St-Dizier.
Butte, prop., Tiercelins, 15.
Cabasse, rentier, faub. St-Jean, 2.
Cabocel, anc. nég., Stanislas, 46.
Cahart, rentier, Stanislas, 82.
Caillard, of. ret., f. St-Pierre, 134.
Caré (abbé), précepteur, de l'Hospice, 10.
Caron, chef d'esc. ret., Ste-Catherine, 41.
Carré, rent., faub. St-Pierre, 159.
Cartaux, rentier, Poissonnerie, 9.
Cartry père, prop., Côte des Chanoines, 10.
Cavaly, cap. ret., p. r. Pichon, 10.
Caye, anc. nég., St-Georges, 9.
Cerf-Lajeunesse, prop., Hache, 64.
Cézard, armateur, Girardet, 4
Cézard fils, rentier, Manége, 1.
Chappé, Stanislas, 52.
Champouillon, cap. ret., Pépin., 4.
Chardard, anc. nég., p. rue des Carmes, 13.
Chardin, anc. not., Stanislas, 80.
Chardin, rentier, Monnaie, 6.
Charmont (Lemarchand de), prop., faub. St-Pierre, 87.
Charon, anc. not., Carrière, 41.
Charon (Emile) fils, Carrière, 41.
Charon (Eug.), rent., Carrière, 21.
Charpillet, rent., St-Michel, 25.
Chatel, anc. insp., Tiercelins, 24.
Chasseriaux, rent., tr. Stan., 24.
Chauvel (de), anc. contrôl., faub. des Trois-Maisons, 20.
Chenu, prop., Alliance, 21.
Chéry, cap. ret., Girardet, 12.
Chopinet, of. *, maj. ret., pl. de la Carrière, 24.
Christ, cap. ret., Ste-Anne, 2.
Claude, anc. bij., Jardiniers, 10.
Claude, anc. phar., 4 Eglises, 44.
Claude-Elie, a. nég., St-Dizier, 18.
Clément, chir. maj. ret., Cours Léopold, 17.
Clément, anc. cond. des ponts et chaussées, Constitution, 9.
Clémeur, a. avoué, 4 Eglises, 87.
Clerc, a. dir. de la poste, à Boudonv.
Clerc, a. phar., Imp. du Lycée, 2.
Cléret, rent., pl. de la Carr., 24.
Colin, ent. de trav., Stanislas, 82.
Collenot père, rent., Michottes, 11.
Colnot, cap. ret., f. Stanislas, 39.
Comeau (de), rent., Callot, 6.
Conseil, chir. maj. ret., trottoirs Stanislas, 20.
Cornet, anc. dir. des cont. dir., Ste-Catherine, 7.
Corard des Essarts, place Lafayette, 15.
Courtois, rent., Cours Léopold, 8.
Courtois, prop., Ponts, 80.
Crapier, rent., Alliance, 7.
Crespot, cap. ret., f. Stanislas, 38.
Cressoles (de), rent., Callot, 8.
Croizier, rent., pl. d'Alliance.
Cunisset, prop., St-Dizier, 92.
Cunisset, syndic, St-Georges, 83.
Danloy, a. empl., Ste-Cather., 15.
Dard, anc. imp., Carmes, 22.
Dauvé, anc. avoué, 4 Eglises, 53.
Del, chef d'esc. r., cours Léop., 32.
Delange, aîné, rent., pl. de la Carrière, 33.
Delange, j., rent., Monnaie, 2 bis.
Delcominète, a. nég., St-Diz., 99.
Demange, chef d'esc. retr., pl. de Grève, 8.
Deranton, garde à ch., jardin., 14.
Dérivaux, chef d'esc. retr., place Lafayette, 12.

ıux, rent., Pépinière, 42.
ng, pr., trot. Stanislas, 18.
ıissons, a. not , Primat., 30.
ssés, père, rent., Callot, 13.
ssés, anc. chef de div. à la f., St-Jean, 38.
:roux, cap. r., c. Léop., 37.
vages, a. nég., St-Diz., 69.
gnes, chir. ret., pl. Lafayet.
, aîné, propr., Ponts, 48.
, rent., Ponts, 76.
banquier, f. St-Jean, 34.
d de Myon, propr. Mably, 7.
rgue, rent., Cimetière, 44.
ıuer de T'serroeloffs, cours ›pold, 18.
›t, a. phar., f. St-Jean, 20.
›t, député, 4 Eglises, 50.
›t de St-Mard., Poisson., 9.
ville, propr., St-Dizier, 138.
ville, rent., f. St-Pierre, 130.
is, propr., Pépinière, 1.
is, propr., St-Julien, 39.
is, cap. ret., St-Georges, 79.
ır, cap. ret., de Metz, 52.
.ire, anc. not., Pépinière, 42.
ınt, cult. pr., Champ-le-Bœuf.
rge, anc. not., 4 Eglises, 4.
, chef de batt. r., pl. Stan., 2.
selle, a. prés., pl. Dames, 14.
père, a. nég., St-Diz., 121.
Baille, père, nég., Drouot, 4.
Baille, fils, nég., Drouot, 4.
len, cap. ret., Hospice, 13.
.t, cap. ret., f. St-Jean, 8.
baut, cap. ret., Stanislas, 15.
·t, rent., St-Dizier, 29.
ner (de), rent., Sapin, 1.
, cap. ret., Source, 5.
:l, cap. ret., St-Dizier, 140.
r, (Adolp.), Ste-Catherine, 1.
:, rentier, Chemin-Blanc, 12.
, rentier, St-Nicolas, 9.
le, anc. nég., Pichon, 3.
:el, rent., Hache, 4.
t (de), anc. off., Bailly, 7.
', anc. not., St-Dizier, 142.

Ferry (Eug.), pr., St-Georges, 26.
Finot, anc. nég., St-Dizier, 23.
Floquet, rent., Ste-Catherine, 11.
Fontenelle (de), rent., Primat., 14.
Fossé, rent., 4 Eglises, 6.
Foulon de Douay, général ret., Haut-Bourgeois, 29.
Fra'geville (de), rent., Haut-Bourg.
Franck, a. pharm., Chât.-Carré, 14.
Franck, rent., imp. du Lycée, 1.
Frawemberg (de), rent., Mich., 11.
Fromental, cap. ret., petite rue St-Pierre, 12.
Gabriel-Mourquin, rent., Saint-Dizier, 108.
Gaillard, prop., Girardet, 6.
Garrigues, adj. ret., Stanislas, 1.
Gauvain (Charles de), rentier, Grande-Rue Ville-Vieille, 17.
George, rent , Ht-Bourgeois, 27.
Gellenoncourt (de), avocat, pl. de la Carrière, 33.
Gény, rent., pl. des Dames, 17.
Georgé, rent., pl. Lafayette, 15.
Georgin, rent., pl de la Carr., 31.
Gérard, cap. ret., pl. Carr., 15.
Gérard, chef de bat. ret., faub. St-Pierre, 36.
Gérard, rentier, Malzéville, 34.
Gérardin, anc. fab., faub. Saint-Pierre, 160.
Gérardin, cap ret., aux Gr.-Moul.
Gérardin-Hermite, de la Salp., 4.
Germain, cap. ret., des Ponts, 25.
Germain, rent , Monnaie, 4.
Girard, lieut-col. ret ,d'Alliance, 8.
Gisancourt (de), of. ret., Hache, 10.
Glaudel, anc. not , c. Léop., 38.
Goguillot, cap. ret., Carrière, 21.
Gondrecourt (de), rentier, cours Léopold, 38.
Gonneville (de), rent., St-Pierre.
Gonneville (le col. de), Carriière, 8.
Gossel, anc. nég., St-Dizier, 12.
Goudchaux, anc. banq., Hache, 33.
Gougenheim, a. nég., Carmes, 42.
Goussaincourt (de), St-Michel, 22.

Gouy, pl. d'Alliance, 6.
Grandeau-Drouot, imp. Lycée, 4
Grandeau-Lacretelle, Monnaie, 4.
Grandgeorge, nég., pl. Dames, 14.
Grandidier, cap. ret, Prairie, 3.
Gresset, anc. nég., Dominic., 25.
Grillot, cap. ret., c. Léopold, 8.
Grossy, cap. ret., f. Stanislas, 19.
Guérin, fils, ancien notaire, Ste-Catherine, 5.
Guérin, père, a. not., Carmes, 44.
Guerrier de Dumast, propriétaire, pl. de la Carrière, 38.
Guibal, ancien juge de paix, Mazagran, 1.
Gustave-Mayer, Saurupt, 1.
Guyot de St-Remy, chef. de bat. ret. des Loups, 6.
Guyot de St-Remy, com. d'enreg., c. Léopold, 24.
Habrant, anc. nég., St-Dizier, 9.
Haldat (de), fils, St-Michel, 20.
Hainglaise, anc. not., Stanisl., 57.
Halle-Eloy (d', syndic, Sainte-Catherine, 41.
Hanault, of. ret., c. Léopold, 19.
Harlaut, rent., Dominicains, 5.
Harmant, maître de forges, pl Dames, 16.
Hausen (d'), prop., pl. d'All., 15.
Hausen (d'), prop., c. Léopold, 9.
Hennezel (A d'), rent., Loups, 1.
Hennezel (Ch.d'), prop., St-Pierre.
Henriet, anc. nég., Lavoir Saint-Jean, 7.
Henry, anc. insp., f. St-Pierre, 232.
Henry, anc not., Montesquieu, 18.
Hermite, anc. nég., Montet, 49.
Herpers, cap. ret., Hospice, 67.
Hilbert, prop., Dominicains, 29.
Houbre, prop., f. St-Pierre, 164.
Houillon, cap. ret., Pont-Mouja, 19.
Humbert cap. ret., f. 3 Mais., 23.
Huron, insp. des postes, ret., de Metz, 29.
Husson, anc. tourn., f. Stanislas.
Husson, prop., f. St-Pierre, 67.

Jambois, anc. chef de division à la Préfecture, St-Nicolas, 37.
Jambois, rentier, St-Joseph, 39.
Jeandin (de), anc. négociant, Montesquieu, 18.
Jannequin, propr., St-Nicolas, 29.
Jouve, ent de trav., Stanisl., 100.
Jeandel, Stanislas, 35.
Julliac père, anc. nég., Mich., 4.
Jullien, cap. ret, pl. Carrière, 28.
Jouard (de), rec. des dom. ret., cours Léopold, 18.
Joybert (de), prop., Monnaie, 4.
Kaeuffer, homme de lettres, Alliance, 11 bis.
Kagnius, prop., Nabécor, 10.
Klein, maj. ret., c. Léopold, 18.
Knœrtzer dit Martin, rent., G.-R. Ville-Vieille, 3.
Lachasse, anc. not., Stanislas, 78.
Lachasse, col. ret., H.-Bourg., 6.
Lachasse, rentier, Visitation, 14.
Lacomme, cap. ret., St-Diz., 54.
Lacoste (de), prop., Poissonn., 19.
Lacour, ancien orfèvre, f. Saint-Pierre, 154.
Ladouce, cap. ret., Poissonn., 26.
Lafrance, rent., c. Léopold, 14.
Lajeunesse fils, rent., Carmes, 38.
Lajeunesse père, pr., Carmes, 38.
Lalire, anc. off., pl. Stanislas, 2.
Lalire, anc. off. de marine, G.-R. Ville-Vieille, 60.
Lallemand, a. nég., St-Jean, 39.
Lallemand, rent., c. Léopold, 34.
Lallemand, rent., Dames, 14.
Lallemand de Mont, anc. officier, Alliance, 15.
Lallemand de Mont père, rentier, rue Girardet, 1.
Lalliaut, ancien rec. d'enregistr., Poissonnerie, 4.
Lambert, cap. ret., St-Joseph, 49.
Lambert, cont. ret, p.r. Carm., 1.
Lambry, ing. civil, Jardins, 1.
Lamiraux, rent., f. Stanislas, 19.
Lamoureux, anc. nég., Mich., 2.

Lamoureux, rent., t. Stanisl., 28.
Lancelot, chef d'escadron retraité, Montesquieu, 19.
Landreville (de), rent., c. Léop. 8.
Landreville (de), rent , Stanis., 51.
Landrian du Montet (René), pr., St-Dizier, 21.
Lapoulle, nég., St-Nicolas.
Larcher, cap. ret., de l'Etang, 2.
Larcher, anc. nég., St-Diz., 92.
Larcher, chef d'esc. en retraite, rue de l'Opéra.
Larguillon, a. nég., P.-d'Essey, 41.
Larivière, rent., f. St-Jean, 6.
Larose, anc. nég., Dominic , 18.
Lartigue, anc. nég., Metz, 54.
Lasalle (de), chef d'escadron ret., Sapin, 3.
Latourette, Pépinière, 37.
Lebègue de Girmont, r., Sapin, 29.
Leclerc, anc. not., Carmes, 44.
Lécolier, anc. nég., P.-Mouja, 21.
Lecomte, rent., Hospice, 7.
Lecomte fils, rent., Stanislas, 43.
Leféburc, cap. ret., pl. Lafay., 11.
Lemachois, Pépinière, 27.
Lemarquis, anc. magistrat, Saint-Georges, 79.
Lemoine, chef de bataillon ret., Crosne, 11.
Lenthéric, cap. ret., S.-Cath., 39.
Lepaige, rent., Primatiale, 30.
Lepère, rent., c. Léopold, 28.
Lépinau (de), propr., Alliance, 4.
Lepoitevin, Source, 5.
Lévy (Pierre), rent., Carmes, 36.
Lévylier (Eug.), Dominicains, 42.
Lévylier (Joseph), Mably, 9.
Lévylier (Pr.), anc. off., Mably, 9.
Lévylier (Salm.), Dominicains, 44.
Lezay de Marnézia (marquis de), pl. St-Georges, 95.
Liffort, propr., pl. des Dames, 8.
Lombard, anc.-avoué, Constit., 9.
Madelin (Jules), rent., Stanis., 49.
Magnienville (de), pl. Carrière, 33.
Magnier, rent., Ste-Catherine, 5.
Magnin, rent., St-Dizier, 8.
Mahuet (de), rent., Poissonn., 38.
Maisonneuve (H. de), anc. insp. des forêts, pl. Stanislas, 12.
Marchal, cap. ret., 4 Eglises, 3.
Marchal, anc. not., St-Michel, 23.
Marchal fils, doct.-médecin, St-Michel, 23.
Marchal-Butte, avoc., St-Nic., 22.
Marchis (de), rent., St-Dizier, 14.
Marcot, Grande-Rue Ville-V., 13.
Mardigny (de), rent., Source, 4.
Martinet, chirurgien major retraité, Constitution, 15.
Martin Dugarre, rec., Salpét., 1.
Marx-Picard, a. nég., St-Diz., 32.
Masson, a. nég., St-Pierre, 92.
Masson, cap. ret., c. Léop., 19.
Masson, cap. ret., Metz, 52.
Massu, col ret., Alliance, 2.
Masson, insp. des forêts retraité, Stanislas, 49.
Masson, rentier, pl. de Grève, 10.
Mathieu, rentier, Hache, 31.
Mathieu-Pernet, anc. nég., St-Dizier, 117.
May, anc. nég., pl d'Alliance, 7.
Metz-Noblat (de), avocat, rue de l'Hôpital St-Julien, 5.
Michaux, rentier, Vénerie, 7.
Michel, anc. not., St-Dizier, 12.
Michelin, père, St-Dizier, 117.
Millot, anc. not., Carmes, 9.
Millot, propr., f. St-Pierre, 91.
Miscaut (de), pl. Carrière, 27.
Moineville, a. greff., Dominic. 12.
Monnier, prop., 4 Eglises, 42.
Montauban, chef de bataillon ret.. Dominicains, 12.
Montet (du), cap. r., H.-Bourg. 21,
Montangon (de), c. Léop., 25.
Montugnier, chef d'escad. retraité, Quatre-Eglises, 73.
Moreau, vétérinaire retraité, Visitation, 10 bis.
Morand père, rent., Stanislas, 82.
Montureux (comte de), St-Pierre.

Morhange, rent., trottoirs Stanislas, 22.
Mortet, officier comptable ret., Boudonville, 6.
Morville (de), prop., Girardet, 1.
Mougenot, a. nég., St-Dizier, 9.
Montigny, cap. ret., pl. S-Epvre, 5.
Munier, direct. des messageries, Poissonnerie, 31.
Munier, propr., Drouot, 3.
Munier, recev. ret, Carrière, 49.
Nanot, propr., c. Léopold, 17.
Nicolas, cap. ret., St-Diz., 117.
Noirel, propr., Primatiale, 16.
Noisette, anc. nég., St-Jean, 2.
Noël-Noël, a. nég., Amerval, 6.
Olry, a. nég., Montesquieu, 18.
Orry, rentier, Ste-Anne, 1.
Papert, cap. retr., f. Stanislas, 4.
Paquet, md. de bois, Boudonville, 33.
Pariset, anc. not., Carrière, 25.
Pariset, rent., C. Léopold. 25 bis.
Parisot, av., Carmes, 44.
Parisot, cap. retr., Carmes, 9.
Patin, anc j. de p., Carrière, 14.
Pau, cap., Stanislas, 92.
Pays, rent. Lafayette, 5.
Peiffer, pr., St-Dizier, 135.
Pelet de Bonneville, r., Cathéd., 36.
Pène, d. méd., Côte de Toul, 8.
Pernet, cap. retr., St-Georges, 35.
Perquin-Manwuisse, ancien nég, Montet, 76.
Perrin, caiss., Montesquieu, 7
Perrin, col. ret., c. Léopold, 17.
Perrot (Alex.), c. Léopold, 15.
Perruy, rent., Drouot, 5.
Petit, anc. cons. des hyp., cours Léopold, 17.
Petitjean, anc. not. Salpêtrière. 2.
Picard, prop, Montet, 5.
Pierre, f. Stanislas, 26.
Pierson, offi. ret. St-Georges, 76.
Pierson (de Villers), Visitation, 1.
Pillement, ch.-maj, Amerv., 6.
Pinat, anc. ch. de div. à la préf., Haut-Bourgeois, 31.
Pilat, cap. retr., Stanislas, 16.
Poincarré anc. Pharm., G.-R. V.-Vieille, 117.
Poirel, anc. avocat, 4 Eglises, 19.
Poirot, père, rent., Poisson., 34.
Poirson, av., f. St-Pierre, 21.
Pons, cap. ret., Pépinière, 3.
Pont de Romémont (du), rentier, Carmes, 24.
Porentru, rent., 4 Eglises.
Pouget, chef d'esc. ret., Carr., 24.
Prel (du), r., Imp. du canal, 7.
Prèle (de), Callot.
Preusse, cap ret., Champs, 1.
Prévot, a. j. de p., Stanislas, 6.
Prouvé, prop, f. St-Pierre, 57.
Provençal, rent., Léopold, 7.
Quintard, propr., St-Michel, 50.
Quintard, ancien s.-préfet, f. St-Georges, 1.
Raigecourt (marq. de), propr., pl. St-Georges, 78.
Rojweski, off. polon., 4 Egl., 49.
Ravinel (E. de), rent., place de Grève, 6.
Rebstock, anc. nég., Hache, 2.
Regnault, col. ret., St-Dizier, 98.
Régnier, ex-dir. des contr., pl. des Dames, 18.
Reinhartz, chef d'esc. ret., Constitution, 11.
Reitz, anc. hôt., f. Georges, 25.
Remy, anc. nég., St-Nicolas, 18.
Renault, rent., St-Dizier, 71.
Renauld, cont. des contr., ret., Ste-Catherine, 19.
Richard, cap. ret., Carrière, 31.
Riette, cap. ret., G.-R. V.-V., 76.
Riocourt (de), rent. Carrière, 58.
Riondelet, rent., c. Léopold, 12.
Ris, vétér. ret., imp. du Lycée, 2.
Robert, anc. bij., St-Nicolas, 21.
Robert, int. en ret., f. St-Pierre, 65.
Robert, rent., Carrière, 37.
Rolland de Malleloy, rent., Monnaie, 4.

Rollot, nég., Carrière, 17.
Rollot, propr., pl. du Marché, 22.
Rondot-St-Cyr, pr., St-Pierre, 10.
Roquefeuil (de), rent., place de Grève, 11.
Roquefeuil (Vte de), Carrière, 12.
Rosa de Mandre, col. ret., Hosp., 9.
Rosselange (de), rent., Point-du-Jour, 6.
Roussel, anc. nég., Stanislas, 23.
Rozier, empl. ret., f. Stanislas, 9.
Roxard de la Salle, rent., pl. Carrière, 36.
Roxard de la Salle (Ludov.), rent., cours Léopold, 40.
Sabatier, ch. d'esc. ret., Carm., 33.
Salabert, rentier, St-Dizier, 12.
Saladin, rent., Carmes, 24.
Saint-Florent (Domergue de), Ste-Catherine, 27.
Saint-Germain (comte de), Haut-Bourgeois, 6.
Saint-Joire, rent., St-Dizier, 25.
Saint-Vincent (de), Pichon, 4.
Savoye, propr., Stanislas, 81.
Schippel, avocat, c. Léopold, 14.
Schoen, cap. retr, St-Diz., 104.
Séligmann, rent., Carmes, 36.
Serra, chef d'esc, St-Michel, 22.
Simonin, anc. phar., Dominic., 8.
Simonet, anc. nég., Nabécor, 9.
Simoutre, prop., St-Dizier, 142.
Sommeillier, anc. nég., Pichon, 7.
Sommeillier-Carré, anc. nég., f. St-Pierre, 159.
Sonrel, propr., f. St-Pierre, 45.
Spire, rent., St-Nicolas, 31.
Steinbrenner, chef de bat. retr., Raugraff, 23.
Stiller, chef de bat. ret., Source, 5.
Stiller, S., propr., St-Nicolas, 31.
Suard, a. pharm., de la Pépin., 22.
Susy d'Auteuil, (de), cap. ret., Monnaie, 2.
Suisse, rent., cours Léopold, 15.
Susleau de Malleloy, c. Léopold, 11 bis.
Taillasson (de) f. St-Georges, 1.
Tardieu, rent., Stanislas, 38.
Thiébaut de Mombois, cap. retr., faub. St-Pierre, 3.
Thiébert, arch. ret., Ponts, 23.
Thierry, anc. not., imp. Lycée, 9.
Thiraut, cap. ret., Montet, 24.
Thiriet-Gloxin, a. nég., Tierc., 5.
Thiriot, anc. not., St-Georges, 59.
Thomas, anc. hor., Dominic., 79.
Thomas-Rampont, rentier, Dominicains, 28.
Thomassin, rent., St-Dizier, 144.
Thomy, rentier, pl. Stanislas, 5.
Thonnoy (de), St-Michel, 24.
Thouvenel, pl. de Grève.
Thouvenin, a. nég., St-Dizier, 1.
Thouvenin, cap., ret., St-Diz., 93.
Tournier, cons. des hyp. ret., place de la Carrière, 14.
Tourtel, prop., 4 Eglises, 87.
Travailleur, rent., f. St-Pierre, 45.
Trommer, praticien, 4 Eglises.
Trottot, Pet.-Rue St-Pierre, 27.
Trousset, rec. de dom. ret., rue de l'Hospice, 42.
Turck (Ch.), Chemin de fer, 10.
Ubexy (J. d'), rent., Source, 26.
Ubexy (d') rent., c. Léopold, 18.
Urion, rent., pl de Grève, 11 bis.
Vaillant de Meixmoron, prop., faubourg St-Pierre, 19.
Valdenaire, rent., pl. Dames, 19.
Vandale (de), prop., Girardet, 6.
Vandernoot, com. ret., Stan., 19.
Vanson, rent., fg. St-Pierre, 21.
Vasset, cap. ret., Stanislas, 40.
Vaudechamps (de), Source, 35.
Vaugiraud (marquis de), propr. rue de l'Hospice St-Julien, 5.
Vautrin, anc. j. de p., Tier. 24.
Vautrin, prop., Girardet, 4.
Vichard, a., prop., H.-Bourg. 10.
Vieille, cap., ret., r. de Metz, 81.
Vilain, rent., Maréchaux, 23.
Villate (comte), St-Michel, 26.
Viller, prop., Stanislas, 51.

Villeroy, [illegible] f. Stanislas, 7.
V[illegible] marq. [illegible], St-Pre, 17.
V[illegible] maj. ret., Saint-Nicolas, 9.
V[illegible] Stanisl., 98.
V[illegible] St-Dizier, 71.
[illegible] St-Jean.
V[illegible] Carr., 17.
V[illegible] de bur. à la Préfecture, [illegible] de Metz, 3.
V[illegible] H.-Bourg., 6.
V[illegible] Chanoines, 1.
V[illegible] Ponts, 31.
V[illegible] Pont-Mouja, [illegible]
V[illegible] pl. de Grève, 1.
V[illegible] St-Diz., 116.
[illegible] de comm., fg St-Pierre, 3.
V[illegible], Carrière, 27
[illegible] les 3 Maisons, 25.
[illegible] Monnaie, 3.

MESDAMES,

[illegible], Tiercelins, 33.
[illegible], Source.
A[illegible] (d'), St-Dizier, 98.
Alexandre, Dominicains, 42.
Argens (d'), Michottes, 11.
Avel, Ponts, 28.
Avocourt (d'), Carrière.
Bailly, Stanislas, 66.
Barbier-Régnier, pl. Dames, 18.
Bastide, Dominicains, 14.
Baudot (de), de la Prairie.
Béchet, Stanislas, 34
Bénaville (de), place de Grève, 4.
Berrurier, Ste-Catherine, 3.
Boileau, Poissonnerie, 36.
Bonjean, Michottes, 2.
Borne, Girardet, 2.
Boroger (de), Carmes, 31.
Bouchon, place de la Carrière, 22.
B[illegible], faub. Saint-Pierre, 65.
[illegible], c. Léopold, 19.
[illegible] Dominicains, 14.
[illegible] (Comtesse de) Constitution, 9.
Caumont (de) pl. de Grève, 3.
Champion, place Carrière.
Chardin (de), Saint-Georges.
Charon, place Carrière, 21.
Chassigny, de Grève, 30.
Chaudron, Girardet, 2.
Chavernac, Ste-Catherine, 3.
Claude-Bonfils, St-Dizier, 22.
Cléret, pl. de la Carrière, 34.
Clevert, Saint-Dizier, 133.
Cochin, pl. des Dames.
Collinet de la Salle, Ponts, 46.
Constant, Ponts, 14.
Corbigny (de), Dominicains, 20.
Costé, Monnaie, 4.
Courant, Constitution, 3.
Curien, St-Michel, 22.
Curmieux (de), place Stanislas, 2.
Daisace Prosper, Hache, 2.
Daisace, Hache, 33.
Daumoy, Rousseau, 4.
Demange, Hache, 46.
Dervaux, pl. Carrière, 21.
Didion, Carrière, [illegible]
Diettmann, pl. de la Carrière, 8.
Domergue, Michottes, 11.
Drague, place de Grève.
Duchatel, Stanislas, 46.
Fabvier, place de la Carrière, 20.
Felix, Stanislas, 78.
Fèvre, des Dames, 36.
Florentin, pl. de la Carrière, 49.
Florian (de), Poissonnerie, 34.
Foblant (de), Manège, 13.
Fournier, route de Metz, 3.
Frècheville, Haut-Bourgeois.
Ganet, Pépinière.
Gagnion, f. St-Pierre, 63.
Gérardin, St-Dizier, 121.
Gény, Dominicains, 40.
Georgel, Lafayette, 6.
Gérard-Grandville, Pépinière, 37.
Gomien, St-Dizier, 51.
Gondrecourt (de), c. Léop., 8.
Gonneville (de), de la Carrière, 12.
Gormann, place Carrière, 26.

ıy, place d'Alliance, 4.
place d'Alliance, 6.
ean, de Réméréville, Stanis-
46.
, faub. St-Pierre, 57.
rd, cours Léopold, 33.
, St-Dizier, 85 bis.
Grande-Rue V.-V., 45.
(de), St-Michel, 20.
nd, place de Grève, 9.
t, Vénerie.
t, c. Léopold, 8.
offlize, H.-Bourgeois, 27.
-Rurange (d'), St-Diz. 19.
Stanislas, 62.
(du) de Gorey, Girardet, 8.
é, place Carrière, 10.
Carmes, 35.
erg (de), mère, pl. Saint-
ges, 95.
serg (de), jeune, pl. Saint-
ges, 95.
ne, Boudonville, 2.
e (de), place Stanislas, 2.
Monnaie, 4.
r, mère, f. St-Pierre, 47.
s, Pépinière, 37.
te, rue de la Prairie.
f, Carmes, 29.
-Pays, Raugraff, 15.
re, St-Michel, 18.
nt, cours Léopold, 1.
, Dominicains, 28.
bois, Pépinière, 27.
, cours Léopold, 28.
e, cours Léopold, 18.
ne, Constitution, 10.
er (Lambert), Dom., 44.
hal, Monnaie, 4.
ille (de), c. Léop., 8.
rdière (de la), du Pont-
ja, 30.
llon (de), pl. Carrière, 26.
rue St-Dizier, 50.
Quatre-Eglises, 48.
(comtesse de), Lafayette, 2.
(de), Haut-Bourgeois, 16.

Maire, Stanislas, 78.
Maix, place Carrière, 35.
Mandel, place Carrière, 39.
Marin, faub. St-Jean, 7.
Martz, rue du Montet.
Mathieu, Carmes, 9.
Mathieu, Carmes, 11.
Maugisse, f. St-Pierre, 102.
Meaume, St-Dizier, 1.
Mengin, Quatre-Eglises, 65.
Mercy (de), pl. de Grève, 11 bis.
Messine, Primatiale, 30.
Metz-Klopstein (de), Monnaie, 2.
Michel, place des Dames.
Mirabeau (de), Carrière, 12.
Monnier, ruelle Ravinelle, 9-11.
Montet (du), Lafayette, 2.
Noël, Salpétrière, 6.
Olry de Rheinval, Bailly, 3.
Othenin, cours Léopold, 19.
Pagnot, Pépinière, 31
Passoncourt (de), Bellevue.
Paulet, mère, 4 Eglises, 38.
Picard, Drouot, 5.
Pichon, Primatiale, 30.
Pierret, Salpétrière, 8.
Piquant, place Carrière.
Pognion, place Carrière, 35.
Poirson, rent., f. St-Pierre, 21.
Pommery (de), rent., Monnaie, 2 bis.
Posson (de), St-Pierre, 19.
Provençal, mère, c. Léopold. 7.
Quillard, Carmes, 11.
Raulecourt (Charles de), Haut-Bourgeois, 29.
Rayaux (des), Poissonnerie, 34.
Regnard de Gironcourt, faubourg St-Georges, 23.
Reinhartz, St-Michel, 25.
Révillon, Dominicains, 20.
Ricard, cours Léopold, 24.
Robert de Champal, Alliance, 8.
Robert, mère, trottoirs Stanislas.
Robin, Hôpital St-Julien, 12.
Roguier (de), St-Pierre, 19.
Rollin, Ponts, 48.

Villeroy, lieut. r., f. Stanislas, 7.
Villevieille (marq. de), St-Pre, 17.
Vincent, pharm. maj. ret., Saint-Nicolas, 9.
Vincent-Noël, rent., Stanisl., 98.
Viry, anc. fab., St-Dizier, 71.
Voirin père, f. St-Jean.
Vuillaume, anc. nég., Carr., 17.
Vuillaume, anc. chef de bur. à la Préfecture, rue de Metz, 5.
Varren (de), rent., H.-Bourg., 6.
Wehrle, anc. nég., Chanoines, 1.
Winandy père, rent., Ponts, 31.
Winter, chir. maj. retr., Pont-Mouja, 5 bis.
Wolff, cap. ret., pl. de Grève, 1.
Wolff (Nathan), rent., St-Diz., 116.
Zamowsky, repr. de comm., fg St-Pierre, 5.
Xardel, a. avoué, Carrière, 27.
Zéder, rent, f. des 3 Maisons, 23.
Zuffi, cap. ret., Monnaie, 5.

MESDAMES,

Adam, Tiercelins, 35.
Adelswœrd, Source.
Albert (d'), St-Dizier, 98.
Alexandre, Dominicains, 42.
Argens (d'), Michottes, 11.
Avet, Ponts, 28.
Avocourt (d'), Carrière.
Bailly, Stanislas, 66.
Barbier-Régnier, pl. Dames, 18.
Bastide, Dominicains, 14.
Baudot (de), de la Prairie.
Béchet, Stanislas, 34
Bénaville (de), place de Grève, 4.
Berrurier, Ste-Catherine, 3.
Boileau, Poissonnerie, 36.
Bonjean, Michottes, 2.
Borne, Girardet, 2.
Boroger (de), Carmes, 31.
Bouchon, place de la Carrière, 22.
Bour, faub. Saint-Pierre, 65.
Bourion, c. Léopold, 19.
Brouillon, [illegible], 14.
[illegible] Constitution, 9.
Caumont (de) pl. de [illegible]
Champion, place Car[illegible]
Chardin (de), Saint-G[illegible]
Charon, place Carrièr[illegible]
Chassigny, de Grève.
Chaudron, Girardet,
Chavernac, Ste-Cath[illegible]
Claude-Bonfils, St-D[illegible]
Cléret, pl. de la Car[illegible]
Clevert, Saint-Dizier
Cochin, pl. des Dam[illegible]
Collinet de la Salle,
Constant, Ponts, 14.
Corbigny (de), Dom[illegible]
Costé, Monnaie, 4.
Courant, Constitutio[illegible]
Curien, St-Michel, 2
Curmieux (de), plac[illegible]
Dalsace (Prosper),
Dalsace, Hache, 33
Daulnoy, Ruisseau,
Demange, Hache, 4.
Dérivaux, pl. Carriè[illegible]
Didion, Carrière, 4.
Diettmann, pl. de la [illegible]
Domergue, Michotte[illegible]
Drague, place de G[illegible]
Duchatel, Stanislas,
Fabvier, pl. de la C[illegible]
Felix, Stanislas, 78.
Fèvre, des Dames,
Florentin, pl. de la
Florian (de), Poisso[illegible]
Foblant (de), Manè[illegible]
Fournier, route de [illegible]
Frècheville, Haut-B[illegible]
Ganet, Pépinière.
Gagnion, f. St-Pierr[illegible]
Gérardin, St-Dizier,
Gény, Dominicains,
Georgel, Lafayette, [illegible]
Gérard-Grandville, P[illegible]
Gomien, St-Dizier, [illegible]
Gondrecourt (de), c[illegible]
Gonneville (de), de la [illegible]
Gormann, place Carr[illegible]

S.

A PREMIÈRE PARTIE.

Rosières (de), mère, Manége, 13.
Saint-Ouen (de), Poissonnerie, 34.
Saint-Simon (de), pl. Dames, 11.
Sansonetti, c. Léopold, 18.
Saulge, d'Amerval, 10.
Séligmann, Dominicains, 48.
Serrières, Carmes, 29.
Soutif, c. Léopold, 7.
Thierry de Rembau, petite rue d'Alliance, 1.
Thumery (de) Haut-Bourgeois, 31.
Trobriant (de), pl. Stanislas, 2.
Toussaint (de), Dominicains, 10.
Trenel, St-Nicolas, 27.
Valmale (de), Michottes, 11.
Valentin-Rey, place de Grève, 4.
Vaugiraud, rue de l'Hopital Saint-Julien, 5.
Vautrin, Stanislas, 55.
Vaultrin (conseiller), f. St-Jean.
Viallet des Liannes, pl. Saint-Georges, 95.
Villard, pl. de Grève, 4.
Villate, St-Michel, 24.
Villemotte (de), Girardet, 10.
Vincent (baronne de), d'All., 5.
Vittmore, Girardet, 2.
Voïard (E.), Montesquieu, 11.
Welche, pl. de la Carrière, 30.
Wolff, St-Dizier, 116.
Zincourt (de), de la Source, 10.

MESDEMOISELLES,

Aubert, St-Dizier, 21.
Berment, Haut-Bourgeois, 10.
Bonne (de), Constitution, 9.
Braux, Carmes, 30.
Cappe (de), pl. d'Alliance, 6.
Chatel, Tiercelins, 26.
Chevilly (de), cours Léopold, 2.
Collenot, Constitution, 5.
Contenot (de), Carrière, 21.
Courville (de), Carrière, 14.
Denizot de Thiriet, c. Léop., 4.
Desmasrets, pet. r. des Carmes.
Dufour, St-Dizier, 20.
riet (de), St-Georges, 95.
Fischer, Faïencerie, 15.
Fromental (E.), anc. maîtr. de pens., f. St-Pierre, 47.
Fromental (Z. et A.), Nabécor, 7.
Gasser, Dominicains, 21.
Gironde, Stanislas, 38.
Gœury, des Ponts, 60.
Gœury, faub. St-Pierre, 91.
Gondrecourt (de), c. Léopold, 38.
Goutt, Haut-Bourgeois, 11.
Grether, cours Léopold, 8.
Guerre de ste Odille, Carrière, 21.
Hallé, Constitution, 3.
Hanriot, Ponts, 31.
Henrion-Bertier, St-George, 13.
Lacretelle, faub. St-Jean, 20.
Laflize, St-Pierre.
Lamothe (de), Carrière, 39.
Lamoureux, Tiercelins, 28.
Laroche, Hache, 32.
Leseure, Quatre-Eglises, 12.
Leseure, St-Dizier, 42.
Maggiolo, faub. St-Pierre, 93.
Marin, r. d'Alliance, 4.
Mauvais, St-Dizier, 81.
Micard, Grève, 15.
Michel, Ponts.
Michel, Ste-Catherine.
Montauban (de), Dominicains, 16.
Olivier, Grève, 30.
Pattin, pl. de la Carrière, 14.
Plauss d'Amstel, Drouot, 6.
Roch, St-Georges, 52.
Rolland de Malleloy, d'Alliance, 1.
Rollin, Ponts, 30.
Rosselange (de), Saint-Dizier, 40.
Rouot (de), Monnaie, 2.
Simonin, Grève, 30.
Stockham, Dominicains, 16.
Suisse, cours Léopold, 15.
Thiballier (de), St-Michel, 22.
Vaultrin, Dominicains, 20.
Villers-Vaudey, H.-Bourgeois, 8.
Vouters, à l'Espérance.
Zaiguélius (de), place d'Alliance 6.

TABLES.

E DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.



TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES
DE LA SECONDE PARTIE.

L'indication des diverses professions ne figure pas à cette table parce qu'elles sont rangées par ordre alphabétique, sous la rubrique Commerce, Industrie, Arts libéraux, etc., *page 314.*

Administration générale.

Administration du département.

commission, par Delamarre et Le Poitvin, 6 vol. in-8°, 51 fr. — *Des Tribunaux de commerce*, par M. Nouguier, 3 vol. in-8°, 22 fr. 50. — *Des brevets d'invention et de la Contrefaçon*, par *le même*, 1 vol. in-8°, 7 fr. 50. — *Des Lettres de change*, par *le même*, 2 vol. in-8°, 16 fr. — *Commentaire sur la nouvelle loi des Sociétés en commandite*, par M. Romiguière, 1 vol. in-8°, 1856, 7 fr. 50. — *Des Sociétés en commandite*, par M. Vavasseur, 1 vol. in-8°. 1856, 4 fr. 50. — *Théorie du Code pénal*, par Chauveau (Adolphe) et Faustin Hélie, 6 vol. in-8°, 50 fr. — *De la Répression pénale*, par M. Bérenger, 2 vol. in-8°, 14 fr. — *Traité de la Procédure des Tribunaux criminels*, par M. Ch. Berriat-Saint-Prix, 3 vol. in-8°, 22 fr. 50. — *Manuel du Ministère public*, par M. Massabiau, 3e édition (*sous presse*), 3 vol. in-8°. — Nouveau *Code annoté de la presse*, par G. Rousset, *pouvant faire suite aux Codes annotés de Sirey*, 1 vol. in-4°, 12 fr. — *Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique*, de *Delalleau*, revue par Jousselin, 2 vol. in-8°, 15 fr.

Le CATALOGUE général est envoyé GRATIS à toutes les personnes qui en feront la demande.



Vialaise, commissionnaire, rue Stanislas, 30,
au 2e,

---

l'église de Saverne peut contenir de
1200 à 1300 personnes